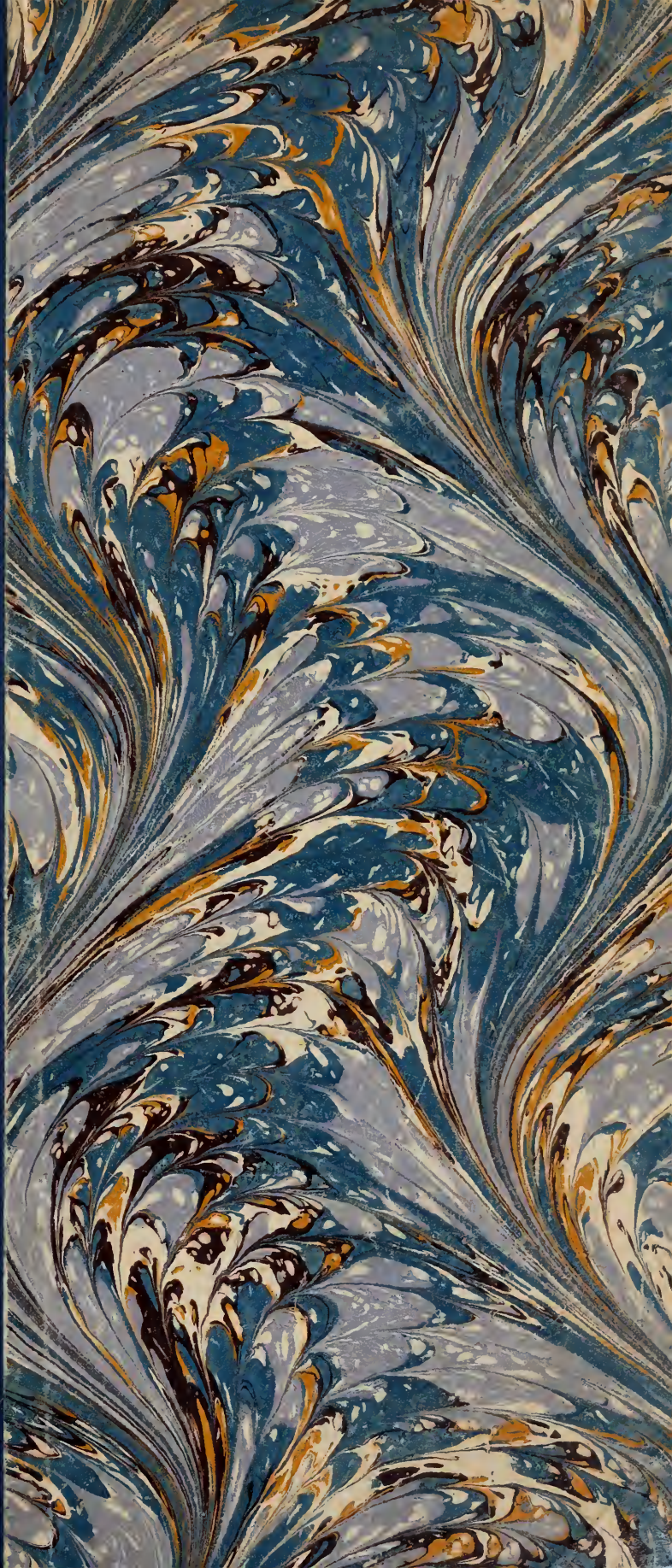

Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

http://www.archive.org/details/lintermdiaired46pariuoft

L'INTERMEDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

Cherchez et vous trouverez

Il se faut entr'aider

L'INTERMÉDIAIRE

DES

Chercheurs et Curieux

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE. HISTORIQUE ET ARTISTIQUE
QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DE LA LITTÉRATURE,
D'ART, D'ÉRUDITION ET D'HISTOIRE, OFFRES ET DEMANDES,
ÉCHANGES, LISTE ET COMPTE RENDU DES VENTES PUBLIQUES, ACQUISITION
ET MOUVEMENT DES BIBLIOTHÈQUES, DES ARCHIVES,
DES COLLECTIONS ET DES MUSÉES

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, AMATEURS
BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

38e ANNÉE — 1902

DEUXIÈME SEMESTRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

31 *bis*, RUE VICTOR MASSÉ, 31 *bis*

AS
300
.T56
v.46

XLVIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 10 Juillet 1902

38e Année — 31, bis r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

SINGULA QUÆQUE LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 973 — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Une statue de la Liberté. — Les Stephanopoli de retour de leur voyage en Grèce, (1797-1798) rapportèrent de Sparte une statue de la Liberté qu'ils offrirent au général Bonaparte. Dans la préface du récit de leur voyage publié l'an VIII, il est dit que cette statue ornait le cabinet d'histoire naturelle de ce général.

Qu'est-elle devenue depuis ?

Clio.

—

Le plan de Paris par Vasserot.— On lit dans un opuscule de l'abbé Valentin Dufour (*les Charniers des églises de Paris, Saint-Séverin*, Paris, 1884, in-8°, p. 12) :

..., le plan (des charniers de Saint-Séverin) a été dressé d'après celui de Vasserot dont M. G. Rohault de Fleury possède peut-être le seul exemplaire complet, l'ouvrage n'ayant pas été achevé d'imprimer.

Je désirerais savoir ce qu'il faut penser de l'opinion de M. l'abbé V. Dufour et, s'il y a lieu, où se trouve cet exemplaire unique ; enfin, mais subsidiairement, je demande quelques renseignements sur Vasserot et son plan.

M. Edgar Mareuse, cet amateur aimable autant qu'érudit, qui possède la plus belle collection de plans de Paris que l'on connaisse, pourra très probablement, s'il le veut bien (et je l'en prie), satisfaire ma curiosité qu'il jugera légitime, je l'espère.

Nobody.

Marie Leczinska — M. le comte Fleury et M. de Nolhac. — M. le comte Fleury et M. de Nolhac ont écrit chacun un ouvrage où la scission entre Louis XV et Marie Leczinska est appprécée d'une façon toute différente. Selon M. le comte Fleury, les torts seraient à la reine ; selon M. de Nolhac, ils seraient au roi. Il est vrai que l'ouvrage de l'un est consacré aux maîtresses du roi et l'ouvrage de l'autre à l'épouse, qui n'ayant pas l'étoffe d'une héroïne, ne pouvait guère être intéressante si celui qui la chantait, n'en faisait pas une martyre.

Enfin, M. le comte Fleury semble avoir plutôt écrit pour les hommes et M. de Nolhac pour les femmes, auxquelles il faut surtout plaire, sauf à être historique ensuite si on le peut. De là vient peut-être encore la contradiction qu'on trouve entre les deux auteurs. Quoi qu'il en soit, il est trois faits reconnus par le panégyriste de la reine : son attitude à l'égard du cardinal Fleury, la constance du roi pendant plusieurs années, malgré toutes les séductions qui l'entouraient et la froideur de Marie. Voilà une reine plus âgée que son époux de plusieurs années, à laquelle celui-ci se donne sans réserve avec tout l'enthousiasme et toute la fougue de la jeunesse, elle occupe le plus beau trône de l'Europe. Elle connait l'affection du roi pour son ancien précepteur, l'un des rares honnêtes gens qui aient gouverné pour leur prince. A moins d'être absolument bornée, elle ne peut ignorer quels sont les deux coquins dont elle fait le jeu, et ses sentiments chrétiens même ne lui di-

sent pas qu'elle doit respecter les sympaties légitimes de son mari !... Elle tient par fausse reconnaissance pour deux misérables. Elle éconduit le cardinal, elle fait plus, elle rompt en visière avec lui en refusant de le recevoir et donne la mesure d'une maladresse qui l'éloignera à jamais du pouvoir. Le roi est au désespoir; nature faible, indécise, elle ne sait pas le reconquérir.

Passe encore au point de vue politique; Mme de Maintenon, qui a possédé pendant près de trente ans le cœur du grand roi, était tenue par lui à l'écart des affaires; il est vrai que lui s'en occupait. Mais le jeune Louis XV présentait cette particularité d'être timide avec les femmes, il ne tenait qu'à elle de le conserver. Sa froideur n'est pas niable,.. Je veux bien que lors de la maladie du roi, elle se soit montrée dévouée, mais cela ne suffisait pas, le monarque, n'avait pas plus qu'un autre homme, entendu épouser une sœur de charité.

Malgré tout, il reste fidèle ! Que de femmes du vulgaire savent s'en tirer mieux sans avoir autant d'atouts dans leur jeu ! Que de femmes du vulgaire sont unanimement blâmées pour n'avoir pas su se tirer de pas beaucoup plus difficiles ! Elles en subissent les conséquences, mais paraissent moins intéressantes que ceux qui en ressentent le contre-coup : enfants, famille, etc. On oublie trop facilement que dans l'espèce c'est la France qui a été atteinte, et si gravement atteinte, qu'elle n'en est peut-être pas encore relevée. On ne peut certainement pas dire quelle eût été l'influence d'une autre reine comprenant mieux son rôle, mais il n'est pas possible d'en supposer une le comprenant moins bien. Loin de moi la pensée d'accuser autre chose que la nullité de cette pauvre femme, mais ses malheurs dont elle paraît être la cause ne sont guère intéressants à côté de ceux que son inconscience a entrainés pour le pays.

Qu'en pensent nos collaborateurs ? Qui a raison du comte Fleury ou de M. de Nolhac ? PAUL ARGELÈS.

—

Attributions d'armoiries : D'argent à l'aigle déployée. — A quelle famille peuvent être attribuées les armoiries ci-après :

D'argent à l'aigle éployée, à deux têtes de sable couronnées de même ? CAM.

—

Pont Daurat. — Dans la liste des commanderies ou maisons Antoniennes appartenant à l'ordre hospitalier de Saint-Antoine de Viennois, notre excellent confrère Victor Advielle, en son *Histoire de l'ordre*, p. 101, cite comme appartenant au Prieuré de Toulouse, la commanderie de Pont Daurat. Qu'était-ce que Pont Daurat ?

Je connais passablement la région dont Toulouse est le centre et n'y vois point de localité de ce nom. Il y a bien Croix Daurade ! mais ce village ne me paraît conserver aucun vestige d'un établissement de cette importance, dont les revenus produisaient net 7934 livres 13 sols, 3 deniers. Il faut donc chercher ailleurs ; mais où ? La parole est à l'éminent archiviste M. Pasquier....., s'il veut bien nous répondre. A. S. E.

—

Saint Angilbert et ses frères. — Pourrait-on nous dire de qui les trois frères Madhelgaud, Richard et *Saint Angilbert*, abbé de saint Riquier, étaient fils ? Connait-on les noms, soit de leur père, soit de leur mère ? Cela nous rendrait bien service. Dr BOUGON.

—

Devises d'horloges publiques. — Presque tous les cadrans solaires ont des devises : les devises d'horloges publiques sont plus rares. En connait-on qu'on voudrait signaler ? VIERZON.

—

Tybilles. — J'habite à Bellevue *rus des Tybilles*. Il y a une *Villa des Tybillee* depuis 18 ou 20 ans. Personne dans la localité n'a pu me donner l'origine ou la signification du mot *Tybilles*. Même M. le maire de la commune de Meudon-Bellevue paraît l'ignorer. Qui peut m'éclairer ? H. WELTER.

—

De la compétence officielle des notaires en matière paléographique — Dans certaines grandes villes, Paris et Lyon, par exemple, les archives notariales antérieures à 1789, ou à 1800, ont été recueillies et déposées en vertu d'une loi (est-ce une loi ?) ou d'un décret du ministre compétent, dans des locaux spéciaux. Quand un de ces officiers publics doit délivrer à

un tiers, une expédition de documents, enlevés à son étude, mais restés étiquetés sous son nom dans ces nécropoles du notariat, il fait la copie et la remet, légalisée, contre un prix réglementaire. Cette expédition vaut la minute elle-même.

Mais beaucoup de pièces faisant partie de ces archives, remontent aux siècles passés, voire au XIIIe siècle ; dès lors est-il exact que les notaires titulaires de ces archives aient le droit de se refuser à en délivrer une expédition-copie, au tiers autorisé et habile à obtenir cette expédition, invoquant à l'appui de ce refus, leur incapacité paléographique ? Dans ce cas, les intéressés ne sont-ils pas fondés à mettre le notaire récalcitrant par ignorance, en demeure de faire choix, à ses frais, d'un paléographe juré, qui mettrait la traduction à même d'être lue et authentiquée par le notaire titulaire de la minute ? Je serais heureux d'être renseigné sur cette question, soit par un professionnel, soit par un légiste. Il ne se peut faire qu'il ne se trouve pas parmi nous un obligeant confrère pour fixer la réponse à cette question-là, qui intéresse une large classe de chercheurs et de curieux. Cz.

—

Famille Delavigne. — Casimir Delavigne est né au Hâvre en 1793, son frère aîné Germain est né à Giverny (Eure) en 1790.

Or, en 1802, je trouve deux Delavigne au Hâvre : Anselme et François Delavigne. L'un d'eux était-il le père des deux auteurs dramatiques cités plus haut ? En tout cas, ces Delavigne seraient-ils tous de la même famille ? C'est assez probable.

C. DE LA BENOTTE.

—

Mlle Rosélia Rousseil, tragédienne, pensionnaire de la Comédie Française. — M. Georges Monval, dans l'*Intermédiaire* du 15 mars 1900, col. 470, indique sa naissance, à Niort, le 19 juillet *1840*, et son entrée au Théâtre Français en 1863, sociétaire en 1873 ; tandis que M. Gaston Bonnefont, dans son livre : *La Comédie Française* (1884) porte sa naissance à Niort, au 18 juillet *1851*, et son début à la Comédie Française au 4 juillet 1872, qu'elle quitta le 1er juin 1874, pour aller en Egypte. Qui des deux a raison ?

On doit à Mlle Rousseil une histoire de sa vie : *La fille d'un proscrit*, (Paris, Lacroix et Cie, 1878), avec son portrait en marchande d'oranges, gravé à l'eau-forte, en 1877, par Henri Lefort. — et un drame en un acte, en vers : *Elsa*, représenté sur la scène du Vaudeville, au cours d'une matinée à son bénéfice. Connaît-on d'autres ouvrages de cette tragédienne, incontestablement une des meilleures de notre époque ? VICTOR DÉSÉGLISE.

—

Famille Allain-Targé. — De quelle partie du Poitou cette famille est-elle originaire ? Dans quelles circonstances le nom de Targé s'est-il adjoint à son nom primitif ? R. L.

—

Lampertye ou Sampertye. — Peut-on donner des renseignements sur le porteur de l'un ou l'autre de ces noms, célèbre à Nantes par un procès retentissant ? A. M.

—

Un oncle de Lafayette. — Peut-on établir la date exacte de la mort de Jacques Roch de Lafayette, né le 11 mars 1711, oncle du général Lafayette ? Dans les *Mémoires de Lafayette*, (édition Fournier, Paris, 1857,) tome 1er p. 10, note, le comte de Broglie dit à Lafayette :

J'ai vu mourir votre oncle dans la guerre d'Italie. S'agit-il de la campagne de 1734-1735 pendant la guerre de succession de Pologne, comme le suppose Charavay (*Le général Lafayette*, p. 552), ou de la campagne de 1744-1746, pendant la guerre de la succession d'Autriche, comme le fait supposer une lettre de la comtesse de Lafayette, citée par Charavay, idem p. 554 ? « Son aîné tué à la dernière campagne d'Italie ».

L'ouvrage *Participation de la France à l'établissement des Etats-Unis* est muet sur le personnage. PALENSIS.

—

La statue de Victor Massé. — Il y a plusieurs années, un comité s'était formé pour élever une statue à Victor Massé, l'auteur des *Noces de Jeannette*. Le sculpteur Franceschi fut même chargé de faire la statue.

Qu'est devenu ce projet ?

Qu'est devenue la statue de Victor Massé par Franceschi ? M. L.

—

Un prétendu Lous XVII. — Nous recevons la lettre suivante :

Réponses

—

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Une phrase de Balzac (XLV). — Je retrouve une lettre de l'an Douze, qui se rapporte au préjugé signalé par Balzac, et antérieur au décret de 1806, dont M. Eug. Grécourt me semble avoir exagéré les conséquences

Paris, le 30 Messidor an XII.

Messieurs les Comédiens Français,

Une société qui d[illegible]ire jouer *la Belle Fermière* pour son a[illegible]usement, désire aussi chercher les modèles de la perfection. Elle ne peut les trouver que dans la réunion de vos talents. Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien donner sur votre théâtre cette pièce le jour de la semaine prochaine qui vous conviendra, excepté lundi. Je vous serai obligé de me faire connaître le jour, afin que je fasse louer une ou deux loges.

Agréez, Messieurs les Comédiens Français, l'hommage particulier de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre dévoué. P. M. Joly.

rue du fb Martin n° 44.

Il faut bien remarquer que *Catherine* ou la *Belle Fermière*, comédie en trois actes en prose, de Mme Julie Simons Candeille, représentée pour la première fois sur le théâtre de la République le 27 décembre 1792, n'avait pas quitté le répertoire depuis la réunion générale de 1799. On l'avait donnée le 30 floréal précédent et les Comédiens purent facilement satisfaire la « société » de M. Joly en la remettant sur l'affiche du 15 thermidor an XII. Ce fut Mme Talma qui joua le role de Catherine, créé par l'auteur. Georges Monval.

—

Les papiers des Tuileries (XLV). — Cette question des plus intéressantes devrait être éclaircie à fond et si l'*Intermédiaire* fait la lumière sur le sort des documents qui étaient conservés aux Tuileries, il rendra un service signalé aux historiens.

Pour ce qui est de la lettre visée par Francisque Michel, il est probable qu'il s'agit de celle que Bonaparte écrivit d'Egypte à son frère Joseph pour lui exprimer le profond chagrin où le plongeait la conduite de sa femme Jos'phine. Cette lettre prise par Nelson a été achetée en Angleterre par M. de Maisonneau, inspecteur général des finances et exposée en 1895 dans la galerie des Champs-Elysées. — *Catalogue de l'Exposition de la Révolution et de l'Empire*, par Germain Bapst n° 320 bis. — Elle a été publiée in-extenso par M. Maurice Loir dans le *Monde illustré*, en juin 1895.

La question des papiers des Tuileries est plus vaste. Que sont devenues les lettres de Napoléon Ier qui appartenaient à Napoléon III ? Parmi ces lettres, il en est qui sont demeurées inédites, telle celle où Napoléon écrivait en août 1812, à son frère Jérôme, qu'il méritait d'être fusillé.

A côté des lettres de Napoléon Ier, il y avait tous les registres de correspondance du roi Louis reliés en maroquin vert, et combien d'autres documents ; toute la correspondance privée ou politique de Napoléon III avec les souverains et avec ses agents ocultes, et les lettres provenant du cabinet noir.

L'*Intermédiaire* pourrait demander à MM. André Lavertujon, Camille Pelletan et Jules Claretie, qui furent membres de la commission des papiers des Tuileries, à édifier les érudits sur le sort des documents qu'ils ont eus entre les mains. Ont-ils été brûlés pendant la Commune ? J'en doute. Ont-ils été versés aux archives nationales ? Dans ce cas, sous quelles cotes sont-ils classés ?

Ou bien les a-t-on rendus à la famille impériale ? Quand et comment ?

Sur cette dernière question, M. Augustin Filon, toujours si aimable et érudit consommé, pourrait peut-être fixer les intermédiairistes ? P. S.

—

Sceau moyen-âge à déterminer (XLV). — A mon avis l'exergue de ce sceau doit être expliquée ainsi : S. (sigillum) LOYIS ou LOHIS SINE TERRA MILITIS. Sceau de Loys de Senneterre ou Sansterre, chevalier. Il serait intéressant de connaître les armoiries de la maison de Senneterre.

Vicomte de Ch.

*
* *

S. est l'élision de sigillum, qui ne veut pas dire 5, mais sceau, SOHIS, c'est l'an-

glais *Sohn*, latinisé en *Johnis* ou *Johis* par elision. On traduit donc : sceau de Jean sans terre, chevalier. Le texte entier est donc *sigillum Johannis sine terrâ militis.*

On voit que c'est bel et bien le sceau d'un fils de roi d'Angleterre, qui a une valeur réelle. Cependant on a conservé des empreintes de sceaux beaucoup plus grands, représentant un chevalier armé de toutes pièces, sur un cheval lancé à un tel galop qu'il sort des bords mêmes du sceau. Cela, c'est un véritable trompe-l'œil. C'est égal ; celui qui a trouvé ce petit sceau-là n'a pas perdu sa journée. Il est telle collection, comme celle du British Muséum, qui le lui achèterait sans marchander; surtout si, par hasard, elle ne le possédait déjà. Dr Bougon.

—

Devises héraldiques les plus orgueilleuses (XLIV ; XLV). — Au lieu de *O'Kourk* et de *O'Kouke* lisez : *O'Rourke* (colonne 909).

Le Cte P. A. du Chastel.

—

Demi-cheval (question héraldique (XLV, 555). — Je ne connais pas d'exemple d'un animal passant qui serait coupé en pal, ou parti, sinon de l'un en l'autre — et le cas, d'un animal héraldique représenté par sa moitié verticale, est aussi rare qu'anormal.

Au contraire, les animaux coupés, cheval lion, aigle, etc. sont blasonnés soit « issus du coupé », soit par moitié horizontale, ce qui équivaut à la mention : demi.

Un « demi cheval » me semble signifier dans l'espèce : *d'argent au cheval coupé, de gueules.* Mention contraire n'étant point faite, il s'agit de la moitié supérieure d'un cheval passant. S'il est *parti*, ou si c'est la partie *inférieure*, qui est représentée, la description héraldique doit en faire expressément mention. Voir, au surplus, le *Dictionnaire des figures héraldiques* (Renesse) aux mots *coupé* et *parti*. Cz.

—

Armoiries : à un arbre de... (XLV). — *Boisseau* ou *Boiceau*, pays de Vaud : *d'argent à un arbre terrassé de sinople, accompagné en chef de trois étoiles mal ordonnées d'azur.*

De Bone, Genevois : *d'argent à un arbre de sinople mouvant de la pointe, accompagné de trois étoiles mal ordonnées d'or*

Je crois que dans le cas cité, il s'agit des de Bone. Quant au second écusson, je ne connais que les A la Truye, de Lille qui le portèrent : *de sinople au calice d'or accompagné de deux dauphins affrontés et buvant dans le dit calice.* Le champ est parfois *d'azur.*

Il existe une famille Carminati (et non Carmina*li*) di Brambilla, mais ses armoiries ne contiennent pas d'arbre.

Le Cte P. A du Chastel.

*
* *

Carminati di Brambilla, à Milan, porte : *Coupé : au 1 parti : A. d'or à l'aigle de sable, couronnée du champ ; B. d'argent au lion contourné de gueules mouvant du parti ; au 2 de gueules à un chariot d'or.* Cimier : une tête et col d'aigle de sable. Devise : spero.

Les armes décrites ne me sont pas connues. P. le J.

—

Armoiries du chevalier Claret de Fleurieu (XLV).— La question n'est pas très claire. On parle d'un *nouveau titre* sans dire lequel, sans en avoir écrit dans les lignes antérieures. Pourquoi dit-on *chevalier* dans l'intitulé, alors qu'il fut créé *comte* par lettres patentes du 26 avril 1808 ? Les dites lettres mentionnent parfaitement le franc quartier des *comtes sénateurs.*

Ce qui est certain, c'est que le dit comte de l'Empire n'eut pas d'enfants. Pourrait-on nous expliquer pourquoi les descendants de son frère, fils d'un prévôt des marchands de Lyon et qui ne fut pas anobli sous l'Empire, portent actuellement le titre de comte ? Les armes du comte de l'Empire ont été abandonnées : la question le dit ministre de Napoléon, l'Armorial du Premier Empire ne lui donne pas ce titre.

La Coussière.

—

Les nouvelles armoiries d'Italie (XLIV ; XLV). — Alix (ou Adélaïde) de Savoie n'était pas la fille d'Humbert 1er, dit » aux Blanches Mains » (1033-1048), mais la fille de Humbert II, dit « le Renforcé » (1080-1103).

Cette princesse épousa, en 1115, Louis VI, dit « le Gros », roi de France, et fonda, en 1133, l'abbaye de Montmartre. Veuve de Louis-le-Gros, elle épousa Mathieu de

Montmorency. Veuve encore, elle se retira dans la communauté des Bénédictines qu'elle avait fondée et y fut ensevelie en 1154.

En dehors des motifs qui ont destiné le bourdon *La Savoyarde* à la nouvelle basilique de la Butte Montmartre, le chanoine Ducis, autrefois archiviste de la Haute-Savoie, a rappelé que cette localité n'est point étrangère aux souvenirs historiques de Savoie.

En 1534, Pierre Favre, de Saint-Jean-de Sixt, dans la vallée de Thônes, premier prêtre de la Compagnie de Jésus, sous le nom de *Lefèvre*, reçut, dans l'église de Montmartre, les premiers vœux de saint Ignace de Loyola et de ses compagnons.

C'est une petite déviation du sujet principal, à laquelle un humoriste malicieux, mais autorisé des architectes et des ecclésiastiques *artistes*, pourrait ajouter que le monument ci-dessus désigné offre une manifeste ressemblance avec le chef-d'œuvre culinaire qui a immortalisé Jean de Belleville, cuisinier du chevaleresque Comte Vert (Amédée VI 1313-1383). L'*Intermédiaire* (Table Générale), a consacré deux articles au *Gâteau de Savoie*, où cet historique doit être retracé, d'après Léon Menabrea probablement.

SABAUDUS.

Noms véritables des communautés, congrégations et ordres religieux (XLV). — 26.) *Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul.* — (Voyez Charité).

27.) *Filles bleues.* — Non donné aux annonciades célestes (Voyez ce mot).

28.) *Franciscaines.* — Le second ordre de saint François d'Assise fondé par sainte Claire d'Assise en 1212. a subi de nombreuses transformations (Voyez Clarisses, Damianistes, Urbanistes, Capucines, etc.) Les congrégations qui ont emprunté au grand ordre franciscain le nom (parfois modifié) et un peu de la règle, sont si nombreuses qu'elles occupent dans le « Clergé Français de 1901 » presque 3 pages.

29) *Grises* (sœurs). — Nom donné aux filles de saint Vincent de Paul dans l'*Hist. de l'Eglise du* dr Brück t. II. p, 252. Nom donné en Vendée aux Filles de la Sagesse fondées en 1702 par le Beux L. M. Grignon de Montfort, au diocèse de Luçon.

30) *Jésuates.* — Ordre fondé par saint Jean Colombini ; seules les religieuses sont demeurées. Suivant la règle de saint Augustin, sans nom spécial, elles prirent le nom de Jésuates parce que leur fondateur avait sans cesse le nom de Jésus à la bouche. Elles ont choisi saint Jérome pour patron et portent le nom de « Jésuates de saint Jérome » (1) (XIV. 1).

(Poesl. Leben des sel. J. Columbini. Ratisbonne. 1845).

31.) *Marianites.* — Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame-de-Sainte-Croix approuvées en 1858 et fondées dans la Sarthe par le R.P. Moreau (Voyez Josephites) en 1841.

32.) *Noires* (Sœurs). — Ce nom a été donné à plusieurs congrégations à costume noir : Ursulines, Minimes, etc.

33.) *Nolasques.* — Religieuses de Notre Dame de Camerit — fondées vers 1568 — Second ordre des Nolasque fondées par saint Pierre Nolasque, au XIIIe siècle.

(Louis Botel. F. P. — *Saint Raymond de Pennafort*, Lille, 1897, pp. 12 sq.)

34.) *Nobertines.* — Ordre des Prémontrés (cf. ce mot) Fondés par saint Norbert au XIIe siècle et qui eurent le nom de « libres chanoines réguliers ». Leur nom de Premontrés vient d'un lieu « Prœmonstratium » au diocèse de Laon.

(J. Pagius. *Biblioth. Prœm. ord.* Paris, 1633 — Magdelaine. *Hist. de saint Norbert* — Lille 1886).

35.) Nevers (Sœurs de). — Nom donné aux religieuses de la Charité et de l'Instruction chrétienne dont la maison mère est à Nevers.

36.) *Notre-Dame* (Religieuses et sœurs de) — Leur nombre est trop grand pour que nous citions des noms. La congrégation la plus connue est celle qui fut fondée par la Beuse de Lestonnac et dont nous avons parlé au mot *Ave.*

(cf. P. Mercier. S. J. Vie de la Vénér. Mère de Lestonnac. Annales de l'ordre des Filles de Notre-Dame, etc.)

37.) *Notre-Dame d'Afrique* (Sœurs Missionnaires de). — Maison mère à Kouba, diocèse d'Alger

38.) *Oblates.* — Sainte Françoise Romaine fonda l'Institut des *Oblates de la*

(1) Les hommes seuls de cet ordre ont été appelés aussi « Patri dell acquavite » parce qu'ils s'occupaient de la fabrication des liqueurs.

Tour des miroirs, ainsi appelée du nom du lieu où s'éleva leur second monastère (1427-1485) ; on appela encore ces religieuses *Collatines*, à cause du quartier de Rome où elles furent établies.

(Bussière, *Vie de sainte Françoise fondatrice des Oblats de Torre dè specchi.* Feller *Biog. Univ.* 1 v. p. 242, etc.)

D'autres congrégations portent le même nom ordinairement adjoint à celui d'un mystère, de la Vierge, ou d'un saint :

a) *Oblates de l'Assomption* (Sœurs).

b) *Franciscaines oblates du cœur de Jésus.*

c) *Religieuses oblates de Marie Immaculée.*

d) *Oblates régulières de l'ordre de saint Benoit, servantes des Pauvres* (Angers).

e) *Sœurs oblates de saint François de Sales.*

39.) *Oratoire* (Religieuses de l') de Bretagne.

40.) *Oratoire de M. I.* (Sœurs de l'). — dites *Petites sœurs des Champs* fondées au XIXe siècle par le curé de Gandalou au diocèse de Montauban.

41.) *Passionnistes* (Sœurs).— Congrégation féminine de l'Institut de saint Paul de la Croix (*Intermédiaire* t. XLV, p. 363).

42.) *Picpus*, *Picpuciennes* (Sœurs). — Religieuses des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie et de l'Adoration perpétuelle, fondées à Poitiers et transportée à Paris en 1804, rue de Picpus. (cf. *Intermédiaire* XLV, 362).

43.) *Pauvres* (Sœurs des ; petites sœurs des ; sœurs gardes-malades des)

44.) *Philomènes* (sœurs). — Sœurs de sainte Philomène, maison mère à Saint-Marcellin.

45.) *Présentation.* — Ce mystère de la Vie de la sainte Vierge a été honoré par les congrégations suivantes :

a) *Sœurs de la P.* (diocèse de saint Claude).

b) *N. D. de la P.* (Sœurs de).— (Digne).

c) *Sœurs de saint Joseph de la P.*, branche des sœurs de saint Joseph du Puy, fondée au XIXe siècle par Mgr Rossat év. de Verdun (cf *Semaines Religieuses du diocèse de Verdun*).

d) *Filles de sainte Marie de la P.* fondées en 1836, à l'instigation de M. Fleury, curé de Broons (diocèse de Saint-Brieuc). cf. *Le clergé Français*, p 788

e) *Sœurs de la Présentation de Marie* datent de 1796 ; fondatrice : Vener. Marie Rivier du diocèse de Viviers ; cf. sa *Vie.*

f) *Sœurs de la Prés. de N. D.* fondée en 1755. (cf. la *Semaine religieuse* du diocèse d'*Albi* et quelques numéros du *Conservateur.*)

g) *Sœurs de la Présentation de la sainte Vierge*, fondées en 1684, à Sainville, au diocèse de Chartres, transférées près de Tours après la Révolution ; fondatrice : Vener, mère Marie Poussepin. cf, le *Journal d'Indre-et-Loire*, passim.

(*A suivre*). L. C. DE LA M.

—

Descendance de Christophe Colomb (XLV). — Le duc de Veragua se nomme Don Christophe Colon (forme espagnole de Colomb) de la Cerda, duc de Veragua, marquis de la Jamaïque ; il est titré amiral et gouverneur majeur des Indes.

Voir l'*Intermédiaire* (XII, 371).

A. S.E.

—

Famille d'Ulloa ou d'Illoa (XLIV). — L'*Armorial Général* de Rietstap donne deux familles d'Ulloa en Espagne. L'une d'elles se fixa ou projeta un rameau en Brabant et fut titrée baron de Limale, 12 juin 1633 ; marquis, 23 janvier 1646 ; comtes de Rodes St-Agatha, 11 mai 1651. Ses armes sont : *Echiqueté de gueules et d'argent, de cinq tires chacune de trois ponts, chaque point d'argent chargé de trois fasces de gueules.* Cimier : huit plumes d'autruche, alternativement de gueules et d'argent. Supports : deux lions d'argent, armés et lampassés de gueules.

Les mêmes armes, sans cimier ni supports, sont données à Lopez d'Ulloa ; *Lopez* paraît être le nom patronymique.

P. LE J.

—

Lœuillard d'Avrigni (XLV). — Ce n'est pas en 1810, mais le 4 mai 1819, que la *Jeanne d'Arc à Rouen* de L. d'Avrigni, terminée dès 1814, sous le titre de l'*Héroïne française*, fut représentée pour la première fois sur la scène de la rue de Richelieu.

La pièce eut 24 représentations en 1819, onze l'année suivante et resta douze ans au répertoire.

Elle s'y maintint après la mort de l'auteur (23 septembre 1823), et même après la retraite de la principale interprète, Mlle Duchesnois (1er novembre 1829). Ce

fut Mme Valmonzer qui reprit le rôle en 1830 et 1831.

Rachel lui préféra la *Jeanne d'Arc* de Soumet que Mlle George avait créée à l'Odeon en 1825, et qui passa au répertoire du premier Théâtre Français en 1846.

Jeanne d'Arc à Rouen fut d'ailleurs la seule pièce de d'Avrigni représentée rue Richelieu.

Sa veuve, Mlle Renaut l'aînée (Marie-Josèphe-Reine), sociétaire et première cantatrice de l'Opéra-Comique à la salle Favart, s'était retirée du théâtre en l'an VII, avec pension de retraite, par acte passé chez Pezet de Corvol, notaire à Paris, rue Nve Augustin.

Le fils et unique héritier, Adolphe-Emilien-Charles Lœuillard d'Avrigny, travaillait, en février 1830, à une tragédie en cinq actes qui n'a jamais vu le jour : il habitait alors le n° 67 de la rue de Provence.

Un G. d'Avrigny était, en 1856-57, administrateur du journal l'*Assemblée Nationale*. J'ignore s'il appartenait à la même famille. GEORGES MONVAL.

***

Cet écrivain qui signait D'Avrigni et n'était pas sans mérite littéraire, est mort d'apoplexie le 17 septembre 1823. Il avait épousé en 1790 Reine Renaut, l'aînée, née en 1767, cantatrice au concert spirituel, à la Comédie italienne de 1785 à 1792, puis à l'Opéra-Comique. Leur fils — Adolphe-Emilien-Charles, — a été médecin et a publié quelques écrits (voir Quérard, *la France littér.* I, 139).

D'Avrigni, le père, a donné des opéras-comiques, une tragédie de *Jeanne d'Arc à Rouen*, représentée aux Français le 4 mai 1819 et imprimée deux fois dans le cours de cette année (Paris, Ladvocat) : cette tragédie est son meilleur ouvrage. Il a chanté tour à tour, dans des vers de circonstance, Barra et Viala, les campagnes de Napoléon, son mariage avec Marie-Louise, la naissance du roi de Rome et la Restauration. Une partie de ces poésies lyriques a été réunie par l'auteur sous le titre de *Poésies nationales*, 1 vol. in-8° (Paris, Le Normant), dont la 3e édition est datée de 1812.

Comme prosateur, il a écrit un tableau historique du progrès de la puissance britannique dans les Indes orientales, — qu'on trouve inséré dans l'*Histoire de l'empire de Mysore*, par Jos. Michaud.

En janvier 1809, D'Avrigni avait fait paraître un poème de la Navigation moderne ou le départ de La Pérouse, précédé d'une épître dédicatoire au ministre de la Marine (Decrès). L'auteur, alors attaché à ce ministère, où il était chef du bureau des colonies, demanda à Esménard de rendre compte de sa publication dans le *Mercure*, le priant surtout de citer son épître dédicatoire.

Son ode sur la naissance du roi de Rome fut imprimée en avril 1811 à l'Imprimerie impériale, à titre officiel.

A vingt ans, D'Avrigni avait obtenu une mention honorable de l'Académie française, au concours de poésie de 1778, dont le sujet était *La Prière de Patrocle à Achille*. Quarante ans plus tard il se mit à plusieurs reprises sur les rangs pour entrer dans cette compagnie, mais ce fut sans succès. Il est devenu membre de la Légion d'honneur et censeur, — fonction qu'il conserva sous la Restauration, s'y faisant estimer par ses façons bienveillantes, son caractère conciliant et modéré, — ce qui ne laisse guère supposer l'homme violent dont a parlé l'académicien Arnault.

Mais il ne connut pas la fortune ; à la fin de sa carrière, il se fit solliciteur, et dans une de ses pétitions, signée aussi par sa femme, et que je regrette de n'avoir pas à ma disposition (elle a passé dans la collection d'autographes Violet d'Epagny, vendue le 16 janvier 1888), étaient exposés tout au long non seulement ses services, mais aussi ceux de Reine Renaut.

Celle-ci, ainsi qu'on l'a dit, avait deux sœurs, comme elle actrices et cantatrices de talent. Rose Renaut, la cadette, touchait en 1790 six mille livres d'appointement au Théâtre italien, dont elle devint sociétaire. Quant à la 3e sœur, Sophie — le duc de Richelieu la fit emprisonner à certain moment pour sa conduite plus que légère ; des pièces relatives à cette arrestation ont figuré dans la vente d'autographes du cabinet de M. H***, en mars 1854 (Lefebvre, libraire, rue Colbert).

TH. L.

—

Murville, auteur dramatique (XLIV). — On ne sait guère de ce gendre de Sophie Arnould, que ce qu'en dit Qué-

rard dans *la France littéraire*. Son véritable nom était Pierre-Nicolas-André ; Murville est un pseudonyme.

Sa femme, Alexandrine de Brancas (fille reconnue du comte de Lauraguais), ayant divorcé se retira à Luzarches, où sa mère avait acquis l'ancien presbytère vendu comme propriété nationale : c'est là que la femme divorcée d'André dit de Murville a épousé le fils d'un maître de poste

Lauraguais avait eu d'autres enfants de Sophie Arnould ; l'un d'eux, Constant Dioville de Brancas, devenu colonel de cuirassiers, périt à la bataille de Wagram.

Un chroniqueur, dont j'ai la copie manuscrite qui dut être insérée dans un journal de 1813 (le manuscrit est daté du 16 mars 1813, *la Quinzaine parisienne*) raconte que Sophie Arnould disait à Murville : « Sachez, mon gendre, qu'une femme comme moi et un homme comme vous doivent faire parler d'eux, de manière ou d'autre «. Fidèle au conseil de sa belle-mère, — continue le chroniqueur — « Murville emploie tous les moyens pour faire parler de lui, et si ses pièces ne lui procurent pas de gloire, il est assez adroit pour leur faire produire quelque argent. Le 3 de ce mois il a fait condamner au tribunal de commerce l'administrateur fermier de l'Odéon, Gobert à 1200 fr. de dommages pour n'avoir pas fait afficher de suite et sans remise la continuation de son pitoyable drame d'*Héloïse*, dont il évalue modestement les recettes à 5000 francs chacune ». TH. L.

Dans les Mémoires de Bachaumont, on lit, à la date du 5 août 1780 «que M. de Murville, toujours assidu courtisan de Mlle Arnould, ne cesse d'enfanter des madrigaux en son honneur. » Un quatrain suit, destiné au buste de cette actrice ; et à la date du 12 novembre suivant, est reproduit un autre quatrain pour le portrait d'Alexandrine de Brancas, que l'auteur, en publiant plus tard le recueil de ses poésies, dit avoir été composé pour Mlle de Tourcheville.

—

Bernardin de Saint-Pierre ou Saint-Pierre (Bernardin de) (XLV). — De Saint-Pierre l'auteur de *Paul et Virginie* portait comme noms de baptême Jacques-Henri-Bernardin.

Sa famille prétendait descendre d'Eustache de Saint Pierre. Son nom doit donc être enregistré à Saint-Pierre et non à Bernardin. PAUL ARGELÈS.

*
* *

C'est L. Lalanne qui a raison, Bernardin n'est qu'un prénom : On peut consulter Arvède Barine, *Bernardin de Saint-Pierre* Paris, 1891, in-8 ; *le Curieux*, t. 1er, Paris 1883 5, in-8°, la *Gazette des Tribunaux*, du 30 juin 1854, et aussi Aimé Martin, *Mémoire sur la vie et les œuvres de J. H. Bernardin de Saint-Pierre*, 1820, in-8°. NOTHING.

*
* *

Certainement Bernardin n'est qu'un prénom — comme Jacques et Henri, que portait M. de Saint-Pierre, l'auteur de *Paul et Virginie*. Il était fils de Nicolas de Saint-Pierre directeur des messageries de la ville du Hâvre-de-Grâce. Son acte de baptême (mairie du Hâvre, 19 20 janvier 1737) en fait foi.

Il signait : De Saint-Pierre.

Le brevet signé par Louis XVI le 1er juillet 1792, l'an IV de la liberté, pour nommer Bernardin Intendant du Jardin des plantes, porte ses prénoms et son nom dans l'ordre suivant : Jacques-Bernardin-Henri de Saint-Pierre.

L'acte de son mariage avec Félicité Didot, dressé à la mairie d'Essonnes le 6e jour du 2e mois de l'an II, donne ses prénoms dans le même ordre.

C'est d'ailleurs à la lettre S qu'on trouve son nom dans presque toutes les biographies, ainsi que dans les catalogues d'autographes dressés avec soin. comme on sait, par MM. Charavay. T L.

—

Le marquis de Saint-Mars (XLV). — C'est avec plaisir que j'enverrai à P V. si cela peut l'intéresser, une notice sur Joseph César, vicomte de Saint-Mars, né à Avesnes (Nord), G. O. ✻, commandeur de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, grand'croix de l'Ordre de Sainte-Anne de Russie, etc., maréchal de camp, secrétaire général de la chancellerie de la Légion d'honneur, mort dans les dernières années du règne de Louis-Philippe (peut-être même plus tard). A. S. E.

—

Famille de Vaux (XLV). — Le nom de Vaux (vallée) est celui d'un grand

nombre de localités et de très nombreuses familles différentes.

Il y a trente ans, il y avait trois magistrats à Paris qui portaient ce nom. M. Guérin de Vaux, conseiller ; MM. Carra de Vaux, et Cadet de Vaux, juges au tribunal de la Seine. Le premier, dont la veuve vit encore, rue de Rennes, était le père de Mme Gras femme du général et de Mme Dumas Primbault. Son frère fut le père de M. Roland de Vaux ancien magistrat et le grand-père de M. Jacques de Vaux, inspecteur des finances. Sa sœur, Mme Vial, morte il y a peu d'années, fut la mère de M. Paul Vial, ancien magistrat et du lieutenant colonel Vial, marié à sa cousine germaine, sœur de M. Roland de Vaux.

Le grand-père de M. Carra de Vaux dont le titre de baron fut confirmé par Napoléon III, était directeur de la Monnaie de Lyon, au milieu de XVIIIe siècle. Il eut trois fils : MM. Carra de Vaux, le général comte de Carra Saint-Cyr, mort sans postérité et M. Carra de Rochenière dont la postérité masculine est éteinte. L'aîné fut le père du baron de Vaux précité dont la mère était la tante de Lamartine et qui épousa la fille d'un substitut au Parlement de Paris. Il a eu trois fils : 1° Albert, ancien magistrat père du baron de Vaux, ancien élève de l'Ecole Polytchnechique, professeur d'arabe à l'Institut catholique ; 2° René qui a relevé le titre de comte de Saint-Cyr ; 3° Georges qui a représenté la France à Quito. A. E.

*
* *

Le journaliste qui signe *baron de Vaux* est actuellement un homme d'une cinquantaine d'années. Il n'a aucun rapport avec les familles de Vaux, car il s'appelle de son vrai nom M. Vauxbaron et fut pendant longtemps chargé des échos du *Gil Blas*. Il a été maréchal-des-logis à Saumur et a écrit plusieurs ouvrages de sport hippique et d'escrime. Il dirige aujourd'hui une petite feuille dont j'ignore le nom.

*
* * X.

Le baron de Vaux, qui dirige a les « échos » du *Gil-Blas*, vit toujours, heureusement pour ses amis ; notre collaborateur trouvera son adresse dans le *Tout-Paris* ; il est d'ailleurs rédacteur en chef de l'*Illustré parisien*. NOTHING.

*
* *

1° Laissons de côté le journaliste Le baron de Vaux. Son véritable nom est tout autre : de Vaux n'est qu'un pseudonyme.

2° Il y eut un baron de Vaux préfet de l'Aude qui est mort rue Mogador vers 1853.

3° Il y eut un autre baron de Vaux secrétaire des commandements du Prince Eugène : il a survécu à ce prince.

R. DE B.

—

Frédéric Barré (XLI). — Le charmant poète étampois qui appartient à une famille des plus honorables, est atteint d'une maladie cérébrale qui a obligé sa mère à le faire interner depuis plusieurs années dans une maison de santé. Aux deux volumes de vers cités qu'il a publiés, il faut ajouter le suivant : *Chansons de vingt ans*. Paris, Marpon, 1865, in-18.

UN ANCIEN CUL DE SINGE.

—

Le dessinateur Abel Faivre (XLV). — Pour monsieur L. M. une interview rapide au téléphone.

... — Vous avez reçu le n° de l'*Intermédiaire*

— Oui !.. oui !, moi, médecin ! Comment peut on supposer !.. Enfin !. je ne veux pas en dire de mal.. mon père et mon frère étaient médecins.

— Mais alors.. où vous êtes-vous documenté ?

— à Lariboisière et chez Pozzi. (Coupez pas, mademoiselle !)....

A. ROUVEYRE.

—

L'empire chrétien d'Abyssinie (XLIV). — L'ouvrage les *Souverains du Monde*, la Haye, 1722, 4 vol. in-12, donne une notice sur l'origine de cette monarchie. A la fin de la notice, il renvoie à un certain nombre d'ouvrages en latin que le demandeur pourrait consulter.

D. DES E.

*
* *

Dans ces temps derniers, le colonel Serge Kozlow, de l'état major russe, fut chargé par son gouvernement de faire des études sur l'empire abyssin, à la suite de quoi il a publié sur cette question un travail excessivement curieux, qu'il a eu l'amabilité de m'envoyer. Cet ouvrage est écrit en langue russe, mais s'il pouvait convenir « au citoyen d'Abdis-Ababa » je serais fort aise de le lui communiquer La Russie, et surtout le gouvernement russe,

s'intéresse beaucoup, pour des raisons politiques, à l'Abyssinie ; on y est même arrivé à se persuader que, du moment que les Abyssins sont chrétiens, mais qu'ils ne vivent pas en communauté avec Rome, ils doivent être orthodoxes, c'est-à-dire coreligionnaires des russes, ce qui est absolument faux. Ces Abyssins ont été par deux fois catholiques romains, grâce à l'apostolat des P.P Jésuites et à deux reprises ils ont apostasié — revenant à leur ancienne religion gnostique, ou plutôt *monophysite*. Comme signe distinctif — ils ont conservé la circoncision, tout en adoptant le baptême. Duc Job.

—

Le père de Gustave IV (XLV). — Le personnage auquel on attribuait la paternité de Gustave IV s'appelait Adolf Fredrick, comte Munck af Fulkila.

Cette prétendue paternité n'était qu'une invention qui pendant tout un siècle avait cours en Suède et que nous entendimes conter maintes fois, pendant nos fréquents séjours dans ce pays ; seulement, depuis, la critique historique, puisée aux sources authentiques et basée sur des documents irréfutables et non sur des racontars du public, a remplacé cette légende et à l'heure qu'il est, personne en Suède n'ajoute plus foi à cette présumée paternité, inventée à plaisir et enjolivée de détails fort amusants d'ailleurs. On a trouvé dernièrement des documents et des correspondances qui ont mis à néant cette invention mensongère.

Ainsi, d'après cette légende, on avait prétendu que Gustave III, désespérant après douze années de mariage stérile d'avoir jamais un héritier, car il éprouvait, disait-on, de l'éloignement pour toutes les femmes et surtout pour la sienne, aurait introduit un jour (1777) lui même dans la chambre de la reine, le baron Munck, son chambellan favori et son ami le plus intime, et supplia la reine, en vue des nécessités dynastiques, de le prendre pour amant ; au refus de la reine, il lui en intima l'ordre, qui fut vraisemblablement exécuté. Cet ordre du roi était, croyons-nous, exécutif, et la prière, bien qu'étrange et insolite, aurait suffi probablement.

Comme quoi, toujours d'après la même légende, Gustave IV avait connaissance de son origine illégitime, et toutes les fois qu'il rencontrait le comte Munck, il lui prenait la main et la lui baisait pour qu'il soit bien établi qu'il le savait être son père véritable.

On disait encore que Munck racontait sa liaison avec la reine à qui voulait l'entendre, qu'il se disait être le père du Prince royal, et que le roi Gustave III l'affirmait lui-même quand l'occasion s'en présentait.

Or, ce ne sont que des racontars et ils sont absolument faux ; le roi Gustave III n'a jamais eu le moindre doute à l'égard de la parfaite légitimité de la naissance de son fils, il l'aimait tendrement et l'élevait sous ses yeux avec les soins que la paternité seule pouvait inspirer ; le jeune prince devint dès son enfance le compagnon de ses voyages et même de ses expéditions militaires ; l'enfant royal prenait en tout ce qu'il faisait, son père pour modèle et se flattait en vain de recommencer le règne si brillant, et lorsqu'en 1809 il fut dépouillé de son trône et banni de son royaume il prit le nom de colonel Gustafson, c'est-à-dire : fils de Gustave.

Quant à Munck, non seulement il ne s'était jamais vanté d'être le père du roi Gustave, mais encore, dans une autobiographie qu'il avait écrite étant déjà en exil, il démentit cette conjecture de la façon la plus véhémente en y ajoutant des détails probants, que nous ne pouvons pas reproduire ici.

Mais alors, d'où est venue cette légende qui pendant un siècle presque, avait été prise au sérieux ?

Elle avait pris naissance tout simplement dans une intrigue politique, menée par la reine mère Louise Ulrique de Prusse sœur de Frédéric le Grand et veuve du roi Adolphe-Frédéric, laquelle haïssait sa bru, la reine Sophie-Madeleine de Danemark, femme du roi Gustave III son fils, et par Charles duc de Sœdermanie, son second fils, frère puiné de Gustave III, lequel devait un jour, après avoir fomenté la révolution de 1809 qui prononça la déchéance de Gustave IV, monter sur le trône de Suède, sous le nom de Charles XIII.

Cette intrigue ourdie et machinée par la reine mère et le duc de Sœdermanie et dont la source, connue actuellement de tout le monde en affaiblit singulièrement

l'effet, a un intérêt particulier en ce sens, qu'elle offre une analogie absolue avec l'*Affaire du collier* dont elle semble être une contrefaçon. En effet, il s'agissait avant tout de discréditer la reine Sophie-Madeleine, mettre en suspicion la légitimité de la naissance du prince royal, afin de déblayer et préparer le terrain au duc de Sœdermanie. Les événements ultérieurs n'ont que trop aidé l'entreprise ; le roi Gustave III fut assassiné en 1792 et le duc de Sœdermanie devint régent du royaume pendant la minorité de son neveu (1792-1796). La charpente même et la mise en scène de cette intrigue semblent être calquées sur celle *du collier* ; rien n'y manque en effet, ni l'oncle qui convoite secrètement la succession de son neveu, ni même les bijoux, car au cours des événements il est toujours question d'un certain médaillon orné de diamants, bijou d'un très grand prix, qui renfermait la miniature de la reine Sophie-Madeleine, et que celle-ci aurait, dit on, donné au comte Munck.

Gustave III n'ignorait pas l'intrigue menée par sa mère, aussi eut-il soin, dès 1771, de la tenir à l'écart. Elle en conçut une violente colère et quand, à la naissance d'un héritier de la couronne (1778) le bruit s'était répandu que celui-ci n'était pas le fils de Gustave III, la rupture entre la reine-mère et le roi éclata. La reine mère fut contrainte d'aller finir ses jours, loin de la cour brillante de Stockholm, dans la solitude de ses douaires de Fridrikshof et de Svartsjo. Elle est morte dans cette dernière localité le 16 juilllet 1782 et n'a pas vécu assez longtemps pour assister au triomphe de ses machinations. Un second enfant du couple royal, Charles duc de Smaland, est né déjà après la mort de la reine Louise Ulrique, le 25 août 1782, il est mort le 23 mars de l'année suivante.

Au moment de la mort de Gustave III, Munck se trouvait pourvu de nombreuses charges et qualités ; ces divers emplois lui donnaient une voix prépondérante au conseil, il était à ce moment là : gouverneur général de Stockholm, gouverneur des provinces d'Ups la et de Svartsjo, gouverneur des châteaux royaux de Drottningholm, d'Ulriksdal et de Haga, président de la chambre du contrôle, Grand maître des cérémonies et chevalier de l'Ordre des Séraphins. Le régent, ce duc de Sœdermanie, son ennemi mortel, trouva qu'il était nécessaire et urgent de s'en débarrasser à tout prix. et comme il était cependant difficile de le renvoyer du service, on avait imaginé de l'accuser d'un crime. Aussitôt après l'assassinat du roi, il fut accusé d'avoir fait de la fausse monnaie, ou plutôt d'avoir fabriqué de faux billets de banque ; on fit revivre une affaire de faux billets intentée jadis à un juif nommé Aron Isak, et on impliqua le comte Munck dans cette affaire. L'instruction fut menée avec une promptitude exceptionnelle, et bien que Munck ne fût ni jugé, ni condamné et qu'il continuât à nier d'y avoir participé d'une façon quelconque, on prouva néanmoins qu'il était coupable du crime qu'on lui imputait et l'on exigea de lui qu'il se démît de toutes ses fonctions. Il fut dépossédé de tout, dépouillé de sa fortune et finalement expulsé de la Suède. Il se retira alors en Italie où il vécut dans un état voisin de la misère. Deux ans plus tard, on lui fit savoir que le tribunal de Stockholm l'avait proclamé civilement mort et qu'il était rayé du nombre des chevaliers de l'ordre des Séraphins. Il fit alors de vaines réclamations, qu'il faisait parvenir au gouvernement par l'entremise de M. Lagersverd, ministre de Suède en Toscane, ou de M. Piranesi, ministre de Suède à Rome, mais on lui répondait invariablement : *Vos réclamations sont inutiles, car vous êtes civilement mort.*

Dès que Gustave IV était parvenu à la majorité, le comte Munck adressa au roi une réclamation éloquente datée de Massa le 24 janvier 1797 ; il disait au roi entre autres choses :

« Je suis Suédois, et sans montrer un « fol orgueil, je puis dire que je porte « un nom connu en Europe ; celui qui a « été l'objet de tant de distinctions de la « part du roi Gustave III, n'est pas un « personnage vulgaire. Les bienfaits que « ce monarque avait répandus sur moi, « sont une preuve honorable de mes ser- « vices. L'époque de sa mort fut celle de « mes malheurs et depuis lors, jusqu'à ce « jour, proscrit sans être condamné, ré- « puté coupable quoique innocent, malgré « mes vives instances et au mépris même « de nos lois, ne pouvant pas être admis « à me justifier, j'ai traîné dans l'exil

« une vie obscure et infortunée, mais « sans tache. C'est en vain que V. M. a « juré solennellement le maintien des lois « en Suède : coupable, je dois être pu- « ni, innocent, une justification m'est « due ».

Cette réclamation fut bientôt suivie d'une seconde, mais toutes les deux sont restées sans reponse, ce qui nous prouve une fois de plus que Gustave IV ne se croyait guère être le fils de Munck, car dans ce cas, il lui aurait certainement fait rendre justice Nous pensons cependant que le roi lui fit donner une petite pension, pour lui fournir les moyens d'existence.

Ayant perdu tout espoir d'obtenir sa justification, il changea de nationalité et de nom ; il se fit naturaliser dans le duché de Parme en 1817, sous le nom de *comte Menck* et il est mort dans la ville de Carrare, dans Le Modenais le 18 juillet 1831, à l'âge de 82 ans.

Ainsi finit cet homme, qui pendant plus de vingt ans, c'est-à-dire pendant tout le règne de Gustave III, fut un des premiers personnages du royaume, grâce à l'amitié et l'affection fidèle et sincère que lui portait le roi.

A vrai dire, il n'était pas aimé par la nation, on lui reprochait son caractère hautain, on l'accusait de n'être qu'un aventurier et un parvenu, ce qui est vrai, car il n'était pas d'une grande naissance, ce qui à cette époque encore avait une grande signification dans l'aristocratique Suède. Sa famille, originaire de la Finlande, n'avait été anoblie qu'en 1585 et immatriculée dans sa noblesse suédoise qu'en 1627. Il était né le 28 avril 1749, à Randekyla, d'Andrès-Erick Munck, simple officier de l'armée et de Hedwig Juliana Wright. Lui-même fut créé baron le 27 décembre 1778, et puis comte le 4 juillet 1789.

Toujours est-il, qu'actuellement, les nouveaux historiens de la Suède, sur la foi des documents irrécusables, rejettent d'une façon absolue la légende dont nous venons de parler et la rapportent aux intrigues de la Cour, qui l'auront fait naître. Duc Job.

—

Supplice du sac de cuir (XLIII ; XLIV). — Il existe dans la collection Rondonneau, aux Archives Nationales (A. D). III, Arrêts et jugements criminels) la note suivante rédigée par Gueulette

2 août 1589. Jugement rendu à Saint-Cloud par Henri III sur le rapport du Sr de Richelieu, grand prêvôt de France, qui condamne frère Jean le Roy jacobin d'estre mis dans un sac et jetté à l'eau pour avoir assassiné son capitaine à Héricourt.

Au greffe de la P. de l'hostel.

A. Lamoureux.

—

L'empoisonnement des fontaines (XLV) — Nous préparons, en ce moment, M. le Dr Nass et moi, un travail très important sur *Les Poisons dans l'Histoire*, que nous espérons donner à l'impression dans le courant de cette année. Un chapitre y sera consacré aux empoisonneurs des fontaines. C'est tout ce qu'il nous est permis d'en dire pour l'instant, ne voulant pas déflorer notre ouvrage avant l'heure. Dr Cabanès.

*
* *

M. A. Lamoureux pourra consulter avec fruit : *Les Empoisonneurs de fontaines dans le Maine, 1390*, par l'abbé Ern L. Dubois (actuellement évêque de Verdun) dans *La Province du Maine*, t. I. (1893) pp. 310-315). L. C. de la M.

—

Siège de Savannah, 1779 (XLV). — Je ne connais pas de publication spéciale sur la vie du comte d'Estaing, mais M Cz. trouverait sans doute des renseignements sur le fait qui l'intéresse dans un opuscule anonyme, publié en 1782, sans nom de lieu, in-8° de 93 pages, sous ce titre : *Extrait du journal d'un officier de marine de l'escadre de M. le comte d'Estaing*. T. L.

—

Fêtes de l'enfance sous la Révolution (XLV). — Les *Souvenirs et journal d'un bourgeois d'Evreux. 1740. — 1830*. Evreux, Hérissey, 1850, mentionnant, parmi les nombreuses fêtes civiques célébrées dans cette ville durant les dernières années du XVIIIe siècle, celle de l'Adolescence, le lundi 28 juillet 1794 (10 thermidor, an II) jour de décade :

« On fit prévenir tous les jeunes enfants de s'assembler pour aller à cette fête, et l'un d'entre eux portait une bannière où étaient ces mots : *Barra est mort pour sa patrie et nous imiterons son exemple.*. Un autre portoit aussi une bannière où il y avoit quelque chose de semblable.

Ils furent conduits à la montagne, sur la place de la Révolution et, de là, reconduits au temple de l'Eternel. »

Il ne nous a malheureusement été conservé que le premier vers d'un hymne de circonstance composé en l'honneur de deux précoces héros de la République :

De Bara, de Viala, enfants, suivez l'exemple!

. . . . . .

Une autre fête de l'Adolescence fut célébrée en 1796, le mercredi 30 mars (10 germinal, an IV). Le 22 mars 1798 (2 germinal, an VI) fut la fête de la Jeunesse.

F. BL.

—

Subdélégués des intendances en 1790 (XLV). — La liste des subdélégués serait longue, car les sièges d'élection étaient nombreux ; mais si chacun recherchait autour de soi, on pourrait dresser cette liste assez promptement.

En ce qui concerne le pays dont a été formé le département de Seine-et-Marne, voici les noms des derniers subdélégués de l'intendance de la généralité de Paris (Bertier de Sauvigny) :

Pour l'élection de Coulommiers : Huvier du Mée ;

Pour l'élection de Meaux : de Vernon.

Pour l'élection de Melun : Guérin de Sercilly ;

Pour l'élection de Montereau : Beauperrin de Villemont ,

Pour l'élection de Nemours : Prieur de la Comble ;

Pour l'élection de Provins : Bureau de la Courouge ;

Pour l'élection de Rozoy : Michel Picault.

T. L.

—

Baccara (T. G., 77). — Il y a longtemps déjà, et à plusieurs reprises, il a été demandé quelle était l'origine de ce mot. Boockworm a répondu que ce mot, sur lequel Littré ne s'explique pas, pouvait venir de l'hébreu *baccarun* qui veut dire « élève » parce qu'il fut inventé par un rabbin qui y faisait jouer ses élèves.

Ne saurait-on trouver une autre étymologie ? Existe-t-il une bibliographie du baccara, surtout au point de vue historique ?

R. S.

—

Un barbarisme à repousser (XLV) — Mais je ne déteste pas l'expression *entrer en collision*. Cela me rappelle ma rhétorique et les figures qui l'ont embellie. Au milieu de notre américanisme, de notre réalisme, de notre tendance à tout dessécher, à tout réduire en analyse et en poussière, à abuser des verbes *être* et *avoir*, symboles de l'égoïsme et de la possession ; j'aime assez ces expressions qui donnent de la vie aux choses. Ce sont, si je ne me trompe, ce que nous appelions autrefois des prosopopées, le nom déparait et déparera toujours l'idée. Je *constate* que deux navires se *sont abordés* ont *eu* une *collision*, mais je *m'attache* au récit qui me les montre *entrant en collision*.

La toile se lève, le drame va se dérouler, je suis tenté de m'extasier comme les *Précieuses* sur : « quoi qu'on die ». « Entrer en collision » !... On voit les navires se diriger l'un vers l'autre..., s'éviteront-ils ?... ne s'éviteront-ils pas ?... Ils courent insconsciemment à leur perte... Ils s'en aperçoivent... Il est trop tard...

Vlan ça y est ! Avec le verbe *être* ou *avoir*, le sinistre était un simple fait mathématique, je comptais un malheur de plus. Avec *entrer en collision*, j'ai parcouru tous les tons de la gamme de mon émotion, j'ai craint, j'ai frémi, j'ai soupiré... j'ai vécu. Et en somme, qu'est-ce qu'un barbarisme ?

Un mot écorché ou une construction vicieuse, car s'il s'agissait d'une faute contre la grammaire, ce serait un solécisme.

On ne saurait donner ce nom à un néologisme voulu et à plus forte raison à une expression plus ou moins imagée. Qu'il y ait barbarisme dans l'expression *tomber quelque chose* pour faire tomber quelque chose ou encore, *tomber quelqu'un* pour tomber sur quelqu'un je le veux bien et Dieu sait ce que d'expressions de ce genre prennent un sens particulier, passent dans l'usage et sont adoptées par l'Académie.

Vous n'arrêterez pas l'évolution d'une langue et vous n'empêcherez pas les mauvaises herbes de pousser là comme ailleurs. Mais dans l'expression qui nous occupe, je ne vois pas pourquoi le verbe *entrer* ne s'allierait pas au mot *collision* comme à un autre. On entre dans les idées de quelqu'un, on entre en relations, on entre en ménage... Dès lors, ne semble-t-il pas naturel qu'on puisse entrer en collision. ?

PAUL ARGELÈS.

Le préfixe mocque dans les noms de lieux (XLV). — Des fermes, appelées *Moque-Souris*, existent en Vendée. Il y en a une, en particulier, dans le Marais de Mont, près du Perrier. La carte d'Etat-major donne « Moque-Souris », ferme citée par René Bazin dans son roman *La Terre qui meurt*, dont l'action se passe en Vendée.

Nous possédons un acte de 1764, qui fait allusion à une chaussée du nom de *Mochouin* (Moque-chien ?), nom certainement très ancien.

Dans cet état de lieu, le mot est bien écrit « Mochouin » ; mais l'orthographe de cet état est très défectueuse.

Les mots « souris » et « chien » se comprennent seuls. Il est probable que « Moque » vient du sanscrit « Muka » : bouche, qui a pu signifie « trou » par extension. D'où les noms : trou à chien, trou à souris. A noter que *makk*, en sanscrit, signifie « se mouvoir, aller » ; et que cette seconde étymologie est acceptable également pour Moque chien et Moque souris, au moins.

MARCEL BAUDOUIN.

***

Ce nom paraît provenir d'un gentilice *moccius* relevé par Holder dans différentes inscriptions. *Moccus* était un surnom de Mercure et signifiait le *cochon*, du celtique *moch, pourceau*. Reste à savoir si les *Mocquesouris Mocpois* et autres lieux tirent leur nom d'un *fundus mocciacus*, d'un temple de *Mercure* ou tout simplement d'un *porc*.

En ce qui touche le surnom de Mercure, le *corpus inscriptionum latinarum* indique au pays de Langres un ex-voto *Deo Mercurio Mocco* par Masculus et Sedatia Blandula.

PAUL ARGELÈS.

—

Un passage des Burgraves à expliquer (XLV). — Je crois que les termes *réservés d'armet et de bavière* signifient : en faisant exception de l'armet et de la bavière, autrement dit : sans armet ni bavière.

Dans la vieille langue française, les mots *reservation* et *reservement* voulaient dire *exception* ; le participe passé *réservé* s'employait adverbialement dans le sens d'*excepté* et nous nous servons encore maintenant des expressions *à la réserve de* = *à l'exception* de et *sans réserve* = *sans exception*.

Dans le passage des *Burgraves*, dont il est question, le terme réservé me parait se présenter avec cette acception, rare et archaïque, il est vrai, mais certaine. Ce qui constitue la singularité de l'expression, c'est qu'au lieu d'être employé adverbialement, comme dans le vieux français, ledit participe se rapporte à un substantif, d'ailleurs sous-entendu. J'ajoute que le contexte me semble corroborer cette interprétation : il s'agit d'une lutte sans merci, pour laquelle Otbert propose, tout naturellement, que les combattants renoncent à la protection de l'armet (heaume) et de la bavière (mentonnière).

R. DUPL.

—

Bibliothèque historique (XLV). — La *Bibliothèque historique*, etc., finit à la deuxième livraison du tome XIV. En janvier 1820, M. Gossuin, éditeur de ce recueil, fut traduit devant la cour d'assises du département de la Seine, 1) pour avoir attaqué les art. 5 et 9 de la Charte constitutionnelle, et 2) pour avoir outragé la morale publique et religieuse. — M. Hatin, dans sa *Bibliographie historique et critique de la presse*, p. 337, indique cinq opuscules qui complètent le quatorzième volume. (Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, t. I, p. 418), PAUL ARD.

—

Une manie de J. J. Rousseau (XLIV). — Avant d'aborder cette question, je crois utile de prévenir les lecteurs de l'*Intermédiaire* qu'il faut abandonner ce parti pris de pudeur mal placée, qui a si longtemps éloigné les psychologues et les médecins de l'étude de certaines déviations morbides de l'instinct sexuel. « Combien d'auteurs, dans la crainte d'être soupçonnés d'inconvenance scientifique, se sont répandus avec la fougue d'un prédicateur, en épithètes variées sur un vice qu'ils ont qualifié d'abomination, de monstruosité, comme si le caractère véritablement extraordinaire de ces faits dans toutes les sociétés, à toutes les époques de l'histoire, ne devait pas attirer l'attention du psychologue ». Je ne conçois pas du reste les raisons qui nous feraient apporter plus de réserve à étudier des phénomènes morbides que l'illustre

auteur des *Confessions* n'en a mis lui-même à nous les conter.

Les lecteurs des *Confessions* se souviennent de l'étrange aventure de J -J. Rousseau avec mademoiselle Lambercier, qui contient le pénible aveu de la passion de l'enfant, restée intacte chez l'homme mûr.

« Mademoiselle Lambercier ne manquait pas au besoin de sévérité non plus que son frère : mais comme cette sévérité, presque toujours juste, n'était jamais emportée, je m'en affligeai et ne m'en mutinai point. J'étais plus fâché de déplaire que d'être puni, et le signe du mécontentement m'était plus cruel que la peine affective. Il est embarrassant de m'expliquer mieux, mais cependant il le faut...Comme mademoiselle Lambercier avait pour nous l'affection d'une mère, elle en avait aussi l'autorité, et la portait quelquefois jusqu'à nous infliger la punition des enfants quand nous l'avions méritée. Assez longtemps, elle s'en tint à la menace, et cette menace d'un châtiment tout nouveau pour moi, me semblait très effrayante ; mais après l'exécution, je la trouvai moins terrible à l'épreuve que l'attente ne l'avait été ; et ce qu'il y a de plus bizarre, c'est que ce châtiment m'affectionna davantage encore à celle qui me l'avait imposé. Il fallait même toute la vérité de cette affection et toute ma douceur naturelle pour m'empêcher de rechercher le retour du même traitement en le méritant ; car j'avais trouvé dans la douleur, dans la honte même, un mélange de sensualité qui m'avait laissé plus de désir que de crainte de l'éprouver de rechef par la même main. Il est vrai que, comme il se mêlait sans doute à cela, quelque instinct précoce du sexe, le même châtiment reçu de son frère de m'eût point du tout paru plaisant..... Cette récidive que j'éloignais sans la craindre, arriva sans qu'il y eût de ma faute, c'est-à-dire de ma volonte, et j'en profitai, je puis le dire, en sûreté de conscience. Mais cette seconde fois fut aussi la dernière ; car mademoiselle Lambercier s'étant aperçue à quelques signes que ce châtiment, n'allait pas à son but, elle déclara qu'elle y renonçait... »

Il est facile de discerner, dans l'aveu de J. J. Rousseau, la manifestation d'une sexualité morbide, parfaitement connue du reste, et à laquelle on a donné le nom de masochisme (nom dérivé du romancier Galicien, de Sacher Masoch). Il faut entendre par là le désir de s'exposer à une apparence de cruauté sexuelle. Pour monsieur M. A. Raffalowich, qui a étudié dans un livre intéressant et très documenté. les modalités sexuelles, J J. Rousseau est un masochiste historique qui désira toujours être fouetté et violenté par une femme.

Il me semble qu'une étude plus pénétrante, plus complète de cette étrange psychopathie a été faite par monsieur Dimitry Stéfanowsky, à propos de l'auteur des *Confessions*, et sous le nom de passivisme « Je puis définir le passivisme, écrit-il (1), comme une abdication volontaire de la volonté faite par un homme au profit d'une femme, avec désir immense d'être abusé et maltraité par elle. »

L'auteur distingue un passivisme moral, qui consiste surtout en humiliations et avilissements devant une femme, et un passivisme physique, qui réside dans les mauvais traitements infligés par la femme aimée. Je ne puis entrer ici dans de longs développements sur les caractères et sur la fréquence de cette anomalie morale qui a inspiré de nombreuses nouvelles et même des tragédies. La scène fameuse entre Nana et de Muffat, dans le roman de M. Zola, n'est pas unique en littérature : le type du vieux sénateur Antonio dans la *Venice preserved* d'Otway correspond absolument au type du passiviste décrit par Stefanowsky Est-il besoin d'insister ici sur le caractère particulier de certaines manifestations religieuses qui scandalisèrent si fort les ligueurs sous le règne de Henri III ? Ce monarque, à Paris et à Chartres, figura souvent dans des processions de flagellants où hommes et femmes confondus s'administraient gaillardement des coups de lanière. De nos jours, M. de Sacher-Masoch s'est complu à décrire dans ses romans, des formes variées de passivisme : *la Venus en fourrure* est le roman le plus célèbre de cet écrivain. Bien des autobiographies récentes de particuliers obscurs ou d'hommes illustres pourraient prouver que les déplorables habitudes de J. J. Rousseau ne sont pas une rareté. Mais comme il l'écrit fort bien lui-même, « ce n'est pas ce qui est criminel qui

(1) *Archives de l'Antropologie criminelle*, tome VII.

coûte le plus à dire, c'est ce qui est ridicule et honteux. »

Dr A. Lamoureux.

*
* *

Je connaissais la citation et ne me suis jamais étonné outre mesure de l'accusation portée par Edmond de Goncourt contre Rousseau. Et en fait de témoignages contemporains, il n'est pas besoin d'en invoquer d'autres que celui des *Confessions* elles-mêmes ; on y voit en plusieurs lieux, que dans sa jeunesse, Rousseau était atteint de cette aberration bien connue des médecins qui se traduit par le goût de la flagellation, soit active, soit passive. Or de telles perversions s'exacerbent avec l'âge plutôt qu'elles ne disparaissent. Je ne vois d'ailleurs aucun intérêt, bien au contraire, à ce que l'on insiste sur ces misères humaines dans l'*Intermédiaire*.

H. C. M.

—

Lacordaire (XLV). — A signaler : *Quelques souvenirs sur le P. Lacordaire* (1 portrait) par M. A. de Malarce ; — très intéressante étude anecdotique, publiée dans le n° 26, 11e année (31 mai 1902) de la *Revue Hebdomadaire*.

Gros Malo.

—

Gringalet acteur (T. G. 402). — Existe-t-il une histoire de cet acteur qui fut célèbre sous la Restauration et le gouvernement de Juillet à Rouen et en Haute-Normandie ?

Luc.

—

Alhaiza (XLV).— Malgré le caractère semi-officiel du rapport d'Eugène Moreau, consulter, outre les journaux du temps et le *Dictionnaire* de Burtal, les trois brochures suivantes :

— *Le Naufrage de l'Evening Star* et la colère céleste en Amérique — 8° 1866.

— *Relation du voyage de l'Evening Star*.

— *Voyage et naufrage de l'Evening Star*, par F. Strauss. 1867.

Mais rien ne vaudra les renseignements donnés par la famille même.

Georges Monval.

—

Commissaires de police littérateurs (T. G. 217 ; XLV). — Les journaux parisiens ont annoncé, il y a quelques jours, la mort de M. Simand, commissaire de police de la ville de Paris, qui a publié, il y a quelques années, un volume de vers qui a obtenu un grand succès.

Paul Pinson.

—

La romance de Galathée (XLV). — M. Jean-Bernard écrit dans le *Gil Blas*, en réponse à la question de l'*Intermédiaire*, un courrier de Paris consacré à Gustave Humbert, qu'il voyait pendant les vacances, à Beauzelles.

Durant les vacances, après avoir passé sa journée à traduire les juristes allemands, il se délassait en racontant les histoires gaies de sa jeunesse d'étudiant pauvre, ayant épousé sans dot la jeune fille qu'il aimait et qu'il continuait à adorer, les cheveux blancs venus. Pour les tracasser, quand ils se promenaient, le soir, sur la terrasse du petit jardin qui dominait la vallée où coulait la Garonne, si belle par ses couchers de soleil de septembre, on les appelait « Estelle et Némorin ».

Ce fut donc Gustave Humbert qui me raconta lui-même que, lorsqu'il était étudiant, il avait composé un certain nombre de pièces de théâtre dont une même avait été jouée au théâtre de Metz. A Paris, il avait connu l'auteur dramatique Barbier, alors à ses débuts, avec lequel il avait collaboré plus ou moins.

— Ainsi, tenez, me dit-il, vous connaissez la fameuse romance de *Galathée* :

Ah ! Verse, verse, verse encore !

elle est de moi. La pièce fut écrite en 1847 et quand on la joua à l'Opéra-Comique, j'avais abandonné mes velléités théâtrales pour me consacrer au droit ».

Du reste, j'ai raconté ce détail anecdotique du vivant du père Humbert : quand il fut nommé premier président de la Cour des comptes, j'écrivis une chronique dans *l'Evénement*, où l'anecdote de la romance de *Galathée* se trouve tout au long. Gustave Humbert ne démentit pas ; cela lui faisait plaisir au fond qu'on rappelât ces souvenirs de jeunesse où il vivait au Quartier latin avec soixante francs par mois.

Dans un grenier, qu'on est bien à vingt ans.

aurait-il chanté volontiers : car, à soixante ans passés, le premier président Gustave Humbert chantait encore ; il avait une voix de fort ténor qui avait dû être belle et il aimait entonner les grands airs des vieux opéra .

— Ah ! si vous aviez entendu Duprez et Mme Damoreau-Cinti ! disait-il avec un éclair de flamme dans ses vieilles prunelles.

Portrait de L. A. P. de Bourbon-Busset (XLV). — Hélas ! non. Il n'existe ni portrait, ni gravure, du vicomte Louis-Antoine Paul de Bourbon-Busset. Une personne tenant de très près à cette famille, a bien voulu poser cette question iconographique aux premiers intéressés à sa solution. La réponse a été négative, et, déchu de l'espoir meilleur que j'avais conçu, je me vois obligé de confesser mon regret. Cz.

—

Arbres de Sully (XL ; XLI ; XLIV). — L'enquête sur les arbres plantés par ordre de Sully ou jugés tels, appelés parfois des Rosny, continue sans doute. Y ai-je pris part déjà pour signaler le gros ormeau de l'église de Verruyer (Deux-Sèvres)?

Quoi qu'il en soit, un ormeau non moins remarquable, — encore un ormeau — bien connu des Parisiens, existe sur un petit terrain communal au hameau de la Villeneuve, près Rambouillet.

Léda.

—

Connaît-on des cadres sculptés signés (XLIII ; XLIV). — Dans les *Lettres sur les salons*, (Mémoires secrets, tome XIII, page 193), il est parlé d'un cadre sculpté qui est particulièrement admiré au salon de 1775.

Il s'agit du cadre d'un sculpteur en bois, nommé *Boutry*, représentant des armes de France, des trophées, des guirlandes de fleurs, de feuillage, etc. Ce travail exquis est d'une si grande beauté, d'une telle délicatesse, qu'on ne l'a point doré ni vernissé et quon le conservera dans toute sa simplicité. L'artiste a été trois mois à le terminer. Il appartient à S. M. qui a un goût particulier pour ces sortes de chefs-d'œuvre et s'y connaît s'occuppant elle-même de pareils travaux dans ses délassements.

Il y a apparence que ce cadre était signé pour qu'on nommât l'auteur avec tant d'éloges, dans un compte-rendu critique des œuvres du Salon. M.

—

Les tableaux perdus (XLIV ; XLV). — Dans l'*Intermédiaire* du 30 avril, M. O. Berggruen dit :

Rien de plus facile d'abord que de réunir les catalogues des collections publiques.

Je ne puis partager cette opinion et pour cause.

Il y a huit ans que je réside en Italie, et dès le commencement, j'ai eu l'idée de collectionner les catalogues des musées italiens ; j'en ai un certain nombre, mais je suis certain de ne pas les avoir tous.

Et cependant je m'y applique.

C'est une illusion de croire qu'il suffit de donner commission à un libraire ; il faut s'en occuper soi-même chaque fois qu'on arrive dans une localité où il y a un musée, dont le catalogue vous fait défaut.

Hé bien, dans mes nombreux voyages, j'ai souvent recueilli des catalogues dont l'existence n'est mentionnée dans aucune bibliographie et qui sont, par conséquent, inconnus aux libraires des grandes villes.

Dernièrement, par exemple, j'étais dans une cité qui possède un musée intéressant, mais peu connu ; pas de catalogue ; on n'en vendrait pas dix par an.

En feuilletant une sorte de Bottin local, j'ai trouvé la liste des tableaux du musée, à la suite des adresses des professions et métiers !

Si pour l'Italie seulement, un chasseur à l'affût depuis tant d'années, n'est pas encore arrivé à remplir son carnier, que penser de la chasse qui comprendrait l'Europe et l'Amérique ?

Avant d'entreprendre la réunion des catalogues — et ce n'est pas la première fois que je le dis — il faudrait d'abord avoir la liste exacte des musées ; or cette liste n'existe pas.

C'est alors seulement, qu'en écrivant aux conservateurs, on pourrait savoir si le musée a un catalogue imprimé ou non, et si on a de la patience et de la chance, on arrivera peut-être, après pas mal d'années, à réunir une suite de catalogues et encore on ne pourra pas affirmer qu'elle est complète.

Ce serait un travail long et pénible et, il faut bien le dire, nullement rémunérateur pour un éditeur.

J'en ai écrit à plusieurs, en me chargeant de l'Italie gratuitement ; aucun n'a accepté.

Un gouvernement ou une société des Beaux-Arts riche, pourraient peut-être tenter une pareille entreprise.

Gerspach.

Les saints, guérisseurs et producteurs de maladies (XLV). — A Vendôme, une Sainte-Larme rapportait aux moines qui la possédaient 3 à 4.000 livres de rente ; on institua une confrérie de la Sainte-Larme au couvent des jacobins de Provins, en 1548. Un demi-globe en cristal fut placé au sommet du monument de Thibaut VII et on y alla pour guérir les maux d'yeux.

La foi, dit M. Félix Bourquelot, dans son *Histoire de Provins*, s'est quelquefois payée de mauvais jeux de mots. On invoquait saint Fort, à l'Hôtel-Dieu de cette ville, pour les malades en langueur, et saint Clair pour les yeux ; à Savins on priait saint Lyè pour les enfants noués ; saint Loup de Naud calmait la peur des enfants, et à Lourps, saint Menge guérissait la gale. X.

—

Pithécantrope (XLII). — Un journal de province dit que certains docteurs en théologie considèrent la descendance simiesque de l'homme comme un dogme. Croyant aux vieux dogmes, nous disons que l'homme ayant voulu pénétrer la science du bien et du mal *moral*, il s'est porté vers le mal. *Vitium hominis, natura pecoris*, ce qui est péché en l'homme est nature en l'animal (saint Augustin). Le transformisme de Darwin se concilie très bien avec la philosophie chrétienne (conférence de M. Brunetière à Lyon). La science matérialiste moderne sera toujours dans l'erreur à ce sujet. Au risque de passer pour trop naïf, ce qui nous importe peu, nous laisserons la parole à Aristote et à Cicéron.

Pythagore, qui tenait ses doctrines de l'Orient, professait que la mer, il y avait des siècles, en se retirant, avait laissé en terre des ancres, des pièces de navire, des squelettes. Aristote professe la même doctrine et dit que les changements de mers en terres, des tremblements de terre, des guerres d'extermination ont fait périr presque tous les habitants d'une contrée ; que les survivants ont mené une vie plus ou moins sauvage ; que les descendants ont retrouvé les arts de leurs pères ; enfin, que les *mêmes opinions sont revenues et ont été renouvelées une infinité de fois*.

« Socrate prétend avec juste raison, dit « Cicéron, qu'apprendre c'est seulement « se ressouvenir — « Jugez-vous, dit « Cicéron, qu'il ne soit entré que du ter- « restre, du corruptible dans la compo- « sition de cet homme qui le *premier* « imposa un nom à chaque chose — « Pythagore trouvait en cela la *Sagesse* « *infinie*. — Tous les premiers hommes « qui inventèrent les arts furent de grands « hommes, ainsi que d'autres *plus anciens* « qui enseignèrent à se nourrir, à se « vêtir, à se défendre contre les bêtes « féroces ; c'est par eux que nous fûmes « civilisés ».

La science moderne croit-elle arriver à *perfectionner* un pithèque d'Afrique ou un pithécantrope de Java ? X. B. Saintine s'est trompé ; l'homme noir d'Afrique est venu d'Asie. Pour me servir des paroles de Cicéron, avec une légère modification : « Les paroles de l'éducateur, ses idées « laisseront-elles des traces dans l'esprit « des enfants de ces pithèques *perfec-* « *tionnés ?* »

GAËTAN LE SOUCHEVEUR.

—

Gâteaux sacrés XLIV ; XLV). — Athénée (*Dipnosoph.* lib. III, cap. XXIX) a cueilli dans le poète sicilien Archestrate une tradition mythologique relative à la ville d'Erèse, de l'île de Lesbos. De l'orge qui croissait dans la contrée environnante on tirait une farine si blanche que Mercure avait soin d'en faire provision pour le pain destiné à la table des dieux.

F. BL.

*
* *

Au témoignage de Jérémie (VII, 18 et XLIV, 19), les Juifs redevenus idolâtres avaient adopté l'usage des offrandes de gâteaux à la déesse Asthoreth ou Astarté que l'on représentait avec des cornes de taureau, comme l'Isis égyptienne.

F. BL.

*
* *

P. S. M. L. de la M. oublie, ce me semble, que beaucoup de communications envoyées à l'*Intermédiaire*, n'ayant aucunement la prétention de traiter un sujet *ex professo*, se bornent à présenter sans ordre, au hasard des rencontres, des fiches qui pourront parfois mettre sur la voie des renseignements cherchés. En outre, il est bon de tenir compte des réponses déjà données. Qu'il veuille bien relire ce que j'avais dit précédemment (XLV, 438) et consulter les ouvrages auxquels je ren-

voyais, il verra que je n'ignorais pas, comme il l'imagine, les eulogies, le pain bénit, etc. compris dans l'énumération des rites *trop connus* pour qu'il fût utile d'y insister.

—

Mesure à la porte des églises (XLIV ; XLV). — Dans l'église de Champagné, près du Mans, se voit encore une ancienne mesure en pierre. Elle tient aujourd'hui lieu de bénitier à l'usage des fidèles. L. C. DE LA M.

—

Encre de seiches (XLIV). — Sous la dynastie des Weï et des Tsin (220 à 419) on commença, en Chine, à fabriquer l'encre sous la forme de boules, avec le noir de fumée obtenu par la combustion incomplète de vernis et de branches de pin. Depuis lors, les procédés de fabrication, imparfaits dans le principe, se sont perfectionnés et cette branche d'industrie a pris une grande extension.

La qualité de l'encre en bâtons, en usage chez les Chinois et les Japonais, est très variable et dépend de la nature des matières premières employées et des soins apportés à la fabrication.

Les produits les plus estimés sont ceux qui se font avec le noir de fumée obtenu par la combustion de la graisse de porc.

Je serais entraîné trop loin si j'entrais dans des détails sur la préparation du noir de fumée. Pour ne pas m'écarter de la question, je me contenterai de dire que pour former avec le noir de fumée une masse compacte et résistante, on y mêle une espèce particulière de colle dont la préparation est une des opérations les plus importantes de la fabrication de l'encre de Chine. La colle la plus estimée des Chinois s'obtient en faisant macérer, sept à 8 huit jours, dans de l'eau de riz, des bois de cerf dont on a enlevé la partie supérieure et que l'on soumet ensuite à une longue ébullition.

On ajoute souvent de la colle faite avec des peaux de buffalos et de la colle de poisson. Cette dernière espèce de colle se fabrique avec l'estomac et les vessies natatoires de plusieurs poissons de mer. Ces matières offrent les mêmes propriétés que la vessie de l'esturgeon employée chez nous pour la préparation de la colle de poisson. E. M.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Tremblement de terre en 1799. — A propos des phénomènes cosmiques qui viennent de se produire, je rencontre dans un vieux manuscrit la note suivante :

Dans la nuit du 6 pluviôse an VII (25 janvier 1799), sur les 3 heures 3/4 du matin, on essuya une des plus terribles secousses de tremblement de terre, que, de mémoire d'homme on eût ressenties à *Loge-Fougereuse* (en Vendée). Pendant douze secondes qu'il dura, on éprouva la crainte continue d'être englouti. Les lits où on était couché, furent secoués avec une violence extrême. Il est survenu, dans le même moment, un coup de tonnerre, qui dura 30 secondes, quoique le temps fût calme et sans vent. L'air était seulement couvert d'une épaisse brume. La source de ce terrible événement paraissait, à l'oreille, venir de l'est et se diriger au nord. Il doit avoir été plus terrible dans la partie de l'est.

(*Livre de compte de M. des Roches de Chassais, seigneur de la Rabatellerie.*

Je serais curieux de savoir si ce tremblement de terre du 15 janvier 1799 a été constaté ailleurs qu'en Vendée et si les journaux de l'époque en ont fait mention ?

L. DE LA GODRIE.

—

Napoléon et les comètes. — *Lettres inédites de l'astronome Faye. Papiers du baron H. Larrey.*

Le doyen de l'académie des sciences, M. Faye : l'éminent astronome, vient de mourir.

Au moment où cette nouvelle nous parvenait, nous rédigions une petite note, inspirée par la publication du remarquable livre que M. Paul Triaire vient de consacrer la gloire de *Dominique Larrey* (chez Mame, à Tours). Mademoiselle Juliette Dodu, exécutrice testamentaire du baron Hippolyte Larrey, nous avait autorisé à glaner dans les papiers qu'elle possède et garde si précieusement, nous avions retenu précisément deux lettres de M. Faye, que l'on trouvera plus loin, qui furent adressées à l'historien de la mère de Napoléon.

Une légende veut qu'une comète ait signalé l'arrivée de Napoléon, et une autre comète son départ. A ce sujet, le baron Larrey interrogea son collègue à l'Institut, M. Faye, qui lui répondit par les

deux lettres suivantes, que nous trouvons dans les papiers de l'illustre chirurgien.

Sur la comète de 1769.

Le 5 oct. 87.

Mon cher baron,

La fameuse comète de 1769 a été découverte à Paris par Messier, le 8 août. Ce n'est que vers la fin de ce mois qu'elle est devenue visible à l'œil nu. En septembre, elle est devenue magnifique ; sa queue atteignait 60° de longueur à l'époque où elle disparut dans l'éclat du jour à cause de sa proximité du soleil. Messier n'a pu lui donner le nom de Napoléon, attendu que les comètes ne portent pas de nom propre. On dit bien la comète de Halley, mais non la comète Halley, tandis qu'on dit la planète Vénus ou la planète Eugénie parce que l'usage veut qu'on désigne les planètes par des noms propres.

Quant à la légende, vous voyez qu'elle n'est pas fondée. La comète bien loin de *briller* le 15 août était alors invisible à l'œil nu et sa queue n'avait encore que 5 ou 6° de longueur. D'ailleurs, elle n'aurait pas brillé plus particulièrement au-dessus de la Corse, car une comète est visible de tout un hémisphère à la fois.

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'année 1769 est remarquable par la grande comète dont vous parlez et qu'elle a fait son apparition une semaine avant la naissance de Napoléon et dans le même mois.

Agréez Monsieur le Baron et cher confrère, l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

H. Faye.

Il y eut bien également une comète en 1821. Voici la réponse de Faye interrogé, par le baron Larrey sur cet astre.

Paris, le 6 août 87.

Mon cher confrère,

La comète de 1821 a été découverte le 21 janvier, à Paris. A ce moment cet astre n'avait rien de bien remarquable. Mais en février, il devint visible à l'œil nu, avec une queue de 7 degrés de longueur. Elle a été observée en Europe, et en Amérique même, du 1er avril au 31 mai, à Valparaiso. Le 5 mai, elle devait être encore visible avec une lunette à l'Ile Ste-Hélène, mais elle s'éloignait de plus en plus de la Terre.

Son orbite a été calculée par divers astronomes. Ce qu'elle présente de remarquable, c'est une forte inclinaison de 73° sur l'écliptique. Le mouvement était rétrograde.

Je désire que ces renseignements puissent vous être utiles. Si vous en désirez de plus circonstanciés, vous voudrez bien me le dire lundi prochain.

Tout à vous, mon cher confrère.

H. Faye.

*
* *

Napoléon et les astres occupaient décidément l'historien de *Madame Mère*. Un autre jour, la planète qui porte le nom de *Lætitia* retient son attention. Il en parle autour de lui, et apprend (de quelle source ?) que Leverrier avait dit que les américains n'admettaient point qu'on donnât à une planète le nom de la mère de l'empereur. Le savant astronome combat cette prétention, avec preuves à l'appui dans le petit billet suivant :

Paris, le 23 oct. 88.

Mon cher et honoré confrère,

Je m'empresse de répondre à votre question que la 3.e petite planète qui porte le nom romain de Lætitia (par un æ) (pour honorer sans doute le nom de la Mère de l'Empereur) a été découverte par Chacornac le 8 février 1856, et qu'à ce nom personne n'a fait de difficultés, pas plus en Amérique qu'ailleurs. Déjà, en 1850, M. Hind, astronome anglais, avait donné, dans le même esprit de galanterie astronomique envers une souveraine *vivante*, le nom de Victoria à une autre petite planète. Les Américains n'avaient fait aucune objection ; il n'y avait donc pas à craindre qu'ils en fissent au nom de Lætitia.

D'ailleurs l'année suivante 1827, Goldsmidt ayant aussi trouvé à Paris une petite planète lui donna le nom d'Eugénie ; personne n'a réclamé.

Si donc Leverrier a écrit au Maréchal que les Américains protesteraient contre le nom de Lœtitia, il se trompait complètement. Je suis persuadé d'ailleurs qu'il s'est bien gardé de publier cette lettre.

Veuillez agréer, mon cher et honoré confrère, mes sentiments biens dévoués,

H. Faye.

Il y à là un curieux commerce d'astres et d'illustrations, d'apparitions fabuleuses sur la terre et au ciel, de météores qui passent — de Napoléons qui traversent le monde. Tout cela est fait pour éblouir un admirateur passionné de la légende de l'aigle comme l'était le baron Larrey. Son correspondant est plus froid. Il voyage dans l'espace avec les compas et les télescopes, fait des calculs rigoureux et ne se prend pas à la poésies de ces baptêmes par où l'homme parvient à se persuader qu'il règne sur l'infini.

G.

Le lendemain du 14 juillet 1789, on songe à reconstruire la Bastille. — L'histoire du 14 juillet comporte un fait peu connu. On ne sait pas que les vainqueurs de la Bastille, l'ayant quelque peu détériorée pendant l'assaut, *songèrent à la reconstruire* !

La Bastille restaurée et reconstruite après le 14 juillet 1789 : voilà qui semble paradoxale. Nous allons prouver la réalité du fait par un document inédit, authentique et indiscutable.

La Bastille une fois prise, il fallut songer à la garder. On confia ce soin, le 14 juillet, à onze heures du soir, à un nommé Soulès, qui en eut le commandement.

Ce fut pour cet infortuné une source de tribulations. Il les a racontées dans une brochure. Il se plaint d'un conflit qu'il eut avec un capitaine du district des Cordeliers, nommé Danton, qui s'était présenté à la Bastille, dans la nuit du 15 au 16, vers trois heures du matin, et qui le fit empoigner parce qu'il s'opposait à son passage. Danton le conduisit même à l'Hôtel de Ville, dans un fiacre, en excitant la foule qui faillit, en route, le mettre à la lanterne.

M. Victor Fournel, dans son livre *Les Hommes du 14 juillet*, reconnaît dans le Danton de cet épisode, le futur tribun :

Danton encore peu connu, écrit-il, présidait déjà, en effet, le district des Cordeliers, et c'est sans doute parce que la patrouille était de ce district et que Soulès y fut conduit, qu'on a attribué au futur tribun, sans preuve authentique, cet exploit dont son biographe M. Bougeart, ne dit mot. Ajoutons simplement que Danton devait partir le 17 pour l'Angleterre, ce qui, sans rendre impossible le fait qu'on lui attribue, le rend moins vraisemblable.

Le fait est cependant vrai; nous l'allons entendre rapporter dans une relation rédigée par Paré, ancien clerc de Danton lorsque celui-ci était procureur, et son camarade d'enfance. Cette relation *manuscrite* est entre les mains de M. Georges Cain, et fait partie de ses documents personnels.

Paré raconte l'incident, et nous apprend que si Danton a fait arrêter Soulès, c'est que Soulès lui avait déclaré *qu'il fallait se hâter de restaurer la Bastille.*

On se rappelle, dit Paré, que la Bastille étant prise, tous les districts de Paris vinrent visiter cette forteresse du despotisme. Le district des Cordeliers y alla comme les autres, et, pour cela, il se forma en patrouille, Danton qui s'était fait remarquer par son zèle, fut invité à la commander. La patrouille éprouva quelques difficultés pour pénétrer dans l'intérieur. Danton demanda à une sentinelle à parler à la personne qui lui avait donné sa consigne. Alors parut le citoyen Soulès, qui se dit gouverneur de la Bastille : au nom des électeurs, il persista dans son refus sous prétexte que déjà *on avait commis beaucoup de déprédations et qu'il en coûterait plus de cent mille francs pour les réparer* !

L'idée de réparer la Bastille irrita Danton, il saisit le nouveau gouverneur et le conduisit à l'Hôtel de Ville. Là, il y eut une explication très vive de laquelle, Danton sortit triomphant. La Bastille fut livrée à la discrétion du peuple. *On ne parla plus de la réparer.* Danton à l'Hôtel de Ville lui avait porté le coup de la mort.

Soulès n'ayant pu réussir à remettre en état cette Bastille que sa victoire avait détériorée, au bout de quelques jours, démissionna. Cet incident ne lui porta toutefois aucun préjudice ; il devint commissaire du pouvoir exécutif ; en 1793, adjoint à la commune de Paris, il était administrateur de la police Ses fonctions alors, sans doute, le fortifiaient dans cette idée première, qu'il était urgent, quand une prison, fût-ce au nom de la liberté, était démolie, d'aussitôt la reconstruire.

La perplexité de Victor Fournel eût cédé devant le document que M. Georges Cain nous permet de publier aujourd'hui. Il lui eût assuré que Danton accomplit bien la prouesse dont Soulès parla avec amertume ; en même temps qu'il lui eût appris ce qu'il a ignoré, comme tous les historiens du 14 juillet, que le 15, il y avait des vainqueurs de la Bastille pour déplorer ses brèches au point de les vouloir réparer.

Ils étaient logiques : en réparant l'ancienne Bastille, ils eussent évité à leurs successeurs la peine d'en aménager de nouvelles. M.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL
Imp. DANIEL-CHAMBON. St-Amand-Mont-Rond.

XLVIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 20 Juillet 1902

38e Année — 31, bis r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 974 — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Amour féminin et masculin. — Madame Lydie Martial nous fait l'honneur de nous adresser la question suivante :

Monsieur,

Pourrait-on savoir à quelle époque et pour quelle raison Amour fut décrété *masculin* au singulier et *féminin* au pluriel ?

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Lydie Martial.

Présidente de l'Union de la Pensée féminine.

L'avocat Bruneau. — Cet avocat au Parlement, mort vers 1720, avait écrit sur un certain nombre de volumes de l'Almanach historial, le journal de ce qui s'était passé au palais, de son temps.

Le *Magasin pittoresque* (mars 1837) en donne un extrait curieux, relatif au supplice de quelques malheureux pendus pour avoir mis en vente des libelles et caricatures sur le mariage de Louis XIV et de Mme de Maintenon.

Ce journal devait s'étendre de 1661 à 1703. Sait-on ce qu'est devenu cet ouvrage et ce qu'il contient ? Firmin.

L'île de Man. — L'île de Man, dans la mer d'Irlande, porte la dénomination de *Royaume de Man*. Elle avait jadis son propre roi, qui régnait sur 17 villages. La tradition en est restée et le titre aussi. Je crois me souvenir que dans l'ancien cérémonial des couronnements des rois d'Angleterre, lorsque le héraut d'armes proclamait tous les titres du souverain nouvellement couronné, il ne faisait pas mention du titre de *roi de Man*, et alors le député de l'île de Man se levait et protestait contre cette omission. On lui répondait que l'omission n'était pas volontaire, que ce n'était qu'un oubli qui serait réparé. Je voudrais savoir si le fait est vrai et si le roi Edouard VII d'Angleterre porte également le titre de « roi de Man ». C'est une question d'actualité et je serais fort reconnaissant, si quelque aimable collaborateur voulait bien éclairer mon ignorance à ce sujet. Duc Job.

La réhabilitation définitive du général Dupont. — La conduite de Dupont à Baylen est ordinairement jugée d'après le récit de M. Thiers, c'est-à-dire d'une manière défavorable ; ce grand événement n'ayant fait l'objet d'aucune étude approfondie depuis l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*. C'est qu'en effet les archives du ministère de la guerre sont presque muettes (et pour cause) sur la campagne d'Andalousie.

Mais on annonce aujourd'hui la publication d'un ouvrage extrêmement important (3 vol. 8°, avec cartes et photographies de pièces), intitulé *Baylen, campagne d'Andalousie*, (1) par M. le colonel Titeux, lequel aurait découvert un *dossier secret de 1300 pièces* demeurées inconnues à Thiers ainsi qu'à la famille même de Du-

(1) En souscription chez Prieur et Dubois, éditeurs à Puteaux (Seine).

pont et établissant d'une manière lumineuse non seulement l'innocence absolue, mais la conduite admirable du vaincu de Baylen !

Renseignements pris, il s'agit du dossier complet de la procédure du jugement de Dupont par la *Haute Cour* spécialement instituée pour le condamner. Ce dossier, qui avait été versé, comme tous ceux des juridictions d'exception, aux archives secrètes du ministère de la Justice, a été communiqué, *pour la première fois*, sur l'autorisation formelle de l'un des derniers gardes des sceaux.

Cette découverte de la vérité après cent ans d'injustice et de calomnie est faite pour donner à réfléchir, une fois de plus, sur les dangers d'écrire l'histoire *trop tôt*. Je proposerais volontiers d'édicter des peines sévères (par exemple l'exclusion perpétuelle de l'Académie) contre les imprudents qui osent aborder, sous la forme d'histoire définitive, l'étude des faits contemporains. Quand on songe que *l'Histoire de l'Alliance Russe*, par M. Ernest Daudet, et l'*Histoire de la troisième République*, par M. E. Zévort, passeront à la postérité... la grande honorabilité de ces écrivains n'est assurément point en cause, non plus que celle de Thiers, mais ne faut-il pas déplorer un usage prématuré de leur temps et de leur talent ? En tout cas, la question en elle-même mérite d'être abordée par l'*Intermédiaire*.

DONT CARE.

—

Armoiries à déterminer : au lion rampant d'or. — *D'azur au lion rampant d'or, flanqué à droite et à gauche d'une flèche de même*, pointe en bas.

Surmonté d'un cimier de face, couronne de vicomte, surmonté d'un bras armé d'une flèche d'or.

Supports : un lion, à droite un léopard à gauche.

Devise : *Fortis in bello.*

Ces armoiries se trouvent sur une assiette porcelaine des Indes.

TAFFANEL.

—

Armoiries à déterminer : De..... à trois croissants entrelacés de... — La bibliothèque publique de Dijon possède un Plaute in folio, imprimé à Paris par Jean Macé, en 1576. La reliure en maroquin rouge plein est fort simple sur les plats, mais le dos sans nerfs et tout uni, est de la plus grande richesse. Des rinceaux délicats et stylisés dans le style propre à Eve et à Le Gascon, couvrent en entier la peau pourprée ; au bas, avec un entourage décoratif, mais sans caractère héraldique certain, on n'y voit en effet, ni timbre ni cimier, ni lambrequins, est un écusson portant : *De.... à trois croissants entrelacés de..... surmontés en chef de trois roses de...*

Il ne peut être question ici de Diane de Poitiers ; d'abord il faudrait qu'il fût bien établi que les croissants entrelacés lui appartiennent exclusivement, or cela n'est pas. En tous cas, elle ne les a jamais portés dans ses armes qui étaient tout autres ; enfin, comme elle est morte en 1566, il est impossible de lui attribuer une reliure exécutée pour un livre daté de 1576. Je n'ai rencontré dans Palliot, *La vraye science des armoiries*, aucun exemple de ces trois croissants entrelacés, qui sont cependant assez caractéristiques pour être signalés, au moins comme une rareté héraldique.

La reliure en question, qui est de toute beauté, ne peut être antérieure au règne de Louis XIII. Maintenant l'écu qu'elle porte serait-il une fantaisie décorative ? J'ai peine à le croire Je fais donc appel à la science de mes collaborateurs à l'*Intermédiaire*, pour éclaircir un problème où j'avoue ne voir goutte. H. C. M.

—

Nompar de Caumont. — Pourquoi ce prénom de *Nompar* est-il devenu nom patronymique dans la famille ducale de Caumont ? La liste récente des admissibilités à Saint-Cyr nous signale en effet plusieurs Nompar de-Caumont.

Depuis quand est éteint le titre ducal de *de la Force* chez les Caumont ? Et même est-il éteint, bien que ne figurant pas dans l'*Annuaire de la Noblesse* par le vicomte Révérend (sous les yeux de qui on aimerait que cet article tombât) ?

Quelles sont les armoiries que portaient les Caumont concurremment avec celles : *d'azur à 3 léopards d'or* ?

LA COUSSIÈRE.

—

Claude Gouffier. — Pourrait-on me donner les autres prénoms de Claude Gouffier, duc de Roanès, marquis de Boissi, comte de Maulevrier, etc.. grand écuyer de

France, mort en 1750. Moréri ne cite que le prénom de Claude, il est peu probable cependant que cet important personnage n'ait eu qu'un prénom ? BOUZONVILLE.

—

Girardot de Préfonds. — En dehors de ce qui a paru sur cet amateur dans l'*Armorial du Bibliophile* de Joannis Guigard, je n'ai trouvé aucun renseignement biographique sur Girardot de Préfonds.

Je serais fort obligé si quelque érudit collaborateur pouvait m'indiquer les sources auxquelles je pourrais puiser ?

BOUZONVILLE.

—

Granvil Brown et Freemann. — Quelque collègue obligeant peut-il me renseigner sur la naissance de ces deux fils de miss Brown ? Le premier, né le 20 avril 1805, c'est-à-dire un an avant le soi-disant mariage de miss Brown avec le duc de Berry, était-il bien le fils du duc ? Si oui, pourquoi n'a-t-il pas été traité comme ses deux sœurs ?

Après sa liaison avec le duc de Berry, miss Brown eut un enfant qui s'appela Freemann De qui était-il fils ? A-t-il laissé une postérité ? A.

—

Saulx-Tavannes. — Le dernier duc de ce nom est mort, si je ne me trompe, vers 1840. N'ayant pas laissé d'héritiers mâles, quels sont aujourd'hui ses descendants les plus directs ? M.

—

Trahisons de la duchesse de Bourgogne. — Est-il prouvé qu'elle trahissait la France, au profit de son père, le duc de Savoie, devenu notre ennemi, en lui révélant les secrets de la politique de Louis XIV ou les mouvements de nos armées ?

Faut il croire, avec Duclos, que Louis XIV eut la preuve de cette perfidie par des lettres qu'il trouva dans la cassette de la princesse après sa mort et qu'il dit à Mme de Maintenon : « Cette petite coquine nous trompait » ? FIRMIN.

—

Les têtes de Flesselles et Launey. — Le 17 juillet 1789, les têtes décapitées de Launey, gouverneur de la Bastille et Flesselles, prévôt des marchands, après avoir été promenées dans Paris, furent apportées à Saint-Roch ; elles furent descendues dans les caveaux et inhumées. Cette inhumation fut elle provisoire ? Où sont les sépultures de Flesselles et de Launey ? Les têtes ont-elles rejoint les corps ? L.

—

Maîtresses princières. — Dans un volume sur l'émigration publié récemment, dans les *Memoires du comte de Moriolles*, nous lisons (page 24), que Monsieur (plus tard Louis XVIII), avait amené à Coblentz madame de Balbi sa maîtresse. M. le comte d'Artois avait aussi amené la sienne, madame de Polastron.

Pourrait-on indiquer où sont mortes ces deux favorites ?. Ont-elles laissé une descendance ? C. D .P.

—

Maison de santé de Belhomme. — Cette maison de santé, créée en 1768, existe toujours au n° 161 de la rue de Charonne. Une inscription qui surmonte la porte d'entrée atteste que, depuis le XVIIIe siècle, elle n'a point changé de dénomination, bien qu'après Belhomme père et fils, elle ait été dirigée successivement par MM. les docteurs Archambault, Mesnet et Motet. Pendant la période révolutionnaire, cet établissement devint une annexe des prisons de Paris, et l'on sait que, parmi les personnes qui y furent enfermées, il y eut la mère de Louis-Philippe et Mlle Lange, de la Comédie Française. Quel fut le sort des détenus de cette maison ? Je me heurte, à ce propos, à des contradictions vraiment curieuses, mais bien difficiles à concilier tant elles sont exclusives l'une de l'autre.

En effet, le vicomte de Villebresme dit : « Ce dernier (Belhomme père), ami de Robespierre, obtint d'y recevoir, moyennant finance, quelques prisonniers de marque ; lorsque leurs ressources étaient épuisées, on les envoyait à la guillotine ». (*Ce qui reste du vieux Paris*, 1900, p. 69). Et d'autre part, on lit dans une *Notice sur l'origine, le développement, les améliorations et les nouvelles constructions de l'établissement du Dr Belhomme*, par Belhomme jeune (1840, p. 6) : « Mon père fit tout ce qui était en son pouvoir pour soulager l'infortune d'aussi honorables captifs, et reçut d'eux, à leur retour en 1814, les témoignages de leur reconnaissance ».

Je demande qui a raison, de Belhomme défendant la mémoire de son père, ou du

vicomte de Villebresme le clouant au pilori de l'histoire. ADRIEN MARCEL.

—

M. Thiers et les chemins de fer. — J'ai souvent entendu dire qu'à l'époque où l'on commença à construire des chemins de fer en France, M. Thiers avait combattu l'introduction de ce système de locomotion et de transport dans notre pays. On parle de discours prononcés à la Chambre, mais il m'est impossible de savoir ni à quelle époque ni à quelle occasion. En serait-il de cette assertion courante comme de tant d'autres qui ne reposent sur aucune donnée certaine ?

Les aimables collègues de l'*Intermédiaire*, toujours bien informés et si complaisants, m'obligeraient beaucoup en me renseignant sur ce point. HUNOT.

Nous croyons qu'il peut être utile de revenir sur des questions déjà posées. Jamais un sujet historique n'est épuisé complètement ; mais nous devons rappeler que cette question a été traitée dans les tomes IV et V. (Voyez T. G. 200). Les extraits du discours de Thiers à la Chambre en 1840, ne montrent pas en lui un ennemi mais un sceptique : il voulait, disait-il, laisser faire à nos voisins les premières expériences.

—

Atrocités commises à Clamecy en 1851. — On lit, à la page 238 du tome 1er des Mémoires du comte de Viel Castel parus en 1883, le récit des faits suivants qui se seraient passés à Clamecy, au moment du coup d'Etat de 1851 :

A Clamecy, les bandes socialistes, maîtresses de la ville, se sont fait servir à dîner et elles ont contraint trente-huit des plus jolies et des plus jeunes femmes ou filles de la localité à les servir dans un complet état de nudité. Ces malheureuses ont été violées, *coram populo*, sur la place publique. Les prêtres liés à des poteaux, assistaient à ces saturnales ; les insurgés se relayaient pour violer, et chaque femme a été la proie de plusieurs bandits ; à la fin on cherchait ceux qui pouvaient justifier d'une maladie vénérienne pour qu'ils la communiquassent aux victimes de leur brutalité.

Qu'y a-t-il de vrai dans ce récit ? Y a-t-il eu procès ? Connaît-on les noms des prêtres désignés comme ayant assisté à ces atrocités ? G. B.

—

Au Palais Bourbon. — Autrefois, à l'Assemblée de Versailles, les questeurs et le bureau ne cédèrent pas sans résistance aux réclamations de Victor Hugo, et de Louis Blanc, qui demandaient l'inscription de leurs noms sur la liste alphabétique des adresses, à la lettre de leur prénom. Aujourd'hui les députés peuvent, à leur gré, modifier leur appellation, et on ne refuse jamais le classement au prénom qui peut cependant égarer les recherches. Sur la liste des députés publiée en juillet 1902, nous trouvons dans l'ordre des prénoms : MM. Abel Bernard, Albert Poulain, Anthime Ménard, Antoine Gros, Aristide Briand, Charles Benoist, Charles Bos, Charles Chabert, Emile Chauvin, Fabien Cesbron, Fernand Brun, François Fournier, Gabriel Denis, Jules Jaluzot, Jules Legrand, Maurice Faure, Maurice Spronck, Paul Meunier, Pierre Richard, René Renoult, Robert Surcouf, Roger-Ballu. La plupart de ces honorables sont de nouveaux députés, Pour quel motif ont-ils modifié l'aspect de leur état-civil ? On remarquera que d'assez nombreux homonymes ont résisté à cette fantaisie, qui, pour eux, eût été explicable dans une certaine mesure, en rendant moins facile la confusion des votes.

UN ANCIEN DÉPUTÉ.

—

Vieilles armures et vieux manuscrits. — Dans le journal du docteur Prosper Ménière, que publie la *Revue hebdomadaire*, on lit (N° du 21 juin 1902, page 355) :

A Constantinople, en 1823, lors de la mort du sultan Mahmoud, on trouva dans les caveaux de la vieille église de Sainte-Irène un grand amas d'armures, de cuirasses, datant de l'époque des croisades. — Ces antiquités si précieuses furent vendues à des juifs pour des armes modernes, et ces trésors inappréciables furent détruits par ces brocanteurs. On a su aussi que des manuscrits anciens avaient péri de la même manière, grâce à l'incurie d'un gouvernement absurde. Il est probable qu'il existe encore des choses de ce genre dans de vieux monastères de l'Orient, surtout dans le Maroc, où nous ne pouvons guère pénétrer.

A-t-on des renseignements sur cette curieuse trouvaille et sur celles qui ont pu suivre ?...

Le docteur était un familier du chancelier Pasquier et c'est au cours d'un dîner chez celui-ci, le 11 mars 1859, où il avait, dit-il, « écouté les habiles », qu'il

recueillit dans la conversation le fait ci-dessus.

Ce journal est d'ailleurs rempli de notes intéressantes sur les petits côtés de l'histoire et sur ceux du monde littéraire : on y reconnait le coup d'œil pénétrant d'un médecin. GROS MALO.

—

L'autruche citée dans la Bible. — Je lis dans la *Relation de mon voyage de Joncy à Rome*, par l'abbé Demigneux, Châlon-s-S. 1846, la phrase suivante (on parle de l'autruche) :

Cet animal est peu intelligent, l'Ecriture n'en fait pas l'éloge, au contraire elle en dit du mal.

A quel passage de la Bible peut bien faire allusion ce brave curé ? PIETRO.

—

Christ sans barbe. — Sous ce titre, une note non signée, dans la *Raison* du 22 juin 1902, relate une communication à l'Académie des Inscriptions :

M. de Mély a communiqué toutes les images de Jésus « qu'il a réunies depuis les premiers âges » — « Grâce à des découvertes absolument récentes, une statue à Constantinople, une fresque dans la Haute-Egypte, il a pu, dit-il, déterminer avec une certitude presque absolue que Jésus, jusqu'en 325, a toujours été représenté imberbe » — « Il rappelle, sans vouloir prendre parti, l'intéressante théorie nouvelle qui, en présence de ces représentations primitives, suppose Jésus supplicié à vingt et un ans, et supprime ainsi la période de silence de dix ans qu'il ne nous est pas possible d'approfondir ».

— Serait-il possible de savoir sur quoi M. de Mély estime que Jésus a été représenté sous la forme humaine, avant les premiers empereurs chrétiens ?

L'horreur incontestée qu'avaient les Juifs et les Chrétiens primitifs de tous simulacres d'hommes ou d'animaux n'est-elle pas un argument puissant en faveur de l'opinion contraire ?

Les plus anciennes représentations de Jésus, de Marie et des saints ne pourraient-elles pas être des simulacres païens « désaffectés » en vue de les dérober aux outrages des iconoclastes judéo-chrétiens, peut-être aussi en vue d'une pénétration aussi rapide que possible du paganisme dans la nouvelle religion dominante ?

— Sur quoi pourrait alors se fonder la théorie nouvelle qui « suppose » Jésus supplicié à vingt et un ans ?

GENDEVERT.

—

Saint-Marc Girardin. — La question posée dernièrement au sujet de Bernardin de Saint-Pierre me fournit l'occasion d'une enquête du même genre auprès de mes collègues de l'*Intermédiaire* : à quelle lettre classer Saint-Marc Girardin ? S ou G ?

Saint-Marc ne serait, dans le second cas, que le prénom du critique, donné conformément à un usage assez curieux que j'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs fois et qui consiste à gratifier un enfant des noms de Saint-Jean, Saint-Louis... au lieu de Jean, Louis... comme c'est la pratique courante.

Baron J. DE J. L.

—

Oraisons funèbres de Bossuet attribuées à Fléchier. — Je possède un volume in-24, 2 tomes reliés en un, intitulé : *Oraisons funèbres composées par M. Fléchier, abbé de Saint-Séverin, de l'Académie française*. Paris, chez Sébastien Mabre-Cramoisy, imprimeur du Roy, rue Saint-Jacques, avec privilège de S. M. 1681 seconde édition.

Le tome 1er contient les Oraisons funèbres de Mme de Montausier 1672, de Mme d'Aiguillon 1675, de Turenne en l'église Saint-Eustache 1675, et de M. de Lamoignon 1679, qui sont bien de Fléchier. Mais le second donne, sous le nom du même, le panégyrique de Turenne, au Carmel 1675, lequel est de Mascaron ; et ceux de la reine d'Angleterre, 1669, et de la duchesse d'Orléans, 1670, que tout le monde sait être de Bossuet. Les autres Oraisons funèbres, tant de Fléchier que de Bossuet, sont postérieures à l'impression de cet ouvrage. Mais la confusion entre les œuvres si célèbres de ces deux grands orateurs, et faite de leur vivant dans une seconde édition, est assez curieuse. A-t-elle été signalée ? Dr VIGEN.

—

Savalette de Lange.— L'homme-femme. — Le si curieux livre que vient de publier M. Georges Moussoir rappelle l'attention sur l'énigmatique personnage qui se joua si longtemps de la crédulité publique et passa faussement pour une

femme jusqu'à sa mort à Versailles, en 1858. M. G. Lenôtre avait naguère publié sur Savalette de Lange des pages plus curieuses que probantes — au dire de M. Moussoir — sur la vie mystérieuse de la fausse femme. M. Bégis et d'autres érudits se sont préoccupés du susdit individu et semblent donner raison à la version — d'ailleurs appuyée sur des documents authentiques — de M. G. Moussoir. Il serait intéressant de recueillir par le canal de l'*Intermédiaire* les différentes opinions. LE CHERCHEUR.

—

Les belles femmes de Lyon. — La *Bibliographie de la France*, année 1839 n° 4992, a enregistré cet ouvrage comme suit : « *Les belles femmes de Lyon* par une société de gens de lettres et d'artistes, 1re livraison, in-8° d'une feuille, plus un portrait. Impr. de Boitel, à Lyon. A Lyon, rue Mercière, n° 58 ; chez tous les libraires. Prix de la livraison 0,50. L'ouvrage aura 25 livraisons ».

Malgré toutes mes recherches, je n'ai pu parvenir à trouver un exemplaire de cet ouvrage. A-t-il paru autre chose que cette livraison ?

Nos érudits collaborateurs lyonnais seraient bien aimables de me renseigner.

JULES BRIVOIS.

—

Il s'est amené. — Cet objet est identique à un autre.— Les questions posées dernièrement à l'occasion des mots *préférer* et *causer* m'incitent à en poser de nouvelles dans le même genre :

Je voudrais savoir s'il est français de dire : *il s'est amené*, au lieu de *il est venu*, et, *cet objet est identique à un autre objet*, au lieu de *ces objets sont identiques*.

Autrefois, on ne se serait jamais servi des deux premières tournures de phrases très en usage aujourd'hui parmi un grand nombre de gens de lettres. J. L.

—

Le salut à la femme dans la rue. — L'*Intermédiaire* n'est pas un code de civilité puérile et honnête. Cependant, il est permis à ses collaborateurs d'éprouver les embarras que confesse M. Emile Faguet :

Faut-il saluer une dame que l'on croise dans la rue ? Cela peut être horriblement indiscret. D'un autre côté, c'est bien impoli de ne pas le faire, ou plutôt la politesse qu'il y a *à ne pas le faire* peut n'être pas comprise. Cela, vous savez, ç'a été la torture de ma jeunesse. Je n'en suis pas mort ; mais je m'en étonne. Si vous tenez à ce que je vous dise quelle était ma pratique, je vous dirai *qu'en principe* je ne saluais jamais. Je ne saluais que quand un signe, un rien dans la physionomie, un huitième de quart de sourire, un regard jeté sur moi, m'autorisait à saluer, me disait : Vous ne serez nullement indiscret en me reconnaissant. » C'est vous dire que je saluais presque toujours. Mais enfin, en principe, je ne saluais jamais. Mais encore je reconnais que la question est terriblement difficultueuse. Je n'ai jamais lu une bonne consultation sur ce sujet. J'aurais été reconnaissant à l'auteur du *Paris-Parisien* s'il m'en avait donné une.

Le *Paris-Parisien* est un livre infiniment spirituel, un peu pince-sans-rire qu'on doit à une femme de beaucoup de talent, épouse d'un écrivain qui est parmi les premiers de ce temps. Dans son futur *Paris-Parisien*, l'auteur répondra peut-être. Est-ce une raison pour que nous ne posions pas la question ? On pourrait la limiter à ce qui est écrit à ce sujet.

Quels auteurs ont parlé du salut à la femme ? Qu'en ont-ils dit ? Y.

—

Menu d'un repas en bœuf. — Je possède, d'une écriture du XVIIIe siècle, la copie d'un « Menu d'un excellent souper tout en bœuf ». Il commence ainsi :

Dormant : Le grand plateau de vermeil avec la figure équestre du Roi. Les statues de Du Guesclin, de Dunois, de Bayard et de Turenne. — Ma vaisselle de vermeil avec les armes en relief émaillé. Premier service : une ouille à la garbure gratinée au consommé de bœuf, etc.

Après une liste de 21 plats, où on relève des phrases comme celle-ci :

Culotte de bœuf garnie de racines au jus. (Tournez grotesquement vos racines à cause des Allemands).

Ce menu se termine ainsi :

Si par un malheureux hasard ce repas n'était pas très bon, je ferais retenir sur les gages de Muret et de Rouquelère une amende de cent pistoles, Allez et ne doutez plus. — Richelieu.

Je crois me souvenir que ce menu est historique. Où (à l'armée ? laquelle ?) et à quelle occasion fut-il fait ? Emane-t-il du maréchal de Richelieu ? LA COUSSIÈRE.

Réponses

—

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Armoiries du chevalier Claret de Fleurieu (XLV ; XLVI, 22). — Le titre original remis au chevalier de Fleurieu en lui donnant de nouvelles armoiries, contient en effet l'erreur signalée par votre correspondant, le blason colorié n'est pas conforme à la description, il y a un franc quartier de plus, et un changement dans l'un des émaux

C'est certainement par un oubli de copiste que le franc quartier ne se trouve pas mentionné sur le texte ainsi qu'il appert de l'armorial général de l'empire, de Henry Simon qui blasonne ainsi ces armes :

Coupé d'azur et de sinople ; sur l'azur, *soleil d'or, lune d'argent* ; sur le sinople, compas d'argent la pointe tournée vers le centre des astres : *franc quartier de comte sénateur.*

Ce franc quartier étant *d'azur* à un miroir d'or en pal après lequel se tortille et se mire un serpent d'argent, le peintre sur le brevet original a placé contrairement au texte le soleil d'or sur champ de gueule pour éviter la juxtaposition de deux émaux semblables.

La livrée blanc, *rouge* et vert semble indiquer que c'est lui qui est dans le vrai.

Du reste le chevalier de Fleurieu ne paraît pas avoir utilisé ces armoiries, et ses ex-libris ont toujours été ornés du vieux blason de la famille : *d'argent à la bande d'azur chargée d'un soleil d'or.*

Cte A. DE FLEURIEU.

—

L'Emilie de Demoustier (XLIV ; XLV). — Dans le *Journal*, M. Jules Claretie apporte une nouvelle version. Emilie serait bien Mlle Leroux-Laville, mais elle serait devenue non Mme Benoist, mais madame Sue, femme du docteur Sue, père du romancier. Il dit :

La veille même de cette fête de Villers-Cotterets, j'achetais une édition des *Lettres à Emilie*, où je trouvais le secret du véritable nom de cette Emilie idéale, à laquelle Demoustier adressait ses épîtres sur les nymphes et les dieux.

L'exemplaire, daté de 1801, — l'année même de la mort du poète, — publié par Renouard et admirablement relié, porte cette dédicace : « *A Adèle, de la part de Demoustier.* » Or, cette Adèle, c'est l'Emilie du poete, — c'est Mlle Leroux-Laville, qui épousa le docteur Sue, père d'Eugène Sue.

Et, le 7 ventôse, an IX, Demoustier écrivait de Villers-Cotterets « à Madame Sue, rue Notre-Dame-des Victoires, vis-à-vis la rue des Filles-Saint-Thomas. », la lettre exquise que voici, lettre jointe à cet exemplaire, et qui est comme le P. P. C. d'un soupirant résigné au grand départ :

« Mon aimable amie,

» Embrassez pour moi nos chers conjurés et dites-leur que c'est le premier témoignage d'amitié et de reconnaissance que je donne aux êtres que j'aime, depuis mon cinquième retour à la lumière.

» Vous ne concevez pas ce que j'ai souffert depuis deux mois, et la médecine n'y sent et n'y voit rien. Il faut attendre tout du temps, de la patience et de la nature. Mais mes forces sont à bout.

» L'ouvrage de Baour-Lormian a-t-il du succès ? Dois-je m'en pourvoir ? On m'a lu dix fois les *Femmes*. Adieu ! Je ne puis ni parler ni écrire ; mais je peux toujours vous aimer.

» DEMOUSTIER. »

Mme Sue recevait cette lettre le 7 ventôse. Demoustier mourait quatre jours après, le 11, à quatre heures. Il avait quarante ans.

Pour que Demoustier eût son heure posthume, il lui a manqué, — avant le buste que vient de lui offrir Villers-Cotterets, — que Sainte-Beuve lui donnât une niche en son Panthéon, comme à Evariste Parny. Mais n'est-il pas curieux de constater que l'Emilie des lettres mythologiques est la mère du romancier des *Mystères de Paris*, si bien que M. Ernest Legouvé, parent d'Eugène Sue, se trouve, lui, le fils de l'auteur du *Mérite des Femmes*, lié ainsi avec l'auteur des *Lettres à Emilie sur la mythologie !*

M. Legouvé ! Notre Doyen des gens de lettres. Celui-là aura son centenaire et, plus heureux que Dumas, il y sera.

JULES CLARETIE.

P. S. Je sais fort bien que M. Michaux, l'érudit historien de Villers-Cotterets, donne dans sa biographie de Demoustier ce renseignement : l'Emilie du poète devint Mme Benoist. Mme Benoist épousa-t-elle M. Sue en secondes noces ? Toujours est-il que la lettre autographe de Demoustier à Mme Sue et sa dédicace

à *Amélie* méritaient que le point d'interrogation fût posé. C'est intéressant.

J. C.

M. Jules Claretie qui, à la réflexion, a senti sa conviction ébranlée, a cherché à mettre d'accord la version de l'Emilie devenue madame Benoist et de l'Emilie devenue madame E. Sue Il se demande si madame Benoist n'aurait pas épousé M. Sue en secondes noces. Ni en secondes noces ni en premières noces. Mlle Leroux-Laville (qui ne se prénommait pas Adèle) était déjà Mme Benoist en 1796. (Voir le livret du Salon) : elle mourut en 1826 — deux ans avant son mari et vingt-quatre ans après Demoustier. Le V.

*
* *

Je lis dans un catalogue de librairie (Belin) :

Demoustiers. *Lettres à Emilie sur la Mithologie*, par C. A. Demoustier. *Paris, Renouard*, IX-1806 ; 6 parties en 3 vol. in-8, veau écaille, dos orné, dent, tr. d'or. (*Rel. anc.*)

Portrait par Gaucher et 36 figures de Monnet.

Précieux exemplaire portant un envoi autographe de Demoustier à Madame Adèle Sue, mère du célèbre romancier Eugène Sue. Cette dame serait, dit-on, l'Emilie des *Lettres sur la Mythologie*.

On y a joint une lettre autographe signée, écrite par Demoustier, le 7 ventôse an IX, quatre jours avant sa mort, et adressée à Mme Sue ; un second état du portrait de l'auteur gravé par Gaucher ; le portrait d'Emilie gravé par Tassaert.

Il y a dans cette notice une faute d'impression : il faut lire *1801* au lieu de *1806*.

M. Jules Claretie a probablement eu connaissance de ce volume, de la note qui l'accompagne et de la lettre autographe qu'il renferme, et c'est ce qui a pu induire en erreur ce brillant et si renseigné chroniqueur, dont la production littéraire sera une si vivante contribution à l'histoire des mœurs et des lettres de son temps.

Les témoignages des contemporains reconnaissent dans l'Emilie des Lettres, Mlle Leroulx-Laville, devenue Mme Benoist ; celui de Mme Vigée-Lebrun qui l'eut comme élève à son atelier, est particulièrement significatif.

L'acte de naissance d'Eugène Sue ne dirait-il pas le nom de la mère ? Je l'ai cherché et j'ai été assez heureux pour le trouver aux Archives de la Seine, cette mine trop inexplorée et où l'accueil est si empressé et si cordial. Il s'y rencontre, non directement en original, mais en copie originale. C'est un extrait des registres des actes de naissance de l'an 12, que voici :

Du huit pluviose an douze de la république française à onze heures du matin.

Acte de naissance de Marie-Joseph, né le cinq du courant à sept heures du soir, rue Neuve de Luxembourg n° 160, division de la place Vendôme, Fils de Jean-Joseph Sue, médecin en chef de la garde des consuls, âgé de quarante trois ans, et de Marie Sophie Derilly, demeurant sus dite rue Neuve de Luxembourg et mariés à Paris au troisième arrondissement.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin

Premier témoin, Jean-Baptiste-François Legros, vérificateur en chef du trésor public, âgé de cinquante-sept ans, demeurant à Paris, rue du Croissant n° 8, troisième arrondissement, beau père de la mère du dit enfant.

Second témoin, Eugène Beauharnais, colonel commandant les chasseurs à cheval de la Garde des consuls, âgé de près de vingt-trois ans, demeurant à Paris rue de Lille n° 544, 10e arrondissement.

Sur la déclaration à nous faite par ledit Jean-Joseph Sue, père du dit enfant en présence de Dame Marie-Rose-Josèphe Tascher Lapagerie, épouse du citoyen Napoléon Bonaparte, premier consul de la République française. Et ont, le père dudit enfant, les témoins sus nommés et la dite dame sus nommée, signé avec nous après lecture. Signé : Legros, Sue, Joséphine Bonaparte, E. Beauharnais.

Constaté par moi, Charles Huguet Montaran, maire du 1er arrondissement de Paris.

Signé : Huguet Montaran.

Pour copie conforme, Paris le 23 septembre 1827,

Le Maire,
Lecordier.

On savait déjà que l'impératrice Joséphine et le prince Eugène avaient été marraine et parrain de Marie-Joseph Sue et que, pour cette raison, il avait pris le prénom de son parrain, Eugène. Savait-on que le prince Eugène avait été l'un des témoins dans la déclaration de naissance, accompagné, à la mairie, sans nécessité, mais sans doute pour l'honneur quelle voulait faire au père, par celle qui, à quelques jours de là, serait impératrice des Français ?

La mère d'Eugène Sue se nommait donc Derilly, ou, comme on le verra plus loin, Tison de Reilly.

Le docteur Sue s'est marié trois fois.

Aux archives de la Seine on trouve encore cet acte, reconstitué en 1871. qui nous révèle cette particularité et nous donne l'orthographe exacte du nom de la mère du romancier.

PREMIER ARRONDISSEMENT DE PARIS
Année 1820

L'an mil huit cent six, le vingt décembre à la mairie du premier arrondissement de Paris.

Acte de mariage de Jean-Joseph Süe, docteur en médecine demeurant rue du Chemin du Rempart, n° 3, veuf en secondes noces de Marie-Sophie Tison de Reillys, fils de Jean-Joseph Sue et de Jeanne-Angélique Martin de Saint-Martin son épouse, tous deux décédés.

Et de Marie-Françoise Rosellas Milhau demeurant rue de Miroménil. n° 21, veuve en premières noces de Michel Adalid, fille de Michel Milhau et de Elisabeth-Justine Degrénon, son épouse tous deux décédés.

Ainsi, en 1820, le père d'Eugène Sue — celui ci étant né depuis seize ans épousait *Mme Milhau*, sa troisième femme.

Il était veuf en *secondes noces* de Marie-Sophie Tison de Reilly, sa seconde femme.

Quelle avait été sa première femme, celle que Dumoustier, mort en 1801, avait pu connaître ?

Le 22 juin 1800, le docteur Sue divorçait d'avec une jeune femme de 17 ans Elisabeth-Adélaïde Sauvan, qui épousait, le 4 février 1803, Legouvé, l'auteur du *Mérite des femmes* et devenait ainsi la mère du doyen de nos immortels, M. Ernest Legouvé (A. Jal).

La lettre adressée en 1801 à Madame *Adèle* Sue, était donc pour Mme Elisabeth *Adélaïde* Sauvan, à ce moment, libre de son jeune cœur par son divorce, et qui pouvait accepter, sans faire tort à quiconque, les hommages enflammés de l'auteur des lettres à Emilie.

Mais elle n'avait pû être l'Emilie des *Lettres*; elle n'était âgée que de trois ou quatre ans quand la première édition en fut publiée.

Elle n'avait pu être davantage la mère d'Eugène Sue, puisque que le romancier ne naquit qu'un an après qu'elle eut épousé Legouvé.

Le docteur Sue épousa donc successivement : Adelaïde Sauvan, Sophie Tison de Reilly et Françoise Rosellas Milhau.

Aucune des trois n'est une demoiselle Laville-Leroux et pour tous les contemporains de Demoustier, c'était ainsi que se nommait la jeune fille qui inspira le galant avocat, et que tous surent par la suite, être devenue Madame Benoist.

Mais Dumoustier avait pu voir que ses madrigaux étaient sans effet sur sa première Emilie ; rien ne l'empêchait donc de s'en choisir une seconde, dans l'épouse divorcée du docteur Sue qui reçut, avec l'un des premiers exemplaires de la belle édition de 1801, la dernière pensée que traça la main défaillante du poète. M.

—

La décoration du Lis (XLII ; XLIII ; XLIV ; XLV). — Rouzet de Folmon (Jean-Marie), professeur de droit, procureur-syndic du district de Toulouse, élu député à la Convention par le département de la Haute-Garonne, et qui prit la défense de Louis XVI dans cette assemblée, était né à Toulouse, le 23 mai 1743, et marié (depuis le 6 février 1774) à Marie Hébrard. Il siégea aux Cinq-Cents, suivit en exil la duchesse douairière d'Orléans et fut, à la Restauration, le président du conseil de cette princesse. — Voir pour le nom de Rouzet : la *Biographie des hommes vivants* (1817, t. III), *les Conventionnels*, listes, etc. publiées par Jules Guiffrey (1889, in 8°), d'après des documents originaux.

T.L.

—

La famille de la Baume de Montrevel (XLIV ; XLV). — Je viens un peu tard donner mon avis sur cette question. Les seules armes connues de cette ancienne et illustre famille de Bresse sont celles qui ont déjà été données : *D'or à la bande vivrée d'azur*. Mais rien ne s'oppose à ce qu'antérieurement elle ait porté une baume ou grotte.

Ce ne serait d'ailleurs pas la seule. On trouve à l'*Armoral général* de 1696, généralité de Bourgogne : Balme, André, lieutenant général au bailliage de Bugey, qui porte : *Coupé : au 1 de gueules au lion léopardé d'or, recoupé d'azur à une gerbe d'or, liée de sable ; au 2 de sable à un rocher d'argent enfoncé ou percé au milieu de sable.*

L'Armorial gravé de Chevillard donne les mêmes armes un peu modifiées dans leurs dispositions, à Balme de Saint-Jullien, Belley : *Coupé : au 1 de gueules au lion léopardé d'or ; au 2 d'azur à une gerbe d'argent, recoupé de sable à un rocher d'argent percé au milieu de sable.*

Enfin Rietstap donne à Balme de Sainte-Julie, en Dauphiné : *Ecartelé : aux 1 et 4 coupé : A. de gueules à un lion léopardé d'or ; B. d'azur à la gerbe d'or ; aux 2 et 3 de sable à un rocher ou balme d'argent.*

Tous ces Balme ont évidemment une même parenté et leurs armes sont parlantes. Peut-être, après tout, descendent-ils des anciens seigneurs de la B ume dont ils auraient conservé partie des armes.

P. LE J.

—

Saint Liesne (XLV) — Saint Lienne, Liesne, Leonius est honoré dans la Vienne, la Vendée, les Deux-Sèvres et en Seine-et-Marne. Il fut disciple de saint Hilaire le Grand en 367, et mourut en 380. Une prose nous apprend :

Ad fidem multos
Perduxit doctrina Leonii
Qui valde Pictavos
Rexit post mortem Hilarii.

Le culte de ce bienheureux, que M. A. Giry ne mentionne pas dans son catalogue des saints, (*Manuel de Diplomatique*. Paris 1894), se comprend dans toute la région évangélisée par le grand évêque de Poitiers. A Melun, on a très probablement dû l'honorer après la venue des Normands. Les moines du prieuré de saint Lienne, à la Roche-sur-Yon, qui avaient reçu des moines poitevins la garde des précieux restes du bienheureux, les auront, comme tant d'autres de cette époque, transportés en un lieu sûr et la date du 12 novembre (jour de fête de saint Lienne, à Melun) doit être celle de la translation de ses reliques. Il nous reste plus d'un exemple de semblable transposition des fêtes.

M. A. S. pourra, dans un *ms* de la bibliothèque de Poitiers (ms 307) trouver la légende de ce bienheureux, insérée en entier dans l'office en usage au VIIe siècle en l'abbaye de Saint-Hilaire de la Celle, à Poitiers. Il pourra surtout consulter avec fruit le petit volume qu'a publié en 1898, notre savant ami, M. l'abbé L. Rousseau : *Saint Lienne et son prieuré*, in-12 de 134 pages, La Roche-sur-Yon, librairie Yvonnet. L'auteur y a condensé tout ce qu'il a pu recueillir sur saint Lienne et son culte spécial à la Roche-sur-Yon. L'église Saint-Louis de cette ville a récemment restauré son culte. Avec l'approbation épiscopale une chapelle latérale lui a été consacrée et M. V. Fulconis a sculpté pour cette chapelle une magnifique statue.

L. C. DE LA M.

J'ai dit à tort que saint Liesne, confesseur, honoré à Melun, serait mort au XIIe siècle. C'est VIe siècle qu'il fallait dire, mais Rouillard parle d'une relation de la vie et des miracles de ce saint, composée au XIIe siècle, — vers 1136 — par un Galtère (Gaultier) abbé de Saint-Père de Melun.

***

Le manuscrit de dom Gaultier aurait encore été consulté par le savant Mabillon, mais de nos jours on en a perdu la trace, comme le déclarait Duchalais, en 1845, dans sa dissertation sur les vicomtes de Melun.

X.

—

Mirambeau (Charente-Inférieure (XLV). — Renseignements d'après P. D. Rainguet : *Etudes historiques sur l'arrondissement de Jonzac*, 1864.

Est appelé, dans les Roles gascons Mirambellum, et aussi Mirambel L'Artauld, du nom de ses anciens seigneurs au XIe et XIIe siècle.

La seigneurie passa ensuite aux vicomtes d'Aunay, aux Harpedane de Belleville en 1415, et de ceux-ci par suite d'alliance aux sires de Pons. L'un d'eux, François de Pons, baron de Mirambeau, joua un rôle très actif, comme chef réformé dans les guerres de religion.

Sa petite-fille épousa vers 1620 Armand d'Escodeca de Boisse, baron de Pardaillan, sur les descendants duquel, en 1707, cette terre fut saisie et vendue à Charles de Lorraine, comte de Marsan, prince de Pons et de Mortagne

En 1787 madame de La Tour de Bouillon et d'Auvergne, née princesse de Lorraine, vendit Mirambeau au marquis de Caupenne qui le céda en 1813 au comte Duchâtel dont la famille le possède encore.

Quant aux armes, il faudrait reprendre le blason de la série des anciens possesseurs de cette importante baronnie. Celui qui conviendrait peut-être le mieux serait l'un des sires de Pons : *d'argent à la*

fasce bandée d'or et de gueules qui ont possédé Mirambeau le plus longtemps, et en ont porté le nom. Dr VIGEN.

*
**

Ce Mirambeau, qu'il faut bien se garder de confondre, comme certains l'ont fait, avec Mirambeau, du Comminges, (Haute-Garonne) était une baronnie appartenant à la très ancienne famille de Pons, qui portait : *d'argent, à une fasce bandée de six pièces d'or et de gueules.*

Pour l'origine de ce bourg dont les armoiries municipales nous sont inconnues, Bex trouvera sans doute à se renseigner en consultant l'*Histoire de Saintonge* par A. Maichin. A. S...

*
* *

La famille Escodeca de Mirambeau, en Gascogne et Saintonge, porte : *De gueules à trois lévriers courants d'argent diffamés l'un sur l'autre.* P LE J.

—

Le plan de Paris par Vasserot (XLVI, 9). — Voici le titre de ce plan : *Plan détaillé de la ville de Paris dressé géométriquement à l'échelle de un millimètre pour mètre* par PH. VASSEROT ET J.-H. BELLANGER *architectes, et comprenant la division de toutes les propriétés avec le numéro que porte chacune d'elles, la distribution des bâtiments et des cours dans les maisons particulières et le détail des monuments et établissements publics ou remarquables.*

Sur les 48 quartiers de Paris de l'époque (1827-1836), onze n'ont pas été faits qui sont les faubourgs extérieurs. Les 37 qui ont paru comptent 155 feuilles et donnent tout le centre de Paris, moins les quartiers de Saint-Martin des Champs et du Temple : c'est donc presque toute la ville de Paris de 1830.

Ce plan n'a jamais été terminé.

Comte D'AUCOURT.

—

Béatrix ou Béatrice (XLV). — En France, on a commencé par écrire avec l'x finale, comme en Italie. C'est plus tard seulement qu'on a écrit Béatrice, en français. Aussi, retrouve-t-on les deux orthographes, à des époques successives, avant de les trouver admises indifféremment comme aujourd'hui. Il en est de même du nom d'Alice, que l'on écrivit d'abord Alix, comme dérivant de Aalix, élision d'un mot plus long, que nous décrirons ailleurs. Dr B.

Descendance de Christophe Colomb (XLV ; XLVI, 26). — Le nom patronymique du duc de Veragua est D. Cristobal Colon de la Cerda, marquis de la Jamaica. Le titre de duc de Veragua 1537 est porté par le titulaire actuel depuis 1867. KY.

—

Folard (M. de), ambassadeur sous Louis XV (XLV). — La baronne de Bruno était la plus jeune fille de M. de Folard, ambassadeur de Louis XV, près de l'empereur Charles VII, d'abord Electeur de Bavière.

Hubert de Folard, neveu du célèbre chevalier de Folard, mestre de camp, gouverneur des ville et citadelle de Bourbourg en Flandre et l'ami de Charles XII, du maréchal de Saxe, etc. avait épousé la fille du baron de Nantua, chambellan et ami de l'Electeur, aussi tous les princes et princesses allemands, y compris la Dauphine de France et l'Impératrice, voulurent-ils être parrain et marraine des enfants de M. de Folard.

L'aînée, Joséphine, filleule de Marie-Joséphine de Saxe, dauphine de France, belle-fille de Louis XV, épousa le comte de Toureau.

Frédéric, filleul de Frédéric, duc de Deux-Ponts, mourut à 9 ans.

Marianne, filleule de Marianne, électrice douairière de Bavière, fille d'Auguste III, roi de Pologne, épousa le marquis de Vernety.

Clément, filleul de l'Electeur, archevêque de Trèves, mourut a 2 ans.

Amélie, filleule de l'Impératrice Amélie d'Autriche, épousa le baron d'Arcy.

Cunégonde filleule de la princesse Cunégonde de Saxe, fille d'Auguste III de Pologne, épousa le marquis de Boubers.

Adélaïde, filleule de la comtesse de Mongelas, morte sans être mariée, chanoinesse.

Marie-Joseph épousa le marquis de Cramayel.

Jacinthe, filleule de la princesse Porcia et du prince Chimsée de Munich, épousa le général baron de Bruno de Molaret, alors capitaine aux hussards de Berchini. Il fut grand écuyer du roi de Hollande. Il était né à Pondichéry. Son père, qui signait ses nombreux ouvrages, Louis de Bruno, né sur les rives du Gange, introducteur des ambassadeurs près de Monsieur frère du roi (Louis XVIII), était fils du gou-

verneur de Chandernagor. De son mariage avec Jacinthe de Folard, le général Bruno eut trois enfants :

Le général baron de Bruno, qui eut deux filles : Mmes de Villequetout et de Serry.

Ferdinand, baron de Bruno de Molard, inspecteur général des finances marié à Fanny de Bassoncourt, mort sans enfants.

Adrienne mariée au chevalier le Moyne ministre plénipotentiaire, dont les enfants sont :

1° Hyacinthe, marié à la duchesse de Persigny, née de la Moskova, mort sans enfants.

2° Augusta, mariée au petit-fils du général baron Rey, qui se distingua pendant les guerres de l'Empire. Ils ont un fils non marié et une fille, la baronne Ernest du Houlley.

3° Béatrix mariée au vicomte Christian de Failly.

Les Folard habitant Saint Omer étaient des parents éloignés, mais non des descendants de l'ambassadeur de Louis XV.

Une de ses arrière petites-filles,

—

Famille de Vaux (XLV, XLVI, 30). — Dans la province de Luxembourg (Belgique), il existe encore une famille de ce nom à Petite-Somme. (Septon). Je trouve, en effet, dans la liste de délivrance des permis de chasse, les noms ci-après : Comte Charles Jourda de Vaux et comte René Jourda de Vaux, propriétaires. Le collaborateur A pourrait diriger ses recherches dans ce sens. E. T.

*
* *

Il est bien difficile de trouver la famille de Vaux cherchée si l'on n'indique pas un nom patronymique ; comme curiosité je vais donner la liste de 74 familles qui ont eu un fief ou une terre du nom de Vaux et sur lesquelles j'ai des références généalogiques plus ou moins complètes :

Ce sont les familles : Akakia, Amat, Arthuys. Aubeterre, Balavoine, de la Barre, Baudot, Beaudeduit, Bermont, de Bernage, Bernard, Bernières, Bervezeix, Billard, Bodart, Bodin, Boudeville, du Boulay, Bouquetot, Bourcier, Braux, Cara ou Carra, de Castres, des Champs, Chapotin, Charpentier, Charpy, Chastelard, La Chastre, Chatou, Chauvel, Chertemps, Le Clerc, de Cogny, du Crest, Despinoy, Drouart, Durand, Edouard, d'Espinoy, Estienne, Evrard, Failly, Fouquet, Fournet, Fraguier, Fremière, Gaultier, Le Goux, Goyon, Grant, Graville, Guyon, de la Haye, Hermerel, du Hommeel, Jourda, Langlade, Lotin, Le Maistre, du Mesnil, Moisson, Montalembert, Le Noir, Pasquet, de la Porte, du Puy, Remignac, Rosières. Savignac, Scaron, Veillet, Walton, Zeddes.

Il y a eu de plus des :
de Vaux d'Achy ;
de Vaux de Boisbrault (Maine) ;
de Vaux du Boulay, Loresse (Maine) ;
de Vaux de la Coudre (Bretagne) ;
de Vaux d'Hocquincourt ;
de Vaux de Pallanin;
de Vaux de Tassillon.

Comte de Lavergne.

*
* *

Beaucoup de localités en France portent le nom de Vaux : il n'est donc pas étonnant qu'un certain nombre de familles l'aient ajouté à leur nom patronymique comme nom de terre ou de fief. Mais avec l'usage de plus en plus répandu de laisser de côté le nom patronymique, il est assez difficile de s'y reconnaître.

Sans parler des familles de Vaulx, de Vault, de Veaux, dont le nom s'ortographie d'une façon différente, il existe plusieurs familles du nom de Vaux n'ayant entre elles aucun lien de parenté, notamment les trois suivantes que cite le correspondant A. de l'*Intermédiaire* :

Carra de Vaux, dont un conseiller à la cour de Paris, décédé il y a quelques années, et son petit-fils professeur d'arabe à l'Institut catholique de Paris.

Jourda de Vaux, dont un maréchal de France, mort en 1783. Plusieurs officiers de cette famille figurent dans l'armée.

Le Grand de Vaux, famille du parlement de Paris. C'est à elle qu'appartient M. Almir de Vaux.

On peut citer encore les familles Cadet de Vaux, Guérin de Vaux, Le Porquier de Vaux, du Fournet de Vaux.

G. O. B.

*
* *

Noël Jourda, comte de Vaux, maréchal de France en 1783, est né au château de Vaux, près d'Yssengeaux, diocèse du Puy en Velay en 1705 ; comme baron de Roche, il avait entrée aux Etats de la province de Velay. Entré au service en 1724,

il est connu surtout par l'expédition de Corse dont il eut le commandement en 1769 et qui eut pour résultat la pacification et la réunion à la France de cette île. Il mourut à Grenoble le 14 septembre 1788, gouverneur du Dauphiné, et fut inhumé à Retournac, en Velay. Son cœur fut transporté au château de Paray, près de Lonjumeau, habité par la marquise de Vauborel, sa fille aînée et placé, dans un monument en forme d'obélisque qui se voit encore près de la route de Paris à Fontainebleau.

Le maréchal de Vaux n'a pas laissé de descendants mâles ; par la demande de sa fille et son héritière, la marquise de Vauborel, Louis XVIII conféra à MM. Joseph de Vaux d'une autre branche de la famille, celle des Folletier, le titre héréditaire de vicomte, tant en récompense de leurs services personnels qu'en mémoire de ceux du maréchal de Vaux. C'est cette branche qui représente aujourd'hui la descendance dans la Haute-Loire de la famille de Vaux, une des plus anciennes de la noblesse du Gévaudan, établie ensuite depuis plusieurs siècles dans le Velay. E V.

*
* *

M. le baron de Vaux qui avait pu juger, par la variété des réponses publiées dans nos colonnes, de l'impartialité de nos collaborateurs, nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Dieppe le 15 juillet 1902.

Monsieur,

On me communique ici, où je suis depuis quelque temps, votre journal qui contient plusieurs notes me concernant. Vos correspondants, qui n'ont pas signé leurs communications, afin de leur donner, sans doute, une *plus grande authenticité*, ont voulu s'amuser à vos dépens.

Ils me connaissent ou ils ne me connaissent pas ; s'ils me connaissent ils savent que je suis né Charles-Maurice de Vaux ; s'ils ne me connaissent pas comment peuvent-ils vous parler de choses que forcément ils ignorent?

Avant de se faire le trucheman d'auteurs anonymes un journal sérieux se serait renseigné ; la chose eût été facile car je suis assez connu dans la presse parisienne pour savoir où me trouver, d'autant plus que ma signature, il y a trois mois encore paraissait régulièrement au *Figaro*.

Maintenant si vous tenez à être fixé sur ma personnalité d'une manière moins vague, entrez à la Bibliothèque nationale, demandez mon livre : *Les hommes de cheval*, vous y trouverez une lettre préface du général L'Hotte qui fut mon écuyer en chef à Saumur et plus tard le colonel de mon régiment, qui vous fixera.

Pour ma famille, consultez les registres de l'état-civil de Neuilly et le chapitre que d'Hozier consacre à la noblesse du Périgord, vous aurez tous les renseignements que vous désirez.

En vous demandant de publier cette lettre, je vous prie, monsieur, d'agréer mes salutations empressées.

Baron DE VAUX.

Pour votre gouverne, il existe onze ou douze familles de Vaux, voici les plus connues :

Les Bertin de Vaux, les Billard de Vaux, les Basseterre de Vaux, les Champlol de Vaux, les Forestier de Vaux, les Foulon de Vaux ; les Jourda de Vaux, les Lemoigne de Vaux, les Moismont de Vaux, les Vauquelin de Vaux.

Quant au préfet, il n'est pas mort rue Mogador, il s'est suicidé boulevard Beauséjour, où il demeurait. Il était alors inspecteur de la librairie au ministère de l'Intérieur, et n'avait jamais été préfet de l'Aube, mais sous-préfet à Lunéville.

*
* *

Que notre distingué confrère nous permette de lui dire qu'à l'*Intermédiaire*, c'est en toute sincérité et avec une entière bonne foi que s'échangent les propos, quelquefois contradictoires, qui ne tendent qu'à la recherche de la vérité : il veut bien nous y aider : notre but est atteint. Nous ajouterons qu'une initiale ou un pseudonyme a valeur de signature : en douterait-il que nous prierions le baron de Vaux d'en appeler au *Diable Boiteux*.

M.

—

Famille de Sers (XLV). — En 1854, le 6e escadron du 7e régiment de hussards qui venait d'être formé à Montpellier pour se rendre en Algérie et dont j'étais le fourrier, était commandé par M. de Sers, marquis ou comte. Au mois de janvier 1856, il fut décoré pour la belle conduite de son escadron dans différentes affaires qui eurent lieu en Kabylie, notamment à Tizy-Ouzou et chez les Beni-Ratten.

Si ma mémoire est fidèle, le capitaine de Sers a dû donner sa démission en 1860 et fut plus tard député de Loir-et-

Cher ; mais je ne saurais être affirmatif sur ce dernier point.

UN ANCIEN CUL DE SINGE.

*
* *

Le marquis de Sers, ancien capitaine de hussards, chevalier de la Légion d'honneur ancien député, est actuellement veuf de Mlle de Paraza, dont il n'a eu qu'une fille, mariée au vicomte Edmond de Marsay (et non Marsan), alors lieutenant d'artillerie, et démissionnaire depuis quelques années. Les adresses données par notre confrère sont exactes.

Le comte de Sers, cousin du marquis, ancien officier au 6e hussards, n'a pas d'enfants. C.

—

Les frères d'Etienne Geoffroy Saint-Hilaire (XLV). — Etienne Geoffroy Saint-Hilaire eut un fils et deux filles (non une seulement) jumelles, nées vers 1814 ou 1815. L'une d'elles ne vécut guère que seize à dix-sept ans. Voici quelques vers inédits bien touchants et bien exacts qui méritent d'être connus. Ils sont de M. Joudot, professeur à l'Ecole de Droit :

Sur la mort d'une des filles jumelles de Mme Geoffroy Saint-Hilaire :

Pour toujours !... et si tôt ! quoi ! l'éternel [adieu ?
Ne plus jamais la voir, lui parler ! Sur la terre
N'avoir plus que son nom et sa tombe ! O mon Dieu,
Mon Dieu ! que ta main est sévère !

Séparer ces deux sœurs !... du ciel double présent !
Le même jour ouvrir leurs yeux à la lumière ;
Leurs cœurs étaient jumeaux : c'était un seul [enfant,
Un seul, aimant deux fois sa mère !

Ne devaient-elles pas, se tenant par la main,
Marcher à pas égaux jusqu'à la dernière heure ?
Mais non : l'une s'endort, tombe au tiers du [chemin ;
L'autre à genoux s'arrête et pleure.

Laquelle est plus à plaindre ? et par l'Etre Eternel
Est la douce victime, hélas ! vraiment choisie ?
L'une, loin de sa sœur, peut-elle aimer le [ciel ?
L'autre peut-elle aimer la vie ?

—

Le Saint Suaire de Turin (XLV). — Quelques observations importantes d'un exégète :

Qu'on le veuille ou non, il reste encore trois difficultés à élucider avant d'admettre comme probante la démonstration de M. Vignon : la première se rapporte à la tradition ecclésiastique, la seconde est une question d'exégèse, la troisième est d'ordre expérimental. Je laisse de côté la partie historique épuisée par M. Chevalier et je m'explique :

1° Le Nouveau Testament et la Patrologie tout entière sont muets sur une empreinte que le Christ mort aurait laissée sur le linceul dans lequel il fut enseveli. Comment expliquer ce silence ? Ne doit-on plus exiger que « l'authenticité d'une relique de premier ordre, solennellement offerte à la vénération des fidèles, soit établie par une chaîne non interrompue de témoignages écrits, recueillant directement l'héritage de la tradition des temps apostoliques, pour nous la transmettre sans lacune ? » (Comte Riant).

2° Si l'on admet que l'emploi des aromates, ajourné au surlendemain, n'eut pas lieu, comme semblent l'indiquer saint Marc (XVI, 1) et saint Luc (XXIV, 1), ou que le corps du Christ fut entouré de bandelettes, comme le veut le quatrième évangile (XIX, 40), la thèse de M. Vignon est ruinée par la base. Cette thèse suppose, en effet : et l'emploi des aromates dès le vendredi soir — point sur lequel il faudra expliquer les Synoptiques et saint Jean — et, surtout, que le suaire était posé à plat, comme un écran, au-dessus et au-dessous du corps, de façon à recevoir une empreinte régulière non déformée, disposition que ne permet guère le texte du 4e évangile.

3° Seul, l'examen direct du Saint Suaire permettrait d'affirmer si l'image est une peinture ou une impression d'ordre spécial.

Cette vérification expérimentale de nature chimique, demandée à la suite de la communication de M. Chevalier à l'Académie des inscriptions et de nouveau à la suite de celle de M. Delage à l'Académie des sciences, n'a pas été bien accueillie : elle a même été sévèrement jugée par des publicistes catholiques. Je la trouve cependant dans une revue, les *Etudes*, des RR.PP. Jésuites, et sous une plume, celle du R. P. Brucker, revue et plume auxquelles on ne saurait reprocher d'être téméraires. Comme elle est précédée de réserves analogues à celles qu'on vient de lire, on me permettra de citer le passage en question :

« .. .. Nous confessons que certains points de la démonstration nous laissent perplexe..... Il est vrai que les évangélistes ne disent pas que le corps de Notre-Seigneur ait été lavé ou oint avant l'ensevelis-

sement... ; mais l'évangéliste saint Jean, qui fut témoin oculaire, dit expressément que le corps fut lié de linges avec les aromates : ce qui semble bien signifier que les aromates furent appliqués et serrés sur le corps à l'aide de bandelettes. L'action physique dont parle M. Vignon n'aurait donc pu se produire..... Peut être (les découvertes de M. Vignon) détermineront-elles ceux à qui il appartient à leur donner un complément ultérieur, qui pourrait être décisif, à savoir l'examen chimique de la sainte étoffe elle-même. C'est un vœu qui a déjà été exprimé ici, et l'on ne voit pas pourquoi il ne pourrait être satisfait. On a bien fait quelque chose de semblable pour la Sainte Robe de Trèves. » (*Etudes*, 5 mai 1902).

ABEL FABRE.

*
* *

M. Léopold Delisle, le savant administrateur de la Bibliothèque nationale, a présenté à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 4 juillet, un travail de M. de Mély ayant pour titre : « Le Saint Suaire de Turin est-il authentique ? »

L'auteur se range dans cette étude à l'opinion que M. le chanoine Ulysse Chevalier a exprimée sur le caractère de cette relique, opinion qu'il a bien voulu exposer longuement dans les colonnes de l'*Intermédiaire* (XLV, 963).

M. de Mély discute les arguments qui ont été développés en sens contraire « par des physiciens plutôt que par des historiens» .

*
* *

M. J. Bouvier (*La Quinzaine*, 1er juillet 1902, p. 20) consacre un article à la thèse de M. Vignon. Cet article sympathique à l'auteur, expose cependant les doutes que cette thèse suscite. « Quelle que doive être la solution définitive, dit l'écrivain, c'est dès aujourd'hui l'honneur de M. Vignon de l'avoir imposée à l'attention publique ».

La *Revue universelle* (15 juillet 1902) sous la signature du Dr Ph. Poirrier, combat la thèse de M. Vignon.

*
* *

On a fait remarquer que pour se faire une opinion vraiment scientifique, il serait nécessaire d'avoir sous les yeux et à portée de la main, mieux que des photographies du suaire, mais le suaire même.

Je puis affirmer un fait peu connu. Alors qu'il était président du Conseil, M. Waldeck-Rousseau, accompagné de Mme Waldeck-Rousseau se rendit à la Sorbonne, où M. Vignon le reçut, dans le laboratoire où étaient exposés les documents de ses observations. Il lui fit une démonstration de sa théorie avec tant de clarté et de méthode que le président du Conseil se déclara profondément troublé.

M. Vignon lui exposa la nécessité de compléter cette étude par l'observation directe de la relique. Mais il faut décider le roi d'Italie qui a la clef du coffre où cette relique est gardée, et qui seul en dispose. M. Waldeck-Rousseau lui promit alors de mettre en mouvement notre ambassadeur à Rome pour obtenir cette autorisation. L. V.

—

Noms véritables des Communautés, Congrégations et ordres religieux (XLV; XLVI, 23). — Un ordre n'a pas encore figuré dans le catalogue que dresse M. C. de la M : celui des *Jésuites*, ou pour parler plus exactement des *Clercs Réguliers de la Compagnie de Jésus*, *Clerici Regulares Societatis Jesu*, titre officiel qui leur fut donné au Concile de Trente (1563).

Il importe, ce me semble, de combler cette lacune (1). La célèbre Société ayant été la plus marquante des associations religieuses atteintes par la loi du 1er juillet 1901 et n'ayant plus *d'existence légale* en France, il ne sera pas inutile de consigner dans l'*Intermédiaire* des renseignements précis, exacts, et impartiaux sur cet *Ordre* célèbre. Et puisque le mot d'*Ordre* vient sous ma plume, je ferai remarquer que cette expression, dans le langage ecclésiastique, n'est point synonyme de *Congrégation*. *Les Ordres religieux* proprement dits, surtout s'il s'agit d'hommes vivant sous une règle commune, sont des religieuses associations *approuvées* par les papes d'une manière solennelle, par les documents appelés *Bulles Pontificales* Leurs membres émettent des vœux solennels et autrefois *publics*, tous ou presque tous sont *exempts* de la juridiction ordinaire et de l'obédience des évêques diocésains et dépendent directement du Saint-Siège, par l'intermédiaire de leurs supérieurs généraux ; résidant à Rome (sauf pour les Chartreux dont le général réside en

(1) Le travail de notre collaborateur C. de L. M. n'est qu'en cours de publication.

France). Remarquons toutefois que pour exercer *de fait* le ministère de la prédication et entendre les confessions des fidèles, les membres de ces *Ordres* religieux, même exempts, doivent obtenir l'autorisation des *évêques diocésains*.

L'ordre des Jésuites fut fondé en 1540 par *un espagnol*, saint Ignace de Loyola qui s'était adjoint, tandis qu'il étudiait la théologie à l'Université de Paris, sept autres compagnons : saint François-Xavier, Jacques Laynez, Jean Salmeron, Nicolas Bobadilla, Simon Rodriguez, espagnols, outre Pierre Lefèvre, Savoisien et Jean Cadure, français. La nouvelle Société après l'examen de ses règles, fut approuvée, par le Pape Paul III (1540) en vertu de la bulle *Pastoralis Sollicitudo*. Après lui nombre de ses successeurs confirmèrent cette approbation et accordèrent des privilèges importants et faveurs spirituelles à l'ordre nouveau, dont l'accroissement fut très rapide, dans l'Europe restée catholique, dans l'Amérique espagnole et en Extrême-Orient, aux Indes et au Japon (de 1540 à 1600). Rappelons, pour mémoire, que la Société supprimée le 17 août 1774, par le pape Clément XIV en vertu de la bulle *Dominus ac Redemptor* continua de subsister avec l'*approbation tacite* de Pie VI et de Pie VII ; en Prusse et en Russie où deux souverains, l'un luthérien (Frédéric le Grand), l'autre schismatique (Catherine II), les avaient formellement maintenus dans leurs collèges et résidences. Ces maisons étaient dans les provinces de la Pologne annexée.

Rétablis officiellement en 1814 par le *Pape Pie VII* dans la bulle *Regimini Militantis Ecclesiæ*, les Jésuites furent à nouveau investis par les papes de tous les privilèges accordés aux membres de l'ancienne société proscrite par les gouvernements catholiques de l'Europe.

Leur développement durant la dernière moitié du XIXe siècle fut rapide et se maintint d'une manière constante ; mais cependant moins considérable que le vulgaire, amis ou ennemis, le suppose. La raison en est que l'admission dans l'ordre est peu aisée à obtenir ; les épreuves sont longues et variées ; et la persévérance d'un *bon tiers* environ d'admis ne se maintient pas, même après plusieurs années.

Les supérieurs conservent le droit de renvoyer à n'importe quel âge et quels que soient les services rendus, ceux des membres de la société qui auraient pu manquer gravement à leur règle ou enfin ceux qui ne seraient plus utiles ou en état de rendre service. En outre, la démission est accordée à ceux qui, volontairement, la sollicitent pour des motifs, dont le *supérieur général* reste le seul juge.

Au mois de janvier de la présente année 1902, le nombre total des Jésuites (prêtres étudiants ou simples frères servants, était de *14.500* (*quatorze mille cinq cents*) dont près de *huit mille prêtres*. Ils vivent soit en Europe, soit dans les missions étrangères.

Si l'on y réfléchit, ce nombre est relativement considérable et dépasse notablement celui de chacun des *grands Ordres religieux* proprement dits : Bénédictins, Augustins, Dominicains, Franciscains, Carmes. Les *Frères* des écoles chrétiennes, au nombre d'environ 20 à 22 mille, bien que plus répandus encore, ne constituent pas cependant *un ordre religieux*, mais une congrégation approuvée

La Société est gouvernée par un supérieur général, qui est élu *à vie*, par les provinciaux de l'ordre et les quarante plus anciens profès. Le pouvoir du général, pourvu qu'il se maintienne dans les règles, est absolu, et n'a d'autre contrôle que celui des *cinq assistants* généraux ou conseillers supérieurs qui sont ceux de France, d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne et d'Angleterre. Les provinciaux, au nombre de 22 si nous sommes bien informés, gouvernent les religieux directement soumis à leur autorité et nomment aux divers emplois locaux et d'ordre inférieur. Mais chaque membre de l'Ordre a toujours le droit de faire appel au supérieur général, *directement et par lettre fermée*, que, sous peine d'excommunication *ipso facto* le supérieur immédiat ne peut ni lire ni à plus forte raison arrêter.

Jusqu'à présent, depuis bientôt quatre siècles qu'elle existe, la célèbre Société n'a vu aucun de ses supérieurs généraux ni démissionner, ni être déposé pour une cause quelconque, tant les choix ont été faits avec discernement, sans brigue ni intrigue et sans aucune préoccupation des influences politiques extérieures. Bien que, à toutes les époques, la France ait fourni à l'ordre un nombre considérable de

sujets, actuellement il y a plus de 5 *mille jésuites français* influents à divers titres et très méritants, on peut relever *ce fait*, assez singulier, qu'aucun des 24 ou 25 supérieurs généraux élus n'a été un Français. La plupart ont été des Espagnols ou des Italiens. Actuellement, c'est un Espagnol, le P. Martin, qui gouverne l'ordre. Il a succédé à un Autrichien : le P. Anderlédy, qui avait eu pour prédécesseurs, un Belge le *P. Becks* et avant celui-ci un Hollandais, le P. Roothaan.

Un détail peu connu : la *langue officielle* des Jésuites est le *latin* que tous les étudiants, quelle que soit leur nationalité, doivent parler couramment et écrire correctement.

C'est dans cette langue que le général correspond avec les supérieurs de n'importe quelle nationalité et reçoit d'eux les rapports trimestriels ou semestriels sur la situation des diverses œuvres et sur le personnel.

On conçoit que Richelieu, après avoir pris connaissance des règles des Jésuites, à la fois très précises, très sévères et très strictes dans leur ensemble, très souples dans leur application selon les temps les lieux et les circonstances, ait pu dire : *Avec ces règles, je me charge de gouverner le monde.*

L'Informé A. P.

—

Les descendances princières (XLV) — Ceux qui ne cherchent dans la généalogie d'une famille, que la descendance directe d'un individu existant à une époque plus ou moins reculée, et la perpétuation d'un nom plus ou moins illustre, ne se rendent compte que très superficiellement des conséquences inattendues résultant des alliances à chaque degré. — En désignant habituellement sous le nom de *généalogie*, la suite des descendants d'un personnage quelconque, on emploie un terme impropre La vraie généalogie, en effet, c'est le *dénombrement des ancêtres de quelqu'un*, C'est par un tableau dit : *Arbre de consanguinité* destiné à inscrire le descendant d'une race, ses père et mère, ses aïeux et aïeules paternels et maternelles, ses bisaïeux et bisaïeules dans les deux lignes, etc., que doit se constituer la généalogie d'un individu et son ascendance régulière jusqu'au degré où l'on veut pousser les recherches.

Cet arbre de consanguinité, si je le pousse par exemple jusqu'au 4e degré constituera ma généalogie, et établira ma descendance de 8 bisaïeux et 8 bisaïeules, (soit les 16 quartiers dont certains chapitres nobles exigaient jadis la preuve) — les dits aïeux et aïeules appartenant à 16 familles de noms différents, originaires de diverses provinces, et très probablement, pour ne pas dire à coup sûr, inconnus les uns des autres au moment où ils vivaient c'est-à-dire vers le milieu du XVIIe siècle.

Si l'on tient compte de la progression arithmétique qui double le nombre d'ancêtres à chaque génération, au 6e degré par exemple, on se trouve issu de 64 ascendants appartenant à 64 familles différentes, sauf le cas infiniment probable pourtant, où plusieurs de ces familles se seraient déjà alliées entre elles, dans l'intervalle de deux siècles environ. Que dire des recherches poussées, si la chose est possible, jusqu'au vingtième degré, où le nombre des ascendants est d'un million, voire jusqu'après le quarantième, où le nombre, à ce dernier chiffre, dépasse mille milliards ? — Or, selon toute probabilité, dit un généalogiste distingué, à la fin du VIIIe siècle, c'est-à-dire au temps de Charlemagne, époque à laquelle correspondrait à peu près le quarante-quatrième degré (1), par rapport à l'un de nos contemporains, la France comptait à peine dix-huit millions d'habitants des deux sexes, nobles ou roturiers, dont plus de la moitié n'a jamais eu d'enfants. En réduisant à trois millions à peu près (et l'on assure que ce chiffre est beaucoup trop élevé) le nombre de ces individus dont la postérité existe encore en ligne masculine ou féminine, nous nous trouvons en présence : de la totalité des aïeux et aïeules, au 44e degré, de chaque français vivant de nos jours, et, par conséquent,

(1) On peut compter la génération par siècle en moyenne, ce qui est rationnel quand on parle de générations féminines. — Il y en a eu parfois jusqu'à 6.

de tous les aïeux et aïeules, nobles et roturiers de chacun de nous (1).

En résumé, la consanguinité incontestable entre tous les français du xxe siècle et ceux du viiie qui ont eu postérité, est le résultat du mélange à doses mille et mille fois répétées du sang noble et du sang roturier. Si donc on se reporte aux chiffres précités, n'est-il pas évident que s'il avait été possible à un *vilain* du viiie siècle, de produire une filiation légitime dans les conditions où la produisait un *gentilhomme*, son arbre de consanguinité aurait montré tôt ou tard, à un degré plus ou moins éloigné, plusieurs personnages de l'un ou de l'autre sexe, appartenant à l'ordre privilégié. Et dès lors, en remontant par la pensée le cours des siècles, la généalogie de ce *vilain* n'eût-elle pas, à partir d'un moment quelconque, mentionné à l'infini le nom des familles les plus illustres, comme aussi la généalogie du gentilhomme eût mis inévitablement en évidence, le nom des familles les plus infimes !

A très peu d'exceptions près, la durée d'une famille noble, bourgeoise ou du commun, était et est actuellement relativement assez courte. Je ne m'arrêterai pas à reproduire ici le calcul des probabilités qui fournit la preuve de leur extinction prématurée, car, sans parler des unions stériles, ou n'ayant produit que des filles, des célibataires endurcis, des enfants morts jeunes et des gens d'église des deux sexes qui contribuaient jadis plus qu'aujourd'hui, à accélérer ce résultat, trop souvent des revers de fortune amenaient la décadence d'une famille ou de quelques-unes de ses branches, et faisaient glisser tôt ou tard ses rejetons dans la roture, soit par celui des lois sur la dérogeance à la suite de l'exercice du commerce en détail ou d'une profession manuelle, autre que l'agriculture.

(2) De la comparaison des chiffres ci-dessus il résulte qu'au nombre de mille milliards d'aïeux et d'aïeules que la science arithmétique assigne à tout individu isolé à la quarantième génération, chaque français du viiie siècle dont la postérité existait encore au xviie figurerait au moins 333,333 fois, conséquence naturelle et inévitable des innombrables unions contractées entre familles de tout ordre et de toutes classes, déjà alliées entre elles à l'infini, à travers les âges.

D'autre part, il n'est pas douteux que, depuis six ou sept siècles, l'anoblissement d'un grand nombre de personnages issus de familles roturières, tendait à rétablir l'équilibre, et c'est pourquoi le «vieil adage : «Cent ans bannière, cent ans civière », me semble applicable à bon droit à la plupart des familles de tout ordre et de tout temps, envisagées au point de vue de leur longévité relative.

Il est moins difficile qu'on ne le croit généralement d'arriver à connaître les races réputées illustres dont la majorité des Français actuellement vivants, peuvent se dire indubitablement issus. Il suffit à la famille de la condition la plus modeste, qui possède des actes filiatifs en nombre suffisant, c'est-à-dire, remontant au plus a la sixième génération, de parcourir avec intelligence les grands dictionnaires généalogiques publiés dans les deux avant-derniers siècles et dans le siècle actuel. Neuf fois sur dix, avant la sixième génération, elle rencontrera une ou plusieurs aïeules paternelles ou maternelles appartenant à des races dont la généalogie aura figuré dans les livres relatifs à l'histoire de la noblesse, et qui lui permettront plus souvent de se rattacher à une origine princière.

Par suite de ces principes, on peut donc conclure que tout contemporain d'origine purement française, à quelque rang de la société qu'il appartienne, pourrait, sans crainte d'être démenti, affirmer, par exemple, sa descendance de Charlemagne. Je ne me chargerai pas, bien entendu, de retrouver les intermédiaires ; mais il est incontestable que chaque Français du sexe masculin avant vécu au viiie siècle et dont la postérité subsiste encore, étant compris dans le nombre de cinq cent milliards d'aïeux de ce sexe que l'arithmétique assigne, je crois bien, à tout individu au quarantième degré, Charlemagne qui vivait à cette époque, et dont la postérité subsiste encore, est *au moins* le quarantième aïeul du grand-père de ce contemporain.

Voilà la vérité immédiate sur toutes les généalogies !

Si la théorie qui précède est exacte (je n'en suis pas l'inventeur), il n'en est pas moins vrai, ainsi que le dit notre confrère le Vte de Ch., que parmi les nombreuses familles nobles ou bourgeoises pouvant

égitimement prétendre à une descendance royale ou princière, par les femmes, très peu d'entre elles seraient en mesure d'établir leurs prétentions, sur documents authentiques, bien que de nos jours, les recherches généalogiques soient cependant beaucoup plus faciles que jadis. Aussi, s'il peut se trouver en France quatre ou cinq mille personnes se faisant descendre de Louis le Gros ou de tout autre roi, la difficulté de la preuve absolue du fait est de nature à rendre des plus intéressantes, une liste de noms présentant les probabilités suffisantes, d'un droit et d'un honneur, difficiles à justifier.

Il existe encore d'ailleurs, des maisons de la noblesse française, ou leurs représentants, dont l'origine royale ne saurait être contestée. De ce nombre, il me suffira de citer les Béthune, les Clermont-Tonnerre, les d'Estouteville, les d'Harcourt, Montmorency, etc. Si donc, nous nous bornions pour l'instant à rechercher quelles sont les familles de notre époque qui en sont venues par alliances, leur ensemble nous donnerait l'état présent de nos contemporains pouvant se dire issus de saint Louis. Et, s'il n'y a pas lieu de s'étonner que de nombreuses colonnes de l'*Intermédiaire* aient été consacrées à enregistrer les documents intéressant la descendance de Jeanne d'Arc, pourrait-on dédaigner les notes servant à établir la preuve d'un fait tout historique qui n'a rien que de très honorable ? Si le but de cette étude ne peut tendre qu'à procurer une distraction passagère aux érudits, ce sera très certainement un résultat utile que nous serons heureux de voir réaliser.

CAM.

—

L'amour et la colonne Vendôme (XLII ; XLIII ; XLIV ; XLV). — Dans la collection de mes médailles sur Napoléon Ier en figurent deux, frappées par la Monnaie et consacrées à la colonne.

La première porte à l'avers : Napoléon emp. et roi. Buste de profil à droite, col nu, couronné de laurier ; sur le bord du cou : Andrieu f. ; et au revers : Colonne de la Grande armée. Exergue : Campagne de MDCCCV. Au bas à gauche : Brenet f. Denon d. Vue de la colonne, surmontée de la statue de Napoléon en empereur romain, tenant la main de justice et le sceptre. De chaque côté, sont des maisons de la place Vendôme.

La seconde porte à l'avers : Erigée sur la colonne de la place Vendome en août 1810, descendue en avril 1814. Dans le champ à gauche : Napoléon, et à droite : empereur. Au bas à droite : Brenet. Ancienne statue de Napoléon en empereur romain, debout de face, tenant d'une main une statuette de la Victoire, appuyé de l'autre sur son glaive au fourreau. Au revers : Napoléon replacé sur la colonne en juillet 1833 sous le règne de Louis-Philippe I. Au bas, à gauche : Brenet. La nouvelle statue, en uniforme, tenant d'une main une lorgnette, l'autre passée dans son gilet sur la poitrine. Dans le champ à gauche un flambeau renversé enroulé de laurier et à droite la Victoire, debout sur un globe, tendant une couronne vers la statue.

NAUROY.

—

Sénateur à déterminer (XLV). — Le nom n'est pas difficile à trouver. — Il s'agit de Constantin-François Chassebeuf, dit *Volney* — sénateur après le 18 brumaire et comte en 1808 — dont le nom a remplacé celui de Saint-Arnaud sur les plaques municipales de la voie qui joint la rue des Capucines à la rue Daunou.

A l'époque où elle fut ouverte (1855) cette rue avait été baptisée de l'Alma.

A. S. E.

Même réponse : J.-C. WIGG.

*
* *

Il s'agit de Volney. Taine raconte le fait (*Régime moderne* I p. 54) d'après les Souvenirs d'un nonagénaire, de Besnard :

« C'était vers l'époque du Concordat, Napoléon dit au sénateur Volney : La France veut une religion Volney, sèchement et librement, lui riposta « La France veut les Bourbons ». Sur quoi il lança à Volney un tel coup de pied dans le ventre que celui-ci tomba sans connaissance ».

La scène qui paraît bien invraisemblable, ainsi que la réplique de Volney, en 1801 (il était déjà sénateur) — est battue en brèche avec preuves par A. Lévy — : *Napoléon intime*, p. 346.

Dr VIGEN.

*
* *

Celui que l'auteur cité traite de pleutre, sans donner les raisons qui lui peuvent valoir cette injure, était un savant orien-

taliste, membre de l'Institut dès sa fondation, historien, philosophe et (c'est probablement là son crime) libre-penseur. Il ne fit guère de politique active, bien qu'il ait appartenu à nos principales assemblées.

On ne peut en dire autant de Saint-Arnaud, et les Parisiens s'en sont souvenus en débaptisant la rue qui portait son nom.

Quant au coup de pied qui réjouit si fort nos historiens actuels, ce racontage provient de sources prétendues sérieuses, pas assez cependant pour éclaircir un point de détail : est-ce à Napoléon Ier ou bien à Bonaparte qu'il faut attribuer cette brutalité ? Voir l'*Intermédiaire* vol. xx, p. 247. PIETRO.

***

Le regretté M. Célestin Port dont l'érudition égalait la haute conscience, a publié les *Souvenirs d'un nonagénaire* F. Y. Besnard, d'après un manuscrit : l'anecdote s'y trouve avec des commentaires sagaces. A. B. X.

—

Les médecins qui ont fait volontairement le sacrifice de leur vie à la science (XLV). — Je puis citer au moins deux faits de ce genre, que j'ai lieu de croire authentiques, bien que je ne puisse indiquer ni les textes ni les dates. Alors qu'il était interne ou chef de clinique, le professeur Peter déposa sur ses amygdales des fausses membranes prises dans la gorge d'un enfant atteint de diphthérie (croup).

Plus tard, le Dr Bochefontaine avala des pilules dans lesquelles il avait incorporé des fragments de selles diarrhéiques provenant d'un cholérique. Chez ces deux savants la courageuse expérience demeura inoffensive. J'avoue humblement que de pareilles expériences me paraissent profondément regrettables : car, si elles réussissent, elles tuent, ou risquent de tuer, un homme dont la valeur scientifique est réelle et dont la valeur morale — son expérience même le prouve — est plus considérable encore ; et si elles échouent, elles ne sont pas rigoureusement démonstratives, puisqu'on peut toujours invoquer l'état de non réceptivité de l'expérimentateur, au moment de l'expérience, à l'égard du virus ou du microbe qu'il a introduit dans son organisme. Ces considérations ne diminuent en rien la haute et profonde admiration que l'on doit aux hommes assez froidement intrépides pour faire au pur intérêt de la science le sacrifice réfléchi de leur existence.

CHARLES YALC.

—

Bûchers des suppliciés (XLV). — Voir *La France à vol d'oiseau au moyen-âge*, par Augustin Challamel, Paris 1887, chez Delagrave, page 302. O. D.

—

L'empoisonnement des fontaines (XLV ; XLVI, 38). — On y jetait tout simplement des cadavres d'animaux en décomposition, de toute espèce ; et entre autres des poissons pourris. Dr B.

—

Le mot « Arietes » (XLIV ; XLV). — Dans l'*Intermédiaire* du 30 mai 1902, col 816, il y a « *Pei la berbiz* », La lettre « *b* » est un peu altérée ; elle existe bel et bien dans le texte cité que j'ai sous les yeux

« Devinea juxta *Pei la berbiz* » ce passage est même souligné dans notre *Cartulaire*. L. C. DE LA M.

—

Préférer. — Causer (XLV). — Comment admettre un instant que cette phrase soit française : *J'avais besoin de lui causer* ? Si on dit : *les embarras qu'il lui causa*, cela signifiera toujours : *qu'il lui créa*, et non pas : *dont il l'entretint*. Dans ce dernier cas on mettrait : *les embarras dont il lui causa* (c.-à-d. dont il lui parla), et encore ce serait du médiocre français. OROEL.

—

Petosse (XLV). — *Pedaticus* paraît venir de *Pedatus* qui signifie *ramé*, *échalassé* (*pedamen*, *pedamentum*, *échalas*) et vouloir dire : lieu garni d'échalas. *Pedaticus* a dû faire *pedausse*, puis par corruption, *petosse*.

Ferrer les chats doit probablement s'écrire *Ferrer les chas*, et *chas* être une corruption d'*échalas*. O. D.

—

Pissotte (XLV). — M. L. Tesson est en bonne compagnie quand il assure ne pas savoir ce que signifie le mot *Pissotte*. Notre vieux Sauval, en effet, n'était pas plus avancé que lui lorsqu'il écrivit dans son court article sur les Pissottes (t. I, p. 79) les lignes suivantes :

Jusqu'à présent je n'ai pu savoir ce que signifie le mot de Pissotte, ni ce que ce peut être.

Et il énumère les diverses *Pissottes* relevées dans son ouvrage, à savoir, la Pissotte Saint-Martin qui était, dit-il, une courtille située derrière le Temple ; le village de la Pissotte, au bois de Vincennes ; l'hôtel de la Pissotte, compris dans l'hôtel Saint-Paul et devenu hôtel de la Reine. Il indique également qu'au cours de ses travaux il a rencontré dans quelques cartulaires plusieurs autres Pissottes *dispersées ça et là dans les coultures* et dont il confesse le regret de n'avoir pas conservé les noms.

Il s'agit fort probablement de maisons champêtres comme le fut l'hôtel de la Pissotte de la rue Saint-Antoine, que Charles V incorpora à son hôtel des « grans esbattemens » et qui était sans doute une ancienne habitation des champs enfouie dans les verdures de la culture Saint Eloi.

L'abbé Lebeuf, d'ailleurs, semble bien être de cet avis quand il prétend que le mot Pissotte veut dire, d'après le Glossaire de du Cange, *chaumière, maison de chaume ou de branchage* (t. I, page 312).

LUCIEN LAMBEAU.

***

Un des bâtiments qui composaient l'hôtel de Saint-Paul portait le nom de La Pissotte, probablement à cause de l'usage auquel il était ou avait été affecté.

Quant aux autres *lieux* cités par notre ami et confrère Tesson, ils doivent peut-être leurs noms à de petites sources.

J.-C. WIGG.

***

Pissote ou Pissot sont des noms de lieux indiquant la présence d'une petite source, qui *pisse* de l'eau. Le terme Pissotte est cité par Littré avec la signification de petite cannelle qui s'adapte à un cuvier à lessive.

Dans l'ancien français, Pissotte veut dire cannelle, champelure. Il n'est donc pas étonnant que ces termes signifient fontaine. Dans le langage populaire, pisser s'emploie pour couler : cette fontaine pisse gros comme le bras ; ce terrain pisse l'eau.

Je connais plusieurs localités nommées le Pissot, il s'agit de sources captées d'où l'eau s'écoule par un orifice ou un tuyau. Pissott a le même sens que Pissotte. Ce sens est confirmé par un des exemples cités par M. Tesson MARTELLIÈRE.

***

Contrairement à l'opinion de M. L. Tesson, l'appellation de « Pissotte » donnée à certains lieux dits était très commune au moyen-âge. Sauval s'est préoccupé de l'étymologie de ce nom, mais sans en découvrir l'origine. L'abbé Le Beuf a estimé qu'il dérivait du mot « Pista » qui signifiait une chaumière, un mauvais lieu. Cet auteur cite un certain nombre de « Pissote » :

Il y avait derrière le Temple, la Pissote Saint-Martin. Un hôtel de la paroisse Saint-Paul, rue Saint-Antoine, qui fut appelé, en dernier lieu, l'hôtel de la Reine, était nommé auparavant la Pissote de la Reine. Les cartulaires de l'Evêque de Paris font mention, en l'an 1474, d'un Guillemus de Pissota. Un canton de vignes de la paroisse de Châtenai, près de Sceaux, est désigné par cette expression : ad Pissotam, dans le nécrologe de l'église de Paris. Le censier de l'église de Versailles place une Pissote à Meudon, vers l'an 1400. Il y a près de Montfort-l'Amaury, la Pissote de Beines. (Le Beuf *Histoire du diocèse de Paris*, t. V. part II. page 94).

Millin, dans ses *Antiquités nationales* dit au sujet de la Pissote de Vincennes :

« La Pissotte peut n'avoir commencé que par une simple chaumière des gardes du bois de Vincennes ; elle sera devenue une auberge pour les passans, et ce lieu, après s'être agrandi, en aura conservé le nom ».

Les habitants de ce hameau sont cités pour la première fois dans une charte du roi Jean, de Mars 1360. — Dans une épitaphe des charniers de Saint-Paul, Jean Turquan, bourgeois de Paris, était mentionné comme seigneur de la Pissote et de Montreuil, (15 septembre 1439).

IVAN D'ASSOF.

***

Nous connaissons, en Vendée, au moins trois *Pissottes* ; mais il doit y en avoir d'autres. L'un, écrit souvent *Pissot*, correspond à une bourgade, située sur la route de Saint-Gilles sur-Vic à Saint-Jean de Mont, en un point qui correspond à la limite du Marais de Mont, et qui fut autrefois un *rivage* : cela peut-être même au début du moyen âge. L'autre est situé

également dans un autre marais, dans le marais poitevin, correspondant à la partie aujourd'hui comblée d'un *sinus* de la carte de Peutinger, le golfe du Poitou.

Le troisième *Pissot* est à Saint-Cyr des Talmondais.

Le lieu-dit *Pissotte* doit être moins rare que le pense M. L. Tesson. Il a pour origine évidemment le même mot que *pissottière* : allusion sans doute à ce fait qu'on s'arrêtait dans ces lieux pour boire et.... !

Toutefois B. Fillon prétend que *Pysotte* s'est écrit *Pyssault* en 1499, et que par suite ce Pysault (*Pissote* de St-Cyr) vient de *podium saltus*, étymologie qui peut se défendre. MARCEL BAUDOUIN.

*
* *

Il existe en Vendée, arrondissement du canton de Fontenay-le-Comte, une commune dénommée Pissotte.

Voici quelles en étaient les anciennes dénominations, d'après le Pouillé de l'Evêché de Luçon par l'Abbé Aillery :

976. *Pixotte villa* (Vigueries du Poitou).

Le nom primitif aurait été Podium saltus (Puysault) ; et au XIIe siècle on écrivait *Pysault*.

N'y aurait-il pas lieu de rechercher les anciennes appellations du Pissote breton ?

Dr M.

*
* *

On lit dans le *Dictionnaire rouchi-français*, par Hécart :

PISSOTTE. Nom d'une rue de Valenciennes qu'on a changé en *rue de Paris*. Le premier de ces noms lui avait été donné à cause des marais inondés qui couvraient le voisinage, et qui ont formé depuis les belles blanchisseries de batiste. Ce nom désignait la position de la rue à l'ouest de la ville, d'où nous vient la pluie dont l'eau s'écoulait dans l'Escaut par un canal qui longe cette rue qui est en pente. On a encore un proverbe local qui dit, lorsque le temps est à la pluie : *L'vent est à l'rue Pissotte.*

I. LT.

*
* *

Une commune de ce nom est voisine de Fontenay-le-Comte (Vendée). On donne communément l'étymologie suivante : Podium Saltus (Colline boisée, — ce qui est fort bien justifié par la disposition des lieux), d'où on a tiré Puysault, puis Pissot et enfin Pissotte. — Cette origine est d'autant plus plausible que notre vieux mot puy (py) est resté en usage dans certaines contrées pour désigner un coteau, une éminence de terrain quelconque. BUCC.

*
* *

Le nom de *Pissotte* est, à ma connaissance, porté, à l'heure actuelle, dans le monde géographique, par une commune de la Vendée, canton de Fontenay-le-Comte, par un hameau de Seine-et-Oise, canton de Montfort-l'Amaury, et, sur une partie seulement de son cours, par une rivière, ou plutôt un ruisseau, du département de Meurthe-et-Moselle. Un terme très voisin, qui semble être le masculin de la dénomination qui nous occupe, *Pissot*, *le Pissot*, désigne également, dans plusieurs départements, des hameaux, des fermes ou des lieux.

Je ferais volontiers dériver ces diverses appellations et, en particulier, *Pissotte*, du verbe, aujourd'hui plutôt familier ou trivial, *pissoter*, uriner fréquemment, mais peu à la fois. C'est en vertu d'une analogie malicieuse que l'esprit populaire, qui se complaît, d'ailleurs, aux plaisanteries de cette sorte, aura donné ce nom à des localités d'une minime importance, aux maisons clairsemées et rares comme les gouttes d'une mixtion laborieuse. Peut-être aussi, dans quelques cas, le voisinage d'un maigre ruisseau, d'une mare ou d'un étang quasi desséché, d'une fontaine parcimonieuse, aura-t-il, par suite de la même analogie moqueuse, suscité la même appellation : ce pourrait bien être, en particulier, le cas de cette Pissotte de l'ancien Paris dont parle M. Tesson, qui était la région au milieu de laquelle se trouve la rue des Fontaines, dans le quartier du Temple. Je signale, à ce propos, que le français moderne ou, plus exactement, récent, désigne par le terme de *pissote* (avec un seul t) la petite canule de bois qui se place au bas d'un cuvier de lessive.

J'ajoute que d'autres lieux ou hameaux portent des noms de même sorte : *Pissou*, *le Pissou* ; *Pisserotte*, *la Pisserotte*, *les Pisserottes* (il y a même, à Nevers, une rue de la Pisserotte), qui me paraissent avoir une origine voisine et dériver du verbe dont pissoter est le fréquentatif. C'est vraisemblablement pour une raison analogue à celle que je viens d'indiquer qu'ils leur auront été donnés. En ce qui concerne le terme de *pisserotte*, il signifiait, d'ailleurs, dans l'ancienne langue

française, petit ruisseau, petit conduit, rigole. R. Dupl.

—

Une manie de Jean-Jacques Rousseau (XLV : XLVI,42). — Un certain nombre de personnages du XVIIIe siècle la partageaient. Voilà longtemps que je l'avais constaté dans le cours de mes recherches parmi les papiers de la Bastille. Ainsi l'inspecteur Meusnier, dont j'ai déjà publié divers documents, signalait Helvétius, le philosophe, comme un *algophile*, suivant l'expression de nos physiologistes modernes. Il se faisait fouetter, lui aussi, mais à un tarif beaucoup plus élevé, et dans certaines conditions qu'il serait difficile d'indiquer même en latin. d'E.

—

Ceintures de chasteté (XLI ; XLII ; XLIV). — A l'exposition des *Arts féminins* dans les serres du Cours la Reine, trois ceintures sont exposées, qui sont de véritables instruments de torture, et qui paraissent avoir été longtemps portées. Est-on parvenu à dresser un inventaire à peu près complet de ces objets figurant dans les collections publiques ou connues ? O. S.

M. C. de Boissieu (XLIV, 429) a annoncé qu'il préparait cet inventaire donnant l'indication des exemplaires les plus connus.

—

La Belle Maguelonne (XLV). — Quoique monsieur A. S. ait eu la si grande obligeance de me faire parvenir l'opuscule *Della Bella Maghelona*, pour lequel je lui offre tous mes remerciements reconnaissants, je désire en outre avoir les couplets de la chanson qui se chante encore en Provence, et la connaissance du vieux roman poétique du même nom (édité par qui et où et quand ?) *La Belle Maguelonne*. Quelque intermédiairiste peut-il bien m'aider ? A. C. C.

—

Anecdotes sur George Sand (XLV). — V. Frédéric Chopin, sa vie et ses œuvres, par Mme A. Audley. Plon et Cie, 1880. O. D.

—

Les chansons d'Auguste Romieu (XLV) — M. Philibert Audebrand rapporte dans sa réponse à propos des chansons de Romieu, le passage suivant :

« ..... Le souverain pontife qui n'aime « pas notre pays, joue sur les mots et s'écrie « Gallus Cantat ».

« Tout aussitôt, donnant la réplique, le « prélat riposte en rappelant ironiquement (*une scène de la Passion et un texte de l'Evangile*) Utinam usque ad cantum galli Petrus desiperet.....

Monsieur Ph. Audebrand serait bien aimable de vouloir bien nous indiquer *où on pourrait trouver dans les Evangiles le texte de cette citation* ? E. G.

*
* *

N'ayant pas eu le temps de répondre immédiatement à M. Philibert Audebrand, j'ai lu avec plaisir, dans l'*Intermédiaire* du 30 juin, les excellentes observations de notre confrère H. C. M.

Pour aujourd'hui, je me contenterai de demander à mon distingué contradicteur les *noms* des papes qui, selon lui, ont été scandaleux dans leur vie privée ? Bien que ce soit à l'accusateur, en bonne logique, à justifier ses dires, je dispense très volontiers M. Audebrand de nous développer ses preuves.

Encore une fois, je ne réclame que des noms. Nous sortirons ainsi des vagues généralités et des confusions d'époques.

Albert Renard.

*
* *

En relisant la note envoyée par moi en réponse à M. Philibert Audebrand, je m'aperçois que sur un point d'une certaine importance, j'ai mal exprimé ma pensée. On pourrait conclure, en effet, des termes de ma communication, que Daniel de Volterre a habillé de haut en bas toutes les grappes humaines du Jugement dernier. Or, il n'en est rien ; les vêtements jetés par lui sur les nudités michélangesques sont assez clairsemés à tout prendre et le groupe des damnés où est l'homme dévoré, non par un renard, comme le dit M. Audebrand, mais par un serpent, sont demeurés absolument nus, tels que les a conçus et tracés Michel-Ange. M. Audebrand pourrait trouver sans peine, dans d'autres images du Jugement dernier, des personnages d'église happés par la gueule béante de l'enfer, il n'y a rien de semblable dans la fresque de la Sixtine. H. C. M.

Ouvrages sérieux mis en vers (T. G. 665 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI , XLII ; XLIV ; XLV). — Bien que cette bibliographie entreprise par l'*Intermédiaire* ait déjà pris une extension assez grande, il faudra encore bien des années pour la rendre aussi complète que possible. Or, comme nous avons déjà apporté plusieurs pierres à l'édifice commun, nous croyons bien faire en continuant notre collaboration à cette œuvre bibliographique très curieuse. Voici quelques ouvrages que nous pensons n'avoir pas été cités :

Traité de l'origine, excellence et effets des mathématiques (poème) par Germain Forget, avocat au siège présidial d'Evreux, Paris, 1608, pet. in-8°.

Code des mariages et divorces en Vaudevilles, par L. C. Durosiers, Paris, an VIII, in-18. *La Constitution de l'an VIII en Vaudevilles*, Paris, Gauthier, an VIII, in-18. *La Constitution française en Vaudevilles*, par un législateur de boudoirs. A Berlin et à Paris, an VIII, in-18. *Constitution de la République Française en Vaudevilles*, par Ramel Pichenot, Paris, an VIII, in-18. *La nouvelle constitution des amours, avec la déclaration des droits de chaque sexe, prise article par article sur la nouvelle déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, par C. L. R. D. G. Paris, imp. de Cussac, s. d. in-18. PAUL PINSON.

***

La Constitution française en vaudeville, Paris, 1792, in-18.

Folies nationales, pour servir de suite à la Constitution en vaudeville, par Marchant ; Paris, chez les libraires royalistes, 1792, in-18, frontispice gravé.

La Constitution en vaudeville, œuvre posthume d'un homme qui n'est pas mort, publiée par lui-même et dédiée à Mme Buonaparte ; Paris, an VIII, in-32, frontispice gravé.

***

Voir le journal la *Liberté*, n° du 10 juin 1902. GUSTAVE FUSTIER.

—

Curieuses académies provinciales (XLIII ; XLIV). — On trouvera peut-être des indications dans l'ouvrage d'Arthur Dinaux : *Les Sociétés badines, bachiques, chantantes et littéraires, leur histoire et leurs travaux*. Paris, Bachelin-Deflorenne, 1867, 2 vol. in-8. SABAUDUS.

Un Plutarque (XLIII ; XLV). — Voici, je suppose, l'ouvrage demandé :

Le Plutarque français — Vies des hommes et femmes illustres de la France, avec leurs portraits en pied, publié par Ed. Menechet. Paris de l'imprimerie de Crapelet, rue de Vaugirard, n° 9. 1835-36. 4 volumes in-4°. A. S. E.

—

L'Académie des ignorants (XLV). — Il a été dit un mot de cette académie et de son fondateur dans l'*Intermédiaire* (VI, 197, 273). Le chevalier B.-F.-A, de Fonvielle, royaliste exalté, auteur de tragédies et d'un ouvrage intitulé : *Théorie des Factieux*, né à Toulouse en 1759, fut le grand-père de MM. Wilfrid, Arthur et Ulric de Fonvielle. A. S. E.

—

Bibliothèque historique (XLV ; XLVI, 42). — Les auteurs sont : P. M Chevalier, L. A. F. Cauchois-Lemaire, A.V. Benoit, P. Raynaud et autres. Paris, Delaunay, mars 1818 — avril 1820 : 14 vol. in-8. En janvier 1820, M. Gossuin, éditeur de cette *Bibliothèque*, fut traduit devant la cour d'assises de la Seine, 1° pour avoir attaqué les articles 5 et 9 de la Charte constitutionnelle ; 2° pour avoir outragé la morale publique et religieuse. La *Bibliothèque historique* finit à la 2e livraison du tome XIV. (*Dictionnaire des ouvrages anonymes*, de Barbier). J. LT.

***

Cette publication, due à Chevalier, Raynaud, Cauchois-Lemaire et autres, a paru à partir du 1er décembre 1817, par cahiers in-8° ; elle a cessé de paraître avec son titre, — la censure aidant, — au 2e cahier du 14e volume (avril 1820).

Deschiens, qui la mentionne dans sa *Bibliographie des journaux*, ajoute que pour compléter les 6 cahiers du 14e volume, il faut y joindre :

1° *Documents historiques* (8 avril),
2° *Aperçus historiques* (19 avril),
3° *Variétés historiques* (4 mai),
4° *Fragments de l'histoire contemporaine* (27 mai 1820).

Le 2e cahier du tome 14 est très rare et manque ordinairement aux collections. T. L.

—

Proverbes français (XLV). — Il y a plusieurs ouvrages sur les proverbes français. Il y a un *Dict. des Prov.*

franc. 2 vol. in-12, par Rochefort ? Je crois me rappeler que M. Guizot s'est occupé de la « sagesse des nations », en ce qui concerne la France. Mais l'ouvrage classique et capital est celui de Leroux de Lincy. Les *Proverbes français*, édité il y a 20 ou 30 ans. Trop loin de ma bibliothèque, je ne puis donner que des indications insuffisantes. Cz.

*
* *

J'ai à peine besoin d'indiquer le *Livre des proverbes français* de Le Roux de Lincy (Delahays, 1859, 2 vol. in-12), qui est évidemment la première source à consulter dans cet ordre d'idées. Mais je puis mentionner un autre ouvrage, plus difficile à rencontrer et qui n'est pas sans intérêt. Celui-ci est anonyme et a été publié en Belgique, il y un demi-siècle. En voici le titre : *Dictionnaire étymologique, historique et anecdotique des proverbes et des locutions proverbiales de la langue française, en rapport avec des proverbes des autres langues* (Bruxelles, Deprez-Parent, 1850, in-16, avec gravures sur bois tirées à part). ARTHUR POUGIN.

—

L'origine d'une scie (XLV). — Dans son article du 30 juin dernier, M. Martellière pense que le cantique : Au sang qu'un Dieu va répandre... ne serait pas antérieur à la Restauration.

N'a-t-il pas été au contraire, attribué à Fénelon ? Voilà certes une tentative poétique qui n'ajouterait rien à la gloire littéraire de l'illustre archevêque de Cambrai. Il serait toutefois intéressant d'être fixé sur ce point. Baron J. DE J. L.

*
* *

J'ai toujours entendu chanter le «Tu t'en vas et tu nous quittes... », sur un air qui est attribué à Pergolèse. La chanson *Que ne suis-je la fougère,* figure dans l'ouvrage publié il y a une soixantaine d'années chez Delloye, *Chants populaires de la France*, et qui est fort recherché surtout pour les belles eaux-fortes de Daubigny et les vignettes d'après Meissonier. L'air de Pergolèse aurait été plus tard appliqué à des cantiques.

— H. C. M.

Le graveur Nicoletto Rosex di moderni (XLV). — Il existait à Lyon, dans la rue Mercière, près Notre-Dame de Confort, de 1530 à 1542, un imprimeur-libraire nommé Jacques Moderne dit « le Grand-Jacques », dont le véritable nom était *Moderni*, de Pinguento. Il avait pour marque la fleur de lys florentine, bien que son lieu de naissance, Pinguento, appartînt à la république de Venise.

J. C. WIGG.

—

Modèles d'artistes (XLIV). — Je crois, en effet, que le comte de Lezay-Marnésia a posé dans les *Romains de la décadence* de Couture ; mais je tiens d'Anatole Dauvergne, artiste fréquentant aussi l'atelier de Couture, qu'il a lui-même posé pour un des deux philosophes.

Dauvergne, né à Coulommiers le 28 septembre 1812, peintre, élève de Léon Coignet, archéologue, membre non résidant du Comité des travaux historiques, est mort le 13 avril 1870. Il a dirigé, en 1849, la *Revue de l'Art* en province et était chevalier de la Légion d'honneur.

On a de lui un portrait lithographié, in-f°, dessiné par Couture, d'après son tableau. L. R.

—

Artistes sous Louis XVI (XLIV). — Alexis Chataignier, Jean-Dominique-Etienne Canu et Jacques Leroy étaient des dessinateurs-graveurs.

Chataignier, élève de Queverdo, né à Nantes en 1772, est mort à Paris en 1817. Cet artiste gravait bien à l'eau-forte ; il a produit des pièces de circonstance peu après la révolution sur lesquelles on trouve son adresse : rue Jacques, n° 54. C'est lui qui a gravé les costumes officiels, membres du Directoire, représentants du peuple, consuls, ministres, conseillers d'État, préfets, sous-préfets. On lui doit aussi d'autres petites planches, des costumes de théâtre, et une partie des gravures du musée Filhol.

Sa fille Amélie, qui était son élève, a épousé J. J. Coiny.

(Voir Renouvier, l'*Art pendant la révolution*).

Canu, élève de Delaunay, était né en 1768 et habitait aussi à Paris, rue Saint-Jacques. A l'époque de la révolution, il a gravé des portraits comme Bonneville, Vérité, etc. ; dans la suite il s'adonna aux sujets d'histoire naturelle et collabora ainsi à d'importants ouvrages.

Il est cité dans le *Dictionnaire des artistes*, de Ch. Gabet.

Leroy, né à Paris en 1739, a gravé des vignettes d'après Gravelot, Marillier et autres dessinateurs de talent, pour illustrer nombre d'ouvrages. A la révolution, il a produit des pièces de circonstance, qui se vendaient chez Laurent Guyot, son confrère, marchand d'estampes, rue Saint-Jacques ; on connaît notamment : Les Droits de l'homme, les Commandements de la République, Marie-Antoinette à la conciergerie, etc. T. L.

—

Pour l'architecture gothique (XLV). —Ne serait-il pas curieux de faire connaitre ceux dont la voix s'est élevée en faveur du gothique durant la longue réaction dont notre unique architecture nationale fut l'objet, des temps de la Renaissance à l'époque romantique ?

A la fin du XVIIIe siècle, Mercier dit sagement dans le *Tableau de Paris*, DCCLXXXIV :

J'aime infiniment mieux l'architecture gothique, elle est svelte, hardie, *elle m'étonne*. Quel plus beau monument que la flèche de Strasbourg ! Quelle audace ! quelle légèreté ! Par quelle savante gradation l'homme s'est-il élevé dans les airs en dominant la plus vaste et la plus riche des plaines ? Les plus fortes sensations sont dues à cette architecture qui frappe l'imagination.

Mais que le génie de nos architectes est monotone ! Comme ils vivent de copies, de répétitions éternelles ! Ils ne savent plus construire le plus petit édifice sans colonnes, toujours des colonnes, de sorte que les monuments n'ont plus de caractères distinctifs ; ils ressemblent tous plus ou moins à des temples.

En voyant ces colonnes ruineuses et la mesquinerie forcée dans les détails, on répète ce proverbe si applicable à la nation française : *habit doré, ventre de son*.

Ne sont-ils donc pas à bannir ces architectes qui bâtissent *pour les hirondelles* et non pour les hommes?

Un particulier met des colonnes à sa maison, de sorte que tel paysan s'imagine que c'est un temple ; déjà il s'agenouille et cherche à la porte le *bénitier*.

LÉDA.

—

Les moulins à hosties (XLV). — J'engage M. H. C. M. à se procurer une brochure de M. l'abbé Marsaux, *Représentations allégoriques de la sainte Eucharistie*, Bar-le-Duc, imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, 1889. Aux pages 6-18, dans le chapitre *Pressoir mystique*, l'auteur montre ce symbole apparaissant dans la Bible, les Pères de l'Eglise, la liturgie et les poètes sacrés avant de devenir, du XIVe au XVIIe siècle, et même de nos jours, un thème iconographique dont les manuscrits à miniatures, la peinture, la sculpture, les vitraux et la gravure offrent d'assez nombreux exemples. M. Marsaux ne parle pas des moulins eucharistiques, autre sujet qui a été beaucoup plus rarement traité par les artistes du moyen âge et de la Renaissance.

F. BL.

—

Date de la renommée du vin de Bordeaux (XLV), — « Le vin, la plus « aimable des boissons, soit qu'on la « doive à Noé, qui planta la vigne, soit « qu'on la doive à Bacchus qui exprima le « jus du raisin, date de l'enfance du « monde (Brillat-Savarin).

Toutefois nous partageons complètement l'avis de notre collaborateur Braqueraye qu'il ne faut pas faire remonter la réputation du vin de Bordeaux à une époque antérieure à 1600.

Au milieu du XVIIe siècle, dans la région du Médoc, on commença à pratiquer la mise en bouteilles des vins, et par ce procédé on développa leur bouquet.

Les vins de Bordeaux furent trouvés excellents et servis aux tables princières.

« Ils coulèrent en Bretagne comme « l'eau sous les ponts, dit Mme de Sévi- « gné, et les riches de ce pays se ruinè- « rent en dépenses de table qui ne mè- « nent à rien. »

En 1661, le célèbre médecin Fagon attribua à la nocivité du vin de Bordeaux, la mort de plusieurs personnes de distinction décédées dans le courant de 1660.

« Les goinfres et les ivrognes se sont « réclamés d'Anacréon et d'Epicure, « mais se sont placés sous leur invoca- « tions sans les consulter. « Anacréon, « dans ses vers, recommande très sou- « vent de mettre de l'eau dans le vin (Alph. Karr) ».

L'auteur des *Guêpes* ajoute très spirituellement que les marchands de vins mettent trop en pratique les conseils d'Anacréon.

Si dans le commerce c'est nécessaire, dans les dîners il est souvent bon de faire

le mélange de l'eau et du vin. Fagon nous donne ce conseil.

On constata que le Bordeaux, excitant et sourd, supportait mal l'eau de Seine réputée en ce temps-là excellente.

Dans ces conditions, pouvait-il être un vin à faire fête?

La faculté rendit son arrêt que le Médoc et le Cadillac usurpaient fort injustement les faveurs de la table aux dîners princiers.

A cette nouvelle, disent les mémoires du temps, le Champagne, le Chablis, le Bergerac, les plus petits crus de Touraine, d'Anjou et du comté Nantais se disputerent l honneur de supplanter les vins de Gascogne. Il n'y eut pas un tonneau, un baril, une bouteille qui ne s'enguirlandât de suppliques et de requêtes, qui ne proclamât sa vertu méconnue, son bouquet injustement dédaigné.

Au cours d'un voyage important aux destinées de l'état, le roi soleil fut obligé de faire halte à Serrant pour déguster le meilleur cru de l'Anjou.

Il subit une mésaventure qui le mit en mauvaise humeur, et le vin de la fameuse coulée de Serrant fut proclamé détestable.

Dans le méchant bois qui Serrant environne
Maison digne du maître, aussi belle que bonne
Dans un vieux chemin creux, un maladroit [cocher
Qui ne doutait de rien, nous fit tous embour- [ber
Accident qui pouvait devenir très nuisible
Si monsieur d'Artagnan avec son air terrible,
N'eut pas heureusement arrêté l'étourdi.
Mais versa-t-on ? Les uns disent non, d'autres, [oui.
Et ce ne fut pas sans des maux infinis
Que l'on aborda la petite ville d'Ancenis.
(Journal du mis de St-Aignan).

Et pour se réconforter, le monarque et sa suite se firent servir le plus excellent vin de Gascogne qu'on put se procurer à l'Hôtellerie de la croix de Lorraine.

Fagon et toute la faculté ne purent réussir à affaiblir la renommée du vin de Bordeaux en décriant ses vertus.

Il fallut cependant s'incliner devant les prescriptions de l'hygiène qui n'a jamais été la compagne du plaisir, le Champagne remplaça le Bordeaux au dessert et fut réputé plus digestif.

JOSEPH DE TRÉMAUDAN.

Notes, Trouvailles et Curiosités

L'échafaud sous l'Empire — Le réveil du condamné — *document inédit.* — Alors que la guillotine fait à nouveau parler d'elle, on lira avec curiosité, le rapport ci-dessous. Il a été rédigé par M. Claude, chef de la sûreté sous l'Empire, et se trouve dans les papiers que M. Maxime Du Camp a légués à la Bibliothèque de la ville de Paris. Ce document est inédit. Il établit qu'à cette époque, si l'on ne songeait pas encore à supprimer la peine de mort on se préoccupait du moins d'en adoucir les préparatifs.

Paris, le 27 juin 1870.

Conformément aux instructions de M. le chef de la 1re division, je me suis rendu aujourd'hui au Dépôt des condamnés, rue de la Roquette, où j'ai trouvé le sieur Heindrick, exécuteur des hautes œuvres, qui, de son côté, s'y était rendu sur mon invitation : il s'agissait de se concerter au sujet des réformes qu'il serait possible d'introduire en faveur des condamnés à mort, dans les derniers apprêts de leur supplice, afin d'abréger d'autant la durée de leurs souffrances morales.

Voici d'abord comment on procède à cet égard lors de chaque exécution.

On entre dans la cellule trente minutes avant l'heure fixée pour l'exécution toujours très matinale quelle que soit la saison, temps jugé nécessaire pour l'accomplissement des préparatifs ; le condamné, généralement encore couché, est informé du but de la visite et reçoit l'ordre de se lever, ce que les gardiens l'aident à faire. On lui retire la camisole dont il est couvert, puis sa chemise que l'on remplace par une autre, on lui passe ensuite son pantalon, après quoi on lui fait endosser à nouveau la camisole qu'il vient de quitter.

Cela fait, après l'avoir laissé pendant une minute ou deux à part avec l'aumônier dans l'un des angles de la pièce, on le conduit dans l'avant greffe, en passant par un escalier en spirale, sombre, étroit, d'un accès très difficile, et par de longs couloirs, uniquement, dit-on, pour éviter de traverser les cours où le cortège pourrait être aperçu des autres détenus encore couchés dans les dortoirs situés au premier étage, tous éclairés sur les dites cours par des fenêtres garnies de fortes grilles en fer.

Parvenus dans une pièce appelée le guichet, voisine de la cour d'entrée où l'attendent l'exécuteur et ses aides, le condamné

est remis entre les mains de ceux-ci qui procèdent aussitôt à la dernière toilette. On lui retire la camisole qui lui a déjà été retirée et remise quelques instants auparavant ; on lui attache les poignets par derrière avec une corde ; on coupe également le col de sa chemise dont on réunit les deux bouts à l'aide d'une épingle, de manière a laisser le cou et même les épaules à nu, après quoi on le conduit au lieu du supplice devant la prison, soutenu par les aides et accompagné jusqu'au pied de l'échafaud par l'aumônier qui n'a pas cessé un seul instant de l'exhorter, même pendant tout le temps des derniers apprêts.

Ces différents préparatifs durent 30 minutes environ et douze personnes dont la présence est indispensable y assistent, savoir :

Le directeur de la prison pour l'introduction auprès du condamné ;

Quatre gardiens pour le lever, l'habillement et la conduite de ce dernier comme aussi pour le cas de syncope ou de rébellion de sa part ;

L'aumônier pour les secours de la religion, le greffier de la cour pour la constatation légale ;

Le chef de service de sûreté et son secrétaire pour le cas de révélation ;

Enfin l'exécuteur et ses deux aides.

—

Voici maintenant, d'accord avec l'exécuteur, comment on pourrait procéder à l'avenir en pareille circonstance.

A son arrivée à la prison de la Roquette, le condamné serait soumis à la mesure générale, c'est-à dire qu'on lui couperait les cheveux et qu'on les entretiendrait ainsi, comme cela se fait à l'égard des autres détenus. Vienne le jour de l'exécution, et pour le cas où la camisole de force ne serait pas supprimée en principe, car elle est surabondante avec la surveillance spéciale et permanente dont les condamnés à mort sont l'objet, on n'aurait qu'à la lui retirer le matin au réveil sans la lui remettre au départ pour la retirer encore au guichet, lors des derniers apprêts, puis au lieu de lui passer une chemise dont l'exécuteur coupe ensuite le col, l'administration de la prison en fournirait une ainsi préparée à l'avance. Enfin au lieu de gravir l'escalier en spirale et de parcourir les longs couloirs intérieurs dont il a déjà été parlé, pour se rendre de la cellule du condamné au guichet, ce qui, outre les inconvénients signalés occasionne un certain détour, on traverserait la grande cour de la prison et l'on parviendrait ainsi directement au guichet où se fait la dernière toilette par les soins de l'exécuteur.

Au moyen des différentes modifications proposées, on arriverait incontestablement à abréger de moitié, c'est-à-dire de 15 minutes la durée du temps que la routine seule a consacré jusqu'à présent aux derniers apprêts, et l'on épargnerait au condamné une partie des souffrances morales qu'il endure en attendant le châtiment fixé par la loi.

*
* *

La guillotine sous la Commune. — La guillotine aurait été brûlée en 1871 si l'on s'en rapporte au document ci-après que publia le *Journal officiel de la Commune* le 10 avril 1871.

On avait répandu le bruit que le gouvernement de Versailles avait donné l'ordre d'exécuter une guillotine *perfectionnée*. Pour répondre à ce projet — dont on ne trouverait sans doute pas trace ailleurs que dans l'imagination des affolés — le sous-comité du XI arrondissement, arrondissement détenteur des bois de justice, fit afficher ce placard :

Citoyens,

Informé qu'il se faisait en ce moment une nouvelle guillotine payée et commandée par l'odieux gouvernement déchu (guillotine plus portative et accélératrice), le sous-comité du XI° arrondissement à fait saisir cet instrument servil de la domination monarchique et en a voté la destruction pour toujours.

En conséquence, la combustion va en être faite, sur la place de la Mairie, pour la purification de l'arrondissement et la consécration de la nouvelle liberté à dix heures, le 6 avril 1871.

Les membres du sous-comité en exercice soussignés :

David, Capellaro, André Idjiez, Dorgal, C. Favre, Périer Collin.

Pour copie conforme,
VICTOR IDJIEZ.

Bibliothécaire directeur à la mairie,
Ce 9 avril 1871.

On pourrait peut-être penser qu'il est excessif de désigner comme un « instrument servile de la domination monarchique » la guillotine inventée par la Révolution et surtout exploitée par la Terreur. Mais passons — pour demander si cet autodafé eut réellement lieu.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON. St-Amand-Mont-Rond.

XLVIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 30 Juillet 1902

38e Année

31, bis r. Victor Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 975

31 bis, r. Victor Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Abbaye royale de bénédictines de Villechasson - Morel 1754-1781. — Ayant à me documenter sur ses trois abbesses : Madame de Soulanges, madame Gouy d'Arcy, madame Gabrielle de Merey, je fais appel à nos confrères bibliographes, les priant de vouloir bien m'indiquer les sources où puiser.

Existe-t-il des portraits de ces dames ? Unions, descendances, armoiries, etc...

ROBERT GERAL.

—

Mme Arnould Plessy. — Iconographie. — Quels sont les portraits les plus connus ou les plus typiques de Mme Arnould-Plessy ?

H. LYONNET.

—

Le Moniteur officiel de Versailles et du département de Seine-et-Oise, publié par les Allemands en 1870-71. — Cette publication, dont le premier numéro est daté du 15 octobre 1870, et le dernier du 5 mars 1871, a été réimprimée par M. Georges d'Heylli en 1872. M. Wilfrid de Fonvielle, dans une conférence faite à Luzarches le 10 juin 1894, et publiée dans le tome XVIII des *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin*, dit, page 109, note, « que ce journal était rédigé par un publiciste allemand qu'il avait eu l'occasion de rencontrer souvent, avant la guerre, dans le journalisme parisien ».

Le nom de ce journaliste a-t-il été publié quelque part ? Il serait intéressant de pouvoir connaître l'auteur de cette feuille qui était répandue à profusion à Versailles et dans les départements occupés et qui est si difficile à rencontrer aujourd'hui.

GOMBOUST.

—

Le droit de bon conseil. — Les archives départementales des Bouches-du-Rhône contiennent un acte, en date du 14 décembre 1443, par lequel René, roi de Jérusalem et de Sicile, duc d'Anjou, de Bar et de Lorraine, comte de Provence et de Forcalquier, vend à noble homme Jean de Rochas, coseigneur du château-fort (*castrum*) d'Aiglun dans le bailliage de Digne, pour lui, ses héritiers et successeurs, la souveraineté absolue (*merum imperium*) et la haute juridiction dans tout led it châteaufort ainsi que dans le territoire et le district qui en dépendent, avec le droit d'y avoir un bailli et des officiers pour exercer la justice tant sur les habitants d'Aiglun que sur tous les étrangers de passage, d'y ériger des gibets (*fiercas*) un pilori (*peyronum*) et les autres signes du droit de vie et de mort ; réserve expresse étant faite de l'hommage au roi René et à ses successeurs dans les dits comtés de Provence et de Forcalquier.

Un autre acte des mêmes archives à la date du 9 décembre 1474, donne *in extenso* l'hommage rendu par nobles hommes Elzéar Jean et Louis de Rochas, pour la coseigneurie d'Aiglun, devant les portes de

l'église Sainte-Marthe à Tarascon — Chacun d'eux jure fidélité et soumission au comte de Provence, promet de ne jamais révéler le secret de ses confidences et s'engage à lui donner un bon et utile conseil quand le très haut le lui inspirera (*dabit bonum et utile consilium proût sibi altissimus administrabit*).

Je serai reconnaissant à mes érudits confrères de me dire s'ils ont vu ailleurs cette belle formule qui caractérise si bien les rapports existant, à l'époque féodale, entre le suzerain et les vassaux gentilshommes. AKA.

—

Légion d'honneur (Les effectifs de la). — Je désirerais connaître, de source sûre, les effectifs actuels de la Légion d'honneur.

J'ai trouvé, dans des publications diverses, que j avais pourtant lieu de croire bien informées, des différences tellement effarantes que je n'espère plus qu'en notre *Intermédiaire*.

Merci d'avance aux obligeants collègues qui voudront bien me répondre.

L. BAILLET.

—

Armoiries à déterminer : d'azur à la coupe d'or. — Pourrait-on dire à qui appartenaient les armoiries suivantes : *d'azur à la coupe (ou calice) d'or, accompagnée en chef de deux étoiles et en pointe d'une roue* ; le tout du même ?

D'où était originaire la famille en question ? — En existe-t-il une généalogie, et où ? BRONDINEUF.

—

La suscription des enveloppes. — On commence à adopter une nouvelle mode de suscription comme plus rationnelle : le nom du pays est en tête et celui du destinataire en queue. Sait-on si cette mode se répand et qui en est le promoteur ? B.

—

Cartes postales illustrées timbrées. — On sait que les collectionneurs de cartes postales recherchent surtout celles qui portent des timbres de la poste. Depuis quelque temps les marchands de cartes postales en vendent de grandes quantités qu'ils prétendent tombées en rebut à la poste. La poste vend-elle les cartes illutrées tombées en rebut ? ou bien, plutôt, les marchands n'y appliquent ils pas des timbres faux ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Etymologie des noms de Joyeuse et Durandale. — D'où vient Joyeuse, nom de l'épée des preux de Charlemagne, avec Durandale. Nous connaissons le sens de Durandal, *castellum et virtus mea Deus* : de dur-and-al Mais quel est le sens de Joyeuse ? Ne serait-ce pas le même que celui de Montjoye Saint-Denis ! *Mon jo aïe*, Mon Dieu aide, *Deus in adjutorium meum intende* (en vieux français : *Mon Jo aïx* !). Dr BOUGON.

—

Ghislaine. — Encore un prénom féminin mal défini dans son orthographe et même dans sa prononciation. J'ai vu écrire *Ghislaine, Ghyslaine, Guillaine,* et entendu prononcer *Jis* et *Gui*....

Je serai curieux de connaître la leçon la plus rationnelle, question que je pose aux intermédiairistes informés, en particulier à M. le Dr Bougon qui s'est fait une savante spécialité de l'étude des noms propres — JAPHET.

Cardinal Octave d'Aquaviva. — Je désirerais connaître les armes de ce légat du pape Clément VIII.

ROBERT GERAL.

—

Epitaphe de Descartes. — Pourrait-on me donner le texte de l'épitaphe de Descartes en vers français par M. de Fieubet ? BIBL. MAC.

—

Jacques de Tourreil et sa descendance. — Le traducteur Jacques de Tourreil, l'un des Quarante, né en 1656, mort en 1715, a-t-il laissé une descendance, et quelle est-elle ? Le nom est-il encore porté ?

Un M. de Tourreil, qui a fait imprimer à Tours, il y a quelques années, un ouvrage sur la religion fusionienne, appartiendrait-il à la famille ? BIBL. MAC.

—

A. Dumas fils et Gounod internés — Dans un article qui a pour titre : *Les faiblesses des grands hommes* (*La Revue*, 1er juillet 1902), le docteur Félix Regnault écrit : «... Ainsi le Tasse, Alexandre Dumas fils, Gounod, Auguste Comte produisirent des chefs-d'œuvre à leur sortie des asiles. »

Le cas d'Auguste Comte est connu de tout le monde. Mais Dumas fils et Gounod ?

Ne pourrait-on pas, sans nuire à la mémoire de ces génies et sans froisser leurs descendants, souhaiter quelques détails sur le lieu, l'époque et les causes de leur internement ?

L. Baillet.

—

Famille Cabanellas. — Je serais heureux de savoir quel a été le berceau de cette famille et d'où elle est originaire, quelles alliances elle a contractées récemment et par qui elle est aujourd'hui représentée. J'ai connu vers 1885 un Cabanellas qui doit, si je suis bien informé, vivre encore.

Il avait une fille dont j'ai oublié le nom, mariée et mère alors de trois filles. Je serais obligé au confrère en intermédiairisme qui me dirait qui elles ont épousé et où en est présentement cette famille. Il va sans dire que je ne demande ici que des noms et des dates et que l'enquête que je poursuis n'a qu'un but : celui de compléter quelques notes que j'ai rassemblées pour consacrer à cette famille une notice dans un dictionnaire que je prépare. G.

—

Une aventure du chancelier Duprat. — Mercier, dans son *Tableau de Paris* rappelle une nocturne aventure du futur chancelier Duprat qui, d'après lui, expliquerait son élévation rapide mieux encore que son titre d'ancien gouverneur du duc d'Angoulême.

Rencontrant son élève se dirigeant subrepticement vers la chambre de la jeune reine, il l'aurait retenu par ces belles paroles : *Malheureux ! vous allie? vous détrôner*, allusion à une grossesse que le vieux roi ne pouvait obtenir.

Cette anecdote ne dépareraît point l'histoire de François 1er, et Marie d'Angleterre ne s'est pas toujours montrée inabordable. *Se non è vero...*

Mais où Mercier a-t-il rencontré ce plaisant récit de nous inconnu jusqu'à ce jour ? Léda.

—

Romanciers de la vallée du Loir. — Quels sont les romans et nouvelles écrits au XIXe siècle dont la scène se passe dans la vallée du Loir ? Plusieurs déjà, tels que *Rouget le Braconnier*, *La petite Duchesse*, nous sont connus. Pourrait-on en citer d'autres ?

L. C. de la M.

—

Le couvre-feu. — Dans plusieurs villes, à St-Malo, à la Flèche, le couvre-feu existe encore ; son origine est-elle bien établie ! D'autres villes ont-elles conservé cet usage du « bon vieux temps » ?

L. C. de la M.

—

Bernadotte et le poète Gilbert. — Une légende propagée par les *Souvenirs* (d'ailleurs apocryphes) de la marquise de Créqui, représente Bernadotte comme ayant été l'ami et le légataire du poète Gilbert mort en 1780. Qu'y a-t-il de vrai ? C. D. P.

—

Sous la tyrannie. — Si le roman d'Augustin Filon qui porte ce titre est un livre a clef, un de nos aimables collaborateurs peut-il me dire quels sont les personnages visés ?

Théophile Gonse.

—

Bibliographie et Iconographie de l'affaire Dreyfus. — Existe-t-il une bibliographie des nombreuses publications faites pour et contre le trop célèbre capitaine ? A-t-on relevé également la liste des portraits, scènes et caricatures concernant la même affaire ?

P. Ponsin.

—

Ecrivain principal. — Dans les *Etats de la Marine* pour les années 1783 à 1790, dans lesquels je faisais dernièrement quelques recherches, j'ai rencontré plusieurs fois cette qualification :

« Ecrivain de la marine...»

« Ecrivain principal de la marine... »

Quelle était cette charge ? Pourrait-on me dire à quoi elle répond aujourd'hui ? Tous autres renseignements seront reçus avec reconnaissance. Bouzonville.

—

Léopold de Bauffremont. — Nous possédons un opuscule, intitulé *Eloge funèbre de Paul Antoine Léopold de Bauffremont Courtenay*, par C* de la 2* O' A*, élève de rhétorique au séminaire de Saint-Stanislas.

Cet éloge fut imprimé en 1843, le jeune Léopold de Bauffremont était mort à Bastia en 1841.

Quel est l'auteur de cet éloge ?

FIRMIN.

—

Au musée du Louvre. — Il y a quelques mois, un de nos amis signalait au Ministre et au directeur des Beaux-Arts l'incurie dont avaient fait preuve les organisateurs du Musée du mobilier en plaçant des vases et des statues, plusieurs avec un socle en bronze et d'un poids considérable, au beau milieu du marbre, de consoles ou de tables anciennes, délicats chefs-d'œuvre de Boulle et de ses rivaux. Jamais un amateur n'oserait mettre un socle pesant sur un marbre ancien, sans interposer un carré de velours. Au Louvre, on ne se gêne pas. On se gêne si peu que nous avons repassé au Musée du mobilier le 1er juillet et que malgré les avis de MM. Leygues et Roujon, rien n'a été changé. Les socles continuent à rayer les marbres précieux et les incomparables marqueteries.

Puisque nous sommes au Louvre, dans ce merveilleux Musée qu'on n'apprécie dignement qu'en revenant de visiter les musées étrangers, pourquoi la toile de Jacob Jordaens, n° 2016, le portrait de l'amiral Ruyter, porte-t-elle l'indication banale de « portrait d'homme ? »

M. P.

—

Le jeu de bouchon, jeu de galoches. — Pourquoi Alphonse Daudet nomme-t-il le jeu de bouchons, *jeu de galoches*. Alphonse Daudet emploie indifféremment les deux expressions et il dit que ce jeu a été importé à Paris pendant la guerre par les mobiles bretons? Je serai bien reconnaissant à qui pourra éclairer la question.

F. A.

—

Un crayon d'Ingres. — L'un des meilleurs groupes au crayon d'Ingres est sans contredit la famille Stamaty fait à Rome en 1818. Ce crayon est actuellement dans la collection artistique du peintre Bonnat.

Un confrère artiste voudrait-il me retracer l'historique de cette œuvre et dire ce qu'en a pensé la critique ?

SPYRIDON.

Baron beaf. — Dans les grands banquets officiels en Angleterre on voit souvent figurer une énorme pièce de *Baron Beaf*. Depuis quelque temps, sur les menus du continent, on rencontre fréquemment aussi la mention : *Baron de veau*, *Baron d'agneau*. Quelle est la partie de l'animal à laquelle l'on donne ce nom ?

Et quelle est l'origine de cette dénomination ?

E. T.

—

Un répertoire national. — Ne serait-il pas bon et excessivement utile de créer un répertoire général des noms de tous les Français, et des étrangers ayant habité la France, qui ont laissé, à un titre quelconque, une trace dans l'histoire nationale, provinciale ou communale, dans celle des sciences, des arts et métiers, des tribunaux, etc., etc.

L'Etat ne pourrait-il faire établir un fichier général, lequel ne nécessiterait pas un local trop considérable, pour contenir des fiches, établies par ses soins dans un modèle uniforme, lesquelles ne contiendraient qu'un nom, une date et une source à consulter. Un petit bulletin mensuel serait suffisant pour faire connaître aux nombreuses personnes qui s'occupent modestement, à Paris et en province, de travaux d'érudition, les travaux en cours; et pour empêcher ceux qui se feraient un plaisir et un devoir de contribuer gratuitement à la confection de ce répertoire, de travailler sur le même objet. Ceux-là seraient nombreux, et comme toute peine mérite salaire on pourrait délivrer à ceux dont la collaboration aurait été importante et constante, le titre de correspondants du ministère de l'instruction publique. Peut-être même en pourrait-on nommer quelques-uns officiers d'académie; tant de gens le sont pour bien moins que cela!

De nos jours, les ouvrages historiques sont généralement pourvus d'une table des noms cités ; pour ceux-là, la besogne est aux trois quarts faite, pour les ouvrages anciens, il y aurait à en faire le dépouillement ; puis celui des dictionnaires, des mémoires, des travaux des sociétés savantes, des annuaires, des archives, etc.

N'est ce pas là un projet qui pourrait intéresser les sociétés savantes et tout particulièrement le comité des travaux historiques ? Qu'en pensent nos confrères intermédiairistes ?

J.-C. WIGG.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

L'emplacement de la guillotine en 1793 (T. G., 408; XLV) — « Tout le monde » n'écrit pas et ne répète pas, comme le dit M. Cordier : que l'exécution de Louis XVI a eu lieu *au centre* de la place de la Révolution, actuellement de la Concorde.

Toute personne ayant eu la curiosité de ces détails révolutionnaires sait qu'il n'en est rien et que M. Cordier commet lui-même une erreur, quand il nous montre la guillotine dressée pour le supplice du Roi, à la *seule place possible*, entre les deux groupes de Marly.

Il y avait si bien place pour l'échafaud partout ailleurs, qu'il n'a jamais été là. Après avoir fonctionné à la place du Carrousel pour les crimes, ou soi-disant tels politiques, et à la place de Grève, pour les crimes de droit commun, le 21 janvier, pour la première fois, la guillotine fut transportée à la place de la Révolution, non pas, comme le dit M. Cordier, entre les groupes vulgairement appelés : « — de Marly — » — c'est-à-dire ceux de Coustou, par l'excellente raison qu'à cette date ils étaient encore à l'abreuvoir de Marly, d'où ils ne furent transportés à l'entrée des Champs-Elysées que sous le Directoire : mais entre cette avenue, alors plus étroite, et le piédestal de la statue de la Liberté, qui avait remplacé celle de Louis XV au centre de la Place ; et beaucoup plus près de ce piédestal que de l'entrée des Champs Elysées, pour ne pas gêner la circulation.

C'est là que fut exécuté Louis XVI.

Après cette exécution, la guillotine retourna place du Carrousel jusqu'en mai 93, où la Convention, installée aux Tuileries, se déroba à ce fâcheux voisinage en l'expédiant à la place de la Révolution.

Là, elle fut successivement établie entre la statue de la Liberté et le débouché de la rue Royale. — Puis, au nord de la place, du côté de la rue *de la bonne Morue* (présentement Boissy d'Anglas). — Puis à l'est, du côté de la rue Saint-Florentin. Le sol trempé de sang, malgré le sable qu'on y versait après chaque exécution, exigeant un déplacement fréquent

Enfin on l'installa entre la statue de la Liberté et le Pont tournant des Tuileries. C'est là que furent exécutés, la Reine d'abord, puis tous les condamnés, jusqu'à la fête de l'Etre suprême, pour laquelle l'échafaud supprimé place de la Révolution fut transporté à la place de la Bastille, puis à la barrière du *Trône-renversé*. Il ne fut rétabli en face des Tuileries que pour l'exécution de Robespierre et des vaincus de Thermidor.

M. Cordier, pour le supplice du Roi et de la Reine, n'a qu'à jeter un coup d'œil sur les gravures très exactes de Monnet, il y verra pour l'exécution de Marie-Antoinette deux groupes de Marly, non pas à l'entrée des Champs-Elysées, mais à celle des Tuileries.

Ce sont les chevaux ailés de Coyzevox qui, sous Louis XIV, dominaient l'abreuvoir de Marly. Lors de l'établissement de la place Louis XV, ils furent transportés au Pont tournant des Tuileries, où ils sont encore et remplacés à Marly par ceux de Coustou.

De sorte qu'il n'y a pas deux chevaux de Marly, place de la Concorde, mais quatre. ERASMUS.

*
* *

Dans son ouvrage, *La Guillotine pendant la Révolution*, d'après des documents inédits tirés des archives de l'Etat, M. G. Lenôtre consacre aux *Emplacements de l'échafaud*, un chapitre qui pourrait être complété.

Il me souvient (si je n'étais à la campagne, je le vérifierais) qu'on a recueilli à Carnavalet, il y a une dizaine d'années, un plan de la place de la Révolution, le jour de l'exécution de Louis XVI — plan naturellement contemporain et manuscrit — qui indique exactement l'endroit où la guillotine se trouvait ce jour-là ; car ce fut un instrument excessivement nomade.

Sur la guillotine qui trancha la tête de Louis XVI — qu'on me permette cette parenthèse — M. G. Lenôtre émet cette opinion, d'ailleurs non appuyée, il en convient, sur des références sérieuses, qu'elle serait à la Guyane, et qu'elle fonc-

tionnerait encore. C'est bien difficile à prouver. D'autre part, on a dit quelle était au musée Tussaud.

J'ai écrit en 1893 à ce musée et j'ai reçu la réponse suivante :

Madame Tussaud & sons limited
The exhibition
Marylebone Road N. W.
London
23 2d november 1893

Dear Sir,

The knife, lunette and chopper me have in the Exhibition are wilhout the slightest doubt the genuine ones used at the execution of Louis the 16th, Marie-Antoinette, princess Elizabeth, etc.

I, Will ty and abtain for you the date of their purchase and all the particulars I can relative to them.

I am, yours truly, John Tussaud.

Ainsi, le musée Tussaud affirme qu'il n'y a pas de doute : que le couteau, la lunette, le *billot*, qu'il possède ont servi aux exécutions du roi, de la reine, etc.

Je n'ai pas reçu les renseignements plus précis qui m'étaient promis, et j'ignore ce que mon correspondant entendait par billot. G.

—

Sceau moyen âge à déterminer (XLV ; XLVI, 20). — Santerre ou Senneterre ne se disent pas *sinè*terr*â* mais s*ana*terr*a*, en latin du moyen âge ; de sorte que si c'était Santerre ou Senneterre, ce serait sanœ terræ au génitif, et non sinè terrâ à l'ablatif.

De plus, il ne s'agit pas de Lohis, mais de Johis. En effet la lettre L de mi*l*itis nous fait voir que le jambage du bas de cette lettre est beaucoup plus allongé ; de plus, la lettre J ici n'est pas douteuse, car on écrivait le J de diverses manières, à cette époque, où on le remplaçait même parfois par la lettre I. Tout au plus pourrait-on dire que c'est un J à queue renversée ; mais il faut remarquer que c'est un sceau anglais, et par suite un J anglais qui peut se faire ainsi.

Nous profiterons de la circonstance, pour relever une petite coquille du typographe. Au lieu de lire « Sohis, c'est l'anglais Sohn », il faut lire : Johis, c'est l'anglais John. Il n'y a pas l'ombre d'un doute. Dr Bougon.

*
* *

Ce sceau peut être décrit de la façon suivante : *de... à deux bars ou poissons affrontés de..., accompagnés de trois annelets de..., posés deux et un.* Légende : *Sigillum Johannis Sine Terra.* Il est certainement postérieur au XIIIe siècle et ne peut être par conséquent celui de Jean sans Terre, roi d'Angleterre, qui régnait de 1199 à 1216. Il n'est pas non plus celui de la famille de Senneterre ou Saint Nectaire dont les armes sont *d'azur à cinq fusées accolées d'argent, en fasce.* Il est évidemment antérieur aux compagnies d'ordonnances instituées par Charles VII, de l'époque où la chevalerie était encore en honneur, c'est-à-dire de la fin du XIVe siècle ou plutôt, si je ne me trompe, du commencement du XVe. Il appartient selon toute probabilité à une famille de Champagne et de Bourbonnais, qui a dû s'éteindre au XVe siècle et sur laquelle j'ai trouvé les documents suivants :

1004. Bertrandus Sine Terra figure parmi les témoins d'une charte de Hugues, comte de Troyes, en faveur du prieuré de N.-D. de Sermaise.

(*Arch. Nat.* Y. 201. n° 61).

Teulet, dans ses *Layettes du Trésor des chartes*, I, p. 30-31, met en doute, avec preuves à l'appui, l'authenticité de cette charte dont il donne le texte. Cependant en 1108, Bertrand Sans Terre, le même probablement que le précédent, souscrivit la charte par laquelle le comte Thibaut, fils du comte Etienne, confirma à l'abbaye de Molesme la donation de Rumilly faite par son oncle Hugues, comte de Champagne, fils du comte Thibaut.

(*Archives de l'abbaye de Molesme.* Dom Villevieille, *Trésor généalogique.* Bib. Nat. mst français 31965, fol 46 verso.)

Guillaume et Hugues Sans Terre (Sine Terra), damoiseaux rendent aveu au duc de Bourbon, le premier en 1350, pour la maison des granges de Veure ou Vèvre, domaine, bois, garenne, cens, acquis de la dame de Veure ou Vèvre ; le second, en 1350, 1357, pour l'hôtel, domaine, cens et tailles de la Colombe.

(Béthencourt. *Noms Féodaux*, au mot sans Terre). Les originaux de ces documents indiqués par Béthencourt se trouvent aux Archives Nationales, dans la série P.

Le mardi de la fête de Saint-Vincent 1360, Guillaume Sans Terre (*Sine Terra*), fils de feu Hugonin Sans Terre, damoiseau, vend à Hugonin Bonafou, fils de feu Etienne Bonafou, damoiseau, seigneur de l'Espine, une pièce de terre située à Agonge en Bourbonnais.

(Bibl. Nat. *Carrés de d'Hozier* 57, 2 fol. 160).

Méry Sans Terre est inscrit comme écuyer sur le rôle de la montre de Mathieu de Maribourc, écuyer, et de 13 autres écuyers de sa compagnie, passée à Villeneuve-les-Avignon, le 29 avril 1420.

Bibl Nat. *Coll. Clairambault*, 70, p. 5468). TH. COURTAUX.

*
* *

Ainsi que je l'ai fait savoir précédemment, sans que l'*Intermédiaire* l'ait *mentionné*, il me paraît que la légende de ce sceau S, IOBIS. SINE TERRA. MILITIS est pour SIGILLVM IACOBIS. SINE. TERRA. MILITIS.

Soit en français : sceau de Jacques Santerre ou de Senneterre chevalier.

Jacques, il est vrai, doit être traduit en latin par Jacobus dont le génitif est par suite Jacobi et non Jacobis, mais les graveurs de cette époque ont fait plus d'une incorrection de ce genre.

Il est de toute évidence qu'on ne peut lire ni LOYIS ni LOHIS et encore moins SOHIS

Maintenant, il est de la dernière invraisemblance de vouloir faire de celui pour qui ce sceau a été gravé un fils de roi d'Angleterre. Ni la légende ni les armes ne se prêtent à cette interprétation éminemment fantaisiste. Ce Jacques Santerre ou de Senneterre, appartenait sans doute à la même famille que Jacques de Senneterre, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Groslières, St-Victor, Brinon, Sancergues et Roche, qui, en 1598, rend hommage au duc de Nevers pour la seigneurie de la Marche dépendant de celle de Roche. (Inv. de l'abbé de Marolles). T.

*
* *

Tout d'abord je me demande comment on peut lire SOHIS ou LOHIS : il y a S (*Sigillum*) IOHIS (*Johannis*).

Ce sceau appartient vraisemblablement à un chevalier des maisons de Sainte-Terre, ou Sennecterre. Les Sennecterre portaient bien : *d'azur à 3 fusées d'argent*, mais on sait que dans le moyen âge des cadets mettaient sur leurs écus parfois des armes autres que celles de leurs aînés.

OROEL.

Armoiries à un arbre de.. (XLV ; XLVI, 21). — La famille belge de GERLACHE porte : *parti au 1 d'argent à l'arbre de sinople ; au 2 d'argent à l'aigle de sable becquée, languée et membrée de gueules ; empiébant un bâton alésé de gueules.*

E. T.

—

Attribution d'armoiries : d'argent à l'aigle déployée (XLVI, 11).— Notre honorable confrère Cam dit bien dans sa question : *d'argent à l'aigle éployée*, mais il ajoute : *à deux têtes* ; ce qui, en blason est un pléonasme.

L'aigle à deux têtes, c'est l'aigle éployée, les ailes étendues.

Quand il n'y a qu'une tête, on dit simplement : *à l'aigle de...* et toujours sous-entendu les ailes étendues ; quand les ailes sont abaissées, on dit : *au vol abaissé de...*

Ajoutons, ce qui est inutile ici, mais souvent oublié, qu'en héraldique, l'aigle est toujours au féminin.

Tu te rappelleras futur César romain
Que je t'ai vu petit et chétif dans ma main
Et que si je pressais cette main trop loyale
J'écraserais dans l'œuf ton aigle impériale.
(HERNANI)

Victor Hugo, qui avait des prétentions nobiliaires, avait étudié son blason.

Vte DE CH.

—

Armoiries de provinces et de l'Anjou (XLV). — Les voici d'après un *Traité de Géographie* paru vers 1686 et dont j'ignore l'auteur.

Normandie.— De gueules à deux léopards d'or, armés et lampassés d'azur.

Maine. — Semé de France à la bordure de gueules brisé au franc canton de pourpre au lion d'argent

Touraine. — De gueules à trois tours crénelées d'argent, au chef de France.

Poitou. — De gueules à cinq tours d'or en sautoir maçonnées de sable.

Angoumois. — De France, brisé d'un bâton d'or péry en bande.

Saintonge. — De gueules au pont d'argent chargé de quatre tours de même au chef de France.

Anjou. — De France à la bordure de gueules.

Languedoc. — De gueules à la croix vuidée et pommelée d'or.

Dr CHARBONNIER.

Armoiries à déterminer : d'azur à deux lions couronnés (XLV). — Je remercie beaucoup l'aimable collaborateur Oroel de sa réponse.

Les armoiries étant sur un plat de Moustier, il est assez difficile d'en déterminer les métaux. Il se peut même que les lions soient des léopards armés et lampassés; leur tête est de face ; mais sûrement la couronne est ducale.

Je serais bien reconnaissante d'avoir d'autres renseignements. B. DE C.

—

Devises héraldiques les plus orgueilleuses (XLIV ; XLV ; XLVI, 21)- — « Le roi me nomme *de GERLACHE* »

E. T.

—

Inscription des cadrans solaires (T. G., 158). — Inscription du cadran solaire placé au-dessus de la porte d'entrée de l'hôpital de La Rochefoucauld (Charente), fondé en 1685 par Hérault de Gourville, secrétaire du célèbre auteur des *Maximes*.et desservi par les religieuses de Sainte-Marthe:

Solis fervor extra, caricatis intra.

Dr VIGEN.

—

Devises d'horloges publiques (XLVI, 12) — Il me semble presque superflu de signaler celle de l'horloge du Palais de Justice à Paris :

Machina quæ tam juste bissex dividit horas [Justiciam servare monet, legesque tueri.

A. CORDES.

—

De la compétence officielle des notaires en matière p léographique (XLVI, 12). — Je crains que M. Cz. ne fasse erreur en disant qu'un notaire ayant à « délivrer à un tiers une expédition de documents enlevés à son étude, fait la copie et la remet légalisée ». Il s'agit de documents déposés aux archives départementales. Les copies de documents déposés en ces lieux ne peuvent être délivrés que par les *archivistes*, contre un prix réglementaire,etc .

En revanche, j'ai entendu affirmer que les archivistes paléographes, préposés au *Département des manuscrits* à la Bibliothèque nationale, n'avaient pas le droit de délivrer des copies, que seuls les notaires de Paris avaient pouvoir de faire et le droit de prendre des copies authentiques des manuscrits déposés dans ce local.

LA COUSSIÈRE.

*
* *

La question posée par l'honorable correspondant de l'*Intermédiaire* comporte à la fois une réponse et une remarque.

Voici d'abord la réponse. Les notaires n'ont jamais besoin, il est même impossible qu'ils aient besoin, pour la rédaction de leurs actes ou la gestion des intérêts de leurs clients, de se reporter aux minutes ayant plus d'un siècle de date ; à part les contrats de vente, presque tous les actes notariés sont indépendants de tous autres actes antérieurs ;pour les ventes,l'établissement d'origine de propriété relie bien l'acte le plus récent à l'acte le plus ancien ; mais cette origine s'établit sur le contrat immédiatement antérieur, sans que jamais on se reporte aux minutes même, procédé dont j'ai, d'ailleurs,autrefois montré les inconvénients La preuve de l'inutilité pour les notaires de leurs vieilles archives est fournie par l'état matériel, plutôt défectueux, dans lequel se trouvent les minutiers ; si l'on avait couramment et pratiquement besoin des anciennes minutes, on ne pourrait les loger comme on fait aujourd'hui ; il faudrait également prendre tous les répertoires, refaire ceux qui ont disparu et en rédiger pour la portion du minutier pour laquelle il n'en a jamais existé.

Si toutefois, par hasard, il faut recourir à un très ancien acte,— et si, par bonheur, on le retrouve — on fait appel, pour en faire une copie, à la compétence d'un archiviste diplômé du gouvernement.

A défaut des notaires, des particuliers peuvent désirer une expédition d acte ancien ; divers cas peuvent se produire, qu'il convient de distinguer. S'agit-il d'un « ayant droit », à l'occasion d'une « affaire en cours » ? on rentre dans le cas précédent, recherche de l'acte et intervention d'un archiviste ; mais le fait est des plus rares ; la presque totalité des demandes a pour objet une documentation à titre personnel ou dans un but historique ; ici une expédition ne peut être délivrée qu'aux personnes établissant qu'elles représentent l'une des parties intervenant dans l'acte ; cette justification fournie on rentre encore dans le premier cas ; dans l'hypothèse contraire, le demandeur se trouve dans l'al-

ternative suivante : ou le notaire auquel il est amené à s'adresser, est un homme dont la largeur de vues lui permet de franchir les limites du domaine strictement professionnel et dont le sens commercial lui fait entrevoir dans le solliciteur d'aujourd'hui, un client éventuel de demain, et la communication est accordée, le demandeur faisant son affaire personnelle de la lecture et de la copie du document ; ou bien on rencontre un notaire qui entend se retrancher rigoureusement derrière les prescritions de la loi de ventôse en XI, et l'on essuie un refus ; il est juste de reconnaître que les fins de non-recevoir se produisent très rarement ; encore, le cas échéant, ne sont-elles pas, comme il semblerait, la manifestation d'une intelligence bornée ou celle d'une complaisance épuisée ; elles constituent au contraire, du moins dans l'esprit du notaire intéressé, la suprême habileté qui permet de dissimuler l'état lamentable du minutier et ses lacunes plus ou moins importantes.

La remarque qu'appelle la question posée, est qu'il n'existe pas à Paris de dépôt central des vieilles archives des notaires de la Seine, comme le croit le correspondant de l'*Intermédiaire*.

La faute en incombe — je ne dis pas aux notaires parisiens, — mais à la chambre des notaires, ce qui, en l'espèce, est tout différent ; celle-ci, en effet, il y a peu de temps encore, a repoussé l'offre qui lui était faite de créer ce dépôt central ; vainement avait-on entouré cette offre de toutes les garanties imaginables, s'efforçant d'aller au-devant de tous les désirs, de toutes les objections, de toutes les appréhensions comme de tous les préjugés ; on se heurta à un parti-pris irréductible de n'apporter aucune amélioration à la situation actuelle. La tentative, pourtant, je l'ai dit déjà, n'aura pas été inutile ; jusqu'alors, la chambre des notaires pouvait prétendre que ses membres n'avaient pas les moyens de conserver convenablement leurs vieilles archives, n'ayant ni local suffisant, ni personnel compétent ; depuis qu'on lui a offert l'un et l'autre et qu'elle n'a voulu accepter ni l'un ni l'autre, la question a pris un autre aspect et s'est précisée ; la déraisonnable obstination de l'honorable compagnie a prouvé l'inéluctable nécessité d'une loi qui désaisisse les notaires de la portion de leurs archives antérieure à 1790, et qui proclame le principe de la communication de ces archives, au titre historique, dans les formes et sous les conditions prévues par les règlements déjà en vigueur concernant les dépôts d'archives publiques. Il est actuellement au Sénat un projet de loi, dû à l'initiative parlementaire, précisément relatif aux vieilles minutes des notaires, et qui a déjà bénéficié de la prise en considération ; je persiste à croire que les auteurs de ce projet ont commis une erreur en n'inscrivant pas dans leur texte l'obligation du désaisissement et en se bornant à en donner aux notaires la simple faculté ; ils ont, en outre, omis de proclamer le principe de la communication au titre historique ; il est du devoir du gouvernement de s'intéresser à ce projet, de prêter à ses auteurs un concours loyal et d'inviter le Parlement à adopter une mesure plus efficace que celle qui lui est actuellement proposée.

Il y a là une œuvre digne de tenter un garde des sceaux désireux de laisser une trace de son passage à la chancellerie ; mais pour aboutir, le ministre devrait se garder de subir l'influence de ses bureaux, où l'on cultive la plaisanterie au-delà des limites permises ; il devrait, d'autre part, demander l'avis du Conseil d'Etat sur la question suivante : le notariat de l'ancien régime a-t-il été compris au nombre des institutions supprimées par les lois révolutionnaires ? les archives des institutions supprimées sont-elles devenues propriété nationale ? les archives antérieures à 1790 existant dans les études de notaire sont-elles, par suite, la propriété de l'Etat ? Comment expliquer autrement la présence d'archives notariales en dehors des études, dans les archives départementales et, à Paris aux Archives nationales ? Une réponse affirmative du Conseil d'Etat simplifierait beaucoup la question.

Il conviendrait, en outre, de suivre la chambre des notaires de la Seine sur le terrain de discussion et de résistance qu'elle a elle-même choisi ; il est excellent, la chambre prétend s'en tenir aux dispositions de la loi de ventôse an XI ; c'est prétendre qu'elle en observe les prescriptions ; elle aurait dès lors mauvaise grâce à protester si le ministre de la justice manifestait la curiosité de se rendre

compte de la situation réelle des minutiers, au point de vue du local, de l'état matériel des documents, de leur classement, de leur numérotage, des répertoires, etc; des archivistes, prêtés au ministre de la Justice par son collègue de l'Instruction publique, inspecteraient chaque minutier, (ce qui n'implique la lecture d'aucune minute, il convient de le bien noter) et rédigeraient un rapport qui, inséré à l'*Officiel*, mettrait à la disposition de tous le document indispensable pour passer du domaine des divagations théoriques dans celui des résolutions pratiques.

Le garde des sceaux actuel, l'honorable M. Vallé, qui a peut-être personnellement quelque raison de penser que le notariat n'est ni à l'abri de toute critique, ni au-dessus de toute réforme, a là une belle occasion de rendre un signalé service à l'érudition française ; qu'il sache bien que la situation des archives notariales est identique à celle des archives du ministère de la marine lorsque Flammermont entreprit, pour les sauver, une campagne restée fameuse, et dont le succès vint malencontreusement tarir l'une des sources les plus appréciées du commerce des autographes.

ERN. COYECQUE.

—

Mirambeau (Charente-Inférieure) (XLV ; XLVI,76).— Sur Mirambeau, chef-lieu de canton de la Charente-Inférieure, on consultera le livre de Rainguet, *Etudes historiques sur l'arrondissement de Jonzac* (Jonzac Ollier. 1864-8°). L'église est mentionnée dans une charte (XIe siècle) de l'abbaye de Savigny, près de Lyon (1062). Il y avait un château-fort, remplacé par une agréable maison de plaisance, dans un site magnifique, d'où l'on a une vue admirable sur les bords de Gironde. Ce château fut acheté par le comte Duchâtel, pair de France, dont le fils M. Tanneguy-Duchâtel, député, a transformé cette splendide habitation en un asile pour les vieillards. Les anciens seigneurs de Mirambeau ont été les vicomtes d'Aunoy, puis les Harpedanne, de Belle-ville, enfin une branche de la famille de Pons, les Pons-Mirambeau ; la terre passa ensuite, au prince de Lorraine, comte de Maran sire de Pons ; voir aussi Nicolas Alain : *De Santorum regione et illustribus familiis.* Les armes de Mirambeau sont celles des familles qui l'ont possédé. L. A.

*
* *

Cette seigneurie, qui avait titre de baronnie, appartenait à la fin du XVIe siècle, à Jacques de Pons, surnommé Calopse par d'Aubigné en son Fœneste (Calopse était le synonyme de Mirambeau, venant de καλη beau οψις apparence. On l'appelait le baron de Mirambeau. D'Aubigné raconte la triste aventure qui aurait permis à ce don Quichotte saintongeois de pénétrer dans le harem d'un sultan sans exciter la jalousie de ce dernier.

Ce Jacques baron de Mirambeau, était le fils de François. aussi seigneur de Mirambeau, enfant illégitime de Jacques Ier de Pons, premier seigneur de Mirambeau par sa femme Harpedane Belleville.

D'après les sceaux existant à la Bibliothèque nationale. vol. 188, 7355. François, père de Jacques II, avait pour armes : Ecartelé : *au 1er et 4 de... à une fasce barrée de six pièces et un lambel pour le 1er quartier* ; *au 2 de... à 3 fasces de...* (Coëtivy) *et au 3 d'azur de 3 fleurs de lys d'or avec un filet en barre* (pour Valois). Les armes de Jacques Ier étaient : *d'argent à la fasce bandée d'or et de gueules*, avec un lambel comme puîné : il appartenait à la branche des Pons dont descendirent les Pons la Case, d'origine bâtarde. Son fils, François dut, comme bâtard, *barrer*, la fasce de ses armes.

Jacques II, fait gentilhomme ordinaire par Henri III en 1576, fut marié 2 fois : il ne laissa que des filles. Sa première femme fut Marie de la Porte et la 2e Jeanne Bouchard Madeleine, l'une de ses filles. héritière de Mirambeau épousa 1° Gabriel de Saint-Georges, 2° Armand d'Escodéca auquel advint en donation la dite terre de Mirambeau. T.

—

Ulmensis (XLV). — Il s'agit probablement d'Eaunes, canton de Muret, diocèse de Toulouse. VIEUJEU.

—

Pont Daurat (XLVI, 2). — Pondaurat est une commune de l'arrondissement de Bazas (Gironde) située sur le ruisseau de la Bassane ; elle compte près de 600 habitants.

Les Antonins vinrent y fonder un couvent au moyen âge, le fortifièrent et en

firent une commanderie ; on en retrouve les traces depuis le XIIIe siècle ; il était vaste et bien situé ; les moines y vécurent tranquilles jusqu'au moment des guerres de religions ; à cette époque, le terrible Fabas vint y mettre le feu. Le couvent fut reconstruit quelques années après par le P. Thomé ; il fit refaire sur la Bassane un pont en pierres avec une inscription dorée, probablement tel qu'il existait auparavant. En effet, dans les rôles gascons de 1284, on trouve que cette commune était appelée « Sanctus Antonius de Ponte Deaurato » Saint-Antoine du Pont doré. En 1776, le pape donna le couvent aux chevaliers de Malte. Après la Révolution une partie devint le presbytère et l'église ; l'autre devint une propriété bourgeoise ; en 1897 elle appartenait à M. Becquet ; c'est un édifice de forme carrée qui ressemble à une forteresse, la Bassane coule au pied des murs. Il est possible que cette commanderie appartînt au prieuré de Toulouse, mais elle en était bien éloignée

PIERRE MELLER.

—

La mode dans les noms de baptême (XLIV ; XLV). — J'ai entendu citer le nom de — Aménophie — comme ayant été porté dans le département de l'Aube — Dans la commune de Sainte-Seine-l'Abbaye (Côte-d'Or), le nom de Seine était fort porté autrefois et l'est encore, mais l'usage s'en perd. H. C. M.

*
* *

D'après M. Caise, le registre baptistaire de Saint-Vallier, (Drôme) cite parmi les prénoms celui de *Savoyant* (de Savoie). (*Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme*, 1892. N° 103 et *Revue Savoisienne*, XXXIII, 1892, p. 261. SAB.

—

Descendance de Christophe Colomb (XLV ; XLVI, 26). — Don Fernando Colomb, le fondateur de la Bibliothèque colombine de Séville, était le fils naturel du grand navigateur Ce fut aussi son biographe, et jusqu'en 1827, époque à laquelle Washington Irving entreprit d'écrire une *Vie de Colomb*, on ne connut guère d'autre histoire de l'amiral. Mais le fils, volontairement ou non, avait omis cinquante-six ans de la vie de son père. Me trouvant à Séville, j'ai fait quelques recherches sur ces *points obscurs*, et j'ai publié le résultat de mes découvertes dans le journal le *Temps* en août 1892, au moment du 4e centenaire de la découverte de l'Amérique.

Pour en revenir à la descendance de Colomb, on peut se demander si Don Fernando, en se taisant sur les cinquante-six premières années de la vie de son père, ne voulait pas jeter un voile sur la fuite de Portugal, ou encore garder le silence sur le mariage de Colomb en ce pays, sur son veuvage, et dissimuler ainsi sa naissance à lui, à Cordoue, fruit d'une aventure amoureuse avec une grande dame de la cour.

En 1484, lorsque Colomb vient se réfugier à la Rabida, il est veuf, avec un enfant de six ans, le petit Diégo. Il est à la recherche d'un beau-frère qui doit habiter Huelva, et à qui il veut sans doute confier l'enfant.

La descendance de Colomb peut donc être de deux sortes : légitime, c'est-à-dire du côté de Diégo ; illégitime c'est-à-dire du côté de Fernando. Mais le seul fils de Colomb dont on se soit préoccupé, à ma connaissance, c'est Fernando, dont on peut voir encore la curieuse sépulture dans la cathédrale de Séville, et la longue épitaphe où l'on rappelle ses voyages à la suite de la cour, et la formation de sa bibliothèque dont il fit don au chapitre.

H. LYONNET.

—

Colin de Contrisson (XLV). — Les renseignements que désire M. A. B. sont donnés *in-extenso* dans la *Monographie de la commune de Contrisson*, par M. Prudhomme, insérée au t. V (3e série) 1896 des *Mémoires de la Soc. des Let. Sc. et Arts de Bar-le-Duc* pp. 369-372 ; famille Colin.

L'acte de *décès* et l'épitaphe de Colin, évêque des Thermopyles, mentionnent qu'il fut abbé commanditaire de l'abbaye de Sultzebronn. DEVIGNOT.

—

Le marquis de Saint-Mars (XLV ; XLVI, 30). — Le colonel *Michault de Saint-Mars* (pour lequel Saint-Mars n'est qu'un nom de terre), reçut le titre de baron de l'Empire et une dotation, mais non un majorat. Il fut créé vicomte sous la Restauration. Au tome III de l'*Armorial du premier Empire*, par le vicomte A. Révérend, on trouve un article qui le con

cerne lui et sa postérité. Son frère puîné fut créé baron personnel sous la Restauration. J'ignore la date de sa mort et sa descendance.

Un *vicomte de Saint-Marc* était maréchal de camp, secrétaire général de la Légion d'honneur en 1819.

Y a-t-il identité de personnes des ci-dessus avec *Joseph César, vicomte de Saint-Mars*, mentionné par M. A. S. E? Sont-ils tous de familles différentes ?

Les deux derniers ont-ils un autre nom patronymique ?

A quelle famille appartient dame Pauline de Saint-Mars, marquise Hippolyte de Bruc, de Montplaisir, au château de Bruc, par Guéméné-Penfao (Loire-Inférieure) ? — Quelles sont les armes de sa famille ?

Même question pour celles de :

1° Vicomte de Saint-Marc, maréchal de camp ;

2° Joseph César, vicomte de Saint-Mars ? CAM.

*
* *

En 1848, le vicomte de Saint-Mars, secrétaire général de la Légion d'honneur, grand officier de l'ordre, est encore indiqué comme résidant quai d'Orsay, n° 3. Le marquis demeurait 10, rue Royale Saint-Honoré. J.-C. WIGG.

—

Les frères d'Etienne Geoffroy Saint-Hilaire (XLV, XLVI, 83). — Les vers publiés sont non de M. Joudot — mais de M. Oudot.

—

L'avocat Bruneau (XLVI, 57). — Voir *Intermédiaire* (T. G. p. 149 et principalement XXI, 237). P. CORDIER.

—

Famille de Sers (XLVI, 82). — Voici quelques notes pour aider à établir la généalogie moderne de cette famille.

Louis-Melchior-Armand, marquis de Sers, décéda le 13 août 1865, au château de Palays, à l'âge de 77 ans. Il fut marié deux fois et entre autres enfants laissa :

1° Henri-Léopold-Charles, qui suit ;

2° Henri, comte de Sers, capitaine commandant au 7e hussards, chevalier de la Légion d'honneur en 1856 ;

3° N. qui épousa Pagèze de Lavernède et mourut en décembre 1891.

Henri-Léopold-Charles, marquis de Sers, député de Loir-et-Cher en 1871, mourut avant sa femme, après 1892. Il avait épousé N. Jougla de Paraza, fille du baron de Paraza et de la baronne née d'Etchegoyen. Elle mourut le 19 juillet 1895, à l'âge de 66 ans, ne laissant qu'une fille mariée au vicomte René de Marsay (et non de Marsan).

Le titre de marquis est donc passé dans une autre branche : je possède en effet la lettre de part du décès de la marquise de Sers, née de Sers, décédée à Toulouse, le 5 avril 1896, à l'âge de 69 ans ; elle était sœur du comte de Sers et de la baronne de la Fage, et tante du marquis de Sers. L'insuffisance de mes notes ne me permet pas de rattacher cette branche à la précédente. DUCLOS DES ERABLES.

—

Famille Allain-Targé (XLVI, 14). — La mort de l'ancien ministre Allain-Targé, au château de Targé, par Monsoreau (Maine-et-Loire) répond en partie à la question. Le père du ministre, procureur général, s'appelait également Allain-Targé. Il est probable que cette famille a porté le nom de de Targé et a supprimé sa particule à l'époque de la Révolution.

CÉSAR BIROTTEAU.

*
* *

Plusieurs Allain reçurent le jour à Saumur. Le premier qui joignit à son nom celui de Targé fut *René François* né à Saumur, le 20 février 1770, mort à Saumur le 15 octobre 1835.

Le nom de Targé est celui d'un château situé commune de Parnay, près Saumur, et relevant autrefois de Montsoreau. *René François* épousa une demoiselle Gigault, dont le père possédait le château de Targé.

Gigault-Targé figure sur la liste des membres de la société populaire et révolutionnaire de Saumur, le 10 germinal de l'an deux. O. N.

—

Mlle Roselia Rousseil, tragédienne, pensionnaire de la Comédie-Française (XLVI, 13). — Extrait du registre des naissances de la commune de Niort, pour 1840 :

Le 28 juillet 1840, François Rousseil, corroyeur, âgé de 30 ans, déclare la naissance de sa fille, Marie-Suzanne Roselia, née de lui et de Suzanne Laurent, la veille, 27 juillet.

Les témoins sont : Dillé Urbain charcutier, Besson Jean-Baptiste, couvreur.

Et ont signé au registre, Rousseil, Besson, Faucher.

Ce dernier, officier de l'état-civil.

Donc, aucun doute : Roselia Rousseil est bien née le 27 juillet 1840.

P. V. ET DE SAINT-MARC.

—

Noms véritables des communautés, congrégations et ordres religieux (XLV ; XLVI, 23, 86). — 46.) *Providence* (Filles, sœurs et religieuses de la)

Plus de 23 congrégations de ce nom ; d'autres ont ajouté au mot Providence des noms de mystère, de saint ou de lieu. Il serait trop long de les énumérer.

47.) *Refuge* (Sœurs du).—*Intermédiaire* XLV, 585. etc

48.) *Reparatrices* (Religieuses), sont appelées de ce nom :

a) *Religieuses Rep. de N. D. de la Salette* fondées par Mgr Ginouillac en 1869. (*Annales de N. D. de la Salette*).

b) *Religieuses de Marie Réparatrice* d'origine italienne ; cette congrégation a depuis 1856, une maison mère à Nantes (*Le Clergé français* p. 563)

c) *Sœurs de l'Adoration Rép.* 1848, fondatr. : Mlle Dubouche, (mère Marie-Thérèse).

d) *Sœurs de la Reparation.*

e) *Sœurs de N. D. de la Rép.* 1873, dioc. de Lyon.

49.) Retraite (Dames, sœurs, religieuses de la).

De toutes ces congrégations, la plus importante est celle des Religieuses de la Retraite du S.C. de Jésus fondée en 1678 par Mlle de Kermeno ; ses membres ont pris divers noms ; des branches spéciales indépendantes ont été fondées à Saint-Brieuc, à Vannes, etc. Elles suivent la règle de saint Ignace (cf *Sem. Relig. du dioc. de Quimper et de Léon*).

50.) *Sacramentines* (religieuses) — Nom donné aux relig. de l'Adoration perpét. du Saint-Sacrement, de Marseille et aux religieuses sacramentines de Marie Auxiliatrice

51.) *Sacré-Cœur.* — De nombreuses congrégations ont attaché à leur nom celui du Sacré-Cœur de Jésus. Les énumérer toutes serait peine perdue. On nous en voudrait cependant de passer sous silence la plus célèbre de toutes : celle des *dames du Sacré Cœur* Primitivement association pieuse d'Autriche (société du Sacré Cœur) elle devint à Paris l'*Association du Cœur de Jésus* sous l'impulsion de la vénér. mère Barat et de l'abbé Varin (1802). Cette congrégation a été approuvée par Napoléon Ier en 1807 et en dernier lieu par Napoléon III en 1853. (cf. Mgr Baunard, *Vie de la Vénérable sœur Barat et fondatrice de l'association du cœur de Jésus.*

52) *Sagesse* (Filles de la) cf. *Sœurs Grises*

53.) *Salésiennes.* — *Intermédiaire*, XLV, 362. 586, mots : *Salésiens, Dom Bosco.*

54.) *Senanque* (Sœurs de). — Sœurs Cisterciennes, abbaye de N. D. des Prés, fondée en 1827.

55.) *Servantes.* — Elles sont nombreuses les congrégations qui ont fait précéder du nom de servantes, les noms de saints, de mystères, ou de miséreux.

56.) *Servites* (Religieuses, sœurs du T. O. des servites de Marie). — Communauté du Raincy qui eut sa part dans le fameux incendie du bazar de la Charité. — Le Tiers ordre fut fondé par saint Philippe Benité.

Religieuses Servites ou de *l'Ave Maria* fondées au XIIIe siècle par sept nobles de Florence (Dr Brück, *Hist. de l'Egl.*, t. II. p. 20).

57) *Sion* (Dames de). — Sœurs de N.-D. de Sion.

Solitaires (Sœurs), branche indépendante quoique unie des sœurs de la Sainte Famille dont la maison mère est à Bordeaux.

L'abbé P.-B. Nouailles fonda en 1820 à Bordeaux, l'association de la Sainte Famille qui possède aujourd'hui 200 établissements en France et de nombreux à l'étranger et aux missions. Une dans son organisation, quoique multiple dans sa forme, l'association offre à toutes les âmes les moyens de se développer selon leurs aptitudes dans les congrégations suivantes :

a) *Sœurs de saint Joseph.*

b) *Dames de l'Immaculée-Conception*, dites de *Lorette.*

c) *Sœurs de l'Imm.-Conception.*

d) *Sœurs agricoles.* (*Intermédiaire*, XLV, 583 3°).

e) *Sœurs solitaires.*

f) *Sœurs de Sainte-Marthe.*

cf.) *Le Clergé Français* 1901.

59. — *Trappistines* (Cisterciennes réformées de N.-D. de la Trappe dites).

Ce nom est moderne. Les religieuses Trappistes qui ont précédé la Révolution portaient le nom de cisterciennes. On sait en effet que le nom de Trappiste vient du célèbre couvent que dirigea au XVIIe siècle l'abbé de Rancé.

Les Trappistines suivent la règle que leur ont léguée Dom Augustin de Lestrange (trappiste du Perche) et M^de de Chabannes.

(cf. Gaillardin, les *Trappistes*..... Paris 1844, Dubois. *Hist. de l'abbé de Rancé*, 2 vol, Paris 1866, etc).

60.) *Trinitaires*. — Nous avions omis ce nom dans notre premier article du 10 mars dernier.

L'*Ordre de la Très Sainte Trinité* pour la rédemption des captifs fut fondé au XIIe siècle par les saints Jean de Matha et Félix de Valois. En France on les a quelquefois appelés *Mathurins*, du nom de leur premier couvent de Paris, situé à côté de l'église Saint-Mathurin.

Les religieuses Trinitaires d'Espagne remontent au XIIIe siècle tout au moins. Une maison fut établie à Lyon, en 1650, par M. de Morange, puis à Valence, 1685. Une autre maison est établie au diocèse de Coutances (cf. Hurter. *Papst. Innocent, III* 4e vol, 215. *Annales des Trinistaires*. Rome. 1685, in f^o. Dr Brück *Hist. de l'Egl.* II. pp. 21-22. *Le Clergé français* p. 925, etc.)

Une branche spéciale : les Trinitaires Déchaussées dites de Sainte-Marthe (du nom de leur maison mère près Marseille) fondée, en 1845 par le curé de Sainte-Marthe, a été incorporée en 1847 à l'ordre de la T. Sainte Trinité.

(cf. *L'Echo de N. D. de la Garde*).

61.) *Urbanistes*, religieuses clarisses qui suivent la règle mitigée donnée par Urbain IX, furent fondées au XIIIe siècle par Isabelle de France à Long-Champs, près Paris. (Feller. *Biogr. Univers* t. III p. 468).

62.) *Ursulines*. — Ordre de sainte Ursule fondé en 1535 par sainte Angèle de Merici fut réformé par M^de de Sainte-Beuve et M^de Acarie au XVIIe siècle. De nombreuses sociétés se sont greffées sur cet ordre, toutes indépendantes.

(cf. Sintzel. *Leben der hl. Angela*. Ratisb. 1842. — *Vie de sainte Angèle*, 1 vol. in-12 s. d ibid. — Bresse 1600, in-4°, Feller. *Biogr. Univers*. t. I et XII. — Le *Clergé Français*, p. 16. etc).

63.) *Visitandines*. — Ordre de la Visitation Sainte-Marie fondé par saint François de Sales et la baronne de Chantal, au XVIIe siècle. — (cf. *Lettres* de sainte Chantal 1660 in-4°. — Marsollier : *Vie de sainte Chantal*. 2 vol. in 12, Paris, 1779. — Daubignac. *Sainte-Jeanne-Franc. de Chantal*, Paris 1858, et les nombreux ouvrages de saint François de Sales).

64.) *Watelottes* (Sœurs & filles de la Doctrine chrétienne dites). — Maison mère à Nancy, fondées au XVIIIe siècle.

L. C. DE LA M.

—

Diane et saint Hubert (XLV). — *Voir* : Gaidoz. — *La rage et saint Hubert* (Paris. A. Picard, 1887) où p. 15, il est dit :

Artémis (Diane), la déesse de la chasse, devait tout naturellement être invoquée dans les cas de rage. Nous n'avons pourtant qu'un exemple du fait : à Rocca, dans l'île de Crête, elle avait un temple où l'on menait les chiens enragés ; un auteur (Elien. *Animaux*. XII-22) assure même que les chiens qui ne pouvaient se guérir s'y jetaient d'eux-mêmes dans la mer du haut d'un promontoire.

Voir aussi p. 18 (*Elien*. XIV, 20).

Dr CHARBONIER.

—

L'empoisonnement des fontaines (XLV ; XLVI, 38, 96).

En Guienne où ils (les ladres) étaient plus nombreux qu'ailleurs, au XIVe siècle, on les accusa de s'être concertés avec les Juifs pour empoisonner les fontaines. Sur ce vague et absurde soupçon, le roi Philippe-le-Long en fit arrêter un certain nombre qui expièrent sur le bûcher le crime d'être nés en un temps d'ignorance et de barbarie.

(V. de Rochas : *Les Parias de France et d'Espagne*, Hachette 1876, p. 22).

P. c. c. : GUSTAVE FUSTIER.

—

Procès aux animaux (XLIII ; XLIV ; XLV). — La *Voix du Peuple* de Rennes demande, par le canal de l'*Intermédiaire*, si la chair des animaux suppliciés était consommée ; si l'on mangeait du boudin de cochon pendu par jugement.

Notre confrère s'en convaincrait, s'il lisait dans les *Chroniques, légendes, curiosités et biographies beauceronnes*, par Ad. Lecoq, chartrain, (Chartres, imprimerie

Garnier, sans date), l'histoire véridique du cochon de Jehan Delalande.

L'an 1498, Jehan Delalande, vigneron à Longsault, paroisse de Saint-Lazare de Lèves, près Chartres, avait pris en nourrice, un enfant de dix-huit mois qui fut confié aux soins de sa femme. Un jeudi 22 novembre, Delalande travaillait à ses vignes, sa femme bavardait avec des commères. Elle avait laissé l'enfant à terre, dans son berceau ; survint un porc qui mangea du petit être les mains et les lèvres. La victime mourut. Le Procureur fiscal saisi de l'affaire, assisté de greffiers, le 24 novembre se transporta au domicile du vigneron où ils interrogèrent la femme et, où « ils firent prendre un jeune pourceau de l'âge de trois mois, taché de noir en aucunes parties de l'œil, puis la teste et le surplus blanc, lequel pourceau et ladite femme, ils ont constitués et menés prisonniers ès-prisons de l'abbaye ».

On procéda à une instruction longue et minutieuse. Le pourceau était gardé à vue et bien nourri, dans la basse-cour de l'abbatial, par les soins du sergent Jehan Brugères, sergent de la justice de Josaphat qui avait ordre de veiller sur le criminel Le procès s'ouvrit le jeudi 18 avril 1499, devant les bourgeois de Chartres accourus pour entendre les plaidoiries de Me Guillaume Courtier licencié et avocat, chargé de la défense de Delalande et de sa femme, et Me Macé-Loyseux, avocat au Parlement, jurisconsulte distingué, nommé avocat d'office du porc.

Chacun, dit l'historien — et ceci nous ramène à la question posée — était désireux de savoir de quels moyens le défenseur du porc coupable useraît pour solliciter la clémence des juges, en faveur de son client, et l'arracher à une mort ignominieuse ; pour ce dernier, l'état de corpulence prodigieuse qu'il avait acquise depuis son méfait, et sa longue détention, devait offrir à la défense une question assez intéressante pour qu'il se résumât à savoir si sa chair nourrirait la famille Delalande ou si son lard serait vendu par le bourreau de Chartres au poids de l'or aux gens atteints de douleurs rhumatismales. L'auteur ajoute en note : « On pourrait croire que la renommée médicamenteuse attribuée à la graisse de pendu, et qui était vendue au public par les exécuteurs des arrêts criminels, n'eut pas d'autre origine que l'axonge des porcs qui étaient alors fréquemment exécutés par pendaison ». Voyez *Empiriques, Somnambules et Rebouteurs beaucerons*, p. 46, (Chartres, Petrot-Garnier, 1862).

L'audience fut ouverte à deux heures de relevée, et présidée par Me Simon Cognet, bailli de Josaphat au nom de frère Jehan Pinart, abbé de la dite abbaye, lequel était assisté de maistres Michel Chantault et Jehan Babour licenciés et avocats. Abrégeons. L'avocat du porc, présent à l'audience, fut brillant et s'appuya sur un texte de la Bible qu'il tortura pour démontrer que ne sauraient être coupables de meurtre que le bœuf et le taureau. Le porc était un animal grossier et inepte qu'on ne supplicierait point sans lui faire trop d'honneur. L'avocat des époux Delalande demanda que l'animal leur fût au moins rendu vivant, en compensation de la détention qu'ils avaient subie. Le bailli rendit la sentence suivante :

Veu le procès criminel faict pardevant nous à la requeste du procureur, de messieurs les Religieux, abbé et couvent de Josaphat, à l'encontre de Jehan Delalande et sa femme, prisonniers ès prisons de céans, pour la raison de la mort advenue à la personne d'une jeune enfant nommée Gilon, aagée de an et demi ou environ laquelle enfant leur avait esté baillée à nourrice par sa mère, le dict meurtre advenu et commis par un pourceau, de l'aage de trois mois ou environ aulx dicts Delalande et sa femme appartenant : les confessions du dict Delalande et sa femme ; les informations par nous et le greffier de la dicte jurisdiction, faictes à la requête du dict procureur : le tout veu, et eu ce conseil aulx saiges maistres Michel Chantault et Jehan Babour licenciés-ès-loix et advocats en Parlement le dict Jehan Delalande et sa femme avons condampné et condampnons : en l'amende envers justice, de dix-huit franz pour les fraiz, qu'il a convenu pour ce faire telz que de raison, et à tenu prison, jusqu'à plein payement et satisfaction d'iceulx, à tout le moins, qu'ils auroient baillé bonne et seure caution d'iceulx.

Et en tant que touche le dict pourceau, pour les causes contenues et establies au dict procès, nous le avons condampné et condampnons à être pendu et exécuté, par justice en la jurisdiction de mes dictz seigneurs, par nostre sentence définitive et à droit.

Le lieu d'exécution était à un endroit appelé Pimillery, mais les fourches patibulaires étaient détruites, et par suite des

guerres n'avaient pas été relevées ; la sentence fut exécutée à Generville où les religieux de Josaphat avaient poteau et justice levée. L'exécution eut lieu le 25 avril. Le procureur donna ordre à Jacques Despaignes dit *Souppetard*, exécuteur de la justice du bailliage de Chartres, d'avoir à prendre ses dispositions. Cette nouvelle causa une grande rumeur : à plusieurs lieues à la ronde, elle excita une profonde curiosité.

Le matin du fameux jour, le greffier donna au porc lecture de sa sentence ; on le monta dans une charette attelée de deux chevaux, en raison du mauvais état des chemins à parcourir ; et accompagné de l'exécuteur, de son valet et de quatre sergents de l'abbaye, et d'environ 200 personnes des campagnes environnantes, le cortège se mit en marche sur les neuf heures du matin.

Les curieux attendaient sur le lieu du supplice. La charette arriva enfin. Sur l'heure de midi, le porc fut hissé et passa de vie à trépas, non sans faire entendre des cris assourdissants. Ensuite Me Brice dressa l'acte de son exécution. La foule applaudit au supplice d'un animal immonde qui avait occis un chrétien.

Le supplicié resta suspendu jusqu'à dix heures du soir, heure à laquelle il fut remis sur la charette Il fut ramené à Chartres à la nuit tombante : on l'introduisit dans la maison de l'exécuteur située près de la rue aux Anes, vis-à-vis le Pilori.

L'historien ajoute et voilà la réponse demandée :

« Il n'est nullement douteux qu'une partie de son corps n'ait servi de nourriture à Despaignes (le bourreau) et de sa famille, et que l'autre fut débitée comme graisse salutaire et bienfaisante pour la guérison des personnes affligées de douleurs et de rhumatismes ».

La brochure d'où est tiré ce résumé est rare ; elle est admirablement faite, et je ne crois pas que l'on trouve ailleurs un exposé de cette procédure spéciale aussi fidèle et aussi complet.

Une truie fut pendue également en 1544, devant la porte de Saint-Lubin d'Issigny, actuellement réuni à la commune de Marboué (Eure-et-Loir) : elle avait dévoré un enfant au berceau. Une ânesse fut exécutée par justice en 1560, à Loigny en Beauce ; une chienne fut pendue à Chartres en 1606, sur le marché aux chevaux, par jugement du maire de Loëns, juge temporel au chapitre de Chartres. La truie exécutée à Falaise, eut par sentence du juge, la tête et les pattes déchirées et fut ensuite pendue par le bourreau. Lorsque l'animal fut mené sur le lieu du supplice, il portait des vêtements d'homme, une veste, des hauts-de-chausses, et des gants : un masque à figure humaine lui cachait la hure. Une quittance passée devant Guiot de Montfort, tabellion, constate que l'exécuteur reçut dix sols dix deniers pour son salaire, et dix sols pour le prix d'un gant neuf qu'il employa pour remplir ses fonctions. Une fresque peinte dans l'église de la Trinité, encore visible au commencement du dix-neuvième siècle, représentait cette parodie de la justice, qui devint la plus célèbre de toutes.

Une observation intéressante et qui pourrait aiguiller cette question dans une fructueuse voie : on rencontre dans les censiers féodaux, des appellations de terroir ou noms de lieux qui ne doivent pas avoir une autre origine que ce genre d'exécution sanglante appliquée à des animaux : par exemple le *champtier de la Potence à Robin*, à l'extrémité du faubourg St-Jean à Chartres, ou *Chèvre-pendue*, dans le hameau de la commune de Landelles (Eure-et-Loir). En sait-on d'autres ? M. L.

*
* *

Il ne faudrait pas trop se hâter de conclure, parce que l'on trouve le mot *Truie* ajouté à un nom de lieu, que ce mot s'applique nécessairement à l'animal de ce nom . Dans le vieux français, *Truie* signifie une *Tour* (V. Rabelais, *Pantagruel*, livre IV, chap. XL), du latin *Turris*. Ce mot servait aussi à désigner ces machines mobiles construites en bois, à l'aide desquelles on se mettait à l'abri pour pouvoir approcher l'ennemi et lancer sur lui, à l'aide de cordes, poulies et leviers, des engins de toute nature.

C'est probablement de ce côté qu'il faut chercher l'étymologie de l'expression *Truie qui file*, assez répandue jadis comme nom de rue ; il en existe encore au Mans une de ce nom, et il y en avait une à Paris dans le quartier des Halles. Ces machines devaient faire, en fonctionnant, un bruit imitant celui d'un rouet et on devait dire d'elles : la *Truie qui file*, comme on disait et comme on dit encore un *Chat qu*

file, lorsque cet animal ronronne en dormant. En Allemagne on avait de ces machines de guerre appelées *Katzen* (chats), qui probablement tiraient leur nom de cette circonstance.

Plus tard, des boutiquiers de ces rues ont pu, en altérant la signification première de cette expression, s'en servir pour faire des enseignes représentant une truie filant au fuseau. Quant aux rues portant ce nom elles devaient conduire vers l'emplacement où l'on remisait ces engins, qui pouvaient d'ailleurs être aussi à poste fixe.

Ce qui précède n'implique nullement que l'on ne fît pas de procès à certains animaux, comme la truie, et qu'on ne les suppliciât pas ; mais il est assez singulier de voir que c'est toujours le mot *Truie* qui se trouve accolé au mot *gibet*, et jamais celui de porc ou de tout autre animal, alors que certainement on a pendu d'autres animaux. O. D.

—

Grâce accordée par Louis XIII à Dourdan (XLV). — Le collaborateur A. Lamoureux a confondu Chartres avec Chastres (aujourd'hui Arpajon), ville située à 20 kilomètres de Dourdan. C'est par arrêt de la Cour du Parlement de Paris et non par le présidial de Chartres que la veuve Regnault Cochet fut condamnée et envoyée à Chastres pour être exécutée, ainsi que cela est imprimé dans l'ouvrage de Jacques Delescornay, page 190.

M. Joseph Guyot, dans sa savante *Chronique de Dourdan*, publiée en 1869, reproduit simplement la version de Delescornay au sujet de cette affaire. Or, comme Louis XIII se trouvait en villégiature à Dourdan en 1623 et que le livre de Delescornay a vu le jour en 1624, il y a lieu de croire que les lettres de grâce furent octroyées l'année qui a précédé la publication de l'ouvrage de l'avocat du roi à Dourdan. PAUL PINSON.

—

Les restes de Fouquet (XLV). — Je ne crois pas qu'il y ait de doute à leur sujet, car je trouve ceci dans l'ouvrage de M. A. Chéruel : *Mémoires sur la vie publique et privée de Fouquet* (Paris. Charpentier, 1862, t. II. p. 463-464).

Le corps de Fouquet fut déposé provisoirement dans les caveaux de l'église Sainte-Claire à Pignerol, mais l'année suivante, madame Fouquet obtint l'autorisation de le faire transférer dans l'église du couvent de la Visitation, rue du Fg. Saint-Antoine, où sa famille avait sa sépulture. Il y fut inhumé le 28 mars 1681, comme l'atteste l'extrait suivant des registres mortuaires de cette église. (*Voir loc. cit.*).

RECTA.

—

Marie Leczinska — M. le comte Fleury et M. de Nolhac (XLVI, 10). — Ayant à présenter un portrait optimiste de son héroïne, notre éminent confrère M.P. de Nolhac a forcément atténué les jugements de certains contemporains pour garder avant tout intacte l'opinion très favorable du duc de Luynes sur la reine, résignée en apparence, qui supporta sans se plaindre *ouvertement* la conduite plus que blâmable de son époux. Quant à moi, après avoir détaillé si minutieusement les caprices et les sensualités d'un monarque parfaitement immoral, je n'ai guère le droit de plaider coupable pour celle qui fut la plus grande victime de l'état de choses.

Deux points pourraient être discutés selon moi. Je suis bien près d'être de l'avis de M. Paul Argelès en ce qui concerne les résultats de l'indifférence conjugale de la reine ; il lui eût été *très facile* de reprendre le roi, d'une faiblesse de caractère sans égale, et cela en bien des occasions, dont la première date d'*avant* la « déclaration » de madame de Mailly et dont la dernière se trouve placée après les événements de Metz..... et la reine se déroba.. .. Une femme qui a possédé dix ans sans partage le cœur de son mari et lui a donné neuf enfants, n'est pas sans connaître les moyens de le reconquérir à un moment donné !

Le second point est l'attitude maladroite de Marie Leczinska à l'égard de l'évêque de Fréjus, par faiblesse pour la marquise de Prie qui l'avait mariée. Cette attitude excuserait dans une certaine mesure la guerre de représailles intentée par le vieux précepteur et sa tacite connivence dans l'affaire Mailly. De ce premier pas — *qu'on pouvait empêcher* — découle toute la théorie des adultères éclatants terminés en vulgaire débauche qui ont terni le nom de Louis XV et causé de si grands préjudices à la monarchie.

Comte FLEURY.

La reddition d'Arenberg/s/Ruhr (XLV). — *Voir* Pajol ; *Les guerres sous Louis XV. Guerre de sept ans.* (Paris. F. Didot. 1885) t. V. p. 325-326.

Le prince héréditaire (de Brunswick) avait effectivement marché sur la Roer et investi Arnsberg avec un corps dont les uns portaient la force à 12.000 hommes, et les autres à 20.000.

M. de Vogué dirigea 20 bataillons d'infanterie et 2 régiments de cavalerie sur Elberfeld pour secourir Arnsberg, mais ils n'arrivèrent qu'après la chute de cette place. Le 19 avril 1762, la garnison du château avait capitulé, chassée par l'incendie.

Cette résistance du château d'Arnsberg fut, dit Pajol, un des épisodes héroïques de cette campagne.

Voici le rapport qu'en a fait M. de Muret, commandant des troupes assiégées :

Le 19 (avril 1762) à 5 h. du matin, les batteries commencèrent à tirer, celles du château avec succès, les ennemis firent en même temps un feu d'une violence extrême ; à 1 h. de l'apr. midi le prince héréditaire (de Brunswick) fit rappeler et me proposa par un écrit que j'ai en mon pouvoir, de m'accorder les honneurs de la guerre ; la liberté de toute la garnison, et tout ce que j'avais demandé la veille, excepté les effets du roi. Je lui répondis que ce que j'avais offert auparavant était pour garantir le palais électoral et qu'il n'était plus temps, puisqu'il était déjà abîmé et que j'étais résolu à me défendre jusqu'à la dernière extrémité. Les ennemis avaient déjà tiré plus de 2.000 coups de canon et jeté environ 1200 bombes ou obus, et nous étions parvenus jusqu'à cette heure d'arrêter les progrès de l'incendie.

M. le prince héréditaire donna ordre, après ce dernier pourparler, de tirer à boulets rouges et de faire usage de l'artifice ; le feu continua pendant deux heures avec une vivacité dont je ne connais point d'exemple. Tous les officiers furent occupés à éteindre le feu, mais à 3 heures après-midi, une grande partie de la ville et du château fut embrasée au point de ne pouvoir tenir dans les voûtes qui étaient déjà crevées en beaucoup d'endroits.

M. le prince héréditaire surpris de notre obstination, vint à la barrière avec tambours ; il fit rappeler et me fit dire qu'il ne voulait pas qu'une si brave garnison périsse dans l'embrasement ; dans le même instant un tourbillon de flammes l'enveloppa et lui brûla les cheveux. Il fut obligé de se retirer sans attendre ma réponse ; dans ce temps là je donnais ordre à tout mon monde d'aller dans les ouvrages pour se défendre jusqu'à la dernière extrémité, mais la chaleur y fut si insupportable, toutes les fascines en feu et la flamme du château poussée par un vent du sud-ouest couvrait toute la fortification. Je fis pour lors ouvrir la poterne, la troupe sortit avec les armes et se rangea en bataille en avant des fortifications. Plusieurs bataillons ennemis, qui soutenaient les batteries, se formèrent vis-à-vis de nous, et M. le prince héréditaire fit crier qu'il m'offrait la capitulation et que les soldats conserveraient les bagages,

(*Arch. du Dépôt de la Guerre.* 3608.154)

Plus loin, il est dit qu'à la date du 24, le prince héréditaire ne laissa aucune garde à Arnsberg.

Tout avait été la proie des flammes et cette belle habitation de l'électeur de Cologne n'offrait plus qu'une ruine.

Si l'on connaît l'importance que ce point pouvait avoir pour les ennemis avec la cruelle façon dont il a été traité, on ne peut que déplorer une telle rage de destruction.

E. Liminon.

—

Le père de Gustave IV (XLVI, 33). — Volume XLVI, col. 33, ligne 50, au lieu de *exécutif*, lire *excessif*.

Col. 35, lig. 52, au lieu de *Ups la*, lire *Upsala*. Duc Job.

—

Un prétendu Louis XVII (XLVI, 14). — La question Louis XVII a été longuement traitée en un numéro exceptionnel de *La Plume* [année 1899, nos 247 à 251] avec comme conclusion que « Le Dauphin Louis XVII n'est pas mort au Temple ; preuves irrécusables de son identité avec Naundorff », rédacteur en chef de ce numéro M. Otto Friedrichs.

Le prétendant russe dont il est question ne serait-il pas le maréchal Diébitsch ?

Robert Geral.

—

Une maîtresse du général Bonaparte (XLV). — Je remercie le collaborateur G. Lacroix des renseignements qu'il a bien voulu me donner. Mais je dois lui faire savoir que lorsque j'ai posé la question, je savais que Bonaparte avait eu pour maîtresse en Egypte, Pauline-Clément Belle-Isle, épouse de Jean-Noël Fourès, lieutenant au 22e chasseurs, dont les infortunes conjugales sont rapportées tout au long par Saint-Edme dans : *Amours et galanteries des rois de France.*

Or, comme la lettre d'Etienne Geoffroy Saint-Hilaire-à-M. L. Raybaud parle d'une

dame Torry, j'ai cru que Bonaparte avait eu une autre maîtresse portant ce nom. Le célèbre naturaliste a donc commis un lapsus calami qui ne s'explique guère, attendu qu'il fréquentait Bonaparte pendant son séjour en Egypte.

PAUL PINSON.

—

Le Napoléon de la colonne à retrouver (XLII ; XLIII ; XLIV). — L'*Amateur d'autographes* (15 juillet 1902) publie une lettre retrouvée par M. Paul Bonnefon, à la bibliothèque de Bordeaux. Elle est adressée, en mars 1815, au comte Bertrand, par « Launay, fondeur, place de la Fidélité, n° 6, » qui avait été chargé de descendre la statue en 1814.

Il dit que chargé de la détruire, il s'opposa à cet ordre de la manière suivante :

J'opposai à ces prétentions un acte par lequel son Excellence le ministre de l'Intérieur reconnaissait me devoir une somme de cent treize mille francs pour la fonte du monument, et j'obtins en conséquence que la statue me servirait de garantie jusqu'au parfait payement et qu'elle serait déposée dans nos ateliers. Cette mesure la fit oublier aux puissances étrangères jusqu'à ce qu'enfin le ministre de l'Intérieur me fit signifier un ordre signé Barbier, de livrer la statue pour la mettre dans la fonderie du gouvernement. J'avais tout lieu de craindre qu'elle n'éprouvât le sort de la statue de Desaix : je refusai de la livrer, en opposant mes droits, dont je donnai copie au ministre de la police qui était chargé d'en faire l'enlèvement...

... Ce ne sont pas les seuls pièges qui m'aient été tendus pour la soustraire à ma garde. J'ignore si c'est dans l'intention de me corrompre ou si c'est comme admirateur de la statue que des personnes, que je pourrais nommer, sont venus m'en offrir une somme de 80.000 francs, que l'on aurait dépassé, si j'avais voulu traiter... quelque considérable que fût l'appât, rien n'a pu me l'ôter jusqu'ici.

Launay termine sa lettre en offrant la statue au souverain ; il ne demande que trois jours pour la remettre en place.

Y.

—

Les généraux Duval et Monnet (XLV). — Merci de l'obligeant concours du « Rat de Bibliothèque ». Selon son désir, je précise mes questions :

Y a-t il dans les documents que connait notre collaborateur quelque allusion :

1° Aux ascendants du général Duval et à son éducation ;

2° A ses campagnes d'Amérique (1778-1783) ; à l'armée du Nord (1792-1793), — d'Anvers (1810) ;

3° A son séjour à Turin, (1811) à Porto Ferrajo (1811-1814) ;

La lettre publiée m'a déjà renseigné quelque peu sur ce point :

4° Aux Gardes Nationales de la 4e division qu'il commanda durant les Cent Jours.

Ces points éclaircis, nous aurons une biographie complète de Duval qui se distingua particulièrement à l'Armée de l'Ouest (1793-1798) ; nous possédons sur ce sujet et sur ses descendants tous les renseignements désirables.

RAI-LOUIS.

—

Un sénateur académicien à déterminer (XLV ; XLVI, 94). — Le sénateur dont il s'agit est bien connu et a eu son heure de célébrité. C'est Volney. Il se signala par son opposition au projet du Concordat. Il vota contre la substitution de la dignité impériale conférée par sénatus consulte à celle de consul et donna même sa démission de sénateur, mais elle fut refusée, ce qui semble prouver qu'il n'avait pas sollicité cette dignité. M. Masson et H. Taine dans son étude sur Bonaparte, prétendent même que l'irascible Napoléon se vengea des paroles trop indépendantes de l'académicien en lui lançant un terrible coup de pied dans le ventre, qui causa l'évanouissement de la victime. En présence des spectateurs terrifiés, Bonaparte se contenta d'ouvrir la porte du salon en appelant les domestiques. *Qu'on fasse avancer la voiture de M. Volney : il vient de se trouver mal.* On voit que le terrible despote savait, quand il le voulait et le jugeait utile à son intérêt, garder un imperturbable sang-froid. A. P.

—

Complices de l'attentat du prince Louis Napoléon à Strasbourg (XLVI, 15). — Vaudrey, Laity et de Grycourt sont devenus sénateurs sous le second Empire, en reconnaissance de leur concours dans l'échauffourée de 1836.

CÉSAR BIROTTEAU.

*
* *

L'échauffourée de Strasbourg eut lieu le 30 octobre 1836 (et non le 29).

Le colonel Vaudrey, retraité en 1837, était, en 1855, général de brigade honoraire et sénateur.

Le lieutenant Laity, démissionnaire en 1837, promu ensuite capitaine au 7e régiment d'infanterie légère, démissionna en 1852. Il fut nommé en 1854 préfet des Basses-Pyrénées.

L. N. MACHAUT.

—

Camp du Nord. 1854 (XLV). — Le renseignement demandé se trouve dans l'*Histoire du second Empire* (déc. 1851 — sept. 1870). T. I, p. 255 et suiv. de M. E. Hamel (Paris 1893).

Au moment (1er juin 1854) où le Corps législatif achevait cette session si laborieuse et si consciencieuse, comme on a pu en juger, l'empereur (Napoléon III) décida que deux camps seraient formés, l'un dans le Nord, composé de trois corps d'armée dont il se réserva le commandement supérieur, et l'autre dans le Midi, à la tête duquel fut placé le général d'Hautpoul. Cette mesure semblait indiquer qu'on s'attendait à de graves complications en Europe.

(Le départ des premières troupes de l'armée d'Orient avait eu lieu vers la fin de mars 1854).

p. 262, il est dit que le camp était installé à Montreuil.

Le 13 juillet, l'empereur se rendit à Boulogne où il passa en revue le corps expéditionnaire qui était à la veille de s'embarquer (ce furent les troupes qui prirent Bomarsund en août 1854).

p. 265. En septembre, nouvelle visite de l'empereur à Boulogne, où il reçut le prince Albert, mari de la reine Victoria.

Le 1er octobre, l'empereur passa une revue d'adieu. Ce même jour, la France apprenait la victoire de l'Alma (remportée le 20 septembre 1854).

— E. LIMINON.

La statue de Victor Massé (XLVI, 14). — Je ne trouve pas en ce moment les notes très détaillées que je possède sur ce sujet. Je puis cependant satisfaire la curiosité de notre collaborateur M. L. Il y a longtemps que le projet de la statue à élever à Félix-Marie (dit Victor) Massé a été exécuté.

Cette statue, œuvre non de Falguière, mais de M. Antonin Mercié, a été inaugurée le 4 septembre 1887, à Lorient, ville natale de l'aimable compositeur, où, si je ne me trompe, elle est placée devant le théâtre même. L'auteur des *Noces de Jeannette* n'a pas à se plaindre d'ailleurs de la postérité. C'est l'éminent architecte de l'Opéra, Charles Garnier, son confrère à l'Institut, qui s'est chargé d'ériger son tombeau. La ville de Lorient ne s'est pas bornée à lui élever une statue : elle a fait placer une plaque commémorative sur la façade de la maison où il est né, au numéro 17 de la rue du Marché. Enfin la ville de Paris a donné son nom à une rue, celle où se trouvent précisément les bureaux de l'*Intermédiaire* et qui s'appelait alors rue de Laval. Et ceci ne fut pas sans peine, car on se rappelle les protestations des commerçants de cette rue, qui ne voulaient absolument pas en voir changer le nom, et qui, durant plusieurs mois, entretinrent à ce sujet une véritable agitation. Ils ont fini par en prendre leur parti, et la rue Victor Massé a retrouvé la tranquillité de feu la rue de Laval.

ARTHUR POUGIN.

*
* *

L'inauguration a eu lieu à Lorient le 4 septembre 1887. Léo Delibes a parlé au nom de l'Institut.

Le discours de Jules Simon a été entièrement reproduit par le *Temps* (5 septembre) au banquet toasts de Massenet, Vitu, Léon Séché, etc.

—

Le tableau des partis (XLV). — Un tableau des partis politiques actuels serait bien vite dressé et la lecture des journaux suffit, il semble, pour cataloguer rapidement les diverses nuances représentées dans le pays. Au lendemain des dernières élections législatives, quelques feuilles, le *Journal* notamment, ont publié une carte de la France électorale dont les indications étaient généralement précises. En ce qui concerne les épithètes officielles, il n'y a qu'à consulter les statistiques du ministère de l'Intérieur données, après le scrutin du 28 mai, par les gazettes gouvernementales. Depuis 1875, les partis politiques ont souvent varié leur dénomination. C'est ainsi que les anciens boulangistes sont devenus des nationalistes ; les royalistes et les bonapartistes sont simplement englobés sous le nom de conservateurs. La gamme des républicains devient par contre plus complexe et nous avons même un groupe de socialistes chrétiens. Tout cela est de notoriété ba-

nale. S'il fallait, en un mot, établir une liste des représentations politiques du jour, la chose serait sans difficulté avec les annuaires de la Chambre, l'*Officiel* et les brochures populaires de Grenier intitulées *Nos Députés* — *Nos Sénateurs* —.

JAPHET.

*
* *

Le tableau des partis en France : quel arc-en-ciel ! — mais il s'en faut qu'il annonce le soleil après l'orage.

Officiellement, il est établi par des épithètes dont, toutefois les circonstances modifient les valeurs : nous apprendrait-il vraiment quelque chose que ne sachions déjà ?

Dr L.

—

Bicêtre (Origine de ce nom) (T. G. ;Voir 115 *Granges-aux-Queues*, 396, XLV). — Je trouve cette explication dans un travail anglais :

Bicêtre, anciennement *Bissestre*, corruption de *Vincestre*, corruption de *Winchester*.

John, évêque de Winchester (Angleterre) aurait construit le château primitif de Bicêtre et l'a certainement habité pendant les premières années du XIIIe siècle. Détruit dans l'une des démonstrations populaires si fréquentes au commencement du XVe siècle, il fut reconstruit — sauf les fondations qui seules restaient — par le duc de Berri et fut par lui, en 1416, offert à un ordre religieux. Le château de Bicêtre fut l'une des premières demeures embellies avec des fenêtres en verre, grand et rare luxe à cette époque.

INVICTA.

*
* *

Louis XI avait fait élever là où se trouve l'hospice actuel, un couvent de chartreux que Jean, évêque de Winchester, acheta. On prononçait *Winchestre* et le peuple, par corruption, fit *Bicestre* ou *Bicêtre*; c'est du moins l'opinion commune.

Le plus récent travail sur cet établissement est celui de M. Paul Bru (*Histoire de Bicêtre*. Lecrosnier et Babé. Paris 1890.

L'auteur n'aborde que timidement la question étymologique. Il reconnait, avec tout le monde, que sur la *Grange-aux-Queulx* ou la *Grange-aux-Gueux*. Louis XI dota les chartreux d'un cloître, que Jean de Pontoise, évêque de Winchester, acquit.

Nous laissons aux étymologistes, dit M. Paul Bru, le soin de savoir si, par corruption de ce mot, Winchester est devenu successivement Wincestre, Wicestre, Bicestre, ou si ce n'est pas simplement de *Biberis castra*, château de la Bièvre, que vient le nom de Bicêtre, porté actuellement par l'hospice.

Cette incertitude s'applique à l'appellation du terrain : Disait-on la *Grange-aux-Gueux*, parce que les gueux y pullulaient ? ou la *Grange-aux queulx*, c'est-à-dire aux cuisiniers, parce que le terrain avait appartenu à un sieur Bertrand Melhoë, maître-queulx ou premier cuisinier de Louis VIII ?

Sur ce dernier point le doute est permis ; il l'est moins sur le premier. Il semble bien, à défaut de texte précis, que le nom de Bicêtre est la corruption de Winchester.

A. B. X.

—

Chariot Malbrough (XLIII). — Mercier dans son *Tableau de Paris* (1788), fournit une nouvelle preuve de l'origine britannique des larges roues :

Les jantes de toutes les voitures roulant fardeaux sont trois fois plus larges qu'elles ne l'étoient ci-devant; et ce large bandage que nous avons imité enfin des Anglais, au lieu de sillonner et de détruire les chemins, les consolide et les affermit, mais il a fallu pour parvenir à cet heureux changement, le bras impératif de l'administration : jamais les voituriers n'y seroient venus d'eux-mêmes.

LÉDA.

—

Fils d'archevêques (XLV). — Ce vocable désigne les fils à papa, c'est-à-dire les intrigants usant de leurs relations avec des personnages influents pour obtenir très facilement les avantages ou les situations qu'ils désirent.

Voir au *Journal officiel* le discours de M. Le Hérissé à la Chambre des députés, (séance du 25 janvier 1898).

M. le général Billot, disait-il, est allé chercher dans les armes spéciales, dans la cavalerie surtout, toute une série d'officiers qui n'ont pas passé par l'école de guerre, et il les a portés au titre de l'état-major, non parce qu'ils rendent des services d'état major, mais parce que fils, ou gendres, ou neveux de généraux, ils sont arrivés à pouvoir s'embusquer dans un état-major.

M. Bachimont. — Ce sont les fils d'archevêques (*On rit*).

M. Le Hérissé. — Cette appellation, mon cher collègue, on l'avait jusqu'ici réservée à ceux qui, au ministère de la marine, bénéficient d'un avancement

scandaleux. Les mœurs de la rue Royale se sont, paraît-il, transportées rue Saint-Dominique.

L. N. MACHAUT.

—

Fils de la Veuve (XLIII). — Pourquoi donne-t-on ce nom aux francs-maçons ? Parce qu'ils le prennent eux-mêmes. Ouvrez le catéchisme des « Maîtres », vous y lirez textuellement ceci :

D. Que feriez-vous si vous étiez en quelque danger ?

R. Je ferais le signe de secours, en disant : *A moi, les Enfants de la Veuve!*

D. Pourquoi dites-vous les enfants de la Veuve ?

R. C'est qu'après la mort de notre respectable Maître, les Maçons prirent soin de sa mère, qui était veuve, et dont ils se dirent les enfants, Adonhiram les ayant toujours regardés comme ses frères.

On sait que le meurtre d'Hiram, ou Adonhiram, l'architecte tyrien qui travailla à la construction du temple de Jérusalem et ne doit pas être confondu avec son contemporain et homonyme le roi de Tyr, ami de Salomon, tient une large place dans la légende maçonnique.

Quant au « signe de détresse », le fréquent usage que M. Henri Brisson en aurait fait, durant ces dernières années, à la Chambre des députés, lui a valu, dans la presse, une certaine célébrité.

QUARTEBLANCHE.

—

Le mot machicoulis (XLV). — Ce mot s'est dit aussi *machecolie* ou *machicolie*.

D'après Littré, il vient du bas latin *machicollamentum*, déversement de substances brûlantes sur les assiégeants qui montent à l'assaut.

Coulis rappelle *coulisse*, dispositif destiné à faire glisser ; mais l'étymologie de *machi* est ignorée.

Note. — Je proposerai de comparer *machi* avec l'italien *mezzo*, moyen. *Machicoulis* serait alors : moyen de projection (?)

VIEUJEU.

*
* *

D'après Trévoux, mache-coulis ; d'après Felibien, marchecoulis ; on dit aussi mussecoulis, parapet en saillie, fortification, « l'espace des courbeaux de pierre étant à jour, on pouvait jeter des pierres et autres choses pour empêcher d'approcher du pied de la muraille ».

BOOKWORM.

*
* *

Le *Petit dictionnaire* de Larive et Fleury donne comme étymologie de machicoulis le mot du bas latin : *machicollamentum*.

P. Y. S.

*
* *

Littré. — Terme de fortification, galeries saillantes placées sur le haut des murailles ou portes des forteresses, d'où on jetait des pierres et de l'eau bouillante sur ceux qui attaquaient le pied des murailles.

La première partie du mot mache et machis est ignorée. Quant à la seconde, coulis — action de couler.

Ducange. — Basse latinité. — *macha colladura.* — *Pergula spécies in superiori Turum parti, unde in oppugnatores lapides alias que projeciébantur carta ann. 1382. Macha*, en basse latinité voulait dire, masse, des massues — Ce mot est probablement l'origine de *machi*. — Colis exprimant l'action de faire tomber des objets lourds — des massues, sur la tête des assaillants.

La Curne de Sainte Palaye *Dictionnaire historique de l'ancien langage français.* — *Machecolie* de *Massarum Coleis*, endroit par où on laisse *couler* des pierres, des *masses* de matériaux divers.

Les machicoulis ont porté autrefois le nom arabe de moucharaby.

P. V. DE SAINT-MARC.

*
* *

Machicoulis est pour *mâchecoulis* par suite d'assimilation. On a trouvé pour étymologie *machine-coulis*, *magna gula*. Tout cela n'est pas sérieux. Le *machicoulis* était une galerie saillante établie au sommet d'un mur. Entre les consoles qui la soutenaient, on ménageait des vides par lesquels on lançait des matières sur les assaillants pour défendre le pied des murailles. Ces matières étaient généralement de la poix bouillante ou du plomb fondu. Des étymologistes ont cherché à expliquer la dernière partie du mot : *coulis* par *couloir*, les uns en ont fait un couloir par lequel on *mâchait* les assaillants, les autres un couloir par lequel on leur jetait des substances *mâchées*. *Coulis, coleis*, en ancien français, est bien pris dans le sens de *coulisse*, mais il est pris aussi dans d'autres sens, notamment celui de *chose coulante*.

On lit dans le *Ménagier* ·

La tierce manière si est de gauffres couleisses et sont dictes couleisses pour seulement que la paste est plus clère et est comme boulie clère.

On trouve dans le *Chevalier au cygne*, cité par Godefroy :

Le Turc jètent poit caude et le plomb coleis

D'un autre côté, l'usage français n'est pas dans les mots composés de mettre le déterminant avant le déterminé comme dans d'autres langues, on dit *chef-d'œuvre* et non *œuvre-chef*, *cerf-volant* et non *volant-cerf*, alors qu'en allemand on dira finger-*hut* et non *hut*-finger, etc.

Il est donc assez naturel de penser que le couloir à jeter des matières mâchées se serait appelé *coulis-mache* ou quelque chose d'anologue. *Mâche* en vieux français avait aussi le sens de *masse*, *amas*, etc. (Voir le vocabulaire de D. Carpentier extrait de Du Cange).

Dès lors, quoi de plus simple que d'admettre que *mâchecoulis* signifie *masse coulante*. Cette hypothèse satisfait la logique avec la vraisemblance. La chose employée a donné son nom à l'objet ou construction qui a servi à l'employer. C'est ainsi qu'on appelle *un litre* la bouteille qui contient cette mesure, *un poids* ce qui donne le *poids* d'une chose. C'est, si je ne me trompe, une métonymie. L'expression anglaise *machicolation* provenant évidemment de l'ancien français, semble le confirmer puisqu'elle indique le fait de verser les substances et non celui de construire la galerie nécessaire à l'opération. En conséquence de ce qui précède, je serais assez d'avis, contrairement à l'opinion générale, que *mâchefer* signifie, non pas *fer mâché*, mais *masse de fer* trouvée comme résidu.

PAUL ARGELÈS.

—

Tybilles (XLVI, 12). — Il y avait un jeu des tiblettes ; voir le mot tibla, dans le glossaire de Ducange. Tybille pourrait provenir de typille, du grec τυπις maillet ; de τυπτω frapper. Dr B.

—

Impavide (XLV). — Ce mot est d'un emploi fréquent parmi les littérateurs qui étaient jeunes il y a 15 ans. Je l'ai moi-même employé dans mes livres *L'agonie d'une Société* (1889), *La France Sociale et Politique*) 1891 et 1892, etc.

A. HAMON.

Comment prononcer *Et* à la fin d'un mot (XLV). — Partageant l'avis de la plupart des collaborateurs de l'*Intermédiaire*, je crois que la prononciation exclusivement parisienne n'est pas la meilleure ; et je me fie, pour une plus régulière, au dictionnaire des rimes.

Or, dans Napoléon Landais, aux rimes en ail et aid, qui représentent le son de è ouvert, sont mentionnés entre autres, *lait*, *fait*, *stupéfait*, *attrait*, *laid*, etc. et il ajoute : « Joignez-y la 3e personne singulier de tous les imparf. de l'indicat. « aimait, finissait, etc, mais *observez que la* « *rime n'est riche entre de pareilles consonnances que soutenue de la lettre d'appui.* « Les 3e personnes singulier des conditionnels riment richement en rait, ainsi « que les pluriel raient, etc.

« Voyez encore les rimes en *et* dont les « terminaisons *les plus longues*, *secret*, « *concret* riment avec celles-ci, surtout « avec la lettre d'appui et au pluriel. »

Donc les rimes en *et* et en ait ne sont que tolérées, mais ne sont pas riches, à cause de l'accent qui n'est pas suffisamment ouvert dans les rimes en *et*.

De plus, pour ce qui est dit de relatif à Molière et aux classiques, leur recherche de la rime riche était loin d'être aussi parfaite qu'aujourd'hui, et ils ont énormément de rimes assonnantes, telles que celles qu'on a citées.

Je partage l'avis de M. Martellière ainsi que de MM. du Gué et L. de C.

Mais je demande à ce dernier s'il a jamais essayé de rimer des alexandrins : il aurait l'explication de la rime : *couplets* avec *voulais* du poète Soumet, qui n'a point commis là de rime riche, tout de Castelnaudary qu'il puisse être.

En somme, les mots en *et* sont brefs, c'est-à-dire fermés ; ceux en *ait* et en *êt* sont longs et ouverts.

Valet ne rimera que fort peu avec acquêt, benêt, forêt, nait, il est, connait.

L. ROOS.

*
* *

M. L. de C. demande, parce que Molière a fait rimer ensemble *secret* et *fait*, s'il prononçait *secré* et *fé* ; si Sébastien Zamet ou Guillaume Colletet se faisaient appeler *Zamé* et *Colleté*. Mais pourquoi pas ? J'ai sous les yeux un dictionnaire de rimes de L. Ph. de la Madeleine, imprime à Paris, chez Capelle et Renaud en 1806,

dans lequel la rime *et* est dite brève, *et* long se rapportant seulement aux terminaisons *êt* avec accent circonflexe, au verbe *est*, et aux terminaisons en *aît*, qui portent un accent circonflexe sur l'*i*.

Si *et* bref rime avec *ait* sans accent circonflexe, c'est que cet *ait* est bref aussi. En tous les cas, les exemples tirés de Molière, de Colletet et de Loret, qui faisaient rimer *et* avec *ait*, ne prouvent qu'une chose, c'est qu'ils prononçaient *et* et *ait* de la même façon ; mais cela ne prouve pas qu'ils les prononçassent long. Il est même probable qu'ils les prononçaient bref, puisque les anciens dictionnaires de rimes indiquent que *et* est bref Si d'ailleurs *et* et *ait* étaient longs, on aurait pourvu *e* d'un accent grave ou d'un accent circonflexe et *i* d'un accent circonflexe.

Si Boileau faisait rimer entre eux les mots *volet*, *pistolet*, *collet*, *cornet*, *secret*, *sept*, *valet*, cela prouve seulement qu'il prononçait de même leur syllabe finale, mais nullement que l'*e* fût long.

Le poète Soumet (de Castelnaudary) a pu faire rimer *couplets* avec *voulais*, bien que la rime ne soit pas riche, parce qu'en effet dans beaucoup de mots terminés en *et*, le pluriel se prononce généralement long, comme dans le mot *sujet*, cité par M. P. du Gué, mot qui, d'après mes observations personnelles, se prononce bref au singulier et plus long au pluriel ; mais cette citation n'est pas applicable ici, parce que j'ai posé ma question sur *et* au singulier et non sur *ets*.

Au point de vue de la fabrication des boutons de guêtres et du dévidage des cocons, la question a sans doute peu d'importance ; au point de vue du langage et de l'instruction publique, elle en a sans doute davantage, puisque plusieurs aimables correspondants ont pris la peine d'y répondre. Mais Gavroche, qui s'entend très bien à faire rire son auditoire aux dépens d'autrui, n'est pas compétent en la circonstance. Il dit, il est vrai : *Loubè*, des *navèts* ; mais il tire aussi des *cârottes*, vend des *preugrames*, boit des *beucks*, et va aux *curses*, ce qui lui a complètement aliéné les amateurs de beau langage. O. D.

*
* *

Dans la réponse communiquée par M. O. D. nous relevons ces mots : «.... Sous le prétexte que c'est plus commode ainsi pour le maitre et pour l'élève ? *il n'est pas toujours bon de supprimer ce qui gêne*, car supprimer ou changer équivalent souvent à détériorer » page 937.

Il est un fait de haute gravité, c'est que le français perd de son influence dans le monde ; il en résulte que l'influence française est elle-même en décroissance. Certes nos revers y sont pour quelque chose ; mais la complication de notre grammaire, de notre orthographe de notre prononciation, y est pour la plus grosse part.

Je corresponds en *Espéranta* avec un grand nombre d'étrangers : Russes, Suédois, Moraves, Bohêmes, Bulgares, etc. Tous ou ont renoncé à apprendre le français, ou s'y escriment en se désolant de ses difficultés. Notre conjugaison surtout est le principal obstacle qui s'oppose à la diffusion de notre langue. Se refuser à simplifier la langue, c'est renoncer à ce que la langue française maintienne — non sa suprématie, elle l'a perdue, — mais sa légitime part d'influence dans le monde et dans les relations internationales ; c'est se résigner à voir décroître encore et constamment le nombre de ceux qui la parlent ou l'apprennent... et cela est d'assez grande importance pour la France ! — on ne saurait l'admettre d'un cœur léger ! Les langues *vivantes* sont des organismes *vivants*, par suite elles se transforment sans cesse comme tout ce qui a vie, en s'adaptant au milieu dans lequel elles se trouvent. Se refuser aux transformations nécessitées par le milieu, se refuser à adapter la langue à son époque, à ses besoins, c'est vouloir la cristalliser, aboutir à en faire une langue délaissée, puis une langue morte, d'abord en dehors de son pays d'origine, puis dans ce pays même. Le français de Rabelais avait son charme ; était-ce une raison pour se refuser à en faire celui du grand Roi ? Celui-ci avait sa splendeur : est-ce une raison pour renoncer à en faire la langue du xxe siècle, de la vie hâtive, affairée, de la science, du commerce et de l'industrie ? Si nous en étions restés aux chaises de poste de Louis XIV, les étrangers ne viendraient pas chez nous. Si nous refusons d'adapter notre langue aux besoins de l'époque moderne, le mouvement moderne se fera en dehors de nous ;

notre industrie, notre commerce périclitéront de plus en plus ; avec eux nos finances, et avec les finances l'armée, faute de pouvoir suffire à ses énormes dépenses et nous passerons la main sur tous ces points aux races germaniques et anglo-saxonnes. *L'art pour l'art*, c'est fort beau, très louable et très désintéressé ; mais cela mène à la ruine !

Il est temps de réagir. Certes le coche était plus poétique, plus agrémenté d'imprévu, mais nous prenons le train. Un bel attelage est autrement gracieux que l'automobile ; allons au bois dans une voiture bien attelée ; mais, pour nos affaires, adoptons le *teuf-teuf*. La langue de Louis XIV convenait à Racine et à Boileau, mais sans adopter le *petit sabir*, sachons plier notre langue aux nécessités de l'expansion coloniale, de l'extension de nos affaires, ou tout au moins de leur maintien. Qui n'avance pas recule et ne tarde pas à être délaissé et perdu de vue par ceux qui marchent ou courent.

Sans bouleverser notre vieille langue, n'hésitons pas à la transformer selon le progrès. Son existence et la nôtre en dépendent ; on peut le déplorer, il faut s'y soumettre ou se démettre.

LOTUS-SAHIB.

—

Comment doit-on prononcer le mot « rail » (XLV). — Il est, je crois, régulier de prononcer un mot étranger comme on le prononce dans le pays d'origine, tandis que les dérivés, les mots qui en sont formés, prennent la prononciation française, — parce que créés en France, ils doivent procéder du génie de notre langue. Exemple : au Théâtre-Français on prononce Machiavel (ch dur) comme à Florence et machiavélique (ch chuintant) comme à Paris.

C'est pourquoi je persisterai à prononcer *rèl* et *dérailler*. A. S...E.

—

A l'origine de toutes les grandes fortunes, il y a des choses qui font frémir (XLIV ; XLV). — A signaler, à propos de cette discussion sur le sermon de Bourdaloue, la très importante trouvaille faite par M. Henri Chérot. Il a découvert chez un bouquiniste le texte primitif de l'Oraison funèbre de Condé, avec corrections autographes de Bourdaloue. Ces corrections sont au nombre de dix.

Or, dit-il, dans la *Revue Bourdaloue* quand on se rappelle que, de ses cent trente ou cent quarante sermons, l'on ne possède pas une seule ligne tracée de sa propre main, retrouver un exemplaire d'épreuves d'il y a deux cent quinze ans, un exemplaire retouché par lui, un exemplaire conforme sans doute au discours prononcé par lui, quel sujet d'admiration en trois points !

—

Les sept péchés capitaux. — Leur bibliographie (XLV). — M. Henry Detouche, le peintre et littérateur bien connu, nous adresse une lettre dont nous extrayons le passage suivant :

J'ai publié en 1899, chez l'éditeur Boudet, un album de neuf eaux-fortes originales, et en couleurs composées et gravées par moi et précédées d'une préface par moi également, intitulée les *Péchés capitaux*.

De plus, sept ornementations de pages qui contiennent des poésies d'Edmond Haraucourt, Emile Verhaeren, Henri de Régnier, André Fontaines, Jules de Marthold, Francis de Croisset et Marc Legrand. HENRY DETOUCHE.

C'est une publication de grand luxe qui fait honneur au goût délicat de M. Boudet son éditeur, et qui ferait aimer le péché au moins pour les œuvres d'art qu'on lui doit.

*
* *

Consulter : Bouvier : *Les Diaconales* ; — Bauny : *Examen de certains péchés* ; — Debreyne : *Mœchialogie*.

GUSTAVE FUSTIER.

*
* *

Une bibliographie encore inédite se composerait de nombreuses pièces latines et de quelques pièces françaises existant dans les manuscrits des diverses bibliothèques de Paris (*Nationale*, *Mazarine*, *Arsenal*, etc.) et aussi de province.

Je mentionnerai seulement :

Avignon. 713, f° 53. *Remedia contra septem peccata* (Incomplet à la fin).

Avignon. 2256 f° 110, de M. de Modène, Sonnet sur les sept péchés mortels.

Chartres, 248, f° 48 Vers mnémoniques sur les péchés dont l'absolution était réservée aux évêques ou au pape.

— VIEUJEU.

Menu d'un repas en bœuf (XLVI, 68). — Le menu dont il s'agit est donné tout au long dans les *Souvenirs de la marquise de Créqui*. Cette curiosité gastronomique est probablement un des rares documents ayant un caractère d'authenticité, qui se rencontrent dans ces prétendus mémoires, simple spéculation de librairie

dont Sainte-Beuve a depuis longtemps fait justice. J'ajoute que l'on peut considérer l'œuvre du prétendu marquis de Courchamp comme un pamphlet anti orléaniste : l'intention de bafouer la famille d'Orléans y apparait à chaque page. Le livre est du reste spirituel, amusant et très supérieur à tous les faux mémoires qui se sont succédé depuis. Mais me voilà bien loin du menu du bœuf. H. C. M.

—

Livres à clef (T. G. 524 : XLI : XLII ; XLIII ; XLV).— *Werther*, de Gœthe, est un roman à clef. Charlotte, c'est Charlotte Buff, depuis madame Kœstner d'où descendent mesdames Charras, Charles Floquet, Jules Ferry, Charles Risler et Marcellin Pellet. Werther, c'est Gœthe lui-même, qui a prêté à son héros ses propres sentiments, tout comme Rousseau a prêté les siens à l'amant de la *Nouvelle Héloïse*, ainsi qu'il le raconte dans ses *Confessions:*

Gœthe, dans ses *Mémoires*, s'est attaché avec un soin minutieux à expliquer comment il fit *Werther* avec sa propre vie, avec ses amours, avec ses douleurs, avec son sang, pour ainsi dire. On dirait, tant il sentait que toute son œuvre était là en germe, qu'il n'a songé à écrire ses *Mémoires* que pour cette explication, par laquelle il termine une confession qu'il n'a jamais continuée au delà.

(Pierre Leroux, page XXII de sa traduction de *Werther*, 1839. Charpentier ; voir Armand Baschet, *Les origines de Werther*, 1855, in 18).

On sait que Werther se tue à la fin ; voici ce que dit à ce sujet le comte Henri de La Bédoyère dans sa rarissime traduction anonyme, ornée de trois figures de Moreau le jeune, 1809, in-8, de l'imprimerie de P. Didot l'aîné :

Une aventure tragique arrivée à Wetzlar, en 1772, a servi de fondement à Werther. Gœthe n'a fait que changer les noms des acteurs. Celui du véritable héros de cette tragédie est Jérusalem. Il était fils d'un célèbre prédicateur de Brunswick ; il devint éperdument amoureux d'une jeune personne dont le mariage était arrêté lorsqu'il la connut, et ne pouvant s'unir à elle, il se tua de désespoir.

NAUROY.

—

Errata des grands dictionnaires. — (T. G., 279 ; XXXV : XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XL ; XLI ; XLII : XXXIII ; XLIV ; XLV). — On lit dans le *Dictionnaire* de Bouillet, édité par Hachette, en 1893 :

Le duc d'Orléans avait épousé Mlle de Blois, fille légitimée de Louis XIV et de *Mlle de la Vallière*.

Elle était la fille de Mme de Montespan.

FIRMIN.

—

La propriété des traits humains (XLIII ; XLIV).— Bien que l'*Intermédiaire* ne soit pas un recueil de jurisprudence, je crois devoir signaler un jugement du Tribunal de première instance de la Seine qui complète et confirme ma réponse à une question posée par M. Villeroy.

Sur la plainte d'une artiste connue, dont le portrait était exhibé et vendu publiquement à Paris, le Tribunal vient d'ordonner la destruction des clichés et d'accorder à la plaignante 100 fr. de dommages-intérêts.

A propos du droit des photographes, le jugement dit ceci :

« Attendu qu'il est de principe que « l'image d'une personne ou son portrait, « obtenu d'une manière quelconque, ne « peut être classé parmi les choses qui « sont dans le commerce, et qu'il ne sau- « rait être permis d'en trafiquer sans « l'autorisation préalable, expresse ou au « moins tacite de l'intéressé, et à la con- « dition formelle de ne pas sortir des « strictes limites dans lesquelles son con- « sentement a été accordé ;

« Que si les artistes photographes de- « meurent détenteurs de leurs clichés, « suivant les habitudes de leur profession, « ils ne sauraient cependant être autorisés « à en faire usage pour reproduire en « nombre plus ou moins considérable, au « profit des tiers, les portraits qu'ils ont « été chargés d'exécuter ou qu'ils ont pu « reconstituer, à moins toutefois, ainsi « que le commandent les exigences de « l'actualité ou de l'information moderne, « qu'il ne s'agisse de l'image de person- « nes qui, par leurs fonctions ou leurs « professions, l'éclat de leurs exercices, « leur notoriété présente ou passée au « point de vue de l'histoire, de l'intérêt ou « de la curiosité publiques, sont entrées « dans le domaine de la publicité ou de la « critique et appartiennent à l'art, sous « réserve néanmoins de leurs droits au « cas où cette publicité s'accompagnerait « de circonstances qui seraient de nature

« à porter atteinte à leurs intérêts maté-« riels ou à leur considération».

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Portrait de L. A. P. de Bourbon-Busset (XLV ; XLVI, 47). — Merci à mon aimable correspondant Cz de s'être occupé de la recherche de ce portrait. Je savais bien, pour m'en être entretenu avec eux, que ni les Bourbons-Lignières, descendants directs de Louis Antoine-Paul, ni les Bourbons de la branche aînée des Busset, ne connaissaient de portraits de ce personnage. Mais je ne voudrais pas en conclure qu'il n'en a jamais existé.

Le vicomte de Bourbon-Busset était un personnage trop considérable, non seulement par la naissance, mais encore par les fonctions qu'il a remplies et le rôle très important qu'il a joué jusqu'à la mort de Louis XVI, pour que le contraire ne soit pas vraisemblable. Comme élu général de la noblesse des Etats de Bourgogne, il avait fait adopter les réformes les plus sérieuses et les plus pratiques pour l'administration de cette province, et comme commandant en chef de cette même province où son rôle d'administrateur lui avait valu une grande popularité, il put au commencement de la Révolution sauver bien des victimes et atténuer bien des excès. Aussi je continue mes recherches. T.

—

Les œuvres de Laville de Mirmont (XLV). — J'ai sous les yeux plusieurs autographes de cet auteur dramatique ; ils sont signés : de la Ville. Dans une de ses lettres, du 2 mars 1816, il parle des preuves de dévouement qu'il a données au roi ; d'une place de 1800 fr. qu'il occupait et qu'il a sacrifiée, malgré la perte totale de sa fortune, pour servir le roi et fonder un journal qui n'a pas été sans utilité. Il sollicite une place de bibliothécaire à Bordeaux. Cette lettre est signée : Alexandre de la Ville.

Dans une autre lettre, il rappelle la mémoire de son grand-oncle l'abbé de la Ville, (l'académicien) employé pendant 35 ans comme ambassadeur et comme directeur des affaires étrangères ; celle de son père qui périt victime de la Révolution. Il signe cette fois : « de la Ville, auteur du *Folliculaire*, du *Roman*, d'*Artaxerce*, de *Charles VI*, etc. ». T. L.

Quels sont les moments de la journée les plus convenables pour la lecture (XLVI, 16). — La question me paraît impossible à résoudre par un principe, étant donné que le moment le plus convenable pour la lecture est tout d'abord fixé pour chaque individu suivant ses goûts et sa nature physique. Tel lecteur aimera lire avec profit aux premières lueurs du jour, tel autre demandera l'heure propice au calme de la nuit ; il doit aussi varier avec la nature même des lectures, comme avec la situation géographique, la température et le cadre des lieux où se trouve le lecteur. Il est un seul moment qui ne soit pas hygiéniquement propice : c'est aussitôt après les repas, alors que la digestion s'opère. Tous les autres instants du jour et de la nuit peuvent être convenables.

ROBERT GERAL.

—

Possibilité physique de la résurrection (XLV). — Ce petit ouvrage, dit Barbier, n'est nullement traduit de l'anglais ; il a été composé en français à Rotterdam, par un réfugié français (Jean Bion) et mis en l'état quant au style, par un de ses amis (Pr. Marchand).

RECTA.

—

L'anesthésique au moyen âge (XLVI, 16). — Je ne suis pas en mesure de répondre complétement à la question, mais je veux signaler un témoignage d'Abélard mentionné dans les *Notices des Manuscrits*, t. XXXI, 2 p^tie 1886, p. 125 : Notice sur le n° 17251 des mss latins de la Bibliothèque nationale, par M. Hauréau (117-147) :

Non hunc soporem consuetumque naturalem dormitionem hominis credo sed talem quo redderet hominem ipsum insensibilem ut ab extractione costæ nullam doloris incurreret passionem, sicut et medici nonnunquam facere solent his quos incidere volunt.

M. Hauréau cite ensuite Ambroise Paré (*Œuvres*, liv. XXI, ch. XLIII) et Théodoric (*Theodorici Chirurgia*, 156, IV, cap. VIII) comme ayant affirmé que les chirurgiens du moyen âge ont endormi leurs malades avant de les opérer, mais le rapport d'Abélard, digne assurément de toute confiance, donne la certitude que les chirurgiens du XIIe siècle ont employé des anesthésiques. RECTA.

Je me rappelle avoir lu dans le *Magasin pittoresque*, il y a au moins 40 ans, que les accusés, avant de subir la torture, mangeaient du savon, et que les juges étaient surpris de leur indifférence à la douleur, jusqu'au moment où ils découvraient la précaution prise.

Je n'ai pas souvenir d'avoir vu mentionnée ailleurs la propriété anesthésique du savon. A. CORDES.

—

Ecclésiastiques, maçons et architectes (XLIII, XLIV). — Un chanoine de Troyes, Simon Royer, qui vivait au xve siècle, a été maître de l'œuvre de la cathédrale de cette ville. L'architecte, peintre et sculpteur Eustache Restout, mort le 1er novembre 1743, était religieux prémontré.

L'un des religieux architectes les plus réputés est certainement le frère François Romain (de Gand), qui fut architecte du roi à Paris et dirigea les travaux du Pont-Royal avec Mansart et Gabriel.

Je crois que la liste des moines et prêtres qui ont fait œuvre d'architecte serait longue, si on prenait simplement la peine de relever leurs noms dans le *Dict. des architectes français*, de Ch. Bauchal (1887). X.

*
* *

Dans la Sarthe, nous avons eu l'abbé Tournesac qui s'est distingué comme architecte au xixe siècle et eut plusieurs élèves (les architectes Leboucher, Tessier).

L'abbé Magloire-Stanislas-Adrien Tournesac, né à Saint-Mars d'Outillé (Sarthe) le 14 septembre 1805, fut d'abord cordonnier chez son père, apprit le latin et fut ordonné prêtre en 1833, après avoir été nommé prêtre-sacristain d'une grande paroisse du Mans, chanoine-honoraire, il entra dans la Compagnie de Jésus et mourut au Mans le 3 janvier 1875. On lui doit la chapelle du collège de Sainte-Croix au Mans et les transepts de la cathédrale de Laval ; Il aida l'architecte diocésain, M. Delarue, dans les embellissements de la cathédrale du Mans. L'abbé Tournesac inaugura le cours d'archéologie au séminaire du Mans.

Il. Le P. Arthur Martin, Jésuite, donna les plans de l'autel de N. D. du Chevetau Mans. Cf abbé Pichon, *Essai sur les travaux faits à la cathédrale du Mans pendant le XIXe siècle*, passim. L. C. DE LA M.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Les sœurs de charité, par Alfred de Musset. — Dans cette question des sœurs de charité, qui fait tant de bruit, ce n'est pas envenimer les polémiques que de donner les vers suivants d'Alfred de Musset qui ne se rencontrent pas dans ses œuvres. M. Paul de Musset les possédait dans ses reliques de famille.

Cette poésie est adressée à une religieuse qui était en religion sœur Marceline.

J'étais couché, pâle et sans vie,
Dans un linceul de sang glacé
Où la douleur et l'insomnie
Pendant trois jours m'avaient bercé.

Pauvre fille, tu n'es pas belle :
A force de veiller sur elle,
La mort t'a laissé sa pâleur ;
En soignant la misère humaine,
Ta main s'est durcie à la peine
Comme celle du laboureur.

Mais la fatigue et le courage
Font briller ce pâle visage
Au chevet de l'agonisant ;
Elle est douce, ta main grossière
Au pauvre blessé qui la serre
Pleine de larmes et de sang,

Mais de la route solitaire
Nul ne sait le but et le lieu ;
Dès que tu marches sur la terre,
C'est vers ton œuvre et vers ton Dieu.

Nous disons que le mal existe,
Et nous y croyons plus qu'à Dieu ;
Toi, dont la prudence consiste
A le fuir sans cesse en tout lieu,

Tu n'y crois pas, toi dont la vie
Avec lui n'est qu'un long combat,
Et ta conscience le nie
Quand ta main le touche et l'abat.

Que pourrait être la souffrance,
Du moment que la mort n'est rien !
De plus, si la mort est un bien,
La douleur est une espérance.

ALFRED DE MUSSET.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON. St-Amand-Mont-Rond.

XLVIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 10 Août 1902.

38e Année — 31, bis r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 976 — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Malesherbes et les lettres de cachet. — Le fameux rapport que le ministre Malesherbes avait présenté à Louis XVI au sujet des lettres de cachet, a-t-il jamais été imprimé ? Et où se trouve actuellement l'original de ce rapport ?

Paul Ard.

—

Voltaire était-il franc-maçon ? — A une époque où la franc-maçonnerie se distinguait surtout par sa haine de l'intolérance et du fanatisme, Condorcet écrivait que Voltaire avait reçu « la lumière » en Angleterre, pendant le séjour qu'il y fit en 1728. Les *Mémoires secrets*, dit de Bachaumont, affirment pareillement que Voltaire était franc-maçon ; mais Wagnière, son dernier secrétaire, le nie absolument ; et la réception triomphale du patriarche de Ferney à la Loge des Neuf-Sœurs quelques semaines avant sa mort semble donner gain de cause aux assertions de Wagnière.

En somme, à qui faut-il croire ?

D'E.

—

Les papiers des de Goncourt. — L'*Echo de Paris*, dans son numéro du 19 juillet 1896, contenait l'entrefilet suivant :

La servante Pélagie, suivant les recommandations de son maître, a porté hier chez le notaire, des papiers faisant un gros paquet. Ces papiers contiennent : 1° Le manuscrit du drame de la *Faustin* que la nouvelle direction de l'Odéon comptait donner l'hiver prochain ; 2° une fantaisie en argot ; 3° La partie du *Journal* restant à publier...

Qu'est devenue cette *fantaisie* écrite en argot ?

Gustave Fustier.

—

Le nouveau roi d'Albanie. — Est-il exact qu'un Espagnol, Juan-Pedro Gladro Castriola, ait été proclamé, il y a quelques mois, roi d'Albanie par des insurgés ? Est-il exact qu'il ait en Albanie cent mille hommes de troupes prêtes à marcher contre les Turcs, mais qu'il soit loin des Balkans, prêt à visiter les cours d'Europe pour les intéresser à son sort ? Je tiens ces détails d'un de ses parents de Jerez-de-la-Frontera, ville où il possède une maison, mais où il n'habite guère, demeurant presque toujours à Paris.

Oroel.

—

Le terroriste Lechevalier en Bretagne. — Nous remarquons dans des souvenirs manuscrits rédigés par un gentilhomme qui prit une part active aux soulèvements royalistes de l'Ouest, qu'il y est question d'un sieur *Lechevalier*, ancien procureur, qui devint accusateur public en Bretagne et se signala par son zèle sanguinaire en traquant sans pitié les prêtres et les nobles de sa province.

Les souvenirs en question ajoutent que cet émule de Fouquier-Tinville, tout en servant la cause de la Révolution, ne négligea pas ses propres intérêts, qu'il acquit à bon compte les biens les meilleurs de ses victimes et se constitua ainsi une grosse fortune. Nous avons cherché à

savoir ce qu'il y a de vrai dans ce récit en questionnant plusieurs Bretons que nous connaissons, et tous nous en ont affermi la véracité, ajoutant que le souvenir de Lechevalier est toujours si vivace dans les nombreuses familles dont les membres ont péri grâce à lui sur l'échafaud, que les descendants de ce triste personnage, qui habitaient encore la Bretagne il y a 20 ans, n'ont pas hésité à y vendre leurs propriétés pour fuir cette province où leur séjour n'était plus tolérable.

Nous serions heureux d'avoir des détails précis sur Lechevalier, de savoir dans quelle ville de Bretagne il exerça ses redoutables fonctions, comment il a fini sa triste carrière. MONTMOREL.

—

Substitution de nom et d'armes. — J'ai entrepris depuis quelque temps déjà une étude sur *substitution de nom et d'armes en droit féodal et des transformations jusqu'à nos jours.* Je serai très reconnaissant aux intermédiaristes qui me donneront des indications de sources à ce sujet. Il y a bien des articles et cas isolés intéressants, ils complètent et corrigent parfois les règles générales, si variables du reste suivant les époques et les pays. Merci d'avance. HENRI DE MAZIÈRES.

—

Armoiries de Gérone. — *Gerona*, ville de Catalogne, (qu'on traduit souvent par *Girone*, mais à tort) porte *d'Aragon-Catalogne* chargé en cœur de *Rochechouart* : c'est-à-dire : *d'or à 4 pals de gueules*, chargé d'un écu *fascé, ondé, endenté d'argent et de gueules de six pièces*, qui est de Rochechouart. Pourquoi cet écusson d'une famille française pour former avec celui de la province celui d'une ville d'Espagne ? LA COUSSIÈRE.

—

Ex-libris à attribuer : B. B. — J'ai acquis, il y a quelques années, chez le libraire Emile Rondeau, un très bel exemplaire relié en maroquin, du *Théâtre des Antiquitez de Paris*, par le P. Dubreuil.

Ce volume qui a appartenu à un amateur délicat, porte à l'intérieur un petit ex-libris moderne gravé, de forme carrée, avec cette devise : *Bonne foy, bon droit*, qui entoure les initiales BB entrelacées.

Quel est le nom de cet amateur ?

PAUL PINSON.

La Légion d'honneur et les services rendus. — Je vois dans les dernières nominations de la Légion d'honneur qu'un directeur d'une maison de banque vient d'être nommé chevalier, avec la mention *vingt-cinq ans de services*. Je croyais que cette mention ne s'appliquait qu'aux services rendus à l'État. Me suis-je trompé ? J. C. WIGG.

—

Un louis (pour vingt francs). — Un journal nous dit que les tribunaux vont appliquer avec rigueur la loi qui défend de se servir des appellations des anciens poids et mesures ; les gens de cercles et de courses, qui se servent journellement du mot *louis* pour désigner la valeur de vingt francs, seront-ils répréhensibles ? CÉSAR BIROTTEAU.

—

Pierre tumulaire de curé. — En 1831, le *Journal des connaissances utiles* a publié un article de Lamartine sur les *Devoirs civils du curé*. Vers la fin, on y lit... « Une pierre sans nom marque sa place au cimetière, près de la porte de son église ».

En quelles régions de la France et à quelle époque était-il donc d'usage de ne pas mettre de nom sur les tombes des curés ? HAUTENCLEF.

—

Villard de Honnecourt. — Un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner quelques renseignements biographiques sur Villard de Honnecourt, architecte qui vivait au XIIIe siècle, et dont le nom se trouve gravé sur le Trocadéro à côté de celui de Libergier (un des architectes de la cathédrale de Reims).

Un de ces mêmes lecteurs possède-t-il le *Cameracum Christianum* du Dr Le Glay, (Lille) ? et dans ce cas voudrait-il avoir l'obligeance de le mettre à ma disposition pour quelques jours ?

LÉON VILLARD.

—

Famille de Monval. — Quelles étaient ses armoiries ?

Existe-t-il encore des descendants de ce nom, dont l'un d'eux habitait Pont-Audemer ou ses environs vers la fin du XVIIe siècle ? X..

—

Lieu de naissance de Mme de Maintenon. — Dans *Louis XIV et sa*

cour, portraits, jugements et anecdotes extraits des mémoires authentiques du duc de Saint-Simon (1694-1715) (Hachette), 1853, on lit, au chapitre III, madame de Maintenon, p. 86 : « née dans les îles de l'Amérique, où son père, peut-être gentilhomme, était allé avec sa mère chercher du pain... » — Et d'un autre côté, je lis ceci dans le « *Dictionnaire de la conversation* (Edition 1827) tome 36, page 377 : « Madame de Maintenon naquit en 1635 dans les prisons de la Conciergerie de Niort, où son père, Constant d'Aubigné, était détenu ». L'auteur du dit article est Foncières. Quel est le véritable lieu de naissance de madame de Maintenon ? JACQUES BILAN.

—

Fitzwilliam. — J'ai trouvé un ex-libris portant : *fuselé d'argent et de gueule* avec la devise « *Deo Juvante* », au-dessous le nom de Fitzwilliam. Les armes et la devise se rapportent aux Grimaldi. Comment alors expliquer ce nom de Fitzwilliam ? C. B.

—

Prince de Rheina-Wolbeck. — Les journaux annonçaient récemment le mariage du comte de Lannoy, prince de Rheina-Wolbeck. Les Lannoy sont belges, mais pendant la Révolution il y avait déjà, à Paris, une dame de Lannoy et son fils qui devint plus tard prince de Rheina-Wolbeck. Ils furent emprisonnés pendant la Terreur. Je serais très heureux de savoir : dans quelle prison, ce qu'ils devinrent ensuite, leur parenté avec le prince de Wolbeck actuel. C. B.

—

Origine du nom Chamberlain. — On a agité, il y a quelque temps, dans les journaux, la question de l'origine de ce nom. Voici une explication que je trouve dans *Kenilworth*, de Walter Scott :

On appelait alors au XVIe siècle, Chambellan, Chamberlain, le valet de Chambre. En Ecosse, le même titre signifiait l'indépendant du seigneur, du lord.

Connait-on d'autres explications ?

E. T.

—

Président de la cour de cassation en 1812. — Dans une lettre datée de 1812, je lis ;

M. Daru, beau père du président au tribunal de cassation, etc. Or, dans l'*Almanach impérial* je trouve :

M. le comte Muraire, premier président, etc.

M. Henrion de Pensey, président, etc.

M. Barris, président, etc.

Lequel des trois avait pour « beau-père » M. Daru ? C. DE LA BENOTTE.

—

Les Bourbon de Naples. — Quels sont les meilleurs ouvrages à consulter sur les derniers Bourbon de Naples et la chute du royaume en 1860 ? Que sont devenus les nombreux enfants de François II ? X.

—

Fêtes aux Tuileries sous le premier Empire. — Qui pourra m'expliquer de quelle façon les personnes qui ne faisaient pas partie de la cour, mais qui y étaient invitées, assistaient aux fêtes des Tuileries, sous le premier Empire ?

Je copie dans une lettre, datée de février 1812, les détails suivants : il s'agit d'un M. X. qui est de passage à Paris et qui a obtenu une invitation pour assister au *quadrille des Heures* dansé par les princesses impériales.

« Passé dans l'après-midi aux Tuileries pour connaître l'escalier des Enfants de France. Le soir, mon ami d'A. me prête une paire de bas pour mettre sur les miens et mes souliers ; ma voiture ne pouvant pas passer la grille où je devais me rendre à pied.

« J'arrivai, je m'enveloppai de mon carrick et j'enveloppai également deux belles dames couvertes de diamants qui grelottaient à la porte où nous attendîmes jusqu'à 9 h. 1/2 qu'on permit d'entrer.

« J'entrai enfin dans la plus belle salle du monde, un temple de fées, éclairé par cinquante-trois lustres et rempli de tout ce qu'on peut voir de plus riche et de plus magnifique.

« Les personnes présentées étaient dans la salle en bas, et nous dans la galerie et les loges. On donna en abondance de toutes sortes de glaces et de rafraîchissements dans les galeries où se trouvaient plus de 3.000 personnes, c'était beaucoup trop nombreux. »

Etait-ce dans la salle des Maréchaux que se trouvaient cette galerie et ces loges ? ou bien toutes les salles de fêtes en étaient-elles pourvues ? Ce que je ne com-

prends pas surtout, c'est cette manière de se rendre à la fête. Je conçois que les hommes descendent de voiture pour éviter de « faire queue » trop longtemps, mais comment des femmes en toilettes de bal pouvaient-elles faire cette promenade en plein air, à pied, par le froid et le mauvais temps ?.. Le trajet était-il long ? A quelle grille s'arrêtaient les voitures? Où était situé l'escalier des Enfants de France ?

Quelques jours plus tard, M.X. se rend de nouveau aux Tuileries pour un bal masqué. Il écrit : « Nous sommes partis six dans la voiture, nous y avons joué au corbillon et à des charades en attendant que l'on ouvrît. »

C. DE LA BENOTTE.

—

Descartes, dramaturge. — Au dire de M. Rebière (*Les Femmes dans les sciences*, p. 346), l'illustre philosophe « ne crut pas trop déroger en composant des vers à l'occasion d'un bal ; on a même retrouvé dans ses papiers le manuscrit d'une *pièce de théâtre* dont il voulait faire hommage à la reine Christine de Suède ».

A-t-on mis au jour cette production et quelle est sa valeur littéraire ?

PONT-CALÉ.

—

Le poète au siècle. — Tel est le titre d'une pièce de 190 vers autographiée, signée A. Baron. En tête de mon exemplaire, on lit cet envoi de l'auteur âgé de 16 ans : *Votre respectueux serviteur, A. Baron, élève de rétborique au lycée Bonaparte. Juillet 1859.*

Dans ces vers satiriques dont quelques-uns sont incorrects, le jeune lycéen ne manque pas de verve, mais les coups qu'il croit porter n'atteignent pas le but qu'il s'est proposé On voit qu'on a affaire à un débutant inexpérimenté dont le bras n'a pas encore toute la vigueur voulue pour manier avec dextérité le fouet vengeur dont s'est servi Juvénal pour flageller ses contemporains.

Que sait-on sur ce jeune versificateur ? A-t-il publié plus tard d'autres écrits ?

P. NONSPI.

—

Cléomène dans Musset. — Il est présomptueux d'espérer savoir ce qu'en littérature, M. Emile Faguet ignore, mais puisque c'est lui même qui nous adresse courtoisement une gracieuse invite, nous aurions mauvaise grâce à nous dérober. Dans son feuilleton des *Débats* du 4 août 1902, M. Emile Faguet cite ces vers de Musset (*Namouna*).

Manon, sphinx étonnant, véritable sirène,
Cœur trois fois féminin, Cléopâtre en pa- [niers,
Quoi qu'on dise, ou qu'on fasse, et bien [qu'à Sainte-Hélène
On ait trouvé ton livre écrit pour des por- [tiers,
Tu n'en es pas moins vraie, infâme ; et [Cléomène
N'est pas digne, à mon sens, de te baiser [les pieds.

Il ajoute :

J'ai toujours ignoré qui était ce Cléomène ou cette Cléomène. A moi mes correspondants ! A moi l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* ! S'agirait-il de ce Cléomène, sculpteur athénien, à qui l'on attribue la « Vénus de Médicis », de Florence ? Il est possible.

—

George Sand (Questions sur). — Quel est le texte de la chanson qu'écrivit, en 1829. Aurore Dudevant, chanson où elle raillait la « haute société de La Châtre » ?

L'*Intermédiaire* ne pourrait-il découvrir le nom de « l'auteur inconnu », qui, dans dans la *Nouvelle biographie générale*, dit de George Sand : « Ses entrées en matière sont adorables et dignes des plus beaux débuts de Walter Scott ».

Qui possède les lettres inédites de George Sand à Marie Dorval ? Et celles que Latouche écrivait à l'auteur de *Lélia* ?

Quel est le roman de Latouche dans lequel il parle avec éloge de George Sand ?

Dans son très beau livre sur George Sand, Mme Karénine dit que Musset avait mis les lettres et le journal intime de George Sand entre les mains de Mme Jaubert.

Pourquoi Musset avait-il choisi Mme Jaubert ? C. BOUVIER.

—

Australie. — Quels sont les ouvrages tant français qu'étrangers à consulter au sujet de la nouvelle constitution australienne?

2° Où pourrais-je trouver des renseignements et à qui m'adresser ? C. S.

«Equality», de Bellamy.—Ce beau livre de l'auteur américain Bellamy, a-t-il été traduit et publié en français, soit en volume, soit en des revues ou journaux ?

A. Hamon.

—

«L'amateur chez l'artiste»— Pourrait-on indiquer où se trouve le tableau de « L'amateur chez l'artiste » de Mieris le vieux. (Ecole Hollandaise).

Taffanel.

—

Le peintre Hersent. — Qui représente aujourd'hui la descendance du peintre Hersent ? A défaut de descendance, qui a hérité de lui et qui détient ses papiers? V. A.

—

L'horloger Miller, de Fribourg.— Je connais une petite horloge, en argent, du XVIIIe siècle, signée; L. Miller. Que sait-on de lui ? V. A.

—

Duperreux, peintre.— Je copie dans une lettre datée de 1812, dont l'écriture est à peu près illisible : « J'ai vu M. Duperreux, fils d'un fermier général qui a été guillotiné sous la Terreur ; il vit comme artiste peintre. Il m'a emmené chez lui, j'ai admiré son magnifique atelier où étaient exposées des *Vues des Pyrénées*, plusieurs artistes travaillaient sous sa direction, entre autres M. Crouseil... »

Est-ce bien Duperreux qu'il faut lire ? Ce peintre est-il connu ? En ce cas, pourrait-on me citer ses œuvres principales ?

Et Crouseil ? Est-ce que j'ai bien lu ce nom ? Si oui, que sait-on sur lui ?

C. de la Benotte.

—

Poser un lapin. — Dans le *Courrier de Vaugelas* (3me année, n° 10, p. 74). M. Martin dit que les Anglais appelaient un menteur *a connicatcher*, c'est-à-dire un attrapeur de lapins.

Si le fait est exact, nous aurions vraisemblablement là l'explication de la locution triviale et si répandue : *poser un lapin* dont on n'a jusqu'ici donné que des explications plus ou moins vraisemblables, pour ne pas dire saugrenues.

Qu'en pensent les collaborateurs de l'*Intermédiaire* et ceux des *Notes and Queries* ? Gustave Fustier.

Rideaux de théâtre. — Dans un théâtre parisien, fondé en 1821, sous le nom de *Panorama dramatique*, le rideau d'avant-scène était formé de miroirs où se réflétait toute la salle. Quel fut le sort du théâtre et du rideau ? Et pourrait-on citer d'autres toiles d'aspect aussi original ?

Sir Graph.

—

Piraustre. — Que sait-on de cet insecte (probablement fabuleux) qui, au dire de saint François de Sales, *Introduction à la vie dévote* « vit dedans les flammes sans brusler ses ailes » ?

Alex.

—

Les femmes pauvres. — Le 1er juin 1851, par acte déposé chez Me Delagrevol, notaire à Paris, l'abbé Roux formait une Société sous le titre de *Société de prévoyance des femmes pauvres*. La Société était fondée au capital de 10 millions, divisé en un million d'actions de dix francs.

Pourrait-on retrouver les traces de cette Société ? A-t-elle fonctionné ? Quel a été le résultat ? C. D. P.

—

Une pièce anglaise à rechercher. —Je lis dans le *Rôdeur*, de décembre 1789, une de ces feuilles éphémères que vit éclore par centaines l'ère nouvelle :

Les Anglais se sont permis de jouer l'Assemblée Nationale au théâtre d'Hay-Market. Ils la représentent très bruyante ; et le Président fait aller sans cesse une grosse cloche qui fait un tintamarre épouvantable. Tout cela serait fort bon si la Chambre des Communes et celle des Pairs n'étaient encore plus bruyantes que notre Assemblée Nationale. Douze cents Français, agitant les hautes destinées de la Nation, ne peuvent le faire sans bruit, à moins de le faire sans intérêt, ce qui serait le pire de tous les maux.

Quelle était cette pièce ? Quel était son titre ? Eut-elle du succès et fut-elle imprimée ? H. Quinnet.

—

Une industrie andelysienne. — Les mémoires de Luynes rapportent que le maréchal de Belle-Isle entreprit l'élevage du ver-à-soie aux Andelys — Or, aujourd'hui, dans cette même ville, existe une filerie de soie, industrie fort rare, paraît-il, en France. Est-ce une filiale... ...à cent cinquante ans de distance, de la création réalisée par le maréchal de Belle-Isle.

Rip-Rap.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

Famille Delavigne (XLVI, 13) — Nous recevons la lettre suivante que nous insérons avec empressement :

Monsieur,

En réponse à votre petit article du 10 juillet, sur la famille Delavigne, je m'empresse de vous faire savoir qu'Anselme Delavigne était bien le père de Casimir et de Germain Delavigne, tous deux auteurs dramatiques.

Recevez, monsieur, mes salutations distinguées. E. DELAVIGNE.

belle-fille de Germain Delavigne.

La montagne Pelée et la déesse Pelée (XLV). — La corvette anglaise *la Blonde*, commandée par lord Byron, neveu du célèbre poète, fut envoyée à l'île d'Hawaï (de l'archipel des Sandwich) pour rapporter les restes d'un roi et de sa femme, décédés en Angleterre. L'équipage, arrivé en juin 1825, visita l'île et le volcan. Dans le récit d'une éruption dont il fut témoin, le missionnaire Stewart ajoute : « Les indigènes d'Hawaï placent dans leur volcan une divinité qu'ils nomment *Pélé* ou *Pailai*, tantôt bienfaisante, et tantôt cruelle dans ses vengeances. Son culte, fondé sur l'espérance et sur la terreur, était une partie de la religion des insulaires, etc. ».

Antérieurement, d'ailleurs, le capitaine anglais Vancouver rapporte que les violentes et fréquentes éruptions d'Havaï causent tant de frayeur aux habitants, qu'ils ont institué, dans le but d'obtenir le repos des volcans, un ordre religieux d'individus, qui doivent célébrer certains rites, et offrir au démon divers sacrifices des productions variées du pays, pour apaiser sa rage.

Il n'y a, on le voit, qu'une similitude fortuite de nom entre la déesse *Pailai* et la montagne *Pelée*. Dr CHARBONIER.

Atrocités commises à Clamecy en 1851 (XLVI, 63). — Le maréchal Canrobert fut chargé d'une mission dans l'arrondissement de Clamecy, après le 2 décembre Voici un extrait de l'une des lettres qu'il écrivit alors (4 avril 1852) :

Que les incrédules viennent dans la Nièvre; qu'ils voient ce que ce département était avant le 2 décembre, ce qu'il est encore aujourd'hui; qu'ils compulsent les dossiers des 579 individus de Clamecy, condamnés soit par le conseil de guerre, soit par la commission départementale, et quelle que soit leur résolution de fermer les yeux, ils seront contraints de les ouvrir et d'avouer que l'acte du 2 décembre a sauvé la société.

De cet extrait, il y a à retenir qu'il a examiné 579 dossiers. Où sont ces dossiers ? Aux archives Nationales série F 7.

Je sais très bien que si l'on demande ces documents, l'administration répondra qu'elle ne les possède pas. C'est une manière adoptée pour ne pas répondre par un refus brutal. J'espère toutefois que M. Dejean, depuis son arrivée, a changé ces errements.

Il est cependant futile de refuser des documents historiques remontant à 50 ans, surtout lorsque ceux qui les demandent présentent des garanties. Si l'on ne réservait pas des documents officiels, on laisserait moins longtemps les légendes fausses, les calomnies et les injustices, dont se plaint le collaborateur Dont Care, à propos du général Dupont à Baylen, s'accréditer et s'invétérer.

GERMAIN BAPST.

*
* *

On trouvera une réponse péremptoire aux accusations portées par M. de Vieil-Castel : 1° dans l'*Etude historique sur le coup d'Etat* par E. Ténot (Paris), Armand le Chevalier, 1861. p. 42. En ce qui concerne les femmes violées, elle est ainsi conçue :

Il n'y a pas eu de femmes violées — le sous-Préfet n'était pas marié — les filles du receveur étaient absentes de Clamecy pendant les troubles ; elles étaient en pension à Auxerre, croyons-nous — quant à la servante du président du tribunal elle a toujours répondu qu'elle ne savait pas de quoi on lui parlait. L'histoire de l'enfant de 13 ans égorgé dans les bras de sa mère est une odieuse invention dont l'honneur revient au *Journal de la Nièvre*, qui l'a racontée le premier dans son numéro du 13 décembre.

2° Voir en outre : *Notes rétrospectives sur les événements de Clamecy en 1851*. adressées à M. Eugène Ténot par Numa

Millelot, Paris, Armand le Chevalier, 1869.

3° *Histoire des conseils de guerre de 1852.* Paris, Décembre-Alonnier, 1869, pages 250 et suivantes. Pas un mot dans les conseils de guerre sur les femmes violées.

M. Alapetite (père du préfet actuel du Rhône) alors avocat à Clamecy, défendit l'un des accusés, et jamais il n'a été parlé des femmes violées.

4° *Annales de Clamecy jusqu'en 1852,* par Edme Courot, ancien notaire à Clamecy — Auxerre, 1901. Rien absolument dans cet ouvrage fait par un témoin des événements de 1851, au sujet des femmes violées.

Nous avions nous-même l'honneur d'appartenir alors, ce qui ne nous rajeunit pas, au régiment dont un escadron commandé par M. le capitaine Sajou fut envoyé à Clamecy à l'occasion des troubles, et rien ne nous a été raconté par les camarades au sujet de ce fait qui nous paraît avoir été forgé de toutes pièces.

Ln. G.

—

Armoiries à déterminer : au lion rampant d'or (XLVI, 59). — Ces armes sont celles de la famille de Cantillon de Lacouture, originaire d'Irlande et venue en France avec Jacques Ier. Une branche de cette famille est actuellement établie en Provence. Ses armes doivent se blasonner : *d'azur au lion d'or accosté de deux flèches tombantes de même, empennées d'argent.*

Cimier : *un dextrochère tenant une flèche d'or empennée d'argent.*

Devise : *Fortis in bello.*

D'Agnel.

*
* *

La famille Cantillon de La Couture, de l'Ile-de-France, portait la devise : *Fortis in bello.* J'ignore s'il s'agit d'elle ; elle n'est ni dans le P. Anselme, ni dans d'Hozier, Saint-Allais et la Chesnaye, que je viens de consulter. Orofl.

*
* *

Ces armes sont celles de la famille Cantillon, d'origine normande, qui passa en Angleterre à la suite de Guillaume le Conquérant ; elle se fixa ensuite en Irlande et fut titrée baron de Ballyhigue. Une branche cadette émigra en France vers la fin du xvie siècle et forma les rameaux de Lacouture et de Tramont.

La devise : *Fortis in bello* fut donnée par Guillaume le Conquérant, à Henri Cantillon, après la bataille d'Hastings, en 1066. P. le J.

—

Attributions d'armoiries : d'argent à l'aigle éployée, à deux têtes de sable couronnées de même (XLVI, 11, 126). — Les armoiries ci-dessus sont ainsi blasonnées dans l'Armorial général de d'Hozier, comme *écartelé* ou armes d'alliances. — Je n'ai donc fait que copier et je serais reconnaissant au confrère, le vicomte de Ch. de me faire connaître, si possible, le nom de la famille à qui elles appartiennent.

Cam.

*
* *

Les familles du Guesclin et Boisguéhenneuc en Bretagne, Vaugiraud au Maine, portent : *d'argent à l'aigle éployée de sable, couronnée du même,* et sans doute il y en a d'autres encore. Cette indication est insuffisante pour arriver à l'identification. P. le J.

—

Sceau moyen âge à déterminer (XLV ; XLVI, 20, 123) — Je me suis évidemment trompé dans ma supposition que ce sceau pouvait être attribué à un Senneterre ; les armes de cette famille Saint-Nectaire ou Senneterre étant : *d'azur à 3 fusées d'argent posées en fasce.*

D'autre part, cet écusson : *de.., à trois anneaux de... posés 2 et 1, plus deux poissons de... affrontés au centre de l'écu,* ne peut s'appliquer à *Jean Sansterre* qui n'était pas un simple *miles,* chevalier combattant, mais roi d'Angleterre et, comme tel, portait : *de gueules à trois léopards d'or posés l'un sur l'autre.* Il faut chercher ailleurs. Vte de Ch.

—

Ex-libris à attribuer (Armoiries) (XLV). — 1° Une famille Vicq, à Bruges, porte : *De sable à six besants d'or.* Devise inconnue.

2° Une famille Cornet, en Brabant, qui a eu de nombreuses branches, portait : *De gueules au chevron d'or accompagné de trois cors-de-chasse du même, virolés et enguichés du champ.*

Le n° 4 appartient à la famille Baert de Berentrode, à Malines, qui porte : *De*

gueules au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles d'or ; au chef du même, chargé d'un lion léopardé d'azur, armé et lampassé du champ. P. LE J.

—

Descendance de Christophe Colomb (XLV ; XLVI, 26. 78, 133). — Je remercie les aimables collègues qui ont bien voulu répondre à ma question en indiquant le titulaire actuel de la grandesse de la famille de Christophe Colomb, qui porte les mêmes nom et prénom que ce dernier. Je leur serais obligé de compléter ce renseignement par les indications suivantes :

9° Quelle est la filiation des ducs de Veragua ? Le titre me paraît avoir passé de la famille de Christophe Colomb à celle de Portugal Cardaval, de cette dernière aux ducs de Berwick par suite du mariage du fils du maréchal avec l'héritière du titre, enfin des ducs de Berwick à la famille du titulaire actuel.

2° Quel est le nom primitif de la famille de ce dernier : le nom de Colomb ne lui a été transmis que par les femmes.

A. E.

—

Saulx-Tavannes (XLVI, 61). — Les descendants des Saulx Tavannes les plus directs sont les Choiseul et les de Barthélemy. A. S. Y.

*
* *

Les héritières du dernier duc de Saulx-Tavannes mort en 1845, ont été ses sœurs : 1° la marquise d'Aloigny, morte sans postérité en 1866 ; 2° la vicomtesse Digeon, remariée au général L'Heureux, laquelle a laissé deux enfants, le vicomte Digeon, pair de France et Mlle l'Heureux, épouse de Edouard de Barthélemy ; 3° la comtesse Greppi, mère d'un fils et de la princesse de Gonzague-Vescovado.

A. E.

*
* *

Roger-Gaspard Sidoine, duc de Saulx-Tavannes mort le 14 novembre 1845, sans avoir été marié, avait eu trois sœurs: 1° Emmeline morte sans enfants le 8 mars 1866, du marquis d'Aloigny. 2° Clémentine qui suit. 3° Isaure, mariée à Alexandre-Paul, comte Greppi (je ne sais si elle a laissé des enfants).

Clémentine de Saulx-Tavannes, morte le 17 décembre 1855, avait épousé en premières noces le vicomte Digeon, ministre de la guerre, pair de France ; en deuxièmes noces, Eugène Lheureux, général de brigade. Du premier lit : 1° Armand vicomte Digeon. Du deuxième lit : Bérangère-Charlotte Lheureux, mariée, le 2 mai 1854, au comte Edouard de Barthélemy, dont une fille unique, mariée au comte de Brocas de la Nauze, en 1879, dont un fils au moins.

Le vicomte Digeon a-t-il laissé des enfants ? PIERRE MELLER.

*
* *

L'ancienne et illustre maison de Bourgogne, qui a fourni de grands généraux à la France et de hauts dignitaires à l'Eglise, (dit Bouillet), tire son double nom du château de Saulx en Bourgogne, qu'elle possédait dès le XIIe siècle, et de Marguerite de Tavannes, sœur et héritière de Jean de Tavannes (gentilhomme allemand, du comté de Ferrette, au service de la France), que Jean de Saulx, seigneur d'Auvin, épousa en 1504. Cette maison a formé plusieurs branches, toutes éteintes, paraît-il. Son dernier représentant, M. le duc de Saulx-Tavannes, pair de France, s'est tué en 1845. Nous ignorons quels sont ses descendants les plus directs, — à qui appartient le titre de duc de *Saulx-Tavannes ?*

Il descendait de Charles-François-Casimir, marquis, puis duc de Saulx-Tavannes, né en 1729. Emigré, dernier baron d'Aunay-sur-Odon (Calvados).

Cette seigneurie lui venait de sa mère. Marie-Françoise-Casimir de Tessé, baronne d'Aunay, petite-fille de Marie-Françoise Aubert, mariée en 1674, à René de Froulay-Tessé, maréchal de France, † 1725.

Marie-Françoise Aubert descendait, au 5e degré, de Loyse de Saint Mard, baronne d'Aunay, en 1479, épouse de Jean des Essars, s^r de Canteleu, mort en 1501. La dite Loyse de Saint Mard, fille elle-même de Jean de Saint-Mard, chevalier, vicomte héréditaire de Blosseville, s^gr d'Avremesnil, du fief Montmorency, conseiller, chambellan et maître d'hôtel du roi Louis XI, etc, et de demoiselle Jeanne de Sémilly, baronne d'Aunay, morte avant 1478.

P V. ET DE SAINT-MARC.

—

Nompar de Caumont (XLVI, 60). — Je ne crois pas, répondrai-je à mon excellent ami la Coussière, que le prénom de

Nompar soit devenu le nom patronymique ; je suppose qu'il est porté encore par les membres de la famille de Caumont et peut-être, dans les actes de naissance, mis le dernier des prénoms. Voilà d'où vient l'erreur de ceux qui ont publié la liste de Saint Cyr ne connaissant pas ce prénom, si peu usité de nos jours, ils l'ont pris pour un nom patronymique. Les Caumont la Force descendent d'un Begon, seigneur de Caumont près Marmande, qui vivait en 1211. A la même époque et dans le même pays vivait un Nompar de Caumont qu'on croit être frère de Begon ; c'est de Nompar que sont issus les Caumont de Lauzun. Ce qui faisait supposer que ces deux Caumont étaient très proches parents, c'est que dans les deux familles, le prénom de Nompar a été fréquemment porté, mais toujours comme prénom.

Pendant bien longtemps l même erreur s'est produite pour les Montmorency qu'on disait s'appeler Bouchard, parce qu'ils descendaient d'un Bouchard, seigneur de Montmorency, vivant au xe siècle, et que ce prénom avait été porté par plusieurs rejetons de cette illustre maison.

Avec Hugues Nompar de Caumont s'est éteint, en 1755, le titre héréditaire de duc de la Force. En 1787, le chevalier de Caumont, de la branche de Beauvilla, (dont la jonction n'est pas absolument prouvée) obtint le titre *à brevet* de duc de la Force et mourut sans postérité ; son frère, pair de France, se crut autorisé à pouvoir le relever. Je ferai remarquer à mon aimable collègue la Coussière, que le titre ducal est encore porté et qu'il est mentionné dans l'*Annuaire de la Noblesse* 1902, page 83.

Les Caumont de Beauvilla portaient anciennement : *d'argent, au levrier de sable, colleté d'or, au chef de gueules, chargé des molettes d'éperon d'or*. Les Caumont de Lauzun éteints en 1723, portaient : *tiercé, en bande d'or, de gueules et d'azur*. PIERRE MELLER.

*
* *

M. La Coussière a tort de confondre les Nompar de Caumont avec les Caumont. Ce sont deux familles complètement distinctes. Le nom patronymique des premiers était bien Nompar. Ils avaient la prétention de descendre des anciens rois d'Ecosse. Mais, comme le dit la grande Mademoiselle dans ses mémoires, cette prétention n'était qu'une chimère. Ils étaient en réalité originaires de la Guyenne et avaient pour armes un tiercé en bande, *d'or*, de *gueules* et *d'azur*. L'autre famille de Caumont, dont le nom patronymique était bien Caumont, sort de l'Agenois et a pour armes : *d'azur à trois léopards d'or, armés, lampassés et couronnés l'un sur l'autre*.

(V. les Mémoires de la Grande Mademoiselle et le P. Ménétrier).

T.

*
* *

Victor-Caumont, disant avoir droit de porter le nom *de la Force*, courtier en café, habitait les Embruns route de la Hève 1 Saint-Adresse (Seine-Inférieure).

A la suite de revers de fortune, il s'est tué d'un coup de revolver, voici trois ans, à son bureau du Havre.

Sa fille, Victoria Caumont, charmante, a disparu quelques mois après.

*
* *

Le duché-pairie de la Force, créé en 1637, s'est éteint en 1755.

Le duché fut recréé sans pairie en 1787, pour Louis-Joseph-Nompar de Caumont, dont le père avait été reconnu comme agnat du dernier duc et pair, et qui mourut en 1838, sans enfant.

Le titre fut relevé, sans collation régulière, par son frère, pair en 1839, et son neveu, sénateur. A. E.

—

Le marquis de Saint-Mars (XLV ; XLVI, 30, 134). — Le marquis de Saint-Mars, demeurant 10, rue Royale Saint-Honoré, était-il de la même famille que le vicomte de Saint-Mars, de la Légion d'honneur en 1848 ; et ce dernier doit-il être identifié avec le colonel *Michault de Saint-Mars* ? M. J.-C. Wigg connaît-il l'état-civil du marquis de Saint-Mars ? CAM.

—

Claude Gouffier (XLVI, 60). — C'est une faute d'impression qui fait mourir Claude Gouffier en 1750 ; il y a eu transposition : il est mort en 1570.

Je ne trouve nulle part que Claude Gouffier ait reçu d'autres prénoms : ce qui

n'a pas lieu de surprendre, d'ailleurs, l'usage des prénoms multiples n'existant guére à cette époque. A. L.

*
* *

Claude Gouffier était fils *d'Artus* et de *Hélène de Hangest*. — Cette dernière décédée à son château d'Orson, (Deux-Sèvres), le 26 janvier 1537. Sa dépouille mortelle y fut déposée près de celle de son mari. Le domaine d'Oiron passa ensuite aux mains de *Claude*, qui le posséda de 1519, à sa mort, arrivée en 1572. La forfortune des Gouffier venait de la confiscation des biens de Jean de Xaincoing, trésorier de France sous Charles VII.

Le dernier des Gouffier est mort sous Louis XIII, dans la maison de l'Oratoire, à Paris.

L'abbé L. A. Bossebœuf, dans son très intéressant travail : *Excursion de la société archéologique à Loudun et Oiron le 14 mai 1888*. — (Bull, de la soc arch. de Touraine, t. VII, 3e et 4e trimestres 1888) — fait l'histoire la plus complète de la famille des Gouffier. — *Claude* n'y est désigné que par ce seul prénom.

C. DE St M.

—

Pelet-Narbonne et Narbonne-Pelet (XLII ; XLIV ; XLV). — Dans un article paru dans la *Revue des Revues* du 1er février 1900, *La guerre du Transvaal et ses problèmes*, l'auteur Jean de Bloch cite le rapport publié par le général Pelet Von Narbonne, sur les progrès militaires depuis 25 ans, ouvrage édité par l'état major général prussien.

Le général Pelet Von Narbonne est-il de la famille française des Narbonne-Pelet? Mme V. VINCENT.

—

Directeur du Jardin des Plantes (XLIII). — M. de Fourcroy, le chimiste, conseiller d'Etat sous le premier Empire, a-t-il laissé un ou plusieurs fils ? En ce cas, cet officier de marine, dont je cherche le nom depuis si longtemps, pourrait bien être son fils.

En 1809, année de sa mort, Fourcroy était logé au Jardin des Plantes ; en 1811 son fils pouvait demeurer rue des Maçons n° 11. Qui succéda à Fourcroy à la chaire de chimie ?

Sait-on si M. Flahaut de la Billarderie eut un autre fils que celui qui fut aide de camp de Murat, etc. ? Il se pourrait aussi alors que *mon* officier de marine fût fils de ce directeur du Jardin des Plantes.

Je serai très reconnaissant à ceux de mes confrères qui voudront bien m'aider à élucider la question.

C. DE LA BENOTTE.

—

Famille de Sers (XLVI, 82. 135). — N'en déplaise à M. Duclos des Erables, le marquis de Sers, ancien député de Loir-et-Cher, n'est point mort. Il est veuf, et habite avec sa fille au château de Madan.

C.

—

L'Emilie de Demoustier (XLIV ; XLV ; XLVI, 69). — L'acte de naissance d'Eugène Sue n'est pas inédit ; il a été publié dans le *Curieux*, en 1885, I, 336, articles intitulés : *Les familles Legouvé et Sue*. J'ai déjà expliqué ici, plusieurs fois, que sur nombre de points j'avais continué aux archives de l'état civil de Paris les recherches de Jal : il ne faudrait donc pas présenter comme des découvertes ce que j'ai découvert depuis longtemps. (1)

NAUROY.

—

Bernadotte et le poète Gilbert (XLVI, 118). — Voir l'*Intermédiaire* XXXVI, 525 ; XXXVII, 342 ; XXXVIII, 389 ; XL, 534. P. CORDIER.

—

Famille de Vaux (XLV ; XLVI, 30, 79). — La question des familles de Vaux est excessivement compliquée ; déjà sous le premier Empire la sûreté générale ne réussissait pas à distinguer les trois Devaux, barons de l'Empire, alors existant, ainsi qu'en fait foi un document des Archives nationales.

J'ai été amené à m'en occuper, à propos de madame Tallien, qui avait eu pour filles naturelles deux dames Devaux ou de Vaux ; pour la plus jeune, j'ai réussi à établir sa postérité dans le *Curieux* et dans *Révolutionnaires* ; son mari était un

(1) Notre distingué collaborateur nous permettra de lui dire que ce n'est que de la faute de son éditeur, si le *Curieux*, tiré à trop petit nombre et si recherché, n'est pas d'une fréquentation facile. C'est bien aux archives qu'on a découvert l'acte de naissance d'Eugène Sue, et l'on n'y a eu d'ailleurs fort peu de mérite ; pour trouver un acte aux archives de la Seine, il n'y a qu'à le demander : la bienveillance des archivistes fait le reste.

Moisson Devaux ; le baron Amédée-Antoine-Arthur-Raoul de Vaux, né à Paris le 29 janvier 1875, demeurant rue Royale n° 8, compromis dans le procès de la haute-cour de 1899, en descend. Mais pour l'aînée, il a été beaucoup plus difficile de découvrir le nom patronymique de son mari ; devenue veuve, elle est morte supérieure des dames de Saint Louis à Juilly, en 1884. En 1891, quand j'ai publié *Révolutionnaires*, je n'avais pas encore réussi à découvrir si son mari était parent au mari de sa sœur ; alors seulement j'ai reçu une lettre d'une amie de la famille, m'informant que la question avait été posée par elle à la supérieure de Juilly, alors vivante, et qu'elle avait répondu que son mari était un Legrand de Vaux, et n'avait aucun lien de parenté avec le mari de sa sœur, né Moisson de Vaux.

Quant aux autres de Vaux, je les ai souvent rencontrés sur ma route, mais j'avais eu trop de peine avec les deux autres pour être bien chassant après eux. NAUROY.

*
* *

Je commence par dire à M. le baron de Vaux que je n'ai pas répondu à la question, bien que possédant des nôtes sur une famille de Vaux du Périgord. Je lui serais fort reconnaissant de me dire ce qu'il entend par « le chapitre que d'Hozier consacre au Périgord. » Ce chapitre m'est inconnu. Comme je fais des recherches sur la noblesse de cette province, je désirerais que M. de Vaux voulût bien préciser. Je connais au Périgord deux, ou peut-être trois familles de Vaux. L'une d'elles possédait le fief du Trenchart. A partir du XVIIIe, je n'ai plus trace d'elle. Elle ne figure ni aux *Recherches* de la noblesse, ordonnées par Louis XIV, ni aux *Bans*, ni aux rôles de la *Capitation*, ni au vote de 1789, ni à l'*Armorial du Périgord* Une famille Devaux, de Montignac, fut anoblie en 1819.

Je remercie d'avance M. le baron de Vaux des renseignements qu'il voudra bien me communiquer sur sa famille, puisqu'il en connait la généalogie.

Comte DE SAINT-SAUD.

P. S. L'*Armorial*, imprimé de d'*Hozier*, est muet sur *Vaux*, *Veaux*, *Devaux*.

*
* *

Voir *Communes Luxembourgeoises* de Tandel, Tomes I, II, III, IV, V, VI. Il serait trop long ici d'énumérer les pages où il est fait mention de cette famille qui a eu de nombreux représentants dans le Luxembourg belge. E. T.

—

Les chansons d'Auguste Romieu (XLV ; XLVI, 101). — Un proverbe de nos pères dit qu'il ne faut pas toucher aux vases sacrés. J'ai à reconnaître hautement la sagesse de cet adage. Sur les prières réitérées d'autrui, il m'est arrivé d'exhumer une chanson irrévérencieuse d'un ultra-conservateur sur un pape et d'y coudre un peu de scholie. Pour cette coulpe, presque involontaire et, dans tous les cas, bien vénielle, j'ai été mis trois fois sur la sellette et soumis à des interrogatoires formulés, sans doute, avec une excessive politesse, mais, pourtant, comminatoires dans le fond. Voici que les accusations recommencent et toujours sur le même texte, ce qui amènerait de moi les mêmes réponses. Qu'on souffre que je lâche pied. Recommencer cette polémique, non, pour sûr, je ne le ferai pas. J'aime mieux me tenir pour battu, mais pour battu à plates coutures. Il y a mieux : si nous étions encore au beau temps des expiations publiques, si regrettées de la théocratie, je ferais acheter par ma servante un cierge de six pieds et, nu-tête, pieds nus, en chemise soufrée, j'irais dévotement le brûler à la basilique du Sacré-Cœur dont je suis le voisin. Et ce ne serait peut-être pas assez pour opérer le rachat de mon crime. En tout cas, je jure qu'on ne m'y reprendra plus.

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Granville Brown et Freemann (XLVI, 61). — Sur Granville Brown, voir mes *Secrets des Bourbons* et la série, parue ici même, sous le titre : *Bigamie du duc de Berry*.

Sur Freemann, voir la question que j'ai posée ici, il y a quelques années, sous le titre : *Un fils du duc de Berry*. J'ignore le nom de sa mère, qui n'était certainement pas Amy Brown NAUROY.

*
* *

La question des enfants du duc de Berry et d'Amy Brown, a été traitée par notre savant et érudit confrère, M. Charles Nauroy, dans le *Secret des Bourbons* et dans le *Curieux* — on y trouve tout ce qui a trait à cette question.

Georges Granville Brown, né en 1805,

est cité par H. R. Hiort-Lorenzen. dans son *Livre d'or des Souverains* p. 592, à l'égal de ses deux sœurs, comme étant le fils du duc de Berry et de miss Amy Brown, il a été marié à sa cousine Charlotte Brown, il est mort à Mantes en 1882 et enterré au château de la Conterie, dans le tombeau de sa mère.

Quant à Freemann, je me suis laissé dire, si je ne me trompe pas, qu'il était bien un fils naturel reconnu de Georges Brown et non pas d'Amy Brown. Un M. William Freemann s'est marié en 1898 à Marie-Janvière (née le 10 janvier 1870) fille du prince Louis-Marie-Ferdinand de Bourbon (Deux-Siciles), fils du comte d'Aquila (né le 12 juillet 1845), issue du mariage du prince Louis avec Marie-Amélie de Hamel (née le 19 juin 1847, mariée le 22 mars 1869 et titrée comtesse de Rocca Guiglielmo. Mais, ce M. William Freemann serait-il le fils ou le petit-fils de Georges Brown ou d'Amy Brown? je l'ignore. Il appartient certainement à la famille Brown, d'une façon quelconque, et l'on pourrait connaître le lien et le degré de parenté par son acte de mariage. Duc Job.

*
* *

Un fils de Mlle Brown, je ne sais lequel, était à Mantes, il y a quelques années, où il menait une vie retirée.

Personne ne doutait qu'il ne fût le fils du duc de Berry, on lui trouvait le type des Bourbons.

Ce personnage ne s'est jamais marié et vivait, dit-on, d'une pension. Il est mort à Mantes, il y a au moins dix ans, et j'ai entendu dire qu'un prince de Lussinge était venu à l'enterrement.

Notre confrère aurait à Mantes des renseignements plus précis. V. G. R.

—

L'Atlantide (XLV). — En ce qui me concerne, je ne puis dire si M. de Lapparent a publié un ouvrage sur l'Atlantide. Mais, dans tous les cas, M. Clet pourrait lire avec fruit et intérêt, deux articles sur cette question, publiés par un M. X (quel est cet X ?). Ces deux articles ayant pour titre l'un « l'Atlandide », l'autre « la Civilisation des Atlantes » ont paru dans la *Revue Hebdomadaire* des 21 juin et 19 juillet 1902. Jacques Bilan.

*
* *

Je ne puis consulter pour l'instant l'ouvrage de M. de Lapparent, mais je crois que l'intérêt de cette question consiste dans le degré de vraisemblance des explications que l'on a proposées de l'Atlantide de Platon.

Il en existe une bibliographie déjà étendue que je pourrai résumer ultérieurement, en rappelant à l'occasion une hypothèse très ingénieuse rapportée par Louis Figuier et qui rattache l'Atlantide à des phénomènes volcaniques dont les îles de l'Archipel auraient été anciennement le théâtre.

La récente exégèse de l'Odyssée par M. Victor Bérard, donnerait à cette communication un regain d'actualité.

Voir : Louis Figuier, *La Terre et les Mers* (Paris. Hachette, 1883), p. 509-515, avec le paragraphe complet du *Timée* de Platon. Dr Charbonier.

—

Carthaginois (**Les**) (XLV). — En 1800, Népomucène Lemercier ayant envoyé à Bonaparte, consul, un exemplaire de son poème sur Homère et Alexandre, reçut en retour une invitation à dîner à la Malmaison. Le repas fut suivi d'une longue conversation sur les grands hommes de guerre. On parla d'abord d'Alexandre et puis ensuite de Thémistocle, d'Ulysse, de César, de Scipion, d'Annibal, de tous les guerriers anciens et modernes dont Lemercier avait présenté un tableau d'ensemble.

« Qui de ces grands hommes vous paraît le plus grand dans l'antiquité, demanda Bonaparte ? — Annibal, répondit son interlocuteur. — Je suis du même avis. Il vous a fallu les contrepeser avec soin pour écrire un tel ouvrage ; mais je pensais que vous m'alliez désigner César. . César, c'est le héros des poètes..... Vous avez bien jugé militairement, vous qui n'êtes pas du métier, Annibal ; Annibal est le plus grand capitaine du monde! Votre morceau sur lui est magnifique !... Mais en quoi, par quoi vous a-t-il paru le plus remarquable, à vous ? — Parce que, abandonné, trahi de Carthage qu'il servait il s'est maintenu toujours en pays ennemi par ses propres ressources, et qu'il sut se faire des troupes nouvelles de tous les peuples étrangers qu'il rencontra sur son passage. Une note de ce poème vous prouvera que je n'ai même pas adopté l'opinion qui lui reprocha les *déli*

ces de Capoue. — Je l'avais remarqué et je vous approuve. Les bavards d'historiens décident trop à leur aise de nos affaires dans leur cabinet »

Voilà quelle était l'opinion de Bonaparte sur le mérite de certains vainqueurs et sur la supériorité d'un illustre vaincu. Elle valait la peine d'être rappelée dans la question, et c'est en bonne lumière que nous venons de la voir présentée par un charmant conteur, M. E. Legouvé, de l'Académie française, en ses *Soixante ans de Souvenirs*, t 1, p. 106-108.

Lemercier fut le seul de son temps, paraît-il, qui ait placé Annibal à ce haut rang, car les *délices de Capoue* étaient devenues un lieu commun, un proverbe. Témoin en est cette courte poésie latine sur les grands conquérants, que nous trouvons sous la plume de J B Herluison, savant professeur au collège de Troyes, à l'époque du premier empire :

Vicit Alexander populos ad prœlia molles ;
Pugnaces domuit, sed longo tempore, Cœsar ;
Annibal armipotens fortuna nesciit uti ;
Scipiadis placuit victos abolere; Scit unus
Napoleo gentes subito expugnare feroces
Et rapere oblatos casus et parcere victis.

(Patris-Dubreuil. *Notice sur l'abbé Herluison, bibliothécaire de la ville de Troyes*, p. 16. Orléans. Herluison 1868).

O. DE STAR.

*
* *

Le roman de *Salambô*, de Gustave Flaubert, ne saurait servir de témoignage décisif en faveur des Carthaginois : mais il renferme des tableaux d'une précision historique si grande qu'il serait injuste de le tenir à l'écart sous prétexte que ce n'est qu'un roman. Je conseillerai donc de s'y référer pour l'objet de la présente question.

RECTA.

—

Un petit neveu de la Pucelle (T. G. 737 ; XLIII ; XLIV ; XLV). — Mon premier mot ne peut être qu'un hommage rendu à la bonne foi, à l'impartialité et à la courtoisie de M. O. de Star. On sent en lui un savant épris de la vérité historique qui ne souhaite qu'une chose : la trouver et la faire connaître et qui, pour atteindre ce but, ne recule devant aucun sacrifice. ...Il a dû en effet lui en coûter de reconnaître que la thèse si chère à M. Boucher de Molandon n'était pas établie par les documents publiés par ce savant Orléanais.

La science a donc encore le champ libre pour résoudre ce fameux problème de la descendance de Pierre d'Arc.

Cette solution, j'espère, Dieu aidant, la fournir, et c'est pourquoi j'insiste sur les pensées exposées dans mon premier article et me permets aujourd'hui de répondre à la réplique de M. O. de Star.

Tout d'abord, je constate que la concession faite par mon honorable contradicteur (à savoir qu'aucun texte connu, notamment tout ce que cite M Boucher de Molandon, ne s'oppose à ce que Pierre d'Arc ait laissé une postérité), remet la question au point où elle était avant l'ouvrage de M. Boucher de Molandon. Or, à cette époque, l'opinion unanimement admise était qu'une descendance féminine de Pierre d'Arc lui survivait. J'évoque donc tout d'abord en ma faveur la tradition constante et ininterrompue, puis afin d'achever de prouver scientifiquement cette thèse, je reprends chacun des cinq arguments indiqués dans mon premier article, répondant en passant aux difficultés soulevées par M. O. de Star.

1° L'argument général de tradition n'est pas, je le veux bien, le plus fort de ceux que j'ai apportés, mais il a pourtant une force probante et constitue une sérieuse confirmation des autres arguments.

Tout d'abord il n'y a pas de parité à établir entre les témoins des enquêtes de 1551 et la population d'Orléans, au moins pour ceux de ses habitants que la question intéressait

La grande majorité des témoins de 1551 (enquête de Vaucouleurs) se compose de gens honorables, mais peu lettrés, ne s'occupant pas de questions généalogiques et rappelant bonnement ce qui leur est venu de leurs ancêtres par des conversations sensiblement altérées en passant de bouche en bouche ; les quelques personnages que l'on retrouve parmi eux, ayant suivi une carrière libérale, parlent également de mémoire, n'ayant sur le sujet ni documents, ni notes manuscrites.

A Orléans, au contraire, se trouvaient, au commencement du XVIIe siècle, nombre d'érudits et de beaux esprits dont la curiosité et la verve étaient éveillées par le livre de Charles du Lys. Ces curieux ou intéressés pouvaient consulter les papiers publics ou privés d'Orléans, registres du

duché, de la prévôté, du chapitre, de la municipalité, actes notariés, notes de propriété, livres de famille, et il y avait grande chance de retrouver, dans tant de documents, des preuves authentiques de la situation vraie de la famille de Pierre d'Arc ; ajoutez à cela les pièces du procès de succession de Jehan du Lys, dit la Pucelle. D'autant plus encore que le XVIe siècle ne s'était pas passé sur ces événements sans que l'enquête de 1551 ne vînt juste au milieu de ce siècle raviver ces souvenirs et les consacrer en quelque façon. (1)

Je conclus que Charles du Lys ne pouvait dans son livre donner de toutes pièces une postérité à Pierre d'Arc, sans trouver à Orléans des contradicteurs pour le cas où Jehan du Lys eût été vraiment son fils unique éteint, au su de tous, sans descendance. Cela ne veut pas dire que Charles du Lys ait donné la vraie liste des descendants de Pierre d'Arc ; je ne le crois pas, au contraire, mais qu'il lui en ait attribué d'autres à la place de ceux qui lui restaient vraiment, s'appuyant d'une façon générale sur la tradition conservée dans Orléans que Pierre d'Arc avait laissé une postérité.

2° — La preuve tirée des lettres du 29 juillet 1443 doit être maintenue dans toute sa force — Oui, l'enquête de 1502 prouve péremptoirement que Pierre d'Arc et Jeanne Baudot n'eurent qu'un enfant. Le but de cette enquête est en effet d'établir les droits des Tallevart à la succession de défunt Jean du Lys pour le côté maternel. Si Jehan du Lys avait eu autrefois des frères ou des sœurs, il appartenait aux témoins de l'enquête de signaler leur décès antérieur à 1502, pour établir les droits des Tallevart. — Or trois témoins, trois contemporains, sont unanimes pour affirmer que Pierre du Lys et Jeanne Baudot eurent un fils et ne parlent pas d'autres enfants, alors qu'il est capital pour l'enquête de connaître tous les enfants procréés par Pierre du Lys et Jeanne Baudot et le sort qu'ils ont eu.

(1) Cela est si vrai, qu'on peut se demander, non sans une certaine apparence de raison, si les enquêtes d'Orléans et de Blois n'ont pas disparu, précisément parce qu'elles étaient trop nettes et trop explicites sur la descendance du premier mariage de Pierre d'Arc.

Le quatrième témoin rapporte un propos plus explicite encore de Jean du Lys, prévôt de Vaucouleurs frère de Pierre d'Arc : « et a oy dire audict Jean du Lys « que la dicte Catherine et dame Jehanne « étoient sœurs ; et que le dict sire Pierre « et dame Jehanne n'avaient synon ung « fils nommé Petit-Jehan du Lys, qui estoit « peu de chose et que s'il alloit de vie à « trépas, la femme dudit Joffroy Tallevart « serait héritière de la dame Jehanne sa « sœur (1) ». On ne peut rien dire de plus net puisque, je le répète, en supposant la naissance d'autres enfants de Jeanne Baudot, il appartenait au but des enquêteurs de nous renseigner sur leur sort.

Si dans ces conditions, l'enquête de 1502 n'établit pas que Pierre d'Arc n'eut de Jeanne Baudot que le seul Jehan du Lys, je ne sais plus ce qu'on pourra conclure jamais d'une enquête, car rien ne semble plus clair. — Or si Jehan est le fils unique de sa mère et si Pierre d'Arc a plusieurs enfants en 1443, la conclusion s'impose, je le répète, c'est que Pierre d'Arc avait un ou des enfants d'un premier mariage et que Jehanne Baudot n'était que sa seconde femme.

Quant à l'interprétation du mot *les héritages de sa femme*, je n'insiste pas, car ce débat n'a pas de conclusion possible, c'est une idée que je soumets aux archéologues pour ce qu'elle vaut et rien de plus.

3° — L'histoire de la succession de Jean du Lys 1501 1502 me trouve en complète harmonie de pensée avec M. O. de Star, à tel point qu'il veut bien encore renforcer mes arguments avec une compétence extrême et une connaissance profonde de l'histoire locale d'Orléans.

Je me permets toutefois d'insister sur une remarque importante de mon premier article et qui semble avoir échappé à M. O. de Star. Pourquoi le magistrat d'Orléans aurait-il saisi la succession de Jehan du Lys, s'il n'avait pas eu d'héritier plus proche que sa cousine germaine et *voisine*, Marguerite de Brunet ? Pourquoi cette dernière aurait-elle attendu si longtemps pour demander que l'héritage (c'est-à-dire, en cette hypothèse, son pro-

(1) Boucher de Molandon, *La Famille de Jeanne d'Arc*, p. 65.

pre bien) lui soit livré et pour se déclarer *la plus proche héritière*, ce que le tribunal d'ailleurs se refuse à reconnaître.

Quant à l'enquête de Domrémy en 1502, elle est muette sur le premier mariage qui était en dehors de son objet; mais elle permet deux observations qui méritent d'être faites : la première déjà signalée dans mon premier article, c'est que les recommandations de la femme de Pierre d'Arc, Jeanne Baudot, en faveur de sa sœur semblent indiquer qu'elle se défiait d'autres héritiers. Or de qui aurait elle pu se défier davantage dans l'espèce que d'enfants du premier lit. La seconde observation est celle ci: le témoin Claude du Lys qui était certainement au courant des deux mariages de son oncle Pierre du Lys, puisque sa jeunesse s'est passée en partie chez lui à Orléans, semble éviter de parler de cette question, car il ne mentionne ni le second mariage, ni le fils du second mariage, qui était pourtant l'objet de l'enquête. En ne disant rien du second mariage, il peut taire le premier, sans déplaire en rien à la descendance qui en survit et qui, nous le savons par l'enquête de 1551, est demeurée en relations de famille avec lui.

4° J'en arrive à un argument auquel M. O. de Star n'a rien répondu, pas plus qu'au suivant d'ailleurs ; et pourtant tous deux appartiennent à la partie positive de la démonstration et, à mon avis, l'établissent à eux seuls d'une façon péremptoire. Ce quatrième argument s'appuie sur l'enquête de Vaucouleurs en 1551 et prouve par elle le double mariage de Pierre d'Arc.

Comme façon de préambule, je fais cette remarque que l'on s'est trop ému et, à tort, à mon avis, des inexactitudes de l'enquête de 1551. Ses confusions portent surtout sur les prénoms des frères de Jeanne d'Arc et sur la qualité de l'un d'eux, prévôt de Vaucouleurs, qui amène les témoins à qualifier l'autre de prévôt d'Orléans ; mais l'on oublie que le fils du second mariage de Pierre s'appelait Jean, comme son oncle de Vaucouleurs, et que, s'il n'était pas prévôt d'Orléans, il y occupait comme neveu de la Pucelle une situation privilégiée; elle le faisait inviter, tout comme un prévôt, aux fêtes officielles, aux festins de la municipalité. On oublie aussi que le petit-fils de Jacquemin d'Arc résida longtemps à Orléans chez son grand-oncle Pierre, qu'il y fut comme l'enfant de la maison et le traita souvent en père, etc. Toutes ces confusions et quelques autres encore, après 50 à 80 ans, s'expliquent donc facilement si on compare les dires des témoins entre eux. La seule notion vraiment troublée et même souvent absente de l'enquête de 1551, est celle du temps et des dates ; c'est la notion en effet qui s'altère le plus rapidement quand on n'a pour l'apprécier que sa mémoire personnelle ou des récits d'aïeux. Mais, ces réserves faites, on peut sans crainte d'erreur se laisser guider, pour la matérialité des événements, par les dépositions des témoins de l'enquête de Vaucouleurs, quand il s'agit de faits notables dont ils sont les témoins oculaires ou qu'ils ont appris par le récit de témoins oculaires.

Ces principes posés, je dis qu'il suffit de lire attentivement les dépositions de Didon et d'Anne du Lys, toutes deux filles de Claude du Lys, pour se convaincre que Pierre du Lys s'est bien marié deux fois et qu'il a laissé de son premier mariage une descendance dont au moins deux filles ont vécu et ont eu postérité.

Remarquons d'abord que Claude du Lys, le père de Didon et d'Anne, a séjourné une longue partie de son enfance chez son grand-oncle Pierre, un temps assez long même pour qu'on puisse dire qu'il a été élevé par lui. — Ce fait que Didon nous avait appris dans sa déposition, a été confirmé d'une façon péremptoire quand M. Boucher de Molandon a mis au jour l'enquête de 1502. — Or cette même Didon qui nous atteste ainsi fidèlement le séjour de son père chez son grand oncle Pierre, qu'elle nomme Jean, par une erreur facile à rectifier, nous raconte en même temps que : « pendant lesquels dix ans décéda la femme dudict Jean Daly prévost et fut ledict Jean Daly convolant en secondes nopces avec une gentille femme de bonne maison, n'est recorde elle déposante du nom de ladicte maison. Duquel mariage, comme disait ledict Claude Daly son père, issoyoient et descendoient plusieurs filles et enfants. Lesquels venus en aage auroient esté mariés et allyés en bonnes maisons et dont, à ce qu'on peut entendre elle déposante, par les propoz qu'elle a ouys tenir audict

deffunct son père, lequel depuis qu'il s'en retourna en pays par delà, du service dudict Jean Daly, prévost d'Orléans, avoit plusieurs fois esté le visiter et luy avoit ouy réciter la maison où estoit allé (1) ledict Jean Daly, prévost, et qu'il avoit une seigneurie nommé Baigneaulx près Orléans où souvent il se tenoit..... » (2)

Ce témoignage me paraît péremptoire sur la question du double mariage de Pierre d'Arc et les erreurs de détail qu'il contient ne font que mettre en relief la bonne foi de la déposante ; elle ne fait que rapporter ses souvenirs sans art et sans préparation.

La confusion de prénoms ici surtout s'explique facilement : c'est chez Pierre d'Arc du Lys que Claude du Lys avait été élevé ; mais ce dernier étant mort, Claude retournait à Orléans et y trouvait le cousin germain de sa mère, Jean du Lys, qui le recevait ; au retour il parlait à ses enfants de son hôte Jean du Lys que ceux-ci confondent ensuite dans leur mémoire avec son père lui-même, Pierre d'Arc du Lys.

Didon croit que son père est resté dix ans à Orléans, quand son séjour y a été de cinq ans seulement ; elle croit que le second mariage a eu lieu durant ce laps de temps, alors qu'il y est de beaucoup antérieur, elle pense que Pierre d'Arc a épousé en secondes noces une gentille femme de bonne maison, alors qu'il a épousé Jeanne Baudot de Domremy — Tout cela s'explique par une confusion de souvenirs facile à retrouver : Didon avait entendu deux récits de la bouche de son père : le premier disait que Pierre d'Arc avait eu deux femmes et laissé un certain nombre d'enfants : le second, que le fils de Pierre d'Arc, Jean, cousin dudit Claude du Lys, avait épousé une jeune fille noble, et cela bien vraisemblablement, durant le séjour de Claude du Lys à Orléans — Le souvenir mêlé de ces deux événements a amené la confusion de prénoms et de dates que nous constatons, mais ne nuit en rien à l'affirmation positive d'un double mariage de Pierre d'Arc et d'une postérité laissée par lui.

(1) Lisez allié.

(2) E. de Bouteiller et G. de Braux, *Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc, Enquêtes inédites*, p. 44.

Anne du Lys, sœur de la précédente, déclare avoir « ....entendu de son dict père, que dudict Daly prévost seroient yssus deux filles..... » Cette affirmation vient renforcer la précédente, et si ensuite, utilisant ses appréciations personnelles. Anne du Lys confond la généalogie de ces deux filles, cela ne détruit certainement pas la valeur du témoignage quant à la certitude de leur existence.

J'ose dire, en terminant, mon étonnement que les archéologues n'aient pas encore étudié de très près cette enquête de Vaucouleurs publiée avec tant d'à-propos et de science par MM. de Bouteiller et de Braux. J'estime qu'ils y trouveraient des renseignements aussi utiles que peu connus sur la parenté de Jeanne d'Arc. Il suffirait pour cela d'appliquer à ce document les règles d'une sérieuse critique historique

5° — Le cinquième argument repose sur le témoignage de Jean Hordal, et ici il nous suffit de rapporter chacun des trois passages relatifs à cette question, écrits successivement par lui à Charles du Lys dans les trois lettres que nous conservons encore actuellement, pour nous convaincre de la sincérité et de la compétence en la matière, de Jean Hordal. Charles du Lys lui offrait le choix entre plusieurs autres points d'attache à la famille de la Pucelle ; mais lui a voulu rester fidèle, malgré tout à sa généalogie vraie et a fini par la faire triompher au XVIIe siècle malgré la répugnance de Charles du Lys, répugnance qu'il nous sera peut-être loisible d'expliquer ultérieurement.

Nous lisons dans la lettre du 19 juillet 1609.

« . . . . . .

« Quant au doute que faictes de la *fille de Pierre nommée Hauvy qui espousa Estienne Hordal* (que Dieu absolve), duquel suis descendu, c'est chose du tout vérifiée par le tesmoignage de ceux qui l'ont veue, il y a proche de 80 ans, aynsi qu'ils l'ont déposé après avoir presté le serment en tel cas requis. Et quand il n'y aurait que le tesmoignage de Monsieur le grand doyen de Toul encore vivant, qui est irréfragable, et *omni exceptione majus*, je ne pourrois estre induict à croire le contraire, iceluy disant et assurant se souvenir très bien de la dicte Hauvy, son eyeulla, pour avoir esté porté par elle

entre ses bras souventefois, et avoir receu d'elle plusieurs pièces d'argent, et qu'elle estoit fille de Pierre, troisième frère de la dicte Pucelle, et par conséquent sa niepce, ce que feu Monsieur le grand doyen et mon ayeul, son frère, et fils de la dicte Hauvy, ont toujours maintenu avec plusieurs autres. Et ne sert de dire que la dicte pucelle ayant eu une sœur que la dicte Hauvy la pourroit avoir esté, car il s'ensuyvroit que ceux qui ont assuré et déposé avoir veu la dicte Hauvy se seroient trompés et abusés, et auroient soustenu chose fauce, ce qui ne peut estre (soub corrections). Et faire se pouroit que la *déposition du comte de Dunois se devroit entendre de la femme* de quelques-uns des frères de la dicte Pucelle, laquelle, parlant d'une sœur, entendoit parler d'une belle-sœur et femme d'un de ses frères. Car il ne se lit ailleurs la dicte Pucelle avoir eu une sœur germaine.

« Quant à l'arbre de généalogie qu'avois dressé, je le trouve fort pertinent et me persuade du tout, *le dict Pierre, après avoir eu Hauvy de sa première femme espousée en Lorraine*, elle estant morte, avoir eu en France *convolé en secondes nopces* et avoir par grâce et concession du Roy pris le surnom du Lis, considéré qu'il portoit le lis en ses armes et que de ce second mariage, Messieurs du Lis sont descendus : et de cest advis sont plusieurs qui ont cognoissance de la dicte histoire » (1).

. . . . . .

Dans sa lettre du 25 Mars 1610, Jean Hordal s'exprime en ces termes :

. . . . . .

« Touchant le double que faictes de la dicte *Hauvy, ma bisayeulle*, je vous supplie de croire qu'il est *très bien vérifié*, qu'elle est fille de Pierre Darc, troisiesme frère de la dicte Pucelle, et non de Jean Darc, prévost de Vaucouleurs, et de ce vous en jure en homme d'honneur. Et si, pour preuve de ce, Monsieur le grand doyen de Toul, mon cousin avelet de la dicte Hauvy, m'a dict et asseuré qu'il mettroit, si besoing estoit, sa teste sur un bloc pour estre coupée, desquels termes il a usé, et pour sa grande preudhomie et fidélité, fais autant d'estat d'un tel tesmoing, qui est *omni exceptione major*, que si plusieurs autres en deposoient. Et sy le dict sieur Doyen et autres m'ont assuré le dict Pierre avoir esté marié en Lorraine, c'est à sçavoir *en un village proche de Toul, appelé Buré* ; de sorte qu'il faut inférer nécessairement que, puisqu'il appert qu'il a été résidant en France avec femme et enfants, ou qu'il a mesné en France la femme qu'il avoit prise en Lorraine, dont est sortie la dicte Hauvy qui demeura en Lorraine et fut mariée au dict feu Estienne Hordal, et que messieurs vos défunts prédécesseurs en sont descendus, ou bien que la mère de la dicte Hauvy estant morte, le dict Pierre auroit convolé, en France, à de secondes noces, dont messieurs vos prédécesseurs sont extraicts seulement. D'une chose pouvons-nous estre assurés, qu'estes descendus du dict Pierre en ligne masculine, et nous en ligne féminine, et crois en ma conscience estre chose très véritable.

. . . . . (1)

Enfin Charles du Lys, hésitant encore, la lettre du 2 avril 1611 contient ces déclarations répétées :

. . . . . .

« Et d'autant que par vos pénultiesmes me priés d'uzer mutuellement d'une liberté entière et sans cérémonies, je vous diray que Monsieur le grand doyen de l'Eglise de Toul, mon cousin, personnage vénérable et véritable, aagé de 80 ans ou environ, et trois autres miens cousins, chanoines au dict Toul, et moy, sommes *grandement estonnés et extrêmement marrys que révoquiés en doute que soyons sortis de Hauvy, fille de Pierre d'Arc*, troisiesme frère de la dicte Pucelle : et laquelle Hauvy fut mariée à Estienne Hordal, desquels sommes descendus, comme souvent vous ay escry. Veu que ce est la mesme vérité que cela et que vous en ay juré en homme d'honneur par mes dernières. Une fois pour toutes proteste devant Dieu, que receus avanthier faisant mes Pasques, par sa saincte grâce et miséricorde, et jure sur la damnation de mon âme que ce que vous ay escry de nostre extraction de la dicte Hauvy, fille de Pierre d'Arc, et d'Estienne Hordal (que Dieu absolve), dont nous sommes descendus en légitime mariage, est selon ma conscience et *la tradition que nous en avons eue*, indubita-

(1) E. de Bouteiller et G. de Braux, *la Famille de Jeanne d'Arc*, p. 16.

(1) *Ibid*, p. 29.

blement de nos prédécesseurs, et comme je prétends l'avoir *verifié par l'enqueste* qui en a esté faicte, lorsqu'obtins de feu Son Altesse de Lorraine, d'heureuse mémoire, déclaration d'ancienne noblesse, avec permission de porter les armoiries de la dicte Pucelle. Et n'eusse jamais obtenu la dicte permission, si je n'eusse faict paroistre les Hordals estre du parenté de ladicte Pucelle, c'est à sçavoir descendus du 3e frère d'icelle, qui eut une fille appelée Hauvy, mariée au dict Estienne Hordal, à *Buré proche de Vaucouleurs.*

« Et bien que le dict Pierre ayt esté en France avec sa sœur, tant avant sa mort qu'après, vous escrivis, et c'est la vérité, ne s'ensuit pas qu'il n'aye pas esté marié en Lorraine et qu'ayant eu la dicte Hauvy qui auroit demeuré en Lorraine, il ne s'en soit allé en France avec sa femme ; aussy ne designés vous pas qu'il se soit marié en France. Que si il s'y est marié, la mère de Hauvy estant morte, il faut conclure que Messieurs du Lis sont descendus du second mariage du dict Pierre en ligne masculine et les Hordal du premier mariage en ligne féminine. En somme, il conste que le dict Pierre a esté marié au dict Buré, soit devant la mort de la Pucelle, soit après.

« Et de faict, entre la dicte mort et justification de la dicte Pucelle il y a eu 25 ans, pendant lesquels il auroit peu se marier en Lorraine ; car un mariage est bientost faict et consommé. Et depuis, sa première femme estant morte en Lorraine, en auroit espousé une autre en France, dont estes descendus, comme je vous ay escry en mes dernières. Et comme depuis quelques mois avois prié un mien amy, homme d'honneur et d'authorité et de grand sçavoir, de s'informer à Vaucouleurs de la généalogie des frères de la Pucelle et spécialement de Pierre, son 3e frère, il luy fut rendu par plusieurs personnes qualifiées qu'il n'y avoit personne en Lorraine qui en sceut plus que moy à rayson de l'enqueste qui en avoit esté faicte à ma poursuite et à mes frays.

« Et s'y vous asseure que depuis 4 ou 5 mois un gentilhomme de ces quartiers, mon amy, m'a envoyé *une copie semblable aux trois que m'avez envoyées et m'escrivoit qu'il s'estonnoit que nous y estions obmis.* Le mesme m'a esté dict par un mien amy de robe longue et qu'il vous en falloit advertir pour y remédier, iceux estimants que ne vous en avois escry.

« Pour mon regard, il n'y a pas d'intérest pour la Lorraine, a cause que suys bien cogneu estre du parenté de la Pucelle par le moyen de son 3° frère et de sa niepse Hauvy, mariée à Estienne Hordal, comme j'en ay des patentes expresses avec le grand sceau de feue sa dicte Altesse de Lorraine, mais eu esgard à Messieurs de nostre parenté de Normandie qui estimeront qu'en Lorraine il n'y a d'autres parents de la Pucelle que ceux qui sont contenus en l'extraction qu'en avés dressée et que leur avés envoyée, comme il appert par les lettres que Monsieur de Troismonts *si ce n'est qu'il vous plaise y remédier.* si tant estoit que changiez quelque chose en la dicte extraction, y adjoutant ou diminuant.

« Ce que, s'il advenoit, pourriés mettre s'il vous plaist, et avec vérité et conscience (car autrement je ne parleroy ny escriroy jamais ; *contra quam conscientiam qui facit, ædificat ad gehennam : cap. Iras de rest. spol.*) : « *que du mariage du dict Pierre d'Arc, contracté à Buré proche de Vaucouleurs, il y auroit eu une fille nommée Hauvy qui auroit esté mariée à Estienne Hordal,* duquel mariage sont issus ceux qui en Lorraine se sont appelés Hordal, ou sont extraits de femmes portant le nom de Hordal.

« Ce que vous asseure sur les mesmes protestations et serments que vous ay escry cy dessus, que si cela estoit faulx ne voudrois faire telle protestation et serment pour tous les empires et royaumes qui sont au monde...

. . . . . » (1)

A ces extraits si nets, si positifs, il y a lieu d'ajouter les témoignages recueillis à la demande de Jean Hordal dans l'enquête du 7 juin 1596, les voici :

« *Damoiselle Françoise Dailly,* veuve de noble homme *Jehan de Bonnaire,* bourgeois de Vaucouleurs, sœur du sieur *Dailly,* aagée de 60 ans, a dit que les *Hordal* estaient qualifiés de parents par son frère qui estoit chef de la famille de la maison de la Pucelle.

« *Damoiselle Barbe Dailly,* veuve et relicte de feu *Mangin Hériosme, dict la Feuille,* résidante à Domremy, aagée de

(1) *Ibid.* p. 38 et sq.

50 ans, et sœur du sieur *Dailly*, dit que le grand doyen.... avoit fait empreindre les armoiries de la dite Jehanne en l'église de Toul, que les *Hordal* ont été par deux fois en son logis du temps de *Blaise Vincent* son premier mary et qu'ils ont esté reçus en parents.

« Vénérable et discrète personne messire *Estiene Hordal*, doyen et chanoine de Toul et chef du chapitre de cette église, âgé de 66 ans... dit qu'il a toujours ouy dire de ses prédécesseurs et signamment de feu *Jean Hordal*, son père et d'*Alix* sa mère et de feu mess. *Claude Hordal*, son oncle paternel et son prédécesseur au doyenné et de *Comtesse Hordal*, femme de *Mansuy Boulenger*, sœur germaine des dits *Claude et Jean Hordal*, qu'ils estoient descendants d'un nommé *Estienne Hordal* et d'une nommée *Hawy*, sa femme, qui estoit fille de *Pierre Day*, fils de *Jacques Day* et d'*Isabeau*, sa femme, père et mère de *Jehanne la Pucelle* lesquels, oultre la dite *Jehanne* et *Pierre* auroient encore deux autres enfans, sçavoir *Jacquemin* et *Jehan* qui sont ceux, ainsy que le déposant a entendu de mess. Claude *Hordal*, son oncle, cy dessus mentionné, lesquels poursuivirent la justification d'icelle *Jehanne* après sa mort. Et que oultre lesdits mess. *Claude, Jehan et comtesse les Hordals*, seroient issus dudit *Etienne Hordal*, et de ladite *Hawy* un nommé *Vautrin Hordal* ayeul dudit M. *Etienne Hordal*, lequel mourut du temps que le marquis de Brandebourg amena des troupes en son pays, entre les bras de luy déposant, au lieu de Nancy, où il faisait lors sa résidence en une maison joignant les Cordeliers. Tellement que les enfants issus desdits *Estienne Hordal et Hawy*, sont du nombre de quatre : sçavoir les dits Messire *Claude, Jehan, Vautrin et comtesse Hordal*. En raison de quoy seroit ledit sieur M. *Jehan Hordal*, suppliant, cousin au déposant, fils dudit *Jehan Hordal*.

« Ajoute qu'il a vu les armes de la Pucelle mises sur une verrière dans la salle de sa maison, que ces mêmes armes ont toujours été usitées sur leurs cachets. Qu'un cachet en or, portant ces mêmes armes, a été donné par *Hawy* elle-même au grand doyen et qu'enfin ces armes figurent sur la tombe duditgrand doyen, au portail de Barisey et à la cathédrale de Toul... (1).

Cette enquête a été visée par les lettres de noblesse accordées à la famille Hordal le 10 juillet 1596, où il est dit : «.. d'autant que par les preuves et témoings administrés de la part dudit Hordal pour vérification de sa généalogie à la ditte Pucelle, suivant l'arbre qu'il en aurait dressé et représenté en nostre dit conseil avec les enquestes sur ce, diligeance de sa part et reçeue par Baltazar Crocq, poursuivant d'armes à ce commis et député, il y a apparance vray semblable qu'il est issu de la paranté de ladite Pucelle ..» (2)

Je sais bien que M. Poucher de Molandon parle avec un certain dédain du témoignage d'Hordal, ainsi que des enquêtes de 1551, mais nos lecteurs jugeront, je pense, comme moi, qu'il y a là néanmoins matière suffisante pour se faire une opinion définitive sur ce débat.

Je n'ajoute qu'un mot sur la question qui m'est personnelle — Je puis assurer que les actes d'état-civil et le livre de famille des Macquart établissent la généalogie avec une certitude complète.

Le seul document à examiner de plus près est le *Mémoire des Preuves du baron de Rullecourt*. Personnellement je crois à sa véracité entière ; mais étant donné qu'il est constitué par des analyses de pièces, et qu'il est rédigé au XVIIIe siècle, je le présente à la critique historique seulement comme une base de probabilité et cela jusqu'au jour où d'autres pièces viendront corroborer ses dires. Toutefois j'engage M. O. de Star à étudier lui-même ce *Mémoire des Preuves* ; il le trouvera à la Bibliothèque nationale, à la continuation de d'Hozier.

Quel que soit d'ailleurs le jugement qui sera porté sur ce point tout personnel, j'estime que l'existence d'une postérité féminine de Pierre d'Arc est d'ores et déjà démontrée. L'étude des documents généalogiques concernant les familles qui se réclament de cette parenté pourra donc être poursuivie désormais sans se buter à un regrettable *a priori*.

HENRI DEBOUT.

T. XLV, col. 921, à la seconde avant-dernière ligne lire 1504 et non 1502.

(1) *Ibid.* p 216.
(2) *Ibid.* p. 219.

Folard (M. de), ambassadeur sous Louis XV (XLV ; XLVI, 78). — L'*Intermédiaire*, sous la signature, *Une de ses arrière petites-filles*, dit (10 juillet 1902) que la fille aînée de M. de Folard épousa le comte de Toureau Ne faut-il pas lire Hareau au lieu de Toureau ?

D'autre part, faut-il lire, pour le nom de sa femme, Nantua ? Ne serait-ce pas Nantica ?

UN LECTEUR AVIGNONAIS.

Cela se peut : il nous a été impossible de faire corriger la note par l'auteur dont l'écriture ne nous était pas familière.

—

Marie Leczinska. — M. le comte Fleury et M. de Nolhac (XLVI, 10, 146). — A mon humble avis, les torts étaient partagés ; et puis il y avait entre les deux époux cette incompatibilité d'humeur qui amenait jadis tant de séparations judiciaires et dont notre moderne divorce a si rapidement raison.

Il ne faudrait pas croire cependant que Marie Leczinska fût aussi nulle qu'on veut bien le dire. Les Mémoires du temps ne la présentent certes pas sous un tel jour : et le livre de M. Paul de Raynal est même le plus chavaleresque des panégyriques en faveur de Marie Leczinska. ALPHA.

—

Théroigne de Méricourt (T. G. 879 ; XLV). — M. Albin Body, très renseigné sur la célèbre héroïne révolutionnaire, en a parlé à différentes reprises dans *Wallonia*.

—

Le véritable sexe du chevalier d'Eon (T. G. 317 ; XLIV ; XLV. — Les lettres de la chevalière d'Eon (c'est ainsi qu'elle a signé celles que j'ai et dont le style est plutôt d'un dragon que d'une femme) sont-elles rares et ont elles une certaine valeur ? B. DE C.

—

Savalette de Lange. — L'homme-femme XLVI, 66. — L'*Intermédiaire* a traité abondamment cette question depuis le tome XXXIV. Je ne vois pas qu'il soit possible d'y revenir utilement. O.

—

Les Treize (XLV). — C'est par un décret en date du 12 mars 1815, rendu à Lyon où il était arrivé le 10 au soir, que Napoléon accorda aux fonctionnaires civils et militaires qui avaient favorisé la Restauration, une amnistie pleine et entière.

L'article 2 en exceptait treize personnages, qu'il énumérait :

Les sieurs Lynch, de la Roche-Jacquelin, de Vitrolles, Alexis de Noailles, duc de Raguse, Sosthène de la Rochefoucauld, Bourrienne, Bellart, prince de Bénévent, comte de Beurnonville, comte de Jancourt, duc de Dalberg, abbé de Montesquiou.

Il disposait, en outre, à leur égard :

« Ils seront traduits devant les tribunaux pour y être jugés conformément aux lois et subir, en cas de condamnation, les peines portées au Code pénal.

« Le séquestre sera apposé sur leurs biens meubles et immeubles par les officiers de l'enregistrement, aussitôt la publication du présent décret. »

M. César Birotteau trouvera le texte de ce document, soit dans le *Bulletin des lois* (6e série, t. unique, n° 69), soit dans la collection des lois et décrets de Duvergier, à la date indiquée (t. XIX, p. 375). Quant aux raisons qui avaient dicté l'exclusion des Treize d'une mesure générale de clémence, il ne serait pas difficile de les déterminer et on pourrait, pour chacun, aisément les préciser.

R. DUPL.

—

Les papiers des Tuileries (XLV ; XLVI, 19). — Sans répondre à point nommé à la question posée, mais désirant y contribuer partiellement, je conseillerai au lecteur de se référer à la *Note préliminaire* de huit pages, de M. L. Lecestre, à son ouvrage, *Lettres inédites de Napoléon Ier* (an VIII — 1815) (Paris. Plon, 1897, 2 volumes), au sujet des éliminations, destructions et mutilations de la Correspondance de Napoléon Ier. E. LIMINON.

—

Les médecins qui ont fait volontairement le sacrifice de leur vie (XLV ; XLVI, 95). — Il y a 25 ans, le Dr Mouton de Cutz fit un rapport à l'Académie de médecine de Paris, sur le fait suivant : s'étant fait au doigt une large ouverture, avec le bistouri qui lui servait à faire la trachéotomie, dans un cas de croup, il en déduisait que la maladie n'était pas contagieuse ; sous prétexte qu'il n'avait pas eu le temps de prendre les précautions nécessaires en pareil cas (faire saigner abondamment la blessure, sucer la piqûre, etc). On sait aujourd'hui

combien cette conclusion était prématurée ! Dr B.

—

En 1835, à Alexandrie (Egypte), M. Ferdinand de Lesseps, étant consul, le Dr Clot-Bey s'est inoculé de virus de la peste.

A. R.

—

Tybilles (XLVI, 12, 157). — N'y aurait-il pas là une coquille administrative? Et ne faut-il pas lire tout simplement; *rue des Sybilles* ? RIP-RAP.

—

Pissotte XLV ; XLVI, 96).— A Noyon, on appelle vulgairement le pisselot, la fontaine magnésienne de l'Obélisque ; parce que son jet d'eau est très mince.

D'un autre côté, ce mot a le sens de chaumière, pissotte ; parce que nos ancêtres gaulois employaient cette expression, à tout bout de champ. Ainsi, par exemple, pour dire une robe commune, en étoffe vulgaire, on disait : une petite robe pour aller pisser ! (nous l'avons entendu, dans notre enfance, dans la bouche d'une vieille marquise !) De même ; tel roi fit périr tous les assassins : il n'en laissa pas même un seul pour pisser contre la muraille ; *mingentem juxtà parietem*, dit saint Grégoire de Tours, dans son histoire des Francs ; — un évêque ! C'est ainsi que pissotte désignait une cabane, bonne tout au plus pour aller y faire ses besoins contre les parois délabrées.

Et si ce n'est pas vrai, c'est du moins vraisemblable ; nous en avons donné les motifs. Dr B.

*
* *

Ajoutez à la liste d'endroits appelés *Pissote* le petit café situé à l'encoignure des rues Beaujolais et Montpensier, à côté du Palais-Royal et où ont défilé toutes les célébrités de ce théâtre.

EUGÈNE HÉROS.

*
* *

Il existe à Saint-Maixent (Deux Sèvres) un ruisseau relativement important appelé le Pissot, qui se jette dans la Sèvre (Niortaise) à l'endroit même où elle sort de la ville de Saint-Maixent. V. A. T.

—

Ovale ; nouvelle acception (XLV). — *Ovale* est sans doute ici pour *gracieuse*.

Vous vouliez, Acis, me dire qu'il fait froid ; que ne disiez-vous : il fait froid, s'écriait, jadis, La Bruyère.

L. N. MACHAUT.

—

Le mot Arietes (XLIV; XLV ; XLVI, 96). — De ce que brebis s'est dit berbis en vieux français, il serait *peut-être* téméraire d'affirmer que le vieux mot berbiz ait toujours eu le sens de brebis ; d'autant plus que *ber* a le sens de brillant en gaulois ; et que *biz*, à la fin d'un mot surtout, peut avoir aussi bien des sens différents. Naturellement, nous n'affirmons rien ici ; c'est une simple objection, que nous adressons à notre savant ophélète, M. de la M. Dr BOUGON.

—

Il s'est amené — Cet objet est identique à un autre (XLVI, 67). — Il serait fort intéressant de citer des phrases, avec leurs noms, du « grand nombre de gens de lettres » qui écrivent *s'amener* pour *venir*. Quand j'entends mes enfants dire « Dépêche toi de t'amener », pour : empresss-toi d'arriver, je les reprends vivement. Je croyais (*errare humanum est*) que seuls les paysans disaient : « Tiens, voilà le train qui s'amène ! » OROEL.

—

Volume anonyme (XLVI, 17). — Isidore S.. [Salles] et Hérald de P... [Page]. Quatrains. — Paris, [Pau, Impr. Garet], 1896, pet. in-8° carré de 327 p.

Isidore Salles est le poète landais bien connu, l'auteur de *Gasconnne*. Le lieu d'impression et le nom de l'imprimeur sont au verso du faux titre.

PALENSIS.

*
* *

Le livre, introuvable en effet, des *Quatrains* anonymes dont M. J. C. Wigg recherche la paternité, est dû à l'amicale collaboration de M. Isidore Salles qui fut l'un des plus jeunes préfets de feu l'Empire : il ne dut pas avoir la main lourde à ses administrés, — et du baron Herald de Pages, un éblouissant causeur qui porte gaillardemment ses quatre-vingt-sept ans et qui se trouve avoir été par rencontre le père réel du *Petit Journal*

L'un et l'autre, derniers survivants de l'aimable bande des Emile Augier, Latour Saint-Ybards, Lherminier, marquis de Belloy, etc. J'en passe, mais je ne saurais ajouter : des meilleurs...

Maintenant, par la fraternelle unité des deux collaborateurs, auquel attribuer tel ou tel de leurs quatrains, celui-ci par exemple, dont ma mémoire doit trahir indignement les deux premiers vers :

Il n'importe de savoir
De qui l'on a bien pu naître
Depuis que le verbe Avoir
A remplacé le verbe Être

(*Remplacé* ou *supplanté* ?...)

Et de cet autre, cocasse :

Chaque saison que Dieu nous donne
A son bon et mauvais côté :
Si mon hiver est monotone
Mon printemps ne l'a pas été.

N. — r.

*
* *

Les deux premiers vers doivent se lire ainsi :

On ne tient pas à savoir
De quel sang on a pu naître.

—

Inadvertances de divers auteurs (T. G. 718 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV ; XLV). — Ici, l'auteur n'appartient pas à la littérature ; c'est une société française de navigation.

Elle a mis sur chantier à Saint-Nazaire, un navire qu'elle a nommé *Maréchal Suchet*.

Il suffit d'ouvrir un dictionnaire historique pour apprendre que le général Suchet, duc d'Abrantès, n'a jamais été maréchal de France.

Napoléon a créé des ducs, militaires qui, malgré ce titre, sont restés généraux de division : Suchet est dans ce cas.

Si la Société de navigation ne change pas le nom du bateau, les passagers, en grande majorité, seront persuadés que Suchet a été maréchal de l'Empire et l'erreur tiendra bon comme toutes les erreurs.

X. X.

*
* *

On signalait dernièrement dans l'*Intermédiaire*, des fautes de français d'Alfred de Musset ; en voici une de Lamartine :

Ah ! qu'il pleure, celui dont les mains acharnées
S'attachant comme un lierre aux débris des années,
Voit avec l'avenir s'écouler son espoir !

Voit n'a pas de sujet.

Ce qu'il y a d'enrageant, c'est que d'aussi affreuses incorrections se rencontrent dans des pièces magnifiques.

Les trois vers que je cite sont tirés de la pièce intitulée : *Le poète mourant* (Nouvelles méditations).

A. F.

—

Militaires professionnels (XLV). — On doit dire : *militaires professionnels*, et non *professionnels militaires*.

Militaires professionnels, c'est-à-dire soldats de carrière, pour une longue durée de service, ou rengagés et n'ayant désormais plus d'autre profession en vue.

On dit : mendiant professionnel, voleur professionnel, mais je ne crois pas qu'il soit correct de dire : professionnel mendiant, professionnel voleur. On dirait mieux : professionnel de la mendicité, professionnel du vol.

C'est pourquoi je ne pense pas que l'on puisse dire *indifféremment* militaire professionnel ou professionnel militaire.

RECTA.

—

L'autruche citée dans la Bible (XLVI, 65). — Le renseignement demandé se trouve naturellement dans le célèbre ouvrage de Samuel Bochart : *Hiérozoïcon* (ou des Animaux de l'Ecriture Sainte) au mot *Struthio*. — *Quod de Struthione legere est* JOB 39, 17 *unde est, quod* JEREMIAS. THREN, 4, 3. *matres, immisericordes confert cum struthionibus*. JOB, 39, 17. *Hæc ova sua derelinquit in terra*, etc. *Nec cogitat futurum, ut illa pes conterat, et agri bestia comprimat. Duram se exhibet erga pullos suos, ac si non essent sui.*

JÉRÉMIE. THREN 4, 3, *Filia populi mei crudelis est, ut struthiones deserti.*

Ainsi l'autruche passait pour négliger ses œufs et en couver d'autres que les siens.

VIEUJEU.

*
* *

La Bible cite l'autruche deux fois. « As-tu donné aux paons le plumage qui est si gai, où à l'autruche les ailes et les plumes ? » (Job XXXIX, v. 19).

« Les épines croîtront dans ses palais, les chardons et les buissons dans ses forteresses, et elle sera le repaire des dragons et le pâturage des autruches. » (Isaïe XXXIV, v. 13).

A vrai dire, il n'y a rien dans ces passages qui soit un éloge ou une critique de l'autruche. Et je ne connais pas d'autres passages relatifs à ce volatile.

V.

Le passage de la Bible auquel fait allusion l'abbé Demigneux est sans doute celui que voici, et qui se trouve au livre de Job, chapitre XXXIX, versets 16 à 21.

As-tu donné aux paons ce plumage qui est si brillant? ou à l'autruche les ailes et les plumes ?

Néanmoins elle abandonne ses œufs à terre, et les fait échauffer sur la poussière, et elle oublie que le pied les écrasera ou que les bêtes des champs les fouleront. Elle se montre cruelle envers ses petits, comme s'ils n'étaient pas à elle : et son travail est souvent inutile, et elle ne s'en soucie point. Car Dieu l'a privée de sagesse et ne lui a point donné d'intelligence ; a la première occasion elle se dresse en haut, et se moque du cheval et de celui qui le monte. V. A. T.

*
* *

Le passage visé appartient à l'admirable poème qu'est le livre de Job (c. XXXIX, v. 13-18) :

L'aile de l'autruche est semblable à celle de la cigogne et de l'épervier. Lorsqu'elle abandonne ses œufs sur la terre... elle oublie que le pied du passant ou celui des bêtes sauvages les écrasera peut-être. Elle est dure et insensible à ses petits comme s'ils n'étaient pas à elle... Car Dieu l'a privée de sagesse et ne lui pas donné l'intelligence...

D'ailleurs, les formes bizarres et disproportionnées de l'autruche, sa tête déprimée lui ont, de tout temps, attiré le reproche de stupidité. Pline (*Hist. nat.* L. X, c. 1) est peut-être le premier à prétendre que, lorsqu'elle est poursuivie par le chasseur, elle croit se soustraire au danger en dissimulant sa tête derrière une pierre ou sous le plus petit buisson, laissant à découvert le reste du corps.

F. BL.

*
* *

Même réponse.

SAINT-MÉDARD

*
* *

M. Piétro se convaincra aisément que le bon curé dont il parle n'a pas tout à fait tort. Cet oiseau est nommé à ma connaissance, *dix fois*, dans le texte hébreu de l'ancien testament, spécialement dans Job, et dans les Prophètes : *Isaïe, Jérémie et Michée*. Voici deux textes d'Isaïe chap. 43. v. 20. *Glorificabit me bestia agri ; dracones et struthiones ;* ch. 13. 21 *Et habitatunt ibi* (c.-à-d. dans les ruines de *Babylone*) *struthiones et pilosi saltabunt ibi.*

Et Jérémie : Lamentations 4. 3. *Filia populi mei crudelis, quasi struthio.* L'autruche est qualifiée *de cruelle*, sans doute parce qu'une fois qu'elle a pondu ses œufs, elle les abandonne sur le sable brûlant du désert, qui suffit à les faire éclore.

AUGUSTE PARADAN.

*
* *

Le brave curé mis en cause par M. Piétro, qui, dans un ouvrage, dit de l'autruche : « Cet animal est peu intelligent ; « l'Ecriture n'en fait pas l'éloge, au con- « traire elle en dit du mal », ce brave curé, dis-je, fait allusion à plusieurs textes de l'Ecriture qui lui donnent parfaitement raison. Voyez Job XXX, 29 ; XXXIX, 13-18.— Isaïe, XIII, 21 ; XLIII, 20 : — Thrènes IV, 3 : — Michée I, 8. — Lévitique XI, 16. — Deutéronome XIV, 15.

Qu'est l'autruche d'après ces textes ?

1° Un oiseau légalement impur, que les enfants d'Israël ne devaient pas manger. (Lév. et Deut. loc. cit).

2° Un oiseau vraiment inintelligent : « car Dieu l'a privé de sagesse et ne lui « a point départi d'intelligence ». Job XXXIX, 17.

Un proverbe arabe dit : « stupide comme une autruche », et cela pour de multiples raisons développées dans le Dictionnaire de Bochart.

3° Un oiseau cruel, le symbole même de la cruauté, d'après Jérémie, *Lamentations* IV, 3 : « La fille de mon peuple est « cruelle comme l'autruche dans le dé- « sert ». Le prophète, accusant les femmes de Jérusalem d'abandonner leurs enfants au lieu de les allaiter, les compare justement à l'autruche qui, si on en croit Job, « abandonne ses œufs dans le sable... et « ne pense pas que le pied peut les fouler ou que la bête sauvage peut les écraser et les dévorer ; qui est dure pour ses petits comme s'ils n'étaient point à elle et qui, si elle a travaillé en vain, n'en est saisie d'aucune crainte. » XXXIX, 14-16.

Buffon ne contredit point le saint homme de la Bible. *Hist. nat.* LXX.

C'est l'oiseau impie, dit sentencieusement l'arabe.

Mais, en revanche, prodigieuse, triomphante est la course ailée de cette géante du désert qui, « quand c'est le temps,

« (pousse un cri d'allégresse), prend son « essor superbement, et se rit du cheval « et de son cavalier. » Job, XXIX, 18.

ABBÉ JARRY.

*
* *

L'abbé Demigneux avait certainement en vue le chapitre XXIX du Livre de Job, versets 13 à 18, et notamment le verset 17 ainsi conçu : « Privavit enim eam (Struthionem) sapientia nec dedit illi intelligentiam » Resterait à savoir si « struthio » traduit bien l'hébreu « Renanim ». La question semble discutable. Voir Rochart dans l'Hierozoïcon Lib. II, XVI et XVII. Il semble être également fait mention de l'autruche dans les Prophètes sous le nom de « Beth lâana ». EL. KANTARA.

—

Christ sans barbe (XLVI, 63). — Monsieur Gendevert trouvera les réponses aux questions qu'il pose à M. de Mély, au sujet du *Christ* sans barbe, dans le volume qui vient de paraître :

Le Saint-Suaire de Turin est-il authentique ? Les représentations du Christ à travers les âges. Paris, Poussielgue, 1902, petit in-4°. F. MÉLY.

—

Les saints. guérisseurs et producteurs de maladies (XLV). — Le lecteur trouvera deux études très documentées sur ce sujet dans les ouvrages que voici :

Alfr. Franklin. — *La vie privée d'autrefois. Les Médecins* (Paris, Plon, 1892) 3e Pie. Les saints guérisseurs (219-253).

H. Gaidoz. — *La rage et saint Hubert.* — (Paris, A. Picard, 1887) 224 pages.

Dr CHARBONIER.

—

Occlusion des yeux après la mort (XLII ; XLIII ; XLIV). — Voir dans le *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* de Ch. Daremberg et Edm. Saglio, tome II, fig. 3359, une scène de ce genre d'après un vase funéraire trouvé à Volaterre et qui remonterait à la période romaine de l'art étrusque.

F. BL.

—

Les moulins à hosties (XLV ; XLVI, 107). — La « Bibliothèque historique » au sujet de laquelle plusieurs collaborateurs de l'*Intermédiaire* m'ont fourni des réponses très complètes et très intéressantes, dont je les remercie cordialement — contient à la page 318 du tome XI, le récit suivant sur un député très en vue sous la Restauration :

Les députés n'ont pas eu le courage d'entendre M. de ..... ; mais la Quotidienne nous en a dédommagés en nous donnant son discours. Ce discours nous montre à quel point un honnête homme peut ressembler à un énergumène, et comment la fureur peut s'allier avec la piété. Ce n'est pas, du reste, le seul contraste qu'ait présenté jusqu'ici la conduite de M. de ..... ; il a déjà prouvé qu'il faisait marcher de front l'orgueil le plus démesuré des titres et des parchemins avec la pratique d'une religion qui prêche l'humilité. Tout le monde sait que, dans la paroisse dont il fut seigneur et qu'il habite encore, il donne à ses ex-vassaux l'exemple de la piété en communiant toutes les semaines. Mais une communion vulgaire ne lui paraissant pas digne d'un homme comme lui, il a fait fabriquer des hosties à l'écusson de sa maison, et, la veille du grand jour, il envoie au curé celle qui doit lui être présentée le lendemain. Un jour, il avait oublié cette précaution importante ; et le curé, croyant qu'il voulait se remettre au régime ordinaire, s'apprêtait à lui administrer une communion non armoriée ; mais, à l'aspect de l'hostie plébéienne, le communiant pâlit et recula involontairement. Cependant il était trop tard pour y remédier. *Monseigneur*, lui dit le curé, *il faut pour aujourd'hui vous contenter de la fortune du pot.* Force lui fut de suivre ce conseil ; mais puisque Dieu lui-même ne lui paraît admissible que sous les emblèmes de la féodalité, qui ne lui pardonnerait de vouloir rendre aux hommes ce régime qui est pour lui la perfection idéale ?

V. A. T.

—

Le gaz et l'éclairage des villes (T. G. 380 ; XLIV). — L'*Intermédiaire* peut enregistrer un nouveau succès. L'article qu'il a publié naguère (30 septembre 1899) sur Jean-Pierre Minkelers a déterminé en Belgique et aux Pays-Bas une campagne de presse en faveur du « véritable inventeur de l'éclairage au gaz », et sur l'initiative de l'administration communale de Maestricht un comité vient de se constituer dans la ville natale du savant belge pour élever un monument à celui-ci. Ce comité a pour présidents d'honneur MM. G. Ruys de Beerenbrouck, commissaire de la Reine dans le Limbourg hollandais, et V. de Stuers, membre de la Seconde Chambre des Etats-Généraux ; pour président effectif, M. Bau-

duin, bourgmestre de Maestricht ; pour trésorier, M. P. Loomans, de la même ville — à qui les souscriptions doivent être adressées.

Depuis la publication de ma notice dans l'*Intermédiaire*, j'ai retrouvé à la Bibliothèque royale de Belgique (Varia, 70712, Aérostats, 1), un exemplaire du *Mémoire sur l'air inflammable* de Minkelers, que j'avais dû citer autrefois d'après Morren et les historiens de l'ancienne Académie de Bruxelles. Or, ceux-ci n'ont pas toujours su lire exactement le texte qu'ils avaient sous les yeux.

Ainsi, c'est le 1er octobre 1783 — et non le 1er octobre 1784 — qu'eut lieu, à Louvain, l'expérience dans laquelle Minkelers obtint pour la première fois du gaz de houille. Il l'utilisa d'abord pour le gonflement des aérostats, lesquels venaient d'être inventés, et l'on trouvera d'intéressants détails à ce sujet dans son *Mémoire* et dans l'ouvrage de Faujas de Saint-Fond, l'historiographe des frères Montgolfier. Les résultats acquis furent communiqués à l'Académie de Bruxelles dans ses séances du 22 décembre 1783 et du 8 janvier 1784, et celle-ci les fit connaître officiellement à l'Académie de Berlin, dont le directeur, Achard, venait de demander « différens éclaircissemens sur ce qui s'étoit fait dans les Pays-Bas par rapport aux machines aérostatiques ».

Minkelers connut bientôt toutes les propriétés du gaz de houille, et chaque année, à l'Université de Louvain, il s'en servait pour éclairer son auditoire : le fait a été attesté par Van Hulthem, le célèbre bibliophile, qui devint son élève en 1783 ; et en 1872, M. Michel Smiets affirma, au XIIe congrès néerlandais tenu à Middelbourg, que deux autres anciens élèves de Minkelers lui avaient, à lui-même, raconté la chose.

Il est juste de rappeler, d'après le *Vieux-Neuf* d'Edouard Fournier, qu'un médecin français, Jean Tardin, et un révérend anglais, John Clayton, avaient, dès le XVIIe siècle, distillé du charbon de terre, obtenu ainsi du *gaz inflammable*, du *spirit of coal*. Mais ces expériences restèrent absolument stériles.

D'autre part, on sait que les premiers essais d'éclairage au gaz de Philippe Lebon, en France, datent de 1786, et les premiers essais de William Murdock, en Angleterre, de 1792.

A. Boghaert-Vaché.

—

L'Arc de Triomphe et le 5 mai (XLV). — Il est de toute évidence que, sauf aux deux points extrêmes les plus éloignés de son parcours, c'est-à-dire les jours du solstice d'été et du solstice d'hiver, le soleil se plonge, à l'horizon du couchant, deux fois par an aux mêmes points, compris entre ces deux points extrêmes. Il en résulte que, pour un observateur placé dans l'axe de l'Arc de Triomphe, le soleil se couche sous cet Arc, à deux époques de l'année, également distantes par rapport aux solstices. Le reste du temps, il se couche soit un peu plus au nord, soit plus au sud ; c'est-à-dire soit à la droite soit à la gauche de l'observateur, qui regarde cet arc triomphal.

Maintenant, il faut bien savoir comment on doit se placer, pour assister à ce phénomène météorologique, et nous croyons que l'auteur se trompe, en parlant de la terrasse des Tuileries : puisque l'Arc de Triomphe est trop au *nord*-ouest, par rapport à cette direction, il est de toute nécessité pour cela, que l'observateur ait l'Arc de Triomphe au *sud*-ouest. Dr Bougon.

***

A en juger d'après les plans de Paris, l'axe du monument ou la direction des Champs-Elysées et de l'avenue de Neuilly est N 64° 30' W.

Cela posé, le soleil se couchera dans la direction de l'embrasure de l'Arc de Triomphe les deux jours où il apparaîtra ou disparaîtra à l'horizon à 64° 30' de la direction N. S.

Soient D la déclinaison, L la latitude, Z l'azimut du soleil I à l'horizon, ou l'angle ION. Le plan du petit cercle décrit par le soleil dans les journées considérées rencontre ON en un point A, situé à une distance.

$$oA = \frac{\text{Sin } D}{\cos L}.$$

Mais le triangle IOA rectangle en A donne

$$OA = OI \cos Z,$$

d'où

$$\cos Z = \frac{oA}{oI} = \frac{\text{Sin } D}{\cos L}.$$

or, à Paris, L = 48°50' en 'Z doit avoir pour valeur 64°30'. On a donc, pour déterminer D, l'équation

$$\text{Sin } D = \cos 64°30' \cos 48°50'$$

d'où

$$\log \sin D = \log \cos 64°30' + \log \cos 48°50'$$

$$\log \cos 64°30' = \bar{1}.6339844$$

$$\log \cos 48°50' = \bar{1}.8183919$$

$$\text{Somme} = \bar{1}.4523763 = \log \text{Sin } D,$$

d'où

$$D = 16°27'44$$

ou, à cause de l'insuffisance des données,

$$D = 16°27'$$

Mais, d'après la *Connaissance des Temps*, la déclinaison du soleil est de 16° 27' le 5 mai ou le 7 août.

Ainsi, pour un spectateur placé sur l'axe des Champs Elysées, le soleil se couche dans l'embrasure de l'Arc de Triomphe aux environs du 5 mai ou du 7 août. Mais, comme à l'horizon, la réfraction releve le soleil de toute la hauteur de son disque, on peut dire que le phénomène se trouve un peu avancé en mai et un peu retardé en août, ce qui nous parait devoir le placer vers le 3 mai et le 9 août. Ces jours-là, le soleil se couche à 7 h. 20 minutes.

Ces deux époques étant voisines de deux anniversaires napoléoniens, on comprend que la coïncidence du coucher du soleil dans la direction de l'avenue de la Grande Armée ait ajouté quelque intérêt astronomique aux pélerinages du 5 mai (mort de Napoléon, le 5 mai 1821) ou du 15 août (fête de l'Empereur).

Dr CHARBONIER.

—

La suscription des enveloppes (XLVI, 115). — Le mode de suscription est, croyons-nous, d'origine slave. C'est une habitude russe de mettre le nom du pays en tête, puis la ville, la rue, et enfin le nom du destinataire. Il est à désirer que ce mode se répande, car la suscription est évidemment plus rationnelle de cette manière. A. HAMON.

*
* *

Je ne sais qui est le promoteur de cette mode « nouvelle ». Ce que je puis assurer, c'est que, à de très rares exceptions près, j'ai de tout temps suivi, pour la suscription de mes enveloppes, l'ordre ci-après :

Nom de la ville
Nom et n° de la rue
Nom du destinataire.

Et cela parce que la logique indique que c'est bien dans cet ordre que le trieur et le facteur doivent voir apparaître les indications qui leur sont nécessaires. De même encore, et contrairement aux recommandations premières de l'administration des postes, je place le timbre d'affranchissement au coin supérieur droit de la lettre, parce que l'employé chargé de l'oblitération des timbres, saisit tout naturellement la lettre par la main gauche et, par la main droite, l'appareil à oblitérer, qui se trouve de cette façon juste au dessus du timbre qu'il doit annuler.

E. T.

—

Chiffres romains (La disposition des) (XLIV). — Le journal des Erudits italiens donne sur cette matière la liste des ouvrages les plus intéressants :

Dragoni : Ricerche sul metodo aritmetico degli antichi romani. Cremona 1811

B. Veratti : Ricerche e conghietture intorno all'aritmetica degli antichi romani. Modena, 1865.

Rocco Bombelli : Dell antica numerazione italica e dei relativi numeri simbolici Studi archeologici critici. Roma 1876.

Calcolo completo dei numeri romani ossia mare delle matematiche ritrovato da Stefano maria abb Silvestrelli dit Roscanella, seconda edizione, arrichita di nuove illustrazioni ed aggiunte. Roma 1843, tipografia dei classici.

Die Zahlreichen und das Elementare Rechnen der Griechen und Romer und des chrislichen Abendlandes vom 7 bis 13 jahrhundert von Dr G. Friedlein, rector, Hof mit eilf Tafeln, Erlangen, 1869, 8°.

Luigi Borchetti « Sull'aritmetica degli antichi, inscrite nella « continuazione del periodo modenese « Memorie di religione, morale e litteratura. tomo III, anno 1834

Cantzler : De Grœcorum arithmetica. Greifswalde 1831.

Gyraldi Lilj Gregori : Dialogismus De manus et digitorum nominibus deque numerandi per eos antiquorum ratione » Batavorum MDCXCVI, colonna 853.

Martin (T H) Les signes numéraux et l'arithmétique chez les peuples de l'antiquité. Roma, 1864.

Giuseppe de Mathœis ; Sull'origine de' numeri romani. Dissertazione. Roma ; 1818.

Schiassi (canonico professore Filippo). Come gli antichi Romani usando delle loro lettere ad indicare i numeri facessero i loro computi. » dissertazione letta il giorno 17 nov. del 1836, nell' Academia delle scieuze di Bologna. Modena 1838.

Ginamie francesco di Ravenna : De numeralium notarum minuscularum origine. Dissertatio mathematico critica » Venezia 1753.

Giraldi : De notis et figuris numerorum, quibus antiqui latini ac grœci utebantur.

Medici fra sisto : De Latinis numerorum notis :

Venetiis 1556 : (opuscule rare).

Comte de Bony de Lavergne.

—

Répertoire des sources historiques du moyen-âge.— Topo-bibliographie (XLVI. 16). — Ce précieux ouvrage de l'abbé Ulysse Chevalier, indispensable aux bibliothèques publiques et même privées, a été couronné par l'Institut (prix Brunet, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres). Il comprend :

I. Bio-Bibliographie. Paris. Bureaux de la société bibliographique. Boulevard Saint-Germain, 195 ; 1877-1883, in-8° de 2370 col. — Ce premier volume se termine ainsi : *Commencé le 14 sept. 1875, achevé le 6 nov. 1883. Laus Deo.*

II. Topo-Bibliographie. Montbéliard, Société anonyme d'imprimerie Montbéliardaise 1894-1900, 4 fascicules de cette seconde partie ont paru. A. Nogales.

Th. Courtaux.

*
* *

Le premier fascicule (A-B) parut en 1894, le second (C D), en 1895. Mais l'éditeur étant tombé en faillite, le savant chanoine U. Chevalier dut faire patienter les souscripteurs.

En 1899, parut le 3e fascicule (E-J), en 1900 le 4e (K-NOG), en 1901, le 5e (NOM-SAINT-AN).

La Coussière.

—

Socrate, sculpteur (XLV). — Dans l'ouvrage de M. Cl. Piat. *Les grands Philosophes, Socrate*, (Paris, Alcan, 1900) il est dit, p. 55 :

Un fait moins contestable, c'est que Socrate était fils d'un sculpteur du nom de Sophronisque et d'une sage-femme qui s'appelait Phénarète.

P. 59:

Socrate au sortir de l'école et peut-être pendant qu'il y allait encore, apprit le métier de son père, et il l'exerça quelque temps. C'est même de son ciseau que seraient sorties « les trois Grâces vêtues de l'Acropole » si l'on en croit une certaine tradition (Diogène Laerce. II, 19 ; Pausanias, I, 22, 8 et IX, 35, 7. Edit. Didot, 1845). Mais la chose est plus que douteuse. On n'en trouve nulle trace soit dans Platon, soit dans Aristote. Or, elle y serait sûrement mentionnée de quelque manière, si elle avait été vraie.

Je n'ai pas trouvé de confirmation de cette assertion dans le recueil de M. S. Reinach, intitulé : *Répertoire de la Statuaire grecque et romaine*. (Paris, E. Leroux, 1897-1898), mais je rencontre dans l'ouvrage de M. Max Collignon : (*Mythologie figurée de la Grèce* (Paris, A. Quantin, 1883, 179-182) les indications suivantes.

On sait que Socrate, fils du sculpteur Sophroniskos, avait dans sa jeunesse exercé l'art de son père ; il était l'auteur d'un groupe des Kharites (les trois Grâces) vêtues placé à l'Acropole, derrière le piédestal d'Athéna Hygieia. M. Benndorf (*die Chariten des Sokrates.* Archeol. Zeitung 1869) a démontré récemment, dans une ingénieuse étude, que nous possédons les fragments mutilés du groupe attribué à Socrate. Restitué dans son ensemble, par comparaison avec une copie antique conservée au musée Chiaramonti (Vatican) le bas-relief original, dont les fragments ont été trouvés à l'Acropole, accuse tous les caractères du style sévère du ve siècle ; les Kharites sont représentées vêtues de longues robes et de chitons, et se tiennent par la main, comme un chœur de danseuses. Peut-on se flatter, en toute sécurité, de retrouver dans ces fragments le travail de la main de Socrate ? Il y aurait à coup sûr quelque imprudence à le faire. Il est tout au moins vraisemblable que ces débris sont ceux du bas-relief que les exégètes de l'Acropole montraient aux visiteurs, comme l'œuvre du philosophe. La copie du musée Chiaramonti prouve qu'on en avait multiplié les répliques, et on ne s'étonne pas que le groupe de Socrate, consacré par la curiosité publique, se trouve reproduit sur une monnaie d'Athènes, et sur un jeton de plomb, de provenance athénienne.

Devignot.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Le costume du chef de l'Etat. — Dans la *Revue Universelle* du 15 juillet de cette année, M. Georges Tausend a publié un article « Revues et Défilés » au cours duquel il s'exprime ainsi :

« Il est possible que M. Félix Faure ait songé aux lauriers du général Boulanger lorsqu'il fit pressentir l'opinion sur l'accueil qu'elle pourrait réserver à son idée de revêtir un uniforme les jours de cérémonie. Ce président, très cocardier, très fier d'être applaudi lorsqu'il montrait aux promeneurs du Bois ses talents d'écuyer, eût été heureux de caracoler en brillant costume devant le front des troupes : les caricaturistes ont tranché la question, et c'est en habit noir, comme ses prédécesseurs civils, qu'il s'est montré aux revues annuelles et qu'il a présenté à Nicolas II les troupes qui avaient pris part aux manœuvres de 1896. »

Je ne serais pas autrement étonné que M. Félix Faure qui était cocardier peut-être et bon patriote certainement, se fût demandé si, dans les cérémonies officielles et notamment lorsque ces dernières le mettaient en contact direct avec nos troupes, il n'était pas préférable qu'il revêtit une sorte de costume, d'uniforme si vous voulez, qui lui permît de descendre de voiture et de monter à cheval.

Cette préoccupation n'était point si ridicule et M. Thiers l'avait eue avant lui. Hyde de Neuville m'a raconté, il y a quelques années, ce qui suit : « Un soir de 1872, après-dîner, M. Barthélemy Saint-Hilaire à peine installé dans le salon de la Préfecture de Versailles, avec Mme Thiers et Mlle Dosne, vit, tout à coup, entrer M. Thiers en uniforme de général de division. La stupéfaction silencieuse de ces trois personnes fut si expressive que le chef du pouvoir exécutif sortit sans dire un mot. Et M. Barthélemy Saint-Hilaire, moins scandalisé que M. Georges Tausend, se bornait à ajouter : « Mon Dieu, l'idée en elle-même n'avait rien d'excessif, mais Thiers,... il était si petit..... Le voyez-vous en militaire ? »

Et la réflexion du très sensé traducteur d'Aristote semblait bien indiquer que ce n'était pas précisément le costume qui l'offusquait, mais la taille, l'âge, la chétivité de l'homme qui l'avait revêtu.

Je conviens d'ailleurs qu'on peut fort bien se passer de ces signes extérieurs de la toute-puissance. M. Grévy, M. Carnot n'en agitèrent jamais l'opportunité, et même ce dernier préfet de la Seine-Inférieure en 1871, commissaire de la Défense nationale, avec autorité sur trois départements, se contenta d'une écharpe de soie tricolore à torsade d'argent.

Il y a cependant du pour et du contre.

VICTOR JACQUEMONT DU DONJON.

—

Murger provoqué en duel par les étudiants. — Que Murger, maintenant l'un des hôtes pensifs du Luxembourg, ait pu, un jour, avoir à rendre raison de ses actes, aux étudiants, les armes à la main, voilà qui est tout à fait inattendu. Cependant, on n'en saurait douter, après la lecture de la lettre suivante sans date, qu'il adressa au comte Jacques Tolstoy, dont il était le secrétaire.

Monsieur le comte,

Ce qui m'a empêché de venir aujourd'hui comme d'habitude est une affaire désagréable qui m'arrive avec les jeunes gens des Ecoles de Paris, à propos d'un article de moi dans le *Corsaire*. Ces messieurs ont envoyé des délégués pour me demander une rectification ou une réparation. J'ai rendez-vous aujourd'hui pour arranger cette affaire ; et pour mesure précautionnelle, j'ai passé ma matinée à me procurer deux témoins pour le cas où une rencontre deviendrait nécessaire. Voilà, monsieur, ce qui m'a retenu aujourd'hui, et j'ai été très désolé de n'avoir pu venir en apprenant que vous avez eu un courrier.

Recevez mes excuses et mes salutations respectueuses.

Henry Mürger.

La collection du *Corsaire* à la bibliothèque Nationale est incomplète. C'est sans doute pourquoi nous n'avons pu y trouver l'article qui a pu motiver cette levée de boucliers. L'unique survivant de cette époque, le toujours si alerte d'esprit Nadar, qui fut l'ami de Murger en ces temps lointains, n'a-t-il pas gardé le souvenir de ce piquant incident ? M.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON. St-Amand-Mont-Rond.

XLVIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 20 Août 1902.

38e Année — 31, bis r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 977 — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Personnages de tapisserie à identifier. — Il existe dans le Palais de Fontainebleau une suite de tableaux des chasses de Louis XV, que le peintre avait composés pour les faire reproduire en tapisserie par la manufacture des Gobelins. Quelqu'un pourrait-il donner les noms des divers personnages reproduits sur ces toiles ? ou tout au moins sur deux d'entre elles, « Le rendez-vous » et « Le bat l'eau ». Le roi et M. de Dampierre, grand veneur, le chapeau bas, y sont représentés. Mais les autres personnages, quels sont-ils ? La manufacture des Gobelins, qui aurait pu donner des renseignements à ce sujet, a eu ses archives détruites par un incendie, de sorte que, de ce côté, on ne peut obtenir aucune indication. X.

—

Nos drapeaux. — Est-il vrai, comme l'ont affirmé dernièrement plusieurs journaux, que la plupart de nos drapeaux portent des inscriptions de fantaisie ?

Un Rat.

—

Le premier musée d'artillerie à Paris. — En 1694, le maréchal d'Humières, grand maître de l'artillerie, avait obtenu de Louis XIV l'autorisation d'établir à la Bastille une sorte de musée d'artillerie ; et le *Mercure Galant* de 1704 relate la visite de l'envoyé de Tripoli à la salle d'armes organisée par Titon à la Bastille. Cette fondation ne fit guère parler d'elle pendant le reste du XVIIIe siècle ; et je ne vois pas que les vainqueurs du 14 juillet aient fait main basse sur elle. Somme toute, quelles en furent les destinées ?

Paul Edmond.

—

Charte normande. — Dans les lettres patentes et les mandements des arrêts des tribunaux de l'ancien régime, on trouve souvent cette formule : « Nonobstant clameur de haro, charte normande et autres lettres à ce contraires ». Qu'entend-on par charte normande ?

P. Nipson.

—

Admission des protestants dans les hôpitaux. — Dans le *Temps* du 5 août, je vois une notice sur le Musée de l'Assistance Publique. Parmi les objets exposés figure « le registre des abjurations sur lequel sont portés les noms de tous les réformés qui, pour se faire soigner, devaient avant d'entrer à l'hôpital, abjurer le protestantisme ».

A quelle époque les protestants ont-ils été admis dans les hôpitaux ? Eumée.

—

Faleus (Jacques), prêtre. — Le chapelain de la Maladrerie de Saint-Lazare de Moret fut, en 1373, un prêtre du nom de Jacques Faleus, qui fut pendu sur l'ordre du prévôt (?) de Moret.

Adhémar, archevêque de Sens, en appela au Parlement de Paris, et la sentence du lieutenant de Moret fut cassée.

Pourrait-on retrouver et communiquer le texte complet de cet arrêt du Parlement qui, sans doute, a consacré une coutume d'alors qui voulait que tout prêtre ayant mérité la peine de mort fût dégradé avant d'être livré au bras séculier ?

ROBERT GÉRAL.

—

Une accusation contre Châteaubriand à relever. — D'une récente visite faite à M. le marquis des Roys, petit-fils de Hoche, par M. Ernest DAUDET, l'éminent historien rapporte un propos de son interlocuteur, qui, s'il était reconnu exact, ternirait franchement la réputation de galant homme de Châteaubriand.

M. le marquis des Roys aurait entendu maintes fois raconter par sa grand'mère, que celle-ci aurait versé, sur l'avis de son notaire, une somme de trente mille francs à Châteaubriand, alors secrétaire de la légation de France à Rome.

Châteaubriand serait venu chercher lui-même cet argent, destiné, à en croire la veuve de Hoche, « à payer le monument funéraire que, d'accord avec les héritiers de madame de Beaumont, il allait élever à celle-ci dans l'église Saint-Louis des Français. »

Que pensent de cette allégation les admirateurs de Châteaubriand et plus particulièrement M. Edmond BIRÉ, l'érudit annotateur des *Mémoires d'Outre-Tombe* ; lui qui nous assure, dans une des notes qui accompagnent cet ouvrage, que le tombeau de madame de Beaumont coûta neuf mille francs et que son illustre ami dut vendre tout ce qu'il possédait pour réunir cette somme ?

Il y a là, ce nous semble, un point obscur à élucider, une calomnie peut-être à ne pas laisser s'accréditer.

Dr CABANÈS.

—

Armoiries à déterminer : d'argent à six merlettes de sable. —

D'argent, à six merlettes de sable posées en cercle ; sur le tout, d'azur, au lion issant d'argent.

***

Armoiries à déterminer : d'azur au pin d'argent. — A qui appartiennent les armoiries suivantes :

D'azur au pin d'argent, au chef d'or à 2 étoiles d'azur.

Armoiries à déterminer : de gueules à trois chevrons. — A qui appartenaient les armoiries suivantes :

De gueules, à 3 chevrons d'argent.

A sénestre :

D'azur à 2 épées d'argent posées en bande, accompagnées d'une aigle éployée d'argent, sommée d'une étoile de même.

***

Armoiries à déterminer : d'azur à la face d'or. — A qui appartiennent les armoiries suivantes :

A dextre :

D'azur, à la face d'or, accompagné de trois roses d'argent, feuillées de même.

A sénestre :

D'argent, à la tête de cerf, de gueules... au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent, rangées en fasce.

***

Armoiries à déterminer : Fascé d'argent. — A qui appartiennent ces armoiries :

Fascé d'*argent* à l'enfant... tenant à dextre un lion demi-issant de *même*.

En bas :

De gueules au roi d'argent.

Couronne de vicomte.

Comtesse DE LA S.

—

Barême ou Barrême. — Ce nom donné aux recueils de *Comptes faits* est souvent écrit avec une seule lettre *r*. Il vient pourtant du fameux calculateur, arithméticien du roi, mort en 1703 ; ce personnage n'écrivait-il pas son nom Barrême ? X.

La *Géométrie servant à l'arpentage* est annoncée sous le nom de *Barrême aritméticien* avec deux rr. C'est avec deux rr, que le célèbre calculateur, dans le même ouvrage, signe sa lettre aux « excellents architectes ».

—

Marie Babin Grandmaison. — Marie Babin Grandmaison, guillotinée le 29 prairial an II, à la suite de l'affaire des *Chemises rouges*, maîtresse de l'insaisissable baron de Batz, est-elle la même que Mlle *Burette* de la Comédie italienne (1782-90) ? Je crois que l'on trouverait des renseignements sur cette personne dans le *Tribunal révolutionnaire* de Campardon, t. I. p. 344 et 497. Mais je n'ai pas l'ouvrage sous la main. H. LYONNET.

—

Berthelot de la Villeheurnois. — Berthelot de la Villeheurnois et M.

l'abbé Berthelot sont sortis de la Conciergerie le 11 mai au matin (1777) : (*Correspondance secrète*, t. VI, p. 371).

Est ce le même personnage qui était sous-intendant de Bayonne en 1787, d'après le *Mercure de l'Europe*, du 6 août 1787 ? Et pour quelles raisons a-t-il été mis, avec l'abbé de Berthelot (son frère ?) à la Conciergerie ?

***

Victor de Trimond. — Il fut nommé en 1783, à l'intendance de Montauban, condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire de Paris en 1794. On désirerait trouver des détails plus précis sur cette personne.

***

Fournier de La Chapelle. — Je serais bien reconnaissant à ceux de mes confrères qui voudraient bien me donner quelques détails biographiques sur ce fonctionnaire de l'ancienne France ; il était intendant de la généralité d'Auch, de 1784 à 1786.

***

Charles Gravier, comte de Vergennes. — Fils du marquis de Vergennes, ambassadeur de France en Portugal, fut nommé intendant des finances au contrôle général en 1784, et périt sur l'échafaud en 1793. Où pourrais-je trouver des renseignements biographiques plus détaillés sur ce personnage ?

PAUL ARD.

—

Les capitaines des côtes de Normandie aux XVe XVIe et XVIIe siècles. — Pourrait-on m'indiquer des sources imprimées ou manuscrites à consulter, sur les capitaines des côtes normandes, aux époques indiquées ci-dessus ?

C. DE S^t^ M.

—

Le successeur de Voltaire auprès de Frédéric II. — Quel était et que devint ce «chevalier Masson,» homme d'esprit et de lecture qui remplaça Voltaire auprès du roi de Prusse et fut presque aussitôt disgracié ?.

ALPHA.

—

Paternité de l'enfant d'une fille sous l'ancien régime et la législation transitoire. — Dans son *Dictionnaire de Droit normand*, aux mots *Fille*, et *Grossesse*, Houard mentionne l'édit du roi Henri II de 1556 (et non 1566 comme le dit Larousse) enjoignant de publier l'état de grossesse des filles, de trois mois en trois mois, aux prônes des messes paroissiales, publication, dit-il, dont Louis XIV comprit tellement la nécessité qu'il l'excepta de la disposition de sa déclaration de décembre 1698, défendant aux curés de rien publier de relatif aux affaires profanes et corporelles en leurs églises.

Les filles devaient donc, dès qu'elles étaient enceintes, en faire la déclaration au juge de leur domicile. Cela avait pour but de permettre de « faire veiller sur la conduite de la mère, pour prévenir tout accident capable de priver l'enfant de la vie. »

On trouve de nombreux exemples de ces sortes de déclarations. Pour ma part je serais assez curieux de savoir si les maîtresses des prolifiques Henri IV, Louis XIV et Louis XV se soumirent toujours exactement à cette prescription. Mais tel n'est pas l'objet de ma question.

Souvent, les déclarations dont il s'agit ne se bornent pas à révéler l'état « intéressant » de la fille; elles contiennent l'indication du nom du père.

Or, je voudrais savoir ce que la législation transitoire de la Révolution avait fait de cette mesure de prévoyance et quel pouvait bien être, pendant notre premier code civil, celui de la Révolution, l'effet légal de l'indication du père.

Le cas qui me préoccupe est sans doute peu connu. Un contre-révolutionnaire meurt sur l'échafaud ; cinq mois et demi après, c'est à dire le 16 avril 1794, une fille de 18 ans se déclare enceinte des œuvres du guillotiné, devant un juge de paix. Le surlendemain, elle accouche d'un garçon. Le 21 du même mois, un autre jeune homme reconnaît que c'est lui qui est le père de l'enfant.

La mère fait elle-même le 30 avril, devant le juge de paix, une rétractation de sa déclaration du 15, et déclare que c'est le jeune homme, signataire de la reconnaissance du 21, qui est « le seul auteur de sa grossesse ».

Enfin, le 10 mai, elle déclare *devant un comité de surveillance révolutionnaire*, que le guillotiné était réellement le père, et qu'elle a mis l'enfant au bureau...

La régularité de ces diverses déclara-

tions, en la forme, est discutable. Mais si on les admet inattaquables, à ce point de vue, quel était le père légal de l'enfant ?

HAUTENCLEF.

—

Duc de Sully sous la Révolution. — Maximilien-Gabriel-Louis de Béthune, 8me duc de Sully, né le 2 juillet 1756, mestre de camp en second d'un régiment Royal-Etranger (cavalerie) depuis 1781, vivait en 1790 et mourut avant 1806. Sait-on la date exacte de sa mort, et quel fut son rôle sous la Révolution ? Son fils unique mourut âgé de 23 ans, en 1807, au château de Monceaux (paroisse de Draveil), près Corbeil. H. DE W.

—

Les premiers occupants de la butte Montmartre. — « Un *pharmacien audacieux*, écrit M. G. d'Avenel (1), s'avisa, vers le milieu de ce siècle, d'acheter presque pour rien la majeure partie de la butte Montmartre, dont les entrailles ouvertes offraient alors l'aspect bouleversé d'une succession de puits géants et de fosses béantes.

« Il y établit une décharge publique, que sa proximité du centre mit aussitôt en faveur. Dès 4 heures du matin en été, il attendait les tombereaux, les faisait basculer au bon endroit et, jusqu'au soir, aidé de quelques manœuvres, vêtu lui-même d'une limousine, la demoiselle de bois en main, il pilonnait, arrosait, bouchait les fissures et nivelait son domaine avec les rebuts des domaines d'autrui. Il acquit ainsi une grosse fortune ».

Sait-on de qui il est question, et y aurait-il indiscrétion à révéler le nom de cet industriel industrieux ? Cet émule du baron Haussmann mérite, ce nous semble, sa part de notoriété posthume.

P. C. Cette question s'adresse à la très instruite Société du Vieux Montmartre et à son érudit président le distingué montmartrois J.-C. Viggishoff.

—

Littré est-il mort en chrétien ? — Certains prétendent que sa famille a appelé un prêtre alors que le savant écrivain n'avait plus conscience de ses actes. D'autres, au contraire, affirment que c'est sur sa demande que l'abbé Huvelin a reçu sa confession et lui a prodigué les secours de la religion. Que croire ?

PAUL PINSON.

—

Le Zéphyre. — J'avais toujours cru que le Zéphyre des Grecs, le *Favonius* des Latins, le vent d'Ouest, si je ne me trompe, pour l'appeler de son nom de prose, était une brise légère, rafraîchissante et douce.

Eh bien, il paraît que c'est une erreur ; je rencontre en effet dans Sainte-Beuve, *Châteaubriand et son groupe littéraire* t. II, p. 60, l'indication que l'auteur des *Martyrs* y donne le Zéphyre comme un vent plus redoutable que caressant. De plus, Sainte-Beuve cite un vers concluant de Catulle :

Horrificans Zephyrus proclivas concitat undas.

Sainte-Beuve dit que l'auteur de la transformation est Voiture, ou qu'elle remonte au temps de Voiture. Il y a là, ce me semble, un petit problème littéraire qui peut amuser un instant les collaborateurs et lecteurs de l'*Intermédiaire*.

Le vers de Catulle prouve que le Zéphyre ne paraissait pas aux Romains moins redoutable qu'aux Grecs. Cependant est-ce que *Favonius* ne viendrait pas de *favere* ?

Enfin je croyais que le Zéphyre était le vent d'ouest, arrivant amorti et sous forme de brise agréable après avoir passé sur l'Espagne et la Méditerranée. C'est bien, en effet, ce que je trouve expliqué dans le *Dictionnaire* de Littré et Beaujan. Mais l'article de quelques lignes consacré au mot *Zéphire ou Zéphyre*, est immédiatement suivi de cet autre que je donne textuellement :

ZÉPHYRE, *fils d'Eole et de l'Aurore.*

Ce qui semblerait indiquer qu'il s'agit d'un vent d'Est. H. C. M.

—

Ecrivains russes. — A quelle époque M. Gorki, maintenant célèbre en France, a-t-il été pour *la première fois* présenté au public français ? Quelle revue a publié la première, une traduction de Gorki ? A quelle date a paru le premier volume de Gorki en France ?

A quelle époque, et comment Tschechow a-t-il été pour la première fois présenté au public français ? A quelle date a paru en volume la première traduction française d'un ouvrage de Tschechow ?

(1) *Mécanisme de la vie moderne* t. III., p. 14.

Le romancier russe Sibiriak a-t-il été traduit au moins partiellement en français ?

Le poète russe Nadson a-t-il eu quelques-unes de ses poésies traduites en français ?

H. Rynen.

—

De suite ou tout de suite. (Voir T. G. 858).

On entend dire couramment par des personnes qui prétendent avoir du monde : *Je viens de suite.*

Autrefois, on disait : *je viens tout de suite.* — *Je viens de suite* voulait dire *je viens à la suite de quelqu'un* ; et pas du tout *je viens rapidement.* Est-ce que cette manière de parler a été également modifiée ?

*
* *

La femme accompagnée. — Je voudrais bien qu'il me fût permis de poser encore deux questions à mes confrères au sujet des locutions extraordinaires, dont on fait usage aujourd'hui dans le monde qui se prétend policé.

1° Je lis dans les journaux :

— Le comte Goluchowki, accompagné de sa femme, née princesse Murat, est attendu incessamment à Vittel pour y faire sa cure annuelle.

M. Waldeck-Rousseau, accompagné de Mme Waldeck-Rousseau est arrivé hier matin à 8 h. 30 par l'Express de Cologne venant d'Allemagne.

M. Constans, accompagné de Mme Constans, etc...

Autrefois, la galanterie française faisait que les hommes tenaient à honneur d'accompagner les femmes.

Voilà qu'ils se font accompagner par elles maintenant ! Cela me choque, mais c'est peut-être dans les mœurs actuelles?

J. L.

—

Une brochure rarissime sur les Burgraves. — Je rencontre, à la date du 25 mars 1843, la mention des trois épigrammes suivantes :

Les Burgraves de l'ancien temps
Volaient, battaient, pendaient les gens
Sans nul remords, les bons apôtres !
Rien n'est plus vrai. Mais aujourd'hui
Ceux de Victor Hugo nous font mourir d'ennui,
Ma foi ! j'aimerais mieux les autres!

Hernani vaut-il les Burgraves ?
La question est des plus graves.
On peut la résoudre, je crois,
Par ce rapprochement lucide :
On voit dans le premier un seul vieillard stupide.
Dans les autres on en voit trois.

Que dites-vous, mon cher, de l'Hugotrilogie?
— Qu'on devrait l'appeler l'Ostrogotrilogie.

Ces quatorze vers auraient été publiés chez Garnier, à « grand renfort de *blancs*, de vignettes et de culs-de-lampe » en une brochure in-8° « assez épaisse ». Quel est le titre de cette brochure dont je ne trouve trace ni dans la *Bibliographie de la France*, ni à la Bibliothèque nationale, ni dans l'excellent *Manuel de l'Amateur de livres du* XIX*e siècle* de M. Georges Vicaire.

La dernière épigramme figure comme épigraphe, sur le titre des *Réflexions d'un anti-trilogiste sur les Burgraves*, par le capitaine Pierre Ledru (Paris, Garnier frères, Pilout et Cie, Dauvin et Fontaine, 1843, in-8 de 23 p p.), à propos desquelles M. Georges Vicaire donne le nom véritable de l'auteur : Devère (et non Devèze), chef d'escadron au corps royal d'Etat-major, décédé à la retraite à Versailles, en 1872.

Ego.

—

Ouvrages sur madame de Maintenon — Un obligeant confrère voudrait-il me venir en aide et m'indiquer où je pourrais trouver les ouvrages suivants égarés, de longue date, et vainement cherchés :

Correspondance de madame de Maintenon et de madame des Ursins. — Paris — Bossange, 1826, 4 vol.

Mémoires sur madame de Maintenon par les dames de St-Cyr — Paris, Fulgence 1846, d'Allemans.

M. du L.

—

Booker Washington. — On a parlé de Booker Washington dans les journaux, il y a environ un an. Un des collaborateurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il me dire s'il a été publié dans des revues françaises des études sur ce nègre célèbre et sur son œuvre ?

Je serais reconnaissant à qui me donnerait les indications bibliographiques concernant ce qui a été publié sur B. Washington et son œuvre en volumes ou brochures, ou dans des revues françaises.

Inutile de parler des quotidiens.

Korkmassoff.

Mizram ou Le Sage à la cour, histoire égyptienne. — Neuchâtel, 1782, in-8. Le *Dictionnaire des ouvrages anonymes* (Barbier) attribue cet ouvrage à M. J.-A. Perreau, et les *Mémoires secrets*, dits de Bachaumont (t. XXII, 14 février 1783), l'attribuent à M. Le Pelletier de Morfontaine. Lequel des deux a raison ?

PAUL ARD.

—

Ouvrages sur les émaux. — Ayant à déterminer l'époque de plusieurs émaux, je désirerais savoir sur quelles marques fixer mes recherches ?

Quels sont les meilleurs ouvrages sur ce sujet ?

*
* *

Tableau de la Sainte Vierge. — L'église de Saint-Thomas de La Flèche possède, sans en connaître du reste l'origine, un tableau représentant une vierge orientale avec l'enfant Jésus dans ses bras. L'encadrement en bois sculpté est du XVIIIe siècle. Et au bas de la toile se trouve l'inscription suivante, que je rapporte telle que j'ai cru la lire, car plusieurs lettres sont tout à fait disparues :

29 aust Notre-Dame des Estokouva (?)
Notre-Dame de Clermont à 18 lieus de Cracovie où est une imaige faicte par saint Luc envoyée à l'impératrice Pulchérie et mise par elle en l'église de Notre-Dame de la guide proche de Constantinople d'où elle fut tirée par Léon duc de Russie et depuis par le duc d'Apulie qui la voulant transporter en Apulie l'an 1380 il ne la put remuer. Quand il fut arrivé sur la montagne de Clermont c'est là qu'on y bâtit une église pour laisser l'imaige.

Quelle est cette vierge ? Quel est ce sanctuaire ? Quel est ce fait auquel on fait allusion, et qui se serait passé en 1380 ?

PAUL D'INY.

—

Macaron (Origine du). — Quel est l'origine du petit four ou petit gâteau appelé macaron. J'en ai mangé à Nancy, à Amiens, à Montmorillon, à Lussac et à Poitiers, qui en font des spécialités. Ils sont toujours très bons. D'où vient leur nom ? J'ai connu à Nancy les vieilles demoiselles Macaron qui, depuis un siècle vendaient des macarons. D'un autre côté, en Poitou on vend des sortes de macarons que l'on tire dans les foires, et qui me semblent remonter à l'époque gauloise ou romaine.

B. DE ROLLIÈRE.

—

Les commodités au XVIIe et au XVIIIe siècle. — Il est impossible de visiter le château de Versailles sans se poser une question assez mal définie jusqu'à ce jour : celle de savoir au juste ce qui tenait lieu de water-closets, au XVIIe siècle, aussi bien qu'au XVIIIe dans les palais ou demeures seigneuriales. Il semble que les architectes de l'époque aient complètement négligé cette partie essentielle de l'habitation : on ne retrouve aucune trace de ce genre de confort sous l'ancien régime. Il serait intéressant de se demander si l'apparition de la fameuse chaise percée de Louis XIV s'était vulgarisée au point de rentrer dans le domaine commun.

Ce côté hygiénique nous paraît avoir été ignoré pendant de longues années de la cour : s'il faut conjecturer, d'après les rares références que l'on a sur la matière qu'il était loisible aux habitants du château de se servir des endroits solitaires, voire des couloirs ou antichambres. Un valet passait ensuite avec cette consigne d'enlever à la pelle ce qui choquait la propreté.

Quant aux gens de service, les abords du château devaient être leur seul refuge, s'il faut se reporter à La Bruyère, citant ce gentilhomme de province qui, pour copier Versailles, avait fait infecter les alentours de son castel.

Quel est l'intermédiairiste compétent qui voudra bien traiter dans le détail cette question et nous éclairer sur les usages du XVIIe siècle au point de vue sanitaire ?...

JAPHET.

—

Maîtres maçons. — Tailleurs de pierres. — Au milieu du XVIIIe siècle et avant, quelle était la nature exacte des occupations professionnelles des *Maîtres maçons* et des *Tailleurs de pierres* ?

Ces derniers, comme les *maîtres maçons*, ou *maîtres des œuvres de maçonnerie*, n'avaient-ils pas un *métier ou profession* se rapprochant de la profession des architectes, etc., et des anciens *tailleurs d'images* ?

CAM.

Réponses

—

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

L'armoire des cœurs à Saint-Denis (XLII, XLIII). (*Voir également Cœur de Louis XIV*, XLII ; XLIII). — Il y a bien, à Saint-Denis, une armoire des cœurs. On croit généralement qu'on voit, dans cette armoire, les cœurs de Marie de Médicis, de Louis XIII, de Henri IV et de Louis XIV.

On montre aussi, à la Flèche, le cœur de Henri IV. Ce qui ferait deux cœurs de ce roi : l'un déposé à Saint-Denis et l'autre déposé à la Flèche, c'est beaucoup — même pour un roi qui de cœur se montra prodigue.

Essayons de mettre un peu de lumière dans cette question ; nous aurons pour y parvenir un collaborateur précieux dans l'érudit abbé Duperron, actuellement vicaire à Saint-Pierre du Gros-Caillou, à Paris, et qui fut vicaire à Saint-Denis de l'Estrée. C'est à l'abbé Duperron que la ville de Saint-Denis devra, pour une large part, le musée historique constitué par les fouilles, très habilement conduites, sur l'emplacement de l'ancienne paroisse des Trois-Patrons.

Sur l'armoire des cœurs, Guilhermy a donné une note reproduite en nos colonnes (XLIII 49). Il se trompe toutefois lorsqu'il écrit que « le cœur de Louis XIV » est dans l'armoire.

Cette armoire, à laquelle on n'accède que par le caveau où sont les tombeaux des rois, n'est que rarement ouverte ; elle le fut par ordre du président de la République pour le duc Paul, de Russie Il en a été fait une image fidèle tirée à petit nombre ; on y voit nettement que l'armoire contient sept socles, sur lesquels sont déposés six boîtes, les unes en forme de cœur qui contiennent des cœurs ; les autres rondes et qui contiennent des débris humains

Ces boîtes sont déposées sur une seule ligne, dans cette ordre :

I II III IV V VI VII

I Boîte ronde : restes de *Marie de Médicis*.

II Boîte en forme de cœur : cœur de *Louis XIII*.

III Boîte ronde : restes de *Henri IV*.

IV Boîte en forme de cœur : avec la marque N. (qui avait fait lire Napoléon) ; c'est le cœur de N... *d'Artois*, un enfant du duc de Berry qui ne vécut que quelques heures et ne fut qu'ondoyé.

V Boîte ronde : restes de *Louis XIV*.

VI Boîte en forme de cœur : cœur de *Louis XVIII*.

VII Un socle sans rien dessus. On avait projeté d'y mettre le cœur de Louis XVII, mais, et peut-être faut-il voir là un effet des controverses, M Maurice Pascal l'a finalement porté au duc de Madrid.

On remarquera que, dans la nomenclature des cœurs, ne figure pas celui de Louis XIV, quoique dise Guilhermy, mais seulement des restes de Louis XIV, dans une boîte qui n'a pas la forme d'un cœur.

M. M. Rochet et Lambeau ont rappelé (XLII, 585 ; XLIII, 50) que le cœur de Louis XIV avait été attribué aux Jésuites de la rue Saint-Antoine, aujourd'hui, église Louis ; ils le placèrent dans un riche mo- Saint Paul Saint-nument exécuté par Coustou. Un monument non moins riche, exécuté par Sarrazin, renfermait le cœur de Louis XIII. Lenoir fit transporter au musée des Petits-Augustins ces monuments. Mais que fit-il des cœurs ? M. Petit-Radel, qui avait été chargé de l'enlèvement de ces monuments pendant la Révolution, déclara, sous Louis XVIII, avoir sauvé les deux viscères royaux, et toucha de ce chef une récompense. Plus tard M. de Hansy contesta l'authenticité de ces reliques ; les vrais cœurs ayant été furtivement enterrés disait-il, au bas des marches de la porte de l'église, où d'ailleurs, on les fit rechercher sans succès.

Mais d'abord, est-ce bien un cœur de Louis XIV qui est à Saint Denis ? est-ce bien le cœur rapporté par M. Petit-Radel ? Ce n'est point ce qui ressort de la mention que M. l'abbé Duperron a retrouvée sur les registres de la basilique de Saint-Denis ; il y est question du dépôt, dans les tombeaux, de *quelques parcelles* du corps de Louis XIV sauvées de la profanation en 1793, par M. Manteau « actuellement (1824), bibliothécaire de la ville de Laon ».

Or, ce sont bien ces parcelles qui sont scellées dans la boîte de l'armoire des cœurs, boîte qui ne renferme donc pas le

cœur de Louis XIV ; et comme s'il était à Saint-Denis, il ne pourrait qu'être là, le cœur de Louis XIV n'est pas à Saint-Denis. Le cœur de ce roi, offert cinq ans après celui de Louis XIII, ou n'a pas été accepté, ou, une fois accepté, un doute est venu à Louis XVIII qui n'a pas p rmis qu'on lui donnât une sépulture royale.

Passons au cœur d'Henri IV. Qu'il y ait un cœur d'Henri IV à Saint-Denis, et un à La Flèche : c'est un malentendu qu'il est facile de faire cesser. La boîte ronde de l'armoire des cœurs contient-elle le cœur du Béarnais ? M. l'abbé Duperron, dont l'obligeance nous aura été si précieuse, nous signale ce passage que nous croyons devoir reproduire intégralement et qui est emprunté à l'*Histoire de l'Ecole de La Flèche*, par M. Charles Boucher :

Le cœur de Henri-le-Grand reposait dans l'église du collège, où il avait été déposé d'après le testament de ce bon prince. Cette église servait aux assemblées du club. L'œil du représentant, dans une séance, aperçut le monument. Le lendemain, 7 vendémiaire an II, les ordres furent donnés pour jeter au feu les restes du cœur de ce héros. La troupe, sous les ordres du général, prit les armes ; des ouvriers furent commandés pour détruire ce monument, qui consistait dans une boîte de chêne doré en forme de cœur. Elle fut brisée et couvrait une autre boîte en plomb, aussi en forme de cœur, sur laquelle était inscrit en lettres d'or : *Cy-gît le cœur de Henry-le-Grand.* Celle-ci fermait à cadenas. La clef n'y était pas, on l'ouvrit avec un ciseau. La poussières des aromates qui avaient servi à l'embaumement s'éleva, et fit un petit nuage. On donna quelques secousses à toute la boîte ; on vit et on entendit un corps d'un brun noir, solide.

On marcha ensuite sur la place de la Révolution ; on envoya chercher du menu bois chez un boulanger voisin ; le feu fut pris à la forge d'un serrurier. La flamme ayant éclaté, on fit sortir de sa boîte ce cœur autrefois si magnanime, desséché par le temps, et dans un instant il fut réduit en cendres.

La troupe retirée, celui qui écrit ceci s'approcha peu à peu du petit bûcher. Il le laissa s'éteindre, se promenant sur la place d'un air indifférent ; puis jugeant que les cendres étaient refroidies, et n'apercevant plus que des enfants qui jouaient à l'extrémité de la place, il jeta un mouchoir sur l'emplacement, qui était couvert de cendres et de charbons noirs. Il rassembla par ce moyen tout ce qui fut possible, et l'emporta sous son vêtement.

Arrivé dans sa maison, il rassembla sa femme, sa fille et son gendre ; il leur dit : « Mes amis, tandis que les honnêtes gens se sont renfermés chez eux pour ne pas être témoins du sacrilège qui vient de se commettre, mû par un sentiment d'amour et de respect, j'ai voulu sauver les cendres du cœur du bon Henri. Les voici : elles seront pour nous et nos enfants un objet de vénération, et peut-être, un jour, elles pourront être rendues à la vénération publique. Ces temps sont encore éloignés ; ils ne reviendront peut-être que sous une autre génération ; pendant ce temps, nous aurons tout à craindre pour notre vie ; mais j'espère que, du moins, le ciel veillera sur celle de quelqu'un de nous quatre, qui survivra pour conserver ce monument précieux.

En conséquence, on mit les cendres dans une bouteille, sans aucune inscription qui put désigner la nature du dépôt, de crainte qu'elles ne fussent découvertes dans les fouilles auxquelles les maisons de ceux appelées royalistes étaient exposées.

Le calme ayant succédé à l'orage, on voulut jouir du plaisir de jeter, de temps en temps un coup d'œil sur ces restes précieux. On imagina un tableau un peu profond sous verre, à la partie supérieure duquel la figure très naturelle du bon Henri a été placée. Au-dessous on lit :

Henricus magnus Francos amavit,
Flexienses dilexit.

Au dessous de cette inscription, est un flacon transparent, contenant une partie des cendres de ce grand homme ; l'autre partie est restée dans la bouteille. Ce flacon est entouré de l'inscription suivante :

Cineres cordis Henrici Magni pietate et grata memoria, ob educationis pretium servati, C. Boucher, chirurgico.

Ce petit monument de famille, religieusement conservé, resta ignoré du public jusqu'à la Restauration.

Voici comme pièce complémentaire le testament de M. Boucher :

« Je désire que ma famille garde parmi elle le petit monument que j'ai élevé au cœur de Henri IV. Ma famille peut être persuadée que j'ai très réellement recueilli ce que j'ai pu des cendres du bûcher où le cœur de ce grand et bon roi fut brûlé. C'est une vérité que j'affirme sur tout ce qui peut être attesté par un chrétien et par un homme d'honneur ».

Le 6 juillet 1814, une portion des cendres conservées dans une bouteille depuis 1793, fut mise immédiatement dans un flacon de verre blanc dont l'ouverture fut

scellée avec de la cire rouge, et l'on y attacha cette inscription : *Cendres du cœur de Henri IV*. Ce flacon fut aussitôt enfermé dans une boîte de plomb dorée en forme de cœur, ainsi qu'une copie du procès-verbal de la remise des cendres. L'ouverture de cette boîte fut scellée à soudure. L'acte de dépôt porta les signatures de MM. Rojou de la Bouillerie, maire de Lucé et Georget, adjoint ; et pour le Prytanée de MM. le général Duteil, Caire, chef de bataillon, Raybaud, directeur des études, Lelouvier, payeur, de Sourdon, administrateur comptable.

Une seconde copie de l'acte fut remise au maire pour la ville, et une troisième au général Duteil pour l'établissement.

La boîte cordiforme en plomb doré fut ensuite placée dans l'ancienne niche, au haut de la grande tribune, du côté de l'évangile.

Il paraît certain, après cette lecture, que ce qui reste du cœur d'Henri IV est bien à la Flèche. L'armoire des cœurs de Saint-Denis ne le dément pas ; les restes qu'elle renferme proviennent du corps. C'est ce qui ressort expressément des lignes suivantes que veut bien nous communiquer M. l'abbé Duperron qui, à notre intention, les a relevées sur le registre des procès-verbaux du chapitre de Saint-Denis :

Ce jourd'hui 22 octobre 1824, en vertu de l'autorisation et des ordres donnés par le roi Louis XVIII à son grand aumônier, au mois de juillet dernier, pour procéder au dépôt dans les tombeaux de St-Denis de quelques parcelles des corps de la Reine de France *Marie de Médicis*, de *Henri IV* et de *Louis XIV*; vu le mémoire de M. Manteau, actuellement bibliothécaire de la ville de Laon, lequel a eu le bonheur et le courage de sauver ces précieux restes de la profanation des tombeaux de St-Denis, en 1793 ; vu les deux attestations jointes au mémoire du sieur Manteau et données successivement, l'une par M. le marquis de Nicolaï, ancien préfet du département de l'Aisne, l'autre par M. le comte de Floirac, préfet actuel dudit département, qui constatent la véracité du sieur Manteau et l'authenticité de ces illustres parcelles ; vue la lettre du Ministre de la maison du roi en date du 28 juillet dernier et celle de M. le baron de la Ferté, directeur des têtes et des cérémonies du 29 du même mois pour régler, de concert avec le grand aumônier de France, la manière de procéder au dépôt des dites parcelles ; avons, Prince de Croy, grand aumônier de France, en présence de M. l'abbé de Grandchamp doyen du chapitre royal de St-Denis et de M. l'abbé de Cugnac dignitaire dudit chapitre et gardien des tombeaux, nommés par nous commissaires à cet effet, et en présence de M. Cahier orfèvre du roi et chargé de clore les boîtes qui renfermeront les dites parcelles, les avons déposées chacune dans celle des boîtes à ce destinée et portant l'inscription conforme aux précieux restes qu'elles contiennent ; lesquelles boîtes ont été closes et visséesen notre présence par ledit sieur Cahier, pour être, de Paris, transportées aux tombeaux de St-Denis, les jour et heure qui auront été désignées. En foi de quoi nous avons signé, avec les témoins, ci-dessus, ce procès-verbal qui ne sera clos que le jour du dépôt fait dans les tombeaux de St-Denis.

Prince de Croy, grd Aier de France — l'abbé de Grandchamp doyen de St-Denis.

Le Bon de Laferté — l'abbé de Cugnac Gdien des tombeaux.

Conformément aux dispositions précédentes le jour et l'heure de la déposition des trois susdites boîtes ayant été fixés au jour même de l'inhumation du corps de S. M. Louis XVIII ; en présence de M. le Marquis de Brezé grand maître des cérémonies, ce jourd'hui 25 octobre 1824, en présence de MM. les commissaires ci-dessus désignés et de M. le baron de La ferté directeur des fêtes et cérémonies de la cour, nous, grand aumônier de France avons assisté à la déposition, dans les tombeaux de St-Denis, des trois boîtes contenant des parcelles des corps de Marie de Médicis, de Henri IV et de Louis XIV. En foi de quoi nous avons signé et clos le dit procès-verbal, et arrêté qu'une copie signée de nous en sera envoyée au sieur Manteau, comme un témoignage authentique de son courageux respect pour les cendres de nos rois et de l'accomplissement de ses pieuses intentions; et ont signé avec nous MM. les témoins ci-dessus nommés.

A St-Denis, le 25 octobre 1824.

prince de Croy gd aier de fce — l'abbé de Grandchamp doyen de St-Denis.

Le Bon de La ferté — l'abbé de Cugnac, gdien des tombeaux.

Ce sont ces trois boîtes rondes et non cordiformes que renferme l'armoire.

On constate que le cœur d'Henri IV n'y est point, en sorte que la Flèche reste fondé à s'attribuer l'honneur de sa conservation. On n'y voit point non plus le cœur de Louis XIV, qu'un M. Petit-Radel, aurait, dit-on, après celui de Louis XIII, apporté à Louis XVIII.

Aurait-on reconnu que M. de Hausy disait vrai, et que les viscères donnés comme étant ceux des deux rois étaient le fruit d'une supercherie, mais alors que déjà le cœur de Louis XIII occupait sa place d'honneur dans le caveau royal?

En tout ceci, quelques obscurités subsis-

tent que nos collaborateurs tiendront peut-être à honneur de dissiper.

*
* *

Je signalerai, comme curiosité littéraire, deux *vers* latins qu'un élève des Jésuites du collège de la Flèche, je crois, composa sur ce sujet qui leur avait été donné (*more solito*). Henri IV fait cadeau de son cœur au collège des Jésuites de la Flèche, comme la ville de *Dôle* leur a offert le collège *d'Arc*. Le dit élève qui s'appelait *Dabo* remit sa composition avec ces deux vers latins (Distique) :

Arcum Dola dedit, regesque dedere *Sagittam*
La Flèche
At nobis *funem* quis dabit ? ! Ipse
DABO.

—

Armoiries de provinces et de l'Anjou (XLV ; XLVI, 126) — Dans la liste publiée par le *Traité de géographie* de 1886, il y a quelques erreurs. Ainsi, pour la Saintonge on indique : *De gueules, au pont d'argent chargé de 4 tours de même, au chef de France*, qui sont à peu près les armes de la ville de Saintes ; de Saintonge : *D'azur, à une mitre d'argent, accompagnée de trois fleurs de lys d'or* ; d'Aunis : *De gueules à une perdrix d'or couronnée de même*

Voir la brochure de M. Louis Audiot : *Armoiries des villes de Saintonge et d'Aunis*, gravures et chromos, ou bien *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1901. A.

*
* *

Le 21 novembre 1787, l'assemblée générale des trois provinces : Touraine, Anjou et Maine, adopta un sceau ainsi formé :

— *Ecartelé au premier et au quatrième d'azur, semé de fleurs de lys d'or*, qui est Anjou ; *au deuxième et au troisième d'azur, semé de fleurs de lis d'or au lion d'argent en franc canton, et une bordure de même*, qui est Maine ; et sur le tout *de gueules, au château d'argent, et une bordure composée de Jérusalem et de Naples*, qui est Touraine.

II. — M. de Montzey, d'où je tire ces renseignements (*Histoire de la Flèche*, t. II, 261) attribue les armoiries suivantes aux susdites provinces depuis 1789.

Anjou — *de gueules, à une barre d'argent, écartelé d'argent à une bande de gueules.*

Maine — *d'argent, à deux canons de sable, posés en sautoir et en chef d'azur chargé d'une fleur de lis d'or.*

Touraine — *de gueules, à un château d'argent, et une bordure composée de Jérusalem et de Naples.*

Je ne sais où Montzey a lu ces armoiries ; mais en les faisant connaître au Dr Charbonier, si compétent en héraldique, je suis sûr que nous aurons l'explication de cette différence d'armoiries entre 1686 et 1789. PAUL D'INY.

Ce sont armoiries attribuées d'office aux dites provinces par les scribes de l'*Armorial général* de 1696. RÉD.

—

Armoiries à déterminer : d'azur à deux lions couronnés (XLV; XLVI, 127). — Il faudrait que notre aimable correspondant nous dise si ce sont des lions léopardés, c'est-à-dire *passants*, ou des léopards lionnés, c'est-à-dire rampants. T.

—

Attribution d'armoiries : d'argent à l'aigle déployée (XLVI, 11, 126, 182). — Il serait peut-être encore plus régulier de dire *d'argent à l'aigle à deux têtes de...* ou bien comme les vieux armoriaux : *d'argent, à l'aigle de... au chef parti.*

En effet, il arrive bien que même pour une aigle à une seule tête on se sert du terme éployé.

Le P. Ménétrier, un maître, nous dit en parlant des Ronchivol : « Ronchivol en Baujolais, d'or à l'aigle *éployé* de gueules membré et bequé d'azur » ; et là il ne s'agit que d'une aigle à une seule tête.

Cet exemple nous prouve aussi que le P. Ménetrier se servait du masculin pour le mot aigle.

Ailleurs, il dit encore : Du faing au Païsbas : *d'or, à l'aigle au vol abaissé, langué et membré de gueules.*

Il est bien certain néanmoins que l'usage du féminin est beaucoup plus commun. T.

*
* *

Je crois bien me rappeler que ce sont les armoiries de la famille de Batz de Castelmore. On trouvait à la Bibliothèque nationale, salle des manuscrits, dans le recueil d'armoiries de d'Hozier (Gascogne ou Béarn), les armoiries de cette famille. Elles contiennent certainement une aigle éployée de sable, et je crois bien que le champ est d'argent.

Si ces armes sont bien celles de la famille de Batz, ce seraient celles du fameux d'Artagnan des *Trois mousque-*

taires de Dumas, qui était un de Batz. On l'appelait d'Artagnan à la cour, parce qu'il avait succédé, comme lieutenant des mousquetaires, à un Montesquiou d'Artagnan, et que le roi Louis XIV avait pris l'habitude de l'appeler d'Artagnan comme son prédécesseur ; d'ailleurs sa mère était une Montesquiou. D'Artagnan, qui mourut au siège de Maëstricht, avait un fils qui eut pour parrain le grand Dauphin. J'ai vu quelque part un acte de baptême d'un fils de ce baron de Batz, seigneur de Castelmore, dit d'Artagnan.

J'ai lu aussi une brochure qu'on pourrait retrouver a la Bibliothèque et où l'auteur à rétabli le véritable état civil de d'Artagnan et des trois mousquetaires, Athos, Porthos et Aramis, et aussi du capitaine de Tréville, ou de Troixville, qui était de la famille de Montréal.

Baron DE S.

—

Armoiries à déterminer : de... à trois croissants entrelacés de... (XLVI, 59). — Les armoiries ci-dessus ou simples ornements, se trouvent répétés sur deux cartouches décorant les portes d'entrée du château de Courtanvaux, commune de Bessé-sur-Braye (Sarthe). Cette porte flanquée de deux tours rondes est de la fin du XVIe siècle.

Ce château appartient à la famille de Montesquiou. Les armes de cette famille sont : *d'or à deux tourteaux de gueules, l'un sur l'autre.* MARTELLIÈRE.

—

Armoiries à un arbre de ...(XLV ; XLVI, 21, 126). — Ces armoiries trouvées en Suisse me semblent appartenir à la famille *de la Live d'Epinay et de Juilly*. Cette famille porte : *d'argent à l'arbre arraché de sinople, accosté de deux étoiles de gueules.*

Outre la famille de Gerlache, citée, d'autres familles belges ont l'arbre dans leurs armes : de Cesve, du Bois de Schoondorp, van den Haute, etc. ANGEST.

—

Devises de canons (XLV). — La plupart des canons à devises latines ont disparu, soit retirés de l'armement, soit transformés ou refondus.

On pourrait probablement retrouver leurs noms et leurs devises sur les vieux comptes de gestions des arsenaux d'artillerie.

Voici toutefois une remarque assez intéressante à relever en passant. Je la rencontre dans l'ouvrage de Pajol déjà cité ici, p. 147, où il est dit, t. VIII, p. 165 : « La devise *Ultima ratio regum* figure sur toutes les pièces de canon à partir du 3 octobre 1772. »

E. LIMINON.

—

Poids ou jeton ? (XLV). — La pièce décrite est un poids de changeur pour les monnaies et dont la valeur doit se lire : VII DENIERS XII GRAINS. Ces petits monuments métalliques que l'on classe volontiers à la suite des monnaies, ont une forme assez simple ; le type décrit par M. d'Agnel est le plus répandu ; j'en possède cependant de l'époque de Louis XIII portant l'effigie du roi ou l'écu aux trois fleurs-de-lis couronné et accosté de deux L couronnés. Les valeurs, et par suite l'épaisseur du flan et le module, sont très variables ; XI DENIERS I GRAIN, X DENIERS XII GRAINS, III DENIERS XVIII GRAINS, etc. D'autres portent en plus le nom de la monnaie ; par exemple : TESTON VII D X G. ou 2 PISTOLES DITALIE V D IIII G. On n'a pas encore songé, que je sache, à réunir une suite nombreuse de ces petites pièces que l'on trouve avec assez de facilité.

PICAILLON.

—

Cardinal Octave d'Aquaviva. (XLVI, 116). — Les armes simples de la maison D'AQUAVIVA ou D'ACQUAVIVA sont *d'azur au lion d'or* ; mais souvent on les trouve formant les quartiers 2 et 3 d'un écartelé où les quartiers 1 et 4 sont un écartelé d'Aragon, de Hongrie (*aux fasces*), de France (ancien) et de Jérusalem.

Comte P. A. DU CHASTEL.

*
* *

M. Robert Géral trouvera tous les renseignements qu'il désire (et à la p. 80, la biographie du cardinal) dans l'ouvrage : *Istoria della famiglia Aquaviva reale d'Aragona*, par Balthazar Storace Rome, 1738, in-4°.

A la p 79 se trouve la gravure d'une médaille.

R/ le buste du pape Clément VIII.

V/ les armes du cardinal Octave d'Aquaviva, légat, dans un cartouche surmonté du bonnet de cardinal, en exergue : OCT. CAR. D. AQVAVIVA. LEG. A.

Il trouvera aussi la généalogie et les armes dans l'ouvrage : *Delle famiglie Nobili Napoletane* par Scipion Ammirato t. II, p. 14, in-f° Florence, 1651.

ANGEST.

—

Ulmensis (XLV ; XLVI, 132). — Je remercie beaucoup Vieujeu d'avoir bien voulu s'occuper de ma question, mais je suis obligé de lui dire que *Ulmensis* ne saurait s'appliquer à Eaunes ; d'abord parce que le nom de cette abbaye était *de Ulnis*, ensuite, et surtout, parce que Eaunes, monastère isolé et comme perdu dans les bois au pied des collines qui longent la rive droite de la Garonne, n'a jamais — que je sache — été le siège d'un archiprêtré. A. R.

*
* *

Ulmensis vient de *ulmus* (ormeau). Par conséquent, *Ulmensis* veut dire l'« orme ». S'il s'était agi d'écrire en latin le nom de Philibert de l'Orme, on eût écrit Philibertus *Ulmensis*.

Il existe en France diverses localités qui portent le nom de l'Orme, notamment Lormes, chef-lieu de canton du département de la Nièvre. Je possède une des thèses à images délivrées à mes ascendants, avec cette mention : *Ulmensis* pour de l'Orme. ARTHUR HEULHARD.

—

Abbaye royale de bénédictines de Villechasson-Moret. 1754-1784 (XLVI, 113). — Lire Moret au lieu de Morel. ROBERT GÉRAL.

*
* *

Un prieuré de bénédictines existait autrefois à Villechasson, hameau de Chevry-en-Sereine (arrondissement de Fontainebleau), dépendant du couvent de Sainte-Rose de Rozoy-le-Jeune, près Courtenay, qui se trouva ruiné pendant les troubles du XVIe siècle. Les religieuses de Rozoy-le-Jeune se retirèrent à Villechasson, qui échangea son titre de prieuré contre celui d'abbaye.

En 1638 fut fondé aussi à Moret (et non Morel) en Gâtinais, un prieuré perpétuel dit N.-D. des Anges, lequel devint à son tour abbaye lorsque le cardinal de Luynes, archevêque de Sens, supprima en janvier 1755 le couvent de Villechasson, pour l'unir à celui de Moret, qui portait le titre d'abbaye royale des Bénédictines de Villechasson-Moret.

Par un brevet de Louis XVI, du 29 avril 1781, l'abbaye de Villechasson-Moret fut elle-même supprimée et annexée à celle de Champ-Benoît (Poigny) transférée dans la ville de Provins depuis 1625.

Pendant la courte existence (27 ans) de cette abbaye à Moret, elle n'eut en effet que trois abbesses :

1. Madame de Soulanges, nommée par le roi en 1755 pour succéder à madame de Champigny, et qui a été aussi abbesse de Royal-Lieu, près de Compiègne : c'était une tante (?) de Augustin-Hilarion Paris de Soulanges, vicaire général de Vannes et abbé de Saint-Faron de Meaux.

2. Louise-Suzanne de Gouy d'Arsy, de la congrégation de Compiègne, nommée abbesse en 1756, morte le 21 septembre 1780 ; de la même famille que Louis-Marthe de Gouy, marquis d'Arsy, grand bailli de Melun et Moret, député aux Etats généraux, maire de Moret. — Pour les armoiries, voir XLV, 607.

3. Gabrielle de Mercy, nommée à Moret en 1781, qui prit possession de Champ-Benoist en janvier 1782. — Armes : *d'azur, à trois fleurs de lys d'or, posées 2 et 1.*

Il est peu probable que leurs portraits aient été publiés ; à ma connaissance, il n'est guère question très succinctement de ces abbayes que dans l'histoire de Moret, par M. l'abbé Pougeois, et l'auteur a puisé ses renseignements dans la notice sur l'ancien couvent de Moret... par E. Sollier, mémoire à la Sorbonne en 1865 et dont on a un tirage à part (Paris, impr. Impériale 1866, in-8° de 17 p.). T. L.

*
* *

La première abbesse, madame de Soulanges, devait appartenir à la vieille famille champenoise des Jacobé de Goncourt, de Naurois, de Soulanges, etc., dont les armes sont : *D'azur, à une anille d'argent, embrassée par deux épis d'or, les tiges passées en sautoir et surmontée d'un lambel du même.* Supports : deux lévriers. Devise : TANTUM PRODEST, QUANTUM PROSUNT. M. A. de Mauroy a donné une généalogie de cette famille dans la *Revue de Champagne et de Brie*, (année 1896).

Pour les armes des Gouy d'Arsy, consulter l'*Intermédiaire* vol. XLV, col. 407.

La troisième abbesse appartient-elle à la

famille franc-comtoise de Merey ou Meyré, dont les armes sont : *d'azur, à la bande ondée d'argent, accompagnée en chef d'un serpent au naturel, posé en bande* ; ou bien à la famille normande des Caruel de Boran, de Merey et de Saint-Martin, qui porte : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'argent, à trois merlettes de sable, à la bordure de gueules* (Caruel) ; *aux 2 et 3 d'argent, à l'aigle de sable* (Aufreville). Devise : OMNIA NOBIS PROSPERA ? P. LE J.

—

Jean Briden (XLV). — Dans la note signée Léda (colonne 520) lire, au lieu de Notre-Dame : lire *Nostradamus*.

*
* *

Voir dans le *Bulletin du Bibliophile*, 15 juillet 1902 l'étude de M. Louis Morin, *les Briden, imprimeurs et libraires à Troyes et à Chaumont*.

Votre distingué collaborateur M. Louis Morin, très informé sur tout ce qui a trait aux choses de l'imprimerie, au congrès qui s'est tenu cette année à Troyes, a fait un exposé de l'histoire de l'imprimerie dans cette ville, qui a été fort goûté pour son érudition si neuve et si complète. La *Société française d'archéologie* a décerné à M. Louis Morin, à la suite de cette communication, une médaille d'argent.

—

Bernadotte et le poète Gilbert (XLVI, 118, 188). — Voir *Intermédiaire* : *Gilbert et Bernadotte*, XXXVI ; XXXVII ; XL ; et *Gilbert (Le legs du poète) en faveur de Bernadotte*, XXXVIII : XL. A. S. E.

—

Le général de Verdière (XLV). — Dans le *Tableau politique, littéraire et moral de la France et de l'Europe*, journal de Leclerc des Vosges, qui parut de floréal, an V à floréal an VI, on lit (26 fructidor an V) ;

Le citoyen général Verdière, ancien aide-de-camp du général Bonaparte, reçut l'ordre d'arrêter la commission des inspecteurs ; pour ce, il s'est transporté à la dite commission avec une force suffisante pour éviter tout inconvénient. Arrivé au milieu de leur séance, il leur signifie l'ordre qu'il avait reçu de les conduire dans la tour du Temple. Tous se sont écriés qu'ils périraient plutôt que de sortir, ce qu'ils ont dit en se découvrant la poitrine et vomissant des injures... Le général leur répondit : Citoyens, nous ne sommes pas ici pour vous insulter, mais pour mettre à exécution l'ordre que je viens de vous exhiber. Ils persistèrent, en disant au général de porter leur réponse à ceux qui l'avaient envoyé.., Rovère, Bourdon entrèrent en furie... Bourdon voulut se jeter sur une arme, Willot arracha l'habit d'un vétéran nommé Groler, mais il céda aux représentations d'un de ses collègues....et finalement tous furent mis dans des voitures et conduits au Temple, où, en entrant le peuple a crié à plusieurs reprises : Vive la République, A bas les tyrans !

—

Saint-Marc Girardin (XLVI, 66). — Saint-Marc Girardin s'appelait en réalité Marc Girardin, ainsi qu'en fait foi son acte de naissance, publié dans le *Curieux*, I, 175) ; il était né à Paris, rue de Bussy (*sic*) N° 416 (*sic*). NAUROY.

*
* *

L'académicien qui a pris le surnom de Saint-Marc s'appelait en réalité Girardin et avait pour prénom Marc , il est né à Paris le 21 février 1801. la vérification à l'état-civil n'est pas difficile à faire.

Quant au classement rigoureux dans une Biographie générale ou dans une table alphabétique de noms, il semble qu'on doit placer l'académicien à la lettre G : Girardin (Marc, dit Saint-Marc-Girardin. Mais comme il faut faciliter les recherches et que le personnage est connu sous son surnom, on ferait bien d'indiquer à la lettre S : Saint-Marc Girardin, voir Girardin, de même pour Taillandier (René) dit Saint-René-Taillandier. X.

—

Triste fin d'un petit-fils de Chérubini (XLV). — Mme Cot, née Duret, vient de mourir à Paris, 88. rue Bonaparte, à cinquante ans. NAUROY.

—

Le marquis de Saint-Mars (XLV ; XLVI, 30, 134, 186). — Joseph-César de Saint-Mars, aide de camp de Bertrand et de Lannes, puis colonel d'un régiment de chasseurs à cheval, baron de l'Empire ; fut créé vicomte, sur la demande, et l'apostille de Macdonald et de Partounaux vers 1818. Dans sa demande, il se dit parent du Saint-Mars du masque de fer. Il est mort en 1852 ; c'est lui qui a été secrétaire général de la Légion d'honneur. Il s'est partout fait remarquer comme aide de camp de Lannes : Les Mémoires de Marbot, Zéjus et Lejeune parlent beaucoup de lui, — surtout relativement aux sièges de Saragosse et de Vienne, 1809. —

La Bibliothèque nationale possède plusieurs lettres de lui.

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

—

Famille Cabanellas (XLVI, 117). — S'agit-il de la famille de l'ancien lieutenant de vaisseau G. Cabanellas, le savant électricien, mort il y a une quinzaine d'années ? Si oui, M. G. aurait des renseignements en s'adressant au frère de ce savant. Il demeurait, il y a deux ans, à Jouy près Conflans-Fin-d'Oise (Seine-et-Oise). A. HAMON.

—

Le couvre-feu (XLVI, 118). — La *Cloche-d'Argent*, une des plus anciennes de France, jouit d'une réputation légendaire par le pays de Haute-Normandie. Dès sa prime enfance, le rouennais a dans l'oreille la belle sonorité de son timbre ; aussi bien, à neuf heures, chaque soir, n'est-il pas bercé par les accents du *Couvre-feu* et, de temps immémorial, les mamans n'attendent-elles pas sa sonnerie pour coucher leurs bébés ? Encore un moment et les marmots dormiront tous en ville !.....

En dehors des événements rouennais de haute importance et des 650 coups frappés journellement par son battant pour le *Couvre-feu*, en conformité de l'Edit du Duc-Roi, « messieurs de la ville, dit Farin, ne la font jamais sonner, que lorsqu'il y a quelque réjouissance publique, où toute la France est obligée de prendre intérêt ».

Le *Couvre-feu*, dont la recherche des origines ramène au temps de la conquête d'Angleterre, met dans l'esprit l'impression de mesures rigoureuses, édictées par Guillaume-*le Conquérant*, pour le maintien du calme dans ses nouveaux Etats.

La cloche du soir ne rappelait pas seulement à la stricte observance des règles de police et à l'obligation de couvrir les feux, d'éteindre les lumières, à partir de certaine heure ; elle donnait l'ordre de regagner leurs demeures aux Anglo-Saxons, en velléité de se rébellionner et de tenir, la nuit, des conciliabules hostiles. Contrevenir à ces prescriptions exposait aux pires rigueurs.

Avec adoucissement, cet usage, introduit en Normandie, a souvent pris le nom de *Retraite*. Il disait au troupier de rentrer au quartier et marquait l'heure de la fermeture des cabarets. Si, à la longue, on ne souffla plus la lampe ; pour le moins, les marmots continuèrent à s'endormir. A cette heure des bâillements tout bon bourgeois, regardant ses oreillers avec amour, s'enfonçait le chef dans un casque qui, bien qu'à mèche, n'avait rien de belliqueux : l'éteignoir s'apprêtait à coiffer la chandelle ; les sommeils ronflants étaient proches.

Le respect de la tradition persiste dans quelques paroisses normandes où, chaque soir, sonne encore la cloche : on attend son avertissement pour se séparer et, à son invite, on va se coucher.

Gens de par ici
Rentrez au logis,
Au Bon-Dieu
Faites vos prières.
Eteignez vos feux
Et vos lumières.
Voilà qu'on sonne le couvre-feu !

C'est la fin de la journée, des beuveries et des commérages ; du travail et du chant des cloches. C'est l'heure de dormir ! Bonne nuit ! Bonne nuit !

Extraits de « Normannia » du
Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

*
* *

Châtillon-sur-Seine a conservé l'usage du couvre-feu. Dans cette paisible petite ville, où l'on se couche tôt, il semble étrange au voyageur d'entendre sonner la cloche de la paroisse sur le coup de dix heures. Est-ce une alerte ? Non, c'est le couvre-feu ; restant d'une vieille coutume qui n'a plus guère sa raison d'être aujourd'hui. D. DES E.

—

Les descendances princières (XLV ; XLVI, 89). — Les explications intéressantes de notre collègue Cam pourraient être utilement complétées par les réponses à la question sur l'origine capétienne des Holstein Gottorp (XLIII, 118 à 120).

Il est certain que par suite des variations de fortune, survenues à toutes les époques dans toutes les familles (surtout si l'on considère non seulement la ligne masculine, mais les lignes féminines), d'obscures familles descendent de souverains et ceux-ci ont parmi leurs ascendants des personnes de basse extraction, mais il n'en est pas moins vrai que les français

qui descendent des premiers Capétiens et même de Charlemagne, ne doivent pas être aussi nombreux que le suppose notre collègue Cam.

Il me semble exagéré de dire que 44 degrés nous séparent de nos ascendants vivant du temps de Charlemagne Pour une filiation suivie depuis cet empereur jusqu'à nos jours, je ne compte que 37 degrés.

Le duc d'Orléans descend, au 10e degré, de Henri IV ; au 20e, de saint Louis, au 31e. de Robert le Fort, dans la ligne masculine, il est vrai, dont les degrés sont plus espacés que ceux de la ligne féminine.

D'un autre côté, dans les petites villes et surtout dans les villages, les alliances se contractaient naguère encore, presque exclusivement sur place, de sorte que les ancêtres de leurs habitants sont fort peu nombreux par suite des innombrables mariages entre parents plus ou moins éloignés.

Comme je l'indiquais dans une des notes rappelées plus haut, les alliances entre parents sont très fréquentes dans les grandes familles et surtout les maisons souveraines (Henri IV descendait plus de 100 fois de saint Louis). D'un autre côté, les descendants de souverains s'allient volontiers entre eux et avec les grandes familles françaises et étrangères, de sorte que la grande majorité des descendants de saint Louis, par exemple, sont des étrangers.

J'ajouterai que les nombreux recueils généalogiques ne doivent être consultés qu'avec circonspection et que la plupart d'entre eux renferment des erreurs et des contradictions qu'il est bien difficile de rectifier, surtout si l'on veut remonter un peu haut. A. E.

—

Les restes de Fouquet (XLV ; XLVI, 145). — Voici ce que M. Edmond Beaurepaire écrit dans sa monographie du *Louvre et des Tuileries*, t. Ier, p. 76, note 2 :...

... Rien de plus incertain que ses derniers moments (de Fouquet). Gourville et la comtesse de Vaux, belle-fille de Fouquet, croyaient qu'il était sorti de Pignerol quelque temps avant sa mort. D'autre part, Mme Fouquet, à qui le corps du surintendant aurait été remis, l'aurait fait inhumer à Paris, le 28 mars 1681, en l'église du couvent de la Visitation de Sainte-Marie, rue Saint-Antoine, dans le tombeau de son père, François Fouquet. *Des fouilles faites en 1840, n'ont pas fait retrouver son cercueil.*

P. c. c. NOBODY.

—

L'emplacement de la guillotine en 1793 (T. G 408, XLV ; XLVI, 121). — *Suum cuique.* L'article incriminé par Erasmus a été copié depuis le premier mot: *Tout le monde écrit et répète*, jusqu'au dernier, dans le *Journal du Dr Prosper Ménière* (*Revue Hebdom. n° 28, p 234 et s.*) : Qu'on veuille bien s'y reporter. Je ne suis pas responsable des bévues de l'imprimeur qui a employé deux sortes de caractères, ce qui ferait croire que j'étais l'auteur de la première partie.

P. CORDIER.

—

Maison de santé de Belhomme (XLVI, 62). — Je n'ai pas les documents nécessaires pour juger l'accusation formulée dans l'énoncé de la question mais je ne puis m'empêcher d'observer que si cette accusation était le moindrement fondée, les familles des victimes n'auraient pas manqué. sous les Bourbons, de mettre en mouvement la justice.

Je trouve cette maison citée dans un ouvrage de l'époque : L'*Orléanais, Histoire des ducs et du duché d'Orléans*, par V Philipon de la Madelaine (Paris, Mallet 1845), où, (p. 446), il est dit :

La duchesse d'Orléans ne fut bientôt plus en sûreté dans son château de Versailles etc. On épargna sa vie, qu'une lente maladie menaçait et on lui accorda la permission de se retirer dans une sorte d'hospice appelé la maison Belhomme où elle resta trois ans. Après le décret de confiscation de ses biens, elle partit pour l'Espagne, etc.

L.-N. MACHAUT.

*
* *

Dans son très intéressant ouvrage *Vieilles maisons, vieux papiers* M. G. Lenôtre fait allusion à cet établissement au sujet du comte de Folmon. Ce qu'il en dit semble donner raison au vicomte de Villebresme, à savoir que Belhomme ne conservait ses prisonniers qu'autant qu'ils s'acquittaient, et que plus d'une fois ceux-ci payèrent de leur tête,

en le quittant, une économie mal comprise ou une misère implacable.

Or, M. Lenôtre est, je crois, un des historiens les mieux documentés sur les dessous de la Révolution. L. BAILLET.

—

La veuve de Philippe-Egalité s'est-elle remariée ? (XXXVII ; XL ; XLI ; XLII ; XLVI ; XLV). — Extrait d'une lettre de madame la duchesse d'Orléans, alors réfugiée en Espagne (1807), au sujet du mariage du marquis de la Cropte de Chantérac. Le fidèle ami auquel il est fait allusion n'est autre que Rouzet, comte de Folmon :

Ce que vous me dites de son établissement répond bien à l'idée que le fidèle ami qui n'a pas craint de suivre mon infortune m'avait dit de la famille de Chantérac. Il connaissait l'Evesque d'Alet, lequel est mort ici, en Espagne, en odeur de sainteté ; et offre, après sa mort, le spectacle d'estre laissé dans le sanctuaire, à la vénération des fidèles, qui allument des cierges autour de son cercueil.....

Signé : La duchesse d'ORLÉANS.

P. c. c. A. S. E.

—

Heuillet, tambour au pont de Lodi, en 1796 (XLV). — Heuillet, Gabriel-Joseph, né le 12 septembre 1780, à Sainte-Croix (Ariège).

Entré au service à 13 ans : tambour à la 27e 112 brigade légère, le 13 novembre 1794.

Passé à la garde des consuls (chasseurs) 13 février 1802. Lieutenant dans la garde impériale (chasseurs) 28 mars 1807. Capitaine (chef de bataillon) 8 avril 1813, Admis aux chasseurs royaux 1er juillet 1814 : au 2e régiment de chasseurs de la garde, 1er avril 1815 : en non activité en 1816.

Campagnes des Pyrénées, d'Italie, de Rome et de Naples, de 1793 à 1802.

De 1805 à 1814 à la Grande armée.

Fait prisonnier à Waterloo, rentré de captivité en 1816, mort le 31 janvier 1857.

UN RAT DE B.

—

Un prétendu Louis XVII (XLVI, 14, 148). — Je suis en train de préparer une réponse détaillée à la question qui me fut en partie personnellement adressée par notre correspondant Pila, mais pour la rendre documentée et complète, je suis obligée de faire des recherches dans les archives ; en outre, j'ai écrit en Russie pour avoir des renseignements sur ce personnage et j'attends des réponses, ce qui fait que ma réponse ne pourra être prête qu'au mois prochain. En attendant, M. Robert Géral, en répondant à cette même question, indique l'article de *la Plume* que je connais et dans lequel ce prétendant russe n'est seulement pas mentionné dans la liste des faux Louis XVII, et ajoute que ce prétendant pourrait être bien le maréchal Diebitsch.

Il me serait très précieux, pour la réponse que je prépare, de connaître la corrélation qui existerait entre ces deux personnages, et je prie par conséquent avec instance M. Robert Géral de vouloir bien m'indiquer les raisons qui le lui feraient supposer et le remercie d'avance pour les renseignements qu'il aurait l'amabilité de me fournir à ce sujet.

Duc JOB.

*
* *

Eckard, dans l'*Avant-Propos* d'une petite brochure dont j'ai l'original sous les yeux : *L'enlèvement et l'existence actuelle de Louis XVII démontrés chimériques*, Paris, Ducollet, 1831, s'exprime ainsi (p. 4) :

Il faut qu'un voile longtemps impénétrable ait caché l'origine du comte Diébitsch Labalkanski, feld-maréchal des armées russes, puisque la politique a cru possible d'accréditer l'opinion qu'il était Louis XVII ; croyance que des gazettes étrangères ont répandue et que des rêveurs en France ont accueillie. Il était du même âge que le prince, puisqu'il naquit le 13 mai 1785, au village de Gross-Lews (Silésie prussienne), d'une des plus anciennes familles de cette province.

Dans ses *Mémoires d'un Royaliste*, t. I, p. 147, M. de Falloux, racontant un voyage qu'il fit en Russie en 1836, écrit ceci :

J'avais été chargé par quelques vieilles amies angevines d'une singulière mission : c'était de m'informer du plus ou moins de réalité de la mort du feld-maréchal Diébitsch, le vainqueur des Polonais à Ostrolenka. Les bonnes dames s'étaient imaginé, sur la foi de je ne sais quelle prophétie, que Diébitsch n'était autre que Louis XVII miraculeusement préservé et mystérieusement conduit en Russie, au sortir du Temple. Leur obstination dans cette croyance prouvait, une fois de plus, combien une crédulité naïve cède avec peine à la raison. L'état-major russe était encore plein des compagnons

de Diébitsch, et je fus en mesure de répondre à celles qui en doutaient encore que personne n'était plus certainement russe et plus certainement mort que l'impitoyable maréchal. Ses habitudes étaient soldatesques, son visage Kalmouk, et rien, ni dans sa personne, ni dans son origine, ne se prêtait à l'étrange supposition qu'on avait faite à son sujet.

Ces deux citations ne semblent pas s'appliquer, à première vue, au personnage dont M. « Pila » a entendu parler en Russie. Y aurait-il eu dans ce pays deux prétendus Louis XVII ? Car, pour moi, qui suis convaincu de l'identité de Naundorff avec le fils de Louis XVI, le gouverneur de la petite ville en question ne pouvait être le duc de Normandie. Peut-être, d'ailleurs, l'ami de M. « Pila » était-il inexactement renseigné, quant aux détails secondaires, et ne s'agissait-il là aussi que du feld-maréchal Diébitsch ?

ALBERT RENARD.

—

Louis-Philippe émigré (XLV). — Voici quelques indications qui répondent partiellement à la question.

Je les emprunte à l'ouvrage de V. Philipon de la Madelaine, intitulé : *L'Orléanais, Histoire des Ducs et du Duché d'Orléans.* (Paris, Mallet, 1845).

Cet ouvrage renferme, p. 456-457, un récit du séjour du duc de Chartres en Suisse et une gravure le représentant faisant la classe à des écoliers

Expulsé une première fois du territoire suisse, il reprit, à quelque temps de là, sa course errante au milieu des Alpes. Il eut à lutter contre la fatigue et la pauvreté. Enfin ses ressources étant épuisées, il accepta une place de professeur au collège de Reichenau.

Il subit avec distinction l'examen préliminaire et fut unanimement admis, sous un nom supposé, par les autres professeurs.

Pendant huit mois il enseigna la géographie, l'histoire, les langues française et anglaise et les mathématiques. Aimé de ses élèves et de ses collègues, il garda le plus strict incognito.

L.-N. MACHAUT.

*
* *

J'avais entendu dire que le duc d'Orléans aurait enseigné en Suisse, au cours de l'émigration, sous un nom supposé qui pourrait être celui de Chabaud-Latour.

J'ai sous les yeux et depuis ma petite enfance, une lithographie d'environ 40 c/30, représentant Louis-Philippe en culottes collantes et bottes à l'écuyère, costume contemporain en 1805-12, enseignant la géographie à divers groupes d'enfants, dans une salle de classe d'un collège de fantaisie, attendu le pittoresque et le désordre des groupements d'élèves. Le titre est le suivant : « Louis-Philippe d'Orléans au collège de Reichenau » Galerie du Palais royal, peint par Couder (artiste réputé et connu) — Chrétien del. J. P. Guenot direx. Lith. de C. Motte. Ce n'est pas là une réponse topique à la question posée, mais c'est du moins un éclaircissement acheminant à sa solution.

Cz.

—

Subdélégués des Intendances en 1789 (XLV ; XLVI, 39). — J'engage M. T. L. à consulter les Inventaires-Sommaires des Archives des divers départements, qui ont publié leur série C.

Par exemple, dans celui de la Gironde, de C 224 à 694 il trouvera les correspondances avec les subdélégués de Bordeaux, La Réole, Agen, Nérac, Libourne, Bazas, Lesparre, Sainte-Foy, Blaye, Sarlat, Thiviers, Périgueux, Bergerac, Nontron, Marmande, Ribérac, Clairac, Villeneuve, Casteljaloux, Montflanquin, Pauillac, Saint-Sever, Cadillac, Condom, Tartas, Bayonne, Tarbes, Dax, etc. Au n° 694, il y a la création des subdélégations.

LA COUSSIÈRE.

*
* *

Voici la liste des subdélégués de Guienne en 1790 :

Henriot, avocat au parlement, subdélégué général.

Duchesne de Beaumanoir pour Bordeaux, Bourg, Saint-André et la Teste.

Lagarde pour Cadillac, Podensac et Saint Macaire.

Souffrain pour Libourne.

Gontault pour Blaye.

Bourriot et *Baulos* pour Bazas et Langon.

Dunognès de Casseuil pour la Réole.

Chalvet pour Castillonnès.

Ducasse pour Casteljaloux.

Colombet pour Marmande, Monsegur et Tonneins.

Sarrazin pour Agen, Puimirol, Valence, Tournon, Aiguillon.

Pourteyron pour Riberac.
De Lacroze pour Montpont.
Belloc de Gauzelle pour Clairac.
Menoire pour Villeneuve.
Leron pour Montflanquin.
Brondeau pour Condom et Astaffort.
Mathison pour Nérac.
De Biran pour Bergerac.
Bellet pour Sainte-Foy.
Eydeley pour Périgueux, Mussidan et Bourdeilles
Ducasse pour Pauillac et Lesparre.
Duboffran pour Nontron.
David père et fils pour Saint-Palais.
Rochefort pour Thiviers.
Chegarray pour Bayonne.
De la Porterie pour Saint-Sever.
Darmana pour Dax, Tartas
Lefranc pour Mont-de-Marsan, Roquefort, Villeneuve. PIERRE MELLER.

—

Le Napoléon de la colonne à retrouver (XLII ; XLIII ; XLIV ; XLVI, 149). — La lettre de Launay au général Bertrand est des plus intéressantes, mais il est vraisemblable qu'après les cent-jours, la statue a été fondue. Dans *Napoléon et ses détracteurs*, le prince Napoléon dit que l'on n'en a sauvé que la statuette de la Victoire que Napoléon Ier tenait à la main, statuette qui a été remise sur la statue de Dumont, actuellement en place. Si l'on ajoute que *Napoléon et ses détracteurs* a été fait avec la collaboration de Frédéric Masson, on peut considérer l'affirmation de la destruction de la statue originale de la colonne Vendôme comme positive. UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

***

On lit dans *La vie parisienne au* XIXe *siècle*, fascicule 1830 à 1834 (Plon éditeur) page 75 :

Paris pendant l'année 1833 :

Juillet 21. La nouvelle statue de Napoléon (par Seurre, avec la redingote et le petit chapeau) est placée sur la colonne de Vendôme. (*L'ancienne statue avait été fondue pour faire la statue d'Henri IV, au Pont-Neuf*).

P. c. c. GROS MALO.

—

Maîtresses princières (XLVI, 62). — Je n'ai pas, pour le moment, sous la main, de documents qui me permettent de répondre, d'une manière complète, aux questions de M. C. D. P Tout ce que je puis lui dire, c'est que Mme de Polastron, maîtresse du comte d'Artois, mourut à Londres, phthisique, le 27 mars 1804, après avoir fait jurer au futur Charles X qu'après elle il n'aimerait plus que Dieu. Lamartine a consacré à cette mort un paragraphe de son *Histoire de la Restauration* (liv. XI, § X ; tome 1, p. 407).

Quant à Mme de Balbi, maîtresse du comte de Provence, elle eut une existence plus longue, traversée de vicissitudes nombreuses, qu'il serait trop long d'indiquer ici ; elle mourut à Paris, à une date que mes souvenirs ne me permettent pas de préciser, mais qui se place dans les premières années du règne de Louis-Philippe, 1832 ou, au plus tard, 1836.

Je crois que ni l'une ni l'autre de ces maîtresses de rois ne laissa de descendants. R. DUPL.

***

Madame de Balbi est morte dans la retraite, à Tours, le 3 avril 1842, âgée de 83 ans, sans laisser de postérité. Madame de Polastron eut un fils, Louis, lieutenant de cavalerie dans un régiment anglais, qui mourut en 1802, à Gibraltar, de la fièvre jaune. H. DE W.

—

Voir *Les derniers Bourbons* et le *Curieux*.

Mme de Polastron n'a pas laissé postérité.

Mme de Balbi est morte à Paris, rue de Grenelle 105, hôtel de Caumont, sur l'emplacement duquel se trouve actuellement la cité Martignac, le 3 avril 1842. (Voir son acte de décès dans le *Curieux*, II, 190) ; elle a laissé une postérité illégitime vivante, je ne saurais en dire davantage. NAUROY.

—

Granvil Brown et Freemann (XLVI, 61). — Je signalerai les *Mémoires des autres* par la comtesse Dash qui semblent résoudre la question.

Les « Mémoires » écrits à cette époque ont un accent de vérité qui ne trompe pas.

Or, page 214 (chap. XVIII) elle raconte le 1er mariage secret du duc de Berry, dont deux filles, et ajoute, page 217 :

Mme Brown, triste et souffrante, nous regardait danser... elle avait eu de *son premier mariage un fils*, qui était près d'elle. C'était un fort beau garçon, *bien anglais*, dont la mère pouvait être fière.

Ceci explique pourquoi il n'a pas été

traité comme ses deux sœurs. Il n'était pas le fils du duc de Berry.

La date exacte de sa naissance étant connue, il serait bien facile, par l'extrait de naissance, levé à l'état civil, de connaitre les noms des père et mère.

Quant à la seconde question, je trouve le fragment généalogique suivant :

John Freeman, esquire épousa Sophie Juliette-Frédérique de Blonay, née en 1823, décédée en 1898, fille de Jean-Henri et de Juliette de Polier, dont deux fils :

1° Geoffroy Freeman, mort aux Indes, en 1871, sans enfants.

2° William Freeman épousa à Nice le 14 novembre 1898, Marie Janvière, comtesse de Rocca-Guglielmo née en 1870, fille du prince Louis de Bourbon.

Il existe un *Annuaire de la Noblesse de France* qui parait tous les ans. Cette dernière alliance y est renseignée, et la solution de cette intéressante question serait de son ressort. ANGEST.

—

Complices de l'attentat du prince Napoléon à Strasbourg (XLVI, 15, 150). — Le colonel d'artillerie Vaudrey, qui était originaire de la Côte-d'Or, de la commune de Spoix, canton d'Is-sur-Tille, si je ne me trompe, vécut plusieurs années à Dijon, après sa mise à la retraite, et occupait un modeste logement au second étage d'une maison en face de l'église Notre-Dame, sur la place de ce nom. Il vivait fort retiré, dans une médiocrité fière ; mais à la révolution de 1848, il fut colonel élu à la garde nationale de Dijon et il me souvient de lui comme d'un homme de belle prestance militaire, sans rien de vulgaire.

Lorsque le prince Louis devint président de la République, il montra plus de mémoire que ne font d'ordinaire les princes restaurés, mémoire de reconnaissance et aussi de vengeance, ou, si l'on veut, de rancune. Ainsi, ce qui était bien, il fit un beau sort à ses fidèles, mettons, si l'on veut, le mot sera exact, à ses complices des temps mauvais, mais plus tard, dès qu'il fut maitre de toutes choses, il signa le décret dictatorial confisquant les biens de la famille d'Orléans, le plus grand, le plus injustifiable attentat contre la propriété qu'ait vu se consommer en France le XIXe siècle.

Pour en revenir à la période de présidence légale et républicaine, le prince Louis appela auprès de lui Vaudrey qui donna sa démission de colonel de la garde nationale le 19 mars 1849, pour devenir, si je ne me trompe, gouverneur militaire de l'Elysée, puis, en 1852, des Tuileries. Il fut fait aussi général de brigade et mourut vers 1857, sans alliance, à ce que je crois. J'imagine que le colonel Vaudrey avait à peu près 58 ans en 1848.

H. C. M.

*
* *

Sept accusés comparurent : Vaudrey, Laity, Gricourt sur lesquels on a répondu. Les quatre autres étaient : de Bruc, Parquin de Querelles et Mme Gordon.

De Bruc, ancien chef d'escadron. A 17 ans, il avait chargé seul sur un escadron de hulans dont il tua le colonel ; décoré pour ce fait, il avait reçu une dizaine de blessures. Sur Parquin il est inutile de s'étendre, ses mémoires publiés souvent le font suffisamment connaître. En tête de la dernière édition illustrée avec grand soin et parue chez Boussod et Valadon, Frédéric Masson a fait une préface où il raconte en détail la vie du commandant Parquin depuis 1815. Il mourut avant 1848.

De Querelles, officier d'artillerie avait épousé Mlle de Beauharnais : il mourut en 1847 : il avait en garde le tableau de l'impératrice Joséphine par Prudhon que le prince L. Napoléon voulait vendre pour continuer à servir des rentes à ses compagnons. La veuve de Querelles épousa Laity.

Mme Gordon mériterait une étude approfondie ; née en 1808, elle suivit les cours du Conservatoire de Paris et étudia ensuite à la Scala, à Milan. Elle débuta à Venise, chanta *aux Italiens* à Paris en 1831, donna des concerts à Londres et parut dans les salons de cette ville. C'est dans l'un d'eux, qu'elle rencontra le prince Louis-Napoléon. Elle épousa, vers 1833, Gordon Archer, commissaire des guerres à la légion franco-espagnole que commandait Sir Evans notre futur compagnon d'armes de l'Alma. Elle devint veuve, je crois, avant 1836. Elle faisait des armes, comme la chevalière d'Eon, et y était de première force. Le juge d'instruction prétendait que vingt femmes

comme elle lui eussent fait perdre la tête.

Louis Blanc dit d'elle qu'elle fut l'âme de la conspiration de Strasbourg. Mme Gordon avait le culte de Napoléon Ier, mais disait du prince Louis qu'il lui faisait l'effet d'une femme.

Elle dominait complètement le colonel Vaudrey.

On trouve du reste, dans Larousse, une biographie intéressante d'elle.

J'ignore qu'est devenue, depuis 1836, Mme Gordon et quand elle est morte : ce serait intéressant à retrouver, car Larousse ne le dit pas.

Le général Voirol est mort sous Louis-Philippe, pair de France.

Le lieutenant-colonel Taillandier fut l'objet de la protection de Louis-Napoléon devenu président de la République et empereur ; ce dernier le nomma général de division et grand officier de la Légion d'honneur. Du reste, Napoléon III affecta d'accorder une protection particulière à tous ceux qui avait fait échouer ses tentatives de Strasbourg et de Boulogne.

NIHIL.

—

Camp du Nord (XLV ; XLVI, 151). — Le camp du Nord n'a pas cessé d'exister en 1854 ; il a subsisté jusqu'au traité de Paris : C'est surtout à la fin de la guerre en 1856, qu'il prit de l'importance. On lui désigna un nouveau chef d'état-major et le maréchal Baraguey d'Hilliers fut en fait remplacé par un général plus jeune.

Il était question d'une expédition lointaine où devaient figurer les deux corps d'armée du Nord et des détachements des armées de diverses puissances européennes.

Il existe aux archives de la guerre une dizaine de cartons sur l'armée et les camps du Nord. UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

—

Le Moniteur officiel de Versailles et du département de Seine-et-Oise, publié par les Allemands en 1870-71 (XLVI, 113). — Il y avait au lycée Charlemagne un professeur d'allemand qui professait, en même temps, à l'école militaire de Saint-Cyr. On m'a raconté que cet homme avait été le rédacteur en chef, ou l'un des principaux rédacteurs du *Moniteur officiel de Versailles et du département de S-et-O*. On m'a raconté encore que, lors de la réouverture des classes ce même individu ayant eu l'impudence de se présenter pour reprendre son cours à Charlemagne, les élèves lui firent une majestueuse conduite de Grenoble.

Ayant quitté le lycée en 1869 et n'étant revenu à Paris qu'en 1876, j'ai perdu toute relation avec mes anciens condisciples et je n'ai pu m'assurer de la véracité du fait. Toutefois, M. E. de M., mon ancien chef d'institution, m'en a parlé bien souvent, ainsi que M. H. C., professeur de Faculté, qui, lui est bien vivant et qui, je l'espère, voudra bien apporter à l'*Intermédiaire* son témoignage autorisé.

Au surplus, il doit bien se trouver encore de nombreux Charlemagne, de ce temps-là. MM. Cavaignac et Dupuy ne sont pas sans connaître les faits auxquels je fais allusion, et j'imagine que faire la pleine lumière sur le rôle plus que suspect de ce personnage, serait besogne utile et pleine d'enseignements.

NOTHING.

*
* *

Le nom de ce journaliste a été publié dans le *Tableau de la guerre des Allemands dans le département de Seine-et-Oise* par Gustave Desjardins, archiviste de Seine-et-Oise (pages 70-71). Voici le passage :

M. de Brauchitsch [Préfet prussien de Seine-et-Oise] alors, crée lui-même un journal. Un certain docteur Lévisone, avant la guerre correspondant, à Paris, d'un journal de Berlin, se trouva à Versailles, à point nommé, pour lui servir de rédacteur.

ECOLU.

—

La mort de Rossel à Satory. XLIII ; XLIV ; XLV). — Le *Correspondant* du 10 juin 1901, donne le texte d'une lettre adressée par Rossel, délégué à la guerre, à Jourde, délégué aux finances ;

Paris, 3 mai 1871.

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'acheter aux Prussiens, mille chevaux au prix de 400 francs. Dans deux jours probablement, nous aurons à payer tout ou partie de cette dépense.

Le 5 mai, Rossel écrit au Comité central et l'informe de plusieurs milliers de chevaux dont il aura sous peu la disposition.

Ces lettres sont aux archives de la Guerre. VERITAS.

Ecrivain principal (XLVI, 118). — La dénomination d'Ecrivain du Roi est fort ancienne et remonte à l'ordonnance du 29 mars 1631, point de départ du commissariat de la marine. L'édit du mois de mars 1650 vint ériger en « Titres d'offices » les emplois d'écrivains, dont les fonctions et attributions sont indiquées dans le règlement pour la police générale des arsenaux de marine du 6 octobre 1674. (Titre XIII) confirmées par l'Ordonnance du 15 avril 1789. (Livre I, titre IX: L. VIII, T. VI. L. XII, T. VI).

Depuis cette époque jusqu'à nos jours, les devoirs de ces employés auxiliaires des officiers du commissariat, sont restés les mêmes, malgré les remaniements fréquents de l'organisation de l'administration maritime.

Il y a eu des écrivains généraux, principaux, ordinaires. Le titre d'écrivain de la marine avait seul survécu et n'a disparu que depuis peu d'années, au moment de la création du corps des agents du commissariat. E. M.

—

Comment prononcer *Et* à la fin d'un mot ? (XLV ; XLVI, 158). — M. Lotus Sahib croit-il vraiment que ce soit en mutilant la langue et en l'écrivant comme nos cuisinières, que nous augmenterons notre influence et notre prestige à l'étranger ? En supposant que nous arrivions à la rendre plus facile à apprendre, cela ne nous rendra pas la force morale et matérielle qui nous manquent pour l'imposer ; car ce n'est pas parce qu'on parle sa langue à l'étranger qu'un peuple y est influent ; c'est parce qu'il est influent qu'on y parle sa langue.

Que sont devenues les influences espagnoles et portugaises dans l'Amérique du Sud, où cependant on parle exclusivement espagnol et portugais ? Pourquoi ces langues, aussi bien que l'italien, les plus faciles de toutes à apprendre et à parler, ne sont-elles pas en usage partout, contrairement à l'anglais dont la prononciation est si baroque et si difficile ? C'est parce que les peuples qui les parlent ne sont ni conquérants, ni commerçants ; c'est parce que l'étranger n'a pas besoin d'eux, tandis qu'eux ont besoin de l'étranger.

Je ne m'oppose pas d'ailleurs à ce que l'on fasse en orthographe des réformes qui peuvent être utiles, mais à la condition qu'elles soient faites par un aréopage de gens compétents, et qu'elles aient pour but d'améliorer, de simplifier la langue, et non de la détériorer. Il faudrait faire un travail d'ensemble et ne pas se livrer, comme on le fait, à des changements partiels plus ou moins ridicules dont le résultat est de faire plus mal que ce qui existait.

Les principales difficultés de notre langue sont dues à ce que beaucoup de mots ne se prononcent pas comme ils s'écrivent et à ce que certaines voyelles et syllabes, se prononcent différemment suivant les mots, mais c'est là un inconvénient qui lui est commun avec l'anglais, elles sont dues aussi à ce que certaines lettres ne se prononcent pas et à ce que nos terminaisons en *e*, en *ent*, et en *s* ou *x*, ne se prononcent pas ou se font sentir seulement dans les liaisons Il serait bien difficile de les supprimer, à cause des pluriels dont la formation ne serait plus possible.

On prétend qu'il faut écrire comme on prononce. C'est sous ce prétexte que l'on a changé, par exemple, le nom de la voyelle *e* ; on ne le prononce plus, on le vomit : *eu* ! C'est plus démocratique. Ce changement n'a sa raison d'être qu'à l'égard des *e* muets et de la diphtongue *eu* ; mais dans le mot *temps*, par exemple *e* se pronce *a*, dans le mot *vient*, il se prononce *i* ; que devient alors la réforme ? Il faudrait donc écrire *tan* au lieu de *temps*, et alors toute la langue se transformerait en une collection de calembourgs.

Les changements que le temps et l'usage apportent à la langue ne sont pas toujours heureux, et il est nécessaire d'y mettre un frein ; c'est pour cela, il me semble, que l'on a créé l'Académie.

Tout changement n'est pas progrès ; nous le voyons malheureusement trop bien aujourd'hui ; comme la stagnation à outrance, la manie de tout changer conduit à la ruine, et c'est ce qui arrive lorsque les institutions d'un grand peuple subissent le sort d'une montre entre les mains d'un enfant. Les changements qui nous ont valu, par exemple, de voir la rue des *Jeux neufs* s'appeler rue des *Jeûneurs*, la rue *Gilles-le-queux*, la rue *Gît-le-cœur*, la rue *aux Oues*, rue *aux Ours*, le *pas de l'ancié*, le *pas des lanciers*, etc.,

sont-ils des progrès? Ils ont conduit à des absurdités, que l'on ne devrait plus tolérer. Voilà des réformes à faire.

Changeons, réformons, soit ; mais soyons intelligents ; c'est le plus sûr moyen d'être influents. O. D.

—

Préférer — Causer (XLV ; XLVI ; 96). — « On peut causer *à* quelqu'un de l'ennui en causant *avec* lui quand il préfère garder le silence *plutôt que* de bavarder... »

Cette phrase indique la nuance. Il semble incorrect de dire: causer *à* quelqu'un, dans le sens de lui parler. On cause *avec* quelqu'un. Le mot causer exprime une idée d'échange de paroles, de conversation.

« Plutôt que » relie logiquement et régulièrement la contre-partie de la préférence affirmée, du moins si l'on s'en rapporte à cette phrase de Buffon, citée par Laveaux dans son *Dictionnaire raisonné des difficultés grammaticales et littéraires* : « Il préfère de périr avec eux plutôt que de les abandonner... »

Notons au passage cet emploi de la préposition « de » avec le verbe *préférer*, dans certain cas. « Je préfère de manger du poulet... »

Nous avouons n'avoir jamais entendu parler ainsi et l'usage a sans doute prévalu de supprimer cette préposition.

Notons également que « plutôt » suivi de la conjonction *que* exige après celle-ci la préposition *de* : « Plutôt que vivre... » est un solécisme ; il faut dire : « Plutôt que de vivre... » GROS MALO.

—

Amour féminin et masculin (XLVI, 57). — Il n'y a rien de surprenant que l'amour soit masculin et féminin. D'abord c'est l'amour qui réunit le masculin avec le féminin, ensuite c'est l'amour qui procrée l'un et l'autre ; d'où il s'ensuit que en tant qu'unité l'amour masculin est singulier et que l'amour féminin est un produit double, ce qui forme le pluriel.

E. RUDIT.

*
* *

Chers souvenirs de mon enfance ! Cette règle fameuse, apprise dans Noël et Chapsal, ne me semble plus aussi formelle aujourd'hui qu'alors.

En effet, Darmesteter et Sudre, après avoir constaté dans leur *Grammaire historique* que *amour* était féminin dans le vieux français et qu'il est devenu masculin, comme en latin, au moyen âge, disent qu'au pluriel il est maintenant des deux genres, sauf au sens mythologique, et qu'au singulier, *il est plus habituellement masculin*, n'étant guère employé au féminin *qu'en poésie et dans le sens élevé*.

Dans leur XVIe *siècle*, Arsène Darmesteter et Hatsfeld donnent à *amour* une origine féminine commune à tous les mots venus des masculins latins en *or, oris*. Au XVIe siècle, disent-ils, le genre commence à devenir incertain et le mot reste *des deux genres* jusqu'à nos jours.

Enfin, la *Grammaire des grammaires* de Girault-Duvivier admet que l'attribution de l'un ou de l'autre genre est arbitraire et livrée au goût, au tact, à la sensibilité de l'écrivain. Elle appuie cette opinion de nombreux renvois à nos meilleurs auteurs :

1° Ont fait *amour* féminin au singulier, Racine, Molière, Regnard, Voltaire ;

2° Ont employé *amour* masculin au pluriel, Molière, Voltaire, Laharpe, Delille.

Cette règle est donc loin d'être absolue.

Quant à l'époque où elle a été édictée, je n'en trouve pas de trace positive. Rien d'improbable à ce qu'elle ne soit due à l'Académie laquelle, à ses débuts (après 1634) « faisait fort souvent des décisions sur la langue dont ses registres sont pleins ». Ainsi s'exprime Pelisson cité par M. F. Brunot dans l'*Histoire de la langue et de la littérature française*.

Malheureusement les registres dont parle Pelisson n'existent plus.

Quoi qu'il en soit, en 1647, la règle, si règle il y a, était déjà fixée, car Vaugelas, dans la première édition de ses *Remarques* classe *amour* avec aigle, épisode, épithalame, foudre, fourmy etc., parmi les *hermaphrodites*,

Si madame Lydie Martial a eu en vue autre chose que l'élucidation d'un point historique de notre langue et si elle désire se renseigner sur l'application actuelle d'une règle peut-être surannée, je l'engage à parcourir la liste annexée à l'arrêté ministériel du 31 juillet 1900 ; elle y trouvera parmi beaucoup d'autres choses curieuses que M. Georges Leygues lui per-

met d'écrire *amour* et *orgue* au genre qui lui sera le plus sympathique toutes les fois qu'elle aura à les employer au pluriel.

Reste à savoir quelle autorité possède un ministre politique pour régler des questions de ce genre et pendant que j'y suis je demanderai à mes honorés confrères de l'*Intermédiaire* si ce fait extraordinaire a eu des précédents. HUNOT.

—

Orgues de Barbarie (T. G., 660; XLIV; XLV). — Je serais porté à voir, dans cette locution, tout simplement une des nombreuses déformations de la langue française, que signale, avec tant d'érudition et de charme, M. Emile Deschanel, de l'Académie française, dans un volume paru en 1898, et qui a pour titre : *Déformations de la langue française*. Je lis, en effet, à la page 248 de ce livre, en note :

Presque tout le monde dit « Un orgue de Barbarie » pour « Un orgue de Barberi », nom d'un artiste de Modène qui excella et se rendit célèbre à fabriquer cet instrument.

Si cela est, la majuscule s'impose, d'accord avec le *Dictionnaire de l'Académie française*, sans qu'il faille en passer par l'origine *Barberie*.

Que de cas analogues il y aurait à citer, et que de réformes il y aurait à faire, au point de vue historique, dans bon nombre de locutions françaises ! J.

—

Epitaphe de Descartes (XLVI, 116). — Voici l'épitaphe demandée par le collaborateur Bibl. Mac. :

Descartes, dont tu vois ici la sépulture
A désillé les yeux des aveugles mortels,
Et gardant le respect que l'on doit aux autels,
Leur a du monde entier démontré la structure.
Son nom par mille écrits se rendit glorieux,
Son esprit mesurant, et la terre et les cieux
En pénétra l'abyme, en perçant les nuages,
Cependant comme un autre, il cède aux lois du sort.
Lui qui vivroit autant que ses divins ouvrages
Si le sage pouvoit s'affranchir de la mort.

Gaspard de Fieubet, seigneur de Ligny, l'auteur de cette épitaphe, après avoir été chancelier de la reine Marie-Thérèse d'Autriche et étant conseiller d'Etat, se retira en 1691 chez les Camaldules de Grosbois près Boissy-Saint-Léger (Seine-et-Oise), où il mourut le 10 septembre 1694.

On lui doit aussi l'épitaphe de Saint Pavin qui ne manque pas de naturel :

Sous ce tombeau gît saint Pavin ;
Donne des larmes à sa fin.
Tu fus de ses amis peut-être ?
Pleure ton sort, pleure le sien
Tu n'en fus pas ? pleure le tien,
Passant d'avoir manqué d'en être.

PAUL PINSON.

—

Livres à clef (T.G. 524 ; XLI ; XLII; XLIII; XLV ; XLVI, 163). — Le roman d'Edmond About, *Tolla*, est à clé ; voici ce qu'en dit l'auteur, page 231, de *Rome contemporaine*, 1861, in-8 :

Cette pauvre petite Tolla, ou Vittoria Savorelli, dont j'ai publié l'histoire il y a quelques années, n'était certes pas une âme vulgaire.

J'ai rencontré dernièrement son séducteur. C'est un gros homme insignifiant. Ses remords, s'il en a, ne l'ont pas maigri.

M. Savorelli père s'est jeté dans l'industrie. Il fabrique des bougies de stéarine et relève ainsi tout doucement la fortune de sa maison. Il a chez lui un beau buste de sa fille, sculpté par un frère de Tolla.

Plus loin, page 279, About écrit :

Une fantaisie du hasard a réuni dans un même coin (du cimetière des *acatholiques*) le fils de Gœthe et le fils de Charlotte, Auguste Kestner, ministre de Hanovre, né en 1778, mort le 5 mars 1853.

— NAUROY.

La Belle Maguelonne (XLV ; XLVI, 101). — L'*Histoire du vaillant Pierre de Provence et de la belle Maguelonne fille du roi de Naples, contenant leur chaste amour et mariage* est un petit opuscule de 28 pages, imprimé (au XVIIIe siècle, je crois), à Troyes, chez la veuve Le Fèvre, imprimeur-libraire. Le nom de l'éditeur qui doit être connu des bibliophiles champenois, pourrait mettre sur la trace de l'époque exacte de l'impression de l'ouvrage, orné en frontispice, d'une gravure sur bois d'un dessin très archaïque, représentant Pierre de Provence et la belle Maguelonne se tenant embrassés.

Pourrait-on m'indiquer quel était le poisson désigné sous le nom de *Leu*, dans le roman, et ce qu'on entend par l'île de *Sagona* ? C. DE S^t-M.

*
* *

M. Frédéric Fabrège qui a publié, à ce jour, les deux premiers volumes de son histoire de *Maguelonne* : I. La cité, les évêques, les comtes, (1894) ; II. Les évêques, les papes, les rois, (1900) ; con-

sacre le chapitre III de l'Introduction à la Belle Maguelonne et donne, pages LXXV, LXXVI, LXXXVII, et LXXXVIII, une bibliographie détaillée des éditions et traductions du roman *Pierre de Provence et la Belle Maguelonne*, par Bernard de Trévies. Cette nomenclature est trop longue pour trouver place ici ; j'en ai fait une copie que je prends la liberté d'adresser au bon confrère A. C. C.

L'*Histoire de Pierre de Provence et de la Belle Maguelonne* fait aussi partie d'un volume : *Bibliothèque bleue*, publié par Garnier frères, s. d. (1862), et comprend 116 pages de texte. La romance demandée n'y figure pas. A. S...E.

—

Montyon (Un mémoire de) (XLVI, 17). — Je ne vois nulle part que le mémoire de M. de Montyon sur le XVIIIe siècle, qui obtint en 1801 la médaille d'or de l'Académie de Stockholm, ait été imprimé. Il n'existe pas à la Bibliothèque nationale. M. Fernand Labour, dans son livre sur M. de Montyon (1880), parle de cet écrit, « empreint du cachet d'impartialité qui est le propre du talent de l'auteur ; pour lui, comme pour Mme de Staël, dit-il, l'humanité grandit en spirale, mais elle grandit ».

M. Labour avait donc lu le mémoire couronné par l'Académie de Stockolm ? Où ? X.

—

Une phrase de Balzac (XLV ; XLVI, 19). — Mais, de nos jours, cette coutume n'est-elle pas encore en pleine vigueur, sous une forme un peu différente, il est vrai ? Ne lisons-nous pas souvent, dans le compartiment des réclames théâtrales, qu'à « la demande générale » ou « suivant le désir des abonnés », telle pièce sera remise à la scène, ou prolongée un certain laps de temps ?.

Sir GRAPH.

—

Errata des grands dictionnaires (T. G. 279 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI ; XLII ; XLIII : XLIV ; XLV ; XLVI, 163). — J'en propose un d'erratum au comité chargé de dresser le nouveau catalogue des imprimés à la Bibliothèque nationale. Je vois en effet (tome IX) porté à l'actif d'Edouard Roger de Beauvoir, le plus fervent des romantiques, le livre des *Disparus* publié pour la première fois à Paris en 1887. Or, il y avait plus de vingt ans que le joyeux compagnon du père Dumas n'était plus de ce monde. C'est un de ses fils, Henri, qui est l'auteur des *Disparus*.

d'E.

*
* *

Je lis dans le *Dictionnaire analogique* de Boissière :

Ignorantins (frères) fondés par saint Yon.

Et moi qui croyais, bonnement, que les Frères des Ecoles chrétiennes, dits Ignorantins — non à cause de leur savoir, qui n'est pas mince, mais parce qu'ils se consacraient à l'instruction des ignorants, — devaient leur origine à l'illustre rémois saint Jean-Baptiste de la Salle et que le surnom de Frères de Saint-Yon, leur venait de la maison de Saint-Yon, à Rouen, où fut établie une de leurs premières écoles ?.... A. R.

—

Inadvertances de divers auteurs (T. G., 718 : XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV : XLV ; XLVI, 211. — Dans l'*Instrument de la revanche, études sur les principaux collèges chrétiens*, par Frédéric Godefroy (Paris, Adrien Leclerc, 1872), on lit ceci, à propos du séminaire de Saint-Lô :

Nulle part l'on n'aime mieux les grands joueurs qui sont généralement les grands travailleurs.

Les maîtres redisent souvent à leurs élèves ce mot de *Washington* visitant les cours de récréation des collèges, où il avait fait ses études : Messieurs, c'est ici que j'ai gagné la bataille de *Waterloo*.

J.-C. WIGG.

—

Albums Sem (XLVI, 17). — M. Sem étant de Périgueux, a commencé par publier des albums sur Périgueux.

Pour avoir la liste complète de ses œuvres, on pourrait écrire à Périgueux, à M. Goursat, qui a toutes raisons pour bien renseigner à ce sujet. S'il ne le faisait pas, on donnerait l'adresse de deux bibliophiles de cette ville qui ont ses œuvres. L'un d'eux est M. Villepelet, archiviste départemental. OROEL.

Reliure en peau humaine (T. G. 761 ;XXXVI ; XXXVII ; XLII). — On lit dans la *Gazette médicale* :

A propos de l'intéressante exposition organisée au musée Galliera par M. Charles Formentin, rappelons qu'il existe un certain nombre de reliures — une douzaine tout au plus — en peau humaine.

M. Camille Flammarion en possède une. Il y en a une également, je crois, dans la bibliothèque de M. Déandréis, sénateur de l'Hérault. La plus célèbre est celle qui fut faite avec un morceau de la peau du poète Delille (*Presse*).

Cet entrefilet nous fit rechercher dans nos notes bibliographiques les bibliothèques qui possèdent des reliures de ce genre. N'y trouvant aucune mention de celle de M. le sénateur Déandréis, nous lui avons demandé de bien vouloir nous fixer à ce sujet, et il nous a répondu que « c'est par une sorte de légende qu'on lui a attribué la possession d'un livre relié en peau humaine : le fait n'est point exact ». Celle de M. Camille Flammarion est bien connue : Une comtesse phtisique adepte de la pluralité des mondes, légua à M. Flammarion la peau de ses épaules pour en relier le premier exemplaire du premier ouvrage qui serait publié après sa mort par le célèbre astronome, (*Les Terres du Ciel*), et ce volume se trouvait en 1898 dans la bibliothèque de l'Observatoire de Juvisy. M. le Dr Cabanès, dans la *Chronique médicale* du 1er mars 1898, rapporte ce fait, et a rassemblé les éléments de ce catalogue de reliures spéciales (1898, p. 132, 236, 334). Il a vu à la Bibliothèque Carnavalet une *Constitution* (Dijon, Causse, an II, in-18), reliée en peau humaine et acquise en 1889. A. Franklin (*Les anciennes bibliothèques de Paris*, Paris, 1867, I, 297, note) cite une note manuscrite de Gayet de Sansale, le dernier bibliothécaire de la Sorbonne avant la Révolution, qui figure en tête du texte des Décrétales et qui signale ce manuscrit comme écrit sur peau humaine (Bibliothèque nationale, fonds de la Sorbonne, n° 1629). Même mention, mais moins affirmative, au sujet d'une Bible latine du XIIIe siècle (Bibl. nat., même fonds, n° 1357). En revanche, Gayet de Sansale signale comme écrite sur peau d'agneau mort-né une Bible charmante, remarquable par la blancheur et la finesse du vélin (même fonds, n° 1297), et que l'abbé Kive croyait écrite sur peau de femme.

A Cincinnati, un riche négociant, M. William G..., possède deux livres de Sterne reliés en peau de femme : l'un, *Le Voyage sentimental*, est habillé d'une peau de négresse, et l'autre, *Tristan Shandy*, du derme d'une jeune Chinoise (*Chron. méd.* et *Revue encyc. loc. cit.*,).

Deux médecins anglais du XVIIIe siècle firent relier en peau humaine des ouvrages de médecine : Antoine Askew (1722-1773) (cité par Mouravit. *Le livre et la petite bibliothèque d'amateur*. Paris (1870), p. 233), connu comme bibliophile et médecin, un traité d'anatomie : le célèbre John Hunter (1728-1794) eut, vers 1773, un procès avec son relieur pour un traité des maladies de la peau qu'il tenait absolument à faire relier en peau humaine (*Dictionn. de la Conversation*, (Paris 1860, XV, 341, art. Reliure (A. Cim ochowski), *Une bibliothèque*, Paris. 1902, p. 134-137).

Le Dr Witkowski (*Tetoniana*. I. *Anecdotes historiques sur les seins et l'allaitement*. Paris, Maloine, 1898, p. 35), sous le titre « Reliures singulières. » s'exprime ainsi :

Il y a des bibliomanes, érotomanes en même temps, qui ont fait relier certains livres « en peau de femme », et, cette peau spécialement empruntée aux seins, de sorte que les mamelons formaient sur le plat des écussons caractéristiques. L'éditeur Isidore Liseux affirmait avoir tenu entre ses mains un exemplaire de la fameuse *Justine*, du marquis de Sade, dans sa première édition, en un volume, 8°, 1793, relié de cette sorte.

Un passage du *Journal des Goncourt* (III, p. 49) confirme le fait :

On me racontait que des internes avaient été renvoyés de Clamart pour avoir livré de la peau de seins de femmes à un relieur du faubourg Saint-Honoré, dont la spécialité est d'en faire des reliures de livres obscènes.

Un bibliothécaire de la bibliothèque Mazarine racontait il y a quelques années — et le fait nous a été rapporté par un de ses auditeurs — qu'un Anglais (peut-être celui dont il est question dans la *Chron. méd.*, *loc. cit.*) — avait dans sa bibliothèque un rayon de ces ouvrages licencieux avec les « écussons caractéristiques » dont parle le Dr Witkowski. A sa mort, sa femme les fit tous brûler.

On peut encore citer les deux volumes des *Mystères de Paris*, d'Eug. Sue, reliés en peau de femme, que M. Chacornac, libraire à Paris, annonçait dans un catalogue de 1898, au prix de 200 fr. Il les revendit depuis 150 fr. à un bibliophile dont il ne se rappelle plus (?) le nom.

Enfin M. le Dr Lacasagne qui, dans son musée de tatouages, conserve de nombreux échantillons de la peau humaine, l'extrême obligeance de nous informer, en réponse aux renseignements que nous lui demandions sur ce sujet, « qu'un de ses amis, — il lui est défendu de dire son nom, — pos-

sède un volume de médecine légale relié en peau humaine. »

Nous avons naturellement supprimé dans cet intéressant article tous les emprunts faits à l'*Intermédiaire* très courtoisement rappelés et pour la plupart dus à la plume du Dr Cabanès.

—

Ecclésiastiques maçons et architectes (XLIII ; XLIV ; XLVI, 167). — Jean de Vendôme, bénédictin de l'abbaye de la Trinité de cette ville, avait construit le remarquable clocher de cette abbaye. Ce moine, *Cementarius*, après avoir été en pèlerinage à Jérusalem, au lieu de regagner son cloître, se rendit au Mans auprès du célèbre Hildebert de Lavardin qui faisait reconstruire la cathédrale. L'abbé Geoffroy de Vendôme réclama son architecte 1108. Hildebert refusa de le rendre Geoffroy alors excommunia le moine réfractaire, mais, sans souci de l'excommunication, ce dernier continua à construire la cathédrale, dont il reste la nef. Le chœur est du XIIIe siècle.

Ces détails se trouvent dans les lettres de Geoffroy de Vendôme qui ont été conservées et publiées. La correspondance de Geoffroy et d'Hildebert ne brille pas par l'aménité. L'abbé, notamment, est d'une violence inouïe. MARTELLIÈRE.

—

Gâteaux sacrés (XLIV ; XLV ; XLVI, 50). — Dans un testament fait le 13 mai 1580, par le « frère Pierre Bourgeois », grand prieur de l'église et abbaye de Saint-Denis, en faveur de l'église des Trois-Patrons, j'ai trouvé le paragraphe suivant :

Pareillement seront les dictz marguilliers présens et advenir tenuz fournir, quérir et livrer à leurs dépens par chacun an perpétuellement, à leurs despens d'ycelle église, le *pain et vin pour communier les paroissiens de ladicte paroisse ledict jour de Pasques.*

J'ai scrupuleusement copié le texte sur le testament original.

Mon ancien professeur de Droit canon de Saint-Sulpice à qui j'ai soumis le texte, pense qu'on peut le prendre dans le sens propre et y voir une coutume de la communion sous les deux espèces pour les fidèles au moins le jour de Pâques.

Je serais heureux de savoir ce qu'en pensent à leur tour les collaborateurs de l'*Intermédiaire*. G. D.

Jeu de bouchon, jeu de galoches (XLVI, 119). — Si Alphonse Daudet a dit réellement que le *jeu de bouchon* avait été introduit à Paris, pendant la guerre de 70, par les mobiles Bretons, il a commis une plaisante erreur. Je jouais au bouchon en 1840, avec tous les gamins de mon âge ! Dès que les Parisiens ont eu des bouchons et des gros sous, ils ont joué à ce jeu que Daudet appelle je ne sais pourquoi, *jeu de galoches* ; et, par les mémoires du temps, nous savons qu'il était la distraction favorite, avec *les barres*, des prisonniers de Saint-Lazare et du Luxembourg, sous la Terreur. ERASMUS.

*
* *

Dans le département d'Ille-et-Vilaine et presque partout en Bretagne, on joue « à la galoche ». On dit également : « jouer au piteau ».

La galoche ou le piteau désigne le bouchon de liège ou de bois sur lequel on place les *mises*, c'est-à-dire les sous, et que l'on abat avec des *pièces*, petits palets de fer ou de fonte.

Les paysans bretons jouent à la galoche le dimanche, sur la place du village, avant et après vêpres. Les marins y jouent aussi quelquefois sur les quais.

A Saint-Malo, quand le piteau est renversé et que les sous s'en trouvent plus rapprochés que de la pièce du joueur, on s'écrie : « à l'eau ! » ou bien, peut-être : « à l'os ! ». Pour gagner, le joueur, s'il lui reste une pièce en main, cherche à « dégorrer » c'est-à-dire à chasser le bouchon en « riflant » sur la terre.

Ce même jeu porte aussi le nom de *dru*, dans le pays de Rennes. Le dru ou la drue est une petite colonne en bois tourné, le plus souvent en buis, amincie par le milieu, et qui sert de bouchon, de galoche ou de piteau.

Cf. Coulabin. *Dictionnaire des locutions populaires de Rennes en Bretagne* (Rennes. Caillière. 1891). Louis Esquieu. *Les jeux populaires de l'enfance à Rennes*, (ibid, 1900). GROS MALO.

*
* *

En Basse-Normandie, de mémoire d'homme, le jeu de bouchons s'appelle la GALOCHE, de même qu'à Paris il porte le nom de *bouchon* et qu'il y est connu de toute éternité. SIR GRAPH.

Dans le pays nantais et sur les bords de la Loire, entre Angers et Nantes, on ne disait pas, il y a vingt ans : jouer au bouchon, mais bien « jouer à la galoche ». C'est donc une expression locale désignant ce qu'à Paris on appelle le jeu de bouchon. Je crois que le nom de galoche vient des palets dont on se sert dans le jeu ; il me semble bien me souvenir que ces palets sont appelés « galoches». AN DEN.

—

La suscription des enveloppes (XLVI, 115,219). — Il y a environ dix ans que j'ai trouvé plus logique d'écrire les adresses de lettres en commençant par ce qui pouvait être le mieux connu des commis postiers du bureau me desservant, pour terminer par la chose connue du facteur desservant mon correspondant. Comte P. A. DU CHASTEL.

*
* *

En 1854 (je spécifie) l'usage s'était à peu près généralement répandu de libeller l'adresse de la lettre en commençant par le nom du lieu de destination. On renonça à cette manière de faire sur les observations de l'administration des postes que cette innovation troublait dans ses habitudes. A. S. E.

—

Cartes postales illustrées timbrées (XLVI, 115). — L'administration détruit les lettres tombées au rebut. Elles sont livrées au Domaine qui les fait mettre rigoureusement au pilon.

Si des marchands prétendent mettre en vente des cartes-postales illustrées revêtues du timbre à date de la poste, c'est que ces cartes ont dû être expédiées à une adresse fictive par l'expéditeur qui, lui, avait mentionné sa véritable adresse. Ces cartes ont fait naturellement retour à l'expéditeur sans transiter par le bureau des rebuts.

Cette réponse nous a été donnée directement par l'administration.

—

Le salut à la femme dans la rue (XLVI, 67). — Voici ce qu'enseigne M E. Muller. dans son *Traité de la politesse française*, *Pujo*, Paris 1868 :

« 1° p. 63 : Dans quelque lieu que l'on soit, ne point se découvrir devant une dame est inexcusable.

2° p. 64 : Quand on rencontre une dame seule, ou au bras de quelqu'un qu'on ne connait pas, il est d'usage d'attendre qu'elle vous ait prévenu par un geste, un regard, de la permission qu'elle vous donne de la saluer. »

De ces deux passages, qui me paraissent un peu *bien contradictoires*, tirez la conclusion qu'il vous plaira. — Pour ce qui me concerne, je continuerai, (comme beaucoup de gens fort bien élevés d'ailleurs), — de saluer les dames de ma connaissance, *seules ou accompagnées*. Si c'est moins *select* que de passer sans voir c'est plus simple, je crois, et plus strictement poli, il me semble surtout.

C. DE S.

—

Objets marqués d'un cœur (XLIV ; XLV). — La marque des cœurs piqués d'une épingle ou d'un couteau est bien antérieure au moyen-âge ; c'était la marque des anciennes cohortes de Germanie qui pratiquaient la sorcellerie de l'envoûtement.

On appelait *envoûter* un sortilège qui consistait à piquer, lacérer ou brûler en secret des figures de cire ou de terre glaise représentant l'image de la personne à laquelle on voulait du mal. Les personnes envoûtées devaient souffrir immanquablement de la partie piquée. *Un coup porté dans le cœur les faisait mourir à l'instant*. Cette espèce de maléfice était connu des anciens ; on en trouve même la description dans Horace. Il n'y a donc rien d'étonnant que les anciennes maisons marquées d'un cœur dans les villages de la Mort, et de Volême ou Voulêmes, villages situés sur les Marches du Poitou aux confins de l'Angoumois, en aient gardé le souvenir.

Les figures de cire ou de terre glaise dont on se servait pour l'envoûtement étaient appelées en France *vol* ou *voul*. Autrefois, les anciens chefs des peuples primitifs qui pratiquaient l'envoûtement, se réunissaient en groupe pour énoncer certaines paroles qui ne pouvaient être prononcées efficacement par tout le monde.

La cérémonie était des plus simples, ils prenaient un gâteau de cire vierge en forme de cœur, qui devaient être dans leur imagination le cœur de leurs ennemis et le perçaient de la pointe d'une épingle ou de la pointe de leur couteau

suivant qu'ils leur en voulaient plus ou moins.

Ces pratiques superstitieuses très usitées en Gaule et en Germanie du IVe au VIIIe siècle étaient très-défendues par l'église qui les condamnait au rouet, au bûcher et à la mort. Les chefs de ces superstitions, que l'on appelait les *Frères de la Mort*, étaient tatoués d'un cœur, et leurs maisons elles-mêmes étaient marquées d'un cœur à l'entrée de leur demeure.

A. JEAGER.

—

Les médecins qui ont fait volontairement le sacrifice de leur vie à la science (XLV ; XLVI, 95,208). — Le médecin Valli, né à Pistoia en 1762, a fait des expériences courageuses sur lui-même pour trouver des préservatifs contre la rage, la fièvre jaune et la peste. Il périt de la fièvre jaune à la Havane, en 1816.

C'était une croyance de son temps que la petite vérole se déclarant dans un pays arrêtait les ravages de la peste. Voulant éprouver si l'inoculation du virus variolique ne serait pas propre à neutraliser le contage pestilentiel, il se rendit à Constantinople et pratiqua sur lui même la double inoculation ; mais il contracta la peste, dont il eut beaucoup de peine à guérir, et cette dangereuse expérience n'eut pas d'autre résultat (*Mémorial de Chronologie*).

Vers la même époque et aussi en Orient se place le dévouement héroïque du médecin français Desgenettes pendant la peste de Jaffa (1798). Un jour, Berthollet venait de lui exposer ses spéculations sur les voies que prend le miasme pestilentiel pour pénétrer dans l'économie. Selon Berthollet, la salive en est le premier véhicule. Ce même jour, un pestiféré que traitait Desgenettes et qui allait mourir, le conjura de partager avec lui un reste de la potion qui lui avait été prescrite. Sans s'émouvoir et sans hésiter, Desgenettes prend le verre du malade et le vide, action qui donna une lueur d'espoir au pestiféré, mais qui fit pâlir et reculer d'horreur tous les assistants. Seconde inoculation plus redoutable que la première, de laquelle Desgenettes semblait lui-même tenir si peu de compte.

(*Histoire des membres de l'Académie royale de Médecine*, par E. Pariset Paris, Baillière, 1850). Dr CHARBONIER.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

La traite des blanches au XVIIIe siècle. — On parle de la traite des blanches. Un comité international vient de se réunir à Paris, dans le louable but de mettre un frein au plus éhonté des trafics. La bonne volonté de ces hommes éminents n'aura point de plus puissante opposition que l'apathie des victimes... Elles vont elles-mêmes à l'abîme d'un pas délibéré.

Les rapports secrets de police en doivent savoir long sur ce thème. Il n'est encore venu à personne l'idée de les publier ; ils existent cependant et pourraient tenter un amateur de documents humains. Et quels documents ! Le hasard nous en fait rencontrer un sur les quais, ces jours-ci. C'est un rapport adressé par une proxénète du siècle dernier, appelée Destainville, au lieutenant de police. Le voici dans sa curieuse simplicité :

Monsieur,

Mme Destainville a l'honneur de vous assurer de ses respects et vous prévient qu'elle n'a rien de nouveau chez Elle et quelle y a toujours :

Mlles
Suzanne Fasquélle,
Victorine La Fargue,
Clara,
Caroline Soriot.

Hortense, et md Olivier que je reçois le soir. Elle demeure aux Caffé anglois sur le boulevard.

Je n'ai rien de nouveau a vous mander, recevant très peu de visite, et ayant beaucoup de difficulté a scavoir leurs noms, et leurs demeurents.

Croyez Monsieur que je ne négligerez rien de tous ce qui m'est prescris.

Je reste avec considération
Votre très humble

Ce 3 mars

Pour toute signature, un parafe ; point de date. Mais on n'aurait pas grand'peine à retrouver ce que fut cette obéissante personne, qui avait tant de difficultés à savoir les noms des visiteurs qu'attiraient les charmes des cinq ou six jolies filles, dont elle faisait sa lucrative compagnie.

B.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON. St-Amand-Mont-Rond.

XLVIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 30 Août 1902.

38e Année — 31, bis r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 978 — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

L'abbé de Pomponne. — Existe-t-il encore des membres de la famille de Henry-Charles Arnauld de Pomponne, connu sous le nom d'abbé de Pomponne, qui fut abbé protonotaire de Saint-Médard de Soissons, ambassadeur à Venise, et membre de l'Académie Française, né en 1669 et mort en 1756. Où pourrait-on retrouver la chanson faite sur lui à l'époque et dont le refrain était : Il m'en souviendra larira de l'abbé de Pomponne ? ». (1)

Vte de Reiset.

Lingendes. — Dans l'un des paragraphes du chapitre des *Caractères* intitulé : *De l'Homme*, La Bruyère proclame d'abord que « le sot ne meurt point », et il ajoute que « si cela lui arrive, selon notre manière de parler, il gagne à mourir, car du jour où il est mort, il va d'égal avec les grandes âmes ». Puis, comme exemple à cette affirmation si paradoxale, et qu'on ne peut expliquer que par une étrange interprétation du dogme chrétien, il termine ainsi : « L'âme d'Alain (par Alain entendez ici un sot quelconque) ne se démèle plus d'avec celle du grand *Condé*, de *Richelieu*, de *Pascal* et de *Lingendes* ».

Le nom de Lingendes, absolument inconnu de la génération actuelle, figurant dans la pensée de La Bruyère sur le même plan que les noms immenses de Condé, de Richelieu et de Pascal, a de quoi nous intriguer.

Il ne peut y avoir là, de la part de La Bruyère, aucune ironie. C'est donc très sérieusement qu'il rapproche le nom de Lingendes des noms de Condé, de Richelieu et de Pascal.

Or, il y eut, paraît-il, trois Lingendes au XVIIe siècle : le premier, nommé Jean de Lingendes, poète d'un certain mérite, ami de d'Urfé et de Colletet ; le second, Claude de Lingendes, jésuite, prédicateur réputé dans son temps ; le troisième, un autre Jean de Lingendes qui fut successivement évêque de Sarlat et de Mâcon et eut aussi de la réputation en tant que prédicateur.

Duquel de ces trois Lingendes peut-il bien être question dans la pensée de La Bruyère et quoi dans l'œuvre de ce Lingendes peut justifier cette haute estime d'un grand écrivain si compétent pour juger du mérite des hommes ?

Edmond Thiaudière.

Les lucioles. — Voici une question toute spéciale, mais fort intéressante. Elle touche à la fois à l'histoire naturelle et à l'histoire littéraire. Dans l'*Athenæum*, l'autre jour, je lisais qu'il n'est *absolument pas question des lucioles dans aucun écrit de l'antiquité*. L'affirmation est-elle exacte ? Je ne me souviens pas en effet que Théocrite ou Virgile aient, amoureux de la nature, parlé de ces poétiques insectes. Pourrait-on me répondre là-dessus ?

(1) *Le curé de Pomponne* (Voir *Vieilles chansons populaires*. Paris, Laisné. 1864. page 279.

Ah! si M. Gaston Boissier voulait prendre la plume! EGO.

—

Inscription celtique. — Je reviens de Saint-Germain, où j'ai visité le très intéressant musée des Antiquités nationales.

J'y ai remarqué l'inscription en caractères romains, où on lit le nom d'Alésia Que veut dire le texte? Depuis l'époque de la découverte de cette pierre, il y a eu bien des cours de littérature celtique de professés,et bien des réunions de savants, membres de l'Institut.Ils n'ont certes pas manqué d'élucider la question. Mais je ne sais à qui m'adresser pour être renseigné, et notre complaisant *Intermédiaire* le fera sans doute et fera plaisir à d'autres aussi. A. R.

—

Les privilèges de Chalo Saint-Mard. — Les lettres patentes de Louis XIII en 1635, déclarant que le privilège de la LIGNÉE D'EUDES, châtelain d'Etampes,serait restreint aux termes de la première concession, (1083) sont-elles reproduites in-extenso dans le *Recueil des ordonnances des rois de France*? — Dans quelle mesure ce privilège subsista-t-il sous Louis XIV et Louis XV? A quel moment prit-il fin depuis, et comment?

***

Famille d'Aveluys. — Avant 1499, *Messire Antoine d'Aveluys*, chevalier, avait épousé dame *Anne de Béthune*, fille de *Robert de Béthune, seigneur de Mareuil-en-Brie* et de dame *Michelle d'Estouteville*. — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur ces personnages, leur postérité et leur parenté au commencement du XVIe siècle?

CAM.

—

Le sieur de la Hillière. — Le sieur Denys de la Hillière, seigneur de la Tretonière, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, a été gouverneur de Bayonne de 1578 à 1595.

Serait-il possible de savoir:

Quelle était sa filiation?

De quelle province il tirait son origine?

Quelles étaient ses armoiries?

E. D.

Saint-Mars, le gardien du masque de fer. Sa famille. — De l'« *Abrégé chronologique et traité de l'origine, du progrès et de l'Etat actuel de la maison du Roi et de toutes les troupes de France, tant d'infanterie que de cavalerie et dragons, T. II* », par M. Simon Lamoral Le Pippre de Nœufville chanoine de la collégiale de N.-D. à Huy, aumônier de l'ordre de Saint-Michel de S. A. S. E. de Cologne, et ci-devant conseiller ecclésiastique et aumônier de feu S. A. S. E. de Cologne Joseph Clément. — A Liège, chez Everard Kints, lib. imp. M. DCC, XXXIV — j'ai extrait ce qui suit:

P. 404. *Chronologie de IX cornettes devenus guidons*: année 1700. *André-Antoine d'Auvergne, s^r de Saint-Mars*, grand bailli et gouverneur de la ville de Sens, acheta de M. de la Vallière ce guidon; y fut reçu le 1er janvier 1700.

P. 533. *Chronologie des sous-lieutenants de la compagnie des gendarmes d'Anjou.*

VI. *André-Antoine d'Auvergne s^r de Saint-Mars*, fils du sieur de Saint-Mars, gouverneur de la Bastille, fut enseigne des gendarmes de Berri en 1702, acheta cette sous-lieutenance 90.000 livres, y fut reçu le 22 mars de cette même année. Il fut tué l'année suivante à la bataille de Spire.

Ses armes sont: *d'azur, à une croix de.. cantonnée de 4 loups ou renards passants de... André-Antoine d'Auvergne de Saint-Mars* avait été reçu enseigne de la compagnie de gendarmes de Berri le 1er janvier 1702.

Pourrait-on indiquer les émaux de la croix et des loups ou renards des armoiries ci-dessus?

A-t on d'autres renseignements sur les descendants du gardien du masque de fer et sa famille? D'où lui venait son nom de *Saint Mars*, ajouté à celui de *d'Auvergne*?

CAM.

—

Ballainvilliers. — Dans une lettre du ministre Calonne à l'intendant de Languedoc, M. de Ballainvilliers, du 7 octobre 1786 (conservée aux *Archives nationales*, H. 1061), on lit: « La ville de Nîmes avait pris une délibération pour donner aux nouvelles places, cours et rues qu'il s'agit de faire, les noms du roi, de la reine, des princes et ministres. En autorisant les différentes dénominations

proposées, l'arrêt en a changé quelques-unes, et il a ajouté sous le n° 16 le nom de *cours* et *rue de Ballainvilliers* que la ville n'avait pu insérer lors de sa délibération qui est antérieure à votre nomination à l'intendance de Languedoc ; il a paru juste d'y suppléer, puisque c'est sous vos ordres que les ouvrages seront exécutés »

Je serais curieux de savoir, si la ville de Nîmes conserve toujours ce souvenir du dernier intendant de Languedoc et s'il existe toujours à Nîmes le cours et la rue portant son nom ? PA ULARD.

—

Famille Petitot. — M'étant occupé de reconstituer la généalogie de la famille de mon ancêtre Jean Petitot, peintre en émail de Charles Ier et de Louis XIV, je recevrai, avec reconnaissance tous les renseignements que l'on pourrait me donner sur les descendants de cet artiste qui se sont fixés en Angleterre, car je ne possède pour ce pays, que les simples renseignements que voici :

D'Argenville, dans son *Supplément à l'Abrégé de la vie des plus fameux peintres*, dit que la famille de Jean Petitot, fils aîné de l'artiste en question et émailleur comme lui, était, de son temps, établie à Dublin. Pourrait-on avoir des précisions sur cette branche dont un membre vendit à la duchesse de Portland un portrait de Petitot, fait par lui-même?

D'un autre côté, on lit dans l'*Abecedario* de Mariette :

Sans sortir de Londres, il (Walpole) aurait trouvé dans cette ville des descendants de Petitot qui lui auraient fourni des mémoires comme ils m'en ont envoyé à moi-même » —

Je serais bien aise d'avoir des renseignements sur les dits descendants et mémoires.

Walpole possédait un portrait en émail de Charles Ier dont il dit :

« Je possède une jolie tête de Charles Ier pour laquelle ce prince a probablement posé, car il n'y ressemble à aucun de ceux que j'ai vus de la main de Van Dyck... Il me vient d'un des fils — d'un des *petits-fils* veut-il dire — de Petitot qui était major au service de l'Angleterre et qui mourut major-général à North-Allerton en Yorkshire, à l'âge de 61 ans le 19 juillet 1764.

Serait-il possible d'avoir des renseignements sur ce Petitot, ses frères ou sœurs et sa descendance ? Quel était son prénom ? Il était sans doute fils soit de François Petitot qui testa en Irlande le 1er octobre 1753, soit de Etienne Petitot qui faisait partie d'un régiment de dragons au service de l'Angleterre, soit encore de Jean, le fils aîné de l'émailleur, peintre en émail aussi, qui habita Londres plusieurs années.

Jean Petitot fut créé chevalier par Charles Ier. Pourrait-on avoir une copie de son brevet, l'indication de l'armorial où ses armes figurent et son blason ?

J'ai trouvé quelques autres Petitot et serais bien aise de savoir s'ils se rattachent — et comment — à la famille :

1° François Petitot, qui, en 1733, a continué l'ouvrage de Pierre Palliot : *Le Parlement de Bourgogne, ses origines, qualités, blasons.*

2° Simon Petitot, cité par l'abbé de Fontenai, dans le tome II de son *Dictionnaire des Artistes*, comme un célèbre mécanicien né à Dijon le 16 août 1682, qui, atteint d'une paralysie, mourut à Montpellier, en 1746, alors qu'il allait faire une saison aux eaux de Balaruc-les-Bains près Cette (Hérault).

3° Un Petitot dont il est question dans l'article de Sainte-Beuve : « Le duc de la Rochefoucauld » — dans l'ouvragé edité par Blaisot et consacré à mon ancêtre : *Les émaux de Petitot du musée Impérial du Louvre*, page 12 :

J'indiquerai — dit-il — parmi ceux dont j'ai dans la main les notices particulières, Suard, *Petitot*, M. Vinet, tout récemment M. Géruset ?.. »

4° Petitot, statuaire français, né à Langres (1751-1840).

5° Claude-Bernard Petitot, littérateur français, né à Dijon (1772-1825).

Enfin, d'une façon générale, je recevrai avec reconnaissance toutes indications sur des descendants de l'émailleur Jean Petitot, autres que ceux mentionnés dans les ouvrages suivants que je connais : *La mère Royaume et sa marmite* et *Descendance genevoise de la mère Royaume* — tous deux par Louis Dufour, archiviste d'Etat de Genève — *La France protestante*, tomes 3 et 8 de la 1re édition et 1 et 2 de la seconde. — *L'Armorial du Languedoc* de M. de La Roque. XVI B.

—

Gustave Benzelstierna, érudit suédois. — Je possède un manuscrit français sur papier à chandelle, écriture

du commencement du XIXe siècle intitulé: *Généalogie de la reine Anne* (de Russie) *par Gustave Benzelstierna*. L'écrivain de ce manuscrit ne dit pas où il a puisé son document. J'étais perplexe lorsque j'ai lu dans la *Grande Encyclopédie*, en cours de publication : Paris H. Lamiraut éditeur, à la suite d'un article sur la reine de France Anne de Russie : Bibliographie *G. Benzelstierna : Genealogia annæ Regina Gallicæ... e scriptoribus genuinis explicata, duns acta soc. Upsala 1740.*

Que sait-on sur cet historiographe? Cette traduction d'une dissertation très intéressante a-t-elle été imprimée ?

Le manuscrit n'est ni daté ni signé.

Le filigrane du papier porte : F. Jary, et un losange.

Vte DE CH.

—

La famille du député Couppé de Kervennou. — On voit sur plusieurs annuaires à la Guadeloupe, le nom de Couppé de Kervennou, et des colons de cette île déclarent que c'est Couppé de Kermartie (sans doute plutôt Kermartin ?) Qui a raison, et quelle est la parenté de cette branche de la famille bretonne des Couppé, avec celui qui fut député des Côtes-du-Nord à l'époque de la grande révolution ?

Dans ce rameau, Charles François Couppé de Kermartie ou Kermartic avait épousé Marie-Charlotte Titéca dont Charles-Auguste Couppé de Kermartie dit de Kervision.

Le député a-t-il laissé postérité ? Il avait pour proche parent un Hyacinthe Couppé du Rest, capitaine d'infanterie au Port Louis (Guadeloupe) en 1736, époux de Marie-Anne Titéca.

On désirerait avoir des renseignements généalogiques détaillés, sur la parenté de ce Couppé du Rest avec le député et savoir où se trouvait la terre du Rest en Bretagne, avoir enfin toute indication biographique sur les parents ci-après du député et toute postérité de sa famille :

Ursule Couppé du Rest, mariée (vers 1768) à Pierre-Louis Blanchet, morte sans doute entre 1785 et 1800 (est fille des précédents et naquit vers 1738). Leur fille épousa M du Port-Blanc (sans doute Couppé du Port-Blanc), on ignore tout sur eux, sauf que Mme du Port-Blanc est morte à Saint-Barthélemy (Antilles) le 15 janvier 1800.

A la Guadeloupe « la veuve Couppé de l'Isle ? née de Vipart » épousa Charles-Pierre Blanchet, frère de Pierre-Louis ci-dessus.

N'existait-il pas à Versailles avant la Révolution un double de l'état-civil des colonies ? Si oui, où sont ces documents où se trouverait sans doute de quoi éclairer la question ?

Baron MAXIME TRIGANT DE LATOUR.

—

Le deuxième duc d'Otrante. — Je lis dans un article sur le fils aîné de Fouché, publié dans le *Dictionnaire Encyclopédique de la France*, par Philippe le Bas, membre de l'Institut (Paris, Didot, 1842, 12 volumes in-8°, tome VIII, page 250) :

L'héritier de son titre de duc d'Otrante a rempli, après la révolution de juillet, les fonctions de colonel d'état-major de la garde nationale de Paris, fonctions auxquelles il a depuis été forcé de renoncer pour s'expatrier, par suite de circonstances dont nous n'avons pas à nous occuper ici, mais qui, s'il faut en croire la rumeur publique, étaient de nature à appeler sur lui toute la sévérité de nos lois pénales.

Sait-on quelles sont les circonstances qui l'amenèrent à s'expatrier ? H. DE W.

—

Le commandant Favre en 1811. — J'ai toujours entendu parler, dans ma famille, d'un fait extraordinaire, qui doit cacher quelque trait historique peu connu et qui mériterait d'être expliqué puisqu'il s'agit de l'histoire de France.

Vers la fin de la guerre d'Espagne (1808-1814), un de mes grands oncles, le commandant Favre, qui était ou avait été attaché à l'état major du général comte Rivaud de la Raffinière, son cousin, reçut l'ordre (à Sarragosse, je crois,) de porter à l'Empereur, à Paris, une missive urgente, et cela *sans débrider*. Le commandant Favre partit donc au galop, d'Espagne à Paris, voyageant nuit et jour, changeant de cheval à chaque relais de poste. Il arriva à Paris dans un état tel de lassitude et d'épuisement que, non seulement on fut obligé de le descendre de cheval pour le porter chez l'Empereur, mais que dans la suite il fut obligé de prendre sa retraite. Je voudrais bien savoir à quel fait se rapportait cette histoire

et ce que contenait cette missive si importante.

En reconnaissance de ce service, l'Empereur Napoléon Ier le créa *chevalier de l'Empire* et le nomma entreposeur des tabacs à Poitiers où il avait pris sa retraite et où il mourut en 1819. Marie-Jacques Favre était né à Civray (Vienne), en 1767. On serait bien curieux de connaître les états de service de ce héros poitevin peu connu.

B. DE ROLLIÈRE.

—

Famille Orban. — *L'Armorial général* de Riestap cite une famille Orban de Liège ayant pour armes : *d'or, à deux lions affrontés de gueules.*

Henri-Joseph Orban le grand industriel liégeois, dont la fille épousa M. Frère, le ministre, appartenait-il à cette famille?

C. B.

—

Ballande. — Jean-Auguste-Hilarion, le créateur des matinées littéraires. Où est-il né? Quelle est la date de sa naissance ? Vapereau dit : Pombue (Lot-et-Garonne) 1820. D'autres disent : Cuzorn, canton de Fumel (Lot-et Garonne). Où est la vérité? Décédé au château de Laffinon, près Bergerac, le 27 janvier 1887 ? Est-ce exact ? H. LYONNET.

—

Le château de Robert-le-Diable. — Ne trouve-t-on pas, sur les bords de la Seine, les ruines d'un château dit de Robert-le-Diable ? A quel endroit ?

C A.

—

Guerre des Sabots. — « Les ancêtres des habitants d'Anglards (Cantal), lit-on dans le *Dictionnaire géographique* de Girault de Saint-Fargeau, prirent part à la guerre des Sabots, en 1635, ce qui leur a valu le sobriquet de *carabins* (carabiniers). » Qu'est-ce que cette guerre de laquelle Ludovic Lalanne ne dit mot ?

Lo.

—

Les derniers descendants de Guillaume le Conquérant. — Je trouve dans un quotidien l'information suivante qui me paraît au moins aventurée :

Dans une petite rue de Trouville, à peu de distance de la plage, une maison sollicite l'attention du passant par une enseigne bien en vue, portant ces mots : « Le Conquérant, Agence de location ».

Tout le monde à Trouville connaît la directrice de l'agence pour la voir tous les jours trottiner, accompagnant de rue en rue les étrangers en quête d'une villa.

Mais ce qu'on ignore, c'est que Mme Guillaume Le Conquérant — elle n'est pas connue sous un autre nom — est la propre femme du dernier rejeton de cette famille des ducs de Normandie, dont Guillaume le Conquérant fut le plus illustre représentant.

M. Le Conquérant est correcteur d'imprimerie, et les deux époux gagnent assez largement leur vie — en travaillant beaucoup. Ils ont deux enfants : le fils s'appelle Guillaume et la fille Arlette. Il est, paraît-il, de tradition dans la famille de donner ces noms aux aînés de chaque sexe.

La descendance de Rollon — ou celle de Guillaume le Conquérant, ce qui est tout un — ne s'est-elle pas éteinte avec le fils de Robert Courte-Heuse? (Je parle, bien entendu, de la descendance directe).

S'agirait-il de la descendance de Mathilde, épouse du premier Plantagenet ?... Mais alors nous sortons de la question.

Ne s'agit-il pas plus simplement d'un canard ?... FL. B.

—

Louis XVI écrivain. — Il a été publié à Paris, en 1800, une traduction du *Règne de Richard III ou doutes historiques sur les crimes qui lui sont imputés*, par Horace Walpole. Ce volume porte : « Traduit de l'anglais par Louis XVI, imprimé sur le manuscrit *écrit en entier de sa main* » et, en épigraphe :

Du premier des Français, voilà ce qui nous reste !

Louis XVI est-il vraiment l'auteur de cette traduction ? EGO.

—

Peloton d'exécution du duc d'Enghien. — Quel est le nom de l'officier qui commandait le peloton d'exécution du duc d'Enghien ? CAM.

—

Ministre petit-fils d'épicier. — En 1856, le *Siècle*, que dirigeait alors l'avisé Léonor Havin, affirmait que le grand-père de M de Falloux — l'homme à la loi — avait été épicier. Evidemment, il n'y a pas le moindre déshonneur à descendre d'un épicier. Gambetta se recommandait bien de cette origine. Mais l'as-

sertion du *Siècle* d'alors, que les petites gazettes du temps appelaient le journal des marchands de vin, était-elle rigoureusement exacte ? ALPHA.

—

Livres brûlés par la main du bourreau. — En 1822, *le Vicaire des Ardennes*, un roman de Balzac (alors H. *Saint-Aubin, bachelier ès lettres*) fut brûlé, comme immoral, par la main du bourreau. A quelle époque ces exécutions, si fréquentes sous l'ancien régime, furent-elles supprimées en France ?

PAUL EDMOND.

—

Mœsonium. — Tel est le titre d'un poème latin de 472 vers, dédié à René de Longueil, marquis de Maisons, président à mortier au Parlement de Paris, par Abraham Ravaud, dit Rémi, professeur d'éloquence au Collège de France, mort en 1676, dont le manuscrit autographe signé est en ma possession.

Dans ce poème, dont les vers sont faciles et élégants, l'auteur donne la description du fameux château de Maisons bâti par Mansard et fait connaître les beautés de ses jardins.

Sait-on si ce poème a été imprimé séparément ou s'il se trouve dans un recueil de poésies ? Dans ce dernier cas, un collaborateur complaisant pourrait-il m'en faire connaître le titre ?

PAUL PINSON.

—

Ouvrages sur Mme de Balbi et sur Mme Du Cayla. — Où pourrait-on trouver des documents intéressants sur madame de Balbi et sur madame Du Cayla, les deux favorites de Louis XVIII ? Y a-t-il d'autres sources, que le livre de J. Turquan, *les Favorites de Louis XVIII ; les Derniers Bourbons* par Nauroy, et *les Mémoires d'une femme de qualité*, ainsi que ceux de Mme d'Abrantès ? Vte DE REISET.

—

Voltoire. — *Anciens proverbes basques et gascons* recueillis par Voltoire et remis au jour par G.-B. (Gustave Brunet) (Paris 1845).

Ce Voltoire, est-ce le grand Arouet ?

A. G. C.

Rien de Voltaire ! C'est bien Voltoire qu'il faut lire.

On trouve dans *Littérature française contemporaine*, par Bourquelot, 1857, 8°, t. VI, p. 586 :

VOLTOIRE. Anciens proverbes basques et gascons recueillis par Voltoire, et remis au jour par J. B. — Paris, Techener, 1845, 8° de 16 pages.

Tiré à 60 exemplaires.

(Il y a J. B. et non pas G. B.)

—

Héroïne d'un roman. — Dans la série de *Souvenirs de vacances* que publie le *Gaulois*, M. Hector Malot a fait un récit fort curieux où il dépeint une petite fille d'une *rosserie* peu sympathique, certes, mais audacieuse et amusante. Il ajoute que cette enfant devenue femme a joué un rôle en évidence dans la haute vie parisienne et qu'il l'a mise en scène dans un de ses romans. L'œuvre de M. Malot est fort nombreuse. Pourrais-je savoir quel est le roman en question ? Et quelqu'un saurait-il désigner par une initiale la personnalité mondaine que devint la petite camarade du romancier ? A. F.

—

Mainmorte. — S'il faut en croire Laurière et Secousse (*Ordonnances des rois de France*) le mot de mainmorte vient de ce qu'après la mort d'un chef de famille assujetti à ce droit, le seigneur venait prendre le plus beau meuble de sa maison, ou, s'il n'y en avait pas, on lui offrait la main droite du défunt, en signe qu'il ne le servirait plus.

Voltaire (*Siècle de Louis XIV*, chapitre XLII) avait adopté la même version. D'après Littré, cette étymologie, provenant peut-être de quelque légende, est fausse. Selon lui, main veut dire ici droit de transmettre ou d'aliéner, c'est le *manus* du droit romain et du vieux droit français.

Quant au sens de mort en ce mot, il est le même que dans le verbe *amortir*, et signifie éteint, sans force Je serais heureux de connaître l'opinion de nos collaborateurs au sujet de l'étymologie à admettre. E. M.

—

Locutions défectueuses. — Pour faire suite aux questions déjà posées sur les locutions défectueuses, je me permets de soumettre les suivantes à mes collègues :

D'excellents auteurs écrivent :

1° Il est parti à 9 heures *moins le 1/4*, au lieu de *moins un 1/4*, comme on disait autrefois.

2° Il a *rempli* le but ; or un but ne peut pas être rempli, il peut être *atteint*.

3° Il est parti *à* Compiègne à 2 heures, au lieu de il est parti *pour* Compiègne à 2 heures de l'après-midi.

J'ai vu ces trois locutions, que je pensais défectueuses, employées par des académiciens. J. L.

—

Portrait de Bourrienne. — Où trouver un portrait authentique de Bourrienne, le secrétaire de Napoléon ?

H. F.

—

Laval-Montmorency. — Existe-t-il un portrait de Guy-Claude-Rolland, comte de Laval-Montmorency, né le 5 novembre 1677, mort le 14 novembre 1751, fait maréchal de France en 1747 ?

Sa fille cadette épousa, en 1747, Bleickardt Maximilien Augustin, comte de Helmstadt, baron du saint Empire, et émigra en Allemagne avec celui-ci, pendant la Révolution. Qu'est devenue cette famille d'Helmstadt ? Existe-t-elle encore ?

O. D.

—

Couteau-présentoir. — Parmi les objets exposés au musée du Louvre dans la collection Adolphe de Rothschild, figure un très beau *couteau-présentoir*. Quel était au juste l'usage de cet instrument ? En connaît-on d'autres spécimens bien caractérisés ? Ce mot ne figure pas dans le *Dictionnaire de l'ameublement*, de Henry Havard où il est question de *tranchoir*, mais non de *présentoir*. Est-ce un couteau liturgique, puisque la collection du Louvre est une collection d'orfèvrerie *religieuse* ? HACHEL.

—

Le café des Aveugles au Palais-Royal. — On désirerait avoir quelques détails sur son emplacement, son genre de spectacles — en passant par l'« Homme sauvage » qui battait de plusieurs caisses à la fois — son orchestre d'aveugles et son public. Période comprise entre 1815 et 1860. H. MERCIER.

—

L'exhaussement du sol parisien. — De combien de pieds le sol de Paris s'est-il remonté, dans le centre de cette ville ? En d'autres termes, à combien de pieds doit on creuser, dans la cité, pour arriver à la couche d'humus primitive ?

Ce qui nous fait poser cette question, c'est que Notre-Dame avait jadis des marches devant son perron, et n'a plus aujourd'hui d'autre marche, ni d'autre perron, que le modeste trottoir à une marche, qui borde sa noble façade ; ce qui prouve, — ce que tout le monde sait — que le niveau du sol a été surélevé.

Dr B.

—

Le boulet qui doit me tuer... — A qui attribuer la phrase suivante : « Le boulet qui doit me tuer n'est pas encore fondu » ? V.

—

Lord Chesterfield et madame de Maintenon. — Lord Chesterfield, dans une lettre écrite à son fils, le 28 septembre 1752, parle d'une lettre authentique de Fénelon à Mme de Maintenon, portant le numéro 185.

Dans cette lettre, Fénelon engage cette dernière à ne pas fatiguer le roi d'avis et d'exhortations, à avoir la plus parfaite soumission à sa volonté, il ajoute que c'est la même qu'avait Sarah pour Abraham, à laquelle Isaac peut être dut sa naissance. Chesterfield exprime l'opinion que le mariage secret n'existait pas à cette époque, car les scrupules de Mme de Maintenon avec le roi ne s'expliqueraient pas ; il qualifie sévèrement la conduite de Fénelon et de sa pénitente. Où se trouve cette lettre n° 185 ? Est-elle authentique ? Nous l'avons vainement cherchée dans la correspondance de Fénelon. FIRMIN.

—

Massacres de Septembre. — Rateau. — 1° Que sait-on de Joseph Rateau prêtre bordelais, massacré le 2 ou 3 septembre 1792, à Paris, à l'Abbaye ?

2° A quel âge est-il parti de Bordeaux, sa ville natale ?

3° A quelle époque et dans quelle ville a-t-il reçu le diaconat ou la prêtrise ?

4° Où fut-il arrêté en 1792 ?

5° Connaît-on quelques détails particuliers sur son trépas ?

VITAL CARLES.

Réponses

—

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Marie Babin Grandmaison (XLVI, 228). — Marie Grandmaison, ci-devant Buret, née à Blois. (elle avait 27 ans en 1794) actrice de la comédie italienne. « Elle était issue d'une famille honnête de négociants : orpheline, elle fut recueillie chez un parent aisé chez qui elle reçut une éducation soignée qui fut tout son patrimoine Un talent de premier ordre pour le chant, beaucoup de raison, de sagesse et d'économie lui ayant fait atteindre, de bonne heure, une modeste indépendance, elle termina sa carrière d'artiste et se livra au même instant à un goût passionné pour la retraite »

Tels sont les renseignements donnés par de Batz lui-même sur sa maîtresse, dans sa brochure — absolument introuvable aujourd'hui — *La conjuration de Batz ou la journée des soixante*. La Bibliothèque ne la possède pas : je n'en connais, pour ma part, que deux exemplaires : l'un appartient à M. Victorien Sardou, l'autre à M. Foulon de Vaulx.

Pour en revenir à Melle Grandmaison, elle habitait en 1792, rue de Ménars n° 7, au 3e étage, sur le même palier que le baron de Batz, elle devint sa maîtresse, et cette liaison — particulièrement dangereuse — devait lui coûter la vie.

Elle avait un frère, Babin de Grandmaison, qui était, au commencement de la Révolution directeur des postes à Beauvais et qui servit de prête-nom à de Batz dans plusieurs de ses spéculations — entre autres pour l'achat de cette fameuse maison de Charonne, où se nouèrent tant d'intrigues de contre-révolutionnaires.

La maison existe toujours et appartient aujourd'hui à l'Assistance publique, rue de Bagnolet nos 148-150. Marie Babin Grandmaison fut arrêtée une première fois le 30 septembre 1793 ; mise en liberté en nivôse, elle fut reprise le 12 ventôse an II, transférée à Sainte-Pélagie le 13 floréal, amenée à la Conciergerie le 27 prairial et condamnée à mort le 29. (Archives de la préfecture de police.)

On trouvera des renseignements sur Melle Grandmaison dans le dossier F 7 4732 des Archives nationales.

G. Lenotre.

—

Personnages de tapisserie à identifier (XLVI, 225). — Si ce renseignement peut aider X, j'en serai charmé : la collection complète des 12 tapisseries des chasses de Louis XV sont à Florence, au Bargello. Les cartons de Oudry sont dispersés. Je peux en citer plusieurs au château de Compiègne et d'autres au musée de Toulouse.

Un Rat de Bibliothèque.

—

Un roman de Jules Vallès (XLIII). — La *Nouvelle Revue* (15 août 1802) publie, à ce sujet, un article aussi éloquent que documenté, de M. Edouard Achard : *Un roman inédit de Jules Vallès*. Notre confrère veut bien rappeler, avec infiniment de courtoisie et de bonne grâce, que c'est par l'*Intermédiaire* qu'il a pu être remis sur la vraie piste de cette œuvre dont il fait une si remarquable étude. Il rend particulièrement hommage à M. le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul, qui lui a donné, selon son habitude, une réponse nette, brève et précise. L. R.

—

La traite des blanches au XVIIIe siècle (XLVI, 280). — Les *Archives de la Bastille* pourraient, à cet égard, suffire à toutes les exigences Le *Journal des Inspecteurs de M. de Sartine*, publié par le regretté Lorédan Larchey, les rapports de police de Louis Marais que nous avons retrouvés il y a quelque vingt ans aux manuscrits de la Bibliothèque nationale, sont en partie édifiés sur la correspondance des collègues de la Detainville avec les officiers de police.

D'après les papiers de Meusnier, le célèbre inspecteur dont nous avons publié la biographie, ce policier homme de lettres dut être le premier qui exigea des Pâris, des Montigny, et autres proxénètes fort en vogue auprès des grands seigneurs, des rapports détaillés sur leurs... denrées occasionnelles, leurs habitués, et les « mystères de ces temples de Vénus », pour nous servir de l'expression de cet honnête homme. C'est avec cette prose

pimentée que le lieutenant de police Berryer amusait l'éternel ennui de Louis XV. D'E.

—

Devises héraldiques les plus orgueilleuses (XLIV ; XLV ; XLVI, 21, 127). —

« Lichy de Lichy aussi noble qu'Henri »·

Ce serait Henri IV qui aurait écrit ces paroles au bas d'un document concernant les Lichy, qui en ont fait leur devise.

(Cf. t. XLIV, 58, 292, 464).

Nulli cedo.

« Je ne le cède à nul autre »

Devise de la maison de Chabannes.

Certat majoribus astris .

Devise de la maison Hurault de Vibraye. T.

—

Sceau moyen âge à déterminer (XLV ; XLVI, 20, 123, 182). — Maintenant que tout le monde est d'accord sur les mots *S. Jobnissine terra militis*; reste à savoir si c'est le sceau de Jean sans Terre, le chevalier historique, ou celui d'un autre chevalier français, de la famille de Guillaume sans Terre. Nos savants ophélètes dans l'art du blason pourront évidemment trancher la difficulté mieux que personne. Toutefois, il y a trois choses en faveur du prince anglais : 1° Le nom ; nous ne connaissons pas de Jean dans la famille de Guillaume sans Terre. 2° L'endroit où le sceau a été trouvé ; nous savons que le prince anglais a parcouru les châteaux des bords de la Loire. 3° Les armes à devise, comme celles du sceau qui se trouve sur ce cachet, tout à fait dans la nature du prince anglais. Assurément, il pourrait en être de même pour un chevalier français hypothétique du même nom. Mais, d'un côté, nous avons une certitude que nous n'avons pas dans le second cas. Dr Bougon.

—

Anguissola (XLIV). — L'*Armorial Général* de Rietstap cite plusieurs familles Anguissola à Plaisance et à Milan, dont les armes, toutes différentes, sont trop compliquées pour pouvoir être transcrites ici. J'engage M. L. J. à s'adresser à M. Geoffroy de Crollalanza, directeur de l'*Annuaire de la Noblesse Italienne*, 81 corso Vittorio Emanuele, à Bari (Italie), qui est un homme aussi complaisant qu'érudit. Il pourra dire si une généalogie des Anguissola a été imprimée.

P. le J.

—

Monthozon ou Monthoson (XLIV ; XLV). — Une petite observation au sujet de la réponse de M. E. H. (XLV, 63), concernant les armes des Durand, en Bourgogne. Ces armes étaient bien la propriété de cette famille et elles ne leur furent pas imposées ; la preuve, c'est qu'elles furent présentées également par trois membres, à des dates différentes : 1° Antoine-Bénigne Durand, conseiller du Roy, Trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Bourgogne et Bresse ; 2° Anne Durand, femme de Jean Léauté, écuyer, conseiller, secrétaire du Roy, maison et couronne de France, contrôleur en la chancellerie de Bourgogne ; 3° Louise Durand, femme de Claude de la Loge, écuyer.

Il est d'ailleurs injuste d'attribuer aux commis de d'Hozier les rébus des armoiries imposées d'office ; d'Hozier était le grand vérificateur et les armoiries n'étaient enregistrées à l'*Armorial général* qu'autant qu'elles répondaient aux règles héraldiques. Les coupables étaient les commis de Me Adrien Vanier, chargé de l'exécution fiscale de l'édit de 1696 et qui trop souvent exercèrent leur verve malicieuse aux dépens de la victime qu'ils imposaient, mais il ne faut cependant pas leur prêter plus qu'ils n'ont fait.

Palliot le Jeune.

—

Ex-libris à attribuer : B. B. (XLVI, 171). — L'ex-libris B. B. entrelacés, avec la devise : *Bonne foy, Bon droit*, que possède M Paul Pinson sur son exemplaire du *Théâtre des Antiquitez de Paris* est celui de *M.* Bonnafé, l'auteur des *Collectionneurs de l'Ancienne Rome et de l'Ancienne France.*

Victor Déséglise.

—

Substitution de nom et d'armes (XLVI, 171). — Je rappellerai à notre honoré confrère M. Henri de Mazières, ce qu'il sait peut-être déjà, mais comme cas isolé et intéressant, que Michel de Montaigne légua à son ami, Pierre Charron, l'auteur du *Traité de la Sagesse*, le droit de porter ses armoiries. Je demande-

rai à mon tour : de quel droit l'un pouvait il donner et l'autre recevoir ? Montaigne, on le sait, ne laissait qu'une fille, mais il avait des frères, et Charron était prêtre. Vte DE CH.

—

Charte normande (XLVI, 226). — On appelle ainsi une charte en 27 articles, portant règlement pour les privilèges des habitants du duché de Normandie. Elle fut donnée à Vincennes, le 29 mars 1315, par Louis X, qui en donna une seconde en 24 articles, au mois de juillet suivant. (Voyez le texte dans le tome III du recueil d'Isambert).

Ludovic Lalanne : *Dictionnaire historique*. S. E.

Même réponse : Dr CHARBONIER et V.A.T.

*
* *

Charte normande ou la *Charte aux normands*, dit le *Dictionnaire* de Trévoux, est un titre fort ancien contenant plusieurs privilèges et concessions accordés aux habitants de Normandie et confirmés par les rois Jean, Philippe VI, Charles VI et VII. Louis XI les confirma en 1461, mais le titre originaire et primitif est du 19 mars 1315 et fut accordé par Louis X le Hutin. Ils furent aussi confirmés par Henri III en avril 1579. Les vidimus en sont contenus à la fin du Coutumier de Normandie. On met dans la plupart des lettres de la Grande Chancellerie : *nonobstant clameur de haro, charte normande*, etc. quand il s'agit de faire quelques réglements qui intéressent la Normandie ou que l'on veut deroger à la Charte aux Normands.

On entendait par *clameur de haro*, le cri ou clameur qu'on poussait en Normandie pour réclamer le secours de la justice. Voir ma *Généalogie des Vannier*, Paris, 1899, in 8°, p. 26. TH. COURTAUX.

—

Ghislaine (XLVI, 116). — M. Japhet nous fait rougir, car nous ne sommes qu'un modeste chercheur, sans idée préconçue, prêt à abandonner une opinion momentanée pour en choisir une meilleure. Ghislaine (1) est le féminin de Ghislain Gislin ou Geslin, une des formes du nom si répandu de Gisile au masculin et Gisèle au féminin. Bref, Gislaine ou Giseline est un diminutif de Gisèle, Dieudonnée, don de Dieu, céleste don. A ce propos, nous ferons observer que Théodégiscle, Gisclade, Nectard, Papcanilla, etc., etc., sont des fautes de copistes, qui ont pris un *i* gothique pour un *c* ; et que ces noms doivent être remplacés par Théodégisile, Gisilade, Neithard, Papianilla, etc. dont les sens nous sont bien connus : don de Dieu à la nation, le prospère Dieudonné ou céleste don de prosperité, zélé et brave, gracieuse et vénérable ou grâce auguste, etc.

Dr BOUGON.

(1) Guilaine est la prononciation française, comme on dit Guillaume ; tandi que Ghilaine est la prononciation germanique, comme on dit Guy et Gui.

—

Villard de Honnecourt (XLVI, 172). — Pour les sources à consulter concernant ce personnage, v. le *Répertoire des sources histor. du moyen âge* (Bio-Bibliographie) d'Ulysse Chevalier ; voir aussi :

Album de Villard de Honnecourt, architecte du XIIIe s., ms publié en facsimile, annoté.... par Alfred Darcel, in-4° avec portrait et 64 pl. 1858.

J. Quicherat *Notice sur l'album de Villars de Honnecourt*, Paris, Leleu, 1849.

A Wilbert. *Substructions de la seconde église de Vaucelles* érigée au XIIIe siècle sur les plans et sous la direction de Villars d'Honnecourt, dans *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai*, t. XXVIII, 2e partie, pp. 137-161.

A Durieux. *Les artistes cambrésiens au* IXe, XIXe *siècle*. *Ibid.*, t. XXXII, 2e partie, pp. 125 et suiv.

Je possède ces deux derniers volumes ainsi que le *Cameracum Christianum* et, si M. Léon Villard habite Paris, il me sera facile de les lui prêter.

DE MORTAGNE.

*
* *

Voir C. Bouchal, *Nouveau dictionnaire des architectes français* (Paris. A. Daly fils. 1887).

Vilard ou Villard, de Honnecourt (Nord), fit, en 1215, un projet pour le chœur de la cathédrale de Reims, en association avec son ami Pierre de Corbie ; mais leur projet ne fut pas accepté. En 1227, ces maitres auraient commencé la cathédrale de Cambrai sur les plans qu'ils avaient présentés pour Reims, et auraient dirigé les travaux du chœur, de 1227 à

1251 (détruite). Appelé, en Hongrie, en 1244, Vilard y construisit plusieurs édifices, notamment les églises de Kassova ou Kassovie et Sainte-Élisabeth de Marbourg. Il était de retour en France en 1247. On lui attribue aussi le chevet de l'église de Meaux et les plans de la collégiale de Saint-Quentin.

Vilard, mort vers 1260, a laissé plusieurs notes, croquis et plans, parmi lesquels le plan du chevet de l'église de Vaucelles. E. LIMINON.

*
* *

L'album des dessins et croquis de l'architecte Villard de Honnecourt a été publié par A. Darcel vers 1859, et c'est un livre de tout premier ordre pour l'histoire de l'art au XIIIe siècle. Toutefois, notre époque, éprise à bon droit du document certain, ne se contenterait plus aujourd'hui de ces fac-simile où l'on peut toujours craindre qu'il ne se glisse un peu d'interprétation inconsciente ; au contraire, les nouveaux procédés dérivés de la photographie permettent d'obtenir des reproductions si rigoureusement exactes que l'on pourrait les appeler des originaux multipliés. Dans les tout premiers volumes de l'excellente *Gazette des Beaux-Arts*, M. Léon Villard rencontrera deux articles remarquables de Viollet-le-Duc sur la publication d'Alfred Darcel. Ils sont intitulés, je crois, *Apparition* et *Nouvelle apparition de Villard de Honnecourt*. Je prie M. Villard de vouloir bien excuser l'imprécision de ces renseignements, mais je suis à la campagne et écris ceci de mémoire.

Je lui souhaite, étant donnée l'identité du nom patronymique la chose est très possible, d'avoir vraiment dans les veines quelques gouttes du sang du très grand architecte à qui l'on devait, si je ne me trompe, l'immense et magnifique cathédrale de Cambrai, que le souvenir de Fénelon n'a pu préserver du vandalisme révolutionnaire.

Une observation maintenant : je ne crois pas que Libergier ait été l'un des architectes de Notre-Dame de Reims L'erreur vient sans doute de ce que sa tombe dont l'inscription porte qu'il a construit « ceste église », s'y voit dressée dans le transept, mais apportée d'ailleurs. C'est la seule épave, en effet, de l'église Saint-Nicaise « la perle de Reims », comme on disait, œuvre admirable du XIIIe siècle et de Libergier, qui fut encore une des victimes du vandalisme révolutionnaire. Il n'en reste pas pierre sur pierre, mais elle nous est connue par une gravure du XVIIe siècle, où le Rémois de Son a montré une intelligence, rare à cette époque, du style médiéval.

Et quand je parle du vandalisme révolutionnaire, j'entends surtout celui de la période administrative qui suivit celle de la violence populaire. Le vandalisme régularisé fut de beaucoup le plus destructeur et l'on peut dire qu'il sévit encore. Ainsi ce sont des actes administratifs du pouvoir central qui, dans les premières années du XIXe siecle, ont consommé la ruine de l'église abbatiale de Cluny, la plus grande de la chrétienté après Saint-Pierre de Rome, et le plus bel édifice de l'époque romaine. Comme on lit partout que ce sont les habitants de Cluny qui, au mépris des injonctions reitérées du gouvernement, se sont rués à la destruction de l'église, honneur et richesse de leur ville, je saisis l'occasion, en la tirant un peu par les cheveux, de rétablir la vérité. Bien loin d'avoir détruit en aveugles l'église de la plus noble des abbayes françaises, les habitants ont fait tout pour la conserver, et le vrai, le seul coupable a été le gouvernement central.

Je demande pardon pour cette courte digression, mais il m'a toujours paru qu'un peu de liberté dans la conversation n'était pas un des moindres agréments de la collaboration à l'*Intermédiaire*.

H. C. M.

—

Le marquis de Saint-Mars (XLV ; XLVI, 30, 134, 186, 250). — A la Bibliothèque de Rouen, *collection Martainville* (2754-2761) (26), est conservé l'ouvrage manuscrit intitulé : *Dictionnaire héraldique comparé des pièces du blason, rédigé sur les armoiries des principales familles nobles de la France et d'un grand nombre de familles nobiliaires de l'Europe*, (8 vol. dont 2 tables).

On y trouve la mention suivante sur une famille de Saint-Marc, page 418 :

SAINT-MARC. *d'azur, à 5 besans d'or*, 2. 2. 1. *Ecartelé : d'argent, à la fasce de sable, surmontée de mouchetures d'hermine.*

A quelle famille de Saint-Marc appartiennent les armes ci-dessus ? Quelles fu-

rent : son origine, sa résidence et ses alliances ?

A quelle époque fut contractée notamment celle avec la maison de *Bailleul Saint Maclou*, à laquelle nous paraissent appartenir les armoiries de l'*écartelé* qui précède ? Vte DE BL.....

—

Voltaire était-il franc-maçon (XLVI, 169). — Voltaire fut initié solennellement le mardi 7 avril 1778, dans la matinée. Cette initiation se fit dans l'ancien noviciat des jésuites, que le Grand-Orient occupait depuis 1774. Lalande présidait, assisté du comte de Strogonoff, conseiller privé et chambellan de l'impératrice de Russie et du lieutenant-colonel de Laroche.

Le Changeux et Court de Gébelin assistèrent à cette cérémonie ainsi que tout le personnel de la loge, les Neuf-Sœurs et plus de deux cent cinquante visiteurs parmi lesquels le marquis d'Arcambal, le marquis de Saisseval, le colonel Bacon de la Chevalerie, le maréchal de camp, vicomte de Noé, le chanoine Pingré de l'académie des sciences, Benjamin Franklin, alors ministre plénipotentiaire des Etats-Unis. Ce fut l'abbé Cordier de Saint-Firmin, qui présenta Voltaire à l'initiation, etc. (Voir *Une loge maçonnique d'avant 1789, la révérende loge des Neuf Sœurs* par Louis Amiable. Paris, Alcan, 1897). LN. G.

—

Fournier de La Chapelle (XLVI, 229). — S'adresser au principal représentant actuel de cette famille, le comte Xavier Fournier de Bellevüe, château du Moulinroûl à Soudan (Loire-Inf.), qui, j'en suis sûr, se fera un plaisir de répondre à cette demande, car il est très obligeant et très documenté.

TH. COURTAUX.

—

Gringalet, acteur (T. G. 402 ; XLVI, 45). — J'ai publié, dans la Préface de *Rouen Bizarre* par A. Fraigneau, 1888, une étude très développée sur Gringalet :

Gringalet, le célèbre Gringalet, a peut-être été parmi les paradistes et les acteurs de petits théâtre le personnage le plus populaire et le plus aimé de toute la Normandie. Le nom de Gringalet était déjà bien connu dans les fastes de la parade avant que le pitre rouennais ne l'illustrât.

Noël du Fail, dans les Contes d'Eutrapel, ch. XXIX, a mis en scène un bon compagnon du nom de Gringalet. Ce farceur, compatriote et contemporain de Pierre Faifeu, dont Bourdigné nous a transmis la drolatique légende, faisait très probablement partie de la bazoche d'Angers.

Un autre Gringalet compta au nombre des farceurs de l'Hôtel de Bourgogne en même temps que Guillot Gorju et que Goguelu. On a de ce Gringalet, un livret imprimé à Troyes en 1682 : *Débats et facétieuses rencontres de Gringalet et de Guillot Gorju* son maître. C'était donc pour le pitre rouennais un nom de guerre, le nom d'un type ancien repris pour son compte. C'était même le nom d'une fête grotesque qui se passait à Dieppe vers le carnaval et s'appelait *la Gringalet*.

Pour porter un sobriquet aussi significatif, il fallait de toute nécessité offrir le physique de l'emploi. Aussi Gringalet était-il très maigre et long, portant le chapeau gris à cornes, la perruque rousse, l'habit écarlate *indispensable*, disait-il. Tel il est représenté avec son nez très fort et ses petits yeux, dans une lithographie datée de 1820, et signée d'Alphonse Cossard, un de ses compagnons de théâtre.

Quoiqu'il devînt, pendant une partie de sa vie, directeur et impresario, Gringalet fut surtout un pitre, l'un des derniers parmi les pitres amusants et originaux, laissant bien loin derrière lui ses imitateurs rouennais les *Marquis de la Bourse Platte*, les *Vol au vent*, les *Frise beau poil*, les *Frise Poulet*. C'était un pitre lettré sachant saisir au vol l'actualité, qu'il traduisait en pochades narquoises et satiriques. Daubant avec pleine licence sur les travers, les modes, les usages et particulièrement le pouvoir avec une verve grossière, mais toujours comique, il confectionne pour ainsi dire sur les tréteaux, le feuilleton satirique de la journée, n'épargnant personne. S'il a dans ses productions, le ton gausseur du paradiste, s'il possède du banquiste les coq-à-l'âne les grivoiseries, parfois les bons mots obcènes, il aime aussi à faire étalage de l'érudition qu'il a attrapée dans cette demi-instruction que donne la vie des rues . ..

Gringalet s'appelait, de son vrai nom, Jean-Marie Brammerel, il était né en 1789, dans la Côte-d'Or. Lui-même dans une lettre écrite au journal *Le Censeur* de Rouen a donné d'intéressants détails sur les débuts de sa vie. Nous croyons d'autant plus devoir les publier que l'opuscule qui contient cette lettre : *Pleurez, pleurez, farceurs, Gringalet n'est plus*, par Hyacinthe Lelièvre 1847, Rouen, chez Delaunay-Bloquet, est devenu fort rare.

« Le fabricant de mon chétif individu, « écrit Gringalet, était un honnête et bon « menuisier de la Côte-d'Or ; il était re- « nommé surtout pour la confection des « cercueils, aussi les morts du pays le firent « ils vivre longtemps dans une douce « aisance, ainsi que la bonne Marguerite Val- « lat, ma mère, ce qui faisait parfois dire aux « vignerons nos voisins que notre com- « merce de *bières*, valait mieux que notre « commerce de vin. On voit *qu'à peine « au sortir de l'enfance*, le calembourg avait « fait élection de domicile chez moi ! O « calembourg, farouche et burlesque calem- « bourg, quelle influence tu as exercé sur « mes bizarres destinées et sur ma pauvre « existence ».

Et Gringalet raconte ensuite qu'après avoir eu la jaunisse enfant, il fut envoyé comme apprenti fondeur à Paris, où il contribua à l'érection de la Colonne Vendôme. Dès lors il aimait à faire montre de ses convictions patriotiques et libérales, s'amusant à chansonner vertement la rentrée des Bourbons :

Le blanc est la couleur que j'aime
Il est l'emblème du bonheur.
De la beauté le bien suprême
Il peint la vertu, la candeur.
Aussi l'on a vu dans la France
Arriver, depuis quelque temps
Avec la couleur d'innocence
La famille des Innocents.

Ces couplets valurent à Gringalet et à sa Muse d'aller en correctionnelle, d'où un jugement l'envoya à la Force méditer sur la variété des couleurs. « Etre condamné pour avoir chanté le *blanc*, dit plaisamment Gringalet qui ne désarmait point devant les rigueurs de la justice, est-il rien de plus *noir* ? »

Engagé d'abord comme peintre décorateur dans la troupe de Cossard artiste acrobate et mimique, il s'y révéla bientôt pitre et arriva à Rouen vers 1820. La troupe s'installa tout d'abord au *Théâtre des Quatre-Colonnes*, situé sur le port, à peu près entre les rues du Bac et de la Truite, théâtre populaire dont le public était composé de mariniers et de soldats et d'une foule de badauds qu'attiraient les lazzi de Gringalet, faisant la parade au balcon. On y jouait le drame : *La Vallée du Torrent*, le *Monstre et le Magicien*, *Victor ou l'Enfant de la Forêt*. Parmi les artistes de la troupe on citait le comique Coquart, le père Moisseron dit Gilotin, qui jouait les contre-pitres de Gringalet. Une lithographie de Pigal représente Gringalet à cette époque dans le *Satyre rouennais* avec de longs cheveux et coiffé du bonnet phrygien. Gringalet parut dans cette pièce locale en 1827 dans une représentation donné au bénéfice des incendiés de la ville de Salins, dans le Jura.

En 1827, la petite troupe émigra sur la place Saint-Sever et le 5 novembre 1820 à l'entrée du Cours la Reine, dans un petit théâtre fixe, construit par Gringalet, pouvant contenir 700 personnes et qui porta successivement le nom de *Théâtre des Variétés amusantes* et *Théâtre des Jeux comiques*. Le spectacle avait lieu tous les soirs à 6 heures et le répertoire était des plus variés : drame et vaudevilles. Parmi les artistes, il y avait le père Dumilieu qui excellait dans le genre poissard, et dans le patois *purin*, patois populaire de Rouen. Il créa le rôle de *Gros Bleu* débitant de cidre dans *la Folie à Saint-Sever*

Il y avait aussi : Emile Josse, Félicien jeune comique, Mlle Pauline. Gringalet y garda l'emploi de pitre et de bonisseur de la parade, aux appointements de 2 fr. 50 par jour. Il y chantait ses chansons : « le *Faux pas de Mlle Barbet Barbette*, horlogère sans mouvement, de la rue du Cadran, fille de M. de Ton Cuir, fabricant de parapluies pour la troupe », complainte joviale et gaie composée par Gringalet chez Bloquet ; puis une autre chanson faisant allusion à l'arrêté pris par le maire de Rouen enjoignant à tous les brouettiers d'avoir une sonnette à leurs brouettes. C'est intitulé « le *Carillon des brouettes* chanté en grande volée, par Gringalet, ex-fondeur de cloches, rue Belfroy et apprenti sonneur à la cathédrale de Sotteville. » Le couplet satirique suivant devint rapidement populaire :

Si les cocus que je connais en ville
Avaient chacun un' sonnette au menton
De Saint-Gervais au faubourg Martainville
On entendrait un fameux carillon.

Voici encore un couplet d'une chanson que Gringalet, sous le titre de *Haine aux medecins*, composa sur son lit d'hôpital :

Aux médecins j'ai confiance,
Car si l'on en croit leur discours ;
Ils gouvernent notre existence.
Nous vivons grâce à leur secours ;
S'ils sont les arbitres suprêmes
De nos jours, de notre santé,
Pourquoi n'ont-ils pas, pour eux-mêmes
Un secret d'immortalité ?

Dans ses parades, Gringalet ne se montrait pas moins spirituel et incisif, particulièrement contre Louis XVIII et contre Charles X qu'il criblait de traits fort vifs.

Après avoir été longtemps le triomphateur du Théâtre du Grand Cours, Gringa-

let entra au Théâtre de la mère Lambert, puis s'improvisa impresario, soit à Sotteville en 1830, soit à Rouen où il eut à subir un procès onéreux avec le directeur privilégié du Théâtre des Arts, qui faisait la guerre aux Petits Théâtres concurrents. En 1843, il ouvrit une nouvelle loge sur la place Lafayette. On en lit une description pittoresque dans les *Mystères de Rouen* par Nathanaël (Octave Féré). C'est cette description qui amena Gringalet à écrire l'*Epître au Censeur* datée du 14 janvier 1845, dont nous avons parlé.

Malade, souffrant, Gringalet, traqué par de nombreux créanciers, finit par vendre ses chansons sur la voie publique. Comme homme privé, Gringalet était des plus estimables. Bon, d'une humanité excessive pour sa famille, pour sa femme, qui était la veuve d'un ancien officier de l'armée, il était la providence du quartier Martainville qu'il habita longtemps, soit rue Toutpas, 2, soit rue des Crottes, 16. Il aimait à donner de nombreuses représentations au profit des indigents, ou des œuvres de charité : il s'associa par une représentation populaire à la souscription ouverte pour élever une statue à Pierre Corneille. Cette soirée rapporta 131 francs.

Depuis longtemps, par suite des vicissitudes d'une vie agitée, Gringalet était souffrant. A la suite d'une violente altercation avec des Anglais, dans un cabaret du *Clos Saint-Marc*, il tomba malade et une fièvre violente se déclara. On dut le transporter à l'Hôpital où il fut soigné par le docteur Delzeuze, qui était un littérateur distingué. Pendant les trois semaines que dura sa maladie, Gringalet fit montre d'un caractère stoïque. « L'hôpital, disait-il, à « ces derniers moments, est un théâtre « comme un autre, mais je ne me croyais « pas destiné à y jouer la tragédie ». Le 26 juin 1845, à midi, ayant conservé toute sa connaissance, il expira à l'Hôtel-Dieu dans les bras d'un ami. Son acte de décès porte la mention suivante : Jean-Marie Brammerel, dit Gringalet, 50 ans, ouvrier peintre en décor, rue des Crottes, 16. Tous les artistes, du plus petit au plus élevé, accompagnèrent sa dépouille mortelle jusqu'au cimetière Saint-Maur où il fut inhumé.

On trouvera également d'intéressants détails sur Gringalet dans *Rouen Rouennais* et *Rouenneries*, un volume par Eugène Noel. Rouen. Schneider, édit. 1894, p. 109 à 140 et dans *Les Petits Spectacles*, par J. Noury, édité à Rouen, il y a quelques années. GEORGES DUBOSC.

—

Prince de Rheina-Wolbeck (XLVI, 173). — Le premier prince de Rheina-Wolbeck, du nom de *de Lannoy*, étant né le 11 septembre 1807, n'a pu être emprisonné à Paris à l'époque révolutionnaire. Mais il existe encore, en France, une branche de la même famille dont le chef était à la fin du règne de Louis XVI, Ignace-Godefroid, comte de Lannoy et de Beaurepaire, qui fut emprisonné et décapité à Arras par ordre de Joseph Lebon. Cette branche est actuellement représentée par *Léon-Alfred*, comte DE LANNOY, né à Lille le 9 avril 1875, employé de commerce, marié à Roubaix le 7 août 1897, avec Marie-Cécile-Joseph *Thurette*, née à Croix-lez-Landrecies le 22 juin 1873, fille de Henri Thurette, entrepreneur de pavages, et de Cécile *Henniaux*. C'est la plus proche parenté qu'a dans la famille de Lannoy (aux trois lions), le prince de Rheina-Wolbeck. On peut consulter pour cette famille le *Supplément à l'Histoire de la Maison de France et des grands officiers de la Couronne* du père ANSELME, par Pol POTIER DE COURCY ; l'*Annuaire de la Noblesse de Belgique*, année 1852, page 220 ; l'*Histoire de la vie de Joseph Lebon* par PARIS, page 251. — Pour la filiation du comte Léon-Alfred, voici un court supplément à l'*Annuaire de la Noblesse de Belgique*, page 217 de l'année 1852, ligne 22 :

Adolphe-Philippe-Eugène, comte *de Lannoy*, baptisé à Notre-Dame de Tournai (Belgique), le 17 mai 1792, mourut à Paris en 1868, après avoir épousé à Houvin-Houvigneul (Pas-de-Calais), le 7 septembre 1825, sa cousine germaine, Marie-Hortense-Flavie de Hamel-Bellenglise, morte à Boulogne-sur-Mer le 6 décembre 1842. Il fut père de madame Jean Barat (lequel Barat fut sous-directeur des chemins de fer du Nord-Espagne), et d'Alfred-Gustave comte *de Lannoy*, né à Houvin-Houvigneul, le 7 novembre 1826, domicilié en dernier lieu à Rœux (Pas-de-Calais), qui eut pour première femme, Hélène-Louise-Ambroisine Bouchez, et pour seconde femme, Adélaïde Santerne. Du premier lit, naquirent les comtes Gustave et Henri de Lannoy, tous deux mariés et viticulteurs en Espagne, en 1892, et du second mariage, vinrent le comte Léon-Alfred et la comtesse Aline.

Le comte P. A. DU CHASTEL.

Famille Delavigne (XLVI, 13,179). — N'y aurait-il pas indiscrétion de ma part à demander à madame E. Delavigne de vouloir bien me permettre de correspondre avec elle au sujet de la question posée par moi et à laquelle elle a bien voulu répondre ? C. DE LA BENOTTE.

—

Droit seigneurial (XLIII ; XLIV ; XLV). — Pour ceux que la question intéresse, voici une coupure faite dans un journal du mois de mai dernier :

D'après le *Cri de Paris*, le droit de jambage existe encore dans le grand duché de Mecklembourg-Schwerin. .

C'est le *jus primæ noctis*. Un châtelain mecklembourgeois l'a revendiqué récemment. Il a fallu la croix et la bannière, l'intervention du pasteur et les supplications des mariés pour éviter l'accident. La chose a fait du bruit et les députés de la Diète vont demander l'abrogation de cette coutume moyennageuse...

Mais alors, elle serait donc toujours en vigueur ? en rigueur ?...

GROS MALO.

—

Trahisons de la duchesse de Bourgogne (XLVI, 61). — « Légende calomnieuse qui, d'abord murmurée à voix basse, grossit peu à peu après sa mort, que les historiens étrangers ont recueillie sans y ajouter foi, mais que nos historiens nationaux, ou soi-disant tels, se sont fait une joie d'accréditer. »

Ainsi s'exprime le comte d'Haussonville, dans son magnifique ouvrage sur la duchesse de Bourgogne, dont deux volumes ont déjà paru.

Dans les rapports de cette princesse avec son père, Victor-Amédée, à l'époque de la bataille de Turin, il lui est impossible de voir rien qui sente la trahison, ni qui soit indigne d'une princesse française.

Sa sœur Marie-Louise-Gabrielle, reine d'Espagne, dont le souvenir est encore populaire, fut, elle aussi, un instant calomniée Les historiens espagnols n'ont jamais cru à ces calomnies. La duchesse de Bourgogne n'a point eu cette heureuse fortune

Voltaire rejetait déjà cette légende :

Presque tous les historiens ont assuré que le duc de la Feuillade ne voulait pas prendre Turin : ils prétendent qu'il avait juré à madame la duchesse de Bourgogne de respecter la capitale de son père, ils débitent que cette princesse engagea Mme de Maintenon à faire prendre toutes les mesures qui furent le salut de cette ville. Il est vrai que presque tous les officiers de cette armée en ont été longtemps persuadés ; mais c'était un de ces bruits populaires que décréditent le jugement des nouvellistes, et qui déshonorent les histoires. Il eût été d'ailleurs bien contradictoire que le même général eût voulu manquer Turin et prendre le duc de Savoie.

Pas n'est besoin, pour expliquer le désastre de Turin, d'avoir recours à la trahison. Il suffit de lire les nombreuses relations françaises et étrangères du siège et de la bataille, et surtout de feuilleter, au dépôt de la guerre, les volumineuses dépêches échangées entre Versailles et l'armée. Elles y apparaissent clairement. La Feuillade était présomptueux, autant qu'incapable. Il croyait n'avoir pas besoin de Vauban, etc.....

Le général Pelet, qui a publié un grand nombre de ces dépêches, porte sur la princesse le jugement suivant :

La correspondance de l'armée et celle de la Cour feront connaître encore plus particulièrement l'erreur d'un préjugé aussi dénué de vraisemblance et qui a fait naître des idées, aussi fausses qu'injurieuses, sur les sentiments et la conduite d'une princesse qui n'a pu avoir aucune influence sur les opérations militaires, ou, pour mieux dire, dans les fautes qui ont produit les événements.

Pour le baron Manno, il n'est pas non plus besoin d'avoir recours à ces explications de trahison qui sont l'habituelle consolation des vaincus. Il explique, avec raison, l'échec des Français, devant Turin, par l'admirable constance et le courage incroyable des assiégés, et par les marches et *prodigiosi concetti* du prince Eugène et de Victor-Amédée,

En dehors des historiens qualifiés par le comte d'Haussonville, cette légende de trahison est perpétuée par les articles de *Dictionnaires*, d'*Encyclopédies*, de *Revues* et les romans. Le passage suivant se trouve, en note, dans un article de la *Revue Bleue*, par M Albert Malet :

La duchesse de Bourgogne est fortement soupçonnée d'avoir fait passer à son père des renseignements militaires. L'échec que les armées françaises subirent, en 1706, sous les murs de Turin, lui a été attribué en partie. On trouve, dans les *Mémoires inédits du marquis d'Espinchal*, l'anecdote suivante :

Un noble Piémontais faisait visiter à un gentilhomme français l'église construite près

de Turin, en souvenir de la victoire de 1706. Il lui montrait une statue de la Vierge — l'église lui était vouée — Comment la trouvez-vous ? demanda le Piémontais.

— Très ressemblante ! répondit froidement le visiteur.

Et comme son guide le regardait ahuri : Oui, reprit le gentilhomme, je ne connais pas de meilleur portrait de la duchesse de Bourgogne. (Se non è vero.....)

L'anecdocte est piquante et curieuse. C'est son excuse ici.

La rude princesse Palatine, peu bienveillante, d'ordinaire, pour la duchesse de Bourgogne, écrivait en 1720 :

La Dauphine avait de la capacité, mais elle faisait tout ce que voulait la vieille femme (Mme de Maintenon), afin de se mettre dans les bonnes grâces du roi ; si le pauvre homme avait encore pu vivre une couple d'années, elle se serait délivrée de son esclavage et elle n'aurait plus eu besoin de la vieille, car elle aurait entièrement gagné le cœur du roi.

Comme pièce importante de réfutation des accusations portées contre la duchesse de Bourgogne, M. F. Combes a publié une lettre de la princesse à sa mère, Anne-Marie d'Orléans. Cette lettre a été reproduite par M. Boselli, ancien ministres des finances d'Italie, par M. le comte d Haussonville et par M. Gagnière. M. Combes lui assigne la date du 3 mai 1703 ; M. Gagnière, celle du 3 mai 1711, en soulignant l'année. M. d'Haussonville admet la date de 1706, comme la plus probable, en raison de la double allusion aux sièges de Barcelone et de Turin :

Je n'ai point eu de vos lettres, cet ordinaire, ma chère mère, j'espère pourtant qu'elles arriveront dans peu de jours. Nous avons eu de fort bonnes nouvelles de Barcelone. Il nous en est venu de tous côtés de fort agréables. Tout ce qui se passe en Italie me fait faire bien des réflexions et me donne beaucoup d'espérance. J'avoue la vérité, ma tres chère mère, que ce seroit le plus grand plaisir que je pourrois avoir dans cette vie si je pouvois voir revenir mon pere à la raison. Je ne comprends point comment il ne fait point quelque acomodement, sur tout dans la malheureuse situation ou il se trouve et sans aucune esperence de pouvoir estre secouru. Veut-il encore se laisser prendre Turin ? Le bruit cour icy que l'on ne sera pas longtemps sans en faire le siège. Jugé, ma très chère mère, sensible comme je la suis, sur tout ce qui vous regarde, de lestat ou je dois estre. Je suis au dessespoir de l'estat ou se réduit mon père par sa faute. Est-il posible qu'il croi que nous ne lui fissions pas un bon acomodement ? Je vous assure que tout ce que le Roy souhaitteroit, ce seroit de voir son royaume tranquille et celluy du roy son petit-fils aussy. Il me semble que mon père devroit désirer la mesme chose pour luy, et, quand je songe qu'il en est le maître, je suis toujours estonnée que cella ne soit point. Je croy, ma très-chère mère, que vous me trouvés fort estourdie de tout ce que je vous mande, mais je ne puis plus me tenir pour le dessespoir où je suis de lestat ou ce trouve mon père. Malgré tout ce qu'il fait, je sent [*qu'il*] est mon père et un père que j'aime fort tendrement. Ainsi, ma très-chère mère, pardonnés-moi si je vous écrit trop librement C'est l'envie que j'aurois que nous ne fussions pas dans des interest differant qui me fait parler comme je fais. Aimés moi toujours et ne me saché point mauvais gré de tout cecy, car voyez à quelle intention je parle et quel motif me fait agir. Je vous envoie une lettre de ma sœur, qui est aussy faschée que moy de tout ce qui se passe.

Dans cette lettre, non publiée par la comtesse Della Rocca, qui, en femme du monde, ne voulait probablement pas faire de dissertation historique, on reconnaîtra, avec le comte d'Haussonville, qu'il est impossible d'exprimer d'une façon plus touchante des sentiments plus naturels, surtout à un moment où elle pouvait savoir que le Roi n'était pas éloigné d'entrer en négociations avec ses ennemis et d'acheter la paix au prix de durs sacrifices. Elle est au désespoir de l'état où son père est réduit, mais ce qu'elle souhaite, c'est un bon accommodement. Elle n'aspire qu'à une chose : la paix, et, dans toutes les lettres qu'elle écrit à sa grand'mère, à sa mère, à son père lui-même, jamais elle ne demandera, ni ne conseillera autre chose. Qui pourrait le lui reprocher ?

Victor Amédée demeura sourd aux objurgations de la duchesse de Bourgogne, comme à celles, non moins pathétiques et non moins touchantes, que lui adressait son autre fille, la reine d'Espagne, ce qui faisait dire avec raison à Mme de Maintenon, dans une lettre à la princesse des Ursins :

Monsieur le duc de Savoye est un grand prince. Il laisse aux bourgeois la tendresse pour leurs filles. Convenons, Madame, que les siennes mériteroient d'autres sentimens.

La duchesse de Bourgogne avait déjà écrit à sa grand'mère :

Je suis enchantée de la prise de Barcelone, et maintenant, [en 1703], je me réjouis de la victoire du duc de Bavière, allié de la France : c'est que je suis *bonne Française*, et je sais ce que vous m'avez ordonné à l'égard du roi et de Mme de Maintenon, dont je suis les avis... Je sens bien tout ce qui peut plaire au roi, auquel je suis attachée autant que pouvez le désirer.

Elle montait sur leurs genoux ; elle décachetait et lisait leurs lettres ; c'est Saint-Simon qui nous le dit, et ils étaient ravis. De là, à l'accusation de *furetage*, il n'y a qu'un pas.

Michelet reproche à Saint-Simon d'omettre le fait le plus grave dans l'histoire de la duchesse de Bourgogne : *la secrète assistance qu'elle donna toujours à son père*, et là dessus, il part en campagne en nous disant :

Duclos (très informé) dit durement que la princesse nous trahissait, informait de tout le duc de Savoie. On a peine à le croire ; mais il est bien probable que, dans une si terrible occasion, où il s'agissait de sa vie, elle l'avertit. Tout au moins, elle put chapitrer Marsin à son départ, lui faire promettre qu'il ouvrirait l'avis le moins dangereux pour son père...

. . . . . .

C'est la direction qui part du seul Versailles. On croit lire des faits militaires. Non, ce sont des événements de cour, ceux du gouvernement féminin personnel. Les dames y sont des Parques. De leur main délicate, elles font la destinée. Ces galants généraux, admirables pour être battus, des ordres équivoques, cette demi-entente avec l'ennemi, tout cela part du même lieu, de la même influence.

Et il y a bien d'autres passages, d'autres tirades de ce genre, où la famille de Savoie n'est pas ménagée, le père et les filles.

L'auteur de la *Sorcière* est un admirable écrivain, mais, comme le dit le Dr Drivon de Lyon, dans un écrit tout récent, il faut se défier de la séduction du style de l'homme qui a dit :

L'historien ne doit pas être impartial.

On se demande, avec M. Combes, pourquoi Michelet préfère l'autorité de Duclos (très-informé), à propos du fameux mot : *La petite coquine nous trompait*, à celle de Saint-Simon, qui ne dit rien de ce grave propos, attribué à Louis XIV avec Mme de Maintenon

M. Combes ne se fait aucune illusion sur l'autorité de Duclos, de cet ami grondeur de Mme d'Epinay, si souvent incertain quand Saint-Simon lui manque.

Le duc et la vicomtesse de Noailles, la comtesse della Rocca ne font aucune mention de ce mot dans leurs publications

La lettre de la duchesse de Bourgogne, à date incertaine, citée précédemment, fournit à M. Gagnière l'occasion de traiter cette question longtemps débattue et qui, selon lui, ne pourra plus l'être après la publication [complète] des lettres de Marie-Adélaïde de Savoie à sa famille, et il écrit :

Duclos, d'un esprit beaucoup plus fin que profond, a su tirer parti de sa position d'historiographe de France, pour publier les *Mémoires secrets sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV*, qui n'ont jamais eu aucune valeur historique, et qui ne se lisent même plus aujourd'hui. Duclos, qui avait toujours passé pour un contempteur de toutes choses, a calomnié indignement la mémoire de la duchesse de Bourgogne, et cela sans preuve aucune.

Ce philosophe sans souliers, avant qu'il n'eût été nommé historiographe, grâce à une favorite du roi, Duclos, étant né en février 1712, il est difficile qu'il ait pu savoir ce qui se passait à la cour à cette époque. Mais au moins cite-t-il le nom de l'autorité sur laquelle il s'est appuyé ? L'affirmation de M. Duclos doit nous suffire.

Madame de Maintenon et le Roi auraient trouvé dans une cassette ayant appartenu à la duchesse de Bourgogne des papiers qui arrachèrent au roi cette exclamation : « La petite coquine nous trahissait ».

Nous trahissait ! Alors qu'il fallait des heures à la pauvre petite princesse pour rédiger quelques lignes pénibles à sa famille, en ne parlant que de choses enfantines, et, plus tard, de sujets intéressant la Cour !Il faudrait donc admettre qu'elle retrouva tous les jours, comme par enchantement, assez de lucidité d'esprit et de facilité d'écrire pour rédiger des nouvelles aussi importantes. Ceci est inadmissible.

Marie-Adélaïde, au faîte des grandeurs, était restée ce qu'elle a toujours été, *la Savoisienne*. Jamais fille n'a voulu oublier la famille et le pays natal. Elle parle constamment du sang auquel elle appartient. Enfin, preuve décisive, elle n'a jamais caché à Louis XIV, ni à Mme de Maintenon, l'affection sans bornes qu'elle avait conservée pour les siens, ni les lettres qu'elle leur écrivait pour les décider à la paix.

Allons plus loin, nous sommes convaincu que les lettres de Marie-Adélaïde à son père Victor-Amédée II et sa mère ont été

dictées par Mme de Maintenon. Non que Marie-Adélaïde ne nourrît pas dans son cœur les sentiments de paix et de concorde, mais elle était dans l'impossibilité de les exprimer. Louis XIV, devant une situation aussi grave, avait tout intérêt à ramener à lui, non le plus puissant, mais le plus influent de ses ennemis, celui qui les reliait tous entre eux.

Et maintenant, terminons avec M. Ch. de Mazade :

Si la reine d'Espagne ne fût pas morte, si la duchesse de Bourgogne eût vécu en France, et surtout si elle eût régné, la politique eût changé peut-être ; un lien plus étroit aurait pu réunir la France, l'Espagne et le Piémont.

Voilà donc, à l'aide d'auteurs français, « mieux informés », et de deux auteurs piémontais, les accusations de trahison de la duchesse de Bourgogne réduites à néant, il me semble.

En historien consciencieux, le comte d'Haussonville, entre autres, n'a rien dissimulé de ce qui était à la charge de la duchesse de Bourgogne. Nos collègues auront tout profit et tout plaisir à connaître et à suivre son œuvre remarquable et réparatrice.

D'Haussonville (Le Comte) : *La duchesse de Bourgogne et l'alliance Savoyarde sous Louis XIV*. Paris, Calmann-Lévy, in-8, tome Ier, 1898 ; tome II, 1901 et *à suivre* Paru antérieurement dans la *Revue des Deux Mondes*, 1896-1902 et *à suivre*. Voir surtout le n° du 1er juillet 1901 : *Le Siège de Turin et les accusations contre la duchesse de Bourgogne*, p. 85-129.

A. Gagnière : *Marie-Adélaïde de Savoie. Lettres et Correspondances* Paris, P. Ollendorff, 1897, in-8, p. 342-344.

F. Combes : *Louvois et Victor-Amédée II La duchesse de Bourgogne et Louis XIV ;* in : *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, mars 1879, p. 53 et in : *Lectures historiques à la Sorbonne et à l'Institut, d'après les Archives des pays étrangers* Paris, Fischbacher, 1883, in-4°, tome I, p. 7-32.

Noailles (Le duc de) : *Lettres inédites de la duchesse de Bourgogne* (cité par M. F. Combes).

Noailles (Vicomtesse de) : *Lettres inédites de Marie-Adelaïde de Savoie, duchesse de Bourgogne*, précédées d'une notice sur sa vie. Paris, Crapelet, 1850, in-8° ; et in : *Mélanges de littérature et d'histoire, recueillis et publiés par la Société des Bibliophiles français*, Paris, 1850, in-8°, 4 vol. tome Ier, p. 1-42.

Della Rocca (Comtesse) : *Correspondance inédite de la duchesse de Bourgogne et de la reine d'Espagne, petites-filles de Louis XIV*. Paris, Michel Lévy, 1865, in-12.

Pelet (le général J. J.) : *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV*. Paris 1835-1862, 11 vol. in-4. Dépôt de la Guerre. Dépêches; tome VI, p. 278 ; dans la *Collection des Documents inédits de l'Histoire de France*.

Mengin (capitaine du Génie) : *Relation du Siège de Turin, en 1706*. Paris. Impr. Royale. 1832, in-4°.

Sotar de la Marguerite (Le comte) : *Journal historique du Siège de la ville et de la citadelle de Turin, en 1706*. Turin, 1838, in-4°.

Manno (Le baron A.) : *Relazione e Documenti sull' Assedio di Torino nel 1706, raccolti, pubblicati, annotati*, Torino 1878, in-8, et in : *Miscellanea di Storia Italiana*, XVII, 1878, p. 359 593.

Boselli (Paolo) : *La Duchessa di Borgogna e la battaglia di Torino*. Torino, 1892, in-8 ; et in : *Atti della R. Accademia delle Scienze di Torino*, XXVII, mars 1892.

Michelet (J.) *Louis XIV et le duc de Bourgogne*. Paris, Chamerot. 1862, in-8°, p. 267, 452.

Voltaire. *Siècle de Louis XIV*. Paris, Didot, 1864, in-12, p. 214-118.

Duclos. *Mémoires secrets sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV*. Œuvres complètes : 1806, 10 vol. in-8 et 1820, 9 vol. in 8 et 3 vol gr. in-8.

Correspondance complète de la princesse Palatine. Traduction G. Brunet, Paris. Charpentier, 1886, 2 vol. in-12, tome I, 233, 235, 318, 442 ; II. 249.

Malet (Albert) : Une reine d'Espagne : Marie-Louise-Gabrielle de Savoie. *Revue Bleue, politique et littéraire*. 16 janvier 1892, p. 85. (Note).

Ch. de Mazade : *L'Italie et les Italiens*. Nouveaux récits des guerres et des révolutions italiennes. *Le cardinal Alberoni et une expédition en Sicile*. Paris. M.-Lévy, 1864, in-12, p. 211.

Saint-Simon : *Mémoires*. Edit. Chéruel, 1856-58, 20 vol. in-8 et Edit. A. de Boislisle, 1880 et suiv.

Sabaudus.

—

Lieu de naissance de Mme de Maintenon (XLVI, 172). — L'*Intermédiaire* a déjà traité cette question sous la rubrique : *Où est née Mme de Maintenon ?* XXXIX, 383, 669. Tu C.

*
* *

Dans les *Mémoires de Saint-Simon*, édition Boislisle, t. I. (1879), p. 39, il est

dit, en note : née à Niort le 27 novembre 1635, morte le 15 avril 1719, à l'abbaye de Saint-Cyr.

Dans la *Grande Encyclopédie*, on a indiqué 17 novembre (c'est peut-être une faute d'impression). On ajoute : Petite-fille du célèbre Agrippa d'Aubigné, elle était fille de Constant, aventurier perdu de débauches qui, enfermé au Château-Trompette, réussit à épouser la fille du gouverneur, Jeanne de Cardilhac (1627). De nouveau incarcéré comme faux monnayeur en 1632, sa femme le suit aux prisons de Niort où naît Françoise (plus tard Mme Scarron et Mme de Maintenon).

VIEUJEU.

***

L'acte de baptême de Françoise d'Aubigné, plus tard marquise de Maintenon, qu'on a publié, constate qu'elle naquit le 27 novembre 1635, à la conciergerie de Niort, où son père était détenu.

E. M.

***

Elle est née le 27 novembre 1635, à la conciergerie de Niort. « L'extrait de baptême a été publié aux pièces justificatives à la suite de ses *Mémoires*, t. VI, p 1, édition de 1756 » et aussi dans le *Dictionnaire critique* de Jal.

Cf. *Intermédiaire*, XXXII, 550.

***

Il semblait bien qu'une telle question ne dût plus se poser après les publications si documentées de Th. Lavallée et de M. de Boislisle sur François d'Aubigné.

Quelques écrivains, soit qu'ils aient ignoré ces ouvrages, soit qu'ils n'aient pas été convaincus, ont continué de la faire naître en Amérique.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux a même cru devoir, en 1899, poser cette question, et son numéro du 7 mai contient les réponses de cinq correspondants qui tous concluent ainsi : Françoise d'Aubigné est née à Niort.

Mme de Caylus, Mlle d'Aumale, l'évêque Languet de Gergy, qui tous connurent personnellement Mme de Maintenon, sont d'accord pour dire qu'elle naquit à Niort pendant que son père était prisonnier à la Conciergerie de cette ville. Cependant divers auteurs du XVIIe et du XVIIIe siècle la font naître hors de France. Saint-Simon a écrit qu'elle était née « dans les Iles d'Amérique, où son père, peut-être gentilhomme, était allé avec sa mère chercher du pain... » Tallemant des Réaux, après avoir raconté que Constant d'Aubigné « alla aux Indes, ne sachant que faire », ajoute qu'il pense que sa « fille y était née ». René de Saint-Légier, seigneur de Boisrond, gentilhomme saintongeois, qui prétend avoir connu Françoise d'Aubigné dès sa jeunesse, affirme la même chose dans ses mémoires.

Les historiens de notre siècle ont généralement adopté la version de Mme de Caylus, des Dames de Saint-Cyr et de La Beaumelle. Les incertitudes ne portent guère, dans leurs écrits, que sur la date et des circonstances assez secondaires de la naissance.

L'acte de baptême de Françoise d'Aubigné figure à la date du 28 novembre 1635, sur l'un des registres des baptêmes de la paroisse de Notre-Dame de Niort, conservés à la Bibliothèque publique de cette ville, où il est loisible à chacun de le consulter. Il a été libellé en ces termes :

Le vingt huictiesme jour de novembre mil six cent trente-cinq, fut baptizée Françoise, fille de Mre Constant d'Aubigny, seigneur d'Aubigny et de Suiremeau, et de dame Jeanne de Cardillac, conjoincts. Son parrain fut François de la Rochefoucault, fils de haut et puissant Mre Benjamin de la Rochefoucault, seigneur d'Estissac et de Maigné ; et sa marraine, demoiselle Suzanne de Baudéan, fille de haut et puissant Charles de Baudéan, seigneur baron de Neuilhan, gouverneur pour Sa Majesté de ceste ville et chasteau.

Suzanne de Baudéan
François de la Rochefoucauld
Constant d'Aubigny
F. Meaulme, (curé)

LÉONCE CATHELINEAU.

Même réponse : MERCURIO.

—

Marie Leczinska. — M. le comte Fleury et M. de Nolhac (XLVI, 10, 146, 207). — M. Henri Gauthier-Villars, qui s'est longuement occupé de la pieuse polonaise dans son *Mariage de Louis XV*, (Plon, 1900), insinue que, si elle était inintelligente, elle avait de qui tenir. Et à l'appui de son dire, il cite des lettres de Stanislas inédites, qui désarment par leur nullité. Reste à savoir si le père de la perverse et délicieuse *Claudine* n'est pas historien quelque peu fantaisiste.

E. D. S.

Louis-Philippe émigré (XLV ; XLVI, 257). — Louis-Philippe étant encore duc de Chartres, se trouva, après avoir passé la frontière à la suite de Dumouriez, dans une situation précaire. Il se rendit en Suisse où il s'occupa d'assurer l'existence de sa sœur, madame Adélaïde. Après être parvenu à la mettre hors de danger, il se trouvait sans aucune ressource.

Le général de Montesquiou, son ami, qui se trouvait en Suisse, avec lui, s'occupa de le sortir d'embarras Le général était fort lié avec le capitaine Jost de Saint-Georges, directeur du collège de Reichenau : ayant appris qu'une place de professeur était vacante dans cette institution, par suite de l'absence d'un émigré français nommé Chabaud-Latour, (le père du général du génie mort il y a quinze ans) à qui elle était promise et qui n'arrivait point, fit offrir au duc de Chartres de l'occuper à la place de l'absent.

Celui-ci, qui tenait absolument à conserver l'incognito, subit les examens nécessaires à son admission, et entra en fonction, sous le nom de Chabaud-Latour (en octobre 1793), aux appointements de 1400 fr. par an. Sauf le capitaine Jost, personne ne connaissait son identité. Il enseigna pendant huit mois le français, l'anglais, l'histoire et les mathématiques, c'est durant son professorat qu'il apprit la mort de son père, Philippe-Egalité. Au bout de 8 mois, muni de certificats de bons services, il partit à pied, toujours sous le nom de Chabaud-Latour, rejoindre le général de Montesquiou chez qui il vécut sous le nom de Corby jusqu'en 1795.

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

—

Les Bourbons de Naples (XLVI, 174). — L'*Almanach de Gotha* et l'*Annuaire de la noblesse de France* du vicomte Révérend (Paris, rue Fontaine, 25), donnent tout ce qu'on peut désirer concernant cette famille.

Dans la question posée, il faut lire *Ferdinand II* et non François II. Celui-ci n'a pas laissé postérité.

Le comte P. A. DU CHASTEL.

*
* *

Je sais qu'en 1874, M. Denis Guibert fit le voyage de Naples pour y recueillir les éléments d'une *Histoire de la chute des Bourbons de Naples*. Cet ouvrage a-t-il paru ? *Nescio* ! Quant aux enfants de François II, je crois bien que de son mariage avec l'admirable reine Marie-Sophie, le roi n'eut qu'un fils mort au berceau. A. S..E.

—

Le nouveau roi d'Albanie (XLVI, 170) — D'abord rectifions le nom : Aladro Castrioto. — Toutes les énumérations de M. Oroel se trouvent citées, commentées, amplifiées en plus de la biographie de M. Aladro dans plusieurs journaux sérieux politiques français de Paris parus avant le 15 juin. On peut aussi citer dans le *New-Yorck Herald* de Paris vers cette époque, avec portrait dans le *Heraldo* de Madrid du 21 juillet, etc.

Les journaux de Paris étant le point de départ de la nouvelle sensationnelle ; c'est là que l'on pourrait être le mieux renseigné.

La *Epoca* de Madrid, du 15 août, parle de M Aladro et de ses prétentions à l'Albanie, d'après la *Politische Correspondenz* de Vienne qui, le 11 août, a publié un article à ce sujet, dont le *Times* de Londres du 13 août parle longuement sous la rubrique « Albania ». Un journal d'Athènes a reproduit, dit-il, le texte de la pétition des comités albanais adressée au Sultan.

On se réfère aussi, dans le *Times*, a une correspondance au *Times* datée de Vienne le 7 avril dernier. KY.

—

Impavide (XLV ; XLVI, 157). — C'est la traduction de la fameuse ode d'Horace dont le premier couplet se termine par ces vers :

Etiam si illaboratur, orbis,
Impavidum ferient ruinæ ?

que l'on traduisait jadis, dans les petits journaux illustrés, par : Hein ! pas vu d'homme ? (je ne) fais rien, (je suis) ruinée ! (dans les propos de deux cocottes le soir, sur les boulevards). Ah ! jeunesse...

— Dr B.

Rabibocher (XLV). — Je ne sais à quel jeu de billes se rapporte ce mot ; je l'ai toujours entendu dans le sens de raccommodage. Ex. : *X et Y qui étaient fâchés se sont rabibochés*. J. C. WIGG.

*
* *

Ce mot qui signifie *réparer*, *remettre à jeu*, me paraît une altération de *revivi-*

fier, qui aura pu être prononcé *ravivocher*, puis *rabibocher*.

On peut également lui comparer *rafraîchir*, *rhabiller*, *rabobeliner*, *rablobiner*, *rabobiner*. L. N. MACHAUT.

*
* *

Rabibocher n'est pas de l'argot, c'est plutôt du patois, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. On le trouve en picard à côté de *rabobiner*, qui veut dire rabâcher, de *rabuker* qui veut dire frapper, de *rabistoker* qui signifier accommoder. Ce mot qui offre dans *rabi* une redondance (de nouveau, deux fois) comme *rabistoker*, a eu pour sens primitif une idée matérielle comme tous les mots.

Son élément principal *boche*, qui a en picard, en rouchi et en roman le sens de *bosse*, indique qu'on rend sa forme primitive à un objet qu'on redresse ou qu'on aplanit, par exemple un chapeau mou, un matelas, un vêtement, une feuille de zinc, quelque chose de flexible, en un mot, en substituant des bosses à des creux, ce qui ramène à l'unité de surface, système homéopathique *similia similibus curantur*. De ce sens réel, le mot est passé au sens figuré. PAUL ARGELÈS.

*
* *

L'expression, de prime-abord, fait songer au verbe *rhabiller* qui, dans le style familier, s'emploie avec le sens de racommoder, réparer, rajuster, justifier, etc. Ce mot a été parfois écrit : *rabiller*, dont *rabibocher* pourrait être le fréquentatif.

Autre origine également probable. Vers 1855, M Edouard Le Héricher, dans un important travail lexicographique sur l'ancien langage normand et les patois qui en dérivent, citait, sans aucun éclaircissement sur certaine locution qui nous intéressait, une chanson enfantine de l'Avranchin :

Croix de Dieu, à la biboche,
J'ai du pain dans ma calotte,
J'ai du vin dans mon baril
Bien assez pour me nourri
Mé et ma petit' souris.

De même en Picardie :

Crossette abilboquette
Not' mouête n'a point d'barette.

Si, comme l'assure M. Ln. G., le mot *rabibocher* a tout d'abord été usité dans les jeux d'enfants, nous arriverions à *bilboquet*, d'où l'on aurait formé, à l'aide du préfixe *re* ou *ra*, *rabilboquer*, et la forme adoucie *rabibocher*. La signification primitive aurait donc été celle-ci : recevoir, par raccroc la bille ou boule qui, au premier coup, avait été manquée.

Il va de soi que l'une et l'autre étymologie sont données ici sous bénéfice d'inventaire. F. BL.

*
* *

Selon Toubin (*Dictionnaire étymologique de la langue française*) peut-être le préfixe *r*, à nouveau, et le sanscrit *ba*, deux, en parlant de choses ou de personnes unies, et *vakk*, aller, avec changements du *v* en *b* et d'*a* en *v* Se rabibocher, c'est-à-dire aller de nouveau à deux.

Cette étymologie d'un verbe populaire me semble un peu bien savante, n'en déplaise à Toubin.

Pourquoi ne pas voir dans *rabibocher* un verbe formé sous l'influence de *bec*, *bécot*. On s'embrasse en signe de réconciliation. GUSTAVE FUSTIER.

—

Le mot machicoulis ? (XLV ; XLVI, 155). — Le sens du mot *machicoulis* ou, plus généralement et mieux, *machecoulis* permet, il me semble, de découvrir sans grande difficulté son étymologie.

Ce terme désigne les meurtrières verticales pratiquées dans une galerie saillante au haut d'une tour, d'un rempart ou d'une porte, et par où on jetait sur les assiégeants des projectiles divers.

C'est ce qu'indique nettement le mot lui-même.

La première partie, *mache* (bas-latin *massa*) peut désigner, en effet, un objet lourd, une masse — le terme était usité en ce sens dans l'ancienne langue française — ou bien exprimer l'idée de meurtrissure, de contusion : notre vieux langage disait *macheler* pour massacrer, *macheure* et *machoire* pour meurtrissure, *machure* pour contusion, chair meurtrie ; *machurer*, pour meurtrir, etc

Quant à la seconde partie du terme *coulis*, le sens en est également clair. C'est un adjectif de l'ancienne langue, qui signifiait activement *qui glisse*, et passivement *qui laisse glisser*, *qui est disposé pour laisser glisser*. Le féminin était *coulisse*, devenu substantif.

L'adjectif *coulis* a conservé jusqu'à nos jours son sens actif, tout au moins dans l'expression *vent-coulis*, vent qui coule,

c'est-à dire qui se glisse à travers les petites ouvertures, les fentes. C'est, au contraire, avec sa seconde acception qu'i est pris dans le mot machecoulis : ouvrage qui est disposé pour laisser glisser des masses pesantes, des objets lourds, dont le choc causera à l'ennemi ou la mort ou des blessures. R. Dupl.

***

Maxilla colligata, mâchoire liée, réunie (à l'édifice). La saillie et les crénelures ou dentelures des machicoulis, les font ressembler à une mâchoire.

O. D.

—

Mettre au violon (T. G., 931). — A propos de cette question ancienne dont différentes réponses contradictoires ont été faites dans l'*Intermédiaire*, voici ce qu'on lit dans la *Libre parole* du 11 août.

Un érudit, M. Bonneville de Marsangy, affirme que ce mot *violon* atteste l'antique bienveillance des magistrats pour les prévenus arrêtés. Selon lui, la geôle du bailliage de Paris possédait jadis un violon, destiné à charmer les loisirs des détenus. Un luthier, établi dans les galeries du palais, était chargé, par une stipulation particulière de son bail, de fournir ce violon et de l'entretenir. Ce serait par suite de cet usage, remontant au temps de Louis XI, qu'on a appelé *violon* la geôle temporaire annexée au prétoire des bailliages et aux corps de garde de la maréchaussée.

L'explication est ingénieuse, mais si elle est exacte, elle fait honneur aux policiers du temps de Louis XI. Ils fournissaient l'harmonie aux gens qu'ils arrêtaient, ceux d'aujourd'hui fournissent le *tabac*.

P. c. c. Paul Pinson.

—

Chariot Malbrough (XLIII ; XLVI, 154). — « D'après une tradition que nous avons recueillie de la bouche de M. Seny, curé d'Huppaie, dont les parents habitent Ramillies, les grands chariots de campagne, à larges roues, se nomment des Malbrougs, parce que le général de ce nom fit fabriquer des véhicules à roues très larges et non ferrées pour retirer du marais de la Visoule les canons français. » — Tarlier et Wauters, *Géographie et histoire des communes belges : canton de Jodoigne* In-4° Brux. 1872. Page 351.

— O. Colson.

Muscadins (T. G., 620. — Barbaroux dit, dans ses *Mémoires*, que l'épithète de *muscadin* appliquée à ceux qui avaient du linge blanc en comparaison des sans-culottes, prit faveur aussitôt après l'arrivée des Marseillais.

Selon A. Duchesne, les terroristes de Lyon furent les premiers qui donnèrent le nom de « muscadins » aux réquisitionnaires parvenus à se dérober aux levées.

Enfin, Mercier de Saint-Léger a copieusement disserté sur l'étymologie du mot qui viendrait d'une friandise à l'ambre et au musc, fort anciennement connue et qu'on mangeait pour se parfumer l'haleine.

A laquelle de ces explications doit-on s'arrêter ? A. Cabanès.

—

Prenant, prenante. — (XLV). — Beaucoup de néologismes sont en réalité des expressions impropres, attestant l'amnésie momentanée ou la précipitation de l'écrivain qui les a lancés dans la circulation, parce que, n'ayant pas trouvé tout de suite le mot voulu, il a pris le premier venu qui lui paraissait tant bien que mal y suppléer. L. N. Machaut.

—

Il s'est amené — Cet objet est identique à un autre (XLVI, 67). — Puisque les deux objets sont identiques, il faut bien que le second soit identique au premier, et l'on ne voit pas pourquoi on ne le disait pas sans cesser de parler français.

Quant à la tournure de phrase : *Il s'est amené*, — c'est simplement de l'argot.

X.

—

L'Atlantide (XLV ; XLVI, 191). — M. de Lapparent n'a pas publié un ouvrage spécial sur l'Atlandide. Mais nous relevons dans son *Traité de géologie* (4e édition 1900, page 1638. Masson, éditeur) le passage suivant :

Nous avons précédemment insisté sur ce fait qu'à l'époque tortonienne il devait encore exister une ligne de rivage, ou tout au moins une chaîne d'îles, permettant la migration des mollusques entre les Antilles et la Méditerranée. Nous savons de plus qu'aucun dépôt marin du tertiaire supérieur n'est connu dans les pays septentrionaux riverains de l'Atlantique. Donc, la région nord de cet océan devait être, en grande partie du moins, occupée par une ou plusieurs terres... Ainsi, la fin du pliocène et la majeure partie du pleistocène

ont été marquées par une suite d'effondrements dont le résultat définitif a été d'ouvrir entre l'Europe et l'Amérique, la fosse de l'Atlantique septentrional. De là, peut-être, un vague souvenir qui se serait conservé dans la mémoire des premiers hommes et aurait donné lieu, en s'altérant, à la légende de l'Atlantide.

J. P.

***

Voyez *Les anciens habitants de l'Europe*, par d'Arbois de Jubainville, 2 éditions ; la théorie de l'origine atlantide des Européens y est ingénieusement appuyée par l'absence de preuves contraires.

A. R.

—

Menu d'un repas en bœuf (XLVI, 68, 162). — Ce menu a été publié *in-extenso* dans un ouvrage de M. Henri Hachez sur *la Cuisine à travers l'histoire*, publié à Bruxelles, chez Scheppens, en 1900, (page 330). Une note qui précède attribue, en effet, la paternité de ce chef-d'œuvre culinaire au maréchal de Richelieu. L'anecdote est rapportée par « un historien des guerres du Hanovre » (on ne dit pas lequel) dans les termes suivants :

Richelieu avait résolu un jour de rendre la liberté à quelques prisonniers de marque ; toutefois comme il désirait que ceux-ci emportassent de son hospitalité un bon souvenir, avant de leur faire ses adieux, il décide de leur offrir un repas ; dans cette intention il manda son majordome et voulut savoir ce qu'il avait en réserve dans sa cantine : rien, absolument rien, répondit celui-ci, si ce n'est un bœuf et quelques racines.

— Comment ! un bœuf, mais c'est plus qu'il ne faut pour ordonner le meilleur festin du monde ! Et là-dessus, incontinent, le maréchal ordonne à son officier de bouche de prendre note du menu que voici et qu'il improvisa.

(Suit le menu en question que je ne reproduis pas puisqu'on le possède. Il commence bien par une ouille à la garbure ; se divise en premier et second service, avec quatre hors-d'œuvre, un relevé de potage, six entrées, quatre rôts et six entremets).

Un curieux gourmet.

—

La collaboration de Réaumur aux « Lettres à un Américain » (XLV). — Les *Lettres à un américain* étant de l'abbé de Lignac, il sera intéressant d'examiner s'il n'y a pas été fait allusion dans les manuscrits 455-543, t. LXIV, p. 96, de la collection Fonteneau (bibl. de Poitiers) où se trouvent des notices sur l'abbé de Lignac et sur Ferchaud de Réaumur, par l'abbé de Beauregard.

Voir au même dossier d'autres lettres de l'abbé de Lignac

***

Réaumur physicien et naturaliste français (T. G., 755 ;XLV). — Ne pouvant consulter les lettres publiées par M. Muret, je me bornerai à signaler les documents suivants dans la bibliothèque de Poitiers.

Lettre autographe de Réaumur — Affaire particulière. Sans adresse ni date (mais de 1716) f° 23 du ms 454.

Mémoire instructif sur les pépinières de meuriers blancs, l'éducation des vers à soie et les manufactures de soie, dont le conseil a ordonné l'établissement dans le Poitou. Nouvelle édition tirée des notes manuscrites de M. de Réaumur faites sur la première édition de cet ouvrage.

Papiers. 127 feuillets dont 29 intercalés portant des notes manuscrites. (ms. 361).

Enfin le t. LXIV p. 96 des ms. 455-543 : *Notices sur l'abbé de Lignac et sur Ferchaud de Réaumur*, par l'abbé de Beauregard (Collection Fonteneau).

Voir aussi bibl. d'Avignon, collection Requien, n°s 8187 et 8188 et bibl. de Clermont-Ferrand, n°s 337-339. III, fol. 25-141.

Note. — Dans ce dernier recueil, on trouve aussi des autographes de Tremblay (fol. 450) et de Mme Tremblay (fol. 449, 450).

J'ignore si ces documents sont tous inédits. — Recta.

Question sur George Sand. (XLVI, 176). — Les sept couplets de *La soirée administrative*, sur l'air d'un très vieux noël bien connu, se trouvent dans le tome I de la *Correspondance* de George Sand, pp. 59-61, à la suite d'une lettre à Caron, du 20 janvier 1829, dans laquelle sont expliqués les incidents qui ont motivé cette chanson satirique composée en collaboration avec Duteil. Ce texte est trop accessible pour qu'il soit nécessaire de le reproduire ici.

Les lettres à Mme Dorval doivent être éparpillées depuis longtemps. Dès 1851, Laverdet en mettait une en vente ; une

autre figure dans la cinquième série du célèbre cabinet Dubrunfaut ; une troisième a été vendue, le 18 mars 1899, par M. Noël Charavay. Mais M. C. Bouvier demande qui possède les lettres *inédites* adressées par la grande romancière à la grande actrice ? En connaîtrait-il qui ne le soient plus ? Dans ce cas, il m'obligerait beaucoup en disant exactement où, quand et par qui elles ont été publiées.

Il suffit de lire le troisième chapitre des *Souvenirs* de Mme C. Jaubert (Paris, Hetzel *s. d.*), pour comprendre, par suite de quelle intimité prolongée Alfred de Musset avait été amené à mettre, entre les mains de celle qu'il appelait sa « chère marraine », les lettres de G. Sand et son journal.

UN VIEUX SANDISTE BERRICHON.

***

L'article sur George Sand inséré au tome 43e de la *Nouvelle Biographie générale* publiée par les frères Firmin Didot sous la direction du docteur Hoefer, est signé : P. FEUILLERET.

Sur la liste des collaborateurs de la biographie en question le nom de Feuilleret figure une seule fois et avec le prénom de Henri, sans autre indication à la fin du tome 46e publié en 1866.

M. Henri ou P. Feuilleret a dû correspondre avec la librairie Didot ; c'est à la porte de cette maison hospitalière qu'il faudrait frapper pour avoir quelques données sur cet écrivain.

C. H. G.

—

Cléomène dans Musset (XLVI, 175). — La question est toute résolue dans l'édition Charpentier (1867), où il est dit, en note : Cléomène sculpteur grec, à qui l'on doit la Vénus.

C'est précisément ce qu'a supposé M. E. Faguet. E. LIMINON.

—

Volume anonyme (XLVI, 17. 210). — La réponse de N — r nous rappelle que nous avons oublié de dire qu'Isidore Salles, l'auteur de *Debis gascouns* (1885) et *Gascounhe* (1893) est décédé le 21 octobre 1900, dans sa maison natale, à Sainte-Marie de Gosse. L'*Escole Gaston-Fébus. Rectams de Biarn e Gascougne*, lui a consacré divers articles, notamment dans les nos de décembre 1900 et d'août 1902.

PALENSIS.

Léopold de Bauffremont (XLVI, 118). — Il existe à la Bibliothèque nationale un exemplaire de cet éloge funèbre, qui a été donné, par la famille probablement ; le nom de l'auteur (C. de la Tour d'Auvergne) a été complété au crayon.

On trouvera, pages 63-70 des *Brises d'automne*, poésies par F. Modelon, Orléans, Blanchard, in-18, 1858, une touchante *Elégie sur la mort d'A.-L. de Bauffremont-Courtenay*, datée de décembre 1842, Séminaire de Paris. Le même volume contient, p. 34 39, une très remarquable et saisissante traduction en vers de la *Revue nocturne* [de Napoléon], ballade de Sedlitz.

Les personnes qui s'intéressent à la maison de Bauffremont peuvent aussi consulter l'introduction historique et les notes qui accompagnent les *Sonnets francs-comtois inédits du commencement du* XVIIe *siècle* que j'ai publiés en 1892.

TH. COURTAUX.

—

Inadvertances de divers auteurs (T. G. 718 ; et du *tome XXXV au tome XLVI, 211*). — Il fallait une morale à cette rubrique ; une communication signée XX la lui donne, puisqu'elle prouve que l'inadvertance est péché si véniel que tel qui la reproche peut y succomber. Notre collaborateur a reproché à la Société française de navigation d'avoir baptisé un de ces navires *Maréchal Suchet*, Suchet étant, dit-il, duc d'Abrantès et point maréchal.

Cette critique erronée est relevée par MM. G. L. G. ; H C. M. ; ZZ. ; César Birotteau ; C. de la Benotte ; P. du Gué ; Palensis ; Désiré Lacroix ; G. O. B., qui corrigent :

1° Suchet était maréchal de France ;

2° Il était duc d'Albuféra et non duc d'Abrantès, titre qui appartint au général Junot ;

3° La Société de navigation a justement nommé un navire *maréchal Suchet*, « ce nom rappelant celui d'Albuféra, lieu quasi maritime où Suchet remporta l'importante victoire qui lui ouvrit les portes de Valence ». PALENSIS.

***

Dans les trois vers de Musset cités col. 211, *celui* me paraît très clairement et très correctement le sujet de *voit*.

P. DU GUÉ.

Duperreux, peintre (XLVI, 177). — Il s'agit certainement de Alexandre-Louis-Robert Millin du Perreux, peintre de paysages historiques, né à Paris en 1764, élève de Hue et de Valenciennes, chevalier de la Légion d'honneur, qui a exposé de 1793 à 1822 et est mort en 1843. Il a fait de nombreuses vues de Suisse, d'Italie et des Pyrénées. (Voir le *Dict. des artistes* de Ch. Gabet, p. 490).

TH. L.

—

Reliure en peau humaine (T. G., 761 ; XXXVI ; XXXVII ; XLII ; XLVI, 273). — Comme complément aux renseignements fournis par la *Gazette médicale* sur les « reliures en peau humaine », voici ce qu'on lit dans le *Mémorial de la librairie française*, 8 mai 1902, p. 279 :

« Un bibliophile de Philadelphie, le docteur Matthew Wood, possède dans sa bibliothèque quelques livres d'une réelle originalité. Ces livres sont, parait-il, reliés en peau humaine, et cette peau ne serait autre que celle de leur précédent propriétaire, un Allemand du nom d'Ernest Kauffmann. Les ouvrages ainsi reliés sont une *Histoire de Gil Blas*, de Lesage ; deux tomes de *A Book about doctors* (Un livre sur les médecins), de Iaefferson ; les *Episodes de la vie des insectes*, en trois volumes, et un ouvrage de Kauffmann lui-même comprenant une série de gravures sur bois, d'artistes allemands célèbres, et qu'il a intitulé : *Deux cents hommes célèbres*.

« Ces sept volumes seraient en demi-reliure, et aucune particularité ne les ferait distinguer aux profanes des autres ouvrages reliés.

« Ernest Kauffmann était poursuivi, dit-on, de l'ambition de se faire une place dans les lettres en produisant une œuvre remarquable ; mais la maladie et une mort prématurée ne lui en laissèrent pas le temps. Il a cependant trouvé un moyen peu commun de donner à son nom quelque notoriété. »

Ajoutons, toujours d'après le *Mémorial de la Librairie* française, 8 mai 1902, p. 279, que la noble dame qui a légué la peau de ses épaules à l'astronome Camille Flammarion pour en faire relier un livre, est la comtesse de Saint-Ange.

ALBERT CIM.

La suscription des enveloppes (XLVI, 115, 219, 277). — Alphonse Karr, *les Guêpes*, septembre 1840 :

Il y a quelques années, il est venu d'Angleterre un usage ridicule qui consiste à mettre sur les lettres et sur les cartes de visite le numéro avant le nom de la rue : cet usage existe encore.

Or, l'adresse qu'on met sur une lettre a pour but de faciliter au facteur de la poste, au domestique ou au commissionnaire qui en est chargé, la recherche de la personne à laquelle on écrit. Il est évident qu'il commence par chercher la rue, qu'une fois dans la rue il cherche le numéro et qu'arrivé au numéro, il demande la personne.

J'ai cru ne pas devoir me soumettre à cette innovation, et, conformément à l'ordre logique, j'ai mis la rue et le numéro sur la première ligne de l'adresse et le nom au-dessous. Cette forme d'adresse a trouvé des imitateurs et elle deviendra générale. Tout donne à penser que je n'aurai pas mis plus de dix ans à faire cette révolution pacifique.

S. A.

*
* *

Il y a longtemps que je me suis amusé quelquefois à établir ainsi la suscription de mes enveloppes :

Ville
Rue
Destinataire

Mais je demanderai à nos estimables confrères H. Hamon et E. T. s'ils agiraient ainsi en écrivant à un personnage pour lequel ils auraient de la considération : ministre, évêque, ambassadeur, prince ou princesse ?

Il y a la *manière*, comme dit l'autre.

— Vte DE CH.

Battu du diable (XLV). — Il me semble que cela veut dire : n'ayant ni repos ni trève ; agité du démon, ayant le diable au corps ; faisant le diable à quatre, enfin intriguant par tous les moyens.

Il suffit de lire en entier les pp. 52 à 58 (*loc. cit* portraits de Tallard et d'Harcourt) pour reconnaitre qu'il s'agit d'arrivistes de marque.

D'ailleurs, on y lit : *battu du diable par son ambition, ses vues, ses menées, ses détours, et qui ne pensoit et ne respiroit autre chose*.

Je ne crois pas qu'il y ait le moindre doute après cette explication.

VIEUJEU.

Rideaux de théâtre (XLVI, 178).— Le Panorama dramatique, sur lequel sir Graph désire des renseignements, fut fondé en 1821 par Anténor Joly, qui, quinze ans plus tard, devait fonder le théâtre de la Renaissance, de glorieuse mémoire, grâce au *Ruy Blas* de Victor Hugo. Mais à peine en avait-il le privilège qu'il le cédait à, je crois, Ferdinand de Villeneuve le vaudevilliste. Je dis : « je crois, » parce que je suis en ce moment à 120 lieues de Paris, que je n'ai pas de documents sous la main et que j'écris de mémoire. Le Panorama fut construit, boulevard du Temple, sur l'emplacement de l'ancien Ambigu incendié. Son existence fut courte, par suite des conditions bêtes qui lui avaient été faites et qui étaient chères aux tenants de l'ancien régime. On lui avait, en effet, permis de jouer le drame et le vaudeville, mais sous cette réserve qu'il ne pourrait jamais avoir en scène plus de deux acteurs parlants. On devine facilement la gêne qui en pouvait résulter pour les auteurs, et la difficulté pour ceux-ci de donner de l'intérêt à leurs œuvres. Au drame et au vaudeville, le Panorama dramatique joignait aussi le ballet pantomime. Cela ne contribua pas puissamment à sa fortune, et malgré l'énorme activité dont il fit preuve, le pauvre Panorama mourut de langueur après deux années seulement d'une existence difficile et tourmentée. Il avait un comité de lecture dont faisaient partie, entre autres, le baron Taylor et Charles Nodier. Quant à sa troupe, elle était surtout composée de jeunes comédiens encore peu connus. On y comptait cependant une vieille célébrité du boulevard. Tautin, auquel il faut joindre une célébrité future, le grand Bouffé, qui préluda là à ses triomphes du Gymnase. Au reste, si sir Graph veut prendre la peine de recourir à mon livre : *Acteurs et actrices d'autrefois*, il y trouvera, je pense, de quoi satisfaire plus amplement sa curiosité au sujet du Panorama dramatique.

ARTHUR POUGIN.

—

Le couvre-feu (XLVI, 118, 251).— On attribue à Guillaume le Conquérant la loi du couvre-feu, qui remonte probablement à une époque plus ancienne. La cloche du beffroi sonnait le couvre-feu à sept, huit ou neuf heures du soir, selon les saisons. Il était défendu de conserver chez soi du feu et de la lumière après cette heure. C'était à la fois une mesure de police pour prévenir les incendies et une précaution contre les conspirations nocturnes. Le *Dictionnaire* de Trévoux signale une ordonnance de Philippe VI de Valois par laquelle il fut adjoint de sonner le couvre-feu soir et matin et ajoute que le couvre-feu fut aboli par Henri II. Scribe et Meyerbeer ont cependant placé une belle chanson de couvre-feu dans *Les Huguenots* dont les scènes se passent au moment de la Saint-Barthélemy (1572). Dans quelques villes de France, surtout dans le nord, le guetteur veille toujours dans le beffroi pour donner l'alarme en cas d'incendie ; il répète, en frappant sur la cloche du beffroi, les heures que sonne l'horloge de la ville. En Gascogne, on appelait le couvre-feu *chasse-ribauds*, parce qu'on le sonnait pour avertir de se mettre à couvert des débauchés et des voleurs de nuit. Pasquier dit que de *couvre-feu* on a fait *courfeu*, *carfou*, *garefou*. (Chéruel, *Dictionnaire historique des anciennes institutions de la France* aux mots *beffroi*, *couvre-feu*, *police*).

TH. COURTAUX.

*
* *

Dans une bourgade du département de l'Aisne, Notre-Lame-de-Liesse, où nous nous trouvons actuellement, la cloche du couvre-feu continue à sonner tous les soirs, à 9 heures : c'est un signal pour la fermeture des cabarets.

D'E

—

Curieuses académies provinciales (XLIII ; XLIV ; XLVI, 103). — Il y a eu à Provins, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, une société dite des Lanterniers, composée d'un petit nombre de bourgeois de la ville, quelques-uns spirituels et lettrés, qui s'assemblaient pour lire des compositions fugitives ; à ces réunions, on invitait parfois des dames, et il est resté des compliments en vers qui leur furent adressés. Cette société dura peu. Les cotisations réunies à des dons volontaires devaient servir à quelque œuvre locale ; elles furent employées, en 1779, à l'achat de réverbères, et la première de ces lanternes fut posée sur la place du Val, le 1er janvier 1780 ; d'où le

nom de Société des Lanterniers, qui fut donné par raillerie.

Christophe Opoix, pharmacien, chimiste, historien de Provins, député de Seine-et-Marne à la Convention, faisait partie de cette société ; il a publié, en 1780 et 1781, deux *Almanachs de Provins science et littérature*, où il est question des Lanterniers et où l'on a imprimé quelques-uns des madrigaux aux dames.

Si cette publication n'a pas été continuée, dit un biographe d'Opoix, c'est que des désagréments causés par la malveillance en ont détourné l'auteur.

*
* *

La petite ville de Coulommiers a eu aussi au XVIIIe siècle une société joyeuse et bachique, dite des Trincardins. On trouve dans les manuscrits provenant de l'abbé Ythier (*Miscellanées*) et conservés à la Bibliothèque publique de Provins, un « Brevet de Trincardin, délivré à Jean-François Goury de Champgrand, commissaire des guerres, par la Société toujours joyeuse et altérée des frères de Coulommiers, légitimement assemblée en chapitre général dans la maison du très cher frère en Bacchus, Louis-Philippe Le Roy des Bordes, censeur et annotateur des délinquants... ». L.-R.

—

L'anesthésique au moyen âge (XLVI, 16,166). — *La Chirurgie de Maître Henri de Mondeville chirurgien de Philippe-le-Bel, roi de France*, composée de 1306 à 1320 et conservée en manuscrit à la Bibliothèque nationale, a été traduite et publiée en 1893, par M. E. Nicaise et forme un gros in-8° de 900 pages (Paris-F. Alcan).

P. 566 il est dit :

Anesthésie. — Il est étonnant que Mondeville ne parle pas des procédés employés par son maître Théodoric pour essayer d'assoupir le malade. Guy (de Chauliac) dit qu'on imbibait une éponge neuve avec de l'opium, des sucs de morelle, jusquiame, mandragore, lierre arborescent, ciguë, et laitue. On la faisait sécher au soleil, puis au moment du besoin on l'imbibait d'eau chaude et on la faisait respirer au malade jusqu'à ce que le sommeil vînt.

On le réveillait avec une autre éponge imbibée de vinaigre et placée sous le nez, ou bien on lui mettait du jus de rue et de fenouil sous les narines et les oreilles.

Quelquefois on a essayé d'endormir le malade en lui faisant prendre de l'opium.

Le lecteur désireux d'étudier cette question fera bien de consulter le ms 14816 de la B. N. (anc. Suppl. fr.) *Opuscules médicaux*, f° 63 « Livre de Guidon (de Chauliac), où seront mises aucunes choses moult neccessaires à tous surgiens ».

*
* *

Pour compléter le renseignement donné (col. 167) par M. A C., voir au *Magasin Pittoresque* (t. XXIII, 1855, p. 375-376) l'article intitulé : *Comment les voleurs d'autrefois s'excerçaient à supporter la question.*

L'article est tiré d'un ouvrage : *Les Procès civil et criminel contenant la méthodique liaison du droit et de la pratique judiciaire civile et criminelle*, par Claude le Brun de la Rochelle, jurisconsulte beaujolais. (Rouen, 1647).

Le Procès criminel Livre II, chapitre : « Application du criminel à la question », p. 167.

L'auteur y rapporte une scène dont il fut témoin en 1588. RECTA.

*
* *

Dans son *Rapport au roy concernant la province du Poitou* (1664) — publié par M. Dugast-Matifeu, — Ch. Colbert de Croissy, au chap. de *La justice de Poitou*, signale, entre autres « abus particuliers au siège de Poitiers » ce fait :

Comme la géhenne se donne d'abord avec des brodequins, elle n'est pas si sûre qu'elle paraît sévère, parce que l'on a trouvé le moyen d'engourdir les membres du patient par un remède préparé à cet effet.

MERCURIO.

*
* *

Les substances employées étaient des narcotiques, des soporifiques ou stupéfiants tirés du règne végétal, mais non des produits chimiques comme l'éther, le chloroforme. On employait surtout la *mandragore*, solanée voisine de la belladone On lit dans l'*Officine* de Dorvault, article *Mandragore* :

Anciennement, au temps d'Albert le Grand, par exemple, on produisait l'anesthésie par son moyen, dans le même but qu'aujourd'hui on pratique l'éthérisation. Chez les Chinois, elle est, dit-on, fort usitée à cet effet.

Cette pratique dut être abandonnée par la suite, à cause, très probablement, que la chirurgie fut séparée de la médecine. Les médecins, qui seuls pouvaient

manier ces drogues, regardaient les chirurgiens comme fort au-dessous d'eux, et auraient cru déroger en se prêtant à l'exercice de leur art. Voilà pourquoi il y a peu de chance de trouver l'emploi de ces substances comme anesthésiques chez quelque personnage historique. O. D.

—

Objets marqués d'un cœur (XLIV ; XLV). — Au tombeau de sainte Radegonde construit à Poitiers vers l'an 550, les pélerins ont de tout temps apporté et apportent encore des *ex-voto en cire représentant des cœurs*, des têtes, des bras et des jambes, qu'ils épinglent au tombeau ou au pied de la sainte.

H. Gaultier.

*
* *

Il y a quelque 40 ans, je traversais les environs de Melle, dans les Deux-Sèvres, c'était un jour de fête ; dans la rue je trouvai une épingle dorée je la ramassai et l'offris à une jeune paysanne (une belle fille, ma foi) qui passait près de moi : elle me la refusa avec dédain. Surpris, je réitérai ma galanterie, elle me répondit : Vous ne savez donc pas, Monsieur, que *donner une épingle, ça pique le cœur?....* J'étais ahuri. Depuis, j'ai appris dans le pays que d'offrir un couteau, une épingle ou même une aiguille, fait des ennemis chez tous ceux à qui vous avez fait un pareil cadeau, car vous leur piquez le cœur.

A. Bernard.

—

Granville Brown et Freeman (XLVI, 61). — Le journal le *Temps* s'occupe en ce moment de la naissance de Georges Brown, que ses rédacteurs admettent sans preuves authentiques, fils du duc de Berry. De plus, l'un des articles est intitulé : l'*Avant Dernier Bourbon*. L'auteur ignore donc l'existence du comte de la Roche, alerte vieillard qui vit encore et qui est le fils du duc de Berry et de mademoiselle Laroche, artiste au Théâtre-Français sous la Restauration ? Je n'ai jamais trouvé trace de ce comte de la Roche dans les livres de notre érudit confrère M. Nauroy. Aurait-il l'obligeance de nous renseigner à cet égard ?

X.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. Daniel-Chambon, St-Amand-Mont-Rond.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Le titre de citoyen. — Il existe au musée Carnavalet, une ancienne inscription provenant d'un édifice public ; elle est libellée de la sorte :

ON NE CONNAIT
ICI
QUE LA DÉNOMINATION
DE CITOYEN

C'était une formule impérative rappelant aux assistants que le mot « monsieur » était suspect, et qu'il leur serait prudent de ne pas l'employer.

A la longue, cette attestation des sentiments révolutionnaires s'émoussa, on en revint tout doucement à une expression plus vieux style ; l'autre rappelant des souvenirs de la veille, à plus d'un titre douloureux.

Le gouvernement, en 1799, fut obligé de rappeler que la loi imposait l'appellation révolutionnaire ; mais ce n'était déjà plus un ordre, c'était une invitation.

Voici — extraite du cabinet Charavay — la curieuse lettre inédite qui était adressée le 19 pluviôse an 7, aux commissaires de police de Paris.

Paris *le 19 pluviôse an 7* de la République française une et indivisible.

Bureau central du canton de Paris, au commissaire de police de la division.

L'administration centrale du département de la Seine vient de nous adresser, citoyens, un ordre portant que :

Dans tous les édifices publics, spectacles, salles de bal, cafés et autres lieux de rassemblement, il sera placé à la diligence de ceux qui en ont la garde, la direction ou la propriété, l'inscription suivante :

ICI ON S'HONORE DU TITRE DE CITOYEN.

Vous veillerez à l'exécution de cet ordre, et vous rendrez compte, sans délai, des mesures que vous aurez prises à cet effet.

Salut et fraternité
Les administrateurs

En note, on lit :

Notifié le 22. Trouvé la division parfaitement en règle, excepté dans un endroit qui ont promis de s'y soumettre dans 24 heures. J'en rendrai compte en cas d'inexactitude.

Cependant, cette appellation n'allait pas tarder à disparaitre. Andrieux pourrait dire aux applaudissements du public de l'Institut:

Appelons-nous messieurs et soyons ci-
[toyens !

M.

XLVIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 10 Septembre 1902.

38e Année — N° 979

31, bis r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

SINGULA QUÆQUE LEGENDO

Il se faut entr'aider

31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Bossuet en poupée de cire. — Le *Menagiana* nous apprend qu'en 1675. Mme de Thiange offrit au duc du Maine un jouet qui représentait une chambre grande comme une table, appelée Chambre du Sublime, dans laquelle des poupées de cire représentaient le duc du Maine recevant les hommages des écrivains, La Rochefoucauld, Boileau, Lafontaine, Bossuet, etc. Chacun d'eux avait fourni la confection de sa poupée, et en avait fait la dépense. A-t-on quelque autre renseignement là-dessus? Où en est-il parlé encore? Ce curieux joujou existe-t-il toujours, et est-il conservé quelque part? Qui a vu la poupée de Bossuet? Léo Claretie.

La cornette des sœurs de Saint-Vincent de Paul. — A quelle date remonte la cornette des sœurs de Saint-Vincent de Paul, dont le reste du costume ne semble pas avoir changé depuis l'origine? M. L. D. P.

Marie Leczinska. — Bibliographie sur la princesse palatine. — Un de nos collègues se demande (318) si « le père de *Claudine* ne serait pas historien quelque peu fantaisiste ». J'espère que non. Le très érudit Boyer, de qui les travaux sur les Leczinski font autorité, a trouvé ma correspondance inédite de Stanislas assez curieuse pour la vouloir consulter ; M. de Nolhac est arrivé aux mêmes conclusions que moi touchant l'épouse de Louis XV, et je n'en suis pas médiocrement fier : on peut étudier avec quelque fantaisie *Claudine en ménage*, et sans fantaisie le ménage de Marie Leczinska.

Pour le moment, c'est la Palatine qui me passionne. Je possède, de la rude princesse, quelques lettres inédites, et, désireux de les « situer », je serais reconnaissant aux savants collaborateurs de l'*Intermédiaire*, (notamment à M. Sabaudus qui vient de publier une si complète bibliographie relative à la duchesse de Bourgogne), de m'indiquer les auteurs — moins connus que Sainte-Beuve, Brunet et Jaeglé — qui se sont occupés de cette Charlotte-Elisabeth d'Orléans, allemande aux propos salés.

Henry Gauthier-Villars.

Metz en Lorraine. — Doit-on dire *Metz en Lorraine* ? Quelques estampes ou *vues cavalières*, représentant le panorama de Metz, gravées au XVIIIe siècle, portent cette légende.

Depuis que la plus grande partie du département de la Moselle, ainsi que les arrondissements de Château-Salins et de Sarrebourg détachés par le traité de Francfort, du département de la Meurthe, constituent le *Département de la Lorraine* (*Bezirk Lothringen*), avec Metz pour chef-lieu, cette légende est redevenue en honneur. Qu'une partie du nouveau *Département de la Lorraine* ait fait partie du duché héréditaire de Lorrai-

ne, fondé par Gérard d'Alsace, au XIe siècle, deux siècles après le démembrement de l'empire carolingien, cela est vrai pour l'arrondissement de Sarreguemines, celui de Château-Salins et celui de Sarrebourg Mais, pour Metz et sa banlieue (*Pays Messin*), cela est faux, car quoiqu'ayant fait partie au IXe siècle du royaume de Lothaire II « *Lotharii regnum* », le *Pays Messin*, l'ancien *Pagus mosellensis*, dont le *Pagus mettensis* semble n'avoir constitué qu'une partie, fut détaché de la Lorraine primitive par le traité de Meersen (870), conclu entre Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique, et passa à l'Empire, en même temps que les Evêchés de Metz, Toul et Verdun.

Du reste, qu'entendait-on par *Lorraine* au IXe siècle ? La Lorraine, après le partage d'Orbe (856) s'étendait de l'Escaut au Rhin, dans un sens, et du Rhône à l'embouchure du Weser, dans l'autre, c'est-à-dire de la Savoie à la Frise.

En ce cas, Cologne, Trèves, Strasbourg, l'Alsace entière, Bâle, Besançon, Belley, Lausanne, la vallée de Tarentaise, Aix-la-Chapelle, (capitale du royaume de Lorraine) Louvain, Liège. Namur, Bouillon, Cambrai, Valenciennes, seraient villes lorraines, au même titre que Metz, Toul et Verdun.

Il ne faut donc pas confondre la Lorraine de Lothaire II et même celle de Louis-le-Germanique et de Henri-l'Oiseleur (qui ne comprenait, semble-t-il, que les territoires francs, s'étendant entre le Rhin et l'Escaut) avec celle du XIIIe siècle.

Le duché héréditaire, bien avant cette époque, conserva seul le nom de Lorraine.

Metz et sa banlieue formèrent un pays à part, sous la suzeraineté nominative de l'empereur, ayant son administration et ses lois personnelles, sous le nom de *Pays Messin*, comprenant 265 villages.

C'était une sorte de république autonome, administrée par un Maître-Echevin, chef électif, choisi au sein des Paraiges, et ayant des attributions à la fois politiques, administratives et judiciaires.

Le *Pays Messin* avait une délimitation précise, parfaitement indiquée dans un livre publié à Amsterdam, en 1619 : *Nova territorii metensis descriptio*, dans la *Carte du pays Messin*, publiée par Fabert, en 1611, et plus tard, dans les cartes de Cassini, Jaillot et Defer.

Il ne faut pas confondre le *Pays Messin* avec l'*Evêché* de Metz, beaucoup plus étendu, et surtout avec le *Diocèse de Metz* dont plusieurs localités, appartenant au duché héréditaire de Lorraine, faisaient partie. Si l'on veut connaître les villages composant le *Pays Messin*, on n'a qu'à lire : *La liste des villages et waignages du Pays Messin*, publiée par M. de Mardigny, dans les *Mémoires* de l'Académie de Metz, 1855, d'après un manuscrit qui se trouve à la bibliothèque municipale de Metz.

Ouvrez les *Chroniques messines*, éditées par Huguenin, lisez Philippe de Vigneulles, Jehan Aubrion, Jehan Bauchez et d'autres chroniqueurs messins, jamais ils ne qualifient les Messins de Lorrains, même en temps de paix.

Le nom de *Lorrains* était devenu odieux aux *Messins*, par suite des attaques incessantes et des convoitises des ducs de Lorraine.

Le Lorrain, pour le Messin, c'est l'ennemi, c'est le vautour rapace qui guette sa proie : Sus aux Lorrains ! s'écrie le boulanger messin Harel, en abaissant la herse de la porte Serpenoise, le 5 avril 1473, et coupant ainsi la retraite à Krantz-la-Grande-Barbe et aux 200 Lorrains entrés à Metz par surprise, lors du siège de cette ville par René II, duc de Lorraine.

F. DES ROBERT.

—

Série d'armoiries à déterminer. — A qui appartiennent ces armoiries :

a) *De... à la croix treflée de... accompagnée de 3 losanges ou macles de... 2 et 1.*

b) *De... à 3 aigles éployées (à deux têtes) de... 2 et 1.*

c) *De.. à 2 bâtons noueux en sautoir de... accompagnés de 2 roses épanouies de... à dextre et à sénestre avec, en chef, une fleur de lis héraldique de... et en pointe une pomme de pin renversée de...*

d) *De... à 1 étoile à 8 pointes de... accompagnée de 3 croissants de... les cornes en haut 2 et 1,*

e) *De... à la croix treflée de...*

L. C. DE LA M.

—

Armoiries à déterminer : Coupé d'or et de gueules. — *Coupé d'or et de gueules, à la tortue d'argent, brochant sur le tout.*

BOOKWORM.

Chevalier de l'Empire. — Qu'était-ce qu'un *chevalier de l'Empire* ? Je relève dans un précédent numéro de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* que l'empereur Napoléon Ier voulant récompenser le commandant Favre des services qu'il lui avait rendus, le créa chevalier de l'Empire. Qu'était-ce que ce titre nobiliaire ? Etait-il transmissible ; comment le brevet en était-il libellé ? Notez qu'il n'y a pas lieu de confondre le chevalier de l'Empire avec le chevalier de la Légion d'honneur, car M. Favre était déjà chevalier de la Légion d'honneur quand il fut créé chevalier de l'Empire.

Comte DE SAINT-ABRE.

—

Le prieuré de Relanges. — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur le prieuré de Relanges (Vosges).

Je sais que Hyacinthe de Fleury, prélat romain, scripteur des suppliques apostoliques en cour de Rome, fut prieur de Relanges vers 1699 et que son neveu Louis de Fleury, déjà pourvu de l'abbaye de Saint Clément de Metz, lui succéda en 1708 et conserva cette dignité pendant 50 ans.

Pourrait-on me donner quelques détails sur ces deux prieurs et me dire s'ils étaient de la famille du cardinal, précepteur, puis ministre de Louis XV ?

*
* *

L'abbaye de l'Etanche. — Pourrait-on me donner quelques détails sur l'abbaye de l'Etanche près Neufchâteau (Vosges) et m'indiquer où je pourrais trouver les noms des dames faisant partie de cette abbaye au XVIIIe siècle ? F. P.

—

Prieuré perpétuel de Notre-Dame-des-Anges de Moret (1638-1754). — Cordialement merci à nos collaborateurs qui pourraient me documenter à ce sujet, particulièrement sur ses prieurés : sources où puiser, unions, descendances, armoiries, portraits, etc..... notamment sur : Elisabeth Pidoux, Louise-Anne Martin, Renée de Goué, Anne Morant, Angélique, Edmée de Beuvron, Anne-Thérèse de Mougeot, Marie-Angélique de Perthuis, Marie-Marguerite Frimicourt.

ROBERT GÉRAL.

Les dames de Saint-Charles de Thionville. — Je désirerais avoir quelques renseignements sur les dames de Saint-Charles de Thionville et les noms des supérieures et dames de cette maison, au XVIIIe siècle. F. P.

—

La Rollière. — Quels sont les noms de familles et noms de lieu qui ont porté le nom de Rollière ou de la Rollière et quelle est l'origine, l'étymologie et la date du plus ancien nom connu et armoiries ?

Dans l'*Intermédiaire* du 20 mai 1902, p. 746, on lit que Joséphine de Bruno de Saint-Sévenon épousa, le 6 juin 1808, Ferdinand Blanc-Montbrun *de la Rollière*.

Quels sont ces la Rollière et peut-on en avoir la filiation et les armoiries?

E. RUDIT.

—

La famille des Baïf. — Pourrait-on me faire connaître l'origine de cette famille ?

M. S. de la Bouillerie, dans une brochure sur Verron (Mamers, imprimerie Fleury et Dangin 1893) donne 4 noms : Antoine de Baïf qui, de sa femme Ysabeau de Maugé, eut René. Celui-ci épousa Marguerite de Chasteignier de la Roche-Posay et en eut plusieurs enfants dont : François, seigneur de Maugé, Lazare, (ci-dessous) Madeleine épouse de Félix de Chources, seigneur de Malicorne, et Marthe, dame du Liège.

Lazare de Baïf, abbé de Charroux et Grenetière, ambassadeur à Venise, naquit à La Flèche au manoir des Pins. Il n'eut qu'un fils naturel, le fameux poète de la Pléïade : Jean Antoine de Baïf, né à Venise d'une dame vénitienne.

I. — Je serais très reconnaissant à qui pourrait me dire : Quel était ce titre d'abbé que portait Lazare ? Etait-il prêtre ? je ne le crois pas ; il n'en est question nulle part.

Où se trouvent Charroux et Grenetière dont il était abbé ?

II. — N'a-t-on jamais su le nom de la mère de Jean-Antoine ? Qu'est devenue la belle vénitienne ? Son passage n'a jamais été mentionné au manoir des Pins.

III. — D'où vient Antoine de Baïf ? Connaît-on d'autres ascendants ?

Que devinrent les frères et sœurs de Lazare ?

Jean-Antoine de Baïf eut-il des enfants ?

Qu'est devenue la postérité des Baïf ?

IV. — Enfin, à quelles sources peut-on aller puiser des documents pour l'histoire des Baïf ? PAUL D'INY.

—

Maussion (Etienne-Thomas de). — Condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire de Paris, le 6 ventôse an II.

Sauf une notice bien succinte, insérée dans le *Dictionnaire des hommes marquants du XVIIIe siècle*, je n'en trouve mention dans aucune des encyclopédies historiques ou biographiques. La *Biographie universelle* (Michaud) parle, il est vrai, d'un Maussion, mais c'est un autre, puisque ce dernier est mort en 1831. Où pourrais-je trouver des renseignements biographiques plus détaillés sur cette personne ?

*
* *

Foullon de Doué. — Fils du fameux Foulon (la signature du fils porte partout *Foullon*) massacré le 22 juillet 1789, il était, à cette époque, intendant de la généralité de Moulins. Qu'est-il devenu après la Révolution ? Je voudrais, en général, avoir quelques détails biographiques sur ce personnage. Tous les dictionnaires et encyclopédies historiques ou biographiques que j'ai consultés, sont absolument muets à son sujet.

*
* *

Moulins de la Porte (Jean-Baptiste-François. — Intendant de justice, police et finances en Lorraine, de 1778 à 1790. Où pourrais-je trouver quelques renseignements biographiques sur ce personnage ? PAUL ARD.

—

Famille Momertz. — Un ancien officier Joseph Gaspard, de cette famille, né en 1788 à Liege, quitte l'armée en 1815. Son épouse est décédée en 1835, et était veuve

Prière de faire connaitre la date du décès de Joseph-Gaspard.

*
* *

Famille Francolet. — Un ancien officier de ce nom Joan-Joseph-François, né en 1795, à Bruxelles, quitta l'armée en 1815. Prière de dire où il est décédé.

Colonel WILBRENNINCK.

—

Les descendants de Crébillon, leur devise. — Je voudrais savoir s'il existe encore en France et particulièrement à Dijon, des descendants des deux Crébillon ; quelle est leur devise s'ils en ont une ? T. P. K.

—

Quels sont les représentants des marquis de Gamaches ? — Cette famille, dont le nom patronymique était *Rouault*, s'allia, en 1715, à la dernière *Arnauld*, fille du marquis de Pomponne. Je désire donc savoir quels sont les descendants actuels ?

AMBROISE TARDIEU.

—

Le maréchal de Médaly. — J'ai vu dernièrement, chez un bouquiniste de la rue de Rennes, une assez belle gravure représentant un personnage en costume du temps de Louis XV, avec cette légende : M. de Médaly, maréchal de France.

Pourrais-je avoir quelques détails historiques, chronologiques, généalogiques, sur cet homme de guerre, dont je n'ai trouvé le nom dans aucun des ouvrages d'histoire ou dictionnaires biographiques à ma disposition ? V. A. T.

—

Mulsau de la Platière et le ministre Roland. — M. Roland de la Platière, ministre de l'Intérieur sous Louis XVI, était-il allié à M. Mulsau, à qui Louis XV, avait donné la charge des greniers à sels de Thizy (Rhône) et qui en avait aussi reçu le titre de la Platière — descendants existants. A. R.

—

De Sellon. — Où trouver la généalogie de la famille de Sellon, originaire du Piémont, seigneurs de la terre d'Alleman près Genève (que Voltaire voulut acheter en 1763) et comtes du Saint-Empire ? La mère de Cavour en était, ainsi que sa sœur la marquise de la Turbie, dame du palais de Pauline Borghèse qu'elle accompagna aux eaux d'Aix en 1811. Madame d'Abrantès parle dans ses *Souvenirs* (VII, 523-524) de madame de la Turbie, qui fut depuis duchesse de Clermont Tonnerre. H. DE W.

Mareuil-Caubert (Somme). — Quels ont été, au XVIIIe siècle, les seigneurs de Mareuil-Caubert ? C. B

—

La tour du Picadoré. — Entre Moncoutan et Chantemerle (*Deux-Sèvres*) s'élève la curieuse tour du Picadoré, ronde d'un côté et triangulaire de l'autre. Quelle explication donne-t-on de cette singulière architecture et d'où vient ce nom d'allure espagnole ? ALEX.

—

Les papiers de Meusnier, inspecteur de police — Pourrait-on me dire où ont été publiés la biographie et les papiers de l'inspecteur Meusnier dont il a été question dans l'*Intermédiaire* du 30 août ? EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Mlle de l'Isle de Fief. — Mademoiselle de l'Isle de Fief, qui vient de mourir à Nantes, âgée de 105 ans, avait fait les guerres de la Vendée avec la duchesse de Berry qu'elle accompagnait.

Lorsque la duchesse de Berry vint se cacher au petit village de Saint-Laurent-sur-Mer (Calvados), dans la chaumière du pêcheur Armand Beauchet, elle avait près d'elle une personne qui lui servait de secrétaire.

Les fugitives restèrent six semaines dans cet asile, elles furent conduites dans une barque par le pêcheur Beauchet sur un navire au large. Elles emportaient avec elles une valise contenant de nombreux papiers.

Est-ce Mlle de l'Isle de Fief qui était avec la duchesse ? Nous le pensons.

A-t-elle laissé des papiers ou mémoires sur cette période ignorée de la vie de la duchesse de Berry ?

Dans le n° de l'*Intermédiaire* du 30 octobre 1895, nous avons demandé des renseignements sur le séjour de la duchesse dans le village, il n'a pas été répondu à notre demande, nous la faisons à nouveau. Madame V. VINCENT.

—

Cablegramme, Cablogramme. — Pourquoi ce nouveau vocable assez mal sonnant qu'on cherche depuis quelques années à introduire dans la langue usuelle malgré le peu de succès qu'il rencontre ? Ne suffit-il pas du mot *télégramme* dont la signification, nette et précise, est universellement connue sans qu'on ait à se préoccuper de la façon dont le message est transmis ?

Cablegramme veut dire dépêche transmise par un cable sous marin. Pourquoi alors ne pas dire aussi *Fil de fergramme* ou *bronze phosphorauxgramme* ? L'un s'expliquerait autant que l'autre et tous seraient aussi harmonieux les uns que les autres. E. T.

—

Etymologie du mot cochon. — Pardon, excuse, comme dit c't'autre ! Serait-il permis, révérence gardée, de demander d'où vient le mot français cochon ? Bien faire attention surtout à ne jamais prononcer ce mot, devant un charcutier ; ce serait offenser grièvement ses oreilles. Devant un charcutier, on doit toujours dire un porc. Et encore ! c'est à la condition expresse de ne pas prononcer le c final, mais d'adoucir au contraire cette finale le plus possible, en disant un *porre*. Si jamais on avait le malheur de dire un pork, on lui verrait faire une grimace.....; à rendre des points à la moue d'un veneur, dont l'oreille délicate aurait été offensée par le mot cerfff, avec trois fr : on doit dire un *cère*. Dr B.

—

Les Elzévirs. — Les volumes des Elzévirs ont-ils une valeur intrinsèque, quel que soit l'ouvrage imprimé ?

Par exemple, que vaut un petit volume daté de 1664 *ex officina elzeviriana* et ayant pour titre :

Geographia generalis autore *Bernh. Varenio*. G.

—

« Le cadet de Collobrières ». — Pourrait-on me dire quel est l'auteur du roman portant le titre ci-dessus (n'est-ce pas Eugène Sue) ? et où il a été édité ? Le cadet de Collobrières du roman était-il un descendant de Charles d'Anjou, frère de saint Louis, — roi de Naples et seigneur de Pierrefeu, de *Collobrières* et autres lieux énumérés sur sa statue dans le jardin public d'Hyères ? V. A. T.

—

Journaux de langue française à l'étranger. — Napoléon Ier pensait, avec juste raison, que le théâtre et les journaux étaient deux moyens excellents de répandre les idées françaises à l'étranger ; aussi favorisait-il les troupes de comédiens allant donner des représenta-

tions dans les pays nouvellement conquis. Pour les journaux, il était plus circonspect et désirait qu'ils fussent dirigés par des hommes sûrs. C'est ainsi que Charles Nodier, bibliothécaire à Laybach, y dirigeait un journal franco-slave *Le Télégraphe Illyrien*.

Nos confrères connaitraient-ils d'autres journaux français paraissant à l'étranger dans la première moitié du XVIII e siècle ?

J. B.

—

Peintre de nature morte. — Je possède une petite nature morte dénotant une grande habileté de main et signée d'un nom qu'on peut lire ainsi : « C. Cileilis », ou encore « C. Cileins », ou « C. Cilcis » ou enfin « C. Cileius ».

Quelque lecteur plus érudit pourrait-il me dire qui est ce peintre et s'il a eu quelque notoriété ? AL.

—

Le temps est un grand maître. — Le Roux de Lincy, dans son ouvrage *Le Livre des proverbes français*, n'indique pas l'auteur de cet adage. Le connaît-on ?

— P. IPSONN.

Sosies. — Le journal l'*Avenir de Trouville*, du 13 juillet 1902, donne, un certain nombre de sosies connus ; il serait intéressant de poursuivre cette recherche.

Le sosie du roi Edward VII serait un mendiant de White chapel ; celui du tzar, le prince de Galles actuel. Clémenceau, Millevoye, Crozier ont des sosies connus.

Il y avait au Bois, il y a une dizaine d'années, un garde qui ressemblait à Napoléon. BOOKWORM.

—

Merveilles florentines. — Des voyageurs du XVIII e siècle disent avoir vu « dans la galerie du Grand Duc, à Florence », une série « d'ouvrages en cire représentant les progrès de la corruption sur le corps humain après la mort. » C'étaient autant de chefs-d'œuvre. Et, conclut un de ces voyageurs, « il n'y a point de sermon sur la mort qui fasse une si profonde impression ». Ces merveilles existent-elles encore ?

PAUL EDMOND.

—

Claude Chastillon. — Un aimable collègue qui fréquente la Bibliothèque nationale, voudrait-il me renseigner sur le recueil de plans, vues de villes, etc, intitulé : *Topographie Française*, ayant pour auteur Claude Chastillon, et dont la Nationale (section des estampes), possède la collection complète ?

Existe-il un catalogue des vues, plans, etc, qui se trouvent dans cet ouvrage ?

Peut-on facilement obtenir une reproduction *photographique ou autre* d'une de ces gravures ? A. H.

*
* *

Je viens de voir, rue Richelieu, la Notice sur les Chastillon, ingénieurs des armées, sur Claude Chastillon, topographe du Roi et sur l'œuvre de cet artiste par le colonel Augoyat ; extrait du *Spectateur militaire* (15 août 1856). Paris, imprimerie de L. Martinet, rue Mignon, 2. 1856, 8°, de 21 pages (Yc 114).

Les pages 14 à 21 inclus, traitent uniquement de Claude (1589-1615).

Il existe trois éditions de la Topographie française — 1641, 1648, 1655. — Voici le libellé du titre du volume que j'ai eu sous les yeux :

« Topographie françoise ou Représentation de plusieurs villes, bourgs, plans, chasteaux, maisons de plaisance, ruines et vestiges d'antiquitez du royaume de France, dessignez par defunct Claude Chastillon et autres : Et mis en lumière par Iean BOISSEAV, Enlumineur du Roy pour les cartes géographiques. MDCXLVIII. »

Au verso de ce titre est la table alphabétique des 448 gravures que le volume contient. Cette table peut bien tenir lieu du catalogue qui n'existe pas.

Quant à la reproduction photographique d'une ou plusieurs de ces gravures, il suffit d'adresser une demande à M. l'administrateur en désignant la ou les pièces à reproduire et donnant le nom et l'adresse du photographe chargé du travail... S.. E.

—

Desaix. — Une gravure anglaise. — Pourrait-on me dire dans quel ouvrage spécial, anglais, se trouve insérée une planche hors texte, in-8°, en hauteur, dessinée au trait, fort légèrement gravée sur acier et. sur un fond ombré, représentant une statue de Desaix, en costume de général, debout, débarquant d'un canot, élevant, du bras droit, horizontalement, une épée au-dessus de sa tête, et portant cette légende :

« Desaix. — Sculpture. — Engrav'd by G. Cooke. — London, Publish'd by Vernor, Hood et Sharpe, Poultry, 1807 ».

Le volume contient-il un texte imprimé, se rapportant à cette même planche ? ULRIC R.-D.

—

Le portrait de J.-J. Rousseau gravé sur une pierre de la Bastille. — Le catalogue du libraire Voisin du mois d'août mentionne une pièce manuscrite constatant l'envoi, par le citoyen Palloy, à la commune de Montmorency, d'une pierre de la Bastille sur laquelle est gravé le portrait de J.-J. Rousseau. Sait-on si cette pièce existe encore et où elle se trouve ?

UN ANCIEN CUL DE SINGE.

—

De qui sont des tableaux du XVIIe siècle signés A. Q. F. — Sur un tableau acheté il y a quelque temps se trouvent les initiales suivantes en guise de signature :

A. Q. F.
1657

On désirerait connaître le peintre du XVIIe siècle qui signait ainsi ses principales œuvres. G. LA BRÈCHE.

—

Portrait au physionotrace de M. Thabaud de Linetière, député de l'Indre. — Existe-t-il des épreuves, *avec* la lettre, portant le nom du personnage représenté, du rare petit médaillon, buste de profil, tourné à gauche, de M. de Linetière, dessiné et gravé par Bouchardy, successeur de Chrestien, inventeur du physionotrace.

Le cuivre gravé de ce portrait est-il encore aujourd'hui conservé dans la famille de M. de Linetière ? ULRIC R.-D.

*
* *

Swebach (Jacques), peintre d'histoire, 1769-1823. — Sait-on dans quel Musée se trouve aujourd'hui conservé son tableau de la *Bataille de Marengo* ? En connaît-on d'autres reproductions que la gravure publiée à Paris chez Bance, vers 1825, grand in-4°, en largeur, gravée à l'eau-forte par Couché le fils, terminée par Dequevarwillers ?.

Connait-on un portrait, gravé ou lithographié, de Jacques Swebach ?

ULRIC R.-D.

—

Dessole fondeur, à Paris. — Dans plusieurs comptes du XVIIIe siècle, j'ai trouvé des achats d'ornements d'église faits chez « Dessole, fondeur à Paris ». Quel était ce marchand, et quelle peut être la valeur archéologique de ses œuvres ?

L. C. DE LA M.

—

Les chevaux du Carrousel. — Sait-on, dit le *Petit Journal*, que Paris possède un des plus curieux souvenirs de la place Saint-Marc de Venise ? — Ce sont les chevaux qui surmontent l'arc de triomphe du Carrousel.

Lors de la campagne d'Italie, d'où il rapporta tant d'œuvres d'art, Bonaparte trouva magnifique le groupe décoratif de Saint-Marc et le fit transporter à Paris.

Il y resta jusqu'en 1815, époque où il fut reproduit et restitué à l'Italie

Mais avant ce voyage en France, les chevaux de Saint-Marc en avaient fait bien d'autres Ils provenaient, en effet, de Babylone, d'où ils avaient été transportés en Grèce pour orner l'arc de triomphe de Persée. Paul Emile les transporta plus tard à Rome, pour l'Arc de Constantin. Enfin, le pape Jules V en fit don à Venise où ils restèrent jusqu'au passage de Bonaparte d'où ils firent le voyage de Paris et où ils revinrent finalement, après qu'on y eût fait la réplique que nous admirons sur l'arc de triomphe du Carrousel

Par quel artiste fut reproduit, en 1815, le groupe des chevaux de Saint-Marc ? Que sait-on du passé de cette œuvre ? Connaît on le nom de son auteur Babylonien, et (primitivement) à l'ornementation de quel monument le groupe équestre avait été destiné ? Vte DE BL..

—

Trompettes de terre cuite pour la chasse. — En 1403, le duc Louis d'Orléans fit acheter à Lyon, des *trompettes de terre cuite* pour la chasse. Quelles étaient : la forme de ces trompettes, la nature de leur fabrication, leur taille ? A-t-on conservé, dans nos musées, quelques spécimens de ces instruments ? La ville de Lyon a-t-elle continué à cuire et produire des objets analogues ?

*
* *

Les chiens d'oisel. — Pourrait on me dire où je trouverais des renseignements *précis* sur les espèces, le dressage et les capacités exigées jadis, des chiens d'Oisel, employés en fauconnerie ?

CAM.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

Descendance du duc de Berry (XXXIX). — Ce problème de la postérité du duc de Berry, étudié depuis trente ans dans l'*Intermédiaire*, vient de brusquement réclamer la lumière de la publicité des grands quotidiens.

Un article sur les souvenirs du général de Reiset par le Vte de Reiset a amené M. Gaston Deschamps, dans sa critique du *Temps*, à s'intéresser à cette question de la paternité du duc de Berry. Il reçut une lettre qui posait le problème, il la publia, s'imaginant sans doute que ce n'était là qu'un simple brûlot, et voici qu'un immense incendie est allumé : tout le monde prend feu.

Il demandait surtout s'il était exact, comme on le lui signalait, qu'un fils du duc de Berry, réel ou supposé, ait vécu à Mantes.

Nous eussions pu lui répondre, avec tant de nos érudits collaborateurs en général et avec M. Nauroy en particulier. Il reçut une lettre de M. Grave, qui habite Mantes, qui a connu Georges Brown. Le *Temps* délégua près de lui l'un de ses plus avisés collaborateurs, M. Gabion (23 août 1902).

M. Grave lui dit avoir connu Georges Brown « d'une intelligence et d'une culture moyenne », occupé d'œuvres pieuses, qui regardait silencieusement travailler l'encadreur Durdant, lorsqu'il ne tournait pas de petits objets, car il fabriquait, pour son plaisir, des ronds de serviette.

Il lui conta ainsi l'histoire de sa disgrâce :

En 1823, George Brown assistait, avec sa mère, au mariage religieux de Mlle d'Issoudun, sa sœur, et du comte Ferdinand de Faucigny-Lucinge, à la chapelle des Tuileries. Les premiers rangs des chaises étaient occupés par les grands personnages de la cour. Le roi était présent. On avait relégué Brown et sa mère au fond de la nef. Le jeune homme, indigné de ce manque d'égards, prit sa mère par la main et l'avança de plusieurs rangs. Louis XVIII vit la scène et ne dit rien. Le lendemain, un officier apportait au jeune Brown l'ordre de se rendre sur le champ auprès du roi de Naples. Il devint lieutenant aux grenadiers et ne rentra en France que sous Louis-Philippe. Ce fut sa seule frasque, elle décida de sa vie.

Puis M. Gabion vit ensuite une dame Vavasseur, ancienne marchande de journaux, qui fut la meilleure amie de Georges Brown.

Le journaliste lui demanda :

— Vous connaissiez le secret de sa naissance ?

— Oui. Il évitait néanmoins d'en parler. Un jour, nous passions ensemble avec lui et mon mari devant le château de Rosny, ancienne demeure de Sully, puis de la duchesse de Berry : « Voilà, dit M. Brown, où habitent mes sœurs » Mmes de Lucinge et de Charette y faisaient, en effet, de fréquents séjours. Dans le pays, on les appelait « les Anglaises ».

— Ne vous a-t-il jamais parlé de son frère, le comte de Chambord ?

— Jamais comme on parle d'un frère. Pourtant il n'avait envers lui aucun sentiment de jalousie. Au contraire il « l'estimait beaucoup ». Il en parlait comme d'un étranger qu'on respecte. Une seule fois, il émit sur son compte une critique bienveillante. C'était en 1848, alors que tous les légitimistes préparaient leurs drapeaux. « Décidément, fit-il, le comte de Chambord manque de hardiesse ». Ce jour-là seulement je compris un peu du regret de ce prince inconnu. Il semblait dire : « Moi, j'eusse été plus énergique ». Au reste, ce ne fut qu'une impression fugitive. Quand je voulus interroger M. Brown — ce qui n'était pas facile, je vous assure — son visage avait repris son impassibilité digne.

A cette question était-il riche, Mme Vavasseur répondit qu'il vivait avec une douzaine de mille francs par an que lui donnait sa mère. Elle déclara qu'il n'avait d'enfants, ni légitimes, ni autrement.

Mais le *Temps* du 25 août revint sur cette question et découvrit à Georges Brown une paternité.

Quand George Brown, à la suite de son attitude au mariage de sa sœur, Mlle d'Issoudun, fut envoyé en disgrâce à la cour du roi de Naples, il était âgé de dix-huit ans, et cette mesure brutale le surprit en pleine intrigue amoureuse. Dix-huit ans, c'est l'âge des promptes décisions. Il emmena avec lui son amie, Mlle Julie-Anastasie L..., une jeune fille de condition modeste. Le couple vécut heureux, du moins je le suppose, sous le beau ciel napolitain — comme dit la romance.

Le 6 août 1830, un enfant naquit de cette

union irrégulière, une petite fille, à laquelle on donna le prénom de Louise. Quant à son nom de famille, ce fut celui de sa mère.

Louise se maria à son tour en janvier 1852; et j'ai l'acte de mariage sous les yeux. Elle épousa un brave homme : M. Michel T...., qui porte péniblement le poids de ses quatre-vingt-cinq ans, et le couple devint concierge du Conservatoire. Il dut cette place à la protection du baron d'Henneville, qui occupait lui-même une fonction au Conservatoire et était, en outre, chargé des menus plaisirs du roi.

Les époux T... eurent deux enfants : un fils, Henri, qui est célibataire et également employé au Conservatoire, et une fille, Mme R..., aujourd'hui mariée et mère de deux enfants : une fille et un fils. Cet arrière petit-fils de M. Brown, sans doute pour ne pas rompre la tradition, a reçu, comme son oncle, le prénom d'Henri, et, comme lui, est au Conservatoire La famille T... vit unie, dans une petite maison de la banlieue de Paris.

Le gendre de Georges Brown interrogé fit cette réponse :

Je ne savais pas que ma femme était la fille de Brown, par conséquent la petite-fille du duc de Berry. Elle voyait son père chez un ancien valet de chambre du roi.

— Mais vous avez connu M. Brown ?

Le vieillard lève sur moi son œil vague. Il essaye de clarifier ses idées. Après un instant, il répond :

— Bien sûr, j'ai connu Brown. Il a assisté à mon mariage, et puis, il est venu ici.

— Alors, on ne vous a pas toujours caché qu'il était le père de votre femme ?

— Oh ! je l'ai su. D'ailleurs, ma femme ne fut pas son unique enfant. Il en a eu cinq ou six.

— Les connaissez-vous ?

— Non. Je ne sais pas où ils sont, s'ils vivent ou non. Il y avait un fils, dit-on. Il a disparu. Peut-être le trouverez-vous, lui, l'autre...

— Donnez-moi des indications et je tâcherai de le retrouver.

— Je n'en ai pas. On m'a tout caché, vous dis-je, et « ils » ont brûlé les papiers.

Le 26 août, dans le *Temps*, lettre très spirituelle de Gyp, qui réfute les arguments favorables à la thèse faisant de Georges Brown le fils du duc de Berry.

Le 28 août, riposte non moins spirituelle de M. Grave, qui explique sur quelles *présomptions* il s'appuie et qui réfute entre temps certaines critiques un peu superficielles, échappées à la plume railleuse de madame de Martel. Il ne verse aucun document nouveau aux débats.

Dans son n° suivant (29 août), le *Temps* enregistre quelques observations qui ont été faites, et s'étend sur l'ouvrage de M. Nauroy. Il signale dans cet article un autre fils du duc de Berry dont nous parlons plus loin sous une autre rubrique, (Granville Brown et Freeman).

Une lettre du marquis de Luppé (30 août) produit des fragments d'une correspondance inédite du duc de Berry avec le comte de Clermont Lodè e : Il parle de ses filles, jamais de son fils. « Il paraît donc raisonnable de conclure, dit M. de Luppé, que c'est parce qu'il n'en avait pas ».

Le *Journal*, de son côté, fait une enquête. Le 30 août, il envoie auprès de la servante de feu Brown l'un de ses collaborateurs ; la vieille personne fait l'éloge du ménage Brown où l'on parlait du comte de Chambord avec respect. Ce fut à elle que la princesse de Lucinge, le jour de la vente des biens à Mantes, donna le portrait de ce prince qu'elle garde précieusement.

Le rédacteur du *Journal*, le 1er septembre 1902, était chez l'abbé Meuley, aumônier des Invalides, qui a, lui aussi, connu George Brown, ce dernier s'est donné à lui comme le frère aîné du comte de Chambord.

L'abbé Meuley eut, comme dame de compagnie, une demoiselle Granville, née d'une liaison de Georges Brown avec une demoiselle Lebeau, de l'Opéra. Granville était le nom que portait Georges Brown à Naples, comme lieutenant à la cour. Sous le nom de Granville, il eut deux filles. L'une qui fut Mme Testu dont il a été parlé plus haut ; l'autre qui ne se maria point, obtint ses brevets, s'établit à Puteaux où elle tint une pension de jeunes filles.

Mme Brown fit rompre ce mariage ou cette liaison et épouser à son fils une demoiselle Brown, sa cousine.

Le *Gaulois* a pris également part à ce voyage de découvertes, avec, pour guide, M. le vicomte de Reiset. (*Le comte de Chambord avait-il un frère ? Gaulois* du 31 août 1802). L'autorité du vicomte de Reiset comme historien des Bourbons est considérable et son avis devait être d'un grand poids.

Le vicomte de Reiset nie qu'il y ait trace du mariage Brown-Berry sur les registres de la chapelle catholique de Kings Street ;

il nie qu'on puisse produire le soi-disant bref pontifical qui annula ce mariage.

M. Gaston Deschamps, qui a allumé cette querelle, se devait d'y revenir, ce qu'il a fait dans le *Temps* du samedi 30 août : *Le sang des rois*, qui n'est qu'un résumé des différentes opinions. Il faut retenir toutefois cette observation de M. de Reiset parlant des documents qu'il a publiés sur ce sujet :

Le mystère et l'obscurité qui les entourent peuvent assurément donner carrière aux suppositions les plus différentes ; mais il est bien certain qu'aucune preuve palpable n'est venue nous apporter une certitude ; et cette énigme, qu'on s'est efforcé peut-être de rendre indéchiffrable, semble destinée comme bien d'autres à ne jamais être éclaircie dans l'avenir.

La difficulté de l'entreprise pourrait bien tenter nos collaborateurs... L. R.

—

Granvil Brown et Freemann (XLVI,61, 190, 260, 335. — A la suite d'un indulgent article de M. Gaston Deschamps, paru dans le *Temps* du 27 juillet, sur le dernier volume de *Souvenirs* que j'ai publiés sur mon aïeul le général de Reiset, une polémique s'est élevée dans les journaux au sujet de la descendance du duc de Berry. J'ai adressé alors à M. G. Deschamps diverses communications dont il a fait usage avec sa courtoisie ordinaire, puis j'ai également fait paraître une lettre dans l'*Eclair* et deux articles dans le *Gaulois*. Dans ces publications j'ai parlé de John F... et de sa descendance, mais par un scrupule exagéré peut-être, je ne l'ai désigné que par ses initiales. Quant au fils vivant encore du duc de Berry, le comte de la R..., je n'y avais fait que des allusions discrètes sans même prononcer son nom, sachant personnellement son désir de continuer à vivre à l'écart comme il a toujours vécu et de se tenir en dehors de toute polémique.

Vicomte de Reiset

*
* *

Le *Temps* (29 août 1902) a été avisé de l'existence de ce fils du duc de Berry. Il a été reçu par lui, et M. Marius Gabion fait de cette entrevue le récit suivant :

Nous avons été reçu par un vieillard aimable et alerte qui, lui, sans conteste, « ressemble étonnamment » au duc de Berry. Le comte de la Roche est un ancien officier autrichien. Il habite Graz et n'est que de passage à Paris. Son père ne l'a jamais abandonné. Enfant, il allait à la messe aux Tuileries et, toujours il a eu d'excellents rapports avec la famille des Bourbons. J'ai aperçu sur sur sa cheminée, plusieurs photographies avec des dédicaces cordiales. L'une, d'Adelgonde de Bourbon et de Bragance, adressée à son « cher comte de la Roche », une autre, de Béatrice de Bourbon.

Le comte de la Roche ne croit pas à l'origine royale de Georges Brown, qu'il a connu pourtant. Il prétend même être en possession de papiers établissant que le mariage religieux du duc de Berry et lady Brown n'a jamais eu lieu.

La R.

*
* *

De juin à octobre 1886, j'ai parlé dans le *Curieux* du duc de Berry, de son premier mariage, de quatre de ses enfants naturels (les deux enfants de Virginie, Mademoiselle Saint-Ange et M. Delaroche). Voici ce qui concerne ce dernier :

On a vu que le duc de Berry avait eu deux fils posthumes, le comte de Chambord et le plus jeune des fils de Virginie ; voici l'acte de naissance d'un troisième, M. Delaroche.

Extrait du registre des actes de l'année 1820 (1er arrondissement) :

Du premier avril mil huit cent vingt, à deux heures et demie après midi.

Par devant nous, Frédéric Pierre Lecordier, maire du premier arrondissement de Paris, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, est comparu le sieur Augustin Benoît Alexandre Asselineau, docteur en médecine, accoucheur, âgé de quarante-sept ans, demeurant rue de Grenelle Saint-Honoré, n° 215, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, qu'il nous a déclaré être né rue Saint-Honoré, n° 355, le trente mars dernier, à huit heures du soir, de demoiselle Marie-Sophie Delaroche, passementière, âgée de vingt-trois ans, native de Bruxelles, demeure susdite, auquel enfant il a donné les prénoms de Charles-Ferdinand. La dite déclaration faite en présence des sieurs Louis-Antoine-François Guérard, journalier, âgé de quarante-trois ans, rue du Rocher, n° 13, Géraud Alhine, commissionnaire, âgé de trente-sept ans, rue Saint-Nicolas, n° 62 et ont le déclarant et les témoins signé avec nous après lecture faite. (Signé) Asselineau, Guérard, Giraud Alhine et Lecordier.

M. Delaroche a servi dans l'armée autrichienne, puis il s'est fait peintre ; il figure à ce titre, avec l'adresse rue de Chanaleilles 11, à Paris, dans le *Dic-*

tionnaire général des artistes français de Bellier de la Chavignerie (1871,I,387). Il a exposé entre autres au Salon de 1857 des portraits de l'empereur et de l'impératrice, ce qui est assez piquant, et au Salon de 1861, le portrait de son fils Ferdinand.

Puis je trouve dans les *Petites affiches* du 4 avril 1878, l'invitation suivante :

Productions de titres :

Sont invités à produire leurs titres de créance (les créanciers)

Du sieur de la Roche (Charles) marchand de curiosités ayant demeuré à Paris, rue Bonaparte 6 et puis rue de Monsieur 9 et demeurant actuellement même ville, rue du Bac 116, entre les mains de M. Santton rue Saint-André des Arts, 33, syndic de la faillite.

M. Delaroche a deux fils dont voici les actes de naissance :

L'an mil huit cent quarante quatre, le deux janvier, est né à Paris, dixième arrondissement, Charles-Ferdinand du sexe masculin, fils de Charles-Ferdinand de la Roche (*sic*) et de Julie-Sophie-Fidèle-Dolé, son épouse.

Extrait du registre des actes de naissance du 10e arrondissement de Paris (ancien).

Acte de naissance du quatre avril mil huit cent quarante neuf à midi.

Cejourd'hui nous a été présenté Charles Ferdinand-Jules du sexe masculin, né le jour d'avant-hier, à quatre heures du matin, rue Casimir-Perrier, 2, fils de Charles-Ferdinand De la Roche (*sic*) âgé de vingt-neuf ans, employé au ministère de la guerre, et de dame Julie-Sophie-Fidèle Dolé, âgée de vingt-neuf ans, son épouse, sans profession, tous demeurant même rue et n° susdits. Constaté par nous maire du dixième arrondissement de Paris faisant les fonctions d'officier de l'état civil. Sur la déclaration de M. Charles-Ferdinand De la Roche, père de l'enfant et en présence de M. Félix Clovis Fontaine, âgé de quarante-deux ans, peintre en bâtiments demeurant à Limeil-Brevannes (Seine-et-Oise) et M. Jean-Joseph De la Roche (*sic*) âgé de soixante-cinq ans, fumiste demeurant rue du Bac 107. Le déclarant et les témoins ont signé avec nous après lecture à eux faite de l'acte. Signé : Ch. de la Roche, Fontaine, De la Roche, Peltier.

Les deux fils de M. Delaroche sont peintres ; l'aîné demeurait en 1883 avec son père, 116, rue du Bac ; le second demeurait en 1883 avenue Duquesne n° 30. Le Bottin de 1884 ne porte plus qu'un des deux, rue Châteaubriand, n° 11.

Au service funèbre du 21 janvier 1882 pour l'anniversaire de la mort de Louis XVI, l'*Union* du 26 mentionne la présence d'un ou deux Delaroche.

La famille Delaroche s'est ralliée aux Blancs d'Espagne (*Figaro* du 4 septembre 1884).

Le duc de Berry a eu d'autres enfants naturels, témoins ces paroles de la duchesse de Berry à Ménière en présence de Deneux le 24 avril 1833 : « Monseigneur (*le duc de Berry*) a laissé son cachet dans plusieurs maisons que connaît bien M. Deneux » (Ménière, I, 311).

NAUROY.

—

Attributions d'armoiries : d'argent à l'aigle déployée (XLVI, 11, 126, 182, 244). — Les armes de la famille du Guesclin ne sont pas exactement comme l'indique M. P. le J.

Elles sont : *d'argent, à l'aigle de sable, éployée (à deux têtes) becquée et membrée de gueules, à une cotice du même brochant sur le tout.*

D'après l'opinion la plus vraisemblable, la maison du Guesclin sortait de celle de Dinan dont les armes étaient : *de gueules, à quatre fusées d'hermines, rangées en face, accompagnées de 6 besans aussi d'hermines, 3 en chef et 3 en pointe.*

Ce fut Salomon, seigneur de Guarplic, cadet de cette maison qui le premier de sa race prit le nom de Gléaquin, plus tard Guesclin, avec les armes ci-dessus et qui ne changèrent point (Voir du Châtelet).

*
* *

Armoiries à déterminer : d'argent à six merlettes de sable (XLVI, 227). — *D'argent, à six merlettes de sable, posées en cercle : sur le tout, d'azur au lion issant d'argent.*

Cette description ne me paraît ni exacte ni conforme à la langue du blason.

Ne serait-ce pas : *d'argent, à l'écu d'azur, au lion issant d'argent.* (Le lion est-il bien issant ? n'est-il pas en entier ?) *et six merlettes de sable en orle sur l'argent ?*

*
* *

Armoiries à déterminer : Fascé d'argent (XLVI, 228). — Il s'agit là évidemment d'un écu *coupé au 1er fascé de..... et d'argent, à l'enfant de.... tenant de.... un lion issant de.. et au 2 de gueules au.....*

Il n'y a pas de lion *demi-issant* mais des lions issants, le lion issant est celui dont il ne paraît que la tête avec bien peu de corps.

***

Armoiries à déterminer : de gueules à trois chevrons (XLVI, 228). — Il s'agit là sans doute de deux écus accolés ou d'un écu parti.

La description du deuxième écu laisse à désirer. Peut-être faudrait-il dire : *d'azur, à deux épées d'argent, posées en bande et appointées en... accompagnées en chef d'une aigle éployée d'argent, surmontée d'une étoile de même ?*

***

Armoiries à déterminer : d'azur à la face d'or (XLVI, 228). — Il s'agit de deux écus accolés ou d'un écu parti.

Ne faut-il pas dire : *d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois roses tigées et feuillées d'argent ?* T.

—

La décoration du Lis (XLII ; XLIII XLIV ; XLV ; XLVI, 74). — Voici un exemple de décoration collective :

Paris, le 9 juin 1814.

Monsieur, Son Altesse royale Mgr le duc de Berry m'a autorisé à vous prévenir de la part du Roi que toutes les personnes qui composaient la commission administrative de la ville de Vitry pouvaient porter la décoration du Lys.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

LE MARÉCHAL OUDINOT.

A M. Corda.

Le 13 juin 1814, M. Corda père, membre de la commission administrative provisoire de Vitry-le-François, donnait connaissance de la lettre qui précède à ses collègues réunis en séance. On dressa, séance tenante la liste des membres composant la commission, pour délivrer à chacun une copie certifiée de la pièce originale déposée aux archives de la ville, et il fut voté des remerciements au roi Louis XVIII ainsi qu'au maréchal Oudinot, duc de Reggio X.

—

Cardinal Octave d'Aquaviva (XLVI, 116, 246). — J'ai sous les yeux une lettre signée : Duc d'Acquaviva 20, Cours-la-Reine. 1868.

Le papier à lettre est timbré des armes suivantes : *parti de... semé de... à une étoile de... en chef, et de gueules à une croix latine de...* Légende : *Honneur sans souci nul.* Couronne fermée. Supports : *deux anges portant une croix latine.*

J.-C. WIGG.

—

Inscription celtique (XLVI, 283). — Pour tout ce qui regarde l'inscription celtique d'Alise, texte, traduction, bibliographie, glose, voir Paul Lejay, *Inscriptions antiques de la Côte-d'Or*, Paris, Em. Bouillon, 1889, pp. 17-21. J. B. D.

***

L'inscription qui porte le nom d'Alésia écrit Alisiia, est traduite dans une savante brochure de M. l'abbé Lejeay, *Inscriptions antiques de la Côte-d'Or*, mais l'interprétation a été en partie contestée

H. C. M.

—

Prieuré du Val-des-Choux (XLIV). — Dans les réponses précédentes, il n'a été question que des nombreuses filiales du Val-des-Choux, dont la maison mère mérite cependant d'attirer l'attention. Ce chef d'ordre dont dépendaient avant les révolutions du calvinisme trente prieurés tant en France qu'en Espagne, en Portugal et jusqu'en Ecosse, était placé dans la forêt de Châtillon, non loin de Villers-la Forêt ou le-Duc, à proximité d'Essarois (Côte-d'Or)

C'est au fond d'une vallée profonde et étroite, sorte de précipice arrosé par les cascades d'un petit ruisseau qui y prend sa source, que l'on peut voir aujourd'hui les ruines de ce grand prieuré dont les religieux pratiquaient la règle austère des chartreux et suivaient les observances si sévères de Cîteaux. En 1764, ce prieuré fut uni, grâce aux démarches de l'évêque de Langres, au monastère de Sept-Fonts ou Notre Dame de Saint-Lieu, situé dans le Bourbonnais. Mais la maison du Val-des-Choux put conserver son nom, ses prérogatives et ses armes, qui portaient : *semé de France à l'écu de Bourgogne ancien, en abyme.*

Lors de la suppression des couvents en 1791, les religieux durent abandonner le prieuré malgré les démarches qui furent faites pour les conserver dans leur demeure, par les habitants du pays, le comte de Chastenay en tête.

Voici, d'après un manuscrit conservé dans une église du pays, la légende relative à la fondation du monastère :

« Le duc de Bourgogne Eudes III (1192) étant à la chasse, avant son voyage de la terre sainte, (quatrième croisade) dans la forêt de Villiers, poursuivit seul un chevreuil à l'ouverture d'un vallon sous de grandes roches, (roches que les moines montraient encore dans l'enceinte de leur vaste jardin en 1789 d'où sort la fontaine du couvent).

La rentrée de ce chevreuil fit sortir un homme du rocher. S'en étant approché le duc l'interroge et cet individu lui répond qu'il était Viard, frère convers de la chartreuse de Lugny, qu'il s'était retiré sous ces rochers pour y vivre ignoré comme les premiers cénobites et lui réitère son vœu de mourir dans ces lieux. Le duc édifié de la résolution de cet homme lui dit que s'il réussissait dans le voyage qu'il allait entreprendre, à son retour il lui ferait bâtir un couvent. Le frère lui répond qu'il était aussi certain qu'il réussirait qu'il allait sortir un chou de dessous son pied. A l'instant il frappe et le chou paraît. Le duc de retour, ayant parfaitement réussi, fonda le couvent du Val-des-Choux, duquel ce pieux cénobite fut le chef en 1202.

E. M.

—

Lingendes (XLVI, 281). — Il n'y a pas de doutes à avoir à cet égard : du temps de la Bruyère vivaient trois personnages du nom de Lingendes poètes et prédicateurs . Celui dont il s'agit est Jean de Lingendes, fils naturel de Henri IV et aumônier du roi Louis XIII (son frère). — Issu de sang royal, il en profita pour prêcher la vérité aux grands de la cour. Il n'emprunta pas l'art imposteur de la flatterie, et ne craignit pas d'attaquer le vice sous le dais comme sous la pourpre.

B. DE ROLLIÈRE.

*
* *

Claude de Lingendes, l'un des plus célèbres prédicateurs du XVIIe siècle (dit l'abbé Ladvocat, professeur en Sorbonne), naquit à Moulins en 1591, et se fit jésuite à Lyon en 1607. Il enseigna quelque temps la Rhétorique et les Belles-Lettres, et prêcha ensuite avec un applaudissement universel pendant 36 ans. Il fut recteur du collège de Moulins, puis provincial, et ensuite supérieur de la Maison professe des Jésuites à Paris, où il mourut le 12 avril 1660, à 69 ans. Son principal ouvrage consiste en 2 volumes in-8° de *Sermons*, qu'il composa en latin, quoiqu'il le prononçât en français. On en a traduit quelques uns en français sur l'original latin, en profitant néanmoins des manuscrits de plusieurs copistes qui avaient écrit les sermons du père de Lingendes, tandis qu'il prêchait. L'édition latine en 3 volumes in-4° est la plus complète. Les autres ouvrages du père de Lingendes sont : 1° *Conseils pour la conduite de la vie*. 2° *Votivum monumentum ab urbe Molinensi Delphino oblatum*, in-4°.

Jean de Lingendes, son parent, aussi natif de Moulins, était l'un des plus célèbres poètes français du temps de Henri IV. La meilleure de ses pièces est son *Elégie sur l'exil d'Ovide*, imitée de celle d'Ange Politien.

Il ne faut pas le confondre avec *Jean* de Lingendes, natif de Moulins, de la même famille, qui se distingua par ses prédications, et devint évêque de Sarlat en 1641, puis de Mâcon en 1650. Il mourut en 1665. Il avait été précepteur du comte de Moret, fils naturel de Henri IV. Un jour, prêchant devant toute la cour sur les devoirs de la royauté, il adressa ces paroles à Louis XIV : « Les rois ne voient et « n'entendent que par les yeux et les « oreilles d'autrui, parce qu'ils s'adonnent « trop à leurs plaisirs, d'où il arrive que « tous ceux qui s'approchent de leurs per- « sonnes, sans en excepter un seul, étant « ou flatteurs, ou médisants, ou d'une « prudence intéressée, ils ne savent jamais « la vérité, ni le véritable état de leurs « affaires. »

V. A. T.

*
* *

Au lieu de « comme exemple à cette affirmation » lire : « comme exemple à l'appui de cette affirmation ». (XLVI, 281, ligne 21).

—

Victor de Trimond (XLVI, 229). — Références généalogiques :

Généalogie dans Lachesnaye, tome 19 de la réimpression.

Généalogie dans d'Hozier, registre 1er ; dans Laisné, « Archives de la noblesse » tome XI, de Trimond d'Aiglun en Provence, général. manuscrit français 32046.

Il existe un ex-libris de Trimond d'Aiglun.

*
* *

Tourreil (Jacques de) et sa descendance (XLVI, 116). — Références généalogiques :

Généalogie dans collection Lancelot, manuscrit 86, et dans Borel d'Hauterive, année 1889.

*
* *

Charles Gravier, comte de Vergennes (XLVI, 229). — Il a été imprimé un volume à Paris en 1789. 8°. intitulé : *Vie publique et privée de Charles Gravier de Vergennes ministre d'Etat*, par M. de Mayer.

Comte DE BONY DE LAVERGNE.

—

Famille du Bois (XLIV) — Nous insérons à nouveau cette question pour attirer sur elle l'attention de nos lecteurs :

[Un ancien officier de la famille Dubois, Augustinus, né en 1798 se maria à Bruges à une dame Jossine Goigebuit Elle est décédée le 1er janvier 1849, veuve du sus-nommé. Prière de donner la date de son décès].

Colonel WILBRENNINCK.

—

Le sieur de la Hillière (XLVI, 283). — Ceci n'est point une réponse topique, car le fief de la Tretonnière, que je ne puis identifier, ne me paraît pas appartenir à la région du sud-ouest — mais c'est peut-être une indication.

Je trouve dans d'Aubais (II, 109) Gilles de Polastron de la Hillère, capitaine, qui fut père de Louis Polastron, lieutenant-colonel du régiment de Piémont : *d'argent, au lion de sable, lampassé de gueules.*

Dans les « Resiovissances et magnificences faites à Thoulouse par M de Montmorancy » en 1619, à l'occasion du mariage de Madame Christine de France, fille du feu roi Henri IV, avec le « Prince de Piedmont » aux uelles prirent part un grand nombre de gentilshommes du languedoc et de la gascogne, figure un sieur de la Yllère dont « la devise était une chaussée qui s'opposait à l'impétuosité d'un torrent débordé et ces mots : *quien si me oppone ceu a mi ruydo* »

Les Polastron sont originaires de l'Astarac. (Gers) A. S.. E.

—

Ballainvilliers (XLVI, 284). — Il existe *à Clermont-Ferrand* une rue de Ballainvilliers. C'est la plus large rue de la ville. Elle est toute droite, part de la place du Taureau, au point où se dresse une pyramide-fontaine élevée en l'honneur de Desaix et vient, à son autre extrémité, aboutir à la rue Saint-Esprit.

V. A. T.

*
* *

Le nom de Ballainvilliers, qui fut chancelier de l'ordre de Saint-Louis et intendant d'Auvergne, a été donné à l'une des plus belles et plus larges rues de Clermont-Ferrand. Cette rue, située sur la hauteur de la ville et en pente du côté du levant, offre à son extrémité, un admirable panorama sur la montagnette que couronne de ses ruines la haute tour de Mont-Rognon

Vers le milieu de la rue, sous le Consulat, a été édifiée une fontaine en forme de pyramide, à la mémoire du général Desaix, l'un des illustres enfants de l'Auvergne. Ce monument compte autant d'assises que comptait lui même d'années (trente-deux ans) le héros de Marengo.

Il est à regretter, toutefois, que la municipalité de Clermont, n'ait pas, sur le soubassement, fait graver le nom de Desaix : Personne, aujourd'hui, dans le pays même, ne se souvient que cette pyramide fut élevée là, en l'honneur du « Sultan juste ».

N. B. — La *Nouvelle Biographie universelle* de Firmin Didot, 1853 (tome IV, page 290), a, fautivement intitulé : *Ballainvillers (sic)*, la notice qu'elle a consacrée au baron de Ballainvilliers.

ULRIC R.-D.

—

L'abbé de Pomponne (XLVI, 281). — L'illustre famille des Arnauld, du Port Royal et d'Andilly, est originaire de l'ancienne et petite ville d'Herment (Puy-de-Dôme), aujourd'hui chef-lieu de canton de 500 habitants ; mais jadis capitale d'un vaste baronnie J'ai publié, en 1866 un beau volume in-4° donnant l'*Histoire du pays, de la ville et de la baronnie d'Herment* ; et là, se trouve la généalogie complète de toutes les branches de la famille Arnauld, depuis le XIIIe siècle. Moi-même je descends par une alliance (du côté de ma mère, d'une famille d'Herment), d'une Arnauld. Il n'existe plus de membres de

la famille ou plutôt de la branche d'Henry-Charles Arnauld de Pomponne, ambassadeur à Venise. Le dernier Nicolas-Simon, marquis de Pomponne, mort en 1737, eut une fille mariée, en 1715, au marquis de Gamaches. Elle mourut, en 1745, la dernière de sa branche ; il s'agirait de savoir qui actuellement, représente les marquis de Gamaches ? On trouverait, dans les archives de ces représentants, des portraits et documents sur les Arnauld. Je possède un beau portrait de Simon Arnauld, marquis de Pomponne, père d'Henry-Charles, porté ci-dessus. Il existe aussi un portrait gravé de Nicolas-Simon Arnauld fils du précédent, mort en 1737. Plusieurs familles ont la prétention, mal fondée, d'appartenir à celle des illustres Arnauld ; mais elles ne s'y rattachent pas. Il n'y a, absolument, de nos jours que la branche des Arnauld, résidant à Artonne (Puy-de-Dôme) qui peut prouver une filiation remontant au XVIe siècle, à Riom, à un Arnauld, de la famille qui nous occupe. C'était un cadet.

AMBROISE TARDIEU.

*
* *

Comme il n'y a jamais eu d'abbaye de Pomponne, la célèbre chanson du *curé* (et non l'abbé) *de Pomponne* ne paraît pas concerner Arnauld de Pomponne, mais bien plutôt un curé de cette petite localité près Lagny. CÉSAR BIROTTEAU.

—

Marie Babin Grandmaison (XLVI, 228, 295). — Cette ancienne actrice de la Comédie italienne, qui fut guillotinée à Paris le 26 prairial an II, comme complice du baron de Batz, ne peut être Mlle Burette, à moins qu'elle ait pris ce nom au théâtre. En voici la raison : Lors de la visite faite à Charonne le 30 septembre 1793, dans la maison qu'elle occupait et où elle a été mise en état d'arrestation avec huit personnes qui s'y trouvaient, elle a déclaré au commissaire de police Vergne, dans l'interrogatoire qu'il lui a fait subir, que cette maison dont elle était la locataire, appartenait au citoyen Babin Grandmaison, son frère, directeur de la poste aux lettres et juge au tribunal du district d'Etampes, déclaration qui était l'expression de la vérité.

A la mort du citoyen Babin Grandmaison, qui eut lieu quelque temps après l'exécution de sa sœur, sa femme le remplaça comme directrice de la poste d'Etampes, emploi qu'elle occupait encore en 1806, ainsi que le prouve une lettre de M. de Montalivet, préfet de Seine-et-Oise, que nous possédons, dans laquelle on lui réclame la somme de 1464 francs, dont elle était débitrice envers le trésor.

Nous avons connu particulièrement son fils, M. Auguste de Grandmaison, c'est-à-dire le neveu de l'actrice. Sorti de Saint-Cyr à la fin de l'Empire, il fit la campagne d'Espagne en 1823, puis il entra dans la Garde royale. En 1830, il repassa dans la ligne et partit en Algérie Rentré en France quelque temps après, il donna sa démission et vint habiter Etampes, sa ville natale. Il mourut à Versailles au mois d'avril 1871, laissant un fils qui était colonel il y a quelques années et une fille portant le prénom de Mélanie, auteur de plusieurs volumes de poésies qui ont eu du succès.

On doit à cet excellent homme, dont la serviabilité était proverbiale et qui fut adjoint au maire de la ville d'Etampes, la conservation de la tour de Guinette qui a été sauvée par ses soins du marteau des démolisseurs. Ce débris du fameux château construit par Robert-le-Pieux, classé parmi les monuments historiques rappelle des souvenirs terribles à la population étampoise, notamment les émouvantes péripéties du siège de 1652, le dépeuplement de la ville par les maladies et la profonde misère qui s'en suivit.

PAUL PINSON.

*
* *

Campardon cite (page 504) l'interrogatoire de Marie Babin Grandmaison : « interrogée a dit être ancienne actrice à la Comédie italienne, et demeurer 7 rue Menars et avoir un frère, juge au district d'Etampes et directeur des postes ».

H. FORTIN.

*
* *

J'extrais du « *Journal d'un Bourgeois de Popincourt* » en cours de publication dans la *Correspondance Historique*, les deux passages suivants relatifs à cette actrice, ainsi que l'annotation de ce fragment du manuscrit.

« Les demoiselles Burette, actrices, l'une à l'Opéra, l'autre à la Comédie-Italienne, avaient loué, l'été dernier, aux Prés-Saint-

Gervais une très belle maison de campagne qu'elles ont subitement quittée sur la nouvelle des recherches que faisoit de toute part M. Doigny, l'un des administrateurs des postes, instruit des dépenses considérables auxquelles se livroit pour l'une d'elles son fils, connu pour être son amant en titre, autrement pour le Français son « *milord pot au-feu* » ; c'est la demoiselle Burette la cadette, actrice du Théâtre Italien, qui joue le rôle de sultane favorite auprès du jeune M. Doigny, fils de l'intendant des postes ; vieillard qui ne prêche pas d'exemple puisqu'il a lui même une maîtresse pour laquelle il fait une dépense énorme et qui probablement finira, tôt ou tard, par le ruiner de fond en comble, événement pour lequel il ne veut pas que son fils contribue pour sa part ou pour son compte. — I, 33 verso.

*
* *

« Mademoiselle Burette l'aînée, avant que d'entrer à l'Opéra, a, durant quelque temps, joué la comédie sur le théâtre bourgeois de Popincourt, C'est là qu'elle a fait connaissance du sieur Férousa, l'un des associés (fils d'un riche particulier, intéressé dans l'exploitation des fours à plâtre situés au dessus de Belleville et de Ménilmontant), qui conçut dès lors pour elle le plus violent amour, et qui prit un beau jour la poste avec elle pour aller l'épouser à Londres.

« Mlle Burette, la cadette, d'abord membre de la même société dramatique, est aujourd'hui comédienne au théâtre Italien » — I. 240.

(*Journal d'un bourgeois de Popincourt.* (*Mémoires de Lefebvre de Bauvray*) publié par H. Vial et G. Capon. *Correspondance historique et archéologique* 1901-1902.

On lit dans Campardon, les *Comédiens de la troupe du roi* :

Marie Babin de Grandmaison, dite Burette, née à Blois vers 1776, de parents aisés qui lui firent donner une bonne éducation musicale. Elle se fit entendre la première fois à Paris au Concert Spirituel. La jeune actrice sut conquérir les suffrages de son auditoire, et, peu après, elle obtint un ordre de réception à la Comédie-Italienne où elle débuta le 2 décembre 1782, par le rôle de *Marine* dans la *Colonie*, comédie en deux actes, traduite de l'italien par Framery, musique de Sacchini.

H. Vial

Une épée de Charles-Edouard (XXXIX ; XLIV ; XLV). — Le comte Edouard Walsh, marié deux fois, est mort le 1er décembre 1869, sans laisser de postérité. H. de W.

—

Un marquis de Louvois (XLV). — Il s'agit d'Auguste-Michel-Félicité Le Tellier de Souvré, marquis de Louvois, dernier du nom, né à Paris, le 3 septembre 1783, mort le 3 avril 1844. Il fut sous-lieutenant aux gardes du corps du roi (1814) et pair de France (17 août 1815).

H. de W.

—

Origine du nom de Chamberlain (XLVI, 173). — M. E. T. trouvera de nombreuses explications dans *Jadis*, publication belge, dans laquelle cette question a été posée il y a environ deux ans.

Jean Suis.

—

Saint-Marc Girardin (XLVI, 66, 250). — M. Saint-Marc Girardin s'appelait *Girardin*. Il avait pour prénom le nom de *Marc*. Quand il était tout petit, on l'appelait dans sa famille *le petit Marc*, *le petit Saint-Marc*. Ce nom lui resta, et, quand il commença à écrire, il le fit sien, le joignant à celui de *Girardin*. Il signa donc : *Saint-Marc Girardin* On sait de quel éclat il entoura ce nom.

En 1871, M. Saint Marc Girardin, qui habitait une maison de campagne dans les environs de Corbeil, introduisit une instance devant le tribunal de cet arrondissement, pour être autorisé à placer, avant son nom patronymique de *Girardin*, le nom de *Saint-Marc*, qu'il portait depuis de très longues années, et à s'appeler légalement *Saint-Marc Girardin*, nom sous lequel il était connu, non seulement en France, mais dans le monde tout entier.

Le tribunal s'empressa de faire droit, par un jugement motivé, à cette légitime requête. Il est facile de s'en assurer au greffe du tribunal civil de Corbeil. C'est donc très régulièrement que, depuis cette époque, dont je n'ai pas la date précise dans la mémoire, le remarquable écrivain, son fils, et ses petits-fils, s'il en a, ont porté et portent le nom de *Saint-Marc Girardin*, comme nom patronymique.

A la même époque, son fils était sous-préfet à Corbeil. J. L.

Le Saint-Suaire de Turin (XLV ; XLVI, 84). — Que disait la Note lue à l'Académie des sciences le 22 avril, point de départ de toute cette discussion ?

A la suite des recherches nouvelles dont nous allons parler, dit l'auteur, il est scientifiquement démontré que le Suaire de Turin est authentique.

Est-ce démontré ou non ?

C'est là précisément le point à élucider.

M. P. Vignon, préparateur de zoologie en Sorbonne, a cru pouvoir prouver que parmi les trente cinq à quarante linceuls de Jésus autorisés, il en est un authenthique, qui serait celui de Turin, propriété des rois d'Italie.

Cette démonstration est difficile.

N'est-il pas, en effet, à présumer que tous sont inauthentiques, et que les ostensions n'ont été en général concédées qu'en considération des possesseurs et dans un but d'édification ?

Spécialement, en ce qui concerne l'empreinte de Turin, n'est-il pas acquis qu'elle a été longtemps considérée comme une peinture ? N'a-t-on pas l'aveu du peintre, des mandements et mémoires d'évêques, la bulle de Clément VII, d'Avignon, 1390, ordonnant de rappeler à chaque ostension que l'empreinte n'est qu'une peinture ?

De ce qu'en 1898, l'image développée sur la plaque de verre d'une photographie, par l'effet de quelque procédé mal connu ou mal expliqué, aurait été un positif (?), il ne peut être permis de conclure que la peinture a cessé d'être une peinture.

Dans toute démonstration rationnelle ou scientifique, il ne peut être question de voir par les yeux de la foi, ou de s'attribuer le don de double vue, mais de prouver ce qu'on dit

— Qu'a donc prouvé l'expérimentateur ?

L'authenticité du linceul de Turin ?

En aucune façon.

L'authenticité supposant la résurrection du corps, il eût fallu prouver d'abord la réalité historique du crucifiement et le fait matériel de la résurrection, puis l'apparition des taches sur le linceul et la conservation du linceul et des taches jusqu'à présent, et enfin l'identité de ce linceul et de celui qui est à Turin.

Qu'a prouvé M. Vignon ?

Simplement ceci :

Que des exhalaisons ammoniacales, agissant, dans des conditions données, sur un linge imprégné de myrrhe et d'aloès peuvent y déterminer des taches brunâtres ..

Démonstration naturaliste, dont l'effet doit être limité strictement au fait démontré, et dont il serait abusif de prétendre tirer d'autres conséquences.

M. Vignon confesse n'avoir pas vu l'étoffe de Turin et n'en avoir eu à aucun moment la moindre parcelle entre les mains. Il n'a pu par conséquent déterminer la nature des taches. Il a jugé des ressemblances sur descriptions et photographies.

M. Vignon se contente d'affirmer que son accord avec les récits évangéliques sur les circonstances de l'ensevelissement est « d'une précision inouïe ».

Ici encore il semble s'être fait illusion.

Les dimensions de l'étoffe de Turin (4 m. 10 sur 1 m. 40) et la disposition des empreintes (deux corps rapprochés par les têtes, s'opposant dans le sens de la longueur, vus l'un de face et l'autre de dos) ne peuvent aucunement s'accorder avec l'enveloppement du corps tel qu'il est indiqué dans les évangiles ;

— Ni avec le mouchoir de tête (le suaire proprement dit), placé directement sur la face, d'après Jean, 20. v. 7 ;

— Ni avec l'emploi des bandelettes nécessaires pour maintenir le corps lié avec des aromates, d'après le récit de Jean, 19, v. 20 ;

— Ni avec l'absence d'aromates des trois premiers évangiles, etc.

Y a-t-il d'autres arguments allégués ?

Pas que je sache.

Quel est, en somme, l'intérêt pratique de la tentative de démonstration dont il s'agit.

Vise-t-elle à convertir tout un chacun, « quelles que soient ses opinions religieuses », comme dit la Note du 22 avril, au culte du prétendu Saint-Suaire de Turin ?

Ou à faire interdire, Turin excepté, toutes les dévotions précédemment autorisées aux suaires ou linceuls en diverses églises ?

On peut se le demander.

Mais aucun de ces deux buts ne semble avoir la moindre chance d'être atteint d'ici longtemps.

II. Opinions d'autrefois (Extraits et Résumés.

1. — Misson était à Turin en 1681, lorsqu'on achevait d'y bâtir à la cathédrale une chapelle « pour le Saint-Suaire. »

Il n'y aura, dit-il, que du marbre noir. Ce marbre n'est pas d'un beau noir ni d'un beau poli. On l'a choisi à cause de la mort de J.-C.

Le prétendu Saint-Suaire de Turin en est la plus importante relique. Il s'est multiplié ou reproduit en sept ou huit endroits. Il y en a trois à Rome, un à Cadoin en Périgord, un à Besançon, un à Compiègne, un à Milan, et un autre à Aix-la-Chapelle.

Ils produisent tous leurs titres par bulles de papes. Le Suaire de Cadoin est le mieux établi de tous : il a été autorisé par quatorze bulles. Celui de Turin n'en a que quatre.

Il y a un autre fameux S.-Suaire à Lisbonne, dans l'Eglise de la Mère de Dieu. Et combien y en a-t-il que nous ne connaissons pas?

M. Jean Reiske a écrit une dissertation *De Imaginibus Christi*, Iéna, 1672. On y trouvera plusieurs choses très curieuses sur le sujet de ce qu'on appelle le Saint-Suaire. Il y prouve qu'on n'avait jamais parlé de cette relique ; ni de quantité d'autres, avant que le vénérable Bède, au VIIIe siècle, se fût avisé de publier ses rêveries dans son livre « De locis sanctis ».

Nouveau voyage d'Italie, par Misson. La Haye, 5e édition, 1731, tome 3, p. 51, 52.

2. — Plusieurs Eglises se disputent l'honneur d'avoir ce Suaire, ce qui doit faire soupçonner qu'aucune ne le possède .

Dictionnaire portatif de la Bible (par l'abbé Baralle) Paris Musier, 1760.

3. — D'après l'abbé Bergier, le théologien de l'Encyclopédie, des linges, conservés dans les églises, où était empreinte la figure de Jésus, étaient montrés au peuple dans les mystères que l'on jouait le jour de Pâques. Il explique ainsi les traditions contradictoires Larousse, au mot Suaire. OLIVIER.

*
* *

L'Art et l'Autel, articles de M. Charles-Félix Bellet qui tend à démontrer par les textes sacrés, que Jésus a été enseveli étant levé, ce qui est contraire à la thèse scientifique de M. Vignon.

*
* *

Je lis dans une lettre adressée de Besançon, le 27 germinal an II, par Baron, dit Challiez, administrateur, à ses frères, les Sans-Culottes de Mont Fermé :

Besançon où je suis arrivé le 24, est lent à venir. La société y est bonne. Le fanatisme reçoit tous les jours des échecs. Le ci-devant *suaire* a été dévoilé, et le peuple à cet égard est parfaitement désabusé ; il est déposé au district pour être envoyé à la Convention...

(*Histoire de la Révolution dans l'Ain*; t. VI, 16e époque. Chapitre VIII, p. 14).

Quel est le suaire dont il est ici parlé ?

L. C. DE LA M.

Notre collaborateur trouvera toutes les références relatives à ce suaire dans le *Linceul du Christ*, étude scientifique, par Paul Vignon (Masson, Paris 1902).

La bibliothèque de Besançon possède sur ce suaire deux dissertations manuscrites, l'une favorable à l'authenticité de cette relique, l'autre hostile.

Voir aussi J. Gauthier — *Notes iconographiques sur le Saint-Suaire de Besançon*, Acad de Besançon, 1883. pp. 288-320.

Ce suaire se rapproche en apparence de celui de Turin ; il est reproduit dans d'anciennes gravures ; il fut détruit pendant la Révolution.

—

Le successeur de Voltaire auprès de Frédéric II (XLVI, 229). — Ce successeur de Voltaire auprès de Frédéric le Grand était indubitablement Charles-François Masson, un homme de beaucoup d'esprit, fort instruit, rempli de talent, mais tant soit peu aventurier. Né en 1762, dans la principauté de Montbéliard, il fut par conséquent sujet de Frédéric Eugène, duc régnant de Wurtemberg et comme celui-ci était marié à une nièce de Frédéric le Grand, Masson alla chercher fortune dans le pays de sa souveraine.

Il alla donc à Berlin et fut aussitôt placé, en qualité d'instituteur, dans une grande famille prussienne. Il eut bientôt l'occasion d'être présenté au roi, qui l'admit parmi ses familiers, mais sa faveur ne dura pas longtemps, il avait un franc parler qui dut déplaire au roi. Entre temps, son frère, qui avait pris du service en Russie, l'engagea à venir le rejoindre. Il alla à Pétersbourg où il trouva une protec-

trice dans la personne de la femme du grand duc Paul, née duchesse de Wurtemberg, et fille de son souverain. Il fut bientôt, grâce à cette protection, admis par l'Impératrice Catherine II au service de la Russie, et pourvu d'un grade de major au 2e régiment d'infanterie de la garde. Nommé, quelque temps après, instituteur du grand duc Alexandre, celui qui devait être un jour l'empereur Alexandre Ier, il vécut depuis dans l'intimité de la cour. Très remuant de sa nature, il fut chargé de maintes missions diplomatiques.

Il se maria, en 1795, à une dlle de Rosen, qui appartenait à une grande famille, et il était en train de faire une brillante carrière dans la diplomatie, lorsqu'un jour, l'empereur Paul le fit expulser de la Russie (1797), à *cause de ses idées libérales*. Il s'en alla en Pologne, puis à Anspach où il résida peu de temps, et vint finalement se fixer en France, où il obtint un emploi de secrétaire général du département du Rhin-et-Moselle ; il est mort à Coblentz en 1807.

Il a énormément écrit, mais de tous ses ouvrages un seul lui a survécu : ses *Mémoires secrets sur la Russie* fort intéressants, et qui sont regardés comme le miroir le plus fidèle des mœurs de l'époque.

Duc Job.

*
* *

Dieudonné Thiébault, dans ses *Souvenirs de vingt ans de séjour à Berlin*, Paris, Firmin Didot frères, fils et Cie, tome second, chapitre 15, parle du chevalier Masson qui, sur la recommandation de M. de Gotter, ministre de la poste, fut attaché auprès du roi de Prusse, vers 1753, peu de temps après le départ définitif de Voltaire. Masson était un Franc-Comtois, capitaine dans le régiment de Champagne et chevalier de Saint-Louis, à qui Frédéric II fit offrir la clef de chambellan et une pension de quatre mille francs, ce qui fut accepté par Masson après qu'il eut obtenu du gouvernement français un congé motivé.

Le roi de Prusse ne tarda pas à reconnaître que, sous tous les rapports, Masson était beaucoup trop au-dessous de celui dont il l'avait établi le successeur, et que ce n'était pas à un gourmand renommé, comme l'était M. de Gotter, qu'il fallait s'en rapporter pour trouver un remplaçant à Voltaire. Masson était savant et homme d'esprit, mais son esprit était plutôt singulier et original que juste et solide, et sa science n'embrassait guère que les auteurs classiques et les critiques estimés.

Un jour, le roi lui ayant demandé, après le dîner, quel était le plus grand capitaine d'Alexandre, d'Annibal ou de César, Masson répondit que pour lui le plus grand capitaine, c'était Henri IV.

Une autre fois, dans un repas de cérémonie donné en l'honneur de la princesse Amélie, sœur du roi de Prusse, laquelle avait eu une intrigue secrète avec le baron de Trenck, Masson dit à la princesse Amélie : « Madame, lorsque M. le duc « d'Orléans, régent de France, donna « l'abbaye de Chelles à Mademoiselle « d'Orléans, sa fille, il lui tint ce langage : « Ma fille, vous ferez trois vœux : le vœu « d'obéissance et vous commanderez ; le « vœu de pauvreté et vous serez riche ; « enfin le vœu de chasteté, et vous le gar- « derez si vous le pouvez ». Ce propos qui rappelait de trop cruels souvenirs à la princesse Amélie, abbesse de Quedlinbourg, fit baisser les yeux à tout le monde et amena un silence général.

Frédéric ne revit plus le chevalier Masson, mais celui-ci continua pendant une vingtaine d'années à émarger sur les états de paiement du roi et comme il vivait seul, au milieu de ses livres, ne dépensant pas plus de dix sous par jour, il alla après la radiation de sa pension, retrouver en Franche-Comté ses économies qu'il envoyait régulièrement en France, économies grossies de leurs intérêts composés, qui lui procurèrent une rente bien supérieure à ses appointements de Postdam. C'est en Franche-Comté qu'il acheva sa carrière.

C. H. G.

—

Les restes de Fouquet (XLV ; XLVI, 145, 253). — La mort de Fouquet est ainsi annoncée dans la *Gazette de France* du 6 avril 1680 :

On nous mande de Pignerol que le sieur Fouquet y est mort d'apoplexie. Il avoit esté procureur général du parlement de Paris et surintendant des finances.

Sa veuve, Madeleine de Castilhe, mourut le 12 déc. 1716, âgée de plus de 80 ans. (Même *Gazette*, n° du 26 déc. 1716).

J'ai publié d'importants documents sur

Fouquet dans mon *Histoire généalogique de la maison de Lantivy*, Paris, in-4°, 1899. Voir la table de ce volume à Fouquet.

TH. COURTAUX.

—

La tombe de l'homme au Masque de fer (XLV). — On lit dans le *Figaro* du 18 avril 1902 :

Les démolisseurs viennent d'attaquer, rue Beautreillis, 17, une maison des plus curieuses qui soient. Le dédale de ses caves aboutit à des passages souterrains conduisant, qui à la Seine, qui à l'hôtel de la fameuse marquise de Brinvilliers, qui à la Bastille : et elle a pour jardin l'ancien cimetière de l'église Saint-Paul.... C'est dans ce cimetière que doit se trouver le cercueil de l'homme au Masque de fer....

Je suis allé visiter la propriété dont le sol doit nous livrer d'historiques secrets.... Dument autorisé par le propriétaire, M. Mettetal, je m'adresse au plus ancien locataire, M. Boutet, qui veut bien me servir de guide... Tout au fond de l'enclos, une sorte de monticule, sur lequel s'élève un fût de colonne brisée, doit recouvrir la tombe du Masque de fer.

— La maison appartint longtemps à M. le comte de Flavigny, me dit mon cicerone.... Des documents authentiques prouvent que l'homme au Masque de fer a, sous le nom de Marchiali, été enterré au cimetière Saint-Paul ; il ne peut être que sous ce tertre. La tradition n'a d'ailleurs jamais varié à cet égard.... Il n'est pas téméraire de supposer de que les travaux de terrassement pourraient mettre à jou les plus extraordinaires découvertes...

Marius Topin et tout dernièrement Funck-Brentano prétendaient que l'homme au Masque de fer fut un certain Mathioli. Mais le Masque de fer est demeuré trente ans prisonnier et son acte de décès lui donne quarante-cinq ans environ. A quinze ans, pour Italien qu'il fût, ce Mathioli ne pouvait être un bien redoutable conspirateur. La seule supposition admissible ferait alors du prisonnier un homme que sa naissance seule eût rendu dangereux. Quelle naissance autre que celle du sang de la Maison de France pouvait inquiéter Louis XIV ? Ceci étant entendu, l'hypothèse du baron de Gleichen devient presque vraisemblable. Je sais qu'elle est gênée par les dates tout comme l'hypothèse Mathioli, mais pas davantage, et elle est plus séduisante. Si les restes de l'homme au Masque de fer sont, non pas ceux d'un homme de quarante-cinq, mais de soixante ans environ, ce qu'il sera possible d'établir en cas d'exhumation, le baron de Gleichen aurait peut-être trouvé le mot de l'énigme.

Ce baron prétend dans ses Mémoires que le fils d'Anne d'Autriche et de Louis XIII fut évincé du trône au profit d'un fils de la reine et de Mazarin. Cet enfant aurait d'abord été élevé en secret, et Louis XIV ne serait venu au monde que postérieurement au fils adultérin. A la mort de Louis XIII, Anne d'Autriche et Mazarin auraient substitué leur propre enfant au vrai Louis XIV, envoyé ce dernier quelque part en province et plus tard en prison perpétuelle. Ainsi s'expliqueraient les extraordinaires précautions prises, les marques de profond respect de tous les geôliers, et enfin l'étrange discrétion de nos rois lorsque leurs maîtresses les plus coûteusement aimées les interrogeaient sur l'homme au Masque.

La descendance de Mazarin aurait donc illégalement régné sur la France. F. PONSARD.

NAUROY.

*
* *

Les fouilles ont été faites sur l'emplacement du cimetière Saint Paul. Il a été trouvé une grande quantité de bières bouleversées ; les mieux conservées provenant naturellement des inhumations qui étaient encore faites au moment de la désaffectation.

Dans ce cimetière très étroit, et où les inhumations étaient nombreuses, on devait souvent relever les corps. D'où la nécessité d'un ossuaire, d'un charnier, qui a été retrouvé avec ses os encore rangés symétriquement. Il était en contre-bas du sol, à l'endroit où la légende avait placé le tombeau du Masque de fer. On avait remarqué, en ce lieu, certaine disposition en maçonnerie ; on en avait conclu qu'il y avait là quelque souterrain mystérieux où était enterre le prisonnier dont la détention fut un si long mystère. Il n'en est rien.

Tout le terrain occupé par ce cimetière n'a pu être fouillé, parce que la moitié est toujours recouverte par des constructions, mais dans la partie remuée, il n'a été fait aucune découverte digne d'intérêt ; et en ce qui concerne le Masque de fer, comme on devait s'y attendre, on n'a rien pu relever.

Si les os de ce personnage étaient dans le charnier, confondus avec ceux de tant d'autres trépassés, ils sont aujourd'hui aux Catacombes, où tous les ossements ont été transportés.

Ces renseignements nous sont donnés par M. le docteur Capitan qui a été autorisé, comme professeur à l'Ecole d'anthropologie, à suivre les fouilles.

LA R.

Louis XVI écrivain (XLVI, 290).— Pour la traduction de l'œuvre de Horace Walpole, voir *Intermédiaire*, XXIII, 388, 717 et XLII, 535 Quant à *Louis XVI, écrivain*, voir t I, page 55 : *Un volume écrit de la main de Louis XVI* et t X, 167, 219 : *Sepichênes pseudonyme de Louis XVI*, traduction de Gibbon, *Histoire de la décadence*, etc. Le roi infortuné étant encore dauphin fut aussi l'auteur de : *Maximes morales et politiques, tirées de Télémaque*, qu'il composa typographiquement et imprima lui-même, en 1766, à Versailles, en son atelier dirigé par A. M. Lottin. Il a été parlé de ce travail dans notre recueil. mais je ne puis retrouver ni la date de la publication, ni l'intitulé de la rubrique.

A S.. E.

—

Un prétendu Louis XVII (XLVI, 14, 148, 255). — J'ai seulement répondu à la question par une autre pouvant mettre M. « Pila » sur une piste ayant un semblant de vérité par suite de nationalité ; sa lettre n'indiquait aucun nom. Or, j'avais lu dans la *Plume* (nos 249-250 des 1er et 15 septembre 1899, page 552, colonne 2):

> Un être quelconque ayant eu des commencements mystérieux, meurt-il, qu'aussitôt dans les coins du monde où il a vécu on voudrait, sur sa tombe, marquer le nom de Louis XVII. Ainsi pour le maréchal russe Diébitsch, pour le père Fulgence, etc. (Henri Provins).

Notre érudit collaborateur le duc Job m'excusera de lui avoir fait espérer involontairement une trouvaille ; ce n'est qu'un imperceptible écho que j'apportais à la grande consultation Louis XVII.

ROBERT GÉRAL.

—

La veuve de Philippe-Egalité s'est-elle remariée ? (XXXVII ; XL ; XLI ; XLII ; XLIV ; XLV ; XLVI. 255) —Je rappelle à M. A. S E. que le nom du fidèle ami s'écrivait Rozet et non Rouzet, et ce d'après la signature authentique de ce personnage. Fac-simile de cette signature a été envoyé à l'*Intermédiaire*. T.

—

Complices de l'attentat du prince Napoléon à Strasbourg (XLVI, 15, 150, 261). — Madame Gordon est morte à Paris, le 11 mars 1849. Voir la question que j'ai posée il y a quatre ans environ sous la rubrique qui porte son nom.

NAUROY.

*
* *

Notes aux réponses publiées, col. 261-263

I. — Le colonel Vaudrey avait 18 ans à son entrée à l'Ecole Polytechnique, en 1802. En 1848, il était donc âgé de 64 ans.

II — Il est dit que Mme Gordon faisait des armes comme la chevalière d'Eon. Le chevalier d'Eon est mort à Londres, le 21 mai 1810, mais la chevalière d'Eon a la vie dure Elle est des morts qu'il faut qu'on tue.

L.-N. MACHAUT.

*
* *

Dans sa réponse à cette question, M. H. C. M. aborde incidemment un sujet quelque peu accessoire et discutable, savoir « le décret dictatorial, confisquant les biens de la famille d'Orléans » ; M. H. C. M. déclare que ce décret constitue « le plus grand, le plus injustifiable attentat contre la propriété, qu'ait vu se consommer en France le XIXe siècle ». C'est là une affirmation un peu hasardée, qui appelle nécessairement une réplique.

Il y aurait beaucoup à dire sur la nouvelle question soulevée par notre collègue. Je me contenterai pour cette fois, de lui présenter ces quelques observations :

1° Jules Favre avait déjà fait (en 1848) une proposition, dans le sens d'un séquestre sur les biens des d'Orléans ; Louis-Napoléon n'était donc pas seul, à songer à une mesure de ce genre.

2° Le 10 avril 1832, Louis-Philippe avait obligé les membres de la branche aînée de Bourbon, à vendre leurs biens, sauf Chambord, qu'il prétendait garder pour lui ! N'est-ce pas un précédent ?

3° La fortune provenant du duc de Bourbon avait une origine, que l'on peut appeler tout au moins douteuse, et que le public n'hésitait pas à considérer comme criminelle....

4° Et enfin, les anciens apanages n'avaient ils pas été supprimés ?

Le décret du 22 janvier 1852 n'est donc point « injustifiable », et si M. H. C. M désire que nous discutions ce sujet plus complètement, je suis tout à ses ordres.

Marquis DE CHAUVELIN.

Le premier musée d'artillerie à Paris (XLVI, 225). — Il y avait au XVIIIe s. une salle de la Bastille où l'on conservait quelques modèles d'armes dans des vitrines. Lorsque Pierre le Grand vint à Paris, il demanda à visiter la Bastille, on l'y conduisit, mais on ne lui en montra que la salle d'armes Le gouverneur avait été prévenu par lettre d'avoir à s'arranger pour qu'il ne pénétrât pas ailleurs

Il semble que lorsque Choiseul ordonna en 1769 l'organisation « d'un dépôt de modèles avec pièces explicatives » à l'Arsenal, le long de la Seine, les objets conservés à la Bastille durent y être transportés.

Voici ce qui m'amène à cette conviction :

Le musée d'artillerie fut créé par arrêté du Directoire du 23 brumaire an V : Les archives du comité d'artillerie (à Saint-Thomas d'Aquin) contiennent tous les documents relatifs à sa constitution et à ses augmentations successives. Or aucun papier n'indique l'arrivée des modèles de la Bastille Avant la création de ce musée, Regnier avait été chargé de recueillir tous les modèles dans les dépôts publics, et dans aucun de ses papiers non plus il n'est question des objets de la salle d'armes de la Bastille.

Si les objets de la Bastille n'avaient pas été versés avant sa destruction, étant donné l'ordre admirable des papiers de Regnier, on en trouverait trace aux archives de l'artillerie à Saint-Thomas d'Aquin.

J'ajoute que j'ai vainement cherché aux Archives nationales ou dans les divers dépôts publics un inventaire de la salle d'armes de la Bastille.

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

*
* *

Il n'était pas dans la Bastille même, mais au-dessus de la voûte d'entrée, rue Saint-Antoine. Il en existe une gravure curieuse, qui représente toutes les armes rangées de façon décorative, comme on le fait encore aujourd'hui. ERASMUS.

—

Etymologie des noms de Joyeuse et Durandal (XLVI, 116). — L'auteur de la *Chanson de Roland* raconte que l'épée de Charlemagne a été appelée *Joyeuse* en signe de grande joie, à cause du fragment de la sainte Lance qui était enchâssé dans le pommeau (V. l'édition de L. Clédat, Paris, 1887, p. 93).

JACQUES SOYER.

—

Impavide (XLV ; XLVI, 157, 320). — Le mot a été certainement employé avant le 21 mai 1901, puisque je l'ai trouvé dans une mienne étude sur l'*Enfance malheureuse*, ouvrage de Paul Strauss parue le 20 juin 1896, dans le n° 32 de notre revue *La Critique*. En donnant ce qualificatif de *Mère Impavide* à l'assistance publique, protectrice titulaire des enfants assistés, j'ai peut-être gratifié d'un néologisme, très explicite d'ailleurs, notre vocabulaire ALCANTER DE BRAHM.

*
* *

Au lieu d'*illaboratur*, lisez : *si fractus illabatur orbis*, du verbe *illabor* ; le globe terrestre viendrait à se briser, que ses fragments le frapperaient sans le faire sourciller. D^r B.

—

Piraustre (XLVI, 178). — La réponse à cette question résultera très simplement de la réunion de différentes indications tirées du *Thesaurus* de Henri Estienne au mot πυραυστης) de l'*Histoire naturelle* de Pline (XI, 36) et de l'*Entomologie analytique* de C Dumeril (*Mém. de l'Ac. des Sc.* t. XXXI, 1800, p. 1162, article *Pyrale*).

Et d'abord, il faut vraisemblablement modifier et rectifier la désignation de l'insecte. Je crois que le mot *piraustre*, s'il n'est pas textuellement celui de saint François de Sales, a dû par la suite être échangé en *pyrauste*, car l'*Introduction à la vie dévote* a été *revue et mise en meilleur françois* (comme cela est arrivé en 1709, par les soins du jésuite Jean Brignon).

Sous réserve de cette observation, il est indubitable que *piraustre* désigne ici l'insecte fabuleux qu'on a aussi parfois appelé *pyrale*.

Le nom de *pyrale*, quoique tout à fait grec, παραλις était celui d'un oiseau, comme on peut le voir par le passage d'Aristote où ce nom est employé, mais Pline s'en est servi pour désigner un insecte qui, dit-il, provient du feu (*unde et nomen accipit*). C'est probablement pour faire droit à cette fausse idée que Fabricius l'a adopté, car les pyrales, comme tous les autres insectes nocturnes, viennent souvent le soir, attirées par l'éclat de la lumière, se jeter sur nos

flambeaux et elles s y brûlent ou y trouvent la mort » (C. Duméril).

Pline en effet, (XI, 36) s'exprime ainsi : *Gignit aliqua et contrarium naturæ elementum* (il s'agit du *feu*). *Siquidem in Cypri ærariis fornacibus, et medio igni majoris muscæ magnitudinis volat pennatum quadrupes : appellatur pyralis a quibusdam pyrausta. Quamdiu est in igne, vivit, quum evasit longiore paulo volatu, emoritur.*

Quoi qu'en dise le bon Pline, c'est justement le contraire qui arrive.

Le (ou la ?) *pyrauste* a été mentionné dans Zénodote, Eschyle, Elien ; mais Aristote ne lui a pas donné de nom spécial. RECTA.

—

De suite ou tout de suite (XLVI, 233). — A Cherbourg, dans le langage populaire, les mots *tout de suite* et *tout à l'heure* sont employés dans un sens différent de l'usage général. Pour celui-ci, *tout de suite* indique un futur immédiat, et *tout à l'heure* un futur prochain. A Cherbourg, au contraire, *tout de suite* veut dire immédiatement à la suite (de ce dont je m'occupe en ce moment) et *tout à l'heure* signifie : tout à fait, absolument, à l'heure même où nous sommes, c'est-à-dire toutes affaires cessantes, à l'instant même. Il semble que cette manière de comprendre les deux expressions soit plus logique que celle qui est généralement adoptée.

V. A. T.

—

Locutions défectueuses (XLVI, 292). — Je veux croire que J. L est un ironiste plein de fantaisie et que sa foi en la correction académique est de forme pure. Ne sait-il pas que, pour ne citer que ces exemples, Loti a osé écrire « en pieds de bas » par analogie sans doute avec l'expression « en bras de chemise », elle-même très fautive ; qu'Augier a dit « sous le rapport de » dans le *Fils de Giboyer* et « s'applaudir que » ; au lieu de « s'applaudir de »; que O. Feuillet a employé « stupéfait » ; comme la troisième personne d'un verbe stupéfaire (?) et que l'Académie tout entière a inscrit dans son Dictionnaire cette phrase, doublement regrettable « Curer ses oreilles » et alors que chacun sait qu'on doit écrire « Se curer les oreilles » et ne le point faire.

Bien sûr « on ne remplit pas un but », on ne part pas *à* Compiègne non plus qu'*en* manœuvres, comme on l'a lu dans un document fameux, et l'on dit quand on parle le français plus ou moins, une *heure* un quart ou moins un quart.

Que ne doit-on pas reprendre dans les écrivains modernes ? Faut il faire la chasse à tous les « de façon à ce que », « consentir à ce que », « invectiver quelqu'un », « se disputer avec », « y voir clair » ; et aux assemblages grotesques, tels que « comme de juste », « à l'avance », comme tout » « en outre de cela », « amant de cœur » pour amant du cœur », et autres déviations, adultérations, déformations et défigurations de la langue française ?

CURIOSUS.

—

Le mot trouillot (XLV).

Trouillot s. m. Petit trèfle, triolet *triofolium minus*.

Trouillote s. f. Petite truie.

(*Glossaire du patois de Chaussin*, par Mlle Grosjean, institutrice et M. le Dr Briot, conseiller général du Jura. 1902).

Le mot trouillot ne serait-il pas employé dans certains pays comme masculin : trouillot (petit cochon) ?

Monsieur le conseiller général du Jura, Briot, auteur du glossaire cité ci-dessus, aurait alors omis de mentionner cette signification par égard pour M. Georges Trouillot, président du même conseil général.

Quelque collaborateur pourrait-il donner là-dessus des éclaircissements ?

U.

—

Comment écrire 1900 en chiffres romains (XL; XLI; XLII). — La société historique et archéologique de Corbeil-Etampes a publié, en 1901, un magnifique volume grand in-4° enrichi de 54 superbes planches en héliogravure, dont voici le titre : *Villeroy, son passé, sa fabrique de porcelaine, son état actuel.* En bas du titre, selon la coutume, figure la date ainsi imprimée : MCMI.

Cela est très clair et fait très bien. Comme renseignement utile, on peut ajouter que, sur les 54 planches qui ornent ce volume de grand luxe, 24 reproduisent les plus beaux spécimens connus de cette belle porcelaine de Ville-

roy, si recherchée aujourd'hui. Quelques exemplaires de cet admirable ouvrage ont toutes les planches tirées en couleur.

JEAN COQUATRIX.

—

Savants morts de faim (T.G., 823). — Cette question déjà posée n'a pas eu de réponse : Est-il permis de demander à nouveau : Y eut-il, au XIXe siècle, des savants qui moururent de faim ou d'extrême misère ? S. I.

—

L'histoire dans les romans (XLIV ; XLV) — A mesure que l'histoire se précisera et se développera, les historiens rechercheront de plus en plus les indications les plus sûres, et une critique de plus en plus exercée, fondée principalement sur les rapports des arts et des sciences, produira des résultats dont nous n'avons probablement qu'une très vague idée. S'il en est ainsi, les indications historiques disséminées dans les romans ne seront-elles pas de plus en plus suspectes, négligées et même méprisées ? J'ai essayé pour l'histoire des origines des arts et des sciences, de tirer, à titre conjectural, certains renseignements des plus anciennes traditions et légendes de divers peuples (*Histoire nouvelle des arts et des sciences*, 1877, n° 108. *Intermédiaire*, XVII, 737 : Valeur historique des anciennes traditions), et j'ai rencontré beaucoup de scepticisme. Je crois qu'il serait bien moins utile et encore plus téméraire de chercher des faits historiques dans les contes du moyen âge et les romans des temps modernes. Comme Grimm l'a remarqué, il n'y a certainement rien de si opposé que l'histoire et le roman — et, suivant un vieux proverbe, le menteur finit par ne plus obtenir créance, même en disant vrai.

ALPHONSE RENAUD.

—

Barême ou Barrême ? (XLVI, 228). — Je crois que l'usage a prévalu d'écrire *Barême* pour les ouvrages d'imprimerie de ce nom désignant les comptes-faits, mais le nom du mathématicien s'écrit *Barrême*.

Le frontispice de l'ouvrage qu'il publia en 1671 : *Le livre nécessaire à toute sorte de conditions, composé par le sieur Barrême aritméticien* a été reproduit, p. 57 de l'ouvrage de M. G. Maupin : *Opinions et curiosités touchant la mathématique* (Paris, G. Carré et C. Naud, 1898). RECTA.

*
* *

J'ai sous les yeux une signature autographe de Barrême au bas d'un *Avis au public* extrait d'une édition de ses *Comptes-Faits* ; il s'y trouve bien deux r. A cette époque, il demeurait « sur le quay de Conty, à la première porte cochère après la rue Guénégaud. » J. C. WIGG.

*
* *

Il n'est pas surprenant de voir ce nom écrit de deux façons différentes. Jadis l'orthographe des noms de famille était très variable ; Enghien s'écrivait aussi Anguien. Je trouve dans les titres d'une famille bourgeoise au XVIIIe siècle plusieurs noms avec des orthographes différentes : *Quarente* et *Quarante*; *Gré(z)ard* et *Grisard*; *La Loy*, de *la Loy* et *Delaloy*. *Montferrand*, *de Montferrand* et *Demontferrand*. La particule, à laquelle la vanité moderne attache une si grande importance, n'en avait aucune ; souvent on la confondait avec le nom. Je possède une lettre autographe du chancelier de Maupeou signée *Demaupeou*. M. L. D. P.

—

Les lucioles (XLVI, 282). — Voir C. Duméril, *Entomologie analytique*, p. 455, 458. Genre Lampyre ou ver luisant.

D'après les indications de cet article et aussi de celui du *Thesaurus* d'Henri Estienne, il est impossible d'admettre l'assertion de l'*Athenæum*.

Le ver luisant, ou son insecte parfait (lampyre) se trouve mentionné formellement dans Pline (XI, 34 et XVIII, 26), Aristote, Suidas, Photius, Dioscoride et ce ne sont pas les noms qui lui ont manqué :

en grec : λαμπυρις, πυγολαμιδες ;

en latin : *noctiluca, noctiula, nitedula, locula, lucio, luciola, flammides, lucernula, incedula, cicindela, lampyris.*

Voici ce qu'en a rapporté Pline :

(XI, 34).

Lucent ignium modo noctu, laterum et clunium colore lampyrides, nunc pennarum hiatu refulgentes, nunc vero compressu obumbratæ non ante matura pabula, aut post desecta conspicuæ.

(XVIII, 26).

Signum maturitatis hordei lucentes vespere, per arva cicindelæ : Ita appellant rus-

tici stellantes volatus : Græci vero lampyridas, incredibili benignitate naturæ.

RECTA.

—

Une brochure rarissime sur les Burgraves (XLVI, 233). — Le titre de cette brochure est :

TRILOGIE SUR LES BURGRAVES
par le capitaine Pierre Ledru
Extrait d'un journal quotidien

Paris, Garnier frères, éditeurs, Palais-Royal 1843.

Cette plaquette, de format grand in-8, n'est pas « assez épaisse » : elle se compose de quatre feuillets, avec de nombreux *blanc* et cinq *bois* n'ayant aucun rapport avec les *Burgraves* ; le papier seul est épais.

Le premier feuillet est consacré au titre ci-dessus. La vignette de tête de la page 1, qui représente une muse, la lyre en main, assise au milieu d'une demi douzaine d'auditeurs, (de Moraine *del.* Mos. Williams *sculp.*) précède une lettre de l'auteur en date du 17 mars 1843. La fin de cette épître occupe la moitié de la page 2, dont le cul-de-lampe représente un bibliophile, en casquette et en pantalon à pieds, lisant assis au milieu de son cabinet.

La page 3 comprend : le titre *Trilogie* au centre d'un fleuron quadrillé, l'épigramme n° 1 :

« Les Burgraves de l'ancien temps »

et comme cul-de-lampe, un monument gothique avec une statuette de Madone et différents objets religieux.

A la page 4, autre fleuron quadrillé, puis l'épigramme n° 2 :

« *Hernani* vaut-il *les Burgraves* ? »

Le cul-de-lampe est une scène d'amour dans un décor romantique qui fait songer au duo de la *Favorite*. (G. B. *del* Ecosse *sc.*)

La page 5 contient les deux vers de la 3e épigramme, surmontés d'un fleuron quadrillé et encadré d'abeilles ; le mot FIN surmonte un cul-de-lampe représentant l'Amour pleurant sur une urne funéraire voilée de crêpe, dans un paysage de cyprès. Au-dessous d'un tiret, dans l'angle de droite, on lit « de l'imprimerie d'Ad Blondeau, rue Rameau, 7 ».

Je possède cette plaquette depuis une trentaine d'années, et je remercie Ego d'en avoir signalé la rareté, qui me fait un devoir de l'offrir à la bibliothèque de la Comédie Française, remise en ordre avec tant de zèle et de soin par mon ami Jules Coüet.

GEORGES MONVAL.

—

Question sur George Sand XLVI, 176, 236). — Dans la *Revue archéologique et historique du Berry*, année 1895, monsieur Duguet (sous le pseudonyme de Pontaulais) a publié un article intitulé : *Un grand homme de la Châtre*. C'est la biographie et la bibliographie de Henri Thabaud de Latouche, qui fut l'initiateur de George Sand, puis son ennemi. On peut trouver là de nombreux détails intéressants sur George Sand.

Comte DE BONY DE LAVERGNE.

—

Booker Washington (XLVI, 234). — Je suis à peu près sûr que la revue de quinzaine, *Foi et Vie*, 8, (rue d'Alsace, Saint-Germain-en-Laye), a donné une étude assez complète sur ce personnage, depuis le commencement de la présente année 1902. Mais il m'est impossible d'indiquer dans quel numéro.

V. A. T.

Voir L'*Humanité nouvelle* (revue) novembre 1900.

—

Couteau-présentoir (XLVI, 293). — Je crois que le couteau-présentoir était un outil à lame fort large, sur lequel on présentait au convive la portion de mets choisie par lui sur le plat de service.

H. C. M.

—

Tableau de la sainte Vierge (XLVI, 235). — Ne serait-ce pas N.-D. de Czenstohowo (en Pologne) ? Voir pour le reste sous ce nom.

KY.

—

Villard de Honnecourt (XLVI, 172, 300). — Sur cet architecte du XIIIe siècle, originaire de Honnecourt, à 5 lieues de Cambrai, il faut lire la très curieuse étude de Jules Quicherat : *Notice sur l'album de Villard de Honnecourt*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire, archéologie du moyen âge*, mémoires et fragments réunis par Robert de Lasteyrie, Paris, 1886, p. 238.

JACQUES SOYER.

—

L'architecte de l'église Sainte-Waudru, à Mons (XLIV). — Au récent Congrès archéologique de Bruges, M.

Joseph Hubert, l'éminent restaurateur de la collégiale de Mons, a fait, sur ce captivant problème de l'histoire de l'art, une nouvelle communication qui sera insérée dans les comptes-rendus du Congrès

Puis-je, à ce propos, renouveler personnellement la question qui fut posée, il y a plus d'un an, par X. Y. Z. dans l'*Intermédiaire* et qui est restée sans réponse :

Les plans de l'église Sainte-Waudru, à Mons, ont été successivement attribués:

Par les anciens auteurs, à Jean de Thuin, mort en 1556..., c'est-à-dire 106 ans après le commencement des travaux ;

Par Schayes, Chalon, Alph. Wauters, Van Even, à Mathieu de Layens, le glorieux architecte de l'hôtel de ville de Louvain ;

Par Léopold Devillers, à Michel de Rains, maître maçon de Valenciennes ;

Par Joseph Hubert, à Jean Huwellin, maître maçon du Hainaut ;

Par Louis Dethuin et A. Boghaert-Vaché, à Jean Spyskin, un maître de haute réputation attaché aux princes de la maison de Bavière.

Qu'en pense-t-on à l'*Intermédiaire...?*

A. Boghaert-Vaché.

—

La statue de Victor Massé (XLVI, 14,151). — La maquette très poussée du célèbre musicien par Franceschi fut vendue à l'hôtel Drouot, il y a trois ou quatre ans, dans la vente des œuvres du sculpteur, organisée par sa veuve, (Mme Fleury, ancienne sociétaire de la Comédie Française).

La maquette achetée par un amateur existe donc dans une collection particulière. C. D. P.

—

Chariot Malbrough (XLIII ; XLVI, 154, 323).— Avant la création des lignes de chemins de fer dans le pays de Charleroi et notamment à Jumet, Lodelinsart et Dampremy, on transportait les verres à vitres, les bouteilles et les charbons dans d'énormes chariots à larges roues. Ces chars s'appelaient : chariots à la Malbrough. Jean de Heigne.

—

Les commodités au XVIIe et au XVIIIe siècle (XLVI 236). — M. Japhet trouvera des renseignements dans un livre de M. Franklin, intitulé : *La vie privée d'autrefois.* — l'*Hygiène.* (Plon et Cie, 1890).

A la fin de ce livre très intéressant, se trouve un appendice (p. 3 et suiv.) traitant cette question. Il trouvera également dans *l'Appendice* d'un autre ouvrage de M. Franklin (*La vie privée d'autrefois.* — *Les soins de toilette*) d'autres détails montrant chez nos aïeux un laisser aller qui révolterait notre société actuelle et qui explique que les souverains, les grands seigneurs aient pu donner audience quand ils étaient sur leur « chaise percée » sans froisser personne.

Il y a là des détails sur les *retraicts, latrines, privés, lieux secrets, chambre secrète chambre courtoise, chambre basse,* si bien que l'on disait *aller aux chambres,* comme nous disons aujourd'hui, *aller au cabinet.*

Je n'ose ici résumer ces très intéressants passages des deux livres de M. Franklin.

Ce dernier raconte que longtemps on employait comme « *serviette hygiénique* » des étoupes, du coton... on assure qu'il y avait, auprès du souverain, l'*office de porte-cotons.* C'est surtout, l'*Appendice* du livre intitulé l'*Hygiène* que j'engage M. J. à lire. Michel Montaigne (*Essais.* L. 3, chap. 13) n'a pas dédaigné de traiter de cette question... A. Fournier.

***

Madame la duchesse d'Orléans, princesse palatine, mère du Régent, nous a documenté à ce sujet en ce qui concerne Fontainebleau.

Il n'y a point de frotoir aux maisons du côté de la forêt — tout l'univers est rempli de... et les rues de Fontainebleau de...

Lettre à Madame l'Electrice de Hanovre Fontainebleau 9 octobre 1794. *Correspondance complète de Madame, duchesse d'Orléans,* etc. — Edon Charpentier. Paris 1855 t. II, page 385). Robert Géral.

***

Il est à croire que la chaise percée a été, de tout temps, utilisée par les rois ; car déjà au VIIe siècle, mille ans auparavant, nous la voyons en usage, sous le nom de *faldestolium* en latin, faldestoïl en français ; qui a donné naissance à notre mot fauteuil. Son sens exact est siège pliant, siège à dossier se repliant sur lui : pour couvrir le vase aux déjections, qui y est contenu, afin de dissimuler ce qui

s'y trouve renfermé, et de masquer autant que possible sa mauvaise odeur.

Quand les Barbares envahirent l'empire romain, ce sont surtout ces raffinements de la civilisation, qui parurent leur faire le plus de plaisir. Ces faldestoïls se trouvaient placés dans un berceau de feuillage, en dehors des appartements princiers, mais à portée. Aussi voyons-nous un des rois lombards percé d'une flèche, pendant qu'il était assis sur son faldestoïl. On voit donc que l'origine de ces chaises percées se perd dans la nuit des temps ; puisque c'est un legs des empereurs romains, qui le tenaient eux-mêmes de l'Orient très vraisemblablement.

Dr Bougon.

*
* *

Voir le nº 22140 des Catalogues Saffroy sur la construction de Trianon.

Fouillasson.

*
* *

Sur un plan original exécuté par Galand chargé de la construction de l'église royale et paroissiale de Saint-Louis et de ses dépendances à Versailles, figure un réduit derrière la chapelle avec cette mention : *Lieux particuliers* ; ils sont placés sur la rue d'Anjou. L'architecte spécifie dans le plan qu'il met sous les yeux du roy, qui le signe : « *Passage pour aller aux lieux* ». Il est vrai que nous sommes déjà un peu plus qu'au milieu du xviiie siècle.

M.

*
* *

Aujourd'hui encore, cette lacune existe en bien des pays d'Europe. J'ai vu, il y a peu de temps, l'inscription « défense de faire des ordures », à tous les tournants de l'escalier du dôme de Milan. J'ai vu aussi dans les angles d'escaliers de maisons pauvres de Livourne du guano humain. A Rome, à Naples, à Syracuse on se rend sur les toits.

Les maisons neuves de Naples et de Rome ont des water-closets, mais le petit peuple les transforme en chambre supplémentaire ou en office, et continue à se servir de vases qu'on vide le soir par la fenêtre. Louis XIV a des successeurs et les belles marquises du xviie siècle aussi.

O. S.

Notes, Trouvailles et Curiosités

La traite des blanches au XVIIIe siècle (XLVI, 280, 296). — Les correspondants de l'*Intermédiaire* me paraissent établir une confusion entre la véritable traite des blanches et le proxénétisme qui est, en réalité, seul en cause dans les précédentes communications.

Le proxénétisme n'est qu'immonde, tandis que la traite des blanches est criminelle.

Le proxénétisme, en effet, favorise la prostitution de....victimes qui, comme le dit si bien le collaborateur B, vont elles-mêmes à l'abîme d'un pas délibéré et qui, ajouterai-je, se rendent souvent chez les proxénètes pour les supplier d'utiliser leurs....services.

Il n'en est pas de même de ce que l'on est convenu d'appeler la traite des blanches. Celle-ci consiste à attirer dans des maisons de prostitution, des jeunes filles ou des femmes auxquelles on fait espérer un emploi honorable et rémunérateur. Les malheureuses qui mordent à cet appât grossier, sans s'être préalablement renseignées, ne s'aperçoivent de leur erreur que lorsqu'elles sont dans la maison

Ce sont les lupanards étrangers qui bénéficient de ce trafic infâme. A l'aide de racoleurs se disant pour la plupart courtiers en chevaux et d'annonces à la 4e page des journaux, ils attirent les dupes qui, une fois hors de leurs pays, sans ressources, sans protection, sans autre asile que la maison de prostitution, se résignent à accepter le fait accompli.

Il s'agit donc là de véritables crimes assimilables au viol et qui, quoi qu'on dise, ne peuvent être commis en France où les maisons de débauche sont étroitement surveillées, où — à Paris surtout — toute réclamation de fille est soigneusement examinée, rigoureusement contrôlée et où il est, enfin, absolument impossible qu'une femme, quelle qu'elle soit, puisse rester séquestrée.

Mais il est malheureusement certain que le recrutement des femmes pour l'étranger fait un grand nombre de victimes dans notre pays. Les tristes individus qui s'y livrent ne restant généralement en France que pendant quelques jours et prenant les plus grandes précautions pour

masquer leur ignoble métier, ne peuvent que difficilement et rarement être surpris.

Il n'en est pas moins vrai qu'une surveillance des plus actives est constamment exercée à ce point de vue, à Paris sur les frontières, et dans les ports de mer.

La traite des blanches s'est, d'ailleurs, exercée de tout temps et a des courtiers dans tous les mondes. De tout temps aussi, la Préfecture de Police n'a cessé de multiplier les avertissements ; aujourd'hui encore elle a soin de prévenir toute femme qui lui demande un passeport pour l'étranger des dangers auxquels elle s'expose.

Je donnerai une preuve de cette vigilance constante en reproduisant ci-dessous une circulaire inédite adressée, en 1838, aux Directeurs des messageries, par le préfet de police Delessert :

MESSIEURS LES DIRECTEURS DE MESSAGERIES

Paris, le 3 avril 1838

Messieurs,

La cupidité des femmes qui tiennent des maisons de débauche est telle, qu'elles ne se bornent pas à recevoir les malheureuses que leurs déréglements ont réduites à la prostitution publique.

Malgré la surveillance active dont elles sont l'objet, elles recherchent surtout les jeunes filles dont l'âge et l'inexpérience ont pour elles le double avantage d'une séduction plus facile et d'un lucre plus considérable.

C'est principalement des départements populeux qu'elles font venir les victimes de leurs pratiques criminelles, et lorsqu'elles n'ont pas d'affidés sur lesquels elles puissent compter, elles s'adressent aux conducteurs de voitures publiques pour faire des recrues et les leur amener. Cette honteuse complicité a été révélée par les déclararions d'un certain nombre de jeunes filles qui, amenées à ma Préfecture, ont fait connaître comment elles étaient tombées dans le piège qu'on leur avait tendu.

Les conducteurs, qui se livrent à un pareil trafic, ignorent, peut-être, qu'ils s'exposent à des poursuites judiciaires, et que des peines graves sont portées par la loi contre ceux qui favorisent la débauche ou la corruption des mineurs de l'un ou de l'autre sexe.

J'ai cru devoir vous faire connaître, Messieurs, ce qui se passe à votre insu, afin que, dans l'intérêt bien entendu de votre exploitation, vous fassiez à vos préposés les recommandations convenables, en les prévenant qu'aucune considération ne saurait soustraire à la sévérité des lois ceux d'entr'eux qui se livreraient dorénavant à des manœuvres que je suis bien décidé à poursuivre sans ménagement.

Préfet de Police

GABRIEL DELESSERT.

Je le répète, il est impossible, à Paris, qu'une femme entre ou reste, malgré elle, dans une maison de débauche, car la Préfecture de Police n'y tolère que la présence de femmes *majeures*, reconnues prostituées professionnelles, et encore faut-il, qu'après les conseils et les avertissements qui lui sont donnés, cette femme manifeste l'intention formelle de continuer à se livrer à la débauche.

Ce n'est pas ici qu'il y a lieu de discuter l'utilité ou les inconvénients des maisons de tolérance. Je ferai simplement remarquer que certains adversaires de la réglementation de la prostitution, qui ne paraissent guère connaître à fond la question et qui ont bourré leurs ouvrages d'arguments basés sur des calomnies ou sur des infamies inventées pour les besoins de leur cause, osent prétendre que la police a toujours favorisé le recrutement de ces maisons !

On voit, par ce qui précède, ce qu'il faut penser de leur sincérité.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

« Les Châtiments » Exemplaire unique — On nous signale un curieux exemplaire des *Châtiments*.

Imprimé à l'étranger en 1853, certains passages sont remplacés par des points. Le possesseur eut l'idée de prier le poète de combler ces blancs par le texte. Au-dessus de la préface, le poète a écrit :

Les quelques lignes qu'on va lire, préface d'un livre mutilé contenaient l'engagement de publier le livre complet. Cet engagement, nous le tenons aujourd'hui. V. H.

En ses instants de loisirs, Victor Hugo, sur les lignes de points, écrivit le texte absent. Il remplit ainsi les lacunes jusqu'à la pièce célèbre : le *Manteau impérial*.

Le possesseur reprit le livre, qui de main en main, tomba dans celles de la personne qui nous le signale et présentement habite le département de l'Aisne.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON. St-Amand-Mont-Rond.

XLVIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 20 Septembre 1902.

38e Année — 31, bis r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 980 — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Le P. Lacordaire et l'ordre des avocats. — Le 24 décembre 1830, l'abbé Lacordaire écrivait de Paris à Me Mauguin, bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, l'éloquente et curieuse lettre suivante :

Monsieur le bâtonnier,

Il y a huit ans, je commençai mon stage au barreau de Paris ; je l'interrompis au bout de dix-huit mois pour me consacrer à des études religieuses qui me permirent plus tard d'entrer dans la hiérarchie catholique, et je suis prêtre aujourd'hui. Les devoirs que ce titre m'impose m'ont d'abord éloigné du barreau. Mais des événements immenses ont changé la position de l'Eglise dans le monde. C'est pourquoi, dévoué plus que jamais à son service, à ses lois, à son culte, je crois utile de me rapprocher de mes concitoyens *en poursuivant ma carrière dans le barreau.* J'ai l'honneur me vous en prévenir, monsieur le bâtonnier, quoique je ne puisse prévoir aucun obstacle de la part des règlements de l'ordre. S'il en existait, j'userais de toutes les voies légitimes pour les aplanir.

Je suis avec respect, etc. H. Lacordaire.

Les journaux de l'époque et les biographies du célèbre dominicain ont-ils publié la réponse de Me Mauguin qui, paraît-il, se trouva fort embarrassé, le cas n'ayant pas été prévu ? Comment se termina cette affaire ? En d'autres termes, existe-t-il un statut de l'ordre des avocats de Paris qui interdit le cumul de la soutane et de la toge, et pourrait-on nous en donner le texte ? Th. Courtaux.

Les œuvres du général Léonard Duphot. — Où trouver l'*Ode aux mânes des héros morts pour la liberté,* dont la vogue a été considérable dans les armées de la Révolution, qui passe pour être du général Duphot ? Où trouver d'autres œuvres de ce général, tué à Rome dans une émeute le 29 décembre 1797 ? Où rencontrer sur lui des particularités intéressantes et inédites ? Boulot.

—

Un plan de Paris en relief. — On lit dans la *Voix Nationale* :

M. Cain, conservateur du musée Carnavalet, a le projet d'exécuter en relief le plan de la ville de Paris en l'état actuel. Toutefois, jusqu'ici, un seul plan, ou plutôt une seule partie de ce plan, a été commandée à un jeune artiste photographe, M. Gaston Renault ; c'est le quartier de Saint-Julien-le-Pauvre, c'est-à-dire tout le pâté de maisons comprenant, outre l'église Saint-Julien-le-Pauvre et les anciens bâtiments de l'Hôtel-Dieu, les rues Galande, Saint-Julien-le-Pauvre et du Petit-Pont.

Ce plan, encore inachevé, est des plus curieux ; il est au 1/100, ce qui permet de reproduire, jusque dans ses moindres détails, la physionomie si originale des antiques maisons de ce quartier, dont plusieurs remontent au seizième siècle.

On ne peut qu'applaudir au projet de M. le directeur du musée Carnavalet, mais combien il faut déplorer la disparition d'un premier plan en relief, celui-là terminé en l'an VII.

Voici ce qu'on lit dans *Le Nouveau Paris* de Mercier :

La ville de Paris en relief.
(Monument qui se voit au Palais Egalité).

. . . . . .

C'est une idée heureuse, neuve et hardie que d'avoir conçu ce plan figuratif et, pour ainsi dire, animé qui nous met sous les yeux une immense capitale, nous en fait apercevoir tous les contours et ne néglige aucun détail — de sorte que l'œil se promène dans les sinuosités des rues les plus obscures, visite les places, entre dans les promenades et reconnait dans 45 pieds de circonférence les maisons, les édifices, les palais, les places et carrefours dans une proportion rigoureusement géométrique. — Ce monument bien que composé de bois et de carton peut dans sa forme exiguë, se dérober à la faulx du temps et égaler de même que les pyramides d'Egypte, la durée des siècles.

. . . . . .

. . . . . .

Cet artiste se nomme le citoyen *Arnaud*; il a fait au physique sur Paris ce que j'ai tenté de faire au moral dans mon tableau et j'ai cru que c'était à moi qu'il appartenait de parler de cet ouvrage, unique en son genre.

Mercier. *Le Nouveau Paris*, chapitre cxx.

Il est fort à craindre que ce monument qui, dans l'opinion de Mercier, devait braver les siècles, n'existe plus depuis longtemps; c'est dommage, grand dommage.

Quelque docteur « ès-Parisis » pourrait-il nous dire quelque chose du sort de cette capitale de la République?

UN VIEUX RURAL.

—

Armoiries des villes de France. — Au château de Versailles, on remarque des tabourets recouverts de tapisseries représentant les armoiries des principales villes de France : Toulouse, Bordeaux, Rouen, etc., etc. Ces tapisseries ont l'air anciennes, car elles sont fatiguées et, en certains endroits, élimées ; chaque écu est sommé d'une couronne murale.

Or, cette couronne n'est usitée (abusivement d'ailleurs) dans les armoiries municipales, que depuis une époque récente. Je ne crois pas qu'on en voie antérieurement au règne de Napoléon Ier. De quand donc seraient ces tapisseries et de quelle manufacture sortent-elles? LIN.

—

Armoiries à déterminer : d'argent au chef de gueules. — Sur le cadre d'un tableau que je possède se trouvent les armoiries suivantes :

D'argent, au chef de gueules, chargé de sept billettes d'or, rangées de fasce, quatre et trois.

Le tableau représente un officier de l'époque de Louis-Philippe, prenant part à un combat de la conquête de l'Algérie. On désirerait connaître si possible : 1° la famille à laquelle ces armes appartiennent; 2° le personnage qui a pu être représenté.

G. LA BRÈCHE..

—

Armoiries des familles Quintin et Megret d'Etigny. — Quelles sont les armoiries :

1° de la maison de Quintin alliance des Laval, barons de Vitré (Bretagne)?

2° de la famille Megret d'Etigny, alliance des Quengo de Crenolle ?

T.

—

Armoiries à déterminer : d'azur à trois cœur d'or. — Prière de vouloir bien donner des renseignements sur la famille qui portait :

D'azur, à 3 cœurs d'or ; supports : 2 lévriers assis.

couronne... devise...

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Phrase prêtée à Victor Hugo. — Où Victor Hugo a-t-il écrit cette phrase que M. Camille Pelletan lui prête : « Les droits du père de famille, qu'est-ce que c'est que ça ? Je ne connais que les devoirs du père de famille. »

—

La postérité de Crassous. — Le député Crassous qui joua un rôle sous la Révolution, a-t-il laissé des enfants vivant encore? Qui avait-il épousé? Quand est née et morte sa femme, quand sont nés et morts ses enfants?

Connaît-on quelque particularité sur eux? G.

—

Du Bousquet de Caubert, émigré. — Dans un passage de ses intéressants souvenirs relatif aux débuts de l'émigration, le comte de Sémallé raconte qu'il rencontra chez M. de Tilly, à Grivegnée, près de Liège, deux anciens officiers du régiment de Bretagne, MM. Caffarelli du Falga et du Bousquet de Caubert. M. de Sémallé et ce dernier quittèrent bientôt Grivegnée et gagnèrent ensemble Dusseldorf.

Plus loin, à propos des négociations qui préparèrent la rentrée des Bourbons, le comte de Sémallé parle, à plusieurs reprises, d'un M. du Bousquet qu'il chargea d'une mission auprès du duc de Fitz-James.

Est-ce la même personne que M. de Sémallé appelle tantôt du Bousquet de Caubert, tantôt du Bousquet seulement ?

En est-il parlé dans d'autres ouvrages, mémoires, etc ? Où pourrai-je trouver des renseignements sur la famille du Bousquet de Caubert ?

Merci d'avance aux aimables correspondants qui voudront bien m'aider à élucider ces différents points qui m'intéressent tout particulièrement. C. B.

—

La famille de M. Thiers. — Madame Thiers, née Dosne, dont la mère était Sophie Leroux, avait pour cousine et amie intime la marquise de Massa, depuis baronne Roger (Caroline Leroux), qui était au dire d'Edmond About, la bonne grâce et la bonté même. D'autre part, la duchesse de Bauffremont (Laure Leroux) — fille d'Eugène Leroux, de Lyon, auditeur au Conseil d'Etat, et d'Aurélie de Bossi, depuis princesse de la Tour d'Auvergne — était cousine germaine de madame Thiers. Ces deux dames étaient-elles sœurs ? H. DE W.

—

Les papiers de Naundorff à Berlin. — Le problème de la descendance du duc de Berry est passionnant : l'est-il plus que celui de la descendance de Louis XVI ?

Sans me prononcer sur le fonds de la question, qu'il me soit permis de rappeler que Naundorff a dit avoir remis, en 1810, au directeur de la police de Berlin, M. Lecoq, des pièces de la plus haute importance touchant son identité — et que ce dossier a été aperçu vers 1835, dans le cabinet d'un ministre.

Personne depuis n'a pu ou su découvrir ces documents. Aujourd'hui que la question a un caractère non dynastique, mais historique simplement, m'est il défendu de penser qu'une association d'érudits, comme est la nôtre, à l'*Intermédiaire*, n'aurait pas raison de scrupules qui ont fait la nuit sur ce dépôt ?

En tout état de cause, je pose la question, elle s'adresse à ceux de nos confrères qui sont à Berlin et dont elle pourrait tenter l'intelligente et utile curiosité. B.

—

Un livre sur le Poitou. — Le P. Le Long, Lacroix du Maine, Le P. Arcère Dreux du Radier etc., mentionnent *La vraie et entière description du pays de Poitou, Rochelois et isle de Marennes avec une partie du pays de Xaintonge* par Pierre Rogier, sgr de Migné, conseiller du roi en la sénéchaussée de Poitiers, vers 1584.

Ce livre n'existe dans aucune bibliothèque publique de Paris.

L'un de nos confrères de l'*Intermédiaire* pourrait-il nous donner des indications précises sur cet ouvrage et surtout nous dire où on pourrait le consulter ?

LÉDA.

—

Couez.

Du pays de France, ilz sont tous déboutez ;
Il n'est plus mot de ces engloys couez.

Vers d'une chanson trouvée dans un manuscrit du xve siècle. Il est question des Anglais, défaits à Formigny.

Que veut dire le mot *couez* ? Vient-il de *quietus*, qui a donné *coi*, avec la signification de *paisible* ou d'*immobile* ? *Déconfits, battus, attérés,* seraient mieux compréhensibles en la circonstance.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Un imprimeur-libraire lyonnais. — Un auteur du nom de Jean Bretog a publié à Lyon, en 1571, une *Tragédie française*. L'imprimeur-libraire chez qui elle se trouvait, se nommait, si nous en croyons Brunet. (*Manuel du libraire*, I. 1225) Noël GRANSON. Techener, dans son *Catalogue* 1858. (n° 10235) le nomme GRANDRON. Le lib. Labitte, *Catalogue Tr...* 1880, n° 371) le nomme GRANDRON. Enfin, dans une revue publiée récemment, je le vois nommé GRANRAU ! (Il n'a pas de chance, décidément !) Ne faudrait-il pas lire Granjon, auquel cas il serait parent des graveurs, fondeurs et imprimeurs Nicolas et Robert Granjon ?

J.-C. WIGG.

—

Chauvin romantique. — Quel est l'auteur de la facétie intitulée : *Chauvin romantique*. Romance dédiée à M. Urbain Canel, libraire romantique. — Paris, A. Boulland (Boulland), 1830, plaquette in 8°

de 16 pages, avec une vignette représentant Chauvin rêvant au clair de la lune ?

J. D.

—

« Claire Couturier ». — Je possède une petite brochure intitulée : *Champfleury, Claire Couturier*, portant le n° 43 de la série B (*Romans populaires*) de la Petite Bibliothèque universelle qu'éditait M. Edinger, 34, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. Or, à la première page de *Claire Couturier*, en bas, il y a cette note : « Lire *La fille du chiffonnier* ». Cet autre roman formait, lui, les trois numéros 26, 27, 28 de la même série B de la Bibliothèque. La maison Edinger n'existant plus et ses productions ne se trouvant presque jamais sur les quais, où pourrais-je trouver *La fille du chiffonnier* ? A t-elle été publiée dans une autre édition ? Je ne la vois pas parmi les ouvrages de *Champfleury* édités par la maison Michel Lévy, et énumérés sur les couvertures des autres ouvrages publiés par cette maison.

Claire Couturier commence par un chapitre intitulé : « Le roman d'Amandorine ». Cette Amandorine est une femme auteur, riche et ridicule, dont les aventures doivent être commencées dans *La fille du Chiffonnier*.

— V. A. T.

L'inventaire de la feuille de vigne ? — Je sais que le vicomte de la Rochefoucauld-Doudeauville imposa, sous la Restauration, la feuille de la vigne aux statues du Louvre et des jardins publics, mais je désire savoir s'il fut le premier à l'employer à cet usage. Au cas où il ne serait qu'un simple imitateur, à qui revient l'honneur d'avoir le premier substitué la feuille de la vigne à celle du figuier édénique ? EUMÉE

Une sculpture de la Provence, à Florence. — Je connais à Florence un groupe en bois sculpté et peint, représentant, à moitié de la grandeur naturelle, sainte Anne, la Vierge Marie et l'Enfant Jésus.

Cet ouvrage n'est dans aucun des styles florentins.

Une tradition assez vague, veut qu'il soit originaire *della Provenza*, de la Provence.

En tous cas, ce groupe a figuré sur un autel élevé après 1349, en l'honneur de sainte Anne.

Les commerçants de Florence étaient alors, et même avant cette date, en relations suivies avec la Provence.

N'ayant pu obtenir ici d'autres détails, je m'adresse à mes confrères compétents pour les prier de me donner des renseignements sur la sculpture en Provence au XIVe siècle et le culte de sainte Anne.

GERSPACH.

—

Archimède répété par Buffon. — Tout le monde sait que pendant le siège de Syracuse « Archimède couvrit les murs de machines nouvelles qui lançaient au loin d'énormes quartiers de roc. Si les vaisseaux romains s'approchaient du rempart, une main de fer les saisissait, les enlevait et les laissait retomber sur les bas-fonds où il se brisaient ; s'ils se tenaient au large, des miroirs habilement disposés y portaient l'incendie ». (Duruy, *Histoire des Romains*) ; et comme renvoi : « Buffon au siècle dernier a répété cette expérience ».

Laissons les deux premiers faits que l'on comprend, bien que dans les mêmes conditions on serait bien embarrassé pour les reproduire aujourd'hui.

Il reste le troisième qui semble invraisemblable car malgré tous les progrès de la science on ne pourrait actuellement, avec des miroirs et des lentilles, enflammer, même à cent mètres de distance, un bateau, fût-il en amadou ; cependant, le fait est historique. Archimède a donc employé pour cela une force qui nous est encore complètement inconnue.

Notre question n'est évidemment pas de chercher à élucider ce fait, qui le sera peut-être un jour ; actuellement nous voudrions simplement savoir de quelle façon Buffon s'y est pris pour essayer de le reproduire et à quels résultats il est arrivé.

PILA.

—

Orfèvres sous Louis XVI et Napoléon Ier. — Quels furent les principaux orfèvres du règne de Louis XVI et de celui de Napoléon ? Leurs œuvres étaient-elles signées ? Certains musés français ou étrangers possèdent-ils de ces ouvrages ?

M. E.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

Substitution de nom et d'armes (XLVI, 171, 298). — Les substitutions de nom et d'armes se faisaient généralement par contrat de mariage, particulièrement quand la mariée était la dernière de sa race. C'était ordinairement en faveur d'un des fils puînés que cette substitution avait lieu : c'est ainsi que par contrat de mariage du 6 février 1498 entre Françoise de Blanchefort fille unique et héritière de feu Antoine de Blanchefort etc. et de Gabrielle Jeanne de Laire et Jean Ier de Chabannes, baron de Curton et de Rochefort etc., il fut stipulé que l'aîné des fils qui proviendrait de ce mariage continuerait la maison de Chabannes et que le puîné prendrait le nom et les armes des Blanchefort et les biens de sa mère. Mille exemples de ce genre pourraient être cités. (Voir sur la même question les *Plaidoyers* de Lemaistre, Paris 1657.) Le 27e plaidoyer de cet avocat, illustre en son temps, a pour objet une autre substitution dans la même maison de Chabannes. — En la maison d'Estouteville en Normandie, nul ne pouvait prendre le titre de la principale seigneurie sans en prendre le nom et les armes. Dans d'autres maisons, des seigneuries étaient affectées à certains noms et surnoms. Ainsi, Guy, comte de Laval, étant mort en 1545, sa nièce Jeanne de Rieux, fille de sa sœur aînée lui succédant, s'appela Jeanne de Rieux dite Guyonne de Laval. En la maison de Saligny en Bourbonnais, nul ne pouvait succéder sans prendre les nom et surnom de *Lourdin* de Saligny ; *Marc de Coligny* dit *Lourdin* de Saligny.

Sous l'ancien régime, les substitutions de noms et d'armes avaient lieu sans autorisation légale. Elles résultaient des dispositions matrimoniales ou testamentaires ou encore par suite d'hérédité.

Il n'en est plus de même aujourd'hui, il faut un décret gouvernemental pour leur donner un effet légal.

C'est ainsi que M. Maurice de Champs qui avait pour mère une Bréchard, la dernière de sa race, dut, pour relever le nom et les armes de cette maison, suivant le vœu de sa mère, solliciter une ordonnance royale. C'est en vertu de celle-ci en date du 1er février 1844 que lui et les siens ont pris le titre de comte de Bréchard. T.

Armoiries de provinces et de l'Anjou (XLV ; XLVI, 126, 243). — En puisant à un ouvrage qui me paraissait bien informé, j'ai eu surtout pour but de citer une autorité aussi ancienne que possible.

Je regrette vivement que l'exemplaire de cet ouvrage soit privé de ses feuilles de titres, ce qui m'a empêché de l'identifier. En tout cas, ce document prouve que l'attribution d'armoiries aux provinces de la France remonte à une époque déjà lointaine. Il resterait à savoir si elle a été faite avec toute la précision voulue.

Quant au jugement trop flatteur que M. Paul d'Iny a bien voulu porter sur ma compétence en héraldique, je dois, en toute sincérité et sans fausse modestie, déclarer qu'il me restera beaucoup à faire pour le mériter. Dr Charbonier.

Sceau moyen âge à déterminer (XLV ; XLVI, 20, 123, 182, 297). — Je crois que la légende du sceau ne peut s'appliquer à Jean sans Terre roi d'Angleterre, par plusieurs raisons. Jean sans Terre vivait vers la fin du XIIe siècle. Les caractères de la légende paraissent bien postérieurs.

Sans Terre n'est pas un nom, mais un surnom, comme Richard Cœur de Lion, Philippe Auguste et tant d'autres, et nous ne voyons jamais, pas plus sur les sceaux que sur les monnaies, figurer les surnoms si communs au moyen âge.

Avant d'affirmer que c'est le sceau du prince anglais, ne serait-il pas bon de rechercher quelles étaient ses armoiries ? Il est très probable que les savants anglais doivent connaître les armoiries et les sceaux de leurs souverains.

Martellière.

***

Le sceau de bronze trouvé à Baugy

près Orléans est très important, car si il est authentique, c'est le sceau du chevalier Jean sans Terre.

S. (Sigillum) IOHIS (Johannis) SINETERRA MILITIS, ce qui signifie sceau de Jean sans Terre chevalier. Mais voilà ? Est-il authentique ?

Il ne ressemble guère aux autres sceaux connus de Jean sans Terre, et de plus on sait qu'au moyen âge on fabriquait clandestinement des chartes et des sceaux. Ce sceau paraît ancien, mais la forme des lettres et de l'écu me paraissent bien de la fin du XIIIe siècle et non du commencement. Comme Jean sans Terre, roi d'Angleterre, vivait de 1199 à 1217, ce cachet ne me paraît pas authentique. Du reste, il faudrait le voir de près, ou en avoir une empreinte de cire pour en juger la valeur. B DE ROLLIÈRE.

*
* *

Dans un missel de Chauny du XIVe siècle, nous trouvons aussi le nom de Jean, Johannes, Johannis en latin, avec la même abréviation, Johis, que sur ce sceau. C'est ainsi que : *Evangelium secundum Johannem* est écrit SCD'IOHEM.

Il n'y a donc pas de doute possible sur le nom de Jean. Or, le caractère de Jean sans Terre est assez connu pour qu'il se soit contenté du titre de chevalier, *miles*. Qui peut plus, peut moins ! Dr B.

—

Villard de Honnecourt (XLVI, 172, 300). — Colonne 302, ligne 22, lire *romane* et non *romaine*.

—

Chanoinesses du chapitre d'Alix (XLV). — Alix, canton d'Anse, arr. de Villefranche (Rhône). — Voir : Guigue. — *Les possessions du prieuré d'Alix en Lyonnais* (1410), document en langue vulgaire de la campagne de Lyon. — Lyon 1883, in-8° 16 pages (d'après la Topo-bibliographie d'Ulysse Chevalier).

Autre référence. — Bibliothèque d'Aix-en-Provence. Manuscrit 815. — « St-Denis d'Alix, chapitre de chanoinesses régulières au diocèse et province du Lyonnais ». Liste des chanoinesses du XIVe au XVIIIe siècle avec l'indication des armoiries de chacune.

DEVIGNOT.

Anguissola (XLIV ; XLVI, 297). — Consulter sur les membres de cette famille qui s'adonnèrent à la pratique des Beaux-arts : *La famille Anguissola*, par M. Fournier Sarlovèze, l'aimable président de la Société des amateurs.

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

—

Prince de Rheina-Wolbeck (XLVI, 173, 308). — Je remercie vivement le comte du Chastel de son intéressante réponse au sujet du prince de Rheina-Wolbeck. La date de naissance du premier Launoy ayant porté ce titre montre en effet qu'il n'a pu être emprisonné à Paris pendant la période révolutionnaire. Mes souvenirs étaient donc erronés sur ce point. Mais je renouvelle ma question relativement à sa mère Clémentine de Looz-Coswarem, qui épousa, en 1789, le comte de Launoy de Clervaux.

J'ose espérer que le comte du Chastel voudra bien prendre encore la plume.

C. B.

—

Fitzwilliam (XLVI. 173). — Il y a en Angleterre une famille Wentworth, seigneurs de Fitzwilliam, qui porte : *losangé d'argent et de gueules*, armoiries qui se rapprochent beaucoup de celles de la question.

Comte DE BONY DE LAVERGNE.

—

Famille de Vaux (XLV ; XLVI, 30, 79, 188). — Chez un brocanteur, j'ai trouvé la copie suivante d'une charte, extraite, dit le texte, des « Archives de la Boissière ». Pourrait-on me donner quelques renseignements sur les personnages et les terres qu'elle mentionne. Je cite textuellement la copie :

Guill. des Roches... a tous... salut. Sachent que Théophanie la Marascote de Baugé, pour Dieu et son salut et pour l'âme de Garnier Marascot, son époux, donne à l'abb. de l'oratoire (en surcharge on lit : Lorouy) et à l'abbaye de la Boissière, un pré, apud partem Ogerii, qu'ils ont acquis du fief du seigr Hugue de Vaux (de Vallibus) .. (quelques mots grattés) en présence du seigr Hamelin de Roorto et de plusieurs autres, à Baugé.

Témoin, prieur dudit couvent
Girard de Auverce
Aimero de Chinze
Geoffroy d'Auverse
Huges de Sarcé

Avant 1222.

L. C. DE LA M.

*
* *

En Poitou, il y avait, pendant les guerres de Vendée, une famille Billard de Vaux qui s'est illustrée. Ses descendants furent chevalier de Saint-Louis en 1820 et les petits-fils habitaient Paris en 1890 et Neuilly-sur-Seine en 1900.

Il y avait aussi en Périgord, au moment de la Révolution, une famille Brothier de Vaux composée de 5 ou 6 frères qui émigrèrent en Espagne, et dont on n'a jamais eu de nouvelles. Ces de Vaux étaient descendants d'anciens chevaliers habitant la ville de Saintes au XIIe siècle, qui plus tard se jetèrent dans le parti huguenot à La Rochelle. E. RENEAU.

*
* *

En lisant les *Révolutionnaires* de notre collaborateur Nauroy, je vois que la fameuse Thérésa Cabarrus, alors qu'elle était madame Tallien, eut une fille morte en 1884 qui avait épousé, le 21 novembre 1822, A. F. Moisson de Vaux. De cette union sont nés : 1° Emmanuel Moisson de Vaux, mort en 1876 ; 2° Albert-Edmond, consul, né en 1831, marié en 1872, à Alphonsine Bernard des Essarts ; 3° Edmond-Amédée, dit le baron de Vaux, l'ancien rédacteur du *Gil-Blas*, marié, en 1873, à Suzanne Corot Laguiante, dont Raoul, né en 1875 ; 4° la comtesse de Marguery ; 5° Madame Horeau. D'après cela, le rédacteur du *Gil-Blas* ne s'appellerait pas Vaux baron, comme le dit le collègue X, et de Vaux ne serait pas un pseudonyme, comme l'avance R. de B. PIERRE MELLER.

*
* *

Les personnes portant ce nom de de *Vaux* sont si nombreuses que des confusions sont toujours possibles. Comme dans la note de M. Pierre Meller, il était fait allusion au baron de Vaux, ancien rédacteur au *Gil-Blas*, qui avait déclaré naturel qu'on s'adressât à lui en ce qui le concerne, nous lui avons transmis la note ci-dessus. Il a bien voulu nous adresser cette réponse :

Dieppe, ce 22 juillet 1902,

Monsieur et cher confrère,

Je vous retourne la note que vous avez bien voulu me communiquer. Elle est exacte comme généalogie, seulement votre collaborateur fait erreur en faisant du baron Amédée, mort il y a quelques années, le rédacteur du *Gil-Blas*. Celui qui fut rédacteur du *Gil-Blas* est le baron Charles-Maurice qui appartenait à la famille Champlot de Vaux, dont l'arrière grand-père, le baron Jean-Baptiste de Vaux, contrôleur des guerres, avait épousé Louise-Cécile de Grammont.

Veuillez agréez, monsieur et cher confrère, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Baron DE VAUX.

—

Famille de Monval (XLVI, 172). — Références généalogiques : Fressis de Monval. Courcelles, *Dictionnaire de la noblesse*, tome 3, Fresse de Monval. Généalogie dans Borel d'Hauterive, année 1863, et *Poplimont*, tome VI, page 198.

Lobit de Monval, Généal. dans *Revue des Basses-Pyrénées*, 1886, p 64. Il y a aussi une famille Le François de Monval.

Comte DE BONY DE LAVERGNE.

—

Saulx-Tavannes (XLVI, 61, 183). — Les héritiers du duc Roger, qui se suicida à Paris le 14 novembre 1845, sont les enfants de ses sœurs. L'aînée, la marquise Duboigny n'en eut pas ; la deuxième, vicomtesse Digeon puis générale L'Heureuse, a laissé le vicomte Digeon, pair de France, secrétaire d'ambassade, Charlotte Bérengère comtesse Edouard de Barthélemy, dont la vicomtesse de Brocas, etc.

(Voir Borel d'Hauterive année 1873 page 158-159). La troisième, femme du comte Greppi, réintégrée le 4 juin 1853 dans sa qualité de Française, a laissé le feu comte Greppi, propriétaire du château de Saulx, la princesse de Gonzague-Vixando et Luiggia-Valentin Greppi, né à Milan en 1822. sans alliance (voir l'*Armorial italien* 1890 pages 420 à 423.)

H. DE W.

—

Famille de Bourbon-Conty (XLV). — Ces deux frères de Bourbon-Conty, sont enterrés au cimetière Montparnasse (3e division, 2e ligne du rond point, n° 4, par l'Est) dans un assez beau tombeau, que je suis allé voir, un de ces jours der-

niers, et bien que la question de ces fils naturels de l'avant-dernier prince de Conty soit suffisamment élucidée dans l'*Intermédiaire*, grâce surtout aux actes de naissance et de décès, fournis par M. Ch. Nauroy, notre érudit confrère, je me permettrai cependant d'y revenir, pour signaler deux particularités que j'ai relevées dans l'inscription tumulaire et qui m'ont paru intéressantes.

Sur le côté du monument faisant face à l'avenue, on lit :

Hic jacet
In spem resurrectionis
Franciscus. Claudius. Faustus.
Marchionensis
de Bourbon-Conty
defunctus Anno Domini 1833. — 8° junio
Frater optimus, egregius amicus
Lugent illum - rater-soror-et-amici.

Soror — donc il y avait une *sœur* — puisqu'elle est mentionnée dans l'inscription, et dont on ignorait l'existence ; cependant, comme cette inscription est rédigée dans un latin de cuisine, je pencherais à croire que cette *sœur* dont il est question, ne serait que la *belle-sœur*, c'est-à-dire : Hermine de Labrousse de Verteillac, mariée, depuis le 17 avril 1828, au frère du défunt. On a été vraisemblablement embarrassé de trouver pour *belle-sœur* le mot analogue latin ; — on a mis *Soror*, pour tourner la difficulté, et l'on a bien fait, car, à en juger par la composition latine de l'inscription, on était bien capable de traduire : *belle-sœur* par : *pulchra soror*.

Sur le côté opposé, on lit :

Hic
Alta mens,
Hic
Cor egregium
Decus, honos et lutta fides
Praeclarae Stirpes
Heu ! Recisum et ultimum
Luget sponsa — lugent amici
Lugeant omnes probi
Obit
Anno Domini M. D. C. C. C. X. L.
Die sexto junii.

Cette inscription, comme on voit, ne porte pas l'indication du nom de la personne à laquelle elle se rapporte. C'est fort étrange. Il est évident que cette omission n'est pas accidentelle et qu'elle a été faite à dessein. Mais quelle pouvait en être la raison ?

Sur les registres des inhumations, qui m'ont été obligeamment communiqués par la conservation du cimetière, ce nom est naturellement indiqué et l'on y trouve cette mention :

François-Félix, comte de Bourbon-Conty décédé dans sa 68e année.

Il est à remarquer que *la sœur—soror*— de la première inscription, ne figure pas dans la seconde. On y lit, par contre : *luget sponsa*, car en effet, si elle était la *belle-sœur* de François-Claude, elle était *l'épouse* de François Félix, ce qui confirmerait l'explication que je me suis faite.

Si cependant une vraie *sœur* avait existé, elle serait décédée avant 1840, c'est-à-dire avant la mort de François-Félix.

Dans les actes de la conservation, relatifs à cette sépulture, on trouve en plus une note ainsi libellée :

Marie-François-Félix, comte de Bourbon-Conty (rue St-Dominique - St-Germain, n° 54) acheta cette sépulture particulière et perpétuelle de famille et en premier lieu de M. François-Claude-Fauste, marquis de Bourbon-Conty, son frère, décédé le 8 juin 1833.

Paris, 2 mars, 1835.

L'omission du nom ne pouvait être expliquée, à mon avis, que par les difficultés que Marie-François-Félix avait eues au sujet du titre de comte, qu'il portait de son vivant, et auquel il n'avait nul droit, comme il ressort d'une communication du ministre de la justice, datée du 16 août 1879, rapportée par M. Ch. Nauroy.

Je soumets ces deux particularités à nos érudits collaborateurs, dans l'espoir qu'ils voudront peut-être débrouiller cette énigme. Duc Job.

—

D'Aumont (XLV). — Je serais très reconnaissant à notre savant collaborateur « Dont Care » de bien vouloir nous dire ce qu'il connaît des circonstances dans lesquelles s'est éteinte cette maison, principalement de l'avant-dernier duc, de la vie du dernier en France, avant son établissement (vers 1876) au Caire, où il mourut le 5 mars 1888. Sa sœur, la comtesse Poullain de la Vincendière, a-t-elle laissé postérité ? Les archives de la maison d'Aumont, si en cour depuis Louis XIV, seraient une mine bien précieuse de documents sur l'ancien régime.

H. de W.

L'abbé de Pomponne (XLVI, 281, 364). — Certainement, confrère Wigg : « Il n'y a jamais eu d'abbaye de Pomponne, » mais cette localité a possédé un prieuré du titre de Notre-Dame, dont la fondation est antérieure au XIIe siècle.

Pomponne avait aussi un couvent d'Augustins réformés, dits de Bourges, fondé en 1328, près du pont de Lagny. C'est de ce monastère que la reine Marguerite (de Valois) tira six pères et quatorze frères qu'elle établit au faubourg Saint-Germain (rue Bonaparte).

Mais tout ça ne répond pas à la question de M. de Reiset ! A. S..E.

—

Laval-Montmorency (XLVI, 293). — Oui, il existe un portrait de ce maréchal par Nattier : il appartenait à M. de Juigné ; il est passé en vente il y a quatre ans. Il a été acheté par M. Brame. Le portrait était agréable, il y avait une main et un gant fort bien traités.

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

—

Le véritable sexe du chevalier d'Eon (T. G.,317 ; XLV ; XLVI ,207) — La vente des papiers du chevalier d'Eon à Paris, a permis l'insertion dans les catalogues des marchands d'autographes de plusieurs articles qui ne laissent aucun doute sur son sexe mâle — déjà prouvé du reste — notamment un passage curieux, lorsqu'il raconte ses fredaines avec les femmes, alors qu'il était au service de la police de Marie-Antoinette.

Les pièces autographes et signées abondent en ce moment, mais les lettres autographes sont rares, elles valent de 15 à 20 fr. suivant leur importance.

A. SY.

*
* *

Les autographes ne valent pas très cher. Il y a deux ans, il en est passé plusieurs liasses dans une vente de livres ; un lot de 250 à 300 s'est vendu à mille francs. C'est d'ailleurs la même personne qui a tout acquis. CURIOSUS.

*
* *

Pour apprécier quelle valeur peuvent avoir ces autographes, il suffit de consulter la description qui en a été donnée par M. H. Daragon, libraire, à Paris, 10, rue N.-D. de Lorette, à l'occasion de la vente de la bibliothèque du chevalier d'Eon, du 5 au 10 mars 1900, à la salle Silvestre.

Voir le *Bibliophile parisien*, n° 3 (mars 1900) et n° 4 (avril 1900).

Un dossier relatif aux dix dernières années d'Eon (mort le 21 mai 1810 à Londres) a été adjugé à 145 fr.

L.-N MACHAUT.

—

Mort de l'abbé Prévost (T.G., 727). — Je trouve dans une *Histoire de Chantilly depuis le dixième siècle jusqu'à nos jours* (1) dont l'auteur était en mesure d'être bien informé, le récit suivant différant, par quelques détails seulement, des récits parus dans l'*Intermédiaire*, en 1875 :

Dans une circonstance pénible où son cœur était navré de douleur, il (Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé) fut percé d'un nouveau trait par la triste nouvelle d'un accident étrange et tragique ; c'était la mort du célèbre abbé Prévost auquel il était attaché. Au moment où attiré par la brillante réputation de Chantilly, cet écrivain se promenait dans la forêt de ce riant séjour, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie. Ce coup de foudre surprend vivement tous les témoins, on s'empresse de le porter chez le curé du village le plus voisin, à Saint-Firmin, selon la tradition, sans espoir de le rappeler à la vie. La justice en est à l'instant informée, et ne sachant à quelle cause attribuer cette mort subite, elle fait procéder à l'ouverture du corps, pour s'assurer si quelque poison subtil n'aurait pas provoqué le lugubre accident. Le chirurgien arrive, il plonge le scalpel dans les entrailles de l'abbé que l'on croyait être véritablement mort : un cri perçant, poussé par la victime, glace d'effroi tous les spectateurs et fait connaître que cet infortuné vit encore ; on se hâte de lui prodiguer tous les soins que demande sa blessure, elle était mortelle, les précautions furent inutiles, il pensait sans doute, dit le prince, à mettre dans un de ses livres quelques catastrophes épouvantables ; mais à coup sûr, il ne pouvait guère lui en venir à l'idée de plus affreuses que celle qui a terminé sa vie. Le prince se transporta sur le lieu même où le coup fatal avait frappé l'abbé Prévost, et il déclara qu'il y aurait fait élever un monument s'il n'avait été retenu par certaines considérations.

P. c. c. A. S..E.

(1) Par M. l'abbé Fauquembrez, ex-vicaire de Chantilly et aumônier de l'hôpital. Senlis, 1840, in 8°.

Papiers militaires du maréchal Sébastiani, des généraux Guilleminot, Kellerman, Pelet (XLV). — La comtesse de Reculot, née Kellermann de Valmy, doit descendre d'un des deux fils ainés de Thérèse Guadi. Elle habite Nice ; sa fille Edmée a épousé, le 1er avril 1890, M. de Saint-Martin. H DE W.

—

Princeteau et Princetot (XLV). — Le nom est Princeteau. Le général de division Princeteau, grand croix de la Légion d'honneur, était le fils de Maria-Zélia Decazes (sœur du grand ministre de Louis XVIII), et de son mari Théodore Princeteau.

Je compte publier la vie de madame Princeteau, de son mari, et de leurs enfants, on trouvera déjà sur eux des détails dans mon livre : *La vérité sur le père et la famille du favori de Louis XVIII, la jeunesse du duc Decazes* ; à Paris, chez Emile Paul, 100, faubourg Saint-Honoré ; il s'en rencontrera encore dans une suite actuellement à l'impression : *Le duc Decazes au Gabaud*. Je ne puis donc ici que rectifier quelques erreurs : Madame Princeteau n'a pas été la maitresse de Louis XVIII ; c'est une chose qui n'a jamais été dite que par des auteurs peu scrupuleux, dans un but politique, ou dans celui de plaire au lecteur en lui donnant l'anecdote scandaleuse et malsaine.

M. Nauroy, après avoir dit que la famille Princeteau existe encore, ajoute que les lettres de Louis XVIII sont actuellement dans la famille. Ces phrases pourraient faire croire que les Princeteau existants descendent de Maria-Zélia Decazes, il n'en est rien ; Et que les lettres signées « Louis » sont en la possession des Princeteau, alors que ces lettres adressées non pas à madame Princeteau, mais au ministre Elie Decazes, son frère, que Louis XVIII appelait « mon cher fils » ne sont jamais sorties des archives du château familial de leur destinataire : La Grave (Gironde), aujourd'hui propriété du troisième duc Decazes, le petit-fils du ministre Elie auquel elles étaient adressées.

Madame Princeteau n'apparait que dans quelques-unes des lettres, aux phrases finales, elle vint à Paris, Elie Decazes, alors veuf, étant ministre, pour tenir sa maison. De même les objets aux armes royales étaient pour le duc Decazes.

Je dirai à mon ami M. Pierre Meller, que Charles-Edouard Princeteau n'était pas un militaire brillant, ni très fort, malgré sa direction de l'artillerie de Saint-Thomas d'Aquin, et bien qu'il fût sorti de l'Ecole polytechnique.

Mais Princeteau était rangé, très tranquille ; il faisait un service sans éclat et tout... automatique, l'avancement fut aussi automatique, grâce à ce qu'il était bien apparenté.

La belle réponse du collaborateur H. de W est l'expression exacte de la vérité.

Baron MAXIME TRIGANT DE LATOUR.

—

Gaspard Hauser a-t-il existé ? (T. G., 415).

Le grand-duché de Bade a à peine un souvenir dynastique depuis le margrave Louis, le héros de Belgrade ; le rapide accroissement de cette petite principauté sous la protection française dans la Confédération du Rhin, la vie de cour des derniers princes de l'ancienne lignée, l'alliance matrimoniale avec la famille Beauharnais, l'*affaire de Kaspar Hauser* (sic), les événements révolutionnaires de 1832, l'expulsion du grand-duc Léopold, cet ami de la bourgeoisie, l'expulsion de la maison régnante en 1849, rien n'a pu briser dans le pays la chaîne de la soumission docile à la dynastie...

(*Pensées et souvenirs*, par le prince de Bismark, 2e édition, 1899, I, 367).

NAUROY.

—

Duels à Lille au sujet de Talma (XLIII ; XLV). — L'*Intermédiaire* a précisé les renseignements fixant au 24 avril 1817, la date des représentations données par Talma au théâtre de Lille.

Il est incontestable qu'elles furent troublées par des incidents regrettables, et la politique fut la seule cause des désordres qui amenèrent des duels entre civils et officiers de la garnison.

Talma s'occupait de politique, c'était son droit, et les comédiens jouissent des mêmes prérogatives que les autres électeurs.

Il y a plus de dangers pour eux que pour les autres de descendre dans l'arène politique, ce qui n'empêche que les acteurs politiciens ont été très nombreux.

Les plus célèbres furent Trial, Dorfeuille Grammont, Collot d'Herbois, et l'on peut citer encore Bataille qui fut sous-

préfet d'Ancenis, et candidat à la députation en 1871.

Les femmes de théâtre, après avoir quitté les planches, se confinent au fond d'un petit trou où elles font l'édification de la paroisse. Je connais plusieurs curés qui se félicitent d'en avoir comme châtelaines. Elles sont très généreuses pour les œuvres, et les bonnes âmes se joignent à M. le curé pour les élever aux nues.

Les dames ne manquent point de doigté et savent se tenir à l'écart de la politique qui est le sujet qui divise le plus les habitants des petits endroits.

La grande tragédienne, Mlle Mars, manquait de tact sous ce rapport, et affichait des opinions bonapartistes dans un temps où elles n'étaient plus de saison.

En 1817, cet entêtement faisait le désespoir de son directeur, qui, chaque soir, craignait qu'il y eût du boucan au théâtre où Mars osait monter sans fleurs de lis.

Un soir, les gardes du corps se permirent non seulement de siffler la grande actrice, mais de la traiter de g .. etc.,

Ces épithètes étaient plus grossières que méritées, car sans être une vestale et une ingénue, Mars observait toujours la décence.

« Quand la vertu s'en est allée, il doit « rester encore la pudeur », disait-elle à ses jeunes camarades faisant leurs débuts dans la galanterie.

En 1817, elle frisait la quarantaine, mais n'avait point pris rang dans le régiment des vieilles gardes.

Mars avait des adorateurs, et très disposés à mettre flamberge au vent pour défendre sa beauté, son talent, et même ses opinions politiques. Ces dernières étaient cependant si difficiles à défendre que ses plus chauds partisans lui déclarèrent qu'elle devait quitter Paris momentanément, et faire une tournée en province.

Ce fut dans ces circonstances que Mars vint à Nantes

La presse locale est pleine du récit de ses triomphes, et ne parle d'aucun incident semblable à ceux qui troublèrent le calme de la bonne ville de Lille.

Les manifestations contre Talma avaient peut-être été provoquées par la police

C'eût été un procédé maladroit pour donner aux opinions la blancheur qu'elles commençaient à perdre.

Ce qui est certain, c'est que les légitimistes ardents raillaient Mars et Talma. Les royalistes devaient garder leur admiration pour madame Dorval qui pensait bien.

Une satire politique fait allusion à cet état des esprits en s'exprimant comme suit :

Après Mars
Des mélodrames la sequelle
Placent Dorval un cran plus bas.
Mais que ne pardonne-t-on pas
Pour..... et pour Adèle.

JOSEPH TRÉMAUDAN.

—

La statue de Victor Massé (XLVI 14, 151, 387). — Le hasard m'a fait acheter cette maquette à la vente Franceschi et c'est une œuvre d'art curieuse. L'auteur des *Noces de Jeannette* est assis sur son fauteuil ; on devine que le sculpteur l'avait modelé avec une sorte de prédilection. JEAN BERNARD.

—

Mme Didier (XLIV). — Ne s'agirait-il pas de la veuve de l'homme politique, suisse de naissance, Henri Didier, qui a écrit, notamment : *Une visite au comte de Chambord?* Paris, 1848. A S.. E.

—

Saint Angilbert et ses frères (XLVI, 12). — Nous venons de découvrir la filiation de saint Angilbert dans le Père Malebranche ; « de Morinis » liv. II, chap. 24.

C'était l'arrière-petit-fils du comte du Ponthieu Dortrich (1) dont le fils épousa sa cousine-germaine, fille d'Othuel

De ce mariage naquit un fils, qui épousa une fille de Charles-Martel et donna le jour à Angilbert et à ses deux frères aînés, Madhelgaud et Richard.

Il ne nous manque plus que les noms en blanc de ces divers personnages. (Du reste, ces noms nous semblent légendaires).

Il est fort peu probable que le nombre des filles qui se laissèrent séduire, ait été supérieur à deux ou trois peut-être. En effet, il ne manque pas de filles provenant des concubines de Charlemagne ; mais

(1) Un nom comme Dortrich conviendrait mieux à un comte germanique d'une époque moins reculée.

elles avaient toutes au dessous de 13 ans, car celui-ci avait perdu sa dernière femme légitime à la veille de l'an 800, et il mourut au début de l'année 814. Restait Théoderade, l'aînée des filles de la reine Bertrade, qui avait 20 ans et était la plus exposée de toutes ; mais l'histoire est muette sur son compte, à ce sujet.

L'histoire de Berthe, qui avait alors une quarantaine d'années, avait donné lieu à un véritable roman écrit par Hariulfe, vers 789, c'est-à-dire 25 ans auparavant. Malheureusement les deux chapitres 3 et 5 ont été volontairement détruits ; or ce dernier chapitre nous décrivait précisément son mariage avec Angilbert, dont elle eut deux fils, Harnide et Nithard ; noms formés des mêmes radicaux renversés, intrépide seigneur, intrépide et brave. Nous avons retrouvé ces titres, à la table des matières du manuscrit, qui a été conservée.

L'auteur de cette mutilation n'a pu que vouloir éviter la révélation de détails, plus ou moins authentiques, compromettants pour les deux conjoints ; cela est de toute évidence. Quoi qu'en ait dit un antiquaire de Picardie, ce n'était pas un faussaire ; car il a eu bien soin de remplacer les deux chapitres détruits par une interpolation, de tous points conforme aux données de la table des matières, en indiquant le mariage de Berthe, sans les accessoires qu'il jugeait peu convenables.

Dr B.

—

Les privilèges de Chalo-Saint-Mard (XLVI, 283). — Le privilège de Chalo-Saint-Mard accordant aux descendants d'Eudes Le Maire tant par les femmes que par les hommes, la noblesse et l'affranchissement des impôts, fut la plus grande mystification du moyen âge, qui a duré jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. Le savant historien, M. Noël Valois, a publié sur ce sujet deux intéressantes dissertations auxquelles nous renvoyons le questionneur : l'une en 1887 et l'autre en 1897. Quant aux prétendues lettres patentes de Louis XIII en 1635, déclarant que le privilège de la lignée d'Eudes Le Maire, serait restreint aux termes de la première concession du mois de mars 1085 et non 1083, comme il est indiqué, il déclare qu'il les a vainement cherchées dans les registres du Parlement et dans ceux de la cour des aides.

Voici ce que rapporte M. Valois au sujet de la fin du privilège :

Si nous ignorons dans quelle mesure le privilège subsista sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, nous pouvons du moins fixer vers 1752 la date du dernier coup qui lui fut porté. La charge de juge d'armes créée par édit de juin 1615, était alors aux mains de Louis-Pierre d'Hozier, qui, concevant des doutes sur l'authenticité de la charte de Chalo-Saint-Mard, dont il ne connaissait que les textes imprimés, voulut obtenir communication de la copie conservée, suivant Fleureau, dans les archives de l'hôtel-de-ville d'Etampes. Il écrivit une première fois au maire sans obtenir de réponse, une seconde fois à un chanoine de la ville, qui garda le même silence ; sa conviction fut faite. « Que craignent donc ces messieurs ? s'écriait son fils Antoine-Marie d'Hozier. Que des yeux plus clairvoyants que ceux du temps passé ne s'aperçoivent que leur privilège n'étoit appuyé que sur un fondement ruineux ? Eh ! qui en doute aujourd'hui ? Il n'est pas besoin de consulter le *vidimus* original pour ne s'y pas méprendre : le juge d'armes le prouvera suffisamment sans cela. » Il l'a effectivement prouvé. Sa démonstration atteint son but, bien qu'elle pèche par plus d'un point ; nous en avons signalé chemin faisant les défauts. Toutefois, signée d'Hozier, insérée dans l'*Armorial général de France*, elle devait porter un coup mortel au privilège de Chalo-Saint-Mard.

Paul Pinson.

—

Les descendances princières (XLV ; XLVI, 89, 252) — Le confrère Cam juge, avec raison, intéressant de connaître quelles sont toutes les familles incontestablement issues par les femmes du roi saint Louis, et qui, par suite, ont pu procurer à d'autres cette illustre ascendance.

Voici une liste que je crois à peu près complète des familles bretonnes qui se trouvaient dans ce cas avant l'an 1500 :

Rohan, depuis 1377.

Mautauban, depuis 1411.

Rieux, depuis 1414.

Espinay, depuis 1435.

Du Pont ou de Pont l'Abbé, depuis 1560 (environ).

Chateaubriand (branche de Beaufort), depuis 1470 (environ).

Malestroit (branche de Kaër), depuis 1490 (environ).

du Chastellier (de Pommerit), depuis 1490 (environ).

du Chastel (branche aînée), depuis 1492. P. du Gué.

—

Le château de Robert-le-Diable (XLVI, 289). — Les ruines de ce château sont à Moulineaux, aux environs de Rouen. Nordmand.

*
* *

Est situé entre La Bouille et Moulineaux en Normandie. Saint-Médard.

*
* *

C'est à *la Bouille*, près de Rouen, que se trouvent les ruines de ce château.

C'est une des plus belles places de la province. Vous découvrez, tout au loin, le plus vaste paysage ; la Seine ressemble à la mer : elle est bruyante comme l'Océan, et, comme l'Océan, elle est chargée de voiles. A votre droite, la vieille cité normande cache ses tours superbes dans les cieux ; à votre gauche s'élève, toute chargée de coudriers, de vieux lierres et de petites fleurs des champs, la montagne de *Robert le Diable*. Prenez garde de fouler d'un pied imprudent cette herbe rare et desséchée, car c'est l'*herbe qui égare*, et le voyageur qui l'a touchée ne retrouvera pas son chemin, dût-il marcher toute la nuit jusqu'au point du jour. Du vieux château, plus rien ne reste, sinon quelques pierres informes et de vagues souvenirs. Là, dit-on, furent enterrées les maîtresses de Robert le Diable ; là il a fait pénitence jusqu'à la mort. Dans ces ruines, où se lamente le vent du soir, *le Diable* revient à l'heure de minuit : vous pouvez entendre ses cris plaintifs. (*La Normandie*, par J. Janin, p. 49).

La vieille édition du *Guide itinéraire de Paris au Hâvre*, par Eugène Chapus, d'où j'extrais cette citation, contient une vue des ruines. de Mortagne.

*
* *

Le nom de Robert *le Diable*, épouvantail sinistre, attaché à quelques restes féodaux, demeure accolé aussi à des terreurs superstitieuses tenaces : tels le château des Moulineaux, au canton de Grand'Couronne, près Rouen et les horribles légendes qui y sont liées

Là, pendant la nuit, on voit un loup efflanqué, au poil grisonnant et terne : c'est l'ombre de Robert *le Diable* ! Cette apparition est le signal de quelque calamité. Il ne reste des murailles que des pierres branlantes ; la pusillanimité des habitants d'alentour, elle, demeure solide. Il y a aussi des souterrains, réceptables d'épouvantables horreurs, qui vont, dit-on, jusqu'à la Seine. Même, dans le riant gazon et le lierre, qui habillent ces ruines, se cache l'*herbe qui égare*. Pauvre imprudent qui, à l'heure des ténèbres mystérieuses, risque son innocente rêverie autour du château de *Robert le Diable;* sans pouvoir sortir des méandres de la forêt, il demeurera, jusqu'aux clartés du matin, à la merci des mauvais esprits et des *Epines-fées*, qui le déchireront cruellement.

Sur l'emplacement du château de Thuringue, où s'écoula l'effroyable jeunesse de Robert, s'élève la chapelle de Bon-Secours, d'où l'œil embrasse le magnifique panorama de Rouen, de son port, des forêts et de la vallée de la Seine.

A Falaise, on visite toujours le château, où, des amours de Robert et d'Arlette la belle lavandière, naquit Guillaume qui, changeant le surnom de *Bâtard* en celui plus noble de *Conquérant*, devait coiffer la double couronne de Normandie et d'Angleterre. Avant le départ de Robert pour la Terre-Sainte et la naissance du futur Duc-Roi, les glorieuses destinées de celui-ci avaient été prédites à sa mère dans un songe merveilleux.

Capitaine Paimblant du Rouil.

—

Les capitaines des côtes de Normandie aux XVe, XVIe et XVIIe siècles (XLVI, 229). — On trouvera quelques indications à ce sujet dans le manuscrit 2243 (591) collection Montbret de la bibliothèque de Rouen : f° 11. Notes sur les capitaineries garde-côtes du royaume. 1er octobre 1731.

Voir aussi : bibliothèque d'Amiens ; manuscrit 886 ; Papiers du général de Vault, directeur du dépôt de la Guerre : t. VI, f° 17, Basse et Haute-Normandie, Capitaineries.

Ce document se rapporte, à en juger d'après d'autres pièces du même recueil, à l'année 1756.

Dr Charbonier.

—

M. de Folard, ambassadeur sous Louis XV (XLV ; XLVI, 78, 207). — Le chevalier Hubert de Folard étant ministre de France à Munich en 1767, a eu, avec le duc de Choiseul, ministre des affaires étrangères, une correspondance ayant pour objet de procurer à la manufacture royale de Sèvres, les moyens de fabriquer la porcelaine dure, moyens dont

elle ne disposait pas à l'époque où Folard s'occupa de la question.

On trouvera les lettres de Folard, celles de Choiseul et diverses pièces sur l'affaire dans les *Documents sur les anciennes faienceries françaises et la manufacture de Sèvres* par Gerspach (Paris, Laurens 1883).

X.

*
* *

Il faut en effet lire *Mantica* (Agnès de) pour le nom de la femme de l'ambassadeur. Famille romaine inscrite au livre du Patriciat romain, et qui a fourni un cardinal en 1802.

La fille aînée de M. de Folard épousa bien M. de Tourreau. LESLIE.

—

Lord Chesterfield et madame de Maintenon (XLVI, 294). — Lord Chesterfield s'est trompé : il a attribué à Fénelon une lettre qui est de Godet des Marais, évêque de Chartres, directeur de madame de Maintenon depuis la mort de l'abbé Gobelin, son premier directeur, qui mourut en 1691.

Le mariage de madame de Maintenon avec Louis XIV étant de 1684 ou 1685, cette lettre est donc postérieure au mariage.

Chesterfield l'aura lue dans La Beaumelle Celui-ci l'a empruntée à un mémoire de mademoiselle d'Aumale qui était encore inédit, mais qui vient d'être récemment publié par MM. le comte d'Haussonville et Hanotaux (Calmann-Lévy).

La lettre, ou plutôt le fragment de la lettre en question, se trouve p. 87 et 88.

—

Fêtes de l'enfance sous la Révolution (XLV ; XLVI, 38) — Si, comme je le crois, il s'agit des fêtes de la jeunesse, on en trouvera l'historique et un résumé dans la *Réimpression de l'ancien Moniteur* (Paris, H. Plon, 1873) :

T. XXVII, p. 667, arrêté du 19 ventôse an IV (9 mars 1796) pour sa célébration;

T. XXVIII p. 117. Article de Trouvé relatant la fête de la jeunesse célébrée le 10 germinal an IV (30 mars 1796) ;

T. XXIX p. 636. Mention de l'hymne pour la fête de la jeunesse, par le citoyen Parny.

Dans son livre : *Le Champ de Mars*, (Paris, Baschet, 1889) M. E. Maindron a dit (p. 121) :

On ne l'oublie pas, nous n'avons souci dans cet ouvrage que des événements accomplis dans l'enceinte du Champ de Mars. La fête de la jeunesse, celle des époux et celle des vieillards, par suite de leurs caractère, ont eu lieu au sein de la ville. Elles pourraient ne pas trouver place ici, cependant nous voulons en dire quelques mots, ne serait-ce que pour mémoire.

VIEUJEU.

*
* *

Le décret du 18 floréal an II instituant les fêtes décadaires, avait prévu des fêtes à l'Etre suprême, au genre humain, et il y en avait aussi *à l'enfance*, *à la jeunesse*, etc.

La fête de la jeunesse coïncidait avec l'époque ordinaire de la distribution des prix. Dans les villages, la plus grande distraction qu'on offrait aux enfants était de les mener chanter des hymnes autour de l'arbre de la liberté...

Les fêtes décadaires finirent par être délaissées ; on obligea les instituteurs à y conduire leurs élèves pour faire nombre. Des arrêtés furent pris à cet effet dans tous les départements ; l'arrêté de l'Aube, décembre 1798 porte en son article 12 :

Les instituteurs et institutrices d'écoles, soit publiques, soit particulières, sont tenus de conduire leurs élèves, chaque jour de décadi ou de fête nationale, au lieu de la réunion des citoyens. Les instituteurs et institutrices publics qui ne se conformeront pas à ces dispositions seront destitués.

X.

—

Le boulet qui doit me tuer... (XLVI, 294). — Le propos en question est cité par Norvins comme ayant été tenu par Napoléon à la bataille de Montereau, le 18 février 1814. V. A. T.

*
* *

La fameuse phrase en question, comme tous les mots historiques, paraît avoir été faite après coup : mais elle paraît se rapporter à un mot de Napoléon aux artilleurs de la garde à la bataille de Montereau. Napoléon pointait une pièce, les artilleurs voulaient l'éloigner en lui disant qu'il allait être tué. Lui leur aurait répondu : « Le boulet etc... ». Telle est du moins la légende. Voir à ce sujet les lithographies et dessins de Raffet et Bellangé. UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

*
* *

Le général Philippe de Ségur, racontant dans ses *Mémoires*, (t VI, p. 372), la bataille de Montereau, dit ce qui suit :

C'était l'Empereur lui-même qui dirigeait ces feux, et, comme l'inexpérience des canonniers les exposait, il leur indiquait la manière. On le vit même descendre de cheval, et pointer plusieurs fois des pièces ! Il fit taire celles de l'ennemi, qui tiraient encore de l'autre rive. Nos artilleurs avaient d'abord murmuré du danger auquel il s'exposait : ils l'avaient conjuré de s'éloigner.

Mais lui : « Allez, mes amis, leur avait-il répondu gaiement, ne craignez rien ! Le boulet qui me tuera est encore loin d'être fondu !»

P. c. c. DE MORTAGNE.

*
* *

Le 18 février, 1814, le maréchal Victor avait reçu l'ordre d'occuper le pont de Montereau, pour empêcher la jonction de Blücher et de Schwarzemberg, entre lesquels l'armée française manœuvrait. Mais s'étant laissé gagner de vitesse par les Wurtembergeois, qui avaient occupé le pont pendant toute la nuit, Victor faisait de vains efforts pour les en débusquer. Cependant le général Gérard arrive à temps pour soutenir le combat, bientôt après, Napoléon survient pour décider la victoire. Napoléon pointe lui-même les pièces et commande les décharges ; l'ennemi fait de vains efforts pour démonter nos batteries, ses boulets sifflent autour des artilleurs et bon nombre de canonniers sont tués sur leurs pièces à côté de Napoléon, qui conserve son calme et continue de prodiguer les encouragements et les ordres. Ses soldats auxquels il est mêlé, murmurent de le voir exposer ainsi sa vie. C'est dans cette circonstance que l'empereur leur dit gaîment : *Allez, mes enfants, ne craignez rien, le boulet qui me tuera n'est pas encore fondu*.

Le général comte Charles Pajol, fils du célèbre général de cavalerie, qui, par une charge brillante enleva le pont de Montereau et décida la retraite des Wurtembergeois, a perpétué le souvenir de la bataille du 18 février, par une statue équestre de Napoléon érigée en 1867, au confluent de la Seine et de l'Yonne ; sur l'un des bas-reliefs Napoléon est représenté pointant des pièces de canon : et je crois bien que les paroles qu'il a prononcées sont inscrites sur le bas-relief.

DÉSIRÉ LACROIX.

*
* *

J'ai toujours entendu attribuer cette phrase à Napoléon Ier — lors de la bataille de Montereau. Emile Augier — dans *les Effrontés*, je crois, ou dans *la Contagion*, a placé dans la bouche d'une effrontée qui ne craint pas l'indigestion cette parodie : « Le poulet qui doit me tuer n'est pas encore pondu. » A. S.. E.

—

Louis-Philippe émigré (XLV ; XLVI, 257, 319). — Les notes intéressantes que l'*Intermédiaire* publie en ce moment sur « Louis-Philippe émigré » me remettent en mémoire ce qui nous a été dit, il y a une vingtaine d'années, en passant à Nyborg près de Vadso, au fond du Varanger fiord sur les côtes norvégiennes de l'océan glacial.

Le futur roi de France visitant le pays à la fin du XVIIIe siècle, y aurait laissé un fils qui devint plus tard marchand et vivait encore vers 1860. Sa maison de commerce était dans le Tana fiord ou le Varenger fiord peut être à Niborg même

Il serait mort sans postérité.

Est-ce une légende ? LOTY.

—

Echauffourrée de Boulogne (XLV) — On demande si, ce jour-là (6 août 1840) le duc d'Orléans se trouvait à Paris. Cela se pourrait parfaitement, car, après l'enlèvement du col de la Mouzaïa, (12 mai 1840) le duc d'Orléans quitta de nouveau l'Algérie le 27 mai pour n'y plus revenir.

Il est donc fort possible que le duc d'Orléans se soit trouvé à Paris le 6 août suivant. L.-N. MACHAUT.

—

Complices de l'attentat du prince Louis-Napoléon à Strasbourg (XLVI, 15, 150, 261, 377). — Puisque M. le marquis de Chauvelin m'invite à une discussion sur le décret du 22 janvier 1852, je vais exposer les motifs de l'affirmation exprimée par moi dans l'*Intermédiaire* ; mais étant à la campagne et privé d'instruments de travail, il y aura forcément de l'imprécision dans ce qui va suivre ; j'espère cependant que le fond sera exact.

Prévoyant que la couronne lui pourrait échoir à la suite d'une révolution que ne demandait pas la France et que je n'hésite pas à déclarer funeste, le duc d'Orléans fit à ses enfants, dans les premiers jours d'août, une donation de tous ses biens en se réservant l'usufruit. Cette donation faite dans les formes légales avait certainement pour but d'éviter l'incorporation de ces biens au domaine de la couronne ;

le principe que les royaumes ou principautés possédées à titre particulier par le roi de France au moment de son avènement étaient réunis à la couronne, s'étendait, en effet, à ses biens privés, et en France le roi ne possédait rien que la royauté. Or, Louis-Philippe n'avait aucune confiance dans la solidité d'un trône élevé sur les barricades de Juillet ; d'autre part, et je ne le blâme pas, il ne voulait pas dépouiller sa nombreuse famille.

La donation était-elle inattaquable ? Je veux bien admettre que non. Mais alors c'était au Domaine à agir et à saisir les tribunaux ; c'est seulement au cinquième acte de Tartuffe que l'on a jamais vu une donation brisée par un acte du souverain. L'acte par lequel le prince-président trancha une question de propriété peut donc être justement, selon moi, qualifié d'arbitraire et de dictatorial.

Maintenant si Jules Favre a fait une proposition de mise sous séquestre des biens de la famille déchue, je ferai remarquer d'abord qu'un séquestre n'est pas une confiscation, mais une mesure provisoire, ensuite qu'il s'agissait d'un acte législatif; enfin, et cela a son importance, que la proposition n'eut pas de suite. La République de 1848 s'honora en ne touchant pas à la propriété privée au moment où le principe même de celle-ci était violemment attaqué.

Je ne sais si Louis-Philippe a vraiment eu l'intention de prendre Chambord pour lui, mais ce que je sais, c'est qu'il ne l'a pas fait. Pour ce qui est de la vente de leurs biens imposée aux membres de la branche aînée, je ne suis pas documenté pour répondre à l'affirmation de mon contradicteur, mais il me semble que les héritiers du duc de Berry, Madame la duchesse de Parme et Monsieur le comte de Chambord continuèrent d'être propriétaires en France. Ils y possédaient des biens considérables provenant d'un échange très anciennement fait avec l'Etat ; leurs auteurs, en effet, avaient cédé les forges de Buelle, je crois, et reçu des forêts importantes. Le domaine attaqua l'échange pour vice de forme et réclama aux héritiers du duc de Berry une somme énorme pour la consolidation entre leurs mains de la propriété en litige. Le procès dura de longues années et finalement, en 1857, vint devant la cour de Dijon ; l'audience fut présidée par M. Muteau, premier président, M Dagallier, premier avocat général, siégeant comme ministère public, Berryer plaidant pour les héritiers appelant d'un jugement du tribunal de Vassy, et Chaix d'Est-Ange pour le domaine. Je faisais alors ma troisième année de droit et ne manquais pas une audience ; j'avais déjà entendu Beryer, mais cette fois il se surpassa lui-même, et sa péroraison — je suis fâché d'employer ce terme de rhétorique pour qualifier de tels accents — fut ce que j'ai jamais entendu de plus beau, de plus noble, de plus émouvant. « L'audience est levée au milieu d'une inexprimable émotion » portait le lendemain le compte-rendu des journaux.

L'avocat général conclut en faveur du Domaine, mais l'arrêt solidement fondé sur une fin de non recevoir trouvée par un jurisconsulte de premier ordre, M Serrigny, professeur de droit administratif à la faculté de Dijon, donna raison aux héritiers. On a dit alors que l'empereur ne voulut pas que le Domaine se pourvût en cassation Ainsi donc, en 1857, les héritiers du duc de Berry étaient et depuis longues années, propriétaires et sans discontinuité de grands biens territoriaux sis en France.

J'ai eu l'honneur d'être l'élève de M. Serrigny, un jurisconsulte très coté en France, plus encore en Allemagne, et suis demeuré son ami après l'école. Eh bien, il n'a jamais varié sur la qualification à donner au décret du 22 janvier, et, à vrai dire, je n'ai jamais rencontré de juriste qui pensât autrement.

Il me semble que l'origine de la fortune de Monsieur le duc d'Aumale n'a rien à faire ici, il y a sur ce point des décisions judiciaires ayant force de chose jugée rendues sur les plaidoiries contradictoires de Philippe Dupin et de Hennequin. Je ne puis donc reconnaître au pouvoir dictatorial le droit de briser ce qu'a fait le pouvoir judiciaire ; s'il le fait, c'est du droit de la force. Maintenant je dirai, mais en passant, et sans avoir le moindre désir de rouvrir un débat éternel que, historiquement, je considère comme prouvé le suicide du dernier Condé.

La fortune de Louis-Philippe lui venait non de l'ancien apanage de sa famille,

mais de la succession de ses père et mère ; il réunissait ainsi les grands biens patrimoniaux des d'Orléans et ceux du duc de Penthièvre, le dernier descendant des princes légitimés fils de Louis XIV. Quant à l'ancien apanage d'Orléans, il constituait un ensemble non de possessions territoriales, mais de droits féodaux, honorifiques ou utiles ; la Révolution avait aboli tous les apanages et le droit nouveau n'en fit renaître aucun. Je ne sais au juste quel était le droit de la famille d'Orléans sur le Palais-Royal, il me semble cependant qu'elle le possédait pour la part de Philippe duc d'Orléans, Monsieur, dans la succession de son père Louis XIII, à qui il avait été légué par le cardinal de Richelieu.

En résumé, je ne puis considérer que comme un acte de confiscation un décret qui a réuni au domaine de l'Etat des biens appartenant à titre privé à des particuliers. D'ailleurs, autant qu'il m'en souvienne, le président ne se faisait pas faute d'invoquer la raison d'Etat qui s'opposait à ce que la famille exilée fût propriétaire de cent millions de biens en France. Le décret, d'ailleurs, ne confisquait pas l'héritage du duc de Bourbon ni celui de Madame Adélaïde, seulement il imposait aux princes l'obligation de vendre. Pour moi, toute confiscation est un acte odieux, même quand elle est prononcée en vertu de la loi existante, mais elle devient un véritable attentat, je suis bien forcé de maintenir le mot comme exprimant ma pensée, lorsqu'elle résulte d'un acte dictatorial.

L'assemblée nationale de 1871 me paraît donc avoir fait justice en annulant le décret du 22 janvier 1852 ; seulement, et j'en loue les deux parties, la restitution n'a porté que sur les biens demeurés libres et non affectés à des services publics ou incorporés au domaine de l'Etat. Je crois que les princes n'ont ainsi reçu que la moitié environ de ce qui leur avait été enlevé dix-neuf ans auparavant. Sur le principe et les conditions de la restitution, la très grande majorité des légitimistes et des républicains, je ne parle pas des bonapartistes, quantité alors négligeable, fut d'accord avec les orléanistes.

C'était fort bien, seulement il en résulta pour la famille d'Orléans une certaine et durable impopularité ; rien à mon sens de plus injuste, mais, surtout dans les démocraties, on est populaire ou impopulaire sans que la justice et la raison aient à y voir. H. C. M.

—

Nos drapeaux (XLVI, 225). — Les inscriptions sur les drapeaux militaires furent faites à la hâte et l'établissement (en partie postérieur) des Historiques des corps de troupes, prescrit par le général de Cissey, ministre de la Guerre, fit ressortir de nombreuses erreurs. Notamment le drapeau du 131e de ligne rappelle, sur la soie de ses trois couleurs, le mémorable passage de la Bérésina, auquel le régiment n'assistait pas. Celui-ci — ancien *Walcheren* — pendant la retraite de Russie, appartenait au corps d'armée de Régnier, qui opérait ailleurs.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Les jaunes (XLV) — Voici ce que je lis dans un discours de M. Paul Lanoir, secrétaire de l'*Union fédérative*, (fédération des syndicats jaunes), directeur de l'*Union ouvrière* (moniteur des syndicats jaunes).

Ce discours a été prononcé à l'inauguration officielle de la Bourse indépendante du Travail de Belfort (Bourse des Jaunes) le 3 août et je l'extrais de l'*Union ouvrière* n° 70, 9-16 août 1902 :

Voyons comment les syndicats jaunes ont pris naissance. Vous avez tous encore présente à l'esprit cette grève de Montceau-les-Mines où 9.500 syndiqués rouges avaient interrompu le travail. Pendant 114 longs jours, cette grève à fait peser le deuil et la misère sur ce malheureux pays. Plus d'argent à la maison, plus de crédit chez le négociant pour apaiser la faim de la femme et des enfants qui pleuraient. 500 braves gens se sont réunis, et en face des 9.500 rouges, malgré leurs menaces et leurs brigandages, résolurent de s'unir pour résister. Ils décidèrent de continuer le travail pour assurer l'existence de leurs familles. Les rouges assiégèrent le local de leurs réunions. Toutes les vitres furent brisées, et, la misère ne permettant pas de faire les frais de leur remplacement, les fenêtres furent garnies du papier que l'on eut sous la main. Le hasard voulut que ce papier fût jaune et c'est là l'origine de cette appellation des JAUNES que l'on a voulu leur donner comme un cachet d'ignominie.

Ils l'acceptent, cette appellation, et ils en sont fiers : « Vivent les jaunes » est désormais le cri de ralliement de ces hommes de volonté, de cette armée de l'ordre qui veut marcher au relèvement du travail national, sous les plis

du drapeau tricolore qu'elle oppose aux loques rouges ou noires de l'armée des bandits, qui depuis trop longtemps désorganisent le travail français au profit de l'étranger.

L'explication vient de personnes trop bien informées pour ne pas être tenue pour exacte. EUMÉE.

—

Les grands événements par les petites causes (XLIII ; XLIV). — J'ai la certitude d'avoir lu, dans un roman de Joseph Méry, *le Bonnet vert*, la phrase suivante : « On sait que les Turcs furent battus à Peterwaradin parce qu'un fakir se baignant dans le Gange mit le pied gauche dans l'eau avant le pied droit ». La façon dont la chose est dite prouve que l'auteur se rapportait à une légende ou à une anecdote connue.

Je serais reconnaissant à celui qui pourrait me mettre sur la trace de la légende en question. HOMUNCULUS.

—

Ulmensis (XLV ; XLVI, 132,247). — M.A.R. m'a objecté avec raison que le latin *Ulmensis* doit se traduire en français par *Orme* et non par *Aulne*.

Si j'ai proposé, sous réserve, le nom d'Eaunes, c'est que le *Dictionnaire* de statistique religieuse de M. X. (de Mas Latrie) (Paris, P. Migne, 1851) me paraissait l'autoriser. J'y trouve en effet :

Ulmæ.— Eaunes. (Toulouse).

Ulmetum. — Eaumet (Arles) ; Saint-Rumold (Malines) et Saint-Jean (Châlons-s.-Marne).

Eu égard aux indications de l'énoncé (XLV, 112), j'ai cru devoir écarter les trois derniers emplacements, non situés dans la région de Gimont (Gers), Vielmur (Tarn), Villemur (Haute-Garonne et Hautes-Pyrénées) Lézat (Ariège). C'est pourquoi j'avais pensé qu'il s'agissait — probablement — d'Eaunes, canton de Muret, diocèse de Toulouse. Comme il y a d'autres exemples d'altérations de noms topographiques, la solution proposée ne me paraît pas absolument impossible. Cependant, si par hasard la solution exacte est *Eaumet* (Arles) elle ne pourra donner prise à l'objection soulevée par ma première réponse. VIEUJEU.

*
* *

M. Arthur Heulhard, d'origine *lormoise* (Ulmensis), est par suite tout à fait qualifié pour parler de ce mot. Je ne crois pas cependant que l'on dût traduire en latin le nom de Philibert de l'Orme par Philibertus *Ulmensis*, mais bien par Philibertus *de Ulmo*. La première forme indiquerait seulement qu'il était originaire d'un endroit du nom de l'Orme.

L'Orme, qui s'est écrit ensuite Lorme et s'écrit actuellement mais très à tort Lorm*es*, est une petite ville du Nivernais désignée dans les anciens titres qui la concernent, et particulièrement dans un pouillé du diocèse d'Autun, sous le nom latin de *Ulmus*. Parochia ex *Ulmo*. Je possède aussi un fragment d'imprimé donnant l'analyse de thèses de philosophie soutenues au petit séminaire d'Autun, par plusieurs élèves de cet établissement au nombre desquels figure Cæsar Lefiot de Lavault, *Ulmensis*.

Il n'y avait pas d'archiprêtre à Lorme, cette paroisse dépendait de l'archiprêtré de Corbigny. Mais, avant la Révolution, le titre d'un archiprêtre n'était pas attaché à une paroisse en particulier : ce titre était personnel et c'est ainsi que plusieurs curés de Lorme, entre autres Guillaume Verdeau qui vivait en 1535, furent archiprêtres de Corbigny. T.

—

Béatrix ou Béatrice ? (XLV ; XLVI, 77). — Le mot n'a jamais été écrit par un *x* en Italie, pour l'excellente raison que cette lettre n'existe pas dans l'alphabet italien. X.X.

—

Impavide (XLV ; XLVI, 157, 320, 380). — Horace, Odes, Livre 3 Carmen 3.

.. .. *Si fractus illabatur orbis.*
Impavidum ferient ruinæ

La traduction à laquelle mon honorable confrère fait allusion date de l'Exposition de 1868, célèbre par son immense velum. On disait aussi que ces dames s'y rendaient pour le velum (lever l'homme) ; quant à la traduction, elle tourne par trop à l'euphémisme, il suffit d'épeler pour s'en convaincre. LÉDA.

—

Piraustre (XLVI, 178, 380). — C'est très probablement l'hyménoptère appelé maintenant *Pélopée*. Cet insecte suspend volontiers son nid fait de terre humide à l'intérieur des larges cheminées campagnardes. Quand sa besogne est commencée, ni la chaleur extrême, ni la fumée la plus épaisse, ni la buée des marmites

ne l'empêchent de la poursuivre. Rien ne l'arrête ; et Fabre soupçonne qu'il est capable pour aller à son travail de traverser un léger rideau de flamme.

C'était la croyance des anciens qui l'avaient entrevu, mais non observé. Ce que dit Pline s'applique évidemment au Pélopée : « Dans les forges de Chypre, on voit voler au milieu des flammes une grosse mouche à quatre pieds. On l'appelle *pyrale* ; d'autres la nomment *pyrauste...* » *Hist. Nat.*, livre XXXVI.

R. DE GOURMONT.

—

Les lucioles (XLVI, 282, 384). — Les anciens ont parlé des lucioles. Les grecs les nommaient, et nous leur avons pris le mot, *lampyres* ; les latins aussi, mais ils possédaient pour ces bestioles un nom purement latin : *cicindela*. On lit dans Pline (livre XVIII, 26) : *Lucentes vesperæ per arva cicindelæ*. Dans un autre passage (L. XI, 28), il est très explicite : « Les *lampyrides* (lucioles) brillent la nuit, comme des feux, par la couleur éclatante de leurs flancs et de leur croupe, étincelants lorsqu'ils déploient leurs ailes, cachés dans l'ombre lorsqu'ils les ferment. On ne les voit ni avant que les fourrages soient mûrs, ni après qu'on les a fauchés ». (Trad. de Guéroult.)

Festus donne pour étymolopie à *cicindela* dans sa *De Significatione verborum*, le mot *candor*.

Isidore de Séville nomme cet insecte *cicendula*. Il donne à *cicindela* le sens de lampe ou de chandelle. Il est permis de voir dans l'une et l'autre forme la contraction de *candela* et de *ciccum* (pellicule, zeste) ou de *ciccus* (autre petit insecte, sorte de sauterelle, dans Plaute).

On peut ramener à deux les sortes d'insectes phosphorescents d'Europe :

1° Les *lucioles* (Europe méridionale) dont le mâle et la femelle également pourvus d'ailes sont également phosphorescents On les voit voler comme des points lumineux ;

2° Les *lampyres* ou *vers luisants*, dont la femelle seule, dépourvue d'ailes, est phosphorescente. C'est la variété commune en France. Cependant le mâle du rare *Lampyris splendidula* brille dans l'air pendant que sa femelle illumine l'herbe.

Athénée (L. XIII) cite une courtisane d'Athènes surnommée le *Ver luisant*, Λαμπυριδα.

Une précédente réponse a cité une dizaine de noms que les Latins auraient donnés à la luciole ; trois de ces noms semblent très exacts : *Lucernula*, *Nitedula* et *Noctiluca*. Les autres auraient, pensons-nous, besoin d'être vérifiés. R. G.

—

Pissotte (XLV ; XLVI, 96, 209). — Ce nom donné dans la Brie à plusieurs lieux-dits, — comme celui de Pisserotte porté par deux petits hameaux (à Saint-Augustin et à Sainte Colombe, Seine-et-Marne) — vient de maigres fontaines alimentées par les eaux d'écoulement des terres qui laissent souvent la conduite à sec.

On donne aussi le nom de Pissotte à un bouchon de paille qu'on adapte au trou ménagé dans le fond du cuvier à lessive.

Le nom de la Pisserotte est porté par une fontaine. au territoire de Montfey (Aube) ; comme on l'a fait déjà fait observer, ce mot signifiait, dans l'ancien français, petit ruisseau, rigole. Avec la même signification, il y avait au XVIIe siècle (il y a peut-être encore) dans la commune de Pantin un lieu dit la Pissottière, qui est mentionné dans l'inscription d'une dalle commémorative de l'église paroissiale.

*
* *

Dans le Poitou, je connais : 1° le *Pissot*, ancien village détruit sous les guerres des Anglais à La Roche-Posay, vers 1370 ;

2° Les Pissotières, ferme de la commune de Senillé (Vienne) connue depuis 1550 ;

3° Il y a également dans la Vienne le hameau de Pisseloup, commune de Pouzioux. B. DE ROLLIÈRE.

—

Noues (XLIV). — Jusqu'au XVIe siècle on appelait *la Noue* ou *la Petite Seine* le fossé qui, de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés jusqu'à la Seine, bordait à l'est les vastes terrains de la reine Marguerite, où elle installa les Petits-Augustins.

C'est actuellement la partie de la rue Bonaparte comprise entre la rue Jacob et le quai de Malaquais. PIETRO.

—

Militaires professionnels (XLV ; XLVI, 212). — Avant la publication, en novembre 1893, de notre livre *Psychologie*

du Militaire professionnel, je ne pense pas que cette expression ait été employée parfois. Peut-être la trouverait-on dans quelques-une des œuvres de Corre ; mais je n'en suis point certain. Quant à moi, je l'ai employée dans des études publiées en juillet, septembre, et octobre 1893 dans les revues : *Société Nouvelle*, *Mercure de France*, *Art Social*. Nous croyons que c'est à l'affaire Dreyfus que nous devons la banalité de cette expression et particulièrement à son vulgarisateur M. Urbain Gohier. A. HAMON.

—

L'origine d'une scie (XLV ; XLVI, 105). — Le cantique « Au sang qu'un Dieu va répandre... » est bien de Fénelon. Je possède un volume, du XVIIIe siècle, de *Cantiques de la Paroisse Saint-Sulpice*. C'est un recueil des cantiques en usage, quelques-uns depuis longtemps, à l'église de Saint-Sulpice. Certains portent, d'une vieille écriture, l'indication du nom de l'auteur. Le cantique « Au sang qu'un « Dieu va répandre... » est indiqué « par M. de Fénelon ».

Lorsque j'appris ainsi que le cantique était dû à Fénelon, je fus moins étonné de l'air sur lequel il est composé et que j'ouïs, un jour, avec stupéfaction, à Saint-Eustache. Cet air n'est autre que celui de la complainte, de l'enterrement de Carnaval qui se chante en Caorsin et dans les autres provinces méridionales :

Adiù, paubre ; adiù paubre ;
Adiù, paubre Carnabal...

Fénelon dut certainement l'entendre chanter dans le Caorsin d'où il était. Il retint l'air pleurard et mélancolique de cette complainte, et c'est sur cet air qu'il composa les paroles de son cantique :

Au sang qu'un Dieu va répandre...

B.-F.

*
* *

M. le baron J. de J. L., dans le n° du 20 juillet, demande si le cantique *Au sang qu'un Dieu va répandre...* n'a pas été attribué à Fénelon ; le 30 juin dernier, M. Martellière pensait que ce cantique n'était pas antérieur à la Restauration. Il figure en effet dans le *Recueil de cantiques à l'usage des missions de France*, publié en 1823, par Aubanel, imprimeur-libraire de l'archevêché à Avignon. Aubanel avait acquis du supérieur des missions de France la propriété de ces cantiques. Le cantique en question occupe dans le Recueil le n° 39. L'*Intermédiaire* a donné le premier couplet, voici le second :

Dans un jardin solitaire
Il sent de rudes combats ;
Il prie, il craint, il espère ;
Son cœur veut et ne veut pas.
Tantôt la crainte est plus forte
Et tantôt l'amour plus fort,
Mais enfin l'amour l'emporte,
Et lui fait choisir la mort, etc..., etc.

Il y a 13 couplets dans ce genre.

Le n° 40 du même Recueil est un cantique qui semble être revenu d'actualité ces temps derniers ; en voici le refrain :

Vive Jésus, vive sa croix ;
. . . . . .
Chrétiens, chantons à haute voix :
Vive Jésus, vive sa croix.

PAUL CHEVREUX.

—

Le mot Trouillot (XLV; XLVI, 382). — Larousse fait du mot *trouille* une aphérèse de *citrouille* et prétend que c'est un terme de mépris appliqué par les gens du peuple aux femmes qui ont beaucoup d'embonpoint. Peut-être faudrait-il rapporter à cette origine le mot *trouillote, petite truie* de M. le Dr Briot et de notre collègue U... — En argot, néanmoins, on emploie souvent le mot *trouille* comme synonyme de... voyons comment dire ?... de *frousse*, de *trac*,... mais *trac* et *frousse* accompagnés, aggravés de manifestations... intestinales et cholériformes. Suffit : je me comprends. — Et c'est aussi, je suppose, dans le même sens que M. Léon Daudet a interprété ce radical, lorsque critiquant, en un article récent, je ne sais plus quel gouvernement d'Europe, arrogant et tyrannique à l'intérieur, mais trop coulant, pensait il, devant l'étranger, il écrivit, si j'ai mémoire : « M. Trouillot, dont le nom seul est un programme... »

Pour moi, qui ne fais point de politique, je ne saurais approuver que l'on cherche dans l'inélégance d'un nom (qui n'a pas été choisi par le titulaire) l'indication d'un programme de cabinet ou même d'un tempérament physiologique, et je prétends que l'on devrait au contraire admirer plus que tous autres les grands hommes qui, par une supériorité de bon aloi, illustrent un nom vulgaire ou déconcertant. G. DE FONTENAY.

*
* *

En thèse générale, analogue à celle de *treuil* (par *torculum* bas latin, de *torquere* ?).

En Périgord, le verbe *trouillar* signifie fouler le raisin dans la cuve ou la barrique avec les pieds — par extension *trouillar* signifie aussi presser le raisin avec l'appareil dit *pressoir*

En bas Poitou on nomme *trouillette*, le tourniquet, qui à l'entrée d'une rue, d'une voie étroite arrête le passage des animaux. Il servait autrefois à la perception d'un droit de péage, pour les piétons, comme on le fait encore à l'entrée des expositions.

De là, à Saint-Maixent (Deux-Sèvres), le nom de boulevard de la *Trouillette* donné à une promenade de la ville. La truie nommée *trouillotte*, en patois du Chaussain, est peut-être désignée ainsi, parce qu'elle se roule dans la fange, et en fait sortir des bulles de gaz, comme le vendangeur qui foule le raisin avec ses pieds.

ALBÉRIC DE BÉTER.

—

Curieuses académies provinciales (XLIII ; XLIV ; XLVI, 103, 332). — Vieil abonné de l'*Intermédiaire*, je me rappelle, sans pouvoir préciser dans quel numéro, car je suis absent de Paris en ce moment, qu'il y a bien longtemps un de nos collaborateurs faisait allusion à une académie provinciale de Francs-Péteurs — qu'on nous passe le mot — qui tenait ses assises dans une ville de l'Ouest J'ai trouvé l'idée amusante, sans doute ; mais à quoi rimait-elle ? Quelque intermédiairiste pourrait-il me renseigner sur les statuts de cette académie de province, me dire à quelles conditions on y était admis, quelles furent ses dates d'origine et de décès — car je pense qu'elle n'est plus — et si l'on connaît les noms de ses plus illustres membres ? G.

*
* *

Il existe à Langres une curieuse porte de ville dite Porte des Moulins, édifiée vers 1647 et comprise plus tard dans l'ensemble de la fortification construite au sud de la ville par Vauban. C'est un bâtiment carré dont la façade est agréablement décorée de casques, de faisceaux d'armes et de cariatides soutenant un écusson. Il est surmonté d'un dôme avec campanile.

Cette porte fut réparée en 1788 et la grande salle, depuis longtemps inutile, fut remise à neuf, par les soins du maire d'alors, M. Guyot de Saint-Michel.

Peu après, une société littéraire de joyeuse mémoire, composée d'avocats et de gais compères, choisit cette salle pour lieu de ses réunions.

Elle prit le nom d'Académie des Moulins. On l'appela aussi malicieusement Académie des Nonliquet en mémoire d'une discussion au cours de laquelle, nous dit M. Brocard dans *Une visite à la ville et au Musée de Langres*, un des Immortels Langrois aurait prononcé la phrase latine *non liquet* d'une manière un peu trop française. Combien de temps durèrent ces réunions et à quels travaux se livrèrent nos joyeux compatriotes ? Je ne saurais le dire, mais ce souvenir me semble devoir être conservé.

F. PINGENET.

—

Inadvertances de divers auteurs (T.G., 718 ; et du tome XXXV au t. XLVI, 211, 272, 328). — On peut lire dans la *Correspondance de Roger de Rabutin, comte de Bussy*, édit. Ludovic Lalanne, Paris, Charpentier, 1858, tome III, p. 298 :

BUSSY AU P. RAPIN

... Quoique vous me mandiez que je ne suis pas dans le nombre des vingt personnes que le roi a nommées sur la feuille du P. de la Chaise, je ne laisse pas de le juger. Il faut prendre patience, mon Révérend Père, et ne pas se rebuter : *et violenti rapiunt illud.*

L'inadvertance, un peu forte pour un tel éditeur, est dans la note sur ce texte latin, note ainsi conçue :

Et ils l'enlèvent à l'audacieux. Je ne sais d'où est tirée cette citation.

La citation est tirée de l'Evangile : *Regnum cœlorum vimpatitur et violente rapiunt illud* (*Matth.* XI, 12), où *Violenti* ne joue aucunement le rôle de datif.

J. B. D.

—

Mœsonium (XLVI, 291). — Ce poème a été imprimé. En voici le titre : *Mœsonium illustrissim : viri Renati de Longueil senatus pariensis præsidis amplissimi Lutetiæ, apud Ant. Vitray*, 1643, in-fol. de 18 pag.

Un exemplaire en existe à la grande bibliothèque de la ville de Lyon, où au moyen de la table alphabétique il sera fa-

cile de le retrouver sous le nom de A. Remi.

Dans cet imprimé, le poème a 500 es. P. L.

—

Ouvrages sur Mme de Balbi et sur Mme du Cayla (XLVI, 291). — En janvier 1887, j'ai donné dans *le Curieux*. II, 188, un supplément à mes *Derniers Bourbons* sur *Les Favorites de Louis XVIII*.

Expédition du contrat de mariage de Mme de Balbi (50 pages in-folio) a passé à la vente Leydontès (4 avril 1899) faite par Eugène Charavay sous le N° 140.

NAUROY.

—

Les livres sur Théodora (XLV, — M. L. de Leiris nous signale le livre de Henri Houssaye, publié en 1890, chez Calman Lévy, ayant titre : *Aspasie, Cléopâtre et Théodora*.

Cette remarquable étude, due à la plume du jeune écrivain-académicien, a été ensuite spendidement publiée par «La Société des Amis des Livres » dont l'auteur est un des deux vice-présidents.

En voici la description :

Aspasie, Cléopâtre et Théodora, par Henri Houssaye, de l'Académie française.

Illustrations en héliogravure de Giraldon, 1 vol. gr. in-8°, 1899. Imprimé à Paris sur les presses de Chamerot et Renouard. Tirage à 100 exemplaires numérotés.

Les clichés des gravures, teintées à trois couleurs, ont été exécutés, par MM. Ducourtiaux et Huillard sur les bois de Quesnel. Publié par les soins de MM. Paillet et Billard. VICTOR DÉSÉGLISE.

—

La Belle Maguelonne (XLV ; XLVI, 101, 270). — Je possède un petit volume imprimé sur papier à chandelles, contenant (1re partie) l'*Histoire de Jean de Paris, Roi de France*, en 44 pages. Le frontispice représente la statue équestre de Louis XV couronné par un ange.

(2me partie) *Histoire de Pierre de Provence et de la Belle Maguelonne*, en 46 pages, gravures sur bois, La permission du Roi (28 lignes) qui la précède est signée : Par le Roi en son conseil, *Noblet*.

« Registré sur le registre VII de la chambre Royale des libraires et imprimeurs de Paris, n° 178, folio 152, conformément aux anciens règlements, confirmés par celui du 23 février 1723.

A Paris, le 9 juillet 1728.

G. Martin, syndic ».

La 1re page représente la belle Maguelonne offrant une fleur à Pierre de Provence. Au dessous : « A Troyes, chez Jean-Ant. Garnier, imprimeur-libraire, rue du Temple, avec permission », (dans cette permission Garnier est le seul éditeur pour tout le Royaume).

2me gravure. Comme quoi le comte et la comtesse donnèrent congé à Pierre leur fils d'aller voir le monde.

3e gravure. Comme quoi le Roi convia Pierre à dîner avec lui dans son Palais. (C'est dans cette gravure que Pierre et la belle Maguelonne, assis, se tiennent embrassés).

4e gravure. Comme quoi Messire Ferrier de la Couronne partit de Normandie (*sic*) pour venir à Naples faire plusieurs joutes pour l'amour de la belle Maguelonne.

PAUL HÉDOUIN.

—

L'âme de la femme (XLV). — Après ce qui en a été déclaré (XLV, 587 et 701), il me paraît intéressant de signaler aux amateurs d'inédit un document de la Bibliothèque de Rouen (manuscrit 3086 de la collection Leber) qui semble digne d'attention :

« L'âme des femmes » Dissertation sur l'âme des femmes, où l'on prouve qu'elle n'est point immortelle comme celle des hommes.

XVIIIe siècle. Papier, 46 pages.

L.-N. MACHAUT.

—

Romanciers de la vallée du Loir (XLVI, 117). — Je puis citer, pour ma part, *Angèle Verneuil*, par M. André Foulon de Vaulx, roman paru il y a quelques années chez l'éditeur M. Alphonse Lemerre, dont l'action se passe à Vendôme, et qui est un des jolis récits de ce charmant écrivain. G.

—

Ouvrages sur les émaux (XLVI, 235). — *Dictionnaire des émailleurs depuis le moyen-âge jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*, ouvrage accompagné de 67 marques et monogrammes, par Emile Molinier ; Paris Jules Rouam 1885. P. 93-104, *Essai*

d'une bibliographie relative à l'histoire des émaux. XXXX.

*
* *

A. W. Zwenigordoskoi, *Histoire de l'émail byzantin cloisonné*. Francfort s/M. 1892, en allemand. Il y a, je crois, une édition française, publiée à 200 ex., splendide édition non dans le commerce; elle fut offerte aux souverains, chefs d'Etat et Universités; très cher, 900-1200 fr. par occasion. Ky.

*
* *

Au sujet des émaux et de la bibliographie désirée, voir l'article *Email* dans la *Grande Encyclopédie*, par M. F. de Mély pour la céramique et par M. C. Girard pour la chimie industrielle.

Je signalerai, parmi les ouvrages :

Jacquemart. — *Histoire de la céramique ; émaux cloisonnés sur porcelaine.* Paris, 1873.

E. Molinier. — *Dictionnaire des émailleurs.* Paris, 1885.

Nicard. — *Connaissance des émaux chez les anciens* (B. des Antiq. de France. t. XXVII, 1862 et t. XLIII, 1882).

Viollet-le-Duc; Bulliot ; F. de Mély, etc.

Note. — Je crois devoir insister sur l'ouvrage intitulé : *Guide de l'amateur de faïences et de porcelaines,.. émaux sur métaux*, etc. par Aug. Demmin (Paris, Renouard. 1873). Dr Charbonier..

—

Le temps est un grand maître (XLVI, 347).

Le temps est un grande maître, il règle bien [des choses.

Corneille, *Sertorius* II, 4.

L.

—

Rideaux de théâtre (XLVI, 178, 331). — Sir Graph pourra sans doute trouver le renseignement demandé dans le livre qu'a publié récemment M. Henry Lecomte, sur le théâtre du Panorama dramatique, car il serait bien surprenant qu'ayant consacré tout un volume à l'histoire de ce théâtre éphémère, ce scrupuleux auteur n'ait pas fait mention du rideau. Et puisqu'il est question de *rideaux de théâtre*, je me permettrai de rappeler qu'il en existe encore quelques-uns de fort curieux, tels celui du théâtre Alfiéri, à Turin, représentant tous les personnages des tragédies de cet auteur, les uns se tuant, les autres s'empoisonnant, les autres se tordant à terre dans des convulsions suprêmes ; on encore celui du théâtre Gerbino, dans la même ville, représentant une antique foire en Piémont du temps de Louis XIII, avec une foule de personnages, de saltimbanques, de carrosses, etc. Il y en aurait bien d'autres à citer. H. Lyonnet.

—

Ecclésiastiques maçons et architectes (XLIII ; XLIV ; XLVI, 167, 275). — Mgr Haffreingue, curé-archiprêtre de Boulogne-sur-Mer, a fait reconstruire, d'après ses plans, sur l'emplacement de l'ancienne cathédrale et à l'aide de souscriptions privées, l'église paroissiale Notre-Dame (ville haute).

Cette reconstruction fut commencée en 1827 ; la consécration de l'église eut lieu en 1866. A. S. E.

*
* *

J'ignore si l'*Intermédiaire* a cité Jehan de Solesmes. Eugène Gourbeillon était né à Chaumont, au diocèse d'Angers, le 8 août 1814. En 1837, il vint à Solesmes demander l'habit monastique à Dom Guéranger. Après de nombreuses pérégrinations, il s'éteignit à Ligugé le 1er mars 1895. On lui doit de nombreuses statues: les neuf statuettes qui ornent la chapelle de N.-D. du Chevet à la cathédrale du Mans, une Madeleine à Solesmes, etc. Toutes ces œuvres sont signées : *Johannes Solesmensis.*

Bibliogr. Johan. de Solesmes, par M. J Chappée. Ligugé (Vienne) imprimerie Saint-Martin, 1897 ; in-8° de 12 pages. *La Province du Maine* t. VI (1898) p. 32.

L. C. de la M.

*
* *

Au XIIIe siècle, l'*Arte*, la corporation correspondante, comprenait déjà à Florence sous le nom général de *maestri*, les maitres maçons et charpentiers, les architectes et les sculpteurs sur pierre et marbre. Gerspach.

—

Tableau de la Sainte Vierge (XVLI, 235, 386). — Il faut lire *N.-D. de Shinstohowa* ou *Crestochovie*. L'original de cette sainte image fort célèbre en Pologne et portant deux cicatrices à la joue droite, appartiendrait au monastère de Jasna-Gora (Clairmont), près de la petite ville de Schins-

tohowa, à environ 36 verstes de Cracovie. Il en existait plusieurs copies, une entre autres à l'église Saint-Roch, de Paris, et de nombreuses reproductions gravées.

Voir en tête du *Précis historique sur le tableau miraculeux de la sainte-Vierge de Crestochowa* (sic), Paris, 1848. in 12, et dans l'*Atlas Marianus*, de Gumppenberg, tome II.

A la Bibliothèque nationale (dép. des Estampes), des pièces de différents formats représentent cette même Vierge. Une des plus remarquables est accompagnée d'un texte latin où reparaît la légendaire attribution à saint Luc : *Imago beatæ Mariæ Virginis Clarimontis Crestochoviensis in regno Poloniæ depicta a S^to Luca.*

F. Bl.

—

Les moulins à hosties (XLV ; XLVI, 107, 215). — Voir, à propos du Pressoir mystique, une peinture sur verre de Linard Gonthier dans la cathédrale de Troyes.

A Saint-Denis, dans l'une des verrières de son église abbatiale, Suger avait fait exécuter une composition non moins singulière. « Elle représente, dit-il, l'apôtre Paul occupé à tourner la meule d'un moulin et les Prophètes apportant des sacs de blé pour le réduire en farine. » (Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*. Pièces justificatives, 2me partie, p. CLXXXVI et suiv.)

Deux distiques en vers léonins en donnaient l'interprétation :

Tollis agendo molam de furfure, Paule, farinam ;
Mosaïcæ Legis intima nota facis.
Fit de tot granis verus sine furfure panis
Perpetunsque cibus noster et angelicus.

On voit que l'allégorie du moulin a reçu parfois, dans le symbolisme médiéval, une application toute différente. F. Bl.

—

L'armoire des cœurs à Saint-Denis (XLII ; XLIII ; XLVI, 237). — L'armoire de Saint-Denis ne peut contenir ni le cœur de Henri IV ni le cœur de Marie de Médicis. Car, à moins de supposer une supercherie, ce qui est inadmissible, il faut bien croire le récit que le *Mercure Français* (année 1610, page 467 et seq.) nous fait sur la translation du cœur de Henri IV à La Flèche.

Ce récit n'est pas unique ; on le retrouve :

Dans les *Documents inédits* du P. Carayon S. J. Dic. XXIII *Translation du cœur de Henri le Grand à son collège de la Flèche* p. 443 448.

Dans une brochure de 1610, Paris, François Rezé « Le *Convoy du cœur de très auguste, très clément et très victorieux Henri le Grand, IIIIe de nom, très chrétien roi de France et de Navarre, depuis la ville de Paris jusques au collège royal de La Flèche.*

A la Bibliothèque nationale, Cabinet des Estampes (1610-1614), on trouvera de curieux documents sur les décorations à Saint Thomas de La Flèche et à la chapelle du Collège pour les funérailles royales vendredi, 4 juin 1610. Le P. de Rochemonteix, *Un collège de Jésuites aux XVIIe et XVIIIe siècles* — T 1. p. 140 et seq. cite en particulier les devises du portail de l'Eglise, et une, entre autres, qui portait un cœur rayonnant et richement couronné.

On retrouve les mêmes détails dans le *Tableau raccourci de ce qui s'est fait par la Compagnie de Jésus durant son premier siècle* composé en latin par le P. Jacques Damiens, et traduit en français par le P. Fr. Lahier S. J. Tournay — Adrien Quinqué, 1642.

Enfin les historiens modernes de la Flèche : Burbure, J. Clère, Ch. de Montzey, baron du Casse, racontent tous cette translation du cœur de Henri IV, en y ajoutant maints détails sur les cérémonies qui se renouvelèrent à chaque anniversaire du 4 juin.

Si je ne craignais d'importuner les bienveillants lecteurs de l'*Intermédiaire*, je me permettrais même, à ce propos, de demander s'il serait possible de retrouver toutes les oraisons funèbres qui ont été prononcées chaque année à La Flèche, le 4 juin Le P. de Rochemonteix a pu en réunir quelques unes seulement.

Il n'est pas moins indiscutable que le collège de La Flèche ait possédé le cœur de Marie de Médicis.

Le R de Rochemonteix (*op. cit.*) I. 177) et doc. n° XII p. 288) cite un vieux manuscrit sans nom d'auteur portant ce titre : *Réception du cœur de Marie de Médicis à La Flèche. Récit véritable de ce qui s'est passé en la ville et collège de La Flèche à la réception de la défunte reine*

Marie de Médicis, mère du Roy MDCXLIII ».

Ces funérailles eurent lieu en effet à La Flèche le 12 avril 1643.

Il demeure donc bien acquis que le collège de La Flèche posséda réellement les cœurs de Henri IV et de Marie de Médicis. Tous deux avaient été les fondateurs et bienfaiteurs de ce collège, pour lequel le bon roi, la veille de sa mort, 13 mai 1610, demandait encore quelque faveur à Rome, par l'intermédiaire de son ambassadeur, M. de Brèves : « ... pour mon collège de La Flèche... » disait-il. (*Lettres missives de Henri IV*).

Quant à la profanation de ces deux cœurs, la ville de La Flèche comblée des faveurs royales, et fidèle au souvenir du bon roi Henri, se défend d'y avoir participé. C'est le représentant du peuple Thirion, qui doit seul en porter la responsabilité. Il arriva à La Flèche le 3 vendémiaire an II (24 septembre 1793), et dès le 7 vendémiaire, il ordonnait la profanation susdite. La troupe qui assistait n'était autre que le bataillon des citoyens du Mans levé pour combattre les Vendéens. « Leur général s'appelait Fabrefond, dit Moustache, le frère de Fabre d'Eglantine, qui commandait à Saumur », (de Montzey, *Hist. de La Flèche*, III, 69).

PAUL D'INY.

*
**

A côté de la question : Depuis le décès, survenu en 1891 à Paris, de mon oncle le comte Arthur D., je suis devenu possesseur du célèbre reliquaire gothique du baron Vivant-Denon, l'ancien directeur général des Beaux-Arts, reliquaire provenant, en dernier lieu, de la vente de la galerie du comte de Pourtalès-Gorgier en 1865, et dans lequel se voit, entre autres précieuses reliques historiques qu'y recueillit de ses propres mains et successivement, Denon, durant sa longue carrière administrative : une *Partie de la moustache de Henri IV* (moustache qui avait été trouvée tout entière, dit le Catalogue Denon, lors de l'exhumation des corps des Rois à Saint-Denis, en 1793).

Ce fragment, formé d'une petite touffe, retenue vers le milieu par un fil de soie verte, est composé de dix à douze poils de couleur brun-foncé, un peu gros d'aspect et assez hérissés. Chacun d'eux revenant sur lui-même peut avoir environ de trois à quatre centimètres de longueur. Ce qu'ils offrent de plus particulier est que presque tous, à leur base, portent la trace, bien visible, du petit renflement du bulbe de leur racine. Ce qui prouve, assez clairement, qu'ils ont été *arrachés* de la lèvre royale et non point coupés, comme avec moins d'attention, on pourrait le croire.

Denon, vraisemblablement, les tenait du soldat même qui, suivant la légende, s'en était emparé lors de la violation de la tombe du roi Henri, en 1793.

ULRIC R.-D.

*
**

Puisque l'*Intermédiaire* vient de citer, à titre de curiosité littéraire, le distique relatif aux collèges de l'Arc à Dôle et de La Flèche, vous me permettrez de vous en signaler une variante. Je l'avais toujours, mais à tort peut-être, entendu citer sous cette forme :

Arcum Dola dedit Patribus : dedit Alma Gallia ; quis *funem*, quem meruere, dabit ?
Sagittam.

DABO.

H. ROCHET.

—

Puits dans les églises (XLIV ; XLV). — L'église Saint-Eutrope à Saintes, bâtie au XIIe siècle et même avant, s'élève sur un coteau qu'on appelait le puy Saint-Eutrope *podium sancti Eutropie*. Construite sur le roc, sans aucunes fondations, elle possède un puits de cent pieds de profondeur où il y a soixante pieds d'eau.

Ce puits a sa margelle dans la chapelle du Saint-Esprit, c'est là qu'on puisait l'eau pour le baptême de nos chrétiens. Près de là était une large cuve baptismale de l'époque romaine. Elle est unie intérieurement, et extérieurement ornée de moulures peu saillantes : d'un diamètre de 1 mètre 10, elle a une profondeur de 18 à 25 centimètres ; elle était jadis supportée par un seul pied. Elle a été dessinée dans le volume de la Société française d'archéologie, congrès de 1844. Après avoir été longtemps reléguée dans un coin, elle vient d'être assez maladroitement issée sur un piédestal : de sorte qu'elle reposait sur le sol et l'on pouvait aisément pratiquer le baptême par aspersion ; il faudrait maintenant une échelle. Le puits a sa légende qu'il faut lire dans les Bollandistes au 30 avril, fête de saint Eutrope,

C'est ce puits, cette vasque, cette chapelle de Saint-Esprit qui ont fait dire à certains archéologues que cette crypte contenant le corps du saint, était un baptistaire. Voir à ce sujet page 266, l'ouvrage de M. Louis Audiat : *Saint Eutrope dans l'histoire, la légende et l'archéologie.* L...

—

Détail des anciens prix des denrées et marchandises (T. G. 270 ; XLI; XLII ; XLIV). — Il serait très intéressant de savoir si les prix de 1585 signalés (XLIV, 773) par notre collaborateur, M. Tausserat, sont tirés d'un seul document ou de divers documents de 1585, afin d'apprécier dans quelle mesure ils sont comparables entre eux. D'autre part, les comparaisons offrent infiniment plus de sûreté pour les objets qui sont parfaitement déterminés, comme les pigeons, les sabots, au besoin les roues de charrette, que pour les porcs gras (dont le poids varie beaucoup, *avec une moyenne qui a augmenté depuis le* XVIe *siècle*), les logements d'ouvriers (qui sont diversement spacieux, situés et garantis), et surtout les terres (dont le prix change totalement suivant la nature du sol et l'état de culture). Or, pour les roues de charrette, le texte de l'*Intermédiaire* indique, probablement par suite d'une erreur d'impression, trois nombres qui ne paraissent pas concorder entre eux (18, 180 et 26). Faut-il lire 10 au lieu de 26 ?

ALPHONSE RENAUD.

*
**

Dans la revue l'*Université de Bruxelles*, 7e année 1901-1902, juillet, page 750, un article de M. G. Desmarez est consacré à ce sujet : *Notice critique pour servir à l'histoire des prix.*

—

Le café des Aveugles au Palais-Royal (XLVI, 293). — Il était situé au péristyle Beaujolais, en sous-sol, à l'angle à droite, en venant de la rue de Beaujolais. L'escalier existe encore. G O. B.

*
* *

M. H. Mercier trouvera une gravure représentant le café des Aveugles, (costumes du Directoire) dans le *Dictionnaire du Théâtre* de notre érudit collaborateur M. A. Pougin, p. 131.

Voici ce que l'on lit dans les *Lettres de Paris* (1806 à 1807) :

Le café des Aveugles, non loin de celui du Sauvage, est installé de même sous terre. Son nom lui vient de l'orchestre complet, composé exclusivement d'aveugles formés aux Quinze-Vingts, qui y sont tous les soirs. Il y a parmi eux une femme aveugle qui chante des airs de bravoure, mais dont la voix est fausse et aigre. Ce café est divisé en vingt petits caveaux joliment décorés. Le flux et reflux continuel ne cesse que vers minuit. Des gens de toutes les classes et conditions sortent et entrent sans discontinuer.

Le café des Aveugles subsista au moins pendant les trois quarts du XIXe siècle. L'on m'y conduisit vers 1860, et voici les souvenirs d'enfance que j'en ai gardés. Ce café, situé dans le sous-sol, avait son entrée sous le péristyle nord-est du Palais-Royal, (c'est-à dire du côté du passage Radziwill), et à droite du café de la Rotonde en venant du jardin, pour aller rue Vivienne. Le péristyle opposé, à gauche, est celui où se trouve le théâtre du Palais-Royal.

En entrant sous ce péristyle nord-est, on trouvait donc, à droite, un marchand de café renommé, appelé Corcelet. A gauche, presque en face, une porte étroite, et un escalier en colimaçon par lequel on accédait au sous-sol. En bas, de petites tables, des gens assis, et un nuage de fumée de tabac. Au fond de la salle, sur une petite estrade, je crois, des aveugles jouant du violon et un homme habillé en sauvage qui tapait avec des baguettes sur des timbales.

Je ne me rappelle pas autre chose, étant fort jeune alors ; mais le souvenir d'une tabagie est celui qui est demeuré le plus vivace. C'est avec une véritable satisfaction que l'on regagnait le jardin ou la rue.

Vers 1875 ou 1880 — ceci est très vague — le café des Aveugles disparut, et les journaux de l'époque publièrent des articles pour raconter son histoire.

Dans mon *Dictionnaire des Comédiens français* (ceux d'hier) j'ai écrit à propos de Blondelet, l'acteur des Variétés : « Le père de Blondelet, ex-tambour de la garde impériale, occupait depuis plusieurs années l'emploi du *Sauvage* au café des Aveugles. Etant venu à mourir, son fils, Charles Blondelet, qui ne pouvait jouer alors au théâtre Comte qu'à condition de vendre des sucres d'orge dans les entr'actes, son fils endossa le maillot, la

cotte et la coiffure à plumes du défunt. Il composa des scènes dialoguées, inventa des *lazzi* et des calembours, frappa sur la caisse et s'attira la faveur du public. Trois ans après, il était engagé au théâtre Lazari, comme acteur et auteur, puis passa aux Délassements comiques en 1852, etc.

HENRI LYONNET.

—

Origine du macaron (XVLI, 235) — Les célèbres macarons de Nancy étaient jadis confectionnés par des sœurs d'un ordre religieux qui a disparu il y a plus de cent ans, et on les appelait, pour ce motif, les sœurs Macaron. Lors de leur départ, les religieuses cédèrent leur recette à un pâtissier, que l'on continuait à appeler les sœurs Macaron. Ce sont sans doute ses filles ou héritières qui étaient les vieilles demoiselles Macaron dont parle M. de Rollière.

A Saint-Emilion (Gironde) on vend aussi des macarons très connus dans tout le département, lesquels ont tout à fait le goût et l'apparence de ceux de Nancy.

Ils étaient vendus, il y a une soixantaine d'années, par Mlle Boutin, qui avait hérité de la recette provenant d'une communauté religieuse, sans doute du même ordre que les « sœurs Macaron » de Nancy.

* * * V. A. T.

L'invention des macarons est nettement attribuée à des sœurs du Saint-Sacrement chassés de leur couvent de Nancy, le 5 avril 1792, à la suppression de toutes les congrégations religieuses. Ce mets délicat fut inventé pour l'usage de la fondatrice, Catherine de Lorraine, fille de Charles III.

Je n'ai trouvé nulle part de trace de la rivalité des villes de Montmorillon et de Lussac-les-Châteaux à se disputer l'invention des macarons, à moins qu'il ne s'agisse d'une variété méridionale de cette friandise.

Pour l'origine des macarons, voir :

P. de Boureulles. — *Histoire des sœurs Macarons* (*B. de la Soc. Philom. Vosgienne*, t. IX. 1883-1884, p. 34-35).

J. Renauld. — *L'office du roi de Pologne et les mets nationaux lorrains. Les sœurs macarons* (p. 30-34) chapitre extrait d'un ouvrage intitulé : *Les Hosteliers et tavernier de Nancy*, essais sur les mœurs épulaires de la Lorraine (*Mém. de la Soc. d'archéol. lorraine*. 1875. DEVIGNOT.

L'anesthésique au moyen âge (XLVI, 16, 166, 333). — On trouve ces vers dans Du Bartas (*La Semaine*, Sixième jour) :

Comme le médecin qui désire trancher
Quelque membre incurable, avant que d'ap-
[procher
Les glaives impiteux de la part offensée,
Endort le patient d'une boisson glacée,
Puis sans nulle douleur, guidé d'usage et d'art,
Pour sauver l'homme entier, il en coupe une part.

— B.-F.

Une industrie andelysienne (XVLI ; 178). — Le projet qu'aurait formé le maréchal de Belle-Isle d'introduire aux Andelys l'élevage du ver-à-soie, n'a laissé aucune trace. Les historiens locaux n'en rappellent même pas le souvenir. Aussi, serait-il difficile de voir autre chose qu'une coïncidence toute fortuite entre la tentative industrielle dont parlent les *Mémoires* de Luynes et la création de l'importante moulinerie de soie que fonda, en 1829, dans sa ville natale, M. Jean-Bapstite Hamelin. UN EX-ANDÉLIEN.

—

Le couvre-feu (XLVI, 118, 251). — Le couvre-feu sonnait encore, en 1871, à Rocheford (Charente-Inférieure), tous les soirs, sans interruption, de 10 à 10 h. 1/4 précises. Il a été supprimé peu d'années après, par la radiation au budget municipal, de la subvention allouée pour cette sonnerie, laquelle était exécutée par la cloche principale de l'église Saint-Louis.

* * * V. A. T.

A Rouen, les sonneries de la *Chasse-Ribauds* et du *Couvre-feu* ne se confondaient pas ; même, elles mettaient en branle des cloches différentes.

La *Cloche d'Argent*, pour le *Couvre-feu*, frappait du battant les 650 coups quotidiens, prescrits par l'édit du duc-roi Guillaume.

La *Cache-Ribaud*, sa compagne dans le beffroi *du* Gros-Horloge (1), près la porte Massacre, chassait (2) par ses tintements les ribauds et les malandrins des tavernes et annonçait le commencement et la fin du travail, pour les artisans. Elle se contente, aujourd'hui, de sonner les heures. Dès 1158, il est fait mention de cette cloche dans les statuts des Eperonniers.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

(1) Suivant l'usage normand d'employer le masculin.

(2) *Cachait* en vieux normand.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Une enveloppe historique : la mort du Père Duchesne. — La suscription des enveloppes est à la mode, ainsi que la vente des lettres au rebut. Nous en avons une sous les yeux qui est caractéristique.

C'est un court billet, adressé de Brest, le 1er germinal, l'an second, à Hébert, l'auteur du *Père Duchesne* :

Républicain,

Fais-moi passer ta feuille intitulée la Grande colère du Père Duchesne : tu trouveras cy joint sept livres dix sols pour trois mois.

Ton citoyen,

LACROIX.

Je suis notaire public sur le pont de Terre à Brest.

Le citoyen Lacroix compte éprouver une sensation délicieuse en lisant les plaisanteries dont est coutumier le cruel pamphlétaire ; il espère applaudir, du coin de sa radieuse province, aux guillotinades, dont Hébert parle avec tant de délicatesse : « Va mettre la tête à la fenêtre ; va éternuer dans le panier ! »

Par malheur pour le marchand de journaux, la situation s'est retournée et c'est lui, Hébert, que son ami Robespierre, b... en colère, a envoyé éternuer dans le panier à son tour. L'exécution du Père Duchesne a eu lieu quand le citoyen Lacroix lui demande un abonnement de trois mois. La lettre parvient à Paris, elle est renvoyée à son auteur avec cette simple mention : *Il est mort*.

Nous avons le plaisir de pouvoir mettre le fac-simile de l'enveloppe même sous les yeux de nos lecteurs — grâce à l'obligeance de M. Georges Cain qui l'a détachée de sa remarquable collection privée.

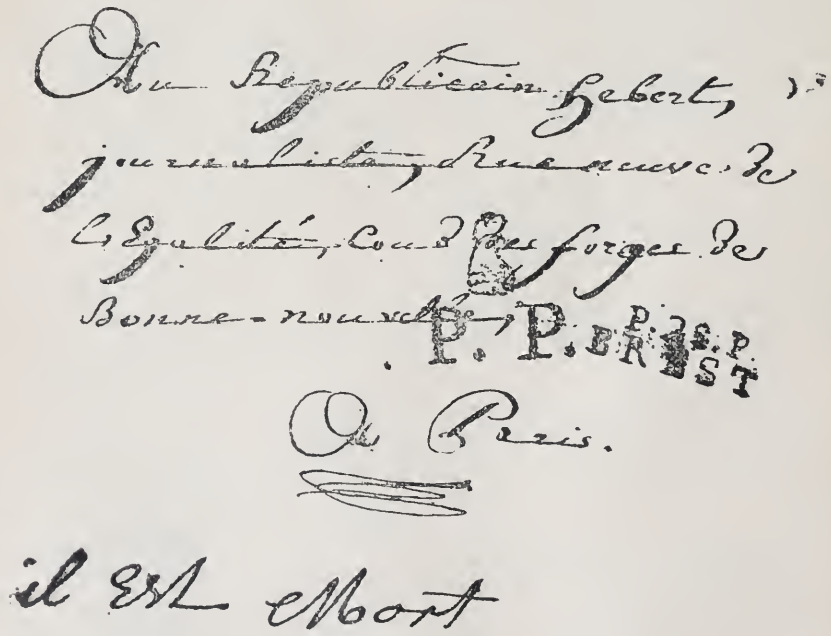

Il est mort : trois mots, tout un poème. C'est plus qu'Hébert qui vient de mourir, c'est la Terreur qui s'est frappée en lui, et qui bientôt, à son tour, avec les terroristes, les délateurs, les porteurs de carmagnole et les haïssables violents qui font l'air de France irrespirable, vont aller éternuer dans ce panier de Sanson qui a bu tant de sang.

M.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON. St-Amand-Mont-Rond.

XLVIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 30 Septembre 1902.

38e Année — 31, bis r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

SINGULA QUÆQUE LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 981 — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

L'impératrice Joséphine est-elle née en pays anglais ? — Des journaux anglais et notamment la *Saint-James Gazette*, prétendent que l'impératrice Joséphine est née, non aux Trois-Ilets, mais à Sainte-Lucie, petite île depuis devenue anglaise De ce qu'il n'est pas difficile de démontrer la flagrante inexactitude de cette assertion, ce n'est pas une raison pour négliger de le faire.

Y.

—

Le baptême maçonnique. — On parle beaucoup de baptême ces temps-ci, baptême de navire ou tout autre. On parle même de baptême maçonnique. A quand remonte l'usage de baptiser en loge ? Est-il impossible de connaître les pratiques exactes de cette cérémonie? Pour le baptisé, quelle trace matérielle en reste-t-il ?

Le V.

—

L'organisation du culte dans l'Empire romain. — Où pourrait-on trouver un exposé général, ou des vues d'ensemble, sur l'*Organisation du culte dans l'Empire romain et particulièrement en Gaule* ? Comment se recrutait et était constitué et hiérarchisé le personnel affecté au culte ? Recevait-il une instruction spéciale ? Y avait-il quelque chose qui ressemblât à une caste sacerdotale ? Y avait-il une certaine unité de rituel, de croyances dans un culte officiel ? et, à côté de ce culte officiel, d'autres cultes ayant, sinon une orthodoxie, tout au moins une solidarité d'organisation, une conformité de croyances, une solidarité religieuse ? Comment avait survécu le druidisme ? le culte des divinités locales ?

En quoi consistaient les cérémonies du culte ? A t-on quelque idée du rituel de certaines cérémonies ? Qui payait le culte ? Outre les contributions volontaires, y avait-il des contributions obligatoires ? des impositions spéciales ? un casuel tarifé ? une sorte de traitement ? des fondations pieuses inaliénables ? Au moment de la victoire du christianisme, comment s'effectua la substitution de l'ancien culte au nouveau ? Personnel ? Edifices du culte ? Fondations?

Je ne demande pas l'indication de sources ou de compilation de matériaux : je n'ai pas le temps de faire un travail, c'est le travail tout fait que je voudrais qu'on me signalât.

Eumée.

—

Armoiries à déterminer : d'argent à une quinte-feuille — Je serai très obligé à un aimable intermédiairiste de me dire à qui appartiennent ces armes : *d'argent, à une quinte-feuille de gueules.* Cette famille est alliée aux Quengo (de Bretagne).

T.

—

Armoiries à déterminer : de... au chevron de... — *De.., au chevron de...., abaissé sous une divise de..., au chef de... chargé d'une fleur de lis de... adextrée de la lettre R, sénestrée du monogramme P. L. de...* Comtesse de la S.

Fer de reliure à identifier. — *De .....à trois billettes de... posées deux et une, au chef de... chargées de trois étoiles de. ... rangées en fasce.* Supports : *deux aigles. Couronne de marquis.* Le tout dans un filet ovale H. 43 m/m L. 35 m/m J. C. WIGG

—

Ex-libris du quai d'Erdre. — Il existe une petite marque de bibliothèque rarissime ainsi libellée :

CE LIVRE
appartient à la société
DV QUAI D'ERDRE
maison Guesdon.
1811.
n° 376.

Je demande dans quelle ville est ce quai, et ce que l'on sait de cette société ?

A. SAFFROY.

—

Un ex-libris de Mlle Agathe Duprat. — Sur la garde d'un petit *Recueil de fac-simile de toutes espèces d'écritures*, Strasbourg, Lithogr. Levrault, in-8°, 1832, je lis, tracé à l'encre noire, d'une jolie écriture de femme, cet Ex-libris, ou cette Dédicace : *A Mademoiselle Agathe Duprat.*

Le volume étant rendu intéressant par les fac-simile d'autographes de célébrités qu'il renferme, je désirerais savoir si le premier possesseur de cet exemplaire, Mlle A. Duprat, n'était pas la fille ou la sœur de l'érudit libraire, Benjamin Duprat, qui fut, en sa demeure, 7, rue du Cloître-Saint-Benoît, sous la direction du regretté Carle de Rash, en 1864, le premier éditeur de l'*Intermédiaire* ?

ULRIC R.-D.

—

Un bouton d'uniforme ? — Ce bouton porte un écusson *mi-parti au 1er écartelé de France et de Dauphiné*, (Un dauphin.) *au 2e de...à 2 vaches de gueules* qui est je crois, Béarn, *au chef d'hermines.* Serait-ce le bouton d'uniforme de quelque régiment, soit Béarn, soit Royal, soit Dauphin ?

LESLIE.

—

Taxe des archevêchés, abbayes, etc. — Dans les almanachs royaux qui ont précédé la Révolution, on trouve naturellement la liste des archevêques, évêques et abbés de France, avec le chiffre de leurs revenus et celui de leur taxe en cour de Rome; celui ci est toujours exprimé en florins. Quelle était la valeur de ce florin romain ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Le général Dupuch. — J'ai en ma possession, le cuivre original, très bien conservé (75 millimètres, hauteur, sur 65, largeur) du petit portrait, gravé au physionotrace, de « Dupuch, Maréchal de Camp », (*sic*). Buste de profil, tête nue, en costume de général, analogue, tant par la coiffure que par la forme de l'habit avec celles des portraits les plus connus du général Dumouriez.

Pourrait-on me dire s'il existe, de ce même Dupuch, des portraits autres que cette petite gravure au physionotrace et aussi, me donner, sommairement, le relevé des états de service de ce général que je ne trouve pas mentionné dans les divers Dictionnaires spéciaux sur les Généraux, de C. Mullié, du chevalier de Courcelles, du comte de Chesnel, de Châteauneuf et de Babié et Beaumont?

ULRIC R.-D.

—

Juliot ou Julliot. — L'*Intermédiaire* pourrait-il me donner quelques renseignements sur ce personnage qui vivait un peu avant la Révolution et exerçait même des fonctions publiques ? On le croit originaire des environs de La Châtaigneraie (Vendée); il a dû jouer un certain rôle au début de l'insurrection vendéenne...

L. DE LA GODRIE.

—

Le roman de Dugommier. — Le *Carnet de la Sabretache* publie, dans son numéro du 31 août 1902, un article très documenté sous ce titre : *Dugommier d'après sa correspondance, durant ses dix mois de commandement à l'armée des Pyrénées-Orientales*. L'auteur de cet article qui aura une suite, M. V. Fanet, a retrouvé de ce général, aux archives de la Guerre, quatre registres de lettres d'un exceptionnel intérêt.

Cet article nous révèle des particularités peu connues de la vie de ce brillant officier, qui, ancien soldat devenu colon, était retraité à la Martinique qui en fit son représentant à la Convention; il préféra le champ de bataille à la tribune. Il s'appelait en réalité Coquille. Dugommier est un surnom pris d'une habitation qu'il

possédait aux colonies : le *Gommier*. A sa mort, il laissait sa femme aux colonies dans une affreuse détresse, ses biens étant tombés au pouvoir des Anglais, une fille sans ressources à Marseille et deux fils adjudants généraux.

Le comité de salut public négligea de payer la dette qu'avait contractée la patrie envers le général qui l'avait sauvée de l'invasion ; le Directoire ne lui fut pas plus reconnaissant, cependant la Convention s'était engagée, à la lecture de la lettre annonçant la mort de Dugommier, à secourir ses enfants.

M. Fanet écrit à ce propos :

Dans cette lettre, lue en pleine séance de la Convention, l'indiscret adjudant général révèle même une particularité peu connue de l'existence de Dugommier.« Outre les quatre enfants ci-dessus — écrit-il — le général Dugommier avait encore un fils et une fille naturels, il prit soin de leur enfance, il avait placé l'un dans une maison d'éducation à Belleville, près Paris, et l'autre près de sa fille à Marseille ».

Que sont devenus ces deux enfants et quel est le roman inédit auquel est due leur naissance ? Belles questions à faire poser par l'*Intermédiaire des chercheurs*.

A tout hasard, voilà qui est fait.

—

Bardou. — Plusieurs artistes dramatiques ont porté ce nom. Je demande quel rapport de famille existait entre :

1° *Bardou aîné*, Oscar-François, selon les uns, Noël-Edouard, selon Vapereau — né à Montpellier en 1804, selon les uns, ou le 25 décembre 1808, selon Vapereau, artiste du Vaudeville en 1835, mort à Neuilly en août 1863.

2° *Bardou jeune*, César-François, Variétés, 1849-50, Russie, 1852-54 ; Belgique, 1854-58 ; Marseille, 1859 ; Lyon, 1861-63, et dont je perds les traces à Alger en 1869.

3° *Bardou*, Jules-Louis, Lisbonne 1859-60, Rouen, 1861-65, et dont je perds les traces dans cette ville en 1876.

4° *Bardou*, Auguste-César, Lyon 1861, Algérie 1862-65, Hollande 1872, mort à Paris avant 1882. H. LYONNET.

—

Lieu de naissance de la reine Frédégonde. — Les historiens et les biographes ne sont pas d'accord sur le lieu de naissance de cette reine exécrée par ses crimes. Les uns la font naître à Honnecourt près Cambrai (Nord), patrie du fameux architecte Villard. D'autres prétendent qu'elle est née à Montdidier (Somme). Est-on parvenu à résoudre ce problème historique d'une manière définitive ? P. IPSONN.

—

Le monument de Castillon. — En février 1888, fut inauguré à Castillon un monument en mémoire de la bataille livrée en cet endroit en 1453, et qui délivra la Guienne de la domination anglaise.

Cette bataille eut lieu le 17 juillet, entre la Lidoire et la Dordogne, dans une plaine appelée la Colle. Les Français étaient commandés notamment par Jean Bureau, trésorier de France, grand-maître de l'artillerie.

Quels étaient les autres généraux et officiers, tant du côté Anglais que Français ? — Existe-t-il un ouvrage donnant les noms des principaux personnages, morts en ce jour mémorable ?

C. DE ST-M.

—

Pillage du Palais d'été. — Ce pillage eut lieu en octobre 1860. Je serais très aise de connaître les principaux ouvrages, articles de journaux et revues, consacrés à cet événement, tant en France qu'à l'étranger Spécialement, le gouvernement chinois a-t-il publié un rapport d'ensemble sur ce pillage, exceptionnellement important ? V. A.

—

Statues équestres macédoniennes — On lit dans *Velleius Paterculus*, livre I, paragraphe 11 :

Metellus le Macédonique est celui qui construisit des portiques autour de ces deux temples sans inscriptions qu'enferment aujourd'hui (au commencement de l'ère chrétienne) les portiques d'Octavie. Ce fut lui qui fit transporter de Macédoine cet escadron de statues équestres placées en face des deux temples, et qui en font aujourd'hui le plus bel ornement. Voici, suivant la tradition, l'origine de cet escadron. Alexandre le Grand chargea le célèbre sculpteur Lysippe de reproduire exactement sous leurs traits ceux de ses cavaliers qui avaient été tués au passage du Granique, et de le représenter lui-même au milieu d'eux.

Sait-on ce que sont devenues ces statues ? P. D.

Critiques sur le Salon de l'an X (1802). — Sait-on quel est l'auteur du rare tout petit volume, anonyme, suivant: *Revue du Salon de l'an X, ou examen critique de tous les tableaux qui ont été exposés au Muséum*. A Paris, chez Surosne, XII-203 pages, petit in-12, avec un frontispice gravé. Ces malicieuses petites critiques, rédigées en prose et en vers, ne sont mentionnées ni dans Barbier, ni dans De Manne. UL. R.-D.

—

Le melon et Bernardin de Saint-Pierre. — Je cherche (et je ne trouve pas) dans les *Harmonies de la Nature*, la fameuse phrase attribuée à l'auteur de *Paul et Virginie* : « La nature a donné des côtes au melon pour lui permettre d'être mangé en famille. » Gustave Flaubert s'en amusait beaucoup. L'a-t il citée dans les *pièces justificatives* de *Bouvard et Pécuchet ?* EGO.

—

Quel est l'auteur d'une traduction de l' « Art d'aimer ». — J'ai dans ma bibliothèque une édition des *Œuvres galantes et amoureuses d'Ovide* datant de 1770.

En première page, une gravure représentant un amour, et, au dessous, les deux vers de Voltaire :

Qui que tu sois voici ton maître
Il l'est, le fut ou le doit être

Avant le livre II, autre gravure représentant :

« Vénus, déesse de la galanterie, présente ici le portrait d'Ovide son favori, prince illustre dans l'empire de l'amour ».

Les 2 gravures sont de Daniel. Edition imprimée à Amsterdam « du fonds des Elvézirs ».

C'est une traduction en vers *sans le nom du traducteur* Quelque intermédiairiste pourrait-il me l'indiquer ?

Il y a dans cette édition un «Supplément aux Œuvres galantes et amoureuses d'Ovide », où l'on peut lire des vers de Colardeau, un poème sur le patriotisme entre autres. F. Z. M.

—

« Deux Jeunes Filles » roman d'Emile Péhant. — Le roman d'Emile Péhant : *Deux Jeunes Filles* a-t-il été publié en volume ; et, dans ce cas, serait-il possible d'avoir quelques renseignements bibliographiques ?

M. Léon Séché, dans son très intéressant ouvrage intitulé : *Alfred de Vigny et son temps*, dit à propos de cet ouvrage : « Ce qu'était le roman des *Deux jeunes filles*, je suis bien empêché de le dire, mes recherches pour en retrouver un exemplaire étant demeurées infructueuses, et Péhant, comme s'il avait renié son premier ouvrage, ayant omis de le comprendre parmi ceux de sa jeunesse et de son âge mûr. ». J. D.

—

Machines à friser. — Un chercheur pourrait-il m'indiquer à quelle époque remonte l'invention des machines à friser et ratiner les étoffes de laine, que Duhamel du Monceau (*Description des Arts et Métiers*, t. VI) et l'*Encyclopédie* (Manufacture, t. I, 2e partie, p. 29) décrivent sans en faire connaître l'origine ? J'ai des raisons de penser qu'on trouverait plutôt la réponse dans la région toulousaine, vers le milieu du XVIIe siècle.

LOUIS MORIN.

—

Chercheur de trésors. — Il y eut un moment, en France, des chercheurs de trésor. — La dernière personne professant cette industrie fut une madame Cailhava. Ce commerce n'a-t-il plus de représentants ? DE ST-A.

—

Date du décès du peintre Guillaume Descamps. — En quel lieu et en quelle année mourut le peintre d'histoire et de portraits, Guillaume-Désiré-Joseph Descamps, né à Lille en 1781, qui remporta le 2e grand prix en l'an XI, le prix de Rome et de nombreuses médailles aux Salons de son temps, — et de qui je possède un fort beau portrait, peint, signé par l'artiste, du général Desaix, de Marengo, buste, de grandeur naturelle. — Ce portrait, qui a toujours appartenu à la famille Desaix, sans avoir jamais, que je sache, passé dans aucune vente publique, ni par les mains d'aucun marchand, fit partie, en 1895, de la grande *Exposition Napoléonienne*, de l'Avenue des Champs-Elysées, à Paris.

Connaîtrait-on et pourrait-on m'indiquer un portrait personnel du peintre Guillaume Descamps ? (N. B. Prière de ne pas confondre son nom avec celui de son homonyme : Alexandre-Gabriel Decamps).

ULRIC R.-D.

Réponses

—

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Descendance du duc de Berry (XXXIX ; XLVI, 351). — Il faut bien reconnaître que dans ce débat d'été rouvert par le *Temps*, le *Gaulois*, l'*Eclair* et le *Journal*, aucun érudit, aucun journaliste n'a apporté le moindre fait nouveau digne d'intérêt. Sauf les curieuses lettres du marquis de Luppé, nul argument décisif ni d'un côté, ni de l'autre. Bien au contraire, on a semblé mêler tous les fils de cet écheveau. Je n'ai pas la prétention de les démêler, mais je me permets de présenter quelques observations aux divers chercheurs dont j'admire le travail et le talent.

A M. Nauroy. — 1° Le comte de la Roche, qui vit encore, est né à la fin de 1817. Ne voulant pas servir Louis-Philippe, il est resté douze ans dans l'armée autrichienne, puis, assez tard, il a épousé Mlle de Cordon (d'une famille savoyarde) dont il n'eut pas d'enfants. Il n'a jamais habité que Gratz, en Styrie, et l'hôtel Lartésien, à Paris.

Bien qu'il s'appelle Charles-Ferdinand, comme le duc de Berry, c'est son frère cadet, dont l'acte de naissance a été publié dans l'*Intermédiaire* du 10 septembre, et c'est lui qui était peintre. La mère des deux la Roche est morte en 1884. — 2° Granville Brown a parfaitement été élève à Saint-Cyr. Il est entré à l'Ecole le 6 novembre 1823, est parti en congé le 18 novembre 1824 et rayé le 23 août 1825, puis placé comme maréchal-des-logis aux Chasseurs du Morbihan, 14e, par décision ministérielle du 8 juillet 1825.

A M. le vicomte de Reiset. — Charles Oreiller, le fils de Virginie, est mort, je crois, assez jeune, et je ne sais sous quel nom, mais il n'a aucun rapport avec le chevalier de Carrière. Celui-ci n'était autre que le vieux médecin de Frohsdorf ; tout l'entourage du comte de Chambord l'a connu et se le rappelle. Il n'a jamais eu la moindre prétention d'avoir du sang des Bourbons dans les veines. — M. Nauroy donne deux enfants à Virginie Oreiller, M. le vicomte de Reiset ne lui en accorde qu'un. Il faudrait s'entendre.

A M. Grave. — Sur quel document s'est appuyé M. l'archiviste de Mantes pour raconter la petite scène qui, au mariage de la comtesse d'Issoudun, aurait amené la disgrâce de l'audacieux Granville Brown ? Ne serait-ce pas simplement dans son imagination ? La comtesse d'Issoudun s'est mariée le 8 octobre 1823, et un mois après, Granville Brown partait..... pour Saint-Cyr et non pour la cour de Naples. (Voir plus haut ses états de service que M. Grave peut se procurer à l'Ecole Spéciale Militaire).

A M. Léon Parsons — Les témoignages présentés dans le *Journal* en faveur du mariage Berry-Brown, ont la valeur des autres. Le premier, c'est que Brown se disait lui même le fils du duc de Berry ? Parbleu ! Demandez à un bon bourgeois de choisir comme père entre un pasteur et un prince royal, il choisira probablement ce dernier. Alors si Brown s'était dit fils de Napoléon Ier, on devrait compter cette affirmation pour article de foi ? Le second, c'est l'envoi de Brown à la cour de Naples. J'y ai répondu plus haut. — Le troisième, c'est que la princesse de Lucinge et la baronne de Charette sentaient à l'endroit de Brown l'entraînement du sang. Parbleu ! Si elles n'étaient pas ses sœurs, personne ne peut nier qu'elles étaient ses demi-sœurs. — Le quatrième, c'est que le prince de Lucinge, qui est actuellement près du prince Victor Napoléon, a dit à M. l'abbé Meuley, aumônier des Invalides, qu'il considérait comme incontestable la filiation de sa mère et de son oncle avec la famille des Bourbons. Parbleu ! Tous les Lucinge et tous les Charette doivent être du même avis ! Entre parenthèses, je ferai remarquer à M. l'abbé Meuley que le chevalier d'honneur du prince Victor, le prince Aymon de Lucinge *qu'il a beaucoup connu*, n'est pas le fils de la comtesse d'Issoudun, il n'est que l'un de ses six petits-fils.

Dans l'affaire Berry-Brown, toutes les dissertations forment une pyramide dont on a oublié la base. Voici, en effet, ce que déclarent à priori les partisans du mariage et de la naissance illustre de Brown :

Le mariage eut lieu en 1806, à la chapelle catholique de King-Street, à Londres. Pas la moindre preuve.

Le mariage eut des témoins. On n'a jamais pu en citer un seul.

Granville Brown est né à Londres le 20 avril 1805. Pas de preuve. Etc., etc.

En histoire, les affirmations ne valent rien sans documents probants.

En somme, la polémique actuelle est demeurée stérile en résultats et la question n'est pas plus avancée aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a vingt ans, lorsque l'érudit M. Nauroy publia son *Secret des Bourbons*. Tous les articles parus sont la paraphrase de cet ouvrage, le seul qui jusqu'ici résume ce qu'on a trouvé..... et peut-être ce qu'on trouvera sur ce mystère. LA RÉSIE.

P. S. La nièce d'Amy Brown, la comtesse de Poisvert, ne se nommait-elle pas plutôt la comtesse Powers ?

—

Chevalier de l'Empire (XLVI, 341). *Statut du 1er mars 1808. Article 11.* Les membres de la légion d'honneur et ceux qui, à l'avenir, obtiendront cette distinction, porteront le titre de Chevalier. *Ce titre sera transmissible* à la descendance directe et légitime, naturelle ou adoptive de mâle en mâle et par ordre de primogéniture, de celui qui en aura été revêtu en se présentant devant l'archi chancelier de l'Empire afin d'obtenir à cet effet des lettres patentes et en justifiant d'un revenu net de 3000 fr. au moins.

On voit donc qu'il ne s'agit pas là du titre de chevalier de la Légion d'honneur, mais bien de celui de Chevalier de l'Empire. *Décret du 3 mars 1810*, titre V, article 21 *Chevalier de l'Empire*. Ce titre pourra être accordé à ceux qui auront bien mérité de l'Etat et de l'Empereur.

Tous les chevaliers de l'Empire portent dans leurs armes, le signe de la Légion d'honneur *ou celui* de l'ordre de la Réunion, sur une des pièces dites « honorables » en blason : bande, barre, fasce, sautoir, chevron, pal, etc.

Le signe des Chevaliers de l'empire qui sont chevaliers de la Légion d'honneur est une croix d'honneur d'argent à cinq doubles branches, sans ruban ni couronne placée sur une des pièces honorables ci-dessus, laquelle est toujours de gueules (couleur du ruban de la Légion d'honneur).

Les Chevaliers de l'Empire non légionnaires portent, au lieu de la croix, un simple anneau d'argent.

Les Chevaliers de l'Empire (chevaliers de l'ordre de la Réunion) portent dans leurs armoiries une étoile à douze rais d'or placée sur une pièce honorable qui est toujours d'azur (couleur du ruban de l'ordre de la Réunion).

M. le commandant Favre, qui était déjà chevalier de la Légion d'honneur, a donc dû être créé chevalier de l'Empire, suivant le décret du 3 mars 1810, pour services rendus à l'Etat ou à l'empereur.

*
* *

Comme chacun sait, Napoléon Ier avait créé une noblesse qui comportait des princes, des ducs, des comtes, des barons, des *chevaliers*.

Par décrets du 1er mars 1808 et 12 mars 1813, l'Empereur avait décidé que les membres de la Légion d'honneur et ceux de l'ordre de la Réunion, justifiant d'un revenu de 3000 fr. recevraient le titre de *Chevaliers de l'Empire*. Ces titres ne devenaient transmissibles qu'après confirmation impériale pendant trois générations successives.

Pour répondre à la question de M. le comte de Saint-Abre au sujet du libellé du brevet, je ne crois pouvoir mieux faire que de copier, tout au long, le brevet reçu par mon père en 1810 :

« NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et les Constitutions de l'Etat, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse, à tous présents et à venir, Salut. Notre amé le sieur Jouan, membre de la Légion d'Honneur, désirant jouir de la faveur que nous avons voulu accorder aux membres de cette Légion par notre Statut du 1er mars 1808, s'est retiré devant notre cousin le Prince Archi-Chancelier de l'Empire, lequel, après avoir fait vérifier en sa présence par le Conseil du Sceau des titres que, par notre décret du 14 avril 1807, nous avons nommé le dit sieur Jouan membre de la Légion d'Honneur, et qu'il possède le revenu exigé par nos Statuts, nous a présenté l'avis de notre dit Conseil et les conclusions du Procureur général, sur quoi nous avons, par les présentes signées de notre main, autorisé le dit sieur Jacques-Casimir Jouan, chef de bataillon au 96e régiment de ligne, né à Saint-Christophe-du-Focq, département de la Manche, le 4 mars 1767, à se dire et se qualifier Chevalier en tous actes et contrats, tant en jugement que dehors. Voulons qu'il soit reconnu

partout en la dite qualité et jouisse des honneurs attachés à ce titre, après qu'il aura prêté le serment prescrit par l'art. 37 de notre second Statut du 1er mars 1808, devant celui ou ceux qui seront par nous délégués à cet effet. Voulons que le titre de Chevalier soit transmis à sa descendance masculine directe, légitime, naturelle ou adoptive, après toutefois, que les trois premiers appelés à recueillir le dit titre auront successivement obtenu nos lettres de confirmation, conformément à notre décret du 3 mars 1810. Permettons au dit sieur Jouan, et à ceux de ses descendants qui recueilleront le titre de Chevalier, de porter en tous lieux les armoiries telles qu'elles sont figurées aux présentes, et qui sont d'or au cheval arrêté de sable, surmonté d'une gerbe de bled de sinople et soutenu d'une champagne de gueules du tiers de l'écu au signe des chevaliers (1) ; pour livrées, les couleurs de l'écu, le vert en bordure seulement. Chargeons notre Cousin le Prince Archi-Chancelier de l'Empire de donner communication des présentes au Sénat et de les faire transcrire sur ses registres, car tel est Notre plaisir. Et afin que ce soit ferme et stable à toujours, notre cousin le Prince Archi-Chancelier de l'Empire y a fait apposer par nos ordres notre Grand Sceau en présence du Conseil du Sceau des titres. Donné en notre palais de Saint-Cloud, le 18e jour du mois d'août de l'an de grâce 1810. NAPOLÉON.

Scellé le 24 août 1810. Le Prince Archi-Chancelier de l'Empire : CAMBACÉRÈS.

Enregistré au Conseil du Sceau des titres; R. CH. f° 125 : Baron DUDON.

Transcrit sur les Registres du Sénat, le 28 août 1810. Le Chancelier du Sénat : LAPLACE. »

A ce brevet, sur très beau parchemin, était suspendu, par un ruban; un sceau, un cachet en cire rouge de 12 à 15 c/m. de diamètre. HENRI JOUAN.

M. Jules Brivois nous communique un même brevet décerné en 1811.

—

Charte normande (XLVI, 226,299). — La Charte aux Normands ou Charte normande, fut donnée, en 1315, par Louis le Hutin, pour le maintien des droits et privilèges dont la noblesse et province de Normandie avaient joui du temps des ducs. Cette ordonnance fut confirmée en 1339, 1380, 1458, 1461, 1485 et 1579, et ces *vidimus* sont relatés à la fin du Coutumier de Normandie. Quoique, depuis la fin du XVIe siècle, elle eût à peu près cessé d'être en vigueur, les lettres de la grande chancellerie conservèrent jusqu'en 1789, l'antique formule : Nonobstant clameur de haro, charte normande, etc.

Ouvrages à consulter : *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, recueillies par MM. Laurière, Secousse, Villevaut et Brequigny ; — *La Charte aux Normands avec ses confirmations*, Caen, Le Roy, 1788, in 8. — Froland, *Recueil d'arrests notables ..... lettres patentes, ordonnances, édits, déclarations et arrests du Conseil concernant particulièrement la Normandie*, Rouen, Jore, 1740, in-4°. Le chapitre VI traite de la clameur de Haro, les chapitres VII et VIII de la Charte du roi Philippe et de la Charte aux Normands. F. BL.

—

Inscription celtique (XLVI, 283, 360). — Merci bien, mes chers confrères de l'*Intermédiaire*. Je craignais d'être renvoyé aux gros volumes incompréhensibles, que notre budget bénévole nous accorde de temps à autre ; et, dans lesquels, sauf quelques traductions et adaptations de l'allemand ou de l'anglais, on ne trouve jamais rien. Ah ! la science officielle..... j'aime mieux celle de notre cher et spirituel *Intermédiaire*. A. R.

—

L'abbaye de l'Etanche (XLVI 341). Létanches (*sic*) doit le jour à une abbaye de filles de l'ordre de Citeaux, érigée en 1148, par le duc Mathieu Ier et par sa femme Berthe de Souabe. Son nom lui vient denombreux étangs qui l'avoisinaient. L'abbesse y exerçait la haute justice.

La princesse Adélaïde, sœur de l'empereur Lothaire, voulut y finir ses jours et fut inhumée dans l'église abbatiale. Fermé à la révolution, le monastère de Létanches fut d'abord converti en papeterie et plus tard en maison de campagne.

Les Vosges pittoresques et historiques, par Ch. Charton, Mirecourt, 1876, page 371.

P. c. c. A. S.. E.

—

Mirambeau (Charente-Inférieure) (XLV ; XLVI, 76, 131). — Les armes primitives de la famille de Pons ou mieux Ponts étaient : *d'argent, à une fasce de gueules, avec deux léopards pour supports et pour cimier un aigle à deux têtes* (Voir sceaux de la Bibliothèque nationale 1302, 1331 bis, 1374, 1447). Renaud IV ayant épousé Marguerite, héritière de Turenne (1251),

(1) L'Etoile de la Légion d'honneur.

partit ses armes de l'écu coticé de cette dernière. Les cotices furent ensuite transportées sur la fasce (avant 1338). En 1371 ces cotices furent réduites à six et depuis lors l'écu des Pons fut *d'argent, à la fasce bandée d'or et de gueules de 6 pièces.*

Jacques de Ponts, 1er baron de Mirambeau par sa femme Harpedane de Belleville, était le frère puîné de François 1er, père d'Antoine, dernier sire de Pons. Il avait pour armes *un écu écartelé aux 1er et 4 d'argent, à la fasce bandée d'or et de gueules ; au 2 de... à 3 fasces de* (Coëtivy) *et au 3 de France avec un filet en barre* (armes de Marguerite, fille illégitime de Charles VII qui l'avait autorisée à prendre le nom de Valois en barrant l'écu de famille ainsi qu'enfants naturels ont accoutumé de le porter (Massion) *Hist. de Saintonge.*

François, fils naturel de Jacques de Ponts ainsi que nous l'avons dit dans une précédente note, avait les mêmes armes que son père, sauf que la bande de l'écu des Pons était *barrée* au lieu d'être bandée.

D'après le P. Ménétrier, la famille Escodeca en Périgord avait pour armes : *de gueules, à quatre chiens d'argent, courants et diffamés surposés.* T.

—

Le maréchal de Médavy (1) (XLVI, 344) — Le portrait en question doit certainement être celui du maréchal de Médavy, tranformé en Médaly, par erreur d'impression.

Jacques-Léonor Rouxel de Médavy-Grancey, connu sous le nom de comte de Médavy, avant d'être maréchal de France, naquit au château de Chalencey, en Bourgogne, le 31 mai 1655, de Pierre II, comte de Grancey, et d'Henriette de La Palu Bouligneux, sa première femme.

Cadet des gardes du corps en 1673, il reçut la commission de colonel en 1675, brigadier en 1688, maréchal de camp en 1693, maréchal de France en 1724. Il eut en 1713 le gouvernement du Nivernais et en 1719-1720 celui de Thionville et Sedan.

Il épousa en premières noces Marie-Thérèse Colbert de Maulévrier, et en secondes noces, sa propre nièce, Elisabeth-Victoire Rouxel de Médavy, fille du marquis de Grancey, et mourut le 6 novembre 1725.

(1) Orthographe rectifiée.

Le maréchal de Médavy, dit Lautour-Montfort, était de moyenne stature, mais très bien fait dans sa taille, il avait de grands yeux, les sourcils fort hauts, le nez aquilin et les lèvres très vermeilles, ce qui lui donnait une représentation agréable et majestueuse tout à la fois. Il était fort adroit et léger dans les exercices, et particulièrement dans ceux du cheval, où il excellait.

Le maréchal était grand, libéral, doux, affable et humain envers tout le monde... Son grand art de commander le faisait souhaiter de tous les officiers de l'armée.

Une belle gravure se trouve à la Bibliothèque nationale, le représentant en général d'armée, le bâton de commandement à la main, sur un champ de bataille. Son portrait par Mauzaisse est dans la galerie des maréchaux à Versailles.

Le château de Médavy, aujourd'hui au fils du général de Maussion, est dans l'Orne, arr. d'Argentan.

(Consulter l'*Etude hist. et gén. sur les Rouxel de Médavy-Grancey*, par M. V. des Diguères, 1870). H. Tournouer.

Mêmes réponses : A. de Rochas.

S..e. J.-C. Wigg. Un Rat de B. Cz.

—

La famille des Baïf (XLVI, 342). — Si notre honorable confrère, M. Paul d'Iny, est à Paris, il trouvera à la Bibliothèque nationale la *Généalogie de la maison des Chasteigners*, etc. par André Duchesne, et à la page 192, il trouvera la mention du mariage de Marguerite Chasteigner de la Roche Posay avec René de Baïf et des détails sur la famille des Baïf. — Je lui signalerai aussi un article de M. Léon Séché, dans la *Revue Bleue*, à propos du manoir de Liré. Si notre collègue n'est pas en situation de consulter André Duchesne, je m'offre bien volontiers à lui donner copie du passage que je lui signale.

Je pense aussi qu'il pourra consulter Moreri. Rochepozay.

*
* *

M. le Dr Guignard, à Mayet (Sarthe), a publié, il y a quelques années, dans la *Revue illustrée des provinces de l'Ouest*, et en tirage à part, une excellente notice sur la famille des Baïf. M. Paul d'Iny y trouvera la réponse à plusieurs de ses questions. F. Uzureau.

Directeur de l'*Anjou Historique.*

*
* *

Charroux, chef-lieu de canton de l'ar-

rondissement de Civrai (Vienne). Il y existait une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît dite « Saint-Sauveur de Charroux », fondée vers l'an 769, par Roger ou Rolhar, comte de Limoges, et Euphrasie sa femme, qui la dotèrent richement. Cf. *Gallia christiana* (II, 1278) et *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, tome I, année 1835.

Grenetière (La) commune de Saint-Michel-Mont-Mercure (Vendée). Abbaye Notre-Dame, de l'ordre de Saint-Benoît, fondée, vers 1130, par Ghislebert de Case. Fut gratifiée d'une charte d'immunité par le roi Charles VII qui, l'an 1420, la prit sous sa protection. Cf. *Gallia Christiana* (II, 1429). A. S.. E.

*
* *

Lazare de Baïf fut un abbé commendataire, ce qui n'implique nullement la prêtrise.

La Grainetière est en Vendée, vers le N E. Lith. eaux-fortes, photograv. dans *Monuments relig. milit. et civils du Poitou*; *Poitou et Vendée*; et *Paysages et monuments du Poitou*. Eglise presque entièrement démolie, mais cloître roman encore à peu près intact.

Charroux appartient à la Vienne. On n'en a plus que la tour romane du clocher. Thiollet a donné la vue la plus complète de cette belle ruine, son album pourrait être retrouvé à la Nationale.

Madeleine, sœur de Lazare, ép. de Félix de Chourses, en eut :

1° Jean de Chourses, sgr de Malicorne, gouverneur du Poitou de 1585 à 1603, mort en 1609, au château de Malicorne, sans enfants, bien qu'il se fût marié deux fois.

2° Marguerite, épouse de Charles de Beaumanoir seigneur de Lavardin, mère de Jean de Beaumanoir maréchal de France, créé marquis de Lavardin en 1601.

3° Catherine, abbesse du Pré au Mans, morte à Malicorne en 1607.

4° Jeanne mariée 1° à *Gilbraliai*-Louis de Bailleul, seigneur Longpont ; 2° à Claude du Breuil, maître des requêtes.

*
* *

A cette époque, pour avoir un titre abbatial, il suffisait d'être tonsuré et ce premier degré de la cléricature n'empêchait pas le mariage ultérieur.

1. La Grenetière était une abbaye bénédictine, sise dans la paroisse d'Ardelay (Vendée). Elle dut sa création à Gilbert de la Chaise en 1130 et disparut pendant la Révolution. Le Pouillé de Luem donne la liste des abbés depuis l'époque de la fondation, jusqu'à 1793.

2. Charroux est une abbaye jadis très célèbre dans le diocèse de Poitiers : son nom vient de *caro rubra* (chair rouge) parce qu'on y apporta un morceau de la chair de N S J-C. enlevé au jour de la circoncision. Cette première relique, qui avait disparu avec beaucoup d'autres, fut retrouvée en 1856. Une commission diocésaine fut alors instituée pour en étudier l'authenticité et Mgr Pie, évêque de Poitiers, en promulgua la récognition officielle le 14 juin 1859 La garde de ces reliques est confiée aujourd'hui aux dames Ursulines de Jésus, dites de Chavagne.

L'abbaye de Charroux avait été fondée en 785, par l'empereur Charlemagne.

L. DE LA GODRIE.

—

Nompar de Caumont (XLVI, 60, 184). — Je crois bien que Nompar était réellement le nom patronymique et non un prénom, — comme Nompère était le nom des Champagny, Barrin celui des La Galissonnière, etc.

Je ne connais pas d'autres armoiries des Nompar-Caumont (de Guyenne), qui ont porté le titre de duc de La Force, que le blason *tiercé en bande. or, gueules et azur*. C'est une autre famille que les Caumont, de l'Agénois, portant : *d'azur, à trois léopards d'or, couronnés, armés et lampassés de gueules, posés l'un sur l'autre*. X.

*
* *

Le titre de duc de la Force, rétabli en 1787), par brevet vérifié en parlement (Potier de Courcy, tome IX, 2e partie, page 372) devait passer à la postérité de l'impétrant, mais celui-ci étant mort sans enfants, le 22 octobre 1838, son frère, le comte de Caumont-la-Force, fut appelé à la pairie, le 7 mars 1839, par Louis-Philippe. Il prit alors le titre ducal avec le consentement tacite du roi, mais par abus, car ce titre ne fut jamais régularisé, Borel d'Hauterive (*Annuaire* pour 1870 page 129) dit en parlant du père du chef actuel de la famille : « Il a pris, à la mort de son neveu, le titre de duc sous lequel il est porté dans l'*Annuaire impérial* quoiqu'il n'y ait eu aucune confirmation ni régula-

risation quelconque. » Quant à l'étymologie du nom de Nompar, voyez les « Notes sur les duchés-pairies » de Saint-Simon, tome III, pages 301-302 :

« Le nom de Nompar qui n'est ni nom propre ni nom de baptême, est inconnu dans la branche de la Force avant le premier duc, si on en excepte un seul, qui testa en 1400 et qui s'appelait tout court Nompar de Caumont. Pour la branche de Lausun, il n'en est aucun qui ne l'ait porté... »

H. DE W.

—

Famille d'Aveluys (XLIV, 283). — Il serait intéressant de savoir sur quelle pièce authentique M. Cam s'appuie pour donner à Robert de Béthune et à Michelle d'Estouteville, une fille prénommée Anne et mariée à Antoine d'Aveluys.

Le *Père Anselme* (IV), qui a donné une si excellente généalogie de Béthune, est muet sur ce sujet. Il ne signale qu'une fille de Robert, Catherine, mariée à Aubert de Margival, puis à Jean du Pin.

LA COUSSIÈRE.

—

Foullon de Doué (XLVI 343). — Joseph-François, contrôleur général des finances et ministre d'Etat, qui périt le 22 juillet 1789, victime de la fureur populaire, était né à Saumur, le 25 juin 1715.

Son fils, Joseph-Pierre-François-Xavier, baron de Doué, intendant de la généralité de Moulins-en-Bourbonnais et conseiller d'Etat, épousa en 1774, Isabelle-Joséphine-Jacqueline Le Pestre, qui lui apporta en dot le marquisat de la Tournelle (commune d'Arleuf, Nièvre) il émigra pendant la terreur ; son château fut pillé et ses archives brûlées à Arleuf. Ses biens furent vendus nationalement, mais les forêts furent rendues à ses six enfants (1) qui en firent le partage en 1828.

Joseph-Julien, son fils aîné, général de brigade, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Ferdinand d'Espagne, avait racheté le château : il est mort en 1861, sans laisser de postérité de son mariage avec Zénobie-Marie-Louise de Doncquer de T'serroeloffs, décédée il y a peu d'années.

LN. G.

—

Cardinal Octave d'Aquaviva (XLVI, 116, 246, 359). — Il n'y a aucune parenté entre le Cardinal et l'aimable duc d'Acquaviva, qui est mort, après la guerre, en son hôtel du Cours-la-Reine. Je l'ai beaucoup fréquenté et cette même déclaration, il me l'a faite plusieurs fois. Il était né de famille israëlite ; il se convertit au catholicisme, et c'est cette circonstance qui lui permit d'obtenir du Saint-Siège un titre de Duc. Il représenta pendant plusieurs années, auprès du gouvernement français, la République de Saint-Marin et la Principauté de Monaco. Ses neveux habitent Nice, sous le nom d'Acquaviva.

V. ADV.

*
* *

Col. 360, il faut lire : *Honneur sauf souci nul*, et non pas *Honneur sans souci*. C'est, je m'en aperçois, la devise de la famille Avigdor, avec laquelle, je crois, ce duc d'Acquaviva était apparenté.

J.-C. WIGG.

—

Le commandant Favre en 1811 (XLVI, 288). — Les détails que donne M. Brothier de Rollière sur son grand oncle, sont contredits par ceux que le vicomte Révérend a inscrits dans son *Armorial du Premier Empire* (I, 155). On y lit que Benoit-Pierre Favre, major de dragons, naquit à Paris le 31 décembre 1768 et non à Civray en 1767, qu'il fut créé chevalier de l'Empire le 9 septembre 1810 ayant reçu une donation de 2000 fr. de rente dès le 19 mars 1808. Nous sommes loin de 1811.

LA COUSSIÈRE.

---

(1) Les six enfants furent : 1° Isabelle-Joséphine, mariée à François comte de Toustain-Viray ; 2° Joseph-Julien, créé vicomte en 1820, dont nous avons parlé ; 3° Louis-Joseph, célibataire ; 4° Adélaïde-Charlotte, mariée à Melchior Chartier, baron de Coussay, conseiller au parlement de Paris, dont la fille unique a épousé le marquis de la Rochejacquelein ; 5° Amélie-Joséphine, mariée à Jacques-Marie-François, de Réviers, comte de Mauny ; 6° Appolline-Fortunée, mariée à Louis-Marie Lévesque, comte de La Ferrière, lieutenant-général, grand-croix de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

Ministre petit-fils d'épicier (XLVI, 290). — L'illustre auteur de la loi de 1850 appartenait à une famille angevine incontestablement noble, et il serait facile de suivre son ascendance pendant plusieurs siècles.

Les *Falloux du Lys* et *du Coudray* comptaient d'honorables services, notamment à la Chambre des comptes de Bretagne et à la mairie d'Angers. Une place de cette ville portait leur nom.

Rien donc d'*épicier* de ce côté.

Encore moins certainement du côté maternel, la mère du ministre de 1849 étant née *le Pelletier de Sousy*. P. DU GUÉ.

—

Claude Chastillon (XLVI, 347). — Il existe un catalogue de son œuvre au tome III et dernier du Bulletin des Beaux-Arts, p. 72-80. Cette publication a paru de 1884 à 1887. G. O. B.

—

De Sellon (XLVI, 344). — M. H. de W. trouvera la généalogie de cette famille dans les *Notices généalogiques* de Galiffe, qui donne Nîmes comme origine et non le Piémont.

Le catalogue des familles de l'*Armorial Genevois* mentionne la réception à la Bourgeoisie de Genève, le 31 janvier 1699. — l'origine de Nîmes, — Jean de Sellon, 1631, — un de Sellon, membre du Conseil des Deux-Cents, 1738, — un ministre près la Cour de France, 1749, et la date de 1786 pour le diplôme impérial (Comtes du Saint-Empire).

L'*Armerista*, du comte A. Franchi-Verney, concernant les familles de l'ancienne monarchie de Savoie : Piémont, etc, ne fait aucune mention du nom de Sellon.

La mère de l'illustre Cavour était, en effet, de cette famille. MM. William de La Rive et Ch. de Mazade donnent des détails d'alliance et de biographie.

Les armes sont : *d'argent, à une aigle de profil de sable, membrée et becquée de gueules, le vol ouvert et abaissé, la patte dextre levée, posée sur une terrasse de sinople.* Supports : *deux lions regardant d'or.* Variante : Selon Naville, le champ est *d'or.*

GALIFFE (J. A. ET J. B. G.). *Notices généalogiques sur les familles genevoises depuis les premiers temps jusqu'à nos jours.* Tomes I-V ; — Genève, Jullien, 1829-1884, in-8. Continuation par Louis Dufour-Vernes, Eug. Ritter, etc. Tome VII, 1895.

ARMORIAL GENEVOIS, par J. B. G. Galiffe, Adolphe Gautier et Aymon Galiffe. — Nouvelle Edition, Genève, Georg et Cie, 1896, in-4 ; planche 31 et pages 29, 124

A. FRANCHI-VERNEY, *Armerista delle famiglie nobili e titolate della Monarchia di Savoia.* — Turin, Bocca frères, 1873, petit in-fol.

NAVILLE : *Notice et Armorial des familles qui ont existé à Genève et qui y existent actuellement*, 1794. Manuscrit. (Propriété de M. Albert Killiet, de Genève).

W. DE LA RIVE : *Le comte de Cavour.* Récits et Souvenirs. — Paris, Hetzel, 1862, in-8.

CH. DE MAZADE : *Le comte de Cavour.* — Paris, Plon et Cie, 1877, in-8.

SABAUDUS.

*
* *

M. H. de W. trouvera la généalogie très complète de la famille de Sellon dans les *Notices généalogiques des familles genevoises*, par J.-B.-G. Galiffe, tome IV, page 352 à 358 Genève. Julien, édit. 1857.

L'ouvrage en question étant épuisé et rare, je suis prêt à fournir à M. H. de W. les renseignements qu'il pourrait désirer.

Le château d'Allamand près Genève, appartient aujourd'hui à Mlle Hortense de Sellon qui y possède une très belle galerie de portraits de famille.

M. T.

—

Famille Petitot (XLVI, 285). — Je puis indiquer à XVI B. un descendant de Jean Petitot, l'émailleur, c'est M. Petitot, l'aimable et dévoué chef du secrétariat du Conseil municipal de Lyon, à qui XVI B. peut s'adresser, certain de recevoir l'accueil le plus obligeant.

BERLOT-FRANCDOUAIRE.

—

Les maris de madame de Païva (XLIII ; XLIV). — Le vicomte de Païva, hidalgo (pair) de Portugal, ex-ministre plénipotentiaire de France, né en 1823, est mort à Berlin le 26 décembre 1868.

Blanche-Pauline-Thérèse Lachmann, veuve de Païva, née à Moscou le 7 mai 1826, morte à Neudeck, le 21 janvier 1884, se remaria à Paris, le 28 octobre 1871, à Guido-Georges-Frédéric-Admann-Henri-Aldebert graf Henchel von Donnersmarck, né à Berlin le 10 août 1830,

créé prince de Donnersmarck le 4 janvier 1901. Voir le *Gotha* de 1902, n° 305.

H. DE W.

—

Demoiselle Compoint (XLIV; XLV). — Sous ce titre les *Burgraves de Saint-Ouen*, les journaux ont publiés il y a quelques années, un article sur la famille Compoint dont le principal passage a été reproduit dans la *Gazette anecdotique* (15 mai, 1890) :

Les Compoint, c'est leur nom, donnent depuis cent ans dans cette localité (Saint-Ouen) l'exemple du travail, de l'ordre, de l'économie et de toutes les vertus familiales dont l'exercice continu les a amenés à un grand degré de richesse et de prospérité. Au moment de la Révolution, quelques-uns des leurs étaient fermiers au service des seigneurs de Saint-Ouen; leurs maîtres émigrèrent, et nul n'en entendit plus parler depuis.

Les Compoint, pendant la tourmente révolutionnaire, continuèrent à faire valoir les biens qui leur étaient confiés, en mettant scrupuleusement de côté les revenus jusqu'au dernier sou pour les rendre aux légitimes propriétaires. Ni ceux-ci, ni leurs héritiers, n'ayant jamais donné signe d'existence, au bout de longues années les fermiers devinrent propriétaires eux-mêmes. Ils ne changèrent presque rien à leur genre d'existence, continuant à travailler comme par le passé, ne dépensant presque rien, mais arrondissant continuellement leurs propriétés par de nouvelles acquisitions. A l'heure actuelle, sur quatre-vingts d'entre eux qui habitent Saint-Ouen, une dizaine sont millionnaires.

Faisant quelques concessions au goût moderne, ils se sont fait construire d'élégantes villas, ont chevaux et voitures pour se promener le dimanche en habit de gala. Mais, en semaine, ils continuent comme leurs pères à se lever dès l'aube pour cultiver leurs champs, aller aux halles porter leurs marchandises, etc, vêtus de la blouse et des sabots traditionnels. Dans un coin de leurs confortables demeures, presque tous ont encore une petite chambrette, carrelée, meublée d'un lit en fer et d'une chaise de paille, où ils se tiennent de préférence. Ils gardent le régime sobre de leurs pères et leurs goûts hospitaliers, traitant magnifiquement leurs invités et se nourrissant frugalement eux-mêmes.

Ils forment à l'heure actuelle une véritable tribu, ne mariant leurs enfants qu'entre eux et reconnaissant l'autorité d'un doyen. Celui-ci, en respect des traditions de la famille, est chargé de trancher tous les différends qui peuvent s'élever entre les parents. Depuis cent ans, cette autorité n'a jamais été contestée, et les procès entre Compoint ont été ainsi évités. Lorsqu'il est question de mariage dans la famille, le doyen réunit tous les richards du clan, et leur tient à peu près ce langage : « Voilà deux enfants qui me conviennent, il faut les établir; moi je leur donne telle pièce de terre, et toi, Jean-Pierre ? »

S'adressant ainsi à tour de rôle à chacun des assistants, il détermine la valeur des présents de noce que chacun doit faire au jeune ménage. Le jour des noces, il va sans dire que le doyen tient la première place partout. Pendant le repas et le bal, il règle même la marche de la cérémonie à l'aide d'un petit sifflet d'argent, aux sons duquel les membres de la famille obéissent avec une discipline parfaite. Enfin, au champagne, il est d'usage qu'il adresse une allocution aux jeunes époux. Après avoir recommandé au mari le travail et l'économie, il se tourne vers la fiancée et lui dit : « Tu épouses un beau gars, c'est solide, c'est bien portant : conduis-toi avec lui comme ta sainte et digne femme de mère a fait pour son époux, et donnez-nous des enfants qui nous ressemblent. »

*
* *

Louise Compoint, dame d'honneur de Joséphine de Beauharnais, fille de Jacques Compoint, de Montmartre, est entrée au service de Joséphine, en qualité de demoiselle de compagnie, en brumaire, l'an IV.

Elle a fait, avec Joséphine, le voyage d'Italie.

Mlle Louise Compoint avait l'entière confiance de Joséphine qui l'aimait beaucoup. Cependant, une brouille survint plus tard entre les deux femmes, et une séparation eut lieu.

Ajoutons que deux de nos confrères sont alliés à la famille Compoint. Le poète révolutionnaire Jean-Baptiste Clément est fils d'une Compoint, et M. Victor Joze, romancier et actuellement rédacteur en chef d'un journal politique, est marié avec Mlle Jeanne Compoint, fille de feu Laurent Compoint et nièce de M. Guillaume Compoint, de Saint-Ouen. Rappelons à nos lecteurs que ce dernier est le promoteur de la culture moderne dans les environs de Paris. Ses jardins, ses champs d'asperges, ses serres sont de véritables merveilles. M. Guillaume Compoint, qui est fournisseur de l'Elysée et de la cour de Russie, est officier du Mérite Agricole.

— X. X.

La cornette des sœurs de Saint-Vincent de Paul (XLVI, 337). — Voir T. G. 239, *Cornette des religieuses. Son origine.* Quant aux sœurs de Saint-Vincent de

Paul, la réponse se trouve XVIII, 111. L'invention de leur cornette est attribuée à Louis XIV. A. S.. E.

*
* *

Pour prolonger l'action des femmes du monde, inclinées au soulagement des infortunes — malades, abandonnés, galériens, enfants des pauvres... — en 1633, Vincent de Paul organisa les filles de la Charité ; institution tout de suite maîtresse de l'unanime admiration.

Simples auxiliaires d'abord, bientôt elles se substituèrent aux trop grandes dames, empêchées par les obligations mondaines de se consacrer au service des pauvres, avec une régularité convenable.

Au sujet du vêtement des servantes des malheureux, voici ce qu'a dit Mgr Bougaud :

Le costume était celui des femmes du peuple des environs de Paris : robe de couleur grise, laissant voir les manches de la chemise attachée au poignet, une petite coiffe ou serre-tête de toile blanche, qui cachait les cheveux, et, sur le serre-tête, une large coiffure de toile blanche aussi, nommée *cornette*. Quelques-uns auraient voulu que ces bonnes filles, destinées à traverser les rues et à rester près du lit des malades, eussent au moins un voile qui couvrit leur visage ; « ce bon monsieur Vincent » répondit cette parole d'une hardiesse adorable : Elles auront leur modestie pour voile ». *Histoire de Saint Vincent de Paul* — Liv. III ; Chap. III).

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

*
* *

La cornette des sœurs de Saint-Vincent de Paul, ainsi d'ailleurs que le reste de leur costume, leur a été donnée par leur fondateur.

Ce n'est pas une coiffure portée à l'époque de leur fondation, elle fut imaginée par saint Vincent de Paul lui-même.

La tradition des filles de la Charité rapporte que leur fondateur ne sachant trop quelle coiffure leur assigner, jeta un jour la serviette qu'il tenait à la main sur la tête de l'une des religieuses et qu'en retombant elle affecta à peu près la forme que nous voyons à leur cornette. Quoi qu'il en soit de cette tradition, la cornette des filles de la Charité n'est en réalité qu'une serviette que l'on enroule autour de la coiffe. Elle se pose sur le bonnet, vient s'attacher en dessous de la coiffe derrière la tête, et sur le devant est légèrement relevée.

Primitivement les deux extrémités de cette sorte de serviette, au lieu de flotter au vent comme aujourd'hui, retombaient sur les épaules un peu en arrière. Ce n'est que vers la fin du XVIIIe siècle, par suite de l'empesage qu'on lui a fait subir, que la cornette des sœurs de Saint-Vincent de Paul affecta la forme que nous lui voyons de nos jours.

Madame Legras, qui avec saint Vincent de Paul fonda cette congrégation, est la seule qui n'ait pas porté cette coiffure.

Sujette à de fréquents maux de tête, elle en fut dispensée et continua de porter son voile de sœur.

G. DE LA BRÈCHE.

*
* *

Voici ce que publie, comme réponse à cette question, la *Revue du Bien dans la Vie et dans l'Art*, que dirige M. Marc Legrand :

La volumineuse cornette des sœurs de Saint-Vincent de Paul françaises est, paraît-il, due à Louis XIV.

Voici ce que raconte la légende à ce sujet :

Une jeune religieuse d'une merveilleuse beauté ayant approché le Roi-Soleil, au moment où il se mettait à table, afin de lui demander une aumône pour ses pauvres, des courtisans entourèrent aussitôt la sœur et la regardèrent avec une curiosité indiscrète. Aussitôt elle se troubla, s'intimida et ne put que balbutier sa requête. Louis XIV l'écouta néanmoins avec bonté, et prenant sa serviette qui était, paraît-il, fort empesée, il la lui posa sur la tête, pour la dérober aux regards Le moindre geste du roi était applaudi. On trouva l'invention charmante, et depuis, les sœurs de l'ordre de Saint-Vincent de Paul, portent l'étrange coiffure qui de loin ressemble à un grand oiseau blanc.

—

Lieu de naissance de Mme de Maintenon (XLVI, 172, 316). — Il n'est pas douteux que Françoise d'Aubigné, la future Mme de Maintenon, naquit à Niort, en 1635. Mais on ne peut préciser exactement en quel endroit de cette ville ni à quel jour. Toutefois, il paraît infiniment probable que ce ne fut pas dans la prison où son père seul était enfermé, sa mère habitant au dehors, « dans la cour du palais » écrivait-elle à Mme de Villette, sa belle-sœur. Quant à la date précise de la naissance de Françoise d'Aubigné, on l'ignore également : on ne connaît que celle de son baptême (28 novembre 1635). L'acte

qui le constate a déjà été publié dans cette revue : je ne le reproduis donc pas ; j'indique seulement, à titre de renseignement complémentaire, qu'il a été dressé par F. Meaulme, curé de Notre-Dame de Niort, et inscrit sur le registre paroissial entre ceux de Françoise Laydet et de Catherine Giraud, filles d'obscurs artisans ou de quelconques bourgeois.

Au surplus, je renvoie les intermédiairistes qui désireraient des renseignements plus complets sur cette double question du lieu et de la date exacts de la naissance de Françoise d'Aubigné à une étude, convenablement documentée, de M. H. Gelin, publiée dans une revue de décentralisation littéraire qui était éditée à Niort (chez Clouzot), *le Mercure poitevin*, n^os de novembre et de décembre 1898.

R. Dupl.

—

Voltaire était-il franc-maçon (XLVI, 169, 303). — Dans un manuscrit autographe de Lalande, que je possède, je trouve cette indication : « J'ai reçu Voltaire franc-maçon. 7 avril 1778 ». V. A.

—

Le successeur de Voltaire auprès de Frédéric II (XLVI, 229, 372). — Colonne 372, ligne 36, au lieu de *indubitablement*, prière de lire *vraisemblablement*.

***

Il n'est pas possible d'admettre que Voltaire qui se sépara en 1753 du grand Frédéric, ait eu pour successeur immédiat auprès de ce souverain Charles-François-Philibert Masson, plus tard major des grenadiers du grand duc Alexandre de Russie et né en 1762 seulement. La succession de Voltaire, le duc Job en conviendra, serait restée vingt-sept ans au moins en déshérence à la cour de Berlin, avec ce successeur.

Or, on lit dans les *Souvenirs* de Thiébault, 2e vol. page 353, cette phrase caractéristique qui répond bien à la question posée par Alpha :

Je parlerai ailleurs d'un « chevalier Masson » que *Frédéric prit à son service vers la même époque* (1753, année du retour de Voltaire en France), parce qu'on lui assura qu'il avait des connaissances bien plus étendues et autant d'esprit que Voltaire ; épreuve assez triste et qui prouva à ce roi politique et philosophe *qu'il y a des hommes qu'on ne remplace jamais*.

Et, en effet, les pages 428 à 435 des *Souvenirs de vingt ans de séjour à Berlin* par Dieudonné Thiébault, sont consacrées à la biographie et aux mésaventures à la cour de Prusse du « chevalier Masson », lequel n'avait rien de commun avec le major C.F.P. Masson, sinon le nom patronymique et la province d'origine.

C. H. G.

—

Louis XVI écrivain (XLVI, 290, 377). — Voilà le renseignement oublié par notre confrère A. S.. E.

Maximes morales et politiques tirées de Télémaque, imprimées par Louis-Auguste Dauphin. Versailles, de l'imprimerie de Mgr le Dauphin, dirigée par A. M. Lottin, 1766, in-12° (Tiré à 25 exemplaires, dit-on). J.-C. Wigg.

***

Mœsonium (XLVI, 291, 434). — Col. 434, ligne 49, au lieu de *illustrissimi vizi* lire *illustrissimi viri*.

—

La montagne Pelée et la déesse Pelée (XLV ; XLVI, 179). — On cherche l'étymologie de « Pelé ». On peut, je crois l'établir aisément. En ouvrant le *Dictionnaire Littré*, on peut lire : t. 3, p. 1035

Pelé... 2° Fig. Il se dit de sommets de coteaux dépourvus d'arbres et de verdure. « Il est ridicule de croire que Romulus ait célébré des jeux dans un misérable hameau, entre trois montagnes pelées. » Voltaire.

Peler. Etymologie Provenc. et espag. *pelar*, ital. *pelare*, du latin *pilare*, ôter le poil, de *pilus* poil.

Le mot « Pelé » ne provenait il pas de la langue caraïbe ? J'ai vainement cherché ce terme dans les dictionnaires caraïbes et galibis.

Les chroniqueurs et les historiens qui ont écrit sur la Martinique depuis le XVIIe siècle jusqu'à ce jour, avancent que l'épithète de Pelée, s'applique à juste titre à la montagne qui domine Saint-Pierre, parce que la cime est ravagée et dénudée. Le général Romanet, au commencement du XIXe siècle, l'affirmait de nouveau dans des termes fort explicites.

La montagne Pelée dont j'ai tenté l'ascension il y a quelques années, était couverte d'une luxuriante végétation sur ses flancs. Mais quand on parvenait à une certaine hauteur, et en particulier au niveau de l'*Etang désséché*, les arbres étaient rares et rabougris ; la terre fendue en cer-

tains endroits était dénudée et, somme toute, la montagne méritait bien son nom.

La végétation de la montagne Pelée contrastait singulièrement avec celle du morne « la Calebasse » situé dans le même, massif et recouvert d'arbres énormes et de forêts très denses. Le silence de ces grands bois n'était interrompu que par les deux notes prolongées, graves et mélancoliques du Siffleur des Montagnes, oiseau que le cyclone qui a ravagé la Martinique en 1891 a fait presque entièrement disparaître.

Le père Labat, l'historiographe populaire de la Martinique, raconte une macabre et plaisante aventure arrivée sur la *Montagne Pellée*. Ce moine avait la vue perçante, la plume facile, et l'imagination bien vive. Que le lecteur curieux se donne la peine de parcourir notre vieux chroniqueur ! Il passera d'agréables moments et il ne perdra pas ses loisirs.

R. Pichevin.

—

Locutions défectueuses (XLVI, 292, 381). — Je suis d'accord avec M. J. L. on doit dire : « il a *atteint* (et non pas *rempli*) le but » et : « il est parti *pour* (et non pas *à*) Compiègne à 2 heures. » Quant à l'expression « 9 heures moins *le* quart », je la trouve moins rigoureusement correcte peut-être que « 9 heures moins *un* quart » ; mais je ne la condamnerais pas d'une façon aussi formelle que les deux autres : le quart dont il s'agit est évidemment celui qui précède immédiatement 9 heures, et il se trouve ainsi suffisamment déterminé pour qu'on puisse le faire précéder de l'article *le* aussi bien que de l'adjectif numéral *un*. R. Dupl.

*
* *

Il est évident que l'on ne doit pas écrire, même si l'on est académicien : *Il est parti à 9 heures moins le quart ; il a rempli le but ; il est parti à Compiègne, à 2 heures de l'après-midi.* Mais il est d'autres expressions qu'il est regrettable de voir employées par des écrivains de valeur.

Ainsi, vous lisez tous les jours : « *Quand* on s'est conduit *de la sorte*, on mérite le bagne ». De quelle sorte ? Il serait bon de le savoir. Il serait si simple de mettre : « de cette sorte ».

Il est encore une faute qui devient classique, et c'est dommage. Afin de dire qu'un général, un diplomate, un financier sont des hommes supérieurs, on leur applique le qualificatif *émérite*, ce qui n'est pas flatteur pour leurs talents actuels puisqu'alors on les traite de bons à rien. En effet, les *emeriti* romains, d'où vient le mot français *émérite*, étaient des soldats qui avaient bien mérité de la patrie, qui s'étaient bravement battus, et que leur âge ou leurs blessures condamnaient au repos, qui ne pouvaient plus faire de service. C'étaient nos *invalides*, tels que nous les avons connus sous Louis-Philippe, la Deuxième République et le Second Empire.

A propos de ces mots *deuxième*, *second*, que de gens, même de lettres, écrivent : *Premier, second, troisième,* au lieu de *premier*, *deuxième*, *troisième* le mot *second* ne devant être employé que s'il n'y a pas *troisième*, *quatrième*, etc., à la suite.

Certes, il est des règles de grammaire absurdes, que chacun est libre d'enfreindre — par exemple le *ne* explétif — mais il en existe d'autres sans lesquelles il n'y aurait plus de langue française.

Alfred Duquet.

—

Etymologie du mot cochon (XLVI, 346). — Le cochon, ce respectable membre de la grande famille de nos habillés de soie, ainsi qu'on dit chez nous, me paraît devoir son nom à ce qu'il a subi l'opération du cochage, c'est-à-dire à ce qu'il a été coché ou châtré.

Le petit porc qui a été coché devient un cochet et prend le nom de cochon quand il commence à arriver au respectacle embonpoint qui en fera un *Lard* bon à mettre au saloir. Ln.G.

*
* *

Littré fait venir ce mot de *coche*, s. f. désignant la femelle de l'animal.

ETYM. Wallon, *cosé* ; namurois, *cousé*, petit cochon ; dialecte d'Aix-la-Chapelle *küsch*, cochon ; espagnol, *cochino*, *cochastro*, *cochambre*. Diez suppose que *coche* a signifié primitivement l'animal châtré, et alors il le tire de *coche*, entaille, comme l'espagnol *carnero*, mouton, vient de *crena*, entaille, par métathèse ; mais rien ne montre que *coche* ait eu ce sens de châtré ; on ne le trouve qu'avec le sens de truie, et *cochon* avec celui de jeune porc. Diez rejette bien loin la dérivation celtique : kymri, *hwch* ; bas-breton, *houch* ; Cornouailles, *hoch*, d'où l'anglais *hog* ; mais le

changement de l'*h* aspirée en *c* dur n'est pas impossible ici.

V. A. T.

*
* *

Diez tire le mot de *coche*, entaille, ce qui lui donnerait le sens de châtré.

D'autres le font venir du celtique où l'on trouve en effet en gallois *cach*, en cornique *caugh*, en breton *cauch*, avec le sens de fiente parce que l'animal aimerait à s'y rouler. C'est ce qu'on peut appeler avoir l'étymologie facile, aussi Hatzfeld et Darmesteter se contentent-ils d'indiquer l'origine comme inconnue. C'est non moins facile, mais plus consciencieux. Et pourtant n'est-on pas frappé du rapport qu'il y a entre la seconde syllabe du mot : *chon* et l'allemand *schvvein* et ne doit-on pas se demander si ce nom sans origine littéraire n'aurait pas été apporté avec l'invasion germanique et n'aurait pas séjourné longtemps dans le langage vulgaire, sans être adopté dans la langue écrite ?

L'ancien et le moyen haut allemand avaient *svvîn* devenu *schvvein* dans l'allemand moderne, et le préfixe *ga* devenu *ge* dans ce même allemand moderne avec marque de *réunion*, *d'assemblage*, de *renforcement*, en dehors de la propriété d'accompagner les participes passés ou passifs. Nous avons quelque chose de cela dans certains mots français et dans le dialecte picard, par exemple dans *cabutte* pour hutte, *caborgne* pour borgne, *camoisi*, *calit*, etc., pour moisi, lit, etc.

Dans l'allemand moderne, pour ne pas abuser de l'ancien et du moyen, nous trouvons *geschvvister* pour dire le frère et la sœur, à côté de *schvvester* signifiant sœur, *gevvitter* orage, à côté de *vvetter*, temps, etc., etc. Il serait loisible de former le mot *geschvvein* pour signifier ou un couple ou un assemblage de cochons ; ont peut donc admettre dans l'ancien et le moyen haut allemand le mot *gasvvîn* ou *kasvvîn* dans des langues dont les dictionnaires portent indifféremment les deux explosives, *kagan* pour *gagan*, *kafag* pour *gafag*, etc, en un mot *ka* pour *ga*. Il n'y a qu'à ouvrir le dictionnaire de Schade pour trouver des formations semblables On comprendra alors, en tenant compte du chuintement germanique qui donne à *sprechen* la prononciation de *schprechen*, par exemple, que *kaschwin* ait pu donner *cochon*, d'autant plus que le gotique donne, de son côté, *svein*, ce qui prouve le peu d'importance qu'il faut attacher à l'état variable de la voyelle, les autres éléments du mot restant identiques.

Au surplus, n'avons-nous pas comme contrôle, dans le dialecte d'Aix-la-Chapelle, le mot *küsche* pour désigner le héros de cette étude, et ne serait-ce pas par cette porte que le vocable aurait fait son entrée chez nous, amené par les invasions franques ? Quoi qu'il en soit, le *schvvein* allemand comme le *sus* latin et le *sus* grec et le *sukara* sanscrit, auraient leur origine dans la racine *sû* (long) enfanter, engendrer, qui a donné au sanscrit le mot *sûnu* fils l'engendré, facile à rapprocher de l'allemand et de l'anglais. Le porc serait l'engendreur par excellence ! Qui donc disait qu'il ne faisait du bien qu'après sa mort ?

PAUL ARGELÈS.

—

Proverbes français (XLV ; XLVI, 104). — Je voudrais ajouter : *et étrangers*, car la question posée les vise.

Le P. Cahier a publié sur les proverbes chez les diverses nations, un recueil intitulé : *Quelque six mille proverbes* (Paris, Lanier, 1856).

Mention est à faire aussi de la *Bibliographie parémiologique* de Duplessis (Paris, Potier, 1847). DEVIGNOT.

*
* *

Le Roux de Lincy a publié deux éditions du *Livre des proverbes français*. La première chez Paulin, en 1842, 2 vol. grand in-18 (format Charpentier), contient un *Essai sur la philosophie de Sancho Pança*, par Ferdinand Denis, qui n'a pas été reproduit dans la seconde édition. Cette seconde édition, dont il a été tiré des exemplaires sur papier de Hollande, a paru chez Delahays, en 1859, 2 vol. du même format que la première.

Elles sont toutes deux intéressantes à consulter. La bibliographie des Proverbes qui a demandé à l'auteur de longues et patientes recherches, occupe les pages 547 à 596 du tome second de cette deuxième édition. JULES BRIVOIS.

*
* *

Proverbes en rimes ou *Rimes en proverbes*, par Jean Leduc, (1665, 2 vol. in-12) conte-

nant environ 6000 proverbes par ordre alphabétique. Il y a tels dictons populaires que l'on ne rencontre que là.

Un exemple de cette littérature :

Femme se plaint et femme se deult
Femme est malade quand elle veut
Et par madame sainte Marie
Quand elle veut femme est guérie,

Femme, racine et mauvais grain
Prudemment faut y mettre la main.

Femme qui sait tant de nouvelles
Parle de tous et tous parlent d'elle.

C'est un recueil assez curieux et qui est aujourd'hui bien ignoré. G.

—

Prix des autographes. La valeur du manuscrit de la « Nouvelle Héloïse » il y a un siècle (XLV). — Nous ne pouvons que nous applaudir d'avoir soulevé cette question, elle a provoqué un très intéressant débat. A ce sujet, voici la lettre qu'a reçue M. Raoul Bonnet, à l'*Amateur d'autographes* 15 juillet 1902) :

Paris, 1er juin 1902.

Dans votre intéressant article sur un manuscrit de la *Nouvelle Héloïse* (l'*Amateur d'autographes* du 15 mai), vous reproduisez, d'après l'*Intermédiaire des chercheurs*, une lettre de Capperonnier du 20 frimaire an XI, disant qu'un citoyen Rivière avait acquis un manuscrit de la *Nouvelle Héloïse*, en deux volumes, à la vente du conventionnel Hérault de Séchelles, pour la somme de 700 francs.

Cette assertion de Capperonnier me paraît difficilement conciliable avec le passage suivant des procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention, séance du 1er floréal an II :

« Un membre observe que feu Hérault, représentant du peuple, était possesseur des manuscrits de l'*Emile* et de l'*Héloïse* de J.-J. Rousseau, écrits de la main de cet écrivain célèbre, et qu'il serait intéressant de veiller à leur conservation ; il propose qu'il soit arrêté que la Commission des arts se transportera chez feu Hérault pour recueillir les dits manuscrits, ainsi que le portrait de Mme de Warens, et les transporter à la Bibliothèque nationale et en tirer récépissé. Cette proposition est adoptée. »

D'autre part, le procès-verbal de la séance de la Commission des arts du 5 prairial an II constate que la Commission, après avoir recueilli les deux manuscrits et le portrait de Mme de Warens, les transporta, non à la Bibliothèque nationale, mais à la bibliothèque du Comité d'instruction publique.

On ne voit pas comment Rivière aurait pu devenir acquéreur, à la vente de Hérault de Séchelles, et détenteur d'un manuscrit qui avait été retiré de chez Hérault par la Commission des arts et déposé par elle à la bibliothèque du Comité d'instruction publique en attendant le dépôt à la Bibliothèque nationale qu'avait ordonné le Comité et qui ne fut pas effectué. Par contre, ceci nous révèle la provenance du manuscrit en deux volumes reliés en maroquin rouge, qui se trouve, comme vous le dites, à la bibliothèque de la Chambre des députés. Ce manuscrit est évidemment celui qui avait été déposé à la bibliothèque du Comité d'instruction publique, et qui dut être considéré, après la fin de la session de la Convention nationale, comme la propriété du Corps législatif.

Le procès-verbal de la Convention, séance du 15 fructidor an II, parle en ces termes d'un autre manuscrit de la *Nouvelle Héloïse* qui fut offert à la Convention :

« Le représentant du peuple Lejeune, qui a été en commission dans le département du Jura, remet sur le bureau le manuscrit de J.-J. Rousseau des lettres de la *Nouvelle Héloïse*, qu'il a recueilli dans ce département. La Convention le renvoie à son Comité d'instruction publique. »

Immédiatement après ce paragraphe vient, par une distraction du secrétaire qui ne s'est pas aperçu du double emploi, une seconde rédaction de cet alinéa, dans laquelle est mentionné un renseignement supplémentaire. La voici :

« Un membre offre, au nom du citoyen Girard, salpêtrier de la République à Mignovillard, district d'Arbois, le manuscrit original des lettres de la *Nouvelle Héloïse*. Mention honorable, insertion au Bulletin et renvoi du manuscrit au Comité d'instruction publique ».

Ce second manuscrit ne peut être qu'un des trois que possède la bibliothèque de la Chambre, celui que vous décrivez ainsi : « Un recueil de brouillons, couvert de ratures, qui donne, avec beaucoup de lacunes, le texte primitif ». Ainsi que le constate le procès-verbal de la Convention, c'est là le manuscrit « original » ; les deux volumes reliés en maroquin rouge, et les six volumes provenant de Mme de Luxembourg ne sont que des copies. On trouve dans les *Confessions*, livre X, des détails intéressants sur cet exemplaire manuscrit de l'*Héloïse* que voulut avoir Mme de Luxembourg, et auquel Rousseau désira « donner quelque avantage marqué qui le distinguât de tout autre » : il y inséra un extrait des aventures de Milord Edouard.

Je veux mentionner encore un décret de la Convention du 22 vendémiaire an III,

que je copie dans le procès-verbal de l'assemblée :

« Un membre (c'est Boissy d'Anglas) expose que les manuscrits qui ont servi à la dernière édition des œuvres de J.-J. Rousseau sont entre les mains de l'un des éditeurs (1), qui a été chargé par ses co-associés de les déposer, après l'impression dans les bibliothèques d'une nation libre : il demande que le Comité d'instruction publique soit chargé de prendre toutes les mesures convenables pour les faire déposer à la Bibliothèque nationale ».

Cette proposition est décrétée (2).

Ce décret fut-il exécuté, et le Comité d'instruction publique entra-t-il en négociations avec Du Peyrou ? et, si ces négociations eurent lieu, pourquoi n'aboutirent-elles pas ? Je l'ignore. J. Guillaume.

—

Question sur George Sand (XLVI, 176, 326, 386). — Je crois que M. le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul a possédé les lettres de George Sand à Mme Dorval. Je ne sais pas qui les a maintenant.

Le vieux Sandiste berrichon pourra les lire dans un volume qui paraîtra à la fin de septembre ou au commencement d'octobre, et dont je lui dirai le titre et le nom de l'auteur, s'il veut bien me donner son adresse à l'*Intermédiaire*. C. Bouvier.

—

Ouvrages sur Mme de Balbi et sur Mme Du Cayla (XLVI, 291, 435). — En réponse à la demande faite par M. le vicomte de Reiset dans l'*Intermédiaire* au sujet des ouvrages sur Mme Du Cayla, je puis lui dire qu'en 1894, j'ai communiqué à M. Delisle, l'éminent conservateur de la Bibliothèque nationale, un cahier manuscrit, sorte de « copie de lettres » authentique de Mme Du Cayla, bourré de renseignements et de documents très curieux. J'avais longuement analysé, dans l'*Express de Lyon*, les correspondances concernant Lyon ; puis, sur l'offre de M. Delisle, l'ouvrage a été acquis par la Bibliothèque nationale, où il doit se trouver.

Berlot-Francdouaire.

(1) Cet éditeur habitait Neuchâtel, en Suisse, dit le *Moniteur*. C'est Du Peyrou. On sait que Du Peyrou a légué les manuscrits qui se trouvaient entre ses mains à la bibliothèque de Neuchâtel, où ils sont encore.

(2) Procès-verbal de la Convention t. XL, p. 141.

Journaux de langue française à l'étranger (XLVI, 346). — A propos du *Télégraphe illyrien*, comment se fait-il qu'on en ait confié la direction à Ch. Nodier, l'auteur de *la Napoléone*, que la police impériale avait traqué pendant une dizaine d'années ? César Birotteau.

—

Chanson du solitaire (XLIII ; XLIV ; XLV). — Je lis dans le *Figaro* du 9 janvier 1827 :

Coups de lancette. — De la chambre du Roi, M. Darlincourt (*sic*) le vicomte, nommé vient d'être gentilhomme ordinaire ; de son européen talent, les admirateurs compliment lui en font. — Les amis de M. Darlincourt disent qu'il est fort bon gentilhomme ; mais les personnes qui ont connu son père, M. Prévôt-Darlincourt, fermier-général, assurent au contraire qu'il n'est et ne peut être qu'un *fort gentil bonhomme*.

J. D.

Edgar Poe (XLI ; XLIII ; XLIV ; XLV). — Dans une étude sur *Edgar Poe*, publiée l'année dernière par M. R. de Gourmont dans une revue italienne, *Flegrea*, on lit :

The Murders of the rue Morgue furent publiés par Poe en avril 1841 dans le *Graham's Magazine*. En 1846 une adaptation de ce conte, mais donnée comme une production originale, quoique non signée, parut dans la *Quotidienne*, sous le titre de l'*Orang-Outang*. Peu de temps après, le *Commerce* publiait, en lui rendant son vrai titre, une traduction intégrale du même conte : ce traducteur, qui avait signé Old-Nick, était E. D. Forgues, qui devait, le 15 octobre suivant, faire connaître Edgar Poe par une étude donnée à la *Revue des Deux-Mondes*. Il y eut procès, ou du moins querelle, entre les deux journaux, et le nom de Poe fut écrit pour la première fois en France. Poe eut une assez vague connaissance de cette histoire (il croit avoir été démarqué par le *Charivari* (*Marginalia*) ; comme il ne pouvait songer, vu l'état de la législation littéraire, à retirer aucun profit de la traduction de ses œuvres, il dut se borner à goûter les joies pures de la renommée. On dit qu'en apprenant qu'on avait donné ce conte en français sans y mettre son nom, il avait eu un moment d'indignation. Ce fut cependant le commencement de sa gloire européenne : il y a presque toujours au début des grandes renommées littéraires, même les mieux justifiées, un scandale, un procès, un bruit extérieur à l'œuvre. C'est pourquoi on peut retenir avec indulgence et même avec reconnaissance le nom du premier traducteur ou arrangeur d'Edgar Poe. C'était une dame Isabelle Meu-

nier, femme d'un publiciste scientifique nommé Amédée-Victor Meunier, né en 1817. Madame Meunier devait donc être toute jeune lorsqu'elle eut l'heureuse idée de traduire le *Double Assassinat*. Elle continua, en divers journaux, notamment dans la *Démocratie Pacifique*, à faire connaître à un public, d'ailleurs peu enthousiaste, les plus curieux contes de Poe, jusqu'au moment où Baudelaire s'empara du grand écrivain dont il devait être le collaborateur autant que le traducteur.

Beaudelaire qui n'avait pu lire l'*Orang-Outang* sans ressentir « une commotion singulière » (*Lettre à Armand Fraisse*), suivit le procès et, dès qu'il connut le nom de Poe, s'enquit de ses œuvres. On a dit qu'elles n'avaient pas encore été en volumes, qu'elles gisaient éparses dans les collections de plusieurs journaux et magasines américains, *Graham's*, *Southern Literary Messenger*, *the Sun*, etc., toutes publications fort difficiles à se procurer en France. C'est une erreur manifeste, puisque les *Tales of the Grotesque and the Arabesque*, matière des deux premiers volumes de la traduction Baudelaire, avaient paru en 1839, pour les volumes suivants, Baudelaire puisa dans l'édition des œuvres posthumes publiée par Rufus Griswold. C'est en juillet 1848, un an avant la mort de Poe, qu'il donna, dans la *Liberté de penser*, sa première traduction, *Révélation magnétique*. Il est absolument faux qu'il ait appris l'anglais exprès ; comme le fait remarquer M. Crépet (*Œuvres Posthumes de Baudelaire*) ; il avait appris l'anglais, tout enfant, de sa mère.

Resterait, ce qui est facile, à préciser les dates, à donner les quantièmes, si l'on y tient. R. DE BURY.

—

Pagination bizarre (XLV). — Le *Dictionnaire des artistes de l'école française au* XIXe *siècle*, par Ch. Gabet, imprimé à Paris, chez Marchand du Breuil, en 1831 (libr. Vergne, place de l'Odéon), contient en tête et au bas de chaque page un fleuron gravé par Deschamps.

Dans le fleuron du haut de la page est l'indication alphabétique, et la pagination se trouve dans le fleuron du bas.

L-R.

*
* *

Je possède un opuscule intitulé : *Tableau historique, topographique et statistique de la Normandie et résumé de l'histoire générale de la France*, par M. L. Maire, Paris, Ledoyen, 1834, in. fol. de 34 pages. Cet opuscule n'est pas paginé, mais il existe dans le bas et à droite les signatures typographiques. Peut-on citer d'autres exemples d'une semblable pagination ?

*
* *

Dans ma collection de livres sur le département de Seine-et-Oise se trouve un volume dont la pagination est des plus extravagantes ; il est intitulé : *Extraits des anciens titres de propriété du ci-devant fief de Belleplace à Villeneuve Saint-Georges et d'une propriété contiguë ci-devant dite maison de la Grille qui lui a été réunie en 1752*, (par E. Bouriat). Corbeil, typographie Crété, 1867. in-4° (tiré à 100 exemplaires numérotés). Ce volume rare et curieux se compose de 143 feuillets, y compris le faux-titre et le titre. Les huit premières pages qui servent d'avertissement et de table sont paginées en chiffres romains et celles qui suivent le sont en chiffres arabes. Le recto de la première de celles-ci n'est pas numéroté. Toutes les autres jusqu'au chiffre 100 sont paginées de la manière suivante : Ainsi la page 14 est au verso de la page 13 et le même chiffre est reproduit au recto de la page 15, le texte suit cette pagination extraordinaire qui met le lecteur dans le plus grand embarras. A partir de la page 100 jusqu'à 138 inclusivement le verso de chaque feuillet est blanc.

Pourrait-on citer un autre exemple d'une pareille bizarrerie typographique ?

PAUL PINSON.

—

Ouvrages sur les émaux (XLVI, 235, 436.) — Il a paru dans la *Gazette Anecdotique* de l'an dernier une Etude en 2 numéros sur *les Emaux*. Si l'on désire en prendre connaissance, s'adresser, à partir du 26 septembre, aux bureau de la *Gazette* : 21 bis Boulevard de Port-Royal, Paris. Les numéros en question s'y trouvent. M. C.

—

Un répertoire national (XLVI, 120). — L'exécution de ce programme paraît bien difficile, et je ne vois pas clairement la possibilité de sa réalisation à bref délai.

En attendant qu'on l'entreprenne, je crois qu'il sera bon de résumer les tables analytiques, publiées ou en préparation, des catalogues des manuscrits conservés dans les bibliothèques de Paris et des départements.

Il conviendra d'intéresser à cette œuvre

les sociétés académiques de province, ainsi que les administrations ; mais il faudra exiger beaucoup pour, en somme, obtenir peu. VIEUJEU.

*
* *

Le projet de M. J. C. Wigg est très intéressant, et mérite d'être pris en considération pour le plus grand avantage de tous les historiens.

Je pensais depuis longtemps faire un travail semblable pour le seul Pays Fléchois, et j'espère pouvoir réaliser mes désirs en publiant, sous ce titre : *Galeries des célébrités fléchoises*, une ou deux biographies dans chaque numéro d'une Revue mensuelle qui doit paraître prochainement.

Ce travail peut se répéter en chaque département, pour être ensuite très facilement centralisé par les soins de l'Etat.

PAUL D'INY.

*
* *

L'idée est heureuse, excellente, j'y applaudis de tout cœur. Voici 40 ans et plus que je m'occupe de l'histoire de l'Auvergne. J'ai été peiné de constater combien d'hommes distingués sont oubliés après leur mort. On n'en sait absolument rien. C'est la nuit complète sur leur mémoire. C'est navrant ! Il me semble, en effet, que le gouvernement devrait s'occuper de faire faire des fiches sur chaque notabilité contemporaine (lettres, sciences, art, politique, industrie, etc.) Il trouverait des collaborateurs provinciaux, intelligents, sûrement ; et leur donner les palmes académiques ou les qualifier du titre de correspondant du ministère de l'Instruction publique serait, certes, peu de chose, vu le travail accompli. Seulement, il faut de la volonté, de l'énergie pour arriver à une heureuse solution. Espérons que cette idée n'en restera pas là. Quant aux sociétés savantes, je crois qu'il faut peu y compter. L'initiative individuelle est préférable. AMBROISE TARDIEU.

—

Le café des Aveugles au Palais-Royal (XLVI, 273 443). — Un de nos honorables confrères désirerait avoir des renseignements sur le Café des Aveugles, cet appendice de l'ancien Palais-Royal. C'est un peu comme s'il demandait à Mme Dieulafoy des impressions de voyage sur Suze ou sur Persépolis. Je ne sais si, en fouillant au fond de mes souvenirs, je parviendrai à satisfaire sa curiosité. Rebrousser chemin vers le passé jusqu'à trois quarts de siècle en arrière, on conviendra que ce n'est pas ce qu'il y a de plus facile, et la mémoire du sage Nestor, si riche dans ses jaillissements, broncherait certainement sur la chronologie et sur le spectacle de ce point d'histoire. On ne manquerait pas d'excuser le roi de Pylos. Un simple chroniqueur réclame le même privilège pour le cas où il se trouverait une lacune ou un peu d'inexactitude dans son rapport.

En 1836, quand je suis arrivé de ma province à Paris, le Café des Aveugles existait encore, mais il était visible qu'il courait à sa décadence. Au surplus, comme sept ans avant, dans la dernière année du règne de Charles X, on avait chassé les filles de la Galerie d'Orléans et du jardin ; comme aussi tout récemment, sur une motion d'Eusèbe Salverte, un député libéral, on venait de supprimer les Maisons de jeux, celles que le grand H. de Balzac a si bien décrites dans la *Peau de chagrin*, le Palais-Royal tout entier touchait à l'heure de son déclin. Sans doute, l'âme de la grande ville y palpitait encore. Si le vice sous ses formes les plus violentes y avait ses grandes entrées, l'art, la pensée et le plaisir s'y manifestaient aussi avec éclat et vivifiaient pleinement tout le laborieux quartier d'alentour. Trois théâtres, celui de Séraphin compris, (les ombres chinoises), tous trois servis par des artistes en renom, y attiraient tous les jours et tous les soirs, une élite composée d'auteurs dramatiques, de journalistes et de gens du monde. Les éditeurs en vogue avaient par là leurs étalages, où les duchesses venaient en carosse se fournir de nouveautés littéraires, et deux kiosques étaient le seul endroit en plein vent où l'on achetât des journaux. (La presse vendue au numéro n'est devenue un objet de commerce qu'au lendemain du 24 février 1848.) Quatre grand cafés, qui étaient autant de clubs de bon ton, ne désemplissaient pas d'une clientèle élégante. La même remarque serait à faire pour une dizaine de restaurants, établissements gastronomiques, célèbres dans le monde entier, car on y venait même du pays des Esquimaux. Par là aussi se voyait la première boutique où l'on trouvait à acheter des fleurs.

Il me serait facile de prolonger cette nomenclature des merveilles qu'enserrait ce parallélogramme du Palais-Égalité, mais j'ai hâte d'arriver à l'objet de cette Notice et, conséquemment, je saute par-dessus bien des détails. Toutefois je ne puis me défendre de noter, qu'en raison de tant d'attraits, cette zône voyait toujours se promener, en discourant, des philosophes péripatéticiens, probablement les rejetons de ceux dont parle Diderot, dans le *Neveu de Rameau*. Entre autres, j'y ai rencontré souvent, faisant son tour sous les arcades, le royaliste Chaudruc-Duclos, si fier, si noble sous ses guenilles, un second Diogène, et aussi, de quatre à cinq heures, Charles Fourier, le prince des utopistes, lequel venait voir s'il aurait enfin la bonne fortune de voir venir à lui le capitaliste inconnu auquel, il avait donné rendez-vous avec l'espoir de trouver en lui un disciple qui l'aiderait à construire le premier Phalanstère.

En voilà assez, j'espère, pour donner une idée de ce qu'était ce coin de la capitale, aujourd'hui transformé en une solitude presque funéraire. Ce que je n'ai pas dit, ce qu'on aura probablement deviné, c'était le joyeux mouvement des masses, l'incessant va-et-vient de milliers de visiteurs, la curieuse variété des âges, des petites industries et des costumes, mais par dessus tout l'indescriptible murmure qui, du matin au soir, s'échappait de tous ces groupes. Un étrange murmure, assurément bien fait pour faire tourner la tête aux passants, mais, si grand qu'il fût, il était parfois, assez souvent même, interrompu par un fort roulement de tambour. « — D'où vient ce bruit ? se disait l'étranger de passage. — Monsieur, c'est du Café des Aveugles ».

Le Café des Aveugles était un sous-sol pratiqué sous la colonnade qui fait face à l'étalage de Corcellet, le fameux marchand de comestibles et il était aussi dans le voisinage des restaurants Véry et Véfour. On y descendait par un escalier de cinq marches. L'établissement, assez mesquinement éclairé, consistait en une salle avec tables de marbre, banquettes et tabourets où s'asseyait le public, mais à l'époque dont je parle, on n'y consommait presque plus rien, si ce n'est de la musique et de la plus incorrecte de toutes. Sur une estrade assez simple prenaient place avec leurs instruments, presque tous des flûtes, des clarinettes et des hautbois, quinze exécutants, qu'on disait être des pensionnaires loués à l'hospice des Quinze-Vingts. J'ignore s'ils venaient de là ou d'ailleurs.

Tout au-dessous de l'estrade, on avait annexé à cet orchestre, déjà si bizarre, un artiste de l'allure la plus grotesque. Imaginez un grand gaillard de six pieds neuf pouces, (vieux style), habillé d'oripeaux et coiffé d'un tour formé par quinze plumes de couleurs variées, le tout à fin de faire accroire au public bénévole que c'était un sauvage venu d'Amérique. Oui, un sauvage à la manière des Incas de Marmontel. A la portée de ses bras, quinze tambours semblables à ceux de nos régiments, quinze caisses avaient été attachées l'une à l'autre. Tout en courant et en faisant force contorsions, le prétendu mohican frappait de ses baguettes sur chacune de ces peaux d'ânes, et ce jeu puéril amusait grandement le public d'alors.

En réalité, ce tambourinaire n'était qu'un hors-d'œuvre ; le morceau de résistance, ce qui intéressait le plus, c'était ce bouquet de quinze aveugles. Ces malheureux qui jouaient de mémoire, sans guide-âne et sans chef d'orchestre, puisqu'ils n'y voyaient pas, arrivaient pourtant à se mettre d'accord, mais on peut bien penser que jamais oreille musicale ne s'est aventurée jusqu'à aller les entendre. Mais pourquoi avait-on choisi des aveugles plutôt que d'autres ? Gérard de Nerval dit là-dessus son mot dans la *Bohême galante*, page 190 : « C'est que, vers la « fondation qui remonte à l'époque révo- « lutionnaire, il se passait là des choses « qui eussent révolté la pudeur d'un « orchestre. Aujourd'hui tout est calme « et décent. Et même la galerie sombre « du Caveau est placée sous l'œil vigilant « d'un sergent de ville ». — Cette interprétation est-elle la bonne ?

Le Café des Aveugles a cessé d'être sous le règne de Louis-Philippe.

PHILIBERT AUDEBRAND.

Même réponse : V. A. T. A. S. et Léda.

—

Puits dans les églises (XLIV ; XLV; XLVI442. — Il existe dans l'église Notre-Dame d'Etampes plusieurs puits qui sont cachés sous les dalles. Un est situé, à gauche, vers le chœur, entre deux piliers. Un

autre dans la nef principale, à droite, devant la chaire, il servit en 1843 lorsqu'on fit les voûtes de cette nef. Enfin un troisième, à gauche, où est la nef latérale, à l'entrée de l'église. Tous ces puits n'ont pas une grande profondeur, le niveau de l'eau étant très élevé. P. P.

*
* *

Dans les églises de *Prahecq*, de *Périgné* (Deux-Sèvres), XIIe siècle, il existe des puits dont l'eau a servi longtemps aux usages du culte. C. DE St MARC.

—

Christ sans barbe (XLVI, 65, 215). — Grégoire de Tours croyait que Jésus avait été crucifié à l'âge de dix-huit ans.

« Dans la quarante-troisième année du règne d'Auguste, Notre Seigneur Jésus-Christ naquit selon la chair de la Vierge Marie », liv. I, ch. 18,

(An 13 de notre ère).

« La Passion de N. S. J.-C. est de la dix-septième année du règne de Tibère », liv. I, ch. 22.

(An 31 de notre ère).

Traduction Guadet et Taranne. Paris, Renouard, 1836.

Un manuscrit, celui de Corbie, au ch. 18, fait naître Jésus en l'an 40e du règne d'Auguste, trois ans plus tôt par conséquent.

Cela concorderait tout à fait avec la théorie nouvelle indiquée.

— Autres opinions du célèbre chroniqueur ecclésiastique du VIe siècle :

« Il n'est point douteux que ce premier homme, Adam, n'eût avant son péché les traits du Seigneur notre Rédempteur, » liv. I, ch. 1.

« Dieu conserva seulement dans l'arche, pour renouveler le genre humain, Noé, qui n'avait cessé de le servir fidèlement et qui reproduisait son image », liv. I, ch. 4.

« Joseph, à l'âge de seize ans, image du Rédempteur, eut des songes qu'il raconta à ses frères », liv. I, ch. 9.

Cette sorte d'obsession du grand évêque n'est-elle pas curieuse ?

OLIVIER.

—

Gâteaux sacrés (XLIV ; XLV ; XLVI, 50, 275). — Ce que M. G. D. a trouvé est assez fréquent avant le XVIIe s. J'en avais déjà dit un mot dans l'*Intermédiaire* (XLV, 657, 836-837). Puisque la question est agitée, on me permettra de compléter mes notes précédentes. Voici donc ce qui autrefois était observé dans le diocèse du Mans :

En 1459, l'évêque du Mans reconnaît devoir une certaine somme de vin à la sacristie de Saint-Julien pour la communion pascale des paroissiens du Crucifix (*Livre Rouge* f° 287 v°).

En 1448, Jean du Plessis-Châtillon et Jeanne des Aubiers, sa femme, font une fondation perpétuelle de 15 pots de vin, mesure de Mayenne, en faveur de la sacristie de Châtillon-sur-Colmont, pour le même jour de Pâques, (Cf. Dom Piolin, *Hist. de l'église du Mans*, t. V, p. 202).

« Dès avant 1463, Me Pierre Leroux prêtre légua une rente de 12 pintes de vin « pour estre distribuées aux habitants de la paroisse de la Guerche après avoir reçu le sainct sacrement de l'autel au temps de Pasques « (*Province du Maine*, 4e année (1848), p. 47).

A Assé-le-Boisne, l'usage existe aussi à cette époque. Les héritiers de Guillaume Laguignée doivent, au jour de Pâques, à la fabrique. « deux buyees et demie » de vin (1466), et le procureur de la fabrique, dans ses comptes, mentionne la recette « du vin deu au jour de Pasques » (1466). Cf. *Monographie d'Assé-le-Boisne* par M. Moulard, pp. 20, 349.

Dans les comptes de fabrique de Souvigné-sur-Mesme, je lis :

Item comptent les d. procureurs avoit baillé iii j sous pour le vin lequel a esté distribué au peuple au iour de Pasques (1471).

Dans ceux de la Quinte (1452-1453) :

Item pour vin acheté pour accomunier aud jour de Pasques.... VI s. III d.

Le prieur de Torcé est plus explicite ; il nous apprend qu'il fournit chaque année le jour des grandes Paques « de vin et pain à bénir à tous les paroissiens dudit lieu qui recevront le corps de Jésus-Christ pour prendre et user iceulx vin honnestement après qu'ils auront esté accomunié » (*Arch. de la Sarthe* $\frac{H.49}{3}$ doss., 3.

Ils seraient nombreux les exemples que nous aurions à citer encore ; c'est la fabrique de Sougé-le-Ganelon chargée « de pourvoir de pain et de vin pour l'administration et utilité du peuple au jour de

Paques chacun an et aux jours de jubilé » (1573) ; c'est Me Guichard qui dans son testament du 15 avril 1589 fait « donation d'un écu de rente pour le fournissement du vin à accommunier. » (*Semaine du Fidèle du diocèse du Mans* I, 40. p. 16) ; ailleurs c'est une terre nouvellement achetée grevée «.... d'un demi-pot de petit vin le jour de Pasques pour servir aux communiants... » (8 juin 1620) ; c'est encore deux sous payés à un hôte pour une pinte de vin qu'il a fournie « pour servir la communion de quelques habitants ... pour du vin fourni tant au jour des Rameaux, la Notre Dame de Mars qu'à Pâques... » (Comptes de janvier 1625). Et enfin en 1628 un procureur dépense une certaine somme « pour le vin qui auroit esté departy aux communiants à la feste de Noël et durant les jours du jubilé...., 18 deniers pour un demyon de vin auxcommuniants à la fête de l'Annonciation. »

Je ne m'étonne point que M. G. D. ait trouvé le texte qu'il insère le 20 août dernier. Dans les comptes du collège du Mans à Paris, je lis en effet :

Item pour avoir fourny de pain et de vin a accommunier et à dire la messe...

Ce dernier texte m'amène à conclure qu'il y a une distinction à faire entre le vin de messe et le vin à « accommunier » Il est un fait certain que l'usage de distribuer aux fidèles après la communion, du vin non consacré demeura jusqu'au XVIIe siècle ; des abus, peut-être aussi — nous avons rencontré des textes en notre faveur — la propreté du lieu saint exigèrent l'abolition de cet usage qui, comme je le disais en mai dernier, existe encore dans le diocèse du Mans et chez les Bénédictins de Solesmes. Existe-t-il ailleurs ? Je l'ignore. Peut-être que d'aimables intermédiairistes pourraient me renseigner.

S. M. G. D. désire plus amples détails sur la distinction du vin de messe et du vin de communion, je pourrai lui envoyer directement quelques notes. Il serait trop long d'apporter ici une série toujours inépuisable de textes.

L. C. DE LA M.

Pierre Hennier († 1510), en son *Manuale adusum ecclesiæ Cenomanensis*, Rouen, Morin, 1501, mentionne aussi cet usage de donner du vin à boire à tous ceux qui ont fait la communion pascale.

—

Les chevaux du Carrousel (XLVI, 350). — Lorsqu'en 1806 on construisit l'arc de triomphe du Carrousel, on le fit surmonter par les chevaux dits *de Corinthe*, que Napoléon avait pris à Venise. On y ajouta un char conduit par la Victoire et la Paix, en plomb doré, œuvre de Lemot. La statue de Napoléon devait être placée sur ce char, mais les événements de 1815, non seulement arrêtèrent ce projet, mais firent disparaître les chevaux, que les alliés rendirent à Venise en même temps que le fameux *lion de Saint-Marc* qui ornait l'esplanade des Invalides.

Quant au char et aux deux déesses, ils suivirent naturellement les chevaux « emportés ». Toujours est-il qu'en 1828 le sommet du monument resté vide fut occupé par un nouveau char et quatre chevaux, en bronze cette fois, qui sont l'œuvre de Bosio, et non pas, croyons-nous, une réplique du groupe précédent. J.-C. WIGG.

***

Je suis très surpris de lire que les chevaux de Venise proviennent de Babylone et auraient ensuite passé en Grèce pour orner un arc de triomphe élevé au roi de Macédoine, Persée, puis à Rome, transportés par Paul-Emile en 167 avant J.-C. Ces données sont contraires à ce que l'on peut lire partout sur ce quadrige fameux qui a conservé encore un peu de sa dorure tant de fois séculaire. On sait d'une manière plus certaine qu'ils ont été enlevés à Constantinople, en 1204, par le doge Dandolo; en tous cas ils n'ont pu être donnés à Venise par le pape Jules V, par la raison très simple qu'il y a eu seulement deux papes du nom de Jules ; Jules I mort en 352, et Jules II, qui gouverna l'Eglise de 1503 à 1513. On tient généralement pour probable, mais la vérité est qu'il n'y a aucune certitude, qu'ils sont du 1er siècle après J.-C. et traînaient un char où était la statue de Néron déïfié.

On les nomme aussi les chevaux de Corinthe, en ce cas ils auraient fait partie du butin en œuvres d'art rapporté par Mummius après la prise de cette ville, an 146 avant J.-C., mais ce serait trop beau.

Quant au quadrige qui surmonte actuellement l'arc du Carrousel, je crois qu'il est de Bosio, 1768-1845 ; c'est du reste une simple imitation du quadrige vénitien, non une reproduction exacte faite d'après un moulage. Je ne crois pas qu'en 1815 on pensât à faire mouler les originaux que la conquête avait donnés à la France et que lui reprenait la conquête.

H. C. M.

—

Couteau-présentoir (XLVI, 293, 386). — On lit dans le *Glossaire français du moyen âge*... de M. le M. L. de Laborde, à l'article *Cousteaux*.

... Ces cousteaux étaient mis au nombre de trois dans une gaîne. D'abord, un grand couteau très large à son extrémité, coupant des deux côtés, et qui servait à découper, mais plus particulierement à prendre le morceau découpé, comme avec une pelle, et à le placer sur les tranchoirs ou à le présenter ainsi aux convives...

N'est-ce pas là l'explication du mot *couteau-présentoir*.

De Mortagne.

*
* *

Au moyen âge, on se sert d'un couteau comme symbole de possession. Quand Rollo, duc de Normandie, donnait à l'église de Notre-Dame de Chartres son château de Malmaison, il lui présentait aussi un couteau en témoignage du don.

Saint-Médard.

—

Trompettes de terre cuite pour la chasse (XLVI, 350). — A Saint-Affrique (Aveyron) on vendait tous les ans, au retour de la semaine-sainte, des cornets de terre cuite ayant la forme d'une trompe d'environ 12 centimètres de diamètre — que l'on appelait des cornes. Ces cornes servaient aux enfants à faire du tapage aux Ténèbres. Cet instrument n'avait rien de mélodieux. On en fabrique peut-être encore.

A. S.. E.

*
* *

On fabrique encore à Chirens (Isère), où il y a beaucoup de potiers, des trompettes en terre pour l'amusement des enfants.

A. R.

—

La traite des blanches au XVIIIe siècle (XLVI, 280, 296, 390). — Les papiers de Meusnier et Marais faisant partie des archives de la Bastille et concernant les mœurs secrètes du XVIIIe siècle, m'ont servi pour documenter mon ouvrage : *Les petites maisons galantes de Paris au* XVIIIe *siècle*, 1902, in-8°. (Daragon éditeur, 30, rue Duperré, Paris). En ce moment, je corrige les épreuves d'un second volume qui aura pour titre : *Les Maisons closes et les Courtiers d'amour au* XVIIIe *siècle*, qui paraîtra chez le même éditeur et puisé dans les mêmes sources.

Le titre est suffisamment clair pour que je n'entre pas ici dans le détail de son contenu où l'on pourra savourer les rapports des tenancières et le trafic des proxénètes qui florissaient sous le règne de Louis XV.

Gaston Capon.

*
* *

Dans l'article consacré à la traite des blanches par le distingué érudit M. Eugène Grécourt (voir l'*Intermédiaire* du 10 septembre dernier, col. 293), je lis cette phrase :

« Il est impossible, à Paris, qu'une femme entre ou reste, malgré elle, dans une maison de débauche, car la Préfecture de Police n'y tolère que la présence de femmes *majeures*, reconnues prostituées professionnelles. »

M. Eugène Grécourt ne commet-il pas là une petite erreur matérielle ? En effet, parmi les prostituées professionnelles, c'est-à-dire inscrites sur les registres de la préfecture, on rencontre souvent des filles de dix-huit ans, dix-sept ans, sinon de seize ans. Comment expliquer cela ? Est-ce par la production à la police de fausses pièces d'état-civil ? Ou bien la préfecture inscrit-elle d'office sur le registre de l'infamie les filles mineures arrêtées dans une rafle, qui manifestent, comme dit M. Grécourt, « l'intention formelle de continuer à se livrer à la débauche » et qui ne sont pas réclamées par leur famille ? D'une façon ou d'une autre, il y a là un point obscur qui mérite d'être éclairé.

Saint-George.

—

Un louis (pour vingt francs) (XLVI 172). — S'il y a une loi dont l'application s'impose, c'est bien celle du 4 juillet 1837 puisqu'aujourd'hui nous comptons encore par sous et louis, setiers, chopines, livres, onces, etc.

Les art. 5 et 6 sont cependant bien clairs et précis.

Art. 5. — A partir du 1er janvier 1840, toutes autres dénominations de poids et mesures autres que celles portées dans le tableau annexé à la présente loi, et établies par la loi du 18 germinal an 3, sont interdites dans les actes publics ainsi que dans les affiches et les annonces. Elles sont également interdites dans les actes sous seing-privé, les registres de commerce et autres écritures privées produits en justice. Les officiers publics contrevenants seront passibles d'une amende de 20 francs, qui sera recouvrée sur contrainte comme en matière l'enregistrement. L'amende sera de 10 fr. pour les autres contrevenants :elle sera perçue pour chaque acte ou écriture sous signature privée : quant aux registres de commerce ils ne donneront lieu qu'à une seule amende pour chaque contravention dans laquelle ils seront produits.

Art. 6. — Il est défendu aux juges et arbitres de rendre aucun jugement ou décision en faveur des particuliers sur des actes, registres ou écrits dans lesquels les dénominations interdites par l'article précédent auraient été insérées avant que les amendes encourues aux termes du dit article aient été payées.

Le tableau annexé s'exprime ainsi en ce qui concerne les monnaies : *Franc*, cinq grammes d'argent au titre de neuf dixièmes de fin. *Décime*, dixième du franc. *Centime*, centième du franc.

Les gens de cercles et de courses sont soumis aux lois comme tous les autres et ils savent à quoi il s'exposent s'ils se servent des anciennes appellations, dans des affiches, annonces ou autres écrits. Quant à la rigueur avec laquelle les tribunaux vont appliquer la loi, je me demande comment ils pourraient augmenter ou diminuer la peine. L'amende est fixe, (c'est 20 fr. ou 10 fr. suivant qu'on est officier public ou simple particulier) ; elle ne peut être modifiée puisque la loi n'a pas prévu l'admission de circonstances atténuantes.

Il n'y a donc pas à rendre les tribunaux responsables de prétendues rigueurs auxquelles ils ne peuvent soustraire personne et à rejeter sur eux des responsabilités qui ne peuvent incomber qu'aux agents chargés d'assurer la constatation des contraventions et de veiller à leur répression. C'est à ces derniers qu'il peut appartenir de se montrer plus ou moins rigoureux, lorsqu'ils voient s'étaler sur des affiches, par exemple :

Truffes à un louis la livre. Vin à emporter à quatre sous la chopine — Au lieu de truffes à 20 francs le demi-kilogramme — Vin à emporter à vingt centimes le demi-litre.

Les officiers ministériels se sont soumis à la loi de 1837 et n'insèrent plus dans leurs actes que des mesures décimales ; pourquoi les simples particuliers n en feraient-ils pas autant ?

Quand on sera débarrassé des anciennes appellations, il n'y aura plus que le système métrique à appliquer et si par hasard *Gugusse* ou *Polyte* mettaient à la mode l'usage de compter par thunes et linvés, le législateur n'aurait qu'à reprendre le texte de la loi de 1837 et à le modifier en l'appliquant cette fois aux nouvelles appellations. YSEM.

*
* *

Je crois que l'inobservation du système métrique dans les transactions commerciales est un délit qui tombe sous l'application de la loi, mais il sera bien difficile d'extirper une pratique invétérée.

Plusieurs industries et métiers opposent encore une certaine résistance à l'adoption définitive du système métrique. La raison en est dans la survivance de vieilles traditions, et aussi dans le désir très vivace de ne point parler comme tout le monde. Ces formules surannées servent de rempart à leur infaillibilité vis-à-vis du profane.

Le monde officiel lui-même paraît donner prise à semblable critique. N'est-il pas question en effet d'établir sur le revenu un impôt progressif au marc-le-franc ?

Quoi qu'il en soit, nous aurons encore pour quelque temps à entendre parler de carat chez les bijoutiers, de nœud et de mille chez les marins, de ligne chez les pêcheurs de poisson, les horlogers, les lampistes ; d'once, de livre, de sou, chez les épiciers ; de point chez les chapeliers, les gantiers, les cordonniers. les imprimeurs ; de pouce chez les fontainiers ; etc. Mais c'est chez les débitants de boissons que semblent s'être réfugiées les dernières mesures non légales, car on n'y parle que par barrique, tonneau, muid, demi-muid, verre, tasse. demi-verre, demi-tasse, carafon, canon, chopine, demi-setier, etc.

Enfin, certaines unités conventionnelles

sont consacrées par une longue expérience, témoin les divisions du temps et de la circonférence, et les divisions des diverses parties de chaque ordre d'architecture. Le système décimal s'y introduira, là comme ailleurs ; toutefois ce ne sera qu'après assez longtemps encore.

L.-N. MACHAUT.

—

Les oiseleurs à Paris (XXXIX). — D'après la reine Christine de Suède, au sacre de chaque roi de France, ordre était autrefois donné aux marchandes d'oiseaux établies sur les quais de la Seine d'en lâcher *à la fois 400 douzaines, qui tout d'un coup remplissaient les airs de leurs mélodies de joie, de bonheur et de liberté* (*Textes manuscrits des Collections du progrès* de la Bibliothèque de l'Arsenal, M. 171-11). Monteil dit qu'au XIVe siècle les clercs de l'église de Rouen lâchaient, aux jours solennels, pendant le *Gloria in excelsis*, des oiseaux aux pattes desquels étaient attachées de légères pâtisseries (M 183-56).

ALPHONSE RENAUD.

—

Le couvre-feu (XLVI, 118, 251, 331, 446). — A Chartres, il y a peu d'années, un veilleur de nuit se tenait du coucher du soleil au jour dans une loge du clocher neuf, et toutes les heures criait dans un porte-voix « Repos ». Il avait pour fonction de signaler les incendies alors si fréquents en Beauce. A cet effet, il était muni d'une carte et d'une lunette d'approche, et s'il voyait le feu au loin il sonnait le tocsin et criait dans son porte-voix le nom de la localité où se trouvait l'incendie. Cet usage a été supprimé il y a une trentaine d'années.

MARTELLIÈRE.

*
* *

Merci aux aimables collaborateurs de l'*Intermédiaire* qui ont bien voulu nous donner d'intéressants détails sur le couvre-feu. J'ose insister encore, comptant sur leur bienveillance et leur érudition.

« Si la recherche des origines du couvre-feu ramene au temps de la conquête d'Angleterre », cela peut être vrai pour la Normandie, pour le Maine, l'Anjou, la Touraine, à cause de Henri Plantagenet, roi d'Angleterre, qui était en même temps comte d'Anjou, de Touraine, du Maine, et par là seigneur de La Flèche où il vint avec Thomas Becket. Peut être introduisit-il alors les mesures édictées par Guillaume-le-Conquérant. Mais pour les autres provinces, quelle peut-être l'origine de cette sonnerie tardive ?

Enfin y a-t-il d'autres villes qui aient conservé cet usage et peut-on nommer les paroisses normandes où la cloche vient ainsi souhaiter la bonne nuit ?

L. C. DE LA M. et PAUL D'INY.

—

Les commodités au XVIIe et au XVIIIe siècle (XLVI, 236. 387). — Mon Dieu, elles brillaient le plus souvent par leur absence ; et, non seulement la Palatine, mais depuis, M. Loiseleur (1) et avant lui le comte de Laborde, ont donné sur le sans-gêne de l'époque à ce point de vue, des détails on ne peut plus précis.

C'est ainsi que la galerie aboutissant au château d'Amboise, à la porte où Charles VIII vint se fracasser la tête, « était, au dire de Commines, le plus déshonnête lieu du château : chacun y faisait librement ses nécessités ».

Et M. Loiseleur d'ajouter :

Si l'on s'étonne de voir une cour déjà élégante traverser un lieu si infect et se tenir tout près de là pendant plusieurs heures, nous dirons que les courtisans et les dames de cette époque n'avaient pas, à beaucoup près, des nerfs aussi délicats ni des habitudes de propreté aussi raffinées que le plus humble bourgeois de notre époque. Les choses n'étaient pas beaucoup plus avancées sous Louis XIII. Le *Palais Mazarin*, ouvrage de M. le comte de Laborde, contient à ce sujet de curieuses révélations. Les courtisans, les familiers de Richelieu, les dames même qui l'allaient visiter, satisfaisaient sans façon certaine nécessité dans l'antichambre qui précédait le salon du ministre : les dames se contentant de dire à leurs cavaliers : Tournez un moment la tête.

M. Loiseleur fait ici allusion à l'aventure de Mme de Caroye avec l'abbé Testu textuellement citée par M. de Laborde, d'après l'anecdote de Tallemant des Réaux, madame de Choisy ne faisait guère plus de façons, si elle n'avait pas le geste aussi libre que madame de Caroye, elle

(1) *Les résidences royales de la Loire* par Jules Loiseleur, bibliothécaire de la ville d'Orléans, Paris, E. Dentu, 1863, in-12.

avait le mot plus libre, le mot tel que nous avons accoutumé de l'employer entre hommes et que certaines n'ignorent point assez, à en croire quelques trop délicats amants.

Dédaigneuses des euphémismes aimables et des périphrases habiles, elles n'ont d'ailleurs qu'à demi tort, le génie de la langue milite en leur faveur ; et pas plus que la Palatine ou que Laurence Sterne, ce n'était l'euphémisme, ou le mot enfantin, qu'employait madame de Choisy.

Claudine pouvait, à l'école, en son cher Montigny, avoir trouvé autre chose. A son noble père de nous le faire savoir. C'est le moins qu'il puisse faire.

PIERRE DUFAY.

*
* *

A consulter, à ce sujet, telle anecdote un peu indiscrète de Brantôme où sont en scène le Vert-Galant, quelques bons compagnons et les filles d'honneur de la reine ; et, en trois ou quatre passages, — contradictoires, il le faut reconnaître, car dans l'un au moins, il est question de *privés*,— *l'Histoire comique de Francion.*

*
* *

Je me rappelle avoir remarqué en consultant le fac-simile d'un ancien monument romain (?) au palais de Tunisie, à l'Exposition de 1900, un lieu plus ou moins secret où on remarquait un siège construit comme ceux de nos jours. A. SY.

*
* *

Sur un plan de l'Hôtel des Invalides daté de 1705, je lis: *Lieux communs—Cuisine du gouverneur, sa dépence, son office et ses lieux.* W. MAIREX

—

Metz en Lorraine (XLVI, 338). — Tous les officiers supérieurs du génie et de l'artillerie, qui ont passé par l'école d'application de Metz, ont entendu dire couramment dans l'armée à Metz : « Metz en Lorraine, Tours en Tourraine. »

M. des Robert connaît certainement la thèse de mon regretté professeur d'histoire au collège de Metz, Henri Klippfel, *Les paraiges messins* ; il sait mieux que moi que Metz a été une république, qu'elle a été annexée à la France, comme Toul et Verdun, bien avant le duché de Lorraine ; il sait, aussi bien que moi, qu'à Metz, ville de guerre, à dix heures sonnant, la retraite battait, les ponts-levis des portes étaient levés et nul ne pouvait plus entrer dans la place. Tout cela a donné, en effet, aux habitants de Metz un caractère *entier* qui les différencie de l'ancien duché de Lorraine. Mais j'en atteste le sang français versé en 1870 dans la campagne de Metz, ce n'était pas de l'antipathie. NAUROY.

—

Pierre tumulaire de curé (XLVI, 172). — Je crois qu'il ne faut pas prendre à la lettre la phrase de Lamartine sur les pierres tumulaires de curé :

Une pierre sans nom marque sa place au cimetière.

C'est une phrase de poète qui faisait bien dans le paysage pour donner le dernier trait de la vie humble et cachée d'un curé de campagne.

Au contraire, partout le nom du curé est inscrit sur sa tombe, souvent avec un calice ou une étole, et très souvent une croix avec épitaphe, à la place d'honneur du cimetière, marque la place où il repose. LESLIE.

—

Comment écrire 1900 en chiffres romains (XL ; XLI ; XLII ; XLVI, 382). — Pourquoi chercher à écrire 1900 en chiffres romains? Ces chiffres exigent un certain travail pour être lus, et beaucoup de personnes sont peu au courant de cette chinoiserie. Ne serait-il pas beaucoup plus simple d'écrire en chiffres arabes qui se lisent d'un seul coup d'œil. Un grand nombre d'ouvrages modernes portent leur date en chiffres connus, l'aspect typographique n'y perd rien et le lecteur n'est pas obligé de deviner un rébus. Espérons que le xxe siècle adoptera cette réforme si logique. MARTELLIÈRE.

—

De suite ou tout de suite (XLVI, 233, 381). — A ce que, si je ne me trompe, enseignent les grammairiens, *de suite* signifie d'une manière continue, sans interruption ; par exemple, « ils ont marché plusieurs jours de suite». On ne peut donc, sans incorrection, dire : je viens de suite, pour : je viens sans retard, à l'instant, immédiatement ; c'est l'expression *tout de suite* qu'il convient d'employer en ce sens.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Une manifestation de femmes sous la Révolution. — Les dames chrétiennes de Paris qui ont manifesté récemment sur la place de la Concorde, pour la liberté de l'enseignement, ont eu des devancières sous la Révolution. On en jugera par l'adresse suivante qui est inédite et que nous avons sous les yeux en original.

Les dames citoyennes de Paris font une démonstration, toute pacifique. Nul ne songe encore à les violenter dans leurs sentiments, et leur désir se borne à faire savoir, avec toute l'autorité d'un féminisme naissant, qu'elles aussi, font les lois puisqu'elles font les hommes par qui les lois sont faites.

ADRESSE
DES DAMES CITOYENNES DE PARIS
ET DES PROVINCES
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Messieurs,

Nous venons au nom de plusieurs citoyennes de cette capitale et des provinces, vous exposer les avantages qui résulteraient d'une confédération des Dames françaises pour le rétablissement des mœurs. Le mémoire que je vais avoir l'honneur de lire en peu de mots, convaincra de l'importance de cette réunion de vues qui ne paraît pas telle au premier coup d'œil, mais qui, étant mûrement réfléchie, annonce de grands desseins pour le bonheur public. Cette confédération serait célébrée huit jours après le pacte fédératif des hommes, celle-ci serait l'octave de l'autre. Daignez en entendre la lecture dignes Pères de la Patrie, vous y verrez des intentions pures qui ne tendent qu'à seconder vos sublimes travaux.

PLAN DE CONFÉDÉRATION DES DAMES FRANÇAISES

Moyens de rétablir promptement et constamment les mœurs pour seconder les sublimes travaux de l'Assemblée nationale.

Proposés par Mad^e Mouret, auteur des *Annales de l'Education du Sexe*, directrice du *Musée des Dames et des Demoiselles*, auteur du *Catéchisme du citoyen* pour l'éducation de la jeunesse conformément à la nouvelle constitution.

Tous ouvrages que cette descendante de La Fontaine a eu l'honneur de voir approuvés par l'auguste assemblée.

Pénétré de cette maxime que si les hommes font les lois ce sont les femmes qui font les mœurs surtout dans un état où le sexe a beaucoup d'influence,

Mad^e Mouret propose un moyen de transmettre promptement à la jeunesse, son goût, son amour pour les bonnes mœurs et son respect pour les décrets de l'assemblée nationale.

Comme la première éducation des enfans appartient aux Dames et que le succès de l'institution dépend de leurs soins, elle désirerait que toutes les dames de Paris (au moins un certain nombre par députation) voulussent s'assembler avec elles dans le champ de Mars à l'octave du pacte fédératif des hommes pour y jurer solennellement qu'elles élèveront toutes, leurs enfants, de l'un et de l'autre sexe dans les bonnes mœurs, dans des sentiments de patriotisme et dans l'attachement respectueux dû à la nation assemblée, à la loi et au roi

Quoique l'auteur de ce projet ait en vue l'économie, cependant elle prévient qu'il y aura quelques dépenses à faire, une légère taxe qu'il conviendrait que les dames confédérées déposassent chez un notaire choisi par l'Assemblée nationale.

La souscription ne sera que de 24 fr. cette modique somme sera employée aux frais de cette fête consacrée à la gloire de la Patrie et des dames françaises.

A.

—

Les notes universitaires de Renan. — Au moment où l'on songe à ériger à Tréguier, une statue à Renan, les deux notes suivantes sont d'actualité. Elles ont été relevées aux Archives nationales, dossier de la Faculté des Lettres de Paris, 1846. (Cote F. 17. 4848.[58])

Lettre de M. Renan, répétiteur à Paris, qui demande l'autorisation de se présenter à l'examen de licence «.....Je puis ajouter qu'ayant terminé depuis longtemps mes études classiques, et n'ayant cessé, depuis, de m'occuper d'études littéraires, ma préparation au moins éloignée ne date pas seulement de l'époque où j'ai pu commencer à prendre mes inscriptions.»

Signé : E. *Renan*, rue des Deux Eglises, 8.

Furent reçus licenciés ès-lettres : MM. Bonnefont, 1er ; Clémencet, 2e ; l'abbé Foulon, 3e ; Renan, 4e.

La note qui suit ces nominations est assez piquante :

...Aucun des candidats ne s'est distingué par l'éclat du succès.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON. St-Amand-Mont-Rond.

XLVIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 10 Octobre 1902.

38e Année — 31, bis r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 982 — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Modifications dans le nom. — Je me nomme, je suppose, Dufond; j'ai des sœurs, cousins, oncles et tantes qui portent le même nom de famille : Dufond. Pour des raisons personnelles *ou fantaisistes*, il me plairait d'ajouter à ce nom, celui d'une grand'mère dont le mari aurait omis ou n'aurait pas voulu joindre au sien le nom de sa femme, comme cela a lieu d'habitude. Je fais, en conséquence, une demande d'autorisation au garde des sceaux et la publication est faite dans la localité habitée par tous ces oncles, tantes et sœurs.

Ces derniers ont-ils le droit de refuser ou d'empêcher, sans motifs autres que le dépit et la jalousie, l'exécution de mon projet?

En supposant que cette autorisation puisse m'être accordée par le garde des sceaux, toute ma famille de même nom peut-elle s'adjuger du fait de ma demande personnelle le droit de modifier identiquement le leur, ou est-elle obligée d'adresser une demande collective dans les mêmes conditions que la mienne?—Monsieur Eugène Grécourt, qui, à la col. 976 du n° 972, *Intermédiaire* du 30 juin 1902, a répondu à une question de ce genre et qui semble très compétent, voudra-t-il me renseigner ou au besoin me faire connaître son adresse par la « Petite correspondance » ?

Un étranger abonné.

M. Eugène Grécourt à qui nous avons, en épreuves, transmis ces questions, veut bien nous adresser les réponses suivantes :

1° Toute demande d'addition ou de modification de nom, devant être *sérieusement motivée* (et non basée sur des raisons fantaisistes), il est évident qu'il en est de même des oppositions et que celles-ci ne sont prises en considération *que si elles sont justifiées*.

2° Les demandes de cette nature sont *personnelles*. Les autres membres de la famille ne peuvent modifier leur nom qu'autant qu'ils y sont eux-mêmes autorisés.

Il est bien entendu que si, par exemple, des enfants viennent à naître après l'autorisation accordée au père, ils sont naturellement déclarés sous le nouveau nom de celui-ci.

Pour renseignements plus complets et plus certains, s'adresser aux référendaires, au sceau de France, plus spécialement chargés de ces sortes d'affaires.

E. Grécourt.

—

Les noms propres et la Révolution. — Les noms patronymiques, m'est-il dit, subirent vers l'an 1792 des modifications de même nature que les noms de lieux. Ainsi la famille des Leroi devint Lanation, Laloi... ; Celles des Lecomte, des Lemoine etc, furent transformées au goût du jour. J'avoue que cette affirmation, est toute nouvelle pour moi. Aussi prends-je la liberté de recourir à l'omniscience de nos chers collaborateurs, les priant de vouloir nous citer quelques-uns de ces change-

ments. Cela servirait de point de départ à un intéressant et curieux répertoire.

GER.

—

Pièce d'or vénitienne. — J'ai rapporté de Milan en 1859, avec plusieurs médailles plus ou moins authentiques, un lot selon moi beaucoup plus intéressant de monnaies modernes, de la république romaine de 1849, de Venise sous le gouvernement du magnanime Manin. Parmi les pièces d'or, toutes assez rares, se trouve une pièce de 20 francs qui mérite une mention particulière :

Avers : Buste de l'Italie casquée et laurée — autour cette inscription : *l'Italie délivrée à Marengo.* — Revers : dans un cercle de feuilles de laurier : *20 francs l'an 9.* Autour de la couronne : *Liberté* Egalité** — au-dessous : *Eridania.*

La pièce est à fleur de coin. — Je voudrais bien savoir ce qu'elle vaut :

1° Comme rareté curieuse ; 2° comme valeur marchande à Paris. A Milan, elle m'a coûté assez cher.

JEAN DE MAZILLE.

—

La famille du cardinal Dubois. — Sait-on ce qu'elle est devenue? Dix ans après la mort du cardinal, on parlait encore à Paris de son neveu « le riche abbé Dubois ».

D'E.

—

Gay et Doucé. — Je me permets d'attirer spécialement l'attention de mes confrères de l'*Intermédiaire* sur cette question. Je prépare un travail sur la librairie en Belgique pour une revue importante et je serais heureux de citer l'*Intermédiaire* parmi ceux qui m'auraient aidé dans ma tâche. Je serais donc reconnaissant à mes collègues, s'ils pouvaient me dire :

1° Les dates de naissance et de mort des éditeurs Gay, père et fils, et Doucé ;

2° Quand leur maison fut fondée et quand elle sombra ;

3° Comment il se fait que, la librairie n'existant plus, j'ai vu des ouvrages datés de 1899 portant sa marque ;

4° Où se trouvait à Bruxelles cette librairie ;

5° Si Jean Gay, membre de l'Institut national de Genève et éditeur d'un *Bachaumont* que j'ai sous la main, était parent de Jules Gay qui écrivait sous le pseudonyme de comte d'I*** ;

6° Enfin, en dernier lieu, si ces éditeurs avaient des auteurs attitrés qui travaillaient pour eux et sous quels noms ? En dehors des réimpressions d'ouvrages libertins du XVIII° siècle, ils ont fait paraître des ouvrages inédits, modernes, qui n'ont jamais été signés, et pour cause ! Ils s'appellent : *Les cousines de la colonelle* ; *Les amours de Camille* ; *Gentleman et fillette* ; *Les Emotions de Suzette* ; *L'abbé en belle humeur*, etc. D'autres sont signés d'initiales ou de pseudonymes : *Jeux innocents ou souvenirs de la quinzième année* par Tomy ; *Une nuit à Saint-Pierre-Martinique*, par Effe Géache ; (les initiales de l'auteur sans doute : F. G. H.) *Amours de garnison*, par Henri de Cluny ; *Théâtre Naturaliste*, par E. D. etc... Je m'arrête. Connaît-on les noms de quelques-uns de ces auteurs ? Je demanderais alors leurs dates de naissance et de mort. Je crois que Gustave Droz a fait éditer des livres chez Gay-Doucé, mais ils portent sa signature. Qu'est-ce-que : Val d'Andorre ? F. Henry ?

Je prie les confrères de l'*Intermédiaire* de vouloir bien me répondre. Je sais bien que j'ai l'air de chercher à me renseigner sur des matières délicates ; mais ce que je demande ici est d'ordre sérieux, et je ne suis en quête que de détails biographiques et bibliographiques. Je ne suis plus à l'âge où ce genre de livres pique la curiosité. Ce n'est pas un collégien qui parle, c'est un vieil et poussiéreux paléographe qui sera fort obligé à ses confrères des notes qu'ils prendront la peine de lui envoyer.

G.

—

Le comédien Faure. — Quel était cet acteur qui, en 1840, signait « Faure, doyen de la Comédie Française ? ».

H. QUINET.

—

Le hussard de Louis XV. — Je lis, dans un ouvrage, que Louis XV avait dans son enfance « un hussard » qu'on punissait quand le roi n'avait pas bien dit sa leçon. Quel était ce hussard ? Son

nom ? Ses dates de naissance et de mort ? Sa descendance ? Chaque roi eut-il ainsi son « hussard »? Peut-on me citer quelques noms de « hussards » du roi ? Quand commença, quand finit cette bizarre coutume et *à quoi répondait-elle* ? Ainsi, quand un enfant ne sait pas sa leçon, c'est un autre qu'il faut punir pour l'apprendre au premier ? Je ne comprends pas ! G.

—

Mariage du duc d'Enghien. — Quelles sont les preuves du mariage du duc d'Enghien avec sa cousine la princesse Charlotte de Rohan ? A. E.

—

Le député Bignon et le procès du maréchal Ney. — M. Bignon, député, dit, à la séance du 30 décembre 1830, qu'à titre de témoin cité par Berryer père, il devait faire une déclaration importante au sujet du procès du maréchal Ney. — Mais lorsqu'il arriva auprès de ce dernier, M. Berryer lui dit que la discussion était terminée et que la Cour était en délibération.

Pourrait-on savoir quelle était cette déclaration ? H. Fortin.

—

Refus de charger. — Le colonel Ch. Martin, commandant à Beaumont le 5e cuirassiers, répondit par un refus formel à l'ordre de charger qui lui fut donné par le général de Failly.

Où trouver le récit de cet incident ?

Le colonel Martin a-t-il publié quelque part un mémoire justificatif ?

Les bibliographies de la guerre ne mentionnent rien sur ce sujet. H. G.

—

Bibliographie des recueils de vers et de prose du XVIIIe siècle. — Je travaille en ce moment à une Bibliographie de recueils collectifs de poésies ou mélangés de prose et de vers publiés de 1597 à 1700, soit pendant tout le cours du XVIIe siècle. Le premier volume (1597-1635) a paru cette année, le second (1635-1661) paraîtra dans les premiers mois de 1903, mais je suis arrêté pour le troisième, certains recueils collectifs ne figurant pas sur le catalogue de nos grandes bibliothèques publiques : la Nationale, l'Arsenal. De plus, malgré toutes mes recherches, il m'a été impossible de trouver ces derniers chez les libraires parisiens. Serai-je plus heureux avec les lecteurs de l'*Intermédiaire* ?

Voici la liste de ces recueils :

Nouveau recueil des plus beaux airs de cour contenant plusieurs gavottes, gigues, vilanelles, courantes, sarabandes, menuets, entrées de ballet, et autres chansons nouvelles du temps, de différens auteurs. Paris, Estienne Loyson. 1666. 2 vol. in-12.

Ce recueil est cité dans l'éd. des Poésies de Charleval, éd. Saint-Marc, 1759.

Le Cabinet de la fine galanterie du Temps par le sieur Favre ou Faure. Paris, Jean Ribou. 1666. in-12.

Ce volume a figuré sur un catalogue de la librairie Voisin.

Recueil de pièces galantes de Mad. de la Suze et de M. Pelisson. Paris. Gabriel Quinet. 1680, 4 vol. in-12.

Première édition de la IVe partie (T. IV).

Nouveau recueil des plus beaux vers mis en chant, et de plusieurs grands récits et couplets de la comtesse de la Suze. Paris, Guillaume de Luyne, 1680. in-12.

Ce recueil figure sur le Cat. La Vallière Nyon, mais n'est pas à la Bibl. de l'Arsenal.

***

Payot de Linières. Un livre perdu à retrouver. — Le Catalogue Filheul (Chardin) 1763, mentionne une plaquette de Linières : *Poésies diverses ou dialogues, en forme de satyre*, du docteur Métaphraste et du seigneur Albert, sur le fait du mariage, in-12 de 46 pages, avec cette note : « Très rare, peut-être unique. »

M. Gustave Brunet a placé cet ouvrage parmi les livres perdus, et cependant les *Archives du Bibliophile* (Claudin) t. II 1859, p. 418, en citent un exemplaire (avec le titre manuscrit) qui était coté 3. 50. Qu'est devenu cet exemplaire ? Serait-il dans la main d'un lecteur de l'*Intermédiaire* ? Si oui, je serais heureux d'apprendre que ce livre « perdu » est « retrouvé ».

Lach.

—

Une Lettre de Mme de Sévigné. Parmi les lettres perdues de Mme de Sévigné, il en est une qui fut admirée de son temps et dans laquelle il était question d'un cheval.

Quelque correspondant pourrait-il don-

ner d'autres détails sur cette lettre et en connaît-on le sens général ?

D'autre part, H. de Balzac n'en aurait-il pas retrouvé une copie, sinon l'original ? — Ne pourrait on chercher dans ses papiers ? DESMARTYS.

—

Mme la vicomtesse de Saint-Luc. — Je trouve mentionné sur un catalogue de livres anciens un recueil (de poésies sans doute, à en juger par le titre) *Liqueurs et Parfums* par Mme la vicomtesse de Saint-Luc. Pourrais-je savoir les dates et œuvres principales de cette contemporaine de la comtesse de Ségur, de la comtesse de Bassanville et de la comtesse de Flavigny, qui florissaient voilà un demi-siècle ?

*
* *

Le Nismois. — Je lis sur un catalogue de pièces de théâtre : « *Une nuit embrouillée*, vaudeville en un acte par Le Nismois ». Le libraire a ajouté entre parenthèses : *Auteur estimé*. Je n'avais jamais ouï parler de ce dramaturge ! Je demande ses dates de naissance et de décès et quelques titres de ses pièces ?

*
* *

Madame Guyot. — Sur un catalogue de libraire que je viens de recevoir, je lis : *Amélie de Saint-Far, ou La Fatale erreur*, par l'auteur de *Julie* (Mme Guyot) Je serais fort obligé aux confrères qui me donneraient des renseignements biobibliographiques sur cette émule de Mmes Tastu, Ségalas et Colet. G.

—

Une tragédie à retrouver. — Quelle était cette tragédie de collège attribuée à l'abbé Geoffroy, plus tard critique des *Débats*, tragédie où se trouvait ce vers fréquemment cité :

Le ministre sacré, non d'un Dieu, mais d'un [homme.

SIR GRAPH.

—

Berryer. — Je trouve dans une histoire abrégée des littératures, qu'on aurait dit de Berryer : « C'est le seul homme qui sache lire ». Je croyais au contraire que le grand orateur savait seulement parler et qu'il aurait dit, lors de son élection à l'Académie française : Je ne sais ni lire ni écrire ? R.

Les assiettes peintes de Robert Hubert. — Robert Hubert a peint, paraît-il, à Paris, sous la Révolution, des assiettes maintenant très recherchées. Comment les reconnaît-on ? Sont-elles signées et de quelle fabrique proviennent-elles ?

B. DE C.

—

Portrait du général Pierre Devaux. — Existe-t-il un portrait authentique, peint, dessiné, gravé ou lithographié de ce général, né à Vierzon-sur-Cher, en 1762, mort à Paris en 1818 ? — Il ne s'en trouve pas, dans les deux séries de portraits de généraux, in-8°, gravés par Ambroise Tardieu pour les *Victoires et Conquêtes* de Panckoucke.

Dans ces dernières années, un portrait du général Devaux fut bien annoncé, sous ce nom, dans l'un des catalogues à couvertures illustrées, rédigés et distribués avec les prix marqués par un marchand spécial de portraits bien connu, mais, vérification faite, ce soi-disant portrait de Pierre Devaux, bien que dessiné et peint à la sépia sur une belle feuille de peau de vélin in-4°, par Baudet-Bauderval, n'était qu'une simple reproduction, soigneusement exécutée d'ailleurs, d'une lithographie connue de F. Grenier, 1820, donnant le portrait en buste de Henri Devaux (1759-1838), frère aîné du général, lequel fut Représentant de l'Indre au Conseil des Cinq-Cents, puis, de 1818 à 1837, Député du Cher, membre du Conseil d'État, et dont le tombeau, portant son simple nom « : Devaux, du Cher », se voit au Père La Chaize, à Paris.

Le portrait du général Devaux reste donc encore à rechercher.

ULRIC R.-D.

—

Un médaillon sculpté de Dietrich de Strasbourg. — Quels sont donc la date de la création et le nom de l'auteur d'un petit médaillon ancien, anonyme, de forme ronde, sculpté en relief, de 126 millimètres de diamètre, buste, de profil, tête nue regardant à gauche, et portant en exergue, cette légende : « Philippe-Frédéric Dietrich, 1er Maire de Strasbourg ». ?

Ce médaillon me semble bien avoir été exécuté, à l'époque même, d'après la petite gravure de Christophe Guérin, de Strasbourg (même pose, mêmes traits, même

costume), petit médaillon ovale de 76 millimètres, largeur, sur 90, hauteur, gravure au pointillé imprimée en bistre. « Dessin. et grav. par C. Guérin. Ph. Fréd. Dietrich, élu Maire de Strasbourg, le 18 mars 1790. Se vend, à Paris, chez Fiesinger, *etc.*, et à Strasbourg chez l'Auteur, à la Monnaie ».

Il existe, de cette même petite planche, des épreuves imprimées en noir, mais d'un second tirage, inférieur au premier. La légende en est aussi différente.

ULRIC R.-D.

—

Un portrait de Napoléon. — Quelqu'un des aimables confrères de l'*Intermédiaire* pourrait-il me renseigner sur un grand portrait de Napoléon, qui aurait été peint à Saint-Hélène vers 1829 ? A t-il été gravé, et quand ? Où est-il actuellement ? J. D.

—

Dentelles d'or et d'argent, Molton d'Espagne, Boutons de Pinse-Bec. — Qu'entendait-on par là au milieu du XVIIIe siècle, où des vêtements avaient des noms bizarres, tels que : *scrupuleuse, respectueuse, à l'aise* ? Je serais charmé d'être renseigné à ce sujet.

OROEL.

—

Salons de peinture de Paris de 1828 à 1842. — Quels journaux ou périodiques de cette époque faut-il consulter sur ces salons parisiens ? Quels étaient les grands critiques d'art de ce temps et dans quels journaux écrivaient-ils ? VITAL-CARLES.

—

Ciseleur de bronze. — Je trouve sur certains bronzes dorés, ornant des meubles composant une chambre à coucher datant de l'époque du premier Empire, ou commencement de la Restauration, les initiales L.P. et sur d'autres parties du même mobilier les initiales (L M ***).

Prière à mes confrères de m'indiquer les ciseleurs qui, à cette époque, signaient ainsi leurs œuvres. L. DE L.

—

Placets au pape. — A quelle autorité ecclésiastique les *fidèles* doivent-ils s'adresser à Rome, et sous quelles formes, pour faire parvenir sûrement les *placets, demandes de grâces et faveurs personnelles*, au Saint-Père ?

Vicomte DE BL.

—

Châtiments corporels de Saint-Cyr. — Je trouve dans un résumé des *Maximes sur l'éducation* par Mme de Maintenon, le passage suivant qui s'adresse aux Dames de Saint-Louis qui dirigeaient l'institution de Saint-Cyr :

Donner de grandes et solides idées de religion aux demoiselles qui sont capables de les concevoir... Il ne faut rien promettre qu'on ne leur tienne, soit récompense, soit châtiment ; ne les point corriger mollement, *mais user rarement du fouet : et quand on le donne*, le faire craindre pour toujours afin qu'on ne recommence pas, ce qui doit être onéreux ».

J'avais cependant lu, je ne sais où, que les châtiments corporels (celui-là, partant, qui était à peu près le seul employé à l'époque) n'étaient point en usage à Saint-Cyr.

Existe-t-il quelque document qui puisse trancher la question dans un sens ou dans l'autre ?.. JASMIN.

—

Les charivaris. — Dans l'*Histoire des Religions du monde* par Jovet, chanoine de Laon et prieur de Plainchatel, (A Paris chez Montalant 1724), je vois qu'au concile d'Angers tenu en 1269, « on dressa 17 canons pour la discipline ecclésiastique et pour ôter les abus, entre lesquels on met ce bruit qui se fait aux secondes nôces, que le vulgaire appelle *charivaris.* »

D'où vient cette coutume d'un goût douteux et à quelle époque commença-t-on à donner des charivaris ?

DESMARTYS.

—

Livre et famille à retrouver. — Pourrait-on retrouver un livre d'environ 200 pages, en anglais, paru vers 1877 et intitulé : *Matériaux pour la généalogie des nobles familles de Henzey, Thiétry et Thyzack* ?

Pourrait-on également donner trace, en Angleterre, des descendants de ces familles de Hennezel, de Thiétry et de Thysac, qui s'y livrèrent pendant plusieurs siècles à l'industrie verrière ?

Vte DE HENNEZEL D'ORMOIS.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

Bossuet en poupée de cire (XLVI, 337). — La question a été posée dans le *Bulletin d'Histoire de littérature et d'art religieux* de Dijon, n° de décembre 1900, sans recevoir de réponse.

Il n'y a pas de raison, sans doute, pour que le souvenir du jouet princier se soit conservé dans la ville natale de Bossuet plutôt qu'ailleurs ; mais quelle bonne fortune ne serait-ce point, pour le *Musée Bossuet* installé depuis trois ans à l'Evêché de cette ville par Mgr Le Nordez, que l'acquisition du Bossuet en cire fourni pour la chambre du Sublime par le modèle lui-même.

LE CONSERVATEUR DU MUSÉE BOSSUET.

La mort de l'abbé Prévost (T.G., 727 ; XLVI, 410). — L'abbé Prévost est mort de la rupture d'un anévrisme, et tout ce que l'on a conté de la maladresse du chirurgien qui l'aurait disséqué vivant est absolument faux ! C'est une légende inventée dix-neuf ans après sa mort, comme l'a fort bien démontré M. Harisse dans son savant ouvrage sur *La vie et les œuvres de l'abbé Prévost*. Elle ne mérite pas plus créance que ses prétendus faux et l'assassinat de son père, qu'il aurait tué, en le jetant du haut d'un escalier, « pour avoir détaché un coup de pied dans le ventre de sa maîtresse, grosse de trois mois ! » — Autant de fables fabriquées et colportées par la canaille littéraire, jalouse de son talent et de ses succès.

ERASMUS.

*
* *

Des liens de parenté, que le temps a rendus bien légers, m'autorisent à relever, une fois de plus, mais d'ailleurs sans espoir de la redresser, l'erreur répandue de la mort de l'abbé Prévost, par l'intervention trop hâtive d'un frater de village.

Bien qu'il fût obligeant et bon — il faut le croire, puisque J.-J. Rousseau qui n'était pas l'indulgence en personne et qui l'avait connu, le dépeint dans ses *Confessions* comme un homme *très aimable, très simple*. — Prévost d'Exiles a été le sujet d'un tas de contes saugrenus. Voici les deux plus importants ; ils le prennent au début et l'accompagnent à la fin de sa vie :

A dix-huit ans, dans un moment de colère, il aurait, (au dire de Collé dans son *Journal*) jeté au bas d'un escalier et tué son père qui, au vrai, est mort dans un âge fort respectable.

Frappé de congestion dans la forêt de Chantilly, il aurait été percé par le scalpel d'un barbier ignorant procédant à une autopsie précipitée. Qui a inventé cette fin tragique ? Celui-là ne s'en est pas vanté, mais on ne peut lui contester un magnifique succès. Parents, amis, contemporains, critiques ont eu beau démentir cette légende, elle subsiste toujours et il semble qu'on serait désolé d'y renoncer.

Ce sentiment s'est fait jour de la façon la plus amusante dans une circonstance où on ne l'attendait guère.

Le 23 octobre 1843, la ville d'Hesdin consacrait un buste au plus glorieux de ses enfants ; le premier adjoint de la charmante petite cité, M. Dauvin, prononçait un discours au cours duquel il s'exprimait ainsi :

Il existe, sur la fin de l'abbé Prévost, une histoire lugubre que l'on rencontre imprimée partout. On rapporte que, trouvé sur un grand chemin, dans un état de mort apparente, il aurait été, de son vivant, soumis à l'autopsie et n'aurait rouvert les yeux que pour voir le misérable état où il se trouvait.

Nous sommes heureux pour l'honneur de la morale et des lettres de pouvoir affirmer qu'il n'y a rien de vrai dans cette histoire. Nous devons ce renseignement à une communication de sa famille, qui ne peut laisser subsister aucun doute.

A peine l'orateur s'était-il tu que résonnaient les cuivres de la fanfare municipale, et la société orphéonique locale entonnait une cantate d'où il convient de distraire avec soin la strophe que voici :

Pleurez, pleurez ! dans son sein, la vie
S'était, au choc, *seulement endormie* :
Une main sage, habile, eût pu l'y réveiller..
Imprudente !...elle y plonge un *homicide* [*acier*.
Pleurez, pleurez ! car dans son sein la vie
S'était, hélas ! *seulement endormie*.

N'est-ce pas admirable après ce qui venait d'être dit, en présence de MM. Houzel et Prévost, tous deux descendants de l'illustre abbé ! Ils n'ont point sourcillé et ils ont bien fait ; c'eût été parfaitement inutile. Moi-même, je ne me fais aucune illusion et je rencontrerai encore plus d'une fois le pauvre Prévost poussant un grand cri, le chirurgien consterné, les assistants épouvantés, etc.etc. ; il faut en prendre son parti.

VICTOR JACQUEMONT DU DONJON.

Armoiries des Templiers (XLIV, XLV). — Un savant érudit a publié l'année dernière, dans l'*Intermédiaire*, que le gonfalon des chevaliers du Temple portait : *d'azur, au chef componé d'argent et de sable.* Il a demandé en même temps, ce que signifiaient ces armoiries. Je me suis livré à de longues et pénibles recherches dont voici le résultat :

Le champ est l'objet principal de l'Ecu, c'est son état d'âme. A l'origine des armoiries, les couleurs n'étaient pas prises au hasard, elles avaient leur signification.

Champ d'Azur. — Les templiers prirent dans leurs armes, le champ d'azur qui était alors la couleur de l'oriflamme national et dont voici l'origine. En l'an 507, à la bataille de Vouillé, près Poitiers, gagnée par Clovis contre Alaric, la chape de saint Martin, qui était en étoffe bleue, consacrée par la victoire, devint le drapeau de la fondation monarchique de la nation française.

Depuis lors, c'est-à-dire depuis Clovis, 507, jusqu'à Louis le Gros, 1130, en passant par les victoires de Charles Martel à Poitiers, en 732, le grand règne de Charlemagne, en 808, la couleur bleue fut conservée et une bannière de cette couleur devint pour les expéditions du ban et de l'arrière-ban la seule bannière nationale.

Au moment des croisades, l'azur devint la couleur symbolique des croisés latins, car à cette époque le bleu était la couleur préférée des croyants. Quand Godefroy de Bouillon partit pour la première croisade de 1096, il prit la couleur de la bannière bleue de saint Martin et en décora le champ de son écu, qui porte simplement « d'azur », ce qui veut dire : « Je crois ».

Chef. — Le chef est la partie noble de l'Ecu, c'est la pièce d'honneur des armoiries du chevalier, qui place en cet endroit un souvenir personnel d'une action d'éclat digne d'être conservé dans les traditions d'une famille.

Compon d'argent et de sable. — Componé, c'est-à-dire, divisé ou mieux composé de divisions blanches et noires. Qu'indique le compon ? Qu'indique leur nombre ? une marque ? un signe de ralliement, un classement d'ordre des gonfanons dans les maisons des Templiers d'Aquitaine, de France, d'Angleterre, etc. Certains avaient 4, 6, 8 compons, toujours alternés comme couleur, c'est-à-dire que les couleurs commençaient d'argent, et finissaient de sable.

Maintenant, quant aux couleurs des compons d'argent et de sable, remontons à l'origine de leur fondation et voyons quel en est le symbolisme.

En 1128, le pape Honorius II dans le concile de Troyes en Champagne donne aux templiers l'habit blanc, (symbole de la papauté et de la lumière contre l'obscurantisme.)

En héraldique, les mots : d'argent et de sable, signifient : blanc et noir, les couleurs opposées, la lutte du bien contre le mal. La lutte des chrétiens, contre les infidèles. Le blanc et le noir ; c'est le jour qui éclaire, et la nuit qui obscurcit ; c'est aussi le symbole de l'aurore de la chrétienté qui luit et le crépuscule du paganisme ; c'est Dieu qui éclaire le monde, contre l'esprit du mal qui l'obscurcit. Bref, le blanc contient toutes les lumières, le noir est l'absence de toute lumière, il n'en contient aucune d'où les gonfanons ou fanons blancs et noirs.

Quant aux templiers, il y a une remarque intéressante à faire et qui jusqu'ici n'a pas été faite : C'est que toutes les familles anciennes qui ont porté des couleurs alternées de plusieurs pièces, sont des familles qui ont eu des chevaliers du Temple, dans leurs ancêtres : Exemple : d'Amboise : *palé d'or et de gueules à six pièces* ; de Pons : *à la fasce bandée d'or et de gueules de six pièces*, etc., etc. Du reste, toutes les armoiries, barrées, bandées, palées, fascées, d'un métal à un émail ou inversement et à plusieurs pièces, sortent du Temple. Autrement dit, en parlant plus vulgairement : toutes les armoiries

anciennes en deux couleurs, qui sont rayées de 6 à 8 raies, blanc et noir ou rouge et jaune ou autre sont celles des templiers, qui ont conservé le souvenir du gonfalon ou drapeau de leur ordre.

C. Régard, archiviste.

—

Armoiries à déterminer : d'azur à trois cœurs d'or (XLVI, 396). — Les familles de la Cour et de La Croix en Normandie, portaient ces armoiries.

La Coussière.

*
* *

Ces armoiries doivent appartenir à la famille de la Cour de Balleroy, titrée marquis en décembre 1704 et encore aujourd'hui représentée. Sa devise est : HONEUR Y GIST. P. le J.

Même réponse : Comte P. A. du Chastel.

—

Série d'armoiries à déterminer (XLVI, 340). — b) Les familles suivantes portent trois aigles éployées sur champ plein : Ampleman de la Cressonnière, en Picardie, les marquis de Moges, en Picardie et en Bretagne ; Rolland de Roscoat, en Bretagne ; du Tertre d'Escuffon, en Picardie, Soissonnais, Boulonnais et Artois.

e) Parmi les familles portant une croix trèflée sur champ plein, on peut citer : Coudan ; la Cua, en Bresse ; Grosbuy, en Bresse ; la Haye-Jousselin, en Bretagne ; Saint-Gobert, Saint-Trivier, en Dombes, Bresse et Bugey. P. le J.

—

Armoiries à déterminer : d'argent, au chef de gueules (XLVI, 395). — Les armoiries en question appartiennent à la famille bretonne du Liscoët ; je le crois du moins, bien que le *Dictionnaire héraldique* de Grandmaison, d'où je tire l'indication, dise les billettes d'argent et non d'or. La Coussière.

*
* *

Ces armes sont celles de la famille Vaucelles, en Touraine, en Poitou et au Maine ; Rietstap les blasonne telles qu'elles figurent sur le tableau possédé par le demandeur. L'*Armorial Général de l'Anjou* donne : *un chef de gueules, semé de billettes d'or*, avec cette devise : SEMPER DEO FIDELIS, HONORI, REGI ET VIRTUTE VALENS. Pierre Palliot donne également *un semé de billettes* à une famille Vauchelle en Normandie. P. le J.

—

Armoiries des familles Quintin et Mégret d'Etigny (XLVI, 396). — de Quintin : *d'argent, au chef de gueules.*

Mégret d'Etigny : *Parti : au 1 d'azur, à trois besants d'argent ; au chef d'or, chargé d'une tête de lion arrachée de gueules ; au 2 d'argent, à la bande d'azur, chargée de trois étoiles à six rais d'or.*

Le comte P. A. du Chastel.

*
* *

Trois familles du nom de Quintin, en Bretagne, figurent à l'*Armorial général* de Rietstap, avec des armoiries différentes.

La famille Mégret, originaire de Picardie, fut anoblie en avril 1408 ; ses armes primitives sont : *d'azur, à trois besants d'argent ; au chef d'or, chargé d'une tête de lion arrachée de gueules.* La branche de Devise, restée dans sa province d'origine, porte : *parti : au 1 d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles renversées du même ; au 2 de Mégret*, comme ci dessus

Une autre branche se fixa dans le bailliage de Sens ; elle posséda les titres de seigneurs de Serilly et d'Estigny ou Etigny, barons de Theil, seigneurs de Pont-sur-Vanne, de Passy, de Vaumort, de Noé et de Mâlay-le Roi. Ses armes sont : *Parti : au 1 de Mégret ; au 2 d'argent, à la bande d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

Les branches de Devise et d'Etigny sont encore existantes. P. le J.

*
* *

Quintin était un ancien comté de Bretagne, qui fut érigé, en 1690, en duché, en faveur du maréchal de Durfort-Lorge. Il a appartenu à plusieurs familles. Au XIVe siècle et au XVe, il était aux du Périer Tristan du Périer, *comte de Quintin*, n'eut qu'une fille, Jeanne, dame d'honneur de la duchesse de Bretagne en 1480. Elle se maria deux fois ; la première (et la question doit se rapporter à elle) avec Jean de Laval, fils de Guy XIV, et d'Isabelle de Bretagne.

Elle en eut Guy XV, comte de Laval, *de Quintin*, amiral de Bretagne, marié à la princesse de Tarente, fille du roi d'Aragon et de Sicile, père de filles mariées dans les maisons de La Trémoïlle et de Montmorency (d'où le titre de *prince de Tarente* porté par les La Trémoïlle). —

Armes des du Périer : *d'azur, à 10 billettes d'or 4, 3, 2, 1.*

Les Mégret d'Etigny, famille des finances au XVIIIe siècle, portaient à cette époque : *d'azur, à 3 besans d'argent, au chef d'or, chargé d'une tête de lion arrachée de gueules.* Depuis quelques années, MM. Mégret de Sérilly d'Etigny portent, en parti : *d'argent, à la bande d'azur, chargée de 3 étoiles d'or.* LA COUSSIÈRE.

—

Substitution de nom et d'armes (XLVI, 171, 298, 401). — M. T. après avoir dit qu'il fallait aujourd'hui un décret pour donner un effet légal aux substitutions de nom et d'armes, ajoute que M. Maurice de Champs, qui avait pour mère une Bréchard, la dernière de sa race, dut, pour relever le nom et les armes de cette maison, suivant le vœu de sa mère, solliciter une ordonnance royale. C'est en vertu de celle-ci, en date du 1er février 1844, que lui et les siens ont pris le titre de *comte de Bréchard.* — Depuis longtemps je cherche et n'ai pas encore trouvé quoi que ce soit concernant M. Maurice de Champs.

Le *Bulletin des Lois* contient le renseignement suivant :

Décret royal qui permet aux sieurs François-Jean-Marie et Jean-Guillaume *Dechamps* d'ajouter à leur nom celui de *Bréchard.* Au château des Tuileries, le 20 mai 1814, Louis, par la Grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre ; sur le rapport de notre chancelier ; sur ce qui nous a été exposé que les sieurs François-Jean-Marie Dechamps et Jean-Guillaume Dechamps qu'ils désirent d'ajouter à leur nom celui de Bréchard, pour se conformer à la disposition testamentaire de feu Louis-François Bréchard qui leur a légué une partie de ses biens à cette condition, vu le titre II de la loi du 11 germinal an XI ; notre conseil d'Etat entendu, nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. I. Il est permis aux sieurs François-Jean-Marie et Jean-Guillaume Dechamps d'ajouter à leur nom celui de Bréchard.

Art. II. A l'expiration du délai fixé par les art. 6 et 8 de la loi du 11 germinal an XI, les impétrants se pourvoiront, s'il y a lieu, devant le tribunal compétent, pour faire faire les changements convenables sur les registres de l'Etat civil du lieu de leur naissance.

Art. III. Notre chancelier est chargé de l'exécution du présent décret qui sera inséré au *Bulletin des Lois.* Signé : Louis. — Par le Roi, le chancelier de France, signé Dambray.

Il n'est donc ici parlé ni de Maurice de Champs, ni de sa mère qui était peut-être Marie-Augustine-Henriette de Bréchard, femme de Jacques-Louis Dechamps de Saint-Léger. Louis-François de Bréchard est dit, en 1789, seigneur de Champcourt, d'Achun, de Pouilly, etc. Obtint-il le titre de comte ?

L'ordonnance royale du 1er février 1844 porte que M. François-de-Salle-Marie Dechamps est autorisé à s'appeler Dechamps de Bréchard. Elle ne parle pas de Maurice Dechamps.

M. T... serait bien aimable de me faire connaitre la généalogie des Dechamps et celle des de Bréchard, en remontant seulement à une vingtaine d'années avant la Révolution, et de me donner la date du décret ou de l'ordonnance qui a permis à MM. Dechamps de joindre au nom de Bréchard le titre de comte. LN. G.

—

Mareuil-Caubert (Somme) (XLVI, 345). — Notre collaborateur, M. Alcius Ledieu, conservateur de la Bibliothèque et des Musées d'Abbeville, est l'auteur d'une monographie inédite de cette localité. Il a pu reconstituer la suite ininterrompue des seigneurs du XIIe siècle à 1789. X.

—

Le prieuré de Relanges (XLVI, 341). Le village de Relanges, dont les Templiers avaient construit l'ancienne église, avait un prieuré de bénédictins de l'ordre de Cluny, fondé en 1049 par Ricuin, seigneur de Darney et sa femme, Lancède. Les religieux de ce prieuré étaient chargés, par leurs lettres de fondation, de distribuer trois fois la semaine des secours aux indigents et aux voyageurs. Mais ils faisaient mieux encore : souvent ils les logeaient et les soignaient dans leurs vastes bâtiments. Cette noble conduite les avait recommandés à l'estime et à la bienveillance de la noblesse lorraine qui s'associait fréquemment à leurs œuvres par ses dons et ses largesses. Leur église renfermait le corps de Thierry d'Enfer, fils de Ferry de Bitche, l'un de leurs plus dévoués protecteurs.

LES VOSGES PITTORESQUES ET HISTORIQUES par Ch. Charton. Mirecourt, 1876, page 286. *P. c. c.* A. S.. E.

—

La tour du Picadoré (XLVI, 345). — Ce château se nommait Puigadoret, *Puy* Cadoret, au XVIe siècle.

Cadoré est aussi le nom d'un village

des Deux-Sèvres, communes de Breloux et d'Azai-le-Brûlé, près Saint-Maixent.

Une famille Cadoret, originaire de l'Aunis, vient de s'éteindre en Poitou.

Picadoré, c'est évidemment le Puy de Cadoré, et malgré l'apparence, ce mot ne doit éveiller aucun souvenir espagnol, témoin Cadoret, le fameux brioleur Breton, si connu à Paris. LEDA.

—

Saulx-Tavannes (XLVI, 61, 183, 406). — Je demande à M. H. de W. la permission de faire deux légères observations au sujet de sa communication insérée col. 406, dans le n° du 20 septembre 1902.

La première est relative à l'orthographe du nom : je crois que dans les documents anciens, titres ou imprimés, on le rencontre invariablement écrit Tavanes, sans lettre redoublée. Ensuite depuis longtemps le château patrimonial des Saulx-Tavanes est Lux — prononcer Lusse — commune du canton d'Is-sur-Tille, arrondissement de Dijon, (Côte-d'Or). Ce château qui remonte au XVIe siècle est fort simple et n'a ni l'ampleur de celui de Sully (Saône-et-Loire), ni la richesse décorative, je parle de l'extérieur, de celui du Pailly (Haute-Marne), bâtis l'un et l'autre pour le maréchal Gaspard de Saulx-Tavanes. Dans ses dimensions restreintes le Pailly est un chef-d'œuvre trop peu connu.

Celui de Lux ne se compose que d'un corps de logis à un étage, à comble aigu et terminé aux extrémités par deux pavillons faisant léger retour. L'ensemble n'en a pas moins grand air ; les anciens plans indiquent des fossés depuis longtemps comblés ; l'intérieur était fort riche en œuvres d'art, meubles, armures, tableaux, mais des ventes successives le dégarnirent. Toutefois, j'y ai vu encore de belles choses qui doivent avoir été dispersées il y a une quarantaine d'années.

A l'ouest s'étend un parc tracé à l'anglaise, avec de beaux arbres et traversé par la rivière, la Tille ; la chapelle, assez petite, s'élève séparée et à une vingtaine de mètres du château, auquel elle est réunie par une galerie à arcades vitrées de construction toute moderne ; j'ai vu construire cette annexe, qui avait pour but de permettre à la duchesse, née Choiseul-Gouffier et alors fort vieille, de se rendre aux offices, de sa chambre située au rez-de-chaussée. Je crois que ce travail fut exécuté peu après la mort du duc Roger, qui doit être enterré dans la chapelle.

Après de longues années, j'ai revu, en 1898, le parc et le château, ce dernier, du dehors seulement. L'un et l'autre paraissaient un peu abandonnés.

On disait que la chambre de la duchesse où n'étaient pas admis les visiteurs, renfermait une précieuse et riche tenture en jais, rapportée de son ambassade à Constantinople par M. de Choiseul-Gouffier.

L'auteur des *Souvenirs* de Mme de Créqui raconte sur le château de Lux des histoires qui semblent empruntées aux romans à mystères d'Anne Ratcliffe, et où il n'y a ni vérité ni vraisemblance.

H. C. M.

—

La Rollière (XLVI, 342). — Il y a dans le département de la Drôme, trois lieux qui portent ce nom : le 1er dans la commune de Livron, le 2e dans la commune de Montvendre et le 3e dans la commune de Volvent.

Celui qui est dans la commune de Livron est une ancienne maison forte que les évêques de Valence érigèrent en fief pour les Lancelin et dont ceux-ci étaient encore seigneurs à la Révolution. La propriété passa ensuite entre les mains de M. Blanc-Montbrun, dont il a été question dans l'*Intermédiaire*.

Nicolas Lancelin, sieur de la Rollière, lieutenant au gouvernement de la ville et de la citadelle de Valence, fut anobli au mois d'août 1591.

Cette maison fut représentée aux Etats généraux en 1788 (Election de Valence) par le marquis et le chevalier de la Rollière. Elle s'est éteinte à Valence en 1863, en la personne de Magdeleine-Jacqueline de Lancelin de la Rollière, veuve du baron de Vachon. Elle portait pour armes : *de gueules, à trois croissants d'argent.*

ALBERT DE ROCHAS.

—

Les quatre chiens du roi (XXXV ; XXXVI). — On me pardonnera de revenir sur cette question, bien qu'elle remonte déjà à cinq années ; mais des circonstances particulières me mettent à même de donner quelques renseignements qui, sans répondre absolument à la de-

mande de notre collaborateur C. L., pourront au moins déblayer le terrain, en ce qui concerne une des familles visées, celle des Brossard. Les gentilshommes de ce nom cités par M. J. M. Navoit dans le n° 768 de l'*Intermédiaire* (col. 74) n'ont absolument rien à voir avec « les Quatre chiens du Roi » ; il en est de même des Brossard mentionnés par M. Nauroy dans le même volume (col. 351), d'après l'article publié dans son *Curieux* (tome II, p. 217, numéro de mars 1887), article intitulé : *Les enfants naturels du père de Philippe-Egalité.*

Ce que dit M. Nauroy dans cet article, est, comme tout ce qui sort de la plume de notre érudit confrère, d'une exactitude rigoureuse, mais ne s'applique qu'aux dernières générations de la famille de Brossard, établie depuis plus de quatre siècles à Condé-sur Noireau et aux Isles-Bardel, et qui, pas plus que les Brossard de Maisoncelle et autres descendants de Charles de Valois et d'Hélène de Brossard, n'a rien de commun avec les gentilshommes verriers du même nom, de la forêt de Lyons, dont plusieurs rameaux existent encore dans le Vexin-Normand, le comté d'Eu, le Vimeu et la Picardie, et sur lesquels le comte le Couteulx de Canteleu a fourni une note si intéressante (*loc. cit.* col. 351 à 353). Il est probable que ces gentilshommes verriers sont la souche des Brossard de Beauchesne (Beauvaisis), des Brossard de Launay (Touraine et Bretagne) peut-être aussi des B. de Bazinval (Champagne), des B. de Chaffaux (Bourgogne), des B. de Corbigny (Beauce), des B. de la Tocardière (Bretagne), etc.

Aux Brossard, descendants de Charles de Valois, se rattachent probablement les Brossard de Maisoncelle, de la Gautre, des Erables et de la Chapelle (Normandie), les B. de Montremy (Champagne) et les Brossard de la Rochefontaine (Anjou), qui tous portent dans leur blason les fleurs de lis, souvenir de leur royale descendance.

Quant aux Brossard dont parle M Nauroy, à propos de l'alliance d'un des leurs avec une fille du duc d'Orléans, grand-père du roi Louis-Philippe, ils ont été ou sont encore représentés en Normandie par les Brossard des Isles-Bardel, de Brevaux, de Saint-Martin, etc., et en Picardie par les Brossard de Gromesnil, de Béquigny, de Montrue, de Bois la Pierre, de Prouville, etc.

Mais cette dernière maison de Brossard, pas plus que la précédente, ne peut être de même estoc que celles des gentilshommes verriers anoblis au XVIe siècle, puisqu'elle est issue, par titres authentiques, de Gaucher Brossard, chevalier, seigneur de l'Etang, près Guise en Thiérache, dont le fils, Gautier Brossard, né en 1389, vendit en 1437 son fief de l'Etang pour venir s'établir en Normandie, dans la vallée de l'Orne, où sa descendance obtint, par héritages ou acquisitions successives, les fiefs de Saint-Denis de Condé-sur-Noireau (an. 1452), de Haute et Basse Louvetière (an. 1463), de Saint-Martin-Brévaux, de la Mausonnière, enfin des Isles-Bardel (1629), où l'un de ses descendants directs réside encore.

On peut voir dans La Chesnaye des Bois la généalogie incomplète de cette famille et de celle du même nom issue d'Hélène de Brossard et de Charles de Valois. Les deux maisons eurent, à diverses reprises, à faire leurs preuves, Gilles de Brossard, seigneur de Brévaux, obtint notamment, le 17 février 1598, des lettres patentes de Henri IV le confirmant dans sa noblesse héréditaire et rappelant les titres de ses auteurs jusqu'à Jean de Brossard, seigneur de la Louvetière, son bisaïeul. Or, dans cette pièce, pas plus que dans aucune autre concernant la même famille, il n'est nullement question de gentilshommes verriers non plus que du château de Charleval ou de la forêt de Lyons où les Brossard de l'Orne n'avaient jamais mis les pieds, pas plus, d'ailleurs, que les Brossard issus de Charles de Valois.

Il me paraît donc bien établi que c'est à d'autres maisons du même nom, d'ailleurs d'excellente noblesse, que se réfère la question posée par notre confrère C. L. sur les « Quatre chiens du roi » !

LE BESACIER.

—

La famille des Baïf (XLVI, 342, 464). — Dans une brochure publiée par M. J. Ed. Boisserie de Masmontet et intitulée : *Une lettre inédite de Fénelon* — (Journal d'un voyage du Périgord à Paris en 1685). (Lille, imprimerie Lefebvre-Ducrocq, 1902) se trouve le passage suivant, (p. 9) :

Après Manot, se présente Charroux, vieille abaiye dont les masures ont une majesté qui étonne et ceci est plus sérieux que ce que j'ai dit de Manot. On y voit un reste de tour semblable à celle de Saint-Denis avec un portail de même, une haute enceinte qui renfermerait une grande ville et qui n'est que pour l'abbaye ; une multitude de dômes et de clochers. Tout y plûre, tout y menace ruine. Tout y porte le deuil de son ancienne gloire.

M. de Masmontet, annotateur de la lettre dont je viens de citer un passage, fait suivre le mot « Charroux » de la note suivante (p. 12, note 3) :

— Charroux (Carrofum), aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Vienne, arrondissement et à 11 kilomètres de Civray. Les ruines de cette superbe abbaye fondée vers l'an 769 subsistent encore. Possédée au moyen-âge par les bénédictins, quatre conciles y furent tenus. Le premier, qui fut présidé par Gombaud, archevêque de Bordeaux fut tenu l'an 989. — Le second fut célébré l'an 1028, par les évêques et les abbés à la sollicitation de Guillaume comte d'Aquitaine, afin de confondre les Manichéens. Les chroniques du monastère de Maillezais parlent du troisième concile tenu en 1082 et font en même temps mention d'un certain moine de Cormeri, nommé Litier, qui, durant dix ans ne but ni vin ni eau sinon à la messe. Enfin un quatrième concile fut tenu à Charroux, l'an 1186, par Henry, légat du Saint-Siège du temps d'Urbain II, les actes en sont reproduits dans les recueils de l'abbé de Harduin « de Coliti et de Mansi ».

Deux autres notes de la même brochure concernent des abbés de Charroux. L'une (p. 14, note 19) est relative à Frédéric Guilhaume de la Trémoille, prince de Talmont, abbé de Charroux, chanoine de Strasbourg (commencement du XVIIIe siècle).

L'autre (p. 15, note 20) est relative à Louis-Maurice de la Trémoille, comte de Laval, abbé de Charroux et de Talmont, mort le 25 janvier 1681.

Je possède moi-même, dans mes collections, une très belle empreinte d'un sceau de René de Daillon, abbé de Charroux. S-RENATI-DE-DAILLON-ABBATIS-CARROFENSIS.

DESMARTYS.

—

Maussion (Etienne-Thomas de) (XLVI, 343). — Monsieur de Maussion, mort en 1831, était d'une autre branche que l'intendant dont je parlerai plus bas. Officier de marine sous Louis XVI, il fut plus tard membre de l'Université et préfet de Bar-le-Duc (?) sous la Restauration. Ce fut lui qui, avec M. de Benoist, retrouva le testament de Marie-Antoinette. Comme lui, sa femme s'occupait beaucoup de littérature ; elle publia une traduction estimée des œuvres de Cicéron : *de senectute* et *de amicitia*. Un seul arrière petit-fils de leur nom représente actuellement leur nombreuse postérité.

Etienne-Thomas Maussion de la Courtauzie, né à Paris en 1752, marié en 1774 à Perrine de Cypierre, fille de l'intendant d'Orléans, fut condamné à mort et exécuté à Paris en 1794.

On trouvera dans *La Révolution* de Taine (I, p. 84) le détail des événements arrivés à Rouen, où il était intendant. Toutefois, voici quelques détails inédits, recueillis par la famille et qui complètent ceux de Taine.

Homme énergique, l'intendant de Maussion sut imprimer à sa province un mouvement contre-révolutionnaire. Il fit arrêter et emprisonner les émissaires envoyés à Rouen par les chefs de la Révolution latente. Le principal meneur était un nommé Bordier, acteur qui avait une certaine réputation à Paris. Pour plus de sûreté, Maussion de la Courtauzie le garda prisonnier dans l'hôtel même de l'intendance. Les collègues de Bordier ameutèrent le peuple et vinrent assiéger l'hôtel, qui résista plusieurs heures. Lorsque la résistance fut devenue impossible, l'intendant fit pendre Bordier dans sa cour, où la populace le trouva sans vie quand elle fut parvenue à enfoncer les portes.

M. de Maussion put fuir, mais, repris plus tard, il fut guillotiné. Son fils aîné fut fait comte sous la Restauration ; le vicomte Révérend qui édite un remarquable ouvrage sur les titres et anoblissements concédés à cette époque, pourrait renseigner sur lui. Ni ce Maussion, ni son frère cadet n'ont de postérité mâle à l'heure qu'il est. D'eux descendent MM. Laurent de Waru. Une de leurs filles ou petites filles avait épousé le sculpteur Maroutti.

L'un des deux fils de l'intendant (ou mieux un petit fils) fut préfet du Palais sous le second Empire. Il était la grande ressource de l'impératrice pour savoir ce qui était d'étiquette ou non. Sa femme avait publié des contes pour les enfants, vers 1848.

LA COUSSIÈRE.

Prince de Rheina-Wolbeck (XLVI, 173, 308, 404). — *Clémentine Joséphine-Françoise-Thérèse de* CORSWAREM, dite de Looz, née le 29 juin 1764, morte le 4 juin 1820, avait pour quartiers :

Corswarem, Anglure ; Aix, Nassau.

Elle était fille de *Guillaume-Joseph-Alexandre de Corswarem*, dit le comte de Looz-Corswarem, sire et baron de Landelies, etc., (qui prit le titre de duc de Looz-Corswarem en 1792, lors de la mort de son cousin le duc Charles-Alexandre) et de *Marie-Emmanuëlle-Josèphe d'Aix*.

Elle épousa, en 1789, *Florent-Stanislas-Amour*, comte *de Lannoy et de Clervaux*, chevalier de Malte, officier de cavalerie au régiment royal allemand, au service de Sa Majesté Très-Chrétienne, fils d'*Adrien Jean-Baptiste* comte DE LANNOY ET DE CLERVAUX, etc., et de *Constance-Polyxène-Reine-Stanislas* DE WIGNACOURT DE VLETEREN.

Voilà la généalogie de la mère du prince Napoléon de Rheina-Wolbeck, comte de Lannoy et de Clervaux, mais nous ne savons rien des événements de sa vie.

Le Cte P. A. DU CHASTEL.

—

Claude Chastillon (XLVI, 347, 469). — La bibliothèque Sainte-Geneviève passait autrefois pour posséder la collection la plus complète des vues de la *Topographie française* ; quant aux éditions, le *Manuel du libraire* de J.-C Brunet, verbo *Jean Boisseau*, n'indique point celle de 1655, mais il en donne une autre en 1647.

Toutes ces dates pourraient bien n'avoir pas grande importance. On sait qu'en librairie la réfection de la première page est souvent une supercherie très fréquente pour activer la vente en *simulant* une édition nouvelle.

En somme, le précieux album de Chastillon devient de plus en plus rare, les bouquinistes ayant plus de profit à vendre les planches séparées que le volume dans son entier.

LÉDA.

—

Marie Babin Grandmaison (XLVI, 228, 295, 365). — Auguste-Narcisse a eu quatre enfants :

1° Henri, entré à Saint-Cyr en 1855, passé ensuite à l'école d'Etat-major figure encore sur l'Annuaire comme colonel de réserve ;

2° Marie ne s'est pas mariée ;

3° Adèle a épousé un sous-intendant militaire ;

4° Albert, entré à Saint-Cyr en 1860, sorti dans l'infanterie et devenu officier supérieur.

Mlle Mélanie de Grandmaison, dont parle M. Paul Pinson, n'est pas fille d'Auguste dont il est question.

Est-ce sa petite fille ? Je l'ignore, ayant perdu de vue la famille fort liée avec la mienne pendant les soixante premières années du siècle dernier.

M. de Grandmaison avait une sœur aînée devenue madame Couturat.

UN VIEIL ETAMPOIS.

—

L'abbé Herluison (XLV) — Le testament de l'abbé Dosne est aux Archives de la Seine. Outre un legs à l'abbé Herluison, il renferme les dispositions suivantes :

Aux pauvres de la paroisse St-Eustache (de Paris) 1200 livres ; à M. Lasseray, 1200 liv. ; à M. Cadas, prêtre du diocèse de Troyes, 1500 liv. ; à M. l'abbé Baillet, prêtre du même diocèse, 1500 liv. ; à M. Ramier, 1500 liv. ; à M. Ramier l'aîné, 2000 liv. ; à Marguerite Valois, 500 liv. ; aux dlles Mouquy, sœurs, usufruit de 3000 liv. à partager par moitié, le capital devant revenir à leurs nièces du même nom ; à dame Breville, 1000 liv. ; à Antoine Fabre dit *Joinville*, 1000 liv. ; au même et au sieur Ramier, chacun 135 liv. de rente viagère ; à la dame Cadas, mère, 100 liv. ; à l'abbé Petit, 500 liv. ; à M. Hamont, avocat 4000 liv. ; les ouvrages de M. Armand (?) et les vies de dame Barthélemy des Martyrs, de St Bernard, de St Thomas d'Aquin de St Athanase de St Basile, etc. ; à Thérèse Vautrin, fille mineure 1500 liv. ; à Jean, Anne et Barbe Vautrin, frère et sœurs, chacun pour tiers, tous les meubles meublant et effets mobilier, argenterie, montres, pendules, etc., de sa succession.

V. A.

—

Priola (XLV). — Aux intermédiaires qui se sont intéressés à Mlle Priola, je puis donner des renseignements sur cette artiste, comme aussi de sa belle-sœur.

Cette dernière possède des documents intéressants, notamment sur la fin tragique de l'artiste.

G. DÉSAVIS.

—

Le château de Robert-le-Diable (XLVI, 289, 417). — N'y a-t-il pas une plante connue en botanique qui a la réputation d'être *l'herbe qui égare* ?

SAINT-MÉDARD.

Joûtes solennelles entre bourgeois au XIVe siècle (XLV). — Un extrait de la *Chronique parisienne anonyme* citée dans l'énoncé de la question a été donné dans l'ouvrage de M. Ch. d'Héricault : *Histoire anecdotique de la France. Le moyen-âge.* (Paris, Bloud et Barral, s. d.) p. 405 409.: *Jeux chevaleresques des bourgeois* (1330).

Ce document, dit l'auteur, explique les éléments de révolte qu'Etienne Marcel sut trouver et utiliser.

Les joûtes eurent lieu près Paris, en un champ nommé la culture Saint-Martin près de l'Hôtel du Temple. Elles furent organisées par une cavalcade représentant le roi Priam et ses 35 fils, combattant contre des bourgeois invités de différentes villes du royaume.

La description se termine par ce renseignement intéressant que 25 ans auparavant, des joûtes semblables avaient été données en la place de Grève.

Note. — Il est à présumer que des recherches faites dans les manuscrits des bibliothèques des villes mentionnées dans la question ne pourront manquer de faire retrouver d'autres témoignages de ces fêtes. VIEUJEU.

—

Les capitaines des côtes de Normandie aux XVe, XVIe et XVIIe siècles (XLVI, 229, 418). — Si cela peut intéresser l'auteur de la question, j'ai dans mon *ancesterie* un capitaine qui joua un rôle dans la défense des côtes normandes, au milieu du XVIe siècle. — Voir, à son sujet : *Le capitaine Breil de Bretagne, baron des Hommeaux, gouverneur d'Abbeville, de Saint-Quentin et de Granville, 1503-1583*, par le comte de Palys. Rennes, Plihon et Hervé, 1887.

Vicomte DU BREIL DE PONTBRIAND.

—

Descendance du duc de Berry (XXXIX ; XLVI, 351, 457). — Les efforts faits pour démêler la vérité sur la légitimité des enfants d'Amy Brown, sont curieux à suivre. La loyauté des premières polémiques s'affirme évidente. Plus récemment, cependant, on a pu entrevoir des intervenants, désireux de solutionner le débat, non pas uniquement au profit de l'histoire, mais en tenant compte trop largement d'intérêts immédiats de famille. C'est du moins l'impression qui m'est restée après la lecture de l'article : *La Vérité sur le mariage du duc de Berry*, paru dans le *Figaro*.

Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* a-t-il pensé que les XXX apportaient des pièces nouvelles au débat ? Je crois plutôt que nos confrères auront compris qu'il n'y avait là qu'un double plaidoyer, en faveur des blasons des Charette et des Lucinge. Les XXX ne veulent pas qu'ils aient été ternis par une alliance avec des filles naturelles. Ils ne veulent pas davantage, d'ailleurs, que le comte de Chambord ait pu être un cadet, on pourrait dire aussi un fils putatif. Mais, plaider n'est pas prouver.

Nous continuons donc à demander la production :

1°. — De l'acte du premier mariage d'Amy Brown avec son ténébreux parent Granville Brown ;

2°. — De l'acte de décès de M. Granville Brown ;

3°. — De l'acte du second mariage d'Amy Brown avec le duc de Berry ;

4°. — De l'acte de naissance de chacun de ses fils ;

5°. — De l'acte de décès de John Brown, fils aîné de Granville Brown et d'Amy ;

6°. — D'une protestation quelconque, entre 1804 et 1814 ou même au lendemain de la Restauration, du comte d'Artois ou du comte de Provence, contre le mariage de leur fils et neveu ;

7°. — De l'ordonnance de Louis XVIII, ou de l'arrêt d'une Cour de justice, qui ne pouvaient pas ne pas être rendus, annulant le mariage ;

8°. — Du bref pontifical d'annulation de mariage.

Tant que ces documents ne nous auront pas été fournis, toutes les hypothèses peuvent être admises.

J'avais préparé, il y a dix ans, une étude sur la situation spéciale de l'*Enfant du miracle*.

Je concluais :

1°. — Au mariage régulier du duc de Berry avec Amy Brown, laquelle est d'ailleurs qualifiée, dans son acte de décès de *veuve* de Charles-Ferdinand, et à la naissance probable de Georges, au cours des correspondances avec le comte d'Artois et le comte de Provence, en vue de

ce mariage et, peut-être même, tout à fait à la veille de ce mariage.

1804, ne l'oublions pas, est l'année de l'effondrement des derniers rêves des Bourbons, au sujet d'une Restauration. En février, la conspiration de Cadoudal a avorté ; en mars, c'est la réponse sanglante du Premier Consul à ce complot par l'enlèvement du duc d'Enghien ; en mai, c'est l'élévation de Napoléon, par le Tribunat et le Sénat, au titre d'empereur héréditaire et la ratification de cette élévation par la Nation entière C'est, l'année suivante, Austerlitz, qui faisait de l'empereur le maître incontesté de l'Europe. Qui donc, au cours de ces derniers événements, eût même osé entrevoir, dans les temps les plus éloignés, un retour possible, sur le trône, des frères de Louis XVI ? Le duc de Berry, sans craindre les retours de la destinée, pouvait donc n'écouter que son cœur.

2°. — A la régularité de ce mariage, au point de vue du droit ecclésiastique et, en tant que de besoin, au point de vue du droit civil.

L'union civile ne se pratiquait pas, à cette époque, en Angleterre. En se limitant forcément au mariage religieux, les époux accomplissaient rigoureusement leur devoir. Ils se conformaient pleinement à la loi du pays où ils habitaient. On ne saurait opposer au duc de Berry d'avoir omis de réclamer l'inscription de l'acte religieux sur le registre du Consulat français. La famille des Bourbons ne voulait rien connaître des institutions que la France s'était données. A la suite de la rupture de la paix d'Amiens, les Agences Consulaires anglaises ne fonctionnèrent d'ailleurs plus. Mais, en admettant que les deux pays fussent demeurées à l'état régulier, on peut se demander si Amy Brown, ignorante des lois françaises, aurait saisi la portée d'une omission de cette nature ? En pareille occurrence, la question de bonne foi domine toutes les autres considérations. A peine est-il besoin d'affirmer que la bonne foi d'Amy était évidente. Quant au duc de Berry, faut-il lui faire l'injure d'imaginer qu'à ce moment précis, aimant par dessus tout cette femme, qu'il aima d'ailleurs jusqu'à son dernier jour, il berçait sa pensée de réserves et songeait au moment où les circonstances lui auraient permis de l'abandonner ?

Louis XVIII a-t-il pu valablement, à l'époque, s'opposer à un pareil mariage, ou l'annuler dans la suite ? La question a été examinée par M. l'abbé Dupuy, dans une étude intitulée : *Le comte de Chambord devant l'histoire et devant le droit.* Il observe qu'il n'existe rien dans notre ancienne législation, constatant le pouvoir absolu des souverains de dissoudre les alliances contractées sans leur consentement. Les auteurs parlent d'un usage qui s'était établi ; il n'est dit nulle part qu'un mariage contracté pouvait être annulé. On peut lire, à ce sujet, un mémoire très affirmatif de Plassart. Mais laissons-lui la parole :

Les rois de France pouvaient obliger les princes de leur maison à faire approuver par eux leur futur mariage ; mais, devant un acte consommé, leur refus de le reconnaître ne pouvait désunir ce que Dieu avait uni. Enseigner le contraire, ce serait attribuer aux rois un pouvoir que les papes n'ont jamais invoqué pour eux-mêmes. Les Souverains Pontifes ne font, en effet, qu'établir l'existence d'un empêchement ; mais, ils n'ont jamais voulu dissoudre un mariage validement contracté. Lorsque Louis XIII prétendit casser le mariage que son frère Gaston, duc d'Orléans, contracta sans son agrément, avec Marguerite de Lorraine, son ambassadeur à Rome, le duc de Créqui, en sollicita vainement l'annulation auprès d'Urbain VIII. Ce pontife ne voulut pas l'accorder et il ne reconnut jamais aux rois de France ce prétendu droit sur le mariage des princes. C'est ce qui résulte des dépêches du duc de Créqui, de celles du Greffier, chargé d'affaires, et des papiers d'Etat du duc de Richelieu.

Ailleurs, il avait dit :

Les orateurs français au Concile de Trente, ceux du roi surtout, firent l'impossible pour faire admettre *defectus consensus parentum*, au nombre des empêchements dirimants ; le Concile ne voulut jamais accéder à leurs instances. L'Eglise ne reconnaîtra jamais aux cours souveraines le droit que, parfois, elles ont voulu s'attribuer. L'histoire est là pour attester que, lorsque les souverains se sont permis de toucher à l'indissolubilité du lien conjugal, les Pontifes romains ont répondu souvent par des sentences d'excommunication.

Ainsi fit Innocent III, pour Philippe-Auguste, à la suite de sa répudiation d'Ingeburge de Danemarck et de son mariage avec Agnès de Méranie.

Les historiens qui croient à la survie de Louis XVII, au delà de la Tour du Temple, pourraient observer que, si le comte de Provence ne s'était pas opposé, en 1804 ou 1805, au mariage de son neveu, c'est qu'il savait, à n'en pas douter, qu'il n'était pas à cette époque le chef de la maison de France. Si Louis XVII était vivant encore à la Restauration, cette situation ne s'était pas modifiée. En relevant la Monarchie, son oncle n'avait pas relevé la Légitimité. Peut-être, pour la même raison que Louis XVIII ne crut pas pouvoir se faire couronner, n'annule-t-il pas le mariage de son neveu ? Ne l'oublions pas, la formule du couronnement impliquait la reconnaissance certaine de la capacité de la personne ; l'annulation impliquait, au surplus, la nécessité d'une ordonnance ou d'un arrêté du Parlement. Clément VIII ayant, en 1559, déclaré nul le mariage d'Henri IV avec Marguerite de France, un arrêt du Parlement sanctionna cette décision.

Si les Parlements prêtaient leur autorité, pour casser des mariages entachés de nullité, à plus forte raison devaient-ils s'en servir, quand il s'agissait des alliances qui n'avaient d'autre tort que de déplaire à Sa Majesté. La sanction est toujours nécessaire, pour donner à un fait la valeur ou l'apparence de la chose jugée. Ainsi, en 1634, le Parlement, sans égard pour l'opposition d'Urbain VIII, annula-t-il le mariage de Gaston d'Orléans avec Marguerite de Lorraine. Rien ne dispense donc les rois de rendre une ordonnance, ou d'obtenir l'arrêt d'une cour de Justice, quand ils veulent s'arroger le droit d'annuler des mariages dans leur famille, sous peine de laisser croire qu'ils n'ont rien annulé.

Louis XVIII pouvait-il se résigner à rendre une ordonnance ? Evidemment non. Elle eût appris à la France l'existence d'un véritable mariage, et ouvert la discussion sur la situation légale de l'aîné des enfants, Georges. Elle eût fixé l'Eglise sur la réalité des choses. Tout prêtre, soucieux de sa dignité, se serait trouvé, dès lors, sans ordres formels venus de Rome, dans l'impossibilité de bénir l'union du duc de Berry avec Caroline de Naples.

Les XXX affirment que le pape Pie VII a rendu un bref, annulant le mariage, mais déclarant les filles, issues de ce mariage, légitimes. Ils citent, comme exemple, la sentence rendue par la Cour de Rome pour le prince de Monaco. Les espèces sont-elles identiques, les motifs de cassation pareils? Ce n'est là, d'ailleurs, qu'une présomption, nullement une preuve. L'affaire aurait été négociée par un diplomate « dont le fils occupe un mandat électif au Parlement français ». Et l'une ou l'autre des pièces probantes, non pas d'une négociation quelconque, cauteleuse et ambiguë, mais nette et précise, pourquoi ne la donne-t-on pas ?

M. l'abbé Dupuy, sur les rapports d'amis qu'il dit bien informés, affirme, au contraire « qu'on trouve encore à Rome, aux archives de la Pénitencerie ou de la Daterie les minutes des lettres de Pie VII à Louis XVIII, et les réponses autographes de ce prince. Dans sa correspondance, Pie VII protestait contre le mariage du duc de Berry avec Caroline de Naples ».

Jusqu'au jour où un bref de Pie VII, annulant le mariage d'Amy Brown, aura été produit, on peut donc conclure à des dessous inavouables.

Réfléchissez que, dans l'entourage d'exil du duc de Berry, chacun connaissait l'union avec Amy Brown ; que la grande dame qui, sous la Restauration et sans même en excepter Madame Du Cayla, connut le mieux les dessous de la politique, dit dans ses Mémoires, à propos des liaisons du duc de Berry : « L'une d'elles avait été plus sérieuse : on avait même parlé d'un mariage non avoué ». Et, ailleurs : « le duc de Berry fit ce mariage ou cette liaison, comme on voudra l'appeler par politesse pour Madame la duchesse de Berry ». Tenez compte de l'anoblissement par Louis XVIII des filles du duc de Berry, avec des noms de villes : Vierzon et Issoudun, pris dans l'ancien duché de Berry ; que leurs armes sont de France, à brisures de gueules, sans barre d'illégitimité ; réfléchissez à l'incontestable ressemblance de Georges avec le duc de Berry ; puis, aussi, au mot d'ordre que le roi fait prévaloir, au moment où il songe à l'union de son neveu avec Caroline de Naples : « Amy a été la maîtresse de mon neveu, elle n'a jamais été sa femme ». Vous vous demanderez justement, alors, si cette turpitude ne cache pas l'existence d'un fils, légitime

aux yeux de la famille royale de France légitime aux yeux de l'Eglise, et si, comme conséquence, l'union avec Caroline de Naples n'était pas appelée à être viciée au point de vue ecclésiastique et viciée au point de vue civil ?

3° — A l'existence, chez ce parfait honnête homme qu'était le comte de Chambord, d'un état d'esprit spécial. « Hérite-t-on, seigneur, de ceux qu'on assassine ? » Ce point d'interrogation qui, dès le début de la Révolution, plana sur les menées du comte de Provence, ne fit que grandir, que s'irradier, au fur et à mesure que, de la fuite vers Mons à la Restauration, se précipitèrent les événements. Au milieu des tiraillements, dans lesquels le dernier fils du duc de Berry passa les dernières années de sa vie, peut-être agenouillé sur son prie-Dieu, implora-t-il souvent de *Là Haut*, non pas seulement une orientation, mais une désignation formelle, irrécusable. Personne mieux que lui, dans ce siècle tourmenté, n'avait incarné la grandeur monarchique. Prêt à saisir le trône, peut-être souhaita-t il plus encore ? Il faut croire que cette désignation ne vint pas. HENRI PROVINS.

—

Mlle de l'Isle de Fief (XLVI, 345). — Une enquête, commencée dans le village même de Saint-Laurent-sur-Mer, demeure sans résultat, jusqu'à présent. Les anciens du pays, consultés, n'ont souvenance ni de Mlle de l'Isle de Fief, ni du pêcheur, Armand Beauchet, qui aurait donné l'hospitalité, dans sa chaumière, à la duchesse de Berry. Le nom de Beauchet, tout à fait inconnu, n'éveille aucun souvenir.

Quand même, les recherches continuent, tournées vers les familles, qui avaient des attaches avec la chouannerie du Bessin. On espère en la solution désirée. Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Complices de l'attentat du prince Louis Napoléon à Strasbourg (XLVI, 15, 150, 261, 377, 422). — *Les biens de la famille d'Orléans.* — Je suis heureux que notre collègue veuille bien discuter le décret de 1852, car il y a là une question de droit historique intéressante à élucider. Il est malheureusement impossible de le faire, sans toucher à des points qui, pour appartenir à l'histoire, n'en sont pas moins fort près de la politique... !

C'est ainsi qu'une remarque s'impose tout d'abord : la révolution de 1830, que M. H. C. M tient pour « funeste », — et je n'ai pas besoin de dire que nous sommes absolument d'accord à cet égard, — avait été bien aisément prévue par Louis-Philippe, dont la part dans cet événement ne saurait être contestée, n'est-ce pas ?

Il importe de noter ce point de départ, qui explique la sollicitude et les précautions du prince, et qui démontre surtout à quel point les résultats de cette révolution, aussi bien que la révolution elle-même, étaient connus de lui à l'avance. Mais passons sur ce sujet...

Le principe de l'incorporation au Domaine des biens du souverain avait été suivi jusque-là, et notre collègue admet que la dérogation à ce principe pouvait être attaquée : premier point qu'il est intéressant de remarquer. En effet, si l'acte de donation, fait par Louis-Philippe en faveur de ses enfants, n'était pas valable, et s'il constituait une fraude aux dépens de la fortune de la couronne, peu importe, il me semble, en droit public, de savoir à qui incombait le droit de poursuite. En pareille matière, on ne saurait admettre que la forme emporte le fonds.

Je dirai encore, pour en finir de suite avec les détails accessoires du sujet, que dans notre discussion d'il y a deux ans, — à propos du « Berceau et de la voiturette du roi de Rome », — j'ai expliqué dans le n° du 22 novembre 1900, comment Louis-Philippe avait saisi le domaine de Chambord en 1832, et *maintenu* cette saisie *à l'encontre* d'une ordonnance de référé du président du tribunal civil de Blois. Le procès ne fut terminé qu'en 1841, par la cour de Cassation. Si donc notre collègue « ignore » ces tentatives de Louis-Philippe pour s'emparer de Chambord, il me permettra de lui indiquer de nouveau la brochure de M. Robinet de Cléry : *La question du domaine de Chambord au point de vue du droit*, Paris, Palmé, 1886.

Et quant à l'origine de la fortune du duc d'Aumale, puisque M. H. C M. « considère comme prouvé le suicide du dernier Condé », pourquoi n'a-t-il pas répondu à l'article de M. Philibert Aude-

brand, paru dans le n° du 28 février 1901, sous la rubrique de *Chambrier*, col. 356 ?

Ainsi donc, la donation faite par Louis-Philippe, avec une prévoyance vraiment surprenante, était attaquable ; ce prince a fait son possible pour s'emparer de Chambord, et agi dans ce but *en dehors* de toute légalité ; enfin la conviction de M. H. C. M. sur le suicide du duc de Bourbon ne semble pas très partagée...

Mais il importe surtout d'examiner quelle était l'origine des biens du duc d'Orléans, au moment de la révolution de 1830 ; c'est ici que se trouve le nœud, et selon moi la solution, de notre petite polémique.

Les biens composant la fortune du duc d'Orléans, le 7 août 1830, lors de la donation qu'il en fit à ses enfants, provenaient des apanages de la maison d'Orléans et de ceux du duc du Maine et du comte de Toulouse.

Les premiers comprenaient les biens donnés par Louis XIV à son frère, en mars 1661, et avril 1672. Plus tard s'y ajoutèrent le Palais-Royal en 1692, et diverses libéralités de Louis XV, en 1740, 1751 et 1766.

Quant aux autres apanages, il serait trop long d'en établir la création, et d'en suivre la filière jusqu'aux d'Orléans.

La fortune de Philippe-Egalité et de sa femme se composait donc de *biens d'apanages*. Or la loi de 1790 supprima les apanages, et les remplaça par des rentes dites « apanagères ».

En 1814, la loi de 1790 ne fut point abolie, mais le roi rendit, par ordonnance des 16 et 20 mai, 17 septembre et 20 octobre 1814, au duc d'Orléans et à sa sœur, tous les biens dont avait joui Philippe-Egalité. Et par ordonnance du 20 août 1814, le roi rendait également à la duchesse d'Orléans les biens provenant du duc du Maine et du comte de Toulouse.

Cette dernière ordonnance était formellement contraire à celle de Charles IX, du 9 février 1566, et aux Edits de mars 1661 et mai 1711, d'après lesquels un apanage ne pouvait tomber en quenouille.

Et tous ces actes du roi étaient accomplis en violation de la loi de 1790, non abrogée !

Nous ne parlons pas des dettes de Philippe-Egalité, payées en partie par l'Etat, en 1792, et en partie par Louis XVIII en 1814. Mais il faut noter, ce qui paraît un comble, ce nouvel acte de faveur, qui faisait accorder à Louis-Philippe, auquel on avait préalablement rendu ses biens, plus de 17 millions sur le milliard des émigrés !

La fortune des d'Orléans se composait donc, en 1852, et sans parler de l'héritage du duc de Bourbon (!), de biens enlevés une première fois au domaine de l'Etat par la faveur royale, contrairement aux lois en vigueur, et soustraits une deuxième fois, par la donation des 6 et 7 août, à ce même domaine, auquel ils devaient faire retour...

Quant aux précédents, contestés par M. H. C. M., je ne puis que le renvoyer au texte du décret de 1852, qui les énumère : 1816 et 1832.

A nos collègues de dire s'ils trouvent la question suffisamment élucidée ; il est aisé de leur donner plus de détails...

Marquis DE CHAUVELIN.

*
* *

Notre collaborateur H. C. M. dit qu'historiquement, il considère comme prouvé le suicide du prince de Condé, Résidant depuis plus de 60 ans dans ce pays qu'habitait depuis longtemps ma famille, je puis affirmer que tous les habitants ont toujours considéré la fin du prince de Condé comme n'étant pas le résultat d'un suicide...

E. G. TAVERNY.

*
* *

Col. 423, l. 49 — Au lieu de Buelle, lire Ruelle,

*
* *

Bien que M. H. C. M. ait répondu à M. de Chauvelin au sujet du caractère du décret du 22 janvier 1852, je crois qu'il n'est pas inutile de compléter sa réponse sur quelques points.

Tout d'abord, j'émettrais le vœu que quand une question dévie, comme celle-ci, elle fasse l'objet d'une nouvelle rubrique pour ne pas rendre impraticables les recherches dans les tables de l'*Intermediaire*.

M. de Chauvelin me paraît confondre les deux décrets portant la date du 22 janvier 1852. Si le plus célèbre a décrété la confiscation des biens que Louis-Philippe possédait avant de monter sur le

trône, le second s'est contenté d'imposer aux princes d'Orléans la vente des biens qu'ils possédaient, provenant d'une autre source (héritages de Mme Adélaïde et du duc de Bourbon, etc).

Cette seconde mesure, bien moins grave que la première, se basait sur le précédent de la loi du 10 avril 1832, émanant, non du gouvernement de Louis-Philippe, mais de l'initiative parlementaire.

En ce qui concerne le séquestre des biens des d'Orléans, il fut prononcé par un décret du 26 février 1848 et levé le 31 juillet 1850, après la fin de la liquidation de la liste civile et du domaine privé.

Quant à l'apanage d'Orléans, constitué par Louis XIV et comprenant le Palais-Royal, il avait été réuni à la couronne dès 1830.

Les biens du domaine privé provenaient non de dons faits par des souverains, mais comme toute propriété incontestable, d'héritages, achats ou échanges. Une grande partie de ces biens avaient été confisqués sur le connétable de Bourbon, rendus à sa sœur, la duchesse de Montpensier, et légué par sa descendante, la Grande Mademoiselle, au frère et aux enfants légitimés de Louis XIV, dont Louis-Philippe était l'héritier.

Le regretté M. de Bray de Valfresne, un des plus distingués fonctionnaires du Ministère des Finances, a fourni sur ce point les renseignements les plus précis dans un article inséré, autant qu'il m'en souvienne, dans le *Dictionnaire des Finances* de Léon Say.

Les Etudes sur la liste civile (Plon, 1882) de M. Gautier, ancien secrétaire général de la maison de l'Empereur et qui précédemment avait été attaché à l'administration, puis à la liquidation de la liste civile de Louis-Philippe, fournit des renseignements très précis sur les listes civiles et les domaines privés des divers souverains qui se sont succédé en France depuis 1790. Il rectifie, avec une compétence exceptionnelle, beaucoup d'opinions erronées sur des questions qui ont fait l'objet de discussions aussi passionnées que peu éclairées.

Bien que ces études aient été rédigées pour le prince impérial, M. Gautier fait ressortir, à plusieurs reprises, le caractère odieux de la confiscation de 1852, qui faisait revivre rétroactivement le principe de dévolution, qui est corrélatif de la confusion des biens d'un souverain absolu avec ceux de l'Etat et que n'avait pas reconnu Napoléon Ier.

Pour la fortune du duc de Bourbon, elle a été attribuée juridiquement au duc d'Aumale. D'ailleurs, je crois que les d'Orléans étaient, avec les Rohan, les héritiers légitimes du prince. Enfin on ne doit pas oublier que la valeur du legs fait à l'Institut représente, peut être même au delà, celle de l'héritage recueilli par le duc d'Aumale dont le revenu était évalué, il y a 60 ans, à moins d'un million.

Tout cela s'éloigne beaucoup de l'attentat de Strasbourg. A. E.

—

Nos drapeaux (XLVI, 225, 426). — Lorsque l'on décida de dresser la liste des victoires à inscrire sur chaque drapeau, il y avait alors un vieux sous-chef de bureau aux archives du ministère de la guerre, dont la seule occupation était d'empêcher les historiens de travailler, en leur refusant les documents qu'ils demandaient. Il touchait 6.000 fr. pour cela ; il a été retraité, il y a quelque 10 ans, et il est mort maintenant. Aujourd'hui, le service des archives de la guerre est confié à trois érudits, hommes de valeur, d'une complaisance et d'un dévouement à toute épreuve, et je crois que tous les historiens qui ont recours à leurs bons offices, depuis M. Houssaye jusqu'à MM. de Ségur, Boislisle ou Chuquet, n'ont qu'à se féliciter de leurs bons offices.

Ce sont ces messieurs : Brun, l'auteur du catalogue des Archives historiques de la guerre, M. Martinien, le statiticien des morts de nos guerres et M. Tuetey, l'historien du maréchal Serurrier. Ils rectifient les inscriptions erronées de M. l'ancien sous-chef. Ce n'est pas chose facile, tant les erreurs sont nombreuses. La *moitié* des régiments portaient sur leur drapeau le nom de victoires aux quelles ils n'avaient pas assisté. Ainsi le 23e d'artillerie, sur 4 noms, en avait 3 faux ! Déjà beaucoup de drapeaux ont été changés, mais il en reste encore d'anciens : peu à peu on les remplacera et, grâce au travail des trois archivistes de la

guerre, nos régiments possèderont désormais un livre d'or exact.

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

—

Le Cadet de Collobrières (XLVI, 346). — Ce roman est de Mme Charles Reybaud. Paru d'abord en 1845-1846 dans la *Revue des Deux-Mondes*, où il faisait partie d'une série d'œuvres réunies sous le titre général de: *Les anciens couvents de Paris*, cet ouvrage fut, en 1848, réimprimé à part ; en 2 vol. in-8°. Depuis lors, la maison Hachette l'a fait reparaître, en format in-12, dans la série de ses publications qui porte le titre de : *Bibliothèque des chemins de fer*.

CHARLES DE LOVENJOUL.

*
* *

Ce roman forme le premier récit des *Anciens couvents de Paris*, dont le second récit a pour titre « Félise » et le troisième : « Clémentine ».

Madame Charles Reybaud (Etiennette-Fanny Arnaud) née à Aix le 13 décembre 1802, décédée le 1er janvier 1871, a publié *Le Cadet de Colobrières*, véritable orthographe du titre, dans la *Revue des Deux-Mondes*, nos des 15 novembre, 1er et 15 décembre 1845, 1er et 15 janvier 1846.

Félise a paru dans la même Revue le 15 octobre 1846 et *Clémentine*, les 1er et 15 février, 1 et 15 mars 1848.

Le tout forme 6 volumes publiés, en 1848 et 1850, dans le format in-8°.

Un choix des meilleurs romans de Mme Charles Reybaud a été réédité par la maison Hachette, dans la *Bibliothèque des chemins de fer*.

Emile Montégut a analysé les œuvres de madame Charles Reybaud, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 octobre 1861.

C. H. G.

*
* *

La seigneurie de Colobrières est située à une petite lieue des anciennes frontières de la France, vers l'endroit où le Var sépare la Provence du comté de Nice. La souche paternelle du dit cadet « remontait à ce qu'on pourrait appeler les temps fabuleux du nobiliaire provençal ».

Voilà tout ce que dit l'auteur au sujet des origines de son héros.

A. S..E.

Livres perdus introuvables, ou dont on ne connaît qu'un exemplaire unique (XLIV ; XLV). — Ce qui confirme mon opinion relativement à l'ouvrage : *Marie-Amélie de Bourbon*, c'est que j'en ai retiré un exemplaire d'une case à *dix centimes*, des quais, ces jours-ci. Et sur grand papier ! La différence entre les exemplaires en grand papier et les exemplaires ordinaires consiste d'abord dans le format, naturellement, puis en ce que le grand papier est satiné, alors que le petit se rapproche un peu du « papier à chandelles » ; enfin dans les grands exemplaires le portrait sur acier et sur chine, par Rebel, d'après Winterhalter, mesure 174 sur 122, alors que pour tous les petits exemplaires on s'est contenté de découper, dans ce même portrait, un ovale de 126 sur 82, qu'on a collé au verso du feuillet de garde, ce qui laisse ignorer les noms du peintre et du graveur.

J-C WIGG.

—

Marie Leczinska. — Bibliographie sur la princesse Palatine (XLVI, 337) — Tout en faisant des vœux pour le succès de l'œuvre que se propose M. Henry Gauthier-Villars, œuvre dont l'intérêt ne sera pas médiocre, étant donnés le *caractère* qu'était la « rude et franche Allemande » et le talent de l'auteur, je ne puis lui apporter qu'une bien faible contribution.

En dehors des traités généraux d'histoire, des Mémoires (Saint-Simon, Dangeau, marquis de Sourches, etc., etc...), des sources et répertoires de bio-bibliographie, nécessaires à consulter, et des auteurs déjà connus : Sainte-Beuve, Gustave Brunet et Jaeglé, je ne trouve dans mes notes que les ouvrages suivants :

Fragments de Lettres originales de Madame Charlotte-Elizabeth de Bavière, veuve de Monsieur, frère unique de Louis XIV, écrites à S. A. S. Monseigneur le duc Antoine-Ulric de B*** W*** (Brunswick-Wolfenbuttel) et à S. A. R. madame la Princesse de Galles, Caroline, née princesse d'Anspach, de 1715 à 1720, — traduits de l'allemand par J. de Maimieux. — Hambourg et Paris ; Maradan, 1788, 2 tomes en 1 vol. in-12. (Première édition de la Correspondance de la princesse Palatine, réimprimée en 1823, sous le titre suivant) :

Mémoires sur la cour de Louis XIV et sur la Régence, extraits de la Correspondance allemande de Madame, Elisabeth-Charlotte, duchesse d'Orléans, précédés d'une notice et accompagnés de notes. — Paris, 1823, in-8.

Mémoires, fragments historiques et correspondance de Madame la duchesse d'Orléans, Princesse Palatine, mère du Régent, précédés d'une notice par M. Philippe Busoni. — Paris, Paulin, 1832, in 8. (Vérifier s'il n'y aurait pas confusion avec le précédent ?).

Lettres nouvelles et inédites de la Princesse Palatine par A. Rolland. — Paris, Hetzel, s. d., in-12.

Correspondance de Madame, Princesse Palatine, publiée par le Dr Edouard Bodeman. — Hanovre, 1891, 2 volumes. (Ces deux volumes contiennent un certain nombre de lettres qui n'ont jamais été traduites en français. — Ouvrage cité par le comte d'Haussonville : *La duchesse de Bourgogne, etc.* Paris, 1901, in-8, tome II, et *Revue des Deux-Mondes*, 1er mars 1899, page 90 en note).

La Princesse Palatine, par Guillaume Depping : — *Revue Bleue, politique et littéraire*. Année 1896 (?), à vérifier pour cause de lacune dans une coupure, pages... 67-71.

Elisabeth-Charlotte de Bavière, seconde femme de Monsieur, frère de Louis XIV. Mélanges historiques, anecdotiques et critiques sur la fin du règne de Louis XIV et le commencement du règne de Louis XV. (Note à vérifier et à compléter pour titre, lieu, date, etc).

Toute indulgence réclamée pour lacunes, erreurs ou double emploi.

L'*Etude historique* de Frédéric Sclopis, *sur Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, Reine d'Espagne*. — Turin et Paris, 1866, in-4°, contient un ou deux passages relatifs à la princesse Palatine, sans grand intérêt, peut-être, pour notre aimable collègue. Cette princesse qui, on le sait, recherchait une situation effacée à la cour de Louis XIV, avait élevé Anne-Marie d'Orléans (fille d'Henriette d'Angleterre, première femme de Monsieur), duchesse de Savoie, mère de la jeune et vaillante reine d'Espagne et de la duchesse de Bourgogne. Marie-Louise, reconnaissante des soins protecteurs prodigués autrefois à sa mère, témoignait de l'affection à la Palatine et correspondait parfois avec elle pour s'aider de ses conseils.

S'il y a lieu, je tiens l'ouvrage ou une copie des passages à la disposition de M. Henry Gauthier-Villars.

SABAUDUS.

*
* *

Comment, Willy, votre *Claudine*, qui a fait notre joie à tous, ne vous suffit plus et voici que vous vous intéressez à la Palatine, cette très grande, honneste, très libre et fort amusante princesse ?

Eh bien, soit ; et pour mieux la connaître reportez-vous à *la Revue historique* ; 1894, tome 2, p. 308, tome 3 p. 49 ; 1895, tome 2, p. 292 et tome 3, p. 293, où vous trouverez toute une étude de M. G. Depping, sur *Madame, mère du Régent et sa tante, l'électrice Sophie de Hanovre — Nouvelles lettres de la princesse Palatine* ; — et ces nouvelles lettres, je vous prie de le croire, n'ont rien à envier comme *propos salés* à celles qui les ont précédées

PIERRE DUFAY.

—

Errata des grands dictionnaires (T. G. 279 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV ; XLV ; XLVI, 163, 271). — Depuis plus de trente ans les journaux, les revues et les livres nous répètent à satiété que Bismarck a dit ; « La force prime le droit » ; le bon Vapereau, qui n'y entend pas malice, fait chorus. C'est une erreur.

Ouvrons la publication peu connue en France et intitulée : *Les discours de M. le comte* (puis M. le prince) *de Bismarck* avec sommaires et notes. Berlin, 1870-1878, 7 vol. in-8, traduction française parfois incorrecte, mais très exacte, et nous lirons ceci :

Tome I, page 26, le 27 janvier 1861 à la Chambre des députés de Prusse, « le comte de Schwerin ayant déclaré que le discours du ministre-président reposait sur la maxime : *La force prime le droit*, le ministre - président de Bismarck rectifia, comme il suit, cette interprétation :

« D'après ce que j'entends, l'orateur m'aurait compris comme si j'eusse dit : *La force prime le droit* !

« Je ne me souviens pas d'avoir employé de pareilles expressions, et, malgré les marques d'incrédulité avec lesquelles vous accueillez ma rectification, j'en appelle à votre mémoire ; si elle est aussi

sûre que la mienne même, elle vous dira que j'ai simplement exprimé ce qui suit : j'ai conseillé un compromis, parce que sans cela doivent se produire des conflits, que ces conflits sont des questions de puissance, et que la vie de l'Etat ne pouvant subir de temps d'arrêt, celui qui se trouve en possession du pouvoir, se voit dans la nécessité d'en user.

« Je n'ai point fait entendre que ce fût là un avantage. »

Bismarck a renouvelé ce démenti :

1° Le 1er février 1868, à la chambre des députés prussiens (II, 97) ;

2° Le 12 mars 1869, au Reichstag (II, 226-7) ;

3° Le 1er avril 1870, au Reichstag (II, 383) ;

4° Le 1er avril 1871, au Reichstag (III, 13) ;

5° Le 14 avril 1875, à la Chambre des députés prussiens (VI, 107).

NAUROY.

—

Béatrix ou Beatrice ? (XLV ; XLVI, 77, 428). — Il me semble que XX a momentanément oublié que l'italien n'est pas la seule langue qu'on ait parlée en Italie. Il y avait du moins le latin, et dans son alphabet figurait l'x, que — comme je l'ai lu — Quintilien appelait *ultima nostrarum*.

SAINT-MÉDARD.

—

Couez (XLVI, 398). — Le *Dictionnaire de Trévoux* tire d'indécision ; voir tome II, p. 956-957 :

Coué, adj. vieux terme de chasse, se dit des animaux à qui on n'a point ôté la queue. On appelle les Anglais *couez*, parce qu'en 599, ceux de Dorchester attachèrent, par dérision, des grenouilles au derrière de celui que le pape Grégoire avait envoyé pour leur prêcher l'Evangile : en punition de quoi, comme on le conte, ceux de cette province naissent avec une queue au bas du dos ; ce qui les fait appeler *nglois Coués*.

Les vers, relevés dans un manuscrit du xve siècle, célèbrent la déconfiture des Anglais, à Formigny : Formigny, triomphante riposte au désastre d'Azincourt ; triomphante terminaison de la Guerre de Cent ans !

Du pays de France, ilz sont tous déboutez :
Il n'est plus mot de ces Engloys couez

Ce qualificatif méprisant continue la série de ceux adressés à l'envahisseur, que les Normands — vaincus non domestiqués — baptisaient de surnoms empruntés au vocabulaire d'Olivier Basselin : les Anglais étaient alors d'odieux *court-vêtus* des *godons* ou *goddams* détestés et la haine des opprimés les gratifiait même d'un appendice caudal ridicule.

Inutile d'aller chercher les fameux *hommes à queue* en quelque tribu de l'Afrique mal connue : on risquerait de revenir bredouille. Dans sa traversée du Continent noir, Marchand, lui-même, ne les a pas rencontrés.

Souvent, on va quérir au loin ce qu'on a sous la main : tel cherche des lunettes, qu'il a sur le nez. Les *hommes à queue*, c'est à Dorchester, dans notre vieille Europe, qu'ils sont ; du moins, un vénérable dictionnaire l'affirme.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Ulmensis (XLV ; XLVI, 132, 247, 427). — Le *Dictionnaire de Statistique religieuse* porte bien *Ulmæ*, col. 745, mais col. 679, il a donné *Elnæ*, et cette leçon est la bonne, étant celle du *Gallia Christiana*, XIII, 125.

A. S..E.

***

N'en déplaise à l'érudit correspondant nivernais, tenez pour certain qu'un bon latiniste de la Renaissance eût écrit, pour Philibert de l'Orme, *Ulmensis* (et non *ab Ulmo* qui est une forme médiévale) ou peut-être *Ulmeus*, comme je crois bien l'avoir vu dans Plaute. Toutes les fois que le nom patronymique a un sens, on le traduit par l'adjectif latin correspondant. On laisse *Ab Ulmo* ou « A Prato » aux latinistes culinaires, infestés de Grégoire de Tours. Aucun des imitateurs de Cicéron, élèves de Budé, de Toussaint, de Longueil, de Danès, du cardinal du Bellay, comme étaient presque tous les lettrés contemporains de maître Philibert, qui ne se fût cru souillé par « Ab ulmo ». J'en appelle à l'école lyonnaise tout entière, à Dolet, aux deux Scève, à Voulté, à Suzanneau, à Nicolas Bourbon, à Gilbert Ducher, à tous ceux qui fréquentaient chez Gryphe, dont la boutique était voisine de la maison où naquit « l'ingénieux disciple de Vitruve » que Rabelais a célébré dans une phrase. Donc *Ulmensis* au lieu de *Ab Ulmo*, *Pratensis* (Du Prat) au lieu de *A Prato*, tels sont les tours romains que la latinité renaissante substitua toujours aux inélégantes expressions des temps goths.

ARTHUR HEULHARD.

Charbonnier est maître chez soi (XLV). — L'inviolabilité du domicile fut proclamée dans le pays de Liège, par ce qu'on y appelle la Paix de Fexhe, en 1316 ; charte où ce principe de liberté est admirablement exprimé par ce dicton : *Pauvre homme en sa maison est roi*; maxime juridique invoquée depuis, à chaque violation commise par l'évêque Prince-Souverain, ou par ses officiers.

ALBIN BODY.

—

Poser un lapin (XLVI, 177). — Je ne crois pas qu'il y ait lieu de rechercher dans les langues mortes ou étrangères l'origine de locutions de cette nature. Cette origine, selon moi, doit être aussi banale et aussi triviale que l'expression elle-même.

Ainsi, en ce qui concerne la locution visée par notre érudit confrère Fustier, j'adopterais plutôt l'explication suivante:

Depuis quelques années, les teneurs de jeux offrent au gagnant un petit lapin vivant qui, en réalité, n'est là que pour la parade.

Cependant, à une certaine époque, les demi-mondaines se promenaient dans les fêtes foraines et dans les établissements de plaisir, portant un joli petit lapin offert par quelque soupirant qui l'avait acheté et non gagné.

De là à dire qu'un galant oubliant de payer les faveurs d'une courtisane, lui offre ou lui « pose un lapin », il n'y avait qu'un pas et ce pas a été vite franchi.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Maîtres maçons, tailleurs de pierres (XLVI, 236). Voir le *Livre des Métiers* d'Etienne Boileau, publié par G. B. Depping, (Paris, Crapelet, 1837).

Titre XLVIII. *Des Maçons, des Tailleurs de pierre, des Plastriers et des Morteliers* (p. 107-112).

Le siège de la juridiction de la maçonnerie de Paris continua d'être dans l'enclos du Palais. Ce furent les maîtres généraux des Bâtiments du Roi qui la conservèrent jusqu'au dernier siècle. Cependant les statuts des maçons ne furent jamais renouvelés, et ce furent toujours les règlements du temps de Louis IX et d'Etienne Boileau (prévôt de Paris sous ce règne) qui servirent de fondement aux règles de cette corporation.

D'après une tradition populaire et remontant à Charles Martel, les prud-hommes de la corporation des tailleurs de pierre étaient exemptés de guet.

Il paraît probable que Charles Martel avait accordé un privilège aux ouvriers de Paris qui faisaient du marteau leur outil principal.

Plus loin, E. Boileau fait meution :

Titre LXI : *Des Ymagiers Tailleurs de Paris, et de ceux qui taillent cruchefis à Paris* (155-157).

Titre LXII : *Des Paintres et Taillières Ymagiers de Paris*, (157-159).

Sans pouvoir me prononcer catégoriquement au sujet de l'assimilation des maçons et des tailleurs de pierre, je crois pouvoir affirmer qu'ils ne différaient pas des métiers actuels, et qu'ils n'avaient aucun point de contact avec les imagiers qui formaient des catégories d'artistes, possédant des aptitudes dont n'avaient pas besoin les ouvriers du bâtiment.

RECTA.

—

Orfèvres sous Louis XVI et Napoléon Ier (XLVI, 400). — Je suppose d'abord que l'on ne veut parler que des orfèvres parisiens ; ensuite la question ne dit pas sur quel point de vue on désire être fixé. En gros, voici ce que l'on peut répondre : Il y avait à Paris, en 1789, 600 orfèvres ouvrant et reconnus maîtres par arrêt de la Cour des monnaies.

Celui qui faisait le plus d'affaires était Auguste, orfèvre du Roi. Etait-ce lui qui était le plus habile ? Lehendrick semble avoir été un artiste plus fin qu'Auguste, témoin ce petit service à thé que possède M. Chabrières-Arlès, de Lyon.

Oui, toutes les pièces d'orfèvrerie étaient piquées du poinçon de leur auteur.

Si l'on veut être édifié sur le nom des 600 orfèvres, et sur l'importance de leurs affaires, que l'on consulte les papiers conservés à la chambre syndicale de la joaillerie et de l'orfèvrerie. Si mes renseignements sont exacts, M. Germain Bapst qui, en collaboration avec le baron Pichon, avait préparé une histoire de l'orfèvrerie française, a donné tous les documents réunis par lui sur cette industrie à sa chambre syndicale.

Quant aux orfèvres du temps de Napoléon, deux maisons accaparaient les com-

mandes impériales : Biennais et Odiot ; on peut voir à ce sujet : « Maze-Sencier. *Les fournisseurs de Napoléon.* M. Maze-Sencier a fouillé à fond les Archives nationales, Série 1902, et on ne peut guère trouver d'autres renseignements sur les orfèvres de la cour de l'empereur.

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

—

De qui sont des tableaux du XVIIe siècle signés A. Q. F. (XLVI, 349). — Le tableau en question est, selon toute probabilité, d'Augustin Quesnel, peintre de portraits, fils de Jacques Quesnel, ce dernier mort en 1629. A. Q. F. peut être lu Augustin Quesnel fecit.

J'avais d'abord songé à Arthur Quellinus ou Quellin, habile sculpteur, qui florissait vers le milieu du XVIIe siècle ; il était frère d'Erasme et de Hubert Quellin. On voit ces lettres A Q., A. Q. inv. et f. sur ses ouvrages en sculpture et sur des eaux-fortes gravées d'après lui par son frère Hubert, mais ce sculpteur ne parait pas avoir cultivé la peinture. (Voir Siret, *Dictionnaire des peintres*, et Brulliot, *Dictionnaire des monogrammes*, 2e partie, p. 17, n° 133, et 3e partie, p. 20, n° 113).

TH. COURTAUX.

—

Merveilles florentines (XLVI, 347) — Les ouvrages de cire en question existent toujours à Florence. Ils se trouvent au *Musée national*, installé au *Bargello*.

Je retrouve dans mes notes de voyage le passage suivant relatif à ces *merveilles :*

D'un inconnu, quelque chose de terrifiant dans des dimensions exiguës : Des cadavres pêle-mêle, à tous les degrés de la décomposition, depuis le corps presque intact, à peine verdi, jusqu'au squelette ; des pourritures macérant dans des liquides innomables : des rats tirant les entrailles des ventres éclatés ; tout cela en cire colorée, d'une précieuse exécution. C'est à donner le cauchemar. Je me figure que l'auteur de cette œuvre extraordinaire a dû devenir fou, après l'avoir terminée. Dominant ce charnier, une femme est assise, pensive, sur un tombeau. Dans un coin, le Temps brandit sa faux.

H. C. L.

—

Date du décès du peintre Guillaume Descamps (XLVI, 456). — Guillaume-Désiré-Joseph Descamps, né à Lille le 15 juillet 1779 et non en 1781, est mort à Paris le 25 décembre 1858.

On peut consulter sur ce peintre le *Dictionnaire des Artistes de l'Ecole Française*, par Bellier de La Chavignerie.

G. M. X.

*
* *

Pour les renseignements généalogiques, s'adresser à M. Maxime Descamps place de la gare, Lille.

Quant au portrait personnel du peintre tracé de sa main devant une glace, il se trouve probablement dans l'hôtel de M. Anatole Descamps, boulevard de la Liberté, Lille. X.

—

Rideaux de théâtre (XLVI, 178, 331, 437). — Beaucoup de villes d'Italie possèdent des rideaux de théâtre qui sont de véritables tableaux. Outre Turin, je puis citer Milan dont le grand théâtre d'opéra, la Scala, est doté d'un rideau représentant les fêtes Apellanes, qui est l'œuvre d'un des meilleurs peintres de l'Italie moderne, M. Guiseppe Bertini, mort il y a quelques années.

Le même artiste fit aussi le rideau du théâtre Manzoni, tableau allégorique où, sous un portique, sont groupés Plaute, Térence, Alfieri et Goldoni dans les costumes de leur époque. HUNOT.

—

Un plan de Paris en relief (XLVI, 394). — En 1876, on exhibait, rue Taitbout, au rez-de-chaussée d'un hôtel qu'occupa l'année suivante la Banque de Prêts à l'Industrie, création du défunt sénateur Palotte, où se trouve aujourd'hui le cercle de l'Escrime, un vaste plan en relief de Paris qui me parut alors très bien fait. J'ignore ce qu'il a pu devenir. A. S..E.

—

Les mouillettes de noces (XLIV ; XLV). — Un vieil auteur, aujourd'hui bien démodé et dont certains opuscules sont devenus rares, expliquant les cérémonies du mariage, entre dans des détails qui donneront toute satisfaction à notre co-intermédiairiste Y. Dans le but de lui être agréable, je transcris cette page :

Ne reste-t-il pas de cérémonie à faire avant que sortir de l'Eglise ?

Autresfois, on bénissoit, après la messe, du pain et du vin que l'on distribuoit aux nouveaux mariez, lesquels on faisoit boire dans

une mesme couppe, ce qui se fait encore en certains lieux.

D'où vient cette cérémonie ?

Elle peut avoir prîs son origine des Hébreux, car il est rapporté dans leur Bréviaire (*sic*) que : *Qui præest benedictioni sumit calicem vini et his verbis benedicit : Benedictus es Domine Deus noster, rex sæculi, qui creas fructum vitis, benedictus es Domine Deus noster, rex sæculi, qui sanctos reddidisti nos præceptis tuis, et benedictus es Domine qui sanctum efficis Israelem per thalamum conjugalem et consecrationes conjugales. Hoc recitato, gustat, deinde porrigit sponso et sponsæ.*

Ità servatur apud Anglos ; sponsa enim, postquàm benedixerit sacerdos in templo, incipit bibere, sponso et reliquis astantibus idem mox facientibus. Polyd. Virgil. lib. I, *De invent. rerum.*

Que signifie cette cérémonie ?

1. L'union extrême qu'ils doivent avoir entré eux représentée par l'union des divers grains de bled et de raisin pour faire un mesme pain ou un mesme breuvage.

2. La communauté des biens temporels figurée encore par le pain et le vin qui sont les principaux soustiens de la vie.

3. Les plaisirs et les desplaisirs, les joyes et les tristesses, les consolations et les fascheries, représentées par la couppe dans laquelle ils boivent ensemble, qui leur sont communes.

(*Instruction sur le Manuel, par forme de demandes et responses familières*, par M. Matthieu Beuvelet, prestre du séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet ; Paris, Georges Josse, 1659 ; 1re partie, p. 365-367.)

F. BL.

—

Les commodités au XVIIe et au XVIIIe siècle (XLVI, 236, 387, 500). — Les architectes de cette époque étaient trop férus de *grand art* pour se préoccuper de détails aussi vulgaires. Pourtant ceux de l'antiquité, dont ils prétendaient s'inspirer, ne les dédaignaient pas. Les grands édifices publics, notamment les thermes, étaient pourvus de lieux d'aisance. On retrouve dans les vestiges des thermes de Timgad un hémicycle divisé en stalles de pierre percées de trous dont la disposition ne laisse aucun doute sur l'usage auquel elles étaient affectées. Les architectes du moyen âge — il est vrai que ce n'était pas l'époque du *grand art* ! — n'avaient pas négligé ces détails, et il est reconnu qu'un certain nombre de fosses, qu'on a prises pour des oubliettes, n'étaient que des fosses d'aisance.

Voici d'ailleurs, sur ce sujet, ce que dit Viollet-le-Duc dans son *Dictionnaire de l'Architecture Française* :

Cette négligence à satisfaire aux exigences de notre nature physique était poussée très loin dans le temps où l'on songeait surtout à faire de l'architecture *noble*. Non seulement le château de Versailles, où résidait la Cour pendant le XVIIIe siècle, ne renfermait qu'un nombre tellement restreint de privés, que tous les personnages de la cour devaient avoir des chaises percées dans leurs garde-robes ; mais des palais beaucoup moins vastes n'en possédaient point. Il n'y a pas fort longtemps que tous les appartements des Tuileries étaient dépourvus de cabinets, si bien qu'il fallait, chaque matin, faire une vidange générale par un personnel *ad hoc*. Nous nous souvenons de l'odeur qui était répandue, du temps du roi Louis XVIII, dans les corridors de Saint-Cloud, car les traditions de Versailles s'y étaient conservées scrupuleusement. Ce fait relatif à Versailles n'est point exagéré. Un jour que nous visitions, étant très jeune, ce palais avec une respectable dame de la cour de Louis XV, passant dans un couloir empesté, elle ne put retenir cette exclamation de regret : « Cette odeur me rappelle un bien beau temps ».

D'AGNEL.

*
* *

Puisque l'on agite la question, qu'il me soit permis de renouveler avec insistance le vœu que l'on dote de cet indispensable nos Archives départementales, nos Bibliothèques publiques de Paris et des départements, et tous autres établissements d'instruction qui en sont encore dépourvus.

V. A.

—

La traite des blanches au XVIIIe siècle (XLVI, 280, 296, 390, 495). — J'avoue ne rien comprendre à la traite des blanches, puisque je l'ai vue fonctionner de près, sous forme d'envoi de femmes de chambre et d'institutrices en Russie, en Bohême, en Hongrie, en Roumanie, en Serbie. Dans ces pays de mœurs faciles, il me semble qu'on apportait, comme on dit, de l'eau à la mer. Tout au plus, comprendrais-je cette « traite » pour les pays où la population est nègre ou fortement métisée, dans les ports de mer de l'Amérique du Sud ou de l'Inde. Mais il me semble que les maisons closes de nos ports d'Europe suffiraient largement à assurer, en écoulant leur

rebut, ce genre d'exportation. Dans l'Amérique du Nord et l'Amérique centrale il existe une combinaison mixte.

Il y a les maisons closes, qui ne sont pas closes du tout, maisons meublées spéciales où l'on reçoit les dames légères, moyennant une forte pension. Celles-ci sont libres comme l'air, sortent en voiture, payent seulement leur chambre et leur nourriture, environ 500 fr. par mois et touchent une prime sur le champagne que consomment leurs visiteurs. Les blanches un peu jolies, françaises, américaines ou italiennes, y font de bonnes affaires, et réalisent facilement un bénéfice annuel de 20.000 francs. O. S.

—

Le couvre-feu (XLVI, 118, 251, 331, 446, 499). — Je trouve dans mes notes prises il y a bien longtemps à Bordeaux, dans le *Bulletin polymathique du Muséum*, publication du premier quart du XIXe siècle, les lignes suivantes :

Jusqu'à l'époque de la révolution, la cloche de l'Hôtel-de-Ville sonnait tous les soirs la *retraite* qu'on appelle le *couvre-feu*. C'était à 9 heures en hiver et à 10 heures en été. Les patrouilles commençaient alors leurs rondes. Nous trouvons dans un manuscrit du XVIIe siècle qu'*à l'heure de la retraite tous les Bordelais doivent être rentrés dans leurs maisons, où le père de famille commençait la prière en commun, après laquelle les enfants recevaient à genoux sa bénédiction.* Les temps ont bien changé depuis...

(*Bulletin polym.*, t. IV, p. 187.)

J'ajouterai ceci, qui me semble intéressant, de la même source :

.... Elles ont, (les tours de l'Hôtel-de-Ville) environ 80 m. de hauteur, au milieu s'élève la cloche de l'Hôtel-de-Ville, et au-dessus de l'horloge, le dôme est surmonté d'une girouette de cuivre en forme de lion (Le léopard d'Aquitaine). Comme la prison où étaient enfermés les fils de famille était dans une de ces tours, on l'appelait communément : *l'Auberge du lion d'or.*

(*Bull. polym.* t. IV, p. 189.)

Je ne sais ce qui se passe aujourd'hui, mais sous Louis-Philippe tous les tambours de la garnison se réunissaient à la tombée de la nuit sur les allées de Tourny. A sept heures en hiver, à huit heures en été, un roulement général se faisait entendre, puis, partant du pied gauche, la troupe conduite par son tambour-major battait la retraite en suivant les grandes artères, accompagnée jusqu'au bout par une troupe de gamins et de jeunes gens.

Il y a même là-dessus une chanson populaire très bien accompagnée par le rythme de la batterie bien connue ; la voici :

Allons, enfants, qu'à rentrer l'on s'apprête,
C'est la retraite ;
Pas moyen de se faire prier,
Car la loi veut que le guerrier farouche
A huit heures se couche;
Et, vous au pas, les gamins du quartier.

ROCHEPOZAY.

*
* *

Jusqu'en 1880, la grosse cloche de Notre-Dame de Niort sonnait, chaque soir à dix heures, le couvre-feu. C'était le signal attendu par les promeneurs dispersés sur les routes ou dans les jardins publics, qui, aussitôt le premier coup ne manquaient pas de s'aborder en disant : « Dix heures ! l'heure où les honnêtes gens se couchent ! » puis rentraient, en cadençant leurs pas sur le rythme lent de la cloche. Une indemnité annuelle de 50 fr. était allouée au sacristain de Notre-Dame pour cette sonnerie. En 1880, la municipalité supprima le crédit et le sacristain cessa de sonner le couvre-feu.

A Moncoutant, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Parthenay, la cloche du couvre-feu continue à sonner tous les soirs, à 10 heures : c'est un signal pour la fermeture des cabarets.

L. DE SEURIN.

*
* *

Merci aux distingués collaborateurs de l'*Intermédiaire* (MM. le capitaine Paimblant du Rouil ; D. des E. ; Th. Courtaux ; D'E. ; V. A. T.) qui ont si aimablement répondu à la question que M. L. C. de L. M. avait posée pour moi. Mais si je ne craignais d'être indiscret, je demanderais volontiers à l'auteur de *Normannia*, communication complète de son œuvre. Les extraits qu'il en donne sont si intéressants que je crois le tout d'une lecture très agréable et très utile. PAUL D'YNY.

—

L'art dentaire sous le premier empire (XXXVI ; XXXVII). — Les fausses dents remontent à l'antiquité égyptienne, grecque et romaine (Voir à la bibliothèque de l'Arsenal les *Textes ma-*

nuscrits des Collections du progrès : M. 1013-14). ALPHONSE RENAUD.

—

Archimède répété par Buffon (XLVI, 400). — Extrait d'un rapport présenté par M.A.Storck, ingénieur, sur l'utilisation de la chaleur solaire.

(Ste des Sciences industrielles, Lyon 1877) :

Buffon voulant reproduire l'expérience d'Archimède fit construire un miroir formé de 360 glaces, portées par un châssis rectangulaire de 2.27 sur 12.60.

Chaque glace avait 16 sur 22 centim. et était mobile en tous sens. On pouvait donc converger sur un même point les 360 réflexions de lumière et de chaleur solaire.

128 glaces, disposées tout d'abord mirent le feu à une planche de sapin plane à 150 pieds du miroir. L'inflammation fut subite sur toute la largeur du foyer.

Buffon enflamma du bois jusqu'à 68 mètres de distance et fondit tous les métaux à 13 mètres de l'appareil.

Roger Bacon, au XIIIe siècle, avait fabriqué des miroirs ardents ; Kircher, au XVIIe, était allée à Syracuse faire des expériences de même ordre, et un opticien de Lyon, Villette, avait, à la même époque, fondu des métaux et fait bouillir de l'eau au moyen de miroirs, etc., etc.

Voir Salomon de Caus : *Raisons des forces mouvantes*.

Mouchot : *Utilisation de la chaleur solaire*.

***

Voici le résultat des expériences de Buffon avec les miroirs ardents qu'il avait construits à l'imitation d'Archimède.

Le 5 avril 1747, à trois heures après midi, par un soleil pâle et couvert de vapeurs, on a enflammé, à 49 mètres de distance, à l'aide d'un miroir composé de 54 petites glaces mobiles, des copeaux de sapin en moins d'une minute et demie.

Le 10 avril 1747, un peu après midi, 28 glaces mirent le feu à une planche de sapin goudronnée, à la distance de 49 mètres ; l'inflammation fut très subite et elle eut lieu dans toute l'étendue du foyer.

Le même jour à deux heures et demie avec 148 glaces et à la même distance, on met le feu à une planche de hêtres goudronnée et couverte en quelques endroits de laine hachée. L'inflammation se fit très promptement, et le feu fut si violent qu'il fallut, pour l'éteindre, plonger la planche dans l'eau.

Par un beau soleil d'été on parvint même, un jour, à enflammer du bois à 68 mètres de distance.

M. Pila pourra, du reste, consulter une étude historique et théorique sur les miroirs ardents, dans mon livre intitulé : *Les origines de la science* (pp. 185 à 195), publié chez Masson dans la Bibliothèque de la Nature.

Colonel DE ROCHAS.

—

Même réponse de M. Desmartys citant la notice sur Buffon de Cuvier.

—

Savants morts de faim (T.G., 823 ; XLVI, 383). — Vers 1868-1869, j'ai entendu, dans l'entourage de Sainte-Beuve, attribuer à la misère la mort de deux célèbres publicistes et savants du XIXe siècle.

L'un, Elias Regnault, l'auteur de l'*Histoire de huit ans*, le continuateur de Vaulabelle et de Louis Blanc, était tombé dans une telle pénurie qu'il n'osait plus quitter son galetas, tant ses vêtements étaient en lambeaux et ses chaussures en piètre état. Il ne vivait, selon l'ironique locution, que de privations, et ses jours furent certainement abrégés par ce dénûment, que le dictionnaire de Larousse n'a d'ailleurs pas omis de mentionner.

L'autre, — et celui-ci, c'est le puissant écrivain socialiste Proudhon, — dont l'état de santé réclamait, selon les ordonnances des médecins, des vins fortifiants et une nourriture de choix, trop pauvre pour s'approvisionner de bordeaux et s'alimenter trop fréquemment de poulet rôti, de côtelettes ou de filets de première qualité, est mort, lui aussi, en réalité, de privations et de misère.

ALBERT CIM.

—

Devises d'horloges publiques (XLVI, 12, 127). — Hippolyte Lucas, dans une visite à Hugo, à Guerseney, releva cette inscription sur une horloge :

Toutes laissent leur trace au corps comme [à l'esprit
Toutes blessent, hélas ! La dernière guérit

C'est la paraphrase de cette célèbre devise :

Toutes blessent, la dernière tue.

Notes, Trouvailles et Curiosités

La plus ancienne théorie des volcans et des tremblements de terre. — Les premières secousses de la terre. — La terre, comme l'a écrit Fuchs, est dans un état perpétuel d'ébranlement sur un point ou sur un autre de sa surface, Dans la seule période écoulée entre 1865 et 1873, on n'a pas enregistré moins de 1184 tremblements de terre. Pas un seul jour ne s'est passé sans une secousse plus ou moins perceptible, mais réelle.

Le nombre des théories imaginées pour expliquer les mouvements simiques et les éruptions volcaniques est considérable. Il en est une, d'origine biblique, qui a l'avantage d'être facile à saisir et de mettre tous les savants d'accord. On trouve en effet dans le psaume CIV les deux versets suivants :

« 31. Que la gloire de l'Eternel soit célébrée à jamais : que l'Eternel se réjouisse de ses œuvres.

« 32. C'est lui qui regarde la terre et elle tremble, qui touche les montagnes et elles fument ».

C'est simple et moins difficile à expliquer que les théories thermo-dynamiques.

Dans les premiers âges, le globe terrestre subit-il de violentes secousses ?

Les premiers habitants de notre planète sentirent-ils remuer le sol sous leurs pieds ? c'est probable, mais le premier tremblement qui a été consigné dans les annales de l'humanité date de 3.500 ans. Quand Moïse délivra les tables de la Loi sur le mont Sinaï, en l'an 1606 avant Jésus-Christ, la terre fut secouée et accompagnée de tonnerres et d'éclairs.

La seconde secousse qu'on trouve relatée eut lieu en 1604 et 1586. Coré, lévite israélite, avec la complicité de Dathan, Abiron et One s'était insurgé contre l'autorité de Moïse et d'Aaron. Au moment où ils se dirigaient vers l'autel pour offrir comme Moïse, l'encens au Seigneur, la terre s'entrouvrit et engloutit les rebelles.

La troisième secousse renversa Jéricho.

Tels sont, d'après Robert Mallet, le fondateur de la Sismologie, les premiers tremblements de terre. Il y a peut-être quelques observations à faire sur ces faits et sur l'interprétation qui en est donnée.

Il n'en est pas moins certain que la terre a dû être secouée avant même qu'apparût sur les continents une vague traînante.

R. Pichevin.

Une circulaire électorale en 1870. — Au moment où la Chambre va à nouveau discuter avec passion les procédés électoraux, il nous tombe sous les yeux une circulaire électorale, autographiée par l'imprimeur Harmant, 88, rue Saint-Martin à Paris, laquelle fut adressée en août 1870, par M. Fromage à ses électeurs de Juvisy. Elle est d'une naïveté assez piquante et constitue un modeste document qui s'ajoutera au dossier des pièces électorales :

M.

Monsieur Fromage, propriétaire et apiculteur de Juvisy, donne connaissance à MM. les Electeurs de la commune, que pendant 10 années ayant rempli les fonctions de conseiller sans avoir fait aucunes sottises à la commune que des générosités, seulement ayant changé des Entrepreneurs qui m'avaient trompé, ne voulant plus qu'ils profitent du bon marché de mes produits.

Ne m'ayant pas trouvé assez capable pour me nommer conseiller municipal cette année et moi je me trouve très capable de les fournir de ma récolte de miel, cidre, poires, pommes et chasselas, mais je me ferais un plaisir d'être utile à tous mes amis, aux femmes, veuves et indigens de la commune,

Veuillez agréer, M.... mes sincères salutations.

Fromage.

Juvisy le 9 août 1870.

NÉCROLOGIE

Nous avons le très vif regret d'apprendre le décès de notre distingué collaborateur M. le baron de Heeckeren, bibliophile de haut goût et lettré délicat.

Fils du chevalier garde de l'empereur Nicolas, qui eut le malheur de tuer en duel Pouckine, il servit au Mexique, dans la légion étrangère, et se distingua héroïquement dans la guerre franco-allemande.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. Daniel-Chambon. St-Amand-Mont-Rond.

XLVIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 20 Octobre 1902

38e Année — N° 983

31, bis r. Victor Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

31 bis, r. Victor Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Meubles héraldiques. — Un aimable héraldiste pourrait-il me dire quels sont les meubles suivants cités dans l'*Armorial de Rietstap* et dont il m'est impossible de trouver la signification : — Meunier (est-ce un oiseau ?) bouton, faux écu, sorceau, hutte, hallotte, gralieux, clergeon, clabier, chillon, pavis, verdière (est-ce un oiseau ?) cornette, (petit fanion ?)

Comte de Masny.

—

Le bâton rompu dans le Mariage de la Vierge.

Monsieur l'administrateur,

Sur le tableau du Musée de Milan : *le Mariage de la Vierge*, par Raphaël, figure, à gauche, un personnage qui rompt un bâton contre l'un de ses genoux au moment où le grand-père unit les époux.

On désirerait savoir ce que signifie ce symbole dont pas même Larousse ne parle dans son Encyclopédie, bien qu'il donne la gravure de ce tableau et, à la rubrique : « mariage chez les juifs » ne parle que d'un verre de vin qui est présenté aux époux.

Veuillez agréez, Monsieur l'administrateur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire perpétuel de l'académie Royale de Belgique.

Chevalier Marchal.

—

Les manuscrits et les nouvelles acquisitions du cabinet des Estampes. — Le cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale possède un certain nombre de manuscrits tels que les papiers de la famille de Cotte, une partie de ceux de P.-J. Mariette, le *Journal* de J.-G. Wille, divers ouvrages de Jules Renouvier, etc, mais jusqu'à présent aucun inventaire de ces richesses, si sommaire qu'il soit, n'a été publié. Les travailleurs auraient cependant grand intérêt à connaître exactement la nature et l'étendue de documents dont la plupart d'entre eux ne peuvent parler que par ouï-dire et il serait conforme à l'esprit actuel qui règne au cabinet des estampes de combler une si regrettable lacune. Chaque année, ou peu s'en faut, voit éclore une portion des catalogues entrepris par M. Bouchot et ses collègues ; celui que je réclame ne serait probablement pas le plus long ni le plus difficile à rédiger.

Précieux par ce qu'il révèlerait aux chercheurs, un inventaire de cette nature aurait encore un autre avantage, il provoquerait certainement des dons qui augmenteraient un fonds dont beaucoup de personnes en France et à l'Etranger ignorent jusqu'à l'existence. Les bons exemples sont parfois contagieux et le cabinet des estampes en fournit la preuve par ailleurs. Depuis quelques années, les libéralités des artistes, des imprimeurs, lithographes ou en taille-douce et des simples curieux ont afflué dans ses portefeuilles ; mais de ces contributions volontaires et parfois fort importantes aucune trace durable ne subsiste. Quelques-unes d'entre elles sont, il est vrai, annoncées par les journaux quotidiens, signalées par deux ou trois feuilles spéciales et promptement oubliées. La Bibliothèque publie bien un

Bulletin mensuel de ses acquisitions françaises et étrangères, mais ce bulletin, dont la publicité est des plus restreintes (et qui n'est point pourvu de tables annuelles !) n'a jamais enregistré les accroissements du cabinet des Estampes. A défaut d'un autre mode de publicité plus effectif, le *Bulletin* ne devrait-il pas ouvrir ses colonnes à des mentions qui seraient d'un tout autre intérêt que celles des réimpressions d'ouvrages courants déversés par le dépôt légal et destinés à encombrer les séries auxquelles elles se rattachent ?

Comme dans le cas présent, poser la question n'est pas du tout la résoudre, je demande à M. Henri Bouchot de bien vouloir nous donner son avis personnel sur les deux points que je soumets aujourd'hui aux lecteurs de l'*Intermédiaire*.

MAURICE TOURNEUX.

—

Armoiries à déterminer sur un cachet-breloque en argent du XVIIIe siècle. — Deux écus accolés : *Le 1er d'azur, à 3 trangles d'or, chacune soutenant un lion léopardé d'argent, lampassé de gueules*, qui est : du Jay de Rosoy.

Le 2e *écartelé d'or et de sable, à un chevron accompagné d'un tourteau et d'un besant en chef et en pointe d'un besant tourteau, le tout de l'un en l'autre.*

C'est ce second écu que l'on voudrait déterminer. — Il est décrit et dessiné par Vulson de la Collombière, dans sa *Science héroïque en 1644*, page 129, numéro 28 ; mais l'illustre héraldiste ne l'attribue à aucune famille.

Vte DE HENNEZEL D'ORMOIS.

—

Armoiries de la famille de Rochambeau. — Quelque obligeant correspondant de l'*Intermédiaire* pourrait-il donner les armes du comte de Rochambeau, l'un des héros de la guerre de l'Indépendance et auquel les Etats-Unis viennent d'élever une statue ?

D'AGNEL.

—

« Clara in fides luces ». — Dans les *Notes de Michel Lalande*, recteur de Siran (1605-1712) publiées par l'érudit et consciencieux M. Joseph Sahuc, de Saint-Pons, je lis, page 29 :

Un calice avec sa patène de vermeil doré (*sic*) gravé en son pié de l'image du sauveur du monde, de saint François d'un côté, de saint Anne (*sic*) de l'autre avec des armes derrière entourées de cette devise : « Clara in fide luces »...

A quelle famille appartient cette devise ? Quelle en est la traduction ? Ro.

—

« Tendrillette », tragédie. — Je possède une petite brochure qui porte le titre : *Tendrillette*, tragédie en trois actes et en vaudevilles. A Londres, 1753.

La première page est ornée d'un petit bois en tête de page signé Papillon, et qui, au lieu d'être quelconque, comme d'habitude, renferme les armes suivantes : *de gueules, à quatre carreaux de... posés en losanges et rangés en fasce accompagnés en chef d'un croissant de... les pointes en haut. Couronne de comte.* Supports : *deux cerfs ailés.* Cimier : *un écureuil.* Devise : *Loyale devoir.* Sont-ce les armes de l'auteur anonyme ? Quel est cet auteur ?

J.-C. WIGG.

—

Protonotaires apostoliques. — Y a-t-il ou y a-t-il eu une fonction, ou est-ce un vain titre ? Je sais que ces prélats se divisent en *participants, surnuméraires* ou *ad instar participantium*, et en *titulaires*. Je sais aussi que les protonotaires *ad instar* ont droit à la mitre de lin à fanons frangés de rouge. Mais quelles sont les limites qu'a imposées Pie IX aux pouvoirs de ces derniers en 1872 ? Les protonotaires français se mettent-ils parfois en violet et portent-ils la mitre ?

Est-ce aussi pour se *mitrer* et se *violetter* que de nombreux cadets de famille se faisaient nommer au XVIe siècle protonotaires ? Pourquoi ce titre devient-il très rare aux siècles suivants ?

LA COUSSIÈRE.

—

Evêques. — La question que je vais poser pourra intéresser des lecteurs de notre périodique, mais je crois que seul un intermédiairiste, membre du clergé, pourra y répondre.

Quand un évêque est préconisé, le Pape lui assigne-t-il bien un siège, réel s'il doit l'occuper, ou bien dont il n'est que titulaire, si ce siège est en pays non catholique ? Cette dernière sorte d'évêque se nommait *in partibus infidelium* jusqu'à ces dernières années et se nomme actuellement *titu-*

laires, c'est-à-dire n'en ayant que le titre; les autres sont dits *résidentiels*.

Je pense qu'il ne peut y avoir d'évêque *nullius*, ou sans siège ; or quelle est la situation d'un évêque, démissionnaire par exemple, et qui n'est pas créé *titulaire* d'un autre siège ? De quelle ville étaient évêques les chanoines de 1re classe de Saint-Denis, jusqu'à la suppression de ce chapitre ? Quelles furent, au Concordat, la situation des évêques de l'ancien-régime, qui ne furent pas replacés et dont les sièges furent maintenus ? Bref, peut-on être évêque tout court sans être évêque de *X* ou d'*Y*?

La Coussière.

—

L. Watteau, professeur à l'académie de Lille en 1785. — Quel était le degré de parenté de cet artiste avec le célèbre peintre Antoine Watteau?

César Birotteau.

—

Famille Le Pestre. — L'*Intermédiaire* nous apprenait dernièrement, à propos de Foullon de Doué, que Joseph-Xavier Foullon, baron de Doué, intendant de Moulins, épousa en 1774 Isabelle-Jacqueline Le Pestre, dame du marquisat de la Tournelle. Que saurait-on sur l'ascendance tant paternelle que maternelle de cette marquise ? La Tournelle est dans la Nièvre, commune d'Arleuf.

La Coussière.

—

Mademoiselle Lescot, actrice de la Comédie italienne. — Bourg, sous le pseudonyme de Saint-Edme, dans *Amours et galanteries des rois de France*, rapporte que Mlle Lescot, actrice de la Comédie italienne, fille de Clairval, célèbre acteur du même théâtre, n'avait que onze ans quand elle alla pour la première fois à Versailles, et Louis XV l'ayant remarquée, elle fut admise dans les orgies du Parc-aux-Cerfs.

Y a t-il du vrai dans cette assertion ? Quelle était la mère de cette actrice ? Clairval était un homme à bonnes fortunes et avait eu de nombreuses maîtresses, même parmi les plus grandes dames de la cour. Je recevrai avec reconnaissance tous les renseignements qu'on pourra me fournir sur cet acteur et sur sa fille.

Paul Pinson.

L'abbé Miolan et Janinet aéronautes, en 1784. — Pourrait-on avoir quelques renseignements sommaires sur ces aéronautes qui paraissent avoir fait des tentatives malheureuses à Paris en juillet 1784? L'abbé Miolan a-t-il quelque parenté avec les artistes du même nom connus de nos jours au théâtre ? Janinet est-il le même que le graveur qui demeurait à l'époque sur la place Maubert?

J.-C. Wigg.

—

Mme Bazire. — La mère des « fils de Talma » et la compagne des quinze dernières années du tragédien, fut-elle au théâtre ? Est-ce la même que Mlle Florine Bazire qui débuta à la Comédie française le 24 août 1808 ? Est-ce la même que Mme Hélène Bazire qui jouait les mères nobles à Bruxelles en 1845 ? Sait-on quelque chose sur sa personnalité ? Nous avions toujours cru qu'elle s'appelait *Caroline* Bazire et qu'elle n'avait jamais appartenu au théâtre. La découverte des deux dames Bazire citées plus haut nous fait douter.

H. Lyonnet.

—

Famille Le Prestre de Châteaugiron. — Hippolyte de Châteaugiron, aide de camp de l'illustre Marceau, mort consul de France à Nice, avait deux sœurs. L'aînée, Agathe, était fiancée au général Marceau, quand celui-ci fut mortellement blessé. Elle se maria, en brumaire an IX, à M. Dodun et mourut peu de temps après, en couches, à Vienne, où son mari était secrétaire d'ambassade.

La sœur cadette épousa un officier, nommé général de division en mars 1808. En même temps qu'il était promu, il reçut l'ordre de se rendre à Burgos rejoindre l'armée d'Espagne. Sa femme, qui l'attendait à Pau, s'enfuit, fin décembre 1808 ou commencement de janvier 1809, avec un aide de camp de son mari. Les deux coupables se rendirent en Bretagne, puis s'embarquèrent, le 16 janvier 1809, pour l'Angleterre.

Ces divers renseignements sont tirés d'un dossier de lettres originales du marquis de Châteaugiron en ma possession. Je désire savoir :

1° La date exacte de Mme Dodun (Agathe Le Prestre de Châteaugiron) ;

2° Le nom du général, beau-frère du marquis de Châteaugiron.

Les renseignements secondaires seront également les bienvenus. R. B.

—

La famille de Baudelaire. — D'où est originaire cette famille ? Dans l'obituaire de la paroisse d'Ames en Boulonnois, au XVIe siècle, que vient de publier mon ami Roger Rodière, je relève ceci à janvier : « Obit. Jehenne Baudelaire ». V. A.

—

Mme Antonia Mélinos-Lafitte. — Il a été publié, en 1841, un album poétique et musical de Mme *Mélinos-Lafitte*, in-4°, avec lithographies de Célestin Nanteuil, Devéria, J. David, etc.

Pourrait on me donner quelques renseignements sur cette dame, qui a dû avoir une certaine renommée dans les salons de l'époque romantique ? N'est elle pas la fille du peintre *Louis Lafitte*, qui obtint, en 1791, le dernier prix de Rome du XVIIIe siècle ? Connaît-on d'elle quelques ouvrages autres que l'album susdit ?

VICTOR DÉSÉGLISE.

—

Croizette. — Existe-t-il quelques rapport de famille entre :

1. Mme La Croisette ou Croizette qui débuta à la Comédie française le 12 juin 1777 ;
2. Armand Croisette, régisseur au Vaudeville en 1825 ;
3. Mme Croisette, actrice du Cirque Olympique, 1825-26 ;
4. Mme Louise Carbowna Croizette, première danseuse en Russie, mère de :
5. Mme Sophie-Alexandrine Croizette, sociétaire de la Comédie française, femme Stern (1847-1901) ? H. LYONNET.

—

Nom patronymique de M. France, libraire. — Quel est le motif qui a engagé le savant M. France, libraire à Paris, père de l'académicien, à changer son nom patronymique de Thibault qui n'a rien de ridicule en celui de France ?

PAUL PINSON.

—

Madame du Gast. — Madame du Gast est une personnalité si parisienne qu'il n'est pas indiscret de demander — surtout après le bruit fait autour de la *Femme au masque* — si son nom est un pseudonyme ? Cette élégante personne, d'après ce que les procès nous ont fait connaître, est née Camille Desinge ; elle est veuve de M. Crespin, fils de Crespin (de Vidouville) le grand négociant, créateur du Crédit populaire.

Peut être consentira-t-elle à répondre elle-même à la question d'un curieux de l'histoire intime des temps présents qui a fait à sa personnalité si en dehors, une place spéciale en son musée.

T. L. H.

—

Chapelle Saint-Pierre Fourier. — On trouve dans le *Bottin* :

L'abbé Sobaux, curé de Saint-Pierre de Montmartre, rue du Mont-Cenis, 2, (domicile de l'église).

Et plus loin :

L'abbé Saubeaux, desservant de la chapelle Saint-Pierre Fourier, passage de l'Elysée des Beaux-Arts, 14.

Malgré la différence d'orthographe, ce nom semble se rapporter à la même personne. Mais qu'est-ce que la chapelle Saint-Pierre Fourier ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Un paradoxe de Michelet. — Le collaborateur Sabaudus, dans sa très intéressante et savante réponse sur les soi-disant trahisons de la duchesse de Bourgogne, cite ces mots de Michelet : « L'historien ne doit pas être impartial ». Où, quand et à-t-il quel sujet Michelet a-t-il écrit cette monstruosité ? PAUL PINSON

—

Le regiment Royal-Lorraine. — Ce régiment est devenu 16e régiment de cavalerie à la réorganisation de 1791 J'ai, de cette époque, le beau portrait d'un *sous-lieutenant* de l'arme qui ressemblait à s'y méprendre à Lafayette, à tel point qu'un marchand ou collectionneur écrit au dos de la toile : « Portrait de Lafayette, par P.-P. Prudhon ». Habit bleu, boutons blancs timbrés du n° 16. Les Mestre de camp et Colonels du temps furent : de Pusignieu, de Rouault, de Castellane, de Thumery, de Laroque Travanet. La tradition des descendants de ces familles leur a-t-elle appris le nom de ce personnage ? V. A.

—

Conte du sucrier. — Dans le catalogue de la collection d'autographes de M. de Refuge, on trouve, sous le n° 194, 3me pièce, une lettre de Voltaire à la com-

tesse de Forcalquier. Voici l'analyse de la pièce :

« Il (Voltaire) se défend d'avoir fait à Madame du Chastellet le *conte du sucrier*. Il lui est attaché depuis longtemps avec l'amitié inviolable et la plus vive, mais il ne lui dit jamais ce qu'on lui a défendu de dire. »

Qu'est-ce que le *conte du sucrier* ? Y a-t-il un rapport entre ce *conte* et l'expression populaire *casser du sucre*, laquelle signifie commettre une indiscrétion ou plus exactement révéler un secret ?

B. (DE CH).

—

Les droits d'auteur de «Patrie». — On répète de divers côtés, et je trouve le fait rapporté dans un article de *Gil Blas*, à propos de la mort d'Emile Zola, que M. Victorien Sardou a fait don des droits d'auteur de *Patrie* à la caisse de retraite de la Société des Gens de Lettres.

Le fait est-il exact ?

Si oui, connaît-on des précédents de ce beau geste de millionnaire montrant un si bel exemple de solidarité confraternelle ?

C. D. P.

—

Un almanach allemand du Congrès de Rastadt, 1799. — Ce petit volume, in-16, carré, intitulé : *Rastatter Congresz taschenbuch für 1799. Mit silhouetten. Carlsruhe und Rastatt, in Macklots*, etc, comprend : 1° — Onze feuillets non chiffrés, pour le Titre, la Dédicace et l'Almanach ; — 2° Un Avant-propos (*Borbericht*) chiffré de I à IV; — 3° le texte du volume, 308 pages ; — et, de plus : 4° Quinze portraits de Membres du Congrès, imprimés hors texte, bustes, de profil, en noir, dessinés à la silhouette sur un fond gravé au pointillé, dans de petits cadres ovales surmontés d'un nœud Louis XVI.

Ces portraits, tous anonymes, portent, chacun, le nom du personnage qu'il représente.

Mon petit volume, qui ne comporte pas de Table ni d'indication du mot Fin, est-il, ainsi, bien complet, avec 308 pages de texte et quinze portraits ?

ULRIC R.-D.

—

Un quatrain... hardi. — Est-il vrai que, dans une pièce de vers adressée, il y aura tantôt trente ans, à Gustave Lambert, par M. Doncieux, depuis préfet de Vaucluse, figurait le quatrain suivant :

Et, posant tes lèvres sur l'onde,
O Titan qui sais tout oser,
Sur l'immense nombril du monde.
Tu mets un nuptial baiser ?

Cette métaphore, quelque peu hardie, fit place, paraît-il, à cette autre image :

Amant épris de l'impossible,
Cœur bouillant de virilité,
Sois fier, le pôle inaccessible
Te livre sa virginité.

En tout cas, la pièce de vers de M. Doncieux fut-elle jamais imprimée et parut-elle dans un recueil de poésies ?

RIP-RAP.

—

Notre-Dame est-elle bâtie sur pilotis ? — Je lis dans plusieurs journaux, à propos d'un accident arrivé au Grand Palais, que l'architecte du Petit Palais, M. Girault, a répondu à plusieurs personnes qui le questionnaient : « Mais Notre-Dame aussi a été bâtie sur pilotis ». Or, d'après Piganiol de la Force, Jaillot, Auguste Maquet, *(Paris sous Louis XIV)*, je croyais que la légende des pilotis de Notre-Dame devait être absolument écartée : l'un d'eux ne dit-il pas même, qu'après les fouilles opérées en 1669, il aurait été constaté que Notre-Dame était construite sur un gravier très consistant ? D'autre part, l'architecte du Petit Palais affirmant le contraire, que faut-il croire ?

P. TONNEL.

—

Le vin de la Faye-Monjault (Deux-Sèvres). — Le vin de la Faye, vanté par Rabelais, était-il connu et apprécié avant le XVIe siècle ? Documents établissant sa réputation antérieure ?

C. DE St-M.

—

A propos d'un raid. — Je lis dans un journal du Directoire, le *Bien-Informé*, à la date du 8 avril 1798, les lignes suivantes :

Le citoyen Constant, déjà connu par ses triomphes dans les courses à cheval des fêtes nationales, a parié ces jours-ci 12.000 francs suivant les uns, 9.600 suivant les autres, qu'il irait à Versailles et en reviendrait avec le même cheval en 80 minutes. Il a plus que gagné son pari, car il n'a employé que 70 minutes à l'aller et au retour.

Connaît-on d'autres prouesses sportives du même genre, accomplies aux XVIIe et XVIIIe siècles ?

JEAN LHOMER.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

Armoiries à déterminer : d'argent à une quintefeuille (XLVI, 450).

Coëtquelfen en Bretagne, porte : *d'argent, à une quintefeuille de sable.*

Devise : *Beza e Peoch* (être en paix).

(Rietstap — Vulson de la Collombière page 218).

— La quintefeuille de gueules ne serait-elle pas une sorte de brisure adoptée par un cadet pour se distinguer ?

Vte DE HENNEZEL D'ORMOIS.

***

Ces armoiries sont celles de la maison *de Bruc*, mais mal dessinées. Voyez la généalogie succinte des *du Quengo* dans l'*Annuaire de la Noblesse de France* pour 1901. Le Cte P.-A. DU CHASTEL.

***

Les Bréauté de Hotot en Anjou, les Camprond en Normandie, les Renouard en Saintonge, portaient : *d'argent, à la quintefeuille de gueules.*

LA COUSSIÈRE.

Armoiries des familles Quintin et Mégret d'Etigny (XLVI, 396, 520). — Quintin, seigneur de Kergadiou, en Bretagne, porte : *d'argent, au lion morné de sable, accompagné de trois molettes d'éperon de même.* DESMARTYS.

***

Quintin, issue de la maison d'Avaugour, qui procède elle-même d'un puîné de Bretagne, porte : *d'argent, au chef de gueules.* Une branche charge le chef d'un lambel d'or comme brisure.

Megret, dont un président à mortier, sr de la Courchapeaux en Bourbonnais, et qui est peut-être la même que Megret d'Etigny, porte : *d'azur, à trois besants d'argent, au chef d'or, chargé d'une tête de lion arrachée de gueules.*

Armoiries à déterminer : Coupé d'or et de gueules (XLVI, 340). — *Coupé d'or et de gueules, à la tortue d'argent, brochant sur le tout* ; ce sont les armes des Tardiveau, originaires du pays de Retz, en la généralité de Poitiers, et dont il existe encore, croyons-nous, des représentants directs.

Leur premier auteur connu est noble homme François Tardiveau, s. du *Rocher* et de la *Bonnelière*, avocat fiscal, receveur du duché de Retz, au département de Machecoul. Le blason de ses armes figure à l'*Armorial Général* de 1696.

Son arrière-petit-fils, François-Alexandre, avocat, député de Rennes à l'Assemblée législative, en fut nommé Président en mai 1792. Une des filles du président est la mère du général Jamont, ancien général d'armée.

PATRY DE CHOURCES.

Mac Nab (XL). — Voici les armoiries — que nous n'avions pas su nous procurer en 1899 — de la famille Mac Nab : *d'azur, au château d'argent, accosté de deux peupliers de sinople, sur une terrasse du même, au chef d'or, chargé d'une merlette de sable.* A. S.. E.

Fer de reliure à identifier (XLVI, 451). — Ce fer est celui de Vincent-Etienne-Nicolas Roujault, reçu président à la quatrième chambre des enquêtes au Parlement le 24 avril 1722. Il portait en armoiries : *d'or, à 3 billettes de gueules, 2 et 1, au chef d'argent, chargé de 3 étoiles de même rangées en fasce.*

La Bibliothèque nationale possède un *Almanach royal* de 1770 portant cette marque 8° Lc $\frac{25}{18}$. A. L.

Ex-libris du quai d'Erdre (XLVI, 451) — L'Erdre, rivière qui se jette dans la Loire à Nantes (c'est la seule rime connue à perdre). Je possède l'ex-libris en question, et j'ai cherché, sans succès, des renseignements sur cette société du quai d'Erdre. C'était évidemment une *chambre de lecture* comme il y en avait beaucoup à Nantes à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle.

Arth. Young, dans son écrit *la Bretagne et la ville de Nantes en 1788*, parle de ces sociétés assez semblables, dit-il, « à ce que nous appellerions en Angleterre un *club.* » PENGUILLON.

MM Léda et Ell indiquent également ce quai à Nantes.

—

Décoration du Lis (XLII ; XLIII ; XLIV ; XLV ; XLVI,74, 259). — Ceux qui s'intéressent à l'histoire de la décoration du Lis, et qui y verraient un pseudo-titre de noblesse, n'ont qu'à lire le *1814-1815*, de Henri Houssaye, et *Waterloo* de Erkman et Chatrian. Ils y verront que la fleur de lis, en décoration, fleurissait sous les pas de l'invasion allemande, russe et anglaise et qu'on la distribuait à profusion, ainsi que le démontrent les lettres déjà publiées, à tous ceux qui la demandaient ou même qui consentaient à l'accepter sans l'avoir demandée.

E. Rocheverre.

—

Chevalier de l'Empire (XLVI, 341, 459). — Dans une librairie ancienne de la rive gauche, à Paris, on voit actuellement un très beau brevet de *chevalier de l'Empire*, exposé en montre. C'est le même que ceux mentionnés dans l'*Intermédiaire* (col. 461). Pietro.

—

Devises héraldiques les plus orgueilleuses (XLIV ; XLV ; XLVI, 21, 127, 297). — *Je ne le cède à nul autre* (devise de la banche cadette des Chabannes):

Cette devise, dit le comte Henry de Chabannes en son histoire de sa maison, t. I. p. 6, assez fière et prétentieuse au premier abord, peut s'expliquer ainsi : Jacques II, de Chabannes, maréchal de France, fait prisonnier à Pavie par un nommé Castaldo, fut lâchement assassiné, sur le champ de bataille même, par un capitaine espagnol, nommé Buzarto, en présence du refus fait par Castaldo de partager avec lui le produit d'une pareille prise. Ces paroles : « *Je ne le cède à nul autre* », mises dans la bouche de Castaldo, auraient donc, à notre avis, été adoptées comme devise pour perpétuer dans la maison de Chabannes le souvenir de ce forfait, et la perte du plus célèbre des siens.

P. c. c. L'Historiographe.

*
* *

En visite, il y a bien longtemps, au château de la Brède appartenant encore à la famille de Montesquieu, l'aimable propriétaire d'alors avait épousé une demoiselle de Piis de Pins, — maison originaire d'Espagne. Il me fit remarquer la devise des armoiries de sa femme : *Despues de Dios, la casa de Pinos* : *Après Dieu la maison de Pins*. Autant qu'il m'en souvient, l'écusson portait des pins ou des pommes de pins.

La maison étant toujours très hospitalière, le fait serait facile à vérifier.

Rochepozay.

P. S. Il doit aussi en être question dans le *Nobiliaire de Guienne* du comte de Bourrousse de Laffore.

—

Inscription celtique (XLVI,283,360, 462). — Permettez à un de vos anciens collaborateurs de reprendre la parole, quoiqu'il ait bien peu de chose à dire. Tout ce qui concerne les antiquités d'Alise a été très bien élucidé par les archéologues, gens habiles comme vous le savez. Mais pour ce qui regarde l'inscription, nos philologues continuent à ne rien nous en dire depuis douze ans. Depuis cette époque, ils se sont déjugés si souvent qu'il ne faut pas s'étonner d'entendre regretter l'excessive faiblesse actuelle de cette branche des études historiques. Le *mirage oriental* lui faisant défaut, toutes ses images semblent reflotter dans le vague. C. R.

—

Les noms propres et la Révolution (XLVI, 506). — Les changements de noms n'étaient pas rares alors. A Cherbourg, un homme de bien, directeur de la Poste, fonction qu'il devait au suffrage de ses concitoyens, patriote ardent, Jean-Nicolas *Leroy*, avait, à l'avènement de la République, changé son nom de Leroy pour celui de *Moulin* ; cela ne l'empêcha pas d'être envoyé au Tribunal révolutionnaire à la suite d'une dénonciation d'un misérable qui, disait-on, briguait sa place et d'être condamné à mort, le 23 mars 1794, et exécuté, bien qu'on n'eût relevé rien de sérieux à sa charge et qu'il présentât les meilleurs certificats de civisme républicain. Henri Jouan.

—

Prieuré de Laval (XLIII). — Sauf erreur, je crois bien que le prieuré dont fut titulaire la première victime des intéressants Camisards, devait être Notre-Dame de Laval en Vivarais, dont je trouve mention dans le *Dictionnaire des Pélerinages* :

Cette église, y est-il dit, était fort visitée,

afin d'obtenir des pluies pour la conservation des biens de la terre.

A. S.. E.

—

Abbaye de Cercamp-sur-Canche (Pas-de-Calais) (XLV). — Voici, d'après M. Ulysse Chevallier, l'état présent de la bibliographie : — Abbaye de Cisterciens, fondée le 10 nov. 1141.

Adolphe de Cardevacque. — *Hist. de l'abb. de C.* Amiens, 1878.

A. Janvier. *Mém. Soc, antiq. Picardie* 1876. V. 68-72.

Description archéol. de l'anc. abb. de C. près Frévent ; *Bull. comm antiq. Pas-de-Calais.* 1875, IV. *Galliachrist.* IV, 224, et X, 1836-41.

Janaushek. *Orig. Cister.* 1877. I. 56.

Molinier. *Obit. fr.* 1890, 202.

Roger, *Bibl. hist Picard.* 1844. 39-45.

Visch. *Bibl. Cisterc.* 1649.

Note. — Le renseignement désiré paraît donc devoir se trouver dans l'*Obit. fr.* de M. Molinier. DEVIGNOT.

—

Les descendances princières (XLV ; XLIV, 89, 252, 416). — La question posée par notre collaborateur Cam est excessivement intéressante, et elle le serait encore davantage si l'on pouvait y répondre et surtout donner à la réponse le développement nécessaire. Malheureusement, cela n'est pas possible, tout s'y oppose, sur tout le cadre de l'*Intermédiaire*.

Dans la noblesse de tous les pays, voire même dans la bourgeoisie, on trouve un nombre infini de familles qui, d'une façon ou d'une autre, descendent des dynasties existantes ou éteintes, ou bien s'y rattachent par quelque alliance ; leur nombre est absolument incalculable ; en faire une simple nomenclature, en y ajoutant des détails généalogiques même fort succints, nous amènerait fatalement à une publication qui représenterait un très gros volume. En faisant abstraction de la descendance bâtarde, soit même morganatique comme la question posée paraît le désigner, et en limitant nos recherches à la descendance absolument légitime, direct et authentique des maisons souveraines, soit par la ligne masculine, soit par les femmes, on arriverait à un nombre formidable, qui dépasserait de beaucoup les limites de l'*Intermédiaire*

Ainsi, rien qu'une simple nomenclature, avec les indications qu'elle comporte, des familles princières existantes en Russie, je veux dire de celles dont les titres n'ont pas été conférés, mais qui sont pour ainsi dire ; « princes par la grâce de Dieu » et qui, en majeure partie, descendent directement de Rurik, le fondateur de la dynastie moscovite, nous donnerait un nombre excessivement considérable ; d'autres familles princières en Russie, tirent leur origine de la dynastie des Jaguellons, grands ducs de Lithuanie, qui d'ailleurs ne sont pas nombreuses, elles ne sont que quatre, savoir : les princes Galitzin, Troubetskoy, Khowanski et Kourakin ; d'autres encore descendent d'anciens souverains des pays du Caucase et dont le nombre est de huit cents, dit-on, et qui ont pour origine ou se rattachent à d'anciennes dynasties caucasiennes plus ou moins éteintes, mais dont l'antiquité ne cède en rien à d'autres plus illustres, car, par exemple, s'il faut en croire une tradition pieusement conservée dans la famille princière des Bagration, le mont Ararat aurait appartenu aux Bagratides, au temps du déluge.

Ce qui a été dit par rapport aux princes de la Russie, se produit également en Pologne et en Lithuanie : les nombreuses familles princières de ces pays descendent authentiquement de l'ancienne dynastie Jaguellonne, et d'autres sont des rameaux de la dynastie russe de Rurik qui se sont établis en Lithuanie, au moyen âge et au XVIe siècle.

Et Byzance ? Nous rencontrons de nos jours des Comnène, des Paléologue, des Lascaris, des Cantacuzène, dont les ancêtres étaient empereurs d'Orient. En Espagne, les Lara, à Naples et en Sicile, les nombreux rameaux d'Aragon, pour ne nommer que ceux-là, descendent des anciens souverains. En Italie, les Sforza, les Médicis, les Gonzague et tant d'autres existent parfaitement de nos jours, et il est bien avéré et établi qu'ils sont des descendants absolument authentiques des dynasties qui ont régné jadis. En Angleterre et plus spécialement en Ecosse et en Irlande, toute la haute noblesse descend ou prétend descendre d'anciens rois, qui ont régné sur ces pays.

En Allemagne et en Autriche, c'est encore plus grave, car la descendance s'y

complique d'un droit, et d'un droit imprescriptible, vu que les familles de la haute noblesse, que l'on appelle maintenant : la noblesse médiatisée et qui jadis était bien plus nombreuse, avaient le droit de s'allier aux maisons souveraines, étant quasiment souveraines elles-mêmes ; ce droit leur a été garanti par les traités, et qu'elles ont conservé jusqu'à nos jours, dont il ressort que toutes ces familles sont alliées aux maisons souveraines et en descendent par les femmes.

Par conséquent, si l'on admettait pour l'ensemble du travail, le principe de la descendance par les femmes, des dynasties régnantes ou de celles qui ont régné, le nombre de ces familles serait absolument incalculable et occasionnerait un travail qui demanderait de longues années.

J'arrive donc à cette conclusion que donner à l'*Intermédiaire* même une simple nomenclature des familles qui descendraient des maisons souveraines d'une façon quelconque, mais légitime et authentique, en y apportant des développements nécessaires, nous paraît absolument impossible.

Mais, il y aurait peut-être autre chose à faire dans le même ordre d'idées, et qui tout en n'ayant pas la portée statistique dont parle la question posée, pourrait en quelque sorte devenir une rubrique curieuse et pleine de révélations inattendues Je veux parler de certaines familles actuellement existantes et dont la descendance des dynasties souveraines, que l'on croit être absolument éteintes, ne souffre aucun doute, mais que l'on ignore généralement, ces familles étant descendues, avec la marche du temps, au rang de simples gentilhommes. D'autre part, il existe des familles qui se targuent d'une prétendue descendance d'une maison souveraine et dont les prétentions sont absolument erronées.

Si nos érudits collaborateurs voulaient bien donner le récit des faits de cette nature, surtout des faits peu ou mal connus et qui sont cependant à leur connaissance, cette série pourrait devenir fort intéressante.

Pour bien indiquer ce que j'entends par là, je veux donner aujourd'hui, comme indication et pour commencer cette série, la relation de deux faits, l'une sur l'existence en Angleterre, d'une branche des Habsbourg, absolument authentique, et l'autre sur celle d'un rameau de la maison de Nassau-Orange, existant également en Angleterre, et qui est absolument controuvé.

Habsbourg. — On croit généralement que l'antique race des Habsbourg s'est éteinte dans les mâles, en la personne de l'empereur Charles VI, en 1740. C'est absolument faux : la famille de Habsbourg n'est pas éteinte dans sa descendance masculine, car une branche de cette famille, absolument légitime et authentique, est représentée de nos jours par la famille de Fielding en Angleterre. Ce rameau s'était détaché, bien entendu, du tronc principal, bien avant que cette famille ne fût parvenue à la couronne impériale, car, autrement, la Pragmatique Sanction n'aurait pas de sens et de raison d'être.

Voici la filiation directe de ce rameau de la maison de Habsbourg :

Le nom de Habsbourg, en tant que nom de famille, date de 1026. Radboton, landgrave de Klekgau, petit-fils de Gontran-le Riche, comte de Brisgau, reçut, comme part de l'héritage paternel, le château de Habsbourg, sur l'Aar, canton de Berne, et en prit le nom ; il se qualifia dès lors : comte de Habsbourg et landgrave de Klekgau. Ses descendants, devenus landgraves d'Alsace, continuèrent à porter le nom de comtes de Habsbourg.

Au XIIIe siècle, un descendant direct de ce Radboton, nommé Rodolphe II, comte de Habsbourg et landgrave d'Alsace, mort en 1232, laissa deux fils : Adalbert et Rodolphe.

L'aîné, Adalbert IV, comte de Habsbourg et landgrave d'Alsace, de son mariage avec Heilwige de Kyburg, eut un fils Rodolphe, lequel devint le grand Rodolphe de Habsbourg, empereur et fondateur de la dynastie impériale de Habsbourg.

Le puîné des fils de Rodolphe II et frère d'Adalbert IV, comte de Habsbourg, nommé également Rodolphe (III), comte de Habsbourg, fonda une ligne spéciale appelée Habsbourg - Lauffenbourg - Kyburg.

Son petit-fils à lui, appelée Gottfried, (Godefroi ou Geffery en anglais) s'en alla chercher fortune en Angleterre, à la cour

du roi Henry III, et prit le nom de Fieldeng qui, avec le temps, se transforma en Feilding et Fielding. Ce nom n'est qu'une corruption du nom de Rheinfelden, une des propriétés de son père et dont il avait vraisemblablement hérité, que l'on orthographiait en anglais : « Rinfilding ». Le roi Henry III le pourvut d'emplois et lui donna des propriétés fort considérables dans le pays de Galles. Rodolphe de Habsbourg devenu Fielding, s'y établit et fonda une famille qui existe de nos jours.

Un de ses descendants, sir William Feidling vel Fielding Kn^t^, un fidèle serviteur de Charles Ier, fut créé baron Feidling et vicomte Feidling dans la pairie d'Angleterre, le 30 décembre 1620, et Earl of Denbigh, dans la pairie d'Ecosse, le 14 septembre 1622, et fut tué dans une mêlée près de Birmingham, en 1643. Ce premier Earl of Denbigh reprit l'usage du nom de Habsbourg que l'on orthographiait Hapsburgh, et se fit appeler William Hapsburgh - Fielding Earl of Denbigh.

Ses descendants ont obtenu, dans la suite, de l'empereur d'Allemagne, la reconnaissance de leur descendance de la famille de Habsbourg.

L'empereur leur accorda le titre de comte du Saint-Empire romain, sous le nom de Habsbourg, et leur octroya les armoiries de la maison de Habsbourg, plaquées sur l'aigle impériale de la maison Habsbourg-Autriche.

Cette famille, redevenue catholique, occupe une situation fort distinguée dans la pairie d'Angleterre et d'Ecosse, où elle est pourvue de plusieurs sièges, cette famille s'étant ramifiée. Nous avons eu l'occasion de connaître à Rome lord Rodolphe William Hapsburgh-Fielding. 8e Earl of Denbigh, et nous pouvons certifier pertinemment qu'il a été toujours reçu à la cour d'Autriche avec la plus grande distinction, regardé comme un Habsbourg authentique et qualifié de cousin par l'empereur d'Autriche.

La gloire de cette maison est d'avoir produit Henry Fielding, le célèbre auteur de *Tom Jones*.

Nassau-Cowper.— La famille Cowper, une des plus illustres de l'Angleterre, porte le nom de Nassau-Cowper, et dit être un rameau détaché de la maison de Nassau-Orange.

Du temps de la minorité de la reine Wilhelmine, il m'était arrivé quelquefois de lire, dans la presse anglaise, cette mention, que, dans le cas admissible d'une extinction absolue de la maison de Nassau-Orange, dans ses deux branches actuellement existantes, c'est la famille de Nassau-Cowper, qui est désignée d'avance comme héritière de cette maison souveraine. Je savais bien que Georges Nassau-Cowper, 3me Earl of Cowper et vicomte de Fordwich, fut créé par l'empereur Joseph II, d'abord comte du Saint-Empire, le 12 janvier 1779, et puis prince du Saint-Empire, le 31 janvier 1788, sous la dénomination de prince de Nassau-Cowper, avec cette mention que ce titre lui était conféré en raison de sa descendance de la maison d'Orange. Cependant, je ne parvenais pas à établir la filiation ! Ma curiosité fut éveillée au point qu'un jour, profitant d'une occasion qui s'était offerte, j'ai demandé à ce sujet des renseignements à lady Cowper, qui habitait Paris et qui est morte depuis ; cette dame, très fière du titre princier du Saint-Empire, possédé par la maison Cowper, m'affirma que la famille Cowper était une branche de la maison d'Orange, dont le chef était bien l'héritier putatif, en cas de son extinction.

Mais ma conviction à ce sujet n'était pas faite et j'ai fini par découvrir la vérité.

Or, rien n'est plus faux que cette descendance de la famille Cowper de la maison d'Orange, et par conséquent, ses prétendus droits à l'héritage de cette illustre dynastie sont absolument erronés.

Le fait est que le père de Georges Nassau-Cowper, 3me Earl of Cowper et premier prince de Nassau-Cowper, William, 2me Earl of Cowper, † 1764, fut marié, en 1732, à lady Henriette Nassau d'Auverquerque, fille de lord Henry Nassau, comte d'Auverquerque, mort en 1708, lequel fut le 3me fils de Louis, comte de Nassau. Louis, comte de Nassau, lui, fut un fils bâtard du célèbre Maurice d'Orange.

Maurice d'Orange, comte de Nassau-Dillenburg, stathouder et capitaine général, mort en 1625, n'a jamais été marié,

mais il eut des fils naturels, connus dans l'histoire sous le nom de bâtards de Nassau, de Guillelmine van Mecheln de Bewerwert, vel Beverforde, dite madame de Mecheln, fille d'honneur de la princesse d'Orange, mère de Maurice.

L'aîné de ces deux fils, Louis, bâtard de Nassau, seigneur de Leck, Beverwert, Odyck, général hollandais, mort en 1665, fut marié à Elisabeth, comtesse de Horn, dont il laissa trois fils, lesquels furent créés, tous les trois, par l'empereur Léopold 1er d. d. Vienne, 24 avril 1679, comtes du Saint-Empire, sous la dénomination de comtes de Nassau.

Henry, comte de Nassau, le cadet de ces trois frères, sire d'Auverquerque (Overkerke), feld-maréchal général hollandais en 1704, tué le 18 octobre 1708, devant Ryssel, fut marié à Isabelle Aersens van Sommerdyck, dont il laissa une très nombreuse postérité.

Un de ses fils, Henry, comte de Nassau, † 1754, créé le 24 du quel mois ? 1698 Earl of Grantham, dans la pairie d'Angleterre, laissa, de Henriette Buttler, sa femme, une fille, Henriette, qui fut mariée, en 1732, à William Cowper, 2d Earl of Cowper, et mère de Georges Cowper, qui ajouta le nom de sa mère au sien, et devint prince de Nassau-Cowper, comme nous l'avons dit plus haut.

C'est sur cette descendance, *par les femmes, d'un bâtard* de Maurice d'Orange, que la famille Cowper aurait voulu établir ses fallacieuses prétentions à l'héritage de la maison d'Orange et par conséquent au trône des Pays-Bas.

Cela n'est pas sérieux, comme on voit.

Duc Job.

H. Grote. *Stammtafeln*, Leipzig. 1877. Tab. 86, p. 467.
Const : von Wurzbach. *Biographisches Lexicon*. Vol. 6. Tab C-D.
Leslie Stephen. *Dictionary of National Biography*.
Hübner. *Genealogische Tabellen*.
Siebmacher-Gritzner, Die Fürsten d.h. rom; Reichs, Vol II, p. 181.
Hübner. *Genealogische Taffeln*. T. 256.
Herckenrode. *Nobiliaire des Pays-Bas*, t 1, p. 408.
Kleinschmidt. *Zur Geschichte des Adels*, p. 242.
Kamille v. Behr. *Geneal* : *Taf* : 104.

Anguissola (XLIV ; XLVI. 297, 404.) — Regnier Pot, le grand-père de Philippe Pot, qui furent l'un et l'autre chevaliers de la Toison d'Or, avait épousé Marguerite d'Anguissola, ou Anguisciola, d'une famille de Vicence, dit-on. D'après le rang des écus suspendus au bras des deuillants dans le tombeau de Philippe, au musée du Louvre, Marguerite d'Anguissola aurait porté, 3e écu de droite : *emanché de gueules et d'or, de quatre pièces*. C'est du moins le blason donné dans un dessin colorié du Fonds Gaignières à la Bibliothèque nationale, 3933, 3934. Mais l'*Intermédiaire* compte parmi ses collaborateurs un érudit beaucoup mieux documenté que moi sur tout ce qui touche à Philippe Pot.

H. C. M.

—

La famille des Baïf (XLVI, 342, 464, 526). — La Grainetière (et non la Grenetière) n'est pas de la commune de Saint-Michel Mont-Mercure, comme le dit A. S...e, mais bien de celle d'Ardelay, commune du canton des Herbiers (Vendée). — Voir A. de la Villégille ; *Notice historique et archéologique sur la paroisse de Chavagnes en Paillers* (Vendée), 32 pp. in-8° ; et *Bull. Soc. Antiq. de l'Ouest*, 1842] sur une découverte artistique faite dans cette abbaye.

Marcel Baudouin.

—

Cardinal Octave d'Aquaviva (XLVI, 116, 246, 359, 468). — Le chargé d'affaires, duc d'Acquaviva, était un *Avigdor* J'ai conservé, à titre de souvenir, un des grands blasons qui ornaient ses appartements. V. A.

—

Les frères d'Etienne Geoffroy-Saint-Hilaire (XLV : XLVI, 83, 135).— Isidore-Simon Brière de Mondétour, né à Saint-Chéron, en 1753, mort en 1810, se faisait gloire de descendre d'Alain Chartier l'historien dont il citait souvent les œuvres. C'était l'un des familiers du roi Louis XVI et au commencement du siècle il fut maire du IIe arrondissement de Paris et député de la Seine au corps législatif. Mais ce qui est surtout intéressant et digne de remarque, c'est qu'il était le beau-père de l'illustre Etienne Geoffroy-Saint Hilaire.

Rappelons ici que le collège de Boissy, qui existait autrefois à Paris, eut pour fon-

dateur, en l'année 1358, Godefroy Chartier, seigneur de Boissy-le-Sec, et son neveu Etienne Chartier, natifs tous deux de ce village situé près d'Etampes. Ils étaient lignagers de Eudes, sgr de Chalo-Saint-Mars, châtelain d'Etampes, chambellan et commensal de Philippe 1er, qui, en 1083, lui octroya une charte de privilèges, particulièrement honorable, pour le récompenser de ses services, à l'occasion d'un pèlerinage accompli à Jérusalem. Etienne et Godefroy Chartier descendaient en effet, du fiscalin Alain Chartier et de Thiphaine de Chalo-Saint-Mars, l'une des filles du chambellan de Philippe 1er. En outre, Etienne Chartier était le père d'un autre Alain Chartier, qui fut historien et secrétaire des rois Charles VI et Charles VII.

Il résulte de ces faits qu'on peut joindre à la lignée de Chalo-Saint-Mars : Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, fils d'Etienne, M. d'Andrecy son gendre, son petit-fils Albert et tous leurs descendants. (Voir à ce sujet l'intéressante brochure de M. Léon Marquis, sur *Chalo-Saint-Mars*, éditée à Etampes en 1897).— Voyez aussi ce qui a été dit précédemment XLV, dans l'*Intermédiaire*, au sujet de la famille *Chartier*.

Il paraît qu'il existe un projet d'*association familiale*, pour réunir en société, les très nombreux descendants du sire de *Chalo*. Vte DE BL.

—

Juliot ou Julliot (XLVI, 452). — Cette famille appartient, en effet, à la portion du Bas-Poitou qui a formé le département de la Vendée.

A la fin du XVIIe siècle, Pierre Julliot, sieur de Ligonière, épousa Suzanne Draud fille de Louis Draud, sieur de la Croisinière.

Suzanne Draud testa en 1718 en faveur de Marie-Aimée Julliot, *sa petite fille*, créant en sa faveur un léger avantage au détriment de ses petits-fils, frères de la légataire.

La famille Julliot était donc représentée en 1718, par plusieurs garçons sans doute en bas âge, car Marie-Aimée n'avait que seize mois.

Je les crois tous issus de Louis Julliot, sieur de Brelet et de Catherine Desmel qui seraient alors fils et gendre de Pierre Julliot-Draud.

Ces renseignements sont extraits de mes papiers de famille et méritent toute confiance. C'est à tort qu'on lit dans le *Dictionnaire* Beauchet-Filleau, verbo *Draud*, que Pierre Julliot n'eut pas d'enfants, car il laissa, comme je l'ai dit, très certainement un fils.

Pierre Julliot, sieur de Ligonière, s'était-il marié deux fois ? Toujours est-il que l'on trouve après la révocation de l'Edit de Nantes, un Pierre Juliot marié à Louise Deladouespe, fille de Daniel Deladouespe, sieur de Boislumeau et de Marguerite Majou, dont un fils, Salomon, alla mourir à Londres.

Antoine Juliot et d'autres membres de cette famille, des environs de Thouarsais-Bouildroux, émigrèrent aussi en Angleterre à la fin du XVIIe siècle.

En 1685, un Juliot, des Chabossières, proposant, se convertit à la suite de violences exercées contre lui.

Cf. Aug. Lièvre. *Histoire des protestants du Poitou*, t. III, 96.

Les Draud furent aussi des réformés

L'Armorial de d'Hozier donne Pierre Julliot, greffier des rôles de la paroisse de Cezais, 1701, élection de Fontenay. René Julliot, marchand bourgeois de Poitiers, 1701. LÉDA.

—

Foullon de Doué (XLVI, 343, 467). — Il existe de lui un ex-libris, on devra le retrouver à la Bibliothèque nationale.

Il est à regretter que cet établissement ait cessé de continuer cette collection qui était destinée à rendre beaucoup de services. A. SY.

—

Prince de Rheina - Wolbeck (XLVI, 173, 308, 404, 529). — Adrien-*Jean-Baptiste, comte de Lannoy* (pas Lannoy) [fils d'Adrien-Damien-Gérard-Ernest de Lannoy, héritier de son oncle, fut comte *de Clervaux* et du Saint-Empire, seigneur de Ham, de Bouland, de Trembleur etc., de l'état noble de Namur, et d'Aldegonde-Louise-Françoise *de Warrant*, fille et héritière du baron de Warrant et d'Anne-Florence d'Oultremont] était marié à Constance-Polyxène-Reine-Stanislas de *Wignacourt*, qu'il épousa par contrat du 17 août 1783.

De ce mariage, 3 enfants :

1° Félix-Balthazar-Pierre-Adrien, comte de Lannoy-Clervaux, né en 1757 à Liège, mort en 1827 ;

2° Adrien Florent, comte de Lannoy, chanoine de Saint-Lambert;

3° Florent-Stanislas-Amour, comte de Lannoy-Clervaux, mort en 1836, étant veuf depuis 1827, de Clémentine-Joséphine-Thérèse DE LOOZ-CORSWAREM, née en 1764. De ce mariage sont issus les comtes de LANNOY-CLERVAUX, princes de RHEINA-WOLBECK. Clémentine de Looz-Corswarem était la fille de Balthazar Pierre Félix *de Wignacourt*, comte de Vleteren, grand-bailli de Cassel, et de Constance-Charlotte *de Ghistelles-Saint-Floris*. (Voir : *Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne*, pages 1190-1191).

ERMYN.

—

D'Aumont (XLV ; XLVI, 408). — Le dernier duc d'Aumont habitait, les quelques mois de l'été, le château de Semur (Sarthe), qu'il a légué, je crois, à M. Gabilleau. Peut-être ce dernier, (compagnon de voyage du duc) pourrait il donner les renseignements demandés par M. H. de W.

PAUL D'INY.

*
* *

Louis-Marie-Augustin, duc d'Aumont, né en 1709, mort en 1782, pair de France, 1er gentilhomme ordinaire de la chambre, lieutenant général, chevalier des ordres du roi, gouverneur du Boulonnais, de Chauny, etc., célèbre collectionneur et bibliophile, et l'un des plus riches seigneurs de France, avait épousé Victoire - Félicité de Durfort-Duras — dont une fille mariée au dernier duc de Villeroy (guillotiné sous la Terreur) et deux fils, ci-après :

L'aîné, *Jacques* (alias *Louis-Marie-Guy*) duc d'Aumont, duc de Mazarin et de la Meilleraye, duc de Mayenne, etc, né en 1732, mort en 1799, était pair de France et lieutenant général quand éclata la Révolution.

C'était un grotesque, mais un brave homme, qui sut se rendre populaire et le resta jusqu'à la fin de l'orage. Il était, en 1789, général en chef de la garde nationale parisienne dont il remit le commandement à Lafayette pour aller médiocrement gouverner la place de Lille. En 1792, il prit sa retraite pour ancienneté de services, et ne fut nullement inquiété jusqu'à sa mort. Il avait épousé sa cousine Louise - Jeanne de Durfort - Duras, dont une fille, *Louise-Félicité-Victoire*, née en 1759. Celle-ci, mariée à 18 ans au prince de Monaco, fut aussi célèbre par ses amours que par sa beauté. La Révolution lui donna l'occasion de divorcer (1793) et de continuer sans entraves une vie facile. Elle eut alors plusieurs enfants naturels, parmi lesquels *Amélie-Céleste-Erodore*, née en 1794, et mariée en 1814 à M. Musnier de Mauroy Enfin, en 1801, elle épousa à nouveau François Tiraud des Arcis, pour divorcer à nouveau en 1803. Elle mourut en 1826...

Le second, *Louis-Alexandre-Céleste*, duc de Villequier, etc, né en 1736, était lieutenant général et gouverneur du Boulonnais au moment de la Révolution. Député à la Constituante, il émigra dès 1789, pour ne rentrer en France qu'en 1814 et y mourir presque aussitôt. Il avait épousé en 1res noces, en 1759, Louise Le Tellier de Courtanvaux et, en 2es noces, en 1771, Antoinette de Mazade. Il avait hérité des fort beaux débris de la fortune de son frère. Son fils *Louis-Marie-Céleste*, duc de Piennes, puis duc d'Aumont en 1814, dévora noblement cet héritage. C'est le sportsman, inventeur de l'attelage qui a gardé son nom, et l'un des plus grands écervelés de son temps. Né en 1762, il était à 15 ans officier au régiment du Roi, qu'il étonnait déjà par ses fantaisies. A la Révolution il émigra en Espagne, puis en Suède, où il eut toute sorte d'aventures. La Restauration en fit un lieutenant général, paya une partie de ses dettes et il recommença à se signaler comme un prodigue excentrique. Nommé commissaire royal en Normandie au début des Cent jours, il y joua un rôle héroï-comique qui ne fut cependant pas inutile aux Bourbons. Il avait épousé, en 1781, Hélène de Rochechouart, et, devenu veuf, il s'était remarié en 1792 à Pauline de Chauvigny, veuve du comte de Revilly, femme aimable et charmante qu'il rendit aussi malheureuse que possible. Il mourut en 1831, presque ruiné. Il avait eu, du premier lit, un fils *Adolphe-Henri-Aymeri*, duc d'Aumont, né en 1785, marié en 1808 à Marie de Chertemps et qui mourut en 1849 sans avoir fait beaucoup parler de lui, et laissant deux enfants : *Louis-Marie-Joseph* né en 1809, mort au Caire en 1888, et *Mélanie* née en 1810, mariée à M. Pouliain de la Vincendière.

Je ne suis pas renseigné sur les des-

cendants de la dernière héritière des d'Aumont, mais je doute fort qu'elle leur ait laissé des archives. Le peu de papiers des d'Aumont qui ait été épargné doit être conservé aux Archives privées du prince régnant de Monaco.

DONT CARE.

—

Le marquis de Létorière (XLV). — Feu l'abbé Drochon, desservant de l'Absie *en Gâtine*, siège de l'antique abbaye de ce nom et centre actuel de *l'ex-paroisse de la Chapelle-Seguin*, devenue la commune de l'Absie, à la Révolution, avait cru retrouver la *Létorière* du beau marquis au territoire de la Chapelle-Séguin et pour ce qui est de l'ami fidèle du roi Louis XV, il était issu d'après lui, si mes souvenirs sont fidèles, des *Viault*, seigneurs de la dite Létorière.

L'abbé Benoni Drochon a laissé une *Histoire de Château-Larcher*, dans la Vienne, un *Journal de Paul de Vendée*, capitaine huguenot, trouvé par lui dans les archives du château du Bois-Chapeleau (Deux-Sèvres). Je ne crois pas qu'il ait publié la moindre note sur le marquis qui nous occupe, mais c'était très sûrement un travailleur et un chercheur, et son opinion doit être prise en considération, il serait intéressant de savoir si elle est confirmée par M. L. T. Tider qui faisant naître le héros du roman d'Eugène Sue d'une d'Olbreuse, doit, sans doute, avoir connu son nom de famille.

Tout ce que je puis dire, c'est que d'après la *seconde* édition du *Dict. des familles du Poitou*, 3e vol. p. 98, col. 2. Marie-Hélène Desmier, fille de Jean-Baptiste chev. seigneur de Vaure, Chillac, Rochefort et de Marie-Madeleine-Gabrielle Déalis, épousa à *une époque qui n'est pas indiquée* Louis Viault écuyer, seigneur des Clervaudières, dont la noblesse appartenait à l'échevinage de Niort

Le mariage des auteurs de Marie-Madeleine-Gabrielle (dont elle était le second enfant), en 1737, doit faire approximativement fixer le sien vers 1760. On peut même observer qu'une sœur qui la suit dans la filiation, est dite mariée en 1770.

Tout cela concorderait bien avec la date probable de la naissance du marquis de Létorière, la question reste réservée cependant en l'absence d'un acte authentique.

Rien ne prouve, en effet, que les Viault issus de l'échevinage de Niort, aient jamais possédé la terre de Létorière.

Beaucoup de Poitevins croient à l'existence de deux familles Viault, l'une Niortaise, l'autre sortie de la Gâtine poitevine.

D'après le *Dict. Topogr. des Deux S.* du regretté Bélisaire Ledain, l'Etorière n'est plus qu'un village de la commune de l'Absie et toute trace de château en a apparemment disparu puisqu'il n'en est rien dit. C'est d'ailleurs le *seul point ainsi dénommé* dans toute la région. Ne pas confondre Létorière avec LestorTière.

A *la Gâtine* du même B. Ledain, nous empruntons textuellement ce qui suit (p. 303) :

L'Estorière, en la Chapelle-Seguin, possédée en *1408-1425* par Jean Viault *écuyer*, en 1462-1479 par Jacques Viault éc., en 1505 par Jacques Viault fils de Jacques et de Marie Belluteau. Les tombeaux des Viault étaient dans l'église de la Chapelle-Seguin.

Ces Viault de Létorière *étaient donc écuyers* bien longtemps avant que Louis XI n'eût concédé la noblesse à l'échevinage de Niort et cela nous paraît une preuve bien évidente que les Viault de cette ville ne sont pas venus du fond de la Gâtine, car déjà titrés, ils se fussent dits anciens nobles et *non sortis de la cloche*, ce qui passait pour moins honorable.

Par contre, nous croyons que les Viault de la Chapelle-Seguin et les Viault marquis du Breuillac (château du Petit-Chêne paroisse de Mazières en Gâtine) sont de la même famille.

Resterait à traiter la question d'armoiries, mais elle ne laisse pas d'être *assez compliquée* en l'absence du blason du marquis de Létorière et cet article est déjà bien long.

René Viault, seigneur de Breuillac, porte, d'après le texte des *Barentines* (Arch. historiques du Poitou XXIII, 472) : *d'argent au chef de gueules, à 3 coquilles de sable, 2 et 1* (1667) et telles elles paraissent bien avoir été car on retrouvait *les 3 coquilles 2 et 1* sur son épitaphe à l'église N.-D. à Niort (1738.)

Ce ne sont pourtant point, tant s'en faut, les armoiries consignées au *Cat. alphab. des nobles de la généralité de Poitiers*, pub. par Antoine Mesnier en 1667, année qui coïncide avec la date des Barentines :

d'argent, au chef de gueules, à trois bandes de même.

D'ailleurs, dans ces circonstances si diverses, ledit René Viault se distingue des autres personnages de ce nom donnés comme issus de l'échevinage de Niort, par l'absence de toute mention semblable.

D'Hozier, en 1700, dans son *Armorial général*, consigne pour René Viault éc. sieur de la Clervaudière ; de l'échevinage de Niort : *de sable, au lion d'or.*

LÉDA.

—

La Rollière (XLVI, 342, 524). — La famille Blanc-Montbrun de la Rolière (et non Rollière), en Dauphiné et Vivarais, porte : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, semé de fers de pique d'or* (Blanc) ; *aux 2 et 3 d'azur, à une tête et col de lièvre coupée d'argent* (Bruno). Supports : deux lions d'or. Devise : L'HONNEUR GUIDE MES PAS. Le château de la Rolière se trouve dans la commune de Livron (Drôme).

Le surnom de Rollière est actuellement porté par la famille Brothier de Rollière, originaire du Poitou. P. LE J.

—

Le véritable sexe du chevalier d'Eon (T. G., 317 ; XLV ; XLVI, 207, 409). — Des factures de coutellerie et d'armes, datées de Londres, 1768-1776, sont ainsi libellées :

For the chevalier d'Eon at London...
Monsieur le chevalier d'Eon...
Monsr chevalier d'Eon.....

P. c. c. SAFFROY.

—

Du Bousquet de Caubert, émigré (XLVI, 396). — Notre collaborateur C. B. trouverait sans doute ce qu'il cherche en s'adressant à une vieille dame fort aimable que j'ai connue il y a bien des années et qui doit vivre encore.

Elle s'appelait Mme du Bousquet et habitait 91, boulevard Port-Royal. Elle écrivit naguère sous le pseudonyme de Noël Bazan des poésies et des nouvelles dans le goût de Mme Anaïs Ségalas et de Mme Louise Colet dont elle était à peu près la contemporaine. Elle avait des enfants, qui sont à présent, eux, d'un certain âge et qui ont également des enfants. C'est dire à notre confrère C. B. que s'il ne trouve plus Mme du Bousquet, il sera au moins renseigné par ses petits-enfants, qui portent, je crois, le nom de Fuster.

LUCIEN A.

—

Claude Chastillon (XLVI, 347, 469, 529). —Nombre de vues de cet ingénieur sont difficiles ou impossibles à identifier, parce que les noms sont souvent d'une mauvaise orthographe ou qu'ils manquent totalement à nombre de pièces. Les n^os des légendes ou renvois indiqués sur ces vues sont devenus inutiles par le défaut de ces légendes ou d'une table qui auront été perdus par les héritiers de Claude ou par l'Etat.

Le *Bulletin des Beaux-arts* comble-t-il ces lacunes qui existent partout, même à la Bibliothèque nationale, où on ne trouve que quelques noms manuscrits sur les blancs? — A. SY.

Le général Dupuch (XLVI, 452). — Il pourrait bien s'agir du général Morand-Dupuch, qui appartenait à une honorable famille du Périgord, encore représentée sinon de nos jours, du moins il y a quelques années. Si même ces lignes tombent sous les yeux de quelqu'un la connaissant, je lui serais fort reconnaissant de me donner son état actuel.

Pierre Morand du Puch naquit à Eymet (Dordogne) le 16 juin 1742 ; il fut colonel en 1792, général de brigade en 1793, et comme il ne mourut qu'en mars 1822, à Amiens, rien d'étonnant à ce que : 1° il soit représenté en habit de général républicain ; 2° il soit qualifié de maréchal de camp, titre qu'on donnait sous la Restauration aux généraux de brigade. Il fut chevalier de l'Empire, officier de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis.

Comte DE SAINT-SAUD.

La Roche Chalais (Dordogne).

—

Le commandant Favre en 1811 (XLVI, 288, 468). —Il ne faut pas confondre autour avec alentour, mon brave La Coussière ? Il ne s'agit pas de Benoît-Pierre Favre, né à Paris en 1768, mais bien de Jacques-Marie Favre né à Civray (Vienne), le 21 juillet 1764, fils de Jean-Baptiste-Pierre Favre procureur du roi et de Louise Vigant. Sur son acte de l'état-civil de mariage passé à Poitiers le 3 mai 1811 il est dit :.. ont comparu « Monsieur Jac- « ques-Marie Favre, chef d'escadrons et

« *chevalier de l'Empire* demeurant à « Civray, Vienne, âgé de 44 ans ».

Il n'y a donc ni confusion ni contradiction, et c'est parce que le vicomte Révérend a oublié ce nom dans son *Armorial du premier empire* que je m'adresse à l'érudition des Intermédiairistes pour retrouver la trace du brevet et des armoiries que je désirerais bien connaître.

B. DE ROLLIÈRE.

—

La postérité de Crassous (XLVI, 396). — Joseph-Augustin Crassous de Médeuil, procureur du Roi en la sénéchaussée, siège présidial et bureau des finances de La Rochelle en 1780-1783, puis membre du district de cette ville, nommé député suppléant à la Convention, le 8 septembre 1792, opta pour la Martinique et fut admis le 8 octobre 1793 ; il est mort le 26 octobre 1829. Il était fils de Joseph Crassous de Médeuil, conseiller du Roi, notaire, garde du scel et procureur au siège présidial de La Rochelle, et de Marie-Louise-Catherine Denis ; il était né et avait été baptisé en la paroisse Saint-Barthélemy de cette ville, le 20 juin 1755. Il épousa, par contrat passé devant Roy, notaire de La Rochelle, et religieusement en la même paroisse, le 7 septembre 1780, Anne-Brigitte Catignon, âgée de 24 ans et de La Rochelle, fille de Jean-Jacques Catignon, négociant, et de feue Madeleine-Suzanne Gariteau. De ce mariage sont nés, à ma connaissance, deux enfants.

1° Augustin Crassous, né à La Rochelle, le 29 mars 1783, baptisé le surlendemain en la dite paroisse ; il eut pour parrain Jérôme Marsauld, négociant, représenté par maître Michel-Charles Crassous de Médeuil, conseiller du Roi, notaire garde du scel à La Rochelle oncle paternel de l'enfant, et pour marraine Marie Catherine-Olive Crassous, épouse de maître Pierre-Julien Plessis, procureur du Roi au siège présidial de la même ville. Augustin Crassous mourut le 5 décembre 1783 et fut inhumé le lendemain dans le cimetière de cette ville ;

2° Une fille dont il est question dans la première des deux lettres suivantes adressées à la Convention par Anne-Brigitte Catignon et relatives à son mari qui avait été décrété d'accusation le 16 germinal an III (5 avril 1795) et conduit au Mont Saint-Michel, avec deux de ses collègues, Granet et Lecointre.

Paris, 20 germinal l'an 3 de la République (9 avril 1795).

Citoyens, mon devoir est d'accompagner en tous lieux mon mari, de vivre ou de mourir auprès de lui, et c'est aussi le veus de mon cœur. Je désire vivement connaître le lieu de sa prison ; veuillez me l'apprendre et me permettre de m'y rendre avec ma fille et de nous constituer prisonières avec lui ; abrégez mes souffrances, citoyens, en me réunissant à ce que j'ai de plus cher, et recevez mes saluts fraternels.

C. CRASSOUS.

Paris, 11 floréal l'an 3 de la République (30 avril 1795).

Citoyen président, je te prie de me faire déclarer copie de la lettre que tu as écritte au commendent du Mont Michel, par laquelle tu permés de voir le détenu Salut et fraternité.

C. CRASSOUS.

Le secrétaire de correspondance fera expédier copie de la lettre demandée et la fera passer à la citoyenne Crassous. MONMAYOU (1).

(Autographes Arch. nat. F. 7 4591).

Madame Crassous demeura, avec sa fille, auprès de son mari, jusqu'au moment où il fut mis en liberté par un arrêté du comité de salut public du 3 brumaire an IV (25 oct. 1795).

La famille Crassous est actuellement représentée par M. Henry Crassous de Médeuil négociant à New-York.

THÉODORE COURTAUX.

—

Date du décès du peintre Guillaume Descamps (XLVI, 456, 551). — Voici la copie de l'acte de décès du peintre Descamps demandé par M. Ulric R.-D

ERN. COYECQUE.

Préfecture du département de la Seine.

Acte de décès rétabli en vertu de la loi du 12 février 1872.

1er arrondissement de Paris. Année 1858.

L'an mil huit cent cinquante-huit, le vingt cinq décembre, est décédé à Paris, rue Lord Byron, n° 10, premier arrondissement, Guillaume-Désiré-Joseph DESCAMPS, artiste peintre, âgé de soixante dix-neuf ans, né à Lille (Nord), fils de Jean-Désiré-Joseph Descamps et de Claire-Françoise Salengre.

Le membre de la Commission.

DALLIGNY.

—

Lieu de naissance de la reine Frédégonde (XLVI, 453). — Je ne

(1) Représentant du peuple, membre du Comité de Sûreté Générale.

sais si l'on parviendra jamais à déterminer le lieu de naissance de cette reine sanguinaire, mais ce que l'on peut affirmer sans crainte d'être démenti, c'est qu'elle n'a point vu le jour à Montdidier, par la raison toute simple que cette ville n'existait pas alors.

Certains auteurs la disent originaire d'Avencourt en Picardie ; on a cru voir dans ce nom de lieu Davenescourt, gros village du canton de Montdidier. Un littérateur picard en a fait Ayencourt, petit village du même canton, et, depuis, les historiens locaux affirment bravement que Frédégonde est née à Ayencourt-le-Monchel près de Montdidier. C'est une légende dont j'ai essayé ailleurs de faire justice.

ALCIUS LEDIEU.

*
* *

Si l'on en croit les habitants de la région sud-est du canton de Liancourt, Frédégonde est née et a été élevée dans une métairie de la petite vallée de *Cafosse* située entre les communes d'Angicourt et de Rieux — station de la ligne du Nord — et à quelques centaines de mètres de la rivière de l'Oise.

Depuis des siècles, la tradition s'est établie, et se transmet d'une génération à l'autre, que sa statue en or massif — grandeur naturelle (?) — serait enfouie dans les flancs de la montagne qui domine cette vallée.

Il y a quelques années, un fermier de Rieux a mis à jour, à l'extrémité de la colline, un certain nombre de pièces de bronze de l'époque gallo-romaine, des Antonins pour la plupart, et plus récemment encore, en creusant les fondations du sanatorium, on a découvert un récipient contenant plus de *huit mille* pièces de monnaie remontant aux premiers âges de notre ère. Il serait intéressant de pratiquer des fouilles dans cette vallée, notamment au *Clocher du bois*, emplacement d'une abbaye anéantie de fond en comble dans un incendie. Dois-je ajouter que les rois de la 1re et de la 2e race affectionnaient les rives de l'Oise où ils possédaient de nombreuses métairies ? et que Charlemagne signa les Capitulaires à *Verberie* à quelques lieues en amont de Rieux, ce qui donne une certaine créance à cette légende ?

Avis aux chercheurs de trésors !

PAUL HÉDOUIN.

Metz en Lorraine (XLIV, 338,501). — M. Nauroy plaisante, mais il ne répond pas à ma question et ne réfute pas mes arguments.

Que les élèves de l'Ecole d'application de Metz aient entendu dire couramment : *Metz en Lorraine*, cela ne prouve rien. Ils avaient bien autre chose à faire que d'étudier l'histoire locale et s'en tenaient aux préjugés courants. Il faut en excepter toutefois MM. de Saulcy, Robert et de Bouteiller qui seraient de mon avis, car ils étaient des numismates et des historiens sérieux de notre Pays messin.

Si les Messins, comme le prétend M. Nauroy, ont le *caractère entier*, bercés qu'ils étaient, dès leur enfance, par le bruit du canon et du tambour, ce n'est pas par là que la vieille république messine se différenciait du duché héréditaire de Lorraine.

Son passé, sa constitution, ses aspirations n'étaient pas les mêmes avant et après son occupation par l'armée française. Puisque vous invoquez la mémoire de M. Klippfel, relisez ses *Paraiges messins* dont vous me parlez, honorable contradicteur, et vous partagerez mon avis. Lisez les *Légendes messines* de M. Auguste Prost mon compatriote et mon ami, et vous serez pleinement édifié (Introduction, p. 28 et chapitre VII, pp. 420 et 424).

Mais que vient faire dans la question posée par moi : *Metz en Lorraine*, le sang versé dans la campagne de Metz, en 1870 ? Que combattait-on alors ? Ce ne sont pas assurément les Lorrains. On croit rêver en relisant la phrase de M. Nauroy : « *Ce sang versé n'était pas de l'antipathie* ». Qu'est-ce à-dire ? De quelle antipathie s'agit-il ?

Il ne s'agissait, à cette heure, en fait de haine, que celle que nous avions vouée à l'envahisseur Que M. Nauroy s'explique. Nous n'avons voulu parler, dans notre dernier article, que de l'antipathie des Messins d'antan et non des Messins actuels contre les Lorrains.

Metz est dans les fers. Nancy, comme le reste de la France, la plaint et voudrait sécher ses larmes.

En posant ma question : *Metz en Lorraine*, je n'ai voulu parler que comme historien nourri de l'étude attentive de l'histoire de Metz et du Pays messin et celle du duché de Lorraine.

Si j'ai un conseil à donner à M. Nauroy, qui est un érudit de premier ordre, c'est de m'imiter et de lire nos chroniques locales sans s'en rapporter aux dictons populaires.

Non, Metz, avant et après l'occupation française de 1552, n'a rien de commun avec le duché héréditaire de Lorraine, surtout depuis le XIIIe siècle, et la Lorraine carolingienne n'est pas celle du moyen âge et de la Renaissance.

Voilà ce que m'écrivait dernièrement un de mes amis, né, comme moi à Metz, d'une vieille famille française et militaire. « Sous l'empire des gouvernements parisiens on a perdu le sens national, on a oublié le nom et l'histoire du Pays messin. Ce doit être le progrès-recul de la fausse civilisation. »

Comme Barrès, j'estime que le patriotisme local, la reconstitution des provinces pourront seuls régénérer la France. Le régime centralisateur a anémié, obscurci les esprits. L'enseignement de l'histoire est basé sur un programme venant de Paris. Les habitants du Languedoc en savent autant, ou plutôt, ne savent ni plus ni moins, sur l'histoire de Lorraine et du Pays messin, que ceux de la Lorraine, car l'enseignement est le même dans les collèges des deux pays si différents par les mœurs et les traditions.

Constatons cependant un progrès sensible dans l'enseignement de l'histoire, par nos Universités provinciales, depuis qu'elles ont essayé de se créer une certaine autonomie. Mais le mot d'ordre vient toujours de Paris et l'œuvre centralisatrice de Napoléon n'a pas cessé d'être néfaste à la culture des esprits qu'on voudrait soumettre à la même méthode, sans songer aux différences de races, de goûts et d'aptitudes. F. DES ROBERT.

*
* *

Erratum. — Dans l'article de M. Nauroy, col. 501, ligne 46, au lieu de *Metz a été une république*, lire *une quasi-république*.

—

Le monument de Castillon (XLVI, 454). — Tout d'abord, je dirai qu'on a élevé ce monument non à Castillon, mais à côté, sur une route de la Gironde qui n'est qu'en face du champ de bataille ; celui-ci est dans la Dordogne, car cette grande victoire (pas assez connue, pas assez célébrée) détermina l'expulsion définitive de France des Anglais.

Partout on trouvera des détails sur cette bataille, où le vieux chef anglais, Talbot, trouva la mort. Il y fut tué par un Pontbriant ; l'emplacement dit « tertre de Talbot » appartient à la commune de la Mothe-Montravel, sur le territoire de laquelle il est situé.

Le champ de bataille est assez loin de Castillon. La Mothe-Montravel s'est laissé usurper une gloire, que le monument dont il s'agit, consacrera davantage, si on ne proteste contre cette quasi-usurpation. LA COUSSIÈRE.

—

Lieu de naissance de Mme de Maintenon (XLVI, 172, 316, 474). — Il n'y a aucun doute : Mme de Maintenon est née à Niort le 28 novembre 1635. Je possède la photographie de son acte de baptême quelque part dans ma bibliothèque de Paris ou de Poitiers. Je possède également dans mes archives l'acte de baptême de Mme de Montespan également née en Poitou, à la disposition des intermédiairistes. B. DE ROLLIÈRE.

—

Louis XVI, écrivain (XLVI, 290, 377, 476,). — Euréka ! Pour les *Maximes morales et politiques tirées de Telémaque*, imprimées par le Dauphin, depuis Louis XVI, alors âgé de douze ans ; voir *Intermédiaire* du 30 septembre 1898, à la *Petite Correspondance*. A. S.. E.

—

L'impératrice Joséphine est-elle née en pays anglais ? (XLVI, 449) — Le Corse aux cheveux plats était-il français ? Les détracteurs de Napoléon affirment le contraire. L'histoire démontre que Napoléon Bonaparte naquit à Ajaccio le 15 août 1769 et qu'à cette date le traité du 15 mai 1767 qui donnait la Corse à la France, avait reçu toute sa force d'exécution par l'édit de réunion du 17 mai 1767, et par la prise effective de possession, en 1768.

Ce fut le tour de l'impératrice Joséphine qu'on accusa d'être quelque peu anglaise. Elle était née, disait-on, sous la domination étrangère, à la Martinique, après la prise de cette île par les forces britanniques.

Joséphine est-elle Marie-Joseph-Rose Tascher de la Pagerie née le 23 février

1763 ou Marie-Françoise Tascher de la Pagerie née en 1766? La question importe peu en l'espèce. Quelques contempteurs de la mémoire de Joséphine ont supposé qu'elle était la fille aînée de M. de Tascher et qu'elle avait vu le jour en juin 1763. Or, la Martinique tombée au pouvoir des Anglais en 1762 était redevenue française quand naquit, aux Trois Ilets, Marie-Joseph-Rose. Si Joséphine est la dernière des filles de M. de Tascher, l'île avait fait retour à la France depuis trois ans, quand madame de Tascher mit au monde Marie-Françoise. Dans les deux hypothèses, Joséphine-Marie-Rose ou Marie-Françoise est issue de père et de mère français et dans une île bien et dûrement française.

Le problème semblait être résolu. Mais il était dit que la vie de cette pauvre Joséphine serait l'objet d'une perpétuelle discussion, du jour de sa naissance jusqu'à sa mort.

Quelques journaux anglais, le *St James Gazette, La Vocce de St-Lucia* ont récemment avancé que l'illustre créole naquit à Sainte-Lucie, petite île anglaise située à quelques milles au sud de la Martinique.

D'après ces journaux, M. de Tascher de la Pagerie avait quitté la Martinique en 1763 pour habiter Sainte-Lucie jusqu'en 1771. Comme la naissance de Joséphine se trouve forcément entre ces deux dates extrêmes, on en conclut que l'épouse de Napoléon Ier est venue au monde à Sainte-Lucie. Sans doute cette île, l'auteur de l'article veut bien le reconnaître, était française de 1763 à 1771, mais elle est devenue anglaise. C'est une illustration qu'il faut ravir à l'île voisine restée française. Il y a lieu d'étouffer une légende qui ne repose sur aucune base sérieuse.

M. de Tascher, le père de la future impératrice, avait des intérêts à Sainte-Lucie. Il y faisait de fréquents séjours Des lettres particulières, des pièces officielles déposées aux archives des Colonies le démontrent surabondamment. M. de Tascher avait même été élu capitaine des dragons des milices de Sainte-Lucie. Néanmoins, le domicile de M. de Tascher était à la Martinique et madame de Tascher, née de Sanois, demeurait à la Martinique, aux Trois-Ilets, sur sa propriété. C'est là que naquirent Marie-Joseph-Rose, en 1763, Catherine-Désirée en 1764 et Marie-Françoise en 1766.

Ces naissances furent consignées sur le Registre des actes de naissance des Trois-Ilets.

Les originaux de ces actes que l'on conservait à la Martinique, ont subi l'usure du temps et le ravage des insectes. Les actes ont été reconstitués sur les registres mêmes de l'état-civil des Trois-Ilets. Les copies authentiques sont déposées au greffe du tribunal de Fort-de-France (Martinique). A maintes reprises on en a relevé des extraits. Deux fois, j'en ai fait prendre le texte intégral.

D'ailleurs, le double des minutes originales de ces actes est déposé aux archives du ministère des Colonies où j'ai eu le loisir de les consulter il n'y a pas longtemps. Il n'y a donc pas l'ombre d'un doute : Joséphine est née à la Martinique, aux Trois-Ilets. Sainte-Lucie, Lucie-la Fidèle, comme elle s'intitulait en 1793, alors qu'elle était encore française, peut, à bon droit, revendiquer quelques rayons de la gloire qui jadis faisait resplendir nos armes dans la mer des Antilles. Elle n'a jamais donné naissance ni à une reine ni à une impératrice. La Martinique reste l'*Ile des souveraines et hélas ! des cataclysmes.* R. PICHEVIN.

—

Descendance du duc de Berry (XXXIX ; XLVI, 351, 457, 531). — *Voir également* 61, 190, 260, 335, 355. — Je ne sais s'il a existé à Frohsdorf un vieux médecin répondant au nom de Carières, que je suis trop jeune pour avoir connu. Mais je puis citer la source où j'ai puisé mon renseignement lorsque j'ai raconté dans le *Gaulois* et la *Revue de Paris* que le fils de la belle Virginie avait été anobli par Louis XVIII sous le nom de *chevalier de Carières.* C'est le comte de la Roche lui-même, le fils posthume du duc de Berry, qui a bien voulu me donner ce détail. M. de la Roche était un des familiers de Frohsdorf et a toujours vécu dans l'intimité de la famille de Bourbon ; il avait donc connu ou tout au moins vu le personnage en question et je serais surpris qu'il eût fait une confusion aussi inexplicable.

J'ignore la date de la mort de ce fils de Virginie, mais il n'est pas vraisemblable qu'il soit mort bien jeune, comme le croit

M. La Résie, puisqu'il a eu le temps de mener l'existence la plus agitée et d'essayer successivement de tous les métiers.

Quant au nombre des enfants de Virginie. M. La Résie se trompe également en croyant que je ne lui en ai attribué qu'un seul ; j'en ai cité deux, puisque j'ai parlé du fils qu'elle a eu du duc de Berry et de la fille née de son mariage avec M. Touchard. J'ignore si elle a eu d'autres enfants de ce mariage, mais cela me paraît n'avoir plus aucun rapport avec la descendance du duc de Berry.

Vicomte de Reiset.

*
* *

Le *Carnet* publie un intéressant article sur ce sujet. M. le comte Fleury a demandé des renseignements à une personne qu'il ne nomme pas. Elle lui a dit savoir que Georges Brown était le fils du comte de la Ferronnays, qui précéda le duc de Berry, dans les bonnes grâces d'Amy Brown.

En 1814, le comte de la Ferronnays remit à Mrs Brown la feuille arrachée du registre paroissial et celle-ci livra cette pièce à la duchesse de Berry peu de temps après l'assassinat du prince.

Mme de X ajoute :

Les descendants des filles du duc de Berry gardent le silence sur les détails du passé. La feuille du registre paroissial remise à la duchesse de Berry existe certainement dans les archives du duc de Parme, héritier du comte de Chambord.

Le *Carnet*, sept. 1902, p. p. 421-423.

—

La garde nationale du VIe arrondissement pendant le siège (XLV). — Voici, au courant de la plume, les souvenirs qu'un fidèle intermédiairiste peut fournir sur la garde nationale du VIe arrondissement pendant le siège de Paris, et plus particulièrement sur la 17e du 19e. Cette compagnie était assez originale. En outre, de braves et fidèles commerçants du quartier : Morel, boucher, rue de Fleurus ; Jamtelme, fruitier, rue de Madame ; le boulanger, à l'angle des rues Madame et de Fleurus ; elle se composait d'artistes, dont plusieurs habitaient cette fameuse maison du 36 de la rue de l'Ouest (actuellement 68, rue d'Assas) appartenant soit à monsieur le curé (Hamon), soit à la cure de Saint-Sulpice, et que Daudet illustra en y plaçant une scène d'un de s s romans. Il y avait à la 7me du 19me, Falguière, Achille Sirouy, Delaplanche, Robert-Paul Huet. (tous, 36, rue de l'Ouest) ; Abel Lurat, graveur ; Henri Chapu, rue N.-D. des Champs ; Hiolle sculpteur ; du Bousquet, employé de Banque, rue de l'Ouest *ou Niolle*, 36 ; Ranvier, peintre ; le peintre militaire Philippoteaux et son fils ; Chazal, peintre rue N.-D. des Champs, sans oublier l'honnête Muklimann, tapissier des fêtes religieuses, aussi 36 rue de l'Ouest ; le brillant Carolus Duran, rue N.-D. des Champs, Rémy, papetier, rue de Vaugirard, et d'autres encore.

Le commandant du bataillon fut à un moment Germa.

Le sergent-major était M. Gérardin, professeur de sciences, 78, rue d'Assas ; le capitaine : de Méricourt, 53, rue de Vaugirard, depuis maire du VIe arrondissement ; le sous-lieutenant : Charles Lauth, depuis directeur de la manufacture de Sèvres.

Plusieurs des gardes étaient exempts de service, soit comme prix de Rome : Falguière, Chapu, etc ; ou fils de femme veuve, Sirouy, René-Paul Huet ; tous avaient tenu à se ranger sous les drapeaux et faisaient leur service avec entrain et patriotisme. Plusieurs étaient décorés et sur leurs vareuses civiques le ruban se détachait.

On montait la garde deux fois par semaine et l'on passait deux nuits au bastion, près du Bardo (palais du Bey de Tunis). Le lieu de réunion était à l'angle des rues Vavin et de l'Ouest, contre la grille du Luxembourg.

Le 21 décembre (20 degrés au-dessous) la compagnie était de garde et les prix de Rome modelaient en neige des statues qui firent courir tout Paris et que le *Monde Illustré* (ou l'*Univers Illustré*) reproduisirent.

Il y avait : *La France*, regardant si la province venait au secours de la capitale, et *La Résistance*. Chapu toujours modeste et bon camarade, brouettait de la neige et parfois modelait, de cette main qui devait plus tard sculpter « La Jeanne d'Arc à genoux » et cette exquise *Jeunesse* tendant à Henri Regnault, un des martyrs du siège, la palme de l'immortalité.

Ranvier passa à un moment dans le service de « l'assistance patriotique du VIe aux familles des gardes nationaux nécessiteuses ». Il s'y trouvait avec M. Vialay, le docteur Hubert Valleroux etc., etc. Cette assistance fut bien utile. Il y avait, disait-on, 6000 familles assistées. Mais personne, au moins dans l'arrondissement ne souffrit trop de ce dur hiver et de ces quotidiennes privations. L'assistance avait son siège aux Carmes, rue de Vaugirard dans les locaux de l'Ecole Bossuet prêtés par le directeur M. l'abbé Thenon. C. B.

—

Béatrix ou Béatrice (XLV ; XLVI, 77, 428, 547). — Voici la vérité : autrefois, au moyen âge, on écrivit d'abord avec une x finale les noms d'Alice et de Béatrice ; et c'est seulement plus tard, que l'orthographe moderne de ces noms a été adoptée. Aujourd'hui, suivant les goûts, chacun écrit ces noms à sa façon.

Dr Bougon.

—

Armiger. Scutarius. Scutifer (XLV). — Sans se préoccuper d'ailleurs de la différence étymologique, on traduit uniformément ces deux mots par *écuyer*. Mais n'existait-il pas quelque supériorité hiérarchique au profit du *scutifer* par rapport à l'*armiger* ?

Dans sa charte du 4 juin 1346 (et non 1343). Jean Malet, chevalier, seigneur de Graville, énonce que les témoins de sa donation au profit du prieuré du lieu sont messeigneurs Thomas de Cramesnil et Richard d'Yvetot, chevaliers, Guillaume Malet, *scutifer*, Guillaume Malet, clerc, et Jean Malet, *armiger*, ces trois derniers ses fils (Cartulaire de Graville, f° 5 recto.

De même, en août 1316, le dimanche avant la Saint-Laurent, une opposition sur patronage d'église est faite par Pierre Maquerel, *armiger*, comme serviteur ou sergent (*servicus*) de noble homme Robert d'Estouteville, *scutifer* (Arch. S.-Inf. G. 4245).

Ces qualifications distinctes, dans l'un et l'autre cas, sont évidemment employées avec intention. A. E. H. T.

—

Couez (XLVI, 398, 547). — L'expression « ces englois couez » signifie, je crois, ces anglais intimidés. Le lièvre qui est toujours craintif, fut nommé Cuweart, dans l'épopée zoologique du moyen âge, *Gedicht van den vos Reinaerde* ; et maintenant encore, en Angleterre, on se sert de *cowed*, dans le sens de *découragé* ; *coward* y signifie *poltron*.

Saint-Médard.

—

De suite ou tout de suite (T. G. 858 ; XLVI, 233, 381, 502) — L'interprétation donnée par M. J. L. (233) à ces locutions est-elle bien exacte ?..

En voici une puisée à bonne source, dans le *Dictionnaire raisonné des difficultés grammaticales et littéraires de la langue française*, de Laveaux, ouvrage bien utile à consulter :

Suite. subst. f. On dit *tout de suite* et *de suite*. Ce sont deux expressions adverbiales qu'il ne faut pas confondre. *De suite* signifie l'un après l'autre, sans interruption : « Il a marché deux jours *de suite* : Il ne saurait dire deux mots *de suite*. » — Il se dit aussi de l'ordre dans lequel les choses doivent être rangées : « Ces livres, ces médailles ne sont pas *de suite*. »

« *De suite*, précédé de l'adverbe *tout*, signifie *incontinent, sur l'heure* : « Il faut que les enfants obéissent *tout de suite*. Il faut envoyer chercher *tout de suite* le médecin. Allez-y *tout de suite*. » Toutefois l'académie fait remarquer que *tout de suite* signifie, dans certains cas, *sans interruption* : « Il but trois rasades *tout de suite*. Il a couru vingt postes *tout de suite*. »

(Observons, en passant, que cet exemple « courir vingt postes » indique bien son ancienneté.)

Il est donc incorrect de dire : « je viens *de suite* » dans le sens de : « je viens *tout de suite*. »

Il faut aussi se garder d'employer, comme cela se fait en certaines localités, l'expression *tout à l'heure* avec la signification de *tout de suite*. Cette dernière formule marque une action instantanée qui ne souffre pas de délai. Un maître appelle son domestique : « Jean, venez me parler. — Tout à l'heure, monsieur. — Ce n'est pas tout à l'heure, c'est tout de suite ! »

Cette expression « tout à l'heure » est usitée couramment en Normandie, d'une singulière façon. Un jour, à Vire, je demandai dans un magasin un objet quelconque. Il n'en restait plus : « Ah ! monsieur, me dit le commis, je regrette beaucoup, mais nous en manquons tout à l'heure... »

Depuis, je l'ai entendu souvent répéter

ce « tout à l'heure » équivalent de « pour le moment ».

Quoi qu'il en soit, le purisme absolu dans le langage habituel, même quand on *a du monde*, frise de près le pédantisme. Il est généralement admis d'employer des formes abréviatives, à la condition qu'elles ne choquent ni le goût ni l'oreille. Il y a quelque chose de plus leste, de plus vivant, à répondre à un appel : « Je viens de suite ! » alors qu'on écrirait : « Je suis venu tout de suite ». GROS MALO.

*
* *

Puisqu'on a commencé à répondre à côté de la question, je puis compléter l'indication donnée par V. A. T. (col. 381). Non seulement à Cherbourg, mais surtout à Caen et dans le pays avoisinant, on emploie l'expression *tout de suite* dans un sens absolument spécial, et tel, qu'il m'a souvent servi à reconnaître à coup sûr les personnes originaires de cette région. C'est là que l'on entend dire par exemple : « Je suis indisposé *tout de suite* », ou bien « J'ai assez attendu *tout de suite* ». Je ne connais pas d'autre partie de la France où cette expression soit usitée dans le sens de *pour l'instant*. PIETRO.

—

Pissote (XLV ; XLVI, 96, 209, 430). — Dans le pays wallon, nom de lieudit qu'on trouve assez fréquemment sous cette forme ; *pixherotte*, *piherotte*. Il s'applique d'ordinaire et par analogie, à un ravin où coule un torrent qui, en été, réduit à un filet d'eau, ne fait plus entendre qu'un léger bruit semblable à celui produit par un être évacuant son urine. Celle-ci se dit en wallon *pihotte*. Le mot *picherotte*, comme désignation de lieu, figure dans un document de 1565.

ALBIN BODY.

*
* *

Le lieu de Pissotière s'explique parfaitement à Pantin, surtout qu'avant la Révolution, le hameau du Pré-Saint-Gervais était de cette paroisse, avec ses nombreuses sources petites et plus grandes, intermitentes et continuelles, sources qui seules pendant plusieurs siècles alimentèrent médiocrement et insuffisamment Paris.

A. SY.

*
* *

Il existe aux environs de Saint-Cast, magnifique station balnéaire des Côtes-du-Nord, deux petites plages situées l'une entre le hameau de la Ville-Norme et l'Isle Saint-Cast, la seconde à proximité de la pointe de la Garde, qui portent chacune le nom de *la Pissotte*.

Ces deux plages ravissantes et pittoresques doivent être bien connues d'un de nos confrères, M. le vicomte de Pontbriand, dont le château est situé dans la contrée.

Je recommande particulièrement le séjour de cette localité aux amateurs de tranquillité et de beaux sites.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Imprimeur-libraire lyonnais (XLVI, 398). — Je voudrais satisfaire notre collaborateur J. C Wigg. au sujet du nom exact de cet imprimeur. Je ne puis que lui donner le renseignement suivant. La « tragédie française » dont il parle, fut imprimée non en 1571, mais en 1561. C'est expressément à cette date que la place, dans ses *Recherches sur les théâtres de France*, Beauchamps, qui procédait chronologiquement. Voici sa note à ce sujet:

Jean Breton de S.-Sauveur de Dyne. *Tragédie françoise*, à huit personnages, traitant de l'amour d'un serviteur envers sa maîtresse, et de ce qui en advint, in-8°. Lyon, 1561. Noël Grandon. Du Verdier dit que quoique cette pièce contienne une histoire arrivée, elle est plutôt une moralité qu'une tragédie, parce que les règles n'y sont point observées.

On voit qu'ici le nom de l'auteur est Breton et non Bretog, et celui de l'imprimeur Grandon et non Granson, Grandrau ou Granrau. Le livre de Beauchamps parut en 1735. Duduit de Mézières, qui publiait ses *Muses françoises* en 1764, transforme le nom de Breton en Bretog et n'hésite pas à donner un titre à sa pièce et à la faire représenter « aux François », ce que ne dit nullement Beauchamps ; il imprime ceci : — « Jean Bretog de Saint-Sauveur vivoit en 1561. Aux François, l'*Amour d'un serviteur envers sa maîtresse, et ce qui en advint*, tragédie à 8 personnages, à Lyon, in-8°, 1561. » Pas de nom d'imprimeur. Il ne s'en trouve pas davantage dans la mention que de Léris fait de cette pièce dans son *Dictionnaire des théâtres* (1763) : — L'*Amour d'un serviteur envers sa maitresse*, et ce qu'il en advint, tragéd. françoise à huit personnages, par Jean Bretog, imprimée en 1561. Un mar-

surprend son valet avec sa femme ; il le conduit au prévôt et meurt pendant qu'on fait l'interrogatoire de son domestique, lequel est pendu ensuite sur le théâtre. Voilà le sujet de cette pièce, qui peut donner une idée de celles de ce tems-là. » Et de Léris mentionne ensuite l'auteur en ces termes : — « Bretog (Jean), sieur de Saint-Sauveur. On ne sait rien de cet auteur, sinon qu'il étoit de Digne, et qu'il a fait, en 1561, une pièce intitulée l'*Amour d'un serviteur envers sa maîtresse*, etc. » Quant à l'abbé de La Porte, il se contente, dans ses *Anecdotes dramatiques* (1775), de copier de Léris, sans donner, lui non plus, le nom de l'imprimeur de la pièce de Bretog, qui me paraît bien devoir être plutôt *Breton*. A. P.

—

L'organisation du culte dans l'Empire romain (XLVI, 449). — L'ouvrage le plus complet qui ait été publié sur l'organisation du culte dans l'Empire romain, est dû au savant historien allemand Mominsen : tomes 12 et 13 de son *Manuel d'antiquités romaines* traduits en français par Brissaud (Paris, Fontemoing, éditeur). J. LHOMER.

*
* *

On peut consulter l'ouvrage : *Manuel des Antiquités romaines*, par Th. Mommsen et Joachim Marquardt, traduction de Humbert, t. 12 et 13. *Le culte chez les Romains*, par J. Marquardt, traduit par M. Brissaud.

Paris Em. Thorin, éditeur 1889, 1890, 2 vol. in-8°. G. M. X.

—

La valeur du manuscrit de la Nouvelle-Héloïse (XLV ; XLVI, 481). — M. M. Bailly de Lalonde, dans son ouvrage le *Léman*, ou *Voyage pittoresque, historique et littéraire à Genève et dans le canton de Vaud*, publié en 1842, donne, vol. I, page 429 et suivantes, une liste détaillée des manuscrits, lettres et autographes de J. J. Rousseau déposés dans les bibliothèques publiques de Genève, Neuchâtel et Paris, ou appartenant à des particuliers.

Le manuscrit original de l'*Emile*, écrit en entier de la main de l'auteur, était estimé, en 1842, à fr. 10.000 par son propriétaire M. Coindet, de Genève.

Dr. MORGEAUD.

Ouvrages sur les émaux (XLVI, 235, 436, 486). — Il faut aussi signaler le très remarquable ouvrage de M. Rupin, président de la Société archéologique de Brive, intitulé : *L'Œuvre de Limoges*, volume in-4°, accompagné de 500 magnifiques gravures, édité en 1890, chez Picard, rue Bonaparte. LA COUSSIÈRE.

*
* *

Consulter aussi : *Les influences celtiques avant et après Colomban*, petit 8° carré bibliophile avec 8 planches. Paris 1902, par Charles Rœssler.

L'auteur y suit l'industrie de l'émaillerie dès les temps celtiques jusqu'à son imitation en miniatures dans les écoles mérovingienne et carlovingienne.

J. V.

*
* *

Le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, (1er fascicule de 1902) publie, p. 114, un travail intitulé : *La Renaissance de l'Emaillerie peinte à Limoges*, par Alfred Leroux. OROEL.

—

Fauconnerie (XL ; XLI ; XLII ; XLIV ; XLV). — Dans le *Recueil de la commission des arts et monuments historiques de la Charente Inférieure et Société archéologique de Saintes*, 4e série, t. III, 4e livraison, t. XIII, de la collection (octobre 1895), M. l'abbé Nogué, curé de Dampierre-sur-Boutonne, a publié un fort intéressant article intitulé : *Ecurie et fauconnerie des rois d'Espagne et de Portugal*.

Les nos 10, 11, 12, 13, 14, de la *Revue de Paris*, 7e année, 15 mai, 1er juin, 15 juin, 1er et 15 juillet 1900, donnent de précieux renseignements sur l'art de Fauconnerie, dans le travail intitulé : *Les sports de l'ancienne France*, par M. J. J. Jusserand.

Dans l'*Illustration* du 28 octobre 1899, deux beaux dessins coloriés reproduisent des scènes de *Chasse au faucon*. CAM.

—

Romantiques (XXXIX). — Dans son discours de réception à l'Académie française (29 janvier 1846), Alfred de Vigny disait du romantisme :

« Le nom qui lui fut donné était depuis longtemps français, et puisé dans les origines de notre langue Romane ; il avait toujours exprimé le sentiment mélancolique produit dans l'âme par les aspects de

la nature et des grandes ruines, par la majesté des horizons et les bruits indéfinissables des belles solitudes ».

NAUROY.

—

Un répertoire national (XLVI, 120, 486). — Tous ceux que la question intéresse n'ont qu'à aller visiter les collections de fiches de l'Institut de Bibliographie de Paris ; ils verront que cet établissement a résolu le problème d'une façon complète depuis bientôt dix ans. Mais les Français ignorent souvent ce qui, à Paris, est unique au monde ! ELL.

—

Le portrait de J.-J. Rousseau gravé sur une pierre de la Bastille (XLVI, 349). — Dans une étude sur *Jean-Jacques Rousseau, musicien*, publiée par moi dans le journal le *Ménestrel*, j'ai donné ce portrait, dont j'avais emprunté le cliché très curieux à M. Juven, directeur de *la Vie illustrée*, qui l'avait lui-même publié dans ce dernier journal pour illustrer un article sur le philosophe de Genève. Ce cliché, très exact, reproduisait le portrait avec les diverses inscriptions qu'il portait. En tête : *Cette pierre vient des cachots de la Bastille ;* au-dessus même de la figure : *Jean-Jacques Rousseau;* et au-dessous *Donné aux Amis de la Constitution du canton de Montmorency par Palloy, patriote, l'an 2 de la Liberté.* Je ne saurais indiquer exactement le n° de *la Vie illustrée* où a paru ce portrait, mais c'est peu de mois avant que je l'aie reproduit moi-même dans le *Ménestrel* du 21 janvier 1900. ARTHUR POUGIN.

—

Swebach (Jacques), peintre d'histoire. 1769-1823 (XLVI, 349). — Je crois que la bataille de Marengo de Swebach est chez M. Joseph Bardac, à Paris.

Je dis je crois, car il est impossible de dire que le tableau en question représente Rivoli ou toute autre bataille en Italie.

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

*
* *

Jean-Jacques-Joseph *Sweebach*, dit *Desfontaines*, est né à Metz, le 19 mars 1769, mort à Paris, le 19 décembre 1823. Je puis indiquer à M. Ulrich. R.-D. les deux portraits suivants :

1° — Dessiné et lithographié par *Jules Boilly*, en 1823, pièce in-4° à claire-voie qui peut s'ajouter à la suite de l'importante iconographie qu'il nous a donnée des membres de l'Institut, de 1814 à 1825 dont les portraits ont été traités d'après nature et d'une parfaite ressemblance.

2° L'eau-forte de *Milius* — publiée dans L'*Art* — in-4°, carré — d'après le tableau de *Louis Boilly* « Etude pour un tableau représentant l'intérieur de l'atelier d'*Isabey* » (au Musée de Lille).

Je tiens ces deux portraits à la disposition de M. Ulrich R.-D. s'il désire les venir voir, de même qu'un dessin, attribué à *Sweebach*. in-4° oblong, traité au lavis d'encre de chine, avec rehauts blancs — « Episode de l'armée du Rhin en 1797 » :

Au passage du Rhin, le général *Desaix* parvient, l'un des premiers, à la rive droite et au moment où avec un petit nombre de soldats il arrête, désarme ou renverse les Autrichiens, un coup de fusil, qu'il a vu ajuster, vient lui percer la cuisse, et le blesser grièvement. Il a encore la force d'aller jusqu'au soldat autrichien qui a tiré le coup, et de le déclarer son prisonnier, pour lui sauver la vie. Ce n'est qu'alors qu'il fait connaître sa blessure.

La tête du général dans ce dessin est réappliquée sur une pièce de papier (repentir), ou l'artiste donne une ressemblance très exacte de *Desaix*.

Ce dessin a dû être gravé, mais en vain j'en ai cherché une épreuve.

M. Ulrich R. D la posséderait-il dans son importante collection des souvenirs de sa famille ? VICTOR DÉSÉGLISE.

—

Objets marqués d'un cœur (XLIV ; XLV ; XLVI, 278, 335). — Il existe à Rennes (Bretagne) dans l'église Saint-Germain, un autel consacré au Sacré-Cœur. Les murs sont ornés de rangées d'ex-voto. Ce sont des cœurs en plâtre doré tous de la même hauteur, environ 25 centimètres. Chacun d'eux porte la même inscription, l'année seule varie :

LE 2 F^ier 1822

Le plus haut et le plus ancien porte la date que je reproduis ici : 1822. La coutume se perpétue toujours, chaque année voit le nombre des cœurs augmenter, et plusieurs portent la date 1902.

Le 2 février est, comme chacun le sait, le jour dit de *la Purification*.

YVES SÉBILLOT.

Une coutume constante et ancienne dans l'ouest de la France et principalement dans le département de la Vienne, est de placer des croix de pierre ou de bois aux croisées des chemins. Chaque fidèle contribue à l'érection de la croix, quant aux croix de missions qui sont en bois, chaque bienfaiteur donne en souvenir un ex-voto, un *petit cœur en plomb qu'il pique avec un clou sur la croix*. J'ai vu des quantités de croix, complètement recouvertes de cœurs sur la face principale. C. RAYMOND.

*
* *

Peut-être est-il bon de signaler que depuis un temps immémorial les habitants de Vic-Exemplet (Indre) *réunis en cœur* au moment des enterrements, vont piquer une sorte de poignard en bois au pied de toutes les croix qu'ils rencontrent sur le passage du mort que l'on mène au cimetière.

Il y a aussi de très anciennes communautés religieuses qui ont pour insigne *une croix piquée dans un cœur*.

D. BARON.

—

Happechairs et menottes (XLV). — Le happe-chair avait-il toujours la forme que lui attribue l'ophélète E. M., confirmée par Pietro ? Il est vraisemblable qu'il pouvait aussi être constitué par deux branches à coudes multiples articulés, entrecroisées et articulées entre elles aux points de superposition. La figure ¯¯ XXXXXX ¯¯ rend compte de cette construction ; l'une des extrémités sert de poignées, l'autre fonctionne comme pince.

Au deuxième étage du château de Pau, se trouve une série de belles tapisseries des Flandres, de l'époque de la Renaissance, représentant les mois grotesques. Dans la tapisserie consacrée à l'hiver se voit, dans le médaillon qui est en bas et à droite, un individu qui prend un héron par le col, à l'aide d'un tel instrument.

ISKATEL.

*
* *

Littré donne : Happe chair « Personne : d'une excessive avidité » ; au pluriel, des Happe-chair. L'étymologie étant la même pour l'instrument décrit par E. M : *happer, chair*, le dit instrument ne doit pas non plus prendre la marque du pluriel. Donc la rubrique devrait être *Happechair et menottes*.

A. S..E.

Un plan de Paris en relief (XLVI, 394, 552). — Je ne puis malheureusement que répéter ce que j'ai déjà dit précédemment (V. XVII, 95). Voir aussi une note, signée *un lecteur*, parue dans le même volume, page 205. GOMBOUST.

*
* *

Ce plan a fait l'objet des recherches de M. Mareuse, le plus qualifié en la matière Toutes ces recherches sont jusqu'à ce jour rester vaines.

—

L'hôtel de Rohan et son architecte (XLV). — Dans le *Nouveau dictionnaire des architectes français*, (Paris, A. Daly 1887) M. Ch. Bauchal ne fait aucune allusion à la construction de l'hôtel de Rohan par Delamaire, mais dans la liste des monuments, il mentionne à Paris l'hôtel de Rohan-Chabot (rue de Varennes) construit par J.-B. Leroux (mort en 1746) et l'hôtel de Rohan (rue de l'Université) construit par Louis II Levau (mort en 1670).

Note. — Dans l'ouvrage de M. Bauchal, il est dit que Delamaire construisit de 1697 à 1706. le bâtiment de l'hôtel de Soubise qui fait face à la rue du Paradis, ainsi que la cour principale et le portique de la cour d'honneur. C'est l'hôtel occupé aujourd'hui par les Archives nationales. E. LIMINON.

—

Le café des Aveugles au Palais-Royal (XLVI, 293, 443, 487). — Le café des Aveugles n'a pas été fermé sous Louis-Philippe. J'ai séjourné à Paris, pour mes études, de la fin de 1856, à 1865 et je suis allé passer une soirée au café des Aveugles. La fermeture peut donc tout au plus remonter à 1856 et encore...

LÉDA.

*
* *

J'ai lu avec un extrême plaisir la notice, pleine d'esprit et écrite du meilleur style, que ce fin lettré de Philibert Audebrand a consacrée au café des Aveugles. Je n'ai pour mon compte rien à y ajouter. J'y apporterai seulement une toute petite rectification qui n'est pas inutile.

Audebrand croit que le café des Aveugles a cessé d'être sous le règne de Louis-Philippe.

C'est une erreur. Je puis lui garantir qu'il durait encore sous le règne de Napoléon III.

Il existait certainement en 1855 et probablement au delà de 1860.

J'ai en effet gardé le souvenir d'y avoir passé une soirée, sans qu'il me soit possible de préciser si c'est en 1855, durant l'Exposition universelle, ou après 1859, époque à laquelle je suis venu habiter Paris.

A la vérité, ce singulier café était alors déchu de son ancienne splendeur. Par exemple, les quinze musiciens dont parle Audebrand, étaient réduits à cinq ou six.

Quant au pseudo-sauvage d'Amérique, je jurerais presque l'avoir vu à son poste de tambour, car, depuis plus de quarante ans, j'ai gardé fidèlement la mémoire de ce phénomène, mais il se peut toutefois que je ne le connaisse que par ouï-dire.

EDMOND THIAUDIÈRE.

—

Couvre-feu (XLVI, 118, 251, 331, 446, 499, 555). — Au commencement du XIXe siècle, se sonnait tous les soirs à Nimègue le couvre feu (peut-être se sonne-t-il encore) auquel on donnait le singulier nom de « souper de Charlemagne ». G. LA BRÈCHE.

—

La femme accompagnée (XLVI, 233). — Je ne saurais voir un crime ou simplement un délit de lèse-galanterie dans l'emploi des locutions que relève M. J. L.

Si les journaux écrivent que le comte Goluchowski, M. Waldeck-Rousseau, M. Constans ou tel autre personnage en vue est arrivé en quelque endroit, accompagné de sa femme (et non pas l'accompagnant), c'est qu'ils s'occupent, avant tout, de ces messieurs, de leurs faits et gestes, déplacements, etc., pour cette bonne raison que c'est à eux que s'intéresse, en première ligne, le lecteur ; ils détacheront donc au premier plan leur personnalité et feront graviter autour d'elle tous les renseignements qui les concernent. On s'explique, dès lors, pourquoi, dans ce cas spécial, les femmes sont reléguées au second rang et pourquoi leur présence n'est signalée qu'accessoirement, comme un simple détail ou comme un complément de l'information relative aux maris.

Que si, au contraire, il s'agissait d'une femme en vue, dont le mari n'aurait de notoriété que celle que lui conférerait cette qualité, c'est la règle inverse qui serait suivie. Les prescriptions de la galanterie orthodoxe s'accorderaient alors avec les exigences de l'information, et on dirait que Mme X... (ici, tel nom d'artiste, d'écrivain ou de reine qu'il plaira à M. J. L.) est arrivée en telle ville, accompagnée de son mari. R. DUPL.

—

Devises d'horloges publiques (XLVI, 12, 127, 558). — Au dessous du cadran de l'horloge du beffroi de la ville d'Auxerre, (monument de la fin du XVe siècle) du côté de l'hôtel de ville, se trouve gravé ce distique latin :

Dum morior moreris. Moriens tamen, hora, [renascor.
Nascere sic cœlo dum moriere solo. 1672.

Pendant que je meurs, tu meurs ; mais cependant, heure, en mourant je renais. Puisses-tu naître pour le ciel, quand tu mourras sur la terre !)

De l'autre côté du cadran, sur la rue de l'Horloge, a été gravé cet autre distique, maintenant presque effacé et qu'il serait facile de rétablir :

Me primum motat cœlum. Mea regula cœ- [lum est :
Ei tua sit cœlum regula, tutus abis.

(Le ciel est le principe de mon mouvement ; le ciel est ma règle. Si le ciel est ta règle, tu dois quitter la vie sans danger).

Ces deux distiques ont été traduits en vers français, de la façon suivante, par un auteur ancien et inconnu :

Je deviens comme toi victime de la mort,
Mais en mourant, heure, on me voit renaître.
Que ta naissance aussi te conduise à bon port
Lorsque de cette terre, il faudra disparaître !

***

C'est moi que le premier le soleil met en mar- [che
C'est moi qui suis sa règle, et rien ne m'en [détache.
Toi, si tu fais du ciel la règle de tes pas,
Ton sort est assuré, sois sans crainte ici-bas

Détails empruntés à l'*Annuaire statistique et historique de l'Yonne*, 3e partie, 1841, p. 72 et 3e partie, 1883, p. 11.

TH. COURTAUX.

—

Jeu de bouchon, jeu de galoche (XLV). — A Arlon et dans les environs, le jeu de bouchon et le jeu de galoche constituent deux jeux bien différents.

Le jeu de bouchon est fort connu ; on

met sur un bouchon planté verticalement quelques sous qui forment l'enjeu ; puis, à tour de rôle, chaque joueur placé à une distance convenue, vise avec une grosse pièce de monnaie le bouchon qu'il cherche à renverser. Il devient propriétaire des sous tombés les plus proches de la pièce de monnaie avec laquelle il a atteint le but. Les autres sous sont replacés sur le bouchon et le jeu continue.

Au jeu de galoche, voici comment on procède. Une grosse pierre est placée au centre d'un terrain dégarni ; sur cette pierre est disposée une pierre beaucoup plus petite, de la grosseur d'un poing environ, à la garde de laquelle est commis un des joueurs. Chaque joueur, à tour de rôle, cherche, à l'aide d'une pierre, à faire tomber la pierre dont je viens de parler. S'il parvient à la chasser de son support il s'élance vers son propre projectile sur lequel il met le pied et se sauve avant que le gardien ait replacé le but sur son piédestal. Si le gardien réussit à le toucher après que le petit édifice est reconstitué, c'est lui qui devient gardien à son tour.

— Un autre *jeu de galoche*, qu'on appelle aussi *jeu de crosse* consiste à chasser, à l'aide d'un bâton à un bout recourbé, une pierre en dehors d'une enceinte déterminée. C'est une sorte de croquet.

Il existe ici aussi, et dans le Luxembourg grand'ducal, un jeu qu'on cherche à faire disparaître en raison des dangers qu'il présente et qu'on nomme, à Luxembourg, Guichemay, et, à Arlon, Tinecadet.

Il se joue à l'aide de deux bâtons ; un petit bâton rond, de quinze centimètres environ de longueur et épointé aux deux extrémités, de la forme de ces instruments en cuir dont on se sert pour dessiner au fusain ; on le place sur le sol. Les deux joueurs ont en main chacun un bâton, long de 40 à 50 centimètres. Un des joueurs frappe avec son bâton une des extrémités du bâton épointé qui bascule et s'élève et que le joueur chasse aussi loin que possible ; le partner, avec son bâton, doit chercher à le renvoyer vers son point de départ avant qu'il ait touché terre.

On comprend le danger de ce jeu qui développe une grande animation et à la suite duquel on a constaté des blessures assez sérieuses, voire même des yeux crevés.

Ce jeu est-il connu ailleurs et sous quel nom ? E. T.

*
* *

Moi aussi j'ai joué au bouchon un peu partout, même en Espagne aux environs de Madrid, et si je me permets de porter ce fait intéressant à la connaissance des chercheurs et des curieux, c'est que dans une des dernières réponses j'ai remarqué le mot *piteau*, que l'on cite comme usité en Bretagne pour désigner ce jeu, qui précisément est également appelé *pito* en Espagne.

Le mot *pito* en espagnol veut dire sifflet ou petit morceau de bois creux, mais là-bas, au lieu de bouchon, on se sert de préférence d'un morceau de roseau ou de bambou qui remplit le même but.

Aux étymologistes à nous dire d'où vient le mot *piteau* employé en Bretagne.

— PIETRO.

L'applaudissement (XLV.) — Il semble bien que battre des mains pour applaudir n'était pas une mode si nouvelle sous Louis XVI, — du moins au théâtre, où Voltaire interpella un jour un spectateur parce qu'il avait les mains dans son manchon au lieu d'applaudir. La claque n'était-elle pas une entreprise, — souvent dirigée par des maîtres chanteurs ?

Il y a plus. Dès le temps de Néron, la claque était organisée fortement, et les applaudissements se divisaient en trois classes : *bombus*, bruit sourd et continu : *testæ*, le claquement des mains : *imbrices*, le tonnerre d'applaudissements. Des historiens ont dit même que, lorsque Néron daignait se montrer sur la scène, tous les spectateurs devaient applaudir sous peine de mort !

L'usage de battre des mains pour applaudir au passage du roi, le 1er septembre 1774, était donc une nouveauté déjà bien vieille. X,

—

Les Recollets ou le fond de la besace (T. G., 756 ; XXXIX) — La musique de *Un jour le bon frère Etienne* est le seul fragment de Lulli qui se soit conservé jusqu'à nous car il n'est pas certain que l'air : *Au clair de la lune* soit de ce musicien. X.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Une solliciteuse : la petite fille de Racine. — Notre collaborateur M. ô'Kelly de Galway a dépouillé intégralement aux archives Nationales, les papiers de l'administration des Lettres et des Beaux-Arts, pour la période de la Restauration. Il y a découvert deux curieux documents qui se rattachent à la famille du grand Racine.

C'est une lettre de demande de secours d'une arrière-petite-fille du poète, une dame d'Hariague, avec le rapport qui y est annexé.

Le fils de Racine — Louis Racine de Lionval, écuyer, l'un des quarante de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, né le 2 novembre 1692, avait épousé, en 1728, Marie de Presle.

Il en eut un fils Jean qui mourut dans le tremblement de terre de Cadix, en 1755 ; et deux filles : 1° Anne qui épousa, le 21 janvier 1746, à Paris, Mirleau de Neuville, fils d'un fermier général ; 2° Marie-Anne qui devint la femme de Bernard d'Hariague.

La solliciteuse qui avait pu savoir avec quel enthousiasme la Comédie française avait fêté un petit neveu du grand Corneille, et voir avec quelle libéralité Napoléon avait doté deux obscurs descendants de l'immortel tragique, s'enhardit à son tour et, en souvenir de l'aïeule, eut part aux générosités royales.

M. ô'Kelly de Galway vient de retrouver la lettre suivante (Archives nationales, carton O³. 1309).

A Monseigneur le vicomte de La Rochefoucauld, Directeur général des Beaux-Arts.

Monseigneur, ma position que j'ai eu l'honneur d'exposer à Votre Excellence, il y a trois semaines, devient chaque jour plus inquiétante pour moi. C'est dans huit jours que je change de logement n'ayant pu le conserver à raison de la forte augmentation de loyer qu'on m'imposait. Je quitte le quartier, et je ne le puis sans acquitter quelques dettes que la nécessité m'a fait contracter. Monseigneur, je ne vis à force d'inquiétude, n'abandonnés pas la petite-fille de Racine. Etendez sur elle votre main secourable, et qu'elle doive à Votre Excellence le calme qu'elle a perdu.

J'ai l'honneur d'être avec respect de votre Excellence, Monseigneur,

La très humble servante,

D'HARIAGUE, petite-fille de Racine.

Paris, le 23 juin 1826, rue Thérèse, n° 11.

Le rapport annexé à cette lettre nous apprend que l'on s'était déjà occupé de cette dame à différentes reprises et que la répétition de ces demandes menaçait de lasser la générosité de ses bienfaiteurs.

RAPPORT.

MAISON DU ROI.
— DÉPARTEMENT DES BEAUX-ARTS.

La petite-fille de Racine Mme d'Hariague, tient de la sollicitude du Gouvernement — une pension de mille francs. Cette somme, unique ressource de cette dame, n'a pu suffire à son existence et à celle d'une fille mariée récemment, mais qui, jusqu'alors, était à sa charge.

Le Ministre de la Maison du Roi, informé de la position peu fortunée de celle dont l'aïeul s'est acquis, par son génie, des titres de gloire impérissables, et connaissant en outre les bons principes qui l'animent, a daigné lui accorder, savoir :

Le 6 avril, 1824,	500 francs.
Le 17 février, 1825,	200
Le 21 mars, 1825,	100
Et le 1er août, 1825,	500

Aujourd'hui, Mme d'Hariague, renouvellant auprès du Ministre, ses demandes de secours, Son Excellence qui n'a pas jugé à propos d'y faire droit, a transmis purement et simplement sa lettre au Département des Beaux-Arts.

D'après cet exposé, on prie Monsieur le vicomte de faire connaître ses intentions à l'égard de Mme d'Hariague.

Dans le cas où un secours serait accordé, on l'imputerait sur le fonds général de réserve pour 1826.

150 francs
Approuvé
L. R.

On lui avait probablement fait sentir, en lui remettant les 150 fr., que c'était pour la dernière fois, car la petite fille de Racine, — si l'on en peut tirer cette conclusion du silence des archives — ne sollicita plus rien.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON. St-Amand-Mont-Rond.

XLVIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 30 Octobre 1902.

38e Année — N° 984

31, bis r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez — QUÆQUE SINGULA LEGENDO — *Il se faut entr'aider*

31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Ordre de la Toison d'or. — Fut-elle instituée en 1429 en l'honneur de Marie de Crumbugge, maîtresse de Philippe-le-Bon, ou en 1450 à l'occasion du mariage de ce duc de Bourgogne avec Elisabeth de Portugal ?

Les chevaliers d'abord au nombre de 24 en 1429 ont-ils été créés en mémoire des 24 maîtresses du duc ? ALEM.

Armes de la famille Machelart. — Pourrait-on retrouver les armes de la famille *Machelart*, dont plusieurs membres étaient maîtres de forges et de verreries à Anor, Trélon et Wallers en Hainaut, au XVIIIe siècle. L'un des derniers représentants de cette famille était écuyer, c^er du roi, maison couronne de France, seigneur haut justicier d'Iviers ; il eut deux fils morts sans postérité, je crois ; l'aîné, appelé : *Machelart de Sartaux* était banquier à Bruxelles sous le 1er empire, le second appelé : *Machelart de Cuissy* fut officier au régiment de Colonel général hussard, et épousa une demoiselle de Montozon, en 1789, à Aubenton, Aisne.

Vicomte DE HENNEZEL D'ORMOIS.

Armes à retrouver. — *Famille de la Pagerie*, dont était Anne de la Pagerie, femme de François d'Aigremont, vers 1630, en Lorraine.

Famille de Donneval, en Lorraine, dont était Joseph-Nicolas de Donneval, écuyer, qui prouva sa noblesse devant la Chambre des comptes de Lorraine le 1er avril 1734. — Peut-on indiquer en outre un ouvrage qui donnerait la généalogie de cette famille qui possédait les seigneuries de Villers-Saint-Marcellin, Bousseraucourt, Ormoy en partie ?

Famille de Guyonvelle, dont était Jeanne de Guyonvelle mariée vers 1480 à Pierre de Raincourt, écuyer, seigneur dudit lieu en Bourgogne.

Famille de Fourreaux, dont était Françoise de Fourreaux mariée, vers 1735, n Franche-Comté, à Jean-Baptiste de Thomassin, ch^er seigneur d'Ambly, Dannevaux, etc...

Famille de Mandreville, dont étaient Robert de Mandreville, chevalier, seigneur et baron de Richecourt, mariée vers 1690 à Charlotte de Hennezel ; et Joachim de Mandreville, seigneur de Wattine marié vers 1720 à Catherine-Nicole Naudin. — Ces personnages résidaient en Thiérache.

JEHAN.

Armes d'Orléans singulières. — Je possède deux petits portraits gravés de Louis-Philippe dans chacun desquels la figure du roi se trouve au milieu d'un cadre de l'époque surmonté des armes d'Orléans. Dans l'un, signé Hopwoodsc, ces armes sont bien *de France au lambel d'argent de trois pendants*; dans l'autre signé Hopwood et Bigant, les émaux ne sont pas figurés, l'écu surmonté de la couronne royale est *de.., à trois haches de... posées deux et une, la lame à sénestre,*

accompagnées en chef d'un lambel de... à trois pendants. Pourquoi ces trois haches ?

— J.-C. Wigg

Vignettes de généraux devenues ex-libris. — Ces vignettes ont-elles été employées ainsi ? D'après un article paru dans la *Curiosité universelle*, il y a quelques années, sous la signature Théophile Devaux, et suivant un autre article du Dr Bouland publié en juillet dernier dans les *Archives des collectionneurs d'Ex-libris*, la négative est soutenue

Ce n'est pas mon opinion.

On a trouvé environ douze volumes portant sur les gardes la belle vignette du général Gavobuau ; ces livres sans valeur se vendirent au poids du papier ; on laissa les couvertures avec les gravures ; tous les principaux collectionneurs enrichirent leurs recueils de cette pièce *reconnue* parfaitement authentique. Je ne nomme ici que l'un d'eux : M. Gruel, l'éminent relieur de beaux livres.

L'an dernier, passait en vente, par les soins de la maison Emile Paul et Guillemin, un livre provenant du général Ernouf et portant, en ex-libris, une superbe vignette révolutionnaire.

Un collectionneur bien connu me demanda mon avis, puis il me chargea de l'acheter, ce qui fut fait, moyennant un prix rondelet, mais sans exagération

On a nié le caractère de cette pièce.

Qu'il me soit permis de publier la lettre suivante, qu'à ma sollicitation a bien voulu m'adresser le baron Ernouf.

Dinard, Ille-et-Vilaine.
17 octobre, 1902.

Monsieur,

Mon aieul, le général Ernouf, n'a pas eu, à ma connaissance, de vignette ex-libris.

Cependant, sur certains ouvrages auxquels il tenait, sans doute plus particulièrement, il *avait apposé une tête de lettre*, comme en possédaient les généraux de l'époque : « général Ernouf chef d'Etat major général de l'armée de Sambre-Meuse... » etc.

Je vous parle de mémoire étant actuellement en voyage.

Recevez, etc.

Bon Ernouf-Bignon

N'est-ce pas la preuve que des généraux ont pu faire, des vignettes de leur papier militaire, les ex-libris de leur collection ?

Quel est sur ce point l'avis des collaborateurs ?

Saffroy.

Famille de Palmas. — Je désirerais connaître les armes, l'origine et la descendance de la famille *de Palmas*, dont était Louis-Alexandre de Palmas capitaine de grenadiers au régiment de Pondichéry en 1792, démissionnaire en 1793, chevalier de Saint-Louis en 1816. Il aurait eu une sœur mariée en 1784, à Pondichéry, à un M. *de Beaufort*, lieutenant ingénieur des colonies ; une autre sœur mariée en Languedoc à un comte de *Dédoride* enfin une troisième mariée dans la même province à un comte *de Morelland*. Le grand-père de ce Louis-Alexandre était chevalier de Saint-Louis en 1724 et ingénieur en chef du canal royal à Toulouse ?

Jehan.

—

Famille d'Antin. — Il existe de nos jours deux familles d'Antin, les marquis d'Antin, de Saint-Pée et les barons d'Antin de Sauveterre. Je voudrais savoir s'il existe une communauté d'origine entre ces deux familles ; si elles descendent des anciens barons d'Antin qui remontaient au XVIIe siècle, sénéchaux de Bigorre, et qui se sont fondus dans les Pardaillan, devenus duc d'Antin en 1711 ?

Pierre Meller.

—

Lombard de Roquefort. — Originaires d'Italie et fixés à Antibes, en Provence, dès les premières années du XVIe siècle, les Lombard de Roquefort se sont alliés aux familles Guide, Vachieri de Châteauneuf, de Boyer de Choisy, de Bayon, de Malespine, etc.

Bernard Chérin, généalogiste et historiographe des Ordres du Roi, dressa leur généalogie en 1782, mais sans indication d'armoiries. On dit qu'ils sont éteints aujourd'hui. Un obligeant confrère pourrait-il nous donner la description des armoiries des Lombard de Roquefort et quelques indications sur les derniers représentants de cette famille ?

Scohier.

—

Robert Schumann. — La bibliographie de ce célèbre et merveilleux compositeur semble bien maigre. On n'a écrit, en français, sur Schumann que de courtes notules, des articles de revue, des plaquettes sans importance, à moins que l'existence d'un livre sur mon musicien favori me soit encore inconnue.

Quelqu'un est-il à même de me renseigner à ce sujet et de me signaler le meilleur ouvrage écrit en allemand sur Schumann?

JAPHET.

—

Corporation ou principauté comique. — Dans les registres paroissiaux de l'église de Saint-Macaire (canton de la Gironde) on relève les bizarres dénominations suivantes, sur lesquelles j'aimerais à être renseigné, désireux de savoir si cela existe dans d'autres villes :

2 mai 1582 Baptême de Pierre Daurat: parrain « Pey Castaing, prince de la noblesse des enfants du port, accompaigné des princes de la lune et de Noé, avecques tout la noblesse tant de la lune, Noé, que du port ».

26 avril 1587. Baptême en présence de Geoffre Aubrin « prince, ensemble de la noblesse » signé « Dumas, Tressourier général ; Aubrin prince du soleil, Brisson gentilhomme de la chambre du prince ; Dulugat, mignon ; Gerronde, gentilhomme servant ; Dereynaut, premier sergent ; Deaulx grand maistre de la Coutellerie ».

2 mai 1587. Baptême en présence d' « Aubrin, prince de Sainct-Macaire ; Servat, cappittaine du prince ; de Flous, cappittaine lieutenant des gardes françoises ».

3 mai. Baptême en présence d'une partie des précédents et de « Léglise, portemanteau de M. le Prince. »

1593. Est prince de la présente année « Monseigneur le prince de Rinault ».

Les Aubrin étaient des conseillers du roi, des jurats de Saint-Macaire.

OROEL.

—

Les Ursulines de Nice et la duchesse de Berry. — Sur la colline de Carabacel, à Nice, existe un couvent d'Ursulines que les « Guides manuels », désignent comme « l'ancien refuge de la duchesse de Berry. » A quelle époque Marie-Caroline se réfugia-t-elle dans ce monastère ? Est-ce apres sa sortie du fort de Blaye ?

ELLIC.

—

Madame de Maintenon et Ninon. — Ninon de Lenclos écrivait à Saint-Evremond, en parlant de Mme de Maintenon : « Je lui ai prêté souvent ma chambre jaune à elle et à Villarceaux ».

Cette lettre n'est connue que par un fragment donné dans ses « Causeries d'un curieux », par Feuillet de Conches, qui en possédait l'original autographe.

Qu'est devenue cette pièce ? Est-elle authentique ? Que contenaient les parties non publiées ?

FIRMIN.

—

Formule anglaise. — Il y a cent ans, à Londres, les condamnations à mort étaient prononcées en ces termes :

« Vous serez conduit au lieu de votre supplice pour y être pendu par le cou jusqu'à ce que mort s'ensuive ; *et votre corps sera ensuite disséqué et anatomisé conformément à la loi* ».

Depuis quelle époque ce dernier membre de phrase — une aggravation de peine, diraient les juristes — a-t-il disparu des sentences de mort ?

PAUL EDMOND.

—

Portrait de Mme de Maintenon nue. — Feuillet de Conches assure qu'il existait encore, de son temps, à Villarceaux, un portrait de Mme de Maintenon, que Villarceaux, avait fait peindre, totalement nue, à un léger voile près, assise sur un lit de repos, ayant à sa droite un amour armé d'une flèche, et aux pieds du lit un épagneul.

Où se trouve ce portrait ? Est-il authentique ?

Le dessin exécuté par Camille Chazal le peintre, pour Feuillet de Conches, a-t-il été reproduit et publié ? Qu'est-il devenu ?

FIRMIN.

—

Portrait à identifier. — Une lithographie de Villain, signée Moulnier F. Un homme en buste, assez jeune, coiffé d'un tricorne, avec un habit Louis XV, à galons représentant des lions. Au bas : « *Rozan*, né à Nantes » Quel était ce Rozan ? Ce me semble un acteur.

LESLIE.

—

Sculptures en albâtre du XVIe siècle. — Les artistes Italiens ont excellé pendant le XVIe siècle, à composer des scènes religieuses, en employant la pierre, le marbre et l'albâtre. J'ai entre les mains la représentation de la *Cène* qui est bien traitée, et c'est l'albâtre qui a été choisi comme matière.

On prétend que les amateurs ne re-

cherchent plus ce genre, il me semble qu'il serait plus logique de faire abstraction, dans une certaine mesure, de la matière employée, lorsqu'il s'agit d'art, et de rechercher surtout le travail de l'artiste. Quelle est l'opinion des lecteurs de l'*Intermédiaire*? H.-H.

—

Rois du jour. — Leurs noms. — Pourrait-on établir la liste complète des rois de la finance américaine : rois de l'acier, du pétrole, des railways, du café, de la glace, de l'or ? Beaucoup nous sont connus.. mais les autres ? ALEM.

—

L'Ecole normale.— Un collaborateur pourrait-il me dire quels furent les hommes les plus marquants de la promotion entrée en 1846 à l'Ecole normale supérieure ? H. C. M.

—

Un ouvrage illustré à retrouver. — Je possède des croquis très sommaires datant peut-être de 1820 à 1825 environ, représentant des scènes familières destinées à accompagner un texte. A ces dessins est joint une espèce de scenario qui donne des explications sur la manière de traiter ces sujets : tout cela évidemment de la même main.

Quelqu'un de nos aimables collaborateurs connaîtrait il un ouvrage illustré de cette époque, ou plutôt une suite de gravures ou lithographies représentant les scènes dont voici l'énumération : 1° Les vendanges de Suresnes ; 2° Le Cirque olympique ; 3° La malle-poste ; 4° Le fiacre au galop ; 5° La partie d'ânes ; 6° Le pélerinage ; 7° Les maquignons.

Voici quelques-unes des explications jointes aux croquis pour donner une idée de la chose.

1° *Les vendanges de Suresnes* : Il y a une jolie comédie sous ce titre. On en tirera quelques traits *pour le texte de la gravure*. On pourrait mêler aux vendanges un aperçu du couronnement de la rosière.

2° *Le Cirque olympique* : On pourrait prendre le moment ou l'aîné des Franconi tire un coup de pistolet entre les bois du cerf Coco. Ce détail peut permettre d'en déterminer la date.

5° *La partie d'ânes* : Des élégantes, montées sur des ânes, sont accompagnées par des petits-maîtres éperonnés.

N.-B. Il y a, mais en caricatures, une « partie d'ânes » d'Henry Monnier, je crois. LESLIE.

—

Prise de Palikao. — Il existe à l'hôtel des Invalides, un tableau représentant la prise de Palikao. Je désire connaître : 1° le nom de l'auteur de ce tableau ; 2° si ce tableau a été gravé ou lithographié, et par quels artistes? A. B. R.

—

Une caricature à expliquer. — C'est une lithographie de G. Engelmann, coloriée, et signée Buguet. Elle représente une enceinte fortifiée, entourant un bois, où se jouent deux renards. Un petit homme habillé de rouge, monté à une échelle, semble vouloir offrir quelque chose aux renards. En bas, un voyageur en tunique violette. Au 1er plan un personnage habillé d'une houppelande rouge bordée d'hermine, et coiffé d'une barette semble donner une bénédiction dans le vague.

Au bas, ces mots : « La ville des Belges devenue déserte est repeuplée ». Que signifient ces paroles, et à quel événement se rapporte cette estampe ?

LESLIE.

—

Vues de France. — Je possède une planche, signée Jacollet et représentant les « Restes du château de la Flèche. » Elle porte le n° 17 et doit faire partie d'une collection intitulée « Vues de France » publiée à la lithographie Lemercier. Au bas de la planche, je lis : « à Paris chez Mme Vve Turgis, r. Saint-Jacques n° 16 » et à Toulouse, r. Saint Rome n° 36. »

Les aimables confrères de l'*Intermédiaire* pourraient-ils me dire ce qu'est cet album et si je le trouverais encore aux adresses indiquées ?

PAUL D'INY.

—

Sources de l'opérette. — Les opérettes sont agrémentées de chansonnettes et romances qui, le plus souvent, n'ont rien à voir avec le fond de la pièce, mais dont quelques-unes ont une allure archaïque. On peut donc penser qu'elles ont été empruntées plus ou moins fidèlement à nos vieux chansonniers. Pourrait-on citer des faits à l'appui de cette opinion ?

ISKATEL.

Une inscription latine à traduire. — Comment traduit-on, en français, ces mots latins gravés sur les murs de l'ancien château de Saint-André près de Nice : *Arma tuentur, pax facit lætos* ?

ALEX.

—

Portrait en miniature. — Que connaît-on d'un miniaturiste qui signait A. de Rillelille, 1836 ?

Je possède un portrait exquis d'un oriental richement vêtu. Dimensions (0.048×0.040). L. DIGUES.

—

Les richesses d'art de la Camargo. — Quelque amateur de recherches artistiques pourrait il nous apprendre ce que sont devenus les curieux pastels de Lancret qui ornaient l'appartement occupé à la fin de sa vie par la célèbre danseuse Marie-Anne Cupis de Camargo, née à Bruxelles en 1710, morte à Paris le 28 avril 1770 ?

Marie-Anne de Cupis de Camargo, d'origine noble, et d'une beauté remarquable, débuta à l'Opéra de Paris en 1734, après s'être essayée sur le théâtre qu'avait construit, au Parc de Bruxelles, l'architecte Montoyer, puis au théâtre de la Monnaie, dans la même ville.

La princesse de Ligne, mère de l'illustre et spirituel écrivain, se plaisait à l'appeler *la fille des fées*, tant étaient merveilleuses sa grâce et son éclatante beauté.

Aussi, l'apparition sur la grande scène française de la ravissante danseuse produisit-elle un véritable événement.

Pater, Vanloo, Lancret surtout, le peintre des fêtes galantes, reproduisirent à l'envi les traits de la charmante ballerine, qui devint le type favori des artistes de l'époque, tant peintres que sculpteurs.

Le vieux Voltaire lui dédia le madrigal admiratif que chacun connait, et, plus tard Alfred de Musset introduisit la Camargo dans son charmant proverbe *les Marrons du feu*.

Pendant plusieurs années, les plus hauts personnages, le duc de Richelieu, Duclos, toute la brillante pléïade des beaux esprits du temps briguèrent ses faveurs.

Cédant enfin aux sages exhortations d'une tante, sa marraine, — dont la pierre tombale se voyait, il y a peu d'années encore, dans l'église de Baisy, gros village du Brabant méridional, — la Camargo quitta la scène en 1751.

L'appartement où elle se retira, rue Saint-Thomas du Louvre, offrait, d'après les contemporains, un singulier assemblage de reliques pieuses et de souvenirs profanes retraçant en quelque sorte l'histoire de sa vie de plaisir et de dévotion, comme les mœurs flamandes en ont conservé la coutume des Espagnols.

A côté de nombreux pastels et de peintures qui représentaient la noble actrice dans ses principaux rôles de danseuse, des crucifix chargés de buis bénit et des madones affublées de trophées de théâtre formaient un contraste bizarre, mais consolant ; — le pardon à côté de la faute ; la rédemption relevant le pécheur.

Il serait intéressant de savoir quel a été le sort de ces œuvres légères, dont plus d'une sans doute fut amoureusement tracée par la main des élégants maitres qui florissaient à l'époque de la séduisante ballerine et, si elles n'ont pas été détruites, où elles se trouvent actuellement.

Les de Cupis de Camargo, de race hispano-italienne, furent reconnus barons en Flandres, en 1620, et comptent encore aujourd'hui des descendants à Baisy, chef-lieu de canton du Brabant Belge, où naquit, vers la fin du XIe siècle, Godefroy de Bouillon, le premier roi de Jérusalem.

Aucun des souvenirs de la « diva » du siècle galant n'est malheureusement resté dans la famille.

Dr V. D. CORPUT.

—

Les ruines des Tuileries. — Il y a, dans le *Figaro* du 8 octobre 1902, un article court et intéressant, sur les rares possesseurs de quelques débris des ruines du palais des Tuileries, incendié, comme on sait, par la Commune. Or, il serait curieux de connaître les propriétaires de ces ruines, disséminées, forcément, dans toute la France, et je pose la question qui a pour but de les indiquer avec les objets qu'ils ont conservés. Je signale, déjà, aux curieux qu'à Pérignat-lès-Sarlières (Puy-de-Dôme), M. Emile Thibaud, archéologue, artiste et homme de goût, mort en 1896, a fait placer dans son vaste salon,

un magnifique parquet qui provient des ruines des Tuileries et qui est très ancien.

AMBROISE TARDIEU.

—

Horlogers de Paris. — Je demanderai à nos collaborateurs de vouloir bien me donner quelques renseignements sur des horlogers qui ont eu dans les siècles derniers une certaine notoriété à Paris. Je trouve le nom de *Gribelin* sur un cadran ; est-ce le même que l'horloger du roi Louis XIII qui est orthographié *Grébelin* ? Sur une autre horloge, je lis *G. I. Champion*, et le nom de *Jean Coquerelle* se trouve sur une pendule religieuse ornée de peintures et qui est de l'époque Louis XIV. Une montre ancienne d'un travail fini et dont le mouvement est remarquablement travaillé, porte l'indication de *Gloria* à Rouen. Enfin je cite pour finir *Balthazar Martinot* ?

H. HUSSON.

—

Expositions séculaires. — Les Parisiens sont friands d'expositions. A défaut d'expositions universelles, lesquelles causent surtout des fatigues et des ruines, ils préfèrent les expositions annuelles, où ils sont plus chez eux et dans lesquelles on leur montre tantôt la pierre et le fer, tantôt le bois, le papier, etc. Ne serait-il pas possible, pour varier encore plus, d'organiser des expositions d'objets de toutes espèces se rapportant à un seul siècle et de faire, une année l'exposition du XVIe siècle, plus tard celle du XVII e, etc , etc.

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Danse des tirailleurs algériens. — Les soldats de nos régiments de tirailleurs algériens exécutent, dans certaines circonstances qu'il serait utile de préciser, une danse pour laquelle ils font usage de sabres ou d'épées. Pourrait-on avoir des renseignements sur cette danse, et autant que possible, des photographies ? Les indigènes qui s'y livrent proviennent-ils d'une région particulière de l'Algérie ?

ISKATEL.

—

Le « De profundis » aux repas des funérailles. — S'il faut en croire Walter Scott (*La jolie fille de Perth*, chap. XXVIII) à la fin du repas qui suivait les funérailles, les highlanders entonnaient un requiem avant de se séparer. J'ignore si cette coutume s'est maintenue jusqu'à nos jours en Ecosse. Mais je puis affirmer que dans certains villages de Bourgogne, les assistants, au moment des toasts, chantent un *De profondis* en chœur, alors qu'il ne se trouve aucun ecclésiastique dans l'assistance.

Cet usage existe-t-il dans d'autres provinces ?

E. M.

—

P. P.C. — De quelle époque date cette formule inscrite sur les cartes de visite *pour prendre congé* ?

ALPHA.

—

Les Errata dans les Tables générales de l' « Intermédiaire ». — Ne pourrait-on, dans l'intérêt général, ouvrir une nouvelle question, celle des erreurs ou omissions à signaler dans les « Tables générales de l'*Intermédiaire* ? »

A tous, il a pu nous arriver de rechercher dans notre excellent journal une question ancienne sans en trouver aucune trace dans les tables publiées en 1892 et 1897. Si chacun voulait dès lors signaler cette omission aux autres chercheurs, ce serait quelquefois leur rendre un véritable service, et on provoquerait souvent un renseignement ou une rectification.

PIETRO.

—

Faizan, paysagiste suisse [vers 1814 ou 1820]. — J'ai sous les yeux deux grandes Vues de Suisse, gravées et imprimées en couleur : La ville de Genève et son lac ; — la ville de Neuchâtel et son lac, de 0,68 centimètres de largeur, chacune, sur 0,48 centimètres de hauteur, sans les marges. — Epreuves, *avant* la lettre, simplement signées, à la pointe, dans leur marge inférieure, à droite, de ce nom : « Faizan », tracé en très menues lettres cursives.

Ces deux anciennes gravures, que j'ai toujours connues dans l'ancien salon-Empire de ma grand'mère, aujourd'hui devenu le mien, n'ont elles donc jamais été publiées *avec* la lettre avec l'indication du titre, du nom de l'éditeur et de la date de leur publication ?

Pourrait-on me donner quelques détails sur la vie et les œuvres de leur auteur, « Faizan », sur lequel je ne trouve rien, dans les nombreux *Dictionnaires biographiques* ou *artistiques* qui sont en ma possession ?

ULRIC R.-D.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

Les manuscrits et les nouvelles acquisitions du Cabinet des Estampes (XLVI. 561) — M. Maurice Tourneux me demande trop aimablement une réponse pour que je la lui fasse attendre. Certes le département des Estampes possède des manuscrits en nombre ; la plupart ont une mention sommaire dans le livre intitulé : *Le Cabinet des Estampes, Catalogue général et raisonné des collections* (Paris, Dentu in-8°) ; d'autres ont été inventoriés dans des catalogues spéciaux. Je reconnais cependant qu'un groupement de ces pièces s'impose. Mais nous avons dû aller au plus pressé, et dans un cabinet d'Estampes le plus pressé ce sont les Estampes. Nous avons été obligés de satisfaire aux besoins nouveaux du public, de nous fournir de pièces modernes, de provoquer des dons, en réservant pour un peu plus tard la révision générale de nos richesses. Toutefois, le principe de l'inventaire de nos manuscrits est retenu depuis longtemps, j'ai même préparé près de mille numéros de ce catalogue.

M. Tourneux souhaiterait, de plus, que les nouvelles acquisitions du cabinet des Estampes fussent mentionnées périodiquement. Il a parfaitement raison. J'ai pu jusqu'à ce jour, grâce à l'amabilité de nos confrères des journaux quotidiens, annoncer nos enrichissements de conséquence, il nous manque la périodicité d'un bulletin. Le cabinet a été trop longtemps oublié, nous pouvons l'élever d'un coup aux grandes destinées ; ce dépôt qui est le premier du monde entier, est le dernier des quatre départements de la Bibliothèque nationale en importance. Son budget, son personnel sont inférieurs à ceux des trois autres sections ; le *Bulletin* est plus spécialement consacré aux imprimés.

Tout ce que demande M. Tourneux se fera, mais il faut nous tenir compte de ceci : en 1880, le cabinet avait le même nombre de fonctionnaires et ne publiait que de rares catalogues ; le nombre des lecteurs était de vingt par jour, et le nombre des volumes communiqués, de 40 ou 50. Aujourd'hui *avec le même personnel*, sans un homme de plus — avec un en moins — nous recevons quotidiennement 60 ou 80 lecteurs, nous déplaçons 200 vol. dont le poids matériel est considérable, et nous publions dans l'année un ou deux, quelquefois trois catalogues. M Maurice Tourneux, dont la parole est très écoutée, aurait une bien belle tâche à remplir, ce serait de montrer que notre personnel est insuffisant, d'obtenir son augmentation ; le catalogue des manuscrits serait bien vite terminé. HENRI BOUCHOT.

Armoiries à déterminer : d'azur à trois cœurs d'or (XLVI, 396, 519). — Ces armes peuvent être celles de la famille La Cour de Maltot, Mis de Basleroy, à Caen, dont un président à Paris, et une des plus anciennes familles de la noblesse normande. D'AGNEL.

Le véritable sexe du chevalier d'Eon (T G., 317 ; XLV ; XLVI, 207, 409, 589). — Je possède deux mémoires d'apothicaire et un mémoire de chirurgien, datés de 1782 et 1783, et relatifs à des médicaments fournis ou à des soins donnés, soit à cet énigmatique personnage, soit à des gens à son service. Tous les trois sont au nom de « Mademoiselle la chevalière d'Eon ».

Je me propose de présenter prochainement ces documents à la *Société française d'histoire de la médecine*, récemment fondée et pour laquelle ils sont d'un incontestable intérêt. Dr R. BLANCHARD.

Les assiettes peintes de Robert Hubert (XLVI, 512). — Ce n'est pas comme paraît le croire M. B. de C. pour une fabrique de faïence ou de porcelaine que Hubert Robert peignait des assiettes sous la Révolution C'est pour sa distraction que, sous la Terreur, dans sa prison de Sainte-Pélagie, puis de Saint-Lazare, il a peint des scènes de mœurs et des paysages sur des plats et assiettes d'étain aujourd'hui très rares.

ERASMUS.

—

Armoiries de la famille de Rochambeau (XLVI, 563).

Vimeur de Rochambeau, Sgr d'Ambloy. Rochambeau, Villiers, Thoré. Maison ancienne en Vendomois, titrée Marquis. Elle a donné un gouverneur et bailli du Vendomois au XVIIIe siècle, et elle fut illustrée par le général de ce nom sous la République.

Armes : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois molettes d'éperon d'argent, deux et une*. Le nom et les armes de Rochambeau ont été substitués, en 1863, à M. Achille Lacroix, par le dernier représentant de la famille.

Armorial du Vendomois par M. A. de Maude.

La devise des Rochambeau était : *Vivre en preux, y mourir*. JEHAN.

Même réponse : P. D.

—

Chevalier de l'Empire (XLVI, 341, 459, 573). — Premier statut du 1er mars 1808 :

Article 11. Les membres de la Légion d'honneur et ceux qui, à l'avenir obtiendront cette distinction, porteront ce titre de *chevalier*. — Article 12 : ce titre sera transmissible à la descendance directe..... en se présentant devant l'archi-chancelier..... et en justifiant d'un revenu net de 3000 fr. au moins.

Décret du 3 mars 1810 : Article 21. *Des Chevaliers de l'Empire*. Ce titre pourra être accordé à ceux ayant bien mérité de l'Etat ou l'empereur.

Quand on concédait des armoiries à un chevalier de l'Empire, on chargeait une pièce honorable de gueules de ses armes, d'une croix de la Légion d'honneur d'argent, s'il appartenait à l'Ordre et s'il n'en était pas, d'un anneau d'argent.

LA COUSSIÈRE

*
* *

L'institution de la noblesse supprimée par décret de l'assemblée constituante du 19 juin 1790, fut rétablie par Napoléon Ier le 30 mars 1806. Mais, pour éviter toute confusion avec l'ancienne, il l'organisa sur de nouvelles bases (Décret du 1er mars 1808). —

Outre le droit que s'était réservé l'empereur d'anoblir à son gré ceux qu'il en jugerait dignes, un certain nombre de fonctions conféraient par elles-mêmes le droit de porter à vie un titre proportionné à l'importance de la situation.

C'est ainsi que les membres de la Légion d'honneur et de l'ordre impérial de la Réunion portaient le titre de *Chevalier de l'Empire* et avaient la faculté de rendre leur titre transmissible à leurs descendants en justifiant d'un revenu de 3000 francs et en se faisant délivrer des lettres patentes. C'était par conséquent le moins élevé des titres dans l'ordre hiérarchique, mais il conférait la noblesse et donnait le droit de porter des armoiries dont la composition était fixée par le prince archi-chancelier, et surmontées d'une toque ornée d'une aigrette. — Les particules et les couronnes restaient supprimées, et les membres des anciennes familles ayant déjà des armoiries auxquels l'empereur accorda cette distinction en reçurent de nouvelles. — Ce fut ce qui arriva à mon grand-père. J'ai donné le libellé des lettres patentes de chevalier qui lui furent octroyées en 1809, dans le 1er tome des *Souvenirs du lieutenant général de Reiset* (que j'ai publiés chez Calmann Lévy). On y trouve également, pages 315 à 323, des détails sur l'organisation de la noblesse impériale. — La Restauration reconnut les titres concédés par l'Empire, mais les anciennes familles nobles abandonnèrent généralement leurs nouvelles armoiries pour reprendre leur ancien blason. Vicomte DE REISET.

—

Les privilèges de Chalo Saint-Mard (XLVI, 283, 415). — Après messieurs Noël Valois, Besnard et Léon Marquis, il serait inutile de parler de Chalo Saint-Mard, si l'histoire de ce personnage, par sa descendance masculine et féminine, n'avait pas ainsi conservé un attrait de curiosité actuel et toujours vivant, pour tous ceux qui s'intéressent aux anciennes traditions de notre chère patrie. Cet intérêt est accru de nos jours, par l'obscurité non encore dissipée, qui entoure certains points de la chronique du célèbre pèlerin.

La preuve de l'attrait qui s'attache à la question, se retrouve dans le soin que les membres de la *lignée*, ont pris à toutes les époques, de faire reconnaître et proclamer leur origine, soit pour en tirer un profit résultant des privilèges de leur extraction, soit par devoir pieux et légitime fierté de revendiquer comme leur ancêtre, un homme d'un grand courage, d'une abnégation admirable et d'un dévouement dont le caractère est aussi exceptionnel que digne de respect.

Si, jusqu'à ce jour, l'histoire de ce personnage a semblé, pour beaucoup, tenir de la légende par rapport à l'époque éloignée où il vivait et au motif de sa célébrité, les plus récents documents permettent maintenant d'établir la réalité des événements qui le concernent, son origine et ses descendances masculine et féminine.

Avant l'énonciation des preuves relatives à ces différents points, qu'il nous soit permis, tout d'abord, comme suite à l'article de l'*Intermédiaire* du 20 septembre, de rappeler succinctement ici l'histoire vraiment extraordinaire du maire de Chalo. Cette aventure d'ailleurs est ignorée du plus grand nombre, dans ses détails et dans ses suites.

Parmi les serviteurs et familiers de sa maison royale, Philippe Ier comptait au nombre des plus dévoués, son fidèle chambellan (disent les uns), *Eudes*, homme libre, petit noble fieffé, originaire du village de Saint-Mard, près Dammartin, ainsi que nous le démontrerons dans la suite. — Il lui avait confié, comme *maire*, l'administration de son domaine de *Chalo*, avec, prétendent l'histoire ou la légende, le titre de *châtelain d'Etampes*.

Le roi, dit M. Léon Marquis (1), avait fait le vœu d'aller, armé de toutes pièces, visiter le tombeau du Christ à Jérusalem, de suspendre ses armes dans le Temple et de l'enrichir de ses dons ; mais les prélats et les seigneurs du royaume, prévoyant les dangers qu'occasionnerait son absence, s'efforcèrent de le retenir.

Alors, son serviteur *Eudes* offrit d'entreprendre lui-même le voyage à la place du roi. Il partit à pied, armé de toutes pièces, comme dans un jour de bataille, et portant dans la main un cierge qu'il allumait en certaines occasions. Il alla en cet équipage, jusqu'à Jérusalem, sans dépouiller ni ôter sa cotte de maille et son casque. Il employa, dit-on, deux ans à accomplir le pèlerinage, tant pour la longueur et la difficulté des chemins, qu'à cause de la pesanteur de son armure, qu'il laissa suspendue dans le Temple du Saint Sépulcre, où, plusieurs siècles après, on la voyait encore, ainsi qu'un tableau d'airain, mémorial de son vœu.

Le noble pélerin, qui l'un des premiers, fit ce long voyage vers les lieux saints, avait laissé sa femme, son fils *Ansolde* ou *Lancelot*, et ses cinq filles sous la garde du roi. Son retour dans sa patrie fut le signal des honneurs dont le prince se plut à le combler.

En témoignage d'estime et de satisfaction pour le service signalé qui lui était rendu, Philippe Ier, par une charte datée d'Etampes, selon les uns de mars 1083, selon les autres de mars 1085, lui accorda, ainsi qu'à ses six enfants et à tous leurs descendants tant en ligne masculine que féminine, de très beaux privilèges, dont le plus remarquable était que tout fiscalin, ou serf du roi, qui épouserait une des filles de *Eudes de Saint-Mard, maire de Chalo*, serait affranchi de toute servitude ; ce qui a fait dire, mais peut-être à tort, ajoute M. L. Marquis, que les filles de cette famille anoblissaient leurs maris.

Non seulement ces descendants étaient libres, mais ils étaient exempts de la plupart des impôts et droits quelconques perçus dans le royaume pour le compte du roi ou de ses vassaux, tant par terre que par eau, et notamment de tous les droits énumérés dans les lettres de *Committimus* délivrées par les Maitres des requêtes de l'Hôtel, et dont voici la liste exacte d'après dom Fleureau : péages, barrages, ports passages, placéages, entrée de vin, huitième, douzième, vingtième, taille, taillon, fortifications, criées emprunts, travers, coutumes, boues, chandelles, gardes, droits d'entrée, gabelles ; de tous autres droits, charges de tutelle, curatelle, commissions et autres charges et servitudes quelconques.

Ils étaient encore exempts d'autres corvées, notamment du *guet dans la ville de Paris*, pendant une certaine période du XVIe siècle.

Si la *franchise* et les exemptions ne procuraient pas la noblesse, du moins, elles assimilaient en quelque sorte les *lignagers* aux nobles, qui étaient exempts de la taille ; et de fait, ils purent s'allier aux plus anciennes et aux plus illustres familles nobles, comme nous le verrons

(1) *Chalo-Saint-Mard*, poème, suivi de l'histoire du pélerin Eudes-le-Maire, dit Chalo Saint-Mard avec notes historiques et généalogiques sur sa postérité, par M. Léon Marquis, *Etampes* 1897, chez L. Humbert Drot, lib. éd,

ci-après.

D'après Favyn, historien de la Navarre — « les plus riches marchands des villes « frontières du royaume recherchaient en « mariage les filles du sire de Chalo, afin « de pouvoir en toute liberté trafiquer « francs et quittes de tous droits, — ce « qui faisait marier, dit-il, les filles « d'Etampes et des environs, sans bourse « délier. » — Ce fait a donné lieu au proverbe : « Facile à marier comme les filles d'Etampes. »

L'original de la charte célèbre n'e t pas parvenue jusqu'à nous, il est vrai, mais, en 1248, sa réfection eut lieu, et cette pièce légalement authentique, servit à faire confirmer le privilège, dont l'existence certaine est prouvée par un grand nombre d'ordonnances et d'édits.

Un règlement de saint Louis, de 1229, exempta du guet de Paris, toutes les personnes de la lignée de Eudes de Chalo. Saint-Mard, dont la *femme*, y est-il dit, affranchit le mari et dont il y avait, dès cette époque, plus de 3.000 individus.

Les rois ses successeurs, après de nouvelles vérifications par les Maîtres des Requêtes de l'Hôtel, confirmèrent constamment la teneur des lettres de 1083 ou 1085 jusqu'en 1598, époque à laquelle Henri IV, à la suite d'une assemblée des notables tenue à Rouen, abrogea entièrement le privilège. L'Edit ne fut cependant pas vérifié.

La *Franchise* résista néanmoins, encore jusqu'au 3 juillet 1602, époque à laquelle le parlement l'abrogea de nouveau, *cédant au très exprès commandement du roi.*

En 1622 et en 1635, cependant, des sentences des Maîtres des Requêtes de l'Hôtel, des lettres de Louis XIII confirmatives de partie des exemptions revendiquées en vertu des termes de la première concession, viennent attester jusqu'à quel point allait l'obstination des descendants d'*Eudes de Saint-Mard.* Si donc, d'après ce qui précède, le privilège *revendiqué* a été *confirmé* pendant plus de sept siècles, il faut reconnaître, que, s'il y a eu mystification, on a reconnu un peu tard, qu'une charte authentiquement vérifiée sous saint Louis, n'avait pas la valeur désirable, en partie contestée par d'Hozier. La perspicacité tardive du juge d'armes de Louis XIV, ferait ainsi peu d'honneur au discernement d'une longue suite de princes et à celui des nombreux jurisconsultes qui se sont occupés de la question, de l'époque de saint Louis à celle du Roi Soleil.

Les privilégiés bien que disséminés dans toute la France, se retrouvaient surtout dans la Beauce, le Gâtinais, et notamment dans les villes de Paris, Orléans, Chartres, Dourdan, Monthléry, Toury, Nemours, Puisaux, Creil, etc. Six cents des enfants des privilégiés vinrent à Etampes aux obsèques de la reine Anne. D'après Favyn, leur nombre atteignait trente mille au XVIe siècle, d'autres disent cinquante mille et même soixante dix mille.

Il existe très certainement de nos jours, un nombre assez considérable de descendants de ces privilégiés ; mais, comme le dit très justement M. Léon Marquis, la difficulté est de trouver les preuves et les généalogies par suite des changements de noms produits par des alliances. On peut cependant en citer un certain nombre.

La plupart de ceux qui se disent descendants du pèlerin, par les femmes, sont issus d'une famille *Chartier*, tirant son origine d'*Alain Chartier*, fiscalin de Philippe Ier qui avait épousé *Tiphaine de Chalo*, l'une des cinq filles d'*Eudes*, et sœur d'*Ansolde* ou *Lancelot de Saint-Mard*, qui, lui aussi, comme la preuve en est facile, a laissé postérité.

Par leur alliance avec les *Chartier* seigneurs d'*Alainville*, un grand nombre de familles sont devenues lignagères de *Chalo* et même des plus nobles et illustres.

Citons notamment, comme ayant fait partie de la lignée ou comme en descendant en ligne directe, les branches de familles dont les noms suivent :

D'Aguesseau, des Acres, d'Andecy, Baron, Brière de Valigny, de Barville, de Belleforière, de Soyecourt, de Béranger, de la Bigne, de Bizemont, de la Boissière Bouguier, de Boullene de Crèvecœur, Boutet, Brachet, de Bragelongne, Bredet, de Brière, de Mondétour, de Chassebras, Choppin d'Arnouville, Dubois de Courval, de la Meung, Geoffroy Saint-Hilaire, Gréau d'Hauteroche, Hémard, Hennequin, de Jeux, de Launoy, Le Chartier de la Hinière, Le Chartier de Sédouy du Mesnil, Le Chartier de la Varignière, de Laumoy, Le Coigneux, de Ledoux de Melleville, Le Gendre de Lucay, Le Prévost du Lis de Longueil, de Luynes, de Mesgrigny,

de Mesmes, Molé, de Montesquiou-Fézensac de Montholon, de Morogues, de Noailles, d'Ormesson, Petiton, de Poilloue de Saint Mars, de Primelé, de Rochefort, de Saintes, de Ségur, de Sèves, Teste, de Tronçon du Coudray, de Villeneuve de Vence.

Beaucoup de représentants de ces familles qui se sont autrefois illustrées, soit dans l'armée, soit dans la magistrature sont toujours existants ; ils restent comme le témoignage vivant des principaux épisodes de l'histoire nationale.

— CAM.

Substitution de nom et d'armes (XLVI, 171, 298, 401, 521) — Voici ce que j'ai trouvé dans : le *Mémoire historique sur les seigneurs de Bazentin, de Montauban, de Hervilly, de Malapert, d'après P. d'Hozier* (p. XI de l'Introduction), publié à Anvers chez Henri Manceaux, en 1860 :

Cession des droits de noblesse du cri et des armes de Bazentin en faveur de Jean de Hervilly, dit Malapert.

A tous ceux qui ces présente lettres verront ou oiront Robert, Seigneur de Hervilly Chevalier Chambellan du Roy notre Sire (Charles VI), Salut. Sachent tous que comme à moy soint et appartiennent d'y plain droit et comme chief les plaines armes de Bazentin en Arthois à moi venues et descendues par la succession et trespas de feu Mousieur Renaud jadis et dernièrement Sr du dit Bazentin lesquelles armes sont d'azur, à fleurs de lis d'argent et cry Montauban — Je nay ni suis dorénavant halliez d'avoir aulcuns enfants ni hoirs de mon corps. Pourquoi elles pourraient être deschues... Pour la bonne amour et affection naturelle que iai. A Je Han de Harvilli dit Malapert escuiez mon nepveu et par l'advis conseil accort et consentement dit sur ce à plusieurs de mes amis charneis et autres personnes notables à ce appelés... Je ay donné cédé, délaissé et transporté-au dit-pour luy et ses hoirs successeurs. — les dites armes et cry de Bazentin... avec tout el droit domination et seigneurie .. pour les avoir et porter plainement et entièrement.. dès maintenant et à toujours perpétuelement et héréditablement comme ses propres armes et cry sauf tant que en icelles armes aura *un cartier* d'or au chief devant par manière de différence.

En témoignage de ce ay selle ses présentes lettres de mon propre scel qui furent faites et données l'an de grâce mil quatre cent et trois le 12 jour du mois de juillet

...Estait escrit dessous et signé. ..

J'ai remplacé par des points (. .) nombre de passages qui auraient trop allongé cette lettre ; mais je suis tout disposé à donner le texte complet sur la demande d'un *ophélète*.

A. CORDE.

—

Evêques (XLVI ; 564) — Quand un évêque est préconisé, le pape lui assigne toujours un siège, titulaire ou résidentiel. Quand un évêque démissionne, il est créé titulaire d'un autre siège. Pour les évêques de l'ancien régime qui ne furent pas replacés au Concordat, la situation est bien différente : ils furent déposés par Pie VII, qui par la Bulle *Qui Christi Domini* déclara leurs sièges « libres et vacants ». Il ne faut pas oublier, en effet, que ces prélats étaient en révolte ouverte contre le Saint-Siège, qui leur avait demandé, pour le bien de la paix, la démission volontaire de leurs évêchés.

F. UZUREAU.

*
* *

Le Souverain Pontife assigne toujours un titre à tous les ecclésiastiques qu'il promeut à l'épiscopat, et cela est établi ainsi depuis une très haute antiquité.

Les prélats, qui doivent administrer un diocèse existant et constitué, reçoivent le titre de leur ville épiscopale et sont appelés *résidentiels*.

Les autres prélats sont dits *titulaires* et reçoivent en titre le nom d'une ancienne ville épiscopale dont le diocèse est actuellement supprimé. Les archevêques ou évêques titulaires sont : 1° — Les personnages élevés aux honneurs épiscopaux à cause des hautes fonctions qu'ils ont à remplir, tels les nonces, les délégués apostoliques, etc. ; 2° — Les administrateurs d'importantes chrétientés établies en pays de missions, mais non encore érigées en diocèses : ces évêques missionnaires sont nommés actuellement Vicaires apostoliques ; 3° — D'anciens évêques résidentiels ayant quitté leur siège et ayant reçu du Saint-Siège, un titre honoraire par manière de compensation ou de récompense.

Notons toutefois qu'un évêque résidentiel, se retirant par voie de démission ou autrement, ne reçoit pas nécessairement l'attribution d'un évêché titulaire. et que, le recevant, il n'est pas obligé non plus de l'accepter. Dans les deux cas, cet évêque conserve le titre de l'évêché qu'il

abandonne, mais le fait précéder de l'adjectif *ancien*.

La page 343 de l'*Annuaire Pontifical* catholique de Mgr Battandier (année 1902) contient la liste des *Dignitaires ecclésiastiques qui ont occupé des sièges résidentiels ou titulaires*. On y lit vingt-deux noms parmi lesquels je relève ceux de deux français : le cardinal Mathieu, ancien archevêque de Toulouse et monseigneur Pagis, ancien évêque de Verdun. Tous les autres évêques français qui vivent actuellement retirés de leur siège, sont évêques titulaires.

Les chanoines de première classe de Saint-Denis devaient, je pense, comme tous les anciens évêques, avoir presque tous le titre d'un archevêché ou évêché titulaire ; mais je ne vois aucune raison pour que l'on n'ait pas pu compter dans leur nombre d'anciens évêques dépourvus d'un évêché titulaire. Il faudrait avoir sous les yeux, leur liste complète pour contrôler le fait. Un des derniers d'entre eux, monseigneur Maret, primicier du célèbre chapitre, était évêque titulaire de Sura.

Les évêques, déposés à l'époque du Concordat, devenaient par le fait même simplement anciens evêques de leur siège. Ils eurent des sorts différents, que nous ne pourrions déterminer qu'en passant la revue de leurs noms, l'histoire en mains. On trouverait parmi eux, si mes souvenirs sont exacts, des évêques résidentiels, pourvus de nouveaux sièges après le Concordat, des évêques titulaires et des anciens évêques sans nouveau titre. HENRI DEBOUT.

*
* *

1° Le pape assigne toujours et a toujours assigné un *titre* ou un *siège* à chaque évêque, un *siège* quand l'évêché existe encore, un *titre* quand l'évêché n'est plus qu'un souvenir. Entre l'évêque résidentiel et l'évêque titulaire il n'y a que la différence de la résidence obligatoire pour le premier.

C'est un décret du 3 mars 1882, rendu par la *propagande*, qui a supprimé l'appellation d'évêque *in partibus* pour adopter celle d'évêque titulaire.

Il y a quatre sortes d'évêques titulaires :

1° Les anciens évêques résidentiels qui donnent leur démission. D'habitude, le Pape les crée archevêques de quelque titre ancien :

Mgr Carmené, ancien évêque de la Martinique est archevêque d'Hieropolis ;

Mgr Larue, ancien évêque de Langres, est archevêque de Péluse.

(Notez qu'il n'est pas *nécessaire* qu'un ancien évêque résidentiel reçoive un titre. Ainsi Mgr Pagis, ancien évêque de Verdun, n'en a pas.)

2° Les nonces : Mgr Lorenzelli, nonce à Paris est archevêque de Sardes ;

3° Les vicaires apostoliques des missions ;

4° Les coadjuteurs des évêques résidentiels (le gouvernement français n'en admet plus).

Les chanoines de 1re classe de Saint-Denis étaient ou *d'anciens* évêques (sans plus) ou des archevêques titulaires. Le fameux Mgr Maret, primicier, était archevêque de Sura.

Pour répondre au dernier paragraphe, on ne peut pas être *nommé* évêque tout court.

Mais on peut, si on a été évêque résidentiel, être *ancien évêque* tout court.

JEAN DE BONNEFON.

—

Protonotaires apostoliques (XLVI, 564). — Les protonotaires apostoliques qui résident en France, se mettent parfois en violet et portent la mitre ; ils ont un anneau et des armes, mais ne portent point la crosse. F. U.

*
* *

Mon aimable confrère La Coussière trouvera tous les renseignements qu'il désire sur les Protonotaires apostoliques dans « le Costume et les usages ecclésiastiques selon la tradition Romaine, par Mgr Barbier de Montault. 2 volumes in-octavo paru chez Letouzey, éditeur, 17 rue du Vieux-Colombier ».

Je regrette de n'avoir pas ces deux volumes sous la main pour répondre d'une façon précise à la demande qui est faite, mais ces ouvrages sont aujourd'hui en vente chez M. l'Abbé *Girou*, curé de Hommes (Indre-et-Loire) chargé de la vente de toutes les œuvres de Mgr Barbier de Montault. B. DE ROLLIÈRE.

—

Pièce d'or vénitienne (XLVI, 507). — Sans être très rare, la pièce de 20 francs « l'Italie délivrée à Marengo »

est assez recherchée. Elle vaut, à Paris, de 25 à 30 francs. G. G.

—

Dames védiantiennes (XL). — Les védiantiens, peuple de race ligure, étaient établis dans la vallée du Var et les cantons limitrophes. Cimiez, *Cemenelum*, — dont Auguste fit la cité de plaisance de riches Romains qui venaient y rétablir leur santé, — était leur capitale.

A Tourette, à l'intérieur de la chapelle Saint-Sébastien, *parfaitement distincte de l'église paroissiale*, est l'inscription demandée qui rappelle, sans doute, la fin de quelques matrones de Cimiez :

MATRONIS VEDIANTIBUS
P. ENISTALIUS. P. F. CL.
CEMENEL. OPTIO AD ORD.
LEG. XI. PRIMIGENIÆ
PIÆ FIDELIS. L. M. P.

Il doit être parlé de ce monument épigraphique dans l'œuvre récente du savant M. Henri Moris sur le département des Alpes-Maritimes, mais n'ayant pu donner le titre exact de l'ouvrage, il ne m'a pas été possible de le consulter à la Bibliothèque nationale. A. S.. E.

Henri Moris. Au pays bleu (Alpes-Maritimes). Paris 1901, gr. in-4° (L 4K. 2694). Il n'y est aucunement traité de l'inscription ci-dessus.

—

La famille des Baïf (XLVI, 342, 464, 526, 582). — La province est loin de Paris et par conséquent loin dessources et de toute sérieuse documentation. Mes aimables confrères de l'*Intermédiaire* l'ont compris et je leur adresse un sincère merci. Cependant, si l'on veut bien se reporter aux questions on verra que la première seule a reçu de très intéressantes réponses. La 2e aurait dû, je crois, tenter les chercheurs et j'ose espérer encore. Enfin j'ajoute une 4e question : Je désirerais connaître toutes les études sur les Baïf : livres, articles de revues ou de journaux. C'est beaucoup demander, mais avec l'*Intermédiaire* rien n'est impossible.

Paul d'Iny.

—

Le général Dupuch (XLVI, 452, 590). — Pierre Morand Dupuch ou du Puch, maréchal de camp, devint seigneur d'Ignaucourt en Picardie (aujourd'hui canton de Moreuil, Somme) quelque temps avant la Révolution par suite de son mariage avec la fille unique de Ménelé-Hyacinthe de Bonnaire, chevalier, seigneur d'Ignaucourt, et de Namps-au-Mont. Après la mort de son mari, Mme Dupuch vendit le château d'Ignaucourt et ses dépendances en 1834. (Voir l'ouvrage de notre collaborateur M. Alcius Ledieu, *Notices et choix de documents inédits pour servir à l'histoire de la Picardie*, Paris, A. Picard, 1893, t. I, p. 172). K.

***

L'*Etat militaire* de 1789 porte quatre officiers de ce nom :

1° Dupuch (de), chef de brigade (major) dans Metz-Artillerie ; 2° Dupuch, capitaine commandant de grenadiers dans Enghien-Infanterie ; 3° Chevalier Dupuch, capitaine en second de chasseurs, même régiment ; 4° Morand Dupuch, lieutenant en second, même régiment. Ci joints les états de service, assez incomplets, des deux premiers, qui parvinrent au grade d'officier général dans les premières années de la Révolution.

1° Pierre *Morand du Puch de Grangeneuve*, élève d'artillerie à la Fère, 1753 — sous lieutenant, 1757 — capitaine, 1766 — chef de brigade (major), 1782 — devenu lieutenant-colonel au 7me d'artillerie (ci-devant Toul) à la formation de 1791 — légèrement blessé au bras à la défaite de Quiévrain, (29-30 avril 1792). — Biron le déclarait alors « officier d'artillerie de la plus grande distinction » — devenu colonel du 7me d'artillerie, 3 juin 1792 — général de brigade, 8 mars 1793 — général de division, 15 mai 1793 — le 12 juillet 1793 remplaça momentanément Kilmaine dans le commandement de l'armée des Ardennes — disparaît des cadres la même année. (*Etats de l'artillerie — Susane — Moniteur — Historique du 10e Dragons*).

2° Pierre *Morand Dupuch*, né le 16 juin 1742, à Eymet, en Périgord — enseigne dans Enghien, 1758 — en 1771 : « très intelligent ; de la meilleure conduite » — major dans Conti, 1789 — en janvier 1790. M. de la Tour du Pin louait « les soins intelligents » apportés par M. Dupuch au maintien de la discipline et du bon ordre dans Conti, en février 1790. M Dupuch, major commandant le régiment de Conti, et les officiers de ce régiment en garnison à Amiens, étaient nommés citoyens de cette ville ; devenu second lieutenant-colonel du 81e régi-

ment (ci-devant Conti) à la formation de 1791, colonel de ce régiment, 27 mai 1792, général de brigade, 8 mars 1793.

Le 3e, Jacques *Morand*, chevalier *Dupuch*, né le 7 septembre 1755 à Razac d'Eymet, en Périgord, capitaine en second dans Enghien en 1784, abandonna en 1791, émigra et servit à l'armée de Condé comme chasseur noble à la Cie n° 10 (composé des officiers des régiments de Bresse et Enghien) ; nommé chevalier de Saint-Louis en août 1795.

Je n'ai rien sur le quatrième.

Ces états de service incomplets sont sujets à révision. Quelque confrère intermédiairiste pourrait-il les compléter et aussi fournir quelques détails sur la famille Morand du Puch ?

S. Churchill.

—

La postérité de Crassous (XLVI, 396, 591). — Errata : col 592, ligne 19, *délivrer copie*, au lieu de *déclarer copie*, col. 592, ligne 26, F7 459[1], au lieu de F7. 459 1.

J'ai cru devoir m'étendre sur le conventionnel Crassous parce qu'il n'avait été jusqu'à présent l'objet d'aucun article important. La *Biographie Michaud* lui donne par erreur le prénom de Paulin. En 1794, il était commissaire en Seine-et-Oise et à Paris ; en 1796, juge civil au tribunal du département de la Dyle. J'ignore les causes de sa détention ; il n'a pu être accusé de modérantisme puisqu'il fut l'ami de Billaud-Varennes auquel il dénonça les modérés Rochelais. Le 2 brumaire an 4 (24 oct. 1795), du *Mont Michel*, il adressa au Comité de Salut public, la Convention ayant terminé sa session, une longue lettre pour protester contre son incarcération et supplier qu'on ne le laisse pas mourir *de froid et de misère* dans sa prison.

J'extrais de cette lettre le passage suivant dans lequel Crassous parle de sa femme et de sa fille :

Je suis placé au milieu de la mer, logé au 18e étage, exposé à tous les vents qui sont toujours de la plus grande violence : les mauvais temps qui règnent depuis deux décades m'ont donné les fièvres ; il n'y a ni chirurgien, ni secours qu'à plus de deux lieues ; on ne peut avoir du bois par aucun moyen, et les autres choses ne s'achètent plus qu'avec du numéraire ; non seulement je n'en ai pas, mais mon indemnité finit avec la session, elle ne suffisait même pas pour ma dépense, et j'ai une femme et une fille à faire subsister. D'ailleurs, si je dois être jugé, ce n'est pas dans le département de la Manche ; ainsi les motifs les plus pressants de justice et d'humanité se réunissent pour faire ordonner qu'en attendant un jugement, je sois transféré dans mon domicile à Paris, et c'est ce que je demande.

(Signé) A. Crassous. (Archives nationales. F7 459[1]. Autographe).

Théodore Courtaux.

—

Quels sont les représentants des marquis de Gamaches ? (XLVI, 344).

Joachim-Valery-Thérèse-Louis Rouault, marquis de Gamaches, grand d'Espagne du chef de sa mère, (Jeanne-Gabrielle de la Mothe-Houdancourt), né le 11 mai 1753, capitaine de cavalerie, dernier rejeton du nom, mourut le 29 septembre 1819. Il avait épousé Marie-Catherine-Hyacinthe de Choiseul-Beaupré, décédée le 22 novembre 1836, dont il n'eut qu'une fille, Félicité-Madeleine-Honorée-Gabrielle de Rouault de Gamaches, née le 20 avril 1781, mariée, le 19 avril 1800, à Jacques-Philippe-Achille-Louis-Auguste-Barthélemy-François, comte d'Héricy, décédée le 13 juillet 1819 au château de Fayet, laissant deux filles : 1° la marquise de Walsh Serrant ; 2° la marquise de la Tour du Pin Montauban.

Armes : *de sable, à deux léopards d'or, posés l'un sur l'autre, armés et lampassés de gueules* (Borel d'Hauterive. *Annuaire*, 1880).

La marquise de Walsh Serrant, mariée le 26 mars 1824, décédée en..., n'a laissé qu'une fille unique, Alix Marie Walsh de Serrant, mariée le 6 (alias 28) mai 1859, au comte Aimé-*Arthus*-Maurice-Timoléon de Cossé-Brissac — qui fut chambellan de l'impératrice Eugénie dont deux filles, l'une desquelles a épousé, 27 juin 1883, le comte Renaud de Moustier.

Zoé-Henriette d'Héricy a laissé aussi une fille, mariée en 1854 à Louis-Hippolyte-René Guigues de Moreton, comte de Chabrillan, décédé en 1869. A. S..e.

—

Cardinal Octave d'Aquaviva (XLVI, 116, 246, 359, 458, 582). — Voici le texte intégral du billet mortuaire du duc d'Acquaviva :

Vous êtes prié d'assister aux convoi, service et enterrement de Son Excellence Mr Henry-Serge, comte Avigdor, Duc d'Acqua viva (*sic* : *Acquaviva*). Ministre plénipotentiaire des Légations de Monaco et de Saint-Marin, Commandeur de la Légion d'honneur, Grand Croix des Ordres de Monaco et de Saint-Marin. Cameriere di spada et cappade Sa Sainteté, etc., etc., décédé muni des Sacrements de l'Eglise, le 21

décembre 1871, en son domicile à Paris, Course la-Reine, n° 20, qui auront lieu le Dimanche 24 du courant, à 11 heures 1/2 très précises, en l'Eglise de Saint-Pierre de Chaillot, sa paroisse...

De la part de M. le Chevalier Albert Avigdor, Consul de Saint-Marin, à Nice, de Mme Albert Avigdor, Duchesse de Faëtano, sa femme, de Mlles Henriette, Odette et Isabeau-Regina de Faëtano, ses neveu, nièce et petites nièces.

Acquaviva et Faëtano sont deux localités du territoire de la République de Saint-Marin.

L'auteur de la question connaît sans nul doute les Histoires de la Famille d'*Aquaviva*, royale d'Arragon, par Storace (*Rome*, 1738) et Morénas (*Avignon* 1744).

V. A.

—

Demoiselle Compoint (XLIV; XLV; XLVI, 471). — Nous recevons de notre distingué confrère, M Victor Joze, rédacteur en chef de la *Journée*, la lettre suivante :

Mon cher Directeur,

L'Intermédiaire du 30 septembre dernier a reproduit un article de la *Gazette anecdotique* sur la famille Compoint, intitulé les *Burgraves de Saint-Ouen*.

Cet article est plein de bonnes intentions ; il contient, cependant, quelques inexactitudes que je tiens à rectifier :

1° Il est vrai qu'une partie des biens que les Compoint possèdent à Saint-Ouen avaient appartenu jadis à des émigrés, mais les propriétaires actuels des dits biens les ont achetés légalement à l'Etat qui, après s'en être emparé, les avait mis en vente. Ils les ont payés avec leurs propres deniers, produit de leur travail et de leurs économies, et, continuant à travailler ferme, malgré ce commencement de fortune, ils ont pu acquérir d'autres terres, à Saint-Ouen et ailleurs, et devenir ce qu'ils sont aujourd'hui.

2° Les Compoint ont abandonné, depuis longtemps, leur particularisme familial qui les poussait à ne se marier qu'entre eux : les jeunes filles appartenant à cette famille épousent aujourd'hui des hommes de leur choix, sans faire attention à leur profession. Quelques-unes se marient avec des cultivateurs : d'autres épousent des commerçants, des industriels, des fonctionnaires... et même des hommes de lettres.

3° J'ai assisté à pas mal de mariages de membres de cette famille et je vous assure que je n'ai jamais vu ni entendu *le petit sifflet d'argent à l'aide duquel le doyen de la famille règle la marche de la cérémonie pendant le repas et le bal*. La vérité est que les noces des Compoint ressemblent à toutes les noces de la bourgeoisie aisée. Le « sifflet d'argent » y jetterait certainement une note originale et gaie ; malheureusement, il n'existe que dans l'imagination du rédacteur de la *Gazette anecdotique*.

Le reste de l'article est exact.

Bien cordialement à vous,

VICTOR JOZE.

—

Madame de Thuisy (XLV). — La comtesse de Sabran écrit à Boufflers de Plombières, le 29 août 1788 : « Il y a aussi (ici) le commandeur de Thuisy qui est fort à la mode, à qui l'on fait des chansons, qui y répond gaîment et qui est d'une humeur très sociable ». Ce commandeur était sans doute un parent de la dame en question.

Le *Gil Blas* a annoncé, à la date du 14 octobre 1887, que Mlle de Thuisy épousait le comte de La Bourdonnays. Cette demoiselle était sans doute de la même famille.

G.

—

L'abaissement des côtes de France (XLV). — J'ignore s'il existe des preuves d'un abaissement des côtes de France, et en attendant une affirmation appuyée à des faits précis, je constate que ce sujet d'études n'est pas indiqué dans l'ouvrage pourtant si complet de M. de Margerie, intitulé : *Catalogue des Bibliographies géologiques*.

Dr CHARBONIER.

*
* *

Le phénomène d'abaissement des côtes de France, au moins en certaines régions de notre littoral, est admis par tous les géologues et par la plupart des ingénieurs des ponts et chaussées. Mais je ne veux aujourd'hui parler ici que des côtes de Vendée, renvoyant pour les autres aux traités classiques, car, dans ce département, certains rivages *s'exhaussent*, tandis que d'autres *s'affaissent*.

L'affaissement est admis par l'ingénieur Dou, qui a exécuté les travaux du havre de la Gachère, obstrué précisément par le phénomène de subsidence ; par le savant naturaliste Pr Viaud-Grand-Marais (de Nantes) ; par le regretté architecte Charrier-Fillon ; par tous les préhistoriciens locaux, dont nous sommes, etc. C'est même, en nous basant sur cet abaissement, très important en Vendée, que nous avons pu étudier et comprendre les *mégalithes submergés* de cette côte, et y

retrouver l'emplacement probable du fameux *Portus Secor* des Romains (*Préhistoire sous-marine*).

Mais, par contre, les régions correspondant aux marais actuel (Marais Poitevin, Marais de l'Ile Vertine (*Portus Secor*?) Marais de Mont, etc.), qui étaient autrefois des baies et des golfes, *s'exhaussent* depuis le moyen âge, comme l'ont prouvé nos recherches personnelles (Mission officielle de 1901). On ne peut pas, en effet, expliquer le début de leur formation, qui remonte à l'époque gallo-romaine, par des simples dépôts marins et fluviatiles (1).

Des phénomènes analogues se passent de façon aussi marquée, sur les bords de la mer du Morbihan, à l'embouchure de la Loire, etc..; mais en aucun point ils ne semblent aussi nets que dans la baie de Bourgneuf (Vendée) et les environs. La preuve, c'est que le fait géologique y est exploité industriellement, par la Société des Polders de l'Océan !

Dr Marcel Baudouin.

—

Un paradoxe de Michelet (XLVI, 568). — La phrase de Michelet n'est nullement paradoxale et elle est tout le contraire d'une « monstruosité ». Voici cette phrase, cette très belle profession de foi, qui se trouve dans l'*Histoire de France*, tome XII, p. 352 (Paris, Marpon et Flammarion, 1879, — in-18) :

Je le déclare, cette histoire n'est pas impartiale. Elle ne garde pas un sage et prudent équilibre entre le bien et le mal. Au contraire, elle est partiale, franchement et vigoureusement, pour le droit et la vérité.... L'histoire, qui est le juge du monde, a pour premier devoir de perdre le respect... etc

Albert Cim.

—

Admission des protestants dans les hopitaux, (XLVI, 226). — Il faut envisager la question sous deux points de vue absolument distincts : 1° admission dans les hôpitaux ; 2° admission dans les hospices (maisons de retraites pour les vieillards et infirmes).

En ce qui concerne les *hôpitaux* proprement dits, le registre des abjurations fut ouvert à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, car il n'y avait plus alors qu'une seule religion reconnue en France, mais le fait même que les protestants signaient les formules d'abjuration à l'article de la mort, prouve que l'entrée de l'Hôtel-Dieu ne leur avait pas été refusée auparavant.

Cette opinion est, d'ailleurs, appuyée par des textes : En 1669, l'Hôtel-Dieu se trouvant trop à l'étroit dans son enceinte, demanda la confiscation des biens de deux petits hôpitaux que les réformés avaient fondés. Il insistait sur son caractère d'hôpital universel, ouvert à tous, sans distinction de nationalité, et dans son mémoire au Parlement, disait que « sa tradition était d'ouvrir ses bras, comme ceux de la Providence, à quiconque frappait à sa porte ».

L'arrêt du 15 janvier 1683 ordonnant la confiscation des biens des consistoires fit largement profiter l'Hôtel-Dieu de ces biens, mais cela ne l'empêcha pas de faire appel à la bienfaisance des particuliers en disant que *bien qu'on y reçût tous les malades, sans distinction de croyance, il n'était jamais arrivé qu'un juif ou un hérétique y mourut sans avoir abjuré ses erreurs tant le Ciel, ajoute-t-il, bénit visiblement une si sainte maison.*

Ainsi donc, il est établi que les protestants ont *toujours* été admis dans les hôpitaux, mais ils abjuraient ensuite leur religion sans qu'on sache quels étaient les moyens employés pour obtenir ces conversions.

En ce qui concerne les *hospices* ou maisons de retraites, la règle était différente. On n'y pouvait entrer que sur la présentation d'un billet de confession et d'ailleurs, les indigents n'étaient secourus que s'ils faisaient profession de foi catholique.

(Nous devons ces intéressants renseignements à l'amabilité de l'érudit archiviste de l'Assistance Publique, M. Mauger)

Eugène Grécourt.

—

Le monument de Castillon (XLVI, 454, 595) — Parmi les capitaines français qui assistèrent à la bataille de Castillon, il faut citer les maréchaux de Lohéac et de Jallonges ; Jacques de Chabannes, baron de Curton, grand maître d'hôtel du roi ; le seigneur de Beüil, amiral de France ;

(1) Au mont Saint-Michel, il ne paraît pas y avoir d'abaissement à l'époque actuelle ; il y aurait plutôt exhaussement.

Louis de Beaumont, sénéchal de Poitou ; le duc de Penthièvre avec de nombreux bretons ; Jean Bureau, grand-maître de l'artillerie et maire de Bordeaux : le comte d'Estampes ; messire Ferry de Grancy ; Louis du Puch, sénéchal de la Marche ; Guillaume de Lussac ; Jean de Messignac ; le seigneur de la Menaudaye ; le sire de Montauban : Gaspard Bureau.

Du côté des Anglais : Talbot et son fils ; Thomas Aurigan, son neveu ; le sieur de Puyguilhem ; le sire de Moulins ; Jean de Foix, vicomte de Castillon ; Bertrand, baron de Montferrand ; le seigneur d'Anglade ; Bernard Angevin, seigneur de Rauyan. PIERRE MELLER.

—

Le hussard de Louis XV (XLVI, 508) — Le collaborateur G., qui demande des renseignements au sujet « du hussard de Louis XV » qu'on punissait quand le roi n'avait pas bien dit sa leçon, peut se rappeler deux passages du *Cromwell*, de V. Hugo.

Acte II, scène XI : Sir William Murray s'écrie :

Je suis noble écossais. De faveurs sans égales
J'ai joui, tout enfant, près du prince de Galles.
Chaque fois que, cédant à quelque esprit mauvais,
Son Altesse royale avait failli, j'avais
Le privilège unique, et qui n'était pas mince,
De recevoir le fouet que méritait le prince.

Et plus loin, (Acte IV, scène IV) :

. . . . . Ne me tutoyez pas.
L'ami, nous ne pouvons marcher du même pas.
. . . . . .
Savez-vous que je porte un loup sur mon cimier ?
J'avais de plus, mon cher, sous feu Jacques premier,
L'honneur d'être fouetté pour le prince de Galles.

Ce William Murray, ajoute le poète dans une note, gentilhomme de la chambre, qui avait été dans son enfance appelé à la cour pour recevoir le fouet toutes les fois que le prince de Galles (Charles I) le méritait, était frère de sir Robert Murray, colonel au service de France, sous Richelieu, homme de tête et de courage. Il y a souvent de ces extrêmes qui se touchent dans les familles. PAUL CHEVREUX.

Chansons sur l'Angleterre et les Anglais (XLII ; XLIII : XLIV ; XLV). — Un petit volume assez inepte, mais précieux pour le bas langage, ayant pour titre : les *Méditations d'un hussard ou Young travesti*, (Paris, 1809) contient p. 134, des *Couplets au sujet d'un prétendu débarquement des Anglais, sur le territoire de la France.* Cela se chantait sur l'air de : *Manon, veux-tu v'nir avec moi.*

Voici ces couplets :

Il faut qu'les Anglais soient bien fous, (bis)
S'ils ont l'dessein d'venir cheux nous ; (bis)
Car s'ils mettaient l'pied dans la France,
On pourrait leur f...tre une fièr'danse (bis)

Il faut qu'ils soient de grands nigauds
S'ils voulont nous tomber su'l'dos.
Avant d'êtr'sur not'territoire.
On leur cassera la mâchoire.

J'voudrais ben qu'on put m'avertir
Par quel chemin ils devont v'nir ;
Car s'ils arrivont par l'Espagne
On leur fera voir comme on s'magne.

S'ils venont par le Roussillon,
On leur fich'ra du carillon ;
Et s'ils arrivent par l'Alsace,
On leur frottera la carcasse.

Messieurs les Anglais, croyez-moi,
On est toujours ben fort chez soi.
Pour vot'bonheur, je vous conseille
De n'pas nous échauffer l'oreille.

Pensez ben qu'si vous nous cherchez,
Par ma foi ! vous nous trouverez.
Vous feriez mieux d'rester tranquilles
Dans vos villag's et dans vos villes.

Si vous faites trop les malins
Vraiment d'avance je vous plains ;
Car nous avons de vieux moustaches
Qu'aim'nt pas qu'on fasse les bravaches.

Ainsi donc, sans fair'tant d'fracas
D'meurez chez vous, n'en bougez pas.
V'nir de si loin, ça s'rait ben bête
Pour vous faire casser la tête.

P. c. c. GUSTAVE FUSTIER.

*
* *

Dans un livre tiré des cours qu'il a professés à la Sorbonne en 1870, livre publié sous ce titre : *La poésie patriotique en France au moyen âge* (Paris, Hachette, 1891, in-16, 499 p., 3 fr. 50), M. Ch. Lenient a donné cinq chapitres sur les poèmes et les écrits patriotiques inspirés par la guerre de Cent ans. L'un d'eux est

tout entier consacré à la littérature poétique qui se réfère à Jeanne d'Arc.

O. DE STFAR.

—

Le député Bignon et le procès du maréchal Ney (XLVI, 509). — Le baron Bignon, qui avait été un des commissaires chargés de négocier la capitulation de Paris, était assigné comme témoin au procès de Ney. Eloigné de Paris et très gravement malade, il avait rédigé sa déclaration devant le juge de paix, quand se rappelant un incident qu'il avait omis dans cette déclaration, il partit en toute hâte pour Paris. Il arriva à la Chambre des Pairs au moment où l'arrêt venait d'être rendu. Voici la déclaration qu'il aurait faite : «On sait que malgré l'avantage de la convention de Paris pour le Roi, ses ministres déclarèrent que cette convention lui était étrangère, car elle avait été conclue par des rebelles : c'était un moyen commode de nier l'article 12 de cette convention, article qui s'opposait à des mesures de rigueur. — Or, quand les Prussiens voulurent faire sauter le pont d'Iéna, Talleyrand invoqua cette convention au nom du Roi, dans une note au baron de Goltz ; c'était reconnaître officiellement la validité de la convention de Paris. »

Voilà ce qu'aurait dit M Bignon. N'ayant pu le faire en temps utile il alla trouver l'avocat du maréchal, Berryer, et jusqu'à sa mort survenue en 1841 ne parla à personne de cette déclaration qui piquait la curiosité du public et qu'on appelait *le secret de M. Bignon*.

Cet argument, qui n'aurait probablement pas sauvé le maréchal Ney, ne fut connu qu'après la mort de Bignon.

Cf. pour plus de détails l'ouvrage de Welschinger : *Le procès du maréchal Ney*.

JEAN LHOMER.

—

Descendance du duc de Berry (XLVI, 351, 457, 531, 598). — M. la Résie se trompe en écrivant que le *Secret des Bourbons*, de Charles Nauroy, est « le seul ouvrage qui jusqu'ici résume ce qu'on a trouvé..... et peut-être ce qu'on trouvera sur ce mystère » du mariage Berry-Brown. En 1882 parut aussi, chez Auguste Ghio, à Paris, une *Etude historique, Le comte de Chambord devant l'histoire et devant le Droit, par un Ami de la Vérité* (*M. l'abbé Henri Dupuy*). Je trouve dans cette dernière brochure (p. 33) le document suivant, que *le Secret des Bourbons* ne renferme pas :

DIOCÈSE ET VILLE DE PARIS. — EGLISE PAROISSIALE DE SAINT-LOUIS D'ANTIN.

Extrait des actes de mariage.

Le premier du mois d'octobre mil huit cent vingt-trois. Vu le certificat de l'officier de l'état civil du... arrondissement, en date du...

Je soussigné, ai reçu en cette église le mutuel consentement que se sont donné pour le mariage Ferdinand, comte de Faucigny-Lucinge, officier, fils majeur de feu Charles-Amédée de Faucigny-Lucinge et de Judith-Pauline-Esprit-Zoé Bernard de Lassenay, sa veuve, demeurant rue du Bac, 27, d'une part ;

Et Charlotte-Marie-Augustine d'Issoudun, *fille mineure de feu Charles-Ferdinand et d'Amy Brown*, rue Neuve-des-Mathurins, 14, d'autre part ;

Et leur ai donné la bénédiction nuptiale en présence des témoins.

Certifié le présent extrait conforme au registre.

Paris, ce 14 septembre 1880.

Vicaire chargé des mariages : J. Petit, 1er vicaire. (1)

« Cette formule : *Fille mineure de feu Charles-Ferdinand*, fait observer l'*Ami de la Vérité*, est réservée aux enfants légitimes. Si la comtesse d'Issoudun n'avait été qu'une fille illégitime, on se fût abstenu de désigner son père et on eût dit : *Fille mineure d'Amy* Brown ».

Les opuscules de MM. Nauroy et Dupuy donnent tous les deux les actes civils de mariage qualifiant également Mlles d'Issoudun et de Vierzon de *filles mineures de feu Monsieur Charles-Ferdinand et de Madame Amy Brown, présente et consentante*. Ils publient l'acte de décès d'Amy Brown, en date du 7 mai 1876, où la défunte est dénommée *veuve de Charles-Ferdinand* ; mais ils n'ont pu reproduire celui de Georges Brown, mort l'année même de leur publication. Le voici *in extenso*, tel que je le relève dans une lettre adressée à M. Drumont et reproduite par *la Légitimité* du 19 juin 1892 : (2)

Du quatre juillet mil huit cent quatre-vingt-deux, à dix heures du matin. — Acte de décès de Georges Granvill Brown, propriétaire,

(1) *Mariage célébré dans la Chambre des députés.*

(2) Le *Temps* a publié également cet acte de décès.

âgé de soixante-dix-sept ans, né à Londres (Angleterre), décédé à Mantes, hier, trois juillet, à deux heures du soir, en son domicile, rue Saint-Pierre, n° 7, fils de *Georges Brown* et d'Amy Brown, décédés, et époux de *Charlotte-Louise Brown*, domiciliée à Mantes.

Le présent acte dressé par nous, Joseph Hèvre, maire de la ville de Mantes, apres vérification du décès, sur la déclaration et en présence de Messieurs René-Louis de Faucigny-Lucinge, propriétaire, âgé de quarante ans, demeurant à Turin (Italie), neveu du décédé, et Urbain de Charette, propriétaire, âgé de quarante-trois ans, demeurant à Couffé (Loire-Inférieure), aussi neveu du décédé, lesquels témoins ont signé avec nous Maire, après lecture faite.

Signé au Registre : René-Louis de Faucigny-Lucinge, Urbain de Charette, Hèvre.

Ainsi, d'après cet acte, le père, la mère et la femme du mystérieux décédé étaient *tous des Brown*..tous cousins et cousines .! N'est-ce pas étrange ?

ALBERT RENARD.

—

Louis-Philippe, émigré (XLV ; XLVI, 257, 319, 422). — Il est exact que Louis-Philippe a été à Reichenau (Suisse) ; j'ai pu y voir sa chambre. On y trouve son portrait, des livres, des cadres renfermant des lettres. Dans l'une, datée de 1845, l'intendant général de la liste civile, M. de Montalivet, écrit que « le roi n'a jamais oublié l'accueil qu'il reçut en 1793 au collège de Reichenau » et que, en souvenir, il envoie son portrait, à deux époques de sa vie, en 1793 et en 1845. Je publierai prochainement, dans l'*Ami des Monuments et des Arts*, la photographie que j'ai faite de cette chambre et une note plus détaillée.

CHARLES NORMAND.

—

Complices du prince Louis Napoléon à Strasbourg (XLVI, 15, 150, 261, 377, 422, 537) — *Les biens de la famille d'Orléans*. Notre confrère M. A. E. trouve que la réponse de M. H. C. M. avait besoin « d'être complétée sur quelques points ». J'espère qu'il sera confirmé dans cette opinion par mon second article, et que lui-même voudra bien donner quelques détails sur les faits qu'il avance.

Il y a eu en effet deux actes successifs, et je n'ai parle que du décret le plus important, afin d'abréger la discussion. C'est pour le même motif, que je n'ai pas insisté sur l'origine apanagiste des biens provenant du duc du Maine et du comte de Toulouse. Mais puisque M. A E. parait le désirer, voici en deux mots quelle est cette origine :

L'apanage du duc du Maine, en raison de la mort sans postérité du prince de Dombes et du comte d'Eu, fut réuni à celui du comte de Toulouse. Ce prince ne laissa qu'un fils, le duc de Penthièvre, et celui-ci n'eut également qu'un seul fils, le prince de Lamballe, mort sans enfants, et une fille, Marie-Louise-Adélaïde, mariée à Philippe-Egalité.

A la mort du duc de Penthièvre, en 1793, ces biens devaient faire retour à la couronne, pour deux motifs :

1° L'ordonnance de Charles IX, du 9 février 1566, confirmée par les édits de mars 1661, et de mai 1711, et déclarant que le domaine de la Couronne, aliéné pour l'apanage des puînés mâles de la maison de Bourbon, fait retour à la Couronne par leur décès sans héritiers mâles;

2° La loi de 1790, citée tout au long dans mon dernier article.

Tous les biens de la maison d'Orléans provenaient donc d'apanages, et la loi de 1790, toujours en vigueur, avait été absolument violée par la restitution de ces biens sous la Restauration. Quant à l'héritage du duc de Bourbon, et au legs fait à l'Institut, M. A. E. oublie que certaines clauses du *testament* du prince n'avaient pas été exécutées. Peut-être eût-il mieux valu se conformer aux dernières volontés du testateur, que de faire plus tard cette fastueuse donation à l'Institut...

Enfin, notre confrère affirme que « l'apanage d'Orléans, constitué par Louis XIV... *avait été réuni à la couronne dès 1830.* » C'est la première fois que j'entends parler de ce fait, et je serais heureux que M. A. E. voulût bien le confirmer, avec preuves à l'appui. Sur quoi donc portait la fameuse donation de Louis-Philippe, et à quoi servait-elle ?

Sous un titre ou sous un autre, je demande instamment que cette assertion toute nouvelle soit discutée... et vérifiée !

Marquis DE CHAUVELIN.

*
* *

Je ferai une réponse, la dernière probablement à M. le marquis de Chauvelin ;

la vérité est que j'ai à peu près dit tout ce que j'avais à dire, et mon habitude n'est pas de prolonger inutilement, par une sorte de point d'honneur, mes polémiques dans le journal.

D'abord, je dois déclarer pour préciser ma pensée, et je suis parfaitement certain que cela va rompre l'accord fugitif existant sur ce point entre moi et M. de Chauvelin, que dans la « funeste » révolution de 1830, le coupable est Charles X. Oh ! avec toutes les atténuations que l'on voudra, le plus profond respect pour le roi et l'homme, le regret sincère de la dynastie disparue, mais enfin, au risque à peu près certain de provoquer d'ardentes contradictions, j'exprime ici ce qui est pour moi non une vérité de parti, mais la vérité historique. Et j'ajoute de même que le duc d'Orléans n'est en rien responsable des trois journées.

Cela dit, j'en reviens au point maître du débat, la donation faite par Louis-Philippe à ses enfants. J'ai dit qu'elle pouvait être attaquée parce qu'on peut toujours attaquer un acte quelconque. Mais c'était au Domaine à agir devant les tribunaux, et certes l'indépendance de la magistrature était assez certaine pour que le dernier mot appartînt à la justice. Du reste, je ne vois pas sur quels arguments juridiques on aurait pu fonder une action en nullité d'un acte parfaitement régulier.

Au sujet de Chambord, j'ai dû avouer qu'étant à la campagne, privé d'instruments de travail et écrivant d'après des souvenirs évoqués par une vieille, très vieille mémoire, je me trouve en état d'infériorité, comme on dit en matière de duel. Je ne puis donc que remercier mon contradicteur de m'avoir fourni un argument en faveur de ma thèse.

Est-ce le gouvernement, — dans une monarchie constitutionnelle c'est ainsi qu'il faut dire, et non le roi — est-ce le Parlement qui prit l'initiative de la mesure relative à Chambord ? peu m'importe, mais il est certain que le dernier mot appartint au pouvoir judiciaire, non à l'action gouvernementale.

Si je n'ai pas répondu à M. Philibert Audebrand, c'est que je ne voulais pas rouvrir un débat inutile, et sans la moindre chance ou d'apporter des faits nouveaux ou de convaincre personne. Il en est de la mort du dernier Condé comme de la survie de Louis XVII, à laquelle pour le dire en passant, je n'ai jamais cru, ce sont des questions dans lesquelles je n'aime pas à intervenir. Et je n'estime pas que les souvenirs du spirituel et aimable vieillard qu'est M. Philibert Audebrand, soient de nature à me faire changer d'opinion sur l'événement tragique, mais, à mon sens, très peu mystérieux du mois d'août 1830. Je me suis formé une opinion d'après la lecture attentive des débats où parurent deux grands avocats, Hennequin, pour les Rohan, demandeurs, Philippe Dupin pour le légataire universel ; j'ai trouvé plus tard d'autres preuves dans des ouvrages historiques sérieux, et m'en tiens là. C'est d'ailleurs sans aucun parti-pris ; je suis trop vieux, j'ai vu trop de choses de mes yeux, j'en ai trop lu dans les livres et les documents d'archives pour croire que l'on puisse démontrer la vérité en histoire ; je parle bien entendu, de cette certitude mathématique qui ne peut laisser aucune place à la négation. Mais un élément de connaissance que je repousserai toujours, c'est la croyance populaire ; le mystère a trop d'attraits pour la foule telle que l'a faite la lecture intensive des journaux et des romans à crimes, pour que la clameur de l'opinion publique ait quelque valeur à mes yeux.

Je remercie M. A. E. d'avoir insisté sur un point déjà indiqué par moi, et qu'il touche avec précision. Il me paraît évident en effet, que M. le marquis de Chauvelin a confondu deux choses, l'apanage et les biens patrimoniaux ; le premier n'existait plus, les seconds étaient venus à Louis-Philippe par successions légitimes, achats ou échange, et sa fortune n'avait pas une autre origine que celle d'un propriétaire quelconque. Nous en revenons donc toujours au point de départ, le décret du 22 janvier fut un acte arbitraire parce qu'il eut pour effet de briser une donation revêtue de toutes les formes substantielles, et de confisquer une propriété légitime. C'est par là que j'ai commencé et que je finirai.

Je serais fort reconnaissant à M. A. E. s'il voulait bien revenir sur la question du Palais-Royal. Etait-il vraiment bien apanager ou bien patrimonial comme Saint-Cloud, avant que le domaine, châ-

teau et parc, eût été acheté par la couronne sous Louis XVI? H. C. M.

—

Refus de charger (XLVI, 309). — Ce n'est pas le colonel du 5me cuirassier (colonel de Contenson) qui refusa de charger à la bataille de Beaumont, mais celui du 6me régiment de cuirassier.

Voici ce que raconte à ce sujet le colonel Rousset dans son *Histoire de la Guerre Franco-Allemande* (t, 2. p. 251) :

«Le 6me cuirassier formait brigade avec le 5me. Le général de Failly donna l'ordre au colonel du régiment le plus rapproché de lui, qui était le 6me cuirassier, de charger. « Mais ce colonel répondit qu'il ne s'engagerait que sur un ordre de son chef direct, lequel n'était pas là en ce moment. Immédiatement, et sans nouvelle injonction, le colonel de Contenson, du 5me cuirassier, se mit à la tête de ses escadrons et les jeta à toute bride, avec une audace magnifique, sur le flanc gauche de l'ennemi. »

Dans cette charge héroïque, le colonel de Contenson fut tué ainsi que son lieutenant colonel, M. Assant.

De son côté, voici ce que dit du colonel du 6me cuirassier le général du Barail, dans ses *Souvenirs* (t. 3 p. 53) : « En 1870, Martin était colonel du 6me de cuirassiers. Son régiment resté à Paris, ne fut mis en route que vers le 20 août pour le camp de Châlons, après nos premiers désastres, Le 30, il assistait à la bataille de Beaumont, mais pendant que le 5me de cuirassiers, qui faisait brigade avec son régiment, était abimé dans une charge de dévouement, le 5me tenu en réserve, restait intact, et deux jours plus tard, à Sedan, partageait le sort de l'armée sans avoir fait de pertes notables ». A. Fournier.

—

Ulmensis (XLV ; XLVI, 132, 247, 427, 548). — Eh bien ! non, M Arthur Heulhard, auteur et éditeur de choses exquises (*luculenta*) ne me convainc pas du tout qu'il faille traduire en latin le nom de Philibert Delorme par Philibertus *Ulmensis*, pas plus que Duprat par *Pratensis*. M. Arthur Heulhard nous cite un grand nombre d'auteurs de l'époque de la Renaissance ou de celle qui a suivi (ce qui fait honneur à son érudition) comme incapables de traduire ces noms par *ab Ulmo* et *à Prato*, expressions que seuls des *latinistes culinaires infestés de Grégoire de Tours* peuvent employer. Mais je me permets tout d'abord de lui faire observer que je n'ai point dit que l'on dût traduire le nom de Philibert Delorme par *Philibertus ab Ulmo* mais par *Philibertus de Ulmo*, puis de lui dire que quelques exemples où la forme *ensis* aurait été employée par les auteurs qu'il cite, seraient plus probants que sa simple affirmation.

Les noms de ville ou de pays devenus adjectifs avec la terminaison *ensis*, je crois pouvoir le répéter, ont toujours voulu dire aussi bien du temps de Cicéron d'Horace, de César, etc., que plus tard et même à l'époque de la Renaissanse, *originaire de tel pays, habitant de telle ville, qui est de*. etc. Ainsi Parmensis, Massiliensis, Divionensis, Atheniensis, Carthageniensis, etc. Mais ces mots et leurs similaires n'ont jamais été employés pour des noms propres d'hommes. Je dois ajouter que dans tous les documents latins où le chancelier Duprat, contemporain de Budé, secrétaire du roi François Ier, est nommé, son nom est écrit *de Prato* et non *Pratensis*, comme le voudrait mon honorable contradicteur. (Voir Biblioth. nat. mss, fonds français, vol. 2967). Maintenant, si cela peut faire plaisir à M. Heulhard, comme Philibert de Lorme ne tirait pas son nom de tel ou tel endroit, peut-être pourrait-on traduire ce nom par Philibertus *Ulmi*. Mais je ne dirais pas Ulmensis. Plaute a bien dit Ulmeœ Virgœ, mais ne s'est jamais servi d'Ulmensis dans le sens indiqué par M. A. Heulhard.

T.

—

Origine du mot chic (T. G. 204; XLV). — L'origine de cette expression ne peut provenir de l'atelier de David pour cette excellente raison qu'elle était connue depuis longtemps déjà.

Edouard Fournier, s'appuyant sur les *Nouvelles archives historiques des Pays-Bas* affirme que *chic* n'est qu'un diminutif de chicane, et que cette abréviation était en usage dans les prétoires avant de descendre dans la rue.

Il en donne, comme preuve, que Du Lorens, en sa douzième satire, fait dire à un plaideur du temps de Louis XIII :

J'use des mots de l'art, je mets en marge *hic*
J'espère avec le temps que j'entendrai le *chic*

Il cite également ces deux vers de la *Henriade travestie*.

La discorde qui sait le *chic*
En fait faire un décret public.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Impavide (XLV ; XLVI, 157, 320, 380, 428). — En réalité, ce mot, nouveau venu dans notre langue, est-il plus fort que son aîné « impassible » ? Est-il plus expressif pour qualifier l'homme imperturbable qui ne laisse paraître aucune trace d'émotion, qui ne bronche pas ?..

Mon vieux Quicherat me renseigne sur l'étymologie d'*impavidus* : (*in* privatif et *pavidus*, craintif). Tacite a dit : *ad omnes suspiciones pavidus*, tremblant au moindre soupçon. — Sénèque le tragique : *pavidus leti*, qui redoute la mort.

Après la traduction imagée et symbolique rappelée par nos honorables confrères, il peut être curieux de comparer diverses traductions sérieuses du fameux passage d'Horace. On sait que le poète, sous forme de conseils à César-Auguste, dépeint l'homme fort, résolu, que rien n'ébranle, pas même le bras foudroyant de Jupiter. Viennent alors ces deux vers :

Si fractus illabatur orbis
Impavidum ferient ruinæ.

M. Chevriau (collection Nisard) traduit ainsi tout simplement : « Que le monde brisé s'écroule, ses ruines le frapperont sans l'émouvoir. »

Leconte de Lisle : « Si le monde s'écroulait brisé, ses ruines le frapperaient sans l'effrayer. . »

Enfin, Jules Janin, si épris de son cher Horace : « Que le monde s'écroule...sous les ruines du monde, il serait encore le juste et le fort !.... » Hum ! c'est un peu large ! le *bachot* eût-il ratifié ?...

Que l'on juge et que l'on choisisse. Aucune de ces versions ne rend l'énergie du poète. Nul n'osa franciser l'*impavidum*. Quelque Delille romantique ne pouvait-il risquer ce distique :

Que fracassé le globe éclate dans le vide,
Sous le choc des débris il demeure impavide !

A moins qu'un disciple de Bruant ne le confectionne ainsi :

Que la planète s'écrabouille,
Ce lapin-là n'a pas la trouille !

Comment se fait-il que Charles Baudelaire, le plus impavide, certes, de tous les ironistes, ait précisément dénaturé le vers d'Horace ? Au-dessus d'un portrait, dédié à son éditeur et ami, Poulet-Malassis (coco mal perché), il inscrivait de sa main : *Ridentem ferient ruinæ*. Et, chose bizarre, c'est une de ses images où il se montre le plus renfrogné. On peut la voir en tête de ses *Œuvres posthumes et correspondance*, publiées par Eug. Crépet (Quantin, 1887). GROS MALO.

—

Fauconnerie (XL ; XLI ; XLII ; XLIV ; XLV ; XLVI, 606). — L'article signalé comme publié dans le *Recueil des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure* est non de M. l'abbé Noguès, mais de M. Georges Musset.

—

Madame la vicomtesse de Saint-Luc (XLVI, 511). — Je ne puis répondre à la quatrième question de Sir Graph, mais les trois premières font honneur à la chasteté de ses lectures. Les comtesses de Ségur, de Bassanville et de Flavigny seraient assurément peu flattées de voir leur nom en pareille compagnie.

Pour tout dire en un mot *Liqueurs et parfums* et la *Nuit embrouillée* ne se rencontrent que dans l'« Enfer » des bibliothèques privées et publiques. — *Amélie de Saint-Far* n'est que sur les frontières de l'Enfer : c'est un ouvrage galant, pour ne pas dire libre. CHARLES YALC.

—

Gay et Doucé (XLVI, 507). — M. G. connaît-il un recueil ainsi intitulé : *Analectes du Bibliophile*, recueil trimestriel, directeur, Jules Gay, de l'Institut National de Genève ? Il y a trois volumes ; le premier donne : Turin, chef Jean Gay, libraire-éditeur, 6, corso del Re, 1876 ; le second, Bruxelles, chef Jean Gay, libraire-éditeur, 5, place de la Monnaie, 1876 ; le troisième, Bruxelles, chef Jean Gay, libraire-éditeur et à Paris, chez P. Daffis, libraire-éditeur, 1876.

Cette indication bibliographique paraît démontrer les relations, des deux Gay, sinon leur parenté. L. BIGOT.

*
* *

Je puis fournir quelques détails à mon confrère de l'*Intermédiaire* sur ces éditeurs

de Bruxelles qui publièrent tant de livres légers et badins et pour lesquels Rops avait fait une *fine* polissonne avec cette légende « à la blague » comme il les aimait : *Gai et doux c'est.*

Le père Jules Gay, qui n'écrivit guère et qui ne fut que le prête-nom de Poulet-Malassis pour les publications signées le comte d'l*** mourut aux environs de 1881, si je m'en souviens bien, à Bruxelles. — Il n'était à aucun degré que je sache, parent de Jean Gay de l'Institut.

Son fils, qui était un grand blond fadasse, à mine de benêt ahuri, bégayant, pâle, étiolé, évoquant le type de *Charlot s'amuse* de Bonnetain, continua le commerce paternel, ou plutôt l'aggrava. Vers 1883 ou 1884, il s'adjoignit une demoiselle Doucé, Henriette Doucé et c'est sous la raison sociale de ces deux complices que parurent tant de livres dont M. G. nous donne les titres principaux.

Gay fils s'éteignit vers la quarantaine et Mlle Doucé, après la liquidation du fond de la librairie, vint s'établir à Paris. Elle ouvrit boutique rue Drouot, édita quelques livres, afficha de grands projets et disparut un beau matin après de déplorables affaires. J'ignore ce qu'elle est devenue.

Le fonds Gay de Bruxelles fut dispersé. Les frontispices, je crois m'en souvenir, devinrent la propriété d'un avocat belge, Me Stocquard qui s'établit à Paris. Cet avocat doit être fort renseigné sur les Gay père et fils et il conviendrait de le consulter.

D'ailleurs on trouverait aisément à Bruxelles tous les renseignements voulus sur ces éditeurs « sous le manteau ». Ed. Denan, Kistemackers et quelques autres pourraient renseigner avec plus de précision M. G. — Les Gay sont encore à fleur de contemporanéité pour les recherches ; il ne s'agit que de gratter la curiosité et le souvenir de quelques éroto-bibliomanes parisiens. Il en existe encore et de très avertis.

OCTAVE UZANNE.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (T. G., 665 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLII ; XLIV ; XLV ; XLVI, 103).

I. *Poème sur la vie de Jesus-Christ. troisiesme édition. à Paris, chez Jean Camusat, ruë Saint-Jacques, à la Toyson d'or. M DC.XXXV. Avec privilége du Roy.*

Suivent six feuillets non chiffrés ; cinquante pages du poème et deux pages non chiffrées pour l'approbation des docteurs et l'extrait du privilège du roi. A la dernière page : *achevé d'imprimer pour la première fois le 18 iour de mars 1634.*

Petit volume in-32 ; reliure parchemin. A la première page vignette sur cuivre : Jason et la toison d'or avec cette devise : *Tegit et quos tangit inaurat.*

De notre bibliothèque.

II *Petri d'Orville.jurisconsulti.poemata ! Amstelædami,apud Adrianum Wor.et Hæredes gear di onder de Linden. MDCCXL.*

18 pages non chiffrées. 292 pages de texte : Poèmes divers élégiaques et didactiques. Diverses gravures signées A. van der Laan. 1740, — d'assez bon goût.

In-8°, reliure forte du XVIIIe siècle.

De notre bibliothèque.

III. Ch. Trillon de la Bigottière. *La legende des poulardes du Mans.* Mamers, G. Fleury et Dangin. Paris (Pouget-Coulon et Roblot. 1901, petit in-8° de XII. 50 pages, broché.

L. C. DE LA M.

*
* *

Ouvrages à ajouter aux listes précédentes : l'*Odontotechnie, ou l'art du dentiste*, poëme dédié aux dames, par J. Marmont. Paris, 1825, in-12, front. lithographié.

Les Droits et les devoirs de l'homme et du citoyen, poëme philanthropique et politique, d'après la Déclaration des Droits et devoirs de l'homme et du citoyen qui précède la Constitution de l'an III, par J. Laurent-Chaumont, imprimerie Avaniol, 1901, in-8° de 16 pages.

PAUL PINSON.

—

Les droits d'auteur de « Patrie » (XLVI, 569). — La *Presse associée* publie à ce sujet cette brève réponse : « Cette information du *Gil Blas* est erronée ».

—

Ouvrage sur les émaux (XLVI, 235, 436, 486, 606). — Très reconnaissant des indications données par l'*Intermédiaire* et ses savants collaborateurs, j'insiste

encore auprès de M. le Dr Charbonier pour savoir où je pourrais trouver le *Guide de l'amateur des faïences et porcelaines*. J'ai demandé à l'adresse indiquée, on m'a répondu l'exaspérant « épuisé ».

PAUL D'INY.

—

Payot de Linières : Un livre perdu à retrouver (XLVI, 510). — A peine ai-je posé cette question aux lecteurs de l'*Intermédiaire* qu'un hasard heureux me permet d'y répondre : En parcourant un volume in-12 de 1671 : *Les Horreurs sans horreur*, poème comique tiré des Visions de Dom F. de Quevedo, avec plusieurs satyres et pièces galantes, par M. Jaulnay — je trouve, à la suite de ce poème comique qui occupe les p. 1 à 65, un feuillet portant Poisies (*sic*) diverses, puis 46 p. numérotées 1 à 46, contenant : A Monsieur de L... Satyre I ou Dialogue du docteur Métaphraste, et du Seigneur Albert sur le fait du Mariage ; A Mademoiselle de N. Satyre II ; et 19 pièces diverses : stances, élégies, sonnets, quatrains, etc.

La petite plaquette que le Cat. Filheul (Chardin) attribuait à Payot de Linjères n'est donc qu'une fraction du volume de Jaulnay : *Les Horreurs sans horreur* (2e éd. du poème l'*Enfer burlesque*, la 1re éd. est de 1668 in-12) et l'exemplaire cité par les « Archives du Bibliophile » avait certainement cette origine.

Conclusion : Il faut retirer à Payot de Linières le Dialogue du docteur Métaphraste..... et rayer cette plaquette de l'Essai de M. Gustave Brunet sur les Livres perdus ou introuvables. LACH.

—

Madame Guyot (XLVI, 511). — Pigoreau, qui ne cite pas cette femme auteur, dans sa *Bibliographie romancière*, met le roman d'*Amélie de Saint-Far* au nombre des ouvrages prohibés, ainsi que *Julie* ou *J'ai sauvé ma rose*.

J.-C. WIGG

—

Bibliographie des recueils de vers et de prose du XVIIIe siècle (XLVI, 509).

Airs de Cour comprenans le trésor des trésors, la fleur des fleurs et eslite des chansons amoureuses extraictes des œuvres non encore cy devant mises en lumières des plus fameux et renommez poètes de ce siècle, à Poictiers par Pierre Brossard MDCVII.

(Anatole Loquin. *Notes et notules sur nos mélodies populaires. Melusine* t. II (1885) col. 348, et passé en vente chez Durel. passage du Commerce, il y a deux ou trois ans. LÉDA.

—

Booker Washington (XLVI, 234, 386). — Mme Marie Mali a publié, en mai 1900, une très belle étude, dans l'*Humanité Nouvelle*, sous le titre « Booker Washington et les Nègres aux Etats-Unis ».

AN DEN.

—

L. Watteau, professeur à l'académie de Lille en 1785 (XLVI, 565). — Louis-Joseph Watteau est né le 10 avril 1731 à Valenciennes fils de Noël-Joseph et de Marie-Charles de Noyelles. Watteau, Noël-Joseph, né en 1689 et marié 1° avec Fourniez, 2° avec Denoyelle, était le frère de Jean-Antoine Watteau

L. Watteau, professeur à l'Académie de peinture de Lille en 1785, était donc le neveu du célèbre peintre Antoine Watteau.

UN JEUNE ARCHIVISTE.

—

Personnages de tapisserie à identifier (XLVI, 225, 296). — La suite : *Les chasses de Louis XV* d'après Oudry n'est pas de douze pièces, mais de neuf. Ce qui a pu prêter à confusion, ce sont des dénominations différentes données à un même sujet.

La suite a été exécutée aux Gobelins à partir de 1736, dans les ateliers Audran et Monmerqué et reprise en 1742 par les mêmes, sauf la *Curée* qui est de l'atelier Cozette.

La tenture de Florence est aux armes des Bourbons de Parme tissées dans la bordure horizontale supérieure.

Elle n'est plus au Musée national dit Bargello ; on l'a enlevée pour être placée dans l'un des grands corridors de la galerie royale des Offices.

Ces corridors seront entièrement tendus de tapisseries et plusieurs suites françaises y figureront.

GERSPACH.

(Florence).

—

L'inventeur (et non l'inventaire) de la feuille de vigne ? (XLVI, 399). — C'est, fait assez inattendu, à l'antiquité romaine, tout au moins, qu'il faut faire

remonter l'usage de la feuille de vigne dans la statuaire humaine. On en trouve la preuve dans le précieux *Répertoire de la Statuaire grecque et romaine* de M. Salomon Reinach, t. II, p. 786.

Dr A. T. VERCOUTRE.

—

Puits dans les églises (XLIV ; XLV ; XLVI, 442, 490). — Il existe dans l'église Notre-Dame de Poissy (Seine-et-Oise), un puits situé dans le bas de la nef, côté droit ; il a 8m,00 de profondeur et est alimenté par une source d'eau très pure, la pierre fermant son orifice est apparente dans le dallage.

Le diamètre de ce puits est de 0m 60 et sa construction semble être du XIe siècle.

EMMANUEL CASSIER.

—

L'exhaussement du sol parisien (XLVI, 293). — Le Dr B. rappelle que Notre-Dame avait jadis des marches devant son perron.

S'il faut en croire les nombreux érudits qui ont étudié la question, il s'agirait là d'une simple légende.

En effet, la plate-forme. existant autrefois devant la façade et appelée Parvis était *au niveau du pavé de l'église*.

Le Parvis, clos de barrières, s'élevait de *deux mètres* environ au-dessus du sol voisin et des berges de la Seine.

Il existait, il est vrai, un escalier de 13 marches pour permettre d'accéder à l'église du côté de la rivière, mais cet escalier, qui a disparu dans le courant du XVIIe siècle, était situé vis-à-vis de la rivière, et non devant la façade de l'église.

Le sol environnant s'étant élevé peu à peu, le parvis disparut, et ne se distingua plus que par sa clôture, qui fut elle-même supprimée au XVIIIe siècle.

Il ne faut pas oublier que lors des fouilles faites en 1847, on eut l'intention d'abaisser le sol de la place pour dégager la façade, mais on se trouva immédiatement en présence de constructions romaines s'étendant sous l'église.

EUGÈNE GRÉCOURT.

*
* *

Toutes rues furent haussées
Dans toute la Cité,
Car quatorze montées
Il falloit pour entrer
Dedans la cathédrale.

L'Origine des antiquités de Paris, par Poirier dit Buteux. Ce poète de rue vivait à la fin du XVIIIe siècle.

—

Notre-Dame est-elle bâtie sur pilotis (XLVI, 570). — Le collaborateur Tonnel a absolument raison, selon moi, de croire que la légende des pilotis de Notre-Dame devrait être écartée depuis longtemps.

En effet, tous les auteurs sont à peu près d'accord pour reconnaître que, sous le pavé de l'église, existent des constructions romaines dépendant d'un vaste édifice.

Ce fait a, d'ailleurs, été établi lors des dernières fouilles effectuées en 1847, ainsi que je le rappelle dans ma réponse au sujet de l'exhaussement du sol parisien, et d'une autre légende relative aux marches qui auraient existé devant la façade de Notre-Dame (XLVI, 293).

*
* *

Les chevaux du Carrousel (XLVI, 350, 494). — D'après Gabriel Guillemot, les chevaux de bronze, attelés au char de triomphe surmontant l'arc du Carrousel, appartenaient primitivement au temple du Soleil à Corinthe ; de là, Théodose les fit transporter à Constantinople où le doge Dandolo les prit pour les emporter à Venise ; de Venise, Bonaparte les envoya à Paris où ils restèrent jusqu'en 1815.

La plate-forme de l'arc de triomphe resta découronnée jusqu'en 1828, époque à laquelle on y installa un char traîné par quatre chevaux et portant une statue de femme, le tout en bronze, d'après les dessins de Bosio.

La statue représentait la *Restauration*. Le gouvernement de Louis-Philippe consentit à la conserver, en 1830, à la condition qu'elle représenterait la *Charte*.

Qu'a-t-elle représenté depuis ? Que représente-t-elle aujourd'hui ? C'est une question que chacun peut résoudre suivant ses affections ou ses opinions ; de cette façon la statue peut plaire à tous les partis et n'en gêner aucun.

EUGÈNE GRÉCOURT.

*
* *

Lire à ce sujet l'article *Chevaux de Venise* (*Magasin Pittoresque* 1840, page 37) finissant ainsi :

C'est maintenant un dicton populaire en Italie que ce qu'ils offrent de plus remarqua-

ble, c'est d'avoir voyagé successivement de Chio à Constantinople, de Constantinople à Venise, de Venise à Paris et enfin de Paris à Venise.

ALEM.

—

Gâteaux sacrés (XLIV ; XLV ; XLVI, 50, 275, 491). — *Pain et vin de communion.* L'usage que signale L. C. de la M. existait aussi en Lorraine. On trouve sur le département de la Meurthe les détails suivants :

A Regniéville, une pièce de terre, dite la Tenue, était anciennement chargée de la double redevance annuelle d'une certaine quantité de blé et d'un pot de vin ;

A Réménoville, la pièce de terre le Grand Puits ; à Xirocourt, le canton de la terre En-Sensart ; à Serrières, autre canton dit Sur-la-Ville, devaient chacun un pot de vin ;

A Vilcey-sur-Trey, cette redevance était d'une chopine et demie à prendre sur la Vigne Barbotte ;

Le tout pour être distribué à Pâques aux communiants. H. LEPAGE.

—

Trompette de terre cuite pour la chasse (XLVI, 350, 495). — Il y a quelques années, aux fêtes de la Chandeleur et du mardi gras, les gamins de Paris assourdissaient les passants par ces instruments grossiers, achetés dans les bazars. A. SY.

*
* *

Est-il bien certain que les faïenciers de Paris ne vendent plus de trompes ou cornets en grès à l'époque du carnaval ? Leur bruit peu harmonieux a retenti dans les rues au moins jusqu'à la suppression de la promenade du bœuf gras rétablie en ces dernières années. LÉDA.

*
* *

Le Musée de Cluny possède une belle trompe de chasse en faïence émaillée.

A S.. E.

—

Les commodités au XVIIe et au XVIIIe siècle (XLVI, 236, 387, 500, 553). — L'*Intermédiaire* a déjà publié bien des notes sur cette question. Il paraît probable que les architectes des siècles derniers ne se préoccupaient pas de réserver dans les maisons elles-mêmes une place pour les cabinets d'aisance ; mais il ne résulte pas de là que l'usage de ces commodités ait été peu répandu : on les installait généralement dans les jardins qui entouraient les maisons ou dans les cours, en dehors des habitations; cela se passe encore ainsi dans nombre de petites villes de province : dans la plupart des vieilles maisons, il faut sortir du bâtiment, malgré le froid, la pluie ou la neige, pour se rendre au local en question, et les vieux habitants considèrent souvent comme un inconvénient l'établissement des cabinets dans l'appartement.

Au XVIIIe siècle, j'ai rencontré plusieurs fois la preuve de l'existence de ces cabinets dans les plus petites villes En voici un exemple :

A Neufchâteau, (chef-lieu d'arrondissement des Vosges), le maire royal était chargé de l'administration d'une fondation faite en 1616 par un ancien curé de la paroisse, Dominici. Dans les biens de cette fondation se trouvaient deux maisons contiguës, une grande et une petite. Or, les baux de location de cette dernière au XVIIIe siècle sont ainsi conçus :

Je soussigné..... maire royal, administrateur de la fondation Dominici, loue à X... une petite maison située rue du Han, pour...., la dite petite maison composée d'une chambre basse et d'une chambre haute avec son grenier.... ledit X (le preneur) « devant avoir pied levé *dans le jardin de la grande maison de ladite fondation pour aller aux latrines*, ainsi que pour tirer de l'eau dans la citerne pour son usage seulement ... »

PAUL CHEVREUX.

*
* *

A quelques kilomètres de Nevers se trouve le vieux château des Bordes, bien déchu de son ancienne splendeur. Après avoir appartenu à des seigneurs du même nom, il passa aux la Platière d'Anssienville, la Grange d'Alquian, Béthune-Pologne, la Tour du Pin, etc. Dans la curieuse notice que lui a consacrée M. Bonvalet se trouve citée une lettre fort spirituelle de l'abbé de Chaulieu, secrétaire du Mis de Béthune. J'en extrais ce qui suit, d'un intérêt tout particulier pour la question dont il s'agit:

1676..... Enfin après de si grands hasards, nous étions arrivés ici il y a quatre jours : et jamais israélite, après les déserts d'Arabie, n'avait trouvé la terre de promission avec

tant de joie que nous avions fait les Bordes On y mange quatre fois par jour, on y doit vingt heures et il n'y a point de lit que le sommeil n'ait fait de ses propres mains. *Que je vous ai souhaitée pour satisfaire votre rage des chaises percées ! Chaque chambre a la sienne de velours avec des crépines et un bassin de porcelaine et son guéridon pour lire. Le marquis a fait apporter la sienne près de la mienne et nous passons les jours dans ce lieu de délices. Il n'y a point de constipé à qui une chaise comme cela ne donnât de diarrhée et dût le Rolet, ennemi déclaré de la chaise percée, et que j'ai entendu une fois appuyer son opinion d'une dispute fort aigre contre nous, en enrager, j'en aurai une dès que je serai de retour. Je ne sache que Montaigne et moi qui ayons traité le chapitre d'une chaise percée aussi longtemps ;* mais de bonne foi la force de la vérité m'emporte !

—

Les charivaris (XLVI, 514). — Festus rapporte qu'aux fêtes de Cérès on jetait des noix, παφυα, aux enfants qui se les disputaient à grand bruit.

L'un des plus anciens commentateurs de Virgile, Maurus Servius Honoratus, observa une semblable coutume en un certain moment de la noce romaine, afin que grâce au tapage on n'entendit pas *votem puellæ virginitatem deponentis*. Aussi, dit du Cange *Caria* signifia bientôt tumulte et sédition et telle est pour lui l'origine de notre mot *Charivari*.

On croit que le tumulte des secondes noces ne fut tout d'abord appliqué — par dérision pure — qu'au mariage des veuves très certainement peu en faveur à l'origine des sociétés antiques. Dans l'Inde, elles devaient se précipiter dans le bûcher de leur époux. Chez les juifs, si leur sort ne tourne plus au tragique, la loi fait au nouveau mari un sort ridicule dans le but évident d'empêcher ces sortes d'unions. En Grèce enfin, d'après Natalie Comes, les veuves ne se remarièrent pas dans le principe. Le charivari, même actuellement en Russie, semblerait s'appliquer plus spécialement au second mariage des femmes puisque d'après M. de Gubernatis, il apprend au nouvel époux que le sort du premier mari lui est réservé, c'est-à-dire qu'il sera à son tour enterré par la dame.

En somme, cette parodie du mariage romain doit être un souvenir de la conquête. LÉDA.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Un bail de 400 ans. — J'ai découvert, il y a quelques jours, chez un paysan de mon village, nommé *Legrain*, la copie d'un acte très curieux, dont voici la reproduction intégrale :

Extrait de la traduction (en style de nos jours) de la copie en Espagnole (*sic*) de l'acte de session faite par *dom Magis Englebert Legrain* (Logrono) comte, etc... en faveur de Philippe de Bourgogne.

Aujourd'hui, 30 juillet 1455, a été fait par moi, et juré sur le St-Evangile, afin qu'il n'y ait pas entre mes descendants et ceux de mon noble ennemi de contestations, l'acte suivant, signé par ma main, qui a su si longtemps tenir l'épée pour défendre loyalement la cause sacrée de son seigneur et maître, *Alfonse V*, roi d'Espagne.

Etant tombé sous le fer de mon noble ennemi, et étant fait prisonnier à la défaite de *Bouvignes*, par *Allans*, garde du corps de monseigneur *Philippe de Bourgogne*, étant retenu au chateau fort de *Poil-Vach* signé contrat pour ma rançon, une grande partie de mes biens pour avoir la vie sauve.

Par la grâce de Dieu, dom *Magis Englebert Logrono* (*Legrain*) *comte de Burgos et de Baly*, *seigneur de Molina* et capitaine général des armées, alliées de leurs majestés, le Roi de France et de son Altesse révérendissime *Louis de Bourbon*, prince évêque et seigneur de la principauté de Liège, qui me font l'honneur de me servir de témoins dans l'acte que je fais en faveur de *Philippe de Bourgogne*, duc de Luxembourg, comte de Flandre, d'Artois, de Hollande, de Zélande etc... Lequel déclare céder pour *paiement de rançon, la jouissance d'une grande partie de mes biens pour le terme de quatre siècles*, dont, plans et titres ci-joints sous les conditions suivantes :

1° Qu'à l'époque fixée, mes biens seront restitués à mes descendants, héritiers (sans frais, ni procès) ayant reçu cette garantie je jure sur le Saint Evangile que je suis seul possesseur seigneur et maître de tous ces biens et vasseaux, qui sont situés dans le comté de *Logrono*, l'*Ardenne*, les *Vosges*, la *Lorraine* ; comprenant toutes ces seigneuries qui se composent de 6 castels avec terres dépendantes ainsi que 34 censes avec dépendances, et 2000 bonniers terres labourables, plus 1000 bonniers prairies et patures situées sur le littoral des Pays-bas et 1000 bonniers en bois et domaines seigneuriaux en Ardennes, en grande partie longeant la Meuse, dont le plan

avec indications se trouvent ci-joint. — declare devant Dieu donner jouissance de l'usufruit de tous ces biens pour le terme de *400 ans* à Monseigneur *Philippe de Bourgogne*, duc de Luxembourg, etc .. ainsi qu'à tous ses descendants, pour avoir la vie sauve, à condition que si cette noble famille n'avait pas d'héritiers, tous mes descendants pourraient et auraient le droit de réclamer les dits biens, au noble Seigneur qui deviendrait l'héritier présomptif de la fortune et des titres des ducs de Bourgogne.

Considérant que la jouissance des dits biens est fixée à 400 ans et que par conséquent l'époque de la restitution par les descendants de monseigneur Philippe de Bourgogne, duc de Luxembourg etc... est le *3 juillet de l'an de grâce 1855*, il est accordé sur sa demande, exposant que à cette date,la récolte est encore sur la terre, celle-ci appartenant de plein droit à l'ensemençeur le terme n'étant pas expiré,accorte après ratification, trois mois de surplus, l'échéance sera le 30 novembre, jour de la Saint-André sans délai ; les terres à cette époque étant libres de toutes dépouilles. Tous mes descendants, héritiers reprendront leurs biens ainsi qu'il est mentionné dans l'acte fait à cet effet,et signé par leurs majestés messeigneurs et maîtres qui les prennes, sur leurs loyables protections,afin de faire exécuter ces conventions par les armes.

La restitution se fera le jour indiqué ci-dessus par les descendants de Monseigneur le duc de Bourgogne etc... et les miens comme il est stipulé dans l'acte de cession que nous faisons loyalement et signé par chacunes des parties et scellé de ses armes ainsi qu'approuvé par nos très honorables témoins messeigneurs et maîtres : sa majesté *Louis, roi de France* et reverendissime Evêque *Louis de Bourbon* prince eveque et seigneur de la principauté de Liège, et messire *Jean François Dandelot*, seigneur de Hore et de Lescalatine, de L'O baron de Lignes, et le comte *Jean Cruffaux*, seigneur de Moureau, de Neuville et de Lambersant, chevalier de l'ordre, envoyés tous deux pour représenter monseigneur le duc de Bourgogne de Luxembourg, et ayant envoyé son Altesse royale prince et évêque, Messire *Georges de Basta*, comte du Saint-Empire et de Sulte, seigneur d'Everbech et de Marselde, pour représentants. Ces deux derniers qui ont loyalement traité cette affaire à bonne fin et dont ils ont obtenu ratification de monseigneur Philippe duc de Bourgogne, etc... Lequel a juré sur la foi du serment et sur le Christ qu'il obligeait d'agir loyalement tous ses descendants sous peine d'exclusion envers ceux de Dom Magis Englebert Logrono (Legrain) comte de Burgos et de Balsy,etc.. seigneur de Molina et capitaine général des armées alliées, son prisonnier de guerre qui lui cède ses biens pour le terme de quatre siècles.

Reconnais toutes ces conditions loyalement et l'époque fixée par le présent acte, et impose à tous ses descendants les conditions suivantes :

De ne jamais vendre, ni aliéner les biens qui leur sont concédés pour 400 ans, répondant sur leur honneur et leur foi de gentilshommes, que toutes ces conditions seront respectées par tous leurs héritiers, descendants, et faisant à cet effet servir de témoin son fils bien aimé, *Charles* duc *de Bourgogne*, etc... son seul et unique héritier de tous ses titres et fortunes, afin qu'il les transmette à tous les siens, ceci est ma volonté et déclare exclus celui qui ne suivra pas ce traité.

Fait et signé en trois expéditions par les parties contractantes composées de :

1° Messire le comte *Jean-François Dandelot*, seigneur de Hore, et de Lescalative, de L'O baron de Lignes.

2° Le comte *Jean Ruffaux*, seigneur de Neuville de Moureaux et de Lambersant, chevalier de l'ordre.

3° Son altesse et révérendissime *Louis de Bourbon*, prince, évêque et seigneur de la principauté de Liège.

4° Messire de *Basta* comte du Saint-Empire et de Sulte, seigneur d'Everbèche de Welde et de Morselde ces deux derniers nobles qui ont signé cet acte et scellé de leurs armes ainsi que sa Majesté le *roi de France* qui signe et approuve afin de faire respecter ce traité.

Cette copie semble avoir été faite, il y a une soixantaine d'années, par le père du paysan chez lequel je l'ai découverte. Elle est suivie de la filiation directe de la famille *Legrain* depuis ce Dom Magis Englebert, né à Madrid, le 24 août 1409 et marié à Anne *Wools de Trieche* (*sic*) jusqu'au père du paysan actuel né le 24 août 1804. Ce document a un véritable intérêt historique s'il est authentique ; quelle peut être sa valeur ? Est-il déjà connu ? où serait l'original ? en 1855 à l'échéance de cette sorte de bail, des membres de cette famille ne tentèrent-ils pas de ressaisir les biens cédés par leur ancêtre quatre siècles auparavant ?

Vte DE HENNEZEL D'ORMOIS.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON.St-Amand-Mont-Rond.

XLVIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 10 Novembre 1902.

38e Année — 31, bis r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 985 — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

671 — 672

Questions

Louis XIII au Mans, en 1614. — Une pieuse légende accréditée par M. l'abbé Lochet dans sa *Notice historique sur le pèlerinage de Notre-Dame de Torcé* (p. 56) veut que Louis XIII, se rendant au Mans avec Marie de Médicis, ait séjourné quelques heures à Torcé, le 8 septembre 1614. On nous a si bien renseigné sur ce que fit ce même roi en décembre 1615, pourrait-on le faire pour cette date antérieure, assez discutée, au reste, par les auteurs locaux ? L. C. de la M.

Le comte de Nantouillet. — Quelque collègue obligeant pourrait-il me dire quel est actuellement le descendant le plus direct de cet intime du duc de Berry ? J'ai plusieurs raisons pour croire que c'est un diplomate espagnol, mais j'ignore son nom. La Résie.

Concession royale à Marly-le-Roi. — Louis XIV a fait une concession de 6 pouces d'eau (60 mètres cubes), à la commune de Marly-le-Roi, concession dont jouit encore actuellement cette commune. On a consulté sans résultat l'administration des Eaux à Versailles, à la Machine, les Archives de Seine-et-Oise. Pourrait-on me rendre le service de me procurer la date exacte de cette concession, d'autant plus que ce document serait de la plus grande utilité pour la commune de Marly ? Piton.

P. Marin Mersenne. — Où trouver des notes sur cet ami de Descartes ?

Existe-t-il des biographies complètes ? Est-il indiscret de demander aux amis de l'*Intermédiaire* ce qu'ils savent de ce fameux mathématicien ? Prière instante de se rappeler que le questionneur est loin de toute documentation possible, et ne peut compter que sur ses aimables confrères. Paul d'Iny.

Le poinçon de l'orfèvre Lehendrinck. — Prière de me donner la description exacte du poinçon de maître, de l'orfèvre Lehendrinck (règne de Louis XVI). Les pièces faites par cet orfèvre portaient-elles d'autres poinçons pour indiquer l'année de leur fabrication ? N'ayant pu me procurer de bonnes pièces exécutées par ce fabricant, je désirerais savoir si, outre le ou les poinçons, certaines pièces ne portaient pas en toutes lettres la mention : *Lehendrinck orfèvre-joailler du Roy* ? Mikael.

Armoiries à déterminer : de gueules au sautoir d'or. — Sur un plat d'argent du XVIIIe siècle, se trouvent deux écus accolés sous une couronne de comte. Le premier porte : *de gueules, au sautoir d'or, accompagné en chef et en pointe de deux molettes de même, et accosté de 2 aiglettes aussi de même* ; le second : *d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de deux étoiles de même en chef et d'un croissant aussi de même en pointe.*

J'ai trouvé que ce dernier pouvait être attribuée à la famille Hamel (Normandie) et l'autre aux Le Féron.

Y a-t-il eu alliance entre ces deux familles ou d'autres maisons portent-elles les mêmes armes ? Je serais reconnaissante aux aimables collaborateurs de l'*Intermédiaire* de me renseigner à ce sujet.

SEDANIANA.

—

Pièce d'or espagnole. — Je possède une pièce d'or espagnole à l'effigie de Ferdinand VII équivalent à une de nos pièces de cent francs. Le fait que cette pièce porte la date de 1810 ne la rend-il pas particulièrement intéressante ? Est-elle rare ? Quelle peut en être la valeur ?

DE MORTAGNE.

—

Prieuré des Roquillats. — Où se trouvait ce prieuré, voisin de Saint-Malo ?

CHARLEC.

—

Faux documents dans les dépôts publics. — Que fait-on lorsque, dans un dépôt public, on vient à reconnaître qu'un document est faux ?

Une telle pièce continue-t-elle d'être communiquée ? Probablement elle est tout de même conservée ? — Mentionne-t-on sur le document que c'est un faux ? — Enfin, en délivre-t-on encore des copies ; et dans ce cas, ces transcriptions portent-elles l'avis qu'elles ne sont que la copie d'un faux ?

Dans les cas qui précèdent, la mention de faux serait-elle mise de façon à ne pouvoir être enlevée ?

Et en droit, si on ne délivre pas de copie d'un document reconnu supposé, un particulier dont la famille ou l'ascendance serait citée dans cet acte, pourrait-il, en raison de ce motif, en obtenir copie ? — Si oui, mentionnerait-on que l'original est faux ?

L'idée de cette question est venue de ce fait qu'une personne a émis un doute sur l'authenticité d'un document publié au numéro II (août 1900) de mon *Recueil d'actes notariés d'état-civil, pièces authentiques inédites et in extenso sur les familles.* — Cette publication était la reproduction d'une copie délivrée par un dépôt public, comme la transcription d'un acte original qu'il possédait (lequel original est authentique d'ailleurs).

Baron MAXIME TRIGANT DE LATOUR.

—

L'acte de baptême de Clusius. — Cet acte n'existe pas à Arras, où Charles de l'Escluse est né en 1526, le plus ancien registre de paroisse ne remontant qu'à 1564. Sans cette pièce, il est impossible de donner la date de sa naissance, qu'on fixe au 18 février (Valère André) ou au 19 mars (Melchior Adam et autres). N'y-a-t-il point dans les dépôts publics de l'étranger, où Clusius a résidé, Leyde, Vienne, Prague, une expédition authentique de cet acte ou au moins un document officiel qui puisse nous renseigner à cet égard ?

V. A.

—

Famille Estourneau. — Je fais appel à la science de l'*Intermédiaire* pour avoir des détails complets sur les représentants les plus connus de cette famille. Jacques Mathieu Estourneau, né à La Flèche vers 1486, fut architecte. Où et quand mourut-il ?

Son fils Mathieu Germain aurait vécu de 1511 à 1598 et fut jurisconsulte ; il eut pour fils Mathurin qui fut architecte comme son grand-père ; il est né vers 1579. J'ignore la date de sa mort.

PAUL D'INY.

—

Prélats-académiciens. — Lieu et date de naissance. — Il serait bien étonnant que quelque ecclésiastique des pays intéressés n'ait pas recherché — et trouvé — le lieu et la date précise de naissance des prélats académiciens dont les noms suivent. Ces renseignements, qui font défaut dans les Biographies générales, les vaillants chercheurs qui les auraient recueillis et peut-être publiés dans des ouvrages spéciaux, seraient bien aimables de me les communiquer.

Montazet, né le 17 août 1713. Malvin de Montazet, archevêque de Lyon, né au château de Quissac en 1712.

Poncet de la Rivière (Michel), évêque d'Angers, né à... vers 1672.

L'abbé de Radonvilliers, né au diocèse de Nevers en 1709.

Chamillart (Jean-François), évêque de Senlis, né à... le...

Clermont-Tonnerre (François de), évêque-comte de Noyon, né à... en 1629.

Estrées (Jean d'), archevêque de Cambrai, né à... en 1666. T. L.

—

Pierre Le Vacher. — Est-il possible d'avoir quelques détails biographiques sur ce missionnaire mort à Alger en 1683, de la mort atroce que l'on connaît ?

PAUL D'INY.

—

Mathurin Jousse, serrurier fléchois. — Pourrait-on me donner sur ce maître serrurier du XVIIe siècle des renseignements biographiques et bibliographiques, sans trop, toutefois, me renvoyer à des compilations que je n'ai pas à ma disposition en ce moment ?

***

Joseph Sauveur, savant du XVIIe siècle. — Je pose sur ce savant la même question et remercie d'avance les aimables intermédiairistes qui répondront.

L. C. DE LA M.

—

L'abbé Sonnet. — Un aimable collègue pourrait-il me donner quelques renseignements sur un *abbé* de cour, nommé *Sonnet* qui signait Sonnet de la Milousière ou Sonnet-Milousière, du nom d'une propriété voisine de Vire, sa ville natale. Cet abbé qui est mort, âgé de 80 ans, à Paris, vers 1850, avait émigré et serait devenu précepteur des fils du roi de Prusse, en particulier de celui qui devint Guillaume Ier. Revenu en France, il aurait été l'interprète de Napoléon dans sa première entrevue avec Marie-Louise. Il fut l'un des premiers membres de la Légion d'honneur, reçut un cadeau de l'empereur qui lui aurait même offert l'archevêché de Paris ; il le refusa, dit-on, parce qu'il voulait être tranquille. Ses héritiers ont eu de lui de très beaux objets, dont plusieurs sont réputés avoir été acquis par l'abbé Sonnet après le pillage de l'appartement de la princesse de Lamballe, plus une superbe bonbonnière cerclée d'or portant en miniature un très joli portrait de l'abbé, œuvre, d'après ces héritiers qui le tenaient de lui-même, de la princesse de Metternich. Quatre ou cinq portraits de l'abbé Sonnet existant à Vire le représentent sous des traits fins, même jolis, et avec des yeux très-spirituels. B. H

Porcon de la Barbinais. — L'acte héroïque attribué à ce vaillant corsaire surnommé « le Régulus Malouin » est-il historique ou faut-il le ranger, dans le domaine de la légende ? Dans le premier cas, je désirerais des documents ; dans le second, j'aimerais à connaître l'origine de la légende. CHARLEC.

—

Edouard Gorge. — Je désirerais quelques renseignements sur ce pamphlétaire breton écrivant aux environs de 1830.

CIN.

—

César Franck. — Je serais reconnaissant de connaître l'indication de tous documents, articles, anecdotes, etc., sur César Franck. M. D. C.

—

Renan et l'Allemagne en 1870-1871. — Est-il vrai, comme plusieurs l'affirment, que l'auteur de la *Vie de Jésus* ait encensé les Allemands pendant la guerre de 1870-1871 ? P. NIPSON.

—

Termes employés dans un inventaire de 1793. — Pourrait-on m'éclairer sur le sens des mots suivants relevés dans un *inventaire* de 1793 : BRAYASSE (lin en) cloche de MÉTAILE = DIC = POLEAU = PLAT A SERTE = POULOUSIER = TIERSON = VANAILLES. Ces termes sont inconnus dans le patois du pays breton, où ils furent employés à l'époque dite. Ils ne figurent d'autre part ni dans Lacombe ni dans Roquefort ni dans Jaubert. Un peu de lumière *S. V. P.*

M. ARMORIC.

—

Echelle précise des cartes de Cassini. — Sur des cartes que je possède, paraissant réimprimées à la Restauration, l'échelle semble être de 228 millim. pour 20 kil. ce qui reviendrait à 1/87,719. Quelle est au juste la mesure adoptée pour ces cartes si précieuses ? Et connaît-on la date à laquelle chacune des feuilles a été composée et tirée ?

Dr VIGEN.

Dormir à la belle étoile. — Je lis dans les *Lectures pour tous* de mars 1900 que : « l'expression courante *Coucher à la belle étoile* vient de l'enseigne commune jadis de « la Belle étoile »

Est-ce exact ? CIN.

Portraits Amiénois non signés. — J'ai : 1° le portrait, crayon et estompe, légèrement teinté, de Mgr de Gallien de Chabons, évêque d'Amiens en 1822, mort en 1838 ; 2° le portrait peint du chanoine Clabault, son Secrétaire Général. A quels artistes pourrait-on attribuer ces portraits ? Quels peintres d'Amiens ont eu plus spécialement la clientèle du clergé, de 1820 à 1840 ? Ces portraits n'ont pas été gravés. La Bibl. nat. d'ailleurs, n'a pas de portrait de ces deux personnages. V. A.

—

Plaques de ceinturon. — Je possède deux plaques de ceinturon dont je voudrais découvrir la provenance.

La 1re toute en cuivre, de forme rectangulaire, mesurant 9 cent. 1/2 sur 6 cent. 1/2, est ornée en son milieu d'une grosse fleur de lis en relief, rapportée. On lit cette inscription grossièrement gravée au dessus de la fleur de lis :

POUR MON DIEU

et au-dessous :

MON ROI ET MA PATRIE

La 2e plaque aussi en cuivre, mesurant 11 cent. 1/2 sur 8 cent., est ornée en haut et en bas d'une simple cannelure Au milieu et en relief se trouve un écusson d'acier de forme triangulaire courbé ; il est rayé verticalement (de gueules) et chargé d'un C en cuivre ornementé. La pointe centrale du sommet de cet écu s'engage sous une couronne de prince du Saint-Empire, telle que Rietstap la dessine.

J'ajoute, pour aider l'obligeant intermédiairiste qui voudrait bien me renseigner, que j'ai eu un bisaïeul officier au régiment de Condé-Infanterie, et un autre à l'armée de Condé pendant l'émigration. Ce dernier servit ensuite quelque temps dans le régiment de la Tour Infanterie au service de l'Angleterre, puis il fut capitaine dans la milice du grand duché de Francfort sur-le Mein jusqu'à la Restauration. JEHAN.

—

Portrait de Jean Toubeau, maître-imprimeur de Bourges [1628-1685]. — Existe-t-il un portrait authentique, peint, dessiné ou gravé, de cet érudit libraire-imprimeur, arrière-petit-fils du célèbre imprimeur - artiste Geoffroy Tory, ancien prévost des marchands, ancien échevin de la ville de Bourges, auteur des *Institutes du Droit consulaire*, plusieurs fois réimprimées, et dont Hippolyte Boyer, dans son *Histoire des Imprimeurs et Libraires de Bourges* (in-8°, 1854), a pu dire, à bon droit : « Jean Toubeau est une illustration typographique pour le pays » ?

La première édition des *Institutes* (Bourges, 1682, 751 pages, petit in-quarto, avec Suppléments), fut dédiée, par son auteur, au grand Colbert, marquis de Chasteau-Neuf, ministre et secrétaire d'Etat, etc.

Nous possédons, de ce précieux et rare ouvrage, l'exemplaire, admirablement conservé, imprimé sur grand papier, de Colbert même, volume relié en maroquin rouge ancien du Levant, avec filets, dentelles, tranches dorées et orné des armoiries à la Couleuvre tortillée du grand Ministre, largement frappées en or sur les plats. Nous voudrions bien y pouvoir joindre un portrait de l'auteur.

ULRIC R.-D.

—

Société philotechnique. — Qui était, en 1825, secrétaire de la Société philotechnique à Paris ?

Existe-t-il un historique de la Société depuis sa fondation ? En quelle année a-t-elle été constituée ? ERMYN.

—

Carnets de blanchissage. — Pour certaines études sur le prix de la vie, j'aurais besoin de savoir où me procurer d'anciens carnets de blanchissage. B.

—

Pied gauche et main droite. — Pourquoi part-on du pied gauche et salue-t-on de la main droite ? Cette coutume existe-t-elle chez tous les peuples ? Quelles sont les causes physiologiques, instinctives, ou les raisons soit morales, intellectuelles ou sociales, soit simplement conventionnelles qui peuvent avoir déterminé cette habitude, et, dans le dernier cas, encore, pourquoi ?

Dr C.

—

La houille blanche. — A qui faut-il attribuer la paternité du mot ?

PAUL EDMOND.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

Armoiries de Victor Hugo (XLV). Les Hugo de Lorraine, anoblis (1535-1537) en la personne de Georges Hugo, fils de Jean Hugo, capitaine dans les troupes de René II, duc de Lorraine, et demeurant à Rouvrois-sur-Meuse, par le cardinal Jean de Lorraine, archevêque de Reims et Narbonne, etc. (d'Hozier, registre IV Hugo I) portaient :

D'azur, au chef d'argent, chargé de deux merlettes de sable.

Ces armes, Victor Hugo, trouvant sans doute, comme pair de France, que celles de l'empire qui lui appartenaient, manquaient de noblesse se les attribua. Ce sont celles qui, dans l'*Armorial historique de la noblesse de France* (Paris. Amyot, s. d. in-8°) figurent au-dessous de ses nom et titres.

Par la suite, dictant ou inspirant : (oh ! combien nombreux biographes et biographies !), ce fut aux Hugo de Lorraine que voulut, avant que d'abdiquer ses titres sur l'autel de la patrie et de la démocratie, se rattacher le poète.

Les merlettes de sable lui tenaient au cœur.

Cependant, les armes auxquelles il avait droit, et dont il scellait, en 1823, ses lettres, avec un cachet, appartenant, il est vrai, à son père, ne comportaient pas de merlettes.

Au lieu des belles armes très simples du XVIe siècle des Hugo de Lorraine, plus haut décrites, que l'on se figure, en effet, l'échevêtrement, la confusion et l'écartèlement d'un blason de l'empire, ayant passé par la chancellerie du roi Joseph.

Il se peut lire et il a été décrit, ici, ainsi :

Ecartelé, au 1 d'azur, à l'épée en pal d'argent, la pointe en bas montée d'or, et accompagnée en chef de trois (1) *étoiles d'argent, mal ordonnées ; au 2e, de gueules au pont de trois arches d'argent, maçonné de sable, soutenu d'une rivière d'argent, et brochant sur une forêt de même ; au 3e, de gueules, à la couronne murale d'argent, crénelée de quatre pièces ; au 4e, d'azur au cheval libre et cabré d'or.*

(1) Pour moi, je n'en vois que deux et très bien ordonnées.

Je n'aurais point donné aux lecteurs de l'*Intermédiaire* l'ennui de la lecture plutôt longue et fastidieuse de ces armes, évidemment dépourvues de simplicité, si le cachet même dont se servait Victor Hugo, pour timbrer les lettres intimes adressées à son père, n'avait lui-même son histoire.

Elle est simple, d'ailleurs. Le général Hugo, retiré à Blois, avait chargé son fils, le débutant des *Odes et Ballades*, cherchant alors par son crédit auprès de son « illustre ami » M. de Châteaubriand, à faire obtenir au général, un poste de lieutenant général de la Restauration — parfaitement ! — de commander ce cachet.

Il ne suffisait pas que la confusion des armes du comte de Siguensa y fût rendue le plus clairement possible.

Encore fallait-il que ce fût à bon compte. Le père semblait aussi peu enclin à la prodigalité que le fils.

D'où, au cours des lettres autographes de Victor Hugo à son père, appartenant à la bibliothèque de Blois, que j'ai sous les yeux, les explications nécessaires qui vont suivre.

Le 17 septembre 1823, Victor Hugo scellait pour la première fois une lettre, dont sa femme avait fait, épistolairement les deux tiers des frais, de son cachet comtal. Il devait s'en servir fréquemment par la suite. Mais, jamais, peut-être l'empreinte ne devait venir aussi nette.

Le soin attaché par Victor Hugo à obtenir une bonne empreinte de leur jeune blason se comprend, d'ailleurs, aisément. Non seulement, c'était la première fois qu'il en faisait usage, mais, c'était la première fois également, que le général allait en avoir connaissance.

Aussi, sur la partie repliée du verso, tenant lieu d'enveloppe, ce post-scriptum de Victor Hugo à la lettre de sa femme :

Le cachet de cuivre dont tu verras l'empreinte sur cette lettre, est terminé, il est fort beau, celui d'acier qui demande plus de tems, me sera bientôt remis par le graveur, Il ne veut pas faire l'écusson colorié à moins de 2 fr. J'attends tes intentions à cet égard.

Marque-moi de même par quelle voie il faudra t'envoyer le cachet d'acier. Adieu encore, bon et cher papa !

La mort du petit Léopold, le premier enfant de Victor Hugo et d'Adèle Foucher mis en nourrice et mort à Blois, sur ces entrefaites, en dépit des soins dont il avait été l'objet, ne coupa pas court à cette préoccupation d'ordre moindre ; et par l'intermédiaire d'un voyageur ami, le poète adressait, le 16 octobre 1823, le fameux cachet à son père.

M. Lemaire te remettra avec cette lettre, les 2 bouteilles de fleur d'orange le cachet d'acier qui a excité ici l'admiration de tout le monde par la beauté de son fini et l'écusson colorié.

Il est vrai que l'écusson colorié avait subi une petite augmentation ; mais si légère, que le général semble l'avoir supportée sans protester :

L'écusson colorié a coûté 14 fr. au lieu de 12 à cause d'un passe-partout qui le rend maintenant tout à fait digne d'être encadré.

Hum ! voilà qui semble d'un goût plutôt douteux ; mais qu'importe.

En 1823, donc seulement, le général Hugo se décidait à faire dessiner et graver les armes à lui accordées par le roi Joseph Il en fut de même de son titre de comte. Jusque-là, les lettres de Victor étaient simplement adressées au *Général Hugo* ; à dater de janvier 1824, elles le furent au *Général Cte Hugo*.

Puis, plus tard encore, lorsque par l' « illustre ami » on aura obtenu pour le défenseur de Thionville, le titre depuis si longtemps ambitionné : une fois encore, la suscription variera.

Ce ne sera plus au *Général Cte Hugo* ni même au *Général Cte Hugo* (février 1825), mais bien à *Monsieur le Lieutenant Général Comte Hugo* (19 juin 1825) qu'écrira le futur pair de France.

PIERRE DUFAY.

—

Armoiries à déterminer : D'argent à une quintefeuille (XLVI, 450, 571). — Pourquoi M. le comte V. A. du Chastel pense-t-il que ces armoiries seraient mal dessinées ? T.

—

Armoiries des familles Quintin et Megret d'Etigny (XLVI, 396, 520, 571). Je remercie MM. le comte P. A. du Chastel et La Coussière des renseignements qu'ils ont bien voulu me communiquer par l'*Intermédiaire* au sujet de la famile de Quintin et de ses armoiries, seulement ils ne sont pas d'accord. D'après le premier, les armes de cette famille seraient celles de la famille d'Avaugour : *d'argent au chef de gueules*, et les Quintin seraient une branche de cette maison. D'après le second, Jeanne, comtesse et héritière de Quintin, épouse de Jean de Laval, était la fille unique de Tristan du Périer, comte de Quintin, dont les armes étaient : *d'azur, à 10 billettes d'or. 4. 3. 2. et 1.*

Or, d'après un tableau généalogique que j'ai sous les yeux et qui concerne la famille de Quengo et ses *alliances*, mais dont les blasons en couleurs ont pas mal souffert de l'action du temps et de l'humidité, Jean comte de Laval et baron de Vitré, fils de Guy et d'Isabelle de Bretagne, aurait bien épousé *Jane comtesse et héritière de Quintin*, comme le dit M. La Coussière, seulement les armes qui lui sont attribuées sont *d'argent au chef de gueules, chargé d'un lambel à 5 pendants aussi d'argent.* — Dans ces conditions, il faudrait admettre que si Jeanne était bien la fille de Tristan du Périer, les auteurs de ce dernier, en héritant du nom de Quintin, en avaient pris le nom et les armes. Il n'y aurait du reste rien de surprenant à cet égard puisque Guy, XIVe comte de Laval, père de Jean, XVe comte de Laval, était lui-même fils de Jean de Montfort, XIIIe comte de Laval dont il abandonna le nom et les armes pour prendre ceux de sa mère Jeanne de Laval, héritière de Laval et de Vitré. Les armes des Montfort étaient : *d'argent, à la croix ancrée de gueules et gringolée d'or*, et celles des Laval, branche des Montmorency, *d'argent, à la croix de gueules, chargée, de 5 coquilles aussi d'argent, et cantonnée de 16 alérions d'azur.* Tout cela d'après mon tableau.

D'après ce même tableau, Jean, XVe comte de Laval et Jeanne comtesse de Quintin, eurent pour fils Gui, XIVe comte de Laval, baron de Vitré, époux de Anne de Montmorency dont Marguerite femme de..... de Rohan, prince de Guemené, seigneur de Montbazon. Qu'en pense M. La Coussière ? Les chiffres romains doivent concerner la suite des comtes de Laval et non le prénom porté par chacun d'eux.

Le tableau généalogique sur lequel je m'appuie fut dressé pour René de Quengo, comte du Rochay et de Tonquedec, époux de 1° Simone de Péréfixe, 2° de Silvie d'Epinay, et fut produit par devant les commissaires établis en 1669 par le Roy pour la réformation de la noblesse de Bretagne.

Deux additions lui furent faites postérieurement. Elles concernent Joseph de Quengo, fils du 2e mariage, époux de Julie de Quengo, et Joseph II de Quengo, comte de Cresnolle, époux de Thérèse de Beauvau.

La famille de Quengo est-elle encore représentée ? Aurait-on l'obligeance de me dire où l'on peut trouver l'*Annuaire de la Noblesse de France* pour 1901 ?

T.

—

Ordre de la Toison d'or (XLVI, 617). — Ce fut à Bruges, le 10 janvier *1430*, que Philippe-le-Bon institua l'ordre de la Toison d'or, en l'honneur de la vierge Marie et de l'apôtre saint André à l'occasion de son troisième mariage avec l'infante Isabelle de Portugal. Voilà ce que dit l'histoire. Le reste est de la légende et du roman.

Voir Jean-Jacques Chifflet. *Insign. Equit. vell. Aurei.* Le Mire, *Ordin. Equist. lib.* I *cap.* I. Favin, *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, etc.

(Certains placent la date du mariage au 18 février 1429). S... E.

—

Vignettes de généraux devenues ex-libris (XLVI, 619). — *Les Archives de la Société des collectionneurs d'ex-libris*, octobre 1902, page 148 article de M. Lucien de Mazières. Il soutient cette thèse : que le général Ernouf a pu placer cette vignette dans un livre lui appartenant ; mais pour qu'elle soit son ex-libris, il faudrait démontrer, dit-il, qu'elle a été exécutée spécialement pour lui et dans ce but, alors qu'on trouve, au contraire, qu'elle a été employée par d'autres que lui et pour un autre usage, c'est-à-dire comme entête de lettres.

—

Pièce d'or vénitienne (XLVI, 507, 640). — La pièce en question n'est pas vénitienne, mais lombarde.

J'en ai possédé une que j'ai achetée en Italie, 40 francs. Elle a à peu près la forme et le poids d'une pièce de 20 francs actuelle.

Je n'ai aucune connaissance en numismatique. Un jour, je me suis trouvé par hasard, dans un village de l'Apennin haut placé entre Prato et la plaine de Bologne. Il y avait là un marché de bestiaux très important. J'entendais les paysans prononcer les mots *Marengo*, *Marenghi*.

Ce mot Marengo sonne toujours glorieusement aux oreilles d'un Français.

Je pris quelques informations, un des paysans me montra un *marengo* attaché à sa chaîne de montre et m'expliqua que le *marengo*, sans n'avoir plus depuis longtemps de cours légal, était toujours resté une monnaie de compte.

En France, il en est de même pour le louis, l'écu et la pistole employés même à Paris au marché aux chevaux.

En italien, le mot *eridano* s'applique à une constellation et au fleuve Pô.

Depuis plusieurs années, je cherche à remplacer la pièce dont j'ai fait cadeau, sans m'appliquer beaucoup, cependant ; je n'en ai pas trouvé, mais le hasard me servira, je l'espère. GERSPACH.

Florence

—

Placets au pape (XLVI, 513). — Il est inutile de mettre une suscription quelconque sur les missives envoyées au pape.

Le Vatican recevant environ 10,000 lettres par jour, un service est organisé pour dépouiller la correspondance et la renvoyer aux services compétents.

G.

—

Protonotaires apostoliques (XLVI, 564, 640). — Je possède un opuscule de 16 pages grand in-8°, intitulé *Dom de la Roque d'Avena Notaire apostolique et Pronotaire honoraire en 1638*, par Mgr Barbier de Montault qui me l'adressa, il y a quelques années, sous forme de tirage à part. J'ignore où et quand il a été publié ; je sais seulement que l'original du diplôme lui avait été donné par M. Azemar, de Montauban, pour être soumis à la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

Dans ce travail, très complet, M. La Coussière trouvera tous les renseignements qu'il désire, sur les protonotaires

apostoliques ; l'ouvrage est curieux et original, je le tiens à la disposition de notre savant collaborateur.

En dernier ressort, je trouve une autre note, qui me dit que ce tirage à part a été imprimé le 4 janvier 1899 chez Lafolye, à Vannes (Morbihan).

B. DE ROLLIÈRE.

—

Château de la Rouërie (XXXV). — M. Hubert Smith lira avec intérêt un volume paru dernièrement chez MM. Plihon et Hervé, à Rennes : *Charles Tuffin de la Rouërie* (généalogie, notes, documents et papiers inédits), par M. P Delarue d'Antrain. Ce volume est orné de superbes vues, plans et cartes.

CHARLEC.

—

Taxe des archevêches, abbayes ..... (XLVI, 451). — La réponse à la question n'est pas facile du tout.

D'abord il faudrait préciser en indiquant les années des almanachs royaux.

Puis, alors même qu'on connaîtra le poids des monnaies pontificales, il faudra déterminer l'affaiblissement de leur puissance d'achat depuis leur frappe jusqu'à nos jours.

Sur ce dernier point, les économistes ne sont nullement d'accord. X.

—

Famille d'Aveluys (XLVI, 283, 467). — Pour répondre à l'objection du collègue M. La Coussière, je m'empresse de reproduire ici les renseignements suivants, qui, en réparant un oubli des généalogistes *du Chesne* et *le Père Anselme*, établissent d'une manière certaine et *authentique*, la filiation d'*Anne de Béthune*.

Parmi les nombreux privilèges de la vicomté de Blosseville, en Normandie, nous rappellerons ici les deux suivants : 1° Le droit à un millier de harengs sur chaque bâteau de pêche du Hâvre au port de Saint-Nicolas-de-Veules, et droit de pêche dans la rivière ; 2° le droit d'exemption du guet de la mer, quoique la paroisse de Blosseville n'en soit qu'à une demi-lieue

Le *millier de harengs* est longuement mentionné dans le compte-rendu présenté le 8 mai 1486, par Raimbourg, receveur de la seigneurie, relativement à l'administration de la fortune de feu le vicomte Jehan de Saint-Mard, « devant le haut et puissant seigneur Jehan d'Estouteville, chevalier de l'ordre, seigneur de Torcy, et devant nobles et puissantes personnes, M. Antoine d'Aveluys, chevalier, seigneur de la Londe et du Médent, et madame Anne de Béthune, sa femme, mariée en premières noces au vicomte Jehan de Saint-Mard, et nièce du seigneur d'Estouteville ».

Ce compte reçut l'approbation du haut et puissant seigneur de Torcy, grand oncle paternel des mineurs Jehan et Marguerite de Saint Mard, de noble et puissant seigneur de la Londe et de Médent, et de madame Anne de Béthune, son épouse, tutrice de ses enfants mineurs.

En 1489, Raimbourg présente un nouveau compte-rendu de tutelle, et un troisième en 1492. (Voyez l'article de M. le docteur Le Loutre ; *Blosseville-sur-Mer*, dans *la Normandie*, *Revue Mensuelle*, *hist. arch. littéraire*, etc Février 1897, p. 53.

Toutes les pièces citées font partie du *Fonds de Blosseville*, aux archives de la Seine-Inférieure, où chacun peut les consulter. Il en existe des copies authentiques au château de Blosseville, appartenant actuellement à la famille de la Croix de Chevrières de Sayve.

Parmi les manuscrits conservés à la bibliothèque de Rouen, on trouve enfin le précieux renseignement ci-après, *Fonds Martainville*, Registres du Tabellionnage du pays de Caux, Y. 5, T. 5. (mss.). (Manuscrits Bégot) :

(*En l'an 1499*) : « Mre Jehan de Saint-Mard, chevallier sieur du lieu et viscomte hérédital de Blosseville, et dame Anne de Béthune sa femme, fille de Mre Robert de Béthune, sieur de Mareuil-en-Brie et de dame Michelle d'Estouteville ; la dite dame Anne de Béthune fut vefve et se remaria à monsieur Anthoine Daveluys chevallier sieur du lieu. Elle estoit niepce de Mre Jean d'Estouteville chevallier de l'ordre du roy, sieur de Torcy et de Blainville, grand-maître des arbalestriers de France et lieutenant général du roy à Amiens et en partyes denviron, qui donna en faveur du mariage de sa dite niepce avec le dict de Saint-Mard, les fiefs, terres et sieuries de Gonneville, Esteville et le Bosc durant et en cas que ses héritiers empeschassent et contredissent la d. donation qui n'excedoit et n'approchoit le tiers de ses héritages, donna à la dicte niepce et à ses hoirs, 400 livres de rentes à prendre annuelle-

ment sur tous ses biens. Après la mort du dit sieur, y eut procès et depuis accord entre les héritiers dudit seigneur, savoir : noble et puissant seigneur Jean de Pereon seigneur de Bonne Fontayne et Bracmont, noble et puissant sieur Mre Jacques de Moy chevalier sieur et baron du lieu, et noble et puissant sieur M. Jean Blosset sieur de Torcy et du Plessis ; iceux 3 seigneurs cohéritiers au droict des dames leurs femmes, du dit feu sieur de Torcy d'une part, et noble homme Jean de Bavent licencié en loix, sieur du lieu et d'Ineauville, procureur de la dicte dame Anne de Béthune ; — par lequel accord la dicte donation de 400 livres de rente fut réduite à 300 livres de rente eu égard à la proximité et alliance d'entre eux. Depuis, (c'est-à-dire avant le 8 mai 1486), la dite dame se remaria à M. Anthoine d'Aveluys, chevalier, et, estant veuve, elle vendit 100 l. de rente du nombre de 300 l. à Estienne de Manneville escuier demeurant à Dieppe du consentement de noble et puissant sieur Mre Jean de Saint-Mard, son fils, chevalier, seigneur et viscomte hérédital de Blosseville.

Des documents qui précèdent et ont une *authenticité très positive*, il résulte donc que : Anne de Béthune, (*oubliée par les généalogistes*, — *ils en commettent bien d'autres* !), était la fille de Robert de Béthune et de Michelle d'Estouteville, fille de Guillaume, grand-maître des eaux et forêts de France, frère de Jean d'Estouteville, grand maître des arbalétriers, dont il vient d'être question. L'aïeule d'Anne de Béthune, Isabeau d'Estouteville, épouse de Jean II de Béthune, dit de Locres, tué à Azincourt, était fille de Robert, et de Marguerite de Montmorency. (Voy. les généalogistes cités).

Je suis heureux que la note de M. La Coussière m'ait fourni l'occasion d'établir ainsi d'une manière certaine et probante, je crois, un point de généalogie historique négligé. J'espère que cette trop longue réponse, présentée cependant sans commentaires inutiles, pourra apporter la conviction dans les esprits, sur la vérité du fait indiqué et examiné.

Que sait-on sur la descendance d'Antoine d'Aveluys et d'Anne de Béthune ?

CAM.

—

Sur la Brinvilliers (XLV). — Je ne connais pas le *Calepin d'amour* publié par la Brinvilliers, mais il serait important, à mon avis, de connaître la filiation de ses enfants, qui étaient marquis de Brinvilliers et dont le nom patronymique était Daubrée ou d'Aubrée La famille Daubrée est originaire de la Lorraine, dont une branche vint se fixer à Paris au XVIIe siècle. Marie-Marguerite d'Aubrai, née en 1634, était fille de d'Aubrai, lieutenant civil de Paris. Mariée en 1651 à Gobelin, marquis de Brinvilliers. Elle mourut à Paris, le 17 juillet 1676. Je tiendrais surtout à avoir les origines de cette famille d'Aubrai et les ascendants du lieutenant civil de Paris.

B. DE ROLLIÈRE.

—

Les descendants de Crébillon, leur devise (XLVI, 344) — Il n'y a pas de descendants : le tragique avait eu deux fils, il perdit d'abord le second ; l'aîné — l'auteur du *Sopha*, — n'eut qu'un garçon, qui était déjà mort en 1761, d'après une lettre de Crébillon le tragique, reproduite par Amanton en 1835.

Quant à une devise, on n'en connaît pas. On a écrit autrefois que la famille Jolyot de Crébillon portait : *d'azur, à une aigle d'or, tenant en son bec un lis au naturel, feuillé et soutenu d'argent*. Ce blason, dit encore Amanton, « était peut-être affecté au petit fief de Crébillon, sinon un cachet de fantaisie comme on en voyait tant, sans que cela tirât à conséquence ».

X.

—

Mademoiselle Lescot, actrice de la Comédie italienne (XLVI, 565) — Mlle Lescot débuta à la Comédie italienne le 17 janvier 1780 ; elle joua successivement pour ses débuts le rôle de Bélinde dans la *Colonie*, ceux de Clémentine du *Magnifique*, de Rosière, de Sophie de *Tom-Jones*, de *Zémire*, et de la *Belle-Arsène*. Elle demeura successivement ; rue de la Grande-Truanderie, 1781 ; rue Verderet, 1782 ; rue Taitbout, 1783-84 ; rue Favart, 1785-89 ; rue de la Tour d'Auvergne 1790 ; Boulevard de Richelieu au coin de la rue Favart, 1791. Elle fit partie de la Comédie italienne de 1780 à 1792.

Clairval, dont il est également question, commença sa carrière à l'Opéra-Comique où il remplissait, comme on disait alors, les rôles « d'amants » — 1758-1761, Il demeurait, en 1761, rue des Quatre-Vents. — Lorsque ce spectacle fut réuni à la Comédie italienne, Clairval fut conservé et incorporé dans cette troupe

(1762). On lui reconnaissait du goût et de l'intelligence.

« Au mois de janvier (1762), les sieurs La Ruette, Audinot, Clairval, et les demoiselles Deschamps et Neissel, ci-devant acteurs à l'Opéra-Comique, ont été associés aux comédiens italiens. La demoiselle Neissel est morte depuis, et le sieur Audinot s'est retiré. » (*Almanach des spectacles*, 1763. Clairval fit partie de la Comédie italienne de 1762 à 1792. Il en devint le doyen en 1784. Il demeura rue Montorgueil, 1764 ; rue Comtesse d'Artois, 1765-83 ; rue Chantereine, 1784-93.

Le *Journal des inspecteurs de M. de Sartine*, publié par M. Lorédan Larchey en 1863, rapporte que Clairval eut pour maîtresse la marquise de l'Hôpital, et l'éditeur ajoute en note qu'il afficha plus tard Mme de Stainville qui fut, par ordre du roi, exilée à Nancy. H. LYONNET.

*
* *

Françoise-Adélaïde Guignard de Clairval qui se produisit au théâtre sous le nom de Mlle Lescot, était bien la fille de l'admirable comédien que fut Clairval, qui, après avoir commencé à l'Opéra-Comique de la Foire, fut pendant trente ans la gloire de la Comédie italienne. J'ignore le nom de la mère de Mlle Lescot. Quant à sa présence aux orgies du Parc-aux-Cerfs, je n'en saurais rien dire. Mais je puis donner quelques détails sur sa carrière artistique. Elle l'avait commencée en province lorsqu'elle vint débuter à la Comédie italienne, le 17 janvier 1780, dans le rôle de Bélinde de *la Colonie*, opéra de Sacchini. Ce rôle, d'une extrême importance au point de vue musical, lui valut un succès éclatant, succès qui ne se démentit pas lorsqu'elle joua ensuite *le Magnifique*, *Tom Jones*, *Zémire et Azor* et *la Belle Arsène*, si bien que dès le 1er février elle était reçue sociétaire à quart de part. Sa voix ronde, puissante et très étendue, était, paraît-il, superbe, surtout dans les cordes graves, ce qui indique un contralto. Il paraît qu'un embonpoint précoce et excessif la força de bonne heure à abandonner une carrière qui aurait pu être brillante. Ce qui est certain, c'est qu'elle quitta la Comédie italienne au bout de dix années, en 1790, et que depuis lors on n'entendit plus parler d'elle.

Mademoiselle Lescot était fort jolie. C'est sa beauté qui inspira à un amateur ce couplet du genre polisson, qui rappelle celui qu'on avait fait précédemment sur madame Dugazon :

En prenant des bains dans un fleuve
Mon mal de nerfs doit s'affaiblir ;
Je brule de tenter l'épreuve,
Mais quel fleuve dois-je choisir ?
L'eau du Rhin n'est pas assez pure,
Le Danube a trop de froidure,
Le Sénégal serait trop chaud ;
Je vois que le mal que j'endure
Ne peut guérir que dans l'Escaut.

J'ai de nombreuses notes sur Clairval, dont depuis longtemps je songe à m'occuper, mais je ne saurais les résumer ici. Je les communiquerai volontiers, s'il le désire, à M. Paul Pinson.

ARTHUR POUGIN.

—

Généalogie de Mme de Genlis (T. G., 382). — Répondant à une question de l'*Intermédiaire*, M. le comte Beugnot dit (T. XXX, col. 47) que Mme de Genlis eut deux filles, mariées, l'aînée *en 1786* à M. de Lawœstyne, la cadette à M. de Valence, en 1789.

Ces dates sont en désaccord avec les *Mémoires* de Mme de Genlis, d'après lesquels elle avait 33 ans quand elle maria Caroline, sa fille aînée, à M. de Lawœstyne.

La gouvernante des enfants du duc de Chartres étant née en janvier 1746, il s'ensuit que le mariage aurait été célébré en 1779 ; or, des renseignements particuliers me donnent lieu de croire qu'il ne le fut qu'en 1780. Quelle est la vérité ?

Un collaborateur de l'*Intermédiaire* pourrait peut-être fournir la date exacte de cette union, et celle du mariage de la la seconde fille, Pulchérie, qui épousa, à 17 ans, le futur général de Valence.

ZYX.

—

La mort de l'abbé Prévost (T. G., 727 ; XLVI, 410, 515). — La sagacité habituelle d'Erasmus n'est pas en défaut et le parent de l'abbé Prévost a grandement raison ; tous deux liront avec plaisir le livre intéressant de V. Schrœder, professeur au lycée Carnot, *Un romancier français au XVIIIe siècle. L'abbé Prévost. Sa vie. Ses romans*, 1898, in-18. Hachette, XIII et 365 pages ; ils y trouve,

ront, pages 120, 124, 127, l'acte de décès de l'abbé, plus circonstancié que ne le sont les actes d'alors et d'aujourd'hui, une lettre sur sa mort de son frère, l'abbé de Blanchelande, et le témoignage du Dr Houzel, petit-fils d'une nièce de l'abbé Prévost ; le tout concluant dans leur sens.

Sur la famille de l'abbé Prévost, voir *le Curieux*, I, 366. NAUROY.

—

Famille Le Prestre de Châteaugiron (XLVI. 566). — Le 6 mars 1808, le général de brigade Bernard-Georges-François, comte Frère, fut promu divisionnaire. Il n'y a pas d'autre promotion de divisionnaire entre le 2 février 1808 et le 13 juillet de la même année. En 1808 il prit part à la campagne d'Espagne, prit Ségovie (8 juin 1808) et assista au siège de Saragosse en qualité de chef d'état major du maréchal Lannes. Il paraît donc probable que c'est lui qui est désigné dans la lettre du marquis de Châteaugiron.

B. (DE CH.)

—

Le commandant Favre en 1811 (XLVI, 288, 468, 590). — Il n'y a ni omission, ni *confusion* au sujet du *chevalier de l'empire*, nommé Fabre et né à Paris en 1768 ; c'est le seul titulaire de ce nom qui figure sur les registres officiels comme ayant reçu des lettres-patentes de chevalier.

Quant au Favre, né à Civray, qui fut entreposeur des tabacs à Poitiers, il ne figure même pas comme *chevalier de la Légion d'honneur*, sur la liste de ces fonctionnaires de 1813 à 1819 ; ce qui exclurait, à défaut d'autres preuves, toute chance d'avoir jamais pu être nommé chevalier de l'empire, car la première des conditions était d'appartenir à l'ordre de la Légion d'honneur ou à celui de la Réunion.

Avant de baser une opinion sur un acte d'état-civil qui peut-être entaché de fausse déclaration, comme tant d'autres, hélas ! M. B. de Rollière aurait dû nous donner les états de service à la guerre, de son grand-oncle qu'il pouvait facilement obtenir et qui certainement feront mention des décorations et titre qu'il a pu recevoir. RÉVÉREND.

Cardinal Octave d'Aquaviva (XLVI, 116, 246, 359, 458, 582, 644). — Un mot pour confirmer les déclarations très précises de notre collaborateur V. Adv. au sujet de la non-parenté entre le cardinal et le duc d'Acquaviva. Celui-ci, d'origine israélite, était fils d'Isaac-Samuel Avidgor, de Nice et de Pauline Raba, de Bordeaux. Il épousa une anglaise, Mlle Goldsmid dont il eut trois fils et une fille, tous quatre mariés en Angleterre. C'est à l'un de ses petits-fils, M. Elim d'Avigdor, qu'échurent, il y a cinq ou six ans, l'immense fortune et le majorat de Sir Julian Goldsmid Bart. M. P. qui mourut, laissant huit filles et sans descendance masculine directe. R. DE NESSILLE.

—

Metz en Lorraine XLVI, 338, 501, 594). — Erratum. Dernière ligne : Lire : Au lieu de : *Lors du siège de Metz par René II, duc de Lorraine*, lors du siège de Metz par le duc Nicolas de Calabre.

Que monsieur Nauroy étudie l'histoire de Metz et du Pays messin et il ne sera plus étonné qu'après trois siècles de luttes meurtrières entre Messins et Lorrains, les Messins aient répudié le nom de Lorrains. Si l'on veut se rendre compte de l'histoire d'une nation, aussi petite qu'elle soit, il faut étudier le caractère et les mœurs de ses habitants, et ce qui les différencie de leurs voisins.

N'est-ce pas, lors du siège de Metz, par René d'Anjou, duc de Lorraine, et Charles VII, roi de France, après la prise de l'église fortifiée d'Ancy, facilitée par la trahison, que prit naissance le proverbe messin : *Lorrain vilain, traître à Dieu et à son prochain* ?

Les Messins appelaient les Lorrains les *Ecorcheurs* et les Lorrains appelaient les Messins les *Criquelins* (de *Cruquegnon*, vase en terre pour le vin). Il a fallu deux trahisons, celle du cardinal de Lenoncourt, un Lorrain, en 1552, et celle d'un autre Lorrain, en 1870, pour détruire un des gages de la paix européenne.

Henri IV n'avait-il pas rêvé de reconstituer l'ancienne Austrasie comme Etat-tampon entre la France et l'Allemagne ?

Lisez le *Grand dessein*, de Sully. Quoi qu'il en soit, Metz se rallia à la France, malgré la perte de son autonomie, grâce à la politique habile de nos rois. Mais le

gouvernement français fit la conspiration du silence sur le passé de la vieille république messine dont l'histoire est aussi émouvante que celle de la République de Florence.

Metz et le Pays messin furent englobés dans les Trois Evêchés, ensuite dans le département de Metz, pour tomber ensuite en Préfecture, dernière expression de la décadence moderne. L'Etat démolisseur sans droit et ne pouvant remplacer les ruines....

Maintenant, hélas ! le descendant du Hohenzollern, qui offrit Metz à Henri II lors de son entrevue avec ce roi, au château de Chambord, en 1552, se croyant l'héritier de Charlemagne et de Henri-l'Oiseleur, a voulu reconstituer une nouvelle Lorraine avec Metz pour capitale. et les Parisiens ignorants, en allant se promener à Metz, n'ayant plus sous les yeux ces remparts que les obus lorrains et prussiens avaient laissés immaculés, voyant toutes les enseignes des magasins en allemand, qualifieront les compatriotes de Fabert (qui, sous Weimar et La Valette ravagea la Lorraine), de Lorrains, ou de Prussiens !

Metz, quoique se qualifiant, avant 1552, le *rempart de l'Allemagne*, n'a jamais fourni de soldats à l'Empire, ni avant ni après 1552, n'imitant pas en cela la Lorraine alliée à l'Empire et à l'Espagne pendant les guerres de *Trente ans*, de *Dévolution* et de *la Succession d'Espagne*.

Quoique regrettant son autonomie séculaire, Metz s'était donnée de tout cœur à la France jusqu'à ce que la France l'ait laissée tomber entre des mains étrangères. Que fera-t-elle plus tard pour elle ?

F. des Robert,

—

Un bail de 400 ans (XLVI, 670). — Notre collaborateur, le Vte de Hennezel d'Ormois, a été trompé après tant d'autres par cette pièce, dont il semble bien avoir lui-même suspecté la sincérité. Félicitons-nous qu'il ait porté la question devant l'*Intermédiaire* et que ce nous soit l'occasion d'enterrer une légende grossière : ce document est apocryphe.

Dr L.

*
* *

Cet acte singulier est un faux qui prouve la crasse ignorance de celui qui l'a commis. Daté du 30 juillet 1455, il parle d'un Alphonse V, roi d'Espagne ; or, à cette date, il y avait bien deux Alphonse V, mais l'un régnait en Portugal, alors que le second, jadis roi d'Aragon, était devenu le roi de Naples, Alphonse I. Quant au roi de ce qu'on dénommait alors Espagne (c'est-à-dire la Castille et le Léon), il se nommait Henri IV et n'avait pas encore eu pour compétiteur, son frère, le premier Alfonse XIII. Alors aussi, le roi de France, qui ne s'était pas encore laissé mourir de faim à Mehun-sur-Yèvre, comme il le fit le 22 juillet 1461, avait nom Charles VII, le Victorieux. Il va sans dire que l'empereur Rodolphe II, arrière petit-fils de Jeanne-la-Folle, n'était pas encore né et n'avait pu élever la famille Basta à la dignité comtale du Saint Empire romain ; que le chef de la maison d'Andelot n'ayant pas encore épousé (ce qui arriva au XVIe) l'héritière de Hoves et de l'Esclatière, n'avait pu transmettre ces terres à son sous-arrière petit-fils, Jean François d'Andelot, seigneur de Hoves et de l'Esclatière, vicomte de Looz et (par mariage) baron de Licques (en 1660) ; que mon ancêtre à moi, soussigné, Jehan Ruffault, né en 1471, étant le premier chevalier de sa famille et le premier de son nom comme seigneur de Mouveaux, de Neuville et de Lambersart, et qui ne fut jamais comte ni *chevalier de l'ordre*, ne pouvait rien être en 1455 (1). La famille Woot de Trixhe dont la généalogie commence au milieu du XVe siècle, eût été fort heureuse d'une alliance avec la noble maison de Logrono y Burgos y Molina ; mais, hélas ! cette grande distinction lui manque.

Cte P. A. du Chastel de la Howarderie.

*
* *

Le faussaire qui a fabriqué ce document n'était réellement pas fort. « Sa majesté Louis, roi de France » sous la date de 1455 est une perle, et pour ne parler que de celui-là, le témoin Jean *Ruffaux* ne peut avoir signé un acte à cette époque pour la bonne raison qu'il n'était pas encore de ce monde.

Comment l'aurait-il fait *puisqu'il* n'était pas [né !

(1) M. Henri Frémaux de Lille, a publié une excellente généalogie des Ruffault dans *les Souvenirs de la Flandre wallonne*, 2e série, t. V, Douai, L. Crépin, 1885, in-8°.

Jean Ruffault, chevalier, seigneur de Frelin, de Neuville en Ferain, de Mouveaux, de Lambersart (près Lille), etc..., naquit en effet en 1471 et ne fut jamais comte ; mais après avoir servi ses princes à la chambre des comptes de Lille dès l'an 1489, « en tous les estatz d'icelle successivement l'ung après l'autre depuis le plus petit jusques au plus grant l'espace de vingt-six ans », fut nommé conseiller et trésorier général des finances de Charles-Quint par lettres patentes de ce monarque données le 26 mars 1515, et ensuite anobli et créé chevalier en 1522.

Ce n'est que vers 1516 qu'il acheta la seigneurie de Neuville en Ferain, et en 1528 celles de Lambersart et de Mouveaux.

Telle qu'elle est, cette pièce a été jadis prise au sérieux, ainsi que le prouve l'article suivant qui m'a été donné par un paysan du nom de Legrain et que je transcris ici parce qu'il répond aux questions posées par M. le vicomte de Hennezel d'Ormois :

Nos lecteurs n'ont pas oublié, sans doute, l'histoire de la fameuse succession Dubois, si bruyamment remise sur le tapis, il y a tout juste un an, et devenue la source de tant de démarches de la part des innombrables intéressés ou soi-disant tels, éparpillés en Belgique, en France et même en Allemagne. L'affaire, il est vrai, valait bien la peine que l'on y fît attention, puisqu'il ne s'agissait de rien moins que d'un héritage de quarante millions.

Voici le pendant, plus curieux peut-être encore au point de vue de la question d'origine, de cette mémorable aventure dont, soit dit en passant, bon nombre de fidèles n'ont pas encore renoncé à poursuivre le dernier mot.

Un des plus riches seigneurs du marquisat de Namur, au temps du règne de Philippe-le-Bon, le chevalier Legrain, étant devenu, lors du siège de la petite ville de Bouvignes (1453), prisonnier du duc de Beaufort, *(sic)* consentit à abandonner à son vainqueur, à titre de rançon, les biens considérables qu'il possédait dans la province, à la condition, toutefois, que ces biens retourneraient à ses héritiers naturels, au bout de quatre cents ans. Des chartes, constatant cette cession de quatre siècles, existent dans les archives de la province de Namur, et ont servi à guider d'âge en âge, la lignée multiple des héritiers plus ou moins présomptifs de cette tardive succession.

L'expiration des quatre siècles stipulés ayant pour terme d'échéance 1855, tous les prétendants à l'héritage du chevalier Legrain, formant aujourd'hui des légions de descendants et de collatéraux, viennent d'entamer une instance tendante à les réintégrer dans la possession des biens et domaines de leur ancêtre, passés, depuis quatre siècles, Dieu sait en quelles mains.. Quoi qu'il en puisse être de leurs prétentions, ce que nous pouvons donner dès à présent comme certain, c'est que les chartes établissant le fait de la cession temporaire et déterminée existent réellement, à la date de 1455, qu'un descendant Legrain possède une généalogie justifiant de sa qualité d'héritier direct — qu'enfin l'administration est saisie de plusieurs réclamations ayant pour but la revendication de l'héritage quatre fois séculaire.

L'Economie, Journal de l'arrondissement de Tournai (Mercredi, 31 octobre 1855).

De Mortagne.

—

Complices de l'attentat du prince Louis-Napoléon, à Strasbourg (XLVI, 15, 150, 261, 377, 422, 537, 653), — *Les biens de la famille d'Orléans.*

Je ne comprends pas très bien la réponse de M. H. C. M. et il me semble que notre collègue oppose de simples affirmations, aux faits très précis que je lui ai signalés

En résumé, M. H. C M. soutient :

1°. Que Louis Philippe n'est *en rien responsable* de la révolution de 1830 ;

2°. Que les biens de ce prince *ne provenaient pas d'apanages* ;

3°. Que la donation de 1830 *était légitime*.

De son côté, M. A. E. nous a déclaré que *l'apanage* d'Orléans....*avait été réuni à la couronne dès 1830*.

Ces messieurs sont d'accord sur le fond, mais leurs arguments divergent quelque peu ! Je serais en tout cas fort heureux d'apprendre sur quels motifs M. H. C. M. base les trois affirmations que je viens de relever, et sur quelle découverte historique M. A. E. peut appuyer le fait qu'il énonce ?

Il y a là une fort intéressante question, ou plutôt quatre questions, bien dignes des recherches des intermédiairistes ..

Marquis de Chauvelin.

—

Couez (XLVI, 398, 647, 601). — Une chanson normande (voir *Chansons normandes du XVe siècle*, par Armand Gasté. Caen 1866) commence ainsi :

Et cuidez vous que je me joue
Et que je voulsisse aller
En Engleterre demourer ?
Ils ont une trop longue coue.

(Cheveux noués en queue, ce que les Normands trouvaient fort ridicule).

B. H.

—

Ramentevoir (XLII : XLIII). — Il semble que ce mot était d'un usage courant, et admis, au temps de Vaugelas ; car, dans ses «Remarques sur la langue françoise », t. II, p. 223 de l'édition de 1690, à l'article : « D'une heure à l'autre », il cite « un de nos plus célèbres autheurs » qui a écrit : « Il se la faut *ramentevoir* d'une heure à l'autre ». Il ne blâme point ce mot, et Corneille, dans la note qui suit, ne le rejette point.

Je ne l'ai néanmoins pas trouvé dans le Dictionnaire de l'Académie de 1694.

Le Dictionnaire de Richelet, 1710, dit : v. actif ; vieux mot.

Le Dictionnaire de l'Académie, 1778 ;

Le Dictionnaire de l'Académie 1789 ;

Le Dictionnaire de Galtel, 1813 ; disent : v. actif et réciproque.

A. Cordes.

—

Haricots et «fayots» (XLV). — Il me semble que fayots est tout simplement la traduction française de *phaseolus*, haricot en latin. Au surplus, dans la marine, les haricots sont officiellement désignés fayols. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de chercher plus loin. A. Mytav.

*
* *

M. le docteur Bougon nous apprend qu'il croit tenir l'étymologie de *fayot*, mais avant de la communiquer, il désire connaître celle que lui attribuent ses collaborateurs de l'*Intermédiaire*, ce qui paraît témoigner qu'il n'est pas très sûr de la sienne. Quoi qu'il en soit, nous répondrons volontiers, quant à nous, au désir de notre confrère, et nous ferons même plus qu'il ne demande. Il ne souhaite savoir, en effet, que l'origine de *fayot* et nous allons lui donner les étymologies des autres noms que porte ce légume, à savoir celles de *haricot*, de *faséole*, de *flageolet* et de *monjette*. Ce dernier nom est usité dans la Saintonge, dans la Bigorre et le Béarn, dans le haut Languedoc, et, peut-être, dans d'autres endroits.

Commmençons par le nom le plus répandu, par *haricot*. Ménage, que M. le docteur Bougon vénère, pour sa bonhomie, sans doute, et non pour ses étymologies, Ménage, dérive *haricot* de *faba*, de cette manière : « Faba — *fabarius*, *fabaricus*, *fabaricotus*, *faricotus*, = haricot ». Ce procédé de fabrication étymologique est, certes, fort commode ; aussi l'emploie-t-il souvent. Il tire, par exemple, le verbe *manger* de manducare, en trois temps : « Manducare — *mandere*, *mandicare*, *mangiare* = manger » ; et *bessons* de bis, en cinq temps : « Bis — *bisus*, *bissus*, *bisso*, *bissonis*, *bissones*, = bessons ». Quelque baroques que soient ces étymologies, leur étrangeté doit, pourtant, nous étonner moins que l'adoption des deux dernières par Littré.

Mais, assez de préambule. Qu'est-ce que ce vocable *haricot* ? C'est un mot purement grec. On doit le remarquer, nous avons presque toujours recours au grec, quand nous voulons donner un état civil à un vocable de notre langue. Le grec, c'est notre mine ; aux connaisseurs à juger, si ce que nous en extrayons est de la pierre ou de l'or. *Haricot* se disait en grec *halucos* ou *halicos* ; et comme l'l permute avec l'r, et l's avec le t, *halicos* est le même que *haricot*. Ce légume, dit un texte qu'on trouve dans Henri Etienne, sous la rubrique *alex*, est le meilleur qu'on puisse manger avec du poulet ou de l'agneau. Nous avons mis une h a *halicos* pour représenter l'esprit rude qui est dans *alucos*.

Mais *haricot* ne signifie pas seulement légume ; il a encore le sens de ragoût de mouton. Littré peine beaucoup pour savoir si *haricot*, légume, tire son nom de *haricot*, ragoût de mouton, ou vice-versâ. Il est surprenant qu'il ait pu s'arrêter une minute à un tel examen. Est-ce que deux mots qui n'ont rien de commun que le son peuvent dériver l'un de l'autre ? Haricot, dans cette acception, est le grec *halucos* ou *haricot*, qui signifie salé, piquant ; il est de la famille qui a donné encore au français *salmis*, *salmigondis*, *saumure*, *saumuré*. L's initiale de ces mots ne fait pas partie de leur racine ; c'est une s prosthétique, comme disent les grammairiens.

Faséole vient, d'après Littré, du latin

faseolus ; mais faseolus n'est que le grec *phaseolos*, écrit en caractères romains, comme l'ont justement remarqué saint Isidore de Séville et Freund. Notre faséole est donc le grec *phaseolos*.

Flageolet est le grec *phasiolos*, espèce de haricot. L's médiane est tombée et l'i a été prononcé j, d'où *phajolos* ou *fajolet*. L'l qui suit l'f a été ajoutée par l'usage ; elle ne se trouve dans aucun patois ; ils ont tous *fajolet*.

Fayot est encore *phaiolos*, par la chute de l's médiane et de la finale os. Et qu'on n'objecte pas qu'on dit *fayot* et non pas *fayot*, car *fayol* est aussi usité que *fayot* ; Littré a même la forme *fayot* et non pas *fayot*. D'ailleurs, aucun linguiste n'ignore que l'l prend souvent le son du t. Est-ce qu'on ne disait pas autrefois *cel* homme, *celle* femme, et l'on dit aujourd'hui *cet* homme, *cette* femme ?

Reste *monjette*. Pour l'explication étymologique de ce mot, il est nécessaire d'avertir le lecteur que dans le Midi on appelle ordinairement les moines *monjes*, qui est le grec *monios*, qu'on peut prononcer *monjos* ; or, comme les moines, suivant les ordres auxquels ils appartiennent, ont des costumes divers, les uns blancs, les autres noirs, les autres gris ; le peuple appela, d'abord, par amusement, les haricots bigarrés *monjos*. c'est-à-dire moines, et cette appellation s'étendit, ensuite des haricots bigarrés à toutes sortes de haricots. C'est par une métaphore semblable, que les imprimeurs appellent *moines*, (qui est la même chose que monjes), les feuilles mal imprimées dont une partie est blanche et l'autre noire, comme les costumes des moines. *Monjette*, on le voit, n'est que le diminutif de monje, et dans la Saintonge on dit *mojes* et *monjes*.

Afin d'épuiser ce sujet, nous dirons encore que dans les temps primitifs, avant qu'on n'eût appris, dans la Grèce, à semer le froment et à faire du pain, on s'y nourrissait principalement de fèves et de haricots et que ces légumes s'appelaient *puana*. On célébrait même, au mois d'octobre, une fête, appelée *puanepsia*, où le mets obligé était, ce jour-là, une bouillie de fèves et de haricots. Le sens de *puana* prit insensiblement une grande extension et finit par signifier non seulement toutes sortes de légumes, mais encore toutes ortes d'aliments. Mais, plus d'un lecteur se demande ici, peut-être, pourquoi nous mentionnons tout cela ; nous le mentionnons, parce que *puana* signifie, comme nous l'avons dit, fève et haricot, et qu'il a donné à notre langue le mot *viande*. En effet, *puana*, qu'on peut prononcer *piana* ou *biana*, est devenu *bianda* ou *vianda*, par l'intercalation de la lettre d, comme *lane* et *brane* sont devenus, par la même intercalation, *lande* et *brande*.

Dans l'ancienne langue et dans les vieux patois, *viande* signifiait donc légumes ou nourriture grossière, et en voici quelques preuves : On lit dans la chronique de Saint-Denis, « Les chevaults leur falloient du long travail et par la faute des *viandes* », et dans le Béarn, on disait autrefois, en forme de proverbe : *Aco n'ey pas biande*, cela n'est pas de la viande, pour faire entendre d'un mets qu'il était très bon, très délicat. Au XVIIe siècle, *viande* était encore usité dans le sens antique, c'est-à-dire dans le sens de légume, comme en témoigne cette lettre de madame de Sévigné, écrite à sa fille le 9 août 1689 : « Un ragoût, une salade de concombres, des cerneaux et autres sortes de *viandes* ».

Ménage tire *viande* du latin *vivenda* et l'école néo-latine suit Ménage ; mais *vivenda*, dans le sens de vivres, est inconnu dans la langue latine, et la signification particulière qu'avait ce mot dans notre vieille langue serait inexplicable avec cette étymologie. L'italien *vivanda*, écrit avec un a, n'est que le mot *vianda* avec l'intercalation d'un v, entre l'i et l'a. Il y a, dans toutes les langues, mille exemples de mots raccourcis ou allongés par une prononciation particulière. Au reste *viande* est déjà dans notre langue du XIIe siècle, et on ne trouve, nulle part, la moindre trace de sa descendance latine.

DARON.

—

Happechair et menottes (XLV ; XLVI, 609). — Je crois que ces instruments sont les mêmes outils que ceux appelés en Angleterre *lazy-tongs* ; qui signifie pincettes pour les indolents. Elles étaient utiles quand une tricoteuse lâchait le peloton. SAINT-MÉDARD.

—

Ecrivains russes (XLVI, 232). — A ma connaissance, la première revue qui ait publié une traduction, de Gorki est

l'*Humanité Nouvelle* qui a donné de cet écrivain une nouvelle « Le Vagabond » en juin, juillet et août 1899.

Une nouvelle de Sibiriak « Les Déclassés » a été publiée en français dans l'*Humanité Nouvelle* d'août, de septembre, d'octobre, de novembre et de décembre 1897.

Les poésies suivantes de S. Nadson : « Crois, disent-ils, — L'Idéal, — Le Michemin » ont été publiées dans l'*Humanité Nouvelle* de juillet et d'avril 1899.

Quant à Tschechow (Anton), une nouvelle de lui, « Les Rêves » a paru en janvier 1901 dans l'*Humanité Nouvelle*. Je crois que le premier volume français de ce romancier a été édité en 1902. Le premier volume de Gorki, si ma mémoire ne me trompe pas, a paru ou en 1901 ou tout à fait à la fin de 1900. A. HAMON.

—

Les belles femmes de Paris (T. G. 341 ; XL ; XLV). — *Les belles femmes de Paris* ont un pendant : *Les femmes célèbres contemporaines françaises*, par mesdames la duchesse d'Abrantès, la comtesse de Bradi, Amable-Tastu, Ulliac-Trémadeure. Desbordes-Valmore, Elisa Voïart, etc., etc., MM. Aimé Martin, Ballanche, Bouilly, Emile Deschamps, Charles Nodier, Constant Berrier, de Pongerville, Sainte-Beuve, etc., etc., 1843, in-8. Le Bailly, libraire rue Dauphine, 24, imp. Félix Locquin, bois sur le titre signé Elwall représentant une femme avec des roses dans les cheveux coiffés à coques, x et 455 pages et 1 non chiffrée. On trouve là la biographie, avec analyse des actes de naissance, de la duchesse d'Abrantès, Mme de Bawr, Mme de Genlis, Mme Guizot, la première (par Sainte-Beuve), Mme Guizot, la seconde (par Mme Tastu), Mme Mennessier-Nodier (par Ballanche), George Sand, (par Jules Janin), Mme Tastu (par Mme Anaïs Segalas). Plusieurs de ces dames, Mme A Dupin, l'homonyme de George Sand, ont fait elles-mêmes l'éloge de leurs petites personnes. *Rarissime*

NAUROY.

—

« Mizram ou le Sage à la cour, » histoire égyptienne (XLVI, 235). — Le second supplément à la *France littéraire*, de Jean-Samuël Ersch (Hambourg, 1806) donne formellement pour auteur de ce livre (intitulé *Mizrim* et non *Mizram*, Neufchâtel, 1782, in-8°) : J. A. Perreau, né à Nemours en 1749.

Cet ouvrage, qui paraît bien être de Jean-André Perreau, a été réimprimé en 1789, sous ce titre : *Le bon politique*, in-8°.

X.

—

Livres brûlés par la main du bourreau (XLVI, 291). — Est-il vraisemblable que le *Vicaire des Ardennes*, ce roman en 4 vol. in-12, publié chez Pollet en 1822, par Horace de Saint-Aubin — c'est-à-dire par Honoré de Balzac, — ait été brûlé par le bourreau ?

Ce genre de suppression d'ouvrages condamnés n'a-t il pas disparu à la révolution ?

En tout cas, le *Vicaire des Ardennes* a été réimprimé en 1836 dans les romans de jeunesse de l'auteur, publiés de 1836 à 1840, en 16 volumes in-8°, sous le titre d'« Œuvres complètes d'Horace de Saint-Aubin » (Paris, Hipp. Souverain) ; il se trouve dans les tomes V et VI de cette édition. X.

—

Les sept péchés capitaux. — Leur bibliographie (XLV ; XLVI, 162). — La division devenue célèbre par laquelle tous les péchés sont ramenés à sept principaux chefs (*capita*) qu'on nomme péchés capitaux est due au pape Grégoire le Grand (*Moral*, lib. XXI, cap. 17). Comme il l'avait fait, les vieux maîtres de théologie, notamment saint Thomas d'Aquin (1a 2æ, q. 84, a. 5), en portèrent même le nombre à huit, la « superbe » étant proclamée reine des sept autres vices dont le premier fut alors la « vaine gloire ».

Longue serait la liste des ouvrages qui, directement ou indirectement, se rattachent à la question, depuis les huit traités de Cassien jusqu'à la collection des sept romans d'Eugène Sue. Je me borne à appeler l'attention de M. Cz. sur quelques pièces rares ou singulières, imprimées ou manuscrites, relatives aux sept péchés capitaux que l'on confond vulgairement — absolument à tort — avec les péchés mortels.

Un ms. du XIIIe siècle dont a parlé la *Revue de l'Art chrétien*, 1875, p. 84, (Biblioth. nationale, 1011, 33). Les Vices y sont personnifiés par des cavaliers

ayant pour monture divers animaux symboliques et tenant, en guise d'attribut, des oiseaux de poing.

Un autre ms. du XVIe siècle conservé au Musée de Cluny sous le n° 1815. Il est dédié à Louise de Savoie et commence ainsi : *En ce petit livre sont sept rondeaux des Vertus contre les Péchés mortels* .. En regard de chaque rondeau a été figurée, sous les traits de la mère du roi François Ier, une Vertu foulant aux pieds le Vice qui lui est opposé.

Les emblesmes sacrez tirez de l'Escriture sainte et des Pères, inventez et expliquez en françois, avec une briève méditation sur le mesme sujet, par R. P. Berthod, relig. de l'Observance de Saint-François ; Paris, Estienne Loyson 1665 ; p. 67-116 et fig. X à XVI.

La bibliographie des péchés capitaux serait, on le voit, agréablement complétée par leur iconographie. Un essai de celle-ci se trouve dans le Larousse (XII, p. 480), mais ne contient pas les indications ci-dessus, non plus que celles d'œuvres pourtant très connues, la fresque de Bernard Orcagna, au Campo Santo de Pise, un vitrail de Saint-Nizier, à Troyes, où parait le monstre, assez semblable à la bête de l'Apocalype, aux sept têtes nimbées d'animaux symbolisant parfois les Péchés capitaux, les Vertus terrassant les Vices, suite de sept gravures dans les Heures de Simon Vostre, etc. F. BL.

*
* *

Dans l'ordre d'idées que. j'ai indiqué, voici de nouvelles références bibliographiques, sans doute encore inédites :

Jacobi de Thesanlo (sic) *Consolatio peccatorum*, ms 651 de la B. d'Arras, XVIe siècle.

De septem psalmis pœnitentiæ, ms 426 de la B. d'Arras, XVIe siècle.

Pœnitentiale seu excerpta ex variis patribus de pœnitentia, ms 137 de la B. de l'Ecole de Médecine de Montpellier, f° 17. *Remedia contra peccata*.

Recueil 146 de la B. de Laon, f° 16. *Vers français sur les sept péchés capitaux*, XVe siècle.

Recueil 630 de la B. de Troyes, f° 4. *Petit traitié de péché mortel et véniel*, etc XVe siècle. Voir aussi le f° 3 du Recueil 1465, et dans le même, f° 9, petit traité en forme d'examen de conscience sur les sept péchés capitaux, XVe siècle.

Recueil 1890 de la B. de Troyes, f° 5. *De septem peccatis mortalibus (et confessione)* XIVe siècle.

Recueil 1530 de la B. de Troyes, f° 2. *Tractatus moralis in* VII *viciis capitalibus*, XIIIe siècle.

On étendrait aisément ce relevé.

Parmi les monuments figurés, je dois signaler les bas-reliefs de l'abbaye de Moissac (Tarn-et-Garonne) représentant les vices (Voir la *France pittoresque* d'Abel Hugo). VIEUJEU.

—

Madame la vicomtesse de Saint-Luc (XLV, 511, 660). — M. Charles Yalc avait adressé une seconde réponse qui n'a pas été insérée et qui aurait dû l'être au lieu de la première, qu'elle corrigeait sur certains points. Il rendait à G. la paternité de trois questions qu'il attribuait à sir Graph. Il disait :

« Le Nismois n'est point un dramaturge, mais un auteur estimé dans la littérature pornographique seulement. »

—

Maîtres-maçons. — Tailleurs de pierres (XLVI, 236, 549). — « Au moyen âge, a écrit M Charles Lucas dans la *Grande Encyclopédie*, l'architecte tel que l'avait connu l'antiquité grecque et tel que le connut la Renaissance, n'existe guère. Le mot même avait disparu, et quand, sorti des cloîtres, l'art de l'architecture devint un art laïque, ses premiers adeptes civils portèrent différentes désignations telles que maistre masson, maistre tailleur de pierres, maistre de l'ouvrage, maistre de l'œuvre, maistre des œuvres du roy. Qu'ils eussent à construire des églises ou des bâtiments royaux, qu'ils fussent employés par les communes à élever des hôtels de ville ou à certains autres travaux publics relatifs à la voirie ou au service des eaux, leur rôle était des plus complexes ; et pour ce qui regarde la surveillance des travaux, cette surveillance était rendue au moins aussi ardue que de nos jours par suite de l'absence de l'entrepreneur, cet intermédiaire placé dans l'antiquité, et existant de nos jours, entre l'architecte et les ouvriers. L'absence de tout entrepreneur forçait le maistre de l'œuvre à entrer en rapport plus direc

avec l'ouvrier, à acheter, pour les lui fournir, les matériaux à mettre en œuvre, à tracer toutes les épures de l'ouvrage et enfin à établir tous les comptes. Mais les communautés ou les municipalités qui faisaient construire ne se désintéressaient pas du soin d'exercer un contrôle vigilant sur les travaux pendant leur exécution, et aussi d'apporter certaines précautions dans leur réception. Les archives des cathédrales et de quelques hôtels de ville nous ont conservé les noms de constructeurs, célèbres à leur époque, appelés d'un endroit parfois éloigné pour contrôler et recevoir des travaux ; et en cas de difficultés ou d'indécision au sujet du parti à prendre pour la continuation ou la reprise des travaux d'un édifice, on voit des chapitres de chanoines ou des collèges d'échevins faire appel à plusieurs maistres d'œuvre lesquels donnent, avec un certain cérémonial, des avis motivés sur les questions qui leur sont posées».

Le beau *Dictionnaire des architectes français* d'Adolphe Lance fournit des détails complémentaires très nombreux et très intéressants sur ces maîtres d'autrefois. Il nous les montre logés aux frais des princes et des communautés qui les font travailler, gratifiés annuellement d'une robe, présidant aux fêtes par lesquelles on célèbre la pose de la première pierre ou l'achèvement de leurs édifices, besognant de leurs mains quand il le faut, ainsi qu'ils l'ont promis en prêtant serment lors de leur entrée en charge.

Alphonse Wauters a publié (*Messager des sciences historiques de Belgique*, 1841, p. 230) la traduction du serment de Jean Van Ruysbroeck, «maître des maçonneries» — *meester van den steenwerke* — de la tour de l'hôtel de ville de Bruxelles, construit dans la première moitié du xve siècle :

Je certifie, promets et jure que dorénavant et à jamais je serai et resterai bon et fidèle à la ville de Bruxelles ; qu'aussi longtemps que je serai revêtu de la charge dont m'ont investi les receveurs de la ville, à leur demande et requête, pour le travail de la tour de la maison du Conseil de la ville sur le Marché, et pour toutes les autres grandes maçonneries, pour le dessin, la coupe des pierres, la sculpture et pareillement le placement des pierres, soit par journées, soit par tâches, et pour tout ce qui j'y rapporte, je le ferai ouvertement et sans fraude et de la manière la plus profitable pour la ville ; je ne laisserai placer aucun ouvrage en pierre sans qu'il soit reçu et évalué par moi, et je ne recevrai rien ni ne laisserai rien passer sinon ce qui sera travaillé d'une manière convenable, comme l'expliqueront les conditions qui seront faites par les receveurs ; et pour observer fidèlement ces choses et être toujours prêt, sans épargner aucun travail, je résiderai constamment dans la ville pendant que je serai en charge, et je ne m'en absenterai jamais plus d'une nuit et un jour sans la permission et le consentement des receveurs de la ville ou du moins de deux d'entre eux. Tous ces points et chacun d'eux, je les tiendrai et garderai bien et fidèlement, et je n'y attenterai jamais, soit par amour, amitié, faveur, gain ou profit, soit par tort ou perte, qui pût arriver à moi ou à quelque autre. Ainsi m'aident Dieu et tous ses saints !

M. Léopold Devillers, de son côté, nous a fait connaître (*Annales du Cercle archéologique de Mons*, tome XVI, 1880, p. 456) les conditions auxquelles souscrivit, le 22 février 1442, par le « serment accoustumé » prêté devant les échevins, Jean le Fèvre, de Mons, choisi le 17 du même mois comme maistre machon de cette ville, en remplacement de Colart Varlet, et qui conserva ces fonctions jusqu'à sa mort, survenue en mai 1458 :

C'est assavoir que, pour ses gaiges, il aroit chacun an à le ditte ville, avecques ce que il seroit en l'office de cerquemanaige, le somme de XII l. t. et se cotte en le manière que avoit le maistre machon darrain trespassé ; item, pour chacune journée plaine qu'il ouveroit de le main à la dicte ville, X s. t. Et ou cas que point n'ouveroit de le main, ainsi que dit est, et que il metteroit ouvriers machons souffisans à le dite ville jusques à l'appaisement du massart, ou du maistre des ouvraiges jusques au nombre de troix truelles, avoir devera, pour visitacion et iceulx mettre en œuvre, V sous pour jour et non autrement.

Item, et moyennant ce, doit et sera tenu ledit Jehan de à ses despens taillier tous molles, donner traix et escantillons, et faire devises par escripture, toutes fois qu'il appertenra et que besoing sera.

Item, doivent et devront demourer au prouffit de le ville tous chintres, fourmeillages, estantures, hourdaiges, bos, cordes, cloyes, fustailles et toutes autres estoffes que le ville livera, servans aux ouvraigest d'icelle sans ce que ledit Jehan y puis riens clamer ne avoir.

Item, lui fut mis en terme que se leditte

ville avoit affaire pour grans ouvraiges, sur lesquelz il fust besoing de estre journellement, que on lui feroit savoir à l'entrée du temps, sans maise ocquison ; et pour ce que il ne pouroit ne deveroit prenre, partir ne avoir autres ouvraiges autre part en leditte année, ne aussi livrer estoffes. on lui ordonneroit en fourme de grâce, avecque ses dis gaiges et sallaires, certaine somme raisonnable, sans maise ocquision. Mais ou cas que ainsi ne lui seroit fait savoir, il puet et pourra en leditte ville, et non dehors, prenre et avoir ouvraiges pour lui soustenir honnestement, faisant tousiours son devoir de visitacion à leditte ville ou ouvraiges de se main en le manière devant ditte.

Et au sourplus,lui fut accordé que, pour le Pasque prochaine, on lui bailleroit avecques les autres maistres ouvriers à le ville les draps telz qu'il est accoustumé.

Mais j ai la bonne fortune de pouvoir apporter à cette enquête des documents trouvés aux archives départementales du Nord, à Lille au cours de mes recherches sur les origines de l'église Sainte-Waudru, de Mons, et qui seront publiés ici, pour la première fois, intégralement. Ils émanent de Jean Spyskin, qui fut, selon moi, le véritable architecte de cette église, et de Jean Hulin, à qui M. Joseph Hubert attribue ce titre. Un d'eux cite en outre Michel de Rains, considéré par M. Léopold Devillers comme l'auteur des plans de la superbe collégiale.Il est curieux de constater que les trois hypothèses les plus en faveur actuellement à propos de Sainte-Waudru (cf. l'*Intermédiaire*, XLIV, 229) sont ainsi évoquées par cette série de pièces qui ne s'y rapportent pas autrement.

I

Jou Jehan Spissekin, machon,congnoy avoir eu et receu de Jehan Maselant, chastelain dou Quesnoy, pour sys journées que au command de feue très puissant princhesse madame Margheritte de Bourgongne, ducesse de Baivière, comtesse de Haynnau, Hollande et Zellande, avoie esté en besongniè en la ville du Quesnoy, tant à faire devise d'une trésorie que ma ditte feue dame voloit avoir deseure son oratore en sa chappielle de Sainte-Margheritte comme à marchander as ouvriers des estoffes livrer et de la pierre taillier et ossi à faire les molles servans à la ditte œuvre, ensamble pour chascun jour quinze sols tournois monnoie de Haynnau, sont quattre libvres dix sols. Et avoecq ce chertefie à tous que pour les despens de moy et mon cheval ledit castelain paya lors sixante dys wyt souls tournois. De lequelle somme de quattre livres dix sols je me tiens contens et bien payés et en ay quitté et quitte ledit chastelain et tous aultres à cuy quittance en appertient à faire. Tesmoing ces lettres séellées de mon séel. Donné le premier jour du mois de juing l'an quattre cent quarante ung.

(Archives départementales, du Nord, a Lille. — Chambre des comptes, art. B. 1974, portefeuille.)

II

Jou Jehan Spissekin, machon, commis et chargié à deviser et prendre regard sour les ouvraiges que feue très puissant princhesse madame la ducesse de Baivière, comtesse de Haynnau et de Hollande dont Dieux ait l'âme, voloit avoir fais en sa chappelle de Sainte-Margheritte estant en la chimentière du Quesnoy, chertefie à tous que en l'ivier darain passé l'an quattre cens quarante elle charga à Jehan Maselant, son chastelain doudit Quesnoy à faire en l'oratore de sa ditte chappielle quattre pillers dedens les quattre anghelées et sur ce une crois d'ogive viestie de fourmeres et faisant vossure, et laddite crois et fourmeres faire et estoffer de griés, pour en deseure faire et ordonner une trésorie servant à garder les biens et aournemens de laditte chappelle. Pour lequelle chose acomplir il marchanda en ma présenche à ung appellé Jehan Mausergant, brîseur de pières, de faire et livrer touttes estoffes de griés proppisces à la ditte œvre. Si comme les premiers menbres de la ditte croix d'ogive faisant reprises et estodescarche pour wyt sols le pièche ; les pières faisant thumée sour lesdis estodescarche et le clef pour seze sols le pièche ; les pieres des bras de l'ogive pour troix sols le pièche ; les pières faisans fourmeres et les quinds pour les pillers pour deux sols tournois le pièche ; les asselers pour dix-wyt deniers le pièche ; et les pieres faisans marche de le montée à vis pour seze sols le pièche. Et avoecq ce marchanda il ossi à ung autre appellé Jehan Bosquillon, tailleur de griés, de taillier et mettre à point touttes les estoffes devant dittes selon la devise et les molles que lors luy fis et délivray. Se deult avoir pour chascun piet de taille servant à la ditte crois d'ogive et as fourmeres douse sols tournois, entendu de compter deux piés de fourmeres pour ung d'ogive. Item pour chascun quind servant as pillers quattre sols tournois et pour chascune marche de le montée ad vis seze sols tournois. Desquels ouvraiges de taille la plus grant partie estoit faitte au jour dou trespas de ma ditte dame. Et ensi pour verité, le chertefie à tous. Tesmoing ces lettrez séellées de mon séel le premier jour dou mois de juing l'an quattre cens et quarante ung.

(Archives départementales, du Nord, a Lille. — Chambre des comptes, art. B. 1974, portefeuille.)

III

Jou Jehans Sptyskin, machon, congnois

avoir euv et recheu de feue très puissant princesse ma très redoubtée dame la dus cesse de Bavière, contesse de Haynnau, par lez mains de Jehan de Mons, alors castellain et receveur du Quesnoit, les parties d'argent qui s'ensieult : Si comme pour acasser aissielles de blanc bos employés à faire molles az fourmoiriez de pièce d'Escaussinez, chincquante deux solz tournois.

Item, pour par quarante chuincq journées que j'ay estet par pluiseurs fois audit Quesnoit faire lez mollez, deviser les ouvrages que madite dame volloit avoir fais en se cappelle scituée en le chimentière de l'église parochial du Quesnoit, y estre présens as marchandises, faire lesdis ouvrages soliciter pour soingner et recevoir affait que achiefvet estoient, à quinze solz pour jour, pour mes sollaires et leuwier de cheval trente-troix libvrez quinze solz et pour lez frais de my et men cheval par le terme desditez quarante chuincq journiez à douze solz pour jour, vingt-siept libvres. Desquelles parties et de chascune d'ellez, je me tieng comptens et bien payés et en quitte miwement lez les biens, hoirs et remanans de madite très redoubtée dame, ledit Jehan de Mons et tous aultres à cui quittance en appartient. Tiesmoing cez lettrez séelléez de men séel. Donné le sesime jour du mois d'aoust l'an mil quatre cens quarante et ung.

(Archives départementales du Nord a Lille. — Chambre des comptes, art. B. 1974, portefeuille. Sceau conservé.)

IV

Jou Jehan Spyskin, machon, fay savoir à tous et chertefie pour vérité que au command de exellente princesse ma très redoubtée dame la ducesse de Baivière, comtesse de Haynnau et de Hollande cui Dieux pardoinst, j'ai deviset et fait molles de pluiseurs ouvrages de machonnerie que madite très redoubtée dame faisoit faire en se cappelle fondée en le chimentière del église parochial dou Quesnoit. Si comme pour les souillies et listes de quattre grandes pheniestres dont marchandé fu en ma présence par Jehan de Mons à ce jour castelain dou Quesnoit à Grart Ghontart, briseur, pour les estoffes de griez livrer sur le quarière à vingt siept livres tournois. Et à Jehan Lefebvre, machon, demorans à Mons, pour ycelles soullies et liste taillier, machonner avoecq assir les quatre fourmoiries d'Escaus, sines et touttes les jointures jecter à ploncq dont marchandet fu en me présence et sur me devise à sixante douse livres. Et pour les deffautes qui estoient en le taille de griez, lui fu taxet par maistre Micquiel de Rains (1) et my à le somme de chuinc quante six livres tournois. Et depuis fu remis à point par Jehan Erffrier par le command de maditte dame et cousta en sollaire de l'ouvrier sixante solz. Item pour deux pillers de griez qui sont assis entre le cuer de le grande église et leditte cappielle, l'un portant à ung costet le pheniestre où est le représentation de monseigneur le Daulphin, etc, et à l'autre costet une arcure ordonnée pour avoir veuwe de le ditte cappielle ou cuer de le grant église sur l'autel et l'autre piller qui est plus petit rechoipt le ditte arcure dont marchandet fu par ledit Jehan de Mons en ma présence et sur me devise audit Grart Ghontart, briseur, pour les estoffes de griez livrez sur le quarière plus grans que cuingh, à quattre solz six deniers le pièce, cuings et aisselers à deux solz le pièce, deux longhes pieres de chuincq à six piez de loncq chascune à quatorse solz le pièce et deux pieres de quattre piez demy dou loncq à dix solz le pièce. Se fu d'icelles estoffes taillier, assir et machonner sur les molles et devise que j'en ballay, avoecq détourner les bossures et reloyer le noef au biez jusques à plattes. Marchandé à Jehan Bosquillon, machon, par ledit Jehan de Mons à le somme de sixante onse livres tournois pour l'œvre de le main. Et pour une huisserie devisée ou pan du clocquier de le grant église, pour aller de le ditte église en leditte cappielle, fut marchandet par ledit Jehan de Mons en me présence audit Grart Ghontart, pour les estoffes livrer sur le quarière, rebas, bongons, escoinchons et bolsoirs à quattre solz le pièce, et deux longhes pieres de griez de six piez de loncq, cascune, à trente solz le pièce pour faire le soel et l'appas.

Et pour ces estoffes taillier sur les molles et devises que je en fis, fu marchandet par ledit Jehan de Mons audit Bosquillon par leuwier à dix solz tournois pour jour et se forge. Toutes lesquelles œvres et marchandises, je comme requierquiez par maditte très redoubtée dame, ay à plusieurs fois visettées, sollichitées et rechuptes à fait que parfaittes étoient. Tiesmoing ces lettrez asquelles j'ay mis et appendu men

(1) Les mentions relatives à Michel de Rains, plus tard « maistre machon de Valenchiennes » (Comptes de l'église Sainte-Waudru, 1449), sont extrêmement rares ; je les ai cherchées en vain dans les archives et les bibliothèques du Nord de la France. En 1431, il travaillait aux fortifications de Béthune d'après Al. de la Fons-Mélicocq, *les Artistes et les Ouvriers du Nord de la France et du Midi de la Belgique aux XIV°, XV° et XVI° siècle*, Béthune 1848, p. 204.

proppre séel en singne de vérité. Données l'an mil quatre cens et quarante et ung, le quatorzime jour dou mois d'aoust.

(Archives départementales du Nord, a Lille. — Chambre des comptes. art. B. 1974, portefeuille.)

V

Nous, Jehan Huelin, (1) maistre machon, et Jehan Meurant, maistre charpentier de monseigneur le duc de Bourgogne en son pays de Haynnau, confessons avoir receu de Guillemme du Gardin, conseiller de nostredit seigneur et son receveur général dudit Haynnau, par les mains de son commis à l'administration des maisons de Haces et Estoquis en la forest de Mourmail Colart Beaume, la somme de soixante-quatte solz tournois qui deue nous estoit pour les VIIIe et IXe jours de novembre mil IIIIc quarante sept avoir esté avec ledit commis esdites maisons et en celle de Regnaulfolie appartenans à icelui nostredit seigneur, veoir et visiter se les fermiers qui les tiennent lez avoient retenuez et maintenues ainsi que à loïal cense appartient et que faire devoient, pour les y constraindre en cas du contraire, sur ce que icelles maisons estoient escheuez à rebailler à nouvel fermier, et ce pour lesdits II jours à XVI solz pour chacun de nous par jour montent à ladite somme de LXIIII solz tournois. De laquelle nous sommes content et en quitons ledit receveur général et tous aultres. Tesmoing ces lettres séelléez de nos seaux. Le IIIIe jour de février mil IIIIc XLVII.

(Archives départementales, du Nord, a Lille. — Chambre des comptes, B. 1999.)

VI

Je, Jehan Hulin, maistre des euvres de machonnerie de monseigneur le duc de Bourgogne en son pays de Haynnau, confesse avoir eu et receu de Jehan Aubert, conseiller de mondit seigneur et son receveur général dudit pays, la somme de trente livres blans, pour mes gaiges, desservis dudit office, pour ung an entier, commençant le premier jour d'octobre l'an mil IIIIc LIX et fenissant au derrain jour de septembre derrain passé. De laquelle somme de XXX livres blans je me tieng pour content et bien paié et en quitte mondit seigneur, sondit receveur général et tous autres. Tesmoing mon seel cy mis, le VIIIe jour de novembre, l'an mil IIIIe et soixante.

(Archives départementales du Nord, a Lille. — Chambre des comptes, B. 2044. — Laborde, qui résumait de façon si sommaire les pièces d'archives, a reproduit celle-ci à peu près complètement dans ses *Ducs de Bourgogne*.)

Il est certes inutile d'insister sur l'importance que présentent ces documents pour l'histoire de l'art — et aussi pour l'histoire des prix.

A. Boghaert-Vaché.

(1) Sur Jean Hulin ou Huwellin (la première forme est la meilleure), un des maitres convoqués en 1449 par les chanoinesses de Sainte-Waudru, désireuses de remplacer leur église romane par une église nouvelle, voyez la notice de M. Devillers dans la *Biographie nationale* publiée par l'Académie royale de Belgique, tome IX, Bruxelles 1886-1887, col. 725-726.

—

Portrait de Mme de Maintenon nue (XLVI, 622). — Le portrait existe toujours à Villarceaux. Il est placé dans les restes d'un ancien petit château, dit le *château de Ninon*, et situé dans le parc de Villarceaux, si merveilleusement entretenu dans le goût du temps et le respect du passé par ses propriétaires actuels le marquis et la marquise de Villefranche.

L. C. D. L. H.

—

Le bâton rompu dans le Mariage de la Vierge (XLVI, 561). — Il est bien probable que le bâton que l'on rompt sur le « Sposalizio » de Raphaël signifie l'espérance échouée, car le jeune homme qui le rompt est dans un groupe de gens qu'on s'imagine être les amants prétendus. Giotto a représenté le même incident à Padovie. Dans l'évangile apocryphe, « *La Naissance de Marie* », l'archiprêtre commanda à tous ceux qui voulaient épouser la fille gracieuse de présenter leurs baguettes dans le Temple, et dit que la baguette fleurirait de celui qui aurait la Vierge en mariage. Saint Joseph se jugeait trop vieux et cachait sa baguette, mais l'archiprêtre l'envoyait chercher et, la baguette fut la seule à fleurir, et la seule sur laquelle descendit la colombe divine. On peut voir cette baguette ou ce bâton, dans la main de saint Joseph, sur la toile de Raphaël

Saint-Médard.

*
* *

Je crois qu'il ne s'agit pas ici d'un rite, mais d'un simple épisode consacré par l'usage dans la représentation du mariage de la Vierge. Il ne faut pas oublier que les scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament sont ou étaient soumises au point de vue de l'iconographie et de la compo-

sition à des règles à peu près invariables. Voici ce que me suggèrent mes souvenirs à ce sujet :

D'après les récits parallèles aux Evangiles, mais non canoniques, et les traditions, il y avait de nombreux prétendants à la main de la fille de saint Joachim et de sainte Anne ; tous, à un jour fixé, furent convoqués dans le parvis du Temple, ils tenaient à la main une verge de bois mort et un avertissement céleste avait fait connaître au grand prêtre que l'élu de Dieu verrait sa baguette fleurir. C'est ce qui arriva à saint Joseph.

Dans la scène du mariage, on représenta donc les prétendants tenant droites leurs baguettes stériles, et peut-être pour varier les mouvements prit-on l'habitude de montrer l'un des jeunes gens, qui de dépit, sans doute, brise la sienne sur son genou. On retrouve ce personnage et ce geste dans le tableau de Perugin, au musée de Caen, qui est le prototype assez vulgaire, d'ailleurs, du tableau exquis du musée Brera. Cet épisode était si sacramentel dans la scène du mariage, qu'il figure dans les tapisseries de la *Vie de la sainte Vierge* à l'église Notre-Dame de Beaune, qui, datées de 1500, sont encore toutes gothiques. Cette tenture admirable a figuré à l'Exposition universelle de 1900, mais présentée aussi mal que possible.

H. C. M.

*
* *

Il suffit de se reporter au texte du proto-évangile de *Jacques le Mineur* qui a inspiré la plupart des peintres du mariage de la Vierge, les Mosaïstes de Kadrié-Djami, le Giotto pour sa fresque de l'Arena, aussi bien que le Pérugin, Raphaël etc.. pour comprendre le sens de la rupture du bâton dans le tableau de Milan :

Un ange apparaît au prince des prêtres, et lui dit : Zacharie, Zacharie, sors et convoque ceux qui sont veufs parmi le peuple, et qu'ils apportent chacun une baguette ; car l'on devait donner la Vierge en mariage à celui dont la baguette produirait une fleur et au sommet de laquelle l'Esprit du Seigneur se reposerait sous la forme d'une colombe.

Le grand-prêtre prit les baguettes de chacun, entra dans le temple, y pria, et sortit ensuite pour rendre à chacun des prétendants la baguette qu'il avait apportée.

Or, dans le tableau de Brera, l'on voit, à gauche des trois personnages principaux, le grand prêtre, la Vierge et saint Joseph, un groupe de femmes ; celles-ci sont les compagnes de Marie, ses demoiselles d'honneur, comme on dirait aujourd'hui. De l'autre côté, saint Joseph, qui porte la baguette fleurie, est suivi d'un groupe de cinq personnes de son sexe ; quatre d'entre elles tiennent en main la baguette stérile et leurs physionomies expriment la surprise, la douleur, le dépit ; la cinquième, située au premier plan, se laisse entraîner par la colère à briser sur son genou la baguette inutile et malencontreuse.

A mon tour, une question. Pourquoi le texte de l'Evangile apocryphe, dont je n'ai qu'une traduction sous les yeux, dit-il : « Convoque ceux qui sont veufs parmi le peuple » ? La Vierge devait-elle épouser un homme qui avait déjà été marié, ou a-t-on donné au terme « veuf » la signification plus étendue de non-marié ?

HUNOT.

—

Un portrait de Napoléon (XLVI, 513). — D'après des informations, que je crois exactes, ce portrait aurait été peint en pied et en uniforme, en 1821, par Benjamin R. Haydon ; on le montre chez un particulier à Kingston-on-Thames.

C. R.

—

Pierre tumulaire de curé (XLVI, 172, 502). — Certainement, toutes les pierres funéraires de nos églises qui recouvrent la sépulture d'un prêtre d'autrefois portent son nom et son épitaphe ; il en est de même aujourd'hui dans les cimetières.

Lorsque, par hasard, on rencontre dans certaines églises une dalle sans nom, sans épitaphe, où est simplement tracée une grande croix latine, c'est ordinairement sur la sépulture d'un chevalier du Temple ou de Malte.

A Saint-Loup-de-Naud, près Provins, on voit dans le côté droit du transept une dalle où sont figurés une croix trilobée de la fin du XIIe siècle, un marteau et une équerre : rien de plus. Cette tombe paraît être celle d'un religieux bénédictin, architecte ou maître de l'œuvre ayant collaboré à la construction de l'église.

T. L.

Merveilles florentines (XLVI, 347. 551) -- Le mot est bien gros pour une ville qui possède tant de chefs-d'œuvre d'art.

Le cabinet anatomique existe toujours, via Romana n° 19, il n'a jamais fait partie du musée national installé dans l'ancien palais du Podestat, dit le Bargello.

L'auteur des pièces hideuses, montrant la décomposition des cadavres, est un nommé Zumbo, sicilien, au service du grand duc Cosimo III, qui a régné de 1670 à 1723. X. X.

—

Salons de peinture de Paris de 1823 à 1842 (XLVI, 513). — A voir : « Esquisses, croquis, pochades, ou tout ce qu'on voudra sur le Salon de 1827, » par Jal ; Paris, 1828, in 8°.

« Le Musée, revue du Salon de 1834, » par Alexandre D... ; in 4°

« Salon de 1839, » par A. Barbier ; Paris, 1839, in-18.

« Salon de 1849, » par Laurent-J. San ; Paris, 1839, in 4.

Ces plaquettes se trouvent à la Bibl. de l'Ecole des Beaux-Arts. X.

***

M. Vital-Carles trouvera, en partie du moins, les renseignements qu'il recherche dans *Le livret de l'exposition faite en 1643 dans la cour du Palais-Royal, réimprimé avec des notes par M. Anatole de Montaiglon, et suivi d'un essai de bibliographie des livrets et des critiques de Salons depuis 1673 jusqu'en 1851*. Paris, Dumoulin, 1851. Un volume in-12 de 87 pp.

Ch. Rev.

—

Bossuet en poupée de cire (XLVI, 337, 515). — La présente réponse ne se rapporte pas à la figure de Bossuet en cire, mais à un portrait de Bossuet.

Peut-être aura-t elle quelque intérêt pour le conservateur du musée Bossuet.

Dans la salle française de la Galerie des Offices de Florence, il y a un portrait de Bossuet par H. Rigaud.

La maison Alinari de Florence en a fait la photographie.

Le portrait provient de la villa *del Poggio Imperiale*.

La villa, située hors la porta Romana de Florence, est un ancien palais des Baroncelli. Elle fut achetée, en 1620, par Marie Madeleine d'Autriche, femme du grand duc Cosimo II ; la princesse la fit rebâtir presque entièrement ; de là le nom de Poggio-Imperiale. Ce fut la résidence préférée des grandes duchesses de Toscane.

En 1864, la villa fut affectée à un pensionnat de l'Etat, l'*Annunziata*, où les jeunes filles reçoivent une éducation très distinguée.

Plusieurs des objets d'art qu'elle possédait furent déposés dans les musées royaux ; c'est ainsi que le portrait de Bossuet est entré à la Galerie des Offices.

(Florence) Gerspach.

—

Le château de Robert-le-Diable (XLVI, 289, 417, 530). — Il existait — dans l'imagination de nos aïeux — une *herbe qui égare*. Voici ce qu'en dit Collin de Plancy dans son *Dictionnaire infernal* (t. 3. mot : Herbe qui égare) :

Il y a, dit-on, une certaine herbe qu'on ne peut fouler sans s'égarer ensuite de manière à ne plus retrouver son chemin. *Cette herbe qui n'est pas connue* se trouvait abondamment aux environs du fameux château de Lusignan, bâti par Mélusine ; ceux qui marchaient dessus erraient dans de longs circuits, s'efforçaient en vain de s'éloigner et se retrouvaient dans l'enceinte redoutée, jusqu'à ce qu'un guide préservé de l'enchantement les remît dans la bonne voie.

A. Fournier.

***

Herbe qui égare ; en Poitou : Herbe à la détourne.

La plante à laquelle la tradition populaire attribue cette vertu malfaisante serait le *spiranthes autumnalis* (orchidées) d'après le *Gloss. du Poitou, de la Xge et de l'Aunis* de L. Favre. Niort 1868.

Léda.

***

L'herbe qui égare, n'est-ce pas l'herbe de Saint Etienne (*Circæa Lutetiana*)?

Cette plante croît en Europe, dans les bois, aux lieux ombragés et humides. On l'a nommée Circée ou herbe des magiciennes, ou herbe enchanteresse, parce qu'elle s'attache fortement aux habits, au point d'arrêter les hommes de même que la Circée de la fable les attirait par ses enchantements.

Valmont Bomare. Dict. d'histoire naturelle. Ch. Rev.

—

Objets marqués d'un cœur (XLIV ; XLV ; XLVI, 278, 335, 608). — M. Georges Montorgueil publie, dans le journa

l'*Eclair*, du 11 octobre 1902, un fort intéressant article sur les graphites qu'il a découverts sur les murs des prisons et des oubliettes du château féodal de Pierrefonds qui renferma tant de prisonniers sous les guerres de religion.

Entre les dessins de hallebardes, de christs, de potences et d'armoiries, etc, se trouve le curieux dessin d'une main droite appliquée contre la muraille, les doigts ouverts ; dans le creux de la main, se voit un tatouage représentant un cœur percé d'une épingle, signe de reconnaissance des Huguenots.

L'auteur semble voir un cœur percé d'une flèche amoureuse. Cela est une grave erreur, la dite flèche, n'ayant ni pointe, ni barbe et ressemble même beaucoup plus à une aiguille qu'à une épingle; il n'y a donc aucun doute à ce sujet. Pour moi, le soldat portant cet insigne a dû être pendu, pour avoir affirmé ses opinions politiques, suivant l'habitude du temps.

B. DE ROLLIÈRE.

—

Châtiments corporels de Saint-Cyr (XLVI, 514). — Notre collaborateur Jasmin demande un *document* permettant de trancher la question. Mme de Caylus raconte, dans ses Souvenirs, qu'elle se convertit au catholicisme sous condition « qu'on la garantirait du fouet ». Ceci ne veut pas dire qu'elle l'ait reçu, car elle ne dit pas, comme l'a prétendu notre confrère E. T. dans un article paru ici même, qu'elle demandait à ne *plus* le recevoir ; mais à ne *pas* le recevoir, ce qui est tout différent. Il est permis de conclure de ce document qu'elle n'eut jamais ce châtiment, puisqu'elle se fit catholique. Mais, puisqu'elle en parle et qu'il lui vient à l'idée de s'en « garantir », c'est donc que ce mode de répression était en usage.

D'autre part, — second *document* — Madame, mère du Régent, écrit, dans ses Lettres, édition Jœglé en 3 vol. (tome 1, p. 168) qu'on « fouetta une élève jusqu'au sang, puis on lui rasa la tête et on l'envoya à Paris, au refuge ». Quelle était cette élève ? Mystère. Mais ce fut Mme de Maintenon qui ordonna la punition. Quand Mme de Maintenon vient donc mielleusement conseiller la douceur à ses éducatrices de Saint-Cyr, elle rejoint Tartuffe et elle écrit *pour la postérité*, afin de laisser une réputation de mansuétude et de miséricorde, c'est-à-dire qu'elle pratique dans toute son horreur cette pire des vilenies : l'hypocrisie.

G.

—

Le couvre-feu (XLVI, 118, 251, 331, 446, 499, 555, 611). — Guillaume le Conquérant, après avoir soumis l'Angleterre, craignant les réunions nocturnes et les insurrections, ordonna qu'on sonnât tous les soirs, à une certaine heure, qui variait suivant la saison, une cloche au son de laquelle chacun devait éteindre son feu et ses lumières. C'est ce qu'on appelait le « cur-few », par corruption du mot français couvre-feu.

La liste serait longue de toutes les villes de France où l'usage de la cloche de dix heures ou couvre-feu s'est toujours maintenu ; parmi elles je me bornerai à citer Douai, Dunkerque et Lorient.

E. M.

*
* *

Le couvre-feu a existé à Niort (Deux-Sèvres) depuis 1835 jusqu'à une époque assez rapprochée de nous.

Il n'avait point, dans notre vieille ville, été institué par Guillaume de Normandie, mais tout simplement sur l'initiative d'un tailleur, du nom de Surlemont, alors membre du conseil municipal.

A dix heures précises du soir, la cloche de Notre-Dame, sa cathédrale, sonnait à à toutes volées et les bourgeois en veillées les uns chez les autres regagnaient leurs logis. On appelait cette sonnerie la messe à Surlemont.

Vers 1880, un esprit fort fit supprimer cette coutume entachée d'un parfum monarchique ; elle fut très regrettée par la population.

P. V. ET DE SAINT-MARC.

*
* *

La coutume du *Couvre-feu* persiste dans maintes paroisses de Normandie. A le sonner, il n'y a pas que la *Cloche d'Argent*, dans la tour *du Gros-Horloge*, à Rouen. Pareille sonnerie invite à dormir les bons habitants de Pont-l'Evêque, et l'auteur de cette note se rappelle qu'écolier il attendait que les battements de la cloche tardive aient retenti dans la flèche de Saint-Pierre. Alors, ses livres rangés et le point final mis à ses devoirs,

il allait se coucher. D'autres clochers normands — à Vouilly, proche d'Isigny ; à Notre-Dame de Saint-Lô, avec la cloche dite *la Carentenaise d'argent* ; ailleurs encore — le *Couvre-feu* continue à s'envoler, sur les coups de neuf heures de nuit.

En Lorraine, à l'église de Briey, on sonne toujours le *Couvre-feu*.

Renseignements procurés par le savant secrétaire général honoraire de la *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres* de Bayeux, M. l'abbé Lelièvre :

Le *couvre-feu* s'est aussi appelé le *Canfou, Garfou* ou *Gare-feu*. En 1608, Guillaume-*le-Conquérant* le rendit obligatoire; en 1100, Henri II, d'Angleterre, l'abolit. Les factions des Bourguignons et des Armagnacs le firent établir, à Paris, dit le président Pasquier, bien qu'en 1367, une charte de Charles V ait obligé les sergents du guet « d'aller faire leur devoir par la ville jusqu'à l'heure du couvre-feu Nostre-Dame... » En Languedoc, le *couvre-feu* s'appelait *la Chasse-ribauds*. Guillaume-*le-Conquérant* n'est pas l'inventeur de cette coutume ; dans les communautés religieuses, le *réglementaire* — ou sonneur des exercices communs — à une heure assez rapprochée de la rentrée aux cellules, pour le repos de la nuit, doit donner quelques coups de cloche : on éteint les lumières et les veilleurs passent leur ronde, pour surprendre les délinquants. Le *couvre-feu* est donc d'origine ecclésiastique .

Anecdote plaisante, à propos de la dite ronde :

Le veilleur voyant glisser de la lumière sous la porte d'un séminariste :

— M. l'abbé, faut souffler vot' candelle.

Pas de réponse, l'abbé dort ; l'abbé ronfle.

— M. l'abbé, M. l'abbé, j'vas l'dire à M. le supérieur.

Et, comme la lueur continue, le surveillant qui ouvre brusquement la porte du dor eur, a l'explication de la lumière intempstive :

— Mais c'hest la leune !... Mon Dieu ! Ch'est la leune !

La lune, en effet, lançait un blanc rayon dans la chambrette du ronfleur.

A Abbeville, il n'y a pas longtemps, depuis le soir, jusqu'au matin, un veilleur se tenait en observation dans la logette des tours de Saint-Vulfran. Tranquille, sa trompe disait aux Abbevillois de dormir en paix ; mais si les modulations du cuivre prenaient une allure apeurée, c'est que le feu venait d'éclater en ville ou aux alentours. La façon de sonner indiquait dans quelle direction flambait l'incendie.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

*
* *

Antérieur à la conquête de Guillaume de Normandie, le couvre-feu fut-il toujours distinct de l'Angelus du soir et de la sonnerie qui suivait autrefois Complies ? Peut-on retrouver, soit dans les comptes de fabrique, soit dans les délibérations des hôtels de ville une mention quelconque de cette sonnerie ? Récemment, l'abbé Boudinhon ; dans la *Revue du clergé français* du 1er juin 1902, a bien touché un peu cette question, nous désirerions approfondir davantage. L. C. DE LA M.

—

Jeu de bouchon, jeu de galoche (XLVI, 119, 276, 612). — M. Pietro demande le rapport entre le mot espagnol *pito* et le mot breton *piteau*, qui désignent le jeu du bouchon dans ces différents pays. C'est le même mot. En effet, en Bretagne, non seulement il y a des usages espagnols conservés spécialement dans les ports (tels que balayages de rues à certains jours au profit des hospices), mais aussi des mots de pur castillan toujours usités chez le peuple On vous parlera de *real*, de *reales*, tout comme en Espagne, pour tout groupe de monnaie formant cinq sous. Si on écrit *piteau*, c'est une faute, il faut conserver la forme *pito*. OROEL.

*
* *

Se nomme à Vire le jeu de *bille*. La bille est un petit cylindre de bois, parfois tourné, qui remplace le bouchon. La manière de jouer est la même.

JEU DE PIRLIT. Ce jeu, dans le Bocage normand, a de la ressemblance avec le jeu de TINE-CADET. Il se joue au moyen d'un bâton de 0 m. 50 environ et d'un beaucoup plus court (12 à 15 centimètres). Celui-ci est placé au-dessus d'une petite fosse oblongue ou de deux pierres laissant entre elles un espace vide. Mettant le long bâton le bout près de terre dans cet espace

c'est-à-dire sous et au milieu du petit, on lance ce dernier le plus loin qu'on peut. Le secon joueur essaie d'arrêter le *pirlit* et après l'avoir saisi soit en l'air soit à terre, il vise le long bâton que son partenaire a mis en travers de la fosse ou des pierres sur lesquelles était d'abord le bois le plus court. S'il touche directement le grand bois, il prend la place de celui qui le tenait; s'il ne touche pas, le joueur principal mesure les longueurs du long bâton del'endroit où est tombé le petit jusqu'au but. Chaque longueur forme un point. Si ce joueur a paré le coup quand le pirlit a été renvoyé au but, il compte un autre point, s'il a paré par deux coups, il compte deux points et il recompte comme autant de points les longueurs de bâton depuis l'endroit où est tombé le *pirlit* jusqu'à la fosse ou but.

Parfois, au lieu de coucher le pirlit sur un vide pour le lancer, on le met en équilibre sur une pierre et en le frappant fortement sur le bout qui est dans le vide, on le lance le plus loin possible. Je l'ai vu lancer encore en le frappant posé debout sur terre comme un bouchon, mais ces deux façons ne sont pas celles qui se pratiquent d'habitude. B. H.

—

Un curieux emploi des lettres de l'alphabet (T. G. 35; XLV). — La pièce dont Gros Malo cite trois quatrains a paru en 1878, avec la signature Navarrenz, dans l'*Office de Publicité*, le journal malheureusement disparu aujourd'hui, qu'avait fondé à Bruxelles, en 1857, Alphonse Lebègue, un Français dont l'hospitalière maison s'ouvrit à tous es proscrits.

Elle est très spirituellement tournée, cette pièce, et mérite certes d'être reproduite tout entière. Je la copie dans le superbe « numéro historique », vendu au profit des crèches de l'agglomération bruxelloise, qui vint clore, le jeudi 24 novembre 1892, la collection de l'*Office de Publicité* :

ORIGINE DES LETTRES DE L'ALPHABET.

A

Par une chance sans égale,
L'A doit sa naissance à l'amour :
Car chacun sait que certain jour
Hercule *fit l'A* près d'Omphale.

B

Du B pour expliquer la clef,
En de très galantes histoires,
La Putiphar, dans ses mémoires,
Nous dit : « Le *B naît* de Joseph ! »

C

Pour le C, pas besoin qu'on beugle
Quelque conte mal inventé :
Le premier cas de *C cité*
Appartient au premier aveugle.

D

Un navigateur le premier
Trouva le D, la chose est sûre :
Car un marin ne s'aventure
Jamais sur la mer sans *son D*.

E

Un potier, dans son humeur brusque,
Brisant un vase mal tourné,
S'écria : « Ce vieux pot *fait l'E* ! »
L'E nous vient donc d'un vase étrusque.

F

Jusqu'aux paladins, tant chantés,
De l'F remonte l'origine :
On vit en pleine Palestine
L'F naître au milieu des croisés.

G

Le G n'est pas blanc, ça s'explique :
Le soleil lui grilla la peau :
S'il a le teint d'un moricaud,
C'est qu'on *trouva l'G* en Afrique.

H

L'H, ça ne fait plus question,
Dans le Rhône a plus d'une attache,
Puisque l'on appelle *Père H*,
Son faubourg natal à Lyon.

I

Quand la vache Io, grasse et blonde,
A Jupiter donna son lait,
Dans l'Olympe alors apparaît
La première *lettre I* au monde.

J

Le J, on ne m'en a rien dit ;
Mais il dut paraître sur terre
Sur une pierre tumulaire :
Car c'est là qu'on trouva *six J*.

K

K précéda le maquillage :
Prenez un très vilain vieillard,
Faites-le jouer au billard,
Vous verrez que *K rend beau l'âge*.

L

D'être fille d'un criminel,
La lettre L n'est point accusée :
Les filous, chose bien prouvée,
N'ont point besoin *d'L* pour voler !

M

De l'Egypte, c'est authentique,
L'M nous vient, du temps où là-bas
Les anciens adoraient les chats :
L'M y naît... la chose est logique.

N

On m'assure que l'N a pris
Naissance dans une bataille :
Pourtant, cent fois sous la mitraille
En déroute on vit les *N mis*.

O

C'est l'O qui préside au programme
De maint journal partout vanté :
Car l'*O fils de Publicité*
Y fait l'annonce et la réclame.

P

Dangereuse est la lettre P
Et d'un maniement difficile :
Car qui se sert, dit l'Evangile,
Des P périra par les P.

Q

Cette lettre sans doute antique
Dut naître chez un monnayeur,
Puisque aujourd'hui chaque changeur
Des Q d'or orne sa boutique.

R

Sur l'R nos illustres savants
Etaient d'accord, on peut le croire,
Car c'est Jean de Meung, dit l'histoire,
Qui dut inventer l'*R au Mans*.

S

Homère, ce dieu de la Grèce,
Errant aveugle et sans soutien,
Afin de mieux suivre son chien,
Le premier se servit de *l'S*.

T

Depuis Paris jusqu'au Thibet,
Du Champ de Mars à Constantine,
Chacun doit savoir que la Chine
La première importa le *T*.

U

Cette lettre, le fait est rare,
A cent mille papas... et plus,
Puisqu'on déclare *pères d'U*
Tous les objets que l'on égare.

V

C'est un antique cuisinier
(Si ma mémoire n'est point courte)
Qui prit pour en faire une tourte
De la pâte et en fit *le V*.

X

Un nommé Culpa, d'aventure,
Trouva l'X, le fait est certain.
Si vous lisez saint Augustin :
Fait l'X Culpa, dit l'Ecriture.

Y

Pour abriter plumes et bec,
Il naît au pays des Hellènes :
Car une hirondelle d'Athènes
Doit se loger dans *un Y*.

Z

Pour appliquer tous ses remèdes,
Un docteur de la Faculté,
Par tant de travaux éreinté,
Un beau jour inventa *les Z*.

Le prétendu Navarrenz était un des maîtres du journalisme, le rédacteur en chef de l'*Office de Publicité*, Louis Hymans (1829-1884). — père du député belge. A. BOGHAERT-VACHÉ.

M. Maurice C. Perier a répondu dans le même sens.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Poème inconnu de Jules de Goncourt, sur la mort d'Hégésippe Moreau. — Une question posée dans nos colonnes, une réponse de M. Eugène Baillet, c'en fut assez pour que l'attention revînt au monument d'Hégésippe Moreau promis depuis cinquante ans, et qui enfin, va être réalisé.

Ce monument, dû à la généreuse piété des typographes parisiens, et tout entier édifié avec l'obole du travail, sera érigé sur le tombeau du poète, à Montparnasse. Il se composera d'une stèle surmontée d'un buste, d'après le moulage mortuaire heuseusement retrouvé. L'architecte M. Henri Guillaume a ménagé deux petites corbeilles de marbre qui seront toujours fleuries de myosotis.

Le souvenir du poète, à la faveur de cette commémoration, s'est réveillé, et les échos de toute la presse ont redit et son œuvre et son nom.

Mais ce que l'on n'a pas dit, c'est qu'Hégésippe Moreau fut chanté en vers. Et par qui ? Par le frère aîné de l'écrivain qui instituera, en haine des poètes, une académie de prosateurs : Jules de Goncourt.

Il a seize ans, le 15 août 1849, il écrit à un ami de son âge qui passe son baccalauréat, et qui lui a conseillé de lire les poètes et notamment Hégésippe Moreau. il a trouvé à la bibliothèque de Dijon, où il passe ses vacances, des œuvres de l'auteur du *Myosotis*. Elles l'ont enthousiasmé jusqu'à lui inspirer des vers.

Regarde, dit-il à son ami, comme je suis obéissant ; cette lecture m'a même inspiré (l'expression est flatteuse) quelques vers que je t'envoie puisque c'est toi qui m'as provoqué à cette lecture. Je me venge. Attention.

La pièce qu'il transcrit est intitulée : *Une salle de l'Hôtel-Dieu*.

On nous saura gré de la reproduire dans son étendue :

UNE SALLE DE L'HOTEL-DIEU.
Lit n° 12. Une sœur au pied du lit.
HÉGÉSIPPE MOREAU
Ma sœur, il n'est venu personne encor ?
LA SŒUR
Personne...
HÉGÉSIPPE MOREAU
Ah ! ce mot, dans le cœur, lugubrement résonne.
Oui, c'est vrai, j'avais tort de compter sur cela.

J'étais fou, pour mourir, d'espérer quelqu'un là...
Et je devais gravir sans être aidé d'un frère
Jusqu'au bout, le chemin épineux du calvaire.
(*Un silence*).
Ils font, c'est à penser, sans doute, une partie,
Quelque joyeux souper chez Hermance ou Julie,
Ils n'auront plus pensé que je les attendais
Que c'était pour ce soir et que j'agonisais.
... Insoucieux garçons, peut-être dans leur fête.
Ils chanteront ses vers, ils boiront au poète.
Les dames diront : Tiens, Moreau que fait-il donc ?
Ils parleront alors, car ils se souviendront.
Je ne leur en veux pas. C'est triste, une agonie ;
Ah mieux vaut les baisers d'une femme chérie,
Quelle heure est-il ma sœur ?

LA SŒUR

Cinq heures.

HÉGÉSIPPE MOREAU

Oh ! tant mieux.
Je m'éteindrai ce soir. Tout sera triste aux cieux.
Il neige, n'est-ce pas, maintenant ?

LA SŒUR

Oui, mon frère.
Le jour semble voilé d'un crêpe noir. La terre
Revêt un blanc linceul et la nuit va venir

HÉGÉSIPPE MOREAU

L'hiver, c'est dur sans pain.. Qu'il est temps de [mourir.
... Ce ruisseau si charmant aux bords pleins de [verdure
L'entendez vous bondir sur son lit qui murmure ?
Le voyez-vous glisser, là près, tout près d'ici ?
Je l'aime, c'est mon frère ; il m'aime bien aussi,
Il me berce et m'endort lorsque je me réveille
... Les bleus myosotis... Ce beau bouquet d'azur
Se mirait, le coquet, dans ce miroir si pur,
Ah je suis bien heureux...Aux bords de la Voulzie
Au matin, tout enfant combien douce est la vie
. . Une femme, un sourire...oh ce fut enchanteur
Un ange me fit là, l'aumône de son cœur ;
C'est elle, je la vois.. Aime-moi qui t'adore,
Ma bouche à tes baisers veut se suspendre encore
Vite un baiser... J'étouffe...

LA SŒUR

Il délire... Son front
Brûle... Pauvre jeune homme, il semblait doux et [bon
Prions pour lui...

HÉGÉSIPPE MOREAU

La faim tenaille mes entrailles.
J'y sens comme un couteau y faire des entailles,
« Monsieur, vous êtes riche.. une miette de pain »
Ils m'ont tous fait chasser par leurs gens comme un [chien
Il leur importe bien qu'un autre Gilbert crève
Et livre son front pâle au scalpel de l'élève.
Je souffre... La mort tarde... il me semble faiblir
(*Montrant son cœur*)
Le grand ressort de là commence à s'engourdir.
La mémoire s'en va, par moment de mon âme
Cette salle, ces lits, ces rideaux, cette femme
En noir, à mon chevet, que je vois prier là...
(*Avec un rire frissonnant*).
C'est donc un rêve...Où suis-je ? Un rêve effrayant. [Ah !
Je suis à l'hôpital !...

LA SŒUR

Songez à Dieu, mon frère,

HÉGÉSIPPE MOREAU

Pour blasphémer, alors ? Pour d'autres, il est père,
Il fut bourreau pour moi. J'ai pleuré tout le jour,
J'ai plié sous la vie... Ah ! c'est un fardeau lourd
Et suis heureux d'être au soir où je succombe,
A qui fut sans berceau doit survivre la tombe.
Oh c'est ma place ici... L'hôpital c'est le port
Où la misère aborde... Une fois qu'on est mort,
On n'a plus froid ni faim... On s'endort et l'on rêve
Louise... Ah !

Il meurt. La demie sonne

LA SŒUR EN PRIÈRE

De profundis clamavi

UN INFIRMIER. DES AMIS DE MOREAU

L'INFIRMIER

C'est le nommé Moreau, dites-vous ?...

LA SŒUR

Oui

L'INFIRMIER

Le lit
Numéro douze ?

LA SŒUR

Mort quand sonnait la demie.

Entrent les amis

UN AMI.

Manquer un rendez-vous donné par l'agonie,

UN AUTRE

Malheur ! il n'est point mort la main dans notre [main
(*Tous s'agenouillent et prient*)

UN AMI

Il avait du génie

LA SŒUR

Il lui manquait du pain !

Ce poème n'a point la forme artiste de l'écriture des Goncourt qui étaient de bons ouvriers de la prose ; c'est pourquoi il était resté ignoré jusqu'à ce jour, enfoui dans cette lettre à un ami, qui passa sous nos yeux, et aujourd'hui nous ne savons en quelles mains. Nous l'avons vue annoncée par M. Noël Charavay, dans une vente publique : si le secret professionnel ne le retient pas, il pourrait dire, sans doute, à qui elle appartient.

Elle constitue un document curieux pour l'histoire des lettres. La mort d'Hégésippe Moreau chantée en vers par Jules de Goncourt, c'est une aimable surprise que nous a procurée le respect des autographes. M.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON. St-Amand-Mont-Rond

XLVIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 20 Novembre 1902

38e Année — N° 986

31, bis r. Victor Massé PARIS (IXe) — *Cherchez et vous trouverez* — Bureaux : de 2 à 4 heures

QUÆQUE SINGULA LEGENDO — *Il se faut entr'aider*

31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Un autographe d'Adam Mickiewicz à retrouver. — Dans le catalogue des lettres autographes composant la collection de M. Alfred Bovet et dont la vente a eu lieu par les soins de M. Charavay, en 1887, je lis, sous le n° 1319, pag. 483 :

Adam Mickiewicz : Pièce de vers autographe signée. 3/4 de p. in 8°. Jolie pièce faite pour un amateur ; page superbe et remarquable poésie, dans laquelle Adam Mickiewicz remet en scène un guerrier lithuanien, à l'aspect duquel tremblent les Allemands parce que le cheval est de Lithuanie.

Le possesseur de cet autographe ne consentirait-il pas à se faire connaître et à laisser prendre copie de cette pièce?

Ladislas Mickiewicz.

—

Archives de Malte. — Les archives de l'ordre hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem sont-elles encore conservées à Malte ? Parmi les documents précieux qui doivent s'y trouver, figurent les procès-verbaux des preuves de noblesse faites par les chevaliers de Malte. Ces procès-verbaux existent-ils actuellement ? Est-il possible d'obtenir copie de ceux qui vous intéressent et à qui faut-il s'adresser pour cela ?

Brondineuf.

—

Un portrait de « l'Inconnue ». — Existe-t-il un portrait authentique, peint, dessiné ou sculpté, exécuté d'après nature et durant l'époque de sa jeunesse, de madame Julie Cavaignac, née de Corancez, mère du général Eugène Cavaignac, ancien chef du pouvoir exécutif, grand'mère de M. Godefroy Cavaignac, ancien ministre de la Guerre, et l'auteur des « *Mémoires d'une Inconnue* » publiés, sur le manuscrit original, 1780 1816, et avec le succès que l'on sait, chez l'éditeur Eug. Plon, en 1894 ?

— Ul.-R. D.

L'enfant du cercueil et la marquise d'Aligre. — On lit dans le *Gaulois* :

Au cours des travaux de démolition de l'hôpital Trousseau, on vient de faire une curieuse découverte, ignorée, et qui passionnera les esprits amoureux de mystère.

Le 4 juin 1902, M. le vicomte Gaston de Pomereu d'Aligre faisait exhumer les restes de son ancêtre, la chancelière d'Aligre, bienfaitrice de l'hôpital Trousseau, enterrée dans la chapelle de cet établissement le 10 février 1685.

Le cercueil, qui contenait les restes de la chancelière d'Aligre, était en plomb et entr'ouvert, la Révolution ayant sans doute violé cette sépulture.

Mais on trouva encore dans ce cercueil le squelette d'un petit enfant, âgé de six à sept ans. Quel était cet enfant ? Descendait-il de l'illustre famille d'Aligre, ou n'était-ce qu'un pauvre abandonné auquel la chancelière avait voué une affection maternelle ?

Le mystère sera difficile à éclaircir ; mais par une attention touchante, M. le vicomte Pomereu d'Aligre n'a pas voulu séparer ceux que la mort avait réunis, et le corps du petit enfant repose encore à côté de sa

bienfaitrice dans la chapelle d'Aligre, fondé à Leves, près Chartres, par le marquis d'Aligre, pair de France.

La presse quotidienne n'a pas trouvé la clef de ce mystère, l'*Intermédiaire* sera-t-il plus heureux ?

—

Armoiries à déterminer : 2 fois trois léopards. — On connaît les armes de l'Angleterre : un écusson partagé en quatre carrés, qui montrent, savoir : celui en haut à gauche, 3 léopards ; celui en haut à droite, un lion rampant ; celui en bas à gauche, une harpe ; celui en bas à droite 3 léopards.

Or, l'*empreinte* d'un ancien et minuscule cachet présente, sous une couronne qui semble royale, les mêmes armoiries, mais avec les différences suivantes :

Le carré situé en haut et à gauche montre, non point 3 léopards, mais, disposés en 4 cases, 2 fois 3 fleurs de lis et 2 fois 3 léopards ; et il en est exactement de même du carré situé en bas et à droite.

En outre, l'écusson est accosté, à gauche, de la lettre M et à droite, de la lettre R.

A qui ont appartenu ces intéressantes armoiries ? Dr A. T. VERCOUTRE.

—

Les armes de L'Hopital Saint-Mesme. — Prière d'indiquer, si possible, les armes des L'Hopital Saint-Mesme.

T.

—

Additions de noms aux noms patronymiques. — Depuis quelques années, on voit le *Tout-Paris*, l'*Annuaire des châteaux*, les *Annuaires héraldiques universels*, le *Livre d'or des salons* et le *Gotha français* publier une quantité de noms patronymiques suivis d'anciens noms à particule nobiliaire. Afin de pouvoir discerner le bon grain de l'ivraie, je serais infiniment reconnaissant aux collaborateurs de l'*Intermédiaire* de donner un relevé des personnes qui ont été autorisées par décrets présidentiels, depuis 1870, à ajouter à leurs noms patronymiques des noms à particule nobiliaire. Cette liste serait un excellent contrôle, au point de vue de la loi du XI Germinal an XI. THOMIÈRES.

Le prieuré de Plainchâtel. — Le bon confrère Desmartys voudrait-il avoir l'amabilité de nous apprendre où se trouvait ce prieuré dont je ne trouve nulle trace dans les ouvrages spéciaux que j'ai pu consulter ? Il m'obligerait infiniment.

LIN.

—

Spindlen. — Prière à mes confrères de l'*Intermédiaire* de me renseigner sur ce nom que je trouve inscrit vers 1770. Est-ce un nom de ville, de résidence ou d'un personnage de cette époque, peut-être en Suède ou en Angleterre ?

H. H. C.

—

Soisy au Loge en 1553. — Je serais très obligé que l'on voulût bien me dire où se trouve une localité dénommée, en 1553, *Soisy au Loge*. T.

—

Alyscamps. — Aleschans. — On demande si une corrélation quelconque existe entre ces deux noms d'allures similaires : Alyscamps ou Champs-Elysées, nécropole d'Arles-sur-Rhône, et Aleschans, nom du champ de bataille où le comte de Carcassonne, Guillaume, fut, au VIIIe siècle, vaincu par les Sarrazins après une lutte héroïque ?

L'auteur des *Recherches historiques sur la ville d'Alet et son ancien diocèse*, M. l'abbé Lasserre, pense que la rencontre ayant eu lieu entre Carcassonne et Alet, Alescans pourrait signifier champs d'Alet et croit que, en ce cas, la position se retrouverait dans la plaine de Brasse sur les bords de l'Aude, au-dessus de Limoux. Y a-t-il là autre chose qu'une simple conjecture basée sur la construction du mot? Et, par ailleurs, quelle serait l'étymologie des Alyscamps arlésiens ?

HODGE.

—

Etymologie de la Breuilhe. — Il y a dans le département de la Creuse, un lieu dit de la *Breuilhe* ou la *Breuille*. Là, se trouvait, jadis, un beau château féodal. Mais ce nom de la Breuilhe est, je crois, assez répandu en France. Quelle en est l'étymologie ? AMBROISE TARDIEU.

—

Alophe de l'Hopital. — A quelle famille de l'*Hopital* appartenait Alophe de Lhopital, époux de dame Louise de Poy-

sieux, dont la fille Anne épousa Saladin de Montmorillon, fils d'autre Saladin de Montmorillon et de dame Jacqueline de Vesigneux, par contrat du 3 février 1553 ?

— T.

Froulay-Tessé. — Quels sont les descendants, actuellement existants, de René de *Froulay-Tessé*, maréchal de France, mort en 1725 ? — Résidence ?

— CAM.

Famille de la Rothière. — Notre savant confrère Madel dit, colonne 850 de l'*Intermédiaire*, du 10 décembre 1901, que *Louise de la Rothière* épousa Jean d'Arnoult, écuyer, seigneur de Fleury, lequel produisit ses titres de noblesse devant le bailly d'Epernay, en Champagne, le 17 janvier 1485. Quelle est l'origine de la famille de la Rothière, le lieu où elle vivait ; ses armoiries et sa généalogie ? Merci d'avance pour mes collections originales. E. RUDIT.

—

Le père Anselme. — Quel était le nom de famille du savant *Père Anselme*, l'auteur de l'*Histoire généalogique de la maison de France* ; et sa famille existe-t-elle encore ? Le portrait de cet érudit, qui honore grandement la vieille France, est-il conservé quelque part ?

AMBROISE TARDIEU.

Pierre de Guibours, en religion P. Anselme de Sainte-Marie. R.

—

D'Abbadie. — D'Abbadie fit fonction de gouverneur en Louisiane, de 1763 à 1765 (date de sa mort).

A quelle famille appartenait-il, entre celles qui portent le même nom ?

D'après son cachet, ses armes étaient : *d'azur, à trois tours de *** au chef de *** chargé de trois étoiles.*

Son père servait dans le contrôle de la marine à Rochefort.

A-t-il laissé des descendants qui posséderaient quelque portrait de lui ?

— V. T.

Laussat. — Je désirerais avoir quelques renseignements sur ce préfet colonial : lieux et dates de sa naissance et de sa mort.

Qu'était-il avant d'être nommé à la Nouvelle-Orléans, (1803) ? que devint-il après ? (Il fut préfet à la Martinique, mais à quelle époque ?)

Inutile de donner des détails sur son séjour en Louisiane.

Connaît-on quelque portrait de lui ?

V. T.

Cf *Intermédiaire* XXXIII, 23.

—

Siette de la Rousselière. — On désirerait avoir tous les renseignements concernant l'historique de cette famille, que l'on croit originaire de Nantes ; la liste des ouvrages qui la citeraient ou surtout en donneraient la généalogie. — Et notamment savoir tout ce qui a rapport à Jacques S. de la R marié à Marie-Elisabeth Boisson et qui se rendit à l'île Bourbon vers 1756. On cherche d'abord le lieu et la date de sa naissance, sa famille ascendante principalement ; il est mort à Bourbon vers 1773, officier des troupes nationales de cette île, et ayant plusieurs enfants. Dr HENRY DU PHÉLAN.

—

Girardot. — C'était le promoteur de la culture de la pêche en espalier. Où trouverait on des renseignements sur lui?

PELLION.

—

Passage de la mer Rouge à pieds secs. — Dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, on lit ce qui suit : (t. 1er, ch. 1er) :

Dans un moment de loisir et d'inspection du pays, le général en chef, (Bonaparte) profitant de la marée basse, traversa la mer Rouge à pieds secs, et gagna la rive opposée. Au retour, il fut surpris par la nuit, et s'égara au milieu de la mer montante ; il courut le plus grand danger et faillit périr de la même manière que Pharaon ; ce qui n'eût pas manqué, disait gaiement Napoléon, de fournir à tous les prédicateurs de la chrétienté un texte magnifique contre moi.

Si ce fait s'est produit pendant la campagne d'Egypte, il doit se produire encore aujourd'hui. Est-ce vrai ?

ROCHEPOZAY.

—

Pilate. — L'histoire nous apprend que Pilate, après sa disgrâce, se retira à Vienne (en Dauphiné), où il mourut.

Un aimable Intermédiairiste pourrait-il nous donner des détails précis sur les dernières années de la vie de l'ancien gouverneur de Judée, quelle fut la cause de sa fin, et à quel âge mourut-il ?

Vicomte DE BL.

La duchesse de Bourgogne. — Dans le n° de la *Revue Bleue* du 23 août 1902, je lis ceci, à la p. 245, col. 1er article de M. J. Ernest-Charles, — un nouveau venu qui est en train de se faire une bonne place dans la critique — : « Combien y en a-t-il donc ? (de sexes) demanderez-vous à Jean Lorrain. Mais la suite, vous pouvez la lire dans le livre (*Le vice errant*, par Jean Lorrain) page 139. C'est assez dégoûtant. Il est vrai que la duchesse de Bourgogne... »

Que veut dire cette insinuation suspendue? On a prêté des galanteries à la duchesse, sans grandes preuves d'ailleurs; enfin Saint-Simon raconte qu'elle se faisait donner des lavements en cachette jusque dans l'appartement du roi, ce qui est un peu gros. Mais ce qui l'est davantage, c'est de mêler ainsi son nom à toutes les fanges complaisamment étalées, paraît-il, je ne l'ai pas lu, dans le livre de M. Jean Lorrain. Je demande donc à M. J. Ernest-Charles de vouloir bien achever la phrase suspendue. H. C. M.

—

Voyage du duc de Penthièvre à Naples. — Je désirerais savoir qu'elle date fixer à un voyage que fit en Italie le duc de Penthièvre et principalement au séjour qu'il fit à Naples. Il logeait dans cette ville, avec une suite très nombreuse, chez le marquis d'Ossun. Le voyage auquel je fais allusion doit se placer entre les années 1749 et 1756. BRONDINEUF.

—

Où fut arrêté Cartouche ? — C'est une question que se pose le *Petit Journal*. Est-ce au cabaret des *Deux Pistolets* à Ménilmontant, ou comme le dit, en son journal, Jean Buvat, au cabaret dit « la Grande Motte », à la Haute-Borne, à la Courtille ?

—

Des cliques et des claques. — Préparant en ce moment un lexique des expressions d'argot, et arrivé au mot clique, je désirerais obtenir de l'*Intermédiaire* un précieux renseignement. Jusqu'ici je connaissais cette locution de « clique » comme synonyme de *coterie, réunion de gens méprisables, engeance misérable*, etc. Or, dans le journal *le Gaulois* qui a demandé, l'été dernier, des *Souvenirs de vacances* à des artistes et personnages en vue, je lis, sous la signature de Mme Héglon, la cantatrice de l'Opéra, notre belle et applaudie *Dalila*, qu'étant enfant, pour avoir abîmé une robe neuve, elle « reçut *des* cliques et n'eut pas de tarte. » Le mot *cliques* est ici synonyme de gifles, soufflets.

Je serais heureux si Mme Héglon voulait bien dire, dans l'*Intermédiaire*, de quel pays elle est, et dans quelle région de la province française on dit, en patois, des cliques pour des soufflets. En même temps qu'elle me rendrait service, elle éclairerait, j'en suis sûr, par un joli billet, l'horizon quelquefois maussade et abrupt de notre *Intermédiaire*, et nul, chez nous ne s'en plaindrait. On dit *prendre ses cliques et ses claques* pour *s'en aller à la hâte, se sauver* ; mais je cherche en vain le rapport... ? Je sais bien qu'il y a le *clic-clac* du postillon et qu'on pourrait par là expliquer cette expression ; mais il faudrait alors écrire, sous peine d'illogisme : *prendre ses clics et ses clacs*. G.

—

Peintres de Metz. — En 1700 et 1711, un habitant de Metz, nommé *Husson*, correspondait avec son frère, M. Husson peintre de Son A. E. de Bavière, à Paris. D'après ses lettres, cette famille Husson devait être originaire de Metz, et si nous avons des confrères dans cette ville, peut-être auraient-ils l'amabilité de rechercher dans l'état-civil, vers les premières années du XVIIIe siècle, si cette famille Husson a laissé quelques traces à Metz ? H. H. C.

—

Emaux de plice, plique ou plite. — Quel est le *véritable* sens de ce terme qui se rencontre souvent dans les Inventaires du XIVe siècle ? On a proposé plusieurs explications, mais aucune jusqu'ici n'est entièrement satisfaisante. Quelqu'un de nos si complaisants et érudits collègues serait-il plus heureux ? HACHEL.

—

Casser sa pipe. — Quelle est l'origine de l'expression, populaire casser sa pipe ? B.

—

D'où vient l'expression « Un beau brin de fille » ? CHARLEC.

—

Curés bienfaiteurs de leur pays. — Il doit y en avoir beaucoup, et la liste serait intéressante si chaque nom était

accompagné d'une note sur la nature et l'importance des bienfaits. Dans un seul arrondissement de France, celui de Limoux (Aude), il a existé deux de ces prêtres dont les noms méritent d'être connus de tous : Félix Armand et Jean d'Esperonnat. Le premier, né en 1742, à Quillan, fut appelé à la paroisse de Saint-Martin-Lys, enfouie dans les sombres montagnes des Corbières, contreforts des Pyrénées Orientales, et dominée par le Quirbajou, que les habitants devaient franchir, au milieu de mille périls, pour communiquer avec le reste des humains. Sans études spéciales, sans autres ressources que celles fournies par la charité, l'abbé Armand résolut de doter ses ouailles d'une route supprimant la longueur et les périls de la traversée du Quirbajou.

Après des efforts inouïs, — dont il faut lire le récit dans la biographie que M. L. Amiel a consacrée au curé de Saint-Martin, — et bien que les travaux eussent été interrompus pendant la Terreur, l'abbé Armand vint à bout de sa gigantesque entreprise. En novembre 1814, le chemin se déroulait « en pente douce, le long des abîmes, sur les flancs domptés du terrible Quirbajou ». Il avait fallu quarante années pour atteindre ce résultat ! Entre temps, Napoléon avait écrit de sa propre main à l'humble desservant, en lui envoyant un bon sur sa cassette, et le roi Louis XVIII accompagnait une lettre de félicitations d'un secours considérable. Peu d'années après, le chemin était classé parmi les routes départementales et, en 1820, un délégué du gouvernement remit à l'abbé Armand, sur son lit de mort, la croix de la Légion d'honneur.

L'autre prêtre, Jean d'Esperonnat, était curé d'Escouloubre, triste paroisse du Razès, dont les malheureux habitants n'avaient d'autre ressource que d'aller au loin demander à la charité de quoi subvenir aux besoins de leur famille. L'abbé d'Esperonnat eut la géniale inspiration de donner le bien-être à ses paroissiens en rendant fécond ce territoire aride. Il résolut d'ouvrir, sur les flancs granitiques des monts brûlés par le soleil, un canal d'irrigation qui, apporterait la fraîcheur et la vie Entraînant à sa suite la population électrisée par son enthousiasme ce prêtre devenu ingénieur par amour de son prochain, monta à plusieurs lieues au-dessus du village et donna le premier coup de pioche dans le sol. Depuis, les travaux, auxquels prit sans cesse part le bon curé, se continuèrent sans interruption jusqu'à la mort de M. d'Esperonnat, qui s'il n'eut pas la joie de voir son œuvre parfaite, emporta du moins la satisfaction d'avoir doté le pays d'un canal qui, complètement terminé, mesurera 21.500 m. de longueur, fournissant dix hectolitres d'eau par seconde pour l'irrigation de mille hectares de terres arides, désormais mises en valeur. D'après les évaluations des ingénieurs des Ponts et chaussées, les résultats pécuniaires seront 1.415.000 francs de valeur nouvelle des terrains, donnant un revenu annuel de 67.000 francs...

Voilà ce que j'avais à dire sur la question des curés bienfaiteurs... heureux si nos excellents confrères voulaient bien apporter leurs contributions sur cet intéressant sujet. EFFEM.

—

Défense de fumer. — En 1855 à était défendu de fumer dans la rue il Boston. C'est du moins Ampère qui l'affirme. Un policeman l'avait invité à jeter son cigare. Quand cette interdiction tomba-t-elle en désuétude, si tant est qu'elle ait jamais existé ?

RIP-RAP

—

Documentation sur Gérard de Nerval. — J'étudie particulièrement Gérard de Nerval, et à ce sujet, je serais fort obligé de toutes les communications qu'on voudrait bien me faire (documents, lettres, autographes, etc).

EDOUARD CHAMPION.

M. Edouard Champion, (11 quai Voltaire), qui apporte à la littérature la contribution d'un jeune et noble talent d'une très haute conscience, est le fils de l'éditeur bien connu qui a toujours moins considéré, dans l'œuvre à éditer, l'intérêt qu'il en pourrait retirer que le service qu'il pourrait rendre aux idées et à l'histoire. X.

Réponses

—

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Une accusation contre Châteaubriand à relever (XLVI, 227). — A la réponse posée par notre collaborateur, le Dr Cabanès, sur le prix du tombeau de madame de Beaumont, qui n'aurait coûté que neuf mille francs à Châteaubriand qui pour cet objet en avait touché trente mille, M. Pailhès nous fait l'honneur de nous adresser la note suivante. Nous l'en remercions ainsi que M. Edmond Biré qui a bien voulu être près de lui notre heureux interprète :

*
* *

Bordeaux, le 7 novembre 1902.
Monsieur le Directeur,

Je reçois à l'instant une lettre, datée du 5 novembre, où M. de Biré me demande de répondre, si cela m'est possible, à la question posée dans l'*Intermédiaire* du 20 août 1902, et relative à Châteaubriand.

La réponse est facile.

Châteaubriand, à la mort de Mme de Beaumont, avait tenu à garder à son service les serviteurs de la pauvre morte, M. et Madame Saint-Germain. Madame de Beaumont avait légué par testament à ces braves gens 10.000 fr. que les héritiers, MM. de La Luzerne furent dans l'obligation de verser.

Les intéressés auront-ils prié leur nouveau maître, M. de Châteaubriand, d'aller recevoir cette somme en leur nom et pour eux ? C'est possible, et cela expliquerait la confusion qui se produisit avec les années dans les souvenirs de la grand'mère de M. le marquis des Roys.

Quant à l'argent destiné à payer le monument que, SANS accord avec la famille de La Luzerne, Châteaubriand élevait à la mémoire de Mad. de Beaumont, le grand écrivain ne le dut qu'à son travail ; il ne put s'acquitter que PEU A PEU envers le sculpteur, M. Marin.

La lettre suivante en fait foi et ne permet aucun doute : l'original est sous mes yeux.

« A M. Marin, sculpteur français, « place de la Concorde, au coin de la rue « Concorde.

« Mon dessein, mon cher monsieur, est « d'honorer la mémoire de Madame de « Beaumont et de sa famille par le monu- « ment que vous avez achevé. Je ne tiens « point aux inscriptions. Faites pour le « mieux; je serai toujours content, pourvu « que le monument soit placé le plus tôt « possible.

« La chicane qu'on vous a faite est ridi- « cule ; mais il s'agissait de moi et je de- « vais m'y attendre. C'est dans l'ordre. « Encore une fois, je remets le tout à « votre jugement. Vous verrez, par le « billet ci-inclus, que je me suis conformé « à vos désirs. J'ai payé entre les mains « de votre ami *de petites sommes*. Dans les « jours de ma prospérité, je m'étais engagé « avec M. d'Agincourt à porter le prix de « votre travail à 400 piastres. J'en viens de « payer 100, outre le complément des « frais. Je vous en dois donc encore 300, « ce qui fera pour le monument la totalité « de 878 piastres.

« Je tâcherai de m'acquitter envers vous « le plus tôt possible. A mesure qu'il me « rentrera quelque chose des éditions du « *Génie du Christianisme*, ce sera pour « vous. *Votre travail est inestimable, et, si « j'étais riche, je saurais ce que j'aurais à « faire* ; mais vous savez que j'ai embrassé « le parti de la pauvreté. Ne me regardez « plus que comme une espèce d'artiste, « votre confrère, qui n'a pas malheureuse- « ment comme vous l'art d'animer le mar- « bre et de faire parler la pierre.

« Je n'attends pas la paix pour passer « en Grèce, et certainement, je prendrai « ma route par l'Italie. Je verrai alors « votre bel ouvrage dont MM. de Laborde « et Forbin m'ont fait un récit merveilleux. « Vous avez à Rome maintenant une amie « intime de Madame de Beaumont, ma- « dame de Staël. C'est aussi mon amie. « Si vous la voyez, rappelez-moi à son « souvenir, et dites-lui que je suis bien « fâché de ne pas me trouver à Rome en « même temps qu'elle, et que je lui recom- « mande la cendre de notre commune « amie.

« Dites aussi à M. d'Agincourt que ma « vénération pour lui va toujours croissant, « que je ne passe guère de jour sans pen- « ser à sa petite maison, à ses travaux, à « son noble caractère ; que je ne mourrai « pas content si je ne puis l'embrasser « encore une fois dans ma vie. Ne négli- « gez pas ces deux commissions pour Mme « de Staël et pour M. d'Agincourt.

« Pour vous, cher Monsieur, recevez « tous mes remercîments et croyez que « vous avez dans votre serviteur un ami « sincère et tout dévoué.

« DE CHATEAUBRIAND.
« Paris 25 mars 1805. »

La lettre n'est-elle pas d'un parfait galant homme, à tous les points de vue ? J'ai publié aussi, dans un volume intitulé *Du nouveau sur Joubert* (1), pp. 522 et suivantes, *l'Inventaire et procès-verbal des papiers, effets et argent trouvés chez Madame de Beaumont née Montmorin, après son décès ; emploi des fonds et disposition des effets inventoriés* (original autographe).

On voit bien aussi, dans ce premier document, avec quelle délicatesse Châteaubriand a traité cette question d'argent et d'intérêt quelconque.

Il n'a rien reçu. Il a tout donné. Et avec quelle spontanéité !

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes bien respectueux hommages.

G. Pailhès.

—

Les noms propres et la Révolution (XLVI, 506, 574). — Au moment de la terrible ébullition révolutionnaire de 93, la manie de discuter les affaires publiques avait fait invasion jusque chez les militaires ; il était fréquent de voir un simple soldat dénoncer son chef dans une société populaire. Pendant le mois d'avril 1794, le 5e bataillon des *Volontaires de l'Oise* était à Maroilles, pour coopérer à reprendre la place de Landrecies. Des clubs s'étaient organisés à Maroilles, et le président d'un de ces clubs était Talon, capitaine des *Volontaires de l'Oise*, ancien curé d'Audivillers (Oise). Des questions de civisme étaient souvent mises à l'ordre du jour. Le commandant du 5e bataillon de l'Oise s'appelait *Horoy* ; comme il ne fréquentait pas le club, il fut signalé d'abord ; puis on fit remarquer qu'il avait servi en qualité de sergent dans les Gardes-Françaises.

Bientôt on formula une espèce d'accusation, et le capitaine Talon, qui avait fait ses études latines, trouva que le nom de *Horoy* était un nom *très-royaliste*, puisqu'il n'avait d'autre signification que celle ci : homme du Roi. *Homo regis*. Il expliqua que lors de l'affranchissement des serfs et des communes par les rois de France, il y avait eu nécessité de créer, contre les attaques et les tracasseries continuelles de la noblesse, des défenseurs qui furent appelés, primitivement, du nom générique *hommes du roi*. Il pensait, disait-il, que la famille Horoy tirait de là son origine, et expliquait, jusqu'à un certain point, l'entrée de Louis Horoy au service dans les Gardes-Françaises par suite des relations de sa famille avec le prince de Conti. Il conclut qu'il n'y avait rien de surprenant que le commandant Horoy eût des idées royalistes.

Il fut décidé que le commandant Horoy serait cité à la barre et invité à changer son nom. Il ne tint pas compte de cette citation ; aussi, à la séance suivante, fut-il résolu que le citoyen Horoy serait *signalé comme royaliste aux représentants du peuple* Les amis de Louis Horoy l'engagèrent à changer de nom pour donner une espèce de satisfaction aux dénonciateurs qui étaient fort dangereux ; alors, Horoy prit le nom de *Montagne*, ce qui semblait devoir écarter tout soupçon de royalisme, et il lui fut enjoint par le ministre de la guerre de signer ainsi tous actes d'administration. Horoy dit *Montagne* resta quand même à la tête de ses *Volontaires de l'Oise* amalgamés dans la 49e demi-brigade, puis ensuite dans la 13e. Les volontaires et Horoy prirent part aux campagnes d'Italie sous Bonaparte ; avec le vainqueur d'Arcole, ils allèrent en Égypte et c'est là que le suspicionné du fameux Talon trouva une mort glorieuse à l'assaut du 8 mai 1799, à Saint-Jean d'Acre. Horoy était alors chef de brigade et il allait être promu général.

Désiré Lacroix.

*
* *

Un exemple entre mille : Pierre-Nicolas-Louis le Roy de Montflobert, né à Coulommiers le 21 mars 1743, maire de cette ville en 1791-1792, devint membre du tribunal révolutionnaire de Paris et prit le nom de *Dix août* pour remplacer celui de Le Roy, ce qui ne l'empêcha pas d'être condamné à mort en même temps que Fouquier-Tinville

T. L.

*
* *

Saint-Nicolas-de-la-Chesnaie, à la porte de Bayeux, était invoqué par les filles en désir d'époux :

Patron des filles, saint Nicolas,
Mariez-nous ; ne tardez pas !
Bienheureux Nicolas,
Baillez-nous un biau gas ;
J'vous baill'rons un biau Cierge,
Tout comme à la sainte vierge :
Tant p'us tôt,
Tant p'us gros !

Le saint, compatissant à l'amour ter-

(1) Chez Garnier.

restre, devint, en 1793, un patron de la Liberté, majestueux et inattendu. Dans son portrait au costume épiscopal, la mitre et la crosse furent remplacés — la mitre, par un bonnet phrygien ; la crosse, par une hache de licteur.

Dans l'église du monastère des Prémontrés, à Juaye-Mandaye, pour protéger un tableau de la vierge contre les fureurs iconoclastes, le ci-devant moine, maire élu de la commune, affubla d'une toque rouge, peinte à l'eau, Marie qui, dès lors, fut une déesse Raison, fort acceptable. La Terreur passée, un coup d'éponge humide rétablit la primitive coiffure aux seuls beaux cheveux blonds.

Au château de Balleroy, sur un portrait de Louis XIV, enfant, le sceptre de la royauté fit place à une lance républicaine et le grand Condé vit son bâton de maréchal remplacé par un gourdin de paysan.

Balleroy avait été maquillé aussi ; la commune s'appelait Balle-s.-Drôme (1) ; on avait coupé la syllabe de la fin, trop royale pour la mode du moment : guillotinade tout de même plus anodine que celle de Louis XVI !

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Décoration du lis (XLII; XLIII; XLIV; XLV ; XLVI, 74, 259, 573). — C'est moi qui ai soulevé la question et je remercie notre honorable confrère Rocheverre des indications qu'il nous donne ; j'en ferai mon profit. Je me permettrai de lui dire d'abord qu'aucun des décorés du lis n'y a vu un pseudo-titre de noblesse, mais seulement une *distinction*. Ensuite, que cette distinction ait fini par être un peu trop répandue, mon Dieu, c'est ce que nous voyons encore de nos jours pour les nombreuses distinctions du régime actuel.

En somme, à part la croix de Saint-Louis réservée aux militaires et la Légion d'honneur qui n'était pas encore trop prodiguée, la Restauration n'avait pour récompenser ou réchauffer le zèle de ses fidèles que les décorations du *Lis* et de la *Fidélité*. Le régime actuel en a un peu plus. Je possède un petit opuscule intitulé : *Décorations françaises et des protectorats* par Arthur Daguin. Paris, A. L. Guyot éditeur, rue Paul Lelong, prix 0 fr 50.

Je trouve à la table des matières : Légion d'honneur. — Médaille militaire. — Médailles des campagnes : Crimée — Italie, Mexique — Tonkin — Madagascar — Dahomey — Coloniale. Décorations universitaires — Instruction publique — Académie — Mérite agricole — Médailles de sauvetage — des Sociétés de secours mutuels — des Postes et télégraphes — des Forestiers — des Épidémies — du Travail — de l'Enseignement primaire — des Douanes — de l'Administration pénitentiaire — des Contributions indirectes — des Travaux publics — des Établissements pénitentiaires coloniaux — des Ouvriers de l'Exposition universelle de 1900 — des Sapeurs pompiers — des Ouvriers des Halles et marchés.

Nous avons encore à notre disposition les protectorats :

L'Etoile d'Anjouan, — le Dragon d'Annam, — l'O. R du Cambodge, — l'Etoile noire de Portonovo, — le Nichan-el-Anouar de Tadjoura, — j'en passe. — En Tunisie, Nichan-Iftikar, — Nichan-el-Dem, — Nichan-el-Ahed-el-Aman.

Il en manque une ; mais elle est implicitement dans toutes les autres : c'est la MÉDAILLE ÉLECTORALE.

Quelques années après 1830, j'ai encore vu les factionnaires présenter les armes au ruban rouge de mon père en civil.

Il y a bel âge que la consigne est levée : *ils sont trop* ! Vte DE CH.

—

Ordre de la Toison d'or (XLVI, 617, 683). — L'ordre *du Thoison d'or*, comme on disait autrefois, fut institué le dixième jour de janvier de l'année quatorze cent vingt neuf (quatorze cent-trente nouveau style) par le duc de Bourgogne, Philippe III, dit le Bon, à l'occasion de son mariage avec dona Isabella de Portugal.

Quant aux billevesées relatives à Maria *van Crombrugge* et aux vingt-quatre maîtresses que le duc avait eues ou devait avoir (car il en eut avant et après 1429-30), les gens sérieux et peu crédules ne s'en préoccupent jamais.

Le comte P. A. DU CHASTEL DE LA HOWARDERIE.

Voir l'*Intermédiaire* XXVII, 64.

R.

(1) La rivière *la Drôme* passe à Balleroy.

Meubles héraldiques (XLVI, 561). — *Meunier*, poisson qui a la tête grosse et grande, la bouche édentée et quatre oüies de chaque côté de la tête.

Bouton, morceau de cuir à peu près rond, boucle de cuir au travers de laquelle passent les rênes et qui sert à les resserrer.

Faux écu. Ne serait ce pas *fausse équerre* ? La fausse équerre est un instrument qui sert à mesurer et à tracer les angles irréguliers.

Sorceau me parait être une pièce d'armure.

« A Maîstre Jack de Lauwe, un fort Kamail « d'achier, une délié cotte de fier, uns *sorisos* « et un wantelais. »
Testament de Hues dou. Meries.

Archives de Tournai, année 1362.

Hutte, cabane, guérite

Hallotte, pour *ballot*, *balot*, saule têtard sec, ou en général tout arbre sec. Si c'était *Hulotte*, alors ce serait une sorte de chouëtte.

Gralieux pour *Grallus*, râle de genêt, roi des cailles. Dans certains dialectes français, *Graillon* signifie la chouëttechevêche.

Clergeon, rossignol de muraille, (*silvia phœnicurus*).

Clapier, peut être pour *crabier*, sorte de héron du genre aigrette, ou aussi pour *clapier*, lapin domestique.

Je riais de le voir, avec sa mine étique,
En lapins de garenne ériger nos *clapiers*,
Et nos pigeons cauchois en succulents ramiers.
(Boileau Despréaux, sat. 3).

Chillon, chelon, oreiller qui est au-dessus la petite colonne d'une catapulte.

Pavis ou *Pavie*, sorte de pêche qui ne se fend pas (*Persicum duracinum*).

Là des rouges pavis le duvet délicat,
Ici le jaune ambré du roussâtre muscat.

Verdiere, bruant jaune, (*Emberiza citrinella*) qu'il ne faut pas confondre avec le verdier (*fringilla chloris*).

Cornette (terme de fauconnerie), houppe ou tiroir qui surmonte le chaperon du faucon.

Le comte P.A. du Chastel de la Howarderie.

—

Chevalier de l'Empire (XLVI, 341, 459, 573, 631). — Je me permets de faire observer à M. de Reiset que son assertion au sujet des armoiries des anciennes familles ralliées au premier empire, n'est pas absolument fondée : Les Talleyrand, Montesquiou, Caulaincourt, Ségur, Cossé-Brissac. La Tour-Maubourg, Belloy, Castellane, Grouchy, Beauvau-Craon, Las Cases, Nicolaï, Béarn, Choiseul, Lostanges, Forbin, la Bourdonnaie, Séguier, Broglie, dont l'origine n'est pas douteuse, conservèrent les armes qu'ils tenaient de leurs aieux. Voir Paulet du Parroy : *Nouveau Manuel complet du blason*, qui reproduit en grande partie l'armorial de Simon. A. S. E.

—

Devises héraldiques les plus orgueilleuses (XLIV ; XLV ; XLVI, 21, 127, 297, 573). — Devise de la maison de Narbonne-Lara : *Non descendemos de reyes, sino los reyes de nos* (Nous ne descendons pas des rois [de Castille puis d'Espagne], mais les rois descendent de nous.

L'Historiographe.

*
* *

La devise citée par monsieur Rochepozay appartenant, en effet, à la maison de Pinos, est aussi attribuée à la famille de Guiroz grands d'Espagne, ducs et pairs, et me rappelle le mot célèbre d'un espagnol qui désignant ses cheveux du doigt affirmait d'un air hautain : « asta aqui yo, y arriba solo dios y Maria Santissima », traduit littéralement : Jusqu'ici moi, et au-dessus Dieu seul, et la sainte Vierge.

Les Clermont-Tonnerre doivent avoir quelque chose d'un fier exquis dans leur devise, car au XVIIIe siècle, on leur fit ce quatrain :

On dit qu'entrant au paradis
Il fut reçu vaille que vaille,
Mais il en sortit par mépris
N'y trouvant que de la canaille.

Mais nous croyons que le record des devises orgueilleuses est tenu par la famille irlandaise des princes O'Neill de Tyrone (comtes de Tyrone en France) aujourd'hui représentée par une famille portugaise.

Par le grand nombre de saints, de rois, de héros et de conquérants, il y a plus de quatre siècles qu'elle porte la devise de : *Cœlo, Solo, Salo Potentes*

(Puissants aux cieux, sur terre et sur mer.) Comte CHARLES.

—

Armoiries du chevalier Claret de Fleurieu (XLV ; XLVI, 22, 69). — Fleurieu a été ministre de la marine, mais sous Louis XVI, du 24 octobre 1790 au 15 mai 1791. Il avait déjà un titre nobiliaire avant la révolution et portait : *d'argent, à la bande d'azur, chargée d'un soleil d'or*. Plus tard, quand il devint intendant de la maison de Napoléon, gouverneur des Tuileries, il fut fait comte de l'Empire : on lui donna de nouvelles armes plus compliquées, dont il ne fit guère usage.

Claret de Fleurieu s'était marié, en 1792, à Aglaé Deslacs d'Arcambal, laquelle, restée veuve en 1810, épousa, deux ans après, Eusèbe Baconnière-Salverte, qui fut député, publiciste, membre libre de l'Académie des inscriptions. X.

*
* *

Madame la marquise des Réaulx, l'unique petite-fille du gouverneur de Louis XVII, possède la plus grande partie des manuscrits de M. de Fleurieu et tous les souvenirs de famille. Elle a l'horloge marine faite par le chevalier, en collaboration avec Ferdinand Berthoud et le buste commandé pour le Panthéon, où l'on n'a placé qu'une image apocryphe. Cette dame possède des notes écrites ou dictées par sa mère, madame de Saint-Ouen, née de Fleurieu, « Il y est dit, nous écrit fort obligeamment M. le comte de Fleurieu, que mon grand-oncle donnait le bras à la reine Marie-Antoinette pour la ramener à sa chambre, quand, au 10 août, le premier coup de canon fut tiré contre Versailles ».

Un de nos collaborateurs a cherché à connaître le sort de l'un des livres manuscrits de M. Fleurieu. Il s'agit soit de l'*Histoire de la Navigation des peuples* soit des *Découvertes maritimes*.

M. le comte de Fleurieu nous écrit à ce sujet :

« Les *Découvertes maritimes* sont un grand in-4°, manuscrit de 92 pages.

Il contient :

1° Une table alphabétique des découvertes ,

2° Une table chronologique des découvertes d'un voyage autour du monde.

L'*Histoire de la Navigation* des peuples devait être un livre des plus complets, mais les 125 feuilles écrites au recto et au verso par M. de Fleurieu ne forment que le commencement de l'ouvrage.»

—

Juliot ou Julliot (XLVI, 452,983). — Je signale une famille Juliot répandue en Périgord, et en Bordelais, convoquée au ban de la noblesse en 1557, maintenue en 1677 et qualifiée barons de Cazillac, seigneurs de la Laclaverie, Lalande, le Rozier, la Devise, la Valade, Marsillac, la Mothe, la Plante, Lestang et autres lieux. Elle s'est alliée aux maisons de Ségur (1684), Piquet (16 .), de Montaigne (168.) de Seiches de Caseaux, de Roques, Dealis de Saujean (1723), de la Combe (1710), de Cursol (1711), etc, etc., Armes : *de gueules, à trois fleurs de lis d'or, deux en chef et une en pointe, et un bâton raccourci peri en bande et posé en abîme de même.* PIERRE MELLER.

—

L'abbé de Pomponne (XLVI, 281, 364 409). — Charles-Henri Arnauld de Pomponne, abbé de Saint-Médard de Soissons, a été doyen du Conseil d'Etat, mais n'a jamais été de l'Académie française. Il appartenait à la famille du grand Arnauld, qui a possédé la seigneurie de Pomponne, près Lagny, érigée en marquisat en 1682.

En 1744, l'abbé Arnauld de Pomponne faisait décorer de boiseries l'église du village qui était un prieuré-cure, et il mourait deux ans après. La terre appartenait à sa nièce, mariée au marquis J. J. de Rouault de Gamaches ; à la suite d'une liquidation (1759), elle fut vendue au marquis Feydeau de Brou.

Les Arnauld ont ainsi disparu de la Brie, sans laisser de descendance de leur nom.

Quant à la chanson bien connue du *Curé de Pomponne*, elle n'avait pas trait à l'abbé de Saint-Médard de Soissons ; l'auteur d'ailleurs semble bien avoir pris ce nom de village par pure fantaisie : aucune tradition n'a survécu dans le pays sur un curé du village dont la chanson veut qu'on se souvienne. X.

—

Cordier de Launay (XLV). — Cet intendant de la généralité de Caen à la chute de l'ancien régime, n'était-il pas un fils du dernier seigneur de Blennes en Gâtinais ?

Le seigneur de Blennes qu'on appelait

Cordier de Launay ou Cordier de Montreuil (parce qu'il possédait aussi la terre de Montreuil) était prénommé Claude-René ; il a été parrain d'une cloche à Blennes (auj. arr. de Fontainebleau) en 1791. Il était ancien président à la Cour des aides et marié. depuis 1740 à Marie-Madeleine Masson de Plissay.

Claude-René Cordier de Launay, fils de Jacques-René, trésorier de l'extraordinaire des guerres, se trouvait être beau-frère du baron de Chamousset, le philanthrope, (marié à Elisabeth-Marie Masson de Plissay), et du comte de Toulongeon, seigneur de Diant, (marié à Anne-Prospère Cordier de Launay). Il avait lui-même marié sa fille Renée-Pélagie Cordier de Launay et de Montreuil, au triste marquis de Sade, l'auteur de *Justine*.

Armes : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois croissants d'argent, 2 en chef, 1 en pointe.* — V. T.

La duchesse de Falaris (XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV). — Un portrait de cette dame, née d'Haraucourt, a figuré en 1878 à l'Exposition des portraits nationaux organisée au Trocadéro. C'est une toile de forme ronde, (o 88) peinte par François de Troy et qui appartenait alors à M. le baron Seillière.

D'après le catalogue de cette exposition, dressé par M. Henry Jouin, la duchesse serait morte en 1782. Elle est représentée à mi corps, assise et vue de face, vêtue d'une robe blanche, avec écharpe de soie jaune ; la main gauche est posée sur une urne renversée. L. R.

***

La mort du Régent, article de M. le comte de Toulgouet. *Revue des questions héraldiques*, août et sept. 1902.

—

La famille des Baïf (XLVI, 342, 464, 526, 582 641). — *Lazare de Baïf*, par Lucien Pinvert (Paris, Fontemoing, 1900).

Verron, notes et documents par S. de la Bouillerie (*Revue historique et Archéologique du Maine*, 1893).

Lazare et Antoine de Baïf par Paul Bellœuvre (*Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire*, 1853).

Les de Baïf par Ch. Guignard (Laval. 1899).

Gallorum doctrina illustrium.., Elogia auctore Scœvolâ Sammarthano (Poitiers, 1602).

Recherches historiques sur Aubigné et Verneil par Legeay (Paris, 1817)

Voir Du Verdier, La Croix du Maine, Moreri, Nicéron, Gouget, Jal.

Histoire littéraire du Maine par Hauréau (Paris, 1870-71).

Vitæ Petri Ærodii... et Guillelmi Menagii... scriptore Ægidio Menagio (Paris, 1675).

Généalogies des Maistres des Requestes ordinaires de l'Hostel du Roy par Blanchard (Paris, 1670).

Histoire généalogique de la maison des Chasteigners par A. du Chesne (Paris, 1634),

Revue illustrée des provinces de l'Ouest, passim.

Revue de la Renaissance, passim.

Les portraits des hommes illustres de la province du Maine par Blondeau (Le Mans, 1666).

Biographie du Maine et du département de la Sarthe par Pesche (Le Mans, 1828).

Dictionnaire biographique de Maine et-Loire par Port (Angers, 1878).

D. Erasmi Roterodami opera omnia (Leyde, 1703-1706). F. Uzureau.

—

Famille d'Antin (XLVI, 620) — La généalogie des d'Antin de Saint-Pée et de Sauveterre est non seulement dans le *Nobiliaire des Landes* par Cauna, mais dans le tome I du *Nobiliaire de Guyenne*, par O'Gilvy.

Ces deux familles ne se sont séparées qu'au commencement du XVIIe siècle, et descendent des anciens sénéchaux de Bigorre, disent ces deux ouvrages. Je désire que la question soit reprise et traitée par d'autres, avec documents pour ou contre M. Meller doit avoir ses motifs pour l'avoir posée. La Coussière.

—

La famille du cardinal Dubois (XLVI, 507) — L'histoire de la famille du cardinal Dubois est racontée, je crois, tout au long, dans les mémoires de Saint-Simon. Les descendants existent encore à Limoges où on pourrait se renseigner parmi les érudits, et dans la famille Martin très ancienne famille de ce pays. Une de mes grand' tantes Mlle Madeleine Martin de Navières qui épousa en 1803 M. Roc Brothier du Roc, ancien avocat au parlement, se prétendait descendre ou alliée du cardinal Dubois. B. de Rollière.

Famille Le Pestre (XLVI, 565). — Il y a eu, à Saint-Merd-la-Breuille (Creuse), une famille bourgeoise, très ancienne, du nom de *Le Peytre*, ou *Le Paytre* et *Le Pestre*. Les anciens registres paroissiaux de ce petit chef-lieu de commune, donneraient des détails utiles sur ce nom. Le savant curé de Saint Merd-la-Breuille se lferait sûrement un plaisir de transmettre es relevés faits dans ces registres ; car il s'occupe de l'histoire de sa paroisse.

AMBROISE TARDIEU.

—

Famille de Vaux (XLV ; XLVI, 30, 79, 188, 404). — Rentrant à Paris après quelques mois d'absence, j'ai plaisir à lire les numéros d'été de notre cher recueil. Mais, grand ami de l'*Intermédiaire*, je n'y puis voir sans souffrance des inexactitudes ou des obscurités.

Dans la lettre de M. le baron de Vaux publiée dans nos colonnes le 20 septembre dernier, notre distingué confrère écrit : « La note (signée Pierre Meller) est exacte *comme généalogie.* » Or deux ou trois lignes plus loin il laisse entendre qu'il n'est pas de cette famille.

De deux choses l'une : ou M. le baron de Vaux n'est pas de la famille dont parle M. Meller et alors comment peut-il dire que la note de ce dernier est exacte ? — ou il est bien réellement de cette famille et alors la note de M. Meller, qui ne le cite pas, n'est pas exacte, car elle ne nous renseigne pas sur le baron Charles-Maurice, ne nous dit pas où et quand il est né, qui il a épousé et quelle est sa postérité. M. le baron de Vaux, je l'espère, voudra bien nous excuser de l'ennuyer ainsi et puisque très aimablement il a déjà rectifié une première erreur de l'*Intermédiaire*, souhaitons qu'il veuille bien, par une dernière lettre, compléter ces quelques renseignements. Descend-il ou ne descend-il pas de Mme Tallien ? De quelle à quelle époque a-t-il écrit au *Gil-Blas ?* LUCIEN A.

—

Le marquis de Saint-Mars (XLV ; XLVI, 30, 134, 186, 250, 302). — En 1786, M. *Antoine-Louis* SAINT-MARS, écuyer de Pont Saint-Mars (Aisne) comparait dans un acte de la dite année, du 5 juin. — Un intermédiairiste pourrait-il donner des renseignements sur sa famille ? — Même question au sujet d'*Antoine de Saint-Mars*, procureur au parlement de Dijon, qui, en 1696, fit enregistrer ses armoiries : *d'azur, au lion ailé et couché d'or.* — Le frère de ce dernier portait des armes différentes.

Que sait-on sur cette famille et sa descendance ? CAM.

—

Saint-Mars, le gardien du masque de fer. Sa famille (XLVI, 284). — Dans l'*Armorial général* de Rietstap, Cam trouvera les armoiries des d'Auvergne de Coudran, en Bretagne, qui devaient être proches parents des d'Auvergne de Saint-Mars ; elles sont : *de sable, à la croix d'argent, cantonnée de quatre têtes de loup du même, lampassées de gueules.* Le champ est de sable au lieu d'azur.

Il y a des Saint-Mars dans la Sarthe et dans la Vendée ; cette famille devait probablement tirer son nom de terre de l'une ou de l'autre de ces localités. P. LE J.

—

Saulx-Tavannes (XLVI, 61, 183, 406, 523). — Comment les *Choiseul* descendent-ils des Saulx-Tavannes ?

Pourrait-on nous indiquer les postérités :

1° D'Armand, *vicomte Digeon ?*
2° Du comte *de Broca de la Nauze ?*
3° De la *comtesse Greppi ?*

Noms, prénoms et résidences actuelles :

Des *Choiseul*, issus des Saulx-Tavannes ?

Des *Digeon*, des *Greppi*, du prince et de la princesse de Gonzague-Vescovado ?

— CAM.

Barême ou Barrême (XLVI, 228, 383). — Certainement, François Barrême signait avec deux *r* ; on peut le voir au 1er feuillet des exemplaires de plusieurs de ses publications.

Sa veuve se retira à Brie-Comte-Robert, où elle est morte au commencement d'octobre 1710. Il est vrai que l'acte d'inhumation, daté du 5 octobre, porte : « Jeanne Beautheach, veuve de défunt François Baresme, arithméticien ordinaire du Roy, âgée de 72 ans. » Mais le curé de Brie n'avait pas la prétention de fixer l'orthographe de ce nom, et Gabriel Barrême signait comme son père avec deux *r*.

Il semble même que cette famille pouvait prétendre à quelque noblesse. Lors du mariage de François avec Jeanne Beautheach à Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris, le 25 avril 1662, l'époux est nommé et qualifié François de Barrême

escuyer, fils de feu François de Barrême, escuyer, juge de la ville de Tarascon, et l'épouse Jeanne de Beauthea, fille de Pierre de Beautéa, écuyer.

L'*Armorial de Provence* donne aux Barrême un blason *de sable à deux triangles vides, entrelacés d'argent enfermant une violette d'or.*

Au XVIIIe siècle la particule avait disparu, — mais non les deux *r* que les descendants n'abandonnèrent pas. T. L.

—

Le général Dupuch (XLVI, 452, 590, 641).— Pierre Morand Dupuch, cadet au régiment d'Enghien, 8 août 1758.

Lieutenant 25 mai 1759. Aide major 25 août 1765 Capitaine 23 juin 1773. Capit. de grenadiers 28 avril 1778. Major 17 mai 1789. Colonel 27 mai 1792. Maréchal de camp 8 mars 1793. Suspendu 30 juillet 1793. En retraite 25 messidor an 3. Commandant d'armes à Genève 30 juin 1801. A la retraite 28 avril 1812. Mort 25 mars 1822.

A épousé Marie-Angélique de Bonnaire.

Le 19 octobre 1792, le général Kellermann confia à Dupuch le commandement de la place de Verdun avec le grade de maréchal de camp provisoire.

Ce fut donc à partir de cette date que Dupuch se gratifia de ce grade, quoiqu'il ne lui fut conféré régulièrement que le 8 mars 1793.

*
* *

Le commandant Favre en 1811 (XLVI, 288, 468, 590, 691). — *Jacques-Marie Favre* né le 31 juillet à Civray.

Capitaine au 2e bataillon de la Vienne 5 septembre 1792 ; adjoint à l'état-major du général Duquesnoy 13 octobre 1793 ; aide de camp du général Rivaud 4 nivôse an VII ; chef d'escadrons aide de camp 26 floréal an 10 ; retraité 9 ventôse an 13.

Campagnes du Nord 1792-3 ; Vendée an 2 ; Alpes an 3 ; Italie ans 4 et 5 ; Angleterre an 6 : Belgique an 7. Réserve (Marengo) an 8. Portugal, an 9. Hanovre ans 11, 12, 13

Blessé d'un coup de baionnette au déblocus de Maubeuge, 14 octobre 1793. La cuisse gauche traversée d'une balle à Marengo. Cette dernière blessure le rend impropre au service.

*
* *

Du Bousquet de Caubert, émigré. (XLVI, 396, 589). — Capitaine, rue Saint-Honoré 306, proposé pour chevalier de la Légion d'honneur le 31 décembre 1816, a servi dans l'état-major de l'armée autrichienne, a donné ainsi au Roi une preuve de dévouement absolu ; demande en conséquence qu'on lui donne la croix pour laquelle il a été inscrit au 11e tableau n° 37.

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

—

Maussion (Etienne-Thomas de) (XLVI, 343, 527). — Il existe un petit-fils du même, le colonel de Maussion, commandeur de la Légion d'honneur (sans parenté). Etienne-Thomas de Maussion reçut le titre de comte à Bar-le-Duc, en 1814, de Frédéric-Guillaume, roi de Prusse pour avoir facilité et adouci les rapports entre la population fort surexcitée et les troupes alliées. MAUSSION.

—

Mademoiselle de l'Isle de Fief (XLVI, 345, 537). — En 1895, j'étais en villégiature à Saint-Laurent (Calvados), au hameau des Moulins, dont les maisons bordent la mer. J'écoutais les récits des habitants ; dont un surtout me frappa.

La duchesse de Berry était venue, disait-on, lors des guerres de la Vendée, se cacher précisément dans la villa que j'habitais. Curieuse d'éclaircir ce fait resté inconnu de la vie de la duchesse, j'ai fait une enquête minutieuse, et le résultat fut la note parue dans le n° de l'*Intermédiaire* du 30 octobre 1895.

Quelques réponses furent données, sans éclaircir la question, qui depuis est restée sans solution.

Au mois de septembre dernier, les journaux ont annoncé, la mort à Nantes de Mlle de l'Isle de Fief, âgée de 105 ans, qui avait accompagné la duchesse de Berry dans sa campagne en Vendée. Reprenant la question, j'ai demandé le 10 septembre, si Mlle de l'Isle était la personne, venue avec la duchesse de Berry à Saint-Laurent.

Pour répondre à la note de notre érudit collègue M. le capitaine Paimblant du

Rouil les renseignements sur le séjour de la duchesse m'ont été donnés par M. Lainé, ancien maire à Saint-Laurent, mort très âgé, il y a quelques années, et confirmés par Mme Thorel, qui habitait à côté de la chaumière où la duchesse se cachait Mme Thorel, se rappelait avoir vu la duchesse de Berry lorsqu'elle vint au château de Mosles, qui se trouve à 16 kilomètres.

Mme Furon, née au hameau des Moulins, qu'elle habite toujours, se rappelle fort bien avoir entendu parler dans sa jeunesse du séjour de la duchesse à Saint-Laurent sur-Mer.

Le pêcheur Périou qui conduisit la duchesse au large fut récompensé généreusement, ses descendants sont encore dans le village.

La chaumière d'Armand Beauchet, qui servit de refuge à la duchesse, est transformée aujourd'hui, et porte le nom de « Villa Marie Caroline ».

Mme V. Vincent.

—

Le comédien Faure (XLVI, 508). Laurent-Faure débuta à la Comédie française et fut reçu comme pensionnaire en 1809. Il était déjà connu à Paris où il avait créé, dix ans auparavant, le rôle de Paul dans les *Ruses déjouées*, de Dumaniant. En 1793, il y avait aussi un *Faure* au Th. Montansier, lequel demeurait aux Invalides, chez M. de la Pommeraye. Laurent Faure parut au théâtre de la Cité et dansa même dans les pantomimes. Puis il partit pour Amsterdam. En 1808, il revint à Paris, se présenta à l'Odéon puis à la Comédie française où il fut reçu comme pensionnaire. Il y resta 32 ans.

Voici ce qu'en dit l'*Opinion du Parterre* au moment de ses débuts (1809-10) : « Sa physionomie a de la mobilité, de l'expression ; sa gaieté est franche, communicative ; ses gestes sont faciles, mais son organe est dur et sa prononciation demande plus de soin. Il possède beaucoup d'habitude de la scène : son emploi actuel comprend les seconds comiques, quoique dans la province il jouât les premiers. Il double Thénard... »

Le même ouvrage lui consacre un long article l'année suivante (1811). Nous en citerons seulement quelques passages pour faire voir que cet artiste n'était réellement pas sans mérites : « Chaque jour mieux accueilli du public, qui favorise toujours le zèle et la bonne volonté, Faure peut prétendre actuellement à des succès véritables et s'affermir dans la place qu'il occupe. S'il dépendait de lui d'assouplir son organe naturellement rebelle, d'en adoucir les intonations trop rudes, il semble qu'il lui manquerait peu de chose pour satisfaire les connaisseurs. Il a de l'intelligence, du feu, de l'effronterie, de la gaieté, de l'aplomb, une grande habitude de la scène, et, ce qui ne doit pas être compté pour rien, une mémoire à toute épreuve... »

Faure excellait dans les rôles de l'Olive du *Grondeur*, dans la scène du *maître à danser* et faisait valoir ses talents chorégraphiques. Dans *M. de Crac*, il donnait une physionomie fort plaisante au gascon parasite, et se faisait applaudir dans l'Intimé des *Plaideurs*.

On trouvera encore des articles sur Faure dans *l'Opinion du Parterre* t. IX, p. 130. et 189. En 1813, il fut mis au *maximum* comme pensionnaire. Mais il n'obtint jamais le sociétariat. La réception de Monrose le relégua dans les utilités. On le nomma régisseur.

Le samedi saint, 18 avril 1840, eut lieu sa représentation de retraite sur la scène de l'Odéon. On donna *Bajazet* avec Rachel et Beauvallet, et *Valérie* avec Regnier, Volnys, Mmes Mante et Plessy. La recette s'éleva à 5600 francs.

« Faure, conclut Eug. Laugier dans son compte-rendu des événements survenus à la Comédie française (1830-44), avait eu du talent, et était encore une de ces utilités dont le public ne tient pas compte, et qui n'en ont vraiment que plus de mérite réel. »

Henri Lyonnet.

*
* *

Il y a eu en effet un acteur de ce nom aux Français, qui jouait les valets avec succès. Il avait débuté le 7 mai 1809 par les rôles de Pasquin dans *l'Homme à bonnes fortunes*, et de Dubois dans *les Fausses confidences*. Il fut, en 1813, un des 21 premiers sujets qui suivirent Napoléon pendant le voyage de Dresde ; M. de Rémusat l'avait même nommé semainier perpétuel pour la durée de ce voyage, avec ordre de ne donner aucun relâche.

Je trouve Faure, pensionnaire en retraite, retiré à Nemours en 1840-1843,

et c'est là probablement qu'il finit ses jours.

J'ai sous la main cette lettre qu'il adressait de Nemours, le 8 février 1843, à Auguste Dancé, costumier en chef de la Comédie française :

Mon cher Auguste, j'ai reçu votre lettre et votre ami. Soyez persuadé que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour vous être agréable; mais notre Nemours est le pays des économies. Le luxe est très pauvre. Pour mon compte j'ai à peu près ce qu'il me faut ; c'est mon prédécesseur qui m'a vendu casquette et chapeau de paille. Sur 365 jours de l'année, je suis 350 jours en habit et sabots de jardinier ; voilà ma vie.

Je vous prie d'avoir la complaisance de remettre vous-même le petit mot ci-joint à mon bien bon ami Regnier. Mes amitiés à mon bon Marquet, à M. Dupont et en général à tous les employés qui étaient sous mes ordres, que j'aimais et estimais beaucoup, — comme je suis certain qu'ils étaient de même pour moi.

Croyez moi tout à vous d'amitié.

T. G. Faure.

—

Bardou (XLVI, 453). — Bardou aîné (Noël-Edouard) qui a tenu les 1ers rôles de comédie-vaudeville et de drame au Vaudeville et aux Variétés de 1835 à 1850, était né en 1808. En 1826 (octobre), il jouait à Bayeux. Dans une vente d'autographes d'acteurs faite à Paris, le 2 mars 1854, par le libraire Lefebvre. il y avait deux lettres de Bardou, aîné et 18 portraits, charges, costumes, etc.

Son frère César, également acteur des Variétés en 1847, avait dirigé le théâtre de Lille en 1844.

Les autres Bardou mentionnés par M. Lyonnet pourraient bien être les fils de l'un des deux premiers.

—

La famille de Baudelaire (XLVI, 567).

Le poète, qui a donné, dans son œuvre, une si large place à la vie des grandes villes, était le petit-fils d'un paysan champenois.

Une copie de nombreux papiers de famille, que j'ai été admis à consulter, m'a fait découvrir les origines, jusqu'à ce jour inconnues, de ses ancêtres. Ils habitaient, sous le règne de Louis XV, la commune de la Neuville-au-Pont (canton de Sainte-Menehould, département de la Marne).

Les registres de la paroisse de ce bourg, dont la population excédait, à cette époque, le chiffre de quinze cents habitants, m'ont permis de remonter jusqu'aux grands-parents du poète.

D'après un extrait de leur acte de mariage, Marie-Charlotte Dieu, née le 23 mai 1717, à la Neuville-au-Pont, épousa, en secondes noces, le 10 février 1758, Claude Beaudelaire (*sic*), domicilié dans la même commune.

Charles Baudelaire. Œuvres posthumes et correspondances inédites, précédées d'une étude biographique, par Eugène Crépet. Paris, Quantin, 1887, in-8°, p. IX.

P. c. c. P. Dufay.

—

Talma (XLI ; XLII ; XLIII). — « Quand Talma eut rendu le dernier soupir, dit Jal, M. Biet, son médecin, fit appeler M. Robert Fleury pour faire le portrait de l'artiste éminent que n'avait pu sauver la médecine. M. Fleury fit un dessin de la scène qu'il avait sous les yeux et traduisit plus tard cette esquisse en un tableau, qui appartint à son beau-frère, M. le docteur Pétros. »

Les personnages de ce tableau sont, avec Talma étendu sur son lit, M. A.-V. Arnault, l'auteur de *Marius* et de *Germanicus*, M. Jouy, l'auteur de *Sylla*, M. Beti, M. Bréchet, qui fit l'autopsie et, si je m'en souviens bien, *une femme et un enfant*. M. Fleury répéta son tableau et offrit cet ouvrage à la Comédie française. L'original avait été exposé au Salon de 1827.

Nauroy.

—

Robert Schumann (XLVI, 620). — Voici la bibliographie française de Schumann : *Ecrits de Robert Schumann sur la musique et les musiciens*, traduits par Henri de Curzon (Paris, Fischbacher, 2 vol. in-12, 1894-98) ; — *Robert Schumann, avec les conseils aux jeunes musiciens*, par Aymar de Nessiry (id., id. in-12, 1900) ; *Les Mendelssohn-Bartholdy et Robert Schumann*, par Ernest David (Calmann-Lévy, 1886, in-12) ; *Autour d'une sonate*, Etude sur Robert Schumann, par Jean Hubert (Fischbacher, 1898, in-8) ; *Un successeur de Beethoven*, Etude sur Robert Schumann, par Léonce Mesnard (Durand et Schœnewerk, 1876, in-8) Plus une étude très substantielle du baron Ernouf : *Robert Schumann*, sa vie et ses œuvres, parue dans la *Revue contemporaine* du 31 janvier 1864 et réunie depuis, avec plusieurs autres notices musicales, dans un volume publié à la Librairie académique Didier

(Perrin), et dont je ne me rappelle pas le titre.

Quant au meilleur ouvrage allemand publié sur Schumann, c'est celui de J. Wasielewski : *Robert Schumann's Biographie* (1858), dont la troisième édition a paru en 1880. Le même écrivain a donné un volume intitulé *Schumannia* (1884). Il existe deux autres biographies importantes de Schumann, l'une de M. Auguste Reissmann (1865), dont la 3e édition a paru en 1879, l'autre de M. Hugo Riemann (1887). Enfin la veuve du compositeur, Mme Clara Schumann, a publié elle-même un livre intitulé *Robert Schumanns Jugendbriefe* (1885). ARTHUR POUGIN.

*
* *

Les ouvrages allemands sur Schumann sont nombreux. Voici les principaux : *Sein Leben und seine Werke* par Reissmann (Berlin 1865. Guttentag). *Eine biographie* par Waschwuski, (Dresde, Kintze, 1858 et Leipsiz 1887, *Musiker-Biographien. Schumann* par Battia (Reklam à Leipzig). *Sammlung musikalischer Vortrage* fascicules 4, 13, 37, 38. (Leipzig. Breitkopf et Hartel, Robert Schumanns *Paradies und Peri* par le Dr Graf Laurencin. (Leipzig Matthes 1859) et les *Œuvres complètes* de R. Schumann, 3 volumes de la collection Reklam à 0.25 c. *La correspondance* (2 vol. in-8° Breitkopf et Hartel).

M.D-C.

—

Le Saint-Suaire de Turin (XLV ; XLVI, 84.369). — Depuis 1898, la question de l'authenticité du Saint-Suaire ou Linceul du Christ, vénéré actuellement à Turin, a passionné la presse, non seulement en France, mais même dans les deux mondes. Les colonnes de l'*Intermédiaire* nous en fournissent la preuve. Les adversaires l'attaquaient au nom de la critique historique ; ses partisans la défendaient au nom de l'archéologie et de la science physique La solution définitive de ce problème paraissait impossible.

Dom Chamard, prieur de l'abbaye de Saint-Martin de Ligugé, dans son *Etude critique et historique* parue chez Oudin, avec un sens critique remarquable et une profonde érudition, est parvenu, croyons-nous, à découvrir la vérité qui se dérobait sous une difficulté qui semblait inextricable. Il répond d'abord, par une exposition simple et lumineuse, à l'objection tirée du silence des Evangélistes et des Pères de l'Eglise, puis abordant de front la question du linceul du Christ, il en raconte l'histoire, depuis son invention au VIIe siècle jusqu'à sa disparition du trésor impérial de Constantinople en 1204.

Le savant bénédictin confirme ensuite, par des données historiques qui paraissent incontestables, la tradition de l'église de Besançon, d'après laquelle cette insigne relique aurait été envoyée de Constantinople par Othon de la Roche, l'un des principaux chefs bourguignons de la Croisade de 1203. Dérobée au trésor de l'église métropolitaine de Besançon pendant l'incendie qui détruisit les reliques de cette basilique en 1349, elle reparut sous un faux nom, en 1357, dans la collégiale de Lirey, en Champagne, fondée quatre ans auparavant par Geoffroy de Charny.

L'auteur de ce larcin est Geoffroy de Charny lui-même ou peut-être plus probablement sa femme, Jeanne de Vergy, issue de la puissante famille de ce nom. Pour mieux cacher leur jeu, les Charny avaient restitué à l'église de Besançon une copie, aussi fidèle qu'il était possible de le faire à cette époque, de l'original dérobé. Mais la référence équivoque qu'ils produisaient sur l'origine de la relique proposée par eux à la vénération des fidèles, provoqua une opposition persistante de la part de l'autorité ecclésiastique, jusqu'au jour où, sous la protection des ducs de Savoie, cette opposition se changea en vénération incontestée

Cette histoire si simple du Saint-Suaire de Turin résulte non seulement des faits historiques, mais de la constatation scientifique et esthétique faite par M. Paul Vignon, qui démontre que le Suaire de Turin est le prototype de celui qui a été honoré à Besançon de 1357 à 1794. Si le nouveau suaire de Besançon n'était qu'une copie de celui de Lirey, à Turin, nous sommes donc en présence de l'ancien Suaire vénéré à Jérusalem et à Constantinople du VIIe au XIIIe siècle. Toutes les difficultés historiques alléguées jusqu'ici à l'encontre de cette insigne relique, s'évanouissent dès lors complètement. Nous possédons en faveur de son authenticité une tradition historique d'une autorité respectable et tout au moins égale à

celle qui nous permet de vénérer la sainte couronne d'épines.

De plus, la science moderne est venue nous offrir une démonstration nouvelle et inattendue. La photographie a prouvé que l'image reproduite sur le linceul n'est point une œuvre picturale, mais une impression provenant, sinon du contact immédiat du corps meurtri et ensanglanté du Sauveur, du moins d'une émanation mystérieuse des vapeurs causées par sa douloureuse passion et des mat ères qui ont servi à son ensevelissement.

Telle est, en substance, la thèse développée avec autant de talent que de force et de modération par le R. P. Dom Chamard.

La cause de l'authenticité du suaire de Turin, présentée ainsi sous un jour tout nouveau, donne une juste satisfaction à la critique historique et à la science physico-chimique : en sorte que, pour tout esprit impartial, elle sera considérée comme définitivement jugée.

Un partisan de la vérité historique.

—

Nouveaux catholiques (XLV). — Ce nom a été donné aux protestants qui, au cours des guerres de religion, se sont convertis au catholicisme pour en finir avec les persécutions. Ils ont été vraisemblablement soumis à de nouvelles taxes.

D'après l'énoncé de la question, le livre de raison dont il est ici parlé, devait appartenir à un de ces nouveaux catholiques.

Au surplus, on trouvera quelques indications plus précises dans les mss. de la B. N. Anc. petits fonds fr. collection Nic. Delamare. Dossier 21623. *Nouveaux catholiques* (1671-1747). On remarque : les noms de ceux ou de celles qui ont fait abjuration au pays d'Aunis, 1680-1683 ; — Etat des pauvres Nouveaux convertis du faubourg Saint-Marcel, 1685 ; — Déclaration du Roi en faveur d'orfèvres Nouveaux convertis. 1686. — Lettres de plusieurs religieuses des Nouvelles Catholiques. — Lettre à MM. les Nouveaux Réunis à la Religion catholique, par le s^r Cotherel, ministre converti, in-4° *(impr.)*.

Ces documents devaient tout aussi bien s'adresser aux Nouveaux catholiques d'Uzès. Vieujeu.

—

Le monument de Castillon (XLVI, 454, 595, 648). — Le maréchal de Lohéac et Jacques de Chabannes, signalés par le collaborateur Pierre Meller, parmi les capitaines de France, vainqueurs de l'Anglais, à Castillon, assistaient déjà à la fameuse bataille de Formigny : Orléans, Reims, Formigny, Castillon, victorieuses étapes de la revanche, après les revers de la Guerre de Cent-ans !

Formigny (Calvados) verra s'élever, l'an prochain, le beau monument commémoratif de la délivrance de la Normandie, par le sculpteur normand Le Duc. Cette érection sera due aux efforts de la *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres* de Bayeux, qui a fait appel au patriotisme reconnaissant, en vue d'une commémoration, digne des vaillances de 1450.

Au-dessus du socle, agrémenté du bas relief de la bataille, le motif, déja achevé, s'élève, couronné par une France triomphante : c'est le connétable de Richemont, remettant à son neveu, le comte de Clermont, qu'il a vu si bien « besogner » et qu'il vient d'armer chevalier, l'honneur de garder le champ de lutte.

La victoire des français à Castillon (1453), mit fin à l'occupation anglaise.

« Leurs défaites abattirent tellement la force des Anglais, en donnant le repos à la France que, depuis, aucun d'eux n'osa reparaître sur son territoire ; ils furent tellement épuisés par cette guerre, tellement ruinés de fond en comble, que toute leur jeunesse fut détruite et qu'il ne resta plus un homme pour guerroyer. » (*Rob. Cénalis, 1555*).

A Formigny, le groupe sculptural de Le Duc remplacera la borne commémorative, prématurément effritée par le temps, qu'Arcisse de Caumont érigea en 1834, avec l'inscription :

Ici fut livrée
la bataille de Formigny,
le 15 avril 1450
sous le règne
de Charles VII.
Capitaine Paimblant du Rouil.

*
* *

M. C. de St-M. trouvera les détails les plus complets sur la bataille de Castillon dans l'*Histoire de la Maison de Chabannes*, par le comte Henri de Chabannes, avec l'indication de toutes les sources où l'on a puisé pour en faire le récit.

J'y trouve en note ce qui suit, à propos du monument de Castillon :

Le 2 septembre 1888 avait lieu à Castillon l'inauguration d'un monument commémoratif de la bataille du 17 juillet 1453: ce monument se compose d'un obélisque sur lequel est sculptée une épée, la pointe en l'air, et sur le piédestal des inscriptions commémoratives donnant comme commandants de l'armée française *Jean Bureau, trésorier de France, grand-maître d'artillerie et le comte de Penthièvre, chef des compagnies d'ordonnance.*

Six jours après, le 8 septembre 1888, par une lettre datée du château de Morainville, et insérée dans le n° de la *Gazette de France* du mardi 11 septembre, le marquis de Beaucourt, président de la Société bibliographique et auteur du remarquable ouvrage sur Charles VII, rectifiait cette grosse erreur :

Quant à la seconde inscription, dit-il, (celle citée ci-dessus) elle contient presque autant d'erreurs que de mots. On connaît à merveille les détails de la bataille.

Le chroniqueur officiel Jean Chartier, le héraut d'armes Berry, Mathieu d'Escouchy, pour ne citer que les principaux, ont laissé des relations qui sont dans toutes les mains: on possède une lettre en date du 19 juillet, deux jours après la bataille, qui raconte les faits, et j'ai sous les yeux une relation inédite de Charles VII, adressée à la ville de Lyon, que je me propose de publier. Or, il est avéré que, à proprement parler, l'armée n'avait point de chef. En l'absence du comte de Clermont, gendre du roi, nommé par lui lieutenant général qui était à la tête du corps d'armée, destiné à opérer dans le Médoc, les capitaines les plus notables étaient les maréchaux de Lohéac et de Jaloignes (il n'est même pas certain que celui-ci fût présent lors de la bataille) l'amiral de Bueil, le *grand maître de France, Jacques de Chabannes.* Quant à Jean Bureau, il dirigeait l'artillerie de concert avec son frère Gaspard qui seul portait le titre de maître de l'artillerie.

M. de Beaucourt ajoute qu'il y eut une vive contestation entre l'amiral de Bueil et Jacques de Chabannes chacun s'attribuant l'honneur de la journée.

Jacques de Chabannes envoya au roi la gorgerette ou hausse-col de Talbot. Ce fut le frère de Jacques, Antoine, comte de Dammartin, qui présenta à Charles VII cette partie de l'armure de Talbot. Jacques garda en sa possession l'épée du célèbre chef anglais, et, après sa mort, elle fut envoyée à son château de Madic où elle resta suspendue au-dessus de la porte d'entrée jusqu'à la Révolution.

(Voir le *Récit de la bataille de Castillon*, pages 153, 154, 155, 156, 157, etc. Tome 1er de l'*Histoire*, petit in-4°, *de la maison de Chabannes*). T.

P. S. Comme l'ouvrage en question, qui comprend 9 volumes, n'a été tiré qu'à 72 exemplaires et que je possède l'un de ces exemplaires, je me mets très volontiers à la disposition de M. C. de St-M. s'il désire de plus amples détails que je pourrais lui adresser directement.

—

Les violations du secret des lettres et le Cabinet noir (T. G, 156; XLII; XLIV; XLV) — Voici enfin un document certain et authentique sur le cabinet noir : Thibaudeau député de la Vienne, dit dans ses mémoires, tome II p. 195 : 6 Vendémiaire an III, *Instructions sur la manière d'ouvrir les lettres de la poste adressées aux personnes suspectes.*

Extrait d'un ouvrage intitulé : *Mes souvenirs sur la révolution dans le département de la Vienne*, par Thibaudeau publié par Th. Ducroq, in-8°. Poitiers, imprimerie Blais 1895.

B. DE ROLLIÈRE.

—

Descendance du duc de Berry (XXXIX; XLVI, 351, 457, 531, 598, 651). — 1° M le vicomte de Reiset, si documenté sur la Restauration, veut-il me permettre de maintenir ce que j'ai dit ? Dans l'*Intermédiaire* du 30 septembre, je lui faisais observer qu'il donnait un seul enfant à Virginie Oreille, alors que M. Nauroy lui en donnait deux. J'entendais, naturellement, les enfants qu'elle eut du duc de Berry, car son mariage avec M. Touchard sort de la question. Or, dans ses articles du *Gaulois* du 31 août et du 7 septembre, M. de Reiset ne parle que d'*un* fils du duc et de Virginie, nommé Charles Oreille et que Louis XVIII aurait anobli sous le nom de chevalier de Carrière, en 1820. De son côté, M. Nauroy, dans le *Curieux* de juin 1886, constate que Virginie a eu de son noble amant *deux* fils :

1° Charles-Louis-Auguste Oreille, né à Paris le 4 mars 1815 ;

2° Ferdinand, né à Paris le 10 octobre 1820. Il donne même, dans le *Curieux* de

juillet, l'acte de naissance de ce dernier. Ces frères entrèrent dans l'armée autrichienne, puis le second prit du service en France où il devint capitaine de cavalerie et fut retraité le 10 mars 1866. L'aîné est mort à Passy en 1858 et son acte de décès, cité par M. Nauroy, le nomme simplement Ch -L-A. Oreille

D'où provient ce titre de chevalier de Carrière, avancé par M. le vicomte de Reiset ? Je l'ignore ! Nulle mention n'en est faite sous la Restauration dans les ouvrages d'anoblissement. Il y avait bien un sous-préfet de Carcassonne portant ce nom, mais c'était en 1815. Pourtant M. Nauroy produit l'acte de mariage, en date du 16 septembre 1876, du petit-fils de Virginie dans lequel il est appelé Casimir Oreille *de Carrière*, artiste lyrique, fils de Charles-Louis-Auguste Oreille *de Carrière*. A quelle époque et comment est arrivée cette addition de nom ? M. de Reiset pourra peut-être le découvrir.

2° — Notre collègue, M. Angest, a donné, dans l'*Intermédiaire* du 20 août, un extrait généalogique concernant John et William Freeman. Ce dernier se serait marié à Nice le 14 novembre 1898 ; or on ne trouve rien à ce sujet à l'état civil de ladite ville. L'acte de mariage n'a-t-il été passé que devant un consul ? Quant à John Freeman, je serais heureux de savoir la date et le lieu de sa mort. M. Angest aurait-il l'obligeance, si possible, de me renseigner?

3° — Je remercie M. Albert Renard de sa dernière communication. Je connais le livre de l'abbé Dupuy, mais je le trouve bien peu documenté sur la question Berry-Brown, en comparaison de l'ouvrage de M. Nauroy. LA RÉSIE.

*
* *

M. Grave, qui a pris une si large part dans ce débat, résume ce qui a été écrit très nettement. Sa brochure est intitulée : *Georges Brown, l'avant-dernier Bourbon*, Imprimerie du *Petit Mantais*, Mantes.

*
* *

Le dossier de Virginie Oreille (et non Oreiller) article publié dans le *Carnet historique et littéraire*, octobre 1902, page 121.

—

Complices de l'attentat du prince Louis-Napoléon à Strasbourg (XLVI, 15, 150, 261, 377, 422, 537, 653, 696). *Les biens de la famille d'Orléans.* Je suis complètement d'accord avec M le marquis de Chauvelin sur le principe que les domaines apanagers font retour, de droit, à la couronne, en cas d'accession à la couronne. Mais il s'agit de préciser quels étaient les biens de Louis-Philippe qui provenaient d'apanages et ceux qui avaient une autre origine.

Le principe précité (Voir Dalloz. Domaine apanager) a d'ailleurs été appliqué par l'art. 2 de la loi du 2 mars 1832 qui a compris dans la dotation de la couronne les biens de toute nature composant l'apanage d'Orléans.

Ces biens comprenaient notamment le Palais-Royal, mais des maisons achetées ou des bâtiments construits depuis 1814 y avaient été réunis et formaient un ensemble en quelque sorte indivisible. De là la nécessité d'un règlement prévu par l'art. 4 de la loi précitée, règlement qui n'a été effectué que partiellement.

En ce qui concerne Chambord, le Domaine en avait revendiqué la propriété sous Louis-Philippe parce qu'il avait été acheté par une souscription publique pour l'offrir à titre *d'apanage* au duc de Bordeaux et que la donation en avait été acceptée à ce titre par Charles X. La Cour de cassation donna tort au Domaine, attendu que la législation apanagère ne s'appliquait qu'aux apanages constitués par le souverain avec des biens de l'Etat.

Les seuls apanages constitués par les Bourbons le furent en faveur de Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, de Philippe, duc d'Orléans, frère de Louis XIV, de Charles, duc de Berry, petit-fils de Louis XIV et des comtes de Provence et d'Artois, depuis Louis XVIII et Charles X.

Le duc du Maine et le comte de Toulouse n'ont jamais reçu d'apanages. Leur fortune, comme le domaine privé des d'Orléans, provenait en majeure partie, ainsi que je l'ai déjà dit, de la Grande Mademoiselle.

Il est donc essentiel de séparer nettement la question des apanages de celle de la transmission de la fortune privée de Louis-Philippe qui était soumise au droit

discours politiques de Manoel Severim commun, comme l'a constaté la loi du 2 mars 1832.

J'espère que ces quelques indications permettront de clore la question spéciale soulevée. Il est facile de les compléter par les renseignements détaillés fournis par l'article précité de Dalloz, par celui de M. de Bray, dans le « Dictionnaire des finances », sur les biens des d'Orléans, et par l'ouvrage de M. Gautier sur la liste civile. A. E.

—

Les premiers occupants de la butte Montmartre (XLVI, 231). — M. Eugène Lesenne, vice-président de la « Société le vieux Montmartre » qui a bien voulu faire des recherches, nous adresse la lettre suivante:

Marly-le-Roi (S.-et-O.)
23 septembre 1902.

Mon cher collègue,

Je viens vous soumettre le résultat des recherches auxquelles je me suis livré pour essayer de résoudre le problème montmartrois que pose l'*Intermédiaire*, et sur lequel vous avez appelé mes faibles lumières.

Après avoir vainement compulsé les histoires et écrits spéciaux, annuaires, journaux, je suis allé aux Archives de la Seine, où notre ami et collègue Lazard m'a obligeamment communiqué les papiers de la collection des frères Lazare, et voici ce que j'ai trouvé au tome VI, page ou numéro 1314 :

« En 1842, M. Adolphe Dufour, ancien propriétaire de la Compagnie des Eaux de la Seine (rive droite), de concert avec MM. Sergent et Houllier, mit en exploitation la carrière Houllier qui s'étendait de la rue d'Orsel au Calvaire de Montmartre, et joignait le terrain qui appartenait alors à M. Lambin et qui appartient aujourd'hui à la ville de Paris.

« Le marché, la place Saint-Pierre, le jardin public et le coteau devant l'église du Sacré-Cœur se trouvent situés sur cet emplacement. »

Ce 26 novembre 78.

Le pharmacien audacieux n'était ni M. Dufour, ni M. Houllier. Serait-ce M. Sergent? Un des descendants de ce dernier est actuellement chef du 2e bureau à l'hôtel de ville de Paris.

E. Lesenne.

—

La garde nationale du VIe arrondissement pendant le siège (XLV; XLVI, 599) — La *République*, de la manière la plus aimable, ce dont lui nous exprimons notre plus vive gratitude, dit qu'il serait à souhaiter de faire pour tous les bataillons de la Garde nationale, la petite enquête qui a été faite en nos colonnes, pour celui du VIe arrondissement.

Il serait à souhaiter, dit notre excellent confrère, que l'*Intermédiaire* fît, pour tous les bataillons de la Garde nationale, les mêmes recherches qu'il a faites pour le 19e. Car on trouverait dans chacun d'eux, sous forme de groupement homogène, la synthèse et comme la quintessence de chacun des quartiers de Paris.

Si, dans cette grandiose épopée du siège de Paris, la Garde nationale n'a qu'une page vraiment glorieuse (mais qui peut suffire à son juste orgueil, car elle est tachée de son sang le plus pur : Buzenval), ce ne fut point de sa faute. Combien de Regnault n'y avait-il pas parmi ces soldats de hasard, mais brûlés du plus ardent patriotisme, animés du plus noble esprit de sacrifice, qui souhaitaient de toute leur âme l' « occasion » sanglante et qui se désespéraient qu'on ne voulût pas la leur offrir? C'est faire œuvre de justice que de les tirer de l'ombre. Et il faut espérer que l'*Intermédiaire des chercheurs* ne s'arrêtera pas en si bon chemin.

—

Corporation ou principauté comique (XLVI, 621). — Le premier des registres paroissiaux de Challaux (près Montlieu, Charente-Inférieure), qui remonte à 1625, contient cette mention, d'une écriture autre et plus ancienne que celle du curé :

Extast de la confrérie de Saint Vinsant de Challaux pour l'an mil six cens neuf.

Premièrement a esté mis pour la Roiaulté des confrères de ladite confrairie Jehan Ferret à une livre.

Le mignon du roy par Jacques Lucq.
Taste (rost ?) du Roy par Jacques Laugeay.
Connétable par François Galypeau.
Premier gentilhomme par Al. Hillayret.
Grand archer par Charles Galipeau.
} chacun a demie livre

Fait à sa guize par Jehan Guybert, ung cart de livre.

Le pronotaire a esté Jehan Brelureau.

Deuxiesmement Extat des offissiers de la Resne.

Pour la resne Marie Ferret, une livre.

La mignonne de la resne, Marie Papault, demie livre.

Les noms mentionnés ci-dessus sont

ceux de la petite bourgeoisie de cette paroisse rurale.

Comme conclusion, je pense qu'il y a là une sorte d'imitation ou de parodie des confréries de la Ligue ; (les modes de la province sont toujours en retard sur celles de la capitale

J'ai recueilli, provenant presque de la même source, une critique, fort ingénieuse, de la guerre de la Ligue d'Augsbourg dont elle était contemporaine. Les puissances de l'Europe y sont représentées comme jouant à l'hombre, autrement à la beste, et l'attitude des cabinets européens est comparée à celle que des partenaires pourraient prendre à cet ancien jeu de cartes. Dr VIGEN.

—

Etymologie du nom de Paris (XLIV ; XLV). — Il est curieux de voir que les professeurs, qui enseignent le latin et le grec, cherchent toujours à ramener nos mots français à des radicaux tirés de ces deux langues, au lieu de rechercher au contraire les radicaux gaulois, d'où ils dérivent le plus souvent. Ainsi Paris ne vient pas plus du grec Pâris (le héros de Troie) que de Βαρις, barque, mais du nom du peuple gaulois, les Parises, que César a combattus sous le nom latin de Parisii.

Maintenant, d'où vient le nom de cette peuplade gauloise ? Il ne peut venir que du gaulois, c'est-à-dire du celtique et autres langues primitives parlées au centre de notre pays Les Parises habitaient sur les bords de la Seine, notamment la région des confluents de l'Oise et de la Marne avec ce fleuve. Or, l'Oise se disait *Isa* en gaulois ; et rivière de l'Oise, Isara. Quand on sait avec cela que *par* veut dire région, on en déduit Par-ise, région de l'Oise. Quant au mot Isara, rivière des Ises, ou de l'Oise, il paraît avoir le sens de rivière des oiseaux, notamment des grues, des oies, des hirondelles, des oiseaux de passage, sisara en hébreu. C'est évidemment en cherchant dans cette direction (dans nos origines gauloises, et non grecques), que l'on aura la chance de remonter à la véritable étymologie de nos noms français anciens. Dr BOUGON.

*
* *

M. Daron a une singulière façon d'établir les généalogies, et son système deviendrait vraiment dangereux si au lieu de mots, il s'agissait de personnes. Sa règle est celle-ci : « Je te ressemble, donc tu es mon père ».

Quant à l'état civil, il le bâtit après coup.

Nous disons, nous, que les Romains ont été maîtres de nos contrées auxquelles ils ont imposé leur langue. Que l'on peut suivre la dégénérescence du latin dans la moyenne et la basse latinité, puis sa transformation progressive en langues appelées communément romanes. Il me semble que voilà une filiation. Nous consultons l'histoire et nous confirmons les faits qu'elle nous enseigne par les textes successifs dont nous tirons les lois de la phonétique. M. Daron, lui, applique d'abord sa fameuse loi de ressemblance, et comme l'histoire lui est contraire il tranche la difficulté en lui substituant des affirmations purement gratuites...

Par exemple : « Le français ressemble « au grec, donc il vient du grec. L'his- « toire ne permettant pas d'établir com- « ment les Grecs l'auraient apporté en « Gaule, c'est qu'il y a toujours été, donc « les Celtes sont des Grecs ou des Pélas- « ges, et la preuve, ce sont les monu- « ments mégalithiques qui ne sont que « des monuments pélasgiques ».

Et cependant M. Daron met de l'eau dans son vin, ce dont nous devons lui savoir gré Il veut bien accorder à M. Bougon que les Celtes sont une branche de la famille pélasgique et que ce qu'il appelle le néo-latinisme renferme une part de vérité. Nous finirons bientôt par nous entendre, mais pourquoi voulez-vous, M. Daron, que les Celtes soient issus d'une tribu pélasgique ?

Le celtique, pas plus que le français, le latin et l'allemand, ne viennent du grec ou du pélasgique comme vous voudrez l'appeler, mais ils viennent d'une mère commune, ce qui leur donne les ressemblances qui vous trompent ; ce sont des langues sœurs ; voilà tout En ce qui touche les monuments mégalithiques, ouvrez dix traités de géologie, de paléontologie, etc., et vous y verrez qu'ils remontent à l'âge de pierre et n'ont rien à voir avec les druides, les Celtes ou les Pélasges qu'ils ont précédé de plusieurs dizaines de siècles

Quant au passage portugais et latin à la fois, que je vous ai cité, il est extrait des

de Faria, imprimés à Evora en 1640. Je pourrais vous en citer d'autres, mais sauf aux aveugles qui ne veulent pas voir, présentez un passage italien, espagnol ou portugais au premier venu qui connaît un peu le latin et point ou presque pas le grec (c'est le cas général), tout le monde sera frappé de sa ressemblance avec la première de ces langues.

Et à l égard de mon passage à la fois latin et portugais, où avez-vous vu qu'on puisse écrire couramment ainsi dans deux langues qui ne renfermeraient que quelques mots communs et ne seraient pas de la même essence ?

Maintenant, en quoi avons-nous besoin du grec pour expliquer *papai, mamai, tio;* le latin a *papa, mama, thius* ; *irmao* se prononce *irmaoun*, c'est le *hermano* espagnol avec une simple nuance dans l'assonance nasale, du latin *germanus. Senhor* vient du latin *senior* ; *cara* visage existe en latin. Que le latin ait emprunté des mots au grec, personne ne le nie, mais est-ce une raison pour dire que le latin vient du grec ? etc. Qui a jamais nié qu'il y eût des mots grecs en français, en portugais, etc. Il s'agit du fonds de la langue.

Quant aux mots en *g* du lexique portugais, retranchez tout ce qui est *latin, arabe, basque, français,* noms *propres* ou *dérivés,* mots *techniques* ou de création *savante,* il ne vous reste pas un dixième de mots grecs. M. Daron soutient-il que toutes les langues indo-européenne viennent du grec ? L'allemand, par exemple ? Ce serait aussi plausible que pour le français et l'on pourrait soutenir son système en substituant le sanscrit au grec On peut dire, par exemple, que *Schaffen* ombre vient de κσοτος, *schaffen* de ςκαπτω, *Warm* de θερμος, etc., et on peut lui remplacer ses étymologies grecques par des étymologies sanscrites en restant comme lui dans la fantaisie. Et qu'est-ce que tout cela prouve ? Que toutes ces langues ayant une origine commune se ressemblent et qu'il faut constituer aux mots une filiation sérieuse avec histoire et documents à l'appui, ce que n'ont jamais fait M. Daron ni son école. (1).

PAUL ARGELÈS.

(1) Un post-scriptum rappelant que cet article, qui est une réponse déjà ancienne, a été omis, par erreur de mise en page.

Couez (XLVI, 398, 547, 601, 696). — La même expression, exactement, se lit dans *les Tromperies*, comédie de Pierre de Larivey, Champenois, scène VIe, à Troyes, Pierre Chevillot, petit in-12, lettres-rondes, 1611 :

Je sçay que je suis monstré au doigt par les ruës depuis que je chargeay si bien ces Anglois couez qui descendoient et prenoient terre à Dieppe.

L'auteur du *Glossaire* [M. Pierre Jannet, l'éditeur même de la Collection], tome X^e^ de l'*Ancien Théâtre françois*, de de la *Bibliothèque Elzévirienne*, dit ceci, au sujet de cette même citation :

J'ignore d'où vient ce préjugé, que les Anglois avoient une prolongation de la colonne vertébrale qui formoit une sorte de queue, mais il étoit très répandu.

Tous les anciens Dictionnaires de vieux français que j'ai sous la main : Nicot, le P. Philibert Monet, Borel, Lacombe, etc., donnent à ce mot couez, ce même sens de « ayant queue. »

Le *Diction. univers.* de Furetière, grande édition corrigée et augmentée, 4 volumes in-folio, La Haye, 1727, et, après lui, le *Diction. de Trévoux*, qui l'a copié, édit. de Paris, 1771, 8 vol. in-folio, sont plus explicites : « COUÉ, ÉE adject. Vieux terme de Chasse qui se dit des animaux à qui on n'a point ôté la queue. Son composé et contraire est *Ecoué*. — On appelle « Anglois *Couëz* », ceux de Dorchester, par ce qu'on raconte qu'en 599, ils attachèrent des grenouilles par dérision au derrière de celui que le Pape Grégoire leur avoit envoyé pour leur prêcher l'Evangile : en punition de quoy, selon la tradition fabuleuse, ceux de cette Province naissent avec une queue par derrière ; ce qui les a fait appeler : « Anglois *couez*. » ULRIC R.-D.

—

Pissotte (XLV ; XLVI, 96, 209, 430, 603). — Pissot est le nom d'un des trois libraires de Paris chez qui, vers le milieu du XVIIIe siècle, on trouvait le *Mercure de France*. Il demeurait quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf. V. A.

*
* *

Est dans le Bocage normand, le nom de différents lieux et villages où il y a de petites fontaines. Ce nom vient évidemment des sources, qui sont les *pissots*.

B. H.

Romantiques (XXXIX ; XLVI, 606). — Je réclame la qualité de « premier romantique » pour mon bisaïeul Edmond Géraud, le gracieux poète de l'Empire et de la Restauration, l'auteur de trois romances qui eurent un immense succès à cette époque et qui furent répétées dans toute la France : *L'Ermite de Sainte-Avelle*, mise en musique, par Louis Balochi ; *L'Espoir des Matelots*, mise en musique, par Pauline, Duchambge et *Hermosa*, mise en musique par Cassel.

Dès 1800, il écrivait dans son journal (Voir *Un homme de lettres sous l'empire et la restauration*, par Maurice Albert) que le bon vieux temps avait eu pour lui un attrait inexprimable ; il ambitionnait de retracer les mœurs du xve siècle « ce mélange de galanterie, d'héroïsme et de superstition » qui « offre de grands sujets au théâtre ainsi qu'au roman ». C'est Sainte-Beuve qui le qualifia de *premier romantique* ; ce dernier écrivait : « Je l'ai répété souvent à Hugo : ce n'est pas vous qui êtes le premier romantique, c'est Géraud. C'est un plaisir de dilettante que de lire ses vers purs, élégants, poétiques ou piquants, mais toujours clairs et irrépréhensibles. »

PIERRE MELLER.

—

Héroïne d'un roman (XLVI, 292). — Vous demandez dans lequel des romans de M. Hector Malot est mise en scène la jeune fille dont il a tracé dernièrement une curieuse esquisse. Ce roman est la *Duchesse d'Arvernes* qui fait partie de la série de la *Bohême tapageuse*. Vous demandez aussi si l'on pourrait désigner par des initiales la personnalité mondaine qu'est devenue cette jeune fille; cela est plus difficile et plus délicat. Il semble bien cependant que c'est la duchesse de P. Mais pour plus de précision là-dessus, on peut chercher dans le *Roman de mes romans*, qui est le recueil des notices que M. Hector Malot a écrites pour chacun de ses romans.

—

Question sur George Sand (XLVI, 176, 326, 386, 483). — Dans ses *Souvenirs de jeunesse* (tome II, ch. XII), Arsène Houssaye raconte l'histoire d'une petite bonne de G. Sand, Eléonore, familièrement nommée *Nonore*, qui subtilise un billet de mille francs, pour *acheter un homme* à son amoureux Jean-Louis, pris par la conscription... On y voit la bonté touchante et généreuse de la grande romancière qui ne se contente pas de pardonner à la petite misérable, mais encore la fait marier avec son complice involontaire et se charge en plus de trouver parrain et marraine à leur progéniture.

Il doit y avoir pas mal de traits du même genre dans la vie de la bonne Dame de Nohant.

GROS MALO.

—

Lingendes (XLVI, 281, 361). — Voir *Intermédiaire*, II, 360, 446 : — *Stances du sieur de Lingendes*.

Le poète Jean de Lingendes est l'auteur de ces deux vers souvent cités :

La faute en est aux dieux
Qui la firent si belle.

R.

—

Curieuses académies provinciales (XLIII ; XLIV ; XLVI, 103, 332, 433). — L'Académie des francs-p.... (ne pas lire picards) fut créée à la suite d'un dîner plantureux et indigeste. Deux convives se levèrent et se livrèrent à un duel bruyant. Le plus curieux était de voir les efforts comiques que faisaient les deux champions pour ne pas rester à court se frappant les flancs à coups redoublés et vidant l'outre.

Dr B.

*
* *

La réponse à la question posée par le collaborateur G. est particulièrement délicate et peut compromettre la gravité des colonnes de l'*Intermédiaire*.

Je me bornerai donc à dire que la Société des Francs P. existait à Caen, au siècle dernier.

On trouvera des détails sur l'origine de la Société, les statuts, les épreuves imposées aux candidats, etc., dans une brochure attribuée à Corvoisier et intitulée : L'*Esclavage rompu*, Pordo-Polis, 1756

Arthur Dinaux parle également de cette Société dans son ouvrage sur les *Sociétés badines*.

EUGÈNE GRÉCOURT.

*
* *

A Sospel, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nice, mais qui fut siège d'évêché « pendant le grand schisme d'Occident » et où les évêques de Vintimille résidaient souvent, dès l'an

1370, il existait deux académies : celle des *Occupati* et celle des *Inculti*.

Il est vrai que cette localité de 3.500 habitants environ, possédait, fin XVIIIe siècle, un collège de chanoines, 17 confréries et 14 églises ou chapelles ! A. S..E.

—

Madame Guyot (XLVI, 511, 663).— Voir *Intermédiaire*, III, 70, 156 : *Julie* et *Amélie de Saint-Phar*. R.

—

Une caricature à expliquer (XLVI, 624). — Cette gravure (coloriée après coup) est extraite du troisième volume de l'*Histoire de Hainaut* par Jacques de Guyse, traduite en français avec le texte latin en regard (Paris 1827, in-8°), où elle se trouve placée entre les pages 394 et 395.

L'éditeur, le marquis de Fortia, dit dans une note placée à la fin du volume (p. 483) :

. . En tête du cinquième livre est la ville de Tournai, qui, devenue déserte, est repeuplée par Galba. On voit toujours dans ces dessins le costume du quinzième siècle.

Ce n'est autre chose, en effet, que la reproduction d'une miniature du manuscrit des *Annales historie illustrium principum Hannonie* de Jacques de Guyse que possède la Bibliothèque nationale (Ms latin 5975 A, f° 78) Seulement, le dessinateur n'a pas reproduit strictement son modèle ; il a mis deux renards là où il y a deux lapins et une sorte de renard.

DE MORTAGNE.

—

Objets marqués d'un cœur (XLIV ; XLV ; XLVI, 278, 335, 608, 716).— Les cœurs qui ornent un autel de l'église Saint-Germain, à Rennes, dont parle M. Sébillot, sont, je crois, en métal et non en plâtre, et renferment les noms des enfants de la première communion de chaque année. Je crois que le premier en date doit être, non de 1822, mais de 1814 ou 1815. On en ajoute par conséquent un chaque année. LESLIE

—

Horlogers de Paris (XLVI, 627). — Une personne de ma connaissance possède deux montres en or du XVIIIe siècle, provenant d'une famille où je compte des ascendants.

L'une porte : « Julien Le Roy inventé en 1740 ».

L'autre, « F^s Berthoud, Paris ».

Or ce François Berthoud a composé en 1759 : l'*Art de conduire et de régler les pendules et les montres*, in-18, ouvrage porté au dernier catalogue de Hennequin ; et, en 1773 un *Traité sur les machines géodesiques*, faisant suite à son *Essai sur l'horlogerie marine* (catalogue Gibert).

Je possède moi-même une montre signée Dreyss, que je crois plus récente, ayant appartenu à un arrière grand-oncle, reçu procureur au Parlement de Paris en 1787. Dr VIGEN.

—

L'inventeur de la feuille de vigne (XLVI, 399, 664). — Voir *Intermédiaire* IX ; X ; XI : *Les premières feuilles de vigne dans la statuaire*. R.

—

Pièce d'or vénitienne (XLVI, 507, 640, 683).—J'ai cette pièce, datée de l'an 9 ; van Peteghem, alors qu'il était marchand de médailles et monnaies au quai des Grands-Augustins, me la fit payer *vingt-un francs*, en me disant qu'elle avait été distribuée à tous les soldats qui prirent part à la bataille de Marengo, — ce qui est à vérifier. C'est une belle pièce, intéressante, un peu plus grande que le Napoléon de vingt francs et qui mérite d'être recueillie.

La même existe pour l'an 10. V. A.

—

Sculptures en albâtre du XVIe siècle (XLI, 622).— Elles sont bien recherchées et payées, si ce sont des documents très *artistiques*, mais on préfère en général les albâtres du XVe siècle. R. F.

—

Les ruines des Tuileries (XLVI, 626). — M. Tardieu a raison de vouloir établir la liste des possesseurs des débris des Tuileries ; j'ai eu cette même pensée en 1884. Sur ma demande, M. Charles Garnier, mêlé de près aux affaires de la démolition des Tuileries, voulut bien me remettre une note que j'ai publiée, dans le tome premier (p. 15). du *Bulletin de la Société des Amis des Monuments parisiens* ; il s'agit des fragments portés à l'Ecole des Ponts et chaussées, au fond du jardin des Tuileries, au Musée du Louvre. La note que m'avait promise M. Ollendorff, frère de l'éditeur, et que j'annonçais, ne m'est jamais parvenue. J'ai publié en

annexe, la curieuse lettre du « communard » Elisée Reclus sur l'incendie des Tuileries.

La ruine des Tuileries fut cause de la fondation de la « Société des Amis des monuments parisiens ».

Lorsque l'on décida la destruction du palais, je tentai un ultime effort pour sauver les admirables colonnes « françoyses » de Philibert de l'Orme. J'étais élève à l'Ecole des Beaux-Arts et provoquai une pétition de mes camarades d'ateliers en vue d'obtenir la conservation d'un monument utile à l'instruction artistique. J'échouai. Je conçus alors l'idée de grouper des artistes et des érudits pouvant donner un avis autorisé, avec des publicistes disposés à les faire connaître, et avec des conseillers municipaux et des hommes politiques assez puissants pour réaliser les desiderata. Ainsi naquit des ruines des Tuileries, la Société des amis des monuments parisiens puis, l'impulsion étant donnée, on vit naître les Sociétés d'arrondissement, la Commission municipale du Vieux-Paris, les Sociétés d'amis de monuments de l'étranger.

Un inspecteur général, M. Ruprich-Robert, a publié à la p. 40, du même premier bulletin, une lettre suggestive ; je l'ai fait suivre du texte de la pétition que j'avais rédigée pour l'Ecole des Beaux-Arts.

Je crois que M. le comte Pozzo di Borgo aurait porté en Corse de nombreuses caisses de fragments des Tuileries. Il faudrait vérifier cet on-dit. J'ai souvenir d'avoir vu, au cours d'un de mes voyages en Suisse, des morceaux placés dans un jardin entre la voie ferrée et la rive septentrionale du lac de Genève. Mais je ne puis retrouver cette note dans mes carnets, l'ayant peut-être inscrite seulement dans ma mémoire.

*
* *

Dans mon volume, *Villégiatures d'artistes*, paru chez Flammarion en 1897, il y a, au chapitre de Marly-le-Roi, chez Victorien Sardou, cette phrase :

« Une colonne des Tuileries, merveille de conservation où les fleurs de lis sont intactes, décore un terre-plein ».

Il y en a également dans le jardin de la villa des Palmiers, à Bordighera ; dans celle de feu Pozzo di Borgo, en Corse ; au château de Ferrières et au parc Monceau, etc. MAURICE GUILLEMOT.

*
* *

Deux pièces capitales de l'ancien palais des Tuileries ont été adaptées tant bien que mal — moins mal qu'on ne pourrait croire — à un petit château d'Anjou (la Caillotière, près Condé, propriété de la comtesse de Noblet, née Marchand de Vernouillet). Ce sont le perron du pavillon central et le balcon de la pièce dite salle des Maréchaux. P. DU GUÉ.

—

Procès aux animaux (XLIII ; XLIV ; XLV ; XLVI, 140). — Dans le *Journal d'un Bourgeois de Paris* (édit. du Panthéon Littéraire, (p, 622) je lis pour l'année 1423 :

Item, en ce temps venoient à Paris les loups toutes les nuits, et en prenoit-on souvent trois ou quatre en une fois ; *et estoient portés parmy Paris pendus par les pieds de derrière*, et leur donnoit-on de l'argent grande foison.

*
* *

Les moulins à hosties (XLV ; XLVI, 107, 215, 439). — Consultez : *La Représentation allégorique du Moulin et du Pressoir dans l'art chrétien*, par L. Lindet. Paris, Leroux 1900 (Ext. de la *Revue Archéologique*) 1890-91.

Abbé Bouillet. *L'Eglise et le trésor de Conques. Revue de l'Art chrétien*, 1893, p. 163.

Article de Mgr Barbier de Montault, même *Revue* t. XXXII, p 412. Articles de M. l'abbé Marsaux, même *Revue*, 1889, p. 381 ; 1890. p. 228. *Représentations de la Sainte Eucharistie*, par le même. Bar-le-Duc, 1889.

Etude sur la Fontaine de vie, par le même. Paris, Merset, 1892.

Cf. *Antiquaires de France*, 1878, p. 82.
L. C. DE LA M.

—

L'applaudissement (XLV ; XLVI, 614). — Dans l'énoncé, il est dit que le 1er septembre 1774, au passage du roi, à Paris, « on a beaucoup battu des mains ; c'est la nouvelle mode d'applaudir ».

Ceci me paraît pouvoir signifier que, jusqu'alors, on recevait le roi par des acclamations, car, pour la coutume d'applaudir en battant des mains, elle était certainement pratiquée auparavant.

On trouve, par exemple, dans les mémoires de Collé, le récit suivant :

Voltaire se présentait à toutes les représentations (d'*Oreste* — la première avait eu lieu le 12 janvier 1750) animant ses partisans, distribuant ses fanatiques et ses applaudisseurs soudoyés. Tantôt, dans le foyer, il jurait que c'était la tragédie de Sophocle, et non la sienne, à laquelle on refusait de justes louanges ; tantôt, dans l'amphithéâtre et plongeant sur le parterre, il s'écriait : *Ah ! les barbares, ils n'entendent pas la beauté de ceci !* et se retournant du côté de ses gens, il leur disait : *Battons des mains, mes chers amis ! applaudissons, mes chers Athéniens !* et il claquait sa pièce de toutes ses forces.

Je suis porté à croire, d'après cela, que dans la phrase : « c'est la nouvelle mode d'applaudir », le mot *applaudir* a le sens d'*acclamer*. DEVIGNOT.

—

Les commodités au XVIIe et au XVIIIe siècle (XLVI, 236, 387, 500, 553, 667). — On a remarqué, avec juste raison, que jadis — et à présent encore en province — les lieux d'aisances étaient toujours situés hors des appartements, dans la cour, au fond d'un jardin. Mais on n'a pas, je crois, noté cette chose très curieuse, à savoir que ces cabinets antiques ressemblent souvent à de vastes salons !

Or, pourquoi les faisait-on si amples, et surtout *à sièges multiples* (Dans notre maison de Vendée, les latrines ont trois orifices pour adultes et un pour enfant) ?

Les anciens que nous avons interrogés à ce sujet, nous ont répondu ce qui suit : « Les sièges étaient *multiples* parce que, dans les réunions familiales de jadis, lors des foires, par exemple, étant donné qu'on y mangeait et buvait de façon véritablement pantagruélique, il arrivait fréquemment que plusieurs personnes éprouvassent en même temps le même besoin. D'ailleurs encore à l'époque actuelle, hommes et femmes, dans les campagnes, vont ensemble aux latrines, si cela est nécessaire ». Il faut ajouter aussi cette autre raison qu'en province, où les occupations ne sont pas nombreuses, beaucoup de personnes lisent pendant leur séjour aux cabinets et par suite y restent très longtemps. (Nous connaissons des exemples modernes). Il est vrai qu'autrefois on y causait, dit-on ! MARCEL BAUDOUIN.

Recherches sur l'ancienneté du papier (XLV) — J'engagerai l'auteur de la question à consulter, si ce n'est fait déjà ;

1° L'article *Papier* dans la *Grande Encyclopédie* ;

2° L'étude de M. C. M. Briquet : Recherches sur les premiers papiers employés en Occident et en Orient du xe au xive siècle (*Mém de la Soc. nat. des Antiquaires de France*. 5e série t. VI, p. 133-205 : 1885. 1 pl.)

3° L'étude très documentée, au mot *Papier* dans le *Memorial portatif de chronologie* (Paris. Verdière, 1829 ouvrage non signée, mais de Laubespin et Batelle) pp. 517-524, où sont rapportées des assertions de Pline, Hérodote, Tite-Live.

Dr CHARBONIER.

—

Poser un lapin (XLVI, 177, 549). — Il y a quelque trente ou quarante ans, un Parisien, très connu dans le monde de la fête, rencontre, un soir, au bal, une femme irrégulière dont il avait obtenu les bonnes grâces quelques jours auparavant. Cette dame l'accueille fraîchement. Il en marque de l'étonnement. Elle lui rappelle alors qu'elle n'a pas reçu la rémunération à laquelle ont droit, selon elle, ses bons et loyaux services :

— De quoi te plains-tu ? réplique notre viveur, je t'ai envoyé du gibier de ma chasse.

— Est-ce qu'on paie en lapins ? riposte la dame indignée.

Le lendemain, l'histoire se redisait dans tous les endroits où l'on soupe. On se montrait la femme qui aurait été liquidée en lapins, à laquelle on avait placé des lapins. Le mot courut, se répéta, fit fortune plus rapidement probablement que la donzelle, héroïne de l'aventure.

Encore une fois, voilà l'exacte vérité ! Elle peut être saugrenue, comme le dit, d'autres explications, votre correspondant, mais c'est de l'histoire, comme disait Dupuis, dans *les Sonnettes*.

UN ABONNÉ.

*
* *

Il y a une quarantaine d'années, le mot avait cours à Paris, dans un sens assez difficile à expliquer. On avait, par exemple, laissé espérer à quelqu'un, une rétribution de quelque valeur ; au lieu d'un

bijou ou d'un billet de banque, la personne recevait une bourriche bourrée de lapins ; s'en plaignant elle disait : On m'a posé un lapin.

Par suite, l'usage s'est introduit de dire : il m'a posé un lapin, chaque fois que la personne voyait ses espérances déçues. Z.

—

Chronogramme (XLV).— Un chronogramme très peu connu et encore indéterminé est celui qui se rapporte au personnage énigmatique de l'astrologue Sacro Bosco :

M Xristi bis C quarto deno quater anno
De Sacrobosco discrevit tempora raptus
Gratia cui nomen dederat divina Joannis,

On a voulu y trouver 1256, date présumée de sa mort, mais on croit pouvoir le lire aussi 1244, date de l'achèvement d'un de ses ouvrages, le *Computus*.

Note — Dans la 6e édition du *Dictionnaire* de Napoléon Landais (1842) ce jeu de lettres est appelé anagramme numérique, mais le nom de chronogramme est infiniment plus précis, et l'anagramme numérique me paraît se rapporter à tout autre chose.

Les chronogrammes ont fait jadis fureur. On en a forgé des milliers.

La *Grande Encyclopédie* rapporte que M. Hilton a rassemblé et publié plus de dix mille chronogrammes dans son *Book of Chronograms* (London. 1882-1885, 2 vol. in-4°). Dr CHARBONIER.

—

Quels sont les moments de la journée les plus convenables pour la lecture (XLVI, 1. 6, 166). — Dans son excellent ouvrage *Une Bibliothèque, l'Art d'acheter les livres, de les classer, de les conserver et de s'en servir*, M. Albert Cim donne, d'après le bibliographe américain Harold Klett, les recommandations suivantes :

Tous les médecins sont d'accord pour déclarer que lire en mangeant est une pernicieuse habitude ; et ce n'est pas d'hier que la remarque est faite.

« Quand, après le repas, les chapelains de saint Louis lui offraient de lui lire quelqu'un de ses livres favoris : « Non, disait-il avec un « sourire, il n'est si bon livre qui vaille après « manger une causerie. »

Nous sommes tous portés, quand nous sommes seuls, dit l'*Hygiène moderne*, à lire en mangeant, soit que nous déjeunions, soit que nous dînions, et c'est là une habitude extrêmement mauvaise et qui doit être condamnée, surtout si, pour ne pas perdre de temps, on continue à table une étude ou un travail commencé,

« Si vous lisez, que ce soit quelque chose d'amusant.

« L'habitude commune de lire à déjeuner le journal du matin n'est pas absolument préjudiciable ; elle fournit des sujets de conversation et ne fatigue pas trop le cerveau ; mais si l'on nous demandait notre avis, nous conseillerions de ne rien lire du tout pendant les repas.

« La digestion se fait toujours mieux quand l'esprit est libre de toute préoccupation, et que le processus naturel s'accomplit sans être entravé par le travail de la pensée.

« Il est extrêmement sain de dîner en compagnie de personnes gaies. Le stimulant qui est ainsi donné à l'activité nerveuse agit puissamment et efficacement sur la digestion.

« Tout au contraire, une personne qui est ennuyée, fatiguée ou excitée, ne peut digérer d'une façon satisfaisante.

Jean Darche, dans son *Essai sur la lecture*, estime, d'une façon générale, que le temps le plus favorable pour lire, c'est le matin, en se levant, et le soir avant de se coucher. Tel était aussi l'avis d'Erasme.

Quant à la lecture au lit, si elle est dangereuse pour les livres, qu'on ne peut, en effet, dans la position horizontale, tenir aisément ouverts et qu'on risque d'endommager, elle n'est qu'incommode pour les lecteurs et ne les menace d'aucun péril direct. Outre les paresseux à qui elle peut convenir, elle est d'un grand secours pour les malades, et ne mérite pas l'ostracisme impitoyable prononcé contre elle par Harold Klett, en tête de ses *Don't*.

Néanmoins, suivant les conseils de plusieurs médecins spécialistes, on ne doit pas lire continûment des heures entières, et il est bon d'interrompre fréquemment ses lectures pour regarder au loin à travers la fenêtre, ou, si la vue est bornée par un mur très rapproché, porter les yeux en haut vers le ciel (le meilleur moyen de reposer les yeux, c'est de regarder au loin). Il est bon également de quitter son livre pour prendre des notes, pour réfléchir, ou mieux encore, pour se lever de son siège, marcher et circuler quelque peu dans l'appartement ou la pièce.

—

Détail des anciens prix des denrées et marchandises (T. G., 270 ; XLI ; XLII ; XLIV : XLVI, 443). — La *Revue hebdomadaire*, 11 oct. 1902, publie une remarquable étude du livre de raison du sire de Gouberville, par M. Louis Batifol, intéressante au sujet du prix de la vie au XVIe siècle.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Lettre et certificat d'un chasseur de l'armée des Pyrénées-Orientales. — Ce ne sont pas là des documents de grande histoire : c'est la lettre naïve d'un conscrit à ceux qui sont restés au pays. Des événements dont il est le héros, il ne voit pas grand chose. Unité inconsciente dans la main des stratèges, sa foi en eux est robuste, il parle des lendemains victorieux avec une admirable sérénité.

Le post-scriptum de sa missive est touchant : il dépeint la scène : des pays, au bataillon, le venant prier d'ajouter un mot à la lettre, écrite sous la tente, au rebord des fossés, entre deux prises d'armes.

Du camp près la Jonquierres ce 6 thermidor l'an 2e de la République française.

Mon très cher père et ma très chère mère

Je vous écrit ces deux mots pour vous demander des nouvelles de votre santé et vous dire que la mienne est fort bonne grâce à Dieu.

Je vous diray que je suis plus au battaillon : ge me suis mi dans la compagnie de chasseur du même bataillon qui est dans le 5me bataillon de chasseur. Je vous diray que je sommes 5 de Saint-Laurent dans la compagnie: il y a Michel Monier, Chaulandi, Joseph Vincent et Drivet. Les deux Pujades sont toujour au bataillon. Pour ce qui conserne les afaires de la guerres il ny a rien de nouveau si ce n'est que de temps en temps nos grenadier vont faire des découvertes presque sous les murs de Figueres et Bellegarde est toujours bloqué ; nous atendons à ce que l'on dit un renfort de trente mille hommes pour donner une ataque généralle et dans cette ataque nous tacherons de prendre le camp despouilles et le fort de Rose et si nous avons ce fort nous bloquerons Figuieres et puis l'on fera partir 20 bataillon pour une autre armée car celle-cy est trop forte.

Je vous ay envoyé mon certificat : je ne say si vous l'avès reçu.

Lorsque vous mecrirès faites moy le plaisir de me donner de nouvelles du pays. Faites bien de compliments à mes sœur, à mon beau-frère, à tous mes parents, amis et à tous ceux qui vous demanderont de mes nouvelles ; je finis en vous embrassant et vous priant de me croire

Votre très soumis fils

Joseph Pontaut, *chasseur dans la 2e compagnie du 5e bataillon de chasseur au camp de la Jonquierres.*

Le Cen Chaulandy vous prie de faire mille compliment de sa part a sa mère et la prier de maintenir toujour sa santé et que si elle a besoin d'un certificat il le lui enverra.

Le Cen Joseph Vincent de meme que Drevet vous prient de faire de compliment à leur parens et lui demander s'il a reçu son certificat

Le Cen Michel Monier vous prie de de... à la citoyenne Marguerite Monier savoir si elle a retiré les efet qui sont chez le cne Martin e quelle lui dise dans la première lettre quelle lui rcrira tout ce quelle a retiré et quelle lui donne de nouvelle de sa santé le plus tôt possible et sils (*sic*) vous prie en même temps de faire mille compliment de même tous ses parens et qu'il lui donne de nouvelle de son frère Joseph.

Le certificat annoncé est parvenu : Le voici dans sa pittoresque teneur, tel que veut bien nous le communiquer M. L. G. Pélissier.

Au citoyen au citoyen Jean Pontault, Saint-Laurent des arbres district Pont du Rhonne dép. du Gard.

Liberté Egalité Fraternité
Armée *3me bataillon*
Dépirénée *dépirénée*
Oriantales *oriantale*

Vive Lamontagnie Périsse létiran de lé trilie

Nous sousignié manbre du concel d'administration dudit batallion sertifion que le sitoyen Josaphe Pontos fusillié dans la compagnie n° 2 natif de Sain Lauran dé Harbre distric de Sidevan sain esprit départeman du Gar se comporte an vrait republiqain sans cullotte anfoi de qoi nou lui avon delivrai le présan sertificat pour lui servir et optenir ce que la nasion acorde aux père et aux mère de ceux qui hon dé anfan aux servise de la république fait a Sain Lauran de la mongue le 13e prérial deux année republiqaine.

Faiq commandant. Borain pere s. lieutenant.

Girard Sobre
Roulete caporal Ieancaybt caporal
N. Reinard
Sergent major
CD° capitaine
Vu par moi commissaire des guerres
Irène Sarrau

Un grand nombre de numéros du 10 novembre étant parvenus sans la première et la dernière feuille, nous joignons ces feuilles indistinctement à l'envoi d'aujourd'hui.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. Daniel-Chambon. St-Amand-Mont-Rond

XLVIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 30 Novembre 1902

38e Année — 31, bis r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUAEQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 987 — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Rose Pompon. — Je retrouve — et je relis — les *Souvenirs de Rose Pompon.* Ils datent de 1887. Qui les a écrits ? Rose Pompon elle-même ? La préface est signée *Ryno.* Qui est Ryno ?

Rose Pompon nous apprend, dans ce livre, qu'elle s'est retirée à la Jonchère. La Jonchère n'a pas beaucoup d'habitants. On doit l'y connaître. Vit-elle toujours ?

Et Pomaré ? Et Maria ? Et les autres célébrités chorégraphiques ? Mogador, c'est toujours elle. Mais Rose Pompon ?

EGO.

—

Famille Beauné, Beaunès ou Beaunais. — Je désire connaître le lieu d'origine, au XVIIe siècle, de cette famille, à laquelle appartenait Perrine Beauné, femme de Jacques Meslay ; leurs enfants naissent à Laval en 1683 et années suivantes.

TH. COURTAUX.

—

Mlle Duthé. — Le Dictionnaire de Larousse et l'Encyclopédie de Ladmirault sont d'accord pour faire naître Mlle Duthé en 1752 et pour la faire mourir en 1820. Michaud et Lalanne, chacun de leur côté, lui donnent 1750 comme date de naissance et 1831 comme date de décès. Ces deux dernières dates ont été adoptées par le baron Seillière qui, possédant un portrait de Mlle Duthé par Lié-Louis Périn, les a fait graver sur le cartel de ce portrait. D'autre part, Edmond de Goncourt, dans son livre : *La maison d'un artiste*, (tome II page 52, note 2) écrit : « La Duthé mourut en France en 1826 »

Désireux, pour des raisons qu'il serait importun de donner dans l'*Intermédiaire*, de connaître la date exacte de la mort de Mlle Duthé, je me suis adressé aux Archives de la Seine où l'on m'a communiqué l'acte suivant :

Extrait du registre des actes de décès du premier arrondissement (année 1830).

Du vingt-sept septembre mil huit cent trente, à dix heures du matin. Acte de décès de Catherine-Rosalie *Gérard*, rentière, célibataire, âgée de quatre-vingt-deux ans, née à Versailles (Seine-et-Oise), décédée rue Basse-du-Rempart, n° 36, le vingt-cinq à onze heures du soir.

Constaté par nous, Charles Gabillot, adjoint au maire du premier arrondissement de Paris, sur la déclaration des sieurs Pierre-Marie Ménager de Souville, régisseur général des biens de Monseigneur le duc d'Aumale, âgé de 68 ans, demeurant rue Basse-du-Rempart n° 36, et Marie-Philippe Métrot, dessinateur, âgé de 43 ans, demeurant rue de la Bienfaisance, n° 2.

A peine avais-je reçu cette copie que je mettais en doute sa véracité, je dirai pourquoi tout à l'heure. J'écrivis aussitôt à Versailles, afin qu'on m'expédiât l'acte de naissance de la personne dont je possédais l'acte de décès, et on me fit aussitôt parvenir le document ci-après :

Extrait du registre des Actes de Baptêmes de la Ville de Versailles pour l'année 1748. Paroisse Saint-Louis.

Acte de naissance de Catherine-Rosalie *Gérard*, née à Versailles, le vingt-trois novem-

bre mil sept cent quarante-huit, fille de Jean-Baptiste Gérard, officier du Roy et de Louise-Rosalie Caumont, son épouse, domiciliés à Versailles.

Certifié conforme..... etc.

Que les deux actes que je viens de transcrire ici aient trait à la même femme, cela est trop clair pour qu'il soit nécessaire d'y insister. Mais ces deux actes concernent-ils Mlle Duthé ? C'est une autre affaire ; et pour ma part, je ne le crois pas. Le nom de « Rosalie Gérard » a du être porté plus d'une fois ; et bien que la personne mentionnée plus haut fût une contemporaine de la Rosalie Gérard qui est célèbre sous le nom de Mlle Duthé, il me semble qu'il ne faut pas l'identifier avec elle.

Ce qui m'incline à penser ainsi, c'est cet autre acte de baptême que je possédais pour l'avoir copié ici même (*Intermédiaire*, tome VIII, page 172) et que j'avais toujours regardé comme se rapportant à Mlle Duthé, sans en être d'ailleurs absolument sûr :

Le 13e jour de juin de l'année 1751, a été baptisée Rosalie née la veille, fille naturelle et légitime de Pierre-Vincent Gérard, gagne-deniers et de Marie-Anne Rossel, son épouse,.... etc.

(Registres de la Paroisse de Saint-Etienne du Mont).

C'est pourquoi je comparais à la barre de l'*Intermédiaire* et je demande, en remerciant d'avance ceux qui voudront bien me répondre : « *Savantissimi doctores qui hic assemblati estis....* quand est née et morte Mlle Duthé ? »

André Foulon de Vaulx.

—

Bossuet et le vin. — En racontant dans son *Jésus-Christ* (page 236) le miracle de Cana, le Père Didon s'exprime ainsi : — « Un incident troubla la fin du repas. Il n'y avait plus de vin, — le vin, dit Bossuet, que les délicats appellent l'âme des banquets ».

Je serais curieux de savoir où Bossuet a fait, par ce mot, si imprévu de sa part, et qu'on attribuerait plus volontiers à Brillat-Savarin, une telle apologie du vin.

Et, pour en récompenser d'avance celui qui me l'apprendra, je vais lui conter une anecdote concernant justement Bossuet.

Au café Tabourey, où, en 1859 et 1860, je passais régulièrement mes soirées en compagnie de Barbey d'Aurevilly, j'ai entendu bien des fois l'auteur de l'*Ensorcelée* s'écrier de sa voix chantante ou plutôt déclamante : — Gar...çon, don...nez moi... oi..oi un Bos...su. — et ! ! !

Il s'agissait tout simplement d'un petit verre de cassis, mais de cassis originaire de Dijon, comme l'illustre évêque... Et les garçons du café Tabourey, avertis une bonne fois, ne s'y trompaient pas.

Edmond Thiaudière.

—

La date exacte de la mort de Casanova. — Jacques Casanova déclare, lui-même, dans ses *Mémoires*, être né à Venise, le 2 avril 1725, des justes noces de Gaëtan-Joseph Jacques Casanova, et de Zanetta Ferusi, qu'il avait épousée, après avoir rompu avec la Fragoletta (1).

Parmi les fidèles de l'*Intermédiaire* — et nous sommes quelques-uns à être férus du merveilleux aventurier que fut Giacomo — en est-il, qui puisse m'expliquer comment un écrivain de la valeur d'Armand Baschet, a pu faire, dans le *Livre*, mourir Casanova en 1798, âgé de soixante-dix-huit ans. (2)

Il serait un peu long de compter sur ses doigts ; une simple addition suffit et permet, si effectivement Casanova est mort à l'âge fort honorable de 78 ans, de placer en 1803, ainsi que l'ont fait nombre de biographes, la date de son décès.

Comment admettre au surplus cette date de 1798 ?

N'était-ce pas l'époque même où Casanova, s'il ne les composait pas — et le commencement de leur rédaction semble, d'après M. Charles Henry, remonter à 1791 (3) — mettait au net ses Mémoires.

« A l'âge de soixante-douze ans, en 1717, lorsque je puis dire *vixi*, quoique je vive encore, il me serait difficile de me créer un agrément plus agréable que celui de m'entretenir de mes propres affaires, et de fournir un beau sujet de rire à la

(1) *Mémoires de Jacques Casanova de Seingalt* (Edition Rozez, Bruxelles, 1863) tome I, p. 17.

(2) *Preuves curieuses de l'authenticité des Mémoires de Jacques Casanova de Seingalt — Le Livre*, 1881, p. 325.

(3) *Jacques Casanova de Seingalt et la critique historique — Revue historique* 1889, tome 3, p. 322.

bonne compagnie, qui m'a toujours donné des preuves d'amitié et que j'ai toujours fréquentée » (1).

Et, l'année suivante, Casanova semble avoir si peu envie de mourir, qu'ainsi salue t-il dans ses Mémoires, le 1er janvier 1798 :

« J'ai sous les yeux la copie exacte de l'original écrit à Augsbourg au mois de mai 1767, et nous sommes aujourd'hui au premier de l'an 1798. » (2).

Sur quels documents s'appuyer pour faire mourir Jacques Casanova de Seingalt en 1798 ?

Brockaus indique, il est vrai, 1798 comme date mortuaire de Casanova. Mais faudrait-il au moins que son dire s'étayât sur un acte authentique.

S'il a eu sous les yeux, comme le croit Armand Baschet, l'acte de décès de Casanova, « sur les registres mortuaires du bourg d'Oberlestendorf, diocèse de Leimeritz, d'où dépendent la seigneurie, château et domaine de Dux », il a dû en prendre copie. C'est cette copie qu'il serait intéressant de produire et qui ferait foi.

M. Octave Uzanne serait, par les papiers qu'il possède, plus que quiconque, sans doute, à même de trancher ce point de religion. Qu'il me soit permis de faire un pressant appel à son érudition et à sa bienveillance jamais démentie.

Mais, à défaut d'un acte ou document, comment admettre que cinq mois aient suffi à Casanova pour mener à son terme la révision de ses Mémoires ? Et, fût-il mort en 1798 — j'en demande pardon à l'ombre d'Armand Baschet, qui ne fut, il est vrai, jamais grand clerc en arithmétique, — Casanova eût été alors âgé, non de soixante dix-huit, mais de soixante-treize ans. PIERRE DUFAY.

—

Noblesse chinoise. — Depuis quelque temps, nous voyons les journaux appeler des Chinois, « M. le marquis un tel ». Dernièrement, l'épouse d'un fonctionnaire chinois était qualifiée « lady ». Qu'est-ce que tout cela veut dire et pourquoi ces appellations ne sont-elles usitées que depuis peu ? CÉSAR BIROTTEAU.

—

Ex-libris à déterminer. — Deux C enlacés dans une jarretière portant l'inscription *Bibliothèque de Saint-Germain*. Au dessus, couronne de comte. H, 33. L, 21. Timbre humide. J. C. WIGG.

—

Le Notariat de Paris. — Les études des notaires de Paris, au nombre de 122, étaient installées au commencement de la présente année de la manière suivante dans 19 de ses 20 arrondissements; quant au douzième il en était totalement dépourvu.

Le huitième arrondissement comptait 25 études ; le neuvième, 21 ; le premier, 20 ; le deuxième, 14 ; le septième, 9 ; le dixième, 8 ; le troisième et le sixième, 5 chacun ; le quatrième, 3 ; le cinquième et le dix-septième, 2 chacun ; enfin les onzième, treizième, quatorzième, quinzième, seizième, dix-huitième, dix-neuvième et vingtième, ne possédaient chacun qu'une étude.

Nous avons employé l'imparfait parce que quelques changements de domiciles ont pu se produire dans le courant de 1902.

A supposer que l'état des choses subsiste, nous nous permettons de demander à nos honorables co-abonnés si cette répartition, d'ailleurs légalement régulière, répond exactement aux convenances et aux besoins des habitants des vingt arrondissements de Paris, alors surtout que la moyenne mathémathique donnerait au moins six offices par arrondissement ?

C. H. G.

—

La communauté de Saint-Chaumont. — D'après un contrat de mariage du 22 mars 1732, que j'ai sous les yeux, il y avait alors, rue Saint-Denis, paroisse Saint-Laurent, une maison de communauté de femmes, dite de Saint-Chaumont.

Je désirerais vivement avoir des renseignements sur cet établissement et notamment connaître l'ordre religieux qui l'occupait.

Recevait-il, comme j'ai lieu de le présumer, des dames et des demoiselles pensionnaires ? E. M.

---

(1) *Mémoires de Casanova*. (Edition Rozez), tome 1er, préface, p. 5.

(4) *Mémoires de Casanova* (Edit. Garnier, Paris, s. d.)

Rue de l'Ile de Corse, à Nancy. — Il existe, à Nancy, une rue portant le nom de : Rue de l'Ile de Corse. On désire savoir à quelle occasion la municipalité de Nancy a cru à propos de donner ce nom à l'une de ces rues. VILLANOVA.

—

Famille Blanchet. — Je désire tous renseignements sur la famille Blanchet. — Blanchet de N..., est orignaire de Bretagne, d'après une tradition que cette famille conserve. — Pierre-Louis Blanchet serait celui qui serait passé de Bretagne à la Guadeloupe, où il serait mort vers 1804 ; ce sont ses ascendants et collatéraux que je cherche, ainsi que ce qui se rapporte à lui-même ou à ses enfants ; la descendance de ses deux fils m'est entièrement connue.

De son mariage je sais : 1° Charles-Pierre; 2° Hyacinthe-Nicolas du Rest Blanchet ; 3° une fille.

Charles-Pierre est né en 1769 à la Guadeloupe, a quitté cette île avec sa famille le 6 mai 1817 pour Libourne, s'est établi ensuite près de Vayres (Gironde). — La même tradition d'origine dit : en étranger, et n'y connaissant personne de son nom dans la contrée.

Je demande plus particulièrement indication : des actes de naissance, mariage (et du contrat) et décès, de Pierre-Louis Blanchet, déjà cité, habitant au Petit-Canal, (Guadeloupe), en 1801 ; probablement mort entre 1801 ou 1804, dans cette colonie ; peut-être marié aux environs du Port-Louis vers 1768. — Celles : de l'acte de naissance de son fils cité, Hyacinthe-Nicolas, né à la Guadeloupe le 8 décembre 1771. — Celles des actes de naissances et mariages (et contrats) des autres enfants du précédent. — Charles-Pierre, déjà, nommé, né à la Guadeloupe en 1769, s'y maria vers 1795 avec la veuve Couppé de l'Isle, née de Vipart. — Et, sa fille, N... mariée vers 1793 ou 1799 à M. Duportblanc ; elle était née à l'île entre 1767 et 1770, et mourut le 15 janvier 1800, à Saint-Barthélemy (Antilles).

Dr HENRI DU R. PHÉLAN.

—

Famille Nau. — J'ai rencontré récemment, dans un catalogue d'occasion, une « généalogie de la famille Nau » imprimée à Paris en 1900 ou 1901. — Elle était vendue quand je me suis présenté, et je n'ai pu obtenir aucun renseignement sur son auteur ni son éditeur. Serai-je plus heureux en m'adressant à l'*Intermédiaire* ? NOLLIAC.

—

Famille de Neufville de Villeroy. — L'illustre famille de *Neufville*, qui a donné les ducs de *Villeroy*, s'est éteinte, je crois, à la fin du XVIIIe siècle. Pourrait-on me dire comment elle s'est éteinte et, par suite, qui la représente actuellement ?

AMBROISE TARDIEU.

—

Famille Prevenier. — Un membre de cette famille, né à Lackem, Hollande, en 1788, servait dans l'armée française de 1809 à 1814. Plus tard entré dans l'armée hollandaise, il quittait celle-ci, comme capitaine en 1817, et se fixait en France.

Un bienveillant lecteur pourrait peut-être me renseigner sur lui.

Colonel WILBRENNINCK.

—

Esseny de Fonteny. — D'où est originaire la famille de ce nom, quelles sont ses armoiries, et a-t-on quelques détails sur un de ses membres, J. B. d'Esseny de Fonteny, dont le nom se trouve, avec la date de 1788, sur une médaille qu'un de mes amis a eue dernièrement entre les mains ? ALBERT RENARD.

—

La descendance de Lekain. — Charles Maurice, le trop fameux critique, écrivait en 1817, que le fils de l'illustre comédien « jouait la tragédie en société bourgeoise », mais sans grand succès, paraît-il.

Est-ce exact ? Et dans ce cas, le fils de Lekain a-t-il eu des descendants?

SIR GRAPH.

—

Le baron d'Asfeld. — Pierre Bidal, baron d'Asfeld, fut ministre de la reine Christine de Suède, en France, en Italie et en Espagne. Quel est le titre des ouvrages, étrangers et français, qui lui ont été consacrés, articles de revues et de journaux ? Par qui sa descendance est-elle aujourd'hui représentée ?

— T. L. H.

Le lieutenant-général Wittingoff — Le livre de M. C.-A. Dauban, *Paris en 1794 et 1795*, p. 37, donne le texte d'une

lettre ou plutôt d'une dénonciation du prince Charles de Hesse, du 16 nivose an 11 (5 janvier 1794) où se trouvent ces passages :

... Mais il reste encore un de leurs complices et aussi criminel, c'est le traitre Wittingoff, commandant de la maison du tyran le 10 août (*cela dit tout*). — Wittingoff doit être à Tours et sa famille est à Strasbourg ; je prouverai tous ses crimes et tous ses complices...

N'est-ce pas le même que Witinghof, lieutenant-général d'origine courlandaise, qui aurait été guillotiné en 1793, d'après la *Table des Origines de la France contemporaine*, par Taine ?

Ce nom ne figure pas dans la liste des personnes guillotinées pendant la Terreur, donnée par M. Wallon, à la fin du dernier volume de son *Histoire du Tribunal révolutionnaire*.

Voudrait-on avoir la complaisance de m'indiquer où j'aurais des renseignements biographiques sur Wittinghof, qui avait été emprisonné en Normandie, sous la Terreur, sur son origine, sa famille et son sort pendant la Révolution?

HAUTENCLEF.

—

Gardes de la Porte du Roi. — En 1790, alors que ce corps était dissous, un de ses anciens officiers fit faire son portrait, *en costume*, par le peintre Doncre, d'Arras ; et la même année, cet artiste en fit une réduction limitée à la tête et au buste, pour une demoiselle Papillon, à laquelle il donna quittance, au dos du tableau, à Arras, du prix touché. Sur ces seules indications, puis-je espérer qu'un de nos confrères me découvrira le nom de cet officier qui, en 1790, était âgé, avait le nez allongé descendant vers la bouche, et portait la croix de Saint-Louis?

V. A.

—

« Le sac blanc ». — Tel est le titre d'un ouvrage publié à Paris en 1820, 2 vol. in 12°, et qui contient de nombreuses lettres tendant à la justification de la reine Caroline, épouse de Georges IV, et victime du fou Georges II ; cet ouvrage peut-il être consulté en toute sécurité? La *Biographie des contemporains*, de Rabbe etc, le met au nombre de ceux qui ont le plus de mérite sur cette affaire scandaleuse. Quel est l'avis de ceux qui connaissent bien la question ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Brochure à retrouver. — Ne pourrait-on fournir quelques renseignements au sujet de la brochure concernant les bijoux égyptiens antiques, volés au Louvre le 29 juillet 1830, pendant l'assaut. Probablement elle avait pour titre :

Liste des bijoux égyptiens volés au Louvre, (etc.)

Cette liste fut immédiatement envoyée aux gouvernements étrangers. Il paraît qu'elle est, actuellement, introuvable à Paris.

H. H.

—

Vers de V. Hugo. — Dans les curieuses lettres de Victor Hugo au secrétaire perpétuel de l'Académie des Jeux Floraux, il est question de plusieurs pièces de vers que je ne trouve pas dans les *Odes et Ballades* : *Les Derniers Bardes*, *La Canadienne*, l'idylle des *Deux Ages*.

Ces vers n'ont-ils jamais été publiés ou bien ont-ils paru sous d'autres titres ?

A. F.

—

Chants... nationaux en 1871, pendant la Commune. — Y en a-t-il eu de spéciaux, en dehors de la *Marseillaise*, que l'on continuait, je crois, à chanter, au moins aux funérailles ?

L. R.

—

A la Monaco ! — Un aimable intermédiariste voudrait-il me faire connaître la suite de ce couplet qui se chantait sur un air de contredanse :

A la Monaco ! l'on chasse et l'on déchasse,
A la Monaco, l'on chasse comme il faut !

Dans ses impressions de voyage, Alexandre Dumas père, d'un naturel très curieux, étant de passage dans la principauté, raconte qu'il chercha à connaître l'origine et la signification de cette vieille chanson, mais les monégasques se renfermèrent dans le plus complet mutisme.

Dumas s'exprime ainsi :

Je profitai de ce contre-temps pour approfondir un point de science chorégraphique que je m'étais toujours proposé de tirer au clair à la première occasion ; il s'agissait de la Monaco, où, comme chacun sait, l'on chasse et l'on déchasse. Je fis, en conséquence, pour la troisième fois depuis

que j'avais quitté la frontière, toutes les questions possibles sur cette contredanse si populaire par toute l'Europe ; mais là, comme ailleurs, je n'obtins que des réponses évasives qui redoublèrent ma curiosité, car elles me confirmèrent dans ma première opinion, à savoir que quelque grand secret, où l'honneur du prince et de la principauté se trouvait compromis, se rattachait à cette respectable gigue. Il me fallut donc sortir des états du prince aussi ignorant que j'y étais entré et perdant à jamais l'espoir de découvrir un mystère que je n'avais pu éclaircir sur les lieux.

En faisant appel aux nombreux collaborateurs de l'*Intermédiaire*, serai-je plus heureux que notre grand romancier ?

PAUL HÉDOUIN.

—

Soles à la Orly. — Le journal le *Gaulois*, du 13 novembre 1902, a donné le menu du déjeuner offert par le duc de Chartres au roi de Portugal. On y voit *les filets de soles à la Orly*.

Quel souvenir historique ou gastronomique ce nom de Orly veut-il rappeler?

Je connais Orly, commune du dép. de la Seine. Il existe en France deux autres localités de ce nom : Orly sur Morin, en Seine-et-Marne, et le hameau d'Orly, commune d'Albens en Savoie.

CARISATHIS.

—

Origine du mot rapiat. — Ce mot, qui n'existe pas dans le *Dictionnaire* de Littré, est souvent employé dans le langage familier pour désigner un homme cupide et indifférent à tout sentiment de générosité, Quand cette expression a-t-elle été mise en circulation ? Quelle en est l'origine ? PAUL PINSON.

—

Ce midi. — L'*Intermédiaire* s'est récemment occupé de locutions propres à la Normandie. En voici une autre. On dit couramment dans cette province : *ce midi*, — comme on dit partout : ce matin, ce soir, cette nuit. Le normandisme est peut-être moins dans l'adjectif que dans l'emploi de *ce midi*, au sens de cet (ou cette) après-midi. Quoi qu'il en soit, je voudrais savoir quelle est l'autorité *littéraire* de cette expression. Littré ne semble pas l'avoir connue La trouve-t-on dans les écrivains français, soit de l'âge classique, soit des âges précédents ou suivants ? Je soutiens la négative, jusqu'à preuve contraire. J. B. D.

—

Question de navigation soulevée par un tableau du Louvre. — Un tableau du Louvre, provenant de la collection La Caze, placé dans la salle 34 de l'école hollandaise, avec le n° 2397, et attribué à Van der Helst († 1670), représente deux personnages qui seraient inconnus d'après l'inscription : un homme, avec un grand cordon orangé en écharpe, montrant un bac à 2 gouvernails et 2 pavillons, avec des cavaliers montés et un cordage ascendant vers l'arrière, et une dame tenant un dessin de pont de bateaux. Il s'agit vraisemblablement d'une expérience de navigation d'un certain intérêt.

Le fond du tableau paraît représenter l'embouchure d'un fleuve avec des constructions étagées sur une colline et un moulin à vent sur une tour.

Quelle est la décoration ? Quel est le pays ? Quel est le personnage masculin ? De quel système de navigation s'agit-il ?

ALPHONSE RENAUD.

—

La musique des Chansons de Pierre Dupont. — Charles Baudelaire a dit, à la suite de sa *Notice sur Pierre Dupont* :

L'édition à laquelle cette notice est annexée contient, avec chaque chanson, la musique qui est presque toujours du poète lui-même, mélodies simples et d'un caractère libre et franc, mais qui demandent un certain art pour bien être exécutées.

Baudelaire était mal informé. Très exactement renseigné à cet égard depuis plus de quarante ans, je déclare, pour le savoir pertinemment, que c'est un ingénieur des Ponts et chaussées, qui nota et mit au point la plupart des airs que Pierre Dupont lui fredonnait d'inspiration. Seul, Dupont, que j'ai connu ainsi que l'ingénieur, eût été impuissant à adapter convenablement un air à ses chansons. De leur collaboration amicale, intime, faite sans bruit sont nés les airs que nous avons tous entendus ou chantés, et qui conviennent si bien aux paroles.

Dans les papiers de Pierre Dupont qui ont pu être conservés, se trouve-t-il des cahiers de feuillets de musique écrits de sa main ? J'aimerais les voir. V. A.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

Les papiers de Meusnier, inspecteur de police (XLVI, 345). — Consulter la *Revue Rétrospective* du 1er octobre 1892, et la *Revue des Revues* de 1896 ou 1897 (je n'ai pas la date précise).

Au moment du supplice de Damiens, en 1757, Meusnier disparut subitement. Son collègue et successeur, Louis Marais, affirma que l'inspecteur de police avait été assassiné, en 1757, alors qu'il conduisait un prisonnier au château d'If. Or, nous retrouvâmes huit ans après, Meusnier agent d'émigration, sur les bords du Rhin, pour le compte de l'impératrice de Russie. Il signait alors *Meusnier de Précourt*. Mais, à partir de 1766, nous perdons complètement ses traces.

Quant à Louis Marais, l'ami et le conseiller des princes (voir la *Revue des Revues* des 1er et 15 juillet 1900) il suivit les errements et continua les traditions de Meusnier pendant toute la durée du règne de Louis XV. Mais le nouveau souverain ayant peu de goût pour la gazette scandaleuse qui faisait le régal de son aïeul, Marais espaça d'abord ses rapports sur la galanterie parisienne, puis les cessa complètement. Put-il doubler sans naufrage le cap des tempêtes révolutionnaires ? Nous l'ignorons ; car il n'a pas laissé plus de traces que son prédécesseur Meusnier. C'est regrettable ; ces deux hommes étaient des types achevés du parfait policier sous l'ancien régime. D'E.

Maussion (Etienne-Thomas de) (XLVI, 343, 527). — Notre distingué confrère La Coussière nous donne, à propos du mouvement révolutionnaire de Rouen au mois d'août 1789, des renseignements *inédits* sur lesquels nous lui demandons la permission d'insister, parce qu'ils sont en contradiction formelle avec les journaux, mémoires et factums du temps.

Personne n'ignore qu'à l'occasion du renchérissement des subsistances à Rouen, la population, ou plutôt la populace, s'était soulevée et que, sous ce prétexte, l'acteur Bordier et son acolyte Jourdan l'avaient menée à l'assaut de l'hôtel de l'Intendance.

L'habitation de M. de Maussion fut livrée au pillage et saccagée. Les assaillants n'en sortirent que les mains pleines. Aussi, Bordier et Jourdan, arrêtés le jour même, furent-ils jugés, condamnés et suppliciés dans les vingt quatre heures.

M. La Coussière nous apprend, d'après des documents inédits, que Bordier fut en quelque sorte pendu à huis clos, dans la cour même de l'hôtel de l'Intendance. Or, des contemporains, dans les huit jours qui suivirent l'exécution, dirent qu'elle eut pour témoin toute la population de Rouen. Voici, par exemple, la version de *La mort subite du sieur Bordier des Variétés*, d'ailleurs peu favorable à la mémoire des deux suppliciés :

> 23 août... Il est sorti vendredi à cinq heures du soir des prisons. Son associé Jourdain était sur la charrette avec lui. Ils n'ont point voulu qu'on la découvrît, ils se sont montrés aux yeux de tout le peuple. Enfin, que vous dirais-je ? Arrivés au lieu de leur destination, ils sont descendus, et se sont embrassés trois fois ; le sr Bordier a été pendu le premier.
>
> Ils ont vu arriver la mort d'un œil tranquille et philosophique et sont morts sans confession. Après avoir entendu la lecture de la sentence prévôtale qui le condamnait à mort, le sieur Bordier dit adieu à son ami et demanda au bourreau un dernier service qui était de ne pas le faire souffrir en le faisant mourir le plus promptement possible. On prétend qu'ils ont avoué bien des choses.

Par contre, un ami et camarade de Bordier, l'auteur dramatique Dumaniant, écrivait dans une réponse qui portait sa signature et prenait, par intervalles, les allures d'un panégyrique enthousiaste :

> On l'a exécuté avec un appareil formidable (on avait porté des canons sur les deux routes de Paris : on craignait qu'on ne vînt le délivrer).
>
> ... Il a reçu son arrêt sans pâlir, avec la fermeté de l'innocence : il a marché au supplice d'un air ouvert et tranquille. Il a salué en passant les comédiens de sa connaissance. Il a embrassé Jourdain en lui disant : Tu causes ma mort et je te le pardonne. Jourdain a voulu répliquer : Ce n'est point le moment des explications, a-t-il dit ; il faut mourir sans faiblesse. Citoyens, a-t-il crié, je meurs pour

vous, je meurs innocent, je meurs pour la patrie.

Les spectateurs ont fondu en larmes.

Au reste, tous les auteurs qui ont relaté la mort de Bordier, s'accordent à reconnaître que l'acteur étonna la foule par son calme et par son sang-froid. Le vaudevilliste Brazier en donne pour preuve cette anecdote :

« A l'heure fatale, Bordier se souvint d'un passage du *Prince ramoneur*, une farce populaire, où sur le point de grimper à une échelle, il se demandait : « Monterai-je ou ne monterai je pas ? ». Et, avec un esprit d'à-propos vraiment extraordinaire en un tel moment, il s'arrête au pied de la potence pour répéter à l'exécuteur la phrase qui soulevait jadis les rires de toute une salle ».

La participation de Bordier aux actes de vandalisme et de brigandage qui déshonorèrent l'émeute de Rouen est restée inexplicable. Ce comédien avait, paraît-il, une fortune de cinquante mille écus et gagnait dix mille livres par an aux Variétés. Il était de plus fort beau garçon et l'enfant chéri des dames. Mais, peu scrupuleux (ainsi le voulait la morale facile de l'époque) il les volait effrontément.

Sa mémoire fut réhabilitée en 1794 ; et le Conseil général de Rouen, qui s'associa à cette prétendue réparation, crut justifier l'étrangeté de sa conduite, en émettant cette singulière théorie, qu'il ne fallait pas se préoccuper de telles peccadilles chez un bon révolutionnaire et un vrai républicain de la trempe de Bordier.

SIR GRAPH.

—

Ordre de la Toison d'or (XLVI, 617, 683). — J'ai eu l'heureuse chance d'acquérir un exemplaire : *Les ordonnances de l'ordre de la Toison d'or, donné en nostre ville de Lille le 27e jour de novembre l'an de grâces 1431. S. L. N. D. (Plantin d'Anvers) in-4° de 84 p. orné de 2 fig.* Exemplaire sur velin. Belle impression de la fin du XVIIe siècle.

C'est dans ce volume que je trouve la preuve que Philippe le-Bon a institué l'ordre de la Toison d'or en l'honneur de son épouse Isabelle de Portugal.

Voici le commencement de l'acte de fondation :

Philippe par la grâce de Dieu, duc de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant et de Lembourg : conte de Flandres, d'Arthois, de Bourgoingne Palatin du Haynnault, de Hollande, de Zélande et de Namur. Marquis du Sainct Empire ; Seigneur de Frise, de Salins et de Malines : Scavoir faisons à tous présens et avenir, que pour la très grande et parfaicte amour qu'avons au noble Etat et Ordre de Chevalerie ; dont le très ardent et singulière affection désirons l'honneur et accroissement, par quoi la Vraye Foy Catholique, l'estat de nostre Mère Saincte Eglise, et la tranquillité et prospérité de la chose publicque, soyent comme estre peuvent défendues, gardées, et maintenues ; Nous, à la gloire et louenge du Tout puissant nostre Créateur et Rédempteur, en révérence de la glorieuse Vierge Marie, et à l'honneur de Monseigneur Sainct Andrieu glorieux Apostre et Martyr, à l'exaltation de la Foy et de Saincte Eglise et excitation de Vertus et bonnes mœurs, le dixiesme jour du mois de janvier, l'an de Nostre Seigneur mil quatre cent vingt et neuf, qui fust le jour de la solemnization du mariage de Nous, et de nostre très chere et très aymée compaigne Elisabeth en nostre ville de Bruges ; avons prins, créé et ordonne, et par ces présentes prenoms, créons et ordonnons, un ordre et Fraternité de Chevalerie, ou amiable compaignie de certain nombre de chevaliers, que nous voulons estre appellée, l'Ordre de la Toison d'Or, soubs la forme, conditions, statuts, maniéres, et articles qui s'en suyvent, etc ;

Philippe-le-Bon était épris de son épouse, puisqu'il adopta lors de son mariage avec Isabelle de Portugal : *Aultre n'auray*, pour devise.

L. QUARRÉ REYBOURBON.

*
* *

Consulter l'ouvrage : *Le blason des Armoiries de tous les chevaliers de l'ordre de la Toison d'Or depuis la première institution jusques à présent*, par J-Bte Maurice, héraut et roy d'armes.

La Haye et Bruxelles, 1667, petit in-folio, en tête duquel se trouvent les lettres de fondation de cet ordre.

G. M. X.

—

Armoiries à déterminer : d'azur à trois cœurs d'or (XLVI, 396, 519, 630). — Nicolas Cœur, frère du célèbre argentier de Charles VII, fut élu évêque de Luçon, en Poitou, en 1441 ; il portait : *d'azur à 3 cœurs de gueules 2 et 1.*

Son neveu, Jacques Cœur, fils de l'ar-

gentier, fut doyen de l'église de Poitiers, puis, en 1446, doyen de la Métropole de Bourges. B. DE ROLLIÈRE.

—

Armoiries de sinople au compas (?) de... (XLV). — Les armoiries de l'époque Louis XV : *parti au chef d'azur chargé de deux étoiles d'or en chef et d'un croissant de même en pointe*, sont celles de Charles Brostier sieur de la Roullière, secrétaire du Roy en 1698 ; elles sont décrites par d'Hozier, dans le nobiliaire du Lyonnais. Cette famille originaire de l'Angoumois s'allia à toutes les guerres de religion vers 1560 au Lancelin, dont elle prit les armes qui furent plus tard modifiées avec le temps.

Les Brostier de la Roullière passèrent, à l'époque de la Révolution, en Dauphiné et en Savoie, où se trouvaient déjà établies, plusieurs branches anciennes de leur famille. Cte DE BENEST.

—

Le privilège de Chalo Saint-Mard (XLVI, 283,415,632).—Si le collaborateur Cam avait lu attentivement les deux savantes dissertations de M. Noël Vallois sur le Privilège de Chalo-Saint-Mars, il ne pourrait rester dans son esprit le plus léger doute sur la fausseté du certificat sans date (vers 1244 à 1254) reproduisant le soi-disant diplôme de 1085, accordant certains privilèges aux descendants d'Eudes Le Maire, né à Etampes et non à Saint-Mard près Dammartin, comme il l'avance à tort.

Après avoir étudié avec la conscience la plus scrupuleuse les nombreux documents qu'il a compulsés, M. Valois, accorde à M. Léon Marquis qu'il a copié, et ayant passé au crible de la critique la notice des trois abbés que M. Cam considère comme authentique (il faut avoir une foi robuste pour être convaincu), les ordonnances des rois et tous les textes imprimés et manuscrits, le savant paléographe démontre surabondamment, avec pièces justificatives à l'appui, que ce prétendu privilège n'a été qu'une immense mystification qui a profité pendant plusieurs siècles à un grand nombre de familles composées principalement de commerçants. Quant à celles qui, de nos jours se prévalent avec orgueil de descendre de cette *fameuse lignée*, nous pensons qu'il n'y a pas lieu pour elles de s'en faire un si grand titre de gloire.

UN ANCIEN CUL DE SINGE.

—

Vignettes de généraux devenus ex-libris (XLVI, 619, 683).—Il me semble que cette question porte en elle-même sa réponse.

1° Du moment qu'il est reconnu préalablement que la composition de Garneray est un en-tête de lettres, ce n'est donc pas un ex-libris.

2° Le fait qu'un en-tête de lettres a pu être collé dans quelques volumes (une douzaine, pour Garobuau) suffit-il pour tranformer d'emblée cette vignette en un ex-libris ? On ne saurait l'admettre ; car, si l'on entrait dans cette voie, on ne sait ce qu'on arriverait à découvrir de choses, dans les livres, vieux ou non, qui, d'après ces précédents, seraient présentées comme des ex-libris. J.-C. WIGG.

—

Noms anciens (XLIII). — Noms du VIIe siècle, relevés dans des chartes :

Bladard, Baldetramn, Gerfride, Gislefride le Centenier, Constantin, Ermenfride, Bruno, Dodan, Crasmar, Blitmar, Warulf, Séguin, Erschanfride, Hilderamn, Angobert, Auriane, fille du noble Amalfride, Pollène (pour Pauline), Vulfahald, Hunulfe, Gennon, Mauronte, Agou, Dauphin, Rustique, Paschaise, Godelbert, Agiac, Frédic, Ambroise. Wolbert, Macar, Petrin, Arède, Pierre, Walot, Vualane, Landelhelm, Stéphane, Alloin, Eodin (Eude), Iggonard, Néon, Bosolin, Probatien, Hunvald, Bertran, Sicarube, Frotice, Belbon, *Bertall*, Bertinar, Dracolin (de la lignée du dragon) Autric, Almar (Alomer), Sicand, Théodoric, Gondebert, Bertohinde, Harmar, Hilduin, Léocade, Amalgisil, Gandon, Caldemar, Berghise.

(Tous ces noms sont du temps de la mort d'Ebroïn, autour de la date 681, à trois ans près).

Ces noms sont pris au hasard, dans des listes de témoins, sans en omettre un seul, pour donner une idée très exacte des noms de cette époque barbare.

Dr BOUGON.

Noms bizarres des rues dans certaines villes de France (T. G., 794; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI ; XLIV). — A Valenciennes : Rue du Profond Sens, Allée des jardins Cacheux. Allée des bons vouloirs. Rue de l'Artre Sainte-Gertrude. Rue Canton Carcailloux. Rue des Merlicans Rue des Mulquiniers. Rue Percepain. Cour du Tambour battant. Impasse Vert Soufflet.

E. T.

—

Dictionnaire du langage populaire de Paris (XLV). — Je regrette de n'apporter ici qu'un renseignement négatif, c'est l'absence de cet ouvrage au catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale parmi les autres publications du même auteur, Emile Agnel, parues de 1839 à 1887. Jusqu'à preuve contraire, cette indication donnera donc à penser que l'ouvrage est demeuré incomplet et n'a pas eu d'édition définitive. Quelques feuilles auront été livrées au commerce, avec espoir, sans doute, de livraisons prochaines, mais l'auteur se sera vu forcé d'ajourner sa publication.

Dr CHARBONIER.

—

Prélats-académiciens. Lieu et date de naissance (XLVI, 674). — 1° Antoine Malvin de Montazet né en 1712, dans l'Agenais, nommé évêque d'Autun, fut sacré le 25 août 1748 et transféré le 16 mars 1758 à Lyon. (l'*Histoire de l'Eglise d'Autun*, par un chanoine, 1 vol. in-8° Autun 1774). et mourut à Paris le 2 mai 1788 à 76 ans et après 40 ans de sacerdoce (f. A. Jean. *Les évêques et archevêques de France depuis 1682 jusqu'à 1801* — in-8°. pages 214-19).

2°) *Michel Poncet de la Rivière*, né en 1672 — à Eventard le 2 août 1730. Mathias Poncet de la Rivière, doyen de l'Eglise du Mans de 1740 à 1742, évêque de Troyes en 1842, et cousin de Michel, naquit à Paris en 1708. C'est peut-être aussi le lieu d'origine de Michel, (cf. Dom Piolin. *Hist. de l'Eglise du Mans*, t. VI, p. 489. Cauvin. *Essai sur l'armorial du diocèse du Mans*, p., 185. A. Jean, *op. cit.* p. 278, etc.)

4°) Jean François de Chamillart, né à Paris en 1657, abbé de Fontgombault en 1687, évêque de Dol en 1692, sacré le 30 novembre, transféré à Senlis en 1702 (16 avril, 3 juillet), mort à Paris le 16 avril 1714 à 57 ans, et dont 16 de sacerdoce (A. Jean *op. cit.* pp. 338, 435).

5) François de Clermont-Tonnerre, né en 1629, évêque de Noyon 1660, mort le 15 février 170.. (A. Jean, *op. cit.* p, 326).

6°) Jean d'Estrées.

Les deux d'Estrées, qui, vers la même époque, furent évêques, naquirent à Paris ; l'un, César, cardinal d'Estrées, naquit à Paris le 5 février 1628. Celui-là fut en 1657, académicien et mourut le 19 déc. 1714, à Saint-Germain-des-Prés. Le second, Jean d'Estrées, neveu du précédent et son successeur à Laon, naquit à Paris en 1651. Comme ce dernier, Jean d'Estrées, nommé par le régent à Cambrai, en 1716, était neveu du cardinal d'Estrées (A. Jean, *op. cit.*, pp. 166, 322, 323).

L. C. DE LA M.

*
* *

Mgr Poncet de la Rivière, évêque d'Angers, membre de l'Académie Française, naquit *en Alsace* (1672). On n'a pu jusqu'ici préciser davantage.

F. U.

—

Famille de Falce et van der Sickelen (XLIII). — S'il n'a pas été répondu à la question relative à l'existence en Normandie, qui paraît douteuse, d'une famille de la Faucille, on peut du moins lui signaler Guion de la Faucille, ex-servant devant Conches 1371, et devant Saint-Sauveur-le-Vicomte 1374. (Sceaux de la collection Clairambault, 3500 et s. Documents inédits).

En 1562, Jehan Faucil était sergent de Godeneval, à Dampierre-sur-Avre, dont dépendait la sergenterie de Nonancourt, vendue par Nicolas Faucil en 1758.

G. B.

—

Famille du Maine du Coudray. Ses armoiries (XLIII). — Les du Maine du Coudray sont sortis d'Adrien du Maine, anobli en décembre 1654, qui portait : *d'azur au chevron d'argent, accompagné de 3 étoiles d'or, 2 en chef et 1 en pointe, celle-ci soutenant un croissant d'argent.*

G. B.

—

Famille de Bourbon-Conti (XLV ; XLVI, 406). — D'après les renseignements consignés dans le n° du 29 juin 1902, l'*avant-dernier* prince de Conti

Louis-François, mort en 1776) aurait eu pour maîtresse Coraline Véronèze, actrice des Italiens, morte en 1782, marquise de Silly. De cette actrice sont nés deux fils, dont un — connu d'abord sous le nom de Silly, puis sous celui de chevalier de Vauréal — est mort à Melun en 1785, chevalier de Malte.

Est-ce bien l'avant-dernier prince de Conti ou le dernier (Louis-François-Joseph de Bourbon, mort en 1807) qui eut pour maîtresse l'actrice Coraline et fut le père des deux fils ?

En tout cas, il paraît certain que le chevalier de Vauréal était bien fils naturel de Louis-François-Joseph, prince de Conti. C'est énoncé en ces termes mêmes dans l'acte d'inhumation de Vauréal qui existe à la mairie de Melun (registres de la paroisse Saint-Ambroise de cette ville). Louis François, chevalier de Vauréal, mestre de camp du régiment des dragons de Conti, mort à Melun le 3 août 1785, à 24 ans 1/2 fut enterré le lendemain au cimetière Saint-Ambroise. L'emplacement de ce cimetière est aujourd'hui englobé dans les dépendances de la caserne de cavalerie, où des fouilles ont amené la découverte, il y a 25 ans, de l'épitaphe qui recouvrait la sépulture du défunt, et qui a été transportée dans le cimetière actuel de la paroisse N.-D. de Melun. On y lit aussi que le chevalier de Vauréal était fils naturel de Louis-François Joseph de Bourbon, prince de Conti ; que l'inscription a été posée le 3 août 1785 par le P. Ferréol Bardez, aumônier du régiment.

Il y a plus ; c'est qu'il a existé deux inscriptions funéraires à la mémoire du jeune officier. La seconde, dont j'ai retrouvé trace ces années dernières, se trouvait dans l'église Saint-Ambroise, détruite après 1790, et on y lisait ce qui suit :

Dans le cimetière de cette paroisse
Repose le corps
de très illustre et noble
François-Louis de Vauréal,
frère militaire de justice de l'ordre
de St-Jean de Jérusalem,
fils naturel de très haut et très puissant
et très excellent prince
Louis-François-Joseph de Bourbon,
prince de Conti,
prince du sang, pair de France,
Mestre de camp en second du régiment
des dragons de son Altesse sérénissime
Lequel est décédé en cette ville
le 3me jour du mois d'août 1785,
à l'âge de vingt-quatre ans et demi.
Il tenoit tout du sang qui lui donna le jour,
Il eut fait nostre gloire, il estoit nostre amour
Les officiers du Régiment
ont fait poser ce marbre pour estre
un monument éternel de leur douleur
et de leurs regrets,
Et fondé une messe à perpétuité
dans ladite église,
par acte passé par devant Chamblain
notaire à Melun, le 4 juillet 1786,
pour le repos de son âme.
Requiescat in pace.

Au bas de cette inscription, dont on a recueilli tout récemment un fragment chez un marbrier, étaient gravées deux branches de cyprès (?) avec une croix de Malte. TH. L.

—

La famille du député Couppé de Kervennou (XLVI, 287). — Cette question m'intéresse aussi beaucoup, et je vais plutôt la préciser qu'y faire une réponse.

J'ignore aussi s'il existait autrefois, à Versailles, un double des archives des colonies, et c'est une chose à élucider, car elle intéresse tous les chercheurs ; de nombreux intermédiairistes peuvent certainement répondre à ce point de la question.

Quant à la terre du Rest, des Couppé, c'est évidemment le Rest a Buhulien ou le Rest a Ploubezre (carte de l'Etat-major 1-80.000, feuille 41, Lannion) si tant est que les terres n'aient pas été toutes deux à cette famille.

Hyacinthe-Gabriel Couppé du Rest est né dans la paroisse de Saint-Jean du Baly, à Lannion, mais j'ignore la date qui reste à trouver, c'est vers 1708 ; il était filleul de son oncle Hyacinthe-Gabriel Couppé, écuyer, sieur de Kuennon, qui fut, par la suite, son subrogé-tuteur ; je ne sais s'il est mort en France ou à la Guadeloupe, ni de date. Mais a-t-il bien été capitaine d'infanterie au Port-Louis en 1736 ?

En réalité, ce qu'il est important d'avoir, c'est un succint aperçu généalogique permettant de relier entre eux les Couppé, ancêtres et collatéraux du député ; les chercheurs en Bretagne peuvent évidemment résoudre cette question, et compléter ainsi ce que donne Kerviler dans sa bio-bibliographie bretonne.

A la Bibliothèque nationale (nouveau d'Hozier 107), se trouvent les preuves de la noblesse de Joseph-François Couppé de Kermené et de son frère pour l'Ecole militaire. — Quelle est la parenté de ces Couppé avec le député ? Ils doivent avoir une origine commune ; ils portent d'après la pièce que nous venons de citer : *D'argent à six mouchetures d'hermine de sable posées 3. 2. 1* — D'ailleurs, l'auteur de la question connaissait aussi bien que moi ces pièces puisqu'il a reproduit le dessin armorié qui s'y trouve dans son *Encyclopédie universelle illustrée de biographie et d'histoire* Cette branche est alliée aux Halna, Quengo, Huard, etc. Or, au rameau du député paraît appartenir non seulement C. du Rest plus haut cité, mais encore, le suivant qui déclare ainsi ses armes à l'armorial de 1696 : « Hiacinthe Couppé, s^r de Kervennou, conseiller du Roy, receveur des octroys de Lannion : *D'azur à trois molettes d'argent 2 et 1, et une quintefeuille de même posée en abîme* (reg. Bretagne, 1er p. 951). — Et voilà que le député meurt à Tonquedec, qui devait être à la famille du Quengo ; pourtant je ne puis croire que la branche de Kervennou et celle de Essarts-Kermené soient très proches parentes entre elles.

Dr Henri du R. Phélan.

—

Quels sont les représentants des marquis de Gamaches ? (XLVI, 344, 644). — Joachim-Valery-Thérèse Louis Rouault, marquis de Gamaches, grand d'Espagne du chef de sa mère, né le 11 mai 1753, capitaine de cavalerie, dernier rejeton du nom, mourut le 29 septembre 1819. Il avait épousé Marie-Catherine-Hyacinthe de Choiseul-Beaupré, décédée le 22 novembre 1836, dont il n'eut qu'une fille, Félicité-Madeleine-Honorée-Gabrielle de Rouault de Gamaches, née le 20 avril 1781, mariée le 19 avril 1800 à Jacques-Philippe-Achille-Louis-Auguste-Barthélemy-François, comte d'Héricy, décédée le 13 juillet 1819 au château de Fayet, laissant deux filles : 1° la marquise de Walsh-Serrant ; 2° la marquise de la Tour du Pin-Montauban (*Borel d'Hauterive*, 1880). *P. c. c.* D. des E.

—

Porcon de la Barbinais (XLVI, 676). — Voir l'*Intermédiaire*, XL, 358.

R.

Pierre le Vacher (XLVI, 675). — Voir le *Magasin pittoresque*, t. X, 1842, p. 130-132, où il est donné, sinon la biographie de Pierre Le Vacher, du moins certains détails et une gravure au sujet de sa mort.

La tradition rapporte que, voulant répondre au bombardement de l'amiral Duquesne (1683) et user de représailles, les Algériens lancèrent le corps de P. Le Vacher au moyen d'un canon de 8 mètres de longueur. Cette énorme pièce fut appelée depuis la *Consulaire*, en souvenir de P. Le Vacher, consul et missionnaire à Alger en 1683.

La marine française a retiré ce canon d'Alger en 1830, pour le transporter à Brest. L.-N. Machaut.

—

Cl. de Beaune (XXXVII). — Je puis fournir sur cet auteur du *Traité de la Chambre des comptes de Paris*, (volume in-12, paru en 1647, à Paris, chez Michel Bobin) quelques détails peu connus.

Claude de Beaune est également l'auteur d'un volume intitulé : *Le vray et parfait instructif de la théorique et pratique générale des notaires de Paris*, dont une édition (car il en a eu plusieurs) a été donnée par P. Rocolet, imprimeur et libraire ordinaire du Roy, au Palais, aux armes du Roy et de la ville de Paris, in-12, 1660. L'ouvrage porte le nom de « Maistre C. de Beaune, praticien, natif de Montfort-l'Amaury. » Dans la dédicace « à Monsieur de La Moignon, seigneur de Basville et autres lieux, conseiller du Roy en sa Cour de Parlement de Paris. » Cl. de Beaune se dit l'élève de « feu Monsieur Haguenyer, » notaire à Paris « pendant trente ans et plus. » « un des plus habilles et les plus employez et autant homme de bien qu'il s'en trouve dans cette honorable communauté » Il paraît avoir eu de fréquentes relations avec M. de Lamoignon, client de son « Maistre ».

Il existait, en effet, depuis longtemps, à Montfort-l'Amaury, près Rambouillet (Seine-et-Oise), une famille du nom de Beaune, qui y était encore représentée en 1793, car dans la liste des émigrés de cette époque figure un certain « Baune » de Montfort-l'Amaury. C'était visiblement un parent, sinon un descendant de

Claude. Dans le t. VII des *Lettres de Peiresc*, publiées par M. Tamisey de Larroque, p 558, on trouve une lettre adressée en 1633 par cet érudit d'Aix en Provence, le 28 mars 1633, à un M. de Beaune, qualifié de conseiller et secrétaire du Roi, à Paris, en réalité, ce correspondant de Peiresc qui lui écrivait encore le 3 octobre 1634 et le 25 juin 1635 était le principal secrétaire du garde des sceaux, Pierre Séguier. Faut-il le confondre avec Claude de Beaune ? Je ne le pense pas ; mais il semble probable qu'il appartenait à sa famille.

Dans le privilège accordé le 10 décembre 1646 au libraire de la *Théorique et pratique des notaires*, il est dit que la *veuve* de Claude de Beaune céda ce privilège à Michel Bobin. Claude était donc mort à cette date.

Il a existé et il existe encore en France plusieurs familles du même nom, et qui n'ont entre elles aucun lien de parenté. Sans parler de la plus célèbre, celle des Beaune de Semblançay, originaire de Touraine et qui portait d'abord le nom de Fournier, à laquelle appartenait Jacques, surintendant des finances, qui périt au gibet de Montfaucon, le 10 août 1527, victime de la haine de la duchesse d'Angoulême, mère du roi François Ier, et dont le petit-fils, archevêque de Bourges, reçut l'abjuration d'Henri IV en 1593, on peut citer la maison des vicomtes de Beaune, originaire d'Auvergne, qui se fondit dans celle de Montagut-Bouzols, dont elle prit les armes : *flanqué d'argent et de gueules*.

Mais il y en eut d'autres encore qui ont emprunté leur nom patronymique à leur berceau, notamment à la ville de Beaune en Bourgogne, telle la famille des vicomtes de Beaune, descendue d'un fils naturel du duc de Bourgogne, frère d'Hugues Capet, et qui apparaît dans l'histoire dès le xe siècle (V. *Histoire des ducs de Bourgogne* d'André Du Chesne, preuves, p 23). Une beaucoup moins illustre, mais également fort ancienne, descend de Pierre Biaune, maire de la ville de Beaune en 1220, 1221 et 1225, dont un fils, *Guillermus* Beaune, figure dans le martyrologe de l'insigne collégiale de Beaune sous la date de 1252. Sa postérité subsista partie dans cette cité où on la rencontre sur les registres des feux jusqu'au xviie siècle, partie dans le village de Bligny-sur Ouche (même arrondissement) jusqu'à la fin du xviiie, époque à laquelle elle se divisa en deux branches, l'une établie à Sully (Saône-et-Loire) et l'autre dans la petite ville de Vitteaux (Côte-d'Or). A la première appartenait Claude Beaune qui sauva les biens de la famille de Mac-Mahon et surtout le château historique de Sully, bâti par le maréchal de Tavannes, à l'heure où les propriétés nobles étaient menacées de confiscation par les lois révolutionnaires. De la seconde viennent Ph. Beaune, l'un des premiers organisateurs du musée gallo-romain de Saint-Germain en-Laye, et H. Beaune, ancien procureur général, connu par ses nombreux travaux littéraires et historiques.

Le Bulletin historique et philologique du Comité des Sociétés savantes, année 1891, p. 272, a publié des lettres de confirmation de noblesse, accordées par Henri IV en novembre 1603, à un certain Claude Beaulne ou de Beaulne, « escuier, natif de Champagne en Valromey, capitaine d'une compagnie de 50 harquebusiers à cheval, » déjà anobli par le duc de Savoie, le 1er avril 1598, à raison de ses services militaires. Ces lettres ont été enregistrées au parlement de Dijon le 30 mars 1604. J'ignore si ce Claude Beaulne se rattache à la famille qui précède.

L'INTERMÉDIAIRISTE DE L'EST.

—

Murville, auteur dramatique (XLIV ; XLVI, 28). — Pierre-Nicolas André, dit de Murville, gendre de Sophie Arnould, était né en 1754, fils de Nicolas-Charles André, qui fut directeur des fourrages dans le Haut et le Bas-Rhin. André père est mort à Paris, rue Saint-Jacques, le 25 novembre 1775. Le fils, qu'on trouve qualifié bachelier en droit, est mort en 1815 ; il a fait représenter des pièces de théâtre, — quelques-unes à la Comédie-Française, comme *Lanval et Viviane*, jouée pour la 1e fois le 13 septembre 1788, et que Grimm dit froide et ennuyeuse, malgré quelques jolis vers. On connaît de lui d'autres publications, bien oubliées, même les poésies couronnées en leur temps par l'Académie française.

Parmi ses compositions qui ont été imprimées, on peut citer :

Epître sur les avantages des femmes de 30 ans, 1775, in-8°.

Les adieux d'Hector et d'Andromaque (avec M. Gruet) 1776, in-8° (prix de l'Académie).

L'amant de Julie d'Etange, 1776, in-8°.

Epître à Voltaire, 1779, in-8° (accessit de l'Académie).

Le rendez-vous du mari ou Le mari à la mode, comédie en un acte, en vers ; 1782, (a été traduit en allemand par K. G. Claudius, 1784).

Melcour et Verseuil, comédie, un acte, en vers, 1785, in-8°.

Lanval et Viviane, comédie héroïféerie en 5 actes, en vers, 1788, grand in-8°.

Adelazis et Zuleïma, tragédie en 5 actes, en vers ; 1791, in-8°. T. L.

—

Mme Antonia Molinos-Lafitte (XLVI 567). — Le nom de cette dame est Molinos, et non Mélinos. Voici la petite notice que lui consacre Fétis : — « Fille de Boursault, ancien entrepreneur des jeux de Paris, elle est née en cette ville vers 1798. Elève de Zimmermann pour le piano, elle a brillé comme amateur pendant plusieurs années. On a gravé de sa composition : *Variations pour le piano sur le pas de Zéphir*. Cette dame a épousé M. Molinos, architecte à Paris ».

Le Boursault que Fétis qualifie simplement de fermier des jeux, ce qui est d'ailleurs exact, était un comédien qui portait le nom de Boursault-Malherbe et qui fut l'une des figures les plus curieuses de son temps. Elu député suppléant à la Convention, il fonda en 1791 rue Saint-Martin, dans l'ancien passage des Nourrices, un théâtre qu'il appela Théâtre Molière et dont il fit une scène archi-révolutionnaire (Il n'y a pas plus de quinze ans que la salle de ce théâtre, depuis longtemps transformée, servait à un bal appelé le Bal Molière. C'est ce souvenir qui fait que l'ancien passage des Nourrices porte aujourd'hui le nom de passage Molière).

Le théâtre changea plusieurs fois de titre, et il portait celui de Variétés nationales et étrangères lorsque, avec tant d'autres, il fut supprimé par le décret brutal de 1807, qui replaçait tous les spectacles sous le régime des privilèges et de l'autorisation. Homme d'affaires avant tout, Boursault soumissionna plus tard l'entreprise des boues de Paris, puis la ferme des jeux, où il gagna une fortune colossale. Mais le théâtre le tenait toujours. C'est lui qui, aux environs de 1830 devenu directeur de l'Opéra-Comique, fit construire pour lui cette adorable salle Ventadour, aujourd'hui détruite, où nous avons vu naguère le Théâtre Italien, Cette fois il se trompa, et l'affaire fut désastreuse. Après divers procès avec l'Etat au sujet de cette salle, après une saison lamentable à l'Opéra-Comique, il se voyait à moitié ruiné. Il trancha dans le vif et fit un sacrifice de plusieurs centaines de mille francs pour liquider sa situation. Puis il fit détruire les admirables serres qu'il avait fait élever dans sa propriété de la rue Blanche et fit ouvrir sur leur emplacement une rue qui portait encore, il n'y a pas vingt ans, le nom de rue Boursault.

Me voici loin de Mme Molinos-Lafitte, j'y reviens. Son mari, architecte de talent, fut associé à son confrère Legrand pour différents travaux. Legrand et Molinos construisirent ensemble l'ancienne Halle au blé et l'ancien théâtre Feydeau, qu'il ne faut pas confondre avec le théâtre de l'Opéra-Comique. Molinos resta l'architecte de l'Opéra-Comique jusque vers 1830, époque de sa mort. Peut-être, devenue veuve, Mme Molinos épousa-t-elle en secondes noces un nommé Lafitte, dont elle prit naturellement le nom, tout en conservant celui de son premier mari, sous lequel elle s'était fait connaître. C'est ce qui me semble au moins présumable.

Elle avait publié déjà un certain nombre de romances lorsqu'en 1839 elle lança un premier *Album poétique et musical*, ainsi intitulé parce qu'elle écrivait elle-même les paroles de ses mélodies et se faisait son propre poète. Ce premier Album portait un joli fronstipice en style gothique, contenant, en lettres gothiques aussi et en forme de préface, le huitain suivant :

Rêves de mes nuits étoilées
Qui consollez mes mauvais jours,
Allez, timides et voilées.
Mes douces chansons, mes amours,

Ah ! puisse quelque voix amie
Vous recueillir comme des sœurs...
Douces chansons, je vous confie
Et mes sourires et mes pleurs.

C'était le temps de la grande vogue des albums annuels de romances. Compositeurs et... *compositrices* en inondaient le marché musical. C'était, d'une part Frédéric Bérat, Masini, Clapisson ; de l'autre Loïsa Puget, Mme Pauline Duchambge, Mme Victoria Arago... Mme Molinos-Lafitte vint augmenter ce petit bataillon de *romancistes*. Ses vers valaient peut-être mieux que ses mélodies, qui n'étaient point désagréables, mais qui péchaient parfois un peu par la distinction et surtout par le sentiment de l'harmonie. C'était de la musique de bon amateur, mais enfin de la musique d'amateur. Je crois qu'elle publia son dernier Album en 1842. Du moins, n'en connais-je point après cette date.

ARTHUR POUGIN.

—

Généalogie de Mme de Genlis (T. G., 382, XLVI, 690). — Le *Journal de Paris* annonce, dans son numéro du 20 avril 1780, le mariage célébré l'avant-veille de ce jour par l'archevêque de Toulouse, en la chapelle du Palais Royal de Charlotte (Caroline) Jeanne Boulard (lisez *Brulart*), comtesse de Genlis, avec Charles-Guilain-Antoine-François-Paul-Amand de la Wœstyne, marquis de la Wœstyne et de Becelaer.

Le comte Beugnot a donc fait erreur, en ce qui concerne la fille aînée de Mme de Genlis. Quant à la seconde, Pulchérie, elle devait être mariée aussi en mai 1785, si l'on en croit la *Correspondance secrète* de M. de Lescure qui donne les deux sœurs pour mariées à cette date.

Z.Y.X.

—

Le roman de Dugommier (XLVI, 452). — M. Fanet trouvera peut-être réponse à la question qui a été posée en son nom, dans le livre nouvellement paru à la librairie Charles Lavauzelle, 4, rue Danton, *Dugommier, sa vie, sa correspondance* par le capitaine Pineau. R.

*
* *

La *Nouvelle Revue Rétrospective*, 10 novembre 1902, répond à la question, avec des détails extrêmement curieux, sous ce titre : *Un fils du général Dugommier*.

—

César Franck (XLVI, 676). — On trouvera sur ce maître une étude assez complète, suivie du catalogue de ses œuvres, dans le livre suivant : *La Musique Française Moderne* par Georges Servières. (Paris. Havard. Ed. 1897.)

GUY BLOTOIS.

*
* *

Question déjà amplement traitée par M. Alfred Ernst dans la *Grande Encyclopédie. t. XVII, p. 1175-1177*,

E. LIMINON.

Il sera répondu directement à M. D. C.

L. C.

—

Le comte de Nantouillet (XLVI, 671). — Le diplomate espagnol auquel il est fait allusion est le marquis de Prat de Nantouillet, ancien ministre d'Espagne à Athènes et à Stockholm, actuellement ministre d'Espagne au Mexique, où il doit se trouver. KY.

—

Amiral Du Plessis de Richelieu (XLV). — Si l'on en croit l'*Intransigeant* du 11 novembre, ce personnage fantastique ne serait autre qu'un financier du nom de Richels qui aurait trouvé bon de s'affubler de ce grand nom.

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Sosies (XLVI, 347). — L'un des plus frappants cas de *sositisme* que j'aie connus, est celui-ci. Il date, pour moi, du temps de ma toute jeunesse : Vers 1858 ou 1860, au Quartier-Latin, (ce n'est point un conte que je vais vous dire), il y avait une fort jolie fille, élégante sans tapage, bien tournée, distinguée de manières, et avec cela, l'air honnête, une blonde aux yeux bleus, mais d'un bleu spécial, à la fois légèrement foncé et transparent au possible, quand elle vous regardait en belle lumière.

Au pays-Latin, et, non certes, par raillerie, comme une sorte d'hommage plutôt, quand elle passait, tous les jeunes d'alors la désignaient sous le nom de «Louise l'Impératrice », et souvent, à sa rencontre, bien des têtes de bonnes gens se retournaient, tellement, elle avait en effet, dans sa personne, avec la souveraine,

S. M. l'Impératrice Eugénie, d'extraordinaires rapports de ressemblance.

Dame nature, aussi, pour grouper en elle un tel ensemble de similitudes, avait bien fait les choses. Jugez-en : taille, figure, chevelure, port, démarche, tournure, aisance de maintien, tout y était !

Et ce n'était point une noceuse, une A-tout-le-monde que « l'Impératrice », mais une étudiante, bonne fille, bien de la jeunesse de ce temps-là, vivant et sortant avec « son ami », un fort joli homme d'ailleurs, bon travailleur, fils aisé d'excellents propriétaires du Berry, et avec lui ou ses camarades, ne se gênant guères d'aller « piquer son quadrille » à la Closerie, par les beaux soirs d'été.

On n'était point encore, alors, « col raide », comme aujourd'hui.

Tout dernièrement, son aimable souvenir m'est revenu dans l'esprit, en apprenant, par les journaux, le brusque décès de son ami de ce temps, M. le docteur R.-D., un voisin et ami des Sand, mort récemment près de La Châtre.

Autrefois, assez souvent je la rencontrais, vers le haut de la rue de Seine, aux alentours du *Grand Condé*, un magasin de nouveautés depuis longtemps disparu, non loin duquel elle demeurait.

Louise, puisque Louise il y avait, semblait assez fière du surnom qui lui avait été si unanimement donné. On sentait qu'elle cherchait, d'instinct, mais bien naturellement toutefois, à le mériter : se coiffant d'habitude et s'habillant (les diamants exceptés), comme son modèle, et avec sa grâce juvénile, prenant de son séduisant sosie couronné, jusques aux poses qui chez celui-ci, étaient le plus habituelles.

La réputation de beauté de « Louise l'Impératrice » devint si grande et son surnom, rapidement, si bien partout connu, qu'un jour l'impératrice — la vraie, — en prit de l'ombrage. Elle voulut, mais absolument, la voir. Je ne sais comment elle s'y prit. (Ce que femme veut !..), elle la vit, — plus jeune qu'elle, — et son dépit de reine offensée ne fit que s'en accroître davantage. Il fut même, un instant, question d'éloigner de Paris et de son empire... latin, la bonne Louise, qui, toute la première en riait.

J'appris le fait, à l'époque même, du général Le P. et du comte Dav., deux familiers des Tuileries et des amis à nous, (je cite mes auteurs), qui le racontèrent, moi présent, sous le manteau, dans ma famille.

Pour moi, qui jamais, à proprement parler, n'habitai le « Quartier », où je n'allais que pour mes études, — oh ! mais bien pour mes seules études ! — (je demeurais près des Champs-Elysées), je n'ai jamais su ce que devint, par la suite, « Louise l'Impératrice », ni même, exactement, comment, de son vrai nom, elle s'appelait.

Son souvenir seul et celui de ses beaux yeux bleus, si lumineux quand ils souriaient, sont restés gravés en moi, comme un joli rayon du printemps de ma jeunesse. TRUTH.

—

L'abaissement des côtes de France (XLV ; XLVI, 646). — Le phénomène géologique — d'*exhaussement* pour certains rivages ; *d'affaissement* pour d'autres — signalé par le collaborateur Dr Marcel Baudoin, se constate sous les deux formes, au fond du golfe de Normandie. La côte du Calvados, — rive droite de l'Orne, jusqu'à Honfleur, — semble gagner sur la mer. Pour la rive droite, de Houistreham à Grandcamp, le contraire se produit : l'eau mord peu à peu sur les plages ; mange, aujourd'hui, un morceau de falaise ; démolit, chaque année, un bout des digues opposées à son envahissement. Le 20 octobre 1901, la petite *Demoiselle de Marigny* s'effondrait — et, peu après — le 26 avril 1902 sa grande sœur la *Demoiselle de Fontenailles* allait la rejoindre dans le néant. Ainsi ont disparu pour les touristes des buts d'excursion pittoresque.

D'après la légende, les flots, qui le couvrent aujourd'hui, s'arrêtaient autrefois au pied du rocher du Calvados, couronné d'une terre fertile, que dominaient aussi des maisons nombreuses. Quoi qu'il en soit du fondement de cette tradition, des bancs de tourbe noire, dans la plage, devant Saint-Cosme-de-Fresné et Asnelles, décèlent l'antérieure existence de plantes et d'arbres terrestres. C'était la forêt de Quintefeuille, dont les chênes séculaires servirent, en partie, à construire la flotte

qui porta, en Angleterre, le duc Guillaume et ses Normands.

Le château des anciens seigneurs d'Arromanches, qu'au début du XVIIIe siècle, on voyait, touchant le rivage, s'est enfoncé sous les eaux et l'envahissement de la mer persiste. Lente mais continue, sa marche en avant est visible. Malgré les digues protectrices du littoral, malgré la constance des réparations, on ne sait pas bien à qui sera la victoire définitive.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Un bail de 400 ans (XLVI 670,693). — La pièce en question est absolument fausse et ne peut être l'œuvre que d'un *farceur*, digne émule de Renier Chalon. J'en donne pour preuve ces deux assertions qui dénotent chez son auteur, un manque complet de connaissance de l'histoire locale.

1° Bouvignes, ville du comté de Namur (achetée en 1421 par Philippe le Bon), fut assiégée en 1430 par Jean de Heisberg, prince évêque de Liège ; et non en *1455* par Louis de Bourbon, élu seulement évêque le 13 juillet 1456, à l'âge de 19 ans.

2° Lors de la guerre de 1430 entre les Liégeois et les Namurois, le château de Poilvache fut presque complètement détruit par l'évêque Jean de Heinsberg, si bien que le père de celui-ci, Jean venu d'Allemagne avec ses troupes pour seconder son fils, indigné des actes de vandalisme commis par l'armée liégeoise après la destruction de Poilvache, quitta l'évêque et n'assista pas au siège de Bouvignes ou les Liégeois furent défaits. Voilà la vérité historique. Il résulte donc de ceci que Logrono (*alias* Legrain) n'a pas été fait prisonnier *en 1455, à la défaite de Bouvignes, sous Louis de Bourbon et qu'il a été retenu prisonnier au château fort de Bil-Vack*, attendu que cette ville a été assiégée en 1430 par Jean de Heidsberg, prince évêque de Liège qui dut abandonner le siège, lequel avait duré du 28 juillet au 28 août, et que Poilvache était détruit à cette époque

A. H.

*
* *

Cette question n'est point nouvelle, puisque le catalogue de la bibliothèque de feu M. Félix Goëthals (légué à l'Etat belge) imprimé à Bruxelles en 1876, mentionne sous le 1455 de la Section des livres, « Deux pièces *manuscrites* modernes « concernant la revendication des biens « du duc de Beaufort par les héritiers du « chevalier LEGRAIN, suivant une con- « vention datant de la bataille de Bouvignes en 1455 » Ces documents sont joints à un ouvrage intitulé : *Chronologie historique des Seigneurs de Florennes depuis le dixième siècle jusqu'en 1806*, recueillie de l'histoire et des archives, par L. Aug. Yernaux, Namur, sans date, in-8°.

Les curieux peuvent avoir communication de ces deux documents à la Bibliothèque Royale à Bruxelles.

O'KELLY DE GALWAY.

—

Les capitaines des côtes de Normandie aux XVe, XVIe et XVIIe siècles (XLVI, 229, 418). — Voir encore, Bibliothèque d'Amiens, manuscrits 881-895 : Papiers du général de Vault. Ces papiers, notamment le t. XII, renferment de nombreux documents sur les capitaineries garde-côtes et les milices et régiments de garde-côtes de tout le littoral français (Manche, Océan, Méditerranée).

Bibliothèque de Nantes, ms. 2201. Notes diverses sur les capitaineries de Saint-Nazaire, de la Roche-Bernard, de Pornic, (vers 1720).

Bibliothèque nationale. — Nouvelles acquisitions françaises, ms 386, Mémoire historique et militaire sur l'Isle de Belleisle, avec le détail du siège fait par les Anglais en 1761. Fait par M. de Taille, capitaine général des garde-côtes de Belleisle, 1767.

Dr CHARBONIER.

—

Louis XIII au Mans, en 1614 (XLVI, 671). — La réponse complète et péremptoire à cette question devrait être donnée par le *Journal de Jean Héroard de Vaugrigneuse*, manuscrit de sept gros volumes in-folio, qui est à la bibliothèque Nationale. L'auteur, médecin de Louis XIII, raconte, jour par jour les faits et gestes, non politiques, de son royal client, notant avec soin chacun de ses déplacements, tout ce qu'il a mangé et..... rendu, etc., etc.

Il a été publié de cet ouvrage, une analyse en 2 vol. in-8° par Eud. Soulié et Éd. de Barthélemy, chez Firmin Didot 1868. L'itinéraire de la Cour, en septembre 1614, ne paraît pas mentionner une

échappée à Torcé, que l'historiographe aurait certainement relatée.

C'est ainsi que la Cour, venant de La Flèche et Malicorne, arrive au Mans le 5 septembre au soir. Le 6, excursion aux abbayes de Saint-Vincent et de Beaulieu. Le dimanche 7, messe à l'abbaye de La Couture, sermon à Saint-Julien, et vêpres à Notre-Dame-des-Prés. Le 8, messe à Saint-Julien, et vêpres aux Augustins ; narré d'un rêve royal, assez agité, sur les poissons volants. Le 9, départ du Mans, à cheval, par Connerré et La Ferté-Bernard.

Que dit la légende accréditée par l'abbé Lochet, d'après l'exposé de la question ? Il existe, au sujet d'un voyage de la Reine à la fin de 1615, une histoire de fondation d'une chapelle à Bédenac (près Montlieu, Charente-Inférieure) laquelle ne peut concorder avec l'itinéraire exact de Louis XIII et de sa mère, ou de sa nouvelle femme, Anne d'Autriche.

Dr Vigen.

—

Descendance du duc de Berry (XXXIX ; XLVI, 351, 457, 531, 598, 651). — On lit dans le *Curieux* de juin 1886, tome II, 81 :

Les enfants naturels du duc de Berry (1)

Depuis le jour où un arrêté ministériel (25 septembre 1834) ordonna la démolition des constructions élevées sur l'emplacement de l'ancien Opéra destinées à perpétuer le souvenir du crime de Louvel, le nom du duc de Berry est souvent revenu sous la plume des historiens. Je viens continuer ici des révélations commencées ailleurs.

Avant de parler de l'homme privé, j'ai quelques indications à donner sur l'homme politique. Les documents des *Archives nationales* (F. 6246) m'apprennent que, dans la correspondance anglaise, saisie à Grenelle et à Calais en l'an 9, le duc de Berry figure aux pages 3, 6, 58, 59, 94, 96, 108, sous le nom de Boursier ; il correspond avec les conspirateurs de France pour prendre Brest par surprise, où il doit se rendre avec son père le comte d'Artois.

Treize ans après, je trouve de lui la proclamation d'avril 1814 conservée aux *Archives nationales* (F. a. 3601).

(1) Sur les enfants des deux mariages du duc de Berry, voir mes deux volumes sur les Bourbons et ma *Duchesse de Berry*, (Emile Bouillon, 1889, in 18), et le *Curieux*, II, 149, 163.

Proclamation de son Altesse Royale Monseigneur le duc de Berry

Français !

Le voilà donc arrivé ce jour de bonheur et de gloire, si longtemps désiré !

De tous côtés, des points de ralliement sont offerts à votre courage et un appui à vos malheurs ; votre *bon roi* est proclamé dans sa *capitale* ! Le *drapeau blanc* flotte à *Paris* et dans plus de la moitié du *royaume* ! Je viens le déployer dans ces provinces dont le nom et l'héroïque fidélité illustreront à jamais les fastes de la monarchie. C'est un *Bourbon* ! C'est le *neveu* de *votre roi* ! qui vient se joindre à vous et vous invite à briser vos fers.

Braves habitants des provinces de l'Ouest ! que votre dévouement, toujours à l'épreuve des revers, se ranime aujourd'hui par l'espérance.

De toutes parts la *tyrannie* succombe ! De toutes parts, les *enfants de saint Louis* viennent réclamer ses droits, dont le premier et le plus cher fut toujours celui de vous rendre heureux.

Je vous annonce l'arrivée de *votre roi* ! Je viens être l'organe de ses promesses.

Plus de guerre ! plus de conscription ! plus d'impôts arbitraires !!!

Français ! Telles sont les *intentions* de *votre roi*. C'est un père qui vient retrouver ses enfants ; l'*avenir* qu'il vous destine est un avenir de bonheur, le *retour de la paix* ! la stabilité des lois et la douceur d'un gouvernement légitime et paternel.

Vive le roi !!!

Charles Ferdinand.

[A Caen, chez G. Le Roy, imprimeur du roi.]

J'arrive à l'homme privé.

Ecoutons d'abord les contemporains.

Voici ce que dit la duchesse de Gontant (*Souvenirs autographiés*, page 173).

Dans sa première jeunesse et comme le bon Henri IV, il aima une noble Corisande de Grammont, qu'il eût fort désiré épouser. Louis XVIII s'y opposa, il fallut l'oublier. Ceci se passait en Allemagne. Quelques années après, le duc et la duchesse de Guiche vinrent s'établir à Londres avec leurs enfants ; Mlle Corisande de Grammont épousa lord Ulseston, depuis comte de Tankervil.

Le *Journal de l'Empire*, (*les Débats*) du 23 mai 1815 dit que « le duc de Berry s'est livré pendant son sejour en Angleterre, à d'incroyables désordres. »

Enfin, un émigré, le comte Alexandre de Puymaigre, nous montre dans ses *Souvenirs*, 1884, p. 53) le duc de Berry « peu délicat dans le choix de ses affections. »

Puis je trouve un écho des contemporains dans Nestor Roqueplan (*Regain*, 1857, page 81) :

Un prince du sang, que des raisons de convenance nous permettent seulement de désigner, mais dont personne n'ignore le nom, s'y distingua (*dans les coulisses*) un des premiers. Il dépensait gaiement les derniers instants d'une vie.. ; ses conquêtes furent nombreuses, rapides, bruyantes. On en parla beaucoup, on en parle encore, car il existe de ses passions plus d'un témoignage vivant.

Je n'ai pas l'intention de revenir sur ce que j'ai dit ailleurs touchant Amy Brown, dont Vitrolles a dit : (*Mémoires*, 1884, t. 198) : « Une anglaise digne des sentiments qu'elle avait inspirés (*au duc de Berry*) avait captivé son cœur et son imagination. »

Cependant je noterai ici : 1° que la maison de « la rue Neuve-des-Mathurins n° 21 appartenait à la dame Brown, » (*Le livre noir de MM. Delavau et Franchet*, 1829, II, 404, à la date du 27 juillet 1825).

2° que la maison de la rue Blanche, n° 15 du temps d'Amy, n° 19 depuis, a été achetée par la ville de Paris par jugement du tribunal de la Seine du 18 mars 1863 (*Petites affiches* du 12 juin).

3° qu'Amy a encore demeuré rue Basse du Rempart, n° 16 « M. Héron en disposait sous Louis XVIII, (Lefeuve, *Les anciennes maisons de Paris sous Napoléon III*, 1873, I, 36).

Les rapports de la sûreté générale (*Archives nationales*) fournissent quelques indications sur les mœurs du duc de Berry en 1814 ; malheureusement, ces documents sont très incomplets pour les années suivantes. Les voici cependant tels quels :

15 juillet 1814.

On parle beaucoup, dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau de S.A.R. M. le duc de Berry. Le peuple sait déjà qu'il entretient une fille de l'Opéra et qu'il va lui faire meubler magnifiquement une petite maison.

La personne du roi est vénérée dans ces quartiers, mais les princes de sa maison ne partagent pas cette faveur populaire.

Le 14 au soir, des personnes disaient chez Tortoni qu'il était inconvenant que, dans les mêmes journaux où se lit le rapport de la situation désolante de la France, l'on se permît de donner des détails sur une partie de chasse de M. le duc de Berry, à Bagatelle, et du repas qu'il a eu la galanterie d'offrir aux personnes qui l'accompagnaient.

2 août 1814.

Le voyage que S. A. R. M. le duc de Berry a proposé de faire en Angleterre, donne lieu aux conjectures les plus absurdes.

5 août 1814,

On dit que M. le duc de Berry, parti pour Londres, va demander la main de la princesse Charlotte, fille du prince Régent.

16 août 1814,

Avant hier 10, vers 5 heures après midi, c'est-à-dire aussitôt son arrivée à Londres. M. le duc de Berry a eu une audience du prince Régent à Carlton-House.

On assure que le duc de Berry ne doit rester que 8 jours ici. (Journaux anglais, *Courrier* du 12).

18 août 1814,

Un particulier disait hier : n'est-ce pas d'une extrême inconvenance qu'un fils de France, le duc de Berry, se soit promené publiquement à Lille avec une actrice nommée Résico Lebreton, dont il aura certainement un enfant; *et cependant il en a déjà 3* (TROIS) *d'une Anglaise* (sic) : les enfants royaux coûtent fort cher.

19 août 1814.

On doit être convaincu que le parti opposé à l'ordre actuel de choses sait tout ce qu'on fait à la cour. Aucune démarche ne lui échappe, aucun motif de ces démarches n'est ignoré de lui.

Il savait que M. le duc de Berry allait demander :

1. Des explications sur l'envoi des troupes que fait le gouvernement anglais dans la Belgique ;

2. Que Bonaparte soit surveillé plus que jamais dans son île d'Elbe ;

3. Tâcher de rompre cette liaison politique entre l'Angleterre et la cour de Vienne qui prend un accroissement tel que nous devons en concevoir de l'inquiétude.

30 août 1814,

La demoiselle Virginie, danseuse de l'Opéra, est décidément enceinte de trois mois, du fait, dit-on, de M. le duc de B...

6 septembre 1814.

Des malveillans, fâchés de la popularité militaire qu'obtient M. le duc de Berry, se plaisent à décrier ses mœurs et s'attachent à les mettre en parallèle avec celles qu'on reprochait il y a 25 ans à M. le comte d'Artois et M. le duc d'Orléans.

15 septembre 1814.

On a répandu le bruit dans Paris, qu'avant-hier la dite Virginie, danseuse de l'Opéra, s'était promenée dans une calèche ayant à ses côtés M. le duc de Berry, et

que la veille, cette même personne avait été vue au bois de Boulogne, escortée par des gardes du corps de S. A. R. Monsieur frère du Roi.

24 septembre 1814.

On cite la nomination dans les consulats d'un sieur Sourdot qui a dissipé les fonds d'une recette qu'il avait. Cette nomination a été faite sur la recommandation par écrit de M. le duc de Berry. Ce prince termine sa lettre par cette phrase : « *Son épouse est charmante ; elle a les plus beaux yeux du monde.* » La lettre a été lue par tous les employés du ministère de M. Tall..(*Talleyrand*).

On dit que le duc de B... entretient moyennant quinze cents francs par mois la fille d'un perruquier et qu'on voit ce prince se rendre tous les soirs chez elle.

6 octobre 1814.

La *Gazette de Munich* dit que *la femme de S. A. R. M. le duc de Berry (miss Grandjean)* (sic) a été, elle et ses enfants, à Paris pendant plusieurs semaines et qu'elle n'en est partie que *par ordre*. Elle demeurait rue Blanche n° 1.

28 octobre 1814.

On rapporte que M. Hennequin, caissier à la Trésorerie, a dit que le 25 de ce mois il avait payé à une femme entretenue par M. le duc de Berry une somme de 45.000 francs.

29 octobre 1814.

On parle toujours du mariage de S.A.R. le duc de Berry avec une sœur d'Alexandre. On parle aussi d'une liaison très particulière de S. A. R. avec une dame anglaise, chez laquelle on le voit quelquefois se rendre le soir et qui en a, dit-on, déja deux grandes filles.

Quelqu'un faisait cette réflexion sous le péristyle même du château : « M. le duc de B... fait des dépenses inouïes pour une actrice de l'Opéra. Oh ! celui-là mène les affaires grand train. Il va bien, pourvu que cela dure. »

31 octobre 1814.

On dit que le public a remarqué, à la représentation par ordre au théâtre Feydeau, où M. le d... de B... assistait que la Dlle Virginie, ci-devant danseuse à l'Opéra, était avec son père et sa mère dans une loge en face de la loge R...

On fait à cet égard la réflexion suivante : qu'il serait à désirer que, dans des circonstances politiques aussi importantes que celles qui existent, un P... français montrât un caractère plus réservé et plus imposant.

3 novembre 1814.

S. A. R. le duc de Berry attire les regards sur elle par ses relations trop publiques avec une actrice de l'Opéra.

9 novembre 1814.

Quelqu'un témoignait dans une maison particulière son étonnement de ce que M. le duc de B... ne se mariait point. *Une personne répondit que ce prince avait épousé en Angleterre la nièce de lord Wellington et qu'il avait deux enfants de ce mariage.*

12 novembre 1814.

Il se vend, dit-on, sous le manteau, une brochure très indécente contre S. A. R. le duc de Berry. Elle est intitulée *Les amours de Paul et Virginie*, et l'on devine qu'elle en est l'allusion. Cette brochure, adressée au duc d'Orléans, contient, dit-on encore, une vie privée du duc de Berry, où on lui impute les vices les plus honteux. On fera faire des recherches.

13 janvier 1815.

S. A. R. Mgr. le duc de Berry n'est point épargné. Ainsi on raconte qu'il est souvent en course nocturne ; que dans les voitures de place, qu'il emploie alors, il oublie souvent ses cordons, sa redingote, etc.

21 avril 1816.

Dans tous les théâtres, on répète une pièce pour célébrer le mariage de S. A. R. Mgr le duc de Berry,

3-4 mai 1816,

Les malveillants répandent toute sorte de bruits. *S. A. R. Mgr. le duc de Berry aurait dans le temps, contracté un mariage en Angleterre (sic).*

(A suivre)
NAUROY.

—

Complices de l'attentat du prince Louis-Napoléon à Strasbourg (XLVI, 15, 150, 261, 377, 422, 537, 653, 696). — *Les biens de la famille d'Orléans.* En intervenant, encore une fois, et un peu malgré moi, dans le débat, mon intention n'est pas de me livrer à une dissertation historique sur les causes de la révolution de 1830. L'*Intermédiaire* me paraît ouvert aux discussions sur des points de fait et de détail, plutôt qu'à des polémiques les événements du passé. Il faut plutôt laisser celles-ci aux journaux, aux revues et aux livres. C'est pourquoi je me bornerai à dire sans phrases :

Que la révolution de 1830, révolution très funeste à la grandeur de la France et que ne demandait pas le pays, est due, selon moi, à Charles X et à ses conseillers.

Que Louis-Philippe n'est responsable ni de la politique qui a préparé la révolution, ni de la prise d'armes qui l'a consommée.

Que la France a été bien heureuse de le trouver pour remplacer la dynastie qui s'était renversée elle-même.

Ces manières de voir, sauf en ce qui est relatif aux conséquences désastreuses de la révolution, ne sont évidemment pas pour plaire à M. de Chauvelin, mais elles ne le surprendront pas. Je n'ai pas, en effet, la prétention de les avoir inventées, et elles ont cours chez des historiens considérables. J'ajoute que ce sont chez moi des jugements historiques, non des opinions de parti.

Pour en revenir maintenant au point spécial du débat, je dirai tout d'abord que quand j'ai l'honneur d'écrire dans l'*Intermédiaire*, j'y vais pour mon compte et ne réponds nullement de ce qui peut-être dit par d'autres sur la même question, voir même dans le même sens,

Sur les faits *très précis* cités par M. de Chauvelin, je n'ai qu'une chose à dire ou plutôt à redire, c'est que mon contradicteur persiste à confondre les biens apanagers avec les biens de droit commun. Les premiers consistaient en un ensemble de droits utiles et honorifiques établis sur une portion du territoire et constituant non une propriété pure et simple, mais un domaine féodal, seigneurial, si l'on aime mieux. Ainsi les ducs d'Orléans avaient le duché d'Orléans non en propriété, mais en apanage.

Celui-ci n'est pas dans le commerce ; mais sauf les cas de substitutions, les biens princiers pouvaient être acquis, donnés, légués ou vendus comme tous autres. Et, pour montrer que telles étaient l'origine et les conditions des biens de la famille d'Orléans, je me bornerai à cette preuve. La plus grande partie provenait du duc de Penthièvre, le dernier descendant des légitimés, fils de Louis XIV, et plus anciennement de la grande Mademoiselle, Louise-Marie-Anne de Montpensier, qui les assura de son vivant au duc du Maine. Et M. de Chauvelin sait aussi bien que moi tous les détails de cette affaire, alors que Louis XIV vendit à Mademoiselle et à Lauzun la liberté de celui-ci, moyennant l'abandon de ces gros morceaux, la principauté de Dombes, le duché d'Aumale, le comté d'Eu, etc. Rien ne prouve mieux que c'étaient là des biens ordinaires, non apanagers et soumis à toutes les vicissitudes des contrats. S'il s'était agi d'apanages, le roi n'aurait pas eu besoin de faire chanter sa cousine, (qu'on me passe le mot qui rend ma pensée).

Je n'ignore pas du reste que la principauté de Dombes fut réunie à la couronne en 1762, mais par l'effet d'un accord, non par un acte de réversion émanant de la royauté seule

M. de Chauvelin constate que je me borne à cette simple affirmation que la donation de 1830 était *légitime* ; légale serait mieux, mais j'accepte les deux termes. Je trouve *légitime* de la part d'un père de famille le souci qu'a eu Louis-Philippe de conserver sa fortune à ses enfants. Mais quand il s'agit d'un acte notarié, l'intention légitime ne suffit pas, il faut encore que toutes les formes légales soient observées

Or, c'est à ceux qui attaquent la validité d'un acte à faire la preuve ; ce n'est donc pas à moi d'établir que la donation d'août 1830 est régulière, mais à mon contradicteur à prouver qu'elle ne l'est pas. Ne mêlons donc pas deux choses distinctes, le jugement sur les motifs de cet acte et sa validité. Si la donation de 1830 pouvait être attaquée, je ne connais et ne reconnais en pareille matière, que des arguments de droit et repousse toutes raisons politiques, celles ci se réduisant toujours à ceci, le droit de la force ; une consultation juridique sur la légalité du décret du 22 janvier n'est pas pour m'inquiéter.

Les lecteurs de l'*Intermédiaire* doivent être plutôt las d'un débat qui s'éternisera en laissant chacun sur ses positions ; je souhaite très sincèrement que de part et d'autre l'on en reste là. Un mot encore, cependant : Napoléon III aimait la justice et était très bon, toute opinion impartiale l'admet sans peine aujourd'hui. Mais l'acte du 22 janvier montre précisément où la toute puissance, la prétendue raison d'Etat et la rancune peuvent conduire un esprit naturellement modéré et sage.

H. C. M.

*
* *

Au sujet de la donation du 7 août 1830, faite par Louis-Philippe à ses enfants, et au décret du 22 janvier 1852, qui font l'objet de différentes réponses dans l'*Intermédiaire*, on trouvera de curieux détails dans une brochure de M. Louis de la Roque, publiée chez Dentu, en 1852, intitulée :

Trois pages de l'histoire de Louis-Philippe, où l'auteur fait bonne justice des moyens employés par le roi citoyen pour justifier sa conduite dans l'acte qu'il a accompli.

P. Sonpin.

—

La garde nationale du VIe arrondissement pendant le siège (XLV ; XLVI, 599). — Je désirerais savoir si le Germa qui fut commandant du 19e (?) bataillon de la garde nationale, était le poète Maurice Germa, auteur de *la Légende d'amour*, plus connu dans la presse et notamment dans les feuilles « musicales » sous le pseudonyme de Maurice Cristal ?

A. S.. e.

—

Tendrillette, tragédie (XLVI, 564). — Le *Dictionnaire portatif des théâtres* de Léris, imprimé en 1754 par C. A. Jombert, indique bien *Tendrillette* comme une tragédie burlesque (p. 556) en 3 actes, en vaudevilles, imprimée en 1753 (page 319); mais il n'en fait pas connaître l'auteur.

X.

—

Alma mater (XLII). — *Ecce iterum ! Alma mater* reparaît à tout moment. Et en bon lieu. Toujours au sujet de l'Université. Toujours sous la plume des universitaires. Cependant, Messieurs, où prenez-vous votre exemple ? Est-ce dans la grammaire ? On n'y trouve que *Mater bona*. Citez-vous Virgile ? Alors, ne touchez pas à cet ALMA PARENS que les délicats adorent depuis deux mille ans. Laissez immaculée la gracieuse apparition de Vénus à son fils :

«..... *et pura per noctem in luce refulsit*
« *Alma parens, confessa deam...* »
(*Enéide*, liv. II, vers 591).

C. P. V.

—

Inadvertances de divers auteurs (T. G., 718 ; XXXV ; XLV ; XLVI, 211, 272, 328, 434). — Sous cette rubrique, j'ai relevé dans l'*Intermédiaire* de simples inadvertances ou de grosses erreurs matérielles commises sur l'Italie par quelques écrivains français et allemands.

Je continue par un volume édité par Firmin Didot : *Florence historique, artistique, monumentale*, par M. Marcel Niké, et dans cet ouvrage je ne retiendrai, pour le moment, que les erreurs les plus évidentes et les plus indiscutables.

L'auteur établit un tableau généalogique des Médicis.

Il qualifie Alexandre de *premier grand duc*. Jamais Alexandre n'a eu ce titre ; le premier grand-duc est Cosimo Ier.

Dans son tableau, M. Niké ne mentionne que deux grands ducs ayant porté le nom de Cosimo ; cependant il y en a trois : Cosimo 1er, Cosimo 2me et Cosimo 3me.

Dans ses visites à travers les musées, M. Niké a fait des erreurs stupéfiantes.

A Pitti, il mentionne naturellement la *Madone du Grand Duc*, de Raphaël : il dit en toutes lettres (page 317 « ce petit « chef-d'œuvre *exécuté pour le grand duc* « *Ferdinand*, fut conservé, comme une « sorte de palladium dans la famille Mé- « dicis, de là lui vient son surnom de « Vierge du Grand Duc ».

Le tableau est de 1505 ; Raphaël est mort en 1520 ; le grand duc qui le premier a porté le nom de Ferdinand, a régné de 1587 à 1609 et le grand duc qui a acheté le tableau en 1799, est Ferdinand III de la maison de Lorraine ; c'est bien le cas de dire autant de mots, autant d'erreurs.

Et ici ce n'est pas un simple *lapsus* ou une erreur de date, puisque l'auteur entre dans des explications.

Au musée national du Bargello, M. Niké commet des erreurs dont voici les plus frappantes :

Il écrit qu'au rez-de-chaussée, dans les collections d'armes, il y a « à l'extrémité « de la salle, une rondache et un casque, « œuvres de Benvenuto Cellini, exécutées « pour François Ier, roi de France ».

A Florence comme dans les autres cités d'Italie, on est très fier des célébrités locales ; si le Bargello possédait une rondache et un casque par Cellini, Florence en tirerait honneur, mais malheureusement ni au Bargello ni ailleurs, il n'y a rondache ni casque de cet artiste,

Au premier étage, dans la salle consacrée à Donatello, M. Niké appelle l'attention sur les bas-reliefs exécutés de 1433 à 1440, par Donatello, pour l'une des tribunes d'orgues de Sainte-Marie de la Fleur.

Il y a plus de dix ans que cet ouvrage est au musée de l'Opéra du Dôme.

Au second étage, l'auteur signale huit portraits peints à fresque par Andrea del Castagno en 1430, pour la villa Carducci.

Ces portraits sont depuis 1901 au cenacolo Saint Appolonia, via Vent Aprili.

M. Niké signale dans la tour une suite de « tapisseries allégoriques des Gobelins, « représentant les cinq parties du monde « d'après Leonardo Bernini », Jamais les Gobelins n'ont fait de tapisseries d'après Bernini ; la suite en question est de la manufacture de Florence

Il y a, dans le volume, d'autres inexactitudes, mais celles que je viens de citer suffisent pour montrer ce que vaut le travail de M Niké.

Le livre ne porte pas de date. Le libraire chez lequel je l'ai acheté m'a dit qu'il l'avait reçu, cet été, parmi les nouveautés de Paris.

Il est possible qu'il ait été imprimé en 1902, mais il est incontestable que certaines notes qui ont servi à sa rédaction remontent à plus de dix ans.

C'est peut-être une nouveauté comme typographie, mais assurément ce n'est pas un *Guide* à recommander pour les musées de Florence, au contraire.

— GERSPACH.

Une inscription latine à traduire : (XLVI, 625).

Arma tuentur, pax facit lætos

traduction :

Les armes le défendra,
La paix rend joyeux ses habitans.

L. QUARRÉ REYBOURBON.

*
* *

Ces mots me semblent à peu près l'équivalent de l'adage:

Si vis parem para bellum

Je crois qu'on peut les traduire :

La paix fait le bonheur des peuples, les armes seules en assurent la durée.

P. DU GUÉ.

—

Poinçon de l'orfèvre Lehendrick. (XLVI, 672) — Louis-Joseph Lehendrick entra en apprentissage chez Thomas Germain le 13 août 1738 (Archives nationales z.39), il y resta neuf ans. Il fut nommé maître orfèvre par privilège des galeries du Louvre en 1737. (Arch. nat. K 1042) Buron, Charles Spire et Lehendrick furent les meilleurs élèves de Thomas Germain.

Parmi les œuvres encore existantes de Lehendrich, on peut citer le flambeau de la collection Eude et le service à thé de M. Chabrières-Arlès (Le flambeau est reproduit dans les *Etudes d'orfèvrerie français* de Germain Bapst). Lehendrich avait comme poinçon. LL ; au centre une colonne.

Je n'ai jamais vu de pièce signée de son nom en toutes lettres

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

—

Salons de peinture (XLVI, 715). — Lire 1673 et non 1643.

—

Un plan de Paris en relief (XLVI, 394, 552). — Ces sortes de curiosités étaient alors fort à la mode. Je vois qu'en messidor an X, « quai Voltaire, maison Labriffe », on pouvait « moyennant trois livres par personne », admirer, « la Suisse représentée en relief et les costumes de ses habitants », sur « une surface de 15 pieds et une largeur de 4 à 6 ». C'était, disait l'annonce, « la plus grande carte en relief qui ait été exécutée ». Avis aux vaillants guerriers rentrés dans leurs foyers qui seraient désireux de revoir le théâtre de leurs récents exploits. Dans une pièce voisine, « 112 tableaux peints à l'huile » rappelaient les costumes du pays.

ALPHA.

—

Invention de la brouette (T. G. 148). — En la chapelle Sainte-Claire, à Vernanson (Alpes-Maritimes), sont des fresques exécutées vers 1400. « On y remarque un saint porté sur brouette plus de deux cents ans avant Pascal » (Henri Moris : AU PAYS BLEU). A. S.. E.

—

Le couvre-feu (XLVI, 118, 251, 331, 446, 499, 555, 611, 718). — La loi sur l'organisation municipale actuellement en vigueur, règle les droits respectifs du maire et du curé en matière de sonneries de cloches. Le maire peut être autorisé par l'administration départementale à faire sonner le *couvre-feu* dans sa commune. Mais il paraît que l'heure n'en est pas fixée par les textes. Aussi les vignerons d'Auxey (arrondissement de Beaune, Côte-d'Or) ne voulant pas faire réparer l'horloge de leur clocher, mais voulant cependant être prévenus de l'heure du déjeuner (bien plus importante que celle de l'extinction des feux), ont-ils très sérieusement demandé au préfet l'autorisation de faire *sonner le couvre-feu à midi*. Le fait daterait de quelques mois

seulement et je le tiens d'un conseiller municipal. Mais je ne connais pas la réponse de l'administration. NOLLIAC.

***

On cite la ville d'Abbeville au nombre de celles où cet usage a été conservé le plus longtemps.

Il est certain qu'en Bretagne, il est aboli depuis plus d'un siècle.

C'était à Nantes et à Saint-Malo, seulement. que les ordonnances de la police prescrivaient de le sonner dans des circonstances déterminées.

Ainsi, elle donnait le signal aux gens paisibles pour les inviter à rentrer chez eux, et à ne pas s'attarder dans les rues mal éclairées, où ils pouvaient faire de mauvaises rencontres.

A Saint-Malo, les gens attardés, qui circulaient dans les rues après le couvre-feu étaient presque sûrs d'être dévorés.

La garde de la ville était confiée à cinquante mendiants que les officiers municipaux choisissaient parmi les indigents les plus dignes d'intérêt.

Pendant la nuit, ils étaient nourris, vêtus et chauffés l'hiver aux frais des habitants et ils considéraient leurs fonctions de veilleurs comme une sinécure, mais on lâchait après le couvre-feu un certain nombre de dogues et les honnêtes gens dormaient tranquilles ; c'était tant pis pour les voyageurs qui ne connaissaient ni les habitudes de la police locale, ni la chanson.

Ah ! bonsoir M. du Mollet,
A Saint-Malo, débarquez sans naufrage,

A Nantes, le célèbre beffroi du château du Bouffay sonnait le couvre-feu, mais seulement les jours où les fêtes attiraient dans la plus grande ville de l'Ouest un grand nombre d'étrangers. On savait qu'il y avait imprudence à ne pas être rentré chez soi, avant que le beffroi eût fini son carillon. La police était impuissante à assurer la sécurité des rues et des places, et une foule de gens sans aveu se livraient à mille désordres d'où l'origine d'un vieux dicton qu'on disait souvent au XVIIIe siècle : « Je m'en moque et de la police de Nantes ».

JOSEPH DE TRÉMAUDAN.

***

Au nombre des usages utiles supprimés par la Révolution, est le couvre-feu, qui s'est du reste conservé dans beaucoup de villes de province, tant en France qu'en Angleterre. C'est dans un grand concile tenu à Lisieux, vers le milieu du XIe siècle, en présence du duc Guillaume et des légats du pape Victor II, que fut décrété, pour la première fois, l'usage du couvre-feu (*ignitium*), avec injonction *à un chacun* d'éteindre le feu de son foyer et la lumière de sa lampe, et de clore sa porte au son de la cloche. R.

—

Les ruines des Tuileries (XLVI, 626). — Me trouvant à Paris en mars 1885, je suis allé place du Carrousel, où se trouvait le chantier contenant les pierres provenant des Tuileries.

Le désir me vint d'en posséder une, ce qui n'a pas été facile. L'entrepreneur du chantier disait avoir vendu le tout à un propriétaire de la Corse.

Après bien des pourparlers, des supplications et de l'argent, mon désir fut satisfait.

Une pierre sculptée de 0m83 de hauteur sur 0m58 de largeur et 0m34 d'épaisseur me fut expédiée à Lille ; son poids avec la caisse était de 250 kilog.

J'ai fait placer cette ruine sur un petit tertre dans mon jardin, après y avoir fait poser une plaque en marbre blanc avec cette inscription : *Fragment provenant des Tuileries, façade des appartements de l'Impératrice, coté place du Carrousel. Mars 1885.*

Ce petit monument entouré de lierre et d'autres plantes, produit très bon effet. Les amateurs peuvent venir le voir *à Lille, boulevard de la Liberté, n° 70.*

L. QUARRÉ REYBOURBON.

***

Parmi les rares possesseurs des débris des ruines des Tuileries, dont vous parlez dans votre n° du 30 octobre écoulé, il faut citer la famille de l'ambassadeur Pozzo di Borgo qui a acheté, lors de la vente, tout un pavillon — les pierres — qui a été expédié en Corse, et avec lesquelles pierres on a bâti la demeure seigneuriale du château de la Punta qui domine le golfe d'Ajaccio. VILLANOVA.

***

Feu M. Sédille, architecte, avait acheté une partie des ruines ; il en a fait une sorte de pylone dans le jardin de sa villa, située dans les environs de Sceaux.

XX.

***

L'article, colonne 774-775, devait être signé CHARLES NORMAND.

Société philotechnique (XLVI, 678). — Cette société a été fondée à Paris en 1795 et reconnue comme établissement d'utilité publique le 11 mai 1861.

Le siège est aujourd'hui rue de la Banque, 8, (IIe arr.). En s'y adressant, on obtiendra probablement les détails historiques désirés. DEVIGNOT.

—

Houille blanche (XLVI, 678). — Le nom de *houille blanche* a été donné à l'eau, considérée comme puissance mécanique, par l'ingénieur Bergès, sans doute parce qu'il croyait que l'on peut souvent remplacer la houille comme moteur.

A. CORDES.

—

Germination après X siècles (XLIV) — Des graines conservées pendant plusieurs siècles peuvent-elles germer ? *Oui* d'après De Candolle (*La Paix*, 20 juin 1900) et M. l'abbé Vigouroux (*Intermédiaire*, XLIV, 492). *Non*, d'après M. Edmond Gain (*La Patrie*, 16 juin 1900) et M. Henri de Parville (*Journal des Débats*, 21 juin 1900).

Des expériences négatives, quelque nombreuses qu'elles soient, ne peuvent pas prouver qu'un fait est impossible : toute l'histoire du progrès des arts et des sciences l'atteste, il suffit parfois d'une très petite circonstance pour changer complètement le résultat, et il est aisé de comprendre que l'état et la valeur de produits végétaux peuvent dépendre absolument des conditions dans lesquelles ils ont été conservés. D'autre part, il a été constaté, dans de grands travaux de terrassement, que l'apparition de certaines plantes provenait de graines qui, depuis des siècles, avaient conservé leurs facultés germinatives (*Textes manuscrits des Collections du Progrès* de la Bibliothèque de l'Arsenal ; M. 473-33). On peut donc adopter l'affirmative sans contester aucunement les expériences négatives qui ont eu lieu ALPHONSE RENAUD.

—

Jeu de bouchon — jeu de galoche (XLVI, 119, 276, 612, 720). — A Bourges même, et au Creusot (Saône-et-Loire) j'ai joué au *baculot* et à la *bigarelle*, même jeu, sous deux noms différents, mais analogue à celui que M. E. T. appelle *tinecadet* et *guichemay*.

Il est toutefois moins dangereux chez nous, et ne risque guère qu'à crever les carreaux des habitations.

Voici comme on le joue.

On trace un grand cercle par terre où se met le joueur armé d'une palette. Chaque partenaire, environ trois ou quatre, a en mains un baculot ou bigarreau, ce petit double cône taillé en plein bois. Le possesseur de la palette les prend successivement, et les envoie d'un seul coup le plus loin possible de son empire, le cercle ; alors le gamin cherche à le réintégrer du point où il réside au milieu du cercle dont le palettier cherche à l'écarter du mieux qu'il peut avec son instrument de défense. Tous les bigarreaux sont des ennemis qui veulent envahir le centre. Si l'un d'eux vient dans la circonférence, il est vainqueur, et le palettier lui remet ses insignes et sa dignité ; sinon il a trois coups sur le baculot pour l'envoyer encore le plus loin possible. Gare à lui, s'il manque les trois coups, car l'adresse du partenaire a vite fait de lui enlever la place. L. ROOS.

*
* *

Il est parlé (XLVI, 613) d'un jeu ancien pratiqué dans le Luxembourg, qui consiste à faire basculer vivement un bâton de la forme d'une estompe (c'est-à-dire effilé aux deux extrémités) avec un autre bâton plus long, et à envoyer le petit bâton à un autre joueur, qui, à son tour, le renvoie au premier joueur. Ce jeu, qui a à peu près disparu maintenant du pays Narbonnais, se pratiquait beaucoup il y a quelques années ; les accidents étaient nombreux et les carreaux cassés ne se comptaient plus, au grand désespoir des ménagères, qui ne pouvaient s'en prendre à personne.

On appelait ce jeu, faire au *cristinoli* ; c'était sans doute un mot corrompu qui ne dépeint en rien, ni l'action du jeu, ni les instruments employés. TAF.

—

La traite des blanches au XVIIIe siècle (XLVI, 280, 296, 496). — Le collaborateur Saint-George m'oblige à aborder plus nettement un sujet qui ne rentre guère dans le cadre des questions auxquelles s'intéressent habituellement nos confrères de l'*Intermédiaire*.

Il m'est difficile, cependant, de ne pas

lui donner les explications complémentaires qu'il sollicite avec une courtoisie dont je ne saurais trop le remercier.

Je maintiens, tout d'abord, intégralement, ce que j'ai écrit sur l'impossibilité absolue, pour une tenancière de maison de débauche, à Paris, d'avoir actuellement, comme pensionnaires, des prostituées *mineures*, et cela parce que, comme je l'ai dit, la Préfecture de Police, s'y opposant formellement, n'hésiterait pas à ordonner la fermeture immédiate d'une maison dans laquelle on donnerait asile à des mineures.

D'autre part, il ne faut pas oublier qu'il existe un article 334 du Code pénal punissant sévèrement l'excitation habituelle de mineures à la débauche ; alors même que la Préfecture de Police n'interviendrait pas, le Procureur de la République peut toujours requérir l'application de cet article aux tenancières de maisons de tolérance, comme à toute autre proxénète.

Je n'ignore pas que certains adversaires de la prostitution réglementée affirment que la police tolère la présence de mineures dans les maisons de prostitution ; ils ajoutent même qu'elle les y enrôle, au besoin, contre leur gré.

Il est toujours facile de prêter un rôle odieux à la police, cela flatte les passions de la foule, plaît aux lecteurs et contribue à la vente du livre. Il est plus difficile de prouver, à l'aide de documents authentiques ou de faits précis et indéniables, les inepties, les calomnies et les ignominies que l'on se plaît à accumuler sur les fonctionnaires d'une administration ayant la charge de la santé, de la tranquillité et de la sécurité des citoyens.

Ceux qui disent rencontrer aujourd'hui des mineures dans les maisons de tolérance se laissent duper ou sont de mauvaise foi.

Tout le monde sait, en effet, que dans plusieurs de ces maisons, les amateurs de « fruit vert » trouvent à leur disposition, des femmes ayant l'apparence de fillettes, mais ayant, en réalité, plus de 21 ans, et jouant leur rôle avec une habileté d'autant plus grande qu'elles ont une expérience consommée.

Il est possible, néanmoins, qu'une mineure s'y introduise par hasard, grâce à la production d'un acte de naissance falsifié ou ne lui appartenant pas, mais on peut être certain que c'est à l'insu de la police, et même de la matrone qui ne voudrait nullement s'exposer aux conséquences qu'entraînerait la découverte de la supercherie.

Toutefois, c'est là un cas isolé et fort rare que la Préfecture de Police ne peut prévenir. Il prouve d'ailleurs, que la mineure employant de pareils subterfuges pour être admise dans un mauvais lieu, n'est pas la malheureuse victime sur laquelle quelques âmes trop charitables versent des larmes d'attendrissement.

Je crois avoir suffisamment élucidé la question relative à l'emploi des mineures dans les lupanars ; j'arrive maintenant à l'inscription sur les contrôles de la prostitution.

Ici, il s'agit non plus de *filles de maison*, mais bien, pour employer le langage usuel, de filles *isolées*, c'est à dire de filles se prostituant librement pour leur seul profit personnel ou, le plus souvent, pour celui de leurs souteneurs.

La Préfecture de Police inscrit ces filles dès l'âge de 18 ans si elles sont saines, et à 17 ans si elles sont atteintes de maladies contagieuses, mais contrairement, à ce que suppose le collaborateur Saint-George, *jamais on ne procède à l'inscription d'une fille n'ayant pas 17 ans révolus* ; ce qui n'empêche, d'ailleurs, pas nombre de gamines de 16, 15 et même 14 ans, de se livrer à la prostitution clandestine.

Avant de justifier cette mesure prise à l'égard d'une catégorie de mineures, il me paraît nécessaire de dissiper l'équivoque à l'aide de laquelle on a établi la légende de la prostitution soi-disant *parentée* ou plutôt *officielle*.

En quoi consiste, en effet, l'inscription ou ce qu'on appelle vulgairement la *mise en carte* ? Est-ce, comme on le croit généralement, une autorisation délivrée par la Préfecture de Police ?

Nullement. Une femme, quelle qu'elle soit, n'a pas besoin d'une semblable autorisation pour se prostituer, pour cette excellente raison qu'aucune loi ne l'empêche de disposer de son corps ; mais s'il lui plaît de choisir une profession consistant à se vendre ou à se louer publiquement, elle tombe sous le coup des règlements de police comme tous les marchands qui font appel au public.

En un mot, lorsqu'après de nombreux faits de racolage et de prostitution, la Préfecture de Police est réduite à procéder à l'inscription d'une femme, elle ne l'autorise pas à exercer le métier de prostituée elle lui dit simplement : « Vous trafiquez publiquement de votre corps, je n'ai pas le droit de m'y opposer, mais tant que vous exercerez ce métier que je ne qualifie pas et que personne ne vous oblige à choisir, vous aurez à vous faire examiner afin que je puisse vous empêcher, tout au moins, de transmettre à vos clients de hasard les maladies contagieuses dont vous serez fatalement atteinte, tôt ou tard.

« Cette obligation est-elle trop pénible pour vous ? modifiez votre genre d'existence, ayez une profession ou des ressources avouables, et dès que vous aurez cessé de vous prostituer, vous serez rayée des contrôles des visites sanitaires. »

Cela est si vrai que, dans les salles du Dispensaire, des avis placardés rappellent aux filles les conditions ci-dessus dans lesquelles elles sont inscrites, et auxquelles elles peuvent être rayées. On voit qu'il y a loin de là à *l'esclavage moderne* dont parlent si souvent les écrivains mal renseignés, trop passionnés ou intéressés personnellement à travestir les actes de la police.

C'est précisément cette théorie, que je viens d'exposer qui explique pourquoi en pareille matière, l'homme est indemne de toute tracasserie administrative ; l'homme n'est, en effet, en l'espèce, qu'un acheteur et ne se transforme pas, comme la femme, en instrument de plaisir public.

C'est la théorie exprimée dernièrement dans une séance de la Société de prophylaxie, par l'éminent sénateur, M. Bérenger, qui s'exprimait ainsi :

« Voilà une femme qui veut exercer la profession de vivre de son corps, de sa débauche ; elle fait là un choix dangereux pour la morale, pour la santé publique ; encore une fois, la femme qui fait métier de la prostitution doit être réglementée ;

« Et dans ce cas, je ne veux pas parler que des femmes, s'il y a des hommes *prostitués professionnels*, imposez-leur la réglementation.

« A eux comme aux femmes qui font métier de vendre leur corps, je dirai : *Si tu veux exercer ton horrible métier, tu dois renoncer à ta liberté ; tu appartiendras désormais à la police.* »

C'est en vertu de cette théorie que des filles mineures sont inscrites dans les conditions que je vais indiquer.

Si la police peut, en effet, interdire la présence de mineures dans un lupanar, elle ne peut s'opposer à leur prostitution au dehors.

Il est à remarquer que c'est chez les mineures que la débauche est la plus fréquente, et il est assez rare qu'une femme ait attendu l'âge de 21 ans pour s'y livrer.

Dans ces conditions, la Préfecture de Police n'a t-elle pas le devoir d'intervenir Son indifférence ne lui serait elle pas reprochée par ceux-là mêmes qui protestent contre les règlements actuels ?

Quand une mineure est arrêtée, non dans une simple râfle, — comme le dit M. Saint-George — mais bien après une longue surveillance *et la constatation flagrante de faits de racolage et de prostitution*, la Préfecture de Police commence d'abord par user de tous les moyens en son pouvoir pour la ramener au bien.

Les parents ou les tuteurs sont prévenus et engagés à mieux surveiller leur fille ; s'ils résident en province, la jeune fille est renvoyée dans son pays ; si enfin, la famille n'existe plus ou ne répond pas aux lettres qui lui sont adressées, la Préfecture de police a recours aux Sociétés de patronage qui s'occupent de la réhabilitation des femmes par le travail.

Voilà ce qui se passe lors de la première arrestation qui, hélas, n'est généralement pas la dernière ; le plus souvent, on se trouve en présence d'une fille complétement pervertie ; celle-ci, bien que ne manquant de rien dans sa famille ou dans la société à laquelle elle a été confiée abandonne bientôt cet asile pour retourner sur le trottoir où elle est attirée par la paresse, la coquetterie et l'appât du luxe dans lequel vivent les courtisanes haut cotées.

Elle se fait, naturellement, arrêter de nouveau, et cela jusqu'à ce que la famille écœurée ne veuille plus ni la recevoir, ni s'en occuper, à moins que ce soit cette famille, qui encourage son inconduite.

Voilà donc une mineure à laquelle la loi interdit de disposer d'elle-même, de

se marier sans le consentement de ses parents, etc, qui peut, librement, s'engager dans une vie infâme et semer la honte parmi les siens en se vendant au premier venu.

S'il était possible de l'enfermer dans une maison de correction ou autre jusqu'à sa majorité ce serait le véritable remède, et la Préfecture de Police serait débarrassée d'une lourde responsabilité : mais puisque la prostitution n'est pas un délit, les tribunaux ne peuvent prononcer cette mise en correction que sur la demande des parents que l'appareil judiciaire effraie toujours et qui préfèrent abandonner leur enfant aux triste sort qu'elle se réserve.

A défaut de l'internement, croit-on qu'il soit possible de laisser circuler, sans contrôle sur la voie publique, ces véritables causes d'infection et de scandale que sont les prostituées mineures ?

Certains préfets de police : Delavau, Debelleyme et autres, n'avaient pas cru devoir ordonner l'inscription des filles au-dessous de 21 ans, mais l'expérience a démontré, depuis longtemps que cette mesure, si regrettable qu'elle soit, est à défaut de mieux une nécessité devant laquelle on doit s'incliner.

C'est pourquoi la Préfecture de Police inscrit les prostituées, à partir de 17 ans si elles sont contaminées, à partir de 18 ans si elles sont saines, et cela seulement quand tous les moyens de sauvetage ont été épuisés, quand il est bien établi que ces jeunes prostituées ont la ferme volonté de ne pas s'amender.

L'inscription est d'ailleurs, entourée de garanties ; elle n'est prononcée que sur l'avis d'une commission spéciale, sorte de tribunal composé de commissaires de police et présidé par un délégué du préfet. Il est bon d'ajouter que les filles qui comparaissent devant cette commission, y font généralement étalage d'un odieux cynisme, et signent leur déchéance morale sans aucune honte, quelquefois même avec des éclats de rire.

Quant aux mineures n'ayant pas 17 ans, il en est qui se font arrêter un nombre incalculable de fois et contre lesquelles l'administration, tenant compte de leur jeunesse et du préjugé relatif à l'inscription, reste impuissante. C'est parmi elles que l'on rencontre quelques vierges sur les pratiques immondes desquelles il est inutile d'insister, et ce sont ces vierges dépravées, parfois malades, qui servent d'argument à certains auteurs pour s'indigner contre les « erreurs » manifestes ! commises par la police.

Je m'aperçois, un peu tard peut-être, que je m'étends trop longuement sur un sujet passablement scabreux ; je m'en excuse auprès de mes confrères de l'*Intermédiaire*, rejetant la faute sur le collaborateur Saint-George qui m'a entrainé à rétablir un peu la vérité sur une question assez mal connue.

La prostitution, vieille comme le monde est la source de tous les crimes ; elle ne peut, quoi qu'on fasse, être supprimée ; il faut donc s'efforcer de l'enrayer, de la canaliser, d'en diminuer les conséquences désastreuses pour la santé, la morale, la sécurité publiques, et aussi pour l'avenir de notre race.

Je crois pouvoir affirmer que les fonctionnaires de la Préfecture de Police ont, quoiqu'on dise, le sentiment des responsabilités qui leur incombent à ce point de vue, et on peut être convaincu que, connaissant, par expérience professionnelle tous les dessous des faiblesses humaines, ils savent concilier ces responsabilités avec les devoirs impérieux que leur imposent la justice et l'humanité.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Casser sa pipe (XLVI, 734). — C'était au temps où l'acteur Mercier régnait à la Gaité. Il jouait le rôle de Jean-Bart, pipe à la bouche, en bon marin. La pièce eut du succès, si bien qu'après nombre de représentations, la pipe, une fort belle pipe, fut culottée. Les titis de la salle en étaient enthousiastes.

Le malheur voulut qu'un soir, en pleine représentation, la pipe lui tomba des lèvres. Et l'acteur s'évanouit. On s'empressa de toutes parts autour de lui ; il était mort. Le lendemain, les titis s'abordèrent en disant : « Tu sais, Mercier. . — Eh bien ! — Il a cassé sa pipe hier, pour de bon. »

Et le mot resta. RABAROUST.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON. St-Amand-Mont-Rond.

XLVIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 10 Décembre 1902

38e Année — 31,^bis r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 988 — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

839 — 840

Questions

Le drame de Meyerling. — Dans *Minerva* (25 novembre), M. Adolphe Aderer publie un très émouvant et très littéraire récit du drame de Meyerling où l'archiduc Rodolphe trouva la mort. Il va de soi que la version est nouvelle : le prince aurait été tué par Botaggi, le fiancé de Mlle de Vetsera, qui assistait à ce repas, et ce serait en voulant frapper le prince qui la violentait, que, par une déviation de l'arme, la fiancée se serait tuée. Ce sont là de ces drames qu'entoure la nuit de la raison d'Etat, et nous ne pourrons connaître la vérité que de l'un des témoins, libres enfin de parler. Mais M. Aderer se pose plusieurs questions, qu'en effet, il conviendrait, au préalable, de résoudre.

Qu'est devenue la baronne de Vetsera? Qu'est devenue sa seconde fille, Hannie?

Qu'est devenu le jeune Botaggi, cousin de Marie, son fiancé, et — d'après M. Aderer, le meurtrier de Rodolphe ?

Qu'est devenu Bratfisch, le cocher, témoin de la scène ? On le dit mort fou en Amérique.

Il y aurait eu là deux autres témoins, le comte Hayos et le comte Woldstein : leur piste n'est pas perdue, mais leur silence est de commande. M.

Les manuscrits de Lakanal. — Un lecteur de l'*Intermédiaire* est-il en mesure d'indiquer des possesseurs de manuscrits de Lakanal ou de l'ouvrage imprimé du conventionnel intitulé : *Vingt-deux ans de séjour aux Etats-Unis ?*

On souhaiterait de pouvoir, à l'aide de renseignements puisés dans ces écrits, commenter des pièces autographes de Lakanal d'une rédaction mystérieuse.

Henry Jouin.

Un poème de Vermesch. — En mai ou en juin 1871, les journaux réactionnaires publièrent un petit poème étrange qui eut un succès d'horreur. C'était une chanson intitulée : *Le drapeau rouge*, qu'on prétendait avoir été trouvée parmi les papiers d'Eugène Vermesch, directeur du *Père Duchêne*, après sa fuite précipitée de Paris.

En voici quelques vers :

Ta couleur, ô drapeau symbole,
C'est la couleur du sang vermeil,
La couleur du feu, quand t'éclaire
Un rayon d'or du grand soleil !

Le refrain était :

Vive la Commune qui soûle
Ses braves bougres, de vin bleu !

Sinistre et immonde, ce chant n'était pas cependant sans mérite littéraire, et il a aussi sa valeur historique.

Ne serait-il pas intéressant de savoir qui en est l'auteur ?

Est-il de Vermesch ?

Albert Fermé.

Armoiries à déterminer : coupé d'hermine au chef de gueule. — Je possède un service complet en porcelaine de l'Inde, offert jadis à l'un de mes

grands-pères, sur lequel se trouvent les armoiries suivantes :

Coupé d'hermines au chef de gueules chargé d'un lambel d'or à cinq pendants.

L'écu en forme de bouclier est soutenu par deux rameaux de laurier et d'olivier. Il est surmonté d'une couronne murale et le cimier est formé de cinq flèches de gueules et de sable issant d'un batonnet aux mêmes couleurs.

Serait-il possible de retrouver d'où proviennent ces armoiries ?

Vicomte DE REISET.

—

Devise des Jouvenel des Ursins. — Quelle était la devise de la famille *Jouvenel* ou *Juvénal des Ursins* ? Je déchiffre sur un ancien tombeau de cette maison, au-dessus de son écu, les mots :

« Faictes..... vous.... ». JEHAN.

—

Devise sur une tapisserie. —

AVREA MEDIOCRITAS.
ΚΕΡΑΣ-ΑΜΑΛΘΕΙΑΣ
ΑΜΑΛΘΕΙΑΣ-ΚΕΡΑΣ

Ces expressions se trouvent sur une *tapisserie française* de 1500 à 1520 sur des banderoles et entre deux mains qui tiennent des cornes d'abondance remplies de fruits.

Ces devises permettent-elles d'identifier la tapisserie.

Dr R. FORRER.

(La corne d'Amalthée désigne le sujet ; il n'y a là sans doute que la légende d'un dessin).

—

Famille de Lacourtaudière. — Je désire connaître si quelqu'ouvrage contient un aperçu généalogique sur cette famille, et à défaut le titre de tout ouvrage en parlant ; ainsi qu'avoir quelques renseignements sur elle. — Je sais que Charles de Lacourtaudière, commissaire des colonies, était fils de François de Lacourtaudière, intendant ou commissaire général de la marine ; originaire, je crois, de Bayonne, et de Charlotte d'Arracq, et qu'il épousa, à l'Ile de France, Louise-Françoise-Joséphine Raux, fille d'André-Antoine Raux, commandant des troupes nationales à l'Ile de France (avant 1789). — Je serais heureux de connaître notamment, les proches collatéraux, et les ascendants des Lacourtaudière ci-dessus, ains que les armoiries de cette famille.

Dr HENRI DU R. PHÉLAN.

—

Famille de Xhenemont. — Je serais très heureux d'avoir quelques renseignements sur la famille de Xhenemont. Cette ancienne famille de la Hasbaye porte : *d'azur à la bande d'or accompagnée de 6 merlettes du même, rangées en orle.*

Les livres consultés à la Bibliothèque nationale ne m'ont pas permis de remonter plus haut que François-Joseph de Xhenemont qui épousa, en 1775, Marguerite-Claire Zolet. C. B.

—

Famille de Faventine. — Peut-on donner les armoiries et quelques sources de renseignements sur cette famille dont était, en 1790, M. de Faventine, fermier général, rue d'Antin, à Paris ; et Agathe de Faventine, mariée en 1752 à Jean-Louis Fabre de Montvaillant ?

JEHAN.

—

Familles Pioche de la Vergne, Beaugé, du Parc, des Perien. — Je serais mille fois obligé que l'on voulût bien me dire : 1° Si la famille Pioche de la Vergne à laquelle appartenait Marie-Madeleine, femme de François de la Fayette, avait la même origine que les Pioche, sires d'Osnay en Nivernais, et quelles étaient les armes de cette famille Pioche de la Vergne ?

2° Quelles étaient les armes de la famille de Beaugé (Bretagne) à laquelle appartenait Guillaume de Beaugé, sgr de Beaugé et de Vaudequy, époux de Françoise de Tehillac.

3° des du Parc sgrs de Launay et de Crenolle.

4° des Perien sgrs de Boisteillac, dont Toussaim de Perien époux de Louise de Quengo. T.

—

Boisguéhenneuc. — Un obligeant collègue de l'*Intermédiaire* pourrait-il m'indiquer :

1° A quelles familles se sont alliées les filles de la maison de *Boisguéhenneuc*, au XVIIe siècle et fin du XVIe ?

2° Les sources *autorisées* à consulter sur la question ?

3° S'il existe un travail généalogique récent sur les Boisguéhenneuc, et quel

est leur lieu d'origine ? Situation des fiefs possédés ? Représentants actuels ?

CAM.

—

Quièvremont de la Motte. — Le lieu de la naissance et celui de la mort de Quièvremont de la Motte, médecin, correspondant de Danton, mentionné à diverses reprises dans les *Origines de la France contemporaine*, de Taine, et dans l'*Etat de Paris en 1789*, de M. Monin, sont-ils connus, et a-t-on publié ailleurs des détails biographiques le concernant ? Quel était le nom de sa femme ?

HAUTENCLEF.

—

Delattre. — Augustin Henri, peintre animalier, né en 1801, et *Billy*, Léon, né en 1827, ont exposé à de nombreux Salons ; le premier, de 1824 à 1875 ; le second, de 1853 à 1877. En quels lieux et à quelles dates sont morts ces deux artistes ?... Merci, d'avance, au collègue qui voudra bien donner les renseignements demandés.

CH. REV.

—

A propos de Gassendi. — Je remercie d'avance le ou les collègues qui pourraient me dire où était située la demeure de Gassendi, le maître dont l'influence fut si grande sur l'esprit de Molière. Il serait intéressant de savoir où le philosophe épicurien réunissait ses élèves : Molière, Chapelle, Bernier, Cyrano de Bergerac... Et si, par hasard, quelque vestige subsiste encore (?) de cette maison, quel est le moliériste qui n'y ferait pas un pieux pélerinage ?

L. BAILLET.

—

Manifeste du prince de Condé. — Il a été publié et distribué, en 1799, un imprimé portant en tête : *Louis Joseph de Bourbon, prince de Condé, aux Français.* — Je ne le trouve cité dans aucune des biographies que j'ai lues de ce prince de Condé, ni même dans Thiers (*Histoire de la République française*), ni dans des ouvrages sur l'émigration, entre autres celui de Forneron, ni dans Taine. — Pourrait-on m'indiquer où je le verrai cité, et où j'en aurai le texte ? Je parle de celui de 1799 et non de celui de 1790.

HAUTENCLEF.

—

Le masque de Robespierre. — Lady Morgan écrit, dans son *Voyage en France*, que le baron Denon conservait, dans sa collection, le masque de Robespierre, pris sur la tête coupée du célèbre conventionnel, avant « la lividité de la mort ».

Quelle foi peut-on ajouter à cette assertion ? Comme si, après l'exécution de Robespierre, il s'était trouvé là un praticien quelconque pour modeler le masque du guillotiné.

RIP-RAP.

—

Compagnons de Jéhu ou de Jésus. — Il paraît qu'il n'y a jamais eu, après thermidor, de Compagnons de *Jéhu*, mais bien des Compagnons de *Jésus*. On sait que des jugements assez nombreux sont intervenus contre ces Compagnons, notamment à Autun, à Issingeaux et à Roanne. Pourrait-on me dire :

1° Si, d'après quelques-uns de ces jugements ou d'autres documents bien authentiques du temps, lesdits Compagnons étaient qualifiés de *Jéhu* ou de *Jésus* ?

2° Pour quels motifs ces compagnons avaient adopté l'une ou l'autre de ces qualifications ?

3° Si cette association, dont, à coup sûr, les membres poursuivaient des vengeances contre les terroristes renversés, se composait seulement de royalistes ou de gens de tous partis et de toutes opinions, religieuses et autres ?

E.-C. GAUDOT.

—

Boulangers disciples de saint Nicolas. — Je trouve la note suivante dans le journal l'*Echo de Civray*, du 6 nov. 1902.

Mardi 4 nov. dernier, les boulangers de la ville de Civray ont été désagréablement surpris en recevant la visite de la gendarmerie. Cette démarche avait pour but de s'assurer que les *disciples de saint Nicolas* vendaient bien du pain pesant le poids voulu ; le résultat était de faire comprendre aux boulangers qu'ils ne doivent pas fabriquer des pains aux petits poids.

Je voudrais bien savoir ce que le bon saint Nicolas vient faire dans cette galère et comment les mitrons ont pris, en Poitou, saint Nicolas pour patron ? Ce qui ne manquerait pas d'être intéressant à Civray à Morthemer et dans beaucoup de localités du Poitou où le culte de saint Nicolas était très populaire.

B. DE ROLLIÈRE.

Le peintre Mégret. — Je possède plusieurs tableaux de famille, au dos desquels on lit : *Mégret,pinxit 1770.*

Ce peintre était-il connu ? cette inscription, qui fut faite à l'époque, peut-elle être considérée comme une signature ? JEHAN.

—

Le portrait du général Monnet. — Pourrait-on dire où se trouve le premier tableau du général Monnet, peint par P. Gaal, après le 17 août 1809 ?

Comtesse DE LA S.

—

Portrait de la mère Louise-Angélique de La Fayette.— Dans la vie de Louise-Angélique de la Fayette (fille d'honneur de la reine Anne d'Autriche, puis religieuse visitandine) par l'abbé Adolphe Sorin, on lit ce qui suit, à propos de la princesse Louise,fille de Frédéric V, électeur palatin, gendre de Jacques 1er, roi d'Angleterre, qui, voulant se convertir à la religion catholique, s'était réfugié à Paris, au monastère de la Visitation de Chaillot :

Elle désira suivre tout de suite les exercices de la Communauté étant toujours la première rendue au chœur..... Elle donnait le reste de son temps à la peinture et cette maison de Chaillot a conservé précieusement une douzaine de tableaux qu'elle a faits entre lesquels est celui de la mère *Louise-Angélique* de la Fayette sous la figure d'une Notre-Dame de Pitié, qui est parfaitement bien faite, quoiqu'il lui fallut user de beaucoup de stratagèmes pour que cette humble mère qui n'avait point voulu permettre qu'on la peignît, ne s'en aperçut pas. (Tiré du Manuscrit de Chaillot).

Quelqu'un de nos collaborateurs pourrait-il nous dire ce qu'est devenu ce tableau ; et,s'il existe encore, où il se trouve ? Je lui en saurais grand gré. T.

—

Prémian. — Nos savants étymologistes seraient vraiment bien aimables, et nous leur en serions infiniment obligé, s'il leur plaisait de nous donner l'étymologie du nom de ce village, Prémian, un des plus agréables de la fraiche vallée du Jaur, dans l'Hérault.

D'après Thomas : *Dict. topog.* Prémian aurait porté les noms de *Purmianum*, 1135, et Premiano, 1182.

Le *Dictionnaire des Postes* ne contient pas d'autre localité du non de Prémian.

F.

—

Plaute. — Dans une des éditions de *Gil Blas*, on trouve, en note, la phrase suivante :

Plaute, ruiné par des spéculations commerciales, fut obligé de se vendre à son boulanger, et de travailler à tourner la meule d'un moulin à bras.

Gil Blas. Livre 7, chapitre 73. — Qu'y a-t-il de vrai dans cette allégation ?

VIERZON.

—

Les livres de la Bibliothèque de Buffon. — Parmi ceux de mes livres que m'a légués mon vieil ami le docteur Gachet, d'Issoudun (un ancien de l'*Intermédiaire*) se trouve un volume de XI-208 pages, petit in-8°, avec figures gravées, relié en veau plein granité et que rend précieux une illustre provenance : *Martini Lister Exercitatio Anatomica. In qua de Cochleis, Maximè Terrestribus et Limacibus, agitur. Omnium, Dissectiones Tabulis æneis, ad ipsas res affabrè incisis, Illustrantur.* Londini : Sumptibus Sam. Smith et Benj. Walford, 1694.

Ce petit volume porte, inscrites verticalement, dans la marge intérieure de son titre, la signature autographe de Buffon, suivie de cette date : 1743, tracées à l'encre noire, et, de plus, sur sa feuille de garde, cette indication de catalogue : « N° 285, in-12. », écrite de la même main et de la même encre.

J'ai comparé, avec soin, lettre par lettre, les caractères de cette signature, de cette date et de cette annotation, avec ceux du fac-simile de l'autographe de Buffon de la grande *Isographie des hommes célèbres*, Paris, Th. Delarue, grand-in-4°, 1843, tome Ier : ils sont d'une identité absolue.

Pourrait-on me dire : 1° Si le Catalogue original des livres de la Bibliothèque de Buffon a été conservé ; — 2° Si ce catalogue porte, au n° 285, l'indication du titre de l'ouvrage ci-dessus mentionné ; — 3° Si Buffon avait pour habitude d'apposer, transversalement, sa signature, dans la marge intérieure de tous ses livres ? ULRIC R.-D.

Grammaire du patois picard. — Un américain, M. Loggie ou Logie, a publié une Grammaire du patois picard de Cachy. Pourrait-on me dire où je puis me procurer cet ouvrage ? Voudrait-on me signaler d'autres grammaires du même genre ? C. B.

—

« Maximes généralles du droict françois ». — A quelle date parut cet ouvrage qui a pour auteur le berrichon Delommeau ? GUSTAVE FUSTIER.

—

Une poésie du docteur Ricord. — Le célèbre docteur Ricord a publié un bijou de poésie, d'environ douze vers, se désolant de l'envahissement de la matière sur l'esprit et se réjouissant de voir bientôt son âme débarrassée de sa matérielle enveloppe. Voilà le fond de sa poésie.

Elle a dû être publiée, il y a 10 ou 15 ans, par un journal français.

Où la retrouverons-nous ? M.

—

Les étapes de Jean Valjean. — En parcourant le Périgord, j'ai traversé un village nommé la Chapelle Gonaguet, et je me suis souvenu que Victor Hugo, dans les *Misérables*, fait signaler par la police le passage de Jean Valjean près de ce lieu.

Victor Hugo est d'une précision bien singulière ; il dit « les Brunies, canton de la Chapelle Gonaguet, ». Cette commune n'est pas un chef-lieu de canton et les Brunies ne sont qu'un hameau, loin des routes, dans des bois à truffes creusés de ravins secs. Eloignées de tout chemin carrossable aujourd'hui encore, les Brunies ne devaient pas avoir alors le bon chemin qui passe à 1500 mètres de là et réunit Périgueux à Lisle ; Périgueux est à deux lieues.

Quelqu'un pourrait-il me dire comment ce nom des Brunies vint sous la plume de Victor Hugo ; eut-il là quelque ami, y vint-il jamais ou découvrit-il simplement ce nom en feuilletant le *Dictionnaire des postes* ? ARDOUIN DUMAZET.

—

D'où vient le mot bouquin, appliqué aux vieux livres, buch ? — Est-ce parce qu'ils étaient primitivement reliés en peau de bouc ? est-ce pour une autre raison ? Dr B.

Les sots depuis Adam sont en majorité. — Quel est l'auteur de ce vers ? P. NIPSON.

—

Savonner. — Qu'est-ce qu'on entend par *savonner*, en argot musical ? GUSTAVE FUSTIER.

—

Chandelle. — Quel est le nom scientifique de la *chandelle*, cette boule blanche floconneuse dont chaque graine éclate en formant un petit plumet et que jeunes garçons et fillettes consultent comme un oracle ? GUSTAVE FUSTIER.

—

Cocagne. — L'origine de ce mot n'est pas connue. Mais peut-on m'indiquer où sont discutées les théories de sa dérivation ? A. G. C.

—

L'agrandissement de la Bibliothèque de l'Arsenal. — Il avait été question, en 1881 d'utiliser la façade du palais belge de l'Exposition de 1878 pour la Bibliothèque de l'Arsenal, dégagée des masures qui la déshonorent, agrandie et mise à l'alignement du boulevard Henri IV.

Que sont devenus ces beaux projets ? — ALPHA.

Instrument de musique (Facteur d'). — « Jean Hyancint Rotterbürgh, ancien faiseur des flûtes haubois et bassons, fecit à Bruxelles 1748 ». C'est ainsi qu'est signée une basse qui est dans ma famille depuis près de cent ans, vernis jaune clair. Prière à mes confrères de me dire si ce facteur est connu et quelle peut être la valeur de cet instrument. L. DE L.

—

Journal des ventes. — Existe-t-il un journal périodique donnant la liste des ventes publiques, ou particulières, d'estampes, ou gravures, en France et à l'Étranger, et lequel ? Je ne parle pas du journal des ventes de l'Hôtel Drouot qui est connu. Dr M.

Kacs, travaux du XIIIe siècle. — Quel était le genre de travaux, vulgairement appelés *Kacs*, au XIIIe siècle, pour réparer les voies publiques surélevées dans les vallées, et consolider leurs assises au voisinage des Ponts ? Ne seraient ce pas des *caissons* de bois remplis de mortier ? Dr BOUGON.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

Portrait de Jean Toubeau, maître imprimeur à Bourges, 1628-1685 (XLVI, 677). — Il existe deux portraits authentiques de Jean Toubeau, à Bourges ; l'un à la mairie, dans la salle des délibérations du conseil municipal, parmi les portraits des maires et échevins ; l'autre au musée. Ils paraissent être tous deux du XVIIe siècle et d'années différentes, si l'on s'en rapporte à l'âge du modèle qui n'est pas le même pour chacun d'eux.

L. C.

Rose Pompon (XLVI, 783). — L'émule de Rigolboche, la danseuse Rose Pompon, est morte, en sa villa de Bougival, en mars 1895.

Fille d'ouvriers, elle avait été mariée à un maçon qui s'appelait Bonzé. Elle ne lui fut pas très fidèle. Elle aimait le bal ; elle y devint la compagne de Pomaré, reine de Mabille. La fraîcheur de son teint la fit baptiser Rose Pompon par Nestor Roqueplan.

Lancée dans le monde du plaisir, elle fut distinguée et élue par un authentique hospodar, Jean Cantacuzène, qui l'emmena dans ses châteaux des Balkans. Ce prince se tua. Elle fila en Russie où elle eut une nouvelle aventure. Elle revint en France, lestée de nombreux écus. Elle s'installa à Bougival — un nom qui sonnait agréablement à ses oreilles les souvenirs de jadis. Là, sous le nom de Mme Félinet, dans la société d'un fidèle compagnon, elle acheva sa vie aventureuse. C'était une petite vieille, potelée, alerte et malicieuse, qui, volontiers et sans bégueulerie, se racontait.

Elle écrivit elle-même ses mémoires, en ce sens qu'elle mit en notes les principaux épisodes de sa vie. Mme Manoel de Grandfort lui prêta, pour les rendre présentables, l'appui de son talent.

Y.

On a corrigé l'erreur d'impression. Ego avait écrit : « Mogador *vit* toujours ». Elle vit toujours, en effet, retirée aux environs de Paris ; sa vieillesse est douloureuse.

Descendance du duc de Berry (XXXIX ; XLVI, 351, 457, 531, 598, 651, 762, 817). — Je fais ici un point d'orgue pour verser au débat quelques documents intéressants.

On sait aujourd'hui, par les *Mémoires* du général de Reiset, que le duc de Coigny alla chercher les filles d'Amy Brown et du duc de Berry la nuit du 13 février 1820 pour que leur père pût les voir avant de mourir. D'autre part, les *Mémoires* de la duchesse de Gontaut nous avaient appris que la plus jeune des filles (Mme de Charette) eut pour marraine la duchesse de Coigny, qui fut « discrète » et la recevait chez elle. J'ai donc été amené en 1881 à rechercher la postérité du duc et de la duchesse de Coigny et j'appris que le duc avait eu de la duchesse deux filles:

1° Jeanne Henriette Louise, née en 1824, mariée en 1847 au vicomte John Dalrymple Hamilton, son cousin ;

1° Georgina, née en 1826, mariée en 1850 à lord Newark Manvers.

Je m'adressai à cette dernière qui m'a honoré de la lettre suivante :

6 Tilney Street, Park Lane (*London*),
10 juillet 1881.

Monsieur,

En accusant réception de votre lettre du 8 juillet je regrette infiniment qu'il me soit impossible de vous offrir les renseignements que vous désirez, attendu que je ne possède aucune lettre ou portrait *de la première femme de M. le duc de Berry* (sic). Mon père le duc de Coigny n'a conservé que peu de lettres à l'exception de celles de sa mère.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes compliments distingués, ainsi que mes regrets de ne vous pourvoir venir en aide pour l'intéressante histoire qui vous occupe.

Georgina Manvers.

Nauroy.

*
* *

Sur le second fils de Virginie Oreille, je puis donner les détails suivants : Né à Paris le 10 octobre 1820 et mort à Neuilly, rue du Rouvray n° 10, en 1876. Il s'engagea au 9e hussards le 24 novembre 1840. Etant au corps, il se prépara à Saint-Cyr, où il entra le 16 novembre

1842. Il en sortit sous-lieutenant dans l'infanterie de marine en 1844, et permuta presqu'aussitôt avec un officier du 13e chasseurs à cheval; il passa aux lanciers de la garde, comme capitaine, en 1856; il fit en cette qualité la campagne d'Italie en 1859. En 1864, un conseil d'enquête présidé par le général du Baraïl autorisa sa mise à la retraite qu'il demandait. Il avait épousé une demoiselle Ancelle, fille d'un ancien maire de Neuilly. Il mourut, le 27 décembre 1876 ; il avait eu une petite fille qui vivait en 1866.

Maintenant, puis-je demander à notre confrère La Résie un renseignement ? Il veut bien nous apprendre que l'aîné des Oreille servit dans l'armée autrichienne. Y était-il encore en 1889, et se battit il contre son frère, capitaine dans la garde impériale française ? Pourrai-je encore demander à M. La Résie si M. le Comte de La Roche, qui servit également dans l'armée autrichienne, ne fit pas la campagne de 1859, et s'il ne se trouvait pas également d'autres Français dans les rangs des impériaux ? Par exemple, MM. de Podenas et de Lucinge n'y figuraient-il pas? UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

*
* *

Tout ce que je puis affirmer, comme le tenant de feu mon grand-père Charles, Poinsinet de Sivry, ancien notaire à Mantes, qui, jusqu'en 1860, vécut dans cette ville, en grande intimité avec Georges Brown, c'est que celui-ci, malgré sa réserve bien connue, se déclarait formellement le fils du duc de Berry, et que la chose était généralement admise en ville comme vérité indiscutée.

DELAMUSTIÈRE.

*
* *

Je retrouve, dans d'anciens papiers de famille, de l'époque même de la Restauration, sur les amours du duc de Berry avec Virginie Oreille, ce Huitain, d'une large écriture un peu jaunie, et que j'ai tout lieu de croire resté *inédit* :

Le bon Duc fut des plus féconds.
Il était pour la bagatelle :
C'était là son unique fonds.
La Cour s'en formalisa-t-elle,
Quand vint ce petit prince-là ?
« Pour le coup, voilà la merveille,
Dit Louis Dix-huit à Du Cayla :
Nos enfants sont faits par l'*Oreille !* »

Pour copie conforme : TRUTH.

*
* *

Il existe, de la seconde des filles du duc de Berry et d'Amy Brown, Mme Louise-Marie-Charlotte, comtesse de Vierzon, baronne Athanase de Charette, née en 1809, un gentil petit portrait lithographié signé « Carrière 1833 ». — « Dessiné d'après le tableau original. Lithog. de Delaunois. A. Paris, chez Boblet, quai des Augustins, 29 ».

Dans ce portrait, de 11 cent. de haut., sur 10 de large., tiré sur une feuille grand in-4°, la toute jeune baronne, qui a plutôt l'air d'une fillette que d'une femme, est représentée en buste, vue de face, souriant légèrement des yeux, le corps un peu tourné à gauche, la tête nue avec la coiffure à marteaux et à coques de 1830, la robe décolletée, froncée sur la poitrine, les manches courtes à gros ballons sur les épaules, et les bras nus.

Par suite d'une erreur du graveur en lettres, la légende, fautivement, donne à la jeune baronne le titre de « Comtesse Louise d'Issoudun », au lieu de celui de Comtesse de Vierzon qui était, officiellement, le sien.

Le nom de « Comtesse d'Issoudun » appartenait à sa sœur aînée, Mme Charlotte-Marie-Augustine, née en 1808, qui devint comtesse de Faucigny-Lucinge.

J'ignore s'il existe également, de cette dernière, un portrait lithographié.

Si, par un hasard, le petit portrait que je signale est rare et ne se trouve pas au Cabinet des Estampes, je me ferai un plaisir de confier mon exemplaire à un photographe d'Issoudun, M. Guillon, rue de l'Horloge, qui le reproduira pour ceux de nos confrères qui en pourront désirer des épreuves, du format de la lithographie originale. ULRIC R.-D.

—

Armoiries de la famille Joulet de Chatillon (XLIII). — La réponse donnée à ma question et dont je remercie P. le J (XLIII, 358) se rapporte à une famille Jouley, de la Bresse. La famille Joulet qui m'intéresse, originaire de Picardie, où jusqu'à la fin du xve siècle, elle possède les seigneuries de Belival, de Beaurain et de Beaureinel lez Guessard, vint s'établir au xvie siècle dans le Mantois, près de Rosny, où elle fit l'acquisi-

tion de la terre de Châtillon dont elle prit le nom. Un de ses membres l'abbé François Joulet, aumônier et prédicateur du roi Henri IV, chanoine, chantre, puis doyen du chapitre d'Evreux, coadjuteur de Nicolas de Briroy, évêque de Coutances, fut le *véritable* fondateur de l'hospice des Incurables de Paris. Je cherche les armoiries de cette famille ; je suis certain qu'elle en posséda. Je les ai vainement cherchées à la Nationale où cette famille a son dossier (dossiers Bleus) à Mantes, à Evreux, à Saint-Lô. Avec les détails cités plus haut, peut-être serai-je plus heureux, si ma question a la chance de tomber sous les yeux d'un intermédiairiste ou d'un [illegible]diste picard. H. DE G.

—

Armoiries à déterminer : de gueules au sautoir d'or (XLVI, 672). — Le premier écu porte bien les armes des Le Féron, et je ne crois pas qu'une autre famille en possède d'assez semblables pour qu'il y ait doute sur ce point.

Pour le second écu, le livre de généalogie de cette famille ne donne nulle mention d'alliance avec les Hamel, mais on y voit des armoiries absolument semblables à celles dont il est question. Ce sont celles de *Marguerite Gallard*, épouse de *Hiérosme le Féron*, écuyer, seigneur d'Orville, et de Louvre en Parisi, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, président des enquêtes au Parlement et prévôt des marchands de Paris. — La dite Demoiselle Gallard fut plus tard remariée à Claude du Prat, chevalier seigneur de Planville. « Elle fut inhumée le 20 décembre 1702, en l'église du couvent des P.P. « Récollets du Faubourg Saint-Laurent, en « la chapelle dédiée à sainte Marguerite, « au dessus de laquelle chapelle sont ses « armes en accolade de celles dudit feu « sieur le Féron son premier mari. » Cette dernière phrase est copiée mot à mot dans la généalogie (1770).

La vie de Marguerite Gallard et celle de son mari Hiérosme le Féron sont très curieuses : M. le Féron d'Eterpigny (66, rue d'Abbeville, Compiègne) fournirait très volontiers tous les détails possibles, à la personne qui s'intéresse à cette question.

Vte DE HENNEZEL D'ORMOIS.

—

Armoiries à déterminer : d'argent à un quintefeuille (XLVI, 450, 571, 681). — Les armoiries de Bruc, qui sont *d'argent à la rose de six feuilles de gueules boutonnées d'or*, sont mal dessinées lorsque l'écu ne contient qu'une quintefeuille de gueules (1).

Le comte P. A. DU CHASTEL.

*
* *

— La famille Renouard de Sainte-Croix, en Franche-Comté, Bourgogne, etc., porte : *d'argent à une quintefeuille de gueules* ; il reste à savoir si elle s'est alliée aux Quengo de Bretagne P. LE J.

—

Armes à retrouver (XLVI, 617). — A part la famille Tascher, dont le surnom est bien connu, je trouve dans mes fiches de fiefs deux familles du Poitou qui firent enregistrer leurs armes à l'*Armorial Général* de 1696, savoir : Brisson de la Pagerie : *D'azur à trois fusées d'argent* ; Chauvière de la Pagerie : *Parti au : 1 d'or à trois roses de gueules ; au 2 d'azur au chevron, surmonté de trois étoiles et accompagné en pointe d'une linotte, le tout d'argent.*

La famille de Guyonvelle, en Franche-Comté, dont le nom patronymique est Le Bœuf, portait : *De gueules au lion d'argent.* P. LE J.

—

Taxe des archevêchés, abbayes, etc. (XLVI, 451, 685). — Il y a lieu de croire que, pour la taxe perçue en cour de Rome, au milieu du XVIIIe siècle, le florin avait la valeur du florin de Hollande, qui représentait 2 fr. 03 c. de notre monnaie actuelle. X.

—

Charte normande (XLVI, 226, 299 461). — ..... *nonobstant clameur de haro, chartre normande*, etc., formule fréquente dans le COUTUMIER de Normandie.

Rollon — *le duc Rou* — au IXe siècle, adapta aux *Coutumes de Normandie* la forme de clameur suspensive, qui a gardé son nom en Angleterre.

Guillaume-*le-Conquérant* — premier Duc Roi — en éprouva les effets, au moment d'être mis au tombeau. Alors que, parti en guerre contre Paris, il venait d'enlever Mantes-*la-jolie*, il tomba si mal à bas de cheval, qu'il alla rendre l'âme à

(1) L'*Annuaire de la Noblesse de France* pour 1901 se trouve à Paris, quai Voltaire, 9, chez M. Honoré Champion, et rue de Fontaine 25, au bureau du dit Annuaire.

Rouen. Ensuite, ramené, à Caen, on descendait son corps, dans une fosse, au milieu du chœur de l'église Saint-Etienne, édifiée peu auparavant par ses soins, quand, s'ajoutant aux voix liturgiques, retentit, volente, la fameuse clameur : *Haro ! Haro ! Haro !*

L'assistance bousculée : « Clercs et évêques, s'écria un bourgeois, qui se précipitait, ce terrain est à moi. Mgr Guillaume m'en a dépossédé de force, pour bâtir l'église. Je réclame au nom de Dieu : *Haro ! Haro ! Haro !* »

Grand émoi ! les chants funèbres se taisent et la rumeur publique, appuyant le dire d'Asselin, les évêques, avant de continuer les prières, lui comptent soixante sous, en paiement de la place de la tombe et font promesse d'indemnité, pour le reste de ses revendications. A ce prix seul, *le Conquérant* put goûter le repos suprême.

Houard, le jurisconsulte normand, définit ainsi cette clameur, puissante assez, pour faire échec, jusque dans le sanctuaire au pouvoir de l'Eglise, maîtresse souveraine : « Le Haro est une voie introduite pour arrêter l'accomplissement de ce qui porte atteinte à la liberté de nos personnes ou cause dommage à nos biens, lorsqu'il y a péril dans le délai ».

Cette coutume, sans effet, maintenant, en Normandie, où le *référé* la remplace, a toujours force de loi, dans les îles anglo-normandes.

En 1872, un tenancier, d'une paroisse de Jersey, s'estima lésé, par l'ouverture d'une route publique à travers sa propriété. S'étant rendu sur le lieu visé, il se mit à genoux et les bras en croix, s'écria : « *Ah ! Rollon*, mon duc et mon prince, on me fait violence ! Je demande justice : *Haro ! Haro ! Haro !* »

A ce cri, les terrassiers, cessant tout travail, déposèrent leurs outils. Prévenu, le connétable de la paroisse courut, à Saint-Hélier, quérir en hâte les membres de la cour et, peu après, les seize magistrats, perruques à marteaux en tête, revêtus de leurs robes rouges, arrivèrent en voiture, avec le bailli et le procureur général. Le tenancier avait mis toute la Justice en mouvement précipité, allure essoufflante pour une vieille dame — boiteuse, souvent ; d'une sage lenteur, toujours. La cause, entendue sur place, les juges délibérèrent sans désemparer et donnèrent gain de cause au plaignant qui, s'il avait succombé, aurait encouru une peine excessive.

et ç'aurait été justice !

Cela se passait, en effet, sur les coups de midi, où l'on ne dérange pas impunément d'honnêtes appétits, qui vont se mettre à table, sollicités par la bonne odeur des plats.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Pièce d'or espagnole (XLVI, 673). — Cette pièce d'or n'est pas rare ; elle s'appelle *onza*. Sa valeur intrinsèque, en or, est de 80 francs. Mais les Espagnols la paient 82 fr. Les *onzas* de Carlos III et Carlos IV sont un peu plus recherchées et valent 84 francs. OROEL.

—

Pièce d'or vénitienne (XLVI, 507 640, 683, 774). — J'ai depuis longtemps cette pièce montée en épingle de cravate, elle m'a coûté 35 francs, à Milan. C'est la plus ancienne pièce de 20 francs connue, un peu antérieure à celle de Bonaparte premier consul

La face porte un buste de Minerve casquée, profil à gauche, lauré, rappelant l'avers d'un jeton en bronze pour l'échange des assignats que l'on peut trouver dans l'Atlas de Millin (planche XVI, 55). En exergue ; l'ITALIE DÉLIVRÉE A MARENGO, d'où le nom de *Marenghe* qu'on donne encore en Toscane aux pièces de 20 francs Au dessous du buste, les initiales du graveur. A. L. Au revers, au milieu d'une couronne, on lit en très gros caractères : 20 FRANCS *L'an IX* En exergue : LIBERTÉ. EGALITE, et au revers : ERIDANIA. C'est la pièce de 20 francs de la République Cisalpine. Elle a le même poids que la nôtre, mais est un peu plus mince et plus grande.

MARCELLIN PELLET.

—

Vignettes révolutionnaires devenues ex-libris (XLVI, 619, 683, 800). — On a de nombreux exemples de vignettes diverses employées d'abord, pour leur usage spécial et usagées ensuite, comme marques de propriétés de livres.

Au xve siècle, Bertrand de la Tourblanche employait ainsi une vignette d'illustration d'un livre, suivant que l'a démontré le travail de M. Delisle sur ce docte personnage.

On connaît du même usage, des marques d'imprimeurs, des armoiries de mandements ou de lettres d'évêques, des portraits, des cachets de cire et à pâte, des têtes de lettres diverses, des frontispices de livres, etc.

Une vignette révolutionnaire a pu faire double service. Ces pièces étaient tellement dans l'usage et dans l'esprit de l'époque que plusieurs célébrités s'en sont fait graver spécialement pour leurs livres, ainsi qu'on a pu le voir, à l'exposition de 1900, à la vitrine de M. Gruel. Ceci dit, on comprend aisément qu'un général d'armée pouvait, par esprit d'économie, se servir d'une vignette qu'il avait déjà payée cher, fût-elle collective comme celle entre le général Ernouf et le comité de Salut public. BIBLIO.

—

Foullon de Doué (XLVI, 343, 467, 584). — J'ignore si l'ex-libris de Foullon de Doué existe à la Bibliothèque nationale, mais l'un de mes amis possède un ex-libris dont il m'autorise à donner la description :

Cet ex-libris, de l'époque Louis XVI, porte, au-dessus du blason, en caractères manuscrits de l'époque : « Foullon d'Ecotier ». Les armes sont :

De gueules à la croix (de Calvaire) d'argent accostée de deux léopards affrontés d'or sur une motte de... (argent probablement?)

Ecotier, commune de Louresse (Maine-et-Loire) était un fief relevant de la baronnie de Doué.

Etait-ce l'ex-libris de la Bibliothèque de Joseph-François Foullon qui fut la première victime de la Révolution ? C'est probable.

La gravure est bien exécutée et le fond de la plaque avait été buriné de façon à ce que l'ensemble du cartouche gravé eût l'air de sortir d'un fond nuageux dégradé.

D'autre part, *l'Armorial général de l'Anjou*, de Denais (Tome II, page 55), porte :

1°) *Foullon de la Croix — de Doué — des Basses Minières...* dont Joseph, intendant des finances en 1771, pendu par les révolutionnaires : *d'argent à trois chapeaux de sable posés 2 et 1, accostés d'or et un chapeau de sinople.* (Manuscrit, page 1280).

2°) *Foulon* : *de gueules, à la croix (de calvaire) d'argent accostée de deux léopard affrontés d'or.* (d'Hozier, mss 993)

On voit par ces deux citations qu'il n'est pas question de la motte sur laquelle reposent les pièces de l'écu et cependant elle est très bien figurée sur l'ex-libris.

DANIEL PROUST.

—

Les descendances princières (XLV ; XLVI, 89, 252, 416, 575). — La famille du Chastel de la Howardeie descend légitimement de saint Louis depuis 1615. Voici la filiation :

Blanche *de France*, fille de saint Louis, épousa, en 1266, Fernand d'*Espagne*, dit *de la Cerda*, prince royal de Castille et de Léon

Leur fils, Fernand, épousa Juana *Nugnez de Lara*.

Leur fille, Marie d'*Espagne*, dite *de la Cerda*, épousa, en 1336, Charles II *de France-Valois*, comte d'Alençon et du Perche, autre descendant de saint Louis par Philippe III le Hardi

Elle fut mère de Pierre II, comte d'Alençon et du Perche, créé duc d'Alençon, mort en 1404, après avoir épousé, le 20 octobre 1361, Marie de Chamaillart, vicomtesse de Beaumont-au-Maine.

Leur fille, Marie *de France-Valois*, dite *d'Alençon*, née en 1373, dame de Mayenne et d'Elbœuf, épousa, en 1389, Jean VII, comte d'Harcourt et d'Aumale, vicomte de Châtellerault.

Leur fille, Marie *d'Harcourt*, comtesse dudit lieu et d'Aumale, dame de Mayenne et d'Elbœuf, d'Aerschot et Bierbeke, épousa Antoine *de Lorraine*, comte de Vaudemont et de Guise, sire et baron de Joinville.

Leur fille, Marguerite *de Lorraine*, dame d'Herschot, Bierbeke, Héverlé, etc., épousa, le 5 octobre 1432, Antoine *de Croy*, sire de Croy et d'Airaines, etc.

Leur fils, Jean *de Croy*, chevalier sire du Rœulx (Hainaut) épousa Jeanne *de Crecques* (ou Cresecques, à Louches, Artois) dame dudit lieu et de Clarcques-lez-Thérouanne.

Leur fils, Jean *de Croy*, chevalier, sire de Crecques, de Clarcques, etc., épousa Eléonore de Thiennes, dame de Lombise, Rebecq, etc.

Leur fils, Eustache *de Croy*, chevalier, seigneur de Crecques, Clarcques, Rebecq,

épousa Anne de Northoud, dame et baronne de Bayenghem, etc.

Leur fille, Jeanne-Lamberte de Croy, épousa, par contrat passé au château du Rœulx, le 26 octobre 1614, Antoine du Chastel de la Howarderie, chevalier, vicomte de Haubourdin et d'Emmerin, baron d'Espierres et de Petit-Eyne, sgr de la Howarderie, etc.

Leur fils, Robert-François, né au château de la Howarderie, le 8 septembre 1615, auteur de toute la famille actuelle.

Le Cte P. A. du Chastel.

Famille de Monteilles (XLIV). — 1724. Philippe de Monteilles, chevalier de l'ordre, à Lisores (canton d'Orbec).

1760 Louis-François-de Monteilles, vend la fiefferme et plein fief de Lisores, dit quartier aux Anglais.

1680. Mariage de Louis-François Jacques de Monteilles, demeurant à Lisores, avec Marie-Catherine Périnne. G B.

—

Famille d'Antin (XLVI, 620.748).— Ma cousine, la comtesse douairière d'Antin, quand je lui ai demandé, il y a plusieurs années, si les d'Antin de sa famille, étaient des d'Antin ducs et pairs de France, m'a écrit seulement, qu'elle savait par les papiers qu'elle possédait, que son mari était descendant de Messire Henry, marquis d'Antin, seigneur de Saint-Pé et de Hon, né le 21 janvier 1719 chevalier de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du roi, son lieutenant des ville et château de Brest. — Il épousa le 31 mai 1740, Elisabeth de Sablé ; d'où :

I. Bertrand, marquis d'Antin, chevalier seigneur de Saint-Pé et de Hon, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, major des vaisseaux, habitant en son château de Hon, paroisse de Gamarde, (Landes), marié le 9 décembre 1734, à Elisabeth-Angélique de Mondenard de Roquelaure.

Ils eurent ceux qui suivent plus bas :

II. Marthe, mariée à M. de Lomné, le 25 juillet 1781.

A Guillaume, marquis d'Antin, fils de Bertrand, né le 12 novembre 1785, marié à Jeanne de Fesca, d'où :

Pierre Henri d'Antin, mort en 1887 sans alliance, et de Emilie d'Antin, mariée à M. Perrotte, officier d'infanterie.

B. Victorine, née le 10 mai 1787, morte en bas âge.

C Pierre-François-Emile, comte d'Antin, qui continue la descendance, né en 1793, marié à Marie-Mathilde Flore, chevalier de Fontainemarie, eut : (*a*) Guillaume-Adolphe, marquis d'Antin, marié à Louise Feuillerade, d'où : Emile, marquis d'Antin, chef actuel de la maison de Hon de Saint-Pé, né le 25 février 1855, épousa, le 12 avril 1884, Suzanne Pouydebat; d'où : Marie Louise, née le 28 juin 1885, et Marcel né en janvier 1886, mort 1891. (*b*) Emilie mariée en 1856, à Léon Montouroy. (*c*) Ignace-Marcel Déodat, comte d'Antin, père d'André, (futur marquis), Marie-Anne et Fabienne d'Antin ; ces trois dernières personnes existent ainsi que leur mère.

Pour répondre entièrement à la question de mon aimable collègue M. Pierre Meller, il reste à trouver l'origine du premier ancêtre que j'ai nommé, des ci-dessus ; mais je ne sais rien de plus.

Baron Maxime Trigant de Latour.

—

Pierre Le Vacher (XLVI, 675 806) — Ce missionnaire, établi à Alger, y était le vicaire apostolique de la congrégation de Saint-Lazare qui remontait, dans cette ville, à saint Vincent de Paule, lequel y avait subi les rigueurs d'une dure captivité, ayant été pris sur mer par des corsaires. En 1683, lors du bombardement d'Alger par l'illustre du Quesne, il fut mis en représailles barbares et par l'ordre du pacha d'Alger, Meze-Motto, à l'embouchure d'un énorme canon qui se trouvait sur le Mole et qui avait été fondu, en 1542, par un vénitien. Ce canon monstre avait près de 7 mètres de long ; sa portée était de 2500 toises, ce qui était beaucoup pour l'époque On l'appelait *Baba Merzoug*. Lors de l'entrée des Français, à Alger, en 1830, il a été transporté à Brest et érigé en colonne, le 27 juillet 1832 (On l'y voit toujours).

On trouve des détails sur le père Le Vacher, dans ce curieux et rare ouvrage in-12, page 125) : *Voyage pour la rédemption des captifs aux royaumes d'Alger et de Tunis*, fait en 1720 par les Pères François Comelin, Philémon de la Motte et Joseph Bernard de l'Ordre de la Sainte-Trinité, dits Mathurins, Paris, 1721. Qu'i

me soit permis d'ajouter en passant que présidant, les hivers, à Alger depuis 1886 je recueille avec patience tous les anciens documents concernant cette capitale (plans, vues, curiosités, portraits, etc.). Mais je crains bien que tout ce que j'ai collectionné avec soin reste inédit et, peut-être, perdu un jour ! Il est regrettable de le dire ; mais publier un bel ouvrage d'érudition sur Alger serait, probablement, perdre son temps et son argent. Cette ville, si intéressante est bondée d'une population cosmopolite qui, forcément, ne s'intéresse guère aux choses de l'érudition ; aussi, le bel Alger n'a-t-il aucune publication d'art et d'archéologie réellement digne de lui ! AMBROISE TARDIEU.

***

Ce consul-missionnaire d'Alger, qui fut tué en 1683, a-t-il quelques liens de parenté avec Jean-Antoine le Vachet, prêtre de la ville de Roman, en Daûphiné, « Instituteur » du Séminaire de l'Union Chrétienne, décédé à Paris, le 6 février 1681, à l'âge de 78 ans ?

L. DE LA GODRIE.

—

Existe-t-il des descendants de la famille de Montaigne (XLIV). — Je crois pouvoir affirmer que M. Gustave Saige, d'origine girondine, conservateur des Archives, bibliothèques et musées de la principauté de Monaco, est de l'estoc du célèbre auteur des *Essais*. Il possède même en son palazzetto de la rue du Tribunal un ancien portrait de ce philosophe. A. S.

—

Tuberculeux et phtisiques célèbres (XLV). — Molière paraît avoir succombé à la suite d'une hémoptysie symptomatique d'une tuberculose pulmonaire. Voici ce qu'on lit dans le Registre de La Grange, à la date du vendredy 17° février 1673 :

Le même jour, après la comédie, sur les dix heures du soir, monsieur de Molière mourut dans sa maison, rue de Richelieu, ayant joué le rôle dudit *Malade imaginaire*, fort incommodé d'un rhume et fluxion sur la poitrine qui lui causait une grande toux, de sorte que dans les efforts qu'il fit pour cracher, il se rompit une veine dans le corps, et ne vécut pas demi-heure ou trois quarts d'heure après la dite veine rompue.

Jean Bernier, médecin de la duchesse d'Orléans, se faisant l'interprète de l'allégresse du corps médical auquel cette mort parut un châtiment céleste, souhaitait plaisamment que Molière « eût moins échauffé son imagination et sa petite poitrine ».

Molière était malade et il se sentait mourir quand il écrivit le *Malade imaginaire*. « Vous n'avez qu'à considérer cette tristesse, ces yeux rouges et hagards, ce corps menu, grêle, noir.. » Hélas ! c'était Molière, et lui-même faisait son portrait. Michelet, l. VIII. ch. IX.

N'est-ce point à une forme chronique de la tuberculose que succomba le poète Léopardi ? Certains passages de sa correspondance le laisseraient croire, et cette opinion semble corroborée par diverses indications tirées de l'Introduction remarquable de M. Eugène Carré aux Œuvres de Giacomo Léopardi.

A. LAMOUREUX.

***

Sur la Malibran, voir *Le Curieux*, I, 46, 317).

Sur Millevoye, consulter le joli volume intitulé : *Poésies de Millevoye, avec une notice par M. de Pongerville, de l'Académie française*, 1843, in-18, Charpentier, 29, rue de Seine.

Millevoye a eu un fils qui a eu deux fils ; l'un des deux est bien connu, c'est M. Lucien Millevoye, député.

NAUROY.

—

Joseph Sauveur, savant du XVII° siècle (XLVI, 675). — Voir Didot Hœfer ou la *Grande Encyclopédie*. — Joseph Sauveur, né à La Flèche le 24 mars 1653, mort à Paris le 9 juillet 1716. Sourd-muet jusqu'à l'âge de sept ans. Venu à pied en 1670, à Paris où il donna des leçons de mécanique et de mathématiques

Ses nombreux et importants mémoires de physique ont fixé la théorie des battements et de l'acoustique musicale

Voir : Fontenelle *Eloge de Sauveur*, 1716. — Montucla. *Histoire des mathématiques*.

Bibliothèque Nationale. Manuscrits. Nouvelles acquisitions françaises. — Traité de la théorie de la musique, par M. Sauveur 1697. (n° 4674).

Ancien supplément français. — Elémens de géométrie, par M. Sauveur, professeur

royal, maître de mathématiques de Mgrs les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry, 14737.

Géométrie pratique, par le même, 14.738.

Abrégé de Méchanique, par M. Sauveur, professeur royal, maître de Mathématiques de MM. les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry, 14.752.

Bibliothèque de l'Arsenal. Manuscrits de Joseph Sauveur. — 2.527. Traité d'arithmétique.

2.528. Même ouvrage.

2.532. Elémens de Géométrie à l'usage des enfans de France.

2.533. Géométrie pratique.

2.534. Même ouvrage que le n° 2.532.

2.535. Géométrie pratique.

2.536. Même ouvrage.

VIEUJEU.

*
* *

Un article assez long sur ce savant se trouve dans le *Nouveau dictionnaire historique et portatif* par une *Société de gens de lettres*, tome IV, Amsterdam chez Marc-Michel Rey, libraire, 1769. Je puis en envoyer copie à M. L. C. de la M., s'il le désire.

O. D.

—

Le marquis de Létorière (XLV ; XLVI, 587). — Voici ce que nous apprend le chevalier de Courcelles. T. IV de son *Histoire généalogique et héraldique des Pairs de France et des grands dignitaires de la couronne, des principales familles nobles du royaume*, MDCCC. XXIV. pp. 4 et 5 de la généaologie des Prévost, seigneurs puis comtes de Gagemon et d'Olbreuse, en Poitou et au Pays d'Aunis.

René Prévost, écuyer, seigneur de la Roche, de Brulain, de Prahecq (Deux-Sèvres), de Grand Viron, de Ligny, de la Forest-Naideau, etc. épousa, le 26 octobre 1563, Françoise Vigier, fille de feu noble homme Olivier Vigier, seigneur de Feisses, et de Jeanne Gombauld de Plassac. De ce mariage sont provenus :

1° Théophile Prévost, chevalier, seigneur de la Roche, de Brulain, de Grand Viron et de la Vallée, châtelain de la Châtellenie, terre et seigneurie de Prahecq. Il continua la branche aînée des Prévost, connue depuis sous la dénomination des seigneurs et marquis de l'Etorière. Elle s'est éteinte dans la personne de Messire Louis-Armand Prévost, chevalier, seigneur et *Marquis de l'Etorière*, connu sous le nom de *beau Marquis de l'Etorière*, colonel au régiment des gardes françaises, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, mort de la petite vérole, sans avoir été marié, à Versailles, n'ayant pas voulu abandonner la cour, lorsque le roi Louis XV fut atteint de cette cruelle maladie.

2° Charles qui continua la postérité.

Le petit-fils de ce dernier, Louis Prévost, seigneur de Gagemon et autres lieux, était le proche parent de la comtesse de Reuss, (Eléonore Desmier, épouse du duc de Brunswick), Louis Prévost était le grand oncle du marquis de l'Etorière ; mais ce dernier, appartenant à la branche aînée de la famille, ne descendait nullement, à ma connaissance, des d'Olbreuse, alliés seulement à la branche cadette. — Je serai heureux si ce renseignement peut compléter l'intéressante communication du confrère Léda.

C. DE ST-M.

—

Raparlier (XLIV ; XLV). — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur *Julie*-Louise-Josèphe *Raparlier*, mariée avec Charles-*Antoine*-Léopold *de Béthune de Liers*, lequel décéda, à Béthune, le 7 mai 1786. On recherche principalement le nom des parents de Julie Raparlier.

Dans un document de famille, on a retrouvé la relation d'un acte concernant Georges *Raparlier*, et Antoine *Raparlier*, tous deux étant au service de la France. Le premier épousa une demoiselle *Bourdon*, et le second une *du Coin*. On trouve ces deux frères en 1701, à Ath, en Hainaut. Quelque aimable lecteur pourrait-il me donner la plus petite indication concernant ces deux frères, certains auteurs les ayant signalés comme étant *vaillants serviteurs de la France* ?

On cite encore un *Raparlier* comme conseiller à l'ancien parlement de Flandre. Merci à l'obligeant lecteur qui me renseignera.

A. LECLERCQ.

—

Froulay-Tessé (XLVI, 731. — Je lis dans le *Dictionnaire statistique de la Sarthe*, par Pesche, article *Lavardin*, que René Mans VI de Froullai, comte de Tessé, marquis de Lavardin, etc., décédé après son retour de l'émigration, n'a pas

laissé d'enfants de son mariage avec Adrienne-Catherine de Noailles. O. D.

—

Du Bousquet de Caubert émigré (XLVI 396,589,752).—Je remercie vivement « Un rat de bibliothèque » de son intéressante réponse. Je lui serais très reconnaissant s'il voulait bien la compléter en me donnant quelques renseignements sur la famille de ce du Bousquet de Caubert. C. B

—

Le comte de Nantouillet (XLVI, 671,812).—De son mariage avec une demoiselle de Damas, le Cte de Nantouillet eut une fille mariée au Cte de Montsoreau (de la maison de Sauches, frère du Mis de Fourzel) dont est issue la Ctesse de La Ferronnays. La famille de La Ferronnays descend donc en directe ligne du Cte de Nantouillet. L. C. D. L. H.

*
* *

Le personnage connu sous ce nom, à la Restauration, s'appelait Lallemant. Une pièce de 1791 porte sa signature : « Alexandre-Marie Louis-Charles Lallemant, cy-devant comte de Nantouillet ». Des lettres sont signées en 1817 : « le Cte de Nantouillet, lieutenant général ».

C'est donc au nom Lallemant qu'il faudrait rechercher les descendants directs, — s'il en existe aujourd'hui. X.

—

Robert Schumann (XLVI, 620). — Sans doute M. Raymond Duval, qui vient de publier une traduction de mélodie de Schumann, pourrait renseigner M Japhet. M. Duval demeure 25, quai Voltaire.

A Hamon.

*
* *

Consulter la Bibliographie qui se trouve à la fin de l'article sur ce compositeur, dans la *Grande Encyclopédie*.

G. M X.

—

Le dessinateur Abel Faivre (XLV: XLVI, 32). — De la *Chronique Médicale* (15 juin 1902), sous la signature du docteur Gay :

Le spirituel dessinateur Abel Faivre est bien né à Lyon, et même, je crois, y commença ses études médicales : ce serait donc aussi un évadé Il est fils, non pas du docteur Joseph Faivre, mais bien de Faivre, docteur ès sciences et doyen de la Faculté des Sciences.

Album Sem (XLVI,32,). — *La Revue illustrée* (15 novembre 1902) a publié sur Sem, un article très documenté de M. C. de Néronde. Après un croquis de l'atelier sommairement meublé, de la rue Cambon, c'est une déclaration de l'artiste sur ses origines :

— De père en fils, dans la famille Goursat, on est épicier à Périgueux, depuis plusieurs générations, et vous ai-je dit que M. Goursat est mon nom patronymique.

A la mort de mon père, étant l'aîné de mes huit frères et sœurs, du moins l'aîné des garçons, je me suis trouvé, par la force des choses, à la tête de l'épicerie. Ce n'était pas d'ailleurs le seul héritage de mon père, nous nous sommes partagé plus d'un million et demi. Je venais de terminer mes études ; bachelier ès-lettres et ès-sciences, je n'avais pas de répugnance pour le commerce, mais je tenais à mon indépendance. Pendant dix ans, je me suis occupé vaillamment de la maison qui est,—vous l'ai-je dit ?— une maison de gros. Depuis, pour diminuer mes tracas, j'ai successivement associé huit employés. Je reste en commun avec l'un d'eux, le plus en vue, mais mon bénéfice est insignifiant. Ma vocation de dessinateur était si bien déterminée dès l'époque de mon entrée dans les affaires que je couvrais de croquis, les factures, les lettres, les papiers de commerce; cela faisait le désespoir de mon associé.

— Vous n'avez pas toujours habité Périgueux avant de vous fixer à Paris ?

— Non, je me suis installé d'abord à Bordeaux, puis à Marseille. Vous supposez bien que j'ai fait dans ces cités, à commencer par Périgueux, mes preuves comme caricaturiste.

Les premiers albums de Sem eurent un grand succès local, mais des pourtraicturés se fâchèrent de la gaminerie cruelle de ce crayon. Sem riposta. Il faut relever la riposte ; sa manière s'y avoue :

Si au lieu de percer les défauts saillants de votre performance, je m'appliquais seulement à l'étude de vos avantages, vous ne verriez aucun inconvénient à figurer dans la vitrine. Peut-être me prieriez-vous de mettre au . as de la feuille vos noms et prénoms, afin qu'on vous reconnaisse facilement. Vous ne me feriez pas un procès en embellissement. Mais, cher Monsieur, je ne suis qu'un caricaturiste, c'est-à-dire un exagérateur malicieux qui voit un trou où il n'y a qu'un creux et une montagne où il n'y a qu'une bosse.

Si je vous enlaidis un peu, vos galantes relations n'en souffriront pas, le temps seul est le plus cruel des caricaturistes. Et puis à

quelque chose malheur est bon ; si l'image n'est pas flatteuse, vous y reconnaîtrez vos faux amis à ce signe : qu'ils sont les premiers à la trouver ressemblante.

***

L'un des premiers albums de Sem a été édité à Bordeaux, en 1895, sous ce titre : *Tourny-Noël*, et sous la diction de M. Edmond Depas, frère de l'artiste de ce nom. Sem n'a pas encore, à cette époque, dégagé sa formule : ce trait de caricature vigoureux et synthétique ; on trouve même, dans cet album, une planche d'une conception mystique : les anges s'élèvent de la cathédrale, la nuit de Noël, pour planer sur la ville.

Sa formule est complètement modifiée dans un second album, daté de 1897, avec la collaboration littéraire de MM. Scholl, Georges Montorgueil, Léo Claretie, Touchstone, Paul Gavault, Tristan Bernard, Ernest Toulouze, Paul Berthelot, et qui, à coté des dessins de Caran d'Ache, montre surtout, et pour la première fois, un Sem degagé, déjà maître de son crayon.

Y.

—

Corporations ou principautés comiques (XLVI, 621, 766). — Sous la République de Florence et même après, sous les Grands ducs, il existait à Florence et dans les environs, des associations nommées *Potenze*, ayant pour but de fêter le carnaval. Elles élisaient des chefs qui prenaient les noms de : Empereur du Chaudron, duc du Brouillard, marquis de la Vache, princes du Diamant du Purgatoire et autres titres comiques Les *Potenze* avaient leurs costumes, sceaux, gonfalons, armes factices qui étaient souvent changées en armes véritables. Il y avait des *Potenze* respectables, mais d'autres se recrutaient dans la lie du peuple.

A la suite de batailles dans les rues, de pillages de boutiques et d'actes licencieux, les *Potenze* furent supprimés en 1629

GERSPACH.

—

Le château de Robert-le-Diable (XVI, 289, 417, 530, 716). — *L'herbe qui égare*. Ce château n'existe plus qu'à l'état de ruines, sur une colline dominant la Seine, au village de Moulineaux, près Rouen, à la lisière de la forêt de la Londe, sur un triège appelé actuellement Le-Gros-Renard. Bien que dérasés, ses murs et ses quatre tours d'angle apparaissent encore : sur l'une, on a élevé un petit belvédère

Ce château occupait une position stratégique de premier ordre, parce qu'il était placé sur la ligne qui ferme la gorge de la presqu'île formée par la Seine en avant de Rouen. Il se reliait par la vallée des *Longs Vallons* au château d'Orival, et formait ainsi une ligne de défense complète couvrant la capitale normande, contre les agressions venant de l'Ouest.

De petites proportions, ce château était construit sur un carré long dont le côté le plus étendu mesure 65 mètres et les petits côtés 25 mètres, avec fossés très larges entourant le tout, dominés par six tours placées par trois sur les fronts les plus restreints. Le donjon, d'après un plan des ruines dressé au XVIIIe siècle par Rondeaux de Sétry, était à l'angle du front sud-ouest, dans la direction de La Bouille : il apparaît comme étant carré — comme la plupart des donjons normands. D'après différents comptes de 1354 et 1365 publiés par M Charles de Beaurepaire, il apparaît qu'il existait au château de Moulineaux, un puits, des celliers, des étables et de nombreuses galeries souterraines, existant encore et donnant accès sur les fossés, par de nombreux rameaux, taillés dans le roc. Il existait aussi une chapelle sous le nom de « chambre au prêtre ».

D'où vient le nom de château de Robert-le-Diable ? On l'ignore, comme on ignore du reste la personnalité réelle du héros légendaire rendu célèbre par la musique de Meyerbeer. On y a vu successivement Robert-le-Magnifique, Robert-le-Pieux, Robert-Courte-Heuse. A vraiment dire, le château de Moulineaux n'apparaît que dans les comptes des *Grands Rôles*, en 1195-1196, à l'époque de Richard Cœur de Lion, qui fait faire à cette petite forteresse de nombreuses réparations. Jean sans Terre le met également en défense et y fait de longs séjours, en 1202 et 1203, y méditant le meurtre de son neveu, Arthur de Bretagne. Dans sa *Philippide*, Guillaume Le Breton nous le montre accablé par le remords, se cachant dans les retraites ombreuses de Moulineaux. *Umbrosis latitans Molinelli in vallibus.*

Jean sans Terre, après la prise du Château-Gaillard, démolit le château de Mou-

lineaux mais Philippe-Auguste le reconstruit et il y joue un rôle important dans les guerres de la seconde moitié du XIVe siècle. Il est pris par les bandes anglaises et navarraises de Charles le Mauvais, grâce à l'intrépidité d'un montagnard pyrénéen, Pierre du Sault, qui y pénètre par surprise, en *échellant* les murs.

Installés dans cette forteresse, les Navarrais y restèrent longtemps, malgré les sièges qu'ils eurent à subir et ce n'est qu'après le traité de Cocherel, en 1365 qu'il fut rendu. Encore fallut-il le racheter un demi-million

Depuis, l'histoire du château ne renferme point de faits très intéressants. Froissart mentionne toutefois le siège mis devant ses murailles, par Duguesclin en 1378, mais le fait est contesté. La garnison était, du reste, alors très restreinte : 10 arbalétriers et 10 archers. Voici les noms de ces capitaines :

Hélie de Compiègne et Henry d'Issay 1217 — Etienne de Gâny 1311 — Raoul Le Prévost — Nicolas de la Vente 1337 — Louis d'Harcourt 1358 — Jean de Bellengues 1359 — Robert d'Yvetot 1365 — Aymar Bourgeoise 1367 — Guillaume-le-Bigot 1370 — Jean, le Sénéchal d'Eul 1374 — Guillaume-aux-Epaules 1375 — Jourdain de Dampierre 1396 — Jean de Tournebu 1415.

Il est à penser que vers 1418, le château était complètement détruit. En 1403, le donjon et les tours étaient « toutes desmolues et destruites ». Il fit ensuite partie du domaine royal, puis fut aliéné. Au XVIIIe siècle, il appartenait à la famille d'Etampes, qui le conserva jusqu'en 1832, époque à laquelle il fut vendu à Mme Bryant-Warell, qui le laissa par héritage à Mme de Beaufort, née d'Etampes. Mis en vente en 1855, il devint la propriété de M. Marin, puis de son gendre M. Cullié M. Cullié fils vient de le vendre, il y a quelques jours, à M. Cosserat, d'Amiens, déjà propriétaire du château de la Vacherie, à Moulineaux, illustré par le séjour de Mme du Bocage. M. Cosserat se proposerait de rééditier l'ancien château de Robert le Diable.

Pendant la guerre de 1870-71, le château Robert, position de premier ordre, fut le lieu de toute une série de combats sanglants entre les troupes allemandes et françaises. Le 31 déc. 1870, les 2, 3 et 4 janvier 1871, il fut pris et repris par les troupes françaises, mobiles et mobilisés, de l'Eure, de l'Ardèche, des Landes, du Calvados. Un monument commémoratif a été élevé à ces soldats, à la « Maison Brulée », hameau voisin : il porte une statue de mobile, par Aimé Millet. Un autre monument a été élevé à Moulineaux même, à quelques pas des ruines du Château-Robert, l'an dernier, sur l'initiative de M. E. Martin, maire de Moulineaux. Le monument original, œuvre de l'architecte Eugène Fauquet et du sculpteur Auguste Foucher, représente un mobile défendant une des vieilles tourelles de l'ancien château Robert-le-Diable. Un mascaron grotesque sur le côté de ce monument a été sculpté par le comédien Albert Lambert père, qui habite, l'été, le « manoir du Nid » à la Bouille près Moulineaux.

Sur le château de Moulineaux, consulter l'ouvrage publié par M. Charles Bréard, qui contient un plan de terre du château ; les notes publiées par M. Charles de Beaurepaire dans ses *Mélanges historiques et archéologiques*. Rouen. Gy. 1897.

La *Géographie de la Seine-Inférieure* par les abbés Tougard et Bunet ; *Moulineaux et son histoire*, gr. in-oct. 1874, par les abbés Tougard et Coypet ; une monographie sur Moulineaux par H. de Saint-Denis et P. Duchemin ; *Moulineaux* par le Dr Laurent. Pour les combats de 1870 : *La Guerre dans l'Ouest* par le commandant Rollin — Une maquette en plâtre, restituant l'aspect de l'ancien château de Robert le Diable, a été faite en 1901 par M. J.-B. Foucher, sculpteur à Rouen.

GEORGES DUBOSC.

*
* *

Dans la partie de l'Anjou qui touche à la Vendée, il existe une tradition populaire qui attribue à une herbe appelée « molène » la propriété singulière, de faire égarer ceux qui ont le malheur de marcher sur cette herbe, qui croît dans les terres incultes. Il y a une vingtaine d'années, je fis un séjour en Anjou, une vieille parente me disait avoir marché sur cette herbe, et tourner autour de sa maison pendant un temps fort long sans pouvoir trouver son chemin

On dut aller requérir le sorcier du pays pour la faire entrer chez elle.

Cette croyance en la « molène » est

encore très ancrée chez les personnes âgées qui croient aux sorciers jeteurs de sorts. Madame V. VINCENT.

—

Où fut arrêté Cartouche ? (XLVI, 733). — Dans la 47e livraison des *Causes célèbres de tous les peuples*, par Armand Fouquier, (recueil publié chez Lebrun, rue des Saints-Pères, en 1858 et années suivantes) à la page 23 du fascicule consacré à Cartouche, se trouve inséré *in extenso* le rapport de Jean Courtade de Bernac, sergent d'affaires (sergent fourrier) aux gardes françaises, lequel, accompagné de quarante hommes choisis par lui-même, arrêta Cartouche *au Cabaret du Pistolet*, tenu par Germain Savard et sa femme, à la Courtille, près la Haute Borne, le 14 octobre 1721, à 9 heures du matin. V. A. T.

***

Je possède un petit volume intitulé : « *Les amours de Cartouche ou aventures singulières et galantes de cet homme fameux, d'après un manuscrit trouvé dans un des cabanons de Bicêtre après la mort du nommé Duchâtelet son complice et son délateur*. A Paris chez les marchands de nouveauté, An IX ». Il y est dit que Cartouche, ayant résolu de se retirer à l'étranger, avait choisi pour lui succéder dans le commandement de sa troupe, un de ses compagnons, nommé Saint-Etienne : un autre, nommé Duchâtelet, jaloux de ce choix, dénonça et fit capturer Cartouche dans le *cabaret du Pistolet*, entre Belleville et Ménilmontant, au moment où il se reposait sur son lit. O. D.

—

L'affaire du collier (T. G., 222). **L'Escroquerie du cardinal de Rohan.** — M. de Soudak a publié dans le *Temps*, du 1er avril, sous ce titre « Un procès à réviser », un article dans lequel il reproche assez vertement à M. Funck-Brentano de ne rien avoir apporté de nouveau dans l'étude de cette question historique, ajoutant que M. Campardon avait, bien avant lui, (en 1863) démontré et beaucoup plus solidement l'innocence de la Reine. Pour M. de Soudack « il se « rait temps d'aborder l'étude du célèbre « procès sans autre préoccupation que la « stricte vérité historique, en se dégageant surtout de certains jugements tout faits, que les historiens les plus consciencieux « se passent distraitement les uns aux « autres et qui finissent par constituer « cette *implacable tradition* dont trop souvent les arrêts sont sans appel. » M. de Soudak cite sur la question un ouvrage de Chaix d'Est-Ange que je n'ai pu trouver et que je serais bien aise qu'on me procurât. J'ai donc dû recourir aux documents et en m'appuyant *exclusivement* sur ceux publiés par *Campardon* lui-même qui considère la bonne foi du cardinal comme *indéniable*, je crois pouvoir justifier, au contraire, qu'il n'a pas été dupe et qu'on peut dire de Mme de Lamotte et de lui : « A coquine coquin et demi ».

Je conseille vivement à ceux qui liront ces lignes de se reporter à l'article de M. de Sondak, ils y trouveront le côté moral et extérieur de l'affaire.

Il me semble facile, du reste, en laissant de côté les dépositions de Mme de Lamotte, d'être convaincu de l'*escroquerie* du cardinal par ses propres dépositions.

Au surplus, lisez l'ouvrage de Campardon, en ne tenant compte que des documents cités et en laissant de côté son opinion favorable au cardinal, et vous aboutirez aux mêmes conclusions que moi.

Le cardinal était criblé de dettes et absolument aux abois, ceci n'est contesté par personne.

Mme de Lamotte lui est recommandée, il s'intéresse à elle, il lui corrige les suppliques qu'elle adresse à la Reine, et dans lesquelles elle ne réussit pas.

Puis tout à coup cette protégée qu'il a pu apprendre à connaître, puisqu'il n'est *pas un sot*, de l'avis de panégyristes, se déclare la confidente intime de cette reine. Il ne trouve rien de plus naturel !

Elle lui déclare que c'est lui à qui celle-ci a montré son antipathie de longue date, qu'elle a choisi pour une mission plus que délicate, scabreuse au plus haut degré. Il trouve cela naturel ! On lui montre des lettres et des écrits en lui disant qu'ils sont de la reine. Il ne contrôle pas l'authenticité de l'écriture et il *refusera* de le faire jusqu'au dernier moment, ne consentant à la comparaison que lorsque l'intrigue menée à fin, il aura intérêt à dire qu'il a été trompé : Et de quelle mission se charge-t-il ? D'acheter, lui cardinal, pour la reine, un collier qu'elle a refusé au roi. Mais si ce collier devait être acheté en cachette, quest-ce que la reine pouvait en faire ? Ce

qui ne l'empêche pas de manifester son étonnement de ce que la reine ne le porte pas en public. On va d'énormites en énormités. Mais alors pourquoi le faire acheter par le cardinal ? Si c'était pour l'avoir à meilleur marché, passe, mais il est acheté pour le compte de la reine dont on montre la prétendue signature. Que les joaillers et M de Saint-James ne se soient pas étonnés de tout cela (une des mauvaises raisons du cardinal) rien d'extraordinaire ; au surplus leur étonnement qu'ils ont pu ne pas exprimer par respect pour le haut intermédiaire, a pu se dissiper devant la personnalité de celui-ci. Mais telle n'était pas la situation du cardinal vis à vis de l'aventurière, et sa bonne foi est inadmissible.

Cagliostro, Rétaux de Villette ont déclaré que quant à eux ils n'auraient jamais admis que l'*approuvé* et la signature du marché fussent de la reine.

Du reste, il se garde bien de laisser le marché de peur qu'on ne l'examine de trop près, mais il saura le sortir un jour pour sa défense.

Le cardinal, comme l'a dit Louis XVI, « connaissant trop bien les usages de la « cour et n'était pas assez imbécile pour « avoir cru Mme de Lamotte admise au- « près de la reine et chargée d'une sembla- « ble commission ».

Ajoutons qu'il ne pouvait pas non plus être assez *imbécile* pour croire la reine capable de se compromettre vis à vis de Mme de Lamotte et de lui même, au point de lui remettre une rose, elle-même, dans le parc, le soir. Qu'il ait été par curiosité au rendez-vous, fort bien, mais qu'il ait pu croire avoir affaire à la reine dans les conditions où s'est passée cette grotesque aventure, il faut que Mme de Lamotte ait été encore bien naïve pour se figurer qu'il donnait dans son panneau. C'était elle, la malheureuse, coquine de plus d'entrain que d'expérience, qui faisait le jeu du cardinal, maitre en rouerie. Encouragée par la naïveté jouée de Rohan, elle abusait de sa prétendue dupe dans des proportions que les calculs seuls de celle-ci permettaient d'atteindre. Que répond le cardinal aux charges écrasantes qui pèsent sur lui ? Que certainement tout cela est *effrayant* et *invraisemblable*, mais s'explique par son *aveuglement* et la *reconnaissance* de Mme de Lamotte sur laquelle il croyait pouvoir compter. Il va même jusqu'à ajouter que quelle que soit l'invraisemblance de l'illusion qu'il a pu se faire, elle n'égale pas l invraisemblance de supposer un prince de l'Eglise capable des faits qu'on lui impute !. . Le collier est livré et le prix n'est pas versé, Mme de Lamotte annonce à Bassenge qu'il est trompé par la signature du marché.

Le cardinal prévenu le rassure sans aucune émotion... parbleu ! il sait bien à quoi s'en tenir. Il affirme à Saint-James qu'il a vu sept cent mille francs entre les mains de la Reine destinés à payer le collier ; il a dit à Bassenge qu'il avait traité directement du collier avec la reine, il *refuse* de contrôler l'écriture attribuée à celle-ci avec des pièces de comparaison qu'il saura bien trouver plus tard.

Quand on lui reproche ces propos, il épilogue (lire ses explications embarrassées), il prétend que Bassenge n'a pas toujours tenu le même langage. Remarquons que Bassenge qui a reçu une délégation annuelle de trois cent mille francs sur l'abbaye de Saint-Waast n'a pas intérêt à le charger et qu'il est plus croyable que le cardinal. En ce qui touche les propos tenus à Saint-James, sa réponse amphigourique se termine par ce chef-d'œuvre : que c'est sa conviction qui a pu le rendre aussi *affirmatif*. Ainsi, on vous prend la main dans la poche de votre voisin, la désinvolture avec laquelle vous l'y avez fourrée prouve votre bonne foi, puisque c'est dans votre propre poche que vous croyiez opérer !... Le cardinal n'a donc pu, en quoi que ce fût, justifier sa conduite. Il n'a pas répondu au reproche que lui a fait le conseiller enquêteur d'avoir cherché à tromper Bohmer et Bassenge en employant le nom de la reine, et Louis XVI ne s'est pas trompé, lui, quand après l'arrêt il a dit : « C'est un enfant de famille « aux abois .. il a cru qu'il donnerait « d'assez forts paiements à Bohmer pour acquitter, avec du temps, le prix du collier »,

Le plan était bien simple : se faire remettre le collier en faisant semblant d'être dupe de Mme de Lamotte qu'il connaissait et avait su amorcer. Mme de Lamotte, de son côté, se couvrait en faisant écrire Rétaux de Villette. Le résultat désiré étant obtenu, il fallut bien que le cardinal dévoilât son jeu Mme de La Motte veut dégager sa responsabilité, elle pré-

vient Bassenge que l'écriture est fausse. Elle détruit la correspondance du cardinal, le cardinal détruit la prétendue correspondance de la reine. Quant à la remise du collier par le cardinal pour la reine, elle n'est pas prouvée Le signalement donné ne répond pas à celui de Rétaux de Villette. Le cardinal et les époux de Lamotte devenus de connivence se sont-ils entendus, trompés, etc? peu importe! Mais le cardinal n'a pas établi la remise du collier devant lui à un individu qu'il aurait pris pour un envoyé de la reine.

Quant à Mme de Lamotte elle a eu devant le juge, une attitude très crâne que pouvait seule expliquer sa conviction de la complicité du cardinal ; elle a refusé de passer à l'étranger d'abord et malgré les observations de Rétaux de Villette, vendu aux amis du cardinal, qui lui laissait entrevoir un adoucissement à son châtiment, elle a déclaré attendre de *sang-froid* son jugement, ne doutant pas que son sort ne fût lié à celui du prélat dont elle n'avait été que l'agent. Cette misérable était plus honnête que ses juges. Elle fut condamnée et Rohan acquitté. Rétaux de Villette, dont les dépositions d'abord négatives ont abouti à des aveux, a été évidemment payé pour parler; il s'agissait de charger Mme de Lamotte à la décharge du cardinal.

On sent la préparation du système dans son avant-dernière déposition, c'est tout à fait le style et les moyens de Rohan et de Target, son conseil. Il développe cette thèse : que mettre le nom d'une personne au bas d'un écrit, si on ne cherche pas à imiter sa signature, ne constitue pas un faux. On sait quelles peines étaient réservées aux faussaires. De cette façon, on faisait retomber le crime sur Mme de Lamotte, et Rétaux de Villette était simplement banni. Quelle peine pour ce chevalier d'industrie! On lui confisquait ses biens! Il n'en avait pas. Ainsi on achetait son concours. Mais, dira-t-on, on pouvait lui faire dire alors qu'il avait joué le rôle d'envoyé de la reine venant prendre livraison du collier .. Que non pas !... Il devenait complice de l'escroquerie et on était obligé de le condamner. Il n'a eu garde de commettre ce mensonge qui l'aurait perdu.

Examinez aussi l'incident Bette d'Etienville ; là encore on pouvait voir le cardinal impliqué dans un tripotage, le silence finit par s'obtenir.

Et les seize cent mille francs du collier, a-t-on pu les reconstituer? Qu'est devenu ce qu'on n'a pas prouvé avoir été ou négocié ou conservé par les de Lamotte?

N'ayant pas *trois cents pages* à ma disposition, je n'ai pu discuter pièce par pièce, et point par point, les questions que soulève ce célèbre procès. Je n'ai pu que synthétiser ce qui ressort de la lecture des documents.

Il suffira à toute personne non prévenue de lire le livre de Campardon *Marie-Antoinette et le Procès du collier*, pour arriver à des conclusions absolument contraires à celle de l'auteur en ce qui touche le cardinal.

Si nous renvoyons à Campardon, c'est parce que son livre est composé pour les deux tiers *des pièces mêmes du procès*. Mais en raison de l'opinion connue de cet auteur, il ne faudra pas s'en rapporter aux notes qu'il fournit à l'appui de cette opinion favorable au cardinal, il faudra vérifier si les *dépositions* ou *confrontations* invoquées ont toujours bien la portée qui leur est attribuée. PAUL ARGELÈS.

—

Mlle de l'Isle de Fief (XLVI, 345, 537, 752) — Les recherches persistent sur la trace de la duchesse de Berry et de Mlle de l'Isle de Fief.

Extrait d'une obligeante lettre du maître statuaire Le Duc qui habite le château d'Asnières, entre Saint-Laurent-s Mer et Formigny :

La duchesse de Berry s'est réfugiée à Asnières, où il y a une cachette, que je connais. Elle y fut amenée par un jeune homme longtemps au service de M. Couillard, comme jardinier. Si vous pouvez le retrouver, il vous donnera des renseignements précis : entre autres, comment ils évitèrent La Cambe, où la garde nationale faisait l'exercice. On dit qu'après Asnières, la duchesse alla au château de Vierville, où déjà s'était caché l'abbé Edgeworth, le suprême confesseur de Louis XVI.

Mais comment découvrir ce vieux jeune homme? Est-il encore de ce monde? Cherchons !

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Refus de charger (XLVI. 509, 657). — Les citations du lieutenant-colonel Rousset et du général du Barrail fournies par M. Fournier, constatent le fait, mais

n'élucident pas la question. Nous ne sommes évidemment pas ici en présence d'un refus pur et simple de se battre. Le colonel du 6e cuirassiers a bien invoqué quelque raison : évidemment, il ne peut être soupçonné de lâcheté. Quels sont donc les motifs derrière lesquels le colonel Martin a abrité son refus ? Rentré dans la vie privée, le colonel Martin est devenu conseiller municipal de Paris (XIVe) ? Il est plus que probable que, dans les polémiques électorales, on lui a reproché sa conduite à Beaumont. Comment s'est-il disculpé ? — Voilà le point intéressant.

H. C.

*
* *

— Le colonel Martin, du 6e cuirassiers, qui a refusé de charger à la bataille de Beaumont, est il le même que celui qui écrivait dans le journal le *Siècle*, il ya une vingtaine d'années, des articles contre l'armée et les généraux du second Empire ?

P. Ipsonn.

L'Ecole Normale (XLVI, 623). — Presque tous les élèves qui appartiennent à la promotion de 1846 furent des hommes éminents ; l'un d'eux parvint à la notoriété.

Citons par ordre alphabétique :

Challemel-Lacour, écrivain, homme politique et ambassadeur ; Chassang, l'auteur de grammaires et de dictionnaires grecs, qui écrivit une histoire du roman dans l'antiquité grecque ; Marcou dont la thèse sur Pellisson ne fait pas oublier qu'il signa un des meilleurs recueils de Morceaux choisis ; Mastier, qui étudia Turgot en un livre que celui de Foncin n'a pas infirmé ; Poyard, le traducteur d'Aristophane ; Réaume à qui l'on doit de magistrales études sur Agrippa d'Aubigné et enfin Eugène Véron, qui fut directeur de l'*Art*.

M. D.

*
* *

La promotion de 1846 à l'Ecole normale supérieure comprenait les élèves suivants :

Dans la section des lettres :

MM. Audouy, E. Boudhors, J. Boutan, J. Cahen, Ed. Cartault, Challemel-Lacour, Chassang, Chevillard, Dansin, Dédual, D'Hugues, Gelle, Alexandre Harant, J. Lechat, Lorrain, G. Marchand, F. Marcou, Mastier, Poyard, Réaume, Romilly, Thouvenin, Eug. Véron, Vierne. (24).

Dans la section des sciences :

MM. Deslais, Donoux, Fargues de Taschereau, Fuihrer, Garlin-Soulandre, Garnault, J. Lefebvre, Marguet, Maridort, Pécout, Planes, Ricart, Roulier, P. Sirguey, Touraille, C. Violette. (16).

Parmi ces élèves, je citerai Challemel-Lacour qui fut président du Sénat et membre de l'Académie française ; l'inspecteur général de l'Enseignement secondaire Alexis Chassang ; l'éminent latiniste Harant ; le philosophe Mastier, père du préfet actuel des Bouches-du-Rhône et l'écrivain d'art Eugène Véron.

C. H. G.

—

La duchesse de Bourgogne (XLVI 133). — J'ai fait allusion au passage suivant du *Vice Errant*, par Jean Lorrain, page 139 :

Parfois, au milieu du souper, le prince se levait, s'engouffrait derrière les rideaux d'une fenêtre, son valet de chambre lui passait une aiguière d'argent et dans le silence inquiet de l'assitance on entendait le bruit d'une petite source. Debout, derrière les rideaux, le prince se soulageait comme feu la duchesse de Bourgogne en pleine cour de Versailles...

Il est probable que M. Jean Lorrain a emprunté de Saint-Simon un renseignement... un peu spécial. Mais que de pareils faits puissent être imputés à la duchesse de Bourgogne, dans des romans contemporains, nous avons à le regretter autant que la duchesse elle-même.

J Ernest-Charles.

—

Echelle précise des cartes de Cassini (XLVI, 676). — En feuilletant un *Cours de topographie de l'Ecole spéciale militaire* 1879-80, rédigé par le commandant Roudaire (celui-là même qui proposait de créer une mer artificielle de Tunisie) je lis que la *carte de Cassini* a été dressée à l'échelle exacte de $\frac{1}{86400}$ soit *une ligne* par *cent toises*. En reportant sur la carte une règle graduée composée d'un pied divisé en *pouces* et subdivisé en *lignes*, on obtenait sur le champ l'intervalle réel de deux points, exprimé en *centaines de toises*.

De même dans la carte du service vicinal, il suffit de mesurer sur le papier, au

moyen du double décimètre, une distance quelconque *en millimètres* pour obtenir sans calcul la distance sur le terrain en *hectomètres*.

Cte A. DE SAPORTAS.

*
* *

La mesure, ou pour mieux dire l'échelle trouvée par le docteur Vigen, doit être bien proche de la vérité. Un officier du génie, chargé d'une des cartes de France, m'a dit que l'échelle anormale du 1/80.000e, adoptée pour notre première carte, dite d'état-major, et dont le vrai nom est : carte du Dépôt-de-la-Guerre, vient de ce qu'on voulut se rapprocher le plus possible de celle de la carte de Cassini.

J'étends la question et je pose la suivante demande : Quelle est l'échelle de l'intéressante carte de la Guyenne, dite de Belleyme ?

Je connais de cette dernière deux états, avec des différences notables dans le figuré du terrain et l'orthographe des noms. Le premier état, ou supposé tel, donne des limites de châtellenies.

Cassini ne s'est-il pas beaucoup servi du Belleyme pour sa carte ?

LA COUSSIÈRE.

*
* *

L'échelle était de 1/86.400.

86.400 représente le nombre de secondes du jour de 24 heures.

Dr CHARBONIER.

—

Le poinçon de l'orfèvre Lehendrick (XLVI, 672, 827). — Ce poinçon du maître orfèvre Louis Thomas Lehendrick, vers 1764, est ainsi reproduit dans le *Dictionnaire des poinçons, symboles, signes figuratifs, marques et monogrammes des orfèvres*, par Ris-Paquot : une colonne entre deux LL, au-dessous d'une fleur de lys accompagnée de deux annelets; le tout surmonté d'une couronne. Il est encore un autre poinçon : une colonne et les deux LL de chaque côté. Ce dernier poinçon antérieure, sans doute, à celui que Lehendrick adopta comme orfèvre joaillier du Roy.

CH. REV.

—

Portraits amiénois non signés (XLVI, 677). — On connait un portrait de l'évêque d'Amiens, Gallien comte de Chabour, aumônier de la duchesse de Berry. Il a été dessiné et lithographié par Fusillier ; la lithographie est in-folio et signée. Quel est cet artiste ?

Le dessin signalé par M. V. A. ne serait-il pas de Fusillier ? Peut-être aussi est-il de quelque professeur de l'école gratuite de dessin qu'on avait fondée à Amiens en 1820 ? X.

—

Isographie de l'Académie Française. (Bibliographie. — Couverture du n° 985 de l'*Intermédiaire*). — Je signalerai à M. Th. Lhuillier une grande feuille volante, lithographiée (de 0,59 hauteur sur 0,45, largeur) : *Supplément au Journal le Voleur*, n° 3, 1831. Lithogr. de Frey, rue du Croissant, n° 20, contenant, (depuis l'origine même de l'Académie jusqu'à nos jours) un fort grand nombre de fac-similés d'autographes de signatures (reproduites avec beaucoup de soin) de *Protecteurs de l'Académie* et d'*Académiciens*.

A la première ligne des autographes de ces derniers, je remarque le fac-similé de la signature de Habert de Montmor, que recherche M. Th. Lhuillier.

ULRIC R.-D.

—

Ruines des Tuileries (XLVI, 626, 774). J'ai divers objets venant des Tuileries, objets métalliques qui ont été vendus avec les vieux plombs lors de l'incendie ; notamment une belle guirlande en bronze, malheureusement cassée, qui devait appartenir à un balcon. A. HAMON.

*
* *

De très nombreux objets et matériaux provenant du palais des Tuileries ont été transportés en Corse, et utilisés par M. Pozzo di Borgo pour la construction du beau palais qu'il possède dans les environs d'Ajaccio. Cet édifice a été en partie détruit par un incendie, il y a peu d'années. Lorsque j'ai pu le visiter, il y a une dizaine d'années, on y voyait également une grille provenant du château de Saint-Cloud et une fontaine en marbre qui, avant 1870, se trouvait dans l'une des cours de l'Hôtel de Ville, à Paris.

E. M.

*
* *

Il y a quelques années, l'horloge des Tuileries était appliquée sur un hangar du chantier de démolitions de M. Picard.

situé place de la Nation (côté gauche en venant du faubourg Saint-Antoine).

Le dit chantier et ses constructions ont été démolis il y a peu de temps. J'ignore ce qu'est devenue l'horloge des Tuileries.

LE RIPELET.

*
* *

Les grilles du château des Tuileries furent vendues après 1870, et achetées, je crois, 8,000, fr. par le prince Stirbey, qui les fit placer à son château de Bécon, à Courbevoie, où elles sont encore.

Madame V. VINCENT.

*
* *

« J'ai souvenir d'avoir vu, au cours d'un de mes voyages en Suisse, des morceaux placés dans un jardin... mais je ne puis retrouver cette note... »

Les colonnes, provenant de la démolition des Tuileries, vues par notre confrère, se trouvent dans un jardin, en bordure de la route, près de Montreux (route Clarence-Montreux-Territet.) H. LYONNET.

*
* *

Il y a à Maison-Laffitte, dans une propriété située dans le parc (j'ignore le nom du propriétaire, mais il serait facile de se renseigner sur place) une *quantité considérable* de colonnes, de chapiteaux, de soubassements, etc., provenant des Tuileries et disposés à même le sol.

G. DE J.

*
* *

Je crois avoir vu une grille des Tuileries employée dans une usine de tissage de soie à Arre (Gard). O. S.

—

Péquin (XLV). — Dans une lettre adressée par le général Belliard à Brisson, sous-préfet du Caire, datée de Girgeh, 2 pluviôse an VII, il est question du « soulèvement de 5 à 6000 péquins à pied qui ont été dispersés par la cavalerie ; malgré la perte de 1000 à 1200 hommes, ils sont revenus à la charge, et l'on a dû piller leurs villages. » (Vente d'autographes faite le 18 avril 1891 par Eugène Charavay ; n° 193 du Catalogue). X.

—

Quels sont les moments de la journée les plus favorables pour la lecture ? (XLVI, 16, 166, 779). — Du *Vélo* (1er décembre 1902).

Je tiens à indiquer à l'*Intermédiaire* une circonstance de la vie où la lecture est très agréable, sinon à la portée de tout le monde: c'est à bicyclette. Pour peu que vous sachiez vous tenir en parfait équilibre sur une légère bécane, la lecture du journal, dans les avenues du bois de Boulogne, le matin à la fraîche, par un beau soleil d'été, paraît être tout indiquée.

Il y a beaux jours que le *Vélo* signalait dans ses colonnes le cycliste qui, le premier, parut dans la vie, pédalant en douceur, et de ses deux mains tenant grand ouvert le *Vélo*, tout petit encore et d'un format qui nous ferait sourire aujourd'hui.

Si la lecture à bicyclette n'est pas, encore une fois, à la portée de tout le monde, je la signale à notre confrère de l'*Intermédiaire* comme détenant le record de l'originalité.

C'est, en effet, une idée peu banale que celle qui consiste à parcourir un livre en bicyclette. On la recommande aux lecteurs pressés d'arriver au dénouement.

—

De suite ou tout de suite (XLVI, 233, 381, 502, 602). — Bien que l'emploi de l'expression *de suite* dans le sens d'*immédiatement* ait été unanimement condamnée par les autorités, je puis citer quelques exemples de cette très grave faute, empruntés à des auteurs chez qui je ne m'attendais guère à la rencontrer :

1° BALLANCHE *L'Homme sans nom*, imprimé à la suite d'*Antigone*, Delloye, 1841, in-12, p. 217, ligne 14. (L'auteur, errant dans un village désolé, fait la rencontre d'un jeune homme.)

« Au profond salut qu'il me fit, je conçus DE SUITE la meilleure opinion du caractère et des mœurs des bonnes gens qui habitaient ce village ».

2° THIERS. *Révolution française* : 3me éd., Lecointe et Pougin, 1832.

Tome Ier, chap VI, p. 299, l. (11 à propos d'une loi à faire) :

« Les autres exigent qu'il soit déclaré DE SUITE qu'on n'en fera pas.»

3° MIGNET. *Révolution française*, 1833, t. II, p. 282 :

« Le gouvernement s'installa DE SUITE ».

4° et 5° Ernest Renan. *Vie de Jésus*, 1863, in-8°, p. 190 :

« La maison où descend un étranger devient DE SUITE un lieu public ».

P. 373, l. 5 du bas :

« Le trésorier avide (Judas) calcula DE SUITE... »

Je crois inutile de rappeler que ces quatre écrivains ont été membres de l'Académie française. ROGER ALEXANDRE.

—

Termes employés dans un inventaire de 1793 (XLVI, 676) — Nous n'avons pas trouvé les mots exactement écrits tels qu'ils sont portés dans la question ; mais nous pensons néanmoins que les définitions pourraient être les suivantes :

(en lin) Brayasse : mot altéré de braies, larges braies ou vieux pantalons en lin.

(cloche de) Métaile : cloche d'airain ou de fer.

Dic : altéré de dig, qui à son tour pourrait bien signifier jambier, lequel est un morceau de bois servant à suspendre le porc pour le disséquer.

Poleau : poire à poudre.

Plat à serte : plat à frire

Poulousier : grosse ficelle à faire des filets ; cordelle ; mue peut-être.

Tierson : tiers de mesure ; petit tonneau contenant le tiers d'un tonneau ou peut-être caisse de sapin pour mettre le savon.

Vanailles : gros crible, tarare.

Voir avec avantage *Le Dictionnaire provençal*, par Mistral, et autres dictionnaires des provinces méridionales : tels que Boucoiran, etc. ELIE GIL.

—

Brayasse (lin en), signifie du lin broyé, écrasé (de *Brayer*, *Broyer*)

Cloche de métaile pour cloche de métal.

Plat à serte, plat entouré d'un feston, d'une guirlande (*sertum*, guirlande, couronne de fleurs, feston).

Tierson, mesure pour liquide, contenant le tiers d'une mesure entière.

Vanailles, céréales vannées (résidus de). O. D

*
* *

Le lin en *brayasse* est le lin non encore filé, mais qui n'est plus en gerbes et a été battu ; la *brayoire* était la batte qui servait à cette opération ; aujourd'hui elle se fait à la mécanique ; ces mots viennent du verbe *breier*. On trouve en ce sens dans la basse latinité le mot *braya*.

Métaile est l'ancienne forme de *métal*. On trouve encore dans Bossuet (Polit X, VI, 7) « Dieux de bois et de métail » *Serte* est un vieux mot qui signifiait *service* et nous a été conservé dans le mot *désserte*, action de desservir. *Un plat à serte* était donc un plat à service.

Tierson ou *Tierçon* signifiait en vieux français une mesure de blé, en bas latin *tertiolum*.

On trouve cependant dans la coutume d'Auvergne (1510) ce mot avec le sens de bête de la 3e portée «... est qu'un *Tierçon* « doublonné ou *tierçonné* de jument pour « deux testes : un *tierçon* ou *tierçonné* de « vache pour une teste »

Vanailles vient-il de *vanellus* indiqué par Du Cange comme *mensuratum species*, ou faut-il y voir une forme dialectale de *vanée* qui signifiait autrefois *botte* de *paille* ? *Vanel* signifiait aussi en ancien français une tuile triangulaire destinée à rejeter l'eau des murs sur les toits. Le contexte de l'inventaire où ces mots sont employés pourrait seul nous édifier.

Quant à *Poleau* et *Poulousier*, il faut les rapprocher de *Pol* et *Poul* qui signifiaient *coq* avec. comme diminutifs, *poullon*, *poillot poilloz* et notamment *poullonciel* appliqués aux petits de tous les volatiles.

Je donne ces indications sous les plus expresses réserves, car les mots peuvent être *mal écrits*, avoir un sens spécial dans le pays et je, le répète, il faudrait voir le contexte. PAUL ARGELÈS.

*
* *

Le terme de « lin en *brayasse* (prononcer « bréiasse ») signifie du lin qu'on est en train de brayer, ou qui vient d'être brayé. Ce mot d'ancien français qui se prononce « *bréier* » et s'écrit aussi bréyer, n'est autre que le français actuel broyer, qui dans les campagnes du centre de la France se prononce encore bréyer. Brayer du lin ou du chanvre, c'est le travailler dans un instrument qui brise les chaumes en petits fragments avant le cardage qui a pour but de séparer la filasse des chènevottes.

Métaile. Métail est un mot du vieux français qui veut dire métal, il s'agit donc d'une cloche de métal. Le mot métail était plus spécialement employé pour alliage, bronze.

Il y a fort peu de temps un paysan offrait de me vendre des chenets antiques en *fer*, avec des ornements et des boules de *métail*.

Quant aux autres mots cités, il serait bon, pour les comprendre plus facilement,

de voir, je ne dirai pas l'inventaire complet, mais les phrases où sont employés les termes, ou même l'indication du lieu où ils sont décrits. Si par exemple le *tierson* se trouve dans une écurie, on pourra dire qu'il s'agit d'un tierçon, en vieux français la bête de la 3e portée de la mère.

Si la *vanaille* est décrite dans une grange, ce terme ne peut-il désigner les résidus du vannage, menus grains ou menues pailles, la terminaison *aille* étant péjorative, valet-aille, gren-aille.

Si au contraire cet objet se trouve dans un salon, j'avoue qu'il est difficile de le reconnaître. MARTELLIÈRE.

—

Haricots et fayots (XLV ; XLVI, 697). — M. Daron, parlant des synonymes du mot *haricot*, cite celui de *Monjette* (c'est *Mougette* que les Vendéens disent), et ajoute : « Ce dernier nom est usité dans la Saintonge, dans le Bigorre et le Béarn, dans le haut Languedoc, et, peut-être, dans d'autres endroits. » Ce n'est pas « peut-être » qu'il eut fallut dire, mais « sûrement » !

En effet — et je l'ai signalé récemment à l'*Intermédiaire Nantais* —, la *Vendée* est le pays par excellence de la « Mougette », si bien que le dîner annuel de l'*Union fraternelle des Vendéens* de Paris porte le nom de *Dîner de la Mougette*.

Le célèbre artiste M. Boutet, originaire de Saint-Hermine (Vendée), a d'ailleurs composé, pour le repas où ce légume a tous les honneurs — avec nos fameux choux-verts — un menu très original, dont la principale figure est une Vendéenne en costume !

Quant à l'étymologie du mot « monjette », celle donnée par M. Daron est admissible si l'on doit écrire « mongette ». Mais qui a raison ? Sont-ce les Saintongeois avec *Mongette, maujes et moujes* ; ou les Vendéens avec « Mougettes » ? Bien fin qui le prouvera !

MARCEL BAUDOUIN.

—

Origine du Macaron (XLVI, 235, 445). — L'usage s'était établi de fabriquer des macarons, au XVIIIe siècle, dans certains couvents de femmes. Les Visitandines de Melun en fabriquaient et y joignaient d'autres friandises, appréciées, paraît-il, dans la contrée. On voit, dans des comptes municipaux, qu'en 1748, la cour étant à Fontainebleau, le dauphin et la dauphine vinrent visiter le monastère de la Visitation Sainte Marie, à Melun ; qu'à la porte de Bière le cortège fut harangué par le maire, qui présenta aux visiteurs le vin d'honneur avec une corbeille de biscuits, de macarons, sucre tord et autres friandises. L. DE C.

—

Le couvre-feu (XLVI, 118, 251, 331, 446, 429, 555, 611, 718, 828). — Cette coutume persiste encore dans la ville de Rethel (Ardennes). Chaque soir, à dix heures, une cloche de l'église paroissiale Saint-Nicolas sonne le couvre-feu. A Mézières (Ardennes), un veilleur se tient toute la nuit dans le clocher de la cathédrale, et « pique » chaque heure cinq minutes après que l'horloge a sonné.

HACHEL.

—

Le « De profundis » aux repas des funérailles (XLVI, 627). — A Lille et dans toute la Flandre, il est d'usage de dire le *De profundis* à la fin du repas qui suit les funérailles, et même après les réunions de familles occasionnées par les obits célébrés après les funérailles et les obits anniversaires.

Le *De profundis* n'est pas chanté, mais récité debout, par un ecclésiastique, s'il s'en trouve à la table, ou par un parent du défunt. QUARRÉ-REYBOURDON.

—

La houille blanche (XLVI, 677, 831). — Je crois que le mot est de M. Beugès fabricant de papier à Lancez, qui a capté dès lors dans le massif de Belledonne en Dauphiné, pour le service de son usine et l'éclairage de la vallée du Graisivaudan. J'ai signalé cette expression dès 1896 comme utilisée par les industriels dauphinois. ARDOUIN DUMAZET.

—

La première personne par qui j'ai entendu employer cette expression est M. Aristide Bergès fabricant de papiers à Lancey (Isère). Il s'occupait alors d'amener à son usine, comme force motrice, l'eau provenant de la fonte des glaciers du massif de Belledonne. Cela remonte à une trentaine d'années.

ALBERT DE ROCHAS.

XLVI, 631, ligne 5, au lieu de *l'on* peut, lire *l'eau* peut.

Un bateau contre le mal de mer (XLIV). — Voir l'*Illustration* du 2 janvier 1875 : *Le nouveau bateau Bessemer supprimant les effets du roulis*. Texte des gravures (coupe du navire par le travers du grand salon). ALPHONSE RENAUD.

—

Détail des anciens prix des denrées et marchandises (T. G., 270 ; XLI ; XLII ; XLIV ; XLVI, 443, 780). Les prix de 1585 que j'ai signalés en 1901 (XLIV, 773) ont été relevés sur mes dépouillements des actes de notaires de Vierzon et sont absolument authentiques : sans doute il m'eût été facile d'entrer dans des détails intéressants, de donner la date des actes, le nom du notaire, mais ne voulant pas encombrer les colonnes de l'*Intermédiaire* pour un sujet relativement secondaire, j'ai dû condenser mes articles dans un tableau assez étroit pour que chacun d'eux ne prît qu'une ligne de texte. En me servant de mes dépouillements, je pouvais donner les développements suivants :

Pension bourgeoise :

Marie de Bonnault, fille de noble Guillaume de Bonnault, seigneur de Méry, se met en pension pour être nourrie selon que sa qualité appartient en l'hotel et maison de noble Claude de Rolland, écuyer seigneur de Nizerolles qui s'est obligé icelle nourrir, loger et esberger bien et dûment jusqu'à un an moyennant 48 livres.

Rousseau, 14 mai (1585-22)

Colombages et sabots.

Vente par Jean Godillon, fendeur de bois, à prudent homme Guillaume Corbin, marchand à Vierzon, de cent toises de columbages, de grosseur de 6 pouces sur 4, pour le prix de 5 écus 50 sols ; plus dix grosses de sabots de bois de chêne, à huit vingt paires par chaque grosse, pour la somme de 2 écus 2/3 dix sols par grosse. (Rousseau 8 février 1585-14).

C'est par erreur que le tableau de 1901 indique le prix de la *façon* des 100 toises de colombages, il s'agit de la vente.

Pour les sabots, je possède d'autres points de comparaison :

1601 (Rousseau) vente de 3 grosses de sabots à 8 vingt paires par chaque grosse, tremble et boulat..... 24 livres

1602 (Rousseau) vente d'une grosse de sabots à Catherine Bourdaloue 8 livres 10 s.

Chaussures

Le prix des marchés pour chaussures varie suivant les occupations plus ou moins sédentaires des clients :

Marché par lequel Farraud Guillard, cordonnier, s'engage le 5 octobre 1587 (Rousseau 21), envers François de la Varenne, md. à Vierzon, à le fournir et entretenir bien et dûment de chaussures et souliers le temps et espace d'un an moyennant 4 écus et le 24 avril 1588 (ibid. 21). envers Mre Antoine *Alapierre*, prêtre, demeurant à Vierzon, à le fournir et entretenir de chaussures, souliers et pantoufles, bien et honnêtement selon et comme sa dignité et qualité appartient, durant le temps d'un an, moyennant 3 écus.

Gages de domestiques.

Mathurin Alaly, du pays de la Marche, s'est aqueilly et loué pour un an à compter de ce jour (25 juin 1599 Rousseau) à Jean Giron, fendeur de bois, moyennant 16 livres, une aulne de drap bure ou quatre livres, un chapeau à son usage avec son cordon, une chausse aussi à son usage, et des chaussures de sabots.

En évaluant le prix total de 25 livres, et le prix actuel d'un domestique à 600 fr. on trouverait que le service d'une année a augmenté de 24 fois.

(Mon article de 1901 ne concernait que des engagements à la journée, ce qui présente une grande différence.)

Je puis citer : Etude Petit :

		prix actuels
1541. Vente de 2 aulnes de drap gris,	50 s.	8 fr.
Vente de 4 bœufs arrables 30 livres	l.	1000
1549. Vente d'un mille de tuiles	40 s.	30 fr.
1564. Vente de 50 charretées de bois à un cheval	8 s. 6 d.	8 fr.
1567. Vente d'un muid de seigle (144 boisseaux)	24 l.	300 fr.
(en 1412 le muid ne valait que 4 l. 16 s.)		
1602. Vente de 48 peaux de bœufs et de vaches	168 l.	960 fr.
1602. Cheptel de 2 vaches et leurs veaux	8 l.	50 fr.
1594. Vente de 21 poinçons d'ocre jaune	50 l.	
(le poinçon contenant 2 hectolitres).		
1586. Façon de 12 quartiers de vigne	15 l.	480 fr.

(la main d'œuvre a augmenté dans de fortes proportions : renseignements pris — la façon du quartier est de 40 fr.

1586. Vente de cordages pour *la conduite des chalands* les cent livres, 5 écus.

Quant à la comparaison de prix pour les ventes d'immeubles, j'adresse à l'*Intermédiaire* une feuille détachée des *Chroniques de Lury* qui peut permettre d'étudier d'après le nombre considérable de parcelles vendues, le morcellement incroyable du sol au XVIIe siècle et les prix d'aliénation, en faisant observer que la boisselée contient 5 ares, la septerée 50 ares, le quartier deppré 12 ares, l'arpent 50 ares; et que le prix actuel et moyen des immeubles à Lury est de 2400 fr. pour l'hectare de terre et de 4000 fr. pour l'hectare de pré.

M. Rameau de Saint-Père s'est servi de ce tableau pour présenter au congrès des sociétés savantes à la sorbonne :

1° en 1885, son histoire de la propriété foncière ;

2° en 1895, son mémoire sur les chartes censives du XIe siècle.

M. le vicomte d'Avenel (*Revue des Deux Mondes* 15 avril 1893, page 801), dans son histoire de la propriété foncière, a fourni quelques détails provenant de la même source (*Chroniques de Lury*, page 26).

J'ai relevé dans mes dépouillements de Petit, année 1573, les ventes de parcelles de terre consenties devant lui pendant les mois de mars et avril, ces mutations sont extrêmement nombreuses et justifient absolument les conclusions de MM. Rameau de Saint-Père et d'Avenel.

Pour les roues de charrettes, il faut lire évidemment 18 — 180 — 10 : le prix d'une paire de roues de charrette qui était de 30 fr. il y a quelques années, est monté à 50 fr.

Quant aux logements, j'ai relevé de 1587 à 1598 14 locations de maisons dont la plus grande partie comprend maison avec jardin ou cour, je n'ai trouvé qu'une moyenne de 3 écus sol par an et d'après la description de ces immeubles, ces locaux sont pour la plupart supérieurs à des chambres d'ouvriers.

E. TAUSSERAT

—

Jeu de bouchon, jeu de galoches (XLVI, 119 276, 612, 720, 831) — Le jeu des deux bâtonnets se pratiquait autrefois dans la Haute Marne, sous le nom de jeu de *téné*.

SU.

Les saints, guérisseurs et producteurs de maladies (XLV ; XLVI, 49, 215). — A la fin du XIVe siècle, on avait le plus grand soin des chiens composant la meute du prince Louis d'Orléans et destinés à son amusement. Non seulement leur nourriture était des plus exquises, nous apprend *Champollion-Figeac* ; mais encore on les recommandait aux saints du paradis en les envoyant en pèlerinage et en faisant dire des messes à leur intention. C'est ce que nous apprend le passage suivant d'un document original.

« Argent donné à.... pour avoir fait mener les chiens courans, limiers et lévriers tous ensemble *en pèlerinage au lieu de Saint-Mesmer* pour doubte du mal de rage et illec faire chanter une messe, avect offrande de cire et d'argent devant le die saint ».

— Quelle est la légende de ce bienheureux ? Et où est située la localité qui porte son nom ? Quel peut bien être ce *saint Mesmer* ? Connaît-on d'autres saints invoqués pour la guérison de la rage ?

Dans tout le midi de la France, les animaux domestiques, chevaux, chiens, porcs, bœufs, moutons, chèvres, etc., sont amenés, le jour de Saint-Roch, dans un lieu public où ils sont bénis par le curé du lieu, afin d'être préservés des maladies contagieuses. Il y a aussi un jour de l'année où on fait de l'eau bénite, dont on asperge les choux pour les garantir des chenilles.

Au mois de juillet de chaque année, le pèlerinage de *Sainte-Macrine*, près Niort, est très suivi. Outre de nombreux promeneurs et curieux, on y voit accourir une foule de boiteux, malingreux et infirmes de toutes sortes, qui viennent demander guérison à la sainte. Près de la chapelle qui lui est dédiée et où sont exposés de nombreux *ex-voto* se trouve une petite fontaine bien souvent tarie, et où cependant les dévots viennent faire leurs ablutions les plus variées. Non loin du temple enfin est une pièce de terre dénommée : *Le champ des Idoles*, (*Souvenir des temps antérieurs au christianisme*).

Me bornant à rappeler ici la réputation miraculeuse bien connue de sainte Radegonde, je mentionnerai encore une gloire de la légende dorée poitevine, *saint Thibault* (Sanctus Theobaldus) diacre des

premiers siècles du christianisme mort de la fièvre au Dorat (Vienne), sur un dur lit de cendres, et en odeur de sainteté.

La petite église de Fleuré, près de Poitiers, possède une relique de saint Thibault, enchassée dans un reliquaire ancien ayant la forme d'une main et de l'avant-bras.

Saint Thibault a la réputation de guérir de la fièvre, maladie dont il est mort lui-même, victime de son sévère ascétisme.

A signaler, près de là, à l'Ile-Jourdain, la coutume ci-après : Lorsqu'un enfant « *ne cesse de pleurer* », on le porte sur le pont au dessus de la Vienne, et pour sa guérison, on invoque le *saint de la débraille*, bienheureux « *inconnu au calendrier* ». — Il y a sans doute là une vieille habitude continuée, d'invocation antique à quelque divinité gauloise, une trace du culte des éléments, des rivières et des fontaines.

C. DE SAINT-MARC.

—

L'anesthésique au moyen-âge (XLVI, 16, 166, 333, 446). — Après les indications que j'ai données, je considère qu'il serait du plus haut intérêt scientifique de faire une investigation attentive des manuscrits inédits relatifs à la chirurgie au moyen âge. Il en signale un qui mériterait peut-être un examen sérieux.

Cambrai, ms. 916. f° 2. *Incipit cyrurgia magistu Bruni Logoburgensis ex dictis sapientum veterum breviter et lucide compilatus.*

Daté de Padoue, janvier 1252.

Il serait bien à désirer de trouver par ailleurs la confirmation du précieux témoignage d'Abélard.

RECTA.

*
* *

On rapporte que le 30 novembre 1530, à Malines, — les médecins ayant voulu épargner à Marguerite d'Autriche la douleur d'une amputation par une prise d'opium, l'effet en fut considérable qu'elle s'endormit pour toujours. Voir Martin-Bottier, Brou, 1879, p. 47).

ALPHONSE RENAUD.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Epitaphe de Voiture par Mesnardière

In obitum Vetturii

Dum te delicias Pindi, venerumque parentem
(Heu fati crimen !) cultior Aula gemit,
Ecquis erit qui vos, Veneres, Elegantia, Lusus,
Et te, dulcis amor, dixerit esse Deos ?

MENARDERIUS.

L'auteur de ces deux distiques, Hippolyte Jules Pillet de la Mesnardière, auteur de deux tragédies, traducteur de Pline le Jeune, était médecin, et avait soutenu contre l'Ecossais Duncan la réalité de la possession des religieuses de Loudun, sa ville natale. D'où sa faveur auprès de Richelieu, dont il fut nommé médecin ordinaire : il fut ensuite maître d'hôtel et lecteur du roi, et académicien en 1655. Né en 1610, il mourut en 1663, à Paris. Ses ouvrages sont un *Traite de la Mélancolie*, une *Poétique*, un recueil de poésies in-folio — Le tout d'assez faible valeur, au jugement de Boileau, qui a écrit, dans son *Art poétique* :

On ne lit guère plus Rampale et Mesnardière
Que Magnon, du Souhait, Corbin et La Morlière.

V. A. T.

—

La police de la voie publique en 1792. — La circulaire suivante adressée aux commissaires de police de Paris, par le procureur de la commune Manuel mérite d'être connue. Elle est intéressante à plus d'un titre et m'a paru digne d'être mise sous les yeux des lecteurs de l'*Intermédiaire*.

10 avril 1792,

Vous vous plaignez, Monsieur, et avec raison de ce que vous n'avez plus les mêmes droits, c'est-à-dire les mêmes devoirs à remplir ; il est du moins un moyen de vous en consoler, c'est de faire mieux que ce que vous avez toujours à faire. A votre place, je m'appliquerais à rendre les rues commodes et propres ; il vous en saurait gré ce peuple qui, toujours dans les boues, ne se doute pas encore en marchant qu'il est libre : *n'est-ce pas déjà trop de rencontrer partout des chevaux qui lui disputent le pavé* ? Il s'était pourtant flatté que si jamais des magistrats allaient à pied *il s'apercevrait que c'est pour lui surtout que les rues sont faites*. Comment les citoyens, dans chaque quartier, ne s'entendent-ils pas pour faire repousser tous les jours, à une heure fixe, cette fange qui salit jusqu'à

leurs maisons et qui, sous le soleil même de l'été, les force aux tristes couleurs de l'hiver.

Serait-il vrai, Monsieur, que, quand c'est la loi qui vous charge de disposer, tous les matins, la voie publique, si vous cherchez des témoins pour constater un délit qui nuit à tous, vous ne trouvez partout que des voisins, des parents, des amis, qui craignent de se surveiller, *comme si une dénonciation même n'était pas une vertu.* Eh bien, Monsieur, appelez des patriotes, il y en a beaucoup dans toutes les sections ; s'il le faut, des officiers municipaux vous accompagneront, le procureur de la Commune lui-même. Il n'y a pas si loin d'un *chaperon* à une *écharpe*. Toutes nos fonctions nous viennent du peuple, elles nous honorent toutes.

Pourquoi des pierres devant nos portes semblent-elles attendre qu'un *Amphion* les enlève ? Il y a une loi bonne à garder, quoique faite sous des rois, qui vous ordonne de les faire transporter aux dépens de ceux qui les oublient, quand elles embarrassent les villes, jusque dans la solitude des campagnes.

Ne pourriez-vous pas encore préparer par des procès-verbaux, ce tardif règlement sous lequel la police doit enfin ranger tous ces carosses (*sic*), échappés à l'œil tutélaire d'un inspecteur, où les femmes tremblent devant des cochers, quelquefois ivres souvent brutaux, et qui, la nuit, peut-être, recèlent le vice et le crime.

Mais je vous dois, Monsieur, un hommage public. Grâce à vous, le commerce ne se cache plus le dimanche dans ses obscurs comptoirs ; vous avez senti que les commandements de l'Église ne sont plus des lois..... La nation, qui bientôt sans doute, nous donnera, pour nous délaisser de nos travaux, des hommes et des actions à célébrer, aura seule le droit de fermer les boutiques. Les religions n'ont de police à exercer que dans les temples.

Courage, Monsieur, faisons toujours marcher ensemble la liberté et la raison : l'une ne peut jamais aller sans l'autre.

P. Manuel. *Procureur de la Commune.*

Que penserait aujourd'hui le procureur Manuel s'il voyait les bicyclettes, les tramways, les automobiles, les trolleys et les plots, etc., faire concurrence aux chevaux pour disputer le pavé au peuple libre.

Et cette conception de la police qui va jusqu'à considérer la dénonciation *comme une vertu,* n'est-elle pas étrange de la part de révolutionnaires, qui, depuis, ont considéré la Préfecture de Police comme un instrument de tyrannie.

Et c'est l'auteur de la *Police Dévoilée* qui a osé signer cette phrase !

Il lui avait suffi de détenir le pouvoir pour trouver parfait ce qu'il critiquait la veille. Eugène Grécourt.

—

Les Rattazzi et les Tuileries. — La mort de Madame Rattazzi n'est pas si loin que la lettre qu'on va lire n'ait un certain caractère d'actualité.

Mais surtout elle est piquante en ce sens qu'elle nous fait connaître l'attitude de l'Empereur envers cette cousine qu'il ne traitait pas en Bonaparte. Lorsqu'elle eut épousé le ministre italien, Rattazzi, la situation devint délicate et donna lieu, dans la coulisse, à des négociations, dont la lettre suivante, adressée par l'Impératrice à M. Frémy, nous révèle les dessous.

Cette lettre fait partie de la remarquable collection d'autographes que M. Noël Charavay va disperser le 13 de ce mois à l'Hôtel Drouot, et dont il nous a permis très gracieusement de prendre connaissance.

Je viens de recevoir, mon cher monsieur Frémy, votre lettre que j'ai communiquée à l'Empereur ; voici sa réponse :

La lettre a un caractère privé ; elle est aux initiales de la souveraine ; elle ne porte pas de date.

Quand M. Ratazzi est ministre, nos agents diplomatiques ont l'ordre d'agir envers lui et sa femme comme envers tous les autres ministres et leurs femmes. Dans la vie privée, ils se conduiront comme ils l'entendent, l'Empereur ne peut leur imposer personne.

Tachez, je vous prie, d'éviter les demandes d'audience, car je ne connais pas Mme Ratazzi et sa demande m'embarrasserait sans qu'elle puisse être d'aucune utilité pour elle.

Croyez, mon cher monsieur Frémy, à tous mes remerciements affectueux.

Eugénie.

Il n'y a pas à dire : la sympathie n'y était pas.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. Daniel-Chambon. St-Amand-Mont-Rond

XLVIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 20 Décembre 1902

38e Année — N° 989

31, bis r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez — QUÆQUE SINGULA LEGENDO — *Il se faut entr'aider*

31 bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

895 — 896

Questions

Demoiselles de Saint-Cyr. — A-t-on conservé les noms des élèves de Saint-Cyr qui créèrent les rôles des tragédies de Racine (Esther et Athalie) ?

De Mortagne.

La dernière signature de Molière. — La dernière signature de Molière, à notre connaissance, est celle que Jal trouva sur les registres de la paroisse de Saint-Sauveur à la date du 11 février 1673, six jours avant la mort du poëte. Molière avait tenu sur les fonts baptismaux, avec Mlle Beauval, l'enfant d'un sieur *Beauchamp*. Je demande quel était ce Beauchamp ?

Samuel Chappuzeau nous signale (1674) un de Beauchamp, comédien de la troupe française entretenue par le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, et le place à la tête des acteurs qui jouaient à Turin pendant les hivers.

Jal nous déclare que la filleule de Molière s'appelait Jeanne Uscet, fille de Jean Uscet de Beauchamps comédien, et de Claudine Mallet sa femme.

M. G. Monval, dans sa *Chronologie moliéresque*, inscrit à cette date : Baptême d'une fille de *S. Biet* de Beauchamp et de Claudine Mallet.

Et personne ne parle de Beauchamps, maître de ballet et danseur de la troupe du Palais-Royal, qui composa notamment les divertissements du *Malade imaginaire* (10 février 1673, veille du baptême).

Pourrait-on m'éclairer sur la personnalité de ces Beauchamp ou Beauchamps ?

H. Lyonnet.

Un prétendu mot de Voltaire. — Dans une *entrevue* de M. Larroumet interrogé sur Emile Zola, publiée dans l'*Eclair* du 30 septembre 1902, je lis ceci :

Un mot de Voltaire — un mot expressif entre tous — est à citer. On disait : « L'art doit montrer tout ce qui est dans la nature ! » Et Voltaire répondait : « Mais mon derrière est dans la nature, et je ne le montre pas ! »

Le mot est joli, et pour moi il est juste; mais cela me paraît un anachronisme de l'attribuer à Voltaire ; car de son temps la question du réalisme dans la littérature ne s'était pas encore posée ; et le mot *réalisme* n'avait pas encore lui-même cette acception.

G. Servandy.

Un quatrain inédit de Victor Hugo. — Connaît-on l'origine et l'histoire de ce quatrain écrit par Victor Hugo au pied d'un saule rapporté du tombeau de Napoléon Ier à Sainte-Hélène ?

Au saule impérial qui pleure à Sainte-Hélène,
Ce rejeton fut pris. Passant, viens le bénir.
Une pieuse main, près de cette fontaine,
L'a planté. L'eau s'enfuit, et non le souvenir.

Victor Hugo.

A quelle occasion, et quand, et pour qui ces vers furent-ils composés ?

Léo Claretie.

Armoiries à déterminer : bandé de gueules et d'or de six pièces. — Ces armoiries se trouvent sur un très beau plat en faïence, vieux Rouen. L'écu surmonté d'une couronne de marquis est : *bandé de gueules et d'or, de six pièces, au chef d'azur, chargé de trois molettes d'éperons d'argent.*

A qui peuvent-elles être attribuées ? Je serais reconnaissant aux aimables collaborateurs de l'*Intermédiaire* de me renseigner à ce sujet. YSEM.

—

Ex-libris : mihi tantum. — A qui appartient l'ex-libris, dont la devise *mihi tantum* est répétée sur les deux feuillets d'un livre ouvert, signé G. Huot ou Nuot ? BOOKWORM.

—

Là où est mon soleil. — A qui appartient cette devise :

« Là où est mon soleil ».

Elle est placée sous un ange marchant, le bras droit dirigé vers le soleil, qu'il montre. TAF.

—

Evêque d'Olympia. — Je possède une image sur le recto de laquelle se lit : « Priez pour les missions de Ceylan et de l'Orégon — Rome, 1862. † J. Etienne, Evêque d'Olympia Vic. Ap^lique ». Quel est cet évêque ? L. C. DE LA M.

—

Alliage de monnaie. — 1° Y a-t-il eu, sous le règne de Louis-Philippe et sous celui de Napoléon III, des pièces d'or, or rouge et or jaune ?

2° Quel est l'alliage exact que l'on mettait ? Cuivre : combien de grammes par kilog ? Argent : combien de grammes par kilog ? STEEPLE.

—

Chapelle castralle. — Je possède un acte sur parchemin daté du 26 décembre 1618, portant la signature autographe de Charles, comte d'Egmont, prince de Gavre, gouverneur et capitaine général du pays et comté de Namur, par lequel il confère à messire Jean de Girez la collation de la chapelle castralle de Notre-Dame de son château de Sottenghien.

Qu'entend-on par chapelle castrale ? Où est situé le château de Sottenghien ?

PAUL PINSON.

L'abbaye de Pseaume ou Seaume — Nous lisons dans l'*Intermédiaire* (XVII, 459) que cette abbaye de religieuses de l'ordre de saint Bernard existait, dans une vallée, à cinq lieues ouest du Puy. Un bon confrère vellavien serait-il assez aimable pour nous apprendre où, sur le territoire de quelle commune actuelle, s'élevait ce monastère et à quelle époque et pour quelle cause il cessa d'exister ?

ALEX.

—

Ascendance vraie des rois de France. — Je comprends l'intérêt qui s'attache à tous les faits capables d'apporter quelque lumière à la grande question de l'hérédité.

Pour l'amour d'elle, il faut encourager et aider, s'il se peut, la curiosité des chercheurs. Mais ce qui me paraît puéril, c'est l'importance que quelques-uns semblent attacher exclusivement à la descendance de personnages, royaux ou princiers, fort médiocres par eux-mêmes. On s'est donné la peine d'écrire des volumes sur les bâtards de Louis XV, on en écrit d'autres sur les bâtards du duc de Berry : soit. Mais pourquoi ne pas s'occuper aussi de l'*ascendance véritable* de ces deux paillards — question non traitée, et pour cause, par les généalogistes officiels ?

On nous prouve, sans difficulté, que le sang royal s'est fort répandu dans le peuple. Il ne serait peut-être pas très difficile de prouver aussi que le sang royal est venu, en grande partie, du peuple.

Est-ce la galanterie française qui défend de suspecter la vertu des reines et princesses, ou de rappeler leurs faiblesses ? Je veux encore l'admettre pour ne blesser aucun fétichisme. Mais il n'en est pas moins certain que celles-ci n'ont pas toutes apporté à la race de leur époux de grandes qualités héréditaires, ni même une absolue pureté d'origine, au sens nobiliaire du mot. Le prétendant actuel au trône royal de France n'a-t-il point, parmi ses auteurs, des Hotman, petits bourgeois allemands, des Grangier, des Bouhier et des Boyer, simples paysans français ? Ces noms me reviennent d'abord en mémoire, mais combien de plus humbles encore ne pourrait-on pas citer sans mentir ?

Le jour où l'on aura scientifiquement démontré l'axiome de La Bruyère sur la noblesse, au moyen d'un recueil de généa-

logies *exactes*, auxquelles l'*Intermédiaire* pourrait collaborer puissamment, on aura fait un pas sérieux vers la destruction du préjugé des castes, qui, cent ans après la Révolution, continue à entretenir tant de haines en France. C'est donc une œuvre qui vaut d'être tentée. DONT CARE.

—

Famille van der Burch. — Je désirerais savoir à quel membre de la famille van der Burch ont appartenu d'anciennes pièces d'argenterie portant deux écus accolés, le premier aux armes de cette famille (*d'hermines, à trois étrilles de gueules*) et le second aux armes des de Berlaimont (*fascé de vair et de gueules*) ; le tout surmonté d'une couronne de comte.

DE MORTAGNE.

—

Famille du Prel. — Le baron Karl du Prel, un des philosophes les plus distingués de l'Allemagne, qui vient de mourir récemment, appartenait, disent les biographes, à une famille originaire de Bourgogne, qui passa de là dans le Luxembourg, et dont l'une des branches s'était fixée depuis plusieurs générations en Bavière. M'occupant de publier une traduction française des œuvres principales de ce savant, je désirerais avoir quelques détails sur sa famille avant qu'elle ne fût fixée à Munich.

ALBERT DE ROCHAS.

—

Boissieux. — Quelle était la famille de J. B. Boissieux, ou de Boissieux, procureur impérial à Lyon, né à Lyon en 1743, mort en 1831 ? Quelle a été sa carrière? A-t-il laissé des descendants ?

Il ne semble pas appartenir aux familles de ce nom dont il est question dans les divers armoriaux de la province ou de celle du Dauphiné. NOLHAC.

—

Comte Golowkin. — Le duc de Noailles, émigré depuis novembre 1792, en Suisse, et fixé à La Gardane, s'y remaria vers 1800 à la comtesse de Golowkin, morte à Rolle, en 1823, veuve du comte (Théodore ?) et mère du comte Georges, ambassadeur de Russie en Suisse. Je désirerais avoir des détails généalogiques plus précis sur cette personne et sa famille. Le comte Iwan Golowkin, fils aîné et secrétaire du ministre de Russie à la Haye, servait, en 1758, d'espion du gouvernement français en Angleterre.

H. DE W.

—

Madame Juliette, d'Arles, l'une des femmes d'Abd-el-Kader [1844]. — A la fin de la notice consacrée au célèbre Emir et composée de 16 colonnes compactes de texte, dans la *Bibliographie des Célébrités militaires* de C. Mullié. Paris, Poignavant (sans date), 2 vol. grand in-8°, je lis ce passage :

« Parmi les femmes (de la suite d'Abd-el-Kader) se trouvait une jeune française nommée Juliette, née à Arles, qui avait été faite prisonnière avec sa mère ».

Sait-on, exactement, quelles étaient ces deux dames et ce que, par la suite, elles devinrent, notamment pendant le long internement de l'Emir, au château d'Amboise ?

Leurs corps se trouveraient-ils parmi ceux dont les restes reposent dans les tombes arabes qu'on voit encore, aujourd'hui, conservées, dans l'un des coins des jardins en terrasse du château, et dont les hauts murs de soutènement dominent la Loire ? TRUTH.

—

Lettre à vérifier. — Voici un billet sans date, sans signature, mais non sans intérêt pour l'histoire de Paris. Il sera probablement facile à l'un de nos confrères d'y mettre un quantième et de vérifier les assertions y contenues. C'est ma question. Merci d'avance aux réponses. Ces mots se trouvent manuscrits au revers du titre d'un *Mandement de Mgr l'archevêque de Paris au sujet d'un incendie de l'Hôtel-Dieu*. Paris, Simon, imprimeur ; 1773 :

Il est bon de vous observer que dans le présent *Mandement* on lit que la nuit du 29 au 30 décembre dernier, l'Hôtel-Dieu de Paris a éprouvé un incendie, que plusieurs bâtiments considérables ont été consumés avec les effets mobiliers et les provisions de toute nature Cela n'est que trop vrai. Je l'ay vu et je le vis chaque jour de mes propres yeux. Mais on n'y trouve point combien de jours cet embrasement a duré, ni si les malades renfermés dans ces bâtiments ont eu le temps d'échapper aux flammes. Je suis témoin oculaire de ce terrible désastre. Voici comment le tout s'est passé. Le 29 décembre vers les 6 heures du soir, les domestiques faisant fondre des suifs, pressés de sommeil, s'endormirent,

Les chaudières bouillant à grosses ondes, débordèrent. Sur le champ, tout fut embrasé. Les endormis ne se réveillèrent plus. Non seulement tous les malades d'un côté de la Seine voisinant avec l'archevêché et l'église métropolitaine furent consumés, mais encore quantité de pompiers, de militaires et de moines qui étaient accourus pour secourir. La gasette ne fera jamais mention de ceci ; Paris est fort secret. L'embrasement a duré dix jours entiers. Plus de 1200 personnes ont été réduites en cendres dans ce feu dévorant .

L'auteur de ces lignes est, fort probablement, J.-Marc de Royère, dernier évêque de Castres, par conséquent un correspondant des plus sérieux. Mais peut-on vérifier ses chiffres ? Il est certain que depuis la création du monde on n'a jamais connu exactement le nombre des morts dans les graves accidents, pas plus que dans les grandes batailles.

— C. P. V.

Un duel en 1663. — Où peut-on trouver des renseignements complets sur le duel célèbre qui eut lieu en 1663, entre les deux frères La Frette, Pierre de Bauvilliers, le sire d'Argenlieu d'une part et le prince de Chalais, le sire de Noirmoutiers, Henri de Pardaillan de Gondrin et de Grossoles Flammarens d'autre part ; sur l'arrêt rendu par défaut contre les duellistes et l'ensemble de la procédure ?

A. Lamoureux.

—

Luseauter. — Ce mot, rencontré récemment dans une correspondance, paraît être employé dans le sens de muser, flâner, et particulièrement flâner niaisement sans but, sans raison. Quelques dictionnaires mentionnent seulement luseau ; mais ce mot ne paraît avoir aucun rapprochement avec le verbe luseauter que je n'ai trouvé nulle part.

Merci d'avance au collègue qui voudra bien donner son avis. Ch. Rev.

—

L'expression Franczois. — Dans un livre manuscrit, datant de 1496, livre traitant d'alchimie et de la pierre philosophale, à la fin d'un chapitre, après une malédiction octroyée à celui qui révèlerait le secret, on lit ces mots :

A. Silures légal suys
Benedicamus dno
Deo dicamus gras
Franczois Suys et seroy
Toute ma vie
Au Franczois suys
L. Rynault (ou Rynault) de la villa Nova.

Franczois ? Quest-ce que c'est ? Dans le texte de ce livre on rencontre fréquemment les mots : amigos, frères, etc.

Merci à qui pourrait me renseigner.

J. C.

—

Ouvrage sur les nièces de Mazarin. — Y a-t-il quelque ouvrage sur Marie de Mancini et en général les nièces de Mazarin?

N. T. S.

—

Ouvrages sur la famille des Médicis. — Y a-t il quelque ouvrage sur la famille des Médicis ? — Je n'entends pas des monographies de Laurent de Médicis, ou de Jean des Bandes Noires, que je connais, mais un ouvrage qui prendrait la famille à ses débuts pour la suivre jusques et y compris les grands ducs de Toscane ?

N. T. S.

—

Les mémoires de madame de Campestre. — Je lis dans un catalogue de livres à prix marqués : *Mémoires de Madame de Campestre*- Paris, chez l'éditeur Antenor de Campestre, ex-lieutenant d'infanterie, 1847, 2 vol. in-8. Cet ouvrage ne doit pas être commun , car il n'est pas indiqué dans la *France littéraire* de Quérard.

Quelle était cette dame de Campestre ? Quel rôle a-t-elle joué dans la société pour avoir écrit des mémoires ?

Paul Pinson.

—

La bataille de Damvillers. — [Paris Ch. Delagrave 1883.] De qui ce livre provenant de la vente Sarcey, non catalogué ? Bookworm.

—

Les ouvrages de Louis Cousin. — Les ouvrages de Louis Cousin « le Président Cousin » sont-ils très rares à trouver ? Je cherche depuis longtemps un exemplaire de « l'Histoire de Constantinople depuis le règne de l'ancien Justin jusqu'à la fin de l'Empire ». N. T. S.

—

Prosodie. — D'usage général en versifiant, on nombre dissyllabiques les

terminaisons : *ion, ien, ier...*, comme s'il existait un tréma sur l'i.

Mais, cet usage est-il une règle ?

Subsidiairement, la règle est-elle absolue ?

En d'autres termes, lorsque l'euphonie le voudrait, est il facultatif de faire monosyllabiques les terminaisons dont il s'agit ? Ou bien obligatoirement, invinciblement, doit-on baragouiner en vers; autrement que l'on prononce en prose, et faut-il toujours scander ! *déceptïon, évocatïon, Scipïon* ... ?

Si oui, c'est tant pis pour l'harmonie, trop souvent sacrifiée au triomphe de la *correction*. A. G.

—

Vieille chanson. — Est-il possible de retrouver une vieille chanson normande, dont voici quelques mots que je me rappelle avoir entendu chanter par ma grand'mère ?

En Basse Normandie,
Dou pays que j'étions,
Y avait trois gentilshommes,
Tous amoureux de mé,

Et le refrain sans doute :

Youp, youp, youp et youp ma fé.
Ah ! Ah ! qu'il a d'amour pour mé
Indar, indar et youp... etc. etc.

Je remercie d'avance l'aimable ophélète qui pourra ou me la procurer, ou me dire où je pourrais la trouver, au besoin avec la musique. A. Fréchas.

Cf. *Intermédiaire*, XVIII, 496.

—

Décoration sur un portrait. — Un portrait d'homme, daté de 1740, et dont l'habit n'est pas militaire, porte en écharpe de droite à gauche un ruban lie de vin, et sur le côté gauche une plaque en croix à huit pointes avec quatre fleurs de lis aux angles. Quelle peut être cette décoration ? L. C.

—

Monogramme de peintre à déterminer. — De quel peintre est un tableau du début du XVIIe ou fin XVIIe siècle, problement de l'école flamande représentant un perroquet rougeâtre, dans l'ombre, surveillant une coupe de verre remplie de fruits, pêches, ananas, raisins bleus et blancs, figue entr'ouverte ; le tout reposant et débordant sur une table de marbre de couleur sombre ? Monogramme dans l'angle gauche sur la peinture. Largement et chaudement peint ; fruits succulents. Le monogramme affecte la forme d'un J. et d'un S confondus. B.

—

Le peintre Lattinville. — Le peintre Lattinville, qui, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, fit le portrait de Pichault de la Martinière, chirurgien du prince de Lorraine et plus tard, 1er chirurgien de Louis XV, est-il connu ? Où trouver sur lui des renseignements ? J. M. A.

—

Rue de la Paroisse. — Dans le n° 77 du *Moniteur*, page 311, on lit que, dans la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793), le président de la Convention nationale, Laloi, soumit à cette assemblée une lettre de félicitations qu'il avait été chargé d'écrire à un certain citoyen Morel et à sa femme, demeurant à Paris, *rue de la Paroisse*, section de l'Unité. Cette missive fut approuvée et insérée par décret au bulletin des séances. Mais qu'était-ce que la rue de la Paroisse ? Avec quelle voie publique actuelle du VIe arrondissement peut-on l'identifier ? Les plans de l'époque de la Révolution que j'ai pu consulter sont muets. Le quartier de l'Unité, on le sait, était limité au nord par le quai Conti et le quai Malaquais ; à l'est, par la rue Dauphine et la rue de l'Ancienne Comédie ; au sud, par la rue des Boucheries-Saint-Germain, la rue du Four et le commencement de la rue de Grenelle ; et à l'ouest, par la rue des Saints-Pères. C'est donc dans l'intérieur de ce périmètre que doit nécessairement se trouver cette rue énigmatique. Voilà, je pense, un petit problème topographique parisien que nos érudits collaborateurs de l'*Intermédiaire* ne seront pas embarrassés de résoudre.

Henri Masson.

—

Le papier Lafosse. — Je lis dans un des ouvrages du marquis de Luchet, ce polygraphe dont s'occupait dernièrement l'*Intermédiaire* :

Un artiste a découvert la manière de faire du papier qui ressemble au vélin ; il n'a point de raies et a un velouté inconnu même aux papetiers de Hollande. C'est au célèbre Lafosse qu'on doit en partie cette découverte.

Quel était ce Lafosse ; et son invention a-t-elle survécu à l'oubli qui s'est fait, ce me semble, autour de son nom ?

Sir Graph.

Réponses

—

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Un autographe d'Adam Mickiewicz à retrouver (XLVI, 727). — M. Ladislas Mickiewicz a été directement avisé de l'endroit où se trouve l'autographe de la poésie de son illustre père dont il désirait avoir une copie. G. M.

—

La date exacte de la mort de Casanova (XLVI, 786). — En réponse à l'appel que veut bien me faire M. Pierre Dufay, relativement à *la date exacte de la mort de Casanova*, je crois m'être assuré naguère de cette *année 1798*, qui semble inadmissible au chercheur érudit de l'*Intermédiaire*.

Je n'ai malheureusement point le loisir de renverser sur mes tapis les 2000 ou 3000 feuillets manuscrits que je possède de Casanova et dont je me réserve l'analyse pour mes vieux jours de retraite.

Toutefois, il me semble presque certain que le divin Giacomo Casanova naquit à Venise en avril 1720. Dans ses mémoires, l'aimable aventurier, qui montra jusqu'à sa dernière heure des coquetteries de vieille fille, prit toujours un malin plaisir à se rajeunir de cinq années, ne se préoccupant point du démenti donné à son état-civil ni de l'embarras causé à ses futurs biographes.

Dans ses derniers papiers, écrits au château de Dux en 1797 et au début de 98, le vieil érotomane avoue qu'il sera bientôt *un octogénaire*. Cela serait concluant.

Le mieux pour nous est de penser qu'il tricha sur la date de sa naissance et qu'il se rajeunit d'un lustre, trouvant qu'il en avait déjà suffisamment aux yeux des femmes qui ne cessèrent de l'aimer jusques au dernier moment.

Ne cherchons pas autre chose. Aux archives de Venise, l'ancien conservateur M. Stéfani, me parla, autrefois, de cette année de 1720, comme date précise de la venue au monde du plus grand virtuose de la galanterie qui se soit jamais rencontré ici-bas. OCTAVE UZANNE.

—

Le Saint-Suaire de Turin (XLV; XLIV, 84, 369. 757). — J'en demande bien pardon à ce collaborateur inconnu qui signe : *Un partisan de la vérité historique*, ce que nous sommes tous à l'*Intermédiaire*, mais sa conclusion est des plus contestables. Non, la question n'est pas « définitivement jugée pour tout esprit impartial », et même si l'opinion se prononce avec plus de force dans un sens, c'est plutôt dans celui de la négative. Rien, en effet, jusqu'aujourd'hui, ne me paraît prévaloir contre les objections formulées par l'érudition, l'exégèse évangélique et la science. Je n'ai nullement, d'ailleurs, l'intention d'intervenir de nouveau dans un débat où j'ai dit ce que j'avais à dire.

En tous cas et à mettre les choses au mieux, j'estime qu'il est téméraire de considérer l'affirmative comme victorieusement établie, et, je le répète, si une opinion prend faveur dans le monde supérieur et désintéressé de l'érudition et de la science, c'est plutôt la négative.

H. C. M.

*
* *

M. le chanoine Ulysse Chevalier voudra bien me permettre de lui présenter une courte observation sur sa thèse concernant la non authenticité du Saint-Suaire de Turin.

Dans son article de l'*Intermédiaire* du 30 juin dernier, il nous dit : « On a « fini d'ailleurs par obtenir la confession « du peintre qui avait artistement con- « fectionné le suaire. »

Cet aveu est-il réel et la pièce qui le contient est-elle authentique ?

L'écrit qui contient ce prétendu aveu serait un mémoire adressé par l'évêque de Troyes, Pierre d'Arcis, au pape d'Avignon, Clément VII.

De ce mémoire, M. Chevalier nous présente plusieurs copies faites soit au xve soit au xvie siècle.

M. Chevalier, a-t-il découvert le mémoire original ? Il répond oui et cite une copie faisant partie de la collection de Champagne V. 154 f° 138 (Bibliothèque nationale). Cette pièce ne porte ni date ni signature, rien en un mot qui puisse garantir son authenticité ; M. Chevalier,

lui donne la date de 1389, à considérer l'écriture, on pourrait avec autant de vraisemblance la dater de 1420 ou 1450. Si vraiment cette pièce était la minute originale, pourquoi trouverait-on écrit de la même main (l'écriture et l'encre sont identiques) au dos de la pièce cette mention, que M. Chevalier lui-même a remarquée : « Copia litterarum domino nostro papœ per episcopum Trecensem « transmissarum, super facto sudarii de « Lireyo » ?

Que nous dit la pièce elle-même ? Elle raconte que l'évêque de Troyes, Henri de Poitiers, réunit 34 ans auparavant une commission de théologiens afin d'examiner la question du suaire de Lirey et de décider de son authenticité. Cette commission aurait décidé la non authenticité du suaire sur cette simple raison : que les évangélistes ne parlent pas de l'empreinte du Sauveur sur le suaire dans lequel il a été enseveli, qu'ils n'auraient pas manqué de mentionner ce fait s'il s'était produit. Raison plutôt insuffisante de la part d'aussi doctes personnages

Multis theologis et aliis prudentibus viris asserentibus quod hoc revera dominicum sudarium esse non poterat, quod ipsius effigiem habebat impressam, cum de hujusmodi impressionne sanctum evangelium nullam faciat mentionem, cum tamen, si verum esset non est verisimile quod fuisset per sanctos evangelistas tacitum vel obmissum. »

C'est alors que l'on s'empresse d'ajouter : on finit d'ailleurs par obtenir l'aveu du peintre qui avait artistement confectionné le suaire.

Et tandem solerti diligentia precedente et informatione super hac facta, finaliter reperit fraudem et quomodo pannus ille artificialiter depictus fuerat, et probatum fuit etiam per artificem qui illum depinxerat, ipsum humanâ ope factum, non miraculose confectum vel concessum.

N'est-il pas étrange qu'une pareille commission se soit réunie, ait fait une découverte de cette importance et n'en ait dressé aucun procès-verbal ; qu'elle ne se soit pas inquiétée de laisser à la postérité le nom et les qualités du peintre et les circonstances qui ont amené la découverte de cette fraude, qu'elle n'ait pas pris soin de réunir tous les documents afin d'empêcher l'imposture de se reproduire à l'avenir ?

Ce n'est que 34 ans plus tard qu'on y aurait songé, si tant est que le document produit par M. le chanoine Chevalier soit authentique. Ce qu'il faudrait démontrer ; démonstration que nous attendons de l'amabilité de M. Chevalier.

G. La Brède.

—

Archives de l'ordre de Malte (XLVI, 727). — L'Ordre de Malte était divisé, pour la France, en divers grands *prieurés* qui avaient, chacun, un local pour leurs archives. Là, précisément, étaient conservées les preuves de noblesse des chevaliers. J'ai consulté, il y a plusieurs années, les preuves de noblesse des chevaliers du grand prieuré d'Auvergne, aux archives départementales du Rhône, où elles ont été déposées lors de la Révolution française. Ces preuves forment un fonds précieux. Elles consistent en nombreux volumes in folio avec des tableaux généalogiques donnant les huit quartiers de chaque chevalier, peints avec soin. Une foule de familles nobles d'Auvergne trouvent là leur filiation. Je ne sais s'il a été publié un inventaire analytique de ces preuves ; ce qui serait fort utile. On peut s'en assurer en vérifiant les inventaires imprimés des archives du Rhône. Pour obtenir copie de ces preuves de noblesse, il faudrait faire une demande à l'archiviste départemental, sans doute ; et je crois qu'il y a un tarif pour chaque page de copie. Seulement, faut-il encore que messieurs les archivistes aient le temps de donner ces copies qui exigent une lecture difficile dans des manuscrits des XVIIe et XVIIIe siècles. Je crois que les épreuves de noblesse de Malte, des Archives du Rhône, ne remontent pas au-delà du XVIIe siècle. Il y a, à la Bibliothèque Nationale, à Paris, aux manuscrits, des listes du XVIe siècle de chevaliers de Malte, avec la date de leur réception, leurs armoiries. Je me permets de signaler notre savant confrère, M. Courtaux, qui est très au courant sur ces questions.

Ambroise Tardieu.

*
* *

Les archives de l'ordre de Malte se trouvent à Rome, au siège de l'Ordre Souverain, Palazzo di Malta, via Condotti. Elles y ont été transportées en 1834, lors de la reconstitution de l'Ordre et son établissement définitif à Rome.

Elles y sont conservées dans un ordre parfait ; chaque membre de l'Ordre a son dossier spécial, qui comprend tous les actes relatifs à sa promotion dans l'Ordre, et par conséquent les procès-verbaux des preuves, cependant je ne saurais affirmer si ces procès-verbaux remontent jusqu'aux siècles reculés Pour obtenir les renseignements désirés, il suffirait, je pense, d'en adresser la demande à la chancellerie de l'Ordre qui les fournirait probablement, mais il faudrait que la demande fût justifiée. Cependant, le mieux serait de faire cette demande, par l'entremise du comte Fernand de Rohan-Chabot, bailli d'honneur de l'Ordre et président de l'Association des membres français de l'Ordre (1. rue François 1er, Paris). Duc Job.

***

Après le siège de Malte, les archives de l'ordre furent transportées, par les soins du général Bonaparte, à Marseille où elles se trouvent déposées à la Préfecture des Bouches-du-Rhône. En s'adressant à l'archiviste du Département, on peut obtenir communication des dossiers et vraisemblablement en prendre copie.

A. P.

—

Chevaliers de l'empire (XLVI, 341, 459, 573, 631, 743). — Quoique je ne puisse consulter à la campagne *l'Armorial de l'empire* du vicomte Révérend ou le *Manuel du blason* de Pautet du Parroy, je ne conteste pas un seul instant que, comme le dit M. A. S.. E. quelques familles illustres, en recevant un nouveau titre de Napoléon, aient pu obtenir de conserver, sous l'Empire, les armes qu'elles tenaient de leurs aïeux. Mais le petit nombre des noms cités par mon érudit correspondant prouve surabondamment que ce n'était qu'une rare exception à la règle.

Sous l'Empire, en effet, toutes les fois qu'un titre, depuis celui de prince jusqu'à celui de chevalier, fut conféré, il y eut lieu à un règlement d'armoiries, et presque toujours, pour ne pas dire plus, ce furent des armoiries nouvelles qui furent attribuées. On en pourrait citer des exemples par centaines. — Napoléon ne reconnaissait pas d'autre noblesse que celle qu'il avait créée, et pendant son règne, les titres qu'il avait conférés ont pu seuls être portés, puisque la révolution avait supprimé « l'ordre de la noblesse » et « interdit d'en porter les qualités distinctives ».

Les familles cités par M. A. S.. E. avaient donc toutes reçu un titre nouveau dont elles se sont servies pendant toute la durée de l'Empire.

Il est bien certain, en outre, que pour éviter toute confusion sur l'origine de ces titres, la chancellerie impériale évitait de donner à une famille celui qu'elle portait sous l'ancien régime. Les dérogations à cet usage furent si rares, que lorsque le ci-devant comte de Brissac, cité par M. A. S.. E. fut pourvu (en 1812, je crois), du même titre par Napoléon, on ne l'appela plus, dans tout Paris, que le *comte refait*. Le plus piquant de la chose est qu'il était bossu. Si ces confirmations de titres eussent été fréquentes, nul n'eût songé à les remarquer.

Vicomte de Reiset.

—

Armoiries épiscopales (XL ; XLI). **Armoiries du Clergé de France** (XLIII). — En réponse à ces deux questions, je signale à leurs auteurs : *Armorial de l'Episcopat français* ou recueil des Armoiries des Archevêques et Evêques de France, par Taupin d'Auge, accompagné de notices biographiques sur chacun de ces prélats par un comité d'ecclésiastiques et d'hommes de lettres, sous la présidence de M. l'abbé A. Denys, curé de Saint-Eloi, à Paris, publié sous la direction de Georges Bertrand. — Paris.

Je possède onze séries de cette publication (qui a dû rester inachevée) renfermant 56 notices avec blasons, que j'ai trouvées dans la bibliothèque d'un de mes parents, collaborateur à cet ouvrage publié par souscription vers 1865 et 1866. Je suis très désireux de savoir si je possède tout ce qui a été imprimé de cet armorial.

Un intermédiairiste complaisant pourra-t-il à son tour me renseigner à ce sujet ?

H. de G.

—

Armes de l'Hôpital Sainte-Mesme (XLVI, 729) — Les armes sont identiques pour tous ceux de la lignée de l'Hôpital ou Hospital : seigneurs de Soisy-aux-Loges (1), de Nogent-en-Brie, de

(1) Il a été posé une question (XLVI, 730) sur cette seigneurie.

Vitry, de Sainte-Mesme (et non Saint-Mesme) etc : *De gueules, au coq d'argent, crêté, membré, becqué d'or, ayant au col un écusson d'azur, chargé d'une fleur de lis d'or.* (P. Anselme, VII.) A. S..E.

—

Armoiries à déterminer : deux fois trois léopards (XLVI, 729). — Comme le dit M. le docteur Vercoutre, les armes d'Angleterre, ou plutôt de la Grande-Bretagne, sont un *écartelé aux 1 et 4 d'Angleterre-Anjou* (les léopards), *au 2 d'Ecosse* (le lion), *au 3 d'Irlande* (la harpe) ; mais on sait que, depuis le traité de Troyes, les rois d'Angleterre ont gardé, pendant des siècles, des prétentions — devenues très platoniques, il est vrai, — sur notre pays. Ils s'intitulaient rois de France et d'Angleterre et écartelaient les léopards des Plantagenet avec les fleurs de lys des France.

C'est là tout le secret de l'écusson dont il s'agit.

Notre confrère demande à qui a pu appartenir le cachet qu'il décrit. Les deux lettres M. R. pourraient faire penser à la reine Marie Tudor (*Maria Regina*), mais la supposition est trop peu appuyée pour ne pas rester très vague.

P. du Gué.

*
* *

Les armoiries susdites sont celles qui ont été portées par la reine Marie d'Angleterre, fille de Henri VIII et sœur d'Elisabeth. Le même écusson fut attribué à tous les souverains du pays, depuis Henri IV, jusqu'à Elisabeth. Les armoiries royales d'aujourd'hui furent fixées en 1837.

Saint-Médard.

—

Armoiries à déterminer : de gueules au sautoir d'or (XLVI, 672, 853). — Il existe cinq familles portant : *d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de deux étoiles de même en chef, et d'un croissant aussi de même, en pointe.*

Elles se nomment *Bonaert de Brunalu et Nieuwenhove, Hamel, Hédelin, Villaumin* et *van Zweene.*

Seule, la généalogie des *le Féron d'Eterpigny* pourra préciser lequel de ces cinq noms est le bon pour le cas cité.

Le comte P. A. du Chastel

—

Les privilèges de Chalo Saint-Mard (XLVI, 283, 415, 632, 799). — Le 2e paragraphe est tronqué et incompréhensible; rétablir la première phrase ainsi qu'il suit :

Après avoir étudié avec la conscience la plus scrupuleuse les nombreux documents qu'il a compulsés, M. Valois, avec une autorité beaucoup plus grande que celle que M. Cam accorde à M. Léon Marquis qu'il a copié, et ayant passé, etc.

Un ancien Cul de Singe.

—

Une inscription latine à traduire (XLVI, 625, 827) — « Ils n'ont d'armes que pour se défendre ; mais leur plus grand bonheur est encore d'avoir la paix ».

En échange, je demanderai deux choses : 1° Y a-t-il beaucoup de distiques pouvant se lire à l'envers aussi bien qu'à l'endroit, comme le suivant ; et 2° quel est son sens exact ?

Roma tibi subito motibus ibit amor,
Sole medere pede ede perede melos.

Dr B.

C. f. *Intermédiaire*, XLII, 552.

—

Alophe de l'Hopital (XLVI, 730). — Le père d'Aloph, Adrian de l'Hospital, seigneur de Choisy, avait été un des officiers favoris du roi Charles VIII ; il avait commandé l'avant-garde à la bataille de Saint-Aubin du Cormier (1488), et s'était signalé à la conquête du royaume de Naples et à la bataille de Fornoue, où il combattait près du roi. Il mourut en 1503.

Les l'Hospital descendaient du frère de saint Louis, Charles d'Anjou, dont le petit-fils, Philippe d'Anjou, prince de Tarente, avait marié sa fille à Monseigneur Frédéric, comte de l'Hospital, fils d'Alphonse de l'Hospital et d'une fille de Galéas, duc de Milan.

Aloph de l'Hospital eut trois fils et cinq filles.

Le second fils, René, laissant à son aîné le titre de l'Hospital-Choisy et à son oncle celui de l'Hospital-Vitry, transmit aux siens le titre de l'Hospital Sainte-Mesme. Louise de Poisieux, femme d'Aloph, était fille de messire Claude de Poisieux, baron de Montigny, seigneur de Sainte-Mesme, et de Anne Lucas, sa femme, issue de la maison de Tonnerre.

Ces renseignements sont tirés du remarquable ouvrage de M. Joseph Guyot : *Chronique d'une ancienne ville Royalle.*

C. B.

Famille Estourneau (XLVI, 1674). — Je possède une traduction de l'*Odyssée* par Mme Dacier, 1771, en 3 volumes, sur chacun desquels est écrit à la main : *ex-libris Germani Estourneau Flexiensis tertio ordine*, 1776. O. D.

—

D'Aumont (XLV ; XLVI, 468, 585). — Un correspondant de l'*Intermédiaire* demande ce que sont devenues les archives de la famille d'Aumont, qu'il serait si utile de consulter pour les études sur l'Ancien Régime ?

On a parlé du château de Semur (Sarthe) que le dernier descendant de la lignée habitait pendant l'été On a aussi parlé du comte de la Vincendière et songé peut-être à faire une enquête au Caire.

Le plus logique était de se rapprocher de la postérité de la branche aînée et on a émis l'avis que les papiers des d'Aumont, en partie du moins, devaient reposer dans les archives privées du prince régnant, Albert 1er de Monaco. C'était la bonne piste.

M. le Dr E.-T. Hamy, membre de l'Institut, a eu la bonne fortune de pouvoir les consulter : il en a dressé un inventaire sommaire fort instructif, qu'il a publié dans le *Bulletin de la Société Académique de Boulogne-sur-Mer* (Ve vol. 2e fascicule, 1901). Ces documents précieux ont trait principalement au maréchal Antoine II d'Aumont (1601-1669), premier titulaire du duché de ce nom ; mais un certain nombre de pièces concernent ses successeurs. Il y a là surtout un dossier qui ne contient pas moins de 78 lettres du cardinal Mazarin ; 26 de Le Tellier ; 19 de Gaston d'Orléans ; 5 de Louvois ; 2 d'Anne d'Autriche et 1 de Cromwell qui verront bientôt le jour dans la *Collection des documents inédits*, à la grande satisfaction des historiens. Le Chercheur de B.

—

Le P. Marin Mersenne (XLVI, 672). — On trouve un article assez complet sur lui dans le *Nouveau dictionnaire historique portatif*, par une *Société de gens de lettres*, tome III, Amsterdam, chez Marc Michel Rey, libraire, 1769. Je puis en envoyer copie à M. Paul d'Iny, s'il le désire.

Il existe aussi une biographie du P. Marin Mersenne, par son confrère le P. Hilarion de Coste.

Voir aussi le *Dictionnaire statistique de la Sarthe* par Pesche, article *Oizé*.

O. D.

***

La XVIe année du *Magasin pittoresque* (1848) donne, aux pages 103 et 104, des détails assez complets sur Mersenne, accompagnés d'un portrait de ce savant religieux. Voir également le *Dictionnaire historique portatif de Ladvocat* (1760).

V. A T.

***

La biographie du célèbre minime est aussi bien documentée que possible. On la trouvera dans les répertoires spéciaux (Larousse, Didot et Hœfer, Michaud, Grande Encyclopédie, etc.)

Marin Mersenne, né le 8 septembre 1588 à la Soultière près d'Oizé (Sarthe) mort à Paris, le 1er septembre 1648. Voir l'article de M. B. Hauréau dans la Nouvelle biographie générale de Didot Hœfer.

Le P. Mersenne a eu un biographe, le P. Hilarion de Coste, qui a pieusement recueilli sa correspondance, aujourd'hui déposée à la Bibliothèque nationale où elle forme trois gros recueils nos 6204-6205-6206 des Nouvelles acquisitions françaises.

Les biographes modernes ont fait ressortir l'heureuse influence que Mersenne exerça sur la philosophie de Descartes en la couvrant d'une protection qui lui fut des plus utiles, à un moment où toute innovation philosophique était déclarée dangereuse par les théologiens.

Descartes et Mersenne échangèrent une correspondance active, que l'on retrouvera dans les lettres de Descartes (édition en cours dont quatre volumes ont paru publiés par C. Adam et P. Tannery, Paris, Cerf, rue Sainte-Anne) mais une biographie nouvelle serait à désirer, ainsi que l'édition complète de ses lettres.

Il sera donc intéressant de réunir au moins les indications relatives aux manuscrits de Mersenne, mais pour ne pas abuser de la permission, nous donnerons seulement les numéros des recueils à consulter. En voici la liste, publiée, croyons-nous, pour la première fois :

Douai, 728.

Chartres, 609, f° 223.

Carpentras, 1655, f° 94. — 1821, f° 362.

Aix, 201-215.

Mazarine, Paris, 1857 f° 15.

B. N. Paris, Anc. fonds, 2531. Anc. suppl. fr. 9531-12357 8.

Anc. p. fonds fr. 24714, f° 73.

Nouv. acq. fr. 5160-5161-5163, 5174, 5176. — 6204-6205-6206 ; 9544.

Voir aussi : Constantyn Huygens, *Momenta desultoria*

P. Tannery. — La correspondance de Descartes dans les inédits du fonds Libri étudiée pour l'histoire des Mathématiques. (Paris, 1893).

Le P. Mersenne, a traduit les *Nouvelles Pensées de Galilée* (Paris, H. Gamon 1639).

Pour ses divers ouvrages scientifiques, voir aux Notices biographiques.

Dr Charbonier.

*
* *

M'étant intéressé à l'histoire des sciences, et notamment à l'astronomie au XVIIe siècle, j'ai souvent eu l'occasion de voir citer le P. Mersenne par les cosmographes de cette époque.

Dans son énorme *Almagatum novum*, ouvrage moins judicieux que consciencieux et complet, le P. Jésuite *Riccioli* cite notamment Mersenne comme astronome, en rapportant, il est vrai, plutôt ses opinions que ses observations. Comme Riccioli, Mersenne a été l'un des derniers anticoperniciens connus ; il ne partageait point les idées de Galilée et vous n'ignorez sans doute pas que Descartes lui-même évita toujours de se prononcer pour ou contre le système de Copernic.

L'*Almagatum novum* n'est pas bien rare; il est écrit dans un latin peu difficile à traduire.

Sauf erreur de ma part, car je n'ai en ce moment aucun texte sous les yeux, Mersenne a le premier signalé la médiocrité relative de la vitesse du son (exemple classique du bûcheron qui abat un arbre à coups de hache ; on entend le bruit bien après avoir vu frapper le coup). Je crois même qu'il a fourni des chiffres approchés pour la vitesse de propagation.

En somme, il s'est occupé d'astronomie et d'acoustique. Maximilien Marie, dans sa récente *Histoire des mathématiques*, 12 vol. in-8°, Gauthier-Villars, consacre quelques lignes à Mersenne.

On trouverait peut-être aussi quelques détails dans les *Histoires des mathématiques* de Montucla et de Bossut, dans l'*Histoires de l'Astronomie* de Lalande et dans celle, enfin, de Bailly.

Cte A. de Saporta.

—

La mort de l'abbé Prévost (T. G. 727 ; XLVI, 410, 515, 690). — J'ai retenu de mes conversations avec un membre de la famille Didot, que dans cette famille on conservait des lettres de l'abbé Prévost, et des documents relatifs à sa mort. J'ai tenté vainement d'être fixé à cet égard. Les lettres de l'abbé Prévost sont rares, je me souviens d'un temps où on les vendait 500 fr. pièce.

V. A.

—

La duchesse de Falaris (XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV ; XLVI, 747). — Je possède un écrit non signé, portant la date de 1736 et ayant pour titre : *Histoire abrégée de M. Gorge Sr Dautregues, père de M. de Royse, conseiller à la grand chambre, M. le duc de Fallary, et de Mme la duchesse de Béthune.* B. P.

—

Maussion (Etienne - Thomas de) (XLVI, 343, 527, 752, 795). — De la part de Mme de X..., née de Maussion, je réponds ceci à la note signée Maussion dans le n° du 20 novembre : « Cette note n'est pas compréhensible, à moins que *sans parenté* se change en *sans postérité*, *sans alliance* serait plus exact. J'offre à l'auteur de cette note la partie de la généalogie de notre famille, nécessaire pour lui prouver qu'il fait erreur en faisant du colonel de Maussion, Thomas-François-Antoine, un petit-fils de l'Intendant de Rouen Il est fils de Gaëtan de Maussion, mort en 1881, et d'Antoinette de Rulhières, morte à 91 ans, il y a six ou sept ans ».

Cte de Saint-Saud.

Il y avait une erreur typographique : c'était bien *sans postérité* qu'il fallait lire.

—

Sarah Bernhardt est-elle française ? (T. G. 106). — Le voyage de Mme Sarah Bernhardt à Berlin, a remis sur le tapis la question de sa naissance. Pour tenir à jour la rubrique ouverte dans nos colonnes, il y a dix ans, enregistrons les résultats d'une enquête qui, cette fois, a été universelle.

Les *Staatsburger* ont dit :

Un vieil habitant de Francfort-sur-l'Oder

raconte avoir connu Sarah Bernhardt enfant. Son père était un nommé Fichel Bernhardt, maquignon.

Mme Sarah Bernhardt a protesté contre cette assertion par plusieurs dépêches.

L'une adressée à M. Henri Rochefort est ainsi conçue :

Cologne, 7 novembre.

Cher ami,

Je suis surprise que dans votre journal on semble vouloir admettre le stupide canard d'une feuille de scandale éditée à Berlin, d'après laquelle j'aurais affirmé que j'étais juive allemande et que j'avais passé toute la première partie de ma jeunesse à Francfort-sur-Oder, ville de ma naissance.

Je suis chrétienne et française, et la première partie de ma jeunesse s'est passée au couvent de Grandchamp, à Versailles. Votre journal semble l'ignorer et je m'adresse à votre amitié et à votre courtoisie qui ne m'a jamais fait défaut, même quand nos opinions étaient contraires.

Mille mercis et amitiés,

Sarah Bernhardt.

Dans une lettre au *Figaro* 9 novembre 1902, Mms Sarah Bernhardt proteste à nouveau : « Je suis française, française de naissance, de cœur, d'esprit, d'art et d'amour. »

Dans une dépêche adressée à une dame étrangère, elle précise :

Madame, vous avez été induite en erreur par une feuille à scandales : je suis née à Paris, rue St-Honoré ; ma mère était hollandaise, mais mon père était français. Vous êtes enfant d'un grand pays, l'Allemagne ; je suis, moi, l'enfant d'un grand pays, la France.
Sarah Bernhardt.

Un journal allemand, d'autre part, dit avoir reçu de l'impressario de l'illustre comédienne, la confidence qu'elle était née au Havre, d'une mère allemande de Francfort.

Pour établir le lieu exact de la naissance de Mme Sarah Bernhardt, on a ouvert un peu partout une enquête qui n'a pas abouti à un résultat probant. Il n'a été retrouvé d'actes authentiques que pour ses sœurs aînées, — deux jumelles — et sa jeune sœur.

Acte de naissance des jumelles, au Havre (1843).

Du samedi, vingt-deuxième jour d'avril 1843, à midi, acte de naissance d'une enfant première jumelle, qui a été présentée et reconnue être du sexe féminin, née à ce jour, 6 h. du matin, fille de Julie Bernardt, artiste musicienne âgée de vingt et un ans, née à Berlin, Prusse, demeurant au Havre, rue Saint-Honoré 47, laquelle est fille de Maurice Bernardt, médecin oculiste et de feu Jeanne Hart.

Ainsi déclarée, laquelle enfant, a reçu le nom de Rosalie, sur la réquisition à nous faite par Marie-Madeleine Harton, veuve Pouffon, sage-femme jurée, âgée de 60 ans, demeurant au Havre, ayant assisté à l'accouchement de la mère de la nouvelle née, en présence du premier témoin, Edouard Gignon, âgé de 22 ans, et du second témoin Jean Ménard, âgé de 30 ans, tous deux menuisiers, demeurant au Havre.

Palfroy, adjoint.

Cette enfant est décédée à l'hôpital d'Ingouville, le 8 mai 1843 ; sa sœur était morte le 2 mai précédent.

En 1851, à Paris, une autre sœur naissait à Sarah Bernhardt, qui fut Jeanne Berhnardt, bien connue au théâtre.

L'an mil huit cent cinquante et un, le vingt deux mars, est née à Paris, rue du marché St-Honoré, n° 32, deuxième arrondissement, Jeanne-Rosine du sexe féminin, fille de Judith-Julie *Bernardt*, rentière, demeurant rue de Provence, n° 64... etc.

Le 32 de la rue du Marché-Saint-Honoré était l'adresse de madame Surville, sage-femme, qui présida à la naissance.

On aurait quelque scrupule à insister sur des faits d'ordre aussi intime, si Mme Sarah Berhnardt ne s'était déjà racontée dans des mémoires, en des pages délicieuses, sur sa jeunesse au couvent, publiées dans le *Gaulois*.

Les documents authentiques qui précèdent n'ont pas encore établi l'endroit précis où madame Sarah Bernhardt est née. Mais on sait que sa mère, une berlinoise israélite, vint au Havre, y fit la connaissance d'un français catholique qui exigea cette religion pour ses enfants. C'était un homme de loi d'après la tradition. Sa fille, Sarah, en parle avec émotion et respect, et la légende, au Havre, veut qu'il soit mort dramatiquement. De cette liaison, Julie-Judith Bernardt (sans h), *musicienne*, (plus tard elle sera modiste), a deux enfants qui meurent dans les premiers temps de leur naissance. Elle vient à Paris, où naîtra plus tard sa quatrième fille, Jeanne, et où a dû naître, sitôt son arrivée, sa troisième fille, Rosine, dite Sarah.

Sur cette naissance, nous avons les déclarations réitérées de la comédienne, qui ne précise point, et par distraction, sans doute, se contredit même. Comme document authentique, nous n'avons que

la déclaration faite au Conservatoire, par elle-même ; c'est la base de ses biographies et la substance de la réponse insérée dans l'*Intermédiaire*, il y a dix ans. « Rosine Bernardt, dite Sarah, née rue de l'Ecole de Médecine, n° 5, le 22 octobre 1844, fille de Julie Bernardt modiste, native de Berlin, demeurant à Paris, rue de la Michodière, n° 22. »

Il n'y a point d'acte de naissance à l'appui de cette déclaration ; il n'y a point davantage d'acte de naissance de la comédienne aux Archives municipales de la Seine ; on a négligé de le reconstituer en 1872.

C'est pourquoi, considérant qu'il était bon de fixer une fois pour toutes ce point controversé, il a été adressé à madame Sarah Bernhardt, la lettre suivante qui établit que ces recherches ne sont pas guidées par une curiosité frivole et inconvenante :

Madame,

C'est un parisien jaloux des lauriers de Paris qui vient vous supplier de l'aider à résoudre un petit problème dont tout l'univers s'occupe. Tant il est vrai que rien de votre personne n'est à personne indifférent.

Il vous supplie, dans l'intérêt de l'histoire de Paris, à laquelle il est particulièrement attaché, de trancher d'un mot le débat confus qui s'est élevé et de dire, vous-même, à quel endroit vous êtes née, dans Paris qui voudra, dans l'avenir, à cet endroit même, fixer un témoignage.

Je m'excuse de cette insistance peut-être importune, madame, et me dis votre très humble admirateur.

A cette lettre, madame Sarah Bernhardt n'a pas répondu.

Notre suprême recours est M. Victorien Sardou qui l'approche, qui a sa confiance, qui a l'amour des faits historiques, qui sait le prix d'un renseignement certain, et qui peut obtenir, d'elle, lui l'auteur de ses plus grands triomphes, les trois mots qui cloraient enfin cette universelle enquête. — Y.

Sosies (XLVI, 347, 812). — Elle est fort intéressante la réponse de notre confrère Trusth ! me permettra-t-il de la compléter ?

Cette personne qu'il a connue au quartier Latin, sous le nom d'Eugénie, s'était d'abord appelée Rigolette. Sa ressemblance avec l'Impératrice lui mérita l'autre surnom. Les frondeurs du régime lui en donnaient un troisième : ils l'appelaient Badinguette. La légende de sa ressemblance avait inquiété jusqu'au préfet de police Piétri, qui la voulut obliger à se teindre en brun. Heureusement qu'un diplomate survint, si épris de la beauté de la souveraine que, jusque dans la grisette, il l'adora et en fit, de la main gauche, la comtesse Matignon.

Cette passion dura jusqu'à la guerre. Sous le poids des deuils, l'épouse de Napoléon III cessa d'être cette beauté lumineuse et blonde que l'univers avait admirée, environnée de l'éclat du trône : elle fut l'affligée sévère et sombre, et la légère amoureuse du Quartier Latin ne lui ressembla plus.

Le diplomate se désaffectionna de la trop vulgaire copie, et la comtesse de Matignon redevint Rigolette comme devant — mais flétrie et sans rien de sa grâce d'autrefois. La chute fut rapide et profonde. Elle glissa du meublé au garni, du garni à la rue. Il y a sept ou huit ans, un jour de septembre, on trouva la comtesse Matignon, cette rivale en beauté de l'ex-souveraine, sur les *fortifs*, parmi les trognons de choux et les tessons de bouteilles... morte. Dr L.

*
* *

On a connu dans le quartier du Sentier à Paris, un Sosie du Président Carnot. Il avait adopté sa coupe de barbe : il s'étudiait à donner son coup de chapeau. Il se contentait d'un à-peu-près insuffisant : il n'eut jamais son sourire indulgent et fin. La mort du Président lui porta un coup terrible ; le poignard de l'assassin l'atteignit en pleine vanité, sa tête, sa tête si noblement faite, devint un anachronisme. Il en sentit toute l'amertume, et de ce jour, il fut le monsieur qui, redevenu lui même, ne ressembla à rien. Y.

—

Nos Drapeaux (XLVI, 225, 426, 542). — Ce dernier automne, par un beau soleil, me trouvant de passage près des Invalides, j'entrai dans l'église.

Ce jour là, précisément, était un dimanche, jour férié. Autour du tombeau de l'Empereur se serrait une foule aussi nombreuse que recueillie.

J'y fus témoin du fait suivant qui ne laissa pas que de m'impressionner.

Un étranger ou que du moins, je pris

pour tel à son accent, immobile et comme absorbé dans ses pensées, accoudé près de moi, sur le petit mur circulaire qui protège la grande baie ouverte sur la crypte, tout à coup se redressa, entr'ouvrit son portefeuille, y prit de l'or et, s'approchant d'un invalide, de faction près de là, lui dit avec une politesse extrême : « Voudriez-vous me céder un tout petit morceau de ce drapeau. Là voyez-vous : *blou-pâle*, sur la droite du tombeau. *blou-pâle* ? »

Le grognard, un vieux médaillé à l'air très digne, un peu surpris d'abord, finit par répondre à l'indiscret amateur de drapeaux :

« Pardon, monsieur, je suis ici pour les garder. Pas pour les vendre. »

Une femme du peuple, ouvrière des faubourgs en bonnet rond, auditeur comme moi de cette petite scène, eut cette repartie approbative : « Ah ben ! si on les vendait comme ça : i' n' nous en resterait p'us, à nous aut'es ! »

Ce « à nous aut'es » n'était-il pas bien, là, le cri du cœur d'une vraie française ?

Certes non ! elle ne voulait rien en voir distraire de ces trophées de gloire nationale, nobles et chères dépouilles qu'elle se contentait d'admirer, elle pauvresse, mais que, dans sa pensée peut-être, quelqu'un des siens pouvait avoir, aussi lui, payées de sa part de sang.

Ulric Richard-Desaix.

—

Les têtes de saint-Jean-Baptiste (T. G. 806.) — Plusieurs églises d'Europe se glorifient de posséder depuis plusieurs siècles, une relique désignée sous le nom de *Chef de saint Jean-Baptiste*. Or, dit Mgr Gerbet, « ceux qui demandent si saint Jean avait eu deux ou trois têtes ne font preuve que d'ignorance : Ils ne savent pas que, dans le langage des diplômes et des catalogues du moyen âge, on désignait toute portion considérable de la tête sous le nom de *chef*. En cette matière, comme en beaucoup d'autres, les progrès des recherches historiques, et, en particulier, l'étude des vieux documents, font tomber des objections et des critiques qui avaient la prétention d'être plausibles et qui n'étaient que supficielles... » Pour ce qui touche le chef de saint Jean-Baptiste, il paait bien qu'on en avait fait trois parts : l'une pour Rome, une autre pour Amiens et la troisième pour Gênes. Le cardinal Wiseman avait reconnu l'occiput, en examinant attentivement la relique si vénérable conservée à Rome dans l'église de Saint-Sylvestre *in capite*. A Amiens on possède le *facies*. A Gênes, on doit avoir quelque autre partie notable de la tête.

P. c. c. A. S., E.

—

Noms véritables des communautés, congrégations et ordres religieux (XLV ; XLVI, 23, 86, 137). — A la longue liste déjà donnée, nous nous permettrons d'ajouter les noms qui suivent :

1. *Congrégations d'hommes.*

1°) *Acœmètes*, religieux d'Orient, célèbres par leurs veilles et par leur couvent, le *studium* de Constantinople.

2°) *Antonins*, religieux de l'ordre de saint Antoine, fondés dans le Viennois par Wast, gentilhomme du Dauphiné au XIe siècle, approuvés par Urbain II en 1095, organisés par Boniface VIII en 1297 et réunis aux religieux de Malte par Pie VI en 1777. Cf. Brück. *Hist. de l'Eglise* t. II, pp. 20-21. Feller. *Biogr. Univers.* t. V, p. 363.

3°) *Ave Maria* (*Frères de l'*) appelés aussi *frères de la Passion de Jésus-Christ* fondés en 1233 par 7 nobles de Florence. On les appelle encore *servites* (cf. *Interméd.* du 30 juillet 1902, col. 138).

4°) *Caulistes* (*Frères*) Cf. *Interméd.* XLV, col. 361. Leur nom vient de *vallis caulum*.

5°) *Célestins*. a) Fondé par Pierre Angéleriez, plus tard Célestin V, en 1251, l'ordre des Célestins reçut d'abord le nom d'*Ermites de Saint-Damien*. A l'avènement de leur fondateur au trône pontifical, ces religieux prirent le nom de Célestins. Les Célestins français furent sécularisés au XVIIIe siècle (Cf. Brück. *op. cit.* II, p. 18. — *Nouveau Larousse illustré*, t. II, p 598, le P. Beuriez. *Hist. du monastère du couvent des pères célestins de Paris*. Paris 1634).

b) Une fraction de franciscains a porté le nom de *pauvres ermites célestins*.

6°) *Cellites*. *Religieux de l'ordre de saint Alexis* aussi appelés *alexiens* fondés au XVIe s. Ils se répandirent surtout en Belgique et dans la Basse-Allemagne. (Cf. *Auteurs cités* au n° 5).

7°) *Chanoines de la vie commune* « clerici et fratres vitæ communis », fondés au XIVe siècle par Gérard Groot de Deventer. Cf. Gruber, *Gerhardt Groot u. s. Stiftungen* (Gœrres-Gesellesch) Cologne, 1883.

9°) *Conventuels* « fratres conventuales » branche franciscaine qui n'a pas accepté la réforme des observantins et qui possède des revenus.

10°) *Doctrinaires, Pères de la Doctrine chrétienne* fondés par César de Bus au XVIe siècle, approuvés en 1597. Une congrégation de femmes, fondée par le même, porte le nom de *filles de la Doctrine chrétienne*.

11° *Ecoles pies* (*Père des*) ou piaristes fondés par Joseph Calasanzio au XVIIe siècle.

12°) *Ermites de saint Augustin*. Nom porté aussi par les Célestins.

Plusieurs associations religieuses ont porté ce nom. Alexandre IV les réunit en 1256. On connait encore les *chanoines Augustins*. Tous suivent la règle du saint évêque d'Hippone qui porte son nom, bien qu'il ne l'ait pas écrite, du moins telle que nous la possédons aujourd'hui.

(Cf. Henrion Fehr *Hist. ecclés. depuis la création jusqu'au pontificat de Pie IX*. Paris, Migne 1852, I. 379)

13° *Fontevrault* (*Ordre de*). Fondé près d'Angers au XIe s par Robert d'Arbrissel, l'ordre de Fontevrault « fons Ebraldi » qui comprenait des couvents d'hommes et de femmes, observa la règle de saint Augustin, puis celle de saint Bénoît.

14°) *Guillelmistes*, branche des religieux ermites de saint Augustin, fondée par Guillaume d'Aquitaine au XIIe siècle (cf. 12°).

15°) *Hirsau* (*Congrégation de*). Congrégation allemande fondée sur le modèle de celle de Cluny au XIe siècle. Hefele. *Conc. Genei*. IV, 24 et sq.

15°) *Hospitaliers. Hospitaliers de la charité chrétienne de Notre-Dame* fondés par Gui de Montpellier ; ils suivirent dans la suite la règle de saint Augustin. L'hôpital du Saint-Esprit à Rome est tenu par eux (XIIe siècle).

16° *Humiliés* (*Ordre des*), ordre composé de laïques que réorganisa saint Jean de Méda au XIIe s Il fut supprimé au XVIe siècle, à la suite de nombreux désordres.

17°) *Jean de Dieu* (*Frères de saint*). Les *frères de la charité* furent fondés par saint Jean de Dieu qui ne leur laissa pour règle que son exemple au XVIe siècle. Pie V, en 1572, et Paul V, en 1617, les approuvèrent et leur donnèrent la règle de saint Augustin. Cf Feller, *Biogr. Univer*. t. V, p. 519-520. Brück, *op. cit*. p. 252.

18°) *Jésuites*. Clercs réguliers de la Compagnie de Jésus. Cf *Interméd*. du 20 juillet 1902, col 86. L'Informé A. P. nous permettra d'ajouter quelques notes bibliographiques que nous avions préparées depuis longtemps :

Vie de saint Ignace dans les *Bollandistes* mois de Juillet VII, 420 et s. (éd. Paris, 1868) Ribadeneira *Vita Ignatii*. Naples 1572. *Nouvelles Biographies* par Bouhours, Genelli, Inspr. 1848 etc. *Institution Soc. Jesu*. Prag. 1757 ; Orlandini *Hist. Soc. Jesu* (jusqu'en 1625) 7 vol. Anvers 1715-50. Carayon *Documents Histor. crit., apolog. de la Comp. de Jésus*. Paris 1863 et s. Bartoli *Histoire de l'ordre des Jésuites*. — Cretineau-Joly *Hist. de la compagnie de Jésus*. - Busz. *Gesch. der Gesellsch. Jesu*. Mayence 1853 — R. P. du Lac. *Jésuites*, Paris 1901, etc.

19°) *Milice du Christ* « ordo militiæ christi ». Tiers ordre de saint Dominique dont les membres portèrent, après la mort de leur fondateur, le nom de « fratres de pœnitentiæ B. Dominici ». Les religieux enseignants de saint Dominique suivent la règle de ces tertiaires (Cf. Kleinermanns *Der tritte Orden von der Busse des bl. Dominicus*. Dülmen 1884. *Intermédiaire*, XLV, col. 586).

20°) *Mineurs* (*Frères*), nom donné par saint François à ses disciples.

b) *Clercs réguliers mineurs* fondés par Jean Auguste Adorno au XVIe siècle.

21°) *Minimes* — « fratres minimi », nom donné aux religieux de saint François de Paule qui les fonda au XVe. Ils furent approuvés en 1474. Cf. Dabert, *Hist. de saint François de Paule*..... Paris, 1875.

22°) *Miséricorde* (*Frères de la*), nom qu'on a donné aux religieux de saint Jean de Dieu.

22 bis) *Nolasques*. Cf. *Interméd*. 10 juillet 1902, col. 24.

23°) *Observance*. Diverses branches

franciscaines ont porté les noms suivants :

a) *Frères de l'Observance* fondés en 1368 par Paoletto de Foligno.

b) *Frères de la stricte observance* fondés par Jean de la Puebla en 1489 — d'autres de ce nom fondés par saint Pierre d'Alcantara en 1496.

c) *Fratres regularis observantiæ.*

24°) *Paulins.* Nom quelquefois donné aux Minimes.

25°) *Pauvres catholiques* (*Association des*) fondée avec l'approbation papale (Innocent III) dans le but de convertir les Cathares et les Albigeois (Cf. Hurter II, 283 et seq.

26°) *Piaristes.* Nom donné aux *pères des Ecoles pies.*

27°) *Servites.* Voyez *Frères de l'Ave Maria.*

28°) *Trinitaires.* Cf. *Interméd.* 30 juillet 1902, col. 139.

29°) *Vallombreuse* (*Ordre de*) fondé par saint Jean Gualbert au XIe siècle. Henrion-Fehr *Allg. Gesch, der Mœnchsorden.* I. 66 et sq.

II. *Congrégations de femmes.*

1°) *Adoration* (*Sœurs de l'*) fondées par Catherine de Bar au XVIIe siècle. Dr Brück. *Hist. de l'Église,* t. II, p. 252.

2°) *Angéliques* fondées par Louise Torelli, comtesse de Guastalla et approuvées en 1534 par Paul III.

3°) *Cellites,* religieuses non cloîtrées, répandues dans la Belgique. Cf. ce mot aux *Congrégations d'hommes*

4°) *Dames anglaises,* congrégation aprouvée par Benoit XIV. Cf. Coleridge, s. s. *Life of mary Ward.* Schels, *die religioes en Frauen Genos senschaften.* Schaff. 1857. pp. 79 et sq. — Leitner. *Gesch. der engl.* Frl. Ratisb. 1869.

5°) *Ecoles chrétiennes* (*Sœurs des*). *Sœurs des Ecoles Chrétiennes de l'Enfant Jésus* fondées par Nicolas Barré, au XVIe siècle.

6°) *Notre Dame de la Merci* (*Religieuses de*) appelées Nolasques. *Interméd.* 10 juillet 1902, col. 24.

7°) *Redemptorites* (*Religieuses*) Cf. Brigittines. *Interméd.* XLV, col. 585.

8°) *Saint Charles.* Epiphane - Louis d'Estival, abbé de Citeaux, donna, en 1652, leur règle aux *sœurs de saint Charles Borromée.* Clém. Brentano *vie Barmh. Schwestern,* etc. Coblentz 1831.

b) *Sœurs de saint Charles,* fondées en 1624 au Puy.

c) *Congrégation de saint Charles* fondée à Nancy en 1651, par Joseph Chevenel.

d) *Sœurs de saint Charles,* fondées à Lyon en 1680, par l'abbé Démia.

e) *Sœurs de saint Charles* fondées en 1741, à Angers par Anne Jallot. (Cf. *Le Clergé français* passim.)

L. C. DE LA M.

—

Joutes solennelles entre bourgeois au XIVe siècle (XLV ; XLVI, 531). — Comme le présume le collaborateur Vieujeu, vieux jeux aussi, ces joutes persistèrent dans la suite ; un moment, délaissées, elles sont remises en très grand honneur, aujourd'hui, et l'on voit des concours de tir, de force, d'endurance et de gymnastique, sous toutes les formes, satisfaire aux goûts des français pour les *sports* !

Le roi-gentilhomme, amoureux de la mise en scène brillante des tournois et appréciateur de la supériorité militaire, due par ses chevaliers à leur habileté dans ces exercices, voulut étendre, en partie, aux bourgeois du royaume, des avantages, précieux pour la force des armées de France.

François Ier octroya, aux habitants de sa bonne ville de Bayeux, la permission de jouter d'adresse aux jeux de l'arbalète, de l'arc et de l'arquebuse.

Quelle que fût leur noblesse, les gentilshommes qui n'avaient participé à aucun tournoi, n'avaient pas d'armoiries. De même, les bourgeois, inhabiles dans les concours de *papegai* (1), ne pouvaient prétendre qu'à un rang effacé dans la milice.

Comme les tournois et les carrousels, les tirs au *papegai* furent de véritables écoles de guerre. Dans les tournois, on combattait à armes courtoises, c'est-à-dire avec des lances à pointe émoussée et des épées à taillant rabattu. Aux séances de *papegai* aussi, le but proposé à l'adresse des tireurs, ne faisait couler le sang d'aucuns. C'était un oiseau de bois ou de carton, orné de plumes voyantes, qu'on attachait au bout d'une perche, fichée en terre.

(1) De l'italien *papagallo*, perroquet.

Les concurrents préludaient à la joute par des évolutions militaires, aussi profitables aux hommes inexpérimentés, qu'aux chevaux, mal dressés pour la manœuvre.

Un grand tumulte se faisait entendre tout à coup et les seigneurs, en bel appareil, s'avançaient, juges dans le combat d'adresse, qui se préparait, et aussi les dames et jolies bourgeoises, qui devaient couronner les plus adroits. Et tambours de rouler, trompettes de cuivrer, acclamations de retentir !

Puis, le silence renaissant, les compétiteurs se rangeaient à la distance convenue Le vainqueur de tous gagnait le titre envié de *Puntier*, indicateur de son habile supériorité.

On critiquait la tournure, l'aisance ou l'air embarrassé de chaque jouteur qui, par son plus ou moins d'adresse, excitait la risée ou les applaudissements des spectateurs et, quand le perroquet tombait, l'enthousiasme se manifestait par des clameurs joyeuses. Ensuite, ceux qui avaient touché le but devaient jouter entre eux, jusqu'à ce que l'un des rivaux eût obtenu une supériorité complète. Alors, le vainqueur — fier et cramoisi de contentement — proclamé par le plus grand seigneur, recevait la couronne ou *chapellet* d'honneur, dont une dame de l'assistance ornait son chaperon. Le tireur appartenait dès lors aux félicitations de la foule.

C'était une belle cavalcade pour le retour : d'abord les seigneurs, avec le vainqueur au milieu d'eux, puis les concurrents armés et tout le peuple de Bayeux, venu, à pied ou à cheval, pour assister à la fête. On redescendait la pente du mont Phaunus, depuis l'avenue de Saint-Vigor, où le tir avait eu lieu. On passait à Saint-Floxel, on suivait la rue du *Champ fleuri* (1), ornée de guirlandes, et l'on arrivait en ville, par le pont Saint-Martin, sous la voûte à tourelles duquel retentissaient les fanfares bruyantes et le grondement des tambours.

Quelle superbe entrée !

Outre tant d'inestimables avantages, il y avait, pour le vainqueur, l'œillade embrasée de sa belle, heureuse de lui, lorsqu'il passait sous sa fenêtre.

Ainsi que chante le Poème sur le *Papegai* (1), après la promenade triomphale, à travers les rues, ruelles et places, l'adroit *Puntier* recevait des échevins un brevet et le droit de débiter ou de faire débiter une futaille de vin et une autre de cidre, sans payer aucuns droits :

Le privilège d'an en an
De vendre vin et sidre en ville
Sans payer croix ne pille,
Dequatrième ni d'octrois,
S'entend pour un seul à la fois,
Qui, par bonheur ou par adresse,
L'oiseau mettait à la renverse.

Mais la faveur de cette réjouissance s'usa à la longue : l'adresse si admirée, au temps de François Ier, fut reléguée dans les souvenirs et dans les histoires du grand-père, contées, le soir, sous le manteau de la cheminée. Tant fut oubliée cette habileté que, le 1er novembre 1744, aux fêtes, à l'occasion de la convalescence de Louis XV, parmi les bourgeois, peu familiarisés au maniement des armes, qui firent des décharges, autour d'un feu de joie, en face du château, d'aucuns chargèrent leurs fusils à balle, d'autres oublièrent les baguettes dans les canons et il y eut deux personnes, tuées sur place et douze blessées grièvement.

Aujourd'hui, aux concours de tir de Saint-Exupère, l'émulation des tireurs bayeusains et les résultats obtenus rassurent, quant au renouvellement possible des maladresses d'autrefois ; ils donnent aussi des gages tranquillisants pour la Défense nationale à venir. Le retour du *stand* reporte la pensée vers les rentrées triomphantes des jouteurs du tir au *papegai* ; mais le cortège s'est modernisé : musique municipale, capitaine de gendarmerie, officiers des réserves, corps des sapeurs-pompiers accompagnent à la salle Saint-Laurent — lieu de la distribution des récompenses — les vainqueurs réunis, ensuite, dans un banquet, à l'Hôtel-de-Ville. Tout de même, les jolies bayeusaines d'à-présent devraient bien remplacer les puissantes dames et gentes bourgeoises, qui rehaussaient si gracieusement la cérémonie de jadis !

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

(1) Rue actuelle de *la Cave*, autrefois du *Champ fleuri*, en mémoire de l'évêque Saint-Gerbold qui, au milieu de l'hiver, venant de Crépon, faisait naître les fleurs sous ses pas.

(1) Publié à Caen, en 1687, in-4° de 11 pages.

Complices de l'attentat du prince Louis Napoléon à Strasbourg (XLVI, 15, 150, 261, 377, 422, 537, 653, 696, 764, 822). — *Les biens de la famille d'Orléans.* — Je suis heureux d'être d'accord avec M. A. E. sur ce principe que « les domaines apanages font de droit retour à la couronne, en cas d'accession au trône » Mais je prétends, *de plus*, que depuis la loi de 1790, non abrogée sous la Restauration, aucun prince ne devait être resté, ou être mis — fût-ce par le Roi — en possession d'apanages.

Il reste également trois points, qui ne me paraissent pas élucidés :

1. Et tout d'abord la loi de 1832, qui aurait « compris dans la dotation de la couronne les biens *de toute nature* composant l'apanage d'Orléans ». Je n'ai jamais entendu parler de cette réunion au domaine, mais seulement de l'acte par lequel, avant d'accepter la couronne, — d'aucuns disent par un acte anti-daté — Louis-Philippe avait donné tous ses biens à ses enfants. Je serais donc heureux que M. A. E voulût bien nous dire quelle était la *désignation* des biens réunis à la couronne.

Il semble, d'après le texte de la réponse, que l'apanage d'Orléans ne se composât plus que du Palais-Royal et de ses dépendances; je crois qu'il devait y avoir un peu plus, en réalité.

L'apanage comprenait les duchés d'Orléans, de Chartres et de Valois, et, d'après le *Moniteur* du 15 août 1790, le revenu était *alors* de 4.100.000 livres. Il serait donc intéressant de connaître quels furent ceux de ces biens qui retournèrent à la couronne en 1832 ..

2. Le duc du Maine et le comte de Toulouse avaient été légitimés, par ordonnances de décembre 1673 et novembre 1681. Or, tous les fils de France avaient des apanages, et je me demande pourquoi il a été fait exception à la regle suivie d'ordinaire, justement à l'encontre de ces enfants chéris du grand Roi ? Je ne puis toutefois insister sur ce point, n'ayant pu retrouver, dans ma bibliothèque fort modeste, les ordonnances d'érection de ces apanages.

Mais il resterait en tout cas à savoir comment ces biens, s'ils étaient simplement tenus en duchés-pairies, *ont pu être transmis par les femmes* ? Les possessions de ce genre ne pouvaient sortir de la ligne masculine, *que* par une *dérogation spéciale et formelle*, et je n'en trouve de trace que pour le duché-pairie d'Aumale, appartenant au duc du Maine.....

3. Si l'apanage d'Orléans a été réuni à la couronne, et si cette réunion représentait bien *tout* ce que *devait céder* Louis-Philippe, quelle était donc *l'utilité* de l'acte de donation de ce prince à ses enfants ...?

Mis DE CHAUVELIN.

—

Un enfant naturel de Napoléon III (XLIII). — **Marguerite Bellanger** (XXXVII ; XL ; XLII ; XLV). — Le collaborateur Le V. a vu une lettre de l'impératrice Eugénie, s'inquiétant de ce qu'une femme se disait mère d'un enfant engendré par Napoléon III ; la souveraine croit qu'il y a là une manœuvre, et demande à des jurisconsultes de l'aider à la conjurer. Une seconde lettre la montre plus rassurée : « Je viens de donner des preuves, elles ont été très bien reçues ; mais au nom de Virginie, il (l'empereur), m'a interrompu pour me dire que c'était une très mauvaise femme. » Le prénom cité dans la lettre a égaré les recherches. C'est là simplement une des phases de l'aventure amoureuse bien connue dont l'héroïne fut Marguerite Bellanger.

Un homme, qui s'est imposé le devoir de jeter sur tout ce passé un voile pieux, et qui garde très dignement le secret de sa naissance, a donné lui-même le mot de l'énigme en retirant ces lettres qui, désormais, ne courront plus le monde.

Mais on continuera à se demander ce que vient faire là ce prénom de « Virginie », quand on sait formellement que Julie Lebœuf, depuis, Mme Kulbach, se faisait appeler Marguerite. M.

—

Le drame de Meyerling (XLVI, 839). — *La Liberté* (11 décembre 1902) commente la version de M. Aderer, la réfute sur certains points, dit également qu'il n'y eut pas double suicide, mais assassinat du prince par le comte Waldstein, qui aimait Mary de Vetsera. Il aurait suivi les amants à la piste, accompagné de Botaggi, les aurait surpris dans la chambre. Emporté par la fureur, il aurait fait feu sur Mary de Vetsera ; le prince

aurait riposté de son revolver et aurait mortellement blessé Waldstein et Botaggi; mais Waldstein aurait eu la force, avant de mourir, de briser le front de l'archiduc d'un coup de bouteille de champagne.

Waldstein serait mort au bout de quelques instants et Botaggi, quatre mois plus tard.

Une dépêche du 9 décembre, publiée par quelques journaux, disait que le comte Alexandre de Bombelles, aide-de-camp de l'archiduc Rodolphe et un des témoins du drame, hanté depuis cette époque par des idées sinistres, venait d'être interné. Y.

—

Grands événements par les petites causes (XLIII; XLIV; XLVI, 427).

Le Brachmane. — Je suis, par exemple, une des causes principales de la mort déplorable de votre bon roi Henri IV, et vous m'en voyez encore affligé.

Le Jésuite. — Votre Révérence veut rire apparemment. Vous, la cause de l'assassinat de Henri IV!

Le Brachmane. — Hélas! oui. C'était en l'an neuf cent quatre-vingt trois mille de la révolution de Saturne qui revient à l'an 1550 de votre ère. J'étais jeune et étourdi. Je m'avisai de commencer une petite promenade du pied gauche, au lieu du pied droit, sur la côte de Malabar, et de là suivit exactement la mort de Henri IV.

Le Jésuite. — Comment cela, je vous supplie? Car nous, qu'on accusait de nous être tournés de tous côtés dans cette affaire, nous n'y avons aucune part.

Le Brachmane. — Voici comment la destinée arrangea la chose. En avançant le pied gauche, comme j'ai l'honneur de vous le dire, je fis tomber malheureusement dans l'eau mon ami Eriban, marchand grec, qui se noya, etc.

Voltaire, *Dialogue sur la nécessité et l'enchaînement des choses.*

P. c. c. HUNOT.

—

La guerre (XXXVIII; XXXIX; XL; XLI; XLII; XLIV) — Dans le discours qu'il prononça le 2 mai 1871 au Reichstag (*Discours*, III, 44), Bismarck raconta un entretien qu'il eut pendant la guerre de Crimée avec le roi de Wurtemberg Guillaume qui lui disait :

« Donnez-nous Strasbourg et nous serons unis pour toutes les éventualités; mais tant que Strasbourg est la porte d'où peut sortir pour nous attaquer une puissance toujours armée, je dois craindre... Le nœud de la question est à Strasbourg, car cette ville, tant qu'elle n'est pas allemande, forme toujours l'obstacle qui empêche l'Allemagne du Sud d'adhérer sans réserve à l'unité allemande... »

En 1855, « M. de Moustier avait discuté avec M. de Bismarck, qui lui avait fait une visite à Berlin, l'attitude de la Prusse dans la question d'Orient, et lui avait dit : *Cette politique va vous conduire à Iéna.* A quoi M. de Bismarck répliqua : *Pourquoi pas à Leipzig ou à Waterloo?* » (*Correspondance diplomatique de M. de Bismarck*, 1863, II, 2).

En 1869, la même correspondance mentionne « les élucubrations en prose et en vers qui réclament le retour de l'Alsace et de la Lorraine à l'Allemagne ». (II, 417).

« Le 6 août 1866, il m'est arrivé, dit Bismarck, de voir l'ambassadeur de France venir chez moi me poser en quelques mots cet ultimatum : que nous devions céder Mayence à la France ou nous attendre à une déclaration de guerre immédiate... Je répondis : Eh bien! alors la guerre! L'ambassadeur partit pour Paris avec cette réponse; à Paris, quelques jours après, on se ravisa et l'on me donna à entendre que ces instructions avaient été arrachées à l'empereur Napoléon pendant une maladie ».

(Discours du 2 mai 1871 au Reichstag; *Discours*, III, 46).

NAURGY.

—

Echelle précise des cartes de Cassini (XLVI, 676, 878). — L'échelle était de 1/86400.

Cette mesure correspond, sur les cartes même, à *une ligne* pour *cent toises*, soit à *dix lignes* pour *mille toises*, ou à 22mm. 55 pour 1949 mètres.

Le rapport de la *ligne* à la *toise* est 1/864.

Note. — Le nombre 86400 est aussi celui des secondes de temps dans les vingt-quatre heures du jour.

Dr CHARBONIER.

Cette réponse aurait dû passer à la place de celle qui a été insérée, qu'elle complète et corrige.

—

Dames Védiantiennes (XL; XLVI, 641). — L'inscription aux *Matronnes Védiantiennes*, signalée dans le n° de l'*In-*

termédiaire, du 30 octobre dernier, est mentionné dans l'ouvrage de M. Moris : *Au pays bleu*, contrairement à l'affirmation de l'auteur de la note qui suit ladite inscription. (V. page 194 et 218).

Cet ouvrage renvoie le lecteur à l'*Epigraphie antique des Alpes-Maritimes*, publiée par M. E. Blanc dans les *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des A. M.*, tome VI, page 234.

On y trouvera la description de ce monument épigraphique, conservé actuellement, non dans la chapelle Saint-Sébastien, mais dans un jardin de Tourrettes-Levens. X.

—

Vers de Victor Hugo (XLVI, 792). — *Le Dernier Barde* ainsi que *la Canadienne* ont été imprimés dans le tome premier de « Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie » (Paris, 1864), pages 284-288 et pages 292-294.

La première pièce est composée de 105 vers, la seconde, plus courte, n'en comprend que 57.

Dans ce même volume se trouve encore : *Regrets* (82 vers) ; *Idylle* (41 vers) ; traduction d'un fragment de l'*Enéide* (134 vers) ; *l'Avarice et l'Envie*, conte (49 vers), des impromptus, des madrigaux, plusieurs fragments et un mélodrame : *Inès de Castro*, trois actes en prose. Tous ces essais appartiennent au chapitre des « Bêtises que M. Victor Hugo faisait avant sa naissance ». Henri M.

—

Un livre à retrouver (XXXIII). — J'ai par hasard découvert le livre que je recherchais, je réponds donc moi-même à ma question vague et erronnée et pour cette raison sans doute restée sans solution ; il s'agit des *Souvenirs de garnison, ou 40 ans de vie militaire* du chef de bataillon de Jouenne d'Esgrigny d'Herville (Dumaine 1872).

Baron Maxime Trigant de Latour.

—

Gay et Doucé (XLVI, 507, 660). — Ayant eu des relations avec Gay et Doucé, je peux fournir à M. G..., quelques renseignements sur ces éditeurs

Jean Gay, fils de Jules Gay, s'était associé avec Mlle Henriette Doucé, en 1878, et non en 1883 ou 1884, comme le dit par erreur M. O. Uzanne.

Leur librairie se trouvait à Bruxelles, galerie du Roi, 8 (passage Saint-Hubert).

L'association fut dissoute en 1882, par le départ de Mlle Doucé, Jean Gay, resté seul, continua à éditer quelques livres et mourut, en 1883, vers le mois de septembre.

Il était né à Paris en 1837, d'après le Dictionnaire de Larousse.

Jean Gay « membre de l'Institut national de Genève » n'était autre que ce Gay fils qui nous occupe.

Quant à Mlle Doucé, elle vint s'établir à Paris, rue Drouot, puis, après s'être associée avec Lalouette, libraire, rue de Tournon, elle s'installa avec lui dans le passage Jouffroy. Lalouette mourut, et elle-même alla s'éteindre à Londres, vers 1895 ou 1896.

Gay et Doucé n'ont guère édité d'œuvres d'auteurs modernes. Parmi les ouvrages cités par M. G..., on ne peut attribuer à ces éditeurs que : *Les cousines de la Colonnelle* et *L'Abbé en belle humeur*.

Les Cousines de la Colonnelle sont un roman moderne, dont l'auteur, d'après quelques catalogues, serait un écrivain célèbre, mais ces sortes d'attributions, faites souvent dans un but de réclame, sont trop fantaisistes pour qu'on s'en puisse faire l'écho.

L'Abbé en belle humeur n'est pas un ouvrage moderne. C'est une réimpression d'une nouvelle du XVIIIe siècle, par Macé.

F. Henry n'est pas un pseudonyme moderne, c'est l'auteur d'une autre nouvelle du XVIIIe siècle, *le Diable dupé par les femmes*, que Gay et Doucé ont réimprimée avec un frontispice de F. Rops.

Les autres élucubrations, même celle qui porte la mention chez Gay et Doucé, paraissent provenir des nombreuses officines installées alors à Amsterdam et au sujet desquelles M. G.. pourra consulter avec profit l'article « *Les cousines de la Colonnelle* » dans la 4e édition de la *Bibliographie Gay*, par Lemonnyer.

Quant à Jules Gay, le père, dont les éditions sont bien plus dignes des recherches des collectionneurs que celles de ses successeurs, il est né à Paris en 1807, d'après Larousse.

Il commença ses éditions à Paris en 1861. Sa librairie était située quai des Grands Augustins, d'abord au n° 25, puis au n° 41 Quelques-unes de ses réimpressions ayant paru trop hardies, des con-

damnations correctionnelles furent prononcées contre lui le 22 mai 1863 et le 2 juin 1865. Il se rendit alors à Bruxelles; puis à Genève en 1867, à Turin en 1869 ; à Nice en 1872 et à San Remo en 1873. Il revint à Bruxelles vers 1876.

Son fils Jean Gay fit quelques éditions à Turin en 1876, puis à Bruxelles en 1877. Sa librairie se trouvait alors place de la Monnaie, 5. Il s'associa ensuite avec Mlle Doucé, ainsi que nous l'avons dit plus haut. LOUIS BARBEY.

—

Pagination bizarre (XLV ; XLVI, 485). — L'observation de M. Louis Bigot (XLV, 437) se trouve de plus en plus justifiée. A Bruxelles encore, M. Becquart-Arien imprime en ce moment, une série de catalogues illustrés pour les machines typographiques, presses... des établissements H. Jullien à Bruxelles. Ces catalogues sont paginés par le bas au milieu. Un album d'autographes et de dessins édité à l'occasion des fêtes données à Spa du 3 au 6 août 1901, imprimé à Liège, est aussi paginé au bas des pages à l'angle extérieur. Il convient donc de se ranger à l'avis de M. A. Hamon (XLV, 648), ce genre de pagination n'est pas aussi rare que nos collègues semblent le croire.

CH. REV.

—

Origine du mot rapiat (XLVI, 793). — Il y a quelque temps, dans la revue *Mélusine*, (t. X, col. 68), M. Gaidoz a expliqué ce mot par le verbe auvergnat *rapia* venu du latin *rapere*, et il remarquait que le *t* final n'avait pas de valeur étymologique. Il ajoutait : « le mot a été sûrement tiré de l'auvergnat pour être adressé aux Auvergnats eux-mêmes, connus par leur esprit d'économie, et souvent à Paris acheteurs de vieux habits et de bric-à-brac, métier que font les Juifs en Allemagne ». G. SERVANDY.

—

Haricots et « fayots » (XLV ; XLVI, 697, 835). — Certainement, haricot vient du grec, mais peut-être pas de la manière décrite par M. Daron. Ça n'a aucun rapport avec *alicos*, maritime, ni avec *alucos* salé, à moins qu'on ne prétende que les haricots étant un mets de marin, viennent de ces mots grecs. On pourrait aussi dire que ça vient de *alisc*, *alicos*, sorte de bouillie.

La véritable explication paraît avoir été définitivement donnée par Le Heriché, *Les Étymologies difficiles*, Avranches 1886.

Cet auteur fait remarquer que haricot est un terme relativement moderne qui n'était pas employé avant le XVIIe siècle. En effet, autrefois on disait des fèves et des pois. Dans ma jeunesse, j'ai couramment entendu dire des pois blancs, des pois rouges, des pois verts, pois de Soissons.

Le Heriché dit que haricot est un mot d'origine savante, importé par les botanistes. Ch. Mentzel, *index, noms, plant.* Berolini 1682, désigne le *phaseolus* par *arachus, aracus*, du grec *aracos*, pois, gesse. De Candolle remarque qu'en 1725 le faséol était écrit aricot par le père Feuillée.

Le père Feuillée avait raison de ne pas mettre d'h, car dans le peuple on dit avec raison des z'aricots ; le mot *aracos* n'ayant qu'un esprit doux, on a eu tort d'écrire avec une h aspirée.

Je me borne à résumer l'article de Le Heriché, un peu trop long pour être cité en entier.

Quant à Monjette et Monjeon, s'ils viennent de *monje*, moine, pourquoi ne pas dire tout simplement qu'on leur a donné ce nom parce qu'ils forment la base de la nourriture des moines?

Parlons maintenant du haricot de mouton. Prenons un auteur qui écrivait en 1856, Génin (Récréations philologiques). Génin, me direz-vous, est un peu perruque, cependant il avait du bon. D'après lui, le haricot de mouton vient du vieux français, harigoter, haligoter, mettre en menus morceaux, dépecer. Dans le centre de la France, on dit encore haricoter au figuré pour disputer sur des affaires peu importantes, marchandailler. Un haricoteur est un petit maquignon, qui fait de très petites affaires qui, au besoin, couperait des liards en quatre.

Cette étymologie ne vaut-elle pas celle de M. Daron, *alucos*, salé, ce qui n'empêche pas de saler le ragout si on l'aime épicé. MARTELLIÈRE.

***

Je ne vois guère que *Mongette* puisse venir de *moine*, d'abord parce que, dans le sud-ouest, mongette ne désigne pas la sorte bigarrée, mais tous les haricots. — En Saintonge, on appelle ceux de forme ronde, généralement rouges, des

mongettes ; les blancs, de Tarbes ou de Soissons, sont des mongettes plates ; quelques espèces sont appelées mongeons.

Phaséolus devenu haricot se prouve comme *domus* devient maison ; — Génin l'a conduit, voir sa philologie, et aussi son histoire amusante du savant ayant retrouvé le Phaséolus Gomphlagus Romain !

Quant à « haricot de mouton », Génin, toujours, le tire de « halicot », petit morceau ; d'où « halicoter », « haligote » ; avec exemples à l'appui ; cette étymologie ne semble n'avoir rien que de très probable. VILLEFREGON.

*
* *

Ce que les cuisiniers appellent aujourd'hui *haricot de mouton* ne serait-il pas tout bonnement, *aliquots de mouton*, c'est-à-dire mouton divisé, coupé en morceaux ?

Aliquot, partie ou morceau, sera devenu *alicot*, et tout naturellement *haricot* dans le monde culinaire.

Alicot est donc le latin *aliquot* prononcé à la française. *Mouton aliquoté*, ou divisé en parties *aliquotes* ou en morceaux, en *alicots*.

Cette explication, qui m'a été donnée depuis longtemps, a pour moi le mérite de suivre un chemin droit, et non le sentier tortueux qui va la chercher bien loin dans le grec.

Puisque nous sommes à l'office, ne le quittons pas sans avoir formulé une question :

Le mot *bidoche*, substantif féminin, désignant une mauvaise nourriture, ou viande immangeable, ne serait-il pas, à son tour, une altération de *bianda* ? Qui sait les étapes d'une transformation ?

L.-N. MACHAUT.

*
* *

Pour nous, puisque notre aimable correspondant désire avoir le fond de notre pensée, fayot, faîne, fagus (hêtre), faguê ou φακη (lentille) ne sont que des dérivés du grec φαγειν manger. En cela, nous sommes tout à fait de l'avis de M. Daron, qui aime tant à tirer les mots français du grec ! Le seul point sur lequel nous différons d'avec ce savant étymologiste, c'est que souvent deux mots semblables dérivent, non pas l'un de l'autre, mais ont un même radical commun, celtique oriental ou pélasgique Bref, ils sont frères ou cousins, au lieu d'être parents de père à fils. La différence, insignifiante à priori, est essentielle au fond. Dr B.

—

Etymologie du mot cochon (XLVI 346. 478) — J'extrais de mon recueil *Susana* les notes suivantes copiées dans les *Recherches sur les origines celtiques*, par Bacon-Tacon, an VI.

Cochon est un vieux mot celtique, synonyme de *aper*, sanglier ; celui-ci dérive de *aperire*, ouvrir, de même que le premier vient de coche, ouverture et de *on*, tout, en vieux gaulois, parce que cet animal se fraie partout passage.

D'après le même auteur, la pierre précieuse hyacinthe vient du cochon, en grec *hys*, *hyos*, qui l'a découverte.

La marcassite aurait la même origine, du toscan *marc*, porc. Sus.

*
* *

J'ai dit et répété, dans l'*Intermédiaire*, que les langues occidentales étaient d'origine grecque, et j'en ai donné, je crois, des preuves nombreuses. L'étymologie du mot *cochon* et celles de quelques-uns de ses synonymes peuvent encore appuyer cette thèse.

Tous les êtres ont reçu des appellations qui leur conviennent ; aucune ne leur a été donnée arbitrairement et comme au hasard. Les animaux, par exemple, tirèrent leurs noms de quelque chose de saillant qu'on remarqua dans leurs corps, leurs habitudes ou leur caractère. Ainsi, le *rhinoceros* dut son appellation à la corne plantée sur son nez, le *putois* à l'odeur fétide qu'il répand, la *marte* à sa faculté de grimper sur les arbres, le *singe* à son nez camus ; mais il en est malheureusement un grand nombre dont la signification échappe et ne peut pas même être soupçonnée. Quel est le sens réel des mots *lion*, *vache*, *cheval* ? La signification du terme *cochon*, est plus abordable On trouve, en effet, dans le grec archaïque, le mot *cochos* avec le sens d'écoulement et *cochos* prend en français la forme de *coche* : mais *coche* est précisément le nom du *cochon*, dans notre vieille langue. Comment peut-on expliquer cette appellation ? Quelle analogie y a-t-il entre *cochon* et écoulement, qui est le sens premier de *cochos* ? Buffon va nous l'apprendre : « La coche est en chaleur, pour ainsi dire

en tout temps ; elle recherche les approches du mâle, quoiqu'elle soit pleine, ce qui peut passer pour un excès parmi les animaux, dont la femelle, dans presque toutes les espèces, refuse le mâle aussitôt qu'elle a conçu. Cette chaleur de la truie qui est presque continuelle se marque cependant par des accès, et elle répand alors une liqueur blanche assez épaisse et assez abondante ». C'est, sans aucun doute, cet écoulement presque continuel, ce *cochos*, qu'on remarque dans la truie, qui lui fit donner ce nom de *coche*, nom d'abord appliqué indistinctement au mâle et à la femelle. Ce n'est que plus tard qu'on appela le mâle *cochon*, comme on nomma le mâle de la dinde *dindon*, et qu'on fit, de gars, *garse* et *garson*.

Que si l'on demande maintenant pourquoi ce sens de *truie* n'a pas été relevé sans les lexiques grecs qui mentionnent *cochos*, on peut répondre que cette acception était tombée dans l'oubli. Ampère et Châteaubriand n'ont-ils pas trouvé dans une île de l'Archipel le mot *néro*, signifiant eau, et *Néro* n'a jamais été mentionné, en ce sens, dans aucun écrivain grec d'aucune époque. C'est que ce mot vénérable est une relique de l'antiquité la plus reculée. Il remonte au vieux Nérée, père des Néréides. Au reste, cet oubli du sens ancien de certains mots se rencontre dans toutes les langues. Qu'on parcoure le *Dictionnaire de l'ancienne langue française* par Frédéric Godefroy, et l'on y trouvera une infinité de mots dont le sens n'est pas déterminé. Y a-t-il beaucoup de lettrés qui soient en état de donner la signification des mots suivants de notre vieille langue: *acramiche, athène, appayne, iastun, morguinez* ? Nous ferons remarquer aussi que les formes *hoch*, de Cornouailles, et *hog*, de l'anglais reproduisent notre étymologie *coch-os* ; car la finale os ne se compte pas et *ch* prend quelquefois le son de l'*h* aspirée. Ne trouve-t-on pas *henu*, pour *chenu*, dans le vieux français, et *helo*, je hèle, n'est-il pas le même que le grec archaïque *kelo* ? Quant au bas breton *houch*, c'est le même mot que le grec *hous* ou *us*, cochon

Voici maintenant d'autres noms portés par le *cochon* en différents endroits. Ils sont tous d'origine grecque.

1° *Porc*. — Il est plus usité que *cochon* dans notre vieux français. Il se trouve dans un grand nombre de dialectes ; mais un peu déformé dans celui d'Agde, où l'on dit *poucel*, au lieu de *pourcel*. Fort bien, dira-t-on, mais prétendez-vous que *porc* ne dérive pas du latin *porcus* ? N'est-ce pas l'évidence même ? Nenni ; l'évidence, au contraire, est pour l'origine grecque *porcos*. Comment les Italiens, les Gallaïques, les Portugais appellent-ils le *cochon* ? *Porco*, et les Espagnols le nomment *puerco*. Or, *porco* reproduit la forme grecque et non pas la latine, comme on le voit. D'ailleurs, tous les autres noms de cet animal étant grecs, dans notre langue et dans nos patois, pourquoi celui-ci serait-il latin ?

2° *Goron* ou *goret*. — L'étymologie de *goron* est le grec *choron*, qui est le même que *choiron*, cochon, La forme *goret* dérive du nominatif *choros*. *Goret* se trouve mentionné dans les dictionnaires de Ménage, de Trévoux et de Boiste ; et il est usité encore dans l'argot de Paris et dans le dialecte de la Réole; mais à la Réole on prononce ce mot *gourret* , qui ne diffère que par la première lettre de *bourret*, usité dans l'Aveyron. Tous les linguistes savent que les consonnes b et g permutent ; aussi les Doriens appelaient-ils *Arbos* la ville d'*Argos*, et aujourd'hui encore on dit *negout*, neveu, pour *nebout*, dans toute la Chalosse.

3° *Tesson*. — Dans le dialecte de Sarlat, le cochon est nommé *tesson*, qui est le grec *ptesson* signifiant qui se blottit, qui se cache ; mais comme le blaireau est appelé aussi *tesson*, et qu'une de ses espèces porte le nom de *blaireau-porchin* ou de *blaireau-cochon*, on peut conjecturer que le *blaireau* avait été confondu primitivement avec le sanglier, parce que l'un et l'autre creusent et fouillent la terre et se cachent dans les fourrés. On peut consulter *la Vénerie* de Jacques Fouilloux sur cette question.

4° *Gagnoux*. — Dans le dialecte de Saint-Yrieix, dans la Haute-Vienne, le cochon a le nom de *gagnoux*, qui est le grec *ganos*, dont le sens est cochon et truie. Ce vieux mot ne se rencontre, je crois, que dans le lexique d'Hésychius.

5° *Cayon*.— Dans la Drôme, à Valence, on a aussi pour le cochon une appellation particulière, on le nomme *cayon*. Mais que signifie *cayon* ? Il n'y a qu'à ouvrir le *Thesaurus* d'Henri Etienne, et l'on trouvera

que *caïon* a le sens de bon, d'excellent, Or, tout le monde sait qu'il n'y a pas des parties de rebut dans le porc, tout en est bon, tout se mange. Aussi Cotgrave écrit-il crûment : « Le *porc* a tout bon en soi fors que la..... ».

6° *Cotau*. — Dans l'arrondissement de Châlons-sur-Marne, a Courtisol, le cochon se nomme *cotau*, qui est le grec *gota*, prononcé *gotau*. Dans notre ancienne langue, a prenait souvent le son de au ; ainsi, on disait *Afrique* et *Aufrique* ; *africain* et *aufricain*; *avec* et *auvec*. etc. On a dû dire de même *gota* et *gotau*. Ce mot *gota* dans le sens de cochon, se trouve dans Hesychius avec ces trois formes ; *gouta*, *goutan*, *gotan*, et cette dernière forme est l'accusatif de *gota*. Les habitants de Courtisol ont un langage tout particulier, dans la Marne, parce qu'ils descendent d'une colonie Suisse établie là, vers la fin du XVIIe siècle.

Je pourrais relever encore d'autres synonymes de *cochon*, et en donner les étymologies, toutes prises dans la langue *grecque*, mais il faut se borner.

DARON.

—

D'où vient l'expression : « Un beau brin de fille ? » (XLVI, 734) — Se dit d'une fille grande et bien faite, par assimilation avec la tige des plantes et des arbres que l'on nomme *brin* quand elle est droite. O. D.

—

L'exhaussement du sol parisien (XLVI, 293, 665). — Il me paraît fort difficile, pour ne pas dire impossible, de déterminer la différence de niveau *moyen* entre le sol primitif de la Cité et celui de cette partie du Paris actuel : il faudrait, pour s'en rendre un compte exact, comparer l'altitude présente des principaux points de la zône dont s'agit avec celle des mêmes points il y a douze ou quinze siècles, et nous n'avons pas, que je sache, ces dernières indications, au moins en nombre suffisant.

Quant à moi, je ne connais — par Victor Hugo — de renseignements de ce genre que ceux qui concernent le terrain sur lequel est bâtie Notre-Dame. Voici, en effet, ce qu'on lit, à ce sujet, dans *Notre-Dame de Paris* (livr. III, chap. I):

Trois choses importantes manquent aujourd'hui à cette façade : d'abord le degré de onze marches qui l'exhaussait jadis au-dessus du sol...

Le degré, c'est le temps qui l'a fait disparaître en élevant d'un progrès irrésistible et lent le niveau du sol de la Cité ; mais tout en faisant dévorer une à une, par cette marée montante du pavé de Paris, les onze marches qui ajoutaient à la hauteur majestueuse de l'édifice, le temps a rendu à l'église plus peut-être qu'il ne lui a ôté...

En d'autres endroits du même ouvrage, V. Hugo parle encore des onze marches qui constituaient le degré de Notre-Dame au temps de Louis XI. Mais peut-être, à ce moment déjà, l'exhaussement du sol avait-il diminué la hauteur primitive du perron ; V. Hugo ne le dit pas.

En remontant aux sources où le poète a puisé, M. le Dr B. trouverait peut-être, à propos de Notre-Dame et même du reste de la Cité, des renseignements plus précis et complets qui lui permettraient de répondre, dans la mesure du possible, à la question qu'il a lui-même posée

R. DUPL.

*
* *

Il faut fouiller de plusieurs mètres pour retrouver, en maints endroits, le sol romain à Paris. A cet égard, rien de bien précis. M. Charles Magne, de la Soc. hist. du Ve arr., est tout indiqué pour répondre de main de maître à cette question. V. A.

—

Sculptures en albâtre du XVIe siècle (XLVI, 622, 774). — Je crois qu'il faudrait plaindre les amateurs qui ne priseraient pas une œuvre d'art parce qu'elle a été exécutée en albâtre. Nos musées possèdent des chefs d'œuvre sculptés en pierre de liais, en pierre lithographique, en albâtre. C'est de cette matière que Laurent de Mugiano a tiré la statue de Louis XII, que, Jean Cousin a tiré celle de l'amiral de Chabot ; Germain Pilon, les bustes de Henri II et Henri III, ce qui ne les empêche pas d'être admirés.

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Ecclésiastiques maçons et architectes (XLIII ; XLIV ; XLVI, 167, 275, 438). — Le nouveau bâtiment abbatial de Solesmes, ample et belle construction du style médiéval le plus pur, a été construit sur les plans d'un bénédictin du lieu, Dom Mellet, un ancien élève très

distingué de l'école des Beaux-Arts de Paris.

Et puisqu'il a été question de l'église Notre-Dame de Boulogne, je dirai franchement que d'après les photographies que j'ai vues, la coupole me paraît assez malheureuse de proportions et de forme. H. C. M.

*
* *

A citer dans le Maine messire Simon Hayeneufve que Geoffroy Tory qualifie « grand painctre et architecteur » D'abord curé de Saint-Pater, il se retira en 1500, à l'abbaye de Saint-Vincent du Mans où il mourut en 1546.

M. Hanréau lui a consacré une notice dans l'*Histoire littéraire du Maine* et M. Paul Mantouchet a soutenu, en 1890, une thèse sur Simon Hayeneuve et la Renaissance dans le Maine, que je ne suis jamais parvenu à trouver dans le commerce, malgré mes recherches. Sus.

—

Les commodités aux XVIIe et XVIIIe siècle (XLVI, 236, 387, 500, 553, 663, 777). — A Pompéi, on en voit un grand nombre, c'est un petit siège en bois, très bas, adossé au mur, toujours placé dans les *cuisines*. On ne se gênait donc pas devantles esclaves. Bien d'autres conséquences sont à tirer de ce fait. Le *Dictionnaire* d'Antony Rich cite cependant des cabinets fermés par une porte, fig. 9. Il me semble que j'ai déjà dit tout cela. Léda.

—

A propos d'un raid (XLVI, 570). — Un des raids, le plus fort qu'un homme ait fait, est celui du chef de bataillon Jacques-Marie Favre, vers 1811. Il partit de Madrid, sans bride délier, pour Paris, où il arriva plusieurs jours après, porteur de dépêches importantes pour Napoléon Ier. Que contenaient ces dépêches, intéressantes pour l'histoire de la guerre d'Espagne ? J'ai déjà posé la question sans solution. Un intermédiairiste travaillant aux archives du ministère de la guerre, pourrait répondre à ce sujet, car ce raid historique en vaut la peine et bien des historiens seraient heureux de le connaître. B. de Rollière.

Voir ci-dessus col. 288.

—

Inscriptions des cadrans solaires (T. G., 158; XVI, 127). — A Tourrettes-de-Vence, sur le mur de la vieille église, est un cadran solaire au bas duquel on lit :

CE
N'EST PAS
AUX CADRANS HUMAINS QUE SONNE
L'HEURE DE LA JUSTICE

Je cite aussi, pour mémoire, l'inscription latine archi-connue :

VULNERANT OMNES, ULTIMA NECAT

au fond du cloître des capucins de Saint-Barthélemy près de Nice.

A. S..e.

—

Devises d'horloges publiques (XLVI, 12, 127, 558, 612). — La cathédrale de Clermont-Ferrand possède, à une tour très élevée, l'horloge publique de la ville qui remonte aux 1ères années du XVe siècle. On y plaça un Jacquemart, en l'an 1606. Ce Jacquemart n'existe plus ; mais le timbre de l'horloge, qui consiste en une très grosse cloche, à son grave, laquelle s'entend de fort loin, possède une devise de 1606, composée par le célèbre Jean Savaron, savant magistrat et historien. J'ai donné cette devise dans mon *Histoire de Clermont-Ferrand* (tome Ier), qui se trouve à la Bibliothèque nationale, à Paris. Cette devise n'est pas tout entière inscrite dans ma mémoire ; mais voici comment elle commence :

Clam tacitique dies feriunt et multa feruntur.....

Ambroise Tardieu.

*
* *

Mgr Barbier de Montault a noté les suivantes :

Bourges, au-dessus du Christ, XVIIe s.

Christus ubi (paret ?)
Protinus vmbra fugit

Durtal (Maine-et-Loire), XVIIe s.

A SOLIS ORTV usque ad occasvm lavdabile nomen Domini.

Florence (Santa Maria Novella).

Sic fluit occulte sic multos decipit sic tas
venit ad finem quidquid in orbe manet.
Heu heu prœteritum non est revocabile tem-
[pus.
Heu proprius tacito mors venit ipsa pede.

Foggia (Cathédrale) Deux-Siciles.

Elapsas signat horas

Nevers (Cathédrale) 1781.

Vigilate..... nescitis qua hora Math. 24.
Luminis aspectu radametur luminis autor.

Padoue (Cathédrale).

Septies in die laudem dixi tibi. Psal: 118

Saint-Eustache de Paris (XVIIe s.)

Properate fugit.

L. C. DE LA M.

*
* *

Au dessous du cadran de l'horloge du beffroi de la ville d'Auxerre, (monument de la fin du XVe siècle), du côté de l'Hôtel-de-Ville, se trouve gravé ce distique latin.

Dum morior moreris. Moriens tamen, hora, [renascor.
Nascere sic cœlo dum moriere solo. 1672.

(Pendant que je meurs, tu meurs ; mais cependant, heure, en mourant je renais. Puisses-tu naître pour le ciel, quand tu mourras sur la terre !)

De l'autre côté du cadran, sur la rue de l'Horloge, a été gravé cet autre distique, maintenant presque effacé et qu'il serait facile de rétablir :

Me primum motat cœlum. Mea regula cœ- [lum est :
Si tua sit cœlum regula, tutus abis.

(Le ciel est le principe de mon mouvement ; le ciel est ma règle. Si le ciel est ta règle, tu dois quitter la vie sans danger).

Ces deux distiques ont été traduits en vers français, de la façon suivante, par un auteur ancien et inconnu.

Je deviens comme toi victime de la mort,
Mais en mourant, heure, on me voit renaître.
Que ta naissance aussi te conduise à bon port
Lorsque de cette terre il faudra disparaître !

*
* *

C'est moi que le premier le soleil met en mar- [che.
C'est moi qui suis sa règle, et rien ne m'en [détache.
Toi, si tu fais du ciel la règle de tes pas,
Ton sort est assuré, sois sans crainte ici-bas.

Détails empruntés à l'*Annuaire statistique et historique de l'Yonne*, 3e partie, 1841, p. 72 et 3e partie, 1883, p. 11.

TH. COURTAUX.

—

Pied gauche et main droite (XLVI, 678). — Les membres du côté droit sont plus forts et plus habiles que ceux du côté gauche, chez les droitiers du moins. C'est pourquoi on salue de préférence de la main droite : mais on part du pied gauche, parce que le membre inférieur droit est plus apte à supporter à lui seul le poids du corps, avant que l'élan soit donné.

O. D.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Les patentes en 1792. — Une croisade a été organisée depuis quelque temps en faveur du refus de l'impôt. Il est peut-être curieux, à ce sujet, de rappeler qu'en 1792, on affichait publiquement les noms des contribuables récalcitrants.

La circulaire suivante adressée par Rœderer, procureur-général syndic de Paris, est fort intéressante à ce point de vue et soulève notamment une question fort discutée depuis : la patente des médecins.

Paris le 4 Mars 1792,

Je préviens ceux de MM. les médecins, banquiers, négociants, qui n'ont pas pris leurs patentes, que j'ai sous les yeux la liste de leurs noms et que s'ils ne se mettent incessamment en règle pour le passé et pour l'avenir, je les poursuivrai devant les tribunaux *et devant le public*. Je sais fort bien que les listes de redevables attirent à celui qui a le courage de les publier, des ennemis, des injures, des calomnies : mais je sais aussi qu'elles font arriver les contributions au trésor public. J'avertis en conséquence, *que les injures, les calomnies ne vaudront pas quittance des patentes* : qu'on ne se débarrasse pas de mes poursuites à pareil prix. Je prends à témoin de mes opiniâtretés les redevables des vingtièmes dont je n'ai cessé d'imprimer les listes, que parce qu'ils se sont, pour la plupart, rangés à la loi.

Je suis instruit que plusieurs médecins prétendent ne pas devoir la patente. C'est une erreur. Je les prie de s'adresser à M. Guillotin, leur confrère, et membre de l'Assemlée constituante, l'un des coopérateurs de la loi ; il les détrompera, j'en suis certain. Ce n'est pas qu'il ait pris une patente, mais il a présents à la mémoire les débats qui eurent lieu quand la loi fut décrétée.

. . . . . .

Les salaires qu'un médecin pourrait exiger étant taxés par des gens qui se portent bien, ne vaudraient pas les salaires qu'ils se laissent donner par des gens qu'ils viennent de guérir.

C'est donc un très bon calcul dans leur profession que d'attendre son paiement de la reconnaissance plutôt que de l'exiger de la justice ; la gratitude excite la libéralité bien plus souvent que l'avarice ne retient la gratitude ; dans la gratitude, la pauvreté même se trouve

(1) Le docteur Guillotin est le parrain de la guillotine : il est assez piquant de voir son nom choisi comme une menace pour les récalcitrants.

plus souvent solvable et même opulente que la richesse n'est calculante et lésineuse. Qu'importe donc que l'honoraire soit demandé s'il est ordinairement offert ? Qu'importe qu'il ne soit pas taxé, si ordinairement il est plus fort que ne le serait la taxe ? Que veut-on donc dire avec cette différence du *salaire* et de *l'honoraire*. Ce mot d'*honoraire* n'est-il pas un déguisement introduit par la vieille vanité de nos mœurs passées pour séparer le médecin du marchand. Parce que dans ce mot d'honoraire l'idée de lucre et de profit est empâtée, on ne sait comment, avec celle d'honneur, l'idée de lucre y reste-t-elle moins pour s'offrir à la patente qui le poursuit ? Toute peine vaut salaire ; toute peine qui a un but important, qui, pour être fructueuse doit être aidée de grands talents, de vastes connaissances et même de quelques vertus, mérite un salaire proportionné à la rareté d'une réunion complète d'avantages si éminents. Ainsi le bon médecin doit être payé, grandement payé, payé comme il l'est, il doit donc avouer qu'il l'est, s'honorer de l'être, et surtout s'en honorer en apportant au trésor public un tribut proportionné à ses profits.

Voilà ce qui a été dit ou senti à l'Assemblée constituante sur le fond de la question.

Un incident s'éleva encore. On demanda comment le magistrat pourrait distinguer le médecin purement charitable du médecin profitant ?

Je répondis en proposant l'art. XXI de la loi du 17 mars 1791, qui charge les procureurs des communes et les procureurs-généraux des départements, de faire à la conscience, à l'*honneur* des hommes soupçonnés de recevoir des *honoraires*, une sommation de déclarer publiquement au tribunal, audience tenante, s'ils retirent ou non, un profit de leur travail pour être, en conséquence, taxés ou renvoyés.

Ainsi, par exemple, dans le cas où un *médecin du roi ou de la reine* n'aurait pas payé sa patente, je pourrai le citer au tribunal de son district, et le prier de déclarer s'il exerce la médecine profitable, ou seulement la médecine charitable, pour être condamné ou honoré suivant sa réponse.

Je répète ma proposition ; c'est qu'incessamment, je poursuivrai devant les tribunaux *et le public, les médecins*, banquiers et négociants qui n'ont pas pris leurs patentes.

RŒDERER,

Procureur général syndic du dép. de Paris.

P. S. J'observe que le *roi a pris une patente pour la porcelaine de Sèvres*, que MM. les prêtres de tous les cultes, non fonctionnaires publics et non payés par le trésor public, doivent aussi la patente à raison de la rétribution qu'ils peuvent recevoir pour exercer leur culte. Il est bon que MM. les médecins sachent que la patente ne déshonore personne, afin qu'ils s'empressent d'honorer la patente.

P. c. c. EUGÈNE GRÉGOURT.

L'assassinat de Jean sans Peur. — Les ossements de Jean sans Peur inhumés dans la cathédrale de Dijon, en 1841, viennent d'être brusquement remis à jour, au cours de travaux faits dans cet édifice.

Sur la scène du meurtre, on trouve des détails très copieux dans la déposition du secrétaire de l'assassiné, Jean Seguinot, L'original, en parchemin, est déposé aux archives de la Côte-d'Or et de l'ancienne province de Bourgogne, section de la chambre des comptes de Dijon, archives ducales layette n° 78.

Ce document n'est pas ignoré, mais est-ce une raison pour ne pas le rappeler quand les circonstances nous y invitent ?

D'ailleurs il peut être une réponse à une question posée dans nos colonnes le 25 mai 1890, (XXIII, 293), et restée sans écho.

La déposition de Jean Seguinot est longue et prend les choses d'un peu haut; arrivons à la scène du crime, la peinture en est vivante :

Quant mondit seigneur fut à la barrière sur le pont dudit Monstereau, accompagné des diz dix ; c'est assavoir Charles de Bourbon, le sire de Nouhailles, monsieur de Saint-George, messire Anthoine de Vergy, monsieur d'Autrey, monsieur de Montagu, Jehan de Fribourg, le sire de Talemen, messire Charles de Lens, messire Pierre de Gyac ; un nommé messire Pierre de Beauvaul vint au devant de luy qui prinst et reçeut le serment de mondit seigneur et des dix dessus diz qu'il menoit en sa compaignie, qu'ils tendroyent seurs sans meffaire ne souffrir meffaire l'un l'autre, car pareillement l'avoit fait ledit daulphin et lesdiz dix de sa compaignie avec eulx luy qui parle passèrent et entrerent dedans la barrière du dit daulphin et aussitôt qu'ils furent dedans, ledit Tanguy tira luy qui parle par la manche dedans les dites barrières pour plus hastivement fermer le guichet d'icelles ; et tantost que mondit feu seigneur apperceust ledit daulphin qui estoit près de la porte de devers la ville sur le dit pont à l'endroit d'un petit retrait fait de haiz du costé de l'eaue, mondit feu seigneur s'en ala devers luy et osta son aumusse qui estoit de velour noir et se inclina devant luy d'un genouil jusques à terre en le saluant moult humblement en

luy disant en effet les paroles qui s'en suivent. C'est assavoir que après Dieu, il n'avoit à servir ne obéir que au Roy et à luy et en leur service à la conservation du royaume offrit à mettre et employer corps, biens, amis, allies et bienveillans et se on luy avoit fait aucuns rapports à sa charge luy pria qu'il ne les vouloist croire et pour plus grant seureté s'il sembloit audit daulphin que ou traictiés de la paix ou alliances faittes entre eulx fussent aucunes choses à adjouster qu'il estoit prest de le faire au dit de luy et de ses gens illec présens en disant pour feu mondit seigneur au daulphin et à ses gens : « Monseigneur et entre vous messieurs dy je bien ? » Et ces paroles dictes le dit daulphin luy dist :

« Beau cousin, vous dittes sy bien que lon ne pourroit mieux, levez vous et vous couvrez : » en le tenant par la main. Le dit président de Provence vint derrière ledit daulphin et parla à lui bien bas à l'oreille, ne scet luy qui parle qu'il luy dist ; mais il apperceust bien que les dits daulphin et président firent signe de l'œil en regardant ledit Tanguy. Lequel Tanguy incontinent bouta feu mondit seigneur d'une grant hache de guerre qu'il tenoit en la poussant entre deux espaules en luy disant : « Monsieur de Bourgoingne entre dans, » lequel feu mondit seigneur, se retourna de costé et pot voir mondit seigneur, si comme il semble à luy qui parle ung grand homme brun, le nom duquel, luy qui parle ne scet qui tenoit une grant espée taillant toute nue. Et en ce mouvement encommencèrent à crier les gens dudit daulphin : « Tuez! tuez ! » et ce grand homme commença à frapper feu mondit seigneur de ladite espée nu la teste en descendant au long du visaige du côté destre et feu mondit seigneur pour cuider éviter le cop getta le bras audevant dont il fut blecié très vilainement car il ne pot tant abvier que le cop ne luy cheust sur le visage et ot dudit cop le bras emprez la main presque coppé, duquel cop il ne cheut point et estoit ledit Barbazan au plus près de celuy qui donna ledit cop.

Mais tantost ledit Tanguy frappa mondet feu seigneur de ladite hache qu'il tenoit si grand cop sur la teste qu'il chez à terre sur le costé sénestre du visaige de devers le dit daulphin qui y estoit présent et vit luy qui parle que le seigneur de Nouhailles et messire Jehan de Vergey seigneurs d'autres qui se mirent audevant de mondit seigneur pour empeschier les cops que on luy donnoit furent bléciez et dez sitost que ledit cri de *tuez ! tuez* ! fut fait, ceux qui estoient en la compaignie du dit daulphin prindrent et emprisonnèrent les dicts seigneurs qui estoient entrez avec luy ; excepté messire Jehan de Neufchastel qui se eschappa et luy qui parle regardoit tousjours mondit feu seigneur en grant crainte et doubte de sa vie. Ce fait vit un homme tenant une espée nue en sa main qui se agenouilla et bouta sa dite espée par dessous ou corps de feu mondit seigneur et lors mondit feu seigneur se commença a estendre les rains en rendant ung soupir et sembla à luy qui parle que a icelle heure il rendit l'esprit que Dieu par sa grâce vueille avoir en sa sainte gloire et vist oster a feu mon dit seigneur les anneaux des doigts par ung dont il ne scet le nom ; mais depuis il oy dire que c'estoit ung des gens du sire de Guitry et luy qui parle incontinent fut prins par Batailler et de par ledit daulphin baillé en garde à maistre Robert Maillé, secrétaire dudit daulphin qui le garda au lieu de Monstereau et à Moret quatre jours entiers au derrier des quelx quatre jours que le dit maistre Robert dist à luy qui parle ainsi qu'il se recommandoit à luy pour la délivrance qu'il n'y pouvoit entendre, mais le convenoit hastivement retourner audit Monstereau pour la distribution des biens meubles de feu mondit seigneur que ledit daulphin avoit donnez aux diz de sa compaignie qui avoient esté avec luy dedans la barrière.

Ce fut le 22 juillet 1841 que la reconnaissance officielle de ces restes fut faite à Dijon, par la commission des antiquités. Le cercueil avait été violé en 1793 ; on avait retrouvé les ossements épars ; on les remit dans un cercueil de plomb enveloppé de chêne et sur une plaque, on grava ces mots : « Ossements trouvés près de Seurre, du duc Jean-Sans-Peur, 1841. »

On avait relevé sur le crâne la trace des coups portés par Tanneguy-Duchâtel et ses complices.

La corrélation entre le récit du témoin qu'on vient de lire, et la marque des blessures du crâne est absolue. C'est un point d'histoire qui, d'ailleurs, n'est pas controversé. Toutefois, peu de tableaux d'un caractère aussi tragique nous sont tracés avec une fidélité aussi minutieuse. Le reportage contemporain, comme « scène d'assassinat », malgré le luxe et les détails dont il est coutumier, n'a jamais fait mieux, ni plus vivant.

Dr C.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. Daniel-Chambon. St-Amand-Mont-Rond

XLVIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 30 Décembre 1902

38e Année — 31, bis r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA QUÆQUE LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 990 — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

951 — 952

Questions

—

Le portrait du roi de Rome. — Où est le portrait du roi de Rome, fils de Napoléon Ier, peint par Gérard ?

V. G^e R.

—

Les originaux des lettres de Guy Patin à Falconet. — Quelqu'un pourrait-il donner des renseignements sur le sort du manuscrit des lettres de Guy Patin à Falconet, médecin à Lyon ?

On sait, en effet, que pendant que les originaux des lettres du célèbre doyen de la Faculté de médecine de Paris à ses correspondants Spon et Belin, sont conservés à la Nationale, ceux des lettres à Falconet manquent et ont été jusqu'à présent introuvables. Dr P. Triaire.

—

Poème d'Alfred de Musset sur l'Absinthe. — Connaît-on un dithyrambe de Musset à l'Absinthe :

Salut, verte liqueur, Némésis de l'orgie !

Je l'ai sous les yeux, en manuscrit : il a sept strophes de six vers. A-t-il été publié ? A-t-on des renseignements sur son origine et sa date ?

Léo Claretie.

—

Le sceau de Hugues de Roffignac. — Je désirerais savoir quel était le sceau de Hugues de Roffignac, évêque de Rieux (Haute-Garonne) 1426-1460. J'ai un sceau de cet évêque, mais il est incomplet. Un de nos érudits collaborateurs n'aurait-il pas connaissance d'une empreinte entière ? — V. G. R.

Vincent-Philippe, sieur de Farcy. — Je serais mille fois obligé que l'on voulût bien m'indiquer où je pourrais trouver des renseignements sur Vincent-Philippe, sieur de Farcy, propriétaire à Paris au commencement du XVIIe siècle et sur sa descendance. Nobody.

—

Le cardinal Petrucci. — Serait-il possible d'obtenir quelques détails sur une conspiration tramée contre la vie du pape Léon X, et à la tête de laquelle se trouvait le cardinal Petrucci ? Je n'ai pu trouver à ce sujet que quelques lignes données par le *Conversations Lexicon* (Leipzig, F.-A. Brockhaus, 1819) à l'article Léon X, et dont voici la traduction :

Cette même année (1517) une conspiration menaça les jours du Pape ; elle fut heureusement découverte et sévèrement châtiée. Malgré un sauf-conduit qui lui avait été accordé, le cardinal Petrucci, considéré comme l'instigateur, fut étranglé : d'autres, dont la culpabilité fut moins clairement démontrée furent torturés, destitués de leurs dignités, bannis. La conduite du pape dans cette occasion ne fait honneur ni à sa magnanimité ni à sa mansuétude.

— V. A. T.

Acteurs morts sur le théâtre. — Je désirerais en avoir la liste aussi complète que possible. Alem.

—

Benvenuto Cellini et l'artillerie agricole. — Est-il exact de croire, avec la *Chronique médicale*, que le célèbre ci-

seleur florentin est le premier qui ait découvert et appliqué des pièces à feu pour détourner les désastres occasionnés par la grêle ? Depuis plusieurs années, l'artillerie agricole a pris en France, notamment dans les départements de l'Est, un grand développement et rend les services les plus utiles. E. M.

—

Armoiries de la famille Gourdin de Drinckam. — Peut-être y aura-t-il un obligeant correspondant de l'*Intermédiaire* qui voudra bien me donner le blason des armoiries des *Gourdin de Drinckham*, famille de la Flandre française.

Le comte P. A. du Chastel.

—

Armoiries des évêques constitutionnels sous la Révolution. — Quelles étaient les armoiries des évêques constitutionnels sous la Révolution de 1791 à 1802 et sous l'Empire à la réorganisation du culte en 1802, jusqu'à la formation de la noblesse impériale en 1808 ?

A cette époque, 1791, les armoiries avaient été abolies depuis plusieurs années dans les nuits d'août 1789, par quoi les a-t-on remplacées ? Je tiendrais surtout à savoir les armoiries ou le cachet de Mgr de Montault, évêque de Poitiers de 1791 à 1798, et où ils se trouvent.

Avant la Révolution, Mgr de Montault portait les armoiries des de Montault, ducs de Navailles dont il avait le brevet signé du roi. Il quitta la particule en 1791, fut créé baron par l'empereur en 1808, reprit ses armes et couronne de duc sous la Restauration et les garda officiellement usqu'à sa mort arrivée en 1839.

B. de Rollière.

—

Armoiries à déterminer : d'azur, au sautoir d'or. — *D'azur, au sautoir d'or, accompagné de 4 tours de même*, couronne de marquis, crosse à sénestre et mitre à dextre. Le tout encadré sous un chapeau d'archevêque et des cordons à 10 houppes.

(Ces armoiries sont sur un bois d'imprimerie)

*
* *

Armoiries à déterminer : d'azur, à trois têtes de cerf. — *D'azur, à trois têtes de cerf de.... posées 2 et 1*, couronne de marquis, (supports *deux* lions rampants).

(Ces armoiries sont sur un plat en faïence de Moustiers).

*
* *

Armoiries sur une fontaine en cuivre. — *De... à la barre de.... 1 fleur de lys au coin dextre du haut, 1 fleur de lys au coin sénestre du bas.*

Taf.

—

Jean-Baptiste Schmon (1733-1801). — Quel était ce personnage qui fit son propre portrait au mois de septembre 1801 et se représente dans l'attitude d'un géomètre faisant une démonstration au tableau ? Il a soin de se dire né le *12 avril 1733* dans l'inscription relatée sur la toile, mais il oublie de faire connaître son lieu de naissance. La peinture, sans être d'ordre supérieur, ne manque pas d'originalité, le dessin est bon. Si Jean-Baptiste Schmon n'était pas peintre de profession, il était du moins amateur estimable. De quelle nationalité pouvait-il bien être ? Husson.

—

Pierre Scarron, évêque de Grenoble en 1641. — Le cul de jatte Scarron, mari de Mme de Maintenon, était-il parent avec cet évêque ? P. Ipsonn.

—

Familles de Neufville ou de Neuville et fief de Neufvialle. — Peut-on citer, en tous pays, des familles de ce nom avec l'orthographe différente ? Quel en serait le pays d'origine ? On trouve souvent ce nom, mais assurément la souche de ces diverses familles doit être française... Toutefois, on en trouve en Belgique, et même à ce propos, il est curieux d'apprendre que dans la plaine de Waterloo, la ferme d'Hougomont, laissée en ruines..., ruines respectées, comme témoins sacrés de la grande bataille, a appartenu à un comte de Neuville.

En effet, dans le livre illustré *La Belgique*, par Camille Lemonnier (page 72), on lit ce qui suit :

Hougomont, en 1815, était habité par un comte de Neuville et se composait d'une agglomération de bâtiments de ferme et de château appartenant à la femme du comte. Dès l'approche des troupes, tout le monde avait déserté ; le comte et la comtesse s'étaient réfugiés en France et la domesticité avait gagné les villages voisins. Quand les serviteurs

revinrent, ils trouvèrent la maison incendiée à l'exception de l'habitation du jardinier et d'une partie des communs ; mais aucun des deux époux ne revit le funeste séjour ; trois jours après la bataille, le comte mourut à Paris, un an se passa, et puis la propriété fut vendue.

Il existe en Auvergne, une propriété appelée de Neufvialle, au milieu de laquelle sont une métairie et un castel entouré d'un petit parc. Cette demeure fut commencée au moment de la Révolution française ; mais terrorisé par les événements, le propriétaire d'alors, appele de Neufville, fut pris de folie et mourut en laissant inachevée sa maison, qui fut habitée pendant plus d'un siècle par le métayer ; le propriétaire actuel a achevé cette maison, en a fait une belle habitation de campagne.

Ainsi, voila deux familles qui ont laissé des souvenirs à de bien grandes distances.

Ce fief de Neufvialle en Auvergne est-il le seul de ce nom en France ? Son histoire serait intéressante à connaître avec les diverses mutations de propriétaires qu'il a dû subir jusqu'à ce jour.

MAURICE HERVÉ.

—

Lecoq de Boisbaudran. — Je désirerais avoir des détails sur l'excellent Lecoq de Boisbaudran ; j'entends sur sa vie et ses travaux. On sait que Lecoq était professeur de dessin à l'Ecole impériale de dessin et de mathématiques, aujourd'hui l'Ecole nationale des Arts décoratifs ; il y avait crée un cours de dessin de mémoire qui se tenait les après-midi du jeudi, il fut suivi par quelques jeunes gens qui devinrent plus tard des artistes connus, notamment Régamey, Fantin-Latour, etc. C. L.

—

Le sculpteur aveugle Vidal. — Occupé en ce moment à une étude sur Vidal, le sculpteur aveugle bien connu, je m'aperçois que beaucoup de détails me manquent. Je serai donc tres reconnaissant aux lecteurs et collaborateurs de l'*Intermédiaire* de me faire connaître ce qu'ils sauront sur un homme de talent qui, frappé très jeune par un terrible malheur, a su fournir une longue carrière de travail et d'honorabilité. C. L.

n

Le respect des autographes. — « La mort d'Hégésippe Moreau, chantée en vers par Jules de Goncourt, c'est une aimable surprise que nous a procurée le respect des autographes ».

Cette phrase de M. M. m'a remis en mémoire les observations d'un ami me faisant lire deux lettres inédites de George Sand: Je voulais les publier et les publier avec la lettre cause des réponses de G. Sand. Un vieil huissier écrivait à la célèbre berrichonne au sujet de ses intérêts, puis longuement lui donnait des conseils sur ses lectures, lui reprochant de lire tel ou tel roman. Pas banal, ce cas. Mon ami me pria d'attendre, objectant que la femme de l'huissier n'était pas morte.

Je pose la question suivante :

Où commence, où finit le respect des autographes ? Docteur LESUEUR.

—

Théâtre de la Porte Saint-Antoine. — C'était le premier nom du théâtre Beaumarchais, situé boulevard Beaumarchais côté impair, entre la place de la Bastille et l'ancienne rue du Pas de la Mule. Il fut ouvert vers 1835. Pourrait-on savoir quel était le programme d'ouverture, le nom des artistes et notamment celui de l'artiste qui récita le prologue ? H. LYONNET.

—

Les portes en bronze. — Il existe à Florence deux remarquables portes connues sous le nom de *portes du baptistère*.

A. — Connait-on l'existence actuelle, ou certains auteurs des derniers siècles ont-ils cité, en Italie ou ailleurs, dans les musées, les palais ou chez des particuliers une ou des portes conçues dans un goût semblable, même avec des sujets complètement différents ?

B. — A quelle époque remontent ces portes ? Je ne parle pas de celles du baptistère, mais bien des portes du même genre que l'on pourrait connaitre. Est-il possible de leur attribuer une valeur ?

C. — Quels furent les patriciens toscans, lombards, vénitiens, siciliens, etc, etc, qui commandèrent de telles œuvres d'art ? Ont-elles été inspirées par celles du baptistère ?

D Peut-on m'indiquer le nom des artistes qui exécutèrent des portes dans le genre de celles du baptistère.

UN CRITIQUE D'ART.

Marchand d'estampes à Lyon. — Sur une planche de cuivre qui représente l'Ange Gardien, se trouve, au bas d'une longue inscription, la mention : A Lyon chez *Gardon*, rue de l'Annonciade, n° 2. A quelle époque vivait cet éditeur ? La planche n'indique pas le peintre ou le dessinateur qui a traité le sujet, mais elle est d'une exécution très finie.

HUSSON.

—

Les collections du château d'Eu. — Depuis quelque temps le château d'Eu n'était plus ouvert au public. On disait, il est vrai, que son importante galerie de portraits avait été transportée en Angleterre. Existe-t-il un catalogue des richesses artistiques qu'il a contenues, quels sont les dommages que l'incendie leur a fait éprouver ? LÉDA.

—

« Virginie et d'Orfeuil ». — Quelle est la dame du commencement du XIXe siècle qui est l'auteur de ce roman dont le titre sent si bien son époque ?

CZ.

—

Portrait de Gabriel Laviron. — J'ai dans mon cabinet, une petite mine-de-plomb originale, très enlevée d'exécution, du peintre Jean Grigoux, représentant le buste de profil, tourné à droite et la tête nue, dessiné d'après nature, de son ami et camarade de jeunesse Gabriel Laviron (haut, 9 cent,, sur 8, larg.) l'auteur des *Salons de 1833 et de 1834*, in-8° l'un et l'autre illustrés et devenus fort rares et dont a parlé précédemment l'*Intermédiaire* (*Vid.* t. IV, col. 352 et 398).

J'ai, de ce même dessin, une petite eau-forte, très habilement gravée en fac-simile, et dans les mêmes exactes dimensions et dispositions, épreuve d'artiste, sans aucun nom de graveur ni d'imprimeur, tirée sur grand papier vergé, d'Arches, in-4°.

Pourrait-on me dire le nom du graveur auteur de cette petite reproduction et le nom du recueil dans lequel elle fut publiée ? ULRIC R.-D.

—

La ceinture de chasteté de Carnavalet. — En a-t-on bien parlé dans la dernière enquête ? Elle m'a été signalée par notre collègue M. de Bo... rencontré à l'Exposition des Arts féminins où figuraient plusieurs de ces appareils ridicules.

Elle est perdue au milieu d'une sorte de panoplie formée avec des ferrements provenant de la Bastille, placée à l'extérieur de la paroi gauche de la cheminée, dans la salle du premier, consacrée à notre ancienne prison d'Etat et il n'est point commode de l'y découvrir quand on n'est pas informé. D'où vient cette dissimulation dont je ne vois d'autre exemple qu'à Poitiers pour une pièce d'un bien plus grand intérêt encore ?

En l'absence d'un catalogue de Carnavalet, il est assez difficile de savoir si cette ceinture provient réellement de la Bastille, mais cela paraît probable, vu le milieu où elle est exposée. Que pourrait-on m'en dire ? LÉDA.

—

Docteur en hermétisme. — Dans un article des plus spirituels, publié dans le *Matin*, au mois de septembre 1901, M. J. Bois nous fait connaître qu'il y a, rue Saint-Jean, à Douai, un laboratoire où deux jeunes avocats, sous la haute direction de M. Jolivet Castelot, travaillent à la recherche de la pierre philosophale. J'ai sous les yeux un ouvrage où M. Jolivet prend le titre de docteur en hermétisme.

Pourrait-on me faire connaître la Faculté qui a délivré ce diplôme à cet alchimiste du XXe siècle ? P. NIPSON.

—

Moines rouges et Curés-Blancs ? — A Saint-Michel de Conex (Isère) existait un prieuré datant du XIe siècle appelé couvent des Moines Rouges : aux Chéris (Manche) est un ancien édifice désigné par le nom de la Maison des Curés-Blancs. Les Moines Rouges étaient peut-être des Templiers ; mais les Curés-Blancs ?

A. S. E.

—

Lampes à modérateur. — Au début du XIXe siècle, Carcel fit un grand changement dans l'usage des lampes, mais le système dit *à modérateur* ne vint que plus tard. Je désire être fixé sur la date réelle de l'invention, était-ce sous la Restauration ou le règne de Louis-Philippe ?

H. H.

Réponses

—

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

La date exacte de la mort de Casanova (XLVI, 786, 905). — Voici qui mettra fin aux controverses, c'est la substance de l'acte de décès d'après les registres que veut bien nous envoyer M. le curé doyen de Dux.

BESTATIGUNG
dass laut Sterbematrikel Dux tome III, page 10
Herr Jakob Casanova [ein Venezianer]
Am 4 Juni 1798 (neunzig acht).
Im 87,Jahre in Dux Anl [I. gestorben ist
Dekanalamt Dux
den 14 décember 1902.
H. FRIEDLAND.
Dekaht]

Copie *traduite de l'allemand.*

CERTIFICAT :
que d'après les matricules des décès. Dux, tome III. pag. 10.
M. Jacques Casanova. (un Vénitien)
est mort le 4 juin 1798. (quatre-vingt-dix huit) dans sa 87e année à Dux Anl. I.
(signé) Office du doyenné de Dux
le 14 décembre 1902.
le Curé doyen : H. FRIEDLAND.

—

Sarah Bernhardt est-elle française ? (T. G. 106 ; XLVI, 916) — Des divers documents publiés jusqu'à ce jour par l'*Intermédiaire* se dégagent pour un juriste, les conséquences suivantes : si Mme Sarah Bernhardt est la fille reconnue de Mlle Julie Bernhardt, elle suit la nationalité de sa mère, quelle que soit la nationalité de son père, légalement inconnu.

Il s'agit donc, tout d'abord, de savoir à quel pays appartient Mlle Julie Bernhardt, qu'on nous dit être née à Berlin, mais qui peut être néanmoins hollandaise, ainsi que le déclare Mme Sarah Bernhardt dans une dépêche adressée par elle, en novembre 1902, à une dame étrangère ; tout le monde sait, en effet, que, pour les enfants dont la filiation est légalement établie, le lieu de leur naissance n'influe pas, en général, sur leur nationalité et qu'ils ont, même nés à l'étranger, celle de leurs parents.

De l'acte de naissance de 1843 qui paraît se rapporter à une sœur aînée de Mme Sarah Bernhardt il résulte que Mlle Julie Bernhardt, sa mère, est fille d'un oculiste, M. Maurice Bernhardt, et de feu Jeanne Hart. Quelle était la nationalité de ce médecin ? C'est là, manifestement et en dernière analyse, celle de sa petite-fille, Mme Sarah Bernhardt.

La question de droit strict n'a, d'ailleurs, rien à voir avec les questions de religion, d'éducation en France et de sympathies : tous les Français sont heureux de considérer la grande artiste comme une compatriote d'adoption, encore qu'elle ne le fût peut-être pas de naissance. PAUL.

*
* *

Non ! elle ne l'est pas puisque son père est *inconnu* (officiellement), et que sa mère est ou Allemande ou Hollandaise. Veut-on savoir où et quand elle est née ? Qu'on recherche son acte de mariage. Elle n'a pu se marier sans produire son acte de naissance, *c'est absolument obligé*. Alors on sera forcément fixé. OROEL.

*
* *

Mme Sarah Bernhard a été admise comme élève au Conservatoire de musique et de déclamation, par décision du comité du 29 novembre 1859, et placée dans la classe de déclamation de Provost. En demandant son admission elle a produit une expédition authentique de son acte de naissance, c'est sur cette expédition régulière qu'ont été copiés fidèlement les renseignements publiés dans le no de l'*Intermédiaire* du 10 novembre 1891.

Cette expédition a été restituée, suivant l'usage, à Mme Sarah Bernhard, qui a dû la conserver. D'après l'article 9 du code civil, Mme Sarah Bernhard née d'une étrangère de Berlin, est étrangère et Prussienne, sa nationalité d'origine n'a pu être modifiée, que si elle a réclamé la qualité de Française dans l'année qui a suivi l'époque de sa majorité, sinon, elle est restée Prussienne.

A. B.

—

Chevalier de l'Empire (XLVI, 341, 459, 573, 631, 743, 909). — Si M. le vicomte de Reiset avait parcouru les

armoiries du premier Empire, son jugement se serait peut-être modifié et il aurait été alors convaincu que la règle était de demander simplement aux nouveaux titulaires de l'Empire de fournir le dessin des armoiries qu'ils désiraient adopter pour vérifier si elles ne renfermaient pas des emblèmes défendus où réservées, c'est-à-dire les fleurs de lys, qui devaient être remplacées par des fers de piques ; les aigles, qui étaient réservés pour les armoiries de la maison impériale et que les impétrants devaient découper pour n'en plus porter que les membres séparés, et les abeilles, attributs du chef des armoiries des princes dignitaires de l'empire et des bonnes villes. A part ces quelques exceptions, toutes les familles de l'ancienne noblesse : Arenberg, Bauffremont, Gontaut - Biron, Montmorency, Montesquiou, Lannoy, La Rochefoucauld, Noailles, Rohan, Talleyrand et tant d'autres, ont exactement conservé leurs armes en les chargeant simplement du signe nouveau de leur situation dans la noblesse impériale. RÉVÉREND.

—

Meubles héraldiques (XLVI, 561, 743). — Afin de pouvoir répondre d'une façon exacte à la question posée, je prie le demandeur d'indiquer les *noms des personnes* qui portent dans leur écu des meubles héraldiques très peu usités et mentionnés, col. 561. SCOHIER.

—

Ordre de la Toison d'or (XLVI, 617, 683, 742, 797). — M. L. Quarré-Reybourdon, dans le n° de l'*Intermédiaire* du 20 nov. dernier, relève que l'ordre de la Toison d'or fut institué en 1429 à Bruges, par Philippe-le-Bon, en l'honneur de son épouse Isabelle de Portugal. Mais il omet de nous dire par quelle particularité piquante la Toison d'or se rattachait à l'aimable et « très aymée compaigne » à l'opulente chevelure d'or qu'adorait cet excellent duc de Bourgoigne, comte de Flandre, etc.

La discrétion ou le respect des mœurs aurait-il engagé notre honorable correspondant à ne pas soulever à certain endroit le voile de l'histoire ?

L'ordre illustre de la Toison d'or, voisin de celui de la « Jarretière » créé en 1349 par Edouard III, roi d'Angleterre, supporterait peut-être moins bien que ce dernier la devise fameuse *Honny soit qui mal y pense.* UN CURIEUX.

—

Armoiries à déterminer : deux fois trois léopards (XLVI, 729, 911). — Les armoiries, décrites par le Dr A. T. Vercoutre, sont celles de la maison royale d'Angleterre à l'époque encore assez récente où les souverains de ce pays prenaient le titre de rois de France et ajoutaient dans leurs armes les fleurs de lis de France aux léopards de l'Angleterre. Georges III fut couronné en 1761, comme roi de la Grande-Bretagne, de France et d'Irlande.

Nous croyons que son fils, Georges IV, fut le premier qui, à son accession en 1820, renonça au titre de roi de France. C'est à cet époque que l'écusson de France a dû cesser d'être écartelé avec celui d'Angleterre.

M. R. doit être pris pour Maria Regina.

Le cachet serait donc celui de la reine Marie II, épouse du célèbre Guillaume d'Orange ; on se souviendra qu'elle détrôna son père Jacques II et régna de 1689 à 1695. S. CHURCHILL.

*
* *

Les armes des rois d'Angleterre étaient primitivement : *de gueules, à 3 léopards d'or, l'un sur l'autre.* A la suite de leurs prétentions au trône de France, ils écartelèrent leurs armes de celles du royaume de France : *d'azur, à 3 fleurs de lis d'or,* et n'abandonnèrent ces dernières armes et le titre de roi de France qu'il y a une centaine d'années.

Lors de la réunion du royaume d'Ecosse à celui d'Angleterre, les armoiries de l'Ecosse et de l'Irlande furent comprises dans l'écusson royal, qui put être ainsi blasonné : *écartelé, 1 et 4 contre-écartelé d'Angleterre et de France ; au 2 d'Ecosse, au 3 d'Irlande.* Quant aux lettres M et R, elles doivent être les initiales du nom latin de Maria Regina et appartiennent probablement à la reine Marie Stuart, fille de Jacques II et femme de Guillaume III. A. E.

*
* *

Sans aucun doute, le cachet a appartenu à un prince du sang d'Angleterre ; ce sont en effet les armoiries anglaises d'avant la Révolution, les fleurs de lis de France y figurent comme armes de pré-

tention. Jusqu'au règne de Georges III, les monnaies portaient en légende : *mag. br. fra. et hib. rex*, c'est-à-dire *roi de Grande-Bretagne, de France et d'Irlande.*

PICAILLON.

*
* *

Je ne connais pas exactement l'historique des armes d'Angleterre, mais il me paraîtrait bien anormal que les rois d'Angleterre aient écartelé leurs armes de celles d'Ecosse avant l'avènement de Jacques 1er. Dans ces conditions, les initiales M. R. me paraissent ne pouvoir s'appliquer qu'à la reine Marie, femme de Guillaume III et fille de Jacques II qui a régné personnellement en même temps que son mari.

A. E.

—

Le commandant Favre en 1811 (XLVI, 288, 468, 590, 691, 751). — Décidément, c'est à en perdre son latin, le comte Révérend prétend qu'il n'y a ni omission ni confusion au sujet du chevalier de l'empire, Favre, que le commandant Favre, né à Civray et entreposeur des tabacs à Poitiers, n'était même pas de la Légion d'honneur en 1819, et que la déclaration faite à l'Etat-civil de son mariage à Poitiers, le 3 mai 1811, de *chevalier de l'empire*, peut être entaché d'une fausse déclaration.

Or, que croire, si on ne croit pas aux actes authentiques, et, quoi-qu'en dise le comte Révérend, voici ce que je trouve à :

1° — Etat civil de Poitiers du 27 février 1812. Naissance de Marie Favre, fille de M. Jacques-Marie Favre, âgé de 45 ans, *membre de la Légion d'honneur*, entreposeur particulier des tabacs à Poitiers.

2° — 20 novembre 1813. Etat civil de Poitiers. Mariage de Barbier-Drouet de Surville, en présence de Jacques Favre, *chevalier* de l'empire.

3° — 5 janvier 1814. Etat civil Poitiers. Jacques Favre, *chevalier de l'empire*, comparaît comme témoin.

4° — 19 février 1814. Etat civil Poitiers. Naissance de Louise, fille de Jacques Favre, *membre de la Légion d'honneur*.

5° — 29 juin 1816, idem. Jacques Favre, *chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur*.

6° — 23 septembre 1819. M. Favre, meurt au château de la Planche.

7e — 7 mars 1829. Pièce notariée. Curatelle des enfants de Mme Favre, veuve de M. Jacques Favre, chef d'escadrons, *chevalier de l'ordre royal de la Legion d'honneur*, et entreposeur général des tabacs à Poitiers.

8° — Testament de monsieur Favre, écrit de sa main, dans lequel il dit qu'il est *chevalier de l'ordre royal et militaire de la Légion d'honneur*, pensionné de l'Etat, entreposeur des tabacs et des poudres et receveur central des contributions indirectes. Il déclare en outre que sa veuve, née Barbier, perd au moins 7000 livres de rente, à sa mort.

9° On lit dans le manuscrit de M. Barbier, avocat à Poitiers :

Jacques-Marie Favre, originaire de Civray, chevalier de la Légion d'honneur, chef d'escadrons d'Etat major, aide de camp du général comte Rivaud de la Raffinière, *il obtint les lettres patentes de chevalier de l'Empire*, et mourut au château de la Planche, commune de Vivonne. (Vienne) le 23 septembre 1819.

Enfin, voilà neuf documents authentiques en complet désaccord avec le comte Révérend, à la note qu'il a fait paraître dans le n° 985 de l'*Intermédiaire*. Que croire ? Je suis fort embarrassé. M. Favre était-il, oui ou non, membre de la Légion d'honneur et chevalier de l'Empire ?

La question est toujours à résoudre !

B. DE ROLLIÈRE.

—

Évêques (XLVI, 564, 638). — Trois collègues ont répondu d'une manière exacte et complète à la question posée par M. La Coussière. Je crois cependant devoir y ajouter les renseignements suivants :

Lorsqu'un évêque titulaire devient cardinal prêtre, il reçoit un titre cardinalice et rien dans ses titres ne révèle qu'il a le caractère épiscopal, sinon la mention de son nom dans la liste des dignitaires ecclésiastiques qui ont occupé des sièges résidentiels ou titulaires publiés par la *Gerarchia catholica* et l'*Annuaire pontifical* de Mgr Battandier.

Les chanoines évêques n'ont pas nécessairement le caractère épiscopal, ils peuvent n'avoir seulement que l'usage des pontificaux comme Mgr de Ségur, chanoine de 1re classe de Saint-Denis, le

seul, je crois, de ces chanoines qui n'ait pas été sacré évêque. A. E.

—

La communauté de Saint-Chaumont (XLVI, 788). — La vénérable mère Marie de Lumagne, veuve de François Pollalion, déjà fondatrice (1643) des Filles de la Providence, dont Vincent de Paul avait rédigé les statuts, conçut (1661) le projet de l'Union chrétienne, pour l'instruction des Nouvelles converties et des jeunes personnes sans fortune et sans appui. Plusieurs dames se joignirent à la vénérable mère et l'une d'elles, madame de Croze, donna pour cet établissement sa maison de Charonne.

En 1683, les sœurs de l'Union chrétienne acquirent, par contrat du 30 août, l'hôtel bâti en 1630, pour le marquis de Saint-Chaumond, rue Saint-Denis. Elles s'y transportèrent en 1685, bâtirent une chapelle sous l'invocation de saint Joseph, et furent depuis connues sous le nom de filles de Saint-Chaumond. Aux termes de l'autorisation donnée par Louis XIV, ces filles n'étaient point admises à faire des vœux religieux ; elles devaient être toujours « en état de séculières sous la direction de l'archevêque de Paris ». Selon Girault de Saint-Fargeau, la maison (j'entends l'immeuble !) subsistait encore en 1850 et la chapelle, au coin des rues de Saint Denis et de Tracy, servait de magasin de nouveautés sous l'enseigne : *A Marie Stuart*.

Un établissement, dit le Petit Saint-Chaumond, ou la Petite Union chrétienne, fut fondé, sur le modèle du précédent, rue de la Lune.

Il existe plusieurs *Vie de Mme de Lumagne* ; la plus estimée est celle publiée par l'abbé Collin, 1774, in-12. A. S., E.

*
* *

Près la Porte Saint-Denis, et sur le côté droit de la rue du même nom, était la *Communauté des Filles de l'Union chrétienne*, autrement dite *de Saint-Chaumond*. Elle avait été fondée en 1661, par dlle Anne de Croze, d'une famille noble et ancienne, pour l'instruction des nouvelles catholiques et des jeunes filles qui manquaient de secours temporels, et de protecteurs qui pussent les leur procurer. L'association des Filles de la Providence, formée par madame de Pollallion, servit de modèle à la nouvelle institution.

Il y avait également *le Petit Saint-Chaumond*, tenu par les *Filles de la Petite Union Chrétienne*, qui faisait partie du premier, fondé par Louis de Noailles, évêque de Châlons, qui, témoin des dangers et des embarras auxquels étaient exposées des personnes persécutées par leurs parents, pour avoir embrassé la foi catholique, des extrémités auxquelles étaient réduites des jeunes filles qui, cherchant à se mettre en condition, manquaient de toutes les ressources de la vie et même d'asile, persuada à plusieurs personnes pieuses de leur procurer une retraite et les secours nécessaires. Ils s'installèrent rue de la Lune. Ceci se passa en 1682.

Voir : *Saint-Victor, Tableau hist. et pittor. de Paris*, tome 2, 2e partie, pages 518 et 525. P. CORDIER.

—

Abbaye royale de Bénédictines de Villechasson-Moret. 1754-1784 (XLVI, 113, 247). — Madame Françoise Paris de Soulanges, que notre collaborateur T. L. indique comme ayant été nommée en 1755 abbesse de Moret, pouvait-elle être, *en même temps*, abbesse de Royal-Lieu-lez-Compiègne ? Elle succéda, en effet, dans cette dernière abbaye, dès l'année 1754, à Jeanne-Marie-Gabrielle Grimaldi de Monaco, morte le 29 janvier de cette même année, à l'âge de 91 ans. La nouvelle abbesse de Royal-Lieu était fille de Claude de Paris, chevalier, seigneur de Soulanges, de la Viéville, de la Rigaudière, des Loumeaux, Bourchosse, etc., et de Françoise de Gatinaire. Augustin-Hilarion de Paris de Soulanges, abbé de Saint-Faron de Meaux, n'était pas son neveu, mais son frère. Elle avait un autre frère, Auguste-François, mousquetaire gris de la garde du Roi. Un de ses neveux, Claude-René de Paris, comte de Soulanges, lieutenant des vaisseaux du Roi et chevalier de Saint-Louis, épousa, en 1755, Hyacinthe-Gabrielle de Cornouailles (ou de Cosnoual) de Saint-Georges, dame d'honneur de la princesse Louise de France, et nièce de la baronne de Montmorency; il en eut une fille.

Françoise de Soulanges était aussi apparentée, je ne sais de quelle façon, à Au-

gustin-René-Christophe, chevalier, comte de Chevigné, colonel du Régiment de Colmar, seigneur de Tascautdes, et aussi propriétaire, par sa femme, Mlle Titon de Villegenou, de la terre d'Ognon entre Senlis et Verberie. C'est par suite de cette parenté que je possède deux reliques, de l'abbesse de Royal-Lieu : un portrait au pastel, fort grossier d'ailleurs, en costume religieux, portrait que je pourrais communiquer à M. Robert Géral, s'il le désirait ; et une petite écuelle à couvercle, en porcelaine dure de Sèvres, ornée de ses armoiries qui me donnent l'occasion de rectifier l'hypothèse de notre savant confrère Palliot le Jeune, lequel suppose que notre abbesse de Soulanges appartient à la famille champenoise des Jacobé dont M. de Nauroy a donné la généalogie. Ces armoiries sont, en effet, blasonnées : *d'argent, à la croix de gueules, cantonnée de quatre lions rampants affrontés de même,* tandis que les Jacobé de Soulanges portent, si je ne me trompe : *d'azur, à une anille d'argent, en chef, et deux épis feuillés d'or, en pointe passés en sautoir.* La Chesnaye des Bois blasonne les armes des Paris : *d'argent, à la croix de gueules, cantonnée de 4 lionceaux affrontés de même.*

M. Arthur Bazin, dans son intéressant travail sur « Les Abbesses... de Royal-Lieu » donne la reproduction d'un dessin des armes de madame Françoise de Soulanges, dans lequel la croix est absente et les lions passants, au lieu d'être rampants, comme sur mon écuelle. Je n'ai pas à chercher ici l'explication de cette variante.

Françoise de Paris de Soulanges fut la quarantième et dernière abbesse des Bénédictines de Saint-Jean-au-Bois transportées à Royal-Lieu depuis l'an 1634. Le 14 avril 1790, l'abbaye fut sécularisée et l'abbesse prit le titre de supérieure. Le 4 octobre suivant, madame de Soulanges fut mise, nous ne savons pour quel motif, en état d'arrestation, puis peu après relâchée. Enfin, le 17 août 1792, l'Assemblée Nationale ayant rendu un décret ordonnant l'évacuation et la mise en vente de toutes les maisons religieuses, les vingt-neuf Bénédictines de Royal-Lieu se dispersèrent et nous ne savons ce que devint alors madame de Soulanges dont je perds absolument toute trace depuis ce moment.

Vte DE CAIX DE St AYMOUR.

—

Famille du Prel (XLVI, 899). — Le baron K. du Prel, que j'ai connu à Munich, descendait de Jean-Baptiste, baron du P. seigneur d'Erpeldange, au duché de Luxembourg, chambellan de l'Electeur de Bavière et conseiller aulique de la régence d'Amberg, mort en 1805.

L'aïeul de ce dernier, Gérard, baron du P., lieutenant général au service de France, vint s'établir, vers 1690, dans le Luxembourg, y acquit la seigneurie d'Erpeldange et épousa Marie-Madeleine de Failly, dame en partie de Lommerange, Malavilliers, Halanzy, etc. (Lorraine).

Cette famille du Prel, anoblie en 1457, était originaire de Franche-Comté.

Le château d'Erpeldange appartenant aujourd'hui au député M. L. Thilges, frère de mon cousin, renferme encore des souvenirs de cette famille.

D'autres renseignements généalogiques plus détaillés sont à la disposition de M. Albert de Rochas. J. FLORANGE.

Il a été transmis directement à M. de Rochas, une réponse de M. Pfeiffenschneider.

—

Famille de Monval (XLVI, 172, 406). — Il faudrait s'entendre. De quelle famille Monval ou de Monval veut-on parler ? En 1816, *de Monval* a publié, à Grenoble, en un vol. in-8, 142 pp, un « Coup d'œil sur la position de Grenoble, tant en ce qui concerne la partie militaire que la partie civile ». Un M. *de Monval* collaborait, ces années-ci, aux publications des religieux de l'Assomption.

J'ai connu, après 1870, un M. *Monval,* fils de professeur de l'Université, qui disait s'appeler *Fresse de Monval* ; il fut pendant une couple d'années le *factotum* du duc de Bruc, chargé d'affaires de la République de Saint-Marin, à Paris ; il est mort depuis dans la misère et n'était point marié. V. A.

—

Famille de Neufville de Villeroy (XLVI, 790). — *Louis-Nicolas,* 3e duc de Villeroy (né en 1663, mort en 1734) eut de son mariage avec Marguerite de Louvois quatre enfants :

1° *François-Louis* (1695-1765), 4e duc de Villeroy, marié en 1716 à Renée de Montmorency-Luxembourg, sans postérité.

2° et 3° *Deux filles*, devenues l'une duchesse d'Harcourt, l'autre duchesse de Boufflers, puis maréchale de Luxembourg.

4° *François Camille* (1698-1732), duc d'Alincourt, marié à N. de Boufflers, dont un fils, *Gabriel-François-Louis*, 5e et dernier duc de Villeroy.

Celui-ci, né en 1731, était dès l'âge de trois ans Lieutenant général du gouvernement de Lyonnais. Engagé à 15 ans dans la Compagni des Gardes du corps de Villeroy, il fit avec la Maison du Roi la campagne de 1747, au retour de laquelle il épousa la fille du duc d'Aumont, à peine plus âgée que lui. Capitaine de cavalerie en 1748, colonel du régiment de Lyonnais en 1749, capitaine de la 1re compagnie française des Gardes du Corps en 1758, brigadier en 1761, maréchal de camp en 1763, gouverneur de Lyon la même année et enfin lieutenant général en 1781. A cette époque, il ne quittait guère plus son gouvernement de Lyon « où il était considéré, respecté et craint ». Cette raison poussa le gouvernement royal à le placer à la tête des Gardes nationales lyonnaises, à la suite des émeutes survenues dans cette ville en octobre et novembre 1789. Mais il eut la faiblesse de se dérober à ce devoir. Le 19 décembre suivant, il donna sa démission de la charge de capitaine des Gardes du corps, et alla se retirer dans ses terres, pendant que grondait, à Paris, la tourmente révolutionnaire.

Le 19 juin 1790, il n'y eut plus de duc de Villeroy ; le 20 février 1791, le gouvernement du Lyonnais était supprimé ; enfin le 21 janvier 1793 le roi monta sur l'échafaud. Alors le dernier des Villeroy, tremblant, se ralliant aux idées nouvelles pour sauver sa tête, chercha d'abord à se faire oublier. Puis, se voyant de plus en plus compromis par son nom, sa naissance et sa fortune, il se proclama et se crut sans-culotte. Ce fut en vain, et il périt à son tour, le 28 avril 1794, « avec la tranquillité d'un gentilhomme ».

Sa veuve mourut seulement en 1816, laissant pour héritiers naturels sa nièce Mme Tiraud des Arcis (ex-princesse de Monaco) et son neveu de l'autre branche, le duc d'Aumont.

Les débris de cette grande fortune se sont effrités avec celle des d'Aumont et je n'ai jamais pu remettre la main sur les archives des Villeroy.

Il n'existe sur l'histoire de cette maison, que quelques brochures, peu documentées, dues à MM. Vingtrinier et Morin-Pons, de Lyon, et à M. Aimé Darblay.

DONT CARE.

***

Le dernier duc de Villeroy (Gabriel-Louis-François de Neufville) périt sur l'échafaud révolutionnaire le 28 avril 1794. Il était petit-fils du maréchal. Les différentes personnes qui le mentionnent dans les mémoires du XVIIIe siècle (Dufort, de Cheverny, Tilly, Lafayette) le représentent comme un assez piteux personnage. Il soutint cette réputation devant le tribunal révolutionnaire où il déclara qu'à la cour « il était mal vu par le cy-devant... et qu'il n'en partageait aucunement les sentiments ». Ce langage de la part d'un duc et pair, lieutenant-général des armées, cordon bleu, et capitaine d'une des quatre compagnies des gardes du corps du roi, manquait, on en conviendra, de noblesse.

D'ailleurs il n'avait point conspiré ni émigré et avait toujours vécu, disait-il, « calme et paisible au sein de sa section ». On le guillotina néanmoins parce qu'il était puissamment riche.

Il fut le dernier duc de ce nom ; mais nous ignorons si la maison de Neufville a laissé d'autres descendants, masculins ou féminins.

S. CHURCHIL.

—

Alophe de l'Hôpital (XLVI, 730, 912). — La maison de Montmorillon, dont tous les fils aînés portaient le prénom de Saladin, était originaire du Poitou et on la trouve fixée en Bourgogne dès le commencement du XVe siècle. Soudan-Saladin, chef de la branche aînée, baron de Saint-Martin-du-Puits, n'eut de son mariage avec Anne de l'Hopital-Choisy qu'une fille, Louise, qui porta ses biens dans la maison de Bourbon-Busset au commencement du XVIIe siècle (*La Noblesse aux Etats de Bourgogne*).

Cette famille bourguignonne de l'Hôpital, sur laquelle je manque de renseigne-

ments, était encore représentée à la fin du XVIIe siècle, et l'un de ses membres fit inscrire ses armes à l'*Armorial général de 1696*, bailliage de Charolles : *d'azur, à trois bandes d'or*. Ces armes, qui rappellent celles des ducs de Bourgogne de la première race, indiqueraient l'ancienneté et le haut rang de cette maison.

DUCLOS DES ERABLES.

—

Descartes dramaturge (XLVI, 175) — En attendant le renseignement désiré, je crois qu'il y est fait allusion dans une lettre du 14 mars 1644, de Constantin Huygens à Descartes (voir *Correspondance de Descartes*, Ed C. Adam et P. Tannery, Paris, Cerf. t. IV, 1901, p. 102) :

La Haye, 14 mars 1644.

Monsieur,

Puisque vous m'avez osé advouer d'avoir faict des vers autres fois, encore que depuis vous soyez monté si hault que, comme un homme dans la lune, vous avez perdu de veue les cousteaux du Parnasse, obligez-moi d'un civil *semel insanimus omnes*. Ça esté la colique de mon cerveau ceste nuict, et voicy le *rid culus mus quo*
Insonnere cavæ gemitumque dedere cavernæ.
Et me voicy,

Monsieur, etc.

Notes I. Constantin Huygens (1596-1687), père de l'illustre savant Christian Huygens (1629-1695), a laissé un volume de poésies latines, intitulé *Momenta desultoria* (et non *Monumento*, comme on l'a imprimé dans la *Grande Encyclopédie*).

II. Dans la lettre ci-dessus, *cousteaux* désigne *coteaux* ou *hauteurs*.

Dr CHARBONIER.

—

Marquis de Saint Mars (XLV ; XLVI, 30, 134, 186, 250, 302, 749). — Le marquis Poilloue de Saint-Mars ancien propriétaire du château de Champbaudoin, ancien conseiller général du Loiret, avait pour armes : *d'argent, à trois chevrons, parti de sinople et de sable*

Il tenait son château de la marquise de Saint-Mars sa mère, née Rolland d'Erceville. Après des revers de fortune, le marquis, d'un caractère faible exploité par des hommes d'affaires véreux, dupé par des créanciers, fut obligé de vendre son château de Champbaudoin et se retira à Paris où il vécut presque misérablement.

Le vicomte Poilow de Saint-Mars, mari de la comtesse Dash (voyez : *Romanciers de la vallée du Loir* 794), était-il de la famille des Poiloue de Saint-Mars. L'orthographe Poilow adoptée par les rédacteurs du Larousse est-elle exacte ?

MARTELLIERE.

—

Pelet - Narbonne et Narbonne Pelet (XL; XLI; XLII; XLIV; XLV; XLVI, 187) — M le comte de Bernis-Calvière nous adresse la lettre suivante :

Monsieur,

On me communique le numéro de votre revue « l'Intermédiaire des Chercheurs », portant la date du 10 janvier dernier, où vous avez publié, page 18, quelques lignes inexactes et malveillantes concernant ma famille.

Votre correspondant, Monsieur S., ne craint pas d'affirmer, avec une légèreté qui, je l'espère, vous rendra désormais son témoignage suspect, que Pierre Pelet, baron de Salgas, propriétaire du château de Salgas, fut envoyé aux galères pendant la guerre des Camisards, parce que les Bernis avaient envie de ses biens, et il ajoute : les Bernis ont encore Salgas. Cette seconde allégation est exacte. Mais la première n'est qu'une odieuse calomnie. En effet, ce château de Salgas est entré dans ma famille par l'effet d'une alliance, et *non autrement*.

Le 8 septembre 1728, longtemps après la révolte des Camisards, Hélène-Françoise de Pierre de Bernis, sœur du cardinal de Bernis, épousa Claude de Narbonne-Pelet, baron de Salgas. Leur fille, devenue marquise du Puy-Montbrun, hérita du château de Salgas et le laissa à sa fille Sophie du Puy-Montbrun, qui épousa Pons-Simon, marquis de Pierre de Bernis, mon trisaïeul.

Voilà très simplement comment le château de Salgas est advenu à la famille de Bernis. Si quelqu'un de vos lecteurs, ami de la vérité historique, désire contrôler ces renseignements, j'en tiens les justifications authentiques à sa disposition.

Je vous prie, Monsieur, d'insérer, conformément à la loi, cette réponse dans votre prochain numéro, et de croire à mes sentiments distingués.

Comte DE BERNIS-CALVIÈRE.

—

La descendance de Lekain (XLVI, 790). — Il y a, en ce moment, dans le corps de ballet de l'Opéra une jeune ballerine. Mlle Lequien, qui passe pour être une descendante du grand comédien. Je n'ai pu vérifier encore cette assertion.

ALBERT BLAVINHAC.

Girardot (XLVI, 732). — Consulter l'ouvrage *Montreuil-aux-Pêches*, par E.A. Carrière. Paris, Librairie de la maison rustique (vers 1890). On y trouvera (pages 29, 127, 156) les renseignements probablement les plus exacts.

Girardot a peu fait par lui-même pour la culture du pêcher, mais beaucoup pour faire connaître le fruit admirable, tel qu'on l'obtient à Montreuil.

On peut voir également la petite brochure : *Les Fastes de Montreuil-les-Pêches*, épître en vers, par Eloi Johanneau, 1825 (Blois, imprimerie de Groubental).

PIETRO.

—

Metz en Lorraine (XLVI, 338, 501, 594 692). — L'histoire de Metz et du Pays Messin est peu connue, même par les érudits, et mériterait d'être étudiée avec soin, car elle prouve à quelle force de résistance peut arriver un petit peuple, lorsqu'il est animé du souffle du patriotisme le plus ardent, et de l'amour de l'indépendance, et qu'il est doué du sens politique qui lui fait sacrifier ses intérêts particuliers à l'intérêt commun. Tel était l'état d'âme des Messins qui persista même après leur annexion *volontaire* et spontanée à la France.

Metz et le Pays Messin formèrent une République modèle, qui, quoique foncièrement catholique, secoua le joug de ses évêques dès le XIIIe siècle, et traita avec l'empereur, son suzerain, de puissance à puissance, en refusant à plusieurs reprises de contribuer aux charges de l'Empire, en réclamant des délais et en ne payant qu'à la dernière extrémité. Il était défendu à Metz, d'en appeler à la Chambre impériale de Spire des sentences des jugements du Maître-Echevin, assisté de son Conseil et de la Justice des Treize, tribunal local.

Les Messins ne recevaient l'empereur dans leurs murs qu'avec les plus grandes précautions, et les magistrats messins ne lui prêtaient serment que sous réserve des franchises, privilèges, exemptions et immunités qui leur avaient été accordés depuis le XIVe siècle.

Metz était donc, comme le dit avec esprit M. Léon Gautier dans la préface de la *Guerre de Metz*, avant l'entrée de Henri II dans ses murs (1552), une cité du Saint-Empire qui parlait français à plein gosier et se donnait la joie d'être républicaine au nez de l'empereur, sans jamais lui manquer de respect. Le rôle assigné par la Providence à la République messine consistait, non seulement à être le boulevard de l'Allemagne, comme elle s'en vantait, mais encore à servir de boulevard à la France, car elle interposait entre elle et l'Allemagne une langue de terre indépendante.

Le Pays Messin formait un *Etat immédiat*.

Metz est la mère de franchise ;
Qui ceu ne croit, il se dessoit.
Elle ne doit ne taille ne prise
Ne droiture, quel qu'elle soit ;
Or, viengne avant qui les ressoit
Et si me monstroice en quelqve guise,
Je paiera que que ceu soit.

(La guerre de Metz en 1324).

Charles VII, roi de France, avait échoué devant Metz.

Henri II fut plus heureux, grâce à la complicité de Maurice de Saxe et d'Adalbert de Brandebourg, révoltés contre Charles-Quint, mais bientôt réconciliés avec lui.

Le traité de Chambord, confirmé par celui de Fontainebleau, donnait à Henri II, en qualité de *Protecteur* et de *Vicaire du Saint-Empire* (le Maître-Echevin de Metz avait porté ce titre) les villes impériales n'étant pas de langue germanique, telles que Cambrai, Metz, Toul, Verdun et autres semblables.

L'ambition de Henri II ne se contenta pas de cette offre des Princes protestants. Il essaya, mais en vain, de s'emparer de Strasbourg, de Haguenau et de Spire.

Le don de Metz fait par les Princes protestants était assurément de grande valeur pour la France, vu la position stratégique de cette place, mais ne leur coûtait guère, puisque Metz n'avait jamais fourni un homme à l'Empire et refusait de lui payer tout tribut. C'était devancer en générosité Bismarck qui, à Biarritz, offrit à Napoléon III la Belgique, terre neutre.

Le serment prêté par les magistrats de Metz à Henri II ne lui fut prêté, comme cela s'était fait, lors des visites des empereurs à cette cité, qu'à condition qu'il promettait de respecter les privilèges sé-

culaires de la République messine. Cette promesse fut maintes fois renouvelée par ses successeurs.

Metz et le Pays Messin, jusqu'au traité de Westphalie, restèrent *État immédiat*, et les rois de France n'en furent que les *Protecteurs*, au titre de Vicaires du Saint-Empire. Ce n'est qu'en usant du droit immémorial que la ville de Metz possédait de faire la guerre et de conclure la paix avec ses voisins, qu'elle contracta un pacte d'alliance avec la France, mais à certaines conditions. Ses habitants ne furent jamais soumis à la taille, et, s'ils furent souvent en butte aux exactions des gouverneurs français et de leurs soldats, les rois de France firent toujours droit à leurs remontrances. Henri II cassa aux gages M. de Gonnor qui avait opprimé les Messins et nomma à sa place, au gouvernement de Metz, M. de Vieilleville, homme bienveillant, qui punit des peines les plus sévères les officiers et les soldats coupables et fit rentrer au poulailler les gentes dames et damoiselles de Metz, voire même vingt-quatre chanoinesses lorraines, que les officiers de la garnison de Metz avaient introduites dans leurs logis, après les avoir enlevées à leurs époux, à leurs pères ou à leurs couvents !

Henri IV fut le roi le plus aimé par les Messins. Il rendit, à plusieurs reprises, visite à « ses très chers et bien amés ». Son séjour à Metz, en 1603, ne fut qu'un long triomphe. Après avoir confirmé aux Messins leurs privilèges, il leur assura la liberté commerciale avec les étrangers, garantit l'existence des *Paraiges*, la sûreté des personnes, la propriété de leurs biens, les droits des seigneurs du Pays Messin et le droit, pour tout citoyen, de n'avoir à en référer, au sujet de leurs intérêts généraux ou particuliers, qu'au Maître-Echevin et à son Conseil.

Il ordonna, en outre, que les Messins fussent remboursés d'une partie des avances faites par eux à la garnison de Metz, pendant les troubles de la Ligue, au cours desquels ils lui avaient montré le plus grand dévouement. Il promit l'éloignement de M. de Batilly, commandant de la garnison de Metz, et réprima les abus de pouvoir commis par M. de Sobole, gouverneur de cette ville.

Ce ne fut que sous Louis XIII, en 1633, que furent supprimés, à Metz, la Justice des Treize, et le recours en appel au Maître-Echevin et au grand Conseil. Un Parlement fut installé à Metz et l'édit qui en promulgue la création a tous les caractères d'un contrat synallagmatique.

La *Protection*, accordée jusque-là aux Messins par les successeurs de Henri II, se changeait en *Souveraineté*, et cela du consentement des Messins, eux-mêmes, qui avaient demandé déjà à Henri IV la création d'un Parlement, dans leur ville, ne se trouvant plus suffisamment protégés contre leurs voisins par leurs tribunaux autonomes

Le traité de Westphalie, par lequel l'Empereur abandonna les Trois-Evêchés à Louis XIV, ne fit que confirmer l'état de choses créé par Louis XIII, au début de ses démêlés avec Charles IV, ce dernier défenseur de l'autonomie lorraine. Il ne restait plus à la France, qu'à récupérer les pays, tels que l'Alsace, la Franche-Comté et le duché de Lorraine, pour reconstituer l'ancienne Lotharingie. Cette gloire était réservée à Louis XIV et à Louis XV. A nos fils de réparer nos désastres et à effacer la honte de la défaite. FERDINAND DES ROBERT.

—

Les capitaines des côtes de Normandie aux XVe, XVIe et XVIIe siècles (XLVI, 229, 418, 531, 816). — Les papiers de l'*Amirauté de Calais* sont entrés en 1900 aux Archives départementales du Pas-de-Calais ; on y trouve les nominations d'officiers gardes côtes. C'est donc un fonds qui pourrait être utile à consulter. V. A.

—

Pilate (XLVI, 732). — En dehors du récit des Evangélistes, nous ne connaissons Ponce Pilate que par ce que nous en dit Flavius Joseph, *Histoire des Juifs* ou *Antiquités Judaïques*, Livre XVIII, ch 4 et 5. C'était probablement un bon administrateur comme, même sous les pires empereurs, l'étaient les gouverneurs de provinces, mais il avait la main dure et peu de respect pour cette Loi étroite qui enserrait la vie à un tel point qu'elle rendait à peu près impossible toute amélioration. Aussi fut-il très impopulaire en Judée pendant les dix années qu'il y passa comme procura-

teur ; et finalement Vitellius, gouverneur de Syrie, le père de l'empereur, l'expédia à Rome pour y répondre, devant César, des accusations portées contre lui. Mais, quand il y arriva, Tibère venait de mourir, mars 37. On peut donc compter que Pilate commença de gouverner la Judée en l'an 27.

Il est bien certain que la mort du Christ ne fut nullement une des causes de son rappel. L'événement avait passé inaperçu dans le monde romain, et sans croire que Ponce Pilate l'eût aussi complètement oublié que le veut bien dire M. Anatole France dans un de ses agréables contes, le souvenir ne lui en pesait guère. Qu'était la vie d'un homme, d'un Galiléen, aux yeux de ce Romain qui considérait sans doute ses administrés comme une race inférieure dont le sang vil ne comptait pas ?

La vérité est que Ponce Pilate fut sacrifié par la politique impériale qui, après avoir tenté les voies de la sévérité sans rien gagner sur l'esprit d'un peuple indomptable, essaya de la douceur et ne réussit pas mieux.

On donne comme origine au surnom de Pilate, *Pilatus*, un javelot d'honneur, *pilum*, dont le procurateur ou un de ses ancêtres aurait été décoré.

Les derniers mots du ch. V, l. XVIII de Flavius Joseph sont aussi les derniers de l'histoire sur Ponce Pilate. A coup sûr, il ne retourna pas en Judée, mais eut-il un autre emploi, quelle fut sa vie, où et comment mourut-il ? Nous l'ignorons, et sauf le cas où une découverte épigraphique — il y faudrait regarder de près — nous apporterait une révélation positive, nous ne saurons rien sur celui par qui put se consommer le grand crime du 14 de Nisan, 3 avril 33. H. C. M.

—

Compagnons de Jéhu ou de Jésus (XLVI, 844).

Jéhu était un roi d'Israël sacré par Elisée pour l'extermination de la maison d'Achab. *Elisée*, c'était Louis XVIII ; *Jéhu*, c'était Cadoudal ; la *maison d'Achab*, c'était la Révolution. Voilà pourquoi les détrousseurs de diligences qui pillaient l'argent du gouvernement pour entretenir la guerre de la Vendée, s'appelaient les compagnons de Jéhu.

Alexandre Dumas, *Les compagnons de Jéhu*, p. XXVII.

L'assassinat de Fualdès (XL ; XLI). — Avant de répondre aux questions qui me sont posées, j'aurais besoin de savoir s'il existe encore des représentants des familles Bastide et Jausion, et quels sont-ils. Quelqu'un de la famille Bastide n'aurait-il point publié, depuis 1870, une sorte de mémoire justificatif ; et, dans ce cas, voudrait-on se mettre en relations directes avec moi, pour échanger nos appréciations sur certains points des débats judiciaires ?

V. ADVIELLE.

—

Descendance du duc de Berry (XXXIX ; XLVI, 351, 457, 531, 598, 651, 762, 817, 850). — Je dois d'abord des excuses aux lecteurs de l'*Intermédiaire*, car je m'aperçois aujourd'hui d'une erreur que, par suite de confusion, j'ai commise dans le numéro du 30 septembre dernier. Le comte de la Roche, qui vit encore, a épousé Mlle de Bachet, d'une famille de l'Ain, et non Mlle de Cordon, comme je l'ai dit à tort.

Le « Rat de Bibliothèque » me fait de l'honneur en me croyant tant renseigné, mais j'espère pouvoir répondre en partie à sa question. L'aîné des Oreille est mort à Passy, le 30 août 1858 ; le comte de la Roche resta longtemps cadet en Autriche, ne fut officier que deux ou trois ans et quitta le service vers 1848 ; le prince Charles de Lucinge avait déjà abandonné l'armée autrichienne lorsqu'il se maria, le 1er août 1859. Donc aucun de ces trois descendants du duc de Berry n'a pu faire la guerre d'Italie. Les trois autres Lucinge de cette génération, les princes Louis, Henri et René ont servi seulement dans l'armée piémontaise. LA RÉSIE.

—

Mlle de l'Isle-de-Fief (XLVI, 345, 537, 752, 876 — *En quête de détails sur la fuite de la duchesse de Berry*. Le fameux chrysanthémiste, fils de M. Couillard, signalé par le sculpteur Le Duc, est trouvé. Mais l'ex-jeune homme, qui fut au service du père, est plus que vieux, maintenant : il est mort ! Depuis tantôt dix ans, le jardinier d'alors cultive les fleurs, du côté de la racine.

Résumé des souvenirs de M. Couillard fils :

Un jour, le châtelain d'Asnières (1), M. de Baudre, ayant appelé l'apprenti jardinier Philippe (2), qui était un gas de confiance :

— Tu vas aller chez Mme Le Petit, à Longueville, et, de ma part, tu lui demanderas sa bonne *bidette*.

— Oui, monsieur.

— Tu iras ensuite à Isigny, au presbytère, prendre une dame, que tu amèneras, ici.

— Oui, monsieur.

— Tu seras bien poli, bien prudent. Le long de la route, tu ne causeras à personne... personne. Tu as compris ?

— Oui, monsieur.

— Je compte sur toi. Pars et mets ta langue dans ta poche.

Et Philippe fit, comme il lui était dit.

La dame devait avoir une compagne. (Peut-être Mlle de l'Isle de Fief).

On cheminait en silence, les fugitives s'absorbaient en de graves pensées.

Aux approches de La Cambe, voilà des roulements de tambour : les gardes nationaux étaient sous les armes. Emotion des voyageuses !

— Oh ! j'ai peur, j'ai peur, fit la plus âgée, n'allons pas par là !

Philippe détourna la *bidette* ; on poursuivit par un sentier de traverse et, bientôt, le château d'Asnières fut atteint, sans encombre. La duchesse de Berry y trouva sûr asile, pendant quelque temps. Tout de même, craignant des indiscrétions, elle dut aller se cacher dans la chambre basse du clocher de l'église d'où, bientôt, elle partit pour le château de Vierville et pour s'embarquer, ensuite.

A cette époque, Philippe Couespel devait avoir une quinzaine d'années ; il cumulait le jardinage et les fonctions de maître des cérémonies des enfants de chœur, à l'église d'Asnières.

Les investigations continuent, pour trouver vestige du passage à Saint-Laurent-sur-Mer.

Mlle de la Villeurnoy a épousé M. d'Aigneaux. Leur fils comte Guillaume d'Aigneaux (au château de l'Ile-Marie, à Pont-l'Abbé-Picauville, Manche), est peut-être à même d'édifier sur le compte de la deuxième voyageuse. Au château d'Asnières, où l'on savait la personnalité de l'accompagnée, on devait connaître aussi celle de sa compagne.

Sera interrogé, si possible, l'ancien intendant de M. d'Aigneaux père, lequel intendant, très vieux, doit vivre encore, à Bayeux.

Capitaine Paimblant du Rouil.

P. S. 24 décembre 1902. Tentatives et Recherches infructueuses jusqu'aujourd'hui, à Saint-Laurent-sur-Mer, et auprès du comte Gme d'Aigneaux.

(1) Ou son gendre M. de la Villeurnoy.

(2) De son nom de famille : Couespel, natif d'Asnières, décédé à Mandeville.

—

Haricots et « fayots » (XLV ; XLVI, 697, 885, 935). — *Fayot, Fayol.* — Après avoir fourni l'étymologie de cette forme du mot haricot, il serait intéressant de dire d'où les personnes portant ce nom, répandu, dans le centre de la France, ont pu le tirer ?

Il existe, d'autre part, dans la Dordogne, une commune nommée Fayolle ; quelle peut être l'origine de ce nom appelé décidément à faire un certain bruit dans le monde ? L. F.

—

Etymologie de la Breuilhe (XLVI, 730). — La *Breuille* ou la *Breuilhe* doit être la même chose que le *Breuil* ou le *Breil*, et signifie un bois taillis ou buisson entouré de haies, qui servait de retraite au gros gibier. O. D.

*
* *

Breuil signifie bois giboyeux. Il vient de *brogilus*, parc à gibier. Brogilus, lui-même, est formé des mots celtiques *brog*, clos et *gil*, forêt. C. P. V.

*
* *

Breuilhe, ou Breuil dans le Nord, est l'élision de Béreuil et vient du gaulois Béroïl, qui veut dire bois brillant, Broglium, Broglie, que l'on prononce Broïl. On le traduit par petit bois, par opposition à Breteuil grand bois ; mais c'est une faute, on peut même ajouter que Breuil dérive du celtique et a le même sens que Breteuil, qui dérive du gaulois Brightoïl, et se prononce braïtoil, en voulant dire également bois brillant ; comme on dit clair-bois, clairmont, clairvaux ou Clermont, Clervaux, Clérambourg.

Dr Bougon.

*
* *

Voici ce que je lis dans un dictionnaire de 1827, par C. M. Gattel :

Breuil, s. m. t. d'Eaux et Forêts ; Bois taillis ou buisson fermé de haies, où les bêtes se retirent.

Breuille, s. f. t. de Pêche : entrailles de poisson.

ALEM.

*
* *

Pour le seul département de l'Indre, ce mot de *Breuil*, et ses dérivés : *Breuil-aux-Gitons*, *Breuil-Bouchard*. *Le Breuillot*, *Breuillomart*, *Breux*. *La Brewzatière*, etc. se trouvent avoir été donnés à plus de cinquante-six localités (*Vid.* Eug. Hubert *Dict. hist. et géogr. de l'Indre*. Châteauroux, 1889). On le retrouve de même, également usité comme nom de lieu, dans un grand nombre d'autres provinces (*Vid.* Duclos, *Diction. des Villes, Bourgs, Villages et Fermes de France*, Limoges, 1855, et Girault de Saint-Fargeau. *Diction. des Communes de France*, Paris, 1844, etc.).

Dans le Bas-Berry (où je réside), ce mot est aussi assez répandu comme nom propre : *Bre*, *Breuil*, *Debreuil*, *Dubreuil*, *Dubreuille*, *Breux*, *Breugny*, *Breuzard*, *Des Breux*, *Breuilland*, *Breillat*, (ancien imprimeur d'Issoudun), *Breillon*, etc. (pour *Dubois*).

On le trouve cité dans presque tous les anciens Dictionnaires de vieux français : Borel, B. de Roquefort, Ménage, Furetière, Trévoux, etc., et toujours avec ce même sens de bois, broussailles, lieux broussailleux.

Ce mot, dit Furetière, grande édit. de 1727, vient de la basse-latinité : *Broilum*, ou *Briolium*, ou *Brolium*, ou *Brogilum*, suivant Luitprand. On dit, aussi *Breil* et *broillot* et *bruillet*, *bruillot*, des petits bois ou broussailles qu'on avoit accoutumé de brûler afin de les défricher. »

Dans le Cher, non loin de Charost, se voit le village et le beau château de *Breuilhamenon*, entourés de bois (aujourd'hui de Castelnau) — *Brolium hemenonis*, à Hémenon, premier seigneur connu d'Issoudun, au xe siècle (Buhot de Kersers.)

Jaubert, *Glossaire du Centre*, édit. grd in-4°, 1864, au mot *Breuil*, nous apprend que dans la Haute-Auvergne, on dit *Breur*, *Buelh* ou *Breuil*, dans ce même sens de bois, broussailles.

Littré, édit. de 1863, fait venir *Breuil* du Provençal *Bruelh* et *Bruoil*, et lui donne ce sens précis : « Terme d'Eaux et forêts. Bois taillis ou buissons fermés de haies, servant de retraite aux animaux ».

B. de Roquefort (édit. de 1829), dit que son savant ami M. Hase a dérivé ce mot *Breuil* du grec du moyen âge, *Peribolion*, pour désigner un verger, mot que les Grecs modernes prononcent *Brivolion*, rapporté en Europe par les Croisés et qui a donné naissance à la basse-latinité : *Broilum*, *Broilus* pour *Brogilum*, d'où l'italien *Broglio*, et, par suite le nom propre *de Broglie* (qui se prononce *de Broille*).

Ménage (*Dict. étymol.* édit. de 1694 et 1750), a retrouvé ces mots latins, jusque dans les *Capitulaires de Charlemagne* et *de Charles-le-Chauve*, puis leurs dérivés, dans des poèmes français des xie et xiie, siècles : *La Chanson de Roland*, le *Poème de Roncevaux*. les *Chansons de Raoul de Cocy* et dans une foule d'autres écrits, qu'il cite, d'auteurs anciens de ce même temps : Ne sont-ce pas là, pour un mot, même devenu vieux, de véritables titres de noblesse ?

ULRIC R.-D.

—

D'où vient le mot bouquin appliqué aux vieux livres, buch ? (XVI, 847). — *Genèse, le 13 Déc. 1902. Origine de bouquin.* Littré et Darmesteter dans leurs Dictionnaires français donnent le « flamand, *boeckin* » petit livre. Scheler dit : « Ancien neerlandais *boeckin*. » La même racine se trouve dans *buch*, allemand, et *book*, anglais.

Littré rejette l'étymologie de Genèse, boue à cause de la mauvaise odeur.

A CORDES.

*
* *

Voici la réponse. Vers l'année 1840, un officier d'artillerie découvrit la loi suivante : chaque fois qu'un mot allemand voulut pénétrer dans la langue française, celle-ci résista énergiquement ; or, une quinzaine de mots seulement ayant réussi à forcer la porte, la langue française, contrainte de les accepter, les prit *en mauvaise part* : ainsi, *land*, pays, devint lande, terre stérile ; *kochin*, cuisinière, devint coquine ; *ross*, coursier, devint rosse, mauvaise monture ; *gasthauc*, restaurant, devint gâte-sauce ; etc. et *buch*, livre, devint bouquin, vieux livre poudreux.

Par le même système péjoratif, la langue française s'est encore défendue contre l'invasion des mots espagnols : *hablar*, parler, devenu hâbleur ; *ganivete*, couteau, devenu canif, minuscule couteau ; etc., et aussi, semble-t il, contre la langue italienne.

En revanche, elle a toujours accepté, sans ombre de résistance, tous les mots anglais qui lui ont demandé l'hospitalité, et, certes, ils sont nombreux (redingote, boulingrin, beafteack, tramway, etc).

De ces faits indiscutables, il y aurait d'intéressantes conclusions à tirer

Dr A. T. VERCOUTRE.

*
* *

Au XVIe siècle, le mot *Bouquin* n'était pas encore usité dans le sens où on l'employa à la fin du XVIIIe siècle. On entendait par *Bouquin* un vieux galantin atteint de satyriasis et dont les ardeurs lubriques rappelaient les chevauchées mythologiques des faunes. Dans ses *Bergeries*, Racan flagellant un céladon trop vert pour son âge, s'écriait :

Allez, bouquin puant, faire l'amour aux chèvres !

Ce fut au commencement de notre grand commerce de librairie avec les Flandres et la Hollande que fut importé en France ce mot si typique qui évoque à notre odorat comme un vague relent de boue ou de vieux veau fauve. Les Hollandais se servaient du mot : *boekin* qui signifiait petit livre et qui était dérivé du mot allemand, *buch*, lequel provenait lui-même, dit-on, du sanscrit *paç* qui signifiait *lié* ou *relié*.

Le mot *boekin* si souvent prononcé par les Hollandais qui imprimèrent un si grand nombre de nos ouvrages dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, devint aisément le mot *bouquin*. Il n'y a pas à rechercher d'autre origine à ce synonyme du mot *livre*.

OCTAVE UZANNE.

—

Origine du mot rapiat (XLVI, 793, 935). — Le mot *rapiat* ou *rapia* ne figure pas, il est vrai, dans le corps du *Dictionnaire* de Littré, mais il a son article au *Supplément* qui le donne comme venant de *rapere*, et rien n'est en effet plus plausible

P. DU GUÉ.

*
* *

S'il ne se trouve point dans le *Dictionnaire* de Littré, le mot *rapiat* figure dans le *Supplément* à ce *Dictionnaire*.

Il est facile de voir dans rapiat le latin *rapere*. Nous avions dans l'ancien français *rapiau*, rapace, mot qui se trouve dans le *Roman du Renard* (v. 20797) Le patois provençal a *rapateou*, qui enlève tout ; dans le patois champenois *faire rapiamus*, c'est râfler. Dans l'arrondissement de Bayeux, un *rapin*, pour les paysans, est un homme qui enlève tout ce qu'il peut dans les champs.

Il est à remarquer qu'en argot *rapiat* désigne aussi parfois, l'Auvergnat, le Savoyard dont les habitudes d'ordre, d'économie et souvent d'avarice, sont bien connues. Toujours en argot, le *rapiau*, c'est la fouille, et *rapiauter*, c'est fouiller.

Dans la *Gazette des tribunaux* (no du 26 octobre 1832) se trouve le compte-rendu d'un procès où des Auvergnats sont injuriés de la façon suivante :

Rapiats, racines à voleur,
Auverpins de malheur...

GUSTAVE FUSTIER.

*
* *

On trouve dans Godefroy *rapial* et *rapal*, pluriel *rapaulx* et *rapiaux*.

A l'aide de plusieurs loups rapaulx.
Tels loups rapiaux valent pis que gabelle

Dans le sens de *féroce*, *ravisseur*, de *rapere*, ravir, prendre.

On trouve aussi dans le *Roman du Renard*, *rapax*, avec une version, *rapiax*.

Pastor d'âmes doussig estre
Mes vos êtes le plus rapax (*rapiax*)
Qui fet à tot son pooir max.

Dans la basse latinité, *rapiarius* signifiait une collection de fragments littéraires pris (rapta) à droite et à gauche.

On trouve dans une lettre de rémission de 1412 : « après ce qu'ils orent joué certaine espace de temps advint qu'il y at « *rappeau* qui montrait trois sols quatre « deniers sur lequel *rappeau* ils jouèrent ». Le jeu s'appelait la rafle. Une autre lettre de rémission de 1478 porte « il y eut *rapeau* et lors mirent tous « chacun ung denier au jeu pour le dit « *rapeau* ». C'est toujours la même idée. Le *rapiat* est celui qui « tond sur un œuf ». Au surplus, la terminaison a un sens péjoratif ; on la retrouve dans *gala-*

piat pour galopin et *salapia* pour saligot, que j'ai entendus en Picardie.

PAUL ARGELÈS.

—

A la Monaco ! (XLVI, 792). — J'ai entendu maintes fois ma grand'mère fredonner ces deux vers, mais avec la variante suivante :

A la Monaco, l'on chasse et l'on déchasse,
A la Monaco, l'on chasse et l'on se tourne l'dos.

Quant à la suite du couplet, je ne me la rappelle plus. Tout ce que je puis affirmer, c'est qu'elle avait beaucoup aimé la danse en son jeune âge et que fréquemment elle racontait que dans son pays, en Bourgogne, vers 1815 ou 1820, elle avait dansé *la Monaco* ainsi que d'autres contredanses, *la Boulangère*, *la Varsovienne*, etc... Il semble résulter des termes de ce couplet que le pas de cette danse devait se composer de *chassés*, *chassés-croisés*, *jetés*, etc ; tous pas de danse oubliés aujourd'hui.

YSEM.

*
* *

A la Monaco, l'on chasse et l'on déchasse,
A la Monaco, l'on chasse comme il faut.
Les demoisell's qui ne savent pas danser
On leur fait faire la chaîne anglaise.

Chasser et *déchasser* sont des mouvements de danse ; la *chaîne anglaise* est une figure où l'on tient d'une main la main *semblable* de son voisin ou de sa voisine, comme dans la farandole, dans certaines figures du quadrille

OROEL.

*
* *

Vers 1855, l'on chantait en dansant au son du violon, ce vieux refrain :

A la Monaco ! l'on chasse et l'on déchasse :
A la Monaco ! l'on chasse comme il faut,
Si votre dame ne veut pas balancer,
Faites-lui faire la chaîne anglaise.
Si votre dame ne veut pas balancer
Faites-lui faire le moulinet.
A la Monaco !...

— ALEM.

Noms bizarres des rues dans certaines villes de France : (T. G 794; XXXV ; XXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI ; XLIV ; XLVI, 801). — A Tours : Rue du Serpent Volant, rue du Singe Vert, rue de la Grange à Martin.

Au Lude (Sarthe) Rue des Chats-Renversés.

R. M.

—

Casser sa pipe (XLVI, 734, 838). — Indépendamment de l'anecdote rapportée par M. Rabaroust, tirée du *Dictionnaire des Coulisses* de Joachim Duflot, deux autres explications ont été fournies, l'une par Francisque Michel, l'autre par Lucien Rigaud.

Dans l'origine, dit Michel (*Etudes de Philologie comparée sur l'argot*), cette expression a dû signifier se casser le cou, *pipe* ayant autrefois le sens de gorge, gosier. C'est ingénieux, mais trop cherché.

Quant à Rigaud (*Dictionnaire d'argot moderne*), il pense que cette expression a sans doute été consacrée par le peuple qui a voulu faire une vulgaire allusion au cérémonial des funérailles des évêques. D'après ce cérémonial, la crosse d'un évêque mort est brisée et figure, placée sur un coussin, dans le cortège funèbre.

C'est inadmissible.

Le peuple, lui, n'a point été chercher midi à quatorze heures ; il s'est tout simplement servi de cette locution parce que la pipe lui est un objet familier et qu'une comparaison toute naturelle s'est établie dans son esprit entre la pipe cassée, qui n'est plus bonne à rien, et le mort, être inutile, qui ne peut plus fumer.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (T. G. 665; XXXV; XXXVI; XXXVII ; XXXVIII; XXXIX ; XL ; XLII ; XLIV ; XLV ; XLVI, 103, 661). — François Marchant (de Cambrai) a publié en 1789 la *Constitution en vaudevilles, suivie des Droits de l'homme et de la femme* ; ; une autre édition a été donnée à Paris en 1792, in-32, et l'on a réimprimé encore ce petit livre vers 1821, in-8°.

Le même écrivain faisait paraître en 1789-1790 la *Chronique du Manège*, journal in-8°, en vers et en prose, dans le genre des *Actes des Apôtres* ; ce journal eut 24 numéros. L'entête portait : par Marchant, auteur de la *Constitution en vaudevilles*.

Il a été publié aussi, en 1790, un *Journal en vaudevilles des débats et décrets de l'Assemblée nationale*, lequel eut 12 numéros, suivant l'indication fournie par la *Bibliographie des journaux*, de Deschiens (p. 274), qui reproduit la pièce de vers la plus sérieuse de cette feuille, ordinairement tournée vers la plaisanterie. On retrouve là Noël et les voyages de la

Constitution, la parodie de l'adresse de l'évêque d'Autun aux Français, etc.

X.

*
* *

Extrait du *Journal* (8 juin 1902),

Le Code civil en vers.

La riche bibliothèque de l'Ordre des Avocats vient de s'enrichir de plusieurs ouvrages, qui appartenaient à la succession de M. Nuitter, l'archiviste de l'Opéra, décédé l'an dernier.

Au nombre des volumes que Me Beaume, avocat à la Cour et exécuteur testamentaire de M. Nuitter, a fait parvenir, ces jours-ci, à M. Boucher, l'excellent bibliothécaire du barreau, se trouve un livre précieux et rare, édité en 1811 : *Le Code Napoléon mis en vers français*.

En effet, les 2,281 articles du Code y sont chantés en vers alexandrins, et voici notamment, à titre de spécimen, comment le maître poétise le chapitre afférent, aux droits et devoirs des époux pendant le mariage :

ARTICLE 212

Epoux, vous vous devez, pendant votre alliance
Fidélité, secours, mutuelle assistance.

ARTICLE 213

Mari ! la femme a droit à ta protection.
Femme ! Il faut la payer de ta soumission.

ARTICLE 214

La femme habitera le marital asile,
Et s'il plaît au mari, changeant de domicile,
De porter sa demeure en différents séjours,
La femme est obligée à l'y suivre toujours.
La femme doit, par lui, toujours être accueillie ;
Pour les divers besoins qui concernent la vie,
Il doit tout lui fournir avec discrétion,
Selon ses facultés et sa condition.

Et ainsi de suite.

—

Inadvertances de divers auteurs (T. G., 718 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX : XL ; XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV ; XLV ; XLVI, 211, 272, 328, 434, 835). — Il a paru en 1844, sous la direction de Louis Lurine, une histoire anecdotique des *Rues de Paris*, où l'on trouve de singulières choses, entre autres, celle-ci : Dans le chapitre consacré à la place Saint-Sulpice, l'auteur, nommé Franq de Lienhart, parle du célèbre curé Languet de Gergy, qui employait de si singuliers moyens pour parfaire la construction de son église, mais, par erreur, il l'appelle Linguet, et il ajoute qu'« il était le fils du journaliste Linguet de Gergy qui passa 22 ans à la Bastille pour avoir maltraité le duc de Duras, etc ». Voilà de singulières inadvertances.

1° L'avocat-journaliste ne s'appelait pas Linguet de Gergy, mais Linguet tout court ;

2° Il n'a pas été 22 ans à la Bastille, mais seulement deux années qui lui ont paru probablement assez longues ;

3° Le curé de Saint-Sulpice ne s'appelait pas Linguet, mais bien Languet de Gergy ;

4° Ce curé ne pouvait être le fils du journaliste, pour la bonne raison qu'il est né en 1675, alors que le journaliste est né seulement en 1736. Voilà comment il faut se méfier des histoires anecdotiques, genre fini, d'ailleurs.

J. C. WIGG.

*
* *

J'ai eu entre les mains un manuscrit de Jules Janin, retouché par le correcteur d'imprimerie, où se trouvait la fleur suivante :

Le homard, ce cardinal des mers.....

L TESSON.

*
* *

J'ai entendu un érudit, doué d'une excellente mémoire, soutenir 1° que dans ses lambes ou une autre poésie, Barbier avait fait mourir Brutus à Pharsale au lieu de Philippes ;

2° Que dans la *Vie de Nelson*, Lamartine a fait gagner par César, au lieu d'Octave, la bataille d'Actium.

Un collaborateur pourrait-il préciser les passages où deux auteurs célèbres ont commis ces bizarres lapsus ?

O. S.

—

Sabre au clair (T. G. 798 ; XXXV ; XXXVII). — Voici une nouvelle preuve que l'expression n'est pas moderne. Je lis dans le *Pélerinage d'un paysan picard à Saint Jacques de Compostelle, au commencement du* XVIIIe *siècle* publié par le baron de Bonnault d'Houet. Montdidier, 1890, in-8°, page 135 :

«.. au bas du Christ est la sainte Vierge avec une « épée claire » dans son sein ».

A. S..E.

—

Rois du jour. Leurs noms (XLVI, 623). — Depuis cinq ans, j'ai relevé, de ci, de là, les noms des rois de la finance américaine. Nous verrons, par le chiffre de 140 adhérents qui ont assisté à ce célèbre festin de 2,400 francs par tête, donné en l'honneur du prince Henri de Prusse, qu'il y aurait à relever les noms de ces

privilégiés. Cela intéresserait quelques philosophes ; mais leur attirerait, peut-être, plus de haine et d'envie que d'admiration ! Voici quelques noms agencés en forme de dictionnaire :

Astor. C'est le premier en date des milliardaires américains. Il fit sa fortune dans le commerce des fourrures et l'acheva en achetant une partie des terrains sur lesquels est, maintenant, bâti New-York. Ses descendants sont les rois des immeubles. Ils ont fait construire des hôtels gigantesques qui portent leur nom. John-Jacob Astor a légué à la ville de New-York 400.000 dollars pour une bibliothèque. Son fils a ajouté 200.000 dollars. Cette bibliothèque a 150.000 volumes.

Benett. Ecossais. Pauvre homme au début. Fondateur du *New-York Herald*, ce rival du *Times*, à Londres, M. Gordon-Benett est devenu le plus parisien des parisiens.

Bransford Emery (*Susanna*). La *reine de l'or*. Elle est jeune, fort jolie et, en 1898, avait été demandée 138 fois en mariage.

Carnegie (*Andrew*). Le roi de l'acier ; rival de M. Frick. Tous deux organisèrent une société, au capital d'un milliard. Il a 300 millions de dollars. Agé de 65 ans. A écrit des livres. Père naturel de la littérature américaine, son plus grand plaisir consiste à donner des bibliothèques. A légué, en se retirant des affaires 20 millions de francs pour la création de la caisse de retraites des vieux employés et des invalides du travail « pour payer, dit le donateur, la dette immense que je dois aux ouvriers qui ont si grandement contribué à mon succès ». Il a donné un million de dollars pour 3 bibliothèques.

Collis-Hutington. A fait une fortune énorme dans les chemins de fer.

Cousino (Mme), née Goyerechea. Qui a la plus grande fortune d'Amérique et du monde entier. Elle possède des mines d'argent, de cuivre et de charbon, une flotte et toute la ville de Lota sur la côte chilienne.

Depew. Qui a fait une grande fortune dans les chemins de fer.

Dillon (Sidney). Dont la fortune vient des chemins de fer.

Frick. Le rival d'Andrew Carnegie (le roi de l'acier), avec lequel il a organisé une société au capital d'un milliard.

Gould. Iay dit *Gould*, qui est décédé, était le roi de l'or. Il avait fait son immense fortune dans les chemins de fer. Ce surnom de *Gould* lui vient de ce qu'un jour il paya, en or, 400 millions, dans un moment où le bruit courait qu'il allait être en faillite. Il est mort ayant 700 millions. Une de ses filles a épousé le comte Boni de Castellane, un français « de vieille roche ». Georges Jay Gould, le fils du richissime défunt a 300 millions de dollars, 44 ans et une santé de paysan. Franck Jay Gould, fils dudit Georges, s'est fiancé en septembre 1899 à miss Zulu Shépard, simple choriste d'une troupe anglaise à New-York. Sa détermination de l'épouser a plongé sa famille dans le désespoir.

Havemeyer (*Henri*), le roi du sucre, et son frère Théodore, fondèrent, en 1888, le Sagur Priest. Il a 1200 millions.

Leiter (*Joseph*). Organisa, en 1897, le *trust* du blé et gagna 25 millions. Il avait essayé d'accaparer les blés du monde entier. Lady Curzon, sa sœur, est vice-reine des Indes. Il est mort en février 1902, milliardaire.

Mackay. Propriétaire de mines d'argent. Fort riche, Mme Mackay, on le sait, a longtemps habité Paris, où elle était très goûtée de la haute société.

Menell Sayre. Il a 24 ans seulement. Il y a 6 ans, il a commencé à spéculer à la bourse, n'ayant pour toute fortune que 40.000 dollars. Il possède, maintenant, 35 millions de dollars.

Moses Taylor. Qui a gagné énormément d'argent dans les chemins de fer.

Newcomb (*Victor*). A fait une grande fortune dans les chemins de fer.

Pierpont Morgan (J.) Fortune : 100 millions de dollars. Il est directeur-propriétaire d'un chemin de fer ayant 140.000 kilomètres de voie ferrée. Il a 65 ans et une santé de taureau. Il achète des objets d'art facilement. Récemment, il a acquis un magnifique tableau de Raphaël, 2 millions cinq cent mille francs, dont le journal-revue *les Arts* a donné une belle photogravure.

Pillsburg (*Charles*), roi des farines. Il est décédé. Il avait les plus grandes minoteries du monde. Tous les cultivateurs du N. O (la plus fertile région des Etats-Unis) étaient ses tributaires. Ses coups

de Bourse sont devenus légendaires et lui ont valu une réputation universelle.

Potter-Palmer (Mme), née *Berthe Honoré* (famille française). Epousa, en 1891, « le gargottier » Potter-Palmer, à Chicago, où il a un immense hôtel, sur le lac. Ce dernier a fait bâtir aussi un autre hôtel plus beau à New-York. On a surnommé cette riche dame la *gargottière*.

Pulitzer. Qui a fait une grande fortune avec le journal *le World*.

Richard King (*Miss*), la reine du bétail. Elle vend 300.000 têtes de bétail par an.

Rockfeller (*John S.*) De New-York. Le roi du pétrole. Possède un milliard et demi. Agé de 63 ans, il est affligé d'une tête lisse comme une bille de billard. On dit qu'il a 200 steamers, 70.000 wagons. 25.000 ouvriers. Chaque matin, il se réveille avec 220.000 francs de plus. On affirme qu'il est le plus riche américain. Il a donné 50 millions à l'Université de Chicago, qui est l'une des plus riches institutions du monde C'est un homme très simple, sans luxe, sans ostentation, et ce qui est, surtout, à son honneur, très généreux en tout.

Russel Sage. Fortune 100 millions de dollars, 86 ans. Père de l'économie. Adore gagner de l'argent et le garder pour lui.

Stewart. Irlandais. D'abord maître d'école, puis marchand de nouveautés. Possédait en 1885, les plus vastes magasins d'Amérique, imposés sur une somme de 150.000 francs chaque année. Il était taxé sur le revenu de cette somme déclarée.

Smith (*James-Henri*). Occupe le 7e rang parmi les ploutocrates américains. C'est le neveu et l'héritier du *Chicago*, comme on l'appelait à Londres, celui auquel le chancelier de l'Echiquier, Michel Hicks Blach, a fait allusion dans un discours en parlant d'une perception de droits de succession se montant à 23 millions de francs.

Vanderbilt (*Le commodor Cornelius*). Mort en 1877 milliardaires. D'une famille hollandaise réfugiée en Amérique. A laissé à son frère aîné qu'il a institué légataire universel, 500 millions. Il a donné, par testament, 150 000 francs à son médecin ; 100.000 francs à ses confesseurs; 350.000 francs à ses serviteurs. Il a fondé, de son vivant, une université qui porte son nom. Elle a coûté 3.500.000 francs. Voici ce qu'on raconte de lui : son père était fermier de l'île Staten, à côté de New-York. Il confia à son fils (le jeune Cornélius, âgé de 16 ans et ne possédant que 100 dollars donnés par sa mère) les légumes de leur propriété. Cornélius acheta une embarcation avec les 100 dollars de sa mère ; gagna de l'argent et entreprit la construction des bateaux à vapeur à l'origine, où la vapeur était une chose récente. Il créa l'une des premières lignes transatlantiques entre le Havre et New-York. Il posséda, depuis, ou dirigea un réseau de chemins de fer représentant 750 millions de francs. On l'appelle le roi des chemins de fer. Cornélius Vanderbilt a laissé William K. Vanderbilt (vivant), qui, en 1899, avait 500 millions de francs et qui était le plus riche des héritiers de son père.

Whitney (*William*). Richissime ; a fait fortune dans les chemins de fer. Il habite New-York. Il a fait faire une salle de bains tout en mosaïque, le plafond peint par l'un des premiers artistes italiens, qui a coûté 250.000 francs à lui seul. Les robinets et accessoires de toilette de cette salle sont en or. Le tout coûte 1.200 mille francs !

Un roi de l'industrie sucrière à New-York a fait construire également une salle de bains, avec des émaux émaillés d'or. La baignoire et les étuves sont d'argent massif montés en pierres précieuses. Le tout a coûté 2 millions.

On a lu, il y a peu de temps, les détails du somptueux dîner offert par les milliardaires américains au prince Henri de Prusse : 340 mille francs, tel est le prix auquel on estime ce repas, qui dépasse ceux de Lucullus, de Cléopâtre et d'Antoine. Ils étaient 140 à ce dîner ; ce qui le porte à un peu plus de 2400 francs par personne.

Bien que la France ait peu d'immenses fortunes, cependant on a dit qu'à la Banque de France on s'amusa à énumérer récemment 40 personnes possédant chacune plus de 100 millions. Je ne sais s'il serait bon de faire connaître leurs noms dans ces temps où la fortune peut devenir un danger...

AMBROISE TARDIEU.

Grammaire du patois picard (XLVI, 847). — Voici le titre exact cherché :

Phonology of the Patois of Cachy (Somme), by Thomas Logie, Ph. D. A thesis presented for the degree of doctor of philosophy. Johns Hopkins university.

Baltimore, in 8, 73 pages, fort papier. Le titre de départ porte en plus :

Deprinted froms the *Publications* of the Modern Language Association of America. Vol. VII. n° 4, 1892.

On trouve cette pièce dans des recueils de thèses (8° Hoopk, ph. I) qui sont entrées à la Bibl. nat. de Paris, par voie d'échanges internationaux. V. A.

—

La musique de Lulli (XLV). — A en juger d'après les titres, on devra en retrouver dans les recueils manuscrits ci-après désignés :

Amiens. — n° 743. Isis, tragédie lyrique. Paroles de Quinault, musique de Lully, représentée en 1677.

Chartres. — n° 797. Airs de Lully et autres.

N° 798. Le Carnaval, mascarade. Ballet en neuf entrées avec prologue par différents auteurs, musique de Lully, 1675.

N° 799. Recueil général des ballets de M. de Lully avec la table annuelle de leurs exécution (*sic*).

N° 800. Ballets de Lully, dansés en présence du Roi ou par le Roi.

Portrait en pied de Lully par Bonnart.

N° 812. I. Amadis, tragédie de Quinault, avec la musique de Lully, 1684.

II. Armide (*Idem*). 1686.

III. Thésée (*Idem*). 1675.

IV. Persée (*Idem*). 1682

V. Psyché, tragédie de Fontenelle, musique de Lulli. 1678.

Nantes. — n° 550. Acis et Galatée.

Rennes. — n° 211, Armide.

N° 212. Isis.

N° 213. Psyché. Vieujeu.

—

Ouvrage sur les nièces de Mazarin (XLVI, 902). — Consulter : Amédée Renée : *Les nièces de Mazarin*. Paris, Didot, 1856, in-8. G. Fustier.

—

Romanciers de la vallée du Loir (XLVI, 117, 436). — Avec beaucoup de bonne volonté, on pourrait, parmi ces romanciers, comprendre Balzac, qui fut élevé au collège de Vendôme. La scène d'un de ses romans (*La grande Bretèche*) se passe à Vendôme.

Mais contentons-nous de citer la comtesse Dash. Gabrielle-Anne Cisternes, et non *de* Cisternes comme le dit Larousse, s'était mariée fort jeune à un officier, M. Poilow de Saint-Mars, devenu plus tard général, toujours d'après Larousse. Il paraît que le ménage ne fut pas heureux, car les époux vécurent séparés. Pour vivre, la femme qui avait un certain talent se lança dans la littérature, et publia avec succès un grand nombre de romans bien oubliés aujourd'hui, ainsi que leur auteur qui se faisait appeler comtesse Dash. Ses romans avaient un certain mérite, étaient écrits dans une bonne langue, et elle eut son heure de célébrité.

Madame Dash habitait Paris, mais elle venait passer une grande partie de l'année chez son frère le commandant Cisternes. J'ignore s'il avait été réellement commandant ou si on lui donnait ce titre parce qu'il commandait la garde nationale de Vendôme.

C'est dans la petite maison de campagne de son frère, située à Courtiras, hameau de Vendôme, entre le Loir et la forêt, que madame Dash écrivit la plupart de ses romans et études prétendues historiques. Madame Dash est morte à Paris en 1872. Martellière.

—

« Le sac blanc » (XLVI, 791). — Georges II était bisaïeul de Georges IV, et Caroline de Brunswick n'était pas sa victime. Il ne faut lui accorder que son dû. La femme de Georges II était Caroline d'Anspach : *placens uxor*.

Saint-Médard.

—

La musique des chansons de Pierre Dupont (XLVI, 794). — Serait-il indiscret de demander à monsieur V.A. le nom de l'ingénieur des Ponts et Chaussées qui a noté et mis au point les airs des chansons de Pierre Dupont ?

Penguillou.

—

Vers de V. Hugo (XLVI, 792, 933). — *Les Derniers bardes* et *Les deux âges*, envois du jeune poëte à l'Académie des Jeux floraux en 1819 et 1820, ont été publiés

tout d'abord en 1820 dans le *Conservateur littéraire*, puis dans la première édition des odes, parue en 1822 sous le titre : *Odes et poésies diverses*. Enfin, dans *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie* (1863), on retrouvera les *Derniers Bardes*, mais avec 125 vers seulement, tandis que la pièce comportait 196 vers dans l'édition des odes (1822) et 298 dans la version du *Conservateur littéraire* qui est ainsi la plus complète.

Quant à la *Canadienne suspendant au palmier le tombeau de son nouveau-né*, cette élégie, dans laquelle Victor Hugo, après Millevoye et Alex. Soumet, a imité une page charmante d'*Atala*, a paru en 1819 dans le *Lycée français* et n'a été reproduite qu'en 1863, dans *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*.

J'extrais ces renseignements de l'ouvrage de M. Biré : *Victor Hugo avant 1830*.

— PENGUILLON.

Pillage du Palais d'été (XLVI, 454). — *La relation de l'expédition de Chine en 1860, rédigée au dépôt de la guerre d'après les documents officiels sous le ministère de S. E. le maréchal comte Randon*, dont une deuxième édition a été publiée par l'Imprimerie nationale à l'occasion des événements de Chine de 1900, est très sobre de détails sur ce point important. Le général Montauban raconte la visite qu'il fit au palais d'été et le soin qu'il prit de faire placer des sentinelles sous la surveillance des deux capitaines d'artillerie Schœlcher et de Brives et il ajoute : « aucun objet ne fut détourné tant que dura leur surveillance ; il n'en fut malheureusement pas de même par la suite ». A l'arrivée des Anglais à Yuen-Min-Yuen, une commission internationale fut désignée pour recueillir les curiosités les plus précieuses et en faire le partage entre les deux armées. Cette répartition eut lieu le soir même du 7 octobre entre les chefs alliés, et le général français « fit mettre de côté un choix des objets les plus remarquables qui devaient être offerts à Leurs Majestés l'empereur et l'impératrice et au prince impérial. »

A. LAMOUREUX.

—

Les colonnes entourant la statue de Louis XIV (XLV). — Ces colonnes ont vraisemblablement été détruites en même temps que le monument et la statue pendant les journées d'août 1792.

Quelque temps avant on avait enlevé les figures des nations vaincues qui décoraient le piédestal et on les avait transportées à l'Hôtel des Invalides pour en orner la façade.

Un arrêté de la Commune prescrivit le remplacement du monument par une pyramide rappelant la journée du 10 août et sur laquelle on inscrivit les noms des citoyens tués pendant cette journée.

En 1800, la pyramide fut abattue à son tour et on éleva sur l'emplacement une statue de Desaix, complètement nue qui, en 1814, fut détruite comme les précédentes pour faire place à la statue actuelle.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Notre-Dame est-elle bâtie sur pilotis ? (XLVI, 570, 666). — Je possède une gravure de Van Merlen datant du milieu du XVIIe siècle, et représentant l'église Nostre-Dame. « *Bastie sous le régne de Philippe Auguste* dit l'auteur, qui ajoute : *Tout cet édifice est fondé sur Pilotis et creux par dessous en plusieurs endroits.*

Il n'y a pas sur cette gravure, très détaillée, la moindre trace de marches devant la façade. Seule, la plate-forme dont parle M. Grécourt (XLVI, 665), est nettement visible. On devait y accéder par une pente douce (sur la face sud probablement), car un carrosse et plusieurs cavaliers y sont représentés. Un petit édicule, dont la destination m'est inconnue existait à l'angle sud-ouest de cette plate-forme faisant face à la cathédrale.

VIATOR.

*
* *

Le *Bon vivant*, périodique illustré, a publié au commencement du mois de novembre de cette année, l'information suivante :

Nous avons relaté le faux bruit que des alarmistes avaient fait courir sur la solidité de Notre-Dame de Paris. Ajoutons que l'église métropolitaine peut longtemps encore défier les siècles ; elle repose, en effet, sur un lit de caillasse et de béton qui n'a pas moins de 7 mètres d'épaisseur et qui est d'une résistance à toute épreuve.

Voici, d'ailleurs, de quoi nous édifier à ce sujet.

L'année dernière, on avait décidé d'ins-

taller un calorifère dans les sous-sols.. Rien ne paraissait plus simple que l'exécution de ce projet. Mais, afin de procéder à la pose de l'appareil, il fallut d'abord exécuter quelques travaux préliminaires, et notamment entamer ce que l'architecte diocésain ne croyait être qu'une couche de maçonnerie, et qui était, en réalité, le lit de béton dont nous parlons plus haut.

Pendant *deux mois*, cinq ouvriers furent occupés à entamer le béton. Ils durent travailler au ciseau, et, à eux tous, en besognant sans arrêt toute la journée, ils ne parvenaient à enlever qu'une épaisseur de dix centimètres par douze heures de travail. C'est assez dire si le *lit* sur lequel reposent les fondations de Notre-Dame est solide.

P. c. c. A. Lamoureux.

—

Germination après *X* siècles (XLIV ; XLVI, 831). — Il n'est pas scientifique d'affirmer que des graines *peuvent ou non* germer après des siècles.

La seule chose admissible en *théorie*, c'est que la germination serait possible si certaines conditions données étaient remplies.

Toute la question est donc de savoir si ces conditions se sont rencontrées et c'est une question *de fait*. Comme le dit fort bien M. Poincaré dans son ouvrage *Science et Hypothèse*, de ce qu'un fait se produit dans des circonstances données, nous tirons une *loi*, mais qui nous dit que nous retrouverons exactement les mêmes circonstances rentrant dans notre généralisation peut-être prématurée ? Quant à M Maspero notre illustre égyptologue, il a fait récemment justice du préjugé de la germination des graines trouvées dans les hypogées égyptiens « les graines achetées « aux fellahs germent, mais celles trouvées « dans les tombeaux *ne germent pas.* »

Quelle valeur peuvent donc avoir les *textes manuscrits* de la bibliothèque de l'Arsenal affirmant « qu'il a été constaté, « dans de grands travaux de terrassement, « que l'apparition de certaines plantes « provenait de graines qui depuis des siè- « cles, avaient conservé leurs facultés « germinatives » ? Comment l'apparition d'une plante peut-elle permettre d'établir l'âge de la graine dont elle est *directement* issue ? Comment, à l'inspection d'un individu, pouvez-vous déterminer l'âge qu'avait son père quand il l'a procréé ?

Paul Argelès.

Les commodités au XVIIe et au XVIIIe siècle (XLVI, 236, 387, 500 553, 667, 777, 943). — Sur une gravure in-folio de 1790 ou 1791, qui a pour titre : « Camp de deux escadrons (de chasseurs) ; tentes du nouveau modèle », on lit en haut et en bas :

Latrines pour les cavaliers,
Latrines pour les officiers.

Le tout protégé de trois côtés par une haie.

Ces jours-ci, un des collaborateurs de l'*Intermédiaire*, M Fromageot, nous communiqua (à la Soc. hist. du VIe arr.) un curieux rapport du conseil d'hygiène de la Seine, signalant l'état de malpropreté extrême où se trouvait, en 1828, le quai des Grands-Augustins, et réclamant d'urgence l'installation de latrines publiques.

Dans l'édition du *De Abbavillâ*, de Nicolas Rum et, que vient de publier notre savant confrère et ami, M. Ernest Prarond, on lit, p. xxxii, cet extrait des actes municipaux :

Sy vous ordonnons faire nettoyer les grandes et principales rues de la ville... et de porter les immondices sur les remparts ès lieux plus convenables pour la fortiffication d'icelles.

En beaucoup de villes de France, on était encore grossier et malpropre à la fin du dix-huitième siècle. V. A.

—

Défense de fumer (XLVI, 736). — Il n'y avait rien de singulier dans cette interdiction. Elle était simplement une précaution contre l'incendie si fréquent alors que les maisons étaient principalement de bois. A Meiningen, en Suisse, la défense de fumer dans les rues, est toujours en vigueur, quand souffle le vent qui s'appelle le « John ». Parmi les ordonnances paroissiales de Winteringham (village en Lincolnshire, Angleterre) existaient, en 1685, celles qui suivent :

Item, personne ne peut bruler ou cuire au feu pendant les heures interdites de la nuit, sous peine de payer 3^s^ 4^d^.

Item, personne ne peut sécher de chanvre ou de lin devant le feu, sous peine de payer 3^s^ 4^d^.

Item, personne ne *peut fumer le tabac dans les rues*, sous peine de payer 2^s^ pour chaque transgression.

Il est, maintenant, plus dangereux à fumer dans les maisons que dehors.

Saint-Médard.

Le zéphyre (XLVI, 232). — Désirant ne traiter la question qu'au point de vue scientifique, il me semble que sa solution décisive devra être empruntée à la comparaison des nomenclatures maritimes. Au lecteur à en tirer les conclusions qu'il jugera.

Voir *J. Kepleri astronomi opera omnia, edit.* Dr Chr. Frisch ; t. VI, p, 207 : *Epitomes Astronomiæ lib.* II, *De ventorum plagis.*

Kepler attribue aux Allemands l'idée d'avoir donné aux directions des vents des désignations formées de la combinaison des noms des quatre points cardinaux, tels que Nord, nord-est, sud, sud-ouest, etc.

Dès la plus haute antiquité, dit-il, les hommes ont connu les quatre quadrants de l'horizon, et ont désigné les vents d'après les quatre points cardinaux. Homère ne mentionne pas plus de quatre vents : l'Eurus, venant de l'Orient ; le Zéphyre, de l'Occident ; le Borée, du Septentrion, et le Notus, du Midi. Mais, dans la suite, les Grecs, devenus plus habiles dans l'art de la navigation, divisèrent l'horizon en parties plus petites ; ainsi, ils distinguèrent à l'Orient et à l'Occident, un point solsticial ou étésien, équinoxial et d'hiver où brumeux, ce qui eut pour conséquence de tripler les points de division du nord et du midi ; ainsi que le nombre des vents, qu'en raison de la situation de leur mer, étroitement encaissée entre les continents, ils désignèrent par les régions d'où ils venaient. De là, le Phœnix, l'Africus, le Lips, le Thrascias, l'Hellespontius, l'Olympias, le Strymonia, le Japyx.

« Vitruve double encore ce nombre, ce qui donne 24 directions.

« Mais bientôt la navigation sillonna les mers en tous sens ; les bases de division qui se rapportaient à une petite région cessèrent d'être exactes, les désignations qui convenaient à un seul peuple ne s'appliquèrent plus à toutes les régions, et leur grand nombre ne permit plus de les graver dans la mémoire. C'est alors que les Allemands eurent l'idée de les désigner par la combinaison des quatre points cardinaux. Les noms qu'ils leur ont donnés ont été adoptés par les autres nations : Italiens, Français, Espagnols.

« Ces noms se retrouvent sur les boussoles marines, où ils désignent les *rhumbs*, de vent (Suit une description de la boussole, telle qu'elle est encore disposée par la marine, sous le nom de *compas*).

« Ces noms sont les suivants : *ost*, (est), *sud*, *west*, (ouest) et *nord*.

Voici leurs désignations comparatives :

Allem.	Italien	Latin	Grec
Ost	Levante	Subsolanus	Apeliotes
Sud	Ostro	Auster	Notus
West	Ponente	Favonius	Zephyrus
Nord	Tramontana	Septentrio	Aparctias

Les premiers intermédiaires sont les suivants :

N-E	Greco	Supernas	Borrhapeliotes
	»	»	Arctapeliotes
S-E	Sirocco	Euroauster	Notapeliotes
	»	»	Euronotus
S-W	Garbino	Africus	Lips
	»	Notolybus	Notozephyrus
N-W	Mæstro	Corus	»
	»	Etesiæ	Olympias

Voilà donc huit directions désignées par autant de noms chez les Italiens.

« Puis viennent encore huit directions :

NNE	Tramontana Greco	Aquilo	Boreas
	»	Gallicus	»
NNW	Tramontana Mæstro	Circius	Thrascias
	«	»	
SSE	Ostro Sirocco	Euronotus	Phœnicius
	»	»	»
SSW	Ostro Garbino	Austroafricus	Libonotus
	»	»	»
ENE	Levante Greco	Cœcias	Hellespontius
	»	Carbas	«
ESE	Levante Sirocco	Vulturnus	Eurus
	»	»	»
WNW	Ponente Mæstro	Corus	Argestes
		Caurus	»
WSW	Ponente Garbino	Africus	Lipshyphesperos
	«	Subvesperus	»

et de même les directions intermédiaires que, en raison de leur multiplicité et de leur peu d'intérêt, nous ne croyons pas devoir spécifier. On en trouve le détail dans Kepler (*loc. cit*).

Voici maintenant pour terminer, l'étymologie des quatre désignations d'Homère.

Eurus, dit Kepler, rappelle l'humidité et la corruption ; Auster, la dessication (*aucin*) ; Notus, les brumes ou nuages (*notides*) ; Boreas, la voracité, que sa fraicheur communique aux corps ; Zephyrus, la chaleur (*zein*).

D'autres font venir Eurus et Zephyrus des noms de leurs directions, s'appuyant sur ce passage d'Homere (*Odyssée*, X) où il est dit que *Zephuros* vient de *Zophios*, qui désigne le couchant, et *eurus* de *eô rein*.

Notes. I — Ce passage de Kepler est important à signaler parce qu'il montre la nécessité qui s'imposa de modifier parfois la signification de la nomenclature primitive grecque lorsqu'elle s'introduisit dans la pratique des navigateurs latins.

II. — La nomenclature des vents a été donnée à très peu près dans les mêmes termes par Philippe Cluvier. :

Philippi Cluveri Introductionis in Universam Geographiam tam veterem quam Novam Libri VI Amstelod. (I)I) (XXIX (1629).

N	Tramôtana	S	Ostro
NNE	Greco Tramontana	SSW	Ostro-Garbino
NE	Greco	SW	Garbino
ENE	Greco Levante	WSW	Ponente Garbino
E	Levante	W	Ponente
ESE	Sirocco Levante	WNW	Ponente Maestro
SE	Sirocco	NW	Maestro
SSE	Ostro Sirocco	NNW	Maestro Tramontana

Dr CHARBONIER.

—

Syndicats agricoles (Le créateur des) XLII ; XLIV). — Voici qui résout la question. C'est un extrait du « Discours de M. E. Deusy, Président de l'Union du Centre, aux Syndicats Agricoles de France », prononcé à Lyon, le 22 août 1894, au Congrès national des syndicats agricoles de France :

Nous voyant si nombreux, retrouvant ici ceux qui furent nos maîtres et les soutiens de nos premiers efforts, Messieurs Le Trésor de la Rocque, Sénart, Kergall, Gréa, de Fontgalland, Milcent, Maurin et tant d'autres qu'il faudrait nommer, ma pensée se reporte à la naissance des Syndicats agricoles, à cette fameuse séance du 14 février 1885, où le mot *syndicat* — qui paraissait réservé à un monde bien différent du nôtre — retentit pour la première fois dans l'assemblée des Agriculteurs de France. Vous rappelez-vous, Messieurs, vous qui étiez présents, avec quelle réserve furent accueillies nos paroles. Ce fut d'abord une surprise : puis la crainte de se précipiter dans l'inconnu, l'ennui qu'on éprouve toujours à rompre avec la routine, la répulsion naturelle pour ce qui est nouveau, l'hostilité peut-être des pouvoirs publics, tout semblait commander l'abstention.

Les hésitations cependant s'évanouirent... Quel chemin parcouru, depuis dix ans, en dépit des obstacles !... L'impulsion est donnée, le mouvement ne s'arrêtera plus....

La grande part de la création des Syndicats agricoles revient donc à M. Deusy, ancien député, ancien conseiller général, ancien maire d'Arras, mort ces années-ci, presque de chagrin d'avoir été abandonné par ses électeurs. — V. A.

Les Tableaux et statues représentant. sous un nom légendaire, des personnages contemporains (T. G. 865).— A Saint-Germain des Prés, à Paris, la plupart des figures peintes par Hippolyte Flandrin sont des portraits d'amis ou de collaborateurs. De même, à Nimes, église Saint-Paul (voir *Intermédiaire*, vol. IV, col. 371).

Dans le « Triomphe de Clovis », frise du Panthéon par Blanc, on voit plusieurs personnages connus : *Gambetta* en tête, *Clémenceau* au premier plan et *Coquelin aîné*, dans le fond.

Dans le tableau de Hamon « les Bords du Styx » on voit son portrait ainsi que ceux des peintres *Baron* et *Français*.

La tête de saint Jean-Baptiste, sur un plat, dans le tableau de Henner, est le portrait de M. *Charles Hayem*, riche amateur, mort récemment.

Le triton moustachu des deux fontaines de la place de la Concorde, à Paris, c'est *Jules Viel*, qui fut l'architecte du Palais de l'Industrie, démoli il y a trois ans.

Deux architectes encore, *Charles Garnier* et *Davioud*, figurent sur les vitraux de Saint-Séverin.

Place de l'Odéon : le masque qui flanque le monument d'Emile Augier, c'est le portrait bien connu de l'excellent acteur *Got*.

Un peu plus loin, dans le jardin du Luxembourg, le petit marchand de masques (par le statuaire Astruc, je crois) nous montre une série très intéressante de figures contemporaines. Je crois y reconnaître, pour ma part : le père *Corot*, *Eugène Delacroix*, *G. Doré*, *Barbey d'Aurevilly*, *Alexandre Dumas fils*, *Gounod*, *Théodore de Banville*, etc., etc; et je compte bien qu'on nous donnera ici la liste complète ou rectifiée.

Depuis la question que j'avais posée l'année dernière sur les « Modèles d'Artistes » à laquelle on a, du reste, fort peu répondu, j'ai découvert que la même question avait déjà figuré deux fois à l'*Intermédiaire* sous deux titres différents, dans le vol. III d'abord, puis dans le vol. XXV. C'est le deuxième titre, beaucoup plus clair que le mien, que je rappelle aujourd'hui en proposant moi même quelques réponses. Le sujet est loin d'être épuisé.

PIETRO.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Une lettre de sainte Chantal. — Par les soins de M. Noël Charavay, a passé en vente, ces jours derniers, une lettre, à tous les points de vue admirable, en ce qu'elle montre jusqu'où peut conduire l'abnégation chez une âme profondément chrétienne.

Cette lettre est de sainte Chantal, fondatrice de la Visitation, grand'mère de madame de Sévigné. Elle répond à M. de Coulanges qui lui annonce la mort de son fils, Celse-Bénigne, baron de Chantal, époux de Marie de Coulanges, tué à l'île de Ré le 22 juillet 1627. Il est peu d'exemples de la soumission avec laquelle cette âme sereine et forte, détachée de la terre, apprend l'affreuse nouvelle, et trouve sa consolation dans la pensée que son enfant est mort en chrétien.

Vive Jésus

Monsieur mon très cher frère,

L'on me dit le jour de notre dame le trespas de notre tressaimé filz et quil setoit préparé crestiennement a se passage. Je bénis et adore le decrest de mon dieu et my soubmeis de tout mon cœur remersiant sa bonté de la miséricorde qui lafette a se cher filz qui metait unique, car etant eté prevenu de la grasse de Dieu par la reception des sacremens, ainsy que l'on masure nous avons en cela mon tres cher frere un solide sugect de consolation prenons la donq an cela mon très cher frère et assette volonté divine qui n'a pas voulu que nous ayons joui plus lonjtanps d'une vue qui nous etoit sy chère.

J'avois commancé cette lettre quent je resu la vôtre. Je confesse ma foiblesse. Elle m'a un peu attendrie, mais non pas certe divertie de l'invariable résolution que Dieu m'a donnée d'enbrasser amoureusement tous les événemens que sa douce Providence permeitra arivei. La vie de l'homme et toutes les choses de cette vie passe comme l'ombre ; puisqu'il a plu à Dieu que mon fils ait fini la sienne sy heureusement me voilà contente.

Je vous conjure de lestre ausy et madame ma tres chere sœur a qui je vous suplie de rendre cette lettre commune ayent si peu de loisir elle mescusera sy lui plait, lesperance de vous voir tous vous tous et ma pauvre très cher fille avec notre petite (1) me feit esperer une commune consolation, car je vous proteste mon très cher frère, que le trespas de mon bon filz ne dissout nullement notre ailiance car outre le petit et très aimable bien qu'il nous en a laissé, je me sans plus que jamais étroitement conjointe et unie avec ma fille et avec vous et toute votre honorable famille que je prie Dieu remplir de toute bénédiction et d'une telle surabondance quaprès les avoir possédée en sette vie nous jouissions tous ansemble de leternelle sosiéte qui est toute la douceur des douceurs desirables, je suis sans fin et dune afection inconparable a vous et a ma tres chere sœur.

Monsieur mon tres honoré frere,

Votre tres humble et tres afectionné sœur et servante en J.-C.

St Fremijot
de la V. de Ste M., *Dieu soit béni.*
12 *Août.*

(1) Marie de Rabutin-Chantal, la future madame de Sévigné.

—

L'Académie des menteurs (1).

On fait en politique et au Parlement, depuis quelque temps, un tel usage de l'épithète de *menteur* que les intéressés seront sans doute fort heureux d'apprendre que l'académie où on les honore vient d'être réinstituée.

Nous donnons la parole à notre collaborateur La Coussière qui nous communique les statuts de cette importante institution :

***

Je commence par dire que Moncrabeau est une grosse localité du Lot-et-Garonne, peu éloignée de Nérac. On est en Gascogne ; il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'on y ait installé une académie de blagueurs.

Je copie textuellement ce qui suit sur une double feuille imprimée, de format in-4°, ornée d'un joli encadrement. Les blancs sont pour être remplis à la plume.

La diète générale de Moncrabeau

A notre bien aimé... Salut

Nos Officiers et Commissaires au département de... nous ayant fait savoir que depuis longtemps vous vous étiez exercé dans le noble art de maltraiter toutes sortes de vérités, à amplifier les récits, en augmentant et diminuant aux faits qui arrivent en ce monde terrestre et que, par des succès heureux, fruit d'une imagination féconde et brillante, vous étiez parvenu à inventer des vérités qui n'ont jamais existé, à créer des histoires qui, sans vous (immatriculé par principes de naissance à dégobiller des méthodes de la craque), auraient resté éter-

(1) Peut se rattacher à la question : Curieuses académies provinciales XLIII; XLIV; XLV; XLVI, et à celle : Brevets des hableurs de Moncrabeau. T. G 601.

nellement dans l'oubli, et qu'enfin après une multiplicité d'expériences, répétée plusieurs fois par jour, vous vous étiez acquis en ce genre de littérature un nom des plus illustres ;

Nous, toujours zélés à maintenir et accroître la haute réputation de notre Ordre, en le remplissant de bons et idoines sujets ; parfaitement convaincus des talents rares que la nature vous a si libéralement prodigués en toute sorte de menteries, sans en être requis ni priés, avons jugé à propos de vous incorporer dans notre Diète, et vous recevoir en frère bien-aimé, comme il paraît plus amplement par les lettres patentes, que nous vous envoyons, en vous exhortant à persévérer toujours dans une si noble occupation, à faire même des progrès rapides, et à nous instruire, dans l'occasion, des sujets qui comme vous pourraient faire honneur à notre Ordre, afin de les y incorporer, s'ils le méritent.

Fait et passé dans notre Diète générale tenue à Moncrabeau sur le fort de Riqué (1) ce... jour du mois de... 19...

Par Nosseigneurs les Officiers généraux de la Diète.

Le secrétaire

Lettres patentes de la très véridique cour de Moncrabeau.

En forme de privilège

Nous Grand-archichancelier de la diète générale de Moncrabeau, et en cette qualité Seigneur Haut-Justicier de la ville et faubourg de *Cracovie* ; Contrôleur-Général de toutes les Vérités qui se disent en ce bas-monde ; Chef fondé de tous les Hableurs, Menteurs, Nouvellistes, Bourgeois sans occupations, et autres personnes désœuvrées qui s'exercent dans le bel art de mentir finement, sans porter préjudice à autres qu'à la Vérité, dont nous faisons profession d'être ennemis jurés : A tous ceux qui ces présentes lettres verront, *Salut* et *Joie*, surtout *Haine pour la vérité !*

Avons reçu les très humbles supplications de plusieurs de nos Chevaliers et Officiers de la Diète, qui nous ont souvent exposé que le Sieur..., habitant de... désirant d'être agrégé dans la Diète, s'exerçait depuis longtemps dans la noble profession de Menteur, et qu'il avait fait de si rapides progrès, que dans peu il mériterait la réputation de modèle parfait en ce genre.

A ces causes, enquête scrupuleusement faite des dispositions heureuses, des rares talents, des brillants succès dudit Sieur..... voulant fonder le pieux désir qu'il a de pouvoir mentir avec autorité, lui avons accordé et octroyé, et par ces présentes lui accordons et octroyons, dès à présent, la charge de Grand-Correcteur de toutes les vérités qui se diront dans toute l'étendue de notre République ; le recevons en frère et Chevalier de l'Ordre des Vérités altérées ; lui donnons, de plus, plein pouvoir d'y agréger, après un examen suffisant, toute personne qui se présentera à lui, et par *intérim* lui fera expédier les lettres signées de sa main, et scellées du petit-sceau, à la charge par lui d'en envoyer un État à notre Bureau, et de se servir, pour son Greffier, du Sieur..., dont la capacité nous est connue, pour qu'après un fidèle rapport, nos lettres du Grand-Sceau lui soient expédiées.

Ce faisant, lui avons donné et lui donnons plein pouvoir de mentir impunément dans... et sa juridiction ; dans les provinces de Languedoc, Guyenne, Bigorre; dans le Périgord, Limousin, Angoumois ; dans les contrées d'Armagnac, Marsan, Astarrac, Lomagne, Condomois, Agenais, Bazadais, Pays des Landes, et généralement dans tous autres lieux deçà et delà les mers, où il se trouvera dépendant de notre République. Et pour l'effet de l'exécution de nos ordres nous enjoignons à tous nos sujets de le publier et reconnaître pour tel, afin qu'on n'en prétende cause d'ignorance, à peine contre les contrevenants d'être punis sévèrement, suivant les lois de la Diète : Car tel est notre bon plaisir.

Donné à Moncrabeau, en pleine Diète sous le contre-scel de notre Archi-Chancelier le... jour du mois de... 190...

Signé Le Marquis des Hableurs

Par mon dit Seigneur Archi-Chancelier

Secrétaire.

Cette Diète porte dans le pays le nom d'*Académie des Menteurs*. Elle rentre un peu dans les *Principautés comiques*, dont parlait l'*Intermédiaire* ces derniers temps ; elle fonctionne toujours ; du reste j'ai copié ce qui précède sur la formule réimprimée récemment, comme le prouvent les chiffres 190... C'est probablement l'adaptation d'une formule plus ancienne.

La Coussière.

(1) Promenade des oisifs de Moncrabeau.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. Daniel-Chambon. St-Amand-Mont-Rond

Table des Matières

N.-B. — * Ce signe indique des réponses à des questions posées dans les volumes précédents.

** Ce signe indique les articles insérés sous les rubriques : *Lettres et documents inédits*, *Trouvailles*, *Curiosités* et *Bibliographie*.

Les autres titres sont des questions posées dans ce volume. Celles qui sont suivies d'*un seul chiffre de renvoi* n'ont pas encore reçu de réponse.

A

* Abaissement des côtes de France. 646, 814.
Abbadie (d'). 731.
* Abbaye de Cercamp-sur-Canche (Pas-de-Calais). 575.
Abbaye d'Etanches. 341, 462.
Abbaye (L') de Pseaume ou Seaume. 898.
Abbaye royale de bénédictines de Villechasson-Moiet [1754-1781]. 113, 247, 966.
Abd-el-Kader (Mme Juliette d'Arles, l'une des femmes d'). 900.
Absinthe. Voir Poème d'Alfred de Musset.
Abyssinie (L'Empire chrétien d'). 32.
Académiciens (Prélats). Lieu et date de naissance. 674, 801.
Académie française (Isographie de l'). 880.
* Académie (L') des ignorants. 104.
** Académie (L') des menteurs. 1004.
* Académies (Curieuses) provinciales. 103, 332, 433, 772, 1004.
Accusation (Une) contre Châteaubriand à relever. 227, 737.
Acte (L') de baptême de Clusius. 674.
Acteurs morts sur le théâtre. 952.
Additions de noms aux noms patronymiques. 729.
Admission des protestants dans les hôpitaux. 226, 647.
Aéronautes en 1784 (L'abbé Miolan et Janinet). 566.
* Affaire (L') du Collier. 871.
Agrandissement (L') de la bibliothèque de l'Arsenal. 848.
« A la Monaco ! ». 792, 985.
Albanie (Le nouveau roi d'). 170, 320.
Albâtre. Voir Sculptures en albâtre.
Albums Sem. 17, 272, 866.
* Alhaiza. 45.
Aligre (L'enfant du cercueil de la marquise d'). 738.
Alix (Chanoinesses du chapitre d'). 403.
Allain-Targé (Famille). 14, 136.
Alliage de monnaie. 897.
* Alma mater. 825.
Almanach (Un) allemand du Congrès de Rastadt. 1799. 569.
* « A l'origine de toutes les grandes fortunes, il y a des choses qui font frémir. » 161.
* Alphabet (Un curieux emploi des lettres de l'). Vers finissant par les lettres de l'alphabet. 721.
Alyscamps-Aleschans. 730.
* Ame (L') de la femme. 436.
Amené (Il s'est). Cet objet est identique à un autre. 67, 210, 324.
Amiral (L') du Plessis de Richelieu. 812.
Amour (Le mot) féminin et masculin. 57, 207.
Amour (L') et la colonne Vendôme. 93.
Andelys. — Une industrie andelysienne. 178, 446.
Anesthésique (L') au moyen âge. 16, 166, 333, 446, 891.
Angilbert (Saint) et ses frères. 12, 414.
* Angleterre (Chansons sur l') et les Anglais. 650.
* Anguissola. 297, 494, 582.
Anselme (Le père). 731.
Antin (Famille d'). 620, 748, 859.
* Applaudissement (L'). 614, 770.
A propos de Gassendi. 843.
A propos d'un raid. 570, 943.
A. Q. F. peintre. 349, 551.
Aquaviva (Cardinal Octave d'). 116, 246, 359, 458, 582, 644, 692.
Arbres de Sully. 47.
* Arc (L') de triomphe et le 5 mai. 218.
Archimède répété par Buffon. 400, 537.
* Architecte (L') de l'église Sainte-Vaudru, à Mons. 386.
Architecture (Pour l') gothique. 107.
Archives de l'ordre de Malte. 727, 908.
* « Arietes » (Le mot). 96, 210.
Arlincourt (d'). 484.
Armand (L'abbé), bienfaiteur de son pays. 734.
Armes à retrouver. 617, 854.
Armes de la famille Machelart. 617.
Armes de l'Hôpital-Sainte-Mesme. 729, 910.
Armes d'Orléans singulières. 618.
* Armiger. Scutarius. Scutifer. 601.
Armoire (L') des cœurs à Saint-Denis. 237, 439.
Armoiries. Voir Attributions d'Armoiries. Demi cheval. Ex-libris à attribuer. Meubles héraldiques.
* Armoiries épiscopales. 910.
Armoiries (Série d') à déterminer. 340, 519.
Armoiries à déterminer :
Au lion rampant d'or. 59, 181.
Bandé de gueules et d'or de six pièces. 897.
Coupé d'hermines, au chef de gueules. 840.
Coupé d'or et de gueules. 340, 571.
D'argent, à six merlettes de sable. 227, 358.
D'argent, au chef de gueules. 395, 519.
D'argent, à l'aigle déployée. 11, 126, 182, 244, 358.

D'argent, à une quintefeuille. 450, 571, 681, 853.
* D'azur, à deux lions couronnés... 127, 244.
D'azur, à la coupe d'or. 115.
D'azur, à la fasce d'or. 228, 359.
D'azur, à trois cœurs d'or. 396, 519, 630, 798.
D'azur, à trois têtes de cerf. 953.
D'azur, au pin d'argent. 227.
D'azur, au sautoir d'or. 953.
De gueules, à trois chevrons. 228, 359.
De gueules, au sautoir d'or. 672, 853. 911.
De... à trois croissants entrelacés de... 59, 245.
De... au chevron de... 450.
* Deux étoiles en chef. 799.
Deux fois trois léopards. 729, 911, 962.
Fascé d'argent. 228, 358.
Sur un cachet-breloque en argent du XVIIIe siècle. 563.
* Armoiries à un arbre de... 21, 126, 245.
Armoiries de Géronie. 171.
Armoiries de la famille Gourdin de Drinckam. 953.
Armoiries de la famille Joulet de Chastillon. 852.
Armoiries de la famille de Rochambeau. 563, 631.
Armoiries des familles Quintin et Mégret d'Etigny. 396, 520, 571, 681.
* Armoiries de provinces et de l'Anjou. 126, 243, 402.
* Armoiries de sinople, au compas (?) de... 799.
Armoiries des évêques constitutionnels sous la Révolution. 953.
Armoiries des Templiers. 517.
Armoiries [en tapisserie] des villes de France. 395.
Armoiries sur une fontaine de cuivre. 954.
Armoiries (Attribution d'). D'argent, à l'aigle déployée. 11, 126, 182, 244, 358.
* Armoiries du chevalier Claret de Fleurieu. 22, 69, 745.
* Armoiries (Les nouvelles) d'Italie. 22.
Armoiries (Description d') :
Acquaviva. 246, 359. A la Truye. 22. Amboise. 518. Ampleman de la Cressonnière. 519. Angoumois. 126. Anguissola. 582. Anjou. 126, 243. Aufreville. 249. Auvergne de Saint-Mars. 750. Avaugour. 571, 682.
Baert de Berentrode. 182. Balme (La) de Sainte-Julie et la Balme de Saint-Julien. 75. Barrême. 751. La Baume de Montrevel. 74. Bazentin. 637. Boisguéhenneuc. 182. Boisseau. 21. Bone (de). 21. Beauté de Hotot. 571. Brisson de la Pagerie. 854. Brostier de la Roullière. 799. Bruc. 571, 854.
Carminati de Brambilla. 22. Cantillon de la Couture. 181. Caruel de Boran de Merey et de Saint-Martin. 249. Camprond. 571. Caumont. 186, 466. Caumont (Nompar de). 466. C. de Beauvilla et C. de Lauzun. 185. Chauvière de la Pagerie. 854. Claret de Fleurieu. 69, 745. Coëtivy. 132. Coëtquelfen. 571. Cœur. 798. Cordier de Launay. 747. Cornet. 182. Coudan. 519. Couppé de Kermené et Couppé de Kervemont. 805. Cour (La). Cour (La) de Balleroy. 519. Cour (La) de Maltot, marquis de Barleroy. 650. Crébillon. 688. Croix (La). 519. Cua (La). 519.
Dinan. 258. Du Faing. 244. Du Guesclin. 182, 358. Du Périer. 521.
Escodeca de Mirambeau. 77, 463. Etigny (Megret d'). 520.
Feron. 672, 853. Fitzwilliam. 173, 404. Fleurieu (Claret de). 69, 745. Foullon de Doué, d'Ecotiei, de la Croix, des Basses-Minières. 857.
Gallard. 853. Goncourt. 248. Grande-Bretagne. 962. Grosbuy. 519. Guyonvelle. 854.
Hamel. 672. Haye-Jousselin (La). 519. Hugo. 679. Hospital (L'). 971.
Illoa. 26.
Jacobé de Goncourt, de Naurois, de Soulanges. 248, 967. Jay de Rosoy. 563.
Kergadiou (Quentin de). 571.
Languedoc. 126. Laval. 682. Liscoët. 519. La Live d'Epinay et de Juilly. 245.
Mac Nab. 572. Maine. 126, 243. Maine du Coudrey. 802. Megret. 520, 571. Megret de Devise, d'Etigny, de Sérilly. 520, 521. Mercy. 248. Merey ou Meyré. 249. Moges. 519. Montesquiou. 245. Montfort. 682. Montmorency-Laval. 682.
Naurois. 248. Nompar de Caumont. 60, 466. Normandie 126.
Orban. 289. Orléans. 618.
Pagerie (La). 854. Paris. 967. Poitou. 126. Polastron. 363. Pons. 76, 77, 132, 462, 518.
Quintin. 520, 571, 682.
Renouard. 571. Renouard de Sainte-Croix. 854. Rochambeau. 631. Rolland de Roscoat. 519. Ronchivol. 244. Roujault. 572.
Saintes. 243. Saint-Gobert. 519. Saint-Marc, 302. Saint-Mars (Poiloue de). 972. Saint-Martin. 249. Saint-Nectaire. 182. Saint-Trivier. 519. Saintonge. 126. 243. Sellon (de). 469. Senneterre ou Saint-Nectaire. 182. Serilly (Megret de). 521. Soulanges. 248, 967.
Tardiveau. 572. Tertre (du) d'Escuffon. 519. Tourraine. 126, 243, 244.
Ulloa. 26.
Vaucelles. 519. Vauchelle. 520. Vaugirard. 182. Viault. 588, 589. Vicq. 182.
Xhenemont. 824.
* Armorial du clergé de France. 910.
Arnould-Plessy (Mme) Iconographie. 113.
Arnsberg sur-Ruhr (Reddition d') 147.
« Art d'aimer » (Une traduction de l'). 455.
* Art (L') dentaire sous le 1er Empire. 556.

Artillerie (Le premier musée d') à Paris. 225, 379.
Artillerie agricole (Benvenuto Cellini et l'). 952
Ascendance vraie des rois de France. 898.
Asfeld (Le baron d'). 790.
** Assassinat de Jean sans Peur. 948.
Assiettes (Les) peintes de Robert Hubert. 512, 630.
*Atlantide (L'). 191, 324.
Attributions d'armoiries : d'argent, à l'aigle déployée. 11, 126, 182, 244, 358.
Atrocités commises à Clamecy en 1851. 63, 179.
Aubray (Brinvilliers d'). 688.
* Aumont (d'). 408, 585, 913.
Au musée du Louvre. 119.
Au Palais-Bourbon. 63.
Australie. 176.
Auteur (Quel est l') d'une traduction de l' « Art d'aimer » ? 455.
Autographe (Un) d'Adam Mickiewicz. 727, 905.
Autographes (Le respect des). 956.
* Autographes (Prix des). La valeur du manuscrit de « la Nouvelle Héloïse » il y a un siècle. 481, 605.
Autruche (L') citée dans la Bible. 65, 212.
Aveluys (Famille d'). 283, 467, 685.
Aventure (Une) du chancelier Duprat. 117.
Aveugles (Le Café des) au Palais-Royal. 293, 443, 487, 610.
Avigdor, duc d'Acquaviva. 692.
Avrigny (Lœillard d'). 26.

B

Babin Grandmaison (Marie). 228, 295, 365, 529.
* Baccara. 39.
Baïf (La famille des). 342, 464, 526, 582, 641, 747.
** Bail (Un) de 400 ans. 670, 693, 815.
Balbi (Ouvrages sur Mme de). 291, 435, 483.
Balbi (Mme de) Voir Maîtresses princières.
Ballainvilliers. 284, 363.
Ballande. 289.
* Balzac (Une phrase de) 19, 271.
Balzac. Voir Livres brûlés par la main du bourreau.
Baptême (Le) maçonnique. 449.
* Barbarisme (Un) à repousser. 30.
Barberi, inventeur des orgues de Barbarie. 269.
Barbinais (Porcon de la). 676, 805.
Bardou. 453, 755.
Barême ou Barrême ? 228, 383, 750.
Baron, auteur de « Le poète au siècle » 175.
Baron beaf. 120.
* Barré (Frédéric). 32.
** Bastille (Le lendemain du 14 juillet 1789, on songe à reconstruire la). 55.
Bataille (La) de Damvillers. 902.
* Bateau (Un) contre le mal de mer. 887.
Bâton (Le) rompu dans le Mariage de la Vierge. 561, 712.
* Battu du diable. 330.
Baudelaire (La famille de). 567, 755.
Bauffremont (Léopold de). 118, 328.
* Baume de Montrevel (La famille de la). 74.
Bazire (Mme). 566.
B. B. (Ex-libris à attribuer :) 171, 298.
* Béatrix ou Beatrice ? 77, 428, 547, 601.
« Beau brin de fille ». (D'où vient l'expression Un). 734, 941.
* Beaune (Cl. de). 806.
Beauné, Beaunès ou Beaunais (Famille). 783.
Belhomme (Maison de santé de). 62, 254.
Bellamy. Voir « Equality ».
* Bellanger (Marguerite) 930.
Belle étoile (Dormir à la). 670.
* « Belle (La) Maguelonne ». 101, 270, 435.
« Belles femmes (Les) de Lyon ». 67.
* « Belles femmes (Les) de Paris ». 701.
Benzelstierna (Gustave), écrivain suédois. 286.
Bernadotte et le poète Gilbert. 118, 188, 249.
* Bernardin de Saint-Pierre ou Saint-Pierre (Bernardin de) ? 29.
* Bernhardt (Sarah) est-elle française ? 916, 959.
* Berry (Descendance du duc de). 351, 457, 531, 598, 651, 762, 817, 850. 978.
Berry (Les Ursulines de Nice et la duchesse de). 62.
Berryer. 511.
Berthelot de la Villeheurnois. 228.
Bibliographie des recueils de vers et de prose du XVIIe siècle. 509, 663.
Bibliographie et iconographie de l'affaire Dreyfus. 118.
Bibliothèque de Buffon (Les livres de la). 846.
Bibliothèque de l'Arsenal (L'agrandissement de la). 848.
* Bibliothèque historique. 42, 104.
* Bicêtre (Origine de ce nom). 153.
Biens (Les) de la famille d'Orléans. 378, 422, 537, 653, 696, 764, 822, 929.
Bignon (Le député) et le procès du maréchal Ney. 509, 651.
Blanchet (Famille). 789.
Bœuf (Menu d'un repas en). 68, 162, 325.
* Bois (Famille du). 363.
Boisbaudran (Lecoq de). 955.
Boisguéhenneuc. 842.
Boissieux. 899.
* Bonaparte (Une maîtresse du général). 148.
Bon Conseil (Le droit de). 114.
Bonnafé. Voir Ex-libris à attribuer : B. B. 171, 298.
Booker Washington. 234, 386, 664.
* Bordeaux (Date de la renommée du vin de). 108.
Bossuet en poupée de cire. 337, 515, 715.
Bossuet et le vin. 785.
Bossuet (Oraisons funèbres de) attribuées à Fléchier. 66.

Bouchon (Jeu de). Jeu de galoches. 119, 276, 612, 720, 831, 889.
Boulangers disciples de saint Nicolas. 844.
Boulet (Le) qui doit me tuer... 294, 420.
* Boulogne (Echauffourée de). 422.
Bouquin (D'où vient le mot) appliqué aux vieux livres, buch ? 847, 982.
* Bourbon-Busset (Portrait de L. A. P. de). 47, 165.
* Bourbon-Conty (Famille de). 406, 802.
Bourbons (Les) de Naples. 174, 319.
Bourdaloue. Voir « A l'origine de toutes les grandes fortunes..... ».
Bourgogne (La duchesse de). 733, 878.
Bourgogne (Trahisons de la duchesse de). 61, 309.
Bourrienne (Portrait de). 293.
Bousquet (du) de Caubert émigré. 396, 589, 752, 865.
Bouton de Pinse-Bec (Dentelles d'or et d'argent, Molton d'Espagne). 513.
Bouton (Un) d'uniforme ? 451.
Bretog ou Breton. Voir Un imprimeur libraire lyonnais.
Breuilhe (Etymologie de la). 730, 980.
* Briden (Jean) imprimeur. 249.
Brochure à retrouver. 792.
Brochure (Une) rarissime sur les Burgraves. 233, 385.
* Brouette (Invention de la). 828.
Brown (Granvil) et Freemann. 61, 190, 260, 335, 355.
* Bruneau (L'avocat). 57, 135.
* Buchers des suppliciés. 96.
Buffon (Les livres de la bibliothèque de). 846.
Buffon (Archimède répété par). 400, 557.
* Burgraves (Un passage des) à expliquer. 41.
Burgraves (Une brochure rarissime sur les). 233, 385.

C

Cabanellas (Famille). 117, 251.
Cabinet des estampes (Les manuscrits et les nouvelles acquisitions du). 561, 629.
* Cabinet noir (Les violations du secret des lettres et le). 762.
Cablegramme, cablogramme. 345.
Cadrans solaires (Inscriptions des). 127, 943.
*Cadres sculptés signés (Connaît-on des) ? 47.
Café (Le) des Aveugles au Palais-Royal. 293, 443, 487, 610.
Cafarelli. Voir Bousquet (du).
Cailhava (Mme). Voir Chercheurs de trésors.
Camargo (Richesses d'art de la). 625.
* Camp du Nord, 1854. 151, 263.
Campestre (Mémoires de Mme de). 902.
Canu. Voir Artistes sous Louis XVI.
Capitaines (Les) des côtes de Normandie aux xve, xvie et xviie siècles. 229, 418, 531, 816, 976.
Cardinal (Le) Petrucci. 952.
Caricature (Une) à expliquer. 624, 773.
Carières (Le chevalier de) fils de Virginie Oreille. 598.
Carnavalet (La ceinture de chasteté de). 957.
Carnets de blanchissage. 678.
Carrière (Le docteur). 457, 598.
Carrousel (Les chevaux du). 350, 494, 666.
Cartes postales illustrées timbrées. 115, 277.
* Carthaginois (Les). 192,
Cartouche (Où fut arrêté) ? 733, 871.
Casanova (La date exacte de la mort de). 786, 905, 959.
Casser sa pipe. 734, 838, 985.
Cassini (Echelle précise des cartes de). 676, 878, 932.
Castillon (Le monument de). 454, 595, 648, 759.
Caubert (Bousquet de) émigré. 396, 589, 752, 865.
Caumont. Voir Nompar.
Causer. Voir Préférer.
Cavaignac (Mme) née de Corancez. Voir « Inconnue » (Un portrait de l').
* Ceinture de chasteté. 101.
Ceinture de chasteté de Carnavalet. 957.
Ceinturon (Plaques de). 677.
Cellini (Benvenuto) et l'artillerie agricole. 952.
Ce midi. 793.
Cercamp sur Canche. Voir Abbaye.
Chalo Saint-Mard (Les privilèges de). 283, 415, 632, 799, 911.
Champfleury. Voir Claire Couturier.
Chandelle. 848.
* Chanoinesses du chapitre d'Alix. 403.
Chanson (Vieille). 903
* Chansons (Les) d'Auguste Romieu. 101, 190.
Chansons de Pierre Dupont (La musique des). 794, 994.
Chansons sur l'Angleterre et les Anglais. 650.
** Chantal (Une lettre de sainte). 1003.
Chants... nationaux en 1871, pendant la Commune. 792.
Chapelle castrale. 897.
Chapelle Saint-Pierre Fourier. 568.
* Charbonnier est maître chez soi. 549.
* Chariot Malbrough. 154, 323, 387.
Charivaris (Les). 514, 669.
Charte normande. 226, 299, 461, 854.
Chastillon (Claude). 347, 469, 529, 590.
Châtaignier. Voir Artistes sous Louis XVI.
Château (Le) de Robert le Diable. 289, 417, 530, 716, 867.
Châteaubriand (Une accusation contre) à relever. 227, 737.
Châtelet (Mme du). Voir Conte du sucrier.
** « Châtiments » (Les). Exemplaire unique. 293.
Châtiments corporels de Saint-Cyr. 514, 717.
Chauvin romantique. 398.
Chemins de fer (M. Thiers et les). 63.
Chercheur de trésors. 456.

* Cherubini (Triste fin d'un petit-fils de). 250.
Chesterfield (Lord) et Mme de Maintenon. 294, 419.
Chevalier de l'Empire. 341, 459, 573, 631, 743, 909, 960.
Chevaux (Les) du Carrousel. 350, 494, 666,
* Chic (Origine du mot). 658.
Chiens (Les) d'Oisel. 350.
* Chiens (Les quatre) du roi. 524.
* Chiffres romains (La disposition des). 220.
Christ sans barbe. 05, 215, 491.
* Chronogramme. 779.
Cileilis, Cileins, Cilcis ou Cilcius (C). Voir Peintre de nature morte.
** Circulaire (Une) électorale en 1870. 560.
Ciseleur de bronze. 513.
** Citoyen (Le titre de). 336.
Clabaud (Le chanoine) Voir Portraits amiénois.
« Claire Couturier ». 399.
Clairval (Guignard de). 689.
Clamecy en 1851 (Atrocités commises à). 63. 179.
Claques (Des cliques et des). 733.
« Clara in fides luces ». 563.
Claret de Fleurieu. Voir Armoiries.
Cléomène dans Musset. 175, 327.
Cliques (Des) et des claques. 733.
Clusius (Acte de baptême de). 674.
Cocagne. 848.
Cochon (Etymologie du mot). 346, 478. 938.
Cœur (Objets marqués d'un). 278, 335, 608, 716, 773.
* Colin de Contrisson. 134.
Collections (Les) du château d'Eu. 957.
Collier (L'Affaire du). 871.
Colomb (Descendance de Christophe). 26, 78, 133, 183.
* Colonnes (Les) entourant la statue de Louis XIV. 995.
Colonne Vendôme (L'Amour et). 93.
Comédiens. Voir Bardou. Faure.
Comment écrire 1900. Voir 1900.
Commissaires de police littérateurs. 45.
Commodités (Les) au XVIIe et au XVIIIe siècles). 236, 387, 500. 553, 667, 777, 943, 998.
Communauté (La) de Saint-Chaumont. 788. 965.
* Communautés, congrégations et ordres religieux (Noms véritables des). 23, 86, 137, 922.
Commune (Chants... nationaux en 1871 pendant la). 792.
Compagnons de Jéhu ou de Jésus. 844, 977.
Complices de l'attentat du prince Louis-Napoléon à Strasbourg. 15, 150, 261, 377, 422, 537, 653, 696, 764, 822, 929.
* Compoint (Demoiselle). 471. 645.
Concession royale à Marly-le-Roi. 671.
Condé (Manifeste du prince de). 843.
Congrégations et ordres religieux (Noms véritables des). 23, 86, 137, 922.
Conquérant (Les derniers descendants de Guillaume le). 289.
Conte du sucrier. 568.
Contrisson (Colin de). 134.
Coquille — Nom patronymique du général Dugommier. 452.
* Cordier de Launay. 746.
Cornette (La) des sœurs de Saint-Vincent de Paul. 337, 472.
Corporation ou principauté comique. 621, 766, 867, 1006.
** Costume (Le) du chef de l'Etat. 223.
Côtes de France (L'abaissement des). 640, 814.
Couez. 398, 547, 601, 690, 770.
Couppé de Kervennou (La famille du député). 287, 804.
Cour de Cassation (Président de la) en 1812. 173.
Cousin (Le président Louis), ses ouvrages. 902,
Couteau-présentoir. 293, 386, 495.
Couvre-feu (Le). 118, 251, 331, 446, 499, 555, 611, 718, 828, 886.
Crassous (La postérité de). 396, 591, 643.
Crébillon (Les descendants de), leur devise. 344, 688.
Critiques sur le Salon de l'an X (1802). 455.
Croizette. 567.
Culte (L'organisation du) dans l'Empire romain. 449, 605.
Curés bienfaiteurs de leur pays. 734.
Curés blancs (Moines rouges et). 958.

D

* Dames védiantiennes. 641, 932.
Damvillers (La bataille de). 902.
Danse des tirailleurs algériens 627.
Daru. Voir Président de la cour de Cassation.
Daubrée (Brinvilliers) 688.
Dauvergne (Anatole). Voir Modèles d'artistes.
Decazes. Voir Princeteau.
Décès (Date du) du peintre Guillaume Descamps. 456, 551, 592.
Décoration sur un portrait. 903.
Décoration. Voir Lis.
Défense de fumer. 736. 998.
De la compétence officielle des notaires en matière de paléographie. 12, 127.
Delattre [peintre]. 843.
Delavigne (Famille). 13, 179. 309.
Delommeau. Voir « Maximes généralles du droict françois ».
* Demi-cheval (Question héraldique). 21.
Demoiselles de Saint-Cyr. 895.
Dentelles d'or et d'argent. Molton d'Espagne. Boutons de Pinse-Bec. 513.
* Denrées et marchandises (Détail des anciens prix des). 443, 780, 887.
« De profundis » (Le) aux repas des funérailles. 627, 886.
Desaix (Le général). 608.
Desaix. Une gravure anglaise. 348.
Descamps (Guillaume). Voir Décès.

Descartes, dramaturge. 175, 971.
Descartes (Epitaphe de). 116, 269.
* Descendance de Christophe Colomb. 20, 78, 133, 183.
Descendance. Voir Berry. Lekain. Tourreil.
* Descendances (Les) princières. 89, 252, 416, 575, 858.
Descendants de Crébillon, leur devise. 344, 688.
Descendants (Les derniers) de Guillaume le Conquérant. 289.
* Dessinateur (Le) Abel Faivre. 32, 865.
Dessole, fondeur à Paris. 349.
De suite ou tout de suite. 233, 381, 502, 602, 882.
« Deux jeunes filles », roman d'Emile Péhant. 455.
Devaux (Portrait du général Pierre). 512.
Devise : « Là ou est mon soleil ». 897.
Devise des Jouvenel des Ursins. 841.
Devise sur une tapisserie. 841.
* Devises de canons. 245.
Devises d'horloges publiques. 12, 127, 558, 612, 944.
* Devises héraldiques les plus orgueilleuses. 21, 127, 297, 573, 744.
Diable (Battu du). 330.
* Diane et saint Hubert. 140.
* « Dictionnaire du langage populaire de Paris, comparé dans ses rapports avec l'ancienne langue française ». 801.
* Dictionnaires (Les Errata des grands). 163, 271, 546.
* Didier (Mme). 414.
Dietrich (Un médaillon sculpté de) de Strasbourg. 512
Docteur en hermétisme. 958.
Documentation sur Gérard de Nerval. 736.
Donneval. Voir Armes à retrouver.
Dormir à la belle étoile. 676.
Dosne. Voir Thiers.
Doucé (Gay et Mlle). 507, 660, 933.
Dourdan (Grâce accordée par Louis XIII à). 145.
Drame (Le) de Meyerling. 839, 930.
Drapeaux (Nos). 225, 426. 542, 920.
Dreyfus (Bibliographie et iconographie de l'affaire). 118.
Droit (Le) de bon conseil. 114.
Droits (Les) d'auteur de « Patrie ». 569, 662.
* Droit seigneurial dénoncé dans la nuit du 4 août. 309.
Dubois (La famille du cardinal). 507, 748.
Du Cayla (Ouvrages sur Mme). 291, 435, 483.
Duel (Un) en 1663. 901
Duels à Lille au sujet de Talma. 412.
Du Gast (Mme). 567.
Dugommier (Le général). Voir Roman de Dugommier.
Du Maine du Coudrey (Famille). Ses armoiries. 802.
Dumas (A.) fils et Gounod internés. 116.
Duperreux, peintre. 177, 329.
Duphot (Les œuvres du général Léonard). 394.
Dupont (La réhabilitation définitive du général). 58.
Duprat (Une aventure du chancelier). 117.
Duprat (Un ex-libris de Mlle Agathe). 451.
Dupuch (Le général). 452, 590, 641, 751.
Durandal (Etymologie de). 116, 379.
Duthé (Mlle). 783.
Duval. Voir Généraux.

E

* Ecclésiastiques maçons et architectes. 167, 275, 438, 942.
** Echafaud (L') sous l'Empire. — Le réveil du condamné. Document inédit. 110.
* Echauffourée de Boulogne. 422.
Echelle précise des cartes de Cassini. 676, 878, 932.
Ecole (L') normale. 623, 877.
Ecrivain principal. 118, 265.
Ecrivains russes. 232, 700.
Eglise (L') Notre-Dame est-elle bâtie sur pilotis. 570, 666, 996.
Eglises (Mesures à la porte des). 51.
Elzévirs (Les). 346.
Emaux de plice, plique ou plite. 734.
Emaux (Ouvrages sur les). 235, 436, 486, 606, 662.
* Emilie (L') de Demoustier. 69, 188.
* Empire (L') chrétien d'Abyssinie. 32.
* Empoisonnement des fontaines. 38, 96, 140.
Enfance (Fêtes de l') sous la Révolution. 38, 419.
Enfant (L') du cercueil et la marquise d'Aligre. 728.
* Enfant (Un) naturel de Napoléon III. 930.
Enfant d'une fille (Paternité de l') sous l'ancien régime.... 229.
Enghien. Voir Mariage. Peloton d'exécution.
** Enveloppe (Une) historique : La mort du père Duchêne. 447.
Enveloppes de lettres (La suscription des). 115, 219, 277, 330.
* Eon (Le véritable sexe du chevalier d'). 207, 409, 589, 630.
* Epée (Une) de Charles-Edouard. 368.
Epitaphe de Descartes. 116, 269.
** Epitaphe de Voiture par Mesnardière. 892.
« Equality » de Bellamy. 177.
Erdre (Ex-libris du quai d'). 451, 572.
Errata (Les) dans les Tables générales de l'*Intermédiaire*. 628.

Errata (Les) des grands Dictionnaires. 163, 271, 546.
Esseny de Fonteny. 790.
Esperonnat (L'abbé d') curé bienfaiteur de son pays. 734.
Estampes (Marchand d') à Lyon. 957.
Estourneau (Famille). 674, 913.
* Et (Comment prononcer) à la fin d'un mot ? 158, 265.
Etanche (L'abbaye d'). 341. 462.
Etapes (Les) de Jean Valjean. 847.
Etymologie des noms de Joyeuse et de Durandal. 116, 379.
Etymologies : Breuilhe. Cochon. Paris.
Eu (Les collections du château d'). 957.
* Evénements (Les grands) par les petites causes. 427, 931.
Evêque d'Olympia. 897.
Evêques. 564, 638, 964.
Evêques constitutionnels (Armoiries des) sous la Révolution. 953.
Exhaussement (L') du sol parisien. 293,665, 941.
* Ex-libris à attribuer (Armoiries). 182.
Ex-libris à attribuer : B.B. 171, 298.
Ex-libris à déterminer. 788.
Ex-libris (Un) de Mlle Agathe Duprat. 451.
Ex-libris du quai d'Erdre. 451, 572.
Ex-libris : Mihi tantum. 897.
Ex-libris (Vignettes de généraux devenues). 619, 683, 800, 856.
Expositions séculaires. 627.
Expression (D'où vient l') « Un beau brin de fille » ? 734, 941.
Expression (L') Franczois. 901.

F

Faivre (Le dessinateur Abel). 32, 865.
Faizan, paysagiste suisse. [Vers 1814 ou 1820]. 628.
* Falaris (La duchesse de). 747, 916.
* Falce et van der Sickelen (Famille de). 802.
Falconnet (Lettres de Gui Patin à). 951.
Falcus (Jacques), prêtre. 226.
Falloux (de). Voir Ministre petit-fils d'épicier.
Familles : Voir. Allain-Targé. Antin. Aveluys. Baïf. Baudelaire . Baume (La) de Montrevel. de Beaugé. 843. Beauné, Beaunès. Beaunais. 783. Blanchet. 789. Bois (du). Bourbon-Conty. Cabanellas. Châteaugiron. 566. Couppé de Kervenou. Des Périen. 842. Donneval. 617. Dubois (Cardinal). Du Parc. 842. Estourneau. Falce (de) et Van der Sicklen. Faventine (de). 842. Francolet. 343. Fourreaux. 618. Gourdin de Drinckam. Guyonvelle. 618. Helmstadt. 193. Illoa. Voir Ulloa. Lacourtaudière. 841. Machelart. 617. Maine du Coudrey (du). 802. Mandreville. 618. Médicis. 902. Momertz. Monthozon ou Monthoson. Monval. Nau. 789. Neufville ou de Neuville. Neuville de Villeroy. 790. Orban. Orléans (d'). Palmas. Parc (du). 842. Perien des . 842. Pestre (Le). Petitot. 285, 470. du Prel. 899. Prevenier. 790. Rochambeau. Rothière (de la). Sers (de). Thiers. Ulloa ou Illoa. Van der Burch. 899. Vaux (de). Villeroy (Neufville de). Xhenemont. 842.
Farcy (Vincent Philippe sieur de). 952.
* Fauconnerie. 606, 660.
Faure (Le comédien). 508, 753.
Faux documents dans les dépôts publics. 673.
Faventine (Famille de). 842.
Favre (Le commandant) en 1811. 288, 468, 590, 691, 751, 963.
Fayette (Portrait de la mère Louise-Angélique de la). 845.
« Fayots » (Haricots et). 697, 885, 935.
Femme accompagnée. 233, 611.
Femme (L'âme de la). 436.
Femme (Salut à la) dans la rue. 67, 277.
Femmes (Les) pauvres. 178.
Femmes. Voir Belles Femmes.
Fer de reliure à identifier. 451, 572.
Fêtes aux Tuileries sous le premier Empire. 174.
* Fêtes de l'Enfance sous la Révolution. 38, 419.
Feuille de vigne (Inventeur de la). 399, 664, 774.
* Fils d'Archevêques. 154.
* Fils de la veuve. 155.
Fitzwilliam. 173, 404.
Flèche (Collège de la). 239, 439.
Fléchier (Oraisons funèbres de Bossuet attribuées à). 66.
Flesselles (Les têtes de) et Launey. 61.
Florin. Voir Taxe des Archevêchés.
* Folard (M. de) ambassadeur sous Louis XV. 78, 207, 418.
Fontaines (Empoisonnement des). 38, 96, 140.
Formule anglaise. 622.
Fouet. Voir Manie de Jean-Jacques Rousseau.
Foullon de Doué. 343, 467, 584, 857.
Fouquet (Les restes de). 145, 253, 374.
Fourcroy. Voir Jardin des plantes.
Fourès (Mme). 148.
Fourier (Chapelle Saint-Pierre). 568.
Fournier de La Chapelle. 229, 303.
Fourreaux. Voir Armes à retrouver.
France, libraire (Nom patronymique de M.). 567.
Franck (César). 676, 812.
François Ier. Une aventure du chancelier Duprat. 117.
Francolet (Famille). 343.
Francs P..... Voir Académies (Curieuses).
Franczois (L'expression). 901.
Frédégonde (Lieu de naissance de la reine). 453, 592.

Frédégonde. Sa statue en or massif. 593.
Frédéric II (Le successeur de Voltaire auprès de). 229, 372, 475.
Freemann (Granvil Brown et). 61, 190, 260, 335, 355.
Froulay-Tessé. 731, 864.
* Fualdès (Assassinat de). 978.

G

Galathée (La Romance de). 46.
Gallien de Chambons (Mgr de). Voir Portraits amiénois non signés).
Galoches (Jeu de bouchon. Jeu de). 119, 276, 612, 720, 831, 889.
Gamaches (Quels sont les représentants du marquis de). 344, 644, 805.
* Garde nationale (La) du VIe arrondissement pendant le siège. 599, 765, 825.
Gardes de la porte du roi. 791.
Gaspard Hauser a-t-il existé. 412.
Gassendi (A propos de). 843.
* Gâteaux sacrés. 50, 275. 491, 667.
Gay et Doucé. 507, 660, 933.
* Gaz (Le) et l'éclairage des villes. 216.
* Généraux Duval et Monnet. 149.
* Genlis (Généalogie de Mme de). 690, 811.
Geoffroy. Voir Tragédie à retrouver.
* Geoffroy-Saint-Hilaire (Les frères de). 83, 135, 582.
Gérard de Nerval (Documentation sur). 736.
* Germination après X siècles. 831, 997.
Ghislaine. 116, 299.
Gilbert (Bernadotte et le poète). 118, 188, 249.
Girardin (Saint-Marc). 66, 250, 368.
Girardot. 732, 973.
Girardot de Préfonds. 61.
Golowkin (Comte). 899.
Goncourt (Papiers des). 169.
** Goncourt (Poème inconnu de Jules de). 724.
Gorge (Edouard). 676.
Gouffier (Claude). 60, 186.
Gounod (A. Dumas, fils et) internés. 116.
Gourdin de Drinckam (Armoiries de la famille). 953.
* Grâce accordée par Louis XIII, à Dourdan. 145.
Grammaire du patois picard. 847, 993.
Grandmaison (Marie Babin). 228, 295, 365, 529.
Grandon, imprimeur-libraire lyonnais. 398, 604.
Grands événements (Les) par les petites causes. 427, 931.
Granvil Brown et Freemann. 61, 190, 260, 335, 355.
* Graveur (Le) Nicoletto Rosex di Modeni. 105.
Gravier, comte de Vergennes (Charles). 22[illegible], 363.
Gravure anglaise. Voir Desaix.
* Gringalet, acteur. 45, 303.
* Guerre (La). 931.
Guerre des Sabots. 289.
Guignard de Clairval. 688, 689.
** Guillotine (La) sous la Commune. 112.
* Guillotine (L'emplacement de la) en 1793. 121. 254.
* Gustave IV (Le père de). 33, 148.
Guyonvelle. Voir Armes à retrouver.
Guyot (Mme). 511, 663, 773.

H

* Happechair et menottes. 607, 700.
* Haricots et « fayots ». 697, 885, 935, 980.
* Hauser (Gaspard) a-t-il existé. 412.
Heeckeren (Le baron de). Voir Nécrologie.
Héraldique (Question). Voir Demi-Cheval.
Herbe (L') qui égare. 867.
* Herluison (L'abbé). 530.
Hermétisme (Docteur en). 958.
Héroïne d'un roman. 292, 771.
Hersent (Le peintre). 177.
* Heuillet, tambour au pont de Lodi, en 1796. 255.
Hillière (Le sieur de la). 283, 363.
* Histoire (L') dans les romans. 382.
* Homme-femme (L') [dévoilé]. 66.
Honnecourt (Villard de). 172, 300, 386, 403.
Hôpital (Alophe de l'). 730, 912, 970.
Hôpitaux (Admission des protestants dans les). 226, 647.
Horloges publiques (Devise d'). 12, 127, 558, 612, 944.
Horloger (L') Miller de Fribourg. 177.
Horlogers de Paris. 627, 773.
Hospital Sainte-Mesme (Armes de l'). 730, 912.
Hosties (Les moulins à). 107, 2[illegible]5, 439, 776.
* Hôtel (L') de Rohan. Son architecte. 610.
Houille (La) blanche. 678, 831, 886.
Hubert (Diane et saint). 140.
Hubert (Les assiettes peintes de Robert). 512, 630.
Hugo. Voir Les étapes de Jean Valjean. 847.
Hugo (Phrase prêtée à Victor). 396.
Hugo (Un quatrain inédit de Victor). 896.
* Hugo (Les armoiries de Victor). 679.
Hugo (Vers de Victor). 792, 933, 994.
Humbert (Gustave). Voir Romance de Galathée.
Hussard (Le) de Louis XV. 508, 649.

I

Identique à... Voir Il s'est amené.
Ignorants (Académie des). 104.
Ile de Corse (Rue de l') à Nancy. 789.
Ile (L') de Man. 57.
Illoa. Voir Ulloa.
Il s'est amené. — Cet objet est identique à un autre. 67, 210, 324.

* Impavide. 157, 320, 380, 428, 659.
Imprimeur-libraire (Un) lyonnais. 398, 604.
* Inadvertances de divers auteurs. 211, 272, 328, 434, 825, 987.
Incendie de l'Hôtel-Dieu en 1772. 900.
Inculti. Voir Académies (Curieuses). 772.
Industrie (Une) andelysienne. 178, 446.
« Inconnue » (Un portrait de l'). 727.
Ingres (Un crayon d'). 119.
Inscription celtique. 283. 360, 462, 574.
Inscription (Une) latine à traduire. 625, 827, 912.
* Inscriptions des cadrans solaires. 127, 943.
Instruments de musique (Facteur d'). 848.
Intermédiaire (Errata dans les Tables générales de l') 628.
Inventaire de 1793 (Termes employés dans). 676, 883.
Inventeur (L') de la feuille de vigne. 399, 664, 774.
Isle de Fief (Mlle de l'). 345, 537, 752, 876, 978.
Isographie de l'Académie française. 880.
* Italie (Les nouvelles armoiries de l'). 22.

J

Janinet (L'abbé Miolan et) aréonautes en 1784. 566.
* Jardin des Plantes (Directeur du). 187.
* Jaunes (Les). 426.
* Jean-Baptiste (Les têtes de saint). 921.
Jean sans Peur (L'assassinat de). 948.
Jean Valjean (Les étapes de). 847.
Jéhu (Compagnons de) ou de Jésus. 844.
Jeu de bouchon. Jeu de galoches. 119, 276, 612, 720, 831, 889.
Joséphine (L'impératrice) est-elle née en pays anglais ? 449, 596.
* Joulet de Chastillon (Armoiries de la famille). 852.
« Journal des Ventes ». 848.
Journaux de langue française à l'étranger. 346, 484.
Jousse (Mathurin) serrurier fléchois. 675.
* Joutes solennelles entre bourgeois au XVIe siècle. 531, 926.
Jouvenel des Ursins (Devise des) 841.
Joyeuse (Etymologie des noms de) et de Durandal. 116, 379.
Juliette (Mme) d'Arles, l'une des femmes d'Abd-el-Kader [1844]. 900.
Juliot ou Julliot. 452, 583, 746.
Juvenal des Ursins. Voir Jouvenel.

K

Kacs, travaux du XIIIe siècle. 848.

L

La Chapelle (Fournier de la) 229, 305.
* Lacordaire. 45.
Lacordaire (Le P) et l'ordre des avocats. 393.
Lacourtaudière (Famille de). 841.
Lafayette (Un oncle de). 14.
Lafayette (Portrait de la mère Louise-Angélique de) 845.
Lafosse (Le papier de). 904.
Lakanal (Les manuscrits de). 839.
« L'amateur chez l'artiste ». 177.
Lampertye ou Sampertye. 14.
Lampes à modérateur. 958.
Lanoir (Paul) — Les Jaunes. 426.
Lanterniers, à Provins. Voir Académies (Curieuses. 332.
Là où est mon soleil (Devise) 897.
Lapin (Poser un). 177, 549, 778.
La Rollière. 342, 524, 589.
Lattinville (Le peintre). 904.
Launay (Cordier de). 746.
Launey (Les têtes de Flesselles et). 61.
Laussat (Préfet). 731.
* Laval (Le prieuré de). 574.
Laval-Montmorency. 293, 409.
* Laville de Mirmont (Les œuvres de). 165.
Laviron (Portrait de Gabriel). 957.
« Le cadet de Collobrières ». 346, 543.
Lecoq de Boisbaudran. 955.
Lechevalier (Le terroriste) en Bretagne. 170.
Lecture (Quels sont les moments de la journée les plus convenables pour la). 16, 166, 779, 881.
Leczinska. Voir Marie Leczinska.
Le Fond de la besace (Les Recollets ou). 614.
Légion d'honneur (Les effectifs de la) 115.
Légion d'honneur (La) et les services rendus. 172.
Legrain. Voir Bail de 400 ans.
Lehendrick (Le poinçon de l'orfèvre). 672, 827, 879.
Lekain (La descendance de). 790, 972.
Le Pestre (Famille). 565, 749.
« Le poète au siècle ». 175.
Le Prestre de Châteaugiron (Famille). 566, 691.
Leroux. Voir Thiers.
Leroy. Voir Artistes sous Louis XVI.
« Le sac blanc ». 791, 994.
Lescot (Mlle) Actrice de la Comédie italienne. 565, 688.
« Les sots depuis Adam sont en majorité » 848.
**« Les Sœurs de charité » poésie, par Alfred de Musset. 168.
Létanches. Voir Etanche.
* Létorière (Le marquis de). 587, 863.
Lettre à vérifier. 900.
** Lettre et certificat d'un chasseur de l'armée des Pyrénées-Orientales. 781.
Lettre (Une) de Mme de Sévigné. 510.
Lettres (Les originaux des) de Gui Patin à Falconnet. 951.
« Lettres à un Américain ». Voir Réaumur.
Lettres de cachet (Malesherbes et les). 169.
Le Vacher (Pierre). 675, 806, 860.
Lezay-Marnésia (Le comte de). Voir Modèle d'artistes.
* Liesne (Saint). 75.
Lieu de naissance de la reine Frédégonde. 453, 592.

Lieu de naissance de Mme de Maintenon. 172, 316, 474, 596.
Linetière (Thabaud de). Portrait au physionotrace. 349.
Lingendes. 281, 361, 772.
Linières (Payot de). 510, 663.
* Lis (La décoration du). 74, 259, 573, 741.
« Liste des bijoux égyptiens volés au Louvre » Brochure à retrouver. 792.
Littré est-il mort en chrétien ? 231.
Livre de famille à retrouver. 514.
* Livre (Un) à retrouver. 933.
Livre perdu à retrouver. Payot de Linières. 510, 663.
Livre (Un) sur le Poitou. 398.
* Livres à clef. 163, 270.
Livres brûlés par la main du bourreau. 291, 702.
Livres (Les) de la bibliothèque de Buffon. 846.
* Livres perdus, introuvables ou dont on ne connaît qu'un exemplaire unique. 544.
* Livres sur Théodora. 435.
Locutions défectueuses. 292, 381, 477.
* Lœillard d'Avrigny. 26.
Loir (Romanciers de la vallée du). 117, 436, 993.
Lombard de Roquefort. 620.
Louis XIII au Mans, en 1614. 671, 816.
Louis XIII (Grâce accordée par) à Dourdan 145.
Louis XIV (Colonnes entourant la statue de). 995.
* Louis XIV (Le cœur de) 237.
Louis XV (Le hussard de). 508, 649.
Louis XVI écrivain. 290, 377, 476, 596.
* Louis XVI (Artistes sous). 106.
Louis XVI (Orfèvres sous) et Napoléon Ier. 400, 550.
Louis XVII (Un prétendu). 14, 148, 255, 377.
Louis-Napoléon. Voir (Complices de l'attentat du prince).
* Louis-Philippe, émigré. 257, 319, 422, 653.
Louis (Un) pour vingt francs. 172, 496.
Louvois (Un marquis de). 368.
Louvre (Au musée du). 119.
Lucioles (Les). 282, 384, 429.
* Lulli (La musique de). 993.
Luseauter. 901.

M

Macaron (Origine du). 235, 445, 885.
* Machicoulis (Le mot. 155, 322.
Machelart (Armes de la famille). 617.
Machines à friser. 456.
* Mac Nab. 572.
Maçons (Maîtres) - Tailleurs de pierres. 236, 549, 704.
Maguelonne (La Belle). 101, 270, 435.
* Maine du Coudrey (Famille du). Ses armoiries. 802.
Main droite (Pied gauche et). 678, 945.
Mainmorte. 292.
Maintenon (Lord Chesterfield et Mme de) 294, 419.
Maintenon (Lieu de naissance de Mme de). 172, 316, 474, 596.
Maintenon (Ouvrages sur Mme de). 234.
Maintenon (Portrait de Mme de) nue. 622, 712.
Maintenon (Mme de) et Ninon. 621.
Maison de santé de Belhomme. 62, 254.
Maisons (Marquis de). Voir Mœsonium.
Maîtres maçons - Tailleurs de pierres. 236, 549, 704.
* Maîtresse (Une) du général Bonaparte. 148.
Maîtresses princières. 62, 259.
Maladies (Saints guérisseurs et producteurs de). 49, 215, 890.
Malbrough (Chariot). 154, 323, 387.
Mal de Mer (Un bateau contre le). 887.
Malesherbes et les lettres de cachet. 169.
Malet de Graville. 605.
Malot (Hector). Héroïne d'un roman. 292, 771.
Malte (Archives de l'Ordre de). 727, 908.
Man (L'île de). 57.
Mandreville. Voir Armes à retrouver.
Manie (Une) de Jean-Jacques Rousseau. 42, 101.
** Manifestation (Une) de femmes sous la Révolution. 503.
Manifeste du prince de Condé en 179..843.
Manuscrits (Les) de Lakanal. 839.
Manuscrits (Vieilles armures et vieux). 64.
Manuscrits (Les) et les nouvelles acquisitions du Cabinet des estampes. 561, 629.
Marchand d'estampes à Lyon. 957.
Mareuil-Caubert (Somme). 345, 522.
Marguerite Bellanger. 930.
Mariage de la Vierge. Voir Bâton rompu.
Mariage du duc d'Enghien. 509.
Marie Leczinska. M. le comte Fleury et M. de Nolhac. 10, 146, 207, 318.
Marie Leczinska. Bibliographie sur la princesse Palatine. 337, 544.
* Marquis (Un) de Louvois. 368.
Martin (Le colonel). Refus de charger. 509, 657, 876.
Masque de Fer (Saint-Mars le gardien du). Sa famille. 284, 750.
* Masque de Fer (La tombe de l'homme au). 375.
Masque (Le) de Robespierre. 843.
Massacres de Septembre. - Rateau. 294.
Massé (La statue de Victor). 14, 151, 387, 414.
Masson (Le chevalier). Voir Successeur de Voltaire.
Maussion (Etienne-Thomas de). 343, 527, 752, 795, 916.
« Maximes généralles du droict françois ». 847.
Mazarin (Ouvrage sur les nièces de). 902, 993.

Médaillon (Un) sculpté de Dietrich de Strasbourg. 512.
Médavy (Le maréchal de). 344, 463.
Médecin. Voir Quièvremont de la Motte.
* Médecins (Les) qui ont fait volontairement le sacrifice de leur vie à la science. 95, 208, 279.
Médicis (Ouvrages sur la famille des). 902.
Mégret (Le peintre). 845.
Mélinos-Lafitte. Voir Molinos.
Melon (Le) et Bernardin de Saint-Pierre. 455.
Mémoires (Les) de Mme de Campestre. 902.
Menottes (Happechair et). 609, 700.
Menteurs (Académie des). 1004.
Menu d'un repas en bœuf. 68, 162, 325.
Méricourt (Théroigne de). 207.
Mer Rouge (Passage de la) à pieds secs. 732.
Mersenne (Le P. Marin). 672, 913.
Merveilles florentines. 347, 551, 715.
Mesnardière (Epitaphe de Voiture par). 892.
* Mesures à la porte des églises. 51.
Metz en Lorraine. 338, 501, 594, 692, 973.
Metz (Peintres de). 734.
Meubles héraldiques. 561, 743, 961.
Meusnier (Les papiers de) inspecteur de police. 345, 795.
Meyerling (Le drame de). 839, 930.
Michelet (Un paradoxe de). 568, 647.
Mickiewicz (Un autographe d'Adam). 727, 905.
Mihi tantum (Ex-libris). 897.
* Militaires professionnels. 212, 430.
Miller (L'horloger) de Fribourg. 177.
Ministre petit-fils d'épicier. 290, 469.
Miolan (L'abbé) et Janinet, aéronautes en 1784. 566.
* Mirambeau (Charente-Inférieure). 76, 131, 462.
« Mizram ou le sage à la Cour » Histoire égyptienne. 235, 701.
* Mocque (Le préfixe) dans les noms de lieux. 41.
* Mode (La) dans les noms de baptême. 133
* Modèles d'artistes. 106.
Modifications dans le nom. 505.
Mœsonium. 291, 434, 476.
Moines rouges et Curés blancs ? 958.
Molière (La dernière signature de). 895.
Molinos-Lafitte (Mme Antonia). 567, 809.
Molton d'Espagne. Voir Dentelles d'or et d'argent.
Momertz (Famille). 343.
Monaco ! (A la). 792.
Moncrabeau (Brevets des hableurs de). 1004.
« Moniteur (Le) officiel de Versailles et du département de Seine-et-Oise » publié par les Allemands en 1870-71. 113, 263.
Monnaie (Alliage de). 897.
Monnet (Généraux Duval et). 149.
Monogramme de peintre à déterminer. 903.
Mons (L'architecte de l'église Sainte-Vaudru à). 386.
* Montaigne (Existe-t-il des descendants de la famille de). 861.
* Montcilles (Famille de). 859.
* Monthozon ou Monthoson (Famille de). 298.
Montmartre (Premiers occupants de la butte). 231, 765.
Montyon (Les manuscrits de). 17.
Montyon (Un mémoire de). 17, 271.
Monval (Famille de). 172, 406, 968.
Moreau (Hégésippe). Poëme inconnu, par J. de Goncourt. 724.
Moret (Prieuré perpétuel de Notre-Dame des Anges à) (1638-1754). 341.
Moret (Villechasson). Voir Abbaye.
* Mouillettes (Les) de noces. 552.
Moulins de la Porte (Jean-Baptiste-François). 343.
* Moulins (Les) à hosties. 107, 215, 439, 776.
Mulsau de la Platière et le ministre Roland. 344.
Muret (Une édition de) et notes bibliographiques. 18.
** Murger provoqué en duel par les étudiants. 224.
* Murville, auteur dramatique. 28, 808.
* Muscadins. 323.
Musée (Le premier) d'Artillerie à Paris. 225, 379.
Musicien. Voir Robert Schumann.
Musique (La) des chansons de Pierre Dupont. 794, 994.
Musset (A. de). Voir Cléomène. Poème sur l'Absinthe. Sœurs de charité.

N

Nantouillet (Le comte de). 671, 812, 865.
** Napoléon et les comètes. 52.
* Napoléon (Le) de la colonne à retrouver. 149, 259.
Napoléon. Passage de la mer Rouge à pieds secs. 732.
Napoléon Ier. Voir Orfèvres. Portrait.
* Napoléon III (Un enfant naturel de). 930.
Narbonne-Pelet. Voir Pelet-Narbonne.
Nau (Famille). 789.
Naundorff (Les papiers de) à Berlin. 397.
Navigation (Question de) soulevée par un tableau du Louvre. 794
Nécrologie : le baron de Heeckeren. 560.
Neufville de Villeroy (Famille de). 790, 968.
Neufville ou de Neufville (Familles de) et fief de Neufvialle. 954.
Ney (Le maréchal). Voir Bignon.
Nicolas (Boulangers disciples de saint). 844.
Ninon. Voir Maintenon (Mme de).
Nismois (Le). 511.

Noailles. Voir Golowkin (Comte).
Noblesse chinoise. 787.
Noces (Mouillettes des). 552.
Nom patronymique de M. France, libraire. 567.
Nompar de Caumont. 60, 184, 466.
* Noms anciens. 800.
Noms de baptême (La mode dans les). 133.
Nom et armes. Voir Substitution.
Noms patronymiques (Additions de noms aux). 729.
Nonliquet. Voir Académies (Curieuses). 434.
Noms (Les) propres et la Révolution. 500, 574, 739.
Nos drapeaux. 225, 426, 542, 920.
Notaires : De leur compétence officielle en matière de paléographie. 12. 127.
Notariat (Le) à Paris. 788.
** Notes universitaires de Renan. 504.
Notre-Dame de Paris est-elle bâtie sur pilotis. 570, 666, 996.
Notre-Dame des Anges. Voir Moret.
* Noues. 430.
Nouveau (Le) roi d'Albanie. 170, 320.
* Nouveaux catholiques. 759.
« Nouvelle Héloïse ». Voir Autographes (Prix des).

O

* Objets marqués d'un cœur. 278, 335, 608, 716, 773.
* Occlusion des yeux après la mort. 215.
Occupati. Voir Académies (Curieuses). 772.
Oisel (Les chiens d'). 350.
* Oiseleurs (Les) à Paris. 499.
Olympia (Evêque d'). 897.
Oraisons funèbres de Bossuet attribuées à Fléchier. 66.
Orban (Famille). 289.
Ordre de la Toison d'or. 617, 683, 742, 797, 961.
Ordres religieux (Noms véritables des communautés, congrégations et). 23, 86, 137, 922.
Orfèvres sous Louis XVI et Napoléon Ier. 400, 550.
* Orgues de Barbaire. 269.
Origine du mot rapiat. 793, 935, 983.
Origine du nom Chamberlain. 173, 368.
* Origine (L') d'une scie. 105, 431.
Orléans (Les biens de la famille d'). 378, 422, 537, 653, 696, 764, 822.
Orly (Soles à la). 793.
Otrante (Le deuxième duc d'). 288.
Ouvrage (Un) illustré à retrouver. 623.
Ouvrage sur les nièces de Mazarin. 902, 993.
* Ouvrages sérieux mis en vers. 103, 661, 986.
Ouvrages (Les) de Louis Cousin. 902.
Ouvrages sur la famille des Médicis. 902.
Ouvrages sur les émaux. 235, 436, 486, 606, 662.
Ouvrages sur Mme de Balbi et sur Mme Du Cayla. 291, 435, 483.
Ouvrages sur Mme de Maintenon. 234.
* Ovale, nouvelle acception. 209.

P

* Pagination bizarre. 485, 935.
* Païva (Les maris de Mme de). 470.
Palais-Bourbon (Au). 63.
Palais d'été (Pillage du). 454, 995.
Palais-Royal (Café des Aveugles au). 293, 443, 487. 610.
Paléographie (De la compétence officielle des notaires en matière de). 12, 127.
Palikao (Prise de). 624.
Palmas (Famille de). 620.
Papier (Le) de Lafosse. 004.
Papier (Recherches sur l'ancienneté du). 778.
Papiers (Les) de Meunier, inspecteur de police 345, 795.
Papiers (Les) des de Goncourt. 169.
* Papiers (Les) des Tuileries. 19, 208.
* Papiers militaires du maréchal Sébastiani, des généraux Guilleminot, Kellermann, Pelet. 411.
Paradoxe (Un) de Michelet. 568, 647.
* Paris (Etymologie du nom de). 767.
Paris. Voir Plan de Paris.
Paroisse (Rue de la) à Paris. 904.
Partis (Le tableau des). 152.
Passage de la mer Rouge à pieds secs. 732.
** Patentes (Les) en 1792. 946.
Paternité de l'enfant d'une fille sous l'ancien régime et la législation transitoire. 229.
Patin (Lettres de Gui) à Falconnet. 951.
« Patrie ». Voir Droits d'auteur.
Payot de Linières. Un livre perdu à retrouver. 510, 663.
Péchés capitaux (Les sept). 162, 702
Péhant (Emile) Voir « Deux Jeunes Filles ».
Peintre de nature morte. 347
Peintres de Metz. 734.
Peintres : A. Q. F. Voir Tableaux du XVIIe siècle. Delattre. Descamps (Guillaume). 551, 592. Duperreux Faizan. Hersent. Hubert (Robert). 512, 630. Ingres. Lattinville. Laviron. Mégret. Mieris le Vieux. 177. Monogramme. Nattier. 409. Rillelille. 625. Swebach dit Desfontaines. Watteau (L.).
Peinture (Salons de) de Paris de 1828 à 1842. 513, 715, 828.
* Pelée (La montagne) et la déesse Pelée. 179, 476.
* Pelet-Narbonne et Narbonne-Pelet. 187, 972.
Peletan (Camille). Voir Phrase prêtée à Victor Hugo.
Peloton d'exécution du duc d'Enghien. 290.
Penthièvre (Voyage du duc de) à Naples. 733.
* Péquin. 881.
Personnages de tapisserie à identifier. 225, 296, 664.
Père Duchêne. Voir Enveloppe historique.

Physionotrace. Voir Thabaud de Linetière.
Pierre Fourier (Chapelle de Saint-) 568.
Petitot (Famille). 285, 470.
* Petosse. 96.
Petrucci (Le cardinal). 952.
* Philippe-Egalité (La veuve de) s'est-elle remariée ? 255, 377.
Phrase prêtée à Victor Hugo. 396.
Picadoré (La tour du). 345, 522.
Pièce (Une) de théâtre anglaise à rechercher. 178.
Pièce d'or espagnole. 673, 855.
Pièce d'or vénitienne. 507, 640, 683, 774, 856.
Pied gauche et main droite. 678. 945.
Pierre Fourier (Saint.) Voir Chapelle.
Pierre tumulaire de curé. 172, 502, 714.
Pilate. 732, 976.
Pillage du Palais d'été. 454, 995.
Pioche de la Vergne, de Beaugé, du Parc, des Périen. (Familles). 842.
Piraustre. 178, 380, 428.
* Pissotte. 96, 209, 430. 603, 770.
* Pithécantrope (Le). 49.
Placets au pape. 513, 684.
Plainchâtel (Le prieuré de). 730.
Plan (Le) de Paris par Vasserot. 9, 77.
Plan (Un) de Paris en relief. 394, 552, 610. 828.
Plaques de ceinturon. 677.
Plaute. 846.
Plice, plique ou plite (Emaux de). 734.
* Plutarque (Un). 104.
* Poe (Edgar). 484.
Poème d'Alfred de Musset sur l'Absinthe. 951.
Poème (Un) de Vermersch. 840.
** Poème inconnu de Jules de Goncourt, sur la mort d'Hégésippe Moreau. 724.
Poésie (Une) du docteur Ricord. 847.
* Poids ou Jeton ? 246.
Poitou (Un livre sur le). 398.
Polastron (Mme de). Voir Maîtresses princières.
** Police (La) de la voi publique en 1792. 892.
Pompon (Rose). 783.
Pomponne (L'abbé de). 281, 364, 409, 746.
Pont Daurat. 12, 132.
Pont de Lodi (Heuillet, tambour au) en 1796. 255
Porcon de la Barbinais. 676, 805.
Porte Saint-Antoine (Théâtre de la). 956.
Portes (Les) en bronze. 956.
Portrait à identifier. 622.
Portrait (Décoration sur un). 903.
* Portrait de L.A.P. de Bourbon-Busset. 47, 165.
Portrait de la mère Louise-Angélique de la Fayette. 845.
Portrait du général Monnet. 845.
Portrait du général Pierre Devaux. 512.
Portrait du Roi de Rome. 951.
Portrait en miniature. 625.
Portrait (Un) de Napoléon. 513, 714.
Portraits amiénois non signés. 677, 879.
Portraits : Voir Bourienne. Inconnue (L') 293.
Maintenon (Mme de). Rousseau. 349. 667. Thabaud de Linetière. Toubeau (Jean).
Poser un lapin. 177, 549, 778.
* Possibilité physique de la Résurrection. 160.
P.P.C. 628.
* Préférer. Causer. 96, 267.
Préfonds (Girardot de). 61.
Prel (Famille du). 899, 968.
Prélats academiciens. - Lieu et date de naissance. 674, 801.
Prémian. 845.
Premiers occupants de la butte Montmartre. 231, 765.
* Prenant, prenante. 324.
Président de la cour de Cassation en 1812. 173.
Prétendu (Un) mot de Voltaire. 896.
Prévenier (Famille). 790.
Prévost (Mort de l'abbé). 410, 515, 690, 916.
Prieurés. Voir : Laval. Létanches. Moret. Plainchâtel, Relanges. Roquillats. Val des Choux.
Prince de Rheina Wolbeck. 173, 308, 404, 529, 584.
Princesse palatine. Voir Marie Leczinska.
* Princeteau et Princetot 411.
* Priola. 530.
Prise de Palikao. 624.
Privilèges (Les) de Chalo Saint-Maid. 283, 415, 632, 799, 911.
* Procès aux animaux. 140, 776.
* Propriété (La) des traits humains. 164.
Prosodie. 902.
Protonotaires apostoliques. 564, 640, 684.
Protestants (Admission des) dans les hôpitaux 226, 647.
* Proverbes français. 104, 480.
Pseaume ou Seaume (L'abbaye de). 898.
* Pucelle (Un petit neveu de la). 194.
* Puits dans les églises. 442, 490, 665.

Q

Quatrain (Un)... hardi. 569.
Quatrain (Un) inédit de Victor Hugo 896.
Quatre (Les) chiens du roi. 524.
Quels sont les moments de la journée les plus convenables pour la lecture ? 16, 166, 779, 881.
Question de navigation soulevée par un tableau du Louvre. 794.
Quièvremont de la Motte. 843.

R

* Rabibocher. 320.
Racine (Une solliciteuse, petite-fille de). 615.
Raid (A propos d'un). 570, 943.
* « Rail » (Comment doit-on prononcer le mot) ? 161.
* Ramentevoir. 697.
* Raparlier. 864.
Rapiat (Origine du mot). 793, 935, 983.

Rastadt (Un almanach allemand du Congrès de). 1799, 569.
Rateau (Massacres de septembre). 294.
** Ratazzi (Les) et les Tuileries. 894.
* Réaumur (La collaboration de) aux « Lettres à un américain ». 325.
* Réaumur physicien et naturaliste français. 326.
* Recherches sur l'ancienneté du papier. 778.
* Recollets (Les) ou Le Fond de la besace. 614.
Recueils de vers et de prose du XVIIIe siècle. Voir Bibliographie.
Reculot (Comtesse de) née Kellermann de Valmy. 411.
* Reddition d'Arnsberg-sur-Ruhr. 147.
Refus de charger. 509, 657, 876.
Régiment (Le) Royal-Lorraine. 568.
Réhabilitation (La) définitive du général Dupont. 58.
Relanges (Le prieuré de). 341, 522.
* Reliure en peau humaine. 273, 329.
Renan (Notes universitaires de). 504.
Renan et l'Allemagne en 1870-71. 676.
Répertoire des sources historiques du moyen-âge. Topo-bibliographie. 16, 221.
Répertoire (Un) national). 120, 486, 607.
* Restes (Les) de Fouquet. 145, 253, 374.
Résurrection (Possibilité physique de la). 166.
Révolution. Voir Manifestations de femmes. Noms propres. Sully.
Rheina Wolbeck (Prince de). 173, 308, 404, 529, 584.
Richesses d'art de la Camargo. 625.
* Richelieu (L'amiral du Plessis de). 812.
Ricord (Une poésie du Dr). 847.
Rideaux de théâtre. 178, 331, 437, 552.
Robert le Diable (Château de). 289, 417, 530, 716, 867.
Robespierre (Le masque de). 843.
Roche (Le comte de la) fils du duc de Berry. 598.
Roffignac ou Rouffignac (Sceau de Hugues de). 951.
Rohan (L'hôtel de). Son architecte. 610.
Rohan (L'escroquerie du cardinal de). 871.
Roi de Rome (Le portrait du). 951.
Rois de France. (Ascendance vraie des). 898.
Rois du jour. — Leurs noms. 623, 988.
Roland (Le ministre). Voir Mulseau.
Rollière (La). 342, 524, 589.
Roman (Le) de Dugommier. 452, 811.
* Romance (La) de Galathée. 46.
Romanciers de la vallée du Loir. 117, 436, 993.
* Romantiques. 606, 771.
Romieu (Chansons d'Auguste). 101, 190.
Roquefort (Lombard de). 620.
Roquillats (Prieuré des). 673.
Rose Pompon. 783, 849.
Rosex di Modeni (Le graveur Nicoletto). 105.
* Rossel (La mort de) à Satory. 264.
Rothière (Famille de la). 731.
* Rouërie (Château de la). 685.
* Rousseau (Une manie de J.-J.). 42, 101.
Rousseau (J.-J.) Voir Autographes (Prix des).
Rousseau (Le portrait de J.-J.) gravé sur une pierre de la Bastille. 349, 607.
Rousseil (Mlle Rosélia) tragédienne, pensionnaire de la Comédie française. 13, 136.
Rousselière (Siette de la). 739.
Rouzet de Folmon. Voir Décoration du Lis. La veuve de Philippe-Egalité.
Royal Lorraine (Le régiment de). 568.
Rozan. Voir Portrait à identifier. 622.
Rue de la Paroisse, à Paris. 904.
Rue de l'Ile de Corse, à Nancy. 789.
* Rues (Noms bizarres des) dans certaines villes de France. 801, 985.
Ruines (Les) des Tuileries. 626, 774, 830, 880.

S

Sabots (Guerre des). 289.
* Sabre au clair. 988.
« Sac (Le) blanc ». 791.
* Sac de cuir (Supplice du). 37.
Saint-Chaumont (La communauté de). 788.
Saint-Charles (Dames de). Voir Thionville.
Saint-Cyr (Demoiselles de). 895.
Saint-Cyr. Voir Châtiments corporels.
* Saint-Denis (L'armoire des cœurs à). 237, 439.
Saint-Luc (Mme la vicomtesse de). 511, 660, 704.
Saint-Marc Girardin. 66, 250, 368.
Saint-Mard. Voir Famille d'Aveluys. 685.
* Saint-Mars (Le marquis de). 30, 134, 186, 250, 302, 749 971.
Saint-Mars, le gardien du Masque de fer. Sa famille. 284, 750.
Saint-Pierre (Bernardin de). 29.
Saint-Pierre (Le melon et Bernardin de). 455.
* Saint-Suaire (Le) de Turin. 84, 369, 757, 906.
Sainte-Vaudru. Voir Architecte de l'église.
* Saints (Les) guérisseurs et producteurs de maladies. 49, 215, 890.
Salles de Gosse (Isidore). Volume anonyme. 210, 327.
Salon (Critiques sur le) de l'an X (1802). 455.
Salons de peinture de Paris de 1828 à 1842. 513, 715, 828.
Salut (Le) à la femme dans la rue. 67, 277.
Sampertye (Lampertye ou). 14
* Sand (Anecdotes sur George). 101.
Sand (Question sur George). 176, 326, 386, 483, 771.
Sardou. Les droits d'auteur de « Patrie ». 569, 662.
Saulx-Tavannes. 61, 183, 406, 523, 750.
Sauveur (Joseph), savant du XVIIe siècle. 675, 862.

Savalette de Lange. — L'homme-femme. 66, 207.
Savannah (Siège de). 1779. 38.
* Savants morts de faim. 383, 558.
Savonner. 848.
Scarron (Pierre), évêque de Grenoble en 1641. 954.
* Sceau moyen âge à déterminer. 20, 123, 182, 297, 402.
Sceau de Hugues de Roffignac. 951.
Schmonn (Jean-Baptiste) [1733-1801]. 954.
Schumann (Robert). 620, 756, 865.
Sculpteur aveugle (Vidal le). 955.
Sculpture (Une) de la Provence à Florence. 399.
Sculptures en albâtre du XVIe siècle. 622, 774, 942.
Scutifier. Voir Armiger.
Seaume (L'abbaye de Pseaume ou). 898.
Secousses de la terre (Les premières). 559.
Secret des lettres (Les violations du). 762.
* Seiches (Encre de). 51.
Sellon (de). 344, 469.
Sem (Albums). 17, 272, 866.
Semalé. Voir Bousquet (du).
* Sénateur à déterminer. 94, 150.
* Sept (Les) péchés capitaux. Leur bibliographie. 162, 702.
Septembre (Massacres de) — Rateau. 294.
* Sers (Famille de). 82, 135, 188.
Sévigné (Une lettre de Mme de). 510.
* Siege de Savannah, 1779. 38.
Siette de la Rousselière. 732.
Signature (La dernière) de Molière. 895.
Siguensa (Comte de) titre nobiliaire espagnol du général Hugo, père de Victor. 680.
Simand commissaire de police poète. 45.
Société philotechnique. 678, 831.
* Socrate sculpteur. 221.
Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul (La cornette des). 337, 472.
« Sœurs (Les) de charité » poésie, par Alfred de Musset. 168.
Soisy-au-Loge, en 1553. 730.
Sol parisien (Exhaussement du). 293, 665, 941.
Soleil (Là où est mon). Devise. 897.
Soles à la Orly. 793.
* Solitaire (Chanson du). 484.
** Solliciteuse (Une) : la petite fille de Racine. 615.
Sonnet (L'abbé). 675.
Sosies. 347, 812, 919.
Sottenghien (Château de). Voir Chapelle castrale.
Sources de l'opérette. 624.
« Sous la tyrannie ». 118.
Spindlen. 730.
Statue (La) de Victor Massé. 14, 151, 387, 414.
Statue (Une) de la Liberté. 9.
Statues équestres macédoniennes. 454.
Strasbourg. Voir (Complices de l'attentat du prince Louis-Napoléon).
* Subdélégués des intendances, en 1789. 39, 258.
Substitution de nom et d'armes 171, 298, 401, 521, 637.
Successeur (Le) de Voltaire auprès de Frédéric II. 229, 372, 475
Sue (Eugène). Voir L'Emilie de Demoustier.
* Suite (De) ou tout de suite. 233, 381, 502, 602, 882.
* Sully (Arbres de). 47.
Sully (Duc de) sous la Révolution. 231.
* Sur la Brinvilliers. 687.
Suscription (La) des enveloppes (de lettres). 115, 219, 277, 330.
Swebach (Jacques) peintre d'histoire, (1769-1823). 349, 607.
* Syndicats agricoles (Le créateur des). 1001.

T

* Tableau (Le) des partis. 152.
Tableau de la sainte Vierge. 235, 386, 438.
Tableau du XVIIe siècle (De qui sont des) signés A. Q. F. 349, 551.
Tableaux (Les) et statues représentant, sous un nom légendaire, des personnages contemporains. 1002.
* Tableaux (Les) perdus. 47.
Tableaux : Mariage de la Vierge. 561, 712. L'amateur chez l'artiste. Prise de Palikao.
Tailleurs de pierre (Maîtres maçons). 236, 549, 704.
* Talma. 756.
Talma. Voir Bazire (Mme).
* Talma (Duels à Lille au sujet de). 412.
Tapisserie (Devise sur une). 841.
Tavannes (Saulx-). 61, 183, 406, 523, 750.
Taxe des archevêchés, abbayes.... 451, 685, 854.
Temps (Le) est un grand maître. 347, 437.
« Tendrillette » tragédie. 564, 825.
Termes employés dans un Inventaire de 1793. 676, 883.
Terroriste (Le) Lechevalier, en Bretagne. 170.
Têtes (Les) de Flesselles et Launey. 61.
Thabaud de Linetière (Portrait au physionotrace de M.) député de l'Indre. 349.
Théâtre (Acteurs morts sur le). 952.
Théâtre de la Porte Saint-Antoine. 956.
* Théodora (Les livres sur). 435.
** Théorie (La plus ancienne) des volcans et des tremblements de terre. Les premières secousses de la terre. 559.
* Théroigne de Méricourt. 207.
Thiers (La famille de M.). 397.
Thiers (M.) et les chemins de fer. 63.
Thionville (Les dames de Saint-Charles à), 342.
* Thuisy (Mme de). 646.

** Titre (Le) de citoyen 336.
Tirailleurs algériens. (Danse des) 627.
Toison d'or (Ordre de la). 617, 683, 742, 797, 961.
Torry (Mme). Voir Maîtresse (Une) du général Bonaparte. 148.
Toubeau (Portrait de Jean) maître-imprimeur de Bourges [1628-1685]. 677, 849.
Tourreil (Jacques de) et sa descendance. 116, 363.
Tragédie (Une) à retrouver. 511.
Trahisons de la duchesse de Bourgogne. 61, 309.
** Traite (La) des blanches au XVIIIe siècle. 280, 296, 390, 495, 554, 832.
* Treize (Les). 207.
** Tremblement de terre en 1799. 52.
Tremblements de terre (Théorie des). 559.
Trimond (Victor de). 229, 362.
Trincardins, à Coulommiers. Voir Académies (Curieuses).
Trompettes de terre cuite pour la chasse. 350, 495, 667.
* Trouillot (Le mot). 382, 432.
* Tuberculeux et phthisiques célèbres. 861.
Tuileries. Fêtes sous le 1er Empire. Papiers. Ratazzi. Ruines.
Tu t'en vas et tu nous quittes. Voir Origines d'une scie.
Tybilles. 12, 157, 209.

U

* Ulloa ou d'Illoa (Famille d'). 26.
* Ulmensis 132, 247, 427, 548, 657.
Ursulines (Les) de Nice et la duchesse de Berry. 621.

V

* Val-des-Choux (Prieuré du). 360.
* Vallès (Un roman de Jules). 296.
Van der Burch (Famille). 899.
Vasserot (Plan de Paris par). 9, 77.
* Vaux (Familles de). 30, 79, 188, 404, 749.
Védiantiennes (Dames). 641, 932.
* Verdière (Le général de). 249.
Vergennes (Charles Gravier, comte de). 229, 363.
Vergne (Familles Pioche de la) de Beaugé, du Parc, des Périen. 842.
Vermersch (Un poème de). 840.
« Vicaire (Le) des Ardennes ». Voir Livres brûlés.
Vidal (Le sculpteur aveugle). 955.
Vieille chanson. 903.
Vieilles armures et vieux manuscrits. 64.
Vierge (Tableau de la sainte). 235, 386, 438.
Vieux livres (D'où vient le mot de bouquin appliqué aux). 847.
Vieux manuscrits (Vieilles armures et). 64.
Vignettes de généraux devenues ex-libris. 619, 683, 800, 856.
Villarceau. Voir Maintenon (Mme de) et Ninon. Maintenon (Mme de), portrait.
Villard de Honnecourt. 172, 300, 386, 403.
Villechasson-Moret. Voir Abbaye.
Villeheurnois (Berthelot de la). 228.
Villeroy (Famille de Neufville de). 790, 968.
* Vin de Bordeaux (Date de la renommée du). 108.
Vin (Le) de la Faye-Monjault (Deux-Sèvres). 570.
* Violon (Mettre au). 323.
« Virginie et d'Orfeuil » roman. 957.
Virginie Oreille, maîtresse du duc de Berry. 457, 598.
** Voie publique en 1792 (La police de la). 892.
Voiture (Epitaphe de) par Mesnardière. 892.
Volcans (La plus ancienne théorie des). 559.
Volney. Voir Sénateur à déterminer.
Voltaire. Conte du Sucrier. 568.
Voltaire (Un prétendu mot de). 896.
Voltaire était-il franc-maçon? 169, 303, 475.
Voltaire (Le successeur de) auprès de Frédéric II. 29, 372, 475.
Voltoire. 291.
Volume anonyme. 17, 210, 327.
Voyage du duc de Penthièvre à Naples. 733.
Vues de France. 624.

W

Walsh. Voir Epée (Une) de Charles-Edouard. 368.
Watteau (L.) professeur à l'académie de Lille. 565, 664.
Wittingoff (Le lieutenant général). 790.

X

Xhenemont (Famille de). 842.

Y

Yeux (Occlusion des) après la mort. 215.

Z

Zéphire (Le). 232, 999.
Zumbo (artiste sicilien). Voir Merveilles florentines.

** 14 Juillet 1789 (Le lendemain du) ou songe à reconstruire la Bastille. 55.
* 1900 (Comment écrire) en chiffres romains. 382, 502.

Saint-Amand (Cher). — Imprimerie DANIEL-CHAMBON.

AG
309
I56
v.46

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY